REVUE

DES

BEAUX-ARTS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

REVUE
DES
BEAUX-ARTS

TRIBUNE DES ARTISTES

FONDÉE ET PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

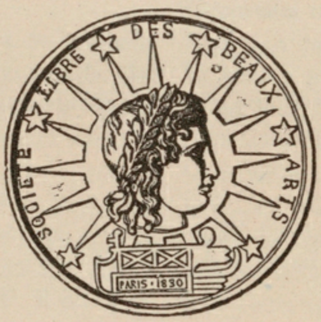
VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

DIRECTEUR

M. FÉLIX PIGEORY

ARCHITECTE DE LA VILLE DE PARIS

TOME CINQUIÈME



PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE DES BEAUX-ARTS

RUE D'AMSTERDAM, N° 75

1854

REVUE

DES BEAUX-ARTS.

LE DÔME DES INVALIDES.

Restauration des fresques, par M. Théodore Lejeune.

Au moment où le tombeau de Napoléon I, ce triomphal enchantement de l'âge actuel, occupe l'attention publique, l'heure est peut-être venue d'étudier la restauration que les peintures du dôme viennent de recevoir, et d'apprécier les merveilleuses productions de nos Coypel, de nos Jouvenet et de nos La Fosse, en y joignant l'historique rapide de l'art si dangereusement difficile de la restauration des tableaux.

La restauration des peintures ne remonte guère au delà de la fin du XVIIe siècle. On trouve, il est vrai, quelques traces de cet art appliquées aux fresques d'Ocagne dans le Campo-Santo de Pise, traces qui dateraient de la renaissance. Cette tentative, de peu de valeur, n'a pas dû remplir le but que se proposait son auteur, dont le nom n'a même point été transmis à la postérité. Il est donc exact de dire que, jusqu'au règne de Louis XIV, le monde intelligent a vu avec tristesse s'effacer sous la main du temps les chefs-d'œuvre des maîtres sans pouvoir conjurer les progrès du mal.

Tout tableau dégradé était ou abandonné ou remplacé par une autre production trop souvent inférieure. Carle Maratte est le premier qui rajeunit efficacement d'anciennes peintures : par l'ordre du pape Clément XI, cet artiste entreprit quelques restaurations, notamment à la loge Chigi et au palais Farnèse, et par leur succès, ouvrit la voie à un art nouveau.

Avant Carle Maratte, une restauration de peinture était regardée comme impossible, en raison de l'extrême difficulté de raccorder les couleurs et les touches modernes avec les anciennes sans que les premières eussent à craindre la discordance ou les changements ultérieurs. L'absence des études chimiques, l'ignorance où l'on était de la nature et de la formation des corps que l'on employait, sont les causes principales des pertes que nous avons à déplorer en ce qui touche les écoles primitives. Sans les utiles ressources dont Carle Maratte est, pour ainsi dire, l'inventeur, les belles pages de tous les pays et de toutes les époques, qui stimulent les véritables artistes, éclairent l'amateur et combattent l'envahissement du mauvais goût, ces pages sublimes n'existeraient plus que comme ces traces incomplètes ressaisies de nos jours aux murailles exhumées de Pompeïa et d'Herculanum.

A toute société qui veut vivre, il faut l'ordre qui fait la civilisation, et les arts qui font la gloire ! C'est ce qu'avait parfaitement compris le jeune héros de Lodi, alors qu'il écrivait au savant Oriani, célèbre géomètre de Milan «..... Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie et transmettent les grandes actions à la pos-

térité, doivent être spécialement honorés..... »
Puis, pour corroborer ces nobles conseils, le vainqueur remplit nos musées d'admirables compositions venues d'Italie à la suite du traité de Campo-Formio, et enrichit les départements par des dons successifs.

Fidèle aux traditions de l'ère impériale, l'héritier de Napoléon I a pensé que ses efforts devaient tendre à conserver et à accroître tant de richesses. Aussi, après avoir en quelque sorte ressuscité la galerie d'Apollon au Louvre, l'empereur Napoléon III a-t-il voulu que son règne fût marqué par la remise en lumière des peintures du dôme des Invalides, chef-d'œuvre de la belle pléiade française.

Jusque-là, au grand déplaisir des véritables amateurs, on avait vu ces sortes de travaux confiés à des artistes de talent, sans doute, mais qui ignoraient les premières règles de la restauration : témoins Versailles, Fontainebleau, Trianon et d'autres palais. Le souverain a reconnu qu'il était juste de restituer aux hommes spéciaux les missions spéciales, et c'est à M. Th. Lejeune, artiste distingué comme peintre, l'une des premières capacités comme restaurateur, diplômé à la suite du concours institué si sagement par l'administration des musées, qu'a été confié cette urgente tâche, qui n'embrassait pas une surface de moins de 8000 pieds carrés.

Il était temps, car la coupole du grand dôme, attaquée par la condensation des vapeurs, qui tendent toujours à s'élever, n'était plus que le squelette de sa magnificence passée. Les pendentifs de Jouvenet se craquelaient et tombaient en écailles, la voûte du baldaquin n'était plus qu'une silhouette, enfin tout était dans un tel état, qu'en présence du refus formel exprimé par plusieurs praticiens émérites, il fut un moment question de faire exécuter des peintures modernes sur les anciennes. M. Th. Lejeune prévint ce désastre en assumant une responsabilité que d'autres déclinaient. C'est donc au double dévouement de M. Lejeune, dévouement d'artiste qui risque sa réputation par amour de l'art, et dévouement de l'homme qui délaisse des travaux lucratifs pour des travaux périlleux et mal rétribués, que nous devons la conservation de ces spécimens de l'ancienne école française, qui ne sont nulle part plus beaux et plus nombreux, si ce n'est au palais de Versailles.

Nous avons dit que la grande coupole, cette œuvre resplendissante de dessin et de couleur, comparée par les auteurs du temps à une production du Titien ou de Paul Véronise, était devenue méconnaissable ; nous ajouterons qu'il y régnait un ton sourd causé par l'évaporation des teintures végétales employées par La Fosse, et qui n'avaient pu résister à l'action de l'air et des vapeurs condensées. En effet, ceux qui ont pu étudier de près cette espèce de détrempe ou fresque française, ont pu constater un état de dégradation tel, qu'elle s'égrenait sous les doigts, et que rien ne paraissait plus problématique que la restauration de ce dôme. Maintenant nous écrirons que cette coupole de cinquante-six pieds de diamètre est composée de soixante-douze figures colossales, formant trois groupes dont le principal représente saint Louis qui dépose sa couronne et son épée entre les mains de Jésus-Christ, rayonnant de gloire, et sa divine Mère à son côté. Des anges tiennent les instruments de la passion, d'autres anges exécutent des concerts. Cet immense travail, restauré avec un rare bonheur, un grand respect des maîtres, restera comme l'un des meilleurs titres de l'artiste qui l'a accompli.

Il nous semble douteux que l'on aille jamais plus loin en restauration, de tels ouvrages réclamant au plus haut point un sentiment exquis, la connaissance des vieux maîtres, une fermeté et une hardiesse de main qu'aucun obstacle n'arrête. Ces qualités sont celles de M. Lejeune, organisation spéciale s'il en fût ; car, après avoir repris les parties effacées avec la science nécessaire, il a, en artiste consommé, ramené tous les contours, enlevé les *ressentis* avec une énergie et une expression vraiment supérieures.

Une pareille assertion surpendra peut-être bien des amateurs. Comment admettre que la brosse si souple, si moëlleuse de celui qui a restauré le Léonard de Vinci, les Ingres, le

Holbein, le Dominiquin et les Zurbaran des galeries Collot, de Fresne, Vitet, Duchâtel, et tant de délicieux tableaux flamands se soit transformée au point de pouvoir attaquer et mener à bien une œuvre aussi magistrale, surtout peinte à fresque? C'est cependant ce qui a eu lieu, et ce dont il est aisé de se convaincre. Au nombre des parties de la coupole entièrement détruites, que M. Lejeune a dû refaire, se trouvent le Christ, l'ange qui supporte la croix, et une partie du grand groupe d'archanges, toutes figures extrêmement difficiles, tant par leurs raccourcis extraordinaires, qui rappellent le faire de Michel-Ange, que par leurs oppositions et le *presto* de main qu'elles exigent.

Même réussite dans la restauration des douze apôtres, peints par Jouvenet dans les pendentifs, et des quatre évangélistes des tribunes, où de notables fragments avaient disparu sous l'humidité, ainsi qu'à la création des peintures de la voûte du baldaquin; nous disons : *création;* car là où il ne reste plus rien que des traits épars il ne saurait y avoir restauration. Cette voûte, jadis le chef-d'œuvre de Noël Coypel, détrempée par les vapeurs enfumées, par l'incendie lors des funérailles du maréchal Sébastiani, avait besoin d'être refaite de manière à rappeler la composition primitive dans son dessin comme dans sa couleur.

M. Lejeune n'est pas resté au-dessous de cette tâche qui lui a néanmoins coûté beaucoup de peine; car il a dû se livrer à un minutieux examen des fresques et des toiles de ce maître. A voir ces teintes vaporeuses, ce dessin magistral, particuliers à Coypel; ces touches hardies quoique élégantes, on devine que M. Lejeune avait à cœur de prouver aux détracteurs ou aux praticiens d'une certaine classe, qu'il ne suffit pas de savoir peindre pour bien restaurer.

Au reste, le meilleur moyen d'en finir avec la longue querelle qui divise les peintres et tend à abaisser les gens de mérite, qui se vouent à la restauration des tableaux, c'est de comparer le travail récemment effectué à la voûte et à l'archivolte du baldaquin avec l'ancien raccordage des fenêtres; cette fâcheuse *modernation* faite à *l'huile* en 1810, par un inhabile élève de David, nommé Lafite, est là, palpitante de roideur, avec ses touches sèches, guindées et chantournées, avec ses tons roses et frais, comme pour faire regretter davantage les fresques qu'elles écrasent à jamais. Quel intervalle, quelle différence pour le connaisseur, entre ces fenêtres, défigurées par une lourde main, et l'archivolte ainsi que la voûte exécutées à fresque : dessin, couleur, tout y est si bien rappelé, conservé, qu'il faut en examiner très-minutieusement toutes les parties pour s'apercevoir qu'elles ne sont pas de Coypel, et même qu'elles sont modernes; dans la restauration pâteuse du disciple de David c'est tout le contraire, tout est en désaccord avec l'intention première, et l'on ne peut croire que Louis et Bon Boullongne soient cachés sous l'épaisse couche d'huile qui grimace au mur.

Remettre en évidence ou traduire au bénéfice de la postérité ce que le temps efface, seconde à seconde; rétablir le tableau qui s'en va avec la manière et l'intention du maître; ne pas substituer sa touche à la touche du peintre, son œuvre à l'œuvre primitive; voilà le grand talent, le secret artistique par excellence. Ce secret, ce talent, M. Théodore Lejeune les possède à un éminent degré; il n'est jamais lui, il est toujours celui qu'il restaure, et c'est en restaurant ainsi que l'on est créateur!

J. CHAUTARD.

LES FRANÇAIS

Jugés par un Arabe.

On se souvient des chefs arabes et kabyles qui vinrent à Paris, en 1852, assister à la distribution des aigles; plusieurs d'entre eux, suivant les avis des officiers français avec lesquels ils sont en relation, ont publié dans le *Mobacher* leurs impressions de voyage, et si l'appréciation de nos mœurs, si différentes de celles des indigènes de l'Algérie, a le droit de piquer leur curiosité, il n'est pas d'un moindre intérêt pour nous de savoir de quelle manière ils nous jugent au point de vue de la société et des arts.

L'auteur des impressions qui vont suivre et sur lesquelles il serait sans doute superflu de faire ici des réserves, est le marabout Si-Mohammed-el-Sayd-Ben-Alyech-cheryf, chef de la zaouïa de Chellata, où il est né il y a vingt-six ans environ et où il demeure. On sait qu'une zaouïa est un lieu servant à la fois de couvent, d'école, d'hôtellerie. Cette zaouïa, une des principales écoles de la Kabylie, est située chez les Illoula, confédération kabyle de la province d'Alger. Mohammed-el-Sayd, qui est d'ailleurs fort riche, en tire des revenus considérables qui lui permettent de distribuer d'abondantes aumônes.

La soumission de Si-Mohammed ne date que de quelques années; mais, homme d'esprit et de plume, il a compris promptement la supériorité de notre civilisation et nous est franchement dévoué : investi d'un commandement important, il a mis à notre service la grande influence qu'il exerce sur toutes les tribus kabyles du cours supérieur de l'Oued Sahel.

La venue de Si-Mohammed en France a prouvé de sa part une grande indépendance d'esprit; car il bravait ainsi les dangers dont le menaçait une légende annonçant que le chef de la zaouïa des Chellata ne pouvait passer l'Oued Sahel, limite de son territoire, sans mourir dans l'année. Déjà, une fois, malgré cette tradition, le jeune chef était, en 1851, venu à Alger, et lorsque pour la seconde fois il n'en a pas tenu compte en passant les mers pour venir visiter la France, les tribus qui le vénèrent n'étaient pas sans inquiétude.

Quant au *Mobacher*, mot arabe qui signifie nouvelliste, dans lequel Si-Mohammed publie en ce moment même la relation de son voyage, par lui dédié au comte Randon, gouverneur de l'Algérie, est un journal arabe et français qui paraît à Alger tous les quinze jours; il est publié par les soins du gouvernement qui l'a créé il y a un peu plus de six ans, au mois de septembre 1847, et qui l'envoie gratuitement à tous les chefs investis. Il est, dès la réception, donné lecture du *Mobacher* dans chaque tribu et sur tous les marchés.

Le succès de cette feuille a été immédiat, elle a été recherchée avec un incroyable empressement, et plus d'une fois on a vu, lorsqu'un accident retardait sa distribution, des tribus envoyer des messagers au chef-lieu pour réclamer le numéro qu'elles attendaient. Quoi qu'il en soit, la faveur dont jouissait d'abord le *Mobacher* ne semble pas s'être maintenue ; faut-il attribuer ce nouvel état de choses à l'absence de variété dans sa rédaction, qui se réduit presque aujourd'hui à la publication des actes officiels et à la narration abrégée des opérations militaires de la colonie?

Ainsi restreint, au but pour lequel il a été créé, qui était surtout de combattre les fausses nouvelles se propageant avec tant de facilité parmi les indigènes de nos possessions d'Afrique, le *Mobacher* n'accomplit qu'imparfaitement la mission civilisatrice qu'il pourrait remplir : mission difficile, tâche délicate, qui n'est cependant au-dessous ni des capacités ni du bon vouloir des officiers qui le rédigent. Le XVIIe siècle a eu ses *Lettres persanes*, pourquoi le siècle où nous sommes n'aurait-il pas ses *Lettres algériennes ?* Laissons donc la place et la parole à notre nouvel Usbeck.

Les Parisiens sont éveillés, intelligents et d'un jugement sain ; ils sont portés au raisonnement et approfondissent toutes choses ; ils ne s'arrêtent pas aux effets et remontent aux causes, c'est chez eux l'effet naturel de dispositions innées et entretenues par l'éducation. Tous apprennent à lire et à écrire. Plus tard, chacun se livre selon ses facultés, ses moyens et son état, à acquérir des connaissances plus ou moins approfondies. Ainsi, l'ouvrier d'art cherche à perfectionner; s'il se livre avec ardeur à des recherches, ce n'est pas tant pour le gain qu'il peut espérer, c'est plutôt par le désir qu'il a de se mettre en évidence, d'entendre parler de lui et de laisser un nom. Tous suivent en cela l'idée exprimée en vers par un de nos poëtes :

« Puisqu'on cite les faits et les gestes de l'homme après sa mort, cherchons à ce

qu'on ne mentionne de nous que des choses louables. »

Les Français sont en général curieux, avides de nouveautés, ils se plaisent aux changements. C'est principalement en ce qui touche à l'habillement qu'on remarque chez eux cette dernière disposition ; leur habillement change souvent, non d'une manière complète mais graduellement et avec mesure. C'est tantôt la coupe du pantalon, tantôt la forme du chapeau, qui varient.

Il est aussi à remarquer que les Français sont vifs dans leurs mouvements : le fonctionnaire, l'homme public pressent leurs pas dans les rues, sur les places; ils marchent comme tout autre individu de nulle importance, ils ne conservent aucune gravité. On signale beaucoup de légèreté dans le caractère des Français; ils passent promptement de la joie à la tristesse et de la tristesse à la joie, des choses sérieuses à la plaisanterie; en un instant, ils éprouvent mille impressions diverses et contraires; s'ils se montrent ainsi dans les circonstances ordinaires de la vie, ils sont au contraire persévérants lorsqu'ils expriment des idées sérieuses; dans ce cas, ils tiennent avec fermeté aux vues qu'ils adoptent.

Les Français aiment beaucoup leur pays; cependant, ils ont du goût pour les voyages. Ceux d'entre eux qui ont le moyen de se satisfaire, passent des années entières hors de leur pays; ils bravent des dangers et supportent des privations pour acquérir des connaissances utiles dont ils dotent leur patrie. Ils fréquentent les étrangers avec plaisir, surtout lorsqu'ils remarquent chez eux quelques prévenances et de la recherche dans l'habillement; ils y sont portés par le désir d'obtenir des renseignements sur les mœurs et les usages de leur pays. Leur penchant pour le bien, pour la justice et pour l'accomplissement des devoirs qu'impose la société à l'homme est notoire.

Cet état de choses ne leur fait point négliger leurs affaires privées; ils poursuivent sans relâche leurs travaux, et rien ne saurait les en distraire; riches et pauvres, grands et petits, quel que soit leur sexe, s'occupent continuellement et remplissent leur tâche habituelle. Ces dispositions sont louables, et s'accordent avec la justice et la raison. Quel contraste avec nos populations musulmanes! La paresse les domine; aussi sont-elles, pour la plupart, réduites à la misère, ou errent à l'aventure dénuées de ressources. La paresse et le sommeil portent atteinte au moral de l'homme et engendrent la pauvreté.

Les enfants de la France aiment à se mettre en évidence et à faire parler d'eux, sans toutefois être portés à la fierté ou à l'envie; ils prétendent qu'il entre dans leur caractère d'être doux comme des moutons dans les circonstances ordinaires de la vie, et terribles comme le lion dans les moments d'emportement ou de tristesse; alors ils préfèrent souvent la mort à la vie. L'amour, la perte de leur fortune les poussent ordinairement au suicide. Ils gardent scrupuleusement la foi jurée, et ne trahissent ou ne trompent jamais. Nous avons, quant à nous, une maxime qui dit : « L'homme d'honneur doit tenir davantage à l'accomplissement d'une promesse qu'à l'acquittement d'une dette. »

Les Persans portent à vingt-cinq le nombre des qualités qui régissent l'humanité : Cinq d'entre elles dépendent de la volonté de Dieu qui, seul, les accorde à ses créatures, ce sont : le mariage, la progéniture, la richesse, le pouvoir et la durée de l'existence. Cinq autres s'obtiennent par un travail assidu : la science, le style, l'habileté, le bonheur dans la vie future et la damnation éternelle. Cinq s'acquièrent par le caractère : l'intégrité, l'amabilité, l'humilité, la prodigalité, la véracité. Cinq sont inhérentes à la nature humaine : le mouvement, l'action de manger, celle de dormir, celle de s'accoupler et celle de satisfaire les besoins naturels. Cinq enfin s'acquièrent par héritage : la beauté, la bonté, les sentiments élevés, et le désir d'être en évidence sans fierté ni envie.

Quant aux femmes, elles ont la suprématie sur les hommes; elles sont les maîtresses absolues de leurs maris, qui sont leurs très-humbles esclaves; jolies ou laides, elles ne leur donnent pas moins des ordres auxquels ils se conforment avec empressement. Les

égards que les Français ont pour les femmes prouvent qu'ils ne connaissent pas bien leur caractère. En effet, comment pourraient-ils se résoudre à suivre les impulsions qu'elles leur suggèrent, à se mettre avec tant d'abandon à leur disposition, s'ils savaient comme la plupart d'entre elles sont légères de raison et de conduite? Si les musulmans étaient à même d'observer chez ce peuple cet état de choses, nul doute qu'ils ne s'en trouvassent très-étonnés.

La femme doit être considérée comme un meuble tout au plus tolérable dans un coin de l'appartement; l'homme sage doit s'abstenir, il est vrai, de lui faire le moindre mal, vu sa position secondaire; il doit, au contraire, agir envers elle avec certains ménagements, parce que Dieu la lui a confiée en dépôt; mais, à part cela, il doit la considérer comme sa plus cruelle ennemie, et s'abstenir de la consulter sur quoi que ce soit. Toute discorde, toute mésintelligence a pour cause première la femme. Que Dieu nous préserve des maux qu'elle cause, et qu'il nous mette à l'abri de ses menées!

Les femmes sont des filets qui prennent ceux qui s'en approchent, ce sont des lacets qui enveloppent ceux qui les recherchent, elles sont des boutiques de tentations. Un poëte a eu raison de dire : « Les femmes sont comme les arbres qui produisent des fruits amers dont quelques-uns peuvent être mangés. Toutes les fois qu'on leur défend de faire une chose, cette chose sera nécessairement faite. »

Tels sont les mœurs et les usages des habitants de ce pays. Chez nous, le sexe qui vit dans les campagnes et à l'abandon, à l'égal des bêtes, est considéré dans les villes, et principalement dans l'est, comme un meuble de ménage. En Europe, au contraire, on traite les femmes avec les égards que l'on a ici exclusivement pour les garçons. Il est probable que les bons procédés que les Français ont pour les femmes, les sauvegardent de leurs débordements. Dieu seul sait ce qu'il en est.

Les Françaises sont en général jolies, belles; elles ont le teint blanc et coloré. On rencontre peu de brunes. Comme les Européens n'aiment pas à se croiser, c'est-à-dire à s'unir avec les négresses, la couleur brune y est rare, et ne se conserve que dans certaines familles. Ils ne trouvent aucun agrément dans la négresse, et prétendent qu'elle est d'une nature répugnante; aussi ne l'emploient-ils ni dans la cuisine, ni ailleurs. On leur a persuadé que le peuple nègre était sale et qu'il exhalait une mauvaise odeur.

Au surplus, il n'est pas étonnant que les Français ne recherchent pas les négresses, ils possèdent des compagnes charmantes, aimables et très-agréables. Elles ont un soin tout particulier de leur toilette, et dans les fêtes elles se mêlent aux hommes comme l'eau se mêle au vin. Dans les bals où souvent la musique se marie au chant, on a lieu de remarquer bien plus facilement cet état de choses, qui est, au reste, basé sur le plus ou moins de relations antérieures qui ont existé entre les assistants.

Les premières familles, les plus riches fonctionnaires possèdent des musiques particulières à leur usage; malheureusement, ne sachant pas la langue française, nous ne comprenions pas ce qu'on chantait, aussi nous abstiendrons-nous d'en porter un jugement quelconque. Un poëte a dit en pareille occasion : « J'ignore le sens de ces chansons, mais mon âme est sensible à l'harmonie. Ma conception aveugle, pour ainsi dire, goûte l'air sans voir les paroles. »

Après avoir pris quelque repos, on nous conduisit à un jardin qu'on désigne sous le nom de Jardin des Plantes. Rien de pareil au monde, ou du moins nous avons entendu dire qu'il en existât ailleurs un aussi beau. Je me garderai de le décrire, la tâche serait au-dessus de mes forces. Je me bornerai à dire qu'il est très-vaste, parfaitement assis, rempli d'arbres de diverses espèces, de fleurs de couleurs et de formes variées à l'infini; des sources l'arrosent de leurs eaux douces et limpides, d'immenses bouquets d'arbres y entretiennent l'ombre, des arbustes y croissent entrelacés près de certaines plantes dont la fleur, brisant son calice, en sort comme une jeune épouse quitte le lit nuptial.

Sous les bosquets, à l'ombre de ces arbres, s'agitent toutes sortes d'animaux. On dirait qu'on s'est plu à accumuler dans ce jardin tout ce qu'il y a d'extrême, d'opposé dans la création; n'est-ce pas merveilleux de voir vivre sur un seul point des êtres tirés de mille climats différents? tous semblent être faits à un climat unique. L'honneur de la métamorphose qu'ils ont subie revient à ceux qui en prennent soin, qui dirigent l'établissement. La bonté, l'aménité du gouvernement semblent avoir déversé leur trop-plein sur les animaux mêmes qui habitent ce séjour. Leur docilité, leur urbanité contraste avec l'attitude menaçante qu'a montrée certaine population, et, cependant cette population jouissait de la raison qu'on refuse d'accorder aux animaux.

Le lion, l'éléphant, le rhinocéros et d'autres animaux sont rassemblés dans ce jardin. Ils y ont contracté une nature uniforme. Louange à celui qui sait unir le feu à l'eau et tempérer la fougue de l'un par la tiédeur de l'autre.

C'est à l'intelligence de l'homme qu'il faut attribuer chez les animaux que nous admirons les dispositions qu'ils ont acquises; c'est aussi par les soins que l'homme prodigue aux bêtes, qu'il parvient à régénérer les espèces. Ce sont ces soins qui font que les animaux prospèrent et gagnent en bonté et en beauté. Leur laine, leur poil, leur duvet acquièrent à force de soins, de la finesse et de la souplesse. Lorsqu'on les néglige, ils dépérissent, perdent leurs bonnes qualités, deviennent sauvages, en sorte que, loin d'en tirer profit, le possesseur se trouve ruiné. Dans ce cas, il ne doit s'en prendre qu'à lui seul; il a manqué d'intelligence, ou bien, au lieu de leur donner ses soins, il s'est préoccupé de choses oiseuses et stériles pour lui. Il s'étonne cependant de la prospérité qu'il remarque chez ceux de ses voisins qui ont agi différemment.

De retour du Jardin des Plantes, nous allâmes au théâtre qu'on nomme Opéra, où s'exécutent des jeux réellement merveilleux que la plume ne saurait décrire.

SI-MOHAMED-EL-SAYD.

CONCOURS
POUR LA
CONSTRUCTION D'UN MUSÉE
A AMIENS.

La Société des Antiquaires de Picardie a voté la construction, à Amiens, d'un Musée monumental à l'aide des fonds provenant de la Loterie picarde.

Lors de son passage dans cette ville, le 29 septembre 1853, S. M. l'Empereur a bien voulu attacher son nom au monument projeté en permettant à la Société de l'appeler le Musée Napoléon, et en affectant un terrain à sa construction.

C'est pour répondre aux obligations que lui impose ce haut patronage qu'il est fait appel au talent des architectes.

Le programme du concours, pour la présentation des plans, a été arrêté ainsi qu'il suit :

Article premier. — Le Musée Napoléon sera construit sur la portion de l'ancien arsenal d'Amiens concédée par l'État à la Société des Antiquaires de Picardie.

Ce monument sera isolé de tous côtés au moyen de rues déjà ouvertes ou à ouvrir sur une largeur de 10 mètres avec l'agrément de l'autorité municipale.

La façade principale sera élevée dans un beau caractère monumental du côté de la rue des Rabuissons.

Art. 2. — L'espace à occuper par le Musée est de forme presque rectangulaire et comprend 4643 mètres carrés, d'après les cotes de largeur et de profondeur relevées sur le plan joint au programme.

Art. 3. — Le Musée se composera de quatre divisions principales, la peinture, la sculpture, les antiquités et l'histoire naturelle.

Des galeries seront affectées aux tableaux anciens et modernes, aux dessins, à la sculpture et à la gravure.

Les antiquités seront divisées en deux sections : la première renfermera des statues, des sarcophages, des mosaïques, des pierres tumulaires, des inscriptions, des bas-reliefs, des meubles et autres objets d'art d'un grand volume.

La seconde, des vases, des lampes, des armes, des bronzes, des émaux, des ivoires et autres objets précieux qui ne peuvent se conserver que dans des armoires vitrées.

Un cabinet de médailles formera une dépendance de cette galerie.

L'histoire naturelle comprendra des collections de zoologie, de minéralogie et de botanique.

A chacune des galeries demandées ci-dessus, sera annexé un cabinet particulier de travail ou de préparation.

Art. 4. — Ces diverses galeries seront éclairées de manière à faire valoir les objets qui seront renfermés. Une communication facile sera établie entre elles pour les jours d'ouverture du Musée au public.

Un grand escalier, d'un beau style, communiquera avec le premier étage.

Art. 5. — Le monument comprendra en outre :

1° Une salle convenablement décorée pour les séances ordinaires de la Société.

2° Une petite salle pour les commissions.

3° Une bibliothèque pour 10 000 volumes.

4° Une salle qui pourra être affectée aux séances ordinaires de l'Académie.

5° Un cabinet pour les archives.

6° Une grande salle pour les séances publiques.

7° Des galeries qui, jusqu'à ce qu'elles aient reçu une autre destination, pourront servir aux expositions périodiques de la ville d'Amiens.

Le monument devra renfermer également :

1° Un logement pour M. le secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

2° Un logement pour le conservateur du Musée.

3° Un logement pour le concierge.

4° Un corps-de-garde avec magasin pour deux pompes à incendie.

Mais ces dépendances pourront ne point faire partie de l'édifice principal et en être détachées.

Le restant du terrain, qui ne sera point occupé par les bâtiments et la cour d'honneur, pourra être disposé en parterre avec jets d'eau.

Art. 6. — Le plan général d'ensemble sera établi sur une échelle d'un centimètre pour mètre.

Les plans particuliers des divers étages ainsi que les élévations principales et latérales et les coupes transversales et longitudinales seront à la même échelle.

Tous les projets seront présentés d'une manière uniforme ; en conséquence, les plans, coupes et élévations générales seront simplement mis au trait sans être lavés ni ombrés. On excepte les parties coupées dans les plans et coupes, lesquelles seront indiquées par des teintes roses pour les maçonneries, brunes pour les bois et bleues pour les fers.

Des dessins lavés et ombrés ne seront tolérés que pour faciliter l'intelligence des détails de construction et d'ornementation que les concurrents croiraient devoir donner sur une grande échelle.

Les projets qui ne seraient pas présentés de la manière ci-dessus prescrite, seront mis hors de concours sans examen préalable.

Art. 7. — Les concurrents produiront en outre un métré et un détail estimatif dressé d'après la série des prix jointe au programme.

Dans le métré des fondations, on supposera que le terrain solide est à trois mètres en contre-bas

Le maximum de la dépense à faire pour cette construction, est fixé à 450 000 fr. Dans cette somme, ne sont pas compris les frais d'ameublement et d'appareils de chauffage, non plus que ceux de pavage des rues à ouvrir.

Art. 8. — Tous les projets devront être déposés au secrétariat de la Société, avant le 16 avril 1854.

Ils seront exposés publiquement les 17, 18, 19, 20 et 21 avril.

Art. 9. — La commission de la Loterie picarde, instituée par l'arrêté de M. le préfet de la Somme du 12 mars 1852, est chargée de juger le concours. Elle appellera dans son sein, si elle le juge convenable, des hommes spéciaux pour l'éclairer de leurs conseils.

L'appréciation du jury sera basée, non-seulement sur la valeur artistique des projets, mais aussi et surtout sur la garantie offerte que le chiffre total porté au devis ne sera point dépassé.

Art. 10. — Une somme de 5000 francs sera répartie entre les auteurs des trois projets qui seront jugés dignes d'être récompensés.

L'auteur du 1er projet recevra.. 3000 fr.
L'auteur du 2me............... 1500
L'auteur du 3me............... 500

Art. 11. — Dans le cas où aucun projet ne serait jugé admissible, le concours serait déclaré nul et les projets seraient rendus à leurs auteurs ; un nouveau concours pourrait alors être ouvert.

Art. 12. — Les plans ne seront pas signés ; ils porteront chacun une épigraphe qui sera reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée indiquant les nom, prénoms et le domicile de l'auteur du projet.

Art. 13. — Les projets couronnés deviendront la propriété de la Société des Antiquaires de Picardie, qui se réserve expressément le droit de faire exécuter en tout uu en partie le projet ou les projets couronnés, soit par l'auteur, soit par

tout autre architecte, en y faisant même les modifications que bon lui semblera.

Dans le cas où la direction des travaux serait confiée à l'un des auteurs lauréats, le montant du prix qu'il aurait reçu, en exécution de l'art. 10, serait prélevé sur le montant des honoraires auxquels il aurait droit.

Les projets qui ne seraient point couronnés, ainsi que les mémoires qui les accompagneront, pourront être retirés avant le 15 juin 1854. Tout projet qui ne sera point réclamé pour cette époque deviendra la propriété de la Société qui le déposera à ses archives,

ART. 14. — Tous les paquets ou lettres devront être adressés à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie (50, rue des Rabuissons, à Amiens). Ils seront affranchis.

Fait et arrêté par la Commission de la Loterie picarde en séance, ce 15 décembre 1853.

Le président de la commission.
CH. DUFOUR.

Le secrétaire,
J. GARNIER,

PROSE ET VERS.

La toilette de Mme la duchesse de Parme, par M. le chevalier Bertani. — *Les Syriennes*, par M. Édouard Dromain. — *Les Fêtes du moyen âge*, par M. Alfred de Martonne. — *L'Harmonie musicale*, par A. Elwart.

On n'a point oublié qu'à l'époque du mariage de Mme la princesse Louise-Marie-Thérèse de France avec S. A. R. Ferdinand-Charles de Bourbon, infant d'Espagne, prince héréditaire de Lucques, le continuateur et l'émule des grands ciseleurs de la renaissance, M. Froment-Meurice, exécuta, par suite d'une souscription et sur les dessins de M. Dupan, une des plus monumentales pièces d'orfévrerie auxquelles il ait jusqu'à présent attaché son nom. La toilette de Mme la duchesse de Parme, merveilleux assemblage d'or, d'argent, de pierreries et d'émail, meuble bijou pour lequel le métal s'est assoupli aux fantaisies de l'artiste comme aux volontés du fondeur, où les anges et les génies, les écussons et les devises, les inscriptions et les fleurs se groupent et s'enlacent comme dans un rêve; cet épanouissement d'ogives et de figurines où l'art et l'histoire se confondent, où le regard est ébloui par la perfection des ciselures et des nielles, ce précieux hommage de la chevalerie et de la fidélité à la vertu, à la grâce et au malheur, a été beaucoup admiré et beaucoup décrit chez nous lors de son envoi, en 1845, à la royale épousée.

Une seconde description du chef-d'œuvre de M. Froment-Meurice vient cependant d'être essayée en Italie même, dans les États, dans la capitale de la jeune duchesse, et cette tentative, qui a pour auteur M. le chevalier Bertani, bibliothécaire de Mgr le duc de Parme, a été couronnée d'une pleine réussite. La monographie du savant bibliothécaire, sortie des presses de l'imprimerie royale de Parme, forme une sorte d'album imprimé avec luxe et orné d'une gravure de l'incomparable toilette, due à l'habile burin de M. Ange Rossena. Le texte italien est précédé d'un texte français qui permettrait de croire que l'auteur a longtemps vécu en France, si lui-même il n'avait soin de dire que, retenu par l'étude sous son ciel natal, il n'a jamais franchi les monts. Qu'importe! l'esprit et l'intelligence, l'érudition et le goût sont de tous les pays, et il serait difficile à coup sûr pour un Français de mieux connaître et de mieux commenter nos annales que ne les connaît et ne les commente M. le chevalier Bertani dans l'intéressante description qu'il vient de livrer sinon au public, au moins au jugement des amateurs.

L'Orient a inspiré, surtout depuis ces dernières crises, un grand nombre de volumes en prose; voici maintenant un volume de poésies, et vraiment ce n'est pas trop par le temps qui court et sur un pareil sujet. M. Édouard Dromain n'est point un de ces touristes qui se croient aptes à imprimer leurs opinions sur un pays après quelques semaines ou quelques mois de séjour; il déclare lui-même, dans la préface de ses *Syriennes*, que, durant un laps de quinze années, il a été l'hôte de l'Orient. Le comte de Choiseul-Gouffier, le vicomte de Chateaubriand, M. de Lamartine et d'autres plus ou moins illustres prédécesseurs ou contemporains de M. Édouard Dromain, ne pourraient pas en dire autant. Cette longue résidence a dû initier le poëte aux coutumes, aux mœurs, aux traditions et vraisemblablement aussi à la langue des peuplades diverses au milieu desquelles il a vécu. M. Dromain dit, en effet, dans son introduction :

> J'ai vu Gruses, Anseriés,
> Xésidis, Ismaëliés;
> Et de tout ce chaos, pour moi la conséquence,
> C'est qu'à travers tant de chemins,
> De réflexions, d'examens,
> Sur l'oubli seul on peut fonder une croyance.

De telles conclusions sont peu consolantes, mais ce n'est pas ici le lieu de les discuter, puisqu'il ne s'agit que de rendre compte du recueil poétique auquel M. Dromain a donné le titre de *Syriennes*, en mémoire de ses voyages et des lieux qui l'ont inspiré. Les pièces de ce recueil sont générale-

ment courtes : c'est déjà un mérite; elles ont en outre beaucoup de couleur locale, et comprennent depuis les rivages de la mer Noire jusqu'aux confins de la Palestine et aux sources du Jourdain, depuis le millésime de 1840 jusqu'à celui de 1847, depuis les guerres du Liban jusqu'aux complications actuelles, une suite d'impressions et de tableaux au courant desquels sont passés en revue les principales ruines et les sites les plus vénérés de la terre sainte. Ces contemplations orientales sont traversées çà et là par des souvenirs de la France; mais, en se faisant voyageur et poëte, M. Édouard Dromain n'avait pas renoncé à sa qualité de Français, et l'amour des vers n'a jamais été exclusif de l'amour du pays.

Une curiosité bibliographique nous parvient; elle consiste en quelques pages, tirées seulement à cent exemplaires, et renfermant plus de choses que beaucoup de gros tomes sous ce simple énoncé : *Les Fêtes du moyen âge civiles, militaires et religieuses*, par M. Alfred de Martone. En sa qualité d'ancien élève pensionnaire de l'École nationale des Chartes, l'écrivain a traité son sujet avec une profonde connaissance des mœurs féodales et des vieux manuscrits. Le récit du mystère de Pierre Gringoire, joué dans la grande salle du palais de justice, est à coup sûr un des plus intéressants épisodes de la *Notre-Dame* de M. Victor Hugo. Le travail de M. A. de Martonne résume en quelques pages le traité complet des fêtes de nos ancêtres, où la dévotion ne tenait pas moins de place que l'extravagance, où le christianisme et la mythologie se rencontraient et se saluaient avec une cordialité naïve. Rien de plus curieux à lire que ce que nous raconte M. de Martonne à propos de la fête des Fous, de celle des Innocents, de celle de l'Ane, et de beaucoup d'autres dont la tradition n'a pas été perdue pour le génie de Molière lorsqu'il a tracé, à l'usage de son siècle et des âges futurs, la philosophique figure de Sganarelle.

Sous ce titre : *l'Harmonie musicale*, un de nos collaborateurs, M. A. Elwart, ancien pensionnaire de France à Rome et l'un des plus dévoués professeurs du Conservatoire, vient de faire paraître à la librairie d'Amyot, un poëme didactique en quatre chants Le professeur poëte dit dans sa préface : « La partie purement théorique de l'harmonie n'a pu être développée dans un ouvrage du genre de celui-ci, avec tous les détails qu'elle comporte; assez de traités spéciaux peuvent être d'ailleurs consultés à cet égard; mais c'est surtout à l'expression poétique des accords, à l'emploi dans le genre idéal des notes de passage, et à la citation souvent faite des œuvres musicales les plus célèbres de tous les temps et de toutes les écoles, que l'auteur s'est principalement attaché. »

Pour faire passer par les lèvres mélodieuses de la Muse l'enseignement que l'on a tant de peine à accepter en vile prose, il faut plus que du courage, il faut du talent. Le père Lancelot, helléniste fort érudit, n'a-t-il pas mis en vers de huit syllabes les racines de la langue d'Homère? Un semblable tour de force n'a-t-il pas été tenté avec la géométrie? Pourquoi donc l'harmonie, qui n'existe que par les accords, serait-elle plus rebelle qu'une autre aux liens dorés de la rime? En somme, si la réussite d'un poëme du genre de celui auquel M. Elwart a attaché son nom, dépend de la connaissance profonde des maîtres et des modèles, de la conscience du plan, de la netteté de l'exposition, de l'amour des règles et de la facilité des vers, l'auteur a tout droit de compter sur le succès.

Georges GUÉNOT.

PALAIS DE L'INDUSTRIE.

GROUPE MONUMENTAL ET BAS-RELIEFS.

MM. ÉLIAS ROBERT. — DIÉBOLT. — DESBŒUFS.

Les travaux du palais de l'Industrie poussés avec vigueur attestent que toute hésitation a disparu. L'immense façade du nord se développe parallèlement à l'avenue des Champs-Élysées. Les arcades se superposent, les combles en fer arrivent sur le chantier et d'ici à peu de temps, il sera permis d'apprécier la colossale silhouette de l'édifice. Un instant on a eu des craintes sérieuses sur certains points des fondations. A l'aile droite du sud, quelques parties du sol avoisinant la rivière renfermaient des couches d'argile qui ont nécessité des reprises en sous-œuvres. Il est à croire que pareil accident ne se renouvellera plus.

La porte d'entrée du palais présente des frises et des frontons qui auront pour couronnement un groupe allégorique. Cette triple décoration de la frise, du fronton et du groupe a été mise au concours, les conditions de ce concours ayant été au préalable réglées par un programme. A ce noble appel, un certain nombre de sculpteurs ont répondu en soumettant leurs études à un jury où dominait à bon droit l'élément architectural, puisqu'il s'agissait de travaux de sculpture pour un monument. Ce jury était composé de MM. Visconti, architecte du Louvre, Questel, archi-

tecte du palais de Versailles, de Gisors, architecte du palais du Luxembourg, Seure aîné, statuaire, Picot et Petitot peintres. Le choix des juges a été longtemps douteux, car chaque artiste avait présenté plusieurs esquisses; presque tous avaient composé un groupe pour le couronnement, ainsi que des bas-reliefs pour le tympan du fronton et pour la frise.

En première ligne a été placée l'œuvre de M. Élias Robert, dont le groupe qui dominera l'édifice est une composition représentant la France distribuant des couronnes aux Arts et à l'Industrie personnifiés par deux femmes aux formes souples et hardies comme le Phidias français, Pradier, nous a accoutumés à les voir. La France surtout est remarquablement belle; elle avance les bras; dans chaque main elle tient le symbole de la récompense et s'apprête à couronner les Arts et l'Industrie. Ces trois statues colossalement groupées se découperont avec harmonie sur le ciel.

Pour le second motif, M. Diebolt a obtenu la préférence. Le bas-relief de ce statuaire représente deux Renommées accostant des écussons aux armes impériales et à celles de la ville de Paris.

Dans cette lutte du talent et de la célébrité, le troisième vainqueur a été M. Desbœufs qui exécutera le fronton et ajoutera ainsi une nouvelle œuvre et un nouveau succès à ceux qui ont déjà marqué sa carrière.

Les sujets des divers ouvrages mis au concours avaient été laissés à l'inspiration des artistes qui tous, hâtons-nous de le dire, ont justifié cette marque de confiance en se tenant à la hauteur de leur tâche. MM. Élias Robert, Diebolt et Desbœufs avaient pour concurrents MM. Ottin, Oleva, Villain, dont les esquisses ont été également accueillies de la manière la plus favorable par le jury qui a éprouvé un vif regret de ne pouvoir décerner plus de récompenses. Mais par un arrangement réglé avant la sentence, il avait été convenu entre les rivaux que l'auteur de chacun des projets acceptés par le jury prélèverait sur son allocation une somme de mille francs pour la remettre aux rivaux distancés par lui dans le concours. Touchant exemple de confraternité qu'on ne saurait trop recommander aux artistes de suivre à l'occasion.

ERNEST LIÈSLE.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS.

—

BULLETIN N° 508.

Séance du mardi 20 décembre 1853.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à 8 heures. La parole est à M. le secrétaire général pour la lecture du procès-verbal dont la rédaction mise aux voix est adoptée, après toutefois qu'il est fait observer par M. le président que le Gymnase fondé par M. Amoros rue Jean Goujon, avait été décoré par MM. Brès, homme de lettres, Thiollet, architecte, et Molchnett, sculpteur, membres de la Société.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de MM. Méade, frères, de New-York, laquelle est renvoyée au bureau afin qu'il y soit donné suite.

2° Une lettre de l'Institut historique de France, contenant quatre billets d'entrée pour la séance extraordinaire tenue par cette Société, le dimanche 18 décembre présente année. Cet envoi ayant été fait antérieurement au jour de notre séance, M. le président en avait fait la distribution à MM. les membres du bureau.

3° Deux numéros du journal anglais *the Builder*, lesquels sont, comme d'usage, renvoyés à M. Henry de Sauclières.

4° Le premier trimestre, année 1853, du *Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, dont l'examen est ajourné.

5° Le numéro 18 du *Musée universel*, dont se charge M. Paul Carpentier, rapporteur de cette publication.

La correspondance étant épuisée, M. Paul Carpentier fait une communication de laquelle il résulte que MM. Zanth, architecte à Stuttgard, et Felsing, graveur à Darmstadt, deux de nos membres correspondants viennent d'être nommés correspondants de

l'Académie des Beaux-Arts de Paris; et que le sénat de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, a proposé au roi de Prusse de nommer notre collègue M. Hittorff, architecte à Paris, chevalier de l'ordre du Mérite, en remplacement de M. Fontaine, décédé. M. le secrétaire général est chargé d'adresser les félicitations de la Société à MM. Zanth et Felsing.

M. le président annonce à la Société que le bureau vient de faire avec M. le directeur de la Revue des Beaux-Arts, pour cette année, un arrangement avantageux, au moyen duquel elle enverra directement les numéros de la Revue des Beaux-Arts aux Sociétés correspondantes dont elle reçoit les travaux. M. le secrétaire général sera chargé de cet envoi.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Blondin, sur une série du journal anglais *the Builder*. L'absence regrettée de cet honorable rapporteur nous force à passer à un autre travail et à renvoyer ce rapport à la prochaine séance.

M. Vavin procède à la lecture de son rapport sur les tomes XIV, XV et XVI des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, années 1849, 1850 et 1851.

Dans un rapport remarquable par la précision et la clarté, notre honorable collègue se félicite d'avoir à parler d'une association académique qui, par ses dignes travaux, mérite d'exciter notre intérêt. Le rapporteur, après avoir parlé de l'agriculture, qui occupe le premier rang dans la série des travaux de la Société du Puy, en mentionne quelques-uns auxquels les Beaux-Arts ne sont point étrangers.

Et d'abord, M. Vavin cite une savante dissertation de M. Charles La Fayette, au sujet de la situation financière dans laquelle se trouvent les agriculteurs. Il voudrait pouvoir lire ces pages, dictées par un esprit droit et inspirées par les plus nobles sentiments, tant elles sont exprimées clairement et avec un rare talent.

Il relate le travail de M. Bertrand de Done, par lequel celui-ci est arrivé à formuler une loi d'intervention des vents et qui peut faire prévoir à l'avenir les variations du temps.

Il signale M. Azéma comme ayant imaginé une rose thermométrique, une rose barométrique et une rose hygrométrique par des applications ingénieuses, au moyen de laquelle un seul coup d'œil fait connaître les températures moyennes des mois d'une période de quatre années.

Parmi les sciences, notre honorable rapporteur signale les travaux de cette Société par quelques citations de paléontologie.

Les lettres se trouvent représentées par une biographie consciencieusement écrite des héros qui, partis simples soldats et morts généraux, ont illustré le département de la Haute-Loire.

Sous le rapport des Beaux-Arts, la Société du Puy, déjà si riche en objets scientifiques, littéraires et artistiques, ne pouvait se passer, dit notre collègue, d'un local assez spacieux pour renfermer ces premières richesses. Le manque d'espace ne permettait non-seulement plus de classer les objets les plus précieux, mais encore de les sauvegarder de toutes dégradations. Aussi, dès ce moment, la fondation d'un musée fut résolue. A ce sujet, l'honorable rapporteur rend compte de l'inauguration de ce musée, faite le 27 août 1851, avec tout l'éclat et la pompe que comportait une pareille cérémonie. Après avoir décrit la division du musée, et la destination de chaque salle, le rapporteur rappelle les détails de l'ornementation de ce même musée, dont le style est de la renaissance. Il mentionne un rapport plein d'intérêt, lu par M. Eymard, sur une église du XVe siècle et sur une porte sculptée, dont le travail remonte au XIe siècle. Ces travaux offrent une étude curieuse pour les archéologues, et peuvent fournir pour l'histoire de l'art dans ce département, des données positives, en ce qu'elles se rapportent à des dates certaines.

Notre collègue mentionne dans son rapport l'église de Maufaucon, construite dans la Haute-Loire, sur les plans de M. Normand. Il parle d'un essai de peinture murale exécuté à la chapelle Saint-François-Régis, et rappelle la critique judicieuse d'un des mem-

bres de la Société du Puy. Il parle d'un rapport de M. Eymard, dans lequel cet auteur donne la description d'une ancienne peinture murale représentant les Arts libéraux, découverte dans une salle dépendante de la cathédrale du Puy, par les soins de M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, et de M. Mallet, architecte, qui avait été appelé au Puy à l'occasion des travaux de la restauration du cloître.

L'archéologie, cette science dont la mission est de défendre les monuments contre les injures du temps et les entreprises des démolisseurs, est honorée par les savants et nombreux rapports que plusieurs des membres de cette société ont produits.

On ne peut trop donner de louanges, dit notre collègue, à ceux qui se livrent à cette science si difficile, et qui, par de patientes recherches, finissent par soulever le voile que cache l'histoire des temps passés. Honneur à ceux qui recherchent avec soin et recueillent avec respect les débris que les siècles ont déposés sur notre sol. Sauver de la destruction ces restes précieux, et les offrir à l'admiration publique, c'est bien mériter à la fois de la religion et de la patrie.

Enfin notre collègue termine son long et minutieux rapport en rappelant les récompenses que la Société du Puy donne à la fin de chaque année académique, et en déclarant que cette Société est à ses yeux une des associations qui ont le mieux compris et rempli leur mandat, une de celles dont l'organisation peut être proposée comme modèle.

Notre honorable rapporteur demande le dépôt des volumes qu'il vient d'examiner aux archives, comme étant des ouvrages dignes d'intérêt.

Les cinq volumes dont il est fait mention, et le rapport de M. E. Vavin sont déposés aux archives de la Société; après avoir reçu les félicitations de celle-ci.

Dans un rapport verbal, M. le secrétaire général rappelle qu'il est de nos collègues décédés pour lesquels il a été omis de nommer des rapporteurs pour leurs notices nécrologiques; qu'il en est d'autres qui, étant nommés depuis longtemps, n'ont pas encore remis leurs travaux. A ce sujet, la Société décide que M. Chaudet, architecte, sera chargé de la notice nécrologique de M. Duquesney, et que M. Dien sera chargé de celle de M. Léger, graveur; qu'en outre il serait fait appel aux auteurs des notices en retard afin d'activer les travaux.

La séance est levée à dix heures un quart.

Ordre du jour de la séance du mardi 3 janvier 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1853; 2° correspondance; 3° proposition de M. le président, relative aux échantillons de marbres de Bolivie, envoyés à la Société par M. Nunez del Prado, membre correspondant; 4° communications de M. Bourla des importantes découvertes qu'il a faites de sépultures romaines à Tournay (Belgique), dans les fouilles de fondation du théâtre qu'il y construit; 5° rapport de M. A. Blondin sur une série du journal anglais *the Builder;* 6° rapport de M. le président sur l'état financier de la Société pendant l'année 1853; 7° rapport de M. E. Vavin sur les *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*, années 1852 et 1853.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du 16 décembre 1853.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre; ce procès-verbal est adopté.

Correspondance. — M. Viger-Duvignau, secrétaire-général du Comité central, écrit à ses collègues pour leur faire part de son mariage avec Mlle Périne Mariquot, artiste peintre.

L'Assemblée décide que M. le président sera prié de complimenter M. Viger-Duvignau au nom du Comité.

M. le comte de Nieuwerkerke écrit une lettre en réponse aux félicitations qui lui ont

été adressées par le Comité central, à l'occasion de sa nomination à l'Académie des Beaux-Arts.

Lecture. — M. Bellier de La Chavignerie donne lecture d'une comédie de la composition de M. Fernand Lagarrigue, de Béziers. Le Comité ajourne le jugement que l'auteur réclame pour son œuvre. Elle sera déposée aux archives, et il sera avisé ultérieurement, lorsque la section de littérature aura reçu une organisation définitive.

M. Victor Roussy a la parole pour lire un opuscule ayant pour titre : *Célébration du jubilé à Chartres en* 1751, *le Père Bridayne*, avec cette épigraphe : « Verbis et « exemplis evangelisat » par M. Émile Bellier de La Chavignerie.

L'objet de cet opuscule est de relever quelques erreurs qui se sont fait jour, selon l'auteur, dans l'*Histoire de Chartres* écrite par M. Chevard. M. de La Chavignerie a puisé aux sources les plus authentiques les intéressants détails de sa brochure; il cite les documents qui lui ont servi. Énoncer des faits, dit M. de La Chavignerie, voilà, suivant nous, le mode le plus courtois et le plus efficace de réfutation. Au lecteur, souverain juge, le soin de décider en dernier ressort.

Il serait difficile de citer, sans la donner tout entière, la brochure de M. de La Chavignerie, dont l'étendue se borne à sept pages. Mais les limites même du travail de notre honorable collègue l'ont heureusement conduit à concentrer dans un style net et concis un récit attachant et plein de faits curieux.

Cette lecture est accueillie avec beaucoup d'intérêt par le Comité, qui décide que le travail de M. de La Chavignerie sera déposé aux archives.

M. Siméon Chaumier est chargé de l'examen des fables de M. Victor Roussy.

Après quelques propositions sans résultat, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Ordre du jour de la séance du vendredi 6 janvier 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 1853; 2° correspondance; 3° compte rendu par M. le président de ses démarches touchant la réalisation du projet d'exposition des œuvres d'art dans les foyers des théâtres; 4° lectures; 5° propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

OPÉRA : *Bettly*. —Lepeintre aîné. — OPÉRA-COMIQUE. *Les Papillotes de M. Benoît.*—THÉATRE-FRANÇAIS. *La Pierre de touche.*

La représentation de Lepeintre aîné a été des plus brillantes. L'Empereur et l'Impératrice y assistaient, et toutes les célébrités du monde officiel et du monde littéraire s'y étaient donné rendez-vous. Le vieux et excellent comédien a été fort bien accueilli dans *le Bénéficiaire*, avec son escorte d'artistes distingués, Samson, Arnal, Numa, Bataille, Levassor, Régnier, Feschter, Brindeau, Mlle Fix, Mme Doche, qui avaient accepté ce qu'on appelle en termes de théâtre des bouts de rôle, pour donner à leur doyen dramatique (Lepeintre a soixante ans de bons et loyaux services) une double marque d'amitié et de considération.

Mais l'intérêt principal de cette représentation se reportait sur un ouvrage de Donizetti, encore inconnu en France, et qu'on savait être une des plus charmantes productions de l'auteur de *Lucie* et de *la Favorite*. M. Hippolyte Lucas avait été engagé par Donizetti lui-même à arranger pour l'Opéra sa *Bettly;* c'était un de ses ouvrages de prédilection. M. Hippolyte Lucas s'était chargé volontiers de ce travail difficile, car Donizetti, ayant composé la musique sur le poëme du *Chalet*, qui lui était tombé sous la main, il fallait de toute nécessité inventer un poëme qui n'eût aucun rapport avec l'idée primitive et qui conservât le caractère des situations musicales. L'auteur s'est tiré avec un grand bonheur de cette épreuve toute particulière, et la *Bettly* vient d'obtenir un triomphe que nous constatons avec plaisir. Nous avons droit d'être heureux et comme fiers des succès de nos collaborateurs. A défaut de Donizetti, trop tôt ravi, hélas! au monde musical, M. Hippolyte Lucas s'est adressé à M. Adam, l'habile et spirituel compositeur, pour tout le travail nécessaire à la représentation. M. Adam, bien connu pour être l'auteur du *Chalet*, s'est plu à ouvrir généreusement à son rival italien les portes de notre Aca-

démie impériale de musique. C'est un attrait de plus pour cette œuvre déjà si intéressante en elle-même. Mais quel que soit le mérite d'une œuvre dramatique et surtout musicale, il dépend de l'exécution, et ce rare avantage, la *Bettly* le possède au plus haut degré. Mme Bosio a fait sa rentrée à l'Académie impériale de musique dans cet opéra ; Mme Bosio est un des talents les plus parfaits que nous connaissions. C'est une cantatrice de premier ordre, d'une grande richesse de vocalisation et d'une sûreté extrême ; elle se joue des difficultés avec une telle aisance, qu'on n'éprouve jamais à l'entendre la moindre crainte, ni la moindre fatigue. C'est un de ces gosiers de rossignol que la nature a créés exprès pour lancer des notes étincelantes, capricieuses, que le goût approuve toujours et qui touchent le cœur en même temps qu'ils plaisent à l'oreille. La large et sympathique voix de Morelli a produit beaucoup d'effet : ce baryton, d'une rare ampleur, sait unir la grâce du sentiment à l'énergie de la passion. Boulo, délicieux ténor regretté par l'Opéra-Comique, a eu l'occasion de déployer toute la suavité de son organe, dont le timbre pathétique convient à merveille à la musique douce et villageoise ; enfin, Coulon s'est fait remarquer dans les couplets ajoutés à son rôle par M. Adolphe Adam, et son avenir nous semble assuré à l'Opéra.

Les Papillotes de M. Benoît ont réussi à l'Opéra-Comique. Le poëme ressemble un peu trop peut-être aux *Contes moraux* de Marmontel ; il n'a pas la vivacité, la gaieté des *Noces de Jeannette* des mêmes auteurs ; mais la musique de M. Reber, qui semble avoir pris pour modèles Grétry et Dalayrac, a du charme et de l'originalité !

Le Théâtre-Français a donné une comédie en cinq actes et en vers, *la Pierre de touche*, comédie signée de deux noms aimés du public, MM. Jules Sandeau et Émile Augier. On attendait beaucoup de cette collaboration toute littéraire ; et cette attente, sans avoir été trompée, n'a pas été aussi satisfaisante qu'on l'espérait. *La Pierre de touche* est une comédie de caractère, et à ce titre, elle avait droit d'être représentée au Théâtre-Français ; il est à regretter seulement que le caractère n'ait pas été assez solidement posé pour intéresser constamment le public. Il n'est pas nécessaire à coup sûr pour les comédies de ce genre, le plus difficile de tous, que le caractère ait pour lui les sympathies des spectateurs. Mais s'il est ridicule ou odieux, et il peut l'être, il faut que ce soit d'une façon supérieure, en un mot qu'il ait assez de force pour s'imposer. C'est ce qui a manqué, selon nous, au caractère de ce jeune artiste que les auteurs ont mis en scène, pour nous le montrer aux prises avec une fortune inattendue, dont il subit la fâcheuse influence. Pauvre, il a du génie ; riche, il renonce à son art, et non-seulement à son art, mais à toutes les qualités de l'honnête homme. Pauvre, il a de l'esprit ; riche, il n'est plus qu'un sot. Est-il donc vrai que la richesse dégrade à ce point, et que les artistes, pour conserver ce qu'ils ont d'âme et de cœur, soient voués à une éternelle pauvreté ? Nous ne pouvons admettre cette conclusion, surtout de la part d'esprits généreux ; et les auteurs ont été entraînés au delà de leur propre sujet. Quoi qu'il en soit, le premier acte de cette comédie est extrêmement bien fait ; il annonçait une œuvre des plus éminentes, les autres actes n'ont pas tenu malheureusement les promesses du premier ; ils se traînent dans des banalités, relevées il est vrai, par l'agrément du style et par des mots heureux, mais qui manquent d'un intérêt nouveau et curieux. Le cinquième acte, par des élans vrais, et que M. Got a bien rendus, a redonné la vie et le mouvement à la comédie de MM. Jules Sandeau et Émile Augier, et assuré son succès. La pièce a été bien jouée par Mmes Madeleine Brohan, Allan, MM. Provost, Leroux, et surtout par M. Got, à qui la création de Spiégel fait beaucoup d'honneur.

Henry de SAINT-DIDIER.

MÉLANGES.

1er janvier 1854.

Par un décret en date du 24 décembre, l'Empereur vient de créer la commission pour l'Exposition universelle de 1855 ; cette commission est divisée en deux sections :

La section des beaux-arts ;

La section de l'agriculture et de l'industrie.

Sont membres de la section des beaux-arts :

MM. Baroche, Eugène Delacroix, Henriquel-Dupont, Ingres, Mérimée, comte de Morny, prince de la Moskowa, duc de Mouchy, marquis de Pastoret, de Saulcy, Simart, Visconti.

Sont membres de la section de l'agriculture et de l'industrie :

MM. Élie de Beaumont, Billaut, Michel Chevalier, Dolfus (Jean), Arlès Dufour, Dumas, baron Charles Dupin, comte de Gasparin, Gréterin, Heurtier, Legentil, Leplay, comte de Lesseps, Mimerel, général Morin, Émile Péreire, général Poncelet, Regnault, Sallandrouze, Schneider, Seillière, Seydoux, Troplong, maréchal comte Vaillant.

En cas d'absence du prince Napoléon, la commission, réunie en assemblée générale, sera pré-

sidée par le ministre d'État ou par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et, à leur défaut, par un vice-président qui sera nommé au scrutin dans la première séance.

La section des beaux-arts sera présidée par le ministre d'État;

La section de l'agriculture et de l'industrie, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Chaque section fera choix d'un vice-président.

Sont nommés :

Secrétaire général de la commission, M. Arlès-Dufour.

Secrétaire général adjoint, M. Adolphe Thibaudeau.

M. de Mercey, chef de la section des beaux-arts au ministère d'État, est nommé secrétaire de la section des beaux-arts.

M. Audiganne, chef du bureau de l'industrie, et M. Chemin-Dupontès, chef du bureau de la navigation au commerce extérieur, sont nommés secrétaires de la section d'agriculture et de l'industrie.

— Le Jardin d'hiver prépare, pour l'inauguration de l'année 1854, la fête annuelle des étrennes, le lundi 2 janvier; ces charmantes réunions de famille sont bien certainement les étrennes les plus attrayantes que les parents puissent offrir à leurs enfants : cette année l'administration ménage à son petit public une surprise des plus agréables.

— A l'occasion de sa nomination de membre libre de l'Académie impériale des Beaux-Arts, en remplacement de M. Dumont, M. le comte de Nieuwerkerke a réuni lundi dernier, dans un dîner que MM. les ministres d'État et de l'instruction publique ont honoré de leur présence, ses collègues de l'Académie des Beaux-Arts, ainsi que MM. les présidents des autres Académies.

A cette occasion, le salon de réception habituel du Louvre avait été décoré avec une élégance pleine de simplicité et de bon goût. Les invités ont vivement félicité leur nouveau confrère de l'heureuse idée qu'il avait eue de les réunir ainsi au Louvre, asile de toutes les gloires artistiques de la France.

A l'allocution de remercîment adressée aux honorables membres de l'Académie par M. de Nieuwerkerke, de l'avoir admis dans son sein, M. Heim, président de l'Académie des Beaux-Arts, et M. Raoul-Rochette, son secrétaire perpétuel, ont répondu, au nom de l'Académie, combien elle était heureuse de compter désormais parmi ses membres l'auteur de la statue équestre de Guillaume le Taciturne.

Cette réunion, dans laquelle n'a cessé de régner la plus franche cordialité, s'est prolongée assez avant dans la soirée.

— Nous ne saurions trop recommander aux artistes, qui sont pressés de faire mettre au net leurs manuscrits et dessins pour requêtes, mémoires, placets, pétitions, projets d'embranchement de chemin de fer, etc., etc., à présenter à l'Empereur ou à ses ministres, de se rendre chez M. Palis, ancien chef de bureau au ministère des finances, directeur, depuis quinze ans, de l'Office administratif des copistes, place de la Bourse, n° 15; là, ils trouveront des employés aussi actifs qu'intelligents pour copier leurs notes, rédiger leurs pétitions, placets, demandes de brevets d'invention, en dessiner les plans et appareils à l'échelle voulue, les faire autographier à plusieurs exemplaires, écrire sous leur dictée, et traduire en toutes langues, soit dans les bureaux de l'Office, soit à l'hôtel même où ils logeront. Ces mêmes employés se rendent aussi en province et à l'étranger pour un temps limité ou indéterminé.

Des littérateurs et des savants, d'une discrétion incontestable et à toute épreuve, sont spécialement et confidentiellement chargés des révisions, retouches ou corrections des ouvrages scientifiques et littéraires, pièces de vers et de théâtre, romans, voyages, ainsi que des mémoires destinés aux concours de l'Institut, dont le style, l'arrangement des phrases et l'orthographe laissent à désirer.

M. Palis traite de gré à gré par correspondance affranchie, pour les prix de ces travaux, qui lui arrivent tous les jours de la province et de l'étranger.

— Le comité de l'Association des inventeurs et des artistes industriels, présidé par M. le baron Taylor, a donné connaissance à tous les membres de cette Société de la nouvelle loi sur les brevets d'invention, votée à Bruxelles par la chambre des représentants belges, à une grande majorité, le 13 décembre, et dont voici les principales dispositions :

1° La durée des brevets est portée à vingt années; — 2° il n'y aura plus de déchéance pour cause de non mise en œuvre; — 3° la taxe admise est de dix francs, vingt francs, trente francs, et successivement jusqu'à l'expiration des vingt années; — 4° il n'y aura plus de distinction pour les brevets d'importation et d'exportation.

— Le tableau exposé par M. Léon Cogniet au Louvre, et représentant *le Tintoret au lit de sa fille morte*, cette belle page fort remarquée au dernier Salon de Bruxelles et de Gand, excite en ce moment l'admiration de la foule à l'exposition de Bordeaux.

VISCONTI

SA FAMILLE ET SES ŒUVRES.

Plus que personne nous avons à déplorer la perte considérable et inattendue que les arts et la France viennent de faire. Visconti était notre maître par le talent, il était notre ami par son inépuisable besoin d'être agréable ou d'obliger; la veille de sa mort il nous renouvelait encore, dans les termes les plus cordiaux, ses favorables dispositions. Peut-être aussi nous est-il permis de nous ranger, si grand que soit cet honneur, au nombre de ceux qui ont le mieux connu le grand architecte durant la dernière partie de sa laborieuse carrière et qui ont assisté de plus près aux efforts, aux luttes et aux triomphes de cet homme supérieur dont l'imagination loin de s'affaiblir, puisait de nouvelles ressources et comme une nouvelle séve dans ses vastes enfantements.

Il y a plus de dix ans, en mars 1843, celui qui écrit ces lignes publiait dans un de nos recueils un travail biographique sur l'artiste qui n'est plus. Le temps est d'ordinaire pour ces sortes d'ouvrages une redoutable épreuve; pour celui dont il est question les années, loin d'amoindrir l'éloge l'ont mis au-dessous de la vérité, si bien qu'il n'a plus été pour l'auteur de cet article qu'un simple renseignement dont il est devenu indispensable de remplir les lacunes.

Visconti était notre maître et notre ami : il était encore le protecteur, le conseiller de la Revue des Beaux-Arts qui avait eu dès les premiers jours la faveur de le compter au nombre des membres de son Conseil de rédaction : « Je vous remercie, nous écrivait-il avec son habituelle bonté, en février 1850, d'avoir bien voulu penser à moi pour faire partie du Conseil de rédaction de la Revue des Beaux-Arts, j'accepte avec d'autant plus de plaisir que je trouve cette Revue on ne peut plus intéressante à en juger par les numéros qui ont déjà paru, et dont je voulais vous faire compliment. » Maintes fois notre rédaction a eu à se féliciter des excellentes remarques de Visconti et, si nous recherchions dans nos papiers nous y retrouverions certainement des manuscrits et des épreuves annotées de cette main même qui terminait le tombeau de l'Empereur tandis qu'elle posait les premières assises de l'achèvement du Louvre.

L'histoire de Visconti s'écrira un jour en même temps que celle des glorieux monuments auxquels il a attaché son nom; pour aujourd'hui nous n'avons à rassembler, au milieu de nos tristesses et de nos larmes, que les matériaux de ce beau livre, que les principales dates de cette existence si pleine de grandes choses; mais la célébrité, le pur amour des arts étant une tradition dans la famille de Visconti, il nous a semblé qu'il était impossible de parler du fils sans dire un mot des ancêtres.

I.

Le père et l'aïeul de Visconti.

Ennius-Quirinus Visconti, père de l'illustre architecte que nous regrettons, avait débuté dans la carrière des lettres à treize ans, par une traduction en vers de l'*Hécube* d'Euripide. Gianangelo Braschi depuis Pie VI, ayant fondé le *Museo Pio Clementino*, Antoine, père d'Ennius-Quirinus, en fut nommé directeur et publia, avec son

fils, en 1783, le premier volume de la description de ce musée, dont Ennius avait écrit la meilleure part, les six volumes qui suivent étant parfaitement conformes au premier et n'étant signés que de son nom seul. Ennius succéda, en 1784, à tous les honneurs et places de son père mort; et sa demeure devint un cabinet de consultation pour les amateurs qui voulaient s'éclairer sur la valeur des objets qu'ils avaient entre les mains. Cependant le contre-coup de la révolution française avait ébranlé le monde; alors, dit M. Dacier :

> Les objets les plus constants et les plus chéris de ses études, les chefs-d'œuvre de l'antiquité, avaient disparu et laissé Visconti dans un douloureux veuvage. Ils avaient, comme leur ancien possesseur, éprouvé les effets des révolutions et de la guerre; des triomphes les avaient transportés à Rome, d'autres triomphes les en avaient enlevés. Les Gaulois avaient été encore une fois les maîtres de l'ancienne capitale du monde, la France s'était emparée de ces dépouilles opimes, elle les possédait; mais il lui restait à désirer de posséder aussi celui qui lui avait appris à les apprécier et à bien jouir de tant de richesses. Ces vœux, conformes à ceux de Visconti, ne tardèrent pas à être remplis; il vint se réunir aux objets chéris de ses études au mois d'octobre 1799.
>
> D'honorables distinctions l'attendaient et devancèrent même son arrivée à Paris. Dès qu'il eut mis le pied sur le sol de France, on créa pour lui la place d'antiquaire du Musée central des arts. Tout ce que la capitale renfermait d'amis de l'antiquité et des arts l'accueillit avec empressement. L'envie qui aurait pu se déguiser sous les apparences de l'amour de la gloire nationale, n'osa même faire entendre aucune plainte; et Visconti put être dès lors certain que s'il lui suffisait de la plus grande estime pour ses rares connaissances, pour sa personne et pour ses ouvrages, la patrie qu'il venait d'adopter le dédommagerait de la patrie qu'il venait de perdre.

La France s'était montrée généreuse envers Ennius Visconti; en 1800, lors de la nouvelle organisation de l'Institut, il avait été nommé membre de la classe des beaux-arts, et l'année suivante, la classe d'histoire et de littérature ancienne l'avait admis dans son sein. L'Europe avait une si haute idée de l'étendue des connaissances d'Ennius, que le Parlement anglais le manda pour examiner et apprécier la collection de lord Elgin. L'antiquaire se rendit à cet honorable appel, publia ses appréciations et les résultats divers de son voyage; mais, pris d'une maladie douloureuse contre laquelle la médecine fut impuissante, il fut enlevé à sa famille, le 7 février 1818.

Conservateur érudit autant qu'intègre, Ennius n'avait amassé aucune fortune dans le long exercice de ses fonctions, et quand il mourut, il ne légua pour tout patrimoine, à son fils Louis-Joachim, qu'un nom déjà célèbre dans la science et par conséquent difficile à soutenir. Le fils demeura fidèle à la tradition paternelle et aux devoirs qu'elle lui imposait.

II.

Louis-Joachim Visconti. — Ses études. — Ses débuts. — La fontaine Gaillon. — Tombeaux des maréchaux Suchet, Lauriston et Gouvion Saint-Cyr.

Né à Rome le 11 février 1791, Louis-Joachim Visconti puisa dans la majesté des monuments et des sites qui l'environnaient et dans la société du savant archéologue, son père, un goût éclairé, un tact sûr et une admiration profonde pour les merveilles de l'antiquité. La forme païenne se révéla à lui dans le double enchantement du style grec et du style latin, Vitruve et Vignole l'avaient, chemin faisant, initié à ces formes exquises, si bien que ce n'était plus un élève lorsqu'il vint au plus fort du rayonnement impérial, en 1806, prendre des leçons de Percier et Fontaine. « Des mains de Percier, dit le *Moniteur*, il passa à l'école des beaux-arts en 1808, à peine âgé de dix-sept ans, il en sortit en 1817, après avoir remporté cinq médailles, le prix départemental et le second grand prix. » Quels beaux rêves formait alors le lauréat! mais il n'était pas seul arbitre de ses destins, et comme d'autres il lui fallut sacrifier au métier avant de faire de l'art.

A ce sujet le *Moniteur* écrit encore : « Il débuta au sortir de l'école par les modestes fonctions de conducteur des travaux à l'entrepôt des vins; en 1820, il reçut le titre de sous-inspecteur des travaux au ministère des

finances, et deux ans après celui d'inspecteur. Dès lors ses fonctions se multiplient et grandissent avec sa réputation; il est nommé architecte voyer des troisième et huitième arrondissements, emploi qu'il conserva pendant vingt-deux ans, en même temps qu'il était chargé par la ville et par le ministère de l'intérieur de la décoration des fêtes publiques.

« Devenu, en 1825, architecte de la grande bibliothèque de la rue Richelieu, Visconti a fait vingt-neuf projets pour cet établissement. La mort l'a malheureusement surpris au moment où il espérait voir se réaliser celui de ses projets auquel il tenait le plus, et qui répond le mieux aux nécessités de ce vaste établissement. »

Pendant dix ans Visconti avait restauré ou bâti des maisons bourgeoises; en 1824, de méchantes masures et une fontaine plus misérable encore, qui occupaient l'angle de la rue Port-Mahon et de la rue de la Michodière, ayant été démolies, Visconti, architecte d'un des propriétaires, et qui déjà avait donné les plans des maisons nouvelles, complèta l'ensemble de ses projets en présentant à la Ville le dessin d'une fontaine à élever sur l'emplacement de la précédente.

La fontaine Gaillon n'est pas un monument irréprochable : circonvenu par des nécessités d'économie, et surtout par l'exiguïté du terrain, obligé de raccorder les lignes de son architecture de luxe avec celles plus modestes des constructions auxquelles la fontaine s'adosse, je ne doute pas que Visconti n'ait, le premier, reconnu les obstacles de son entreprise; malgré cela, la fontaine du carrefour Gaillon peut être considérée comme le point de départ de sa réputation.

Ce succès valut à l'artiste de nombreuses commandes; de ce jour il cessa d'être l'architecte de la petite propriété pour s'élever à des sphères plus dignes. Peu de temps après Visconti donna une preuve éclatante de la flexibilité de son talent en ornant le Père Lachaise des tombeaux des maréchaux Suchet, Lauriston et Gouvion Saint-Cyr.

Les travaux qui précèdent n'étaient en quelque sorte que des préliminaires; l'heure allait venir des grandes œuvres, et par conséquent des grandes réussites.

III.

Fontaine de la place Louvois. — Fontaine de la place Saint-Sulpice. — Fontaine Molière. — Hôtel Pontalba. — Hôtel Collot. — Hôtel de la rue Fortin.

Après l'assassinat du duc de Berry, la salle de l'Opéra, place Louvois, avait été rasée, et il avait été convenu qu'une chapelle funèbre s'élèverait en ce même lieu, sur les dessins de l'architecte Moutier. La révolution de 1830 survint; la chapelle n'étant pas terminée et ayant peu de chances de l'être, on hésita d'autant moins à la démolir. Les propriétaires limitrophes, qui avaient applaudi à la démolition, s'empressèrent de souscrire pour que la place fût ornée d'une fontaine. Visconti, naturellement désigné par ses succès antérieurs, présenta ses plans à la ville, et, en 1835, la place Louvois vit s'élever une fontaine où l'architecte et le statuaire, Visconti et M. Klagmann, ont rivalisé de talent et de goût.

La fontaine de la place Saint-Sulpice, conçue dans un autre style et sur de plus grandioses proportions, ne cesse de fixer les regards des amis de la belle architecture.

A propos de ces fontaines, il serait curieux d'étudier les divergences de composition et de style qui existent entre ce siècle-ci et le précédent; de saisir le fil qui noue les unes aux autres les générations d'artistes, et d'expliquer comment d'un chef-d'œuvre d'un autre âge, c'est-à-dire de la fontaine de la rue de Grenelle, nous en sommes venus aux lignes plus correctes, mais non plus originales et plus imprévues de la fontaine Louvois. Bouchardon pratiquait la mythologie comme les poëtes et les peintres de son temps excellaient à enrouler ensemble les amours aux joues rebondies, les guirlandes de fleurs et de fruits mûrs, tandis que Visconti, formé à une école plus sévère, expliquant tout, se rendant compte de tout, bannissant la fantaisie et n'obéissant qu'à la règle, procédait dans le présent

par le souvenir et l'imitation savante du passé.

Quelques lignes sur la fontaine Molière ont ici leur place. Ces lignes sont des vers de Mlle Élisa Moreau :

C'est un arc triomphal dont la voûte arrondie
Étonne les regards par sa forme hardie ;
Son fronton est orné d'emblèmes gracieux
Que supporte un génie, ange échappé des cieux
Et qui laisse tomber de ses deux larges ailes,
Sur le front du grand homme un bandeau d'immortelles ;
Dans un riche bassin, somptueux piédestal
Murmure une fontaine au limpide cristal ;
On voit s'y refléter une frise élégante
Des modillons cachés sous leurs feuilles d'acanthe,
Une haute architrave aux ornements perlés,
Y refléchit aussi des festons dentelés ;
Un stylobate épais d'antique architecture,
Presse le monument dans sa vaste ceinture,
Avec grâce et mollesse embrasse les contours,
Comme le lierre étreint les flancs des vieilles tours,
Et vers les cieux enfin levant sa noble tête,
Sur un trône de marbre est assis le poëte.

Entouré des faveurs du conseil municipal, Visconti n'a pas tardé à voir venir à lui les élus de la fortune, et presque en même temps il a bâti, faubourg Saint-Honoré, le splendide hôtel Pontalba au pérystile corinthien, et l'hôtel Collot dont le double perron se développe avec tant de grâce sur le quai d'Orsay. Alors l'architecte a songé à lui-même ; il a abandonné un appartement désormais trop étroit pour ses destinées nouvelles, et s'est fait construire rue Fortin aux Champs-Élysées, une villa ou plutôt une palazine qui rappelle les plus charmantes demeures des environs de Naples ou de Fiesoles.

Le caractère général de l'architecture appartient au règne de Louis XV : ce sont deux ailes formant façade, terminées à chaque bout par des pavillons en saillie, et réunies l'une à l'autre par un avant-corps semi-circulaire percé de hautes croisées en plein cintre qui se raccordent à des pilastres, et que surmonte un attique servant de galerie à une terrasse. Au rez-de-chaussée règnent de plain-pied trois salons Pompadour décorés de riches tentures et de meubles somptueux, ayant vue sur l'entrée d'honneur, tandis que sur le derrière se trouvent les offices, l'antichambre, la salle à manger d'un style renaissance mélangé, et la salle de bain à la mode de Pompeïa avec des silhouettes étrusques.

L'inauguration de cette demeure princière se fit avec un grand éclat. Mme Visconti, dont l'esprit égalait les grâces, fut la reine de cette fête et de celles qui suivirent, jusqu'au choléra de 1849, qui l'enleva prématurément à sa famille et au monde dont elle etait l'ornement. L'hôtel de la rue Fortin ne fut plus dès ce jour qu'une vaste solitude pour son propriétaire, qui peu après se décida à le vendre à un grand seigneur russe, ayant assez pour lui seul de l'appartement, rue du Cirque, où il est mort.

IV.

Fêtes et cérémonies publiques. — Le tombeau de l'Empereur. — L'achèvement du Louvre.

On n'a point oublié l'immense succès obtenu par la décoration mauresque, les portiques, les verres et les globes de couleur qui, le 15 août 1853, avaient transformé en un palais de feu tout l'espace compris entre les Tuileries et l'Arc de triomphe. Justice pleine et entière est rendue, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, au célèbre architecte par *le Moniteur*, qui ajoute : « Visconti n'excellait pas moins dans les grandes décorations funèbres. On savait avant lui tendre les églises de deuil ; mais il est le premier qui ait appris à marier les draperies funèbres aux formes et aux lignes de l'architecture, de manière à ajouter au recueillement sans défigurer l'édifice. Ce talent, Visconti le manifesta surtout dans la mémorable journée du 15 décembre 1840, lors de la rentrée des cendres de Napoléon. Le caractère qu'il sut donner aux décorations de cette touchante solennité nationale avait prouvé qu'il comprenait la grandeur de celui qui venait enfin reposer *au milieu de ce peuple qu'il avait tant aimé*. Dès lors l'architecte du tombeau de l'Empereur était désigné. Ce ne fut cependant qu'à la suite d'un concours que Visconti s'assura cet honneur.... Ce monument, le plus étonnant de tous ceux qui ont été construits en ce genre, Visconti eut du moins le bonheur de le voir

achever. Il n'en a pas été de même du Louvre. »

Au sujet des travaux de ce palais, et avant même que les plans de continuation eussent été portés à la connaissance du public, nous disions, il y aura bientôt deux ans, dans cette Revue : « Qui mieux que M. Visconti pouvait reprendre et terminer ces constructions pendantes depuis 1806? La même main qui a élevé à l'Empereur un gigantesque mausolée, finira l'ouvrage dont la première pierre fut posée par le César d'Austerlitz [1]. »

Jamais, comme le remarque très-judicieusement *le Moniteur*, « jamais entreprise aussi gigantesque ne fut exécutée avec autant d'ordre, d'économie et de rapidité. Le décret donnait cinq ans pour l'achever ; la première pierre en était posée à la fin de juillet 1852, et en 1853, toutes les parties du monument sont sorties de terre, les constructions voisines de la galerie de Henri IV sont à plus de moitié de leur achèvement, et la ligne immense qui longe la rue de Rivoli est presque partout élevée jusqu'au faîte. » Telle est l'œuvre immense que Visconti laisse interrompue, mais dont la quantité et l'admirable exactitude des plans assurent le prompt et parfait achèvement; car un double devoir ou plutôt un double culte sera imposé à son successeur, qui n'aura pas moins à respecter les études d'un grand architecte, que la pensée d'un illustre mort.

V.

Funérailles de Visconti. — Discours de M. le Ministre d'État.

Les funérailles de Visconti ont eu lieu le mardi, 3 décembre, en l'église Saint-Philippe du Roule, sa paroisse, au milieu d'une affluence que l'église pouvait à peine contenir. Le deuil était conduit par le fils de M. Visconti et par son gendre, M. le vicomte Dodun de Keroman. Les cordons du drap funèbre étaient tenus par trois membres de l'Académie des Beaux-Arts, MM. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel; Caristie, vice-président du conseil des bâtiments civils; le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées, et M. Blanche, secrétaire général du ministère d'État.

LL. EExc. M. Fould, ministre d'État et de la maison de l'Empereur, M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes ; M. le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, et M. le colonel Fleury, premier écuyer, aide de camp de l'Empereur, assistaient à cette triste cérémonie. M. le comte de Tascher de La Pagerie, premier chambellan de l'Impératrice, et M. le général Bougenel, son chevalier d'honneur, s'y étaient aussi rendus.

L'Académie des Beaux-Arts, en costume, y assistait presque tout entière, ainsi que plusieurs autres membres de l'Institut; M. Gauthier, secrétaire général du ministère de la maison de l'Empereur; M. Vurher, chef de la division des bâtiments de la couronne; M. de Mercey, chef de la section des Beaux-Arts au ministère d'État ; tous les architectes et employés de l'agence du Louvre.

Parmi les personnes présentes on remarquait encore : M. Boulay (de la Meurthe), sénateur; M. le comte Molé; M. le marquis d'Audiffret, sénateur, président de chambre à la cour des comptes ; M. Eugène Delacroix ; M. Regnault, de l'Institut, administrateur de la manufacture impériale de Sèvres; M. le comte Duchâtel; M. Vitet, ancien directeur des Beaux-Arts.

Après l'absoute, le cortége s'est dirigé, par les boulevards intérieurs, vers le cimetière du Père-Lachaise, où est le tombeau de la famille Visconti. Plusieurs centaines d'ouvriers attachés aux travaux du Louvre suivaient à pied, dans un religieux recueillement, le char funèbre. Immédiatement après, venait une longue suite de voitures de deuil, précédées d'une voiture de la cour envoyée par ordre de l'Empereur.

Entre les nombreux discours prononcés au bord de la tombe du grand artiste, aucun n'a plus profondément ému l'assistance, ni mieux exprimé les regrets inspirés par cette irréparable perte, que les nobles et touchantes paroles de M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur. Son Excellence M. Achille Fould a dit :

1. Revue des Beaux-Arts (année 1852) t. III, p. 73.

Ce n'est pas seulement pour obéir aux sentiments de mon cœur que je joins, sur cette tombe, l'expression de ma douleur à celle de vous tous, messieurs; j'accomplis un devoir, en rendant un hommage solennel à l'homme illustre que nous avons perdu.

Visconti nous a été enlevé au moment où venait de s'offrir à lui une de ces rares occasions qui permettent au génie de se manifester. Il y a deux ans à peine que le choix éclairé de l'Empereur avait fait prévaloir, au milieu des contestations les plus vives, le plan de notre grand architecte pour l'achèvement du Louvre, et déjà, grâce à cette active fécondité qui distinguait le talent de Visconti, le monument, sorti de terre dans toutes ses parties et presque élevé au faîte dans quelques-unes, montre à tous la justesse des prévisions de l'architecte et la hardiesse de ses conceptions. La critique, qui s'attaque toujours aux œuvres du génie, se tait pour faire place à l'admiration.

Visconti ne s'occupait pas seulement de l'exécution matérielle de son plan; sa prodigieuse activité ne cessait d'en soumettre l'ensemble et les détails à de nouvelles études. Aussi, comme s'il eût eu le pressentiment de sa fin prochaine, nous a-t-il laissé tous les moyens d'assurer l'achèvement de cette grande œuvre telle qu'il l'avait conçue, de cette grande œuvre qui, tentée plusieurs fois depuis plus de deux siècles, va enfin s'accomplir au commencement du règne de Napoléon III. Quel que soit l'honneur réservé au successeur de Visconti, la gloire d'avoir conçu et fait triompher ce vaste et magnifique projet, d'en avoir commencé et assuré l'exécution, appartient désormais à cet homme aussi modeste qu'éminent.

Je n'aurais pu parler ainsi en sa présence: son éloge l'eût plus embarrassé que flatté. En payant à sa mémoire ce tribut d'admiration et de reconnaissance, j'ai voulu seulement rendre justice à un homme qui est aujourd'hui une des gloires du pays.

Que sa famille, que ses amis, que ses habiles collaborateurs recueillent ce pieux témoignage: son nom vivra dans la pensée de tous; et moi qui l'ai connu, qui ai pu, dans des relations de tous les jours, apprécier les rares qualités de son esprit, la bienveillance de son caractère et l'élévation de son âme, son souvenir ne sortira jamais de ma mémoire.

D'autres discours ont successivement été prononcés par M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; M. Caristie, au nom du conseil des bâtiments civils, dont Visconti était président; M. Rohault de Fleury, au nom de la Société centrale des architectes, et M. Hittorff, de l'Institut. La famille et les amis de Visconti ont ensuite rendu hommage à sa mémoire par l'organe de M. le baron Paul de Richemont, député.

Ainsi a vécu, ainsi est mort Louis-Joachim Visconti, membre de l'Institut, architecte de l'Empereur, chargé de l'achèvement du Louvre, officier de la Légion d'honneur, président de la Société centrale des architectes, membre du conseil des bâtiments civils et de plusieurs sociétés savantes étrangères. D'après les bruits qui circulent, M. de Gisors remplacerait Visconti dans la direction des travaux d'achèvement du Louvre; les fonctions d'architecte des Tuileries seraient dévolues à M. Lacroix, architecte du palais de l'Élysée; M. Vaudoyer, fils de l'architecte de ce nom, a déjà été appelé à remplir la place laissée vacante par le décès du grand artiste, dans la commission supérieure de notre prochaine Exposition Universelle. Si brillante qu'elle soit, la succession artistique de Visconti est cependant moins brillante, moins enviable que sa renommée.

Félix PIGEORY.

Les lignes qui précèdent étaient écrites quand la lettre suivante nous est parvenue :

A M. FÉLIX PIGEORY,

Directeur la REVUE DES BEAUX-ARTS.

Une des gloires de la France vient de nous être ravie, monsieur le Directeur. Un grand deuil commence pour les artistes! Visconti, cet homme de bien, cet ami si affectueux, si obligeant, vient de rendre sa belle âme au Créateur!

Le pays, par un deuil public; le souverain, par ses précieuses marques de sympathie; le ministre d'État, par des mots dictés par le cœur, ont payé à sa mémoire le tribut d'admiration et de regrets que le grand artiste a toujours su inspirer à ceux qui ont été à même d'apprécier la bienveillance de son caractère et l'élévation de son âme. Mais nous, artistes, phalange militante d'hier ou d'aujourd'hui; nous que cet homme de génie a guidés, encouragés ou applaudis; nous qui savons qu'il ne s'est servi de sa haute faveur que pour aider ceux qui se réclamaient de lui, ne croyez-vous pas que

nous lui devons une marque de reconnaissance distincte, durable comme sa mémoire?

Laissons à l'Empereur son plus beau, son plus doux privilége, le bonheur d'honorer la mémoire de l'homme de génie, le soin de cicatriser ce malheur public. Quant à nous, dont il fut le guide, le protecteur et en quelque sorte le père, réunissons nos efforts comme nous associons nos douleurs. Élevons, soit un monument, soit un buste à celui dont la vie fut consacrée à pratiquer ce touchant préambule de son testament : « J'ai cherché toute ma vie à obliger, cela a été ma seule jouissance.... Je recommande à mes enfants de faire le plus de bien qu'il leur sera possible de faire et de pardonner à ceux qui les auront offensés.... »

Réunissons-nous donc ! artistes riches et pauvres; collaborateurs, amis, obligés. Que chacun apporte l'obole de son cœur, et qu'à côté de la consécration officielle, vienne se placer l'humble reconnaissance de la grande famille artistique.

Nous avons donc l'honneur, monsieur le Directeur, de vous proposer d'ouvrir une souscription et de provoquer la formation d'un comité destiné à réaliser le vœu de tous ceux qui ont connu celui que nous pleurons.

Théodore LEJEUNE.

L'appel fait en si généreux termes par M. Théodore Lejeune, sera certainement entendu. Nous ferons toutefois remarquer à M. Théodore Lejeune qu'en ce qui concerne le *monument*, la famille Visconti, possédant déjà une sépulture au Père-Lachaise, il est peu présumable que les enfants de l'illustre défunt consentent au changement ou à la modification de cette sépulture, et encore moins à ce que la dépouille de leur glorieux père soit transportée ailleurs. Reste, il est vrai, le *buste* ou tout autre hommage public à rendre à cette grande mémoire; sous ce rapport, nous croyons à la réussite de M. Théodore Lejeune, et nous ne pouvons que le féliciter de sa noble initiative.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES.

BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE DE BAGNÈRES.

M. Achille Jubinal.

Le département des Hautes-Pyrénées n'a pas perdu son temps le jour, où foulant aux pied le préjugé en vogue contre les gens de lettres, il a confié le soin de représenter et de défendre ses intérêts à un écrivain. Cet écrivain, il est vrai, n'était pas un nouveau venu pour la contrée, qu'il avait déjà servie comme professeur et comme archéologue. La nomination de M. Achille Jubinal au Corps législatif, cette nomination, jointe à quelques autres, n'en a pas moins été une exception contre laquelle ont protesté de toute l'énergie de la routine, nos habitudes et nos tendances sociales.

Un lettré ! s'écriait-on; un homme de plume, qui a écrit de gros livres, publié de nombreux articles de journaux, raconté des choses fort intéressantes et fort érudites sur les tapisseries du moyen âge, un rêveur, un glossateur, qui a plus vécu dans la contemplation des choses de l'intelligence, dans les parchemins et dans les bibliothèques, que dans le monde de la réalité, la sphère des besoins matériels, à quoi bon ? Un commerçant, un manufacturier, un agriculteur, à la bonne henre !

Le moindre grain de mil
Ferait bien mieux notre affaire!

En dépit de ces beaux raisonnements, M. Achille Jubinal a pris sa place après et avant tant d'autres au Palais-Bourbon, et bien que certaines petites rivalités, certaines jalousies confraternelles cherchassent encore à lui faire obstacle, il ne s'est pas trouvé plus mal à l'aise dans l'habit du législateur, qu'il ne l'avait été dans la simple tenue du publiciste. Aujourd'hui, il est douteux que les électeurs des Hautes-Pyrénées aient à se repentir de leur audace : dix-huit mois à peine se sont écoulés depuis qu'ils ont investi M. Achille Jubinal de leur mandat et déjà, par les soins de l'actif et intelligent député, ces régions si éloignées du centre, se transforment et se surprennent à vivre d'une existence nouvelle.

On n'ignore pas que la ville de Bagnères doit à M. Jubinal sa bibliothèque et son musée, qui offrent maintenant aux voyageurs les fécondes ressources de l'étude après les pittoresques distractions de la nature. Depuis la fin de l'année dernière, Tarbes est redevable d'une nouvelle et utile création au

député qui se souvient toujours de l'écrivain. Tarbes a maintenant une compagnie savante, à l'exemple de tant d'autres chefs-lieux, justement fiers de ces sortes d'iustitutions. Le rapport sur l'organisation de cette compagnie a été présenté dans la séance du 9 décembre 1853, par un de ses membres, M. Cazenavette, adjoint au maire de la ville; on y lit les passages suivants :

La mort d'un citoyen généreux de la ville de Tarbes a gratifié cette cité d'un établissement qui est destiné à un musée et à un cabinet d'histoire naturelle. Là, nous verrons bientôt réunies les riches productions de la nature et de l'art. Nous devons beaucoup espérer de ce prytanée, où les adeptes de la science pourront se livrer à des études constantes.

Le moment était donc arrivé de fonder parmi nous une société qui aurait pour but *de répandre le goût des sciences, des lettres et des arts, de contribuer à leur développement, ainsi qu'au succès de leur application.* Je crois pouvoir le dire, sans crainte d'être démenti, le désir de cette société avait été exprimé par tous les hommes qui vivent un peu de la vie de l'intelligence; mais nul n'avait songé à prendre l'initiative.

Grâces soient rendues à M. Achille Jubinal, l'honorable député de notre département, d'avoir si bien compris les besoins du pays qu'il représente. Avec cette activité qui le caractérise, il a mis de suite la main à l'œuvre : il a jeté les fondements de l'édifice; et, quoiqu'il n'ait pas pu le terminer, on peut dire toutefois que, par ses soins, l'existence de la société désirée est désormais un fait accompli.

C'est pour l'établir sur des bases durables que vous avez chargé une commission de s'adjoindre à votre bureau provisoire, afin de vous présenter un projet définitif de règlement.

La commission a été d'avis de conserver à la société le titre proposé par M. Jubinal et qui est le suivant : *Société académique du département des Hautes-Pyrénées.* Mais, pour le rendre plus complet, il fallait y ajouter la dénomination des différentes connaissances qui font l'objet de l'application de la société. Ainsi après le titre que nous avons énoncé, nous ajouterons : *histoire, sciences, littérature, archéologie, beaux-arts, industrie, agriculture,* etc....

Les lettres et les arts concourent à la gloire et à la prospérité de notre patrie. Dirigées vers un meilleur but, les lettres, comme la lance d'Achille, ont de nos jours fermé les blessures faites aux aines doctrines par les utopistes du XVIIIe siècle. L'expérience du passé nous conduit donc à cet axiome incontestable : que tout ce qui tend à instruire les hommes et à agrandir leur intelligence contribue par cela même à leur bien-être et à leur moralisation. Proclamons hautement cette vérité. C'est la seule réponse que nous devions faire à ceux qui méconnaîtraient encore l'utilité de l'institution que vous venez de fonder.

Le règlement de la Société académique des Hautes-Pyrénées se rapproche, par ses dispositions principales, des statuts des autres compagnies savantes ou artistiques des départements.

En reconnaissance de la part efficace qu'il a prise à la fondation de la Société, M. Achille Jubinal a été nommé président titulaire; le même vote de gratitude a appelé à la présidence honoraire, Son Excellence M. Achille Fould, ministre d'État et de la maison de l'Empereur, et M. d'Aguesseau, sénateur, l'un et l'autre anciens députés du département.

Quant à la ville de Bagnères, elle n'a qu'à remercier aussi son député, pour la persistance avec laquelle, chaque mois, chaque jour, pour ainsi dire, il augmente ses trésors bibliographiques et artistiques, sa bibliothèque et son musée, qui sans lui, à coup sûr, n'auraient jamais existé.

Dans l'intervalle d'une année, M. Achille Jubinal a porté cette collection de livres au chiffre vraiment prodigieux de *sept mille volumes*, parmi lesquels il s'en trouve d'excellents et d'un haut prix. Plus heureuse que notre bibliothèque de la rue Richelieu, celle de Bagnères possède déjà son catalogue, rédigé avec un grand soin, classé avec autant de lucidité que de méthode, ce qui permet de croire que le fondateur y a mis la main. M. Jubinal veut être, dans toute l'acception du terme, le Mazarin de Bagnères.

Une autre collection qui a droit à toutes les sympathies de cette Revue, est celle des tableaux, aquarelles, dessins, gravures, lithographies, sculptures, médailles, et antiquités, en un mot, le musée, plus difficile peut-être à former que la bibliothèque. On donne un livre, on se dessaisit moins facilement d'un objet d'art. Mais le député des Hautes-

Pyrénées déploie tant d'esprit, de zèle et de persévérance, il sait si bien demander pour autrui, il a tant de foi dans sa noble entreprise, que bon gré, mal gré, il fallait bien qu'il réussît.

Deux cent cinquante œuvres d'art, dont cinquante-cinq tableaux, aquarelles ou dessins, composent aujourd'hui le musée de Bagnères, qui laisse derrière lui d'autres établissements analogues d'une origine plus reculée que la sienne. Quelques extraits du catalogue prouveront que, parmi ses peintures et ses sculptures, il en est qui ne seraient point déplacées ailleurs; qu'on en juge :

ANTIGNA, élève de M. Delaroche.

Le Coq de Village, délicieuse toile dans le genre flamand. L'auteur de *la Ronde d'Enfants*, qui a obtenu tant de succès au Salon de 1853, y a déployé toute la finesse de sa touche.

BALLUE (Hippolyte), élève de Diaz, dessinateur des costumes du grand Opéra, à Paris, et du théâtre de la Reine, à Madrid.

Jeunes Filles au bain, peinture à l'huile.

BLANCHARD.

Paysage. Cette œuvre magnifique et de grande dimension avait été achetée par le gouvernement après la mort de l'auteur, en 1850, pour être déposée dans la belle galerie de peinture du Luxembourg; mais, à la demande de M. Jubinal, M. le ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. Romieu, directeur général des Beaux-Arts, en a fait don au Musée de Bagnères, par un arrêté du 6 novembre 1852.

CLÉSINGER.

Tête d'Étude, magnifique esquisse au fusain, hardiment faite.

DAUZATS, élève de M. le baron Taylor, auteur d'une foule d'œuvres remarquables.

Les Falaises, peinture à l'huile.

DUVAL (Le Camus fils).

Le Bain de pieds ou *la Paysanne à la fontaine*. Ravissant petit tableau sur bois, exécuté pour l'Exposition de Bruxelles, d'une harmonie et d'une finesse extrêmes.

JONCKIND, né à la Haye, élève de Koekkoek et d'Isabey, pensionnaire du roi de Hollande à Paris.

Vue des Tuileries et du pont Royal, prise du bord de l'eau, peinture à l'huile.

Un Moulin hollandais. Jolie toile pleine d'effet. Les eaux surtout y sont traitées en maître.

LAPITO (Louis-Auguste), né à Saint-Maur (Seine), élève de M. Watelet, l'un de nos meilleurs paysagistes.

Vue de Castel-Gandolfo, aquarelle.

LAZERGES (Hippolyte).

Une Matrone romaine. Superbe dessin au crayon. On doit à M. Lazerges une des plus magnifiques chapelles de Saint-Eustache de Paris.

LÉPAULLE (Gabriel), élève de Regnault.

La Beauté flamande. Grande toile à mi-corps dans le genre de Rubens. Les mains y sont traitées avec une grande finesse. M. Lépaulle est l'auteur d'un magnifique portrait de l'Empereur exposé au salon de 1853; il a, en outre, exposé depuis vingt ans environ, cent soixante-dix toiles, la plupart fort remarquables.

OUVRIÉ (Justin), né à Paris, élève de M. Abel de Pujol et de M. le baron Taylor.

Entrée d'un village, charmante aquarelle destinée primitivement au prince Albert.

VALÉRIO, paysagiste et peintre de genre éminent, auteur d'un grand nombre de toiles.

Le Pâtre des Apennins, aquarelle.

VAN DER BURCH.

La Fontaine dans les rochers. Magnifique dessin à plusieurs teintes, d'un grand effet, exécuté dans le genre des dessins de M. Bellel.

WAPERS (Gustave), directeur de l'École de peinture à Anvers, l'un des meilleurs peintres de la Belgique.

L'Officier blessé, aquarelle, signée au dos par l'auteur.

VERDIER (Marcel), élève de M. Ingres, auteur de *la Jacquerie moderne*, exposée au Salon de 1853, et commandée par le ministère de l'intérieur.

Tête de Saint, au fusain, à deux couleurs.

BARRE (fils).

Buste de Louis-Napoléon Bonaparte en grand uniforme.

ELSCHOET (Carl).

Buste de l'Empereur Napoléon Ier,

Buste de Larrey, premier chirurgien de l'Empereur, né à Baudéan. — Ces deux bustes sont un don fait au Musée de Bagnères, à la prière de M. Jubinal, par Elschoet, l'un des meilleurs élèves de Bosio, auteur du fronton de l'hôpital de Lyon, de quelques-uns des Tritons de la place de la Concorde, etc.

NIEUWERKERKE (le comte de).

Buste de S. M. l'Impératrice, donné par le ministre d'État.

Grâces soient donc rendues au département des Hautes-Pyrénées, qui, en députant M. Achille Jubinal au Corps législatif, a travaillé à sa propre amélioration et prouvé au monde des hommes d'État, que les écri-

vains dont ils ont tant médit, sont parfois bons à quelque chose.

GEORGES GUÉNOT.

DONATIONS

A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS.

C. Muller-Sœhnée. — Blouet. — M. Adolphe Moreau.

L'Institut, depuis sa fondation, s'est successivement enrichi dans ses différentes classes, de dons qui lui ont été faits par de généreux protecteurs des sciences, des arts ou des lettres. L'École impériale des Beaux-Arts qui, dans une sphère spéciale, a son importance et sa célébrité comme l'Institut, aura bientôt aussi, comme l'illustre corporation dont elle est sous plus d'un rapport la pépinière, sa fortune et ses salutaires moyens d'encouragement. Les revenus de l'École, provenant de donations, commencent à grossir, et c'est ici sans doute le cas de rappeler qu'un de ses premiers bienfaiteurs, qui fut aussi un de ses plus laborieux élèves, a été Charles Muller-Sœhnée, mort en 1850, à la fleur de l'âge, pendant un voyage en Orient, où l'avaient emporté son amour de l'étude et son enthousiasme pour les monuments des siècles passés.

Durant son pèlerinage dans ces mêmes régions, M. Félix Pigeory avait rencontré Muller-Sœhnée à Beyrouth; il espérait le revoir quelques mois plus tard en revenant de Palestine; mais, lors de son passage à Alexandrie, Muller, mort du choléra, avait été inhumé par les soins de son ami, M. Husson, dans le cimetière anglican, près de la côte. M. Félix Pigeory a raconté ce touchant épisode dans une biographie de l'artiste, où l'on trouve également les détails sur le fait qui nous intéresse aujourd'hui, celui d'un legs à l'École impériale des Beaux-Arts.

« Entré en seconde classe le 24 novembre 1843, Muller, dit M. Félix Pigeory[1], obtint les premières récompenses dans chacun des concours de mathématiques, perspective, construction en fer, en charpente, en coupe de pierre, et enfin en composition d'architecture, ce qui lui valut, le 4 juin 1847, l'honneur d'être proclamé élève de première classe....

« Plus d'une fois Muller, qui était à l'abri du besoin, avait senti son cœur se fendre en voyant à ses côtés de pauvres jeunes gens contraints, malgré leurs dispositions et leur goût, d'abandonner l'Académie à moitié chemin; impossible pour eux d'arriver à disputer le prix de Rome, car il fallait vivre, et pour vivre il faut travailler, non pas en théorie, mais en pratique, et se mettre à la solde de l'entrepreneur. Souvent on l'entendait dire qu'il serait heureux que l'on pût remédier à un état de choses aussi déplorable pour l'art.

« Ce fut au milieu de ses préoccupations qu'il se décida à accomplir son voyage d'Orient. Muller, arrivé à Strasbourg, s'est souvenu de son père et de ses anciens condisciples. Avant de partir, il a fait son testament....

« Le legs à l'École des Beaux-Arts est ainsi conçu : « Je lègue à l'École nationale des Beaux-Arts, section d'architecture, une somme de DIX MILLE FRANCS, dont la rente sera annuellement remise à l'élève de *seconde classe* qui aura remporté le plus de récompenses du 1er janvier au 31 décembre de l'année courante. »

Disons-le à l'honneur de notre société et de la France, les bons exemples manquent rarement d'imitateurs. Ainsi deux autres faits du plus haut intérêt pour les jeunes artistes qui se destinent à la carrière de l'architecture, ont été révélés par le discours remarquable que M. Vinit, secrétaire perpétuel de l'École impériale des Beaux-Arts, a adressé aux élèves, avant la cérémonie de distribution des récompenses remportées pendant l'exercice qui vient de s'écouler.

Le premier acte est la fondation d'une rente perpétuelle de 1000 francs faite par Mme veuve Blouet en faveur de l'élève architecte de première classe qui obtiendra la *grande médaille d'émulation* de l'École. On ne sait qui l'on doit plus louer du célèbre professeur qui a conçu une telle pen-

1. REVUE DES BEAUX-ARTS, année 1851, tome II, page 142.

sée, ou de la pieuse veuve qui s'est empressée de réaliser la noble intention que lui avait communiquée l'illustre académicien son époux.

Le second acte est la donation d'une somme de 2200 francs faite par un riche et généreux protecteur des arts, M. Adolphe Moreau père, en faveur des élèves qui ont pris part au *concours de première classe* du 3 janvier 1854; laquelle somme doit être ainsi répartie : 1000 francs à l'élève qui obtiendra la première médaille ; 500 francs à celui qui obtiendra la seconde.

M. Moreau n'a pas borné sa générosité à ces deux récompenses habituelles de l'École, il a voulu ajouter quatre accessit qui recevront : le *premier* 250 francs ; le *deuxième* 200 francs ; le *troisième* 150 francs ; le *quatrième* 100 francs.

Rien n'est plus propre à exciter le zèle que l'attrait des récompenses. Muller-Sœhnée ayant fondé une rémunération annuelle de 534 francs en faveur de l'élève de seconde classe qui a le mieux travaillé dans l'année, Blouet n'a pas voulu que les élèves de première classe, dont les travaux sont plus importants, restassent sans encouragement. C'est ainsi qu'une généreuse pensée en amène presque toujours une autre.

Tout sera pour le mieux à l'École impériale des Beaux-Arts, le jour où suivant les vœux des professeurs et des élèves, on aura réglé d'une manière définitive la position d'un des plus méritants et des plus anciens serviteurs de ce grand établissement. La place d'agent, vacante depuis que M. Vinit a été appelé à recueillir comme secrétaire perpétuel, la succession artistique d'Aristide Dumont, cette place remplie de fait par M. L. Duvivier doit à tous égards lui être confirmée. M. L. Duvivier dont les capacités, le zèle et le bon vouloir sont au-dessus de tout éloge, compte déjà vingt-sept années de bons et loyaux services à l'École impériale des Beaux-Arts où il s'est distingué comme il se distingue encore dans ses doubles fonctions au secrétariat et à l'agence. Les nombreux titres de M. Duvivier seront appréciés et récompensés comme ils méritent de l'être par un gouvernement qui a maintes fois prouvé qu'il ne sait pas ce que c'est que d'être oublieux ou injuste.

HENRY DE SAINT DIDIER.

EXPOSITIONS ARTISTIQUES

DANS LES FOYERS DE THÉATRES.

Au Directeur.

Vous me demandez à quelle époque on a eu la première pensée d'organiser des expositions de peintures dans les théâtres? Pour répondre à cette question, il faut remonter à M. le baron Taylor, et à une période déjà éloignée de sa vie.

Lors de sa nomination en qualité de commissaire royal près la Comédie-Française, M. Taylor était déjà pénétré des principes que, plus tard, il a mis en pratique par son Association : principes d'alliance et de confraternité entre tous les arts. M. Taylor trouva dans le foyer des artistes du Théâtre-Français quelques rares portraits des illustrations de notre première scène; il conçut et réalisa dans ce lieu une galerie de portraits, en prenant pour base de sa collection ceux qui y étaient déjà placés.

Peu auparavant, le comité des sociétaires avait décidé que les membres de l'Académie française jouiraient chez eux de leur entrée à vie. M. Taylor fit étendre cette mesure à un grand nombre de célébrités artistiques; Carle Vernet, Horace Vernet, Picot, et autres, ne demandant qu'un buste, qu'un portrait ou un tableau en échange de ce privilége. Ces ouvrages ornèrent le foyer des artistes; le foyer public étant déjà riche des admirables bustes que nous connaissons tous.

Telle a été la première pensée, telle a été le point de départ de la mesure que nous appliquons généralement aujourd'hui. Il fallait attendre une occasion favorable pour faire passer cette mesure de la Comédie-Française aux autres théâtres, qui, n'étant que des exploitations particulières, offraient moins de facilité. Cette occasion se présenta en 1846; M. Bocage, directeur de l'Odéon, s'entendit avec M. le baron Taylor.

On écrivit aux artistes, et la première exposition de peinture coïncida avec l'ouverture du théâtre; depuis lors ces expositions se sont succédées sans interruption, et les plus beaux noms de l'art y ont tour à tour brillé.

Aujourd'hui, c'est M. Marc Fournier, directeur de la Porte Saint-Martin, qui répond à notre appel et qui fait à notre commission et à notre projet l'accueil le plus encourageant.

La lettre suivante avait été adressée à M. Marc Fournier :

Le Comité central de l'Association dss artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, apprend avec une bien vive satisfaction l'excellent accueil qu'a reçu de vous la commission chargée de vous faire la proposition d'organiser une exposition permanente de tableaux, de sculptures et de gravures modernes dans le foyer de votre théâtre.

Nos délégués n'ont pas eu besoin de recourir à de longs développements pour faire ressortir à vos yeux tous les avantages de ce projet dans un intérêt qui vous est aussi cher qu'à nous-mêmes, celui de faire fleurir et progresser les arts. L'éminente sympathie, dont vous êtes animé pour eux et que vous avez tant de fois signalée, nous était d'avance un sûr garant que vous les apprécieriez au premier coup d'œil, ainsi que nous, vous penseriez que pour qui les aime et peut les protéger, c'est un bonheur autant qu'un devoir de leur ouvrir des routes nouvelles pour se produire et propager leur salutaire influence.

Notre Comité va mettre en œuvre tous les moyens dont il peut disposer pour qu'une exposition digne du théâtre que vous dirigez avec tant de constance et de louables efforts dans une voie largement artistique, vienne ajouter le plus tôt possible un élément de plus à tous les droits que vous avez su lui assurer à la faveur publique. Nons concourrons ainsi mutuellement à resserrer ce lien d'étroite parenté qui doit unir entre eux les Beaux-Arts : tout ce qui dépendra de nous sera fait pour hâter le moment où les précieux travaux de la peinture, de la sculpture et de la gravure contemporaines pourront être admirés de ces mêmes spectateurs qui viennent chaque soir avec tant d'empressement applaudir les œuvres dramatiques que vous faites représenter sur votre scène, et les habiles artistes qui en sont les interprètes.

Bientôt l'exposition sera ouverte; mais je ne puis vous citer encore les tableaux qui doivent y figurer.

Dès que les affaires auront été réglées avec le théâtre de la Porte-Saint-Martin, la commission s'occupera du Gymnase, puis de tous les autres théâtres dont les directeurs consentiront à accueillir et à favoriser notre projet. La mesure des expositions est générale et les démarches de tous les artistes doivent tendre à en accélérer l'application.

Un journal d'art et de théâtre, qui a publié la lettre de notre Comité, fait à ce sujet une remarque fort judicieuse : il dit que Watteau a emprunté à la comédie italienne la plupart de ses sujets, et que le tableau de Delaroche a fourni à Casimir Delavigne la pensée des *Enfants d'Édouard*. Le même journal aurait pu ajouter que c'est aux rapports d'amitié qui existaient entre Talma et David, que le théâtre doit la réforme des costumes et leur vérité historique, ce qui est un point important de l'illusion scénique. Tous les arts se tiennent, ils s'aident et se fortifient l'un par l'autre.

ALEXANDRE DE BAR.

NEUVAINE DE SAINTE GENEVIÈVE.

DÉCORATIONS. — CHANTS RELIGIEUX.

S'il était encore nécessaire de prouver que les arts n'ont pas de protectrice plus constante et plus éclairée que la religion, ce qui vient de se passer dans deux de nos principales églises à l'occasion de la Neuvaine de sainte Geneviève, serait un éclatant témoignage rendu à la vérité. On sait que Mgr l'archevêque de Paris, d'accord avec le clergé de Saint-Étienne du Mont et le chapitre de la basilique si heureusement restituée au culte, poursuit avec une sollicitude toute pontificale la réorganisation et le développement de l'ancienne Confrérie des Dames de Sainte-Geneviève. Quelle dévotion, en effet, plus nationale et plus douce que celle qui se perpétue depuis treize siècles à Paris et dans le reste de la France pour la sainte que notre patrie tout entière a proclamée sa patronne !

Cette année donc, les fêtes de la Neuvaine,

si chère à la métropole et à sa banlieue, ont eu dans les deux sanctuaires une pompe inacoutumée. Il a été rendu compte de ces solennités dans presque tous les journaux, et nous extrayons de l'article publié par M. C. M. Le Guillou dans *la Patrie*, les passages ci-après : « A Sainte-Geneviève, les décors attestent la piété de la France entière, représentée par les armes de chaque département surmontées de drapeaux sur lesquels sont inscrits leurs noms. Pendant la Neuvaine, la châsse est exposée sous un magnifique baldaquin formé de quatre rideaux de soie blanche, brodés de bandelettes bleues et venant se relier à chacun des quatre piliers massifs qui supportent la coupole.

« A Saint-Étienne du Mont, les décors ont plus de développement, et semblent révéler d'une manière plus grandiose cette simple légende, qui se lit à droite en français et à gauche en latin :

A SAINTE GENEVIÈVE, GARDIENNE FIDÈLE DE LA VILLE ET DE LA PATRIE, PARIS ET LA FRANCE, TOUJOURS SUPPLIANTS, TOUJOURS EXAUCÉS, TOUJOURS RECONNAISSANTS.

« Une foule de drapeaux rappellent, avec les noms de tous les villages des environs de Paris, la piété séculaire qui, en dépit de la philosophie sceptique, passe de père en fils.

« Sur chaque pilier, des oriflammes commémorent chacune de ces époques de guerres désastreuses, de famine, de peste, etc., où la précieuse châsse était sortie pour conjurer un fléau.

« Tous ces décors font le plus grand honneur à l'artiste qui les a exécutés, et deviennent un témoignage des plus imposants en faveur du culte qui s'est rendu constamment d'âge en âge à l'humble vierge de Nanterre. »

La décoration de Saint-Étienne du Mont, si favorablement appréciée par M. Le Guillou, était l'œuvre de M. Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris; celle de la basilique Sainte-Geneviève avait été disposée d'après les plans de M. Constant Dufeu, architecte de ce monument.

Quoi qu'il en soit, l'architecture et la peinture n'avaient pas seules été appelées à concourir aux splendeurs de ces fêtes; la musique a eu aussi une grande part dans les magnificences de la Neuvaine qui a été ouverte, le 3 janvier, à Saint-Étienne du Mont par la Société des jeunes artistes sous l'habile direction de M. Pasdeloup, et close le mercredi 11 suivant, par un très-beau concert spirituel dont l'Association des artistes musiciens a fait les honneurs, et dont le programme ainsi que les noms des artistes solistes dispensent de tout éloge.

N° 1. *Andante* de la première symphonie de Spohr.

N° 2. *Andante* de la vingt-deuxième symphonie d'Haydn.

N° 3. *Lauda Sion*, motet à deux voix de Cherubini, chanté par MM. Jourdan et Boulanger.

N° 4. *Ave Regina*, motet de M. Gastinel, chanté par M. Jourdan.

N° 5. *Pater noster*, motet de M. Georges Bousquet, chanté par M. Wartel.

N° 6. Fragments de la première symphonie d'Haydn.

MM. Wartel, Jourdan et Boulanger ont chanté d'une manière vraiment supérieure. Le nombreux orchestre, composé des plus habiles instrumentistes, était dirigé par un compositeur distingué, M. Georges Bousquet, ancien grand prix de Rome, chef digne à coup sûr de cette remarquable phalange. M. Savard, organiste de la paroisse, était à l'orgue, place qu'il mérite si bien d'occuper. La popularité des fêtes de la patronne de Paris ne pourra que gagner d'une cérémonie à l'autre par ce concours de tous les arts appuyés sur les grandes charités et les grands noms.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN N° 509.

Séance du mardi 3 janvier 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

A huit heures M. le président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. le secrétaire général pour la lecture du procès-

verbal de la séance du mardi 20 décembre 1853. L'adoption de ce procès-verbal suit de près la lecture, et la Société passe à l'ordre du jour.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Zanth, architecte à Stuttgart, par laquelle notre honorable collègue remercie la Société des félicitations qu'elle lui adresse à l'occasion de sa nomination à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France. La Société reçoit avec plaisir la promesse que lui fait M. Zanth d'assister bientôt à une de ses séances, et elle espère recevoir prochainement cette visite.

2° Une lettre de M. le ministre d'État contenant les félicitations de Son Excellence, sur les sentiments que la Société a manifestés à l'occasion de l'inauguration du buste de S. M. l'Impératrice dans la salle de ses séances.

3° Une lettre de la maison de S. M. l'Impératrice, par laquelle notre auguste souveraine, touchée de l'expression de dévouement et de reconnaissance de la Société libre des Beaux-Arts au sujet de la Sainte-Eugénie, fait adresser ses remercîments à la Société par la voie de son secrétaire des commandements.

4° Une lettre de M. le préfet de la Seine faisant connaître à M. le président, que le bureau de la Société libre des Beaux-Arts sera reçu par ce haut fonctionnaire, le lundi 2 courant, à midi. M. le président rend compte de cette réception.

5° Une lettre de M. Colin, archiviste, accompagnée de l'état des documents donnés ou remis à la Société libre des Beaux-Arts pendant le quatrième trimestre 1853.

6° Le numéro du 24 décembre 1853 du journal anglais *the Builder*, renvoyé comme d'usage à M. Henri de Sauclières.

7° Une brochure ayant pour titre : *Nouvelle méthode photographique sur collodion, donnant des épreuves instantanées, négatives et positives*, par M. Alphonse de Brabisson, offerte par l'auteur. Cette brochure est renvoyée à l'examen de M. Charles Chevalier, avec prière de nous en rendre compte.

Le dépouillement de la correspondance étant terminé, M. le président rappelle que, depuis longtemps, notre collègue M. Nunez del Prado nous a envoyé une caisse d'échantillons des marbres de Bolivie ; qu'aucun examen sérieux n'a été fait de ces marbres, qui méritent cependant d'être appréciés sous le rapport de leur utilité et de leur emploi en France, et il propose de nommer une commission à cet effet. Après une courte discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, cette commission est nommée et se compose de MM. Dussauce, Horsin Déon, Rolland, Chaudet, Noël, Garnot, Desjardins, Jay et Hittorff ; elle est chargée d'examiner la nature et l'application de ces marbres, et d'en présenter un rapport à la Société dans le plus bref délai possible.

L'ordre du jour appelle les intéressantes communications de M. Bourla, architecte, sur les découvertes qu'il a faites de sépultures romaines à Tournay (Belgique), à l'occasion des fouilles de fondation du théâtre qu'il y construit. Et d'abord, notre honorable collègue déclare, que la Société archéologique de la ville de Tournay l'avait prié de lui donner connaissance de son travail, mais que, dans un but de dévouement à la Société libre des Beaux-Arts, il avait regardé comme un devoir de réserver à celle-ci les prémices de son œuvre. La Société, touchée de cette bonne marque de confraternité, remercie vivement notre honorable collègue et prête une religieuse attention à la série d'explications que la précision d'un volumineux mémoire et le grand nombre de planches rendent d'une lucidité parfaite.

Tout en conservant pour nos Annales l'ensemble des documents historiques de M. Bourla, sommes-nous pressé d'analyser, quant à présent, les faits importants de ses savantes recherches, dans le but de réunir tous les matériaux propres à composer plus tard l'histoire du monde en comparant chaque découverte entre elles. On pourra espérer ainsi que nos successeurs redresseront les erreurs de nos devanciers sur la science archéologique, dont on ne s'occupe sérieusement que depuis notre siècle.

Notre honorable collègue dit un mot sur la ville de Tournay dont l'origine se perd

dans la nuit des temps et semble remonter avant l'invasion romaine dans les Gaules; il parle de l'enceinte primitive de cette ville, dont la superficie n'allait pas au delà de 15 à 16 hectares, de forme irrégulière, s'étendant sur la rive gauche de l'Escaut. Hors la ville il existait un cimetière, et c'est sur cet emplacement que notre collègue a découvert les différentes sépultures dont il va être fait mention.

A côté de ce cimetière, est un ancien chemin auprès duquel on a trouvé, en 1821, l'emplacement nommé *ustrine* ou *ustrinum*, lieu où l'on brûlait les corps avant de les enfermer dans une urne et de les déposer ensuite dans la sépulture.

Depuis cette époque primitive, la ville s'étant agrandie, la seconde enceinte fut reportée plus loin, et le cimetière romain fut alors dans la ville, au-dessus duquel on fit grand nombre de constructions. L'agrandissement se fit encore, et cette muraille, abattue jusqu'au sol, servit à l'exhaussement des terres, les fossés furent comblés; sur une partie de ce nouveau terrain on fit des jardins et des rues, sur l'autre une salle de spectacle, incendiée le 20 décembre 1852.

C'est par suite de cet incendie que notre collègue, appelé à construire une salle de spectacle, a retrouvé, en faisant les fouilles, les anciennes fondations du mur d'enceinte construit en moellons, mortier de chaux et sable, d'une dureté telle que la pierre casse plutôt que de se détacher.

Devant ce mur, notre collègue a trouvé des parties d'une ancienne tour demi-circulaire et conique à sa base. Il a reconnu d'après les plans de l'ancienne ville, que cette partie de muraille allait rejoindre autrefois une ancienne grosse tour qui se trouve encore aujourd'hui dans la propriété de M. Dumortier. Mais le lundi 7 novembre 1853, après avoir creusé pour asseoir les fondations d'un mur latéral du théâtre, notre collègue découvrit vers la gauche, sous les anciennes fondations de la muraille formant l'une des enceintes primitives de Tournay, à un mètre trente-cinq centimètres de profondeur, des sépultures romaines qui sont d'un souvenir très-curieux pour l'archéologie.

C'est avec le plus grand regret que nous sommes forcé par le manque d'espace d'ajourner à de prochains numéros la description de ces tombes, de ces différentes poteries romaines, de ces médailles et de ces monnaies de la plus haute antiquité.

Après avoir écouté et suivi ces débats avec tout l'intérêt qu'ils méritent, chacun des membres de la Société adresse des félicitations à M. Bourla, pour la savante direction qu'il a donnée à ses fouilles, pour les nombreuses planches qu'il a dressées avec la patience de l'homme convaincu de l'importance de son œuvre, et pour les détails précis et clairs qu'il a mentionnés dans son volumineux mémoire. La Société décide, qu'une copie de ce travail sera déposée aux archives, et notre collègue, M. Bourla, s'y soumet avec toute la grâce et le dévouement que chacun de ses collègues sait lui reconnaître.

L'ordre du jour appelait le rapport de M. Blondin sur une série du journal *the Builder*; notre collègue en ayant effectué seulement le dépôt vu l'heure avancée, M. le président lève la séance à dix heures trois quarts.

Ordre du jour du mardi 17 janvier 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 3 courant; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. A. Blondin sur une série du journal anglais *the Builder*, déposé par lui; 4° Rapport de M. le président sur l'état financier de la Société pendant l'année 1853; 5° Rapport de M. E. Vavin sur les *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*, années 1852 et 1853; 6° Rapport de M. Moullard, sur les travaux de la Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du 6 janvier 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le secrétaire donne lecture du procès-

verbal de la séance du 16 décembre. Le procès-verbal est adopté sans discussion.

M. le président fait connaître au Comité qu'une députation du Comité central des artistes a eu l'honneur d'être reçue le lundi 2 janvier, par M. le préfet de la Seine. Cette députation se composait de MM. Van Tenac, président; Louis Garneray, vice-président; L. H. de Fontenay, archiviste; Minet, trésorier; Gâmen du Pasquier, C. E. Clerget, secrétaires; Victor Huguenin, membre du conseil administratif; E. Bellier de La Chavignerie, Édouard Renard, H. Brevière, Auguste Dussauce, Compagnon, J. Fossey, Anatole Calmels, Trouillard, Louis Rey, Gilbert Vergnon, etc.

Pour rendre hommage à la mémoire de M. L. Visconti, que le Comité central avait l'honneur de compter parmi ses membres fondateurs, M. le président invite le secrétaire à lire les notices qui ont été publiées dans *le Moniteur*, à l'occasion des funérailles de l'illustre architecte, dont la France et les arts déplorent la perte.

M. Marcellin, architecte, membre du Comité, sera chargé de rédiger une notice nécrologique sur l'éminent artiste, afin de perpétuer, dans les archives du Comité central, le souvenir de l'homme que la mort a surpris au milieu de son glorieux travail, mais dont le nom sera inscrit désormais sur l'une des plus brillantes pages de l'histoire des arts en France, — l'achèvement du Louvre. M. le président fait connaître au Comité que les exigences du jour de l'an l'ont forcé d'interrompre les démarches relatives à la proposition de M. Legénissel, pour les expositions dans les foyers des théâtres de Paris.

M. L. Bellier de La Chavignerie exprime le désir de voir le Comité central s'organiser en sections : cette proposition est vivement appuyée. M. Clerget, rappelant les statuts constitutifs, demande que le Comité soit divisé en six sections, présidées chacune par un président de section. Les sections seraient ainsi distribuées : 1° architecture; 2° sculpture; 3° peinture et gravure (y compris la lithographie); 4° beaux-arts industriels; 5° musique; 6° littérature. Le Comité s'occupera, dans sa prochaine séance, de l'organisation de ces sections, si les circonstances le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 20 *janvier* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 6 janvier. 2° Correspondance. 3° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,
C. E. CLERGET.

MÉLANGES.

15 janvier.

— La Presse vient de perdre une de ses illustrations les moins contestées; M. Armand Bertin, rédacteur en chef et l'un des principaux propriétaires du *Journal des Débats*, a été enlevé mercredi dernier à sa famille et aux lettres.

— La mort s'appesantit sur l'Institut : Visconti vient d'être suivi dans la tombe par l'un de ses plus célèbres confrères, Achille Le Clère, dont la réputation s'était fondée sur de nombreuses et excellentes œuvres.

— Un autre architecte d'un véritable talent, M. Gau, qui avait eu l'honneur de voir ses plans pour l'église Sainte-Clotilde préférés au concours, vient de mourir. L'affaiblissement de la santé de M. Gau, pendant ses dernières années, avait mis dans l'obligation de lui adjoindre un collègue, M. Théodore Ballu, pour suivre les travaux de construction de la basilique, qui perpétuera désormais sa mémoire.

— Un de nos plus habiles peintres de fleurs, qui est aussi une célébrité de l'école lyonnaise, M. Jean Reignier, dont on avait remarqué l'envoi à notre dernier Salon, vient d'être nommé professeur à l'École impériale des Beaux-Arts de Lyon, classe des fleurs, en remplacement de son ancien professeur M. Thierriat, démissionnaire. On ne peut qu'applaudir à un semblable choix.

— M. Duban, qui avait résigné ses fonctions d'architecte du vieux Louvre, vient d'être nommé, dit-on, directeur des bâtiments civils. Une récompense était due à l'habile restaurateur du Louvre; le choix fait par le gouvernement serait dans ce cas l'expression du sentiment public.

— On assure que de nombreux remaniements se font dans les emplois d'architecte au service de l'État ou de la ville, et que des réformes auraient ultérieurement lieu dans ce personnel. Pour commencer, et toujours d'après ce qui se répète, nos trois architectes diocésains auraient été confirmés dans leurs fonctions pour une année seulement.

QUATRE CARTONS

DE JULES ROMAIN.

L'atelier de M. Ronot, peintre, hors la barrière du Maine, à Plaisance, ouvert à tous les artistes, à tous les amateurs, à tous les hommes de goût, renferme en ce moment quatre magnifiques cartons de Jules Romain, provenant de la succession de Mme de Chavagnac, dont la vente aura prochainement lieu, et qui ne sortiront pas, il faut bien l'espérer, d'un pays qui les possède depuis plus de trois siècles. Ces admirables compositions du grand disciple de Raphaël, ont été analysées et décrites dans un travail spécial par un écrivain fort au courant des choses d'art. La brochure de M. Courtois paraîtra sous peu de jours. Les lecteurs nous sauront peut-être gré d'extraire de cette appréciation les intéressants passages qui vont suivre.

En l'an VII de la République, sous le Directoire, furent exposés au Louvre, dans la galerie d'Apollon, avec un grand nombre de dessins précieux provenant de l'ancien Cabinet du Roi, quatre cartons, œuvre d'élite de l'un des plus grands peintres de l'école romaine, de ce disciple bien-aimé de Raphaël, qui consola de sa perte et mérita dès l'âge de vingt ans d'associer son pinceau à celui de son illustre maître plus âgé que lui de quelques années seulement. On a déjà nommé Jules Romain. Plusieurs ouvrages du premier ordre purent être laissés inachevés par le peintre d'Urbin sans nuire à sa renommée : Jules Romain, héritier de ses talents comme il l'avait été de ses biens, les acheva, entre autres *la Transfiguration* et *la Bataille de Constantin*. Le premier de ces chefs-d'œuvre avait figuré inachevé aux funérailles de Raphaël.

Ce dernier tribut payé à la mémoire de son glorieux maître, Jules Romain se retira à Mantoue où l'indépendance donnant un nouvel essor à son génie, il fonda une école de peinture qui jeta un vif éclat et produisit les chefs-d'œuvre dont nous allons nous occuper.

A l'occasion de cette exposition du Louvre citée plus haut, l'administration du Musée fit imprimer un nouveau livret que nous avons sous les yeux et duquel nous extrayons ce qui suit :

EXPLICATION DES GRANDS CARTONS QUI FORMENT LE CORDON SUPÉRIEUR DE LA GALERIE.

Jules Romain, né à Rome en 1492, mort en 1546.

Quatre grands cartons dessinés sur gros papier, et peints à la gouache, qui ont servi de patrons pour être exécutés en tapisserie à la manufacture de Bruxelles ; ils représentent, savoir :

1° *Le débarquement de Scipion en Afrique.* — Scipion l'Africain ayant formé le projet d'aller lui-même engager Syphax, roi des Massésiliens, dans le parti des Romains contre les Carthaginois, s'embarque seul avec Lœlius sur deux galères. Comme il aborde chez Syphax, Asdrubal paraît avec sept galères se disposant à l'attaquer, mais un vent favorable s'étant élevé, Scipion en profite pour se mettre en sûreté dans le port. — Dimensions, anciennes mesures : 11 pieds 8 pouces de hauteur, sur 15 pieds de largeur.

2° *Entrevue de Scipion avec Syphax et Asdrubal.* —Syphax flatté d'avoir à la fois à sa cour les deux plus grands généraux du monde, les réunit à sa table ; Scipion profitant de l'occasion, sait par ses belles manières captiver l'amitié de Syphax, et fait avec lui un traité secret. Asdrubal s'en

aperçoit et s'écrie : *Quel homme que Scipion! Il est aussi formidable dans un repas qu'à la tête d'une armée* — Mesure : hauteur, 11 pieds ; largeur, 11 pieds 7 pouces.

3° *Défaite de Syphax.* — Syphax ayant épousé Sophonisbe, fille d'Asdrubal, et renoncé par cette alliance à l'amitié des Romains, est attaqué par Lœlius, réuni à Massinissa ; il se défend d'abord vaillamment, mais au milieu de l'action son cheval s'étant cabré, il tombe et est fait prisonnier. — Mesure : hauteur, 11 pieds 8 pouces ; largeur, 19 pieds 9 pouces.

4° *Bataille de Zama en Afrique.* — Scipion y défait entièrement Annibal, qui perd onze éléphants, cent trente-deux étendards, vingt mille hommes tués et autant de prisonniers. —Mesure : hauteur, 11 pieds 8 pouces; largeur, 21 pieds 9 pouces.

Après avoir ainsi décrit les cartons, le livret ajoute en note :

Ces quatre cartons qui font partie de l'histoire de Scipion, tenture exécutée à Bruxelles en dix pièces, formant cinquante-sept aunes de cours, appartiennent à M. Desbusscher; l'administration vient d'en proposer l'acquisition au gouvernement pour faire suite à quatre autres cartons de Jules Romain que possède le Musée.

L'administration des Musées avait ainsi trouvé chez un riche particulier, collectionneur passionné, M. Desbusscher, qui arrivait de Bruxelles, les cartons de Jules Romain ci-dessus décrits. Depuis la mort de ce disciple bien-aimé de Raphaël, arrivée en 1546, les tentures exécutées d'après ces cartons étaient restées seules connues, mais toutes les recherches pour retrouver les dessins originaux avaient été vaines. Un heureux hasard les fit découvrir dans des coffres où ils avaient été soigneusement enfermés après l'achèvement des tentures. Ce long enfouissement avait assuré leur conservation qui était parfaite. Le possesseur céda aux instances de l'administration, et ces précieux dessins, dont le temps semblait avoir respecté la fraîcheur native, vinrent ajouter à la splendeur de l'exposition qui chaque jour amenait la foule dans la galerie d'Apollon. Il fut aussitôt convenu qu'on s'entendrait pour leur acquisition.

Mais telle était la pénurie du trésor que pressé par l'impatience des artistes, David en tête, qui voulaient voir ces précieux dessins acquis aux études, le Directoire n'eut à offrir au possesseur que le papier en discrédit qui ne valait guère mieux que les assignats qu'il avait remplacés. M. Desbusscher qui n'avait pu acquérir ces chefs-d'œuvre, vivement disputés, qu'à beaux deniers comptants, répondit que papier pour papier mieux valait celui de Jules-Romain que celui du Directoire.

Au Directoire succéda le Consulat, qui n'était guère plus riche, mais qui ramenait l'espérance. Dès les premiers jours le Consul visita le musée où de toutes parts resplendissaient les trophées de la conquête. Arrivé devant les dessins de Jules Romain, que leur caractère grandiose semblait isoler de tout ce qui les entourait, le Consul s'arrêta avec étonnement. Sur ce que dit Denon que ces beaux dessins n'appartenaient point au Musée, l'ordre de les acquérir lui fut aussitôt donné. Mais cet ordre arrivait trop tard. Fatigué de tant de lenteur, pressé de toutes parts par des offres avantageuses, M. Desbusscher avait enfin prêté l'oreille aux propositions souvent réitérées de Mme de Chavagnac. Cette dame était riche et passionnée pour les arts qu'elle cultivait avec succès. Liée avec nos grands artistes, comme eux s'alarmant à l'idée que ces chefs-d'œuvre pussent quitter la France, rien ne lui coûta pour les acquérir et les réunir à la riche collection de peintures qu'elle possédait et où brillaient des noms célèbres. Un portrait en renom de cette collection, le *Doreur* de Rembrandt, orne aujourd'hui le cabinet de M. le comte de Morny. En échange de ces dessins si convoités, le vendeur accepta une propriété rurale d'une grande valeur.

Après être demeurés pendant longtemps à Paris, ces cartons devinrent le riche décor du château de Prangins, propriété qu'avait acquise Mme de Chavagnac de l'ex-roi d'Espagne Joseph. L'administration du Musée tenait d'autant plus à acquérir ces cartons que les tapisseries dont ils avaient été les patrons se trouvaient au garde-meuble national où, sans doute, elles sont encore.

Les cartons que nous possédons sont entièrement l'œuvre de Jules Romain. Nulle part l'œil le plus exercé ne rencontre ces hésitations, ces repentirs, indices certains de l'inexpérience d'élèves dont la timidité s'accroît encore à l'idée d'une aussi périlleuse collaboration. Digne émule de Raphaël, Jules Romain avait pu souvent associer son pinceau à celui de son illustre maître, mais à son tour, bien qu'ayant parmi ses élèves des artistes déjà célèbres, tels que Jean de Lion, Raphaël dal Colle, Benedetto, Pagni, Formo Guisoni, Rinaldo, et plusieurs autres qu'il avait formés depuis son séjour à Mantoue, nul de ces élèves, déjà renommés, n'aurait pu être pour Jules Romain ce que lui-même avait été pour Raphaël. Le mérite suprême de ces belles pages c'est d'être entièrement pures de toute collaboration, aussi bien dans la couleur que dans le dessin; de là cette unité, cette harmonie dans toutes les parties qui frappent les connaisseurs.

Le genre de peinture des cartons de Raphaël et de Jules Romain est celui qu'on appelle à détrempe, c'est-à-dire que les couleurs en sont détrempées dans de l'eau où l'on mêle de la colle, de la gomme, ou toute autre matière glutineuse qui les lie et les fait adhérer au fond sur lequel on les applique. C'était dans les temps anciens, comme c'est encore aujourd'hui le mode de peinture le plus durable. Ces peintures à l'eau sont infiniment mieux conservées que les peintures à l'huile de la même époque; restées inaltérables, partout s'est conservée l'harmonie primitive. Vasari, qui avec raison avait plus d'admiration pour le crayon de Jules Romain que pour son pinceau, trouvait que sa couleur à l'huile ne valait pas sa couleur en détrempe. Disons encore que ces cartons appartiennent à l'époque la plus féconde, la plus brillante de Jules-Romain : Ils ont été exécutés pour le duc de Ferrare.

COURTOIS.

MONUMENT A VISCONTI.

PRÉLIMINAIRES.

Une lettre adressée au directeur de la Revue des Beaux-Arts par M. Théodore Lejeune, peintre attaché aux Musées Impériaux, et insérée le 15 janvier dernier dans ces colonnes, contenait entre autres passages relatifs à l'érection d'un monument en l'honneur de Visconti, les lignes qui suivent : « Laissons à l'Empereur son plus beau, son plus doux privilége, le bonheur d'honorer la mémoire de l'homme de génie ... Quant à nous, réunissons nos efforts comme nous associons nos douleurs.... et qu'à côté de la *consécration officielle*, vienne se placer l'humble reconnaissance de la grande famille artistique » L'auteur de cette lettre précisait dès lors la portée de ses intentions et le sens de son projet. Il s'agissait non de devancer le tribut d'un souverain et d'un gouvernement qui n'ont besoin du conseil ni de l'initiative de personne pour honorer les gloires du pays, mais d'un hommage en dehors de toute action supérieure, et résultant du concours en quelque sorte spontané de la foule.

L'appel de M. Théodore Lejeune a été promptement entendu ; sous ses auspices un comité provisoire s'est établi, heureux d'offrir sa présidence à M. le comte de Nieuwerkerke, qui lui a fait l'honneur de l'accepter. Simultanément, M. Félix Pigeory, architecte, relevait les plans de la sépulture Visconti au Père-Lachaise et s'occupait des études préparatoires ayant trait à la forme qui devra être donnée à ce monument, soit qu'on le maintienne à la place qu'il occupe, en en développant les proportions, soit qu'on le transfère sur un point plus apparent de la nécropole.

Ces préliminaires accomplis, le comité a senti le besoin d'appuyer son influence sur de hautes amitiés, sur des patronages considérables; le succès a couronné ses efforts ; les plus flatteuses adhésions sont parvenues à son secrétaire, M. Théodore Lejeune ; on en jugera par les extraits qui suivent :

« Je suis prêt, Monsieur, à concourir de toute mon affection pour l'homme éminent dont je déplore très-vivement la perte.

« Marquis d'Audiffret. »

« Je m'empresse, Monsieur, de répondre à votre lettre, que j'accepte avec sympathie l'offre que vous m'adressez de faire partie de la commission du monument à élever à Visconti....

« Baron de Heckeren. »

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander, au nom de la commission du monument à élever à la mémoire de Visconti, de m'associer à ses travaux ; j'accepte volontiers, Monsieur, car c'est un nouveau moyen de contribuer à honorer le souvenir de cet homme si éminent et si bon, à qui j'avais voué un profond attachement....

« Baron Paul DE RICHEMONT. »

« Personne plus que moi, Monsieur, ne s'intéresse à la réussite de votre bonne pensée.

« Recevez donc mes remercîments et l'assurance de mon dévoué concours.

« Baron DE LESPÉRUT. »

« ...... Honorer l'artiste mort, c'est honorer et agrandir l'art qui, lui, reste éternellement vivant.

« Achille JUBINAL. »

« En acceptant, Monsieur, l'offre que vous voulez bien me faire de me joindre à la commission réunie pour élever un monument à la mémoire de Visconti, c'est un devoir que j'accomplis.

« Veuillez donc me compter parmi ses membres et croire que j'apporterai tout mon zèle pour concourir à l'accomplissement d'une œuvre en l'honneur de l'homme de talent que nous regrettons tous, et moi en particulier pour une amitié qui comptait un demi-siècle d'existence.

« Horace VERNET. »

« .... Oui, Monsieur, j'étais un collègue et un ami bien affectionné à notre si regrettable Visconti.... Vous pouvez donc me compter parmi les membres qui se sont associés pour décerner un hommage à sa mémoire.

« A. CARISTIE. »

« Assurément, Monsieur, je regarderai toujours comme un devoir, doux et triste à la fois à remplir, de prendre part à tout ce qui peut servir à honorer la mémoire de mon pauvre ami Visconti !

« Vous pouvez donc disposer de moi et de mon nom, comme vous l'entendrez, pour le but que vous vous proposez....

« Raoul ROCHETTE. »

« J'accepte avec empressement, Monsieur, l'offre de MM. les membres de la commission du monument à élever à mon ami Visconti, de m'associer à leur œuvre....

« HITTORF. »

« J'accepte, Monsieur, de faire partie de la commission qui se propose de vénérer la mémoire d'un grand artiste, en élevant un monument en son honneur....

« DE FRESNE. »

« Je suis trop heureux de l'occasion que vous me donnez, Monsieur, de m'associer à un hommage à rendre à la mémoire d'un ami, pour ne pas accepter avec empressement l'honneur que vous me faites en m'appelant à la commission du monument à élever à la mémoire de Visconti.

« Rohault DE FLEURY,

« Vice-président de la Société centrale des Architectes. »

« J'accepte, Monsieur, avec empressement et reconnaissance l'honneur que me fait la commission pour le monument de Visconti.

« Je serais très-heureux de pouvoir contribuer à perpétuer le souvenir de l'illustre architecte dont j'ai pu apprécier le rare talent et l'excellent cœur.

« PERRON. »

« ..... Je m'associe avec empressement, Monsieur, à cet hommage rendu à la mémoire de l'illustre architecte qui fut mon ami le plus intime, et dont le souvenir me sera toujours cher.

« CLUIS aîné,

« Sous-chef au ministère d'État. »

« L'amitié qui m'unissait à Visconti me fait accepter, Monsieur, avec empressement la proposition que vous me faites pour la commission du monument à élever à sa mémoire.....

« E. DE CARDAILLAC,

« Chef de service des bâtiments civils au ministère de l'intérieur. »

« Douze années d'études sous notre maître commun : douze années passées à recueillir ses pensées sur ses magnifiques travaux et à les reproduire sur le papier m'autorisent à vous prier, mon cher Lejeune, de m'associer à l'expression de votre pieuse reconnaissance.

« J'ai trop de gratitude pour notre bon maître et ami pour ne pas souhaiter vivement être à même de la manifester.

« COLSON,

« Architecte, inspecteur des travaux du Louvre. »

Beaucoup d'autres adhésions accompagnaient les lettres ci-dessus, en y comprenant cette réponse de M. le général comte d'Ornano, gouverneur de l'Hôtel Impérial des Invalides, qui, bien que n'autorisant pas les fondateurs de la souscription à le ranger parmi leurs commissaires, est néanmoins conçue dans les termes du plus explicite assentiment :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me proposez de faire partie de la commission du monument à élever à la mémoire de M. Visconti.

« Je serais heureux de pouvoir prendre part à ses travaux ; mais mes occupations comme gouverneur des Invalides et celles résultant de nombreuses commissions que je préside déjà, ne me permettraient pas, malgré tout mon bon vouloir, de pouvoir vous apporter mon concours.

« Je me vois donc obligé de refuser votre offre

obligeante. Croyez au regret que j'en éprouve et soyez sûr que personne plus que moi, ne s'associera au succès de votre œuvre, dont le but est de décerner un hommage à l'homme de talent que nous regrettons. « Comte D'ORNANO. »

Le comité provisoire ainsi augmenté et désormais assez nombreux pour s'organiser en commission, fut convoqué le samedi 28 du mois dernier, au Louvre, avec l'agrément et dans les salons de son président, M. le comte de Nieuwerkerke. Par le fait des acceptations écrites ou des engagements formels, la commission définitivement constituée dans cette première séance a pour membres : MM. le marquis d'Audiffret, sénateur, président de chambre à la cour des comptes, président de la commission de contrôle des palais impériaux, de la commission supérieure des travaux du Louvre; Lefebvre Duruflé, sénateur, ancien ministre du commerce et des travaux publics; le baron de Heckeren, sénateur; le baron Paul de Richemond, député; le baron de Lespérut, député; Achille Jubinal, député; Horace Vernet de l'Institut; comte de Nieuwerkerke, de l'Institut, directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de S. M. l'Empereur; A. Caristie, de l'Institut; Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts; Hittorf, de l'Institut, représentant la Société libre des Beaux-Arts ; de Fresne, ancien conseiller d'État; C. Rohaut de Fleury, vice-président de la Société centrale des architectes; Perron, chef au ministère d'État; Cluïs aîné sous-chef au ministère d'État; E. de Cardaillac, rédacteur politique, chef de service des bâtiments civils au ministère de l'intérieur; Colson, architecte, inspecteur des travaux du Louvre; E. du Sommerard, conservateur du musée de Cluny; Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris; Croiseau, chef de la comptabilité des travaux du Louvre; Théodore Lejeune, peintre, attaché aux musées impériaux; Perrodeau, architecte, inspecteur des travaux du tombeau de l'Empereur; Georges Guénot, rédacteur en chef de la REVUE DES BEAUX-ARTS ; Bouchet, architecte, inspecteur des travaux du tombeau de l'Empereur; Amédée Couder, peintre dessinateur, représentant le Comité central des artistes ; J. Chautard, homme de lettres; Vauchelet, peintre; Séguin, marbrier du tombeau de l'Empereur; Henraux, chevalier de la Légion d'Honneur.

La majorité des membres de la commission assistait à cette première réunion où d'une voix unanime, la présidence a été confirmée à M. le comte de Nieuwerkerke qui a ouvert la délibération par quelques paroles résumant d'une manière pleine de convenance et de clarté, le projet de décerner un public témoignage à la mémoire de Visconti. M. le comte de Nieuwerkerke a très-judicieusement fait remarquer que ce témoignage était et devait être avant toute chose l'expression d'un sentiment privé, la marque de regrets individuels, la preuve de vives et nombreuses sympathies, rien de moins, rien de plus, puisque déjà S. M. l'Empereur, par son intermédiaire, avait commandé pour le Louvre un buste de Visconti à M. Duret et qu'un autre buste de l'illustre architecte s'exécute pour l'Institut, par ordre de S. Exc. M. Achille Fould, ministre d'État, au nom de son département.

Le comité provisoire guidé dans ses démarches par les passages de la lettre de M. Théodore Lejeune, citée plus haut, avait déjà eu l'avantage de pressentir cette sage pensée dans la déclaration ci-après, qui a été immédiatement communiquée à son président et soumise ensuite à l'assemblée.

« Instituée dans l'unique but de rendre hommage aux travaux et à la renommée d'un éminent architecte, la commission pour le MONUMENT A VISCONTI, n'a aucun caractère officiel; elle se compose d'amis, de collègues, d'admirateurs du talent, d'élèves ou d'obligés du grand artiste, mus par le sentiment exclusif d'honorer dans l'âge présent une mémoire qu'éternisera dans l'avenir, la réalisation d'une des plus vastes pensées écloses au courant des siècles, celle de l'achèvement du Louvre.

« La tâche toute d'affection et de gratitude que s'est imposée la commission, sollicitant, stimulant, recueillant les dons, faisant appel aux sympathies si nombreuses en France lorsqu'il s'agit des illustrations nationales, cette tâche consiste à poursuivre, par la voie d'une souscription, l'érection d'une sépulture, d'un mausolée ou autre souvenir monumental dont l'importance sera en rapport avec les ressources que produiront les libéralités et les regrets publics. »

Après l'expression de ses vœux pour la complète réussite de l'œuvre, M. le comte de Nieuwerkerke a manifesté le désir qu'un vice-président lui fût adjoint, et il a invité M. le marquis d'Audiffret à accepter ces fonctions, se faisant ainsi l'organe de la commission tout entière. M. le marquis d'Audiffret a accueilli ce vœu par déférence pour le célèbre artiste qui le formulait, non moins que par dévouement à la mémoire de Visconti.

M. Achille Jubinal a demandé alors s'il ne conviendrait pas qu'on élût pour second vice-président M. le baron Paul de Richemond, oncle de M. le vicomte Dodun de Keroman, gendre de Visconti ; la famille serait ainsi associée au pieux honneur que l'on médite. Une semblable propo-

sition était d'avance adoptée : M. le baron Paul de Richemont a été nommé second vice-président.

La commission a ensuite complété son bureau définitif. Sur la proposition de M. le comte de Nieuwerkerke, énoncée en termes d'une extrême bienveillance pour ceux qui en étaient l'objet, M. Théodore Lejeune a été maintenu dans ses fonctions de secrétaire, celui qui écrit ces lignes a été choisi pour rapporteur, et M. Croiseau, chef de la comptabilité des travaux du Louvre, a été nommé trésorier.

Il a, en outre, été convenu que M. Félix Pigeory, qui venait de rendre compte de ses visites au Père-Lachaise, et de ses avant-projets, serait appelé à faire partie du bureau formé en sous-commission, et qu'il lui communiquerait ses esquisses plus développées.

Quant au lieu de la réunion, M. le comte de Nieuwerkerke appréhendait que le choix du Louvre ne donnât aux séances le caractère officiel que ses membres déclinent. M. le baron de Richemond a dit alors que, profondément impressionné au spectacle de ces constructions, laissées inachevées par son illustre parent, nul lieu plus que celui où il se trouvait ne lui paraissait propre à éclairer les délibérations relatives aux honneurs à rendre à Visconti, puisque c'était en face même de ses œuvres que l'on travaillerait à glorifier sa mémoire. M. le comte de Nieuwerkerke n'a pas insisté, et a remis la séance au surlendemain au Louvre.

Dans cette seconde conférence, après examen des plans, coupe et élévation de la sépulture Visconti, exactement relevée au cimetière du Père-Lachaise, où elle se trouve, comme on sait, dans le voisinage du monument de Casimir Périer, on a agité la question de savoir s'il y aurait lieu de choisir pour le tombeau un emplacement plus en évidence; on s'est aussi occupé du mode de souscription, et il a été décidé qu'on se rendrait dans le plus bref délai, au cimetière de l'Est, pour y vérifier l'état et la situation de la sépulture actuelle, ainsi que pour désigner s'il en est besoin un lieu plus en rapport avec l'hommage définitif.

GEORGES GUENOT.

LA STATUE DE CHARLEMAGNE.

A M. THEODORE BALLU,

Architecte de la tour Saint-Jacques.

Tous ceux qui s'intéressent aux travaux de Paris ont dû se réjouir, monsieur, en apprenant que la restauration de la tour Saint-Jacques vous était confiée.

Cependant si vous permettez à un inconnu en fait d'art, de juger d'après lui de ce qui a dû se passer chez le grand nombre, l'étonnement a dû être considérable en apprenant que la statue qui surmonterait la tour serait celle de saint Jacques.

Pourquoi saint Jacques ? et quel saint Jacques? est-ce saint Jacques le Majeur, ou saint Jacques le Mineur, ou bien saint Jacques du Haut-Pas, qui a déjà, en plein quartier latin, une rue de son nom et une église sous son invocation par compensation de celle qu'il a perdue? Saint Jacques, qui n'est pas le patron de la ville comme saint Denis, et qui ne fut pas le sauveur de Paris, comme saint Germain, surnommé l'Auxerrois? Un pareil piédestal, le plus haut qui soit dans Paris, doit montrer aux yeux de tous une statue nationale; et s'il faut absolument un saint sur ces ruines jadis consacrées, il en est un (car aujourd'hui ce ne peut être saint Louis), il en est un qui remplirait dignement ces souvenirs religieux et ce poste dans les nues : c'est Charlemagne.

J'imagine que la colossale statue serait en bronze ou peut-être en zinc, avec des accessoires dorés; qu'elle serait égale en grandeur à la portion de la tour comprise depuis la base des dernières ouvertures jusqu'au faîte, c'est-à-dire à peu près au quart du monument. Le monarque serait revêtu de l'armure carlovingienne, mais par-dessus il porterait le manteau impérial, le manteau romain des Césars ; sur la tête, au lieu du casque, la couronne à pointes de fer des rois lombards ; dans sa main gauche, la main de justice inclinée vers le palais de Justice; dans sa main droite, le sceptre étendu vers le Louvre.

La tour répudierait son hideux nom de Boucherie, et prendrait nom la Tour Charlemagne, ou par abréviation, la Tour-Magne.

Enfin la tour, par toutes ses ouvertures et par toutes ses saillies, par toutes les gueules de ses chimères et de ses guivres, par la bouche de ses gargouilles et de ses monstres, vomirait l'eau dans un bassin large de cent coudées.

Que si, bon gré mal gré, on a une dévotion particulière à saint Jacques, il ne manque pas de niches, à l'extérieur de la tour, où placer les statues de tous les saints qui ont porté ce nom.

Agréez, monsieur, avec ces réflexions, l'expression de ma considération bien distinguée.

A. DE KERMAINGNY.

Paris, le 25 janvier 1854.

MOUVEMENT DES VENTES ARTISTIQUES.

La salle de la rue des Jeûneurs. — L'hôtel de la place de la Bourse. — L'hôtel de la rue Drouot. — Désaccord au sein de la compagnie des commissaires-priseurs.

Depuis trois mois déjà les ventes publiques d'objets d'art attirent, comme chaque année, de nombreux amateurs ; rien pourtant n'a, dans les expositions, justifié les pompeuses annonces qui avaient été faites. On n'entend pas même parler de collections importantes dont l'enchère doive produire quelque sensation cet hiver; cependant, MM. les commissaires-priseurs de la rue des Jeûneurs prétendent en tenir en réserve de très-remarquables, qu'ils ne veulent point vendre, disent-ils, afin de prendre leurs confrères par la famine. Peut-être ces messieurs auraient-ils quelque peine à prouver la vérité de leurs assertions, qui ne serviraient en tout cas qu'à justifier la mesure prise à leur égard par la chambre de la corporation. Mais peut-être nos lecteurs ne connaissent-ils point la grande question qui divise ces messieurs ? Nous allons donc en dire quelque chose, car elle touche à des intérêts trop graves pour que nous y restions tout à fait étrangers.

Il y a quelques années, si la discorde avait agité ses flambeaux au sein de la compagnie des commissaires-priseurs, le plus modeste des amateurs n'aurait eu aucun sujet de s'en inquiéter; aujourd'hui, elles bouleversent toutes leurs habitudes. Ces fonctionnaires n'étaient autrefois dans les ventes que les hommes de la loi, les percepteurs de la dîme du gouvernement; leurs noms ne figuraient pas même aux catalogues des plus belles ventes : ainsi, celles des prince de Conty, Blondel de Gagny, Rendon de Boisset et autres, ne portent que le nom de l'expert Remy. En 1801, sur les catalogues Tolozan, Robet et autres, on ne voit figurer que les noms des experts A. Paillet et Delaroche. Il en a eté de même jusque vers 1830.

Mais depuis que la corporation des commissaires-priseurs s'est constituée sur de nouvelles bases ; depuis qu'elle a été autorisée à se créer une caisse commune, les choses ont pris une face toute différente. Les salles de ventes particulières furent abandonnées ; un bel hôtel fut bâti place de la Bourse, le commissaire-priseur prit plus d'importance ; son nom figura en première ligne sur tous les catalogues, et l'expert ne fut plus guère que l'homme du fonctionnaire. Grâce à la caisse commune, la concurrence fut interdite : à cet effet, le nombre des charges fut diminué et divisé en titres actifs et titres nus, assurant ainsi un bénéfice certain à tous les membres travailleurs de cette compagnie.

Un nuage pourtant vint assombrir cet horizon. Sous le prétexte que les enchères de vieux meubles attiraient dans les ventes d'objets plus relevés un public qui n'était pas là à sa place, trois commissaires-priseurs ouvrirent de nouvelles salles rue des Jeûneurs, qui devinrent à la mode on ne sait trop pourquoi, les choses ne s'y vendaient pas mieux : elles se vendent bien partout quand elles sont bonnes, même place de la Bourse. Les enchères de la succession de Stackpool en ont été la preuve ; les Bouchers y ont été adjugés à des prix qui nulle part ailleurs n'auraient été plus élevés.

La salle de la place de la Bourse fut abandonnée, non par les acheteurs, mais par les vendeurs ; il en résulta un déficit considérable pour les autres membres de la corporation, puisque deux ou trois de ses associés récoltaient seuls tous les bénéfices de la position; et cela, disent leurs confrères, sans qu'aucun talent supérieur légitime ces avantages. Nous sommes complétement de cet avis, quant à tout ce qui a trait aux connaissances réelles appliquées aux objets d'art. Cependant ces messieurs ont été les arbitres de leur corporation, ils ont eu, ils ont encore le monopole du commerce des œuvres antiques. Un pareil succès prouve autre chose que du savoir-faire ; il faut reconnaître que les causes les plus influentes sont une activité intelligente et une grande connaissance des affaires et des hommes. Toutefois, nous ne les mettrons jamais sur la même ligne que les anciens experts, jadis seuls directeurs des ventes.

Ces experts nommés par le gouvernement, étaient toujours choisis parmi les hommes que recommandaient également un véritable savoir et une probité scrupuleuse.

Sans aucun doute, un expert de cette époque aurait refusé de placer son nom sur la plupart des catalogues qui se distribuent journellement sous nos yeux. Je ne crois pas qu'il s'en fût rencontré un seul qui eût laissé vendre cinquante ou soixante francs un tableau catalogué par lui sous le nom de Téniers ou de Titien. En ce temps, l'expert soutenait son dire de sa bourse, il était dans les ventes l'homme intelligent, et son front se serait courbé s'il eût pu être convaincu publiquement d'ignorance. Si les choses sont autrement comprises aujourd'hui, c'est là une erreur funeste aux arts, aux amateurs et aux hommes d'étude.

Revenons cependant à messieurs les fonctionnaires de la salle de la place de la Bourse: leur bail touchant à son terme, ils résolurent de bâtir un nouvel hôtel qu'ils rendraient aussi confortable que possible, afin de se soutenir au moins avec avantage près de leurs confrères. Les salles de la rue Drouot furent inaugurées, comme on sait, par la vente de M. le comte de Morny. C'était un beau début, par malheur on constata que ces salles étaient obscures, pas assez cependant pour que cet obstacle fût un empêchement sérieux. On se récria néanmoins, et cet hôtel ne fut pas plus heureux que l'ancien. Or, dans une corporation jouissant de priviléges énormes, tous les membres doivent au moins la soumission aux décisions des prud'hommes élus à la majorité des suffrages de la société, c'est la condition expresse de son existence. Il n'en fut pas ainsi de messieurs les commissaires fonctionnant à la salle des Jeûneurs, le président de leur chambre leur ayant signifié qu'au terme de leur contrat, tous les membres de la société devaient jouir des mêmes avantages, les mit en demeure de fermer leur hôtel. Sur la réponse négative des opposants, la cause fut soumise à l'autorité qui ordonna avec justice cette fermeture.

Aujourd'hui, ces fonctionnaires remuent ciel et terre pour reconquérir leur position, c'est-à-dire leurs salles, car ils comprennent bien qu'en retombant sous la loi commune, ils ne tarderont point à perdre leur prestige. Les propriétaires d'objets d'art comprendront bien vite aussi que le choix de l'officier public qui préside aux ventes et qui tient le marteau, est à peu près indifférent. Supposons même que pendant quelque temps on hésite à recourir à ce moyen de réaliser le prix des collections, ce temps d'arrêt serait-il fatal à la prospérité des arts? Nous pensons le contraire. Les salles de ventes sont, à notre avis, funestes aux arts, aux artistes et aux amateurs: aux arts, en ce qu'elles favorisent les coteries par lesquelles on parvient à donner une valeur à des œuvres qui n'en ont souvent aucune; aux artistes qu'elles découragent s'ils sont consciencieux, et qu'elles perdent s'ils travaillent pour elles; ces salles enfin sont pernicieuses pour les vrais amateurs qui s'y trouvent trop habituellement exposés à des tentations ou à des stratagèmes de toutes sortes.

Nous applaudissons donc, quant à nous, à la mesure en vertu de laquelle a été close la salle de la rue des Jeûneurs; car, dans notre pensée, l'existence de cette salle, défavorable aux arts, a augmenté le malaise du commerce, sans servir les intérêts des amateurs. Réunis dans le nouvel hôtel de la rue Drouot, les commissaires-priseurs seront plus indépendants; les abus diminueront nécessairement, et nous serons heureux de constater ce progrès.

HORSIN-DÉON.

VARIÉTÉS.

Le *Livre d'Évangiles* de Charlemagne. — Comité de la Société des Amis des Arts de Paris. — La châsse de sainte Radegonde. — Un livre sur sainte Geneviève. — *Le Tintoret* de M. Léon Cogniet. — Salles de la rue des Jeûneurs.—Concours pour les grands prix de paysage historique à l'École des Beaux-Arts. — Achèvement du Louvre.

Pendant le récent séjour que les principaux membres de la famille d'Orléans ont fait à Genève, M. le duc d'Aumale a souvent visité les magasins de hautes curiosités tenus en cette ville par MM. Mayer. Entre autres objets de prix, le prince s'est montré fort désireux d'acquérir un

manuscrit d'une incontestable valeur, aussi bien par son antiquité que par le personnage auquel il a appartenu, car il ne s'agit de rien moins que d'un *Livre d'Evangiles* donné à son retour des guerres de Lombardie, par l'empereur Charlemagne à l'abbaye de Saint-Maurice. Par son écriture, par ses ornements et par sa couverture du plus beau style byzantin, ce volume mérite sous tous les rapports d'être considéré comme une des merveilles du VIIIe siècle. Les émaux translucides enchâssés dans son enveloppe de vélin sont de la plus belle époque de l'art. MM. Mayer demandent, paraît-il, une somme considérable pour ces *Evangiles*, et bien que M. le duc d'Aumale ait, comme ses nobles frères, la louable habitude de faire lui-même ses achats, il aurait en cette circonstance, et par exception, chargé un jeune vicaire de l'Église catholique de Genève, qui a su conquérir, dès les premiers jours, les bonnes grâces de l'ancienne famille royale, de mener à bien ce marché que le prince, ami des arts autant que des souvenirs historiques de son pays, semble avoir fort à cœur de conclure.

Quelques vacances étant survenues dans le Comité de la Société des Amis des Arts de Paris, dont M. le marquis de Tanlay est président, et qui a rendu depuis le commencement du siecle de si grands services aux artistes, M. Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris, directeur de la Revue des Beaux-Arts, vient d'être nommé membre de ce Comité, qui compte parmi ses notabilités : MM. le duc de Cambacérès, le duc de Valmy, Vinchon, Gatteaux, Dumont, Vitet, de l'Institut, le baron de Rothschild, le comte de Lanjuinais, le comte de Pourtalès, le marquis de Béthisy, le marquis de Saint-Clou, le marquis Christian de Nicolaï, le comte de Nansouty, Th. Gudin, Mallet et autres illustrations des arts, de la politique et de la finance.

Une œuvre d'art des plus remarquables, après avoir été exposée quelques jours chez M. Didron, se trouve en ce moment, par les soins de M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées Impériaux et intendant des Beaux-Arts de la maison de l'Empereur, transportée dans les galeries du Louvre, où elle a été mise sous les yeux de S. M. Napoléon III. C'est une châsse destinée à contenir les restes de sainte Radegonde, patronne de la ville de Poitiers Ce monument religieux se distingue de tous les autres travaux de ce genre par une reproduction merveilleuse des émaux des XIIe et XIIIe siècles. La solidité des tons, l'éclat des couleurs, du rouge notamment, la finesse du travail dans les moindres détails, la délicatesse des enroulements autour des sujets principaux formant quatre groupes sur les côtés de la châsse, l'agencement exquis des armes qui figurent aux frontons, toutes ces qualités qui distinguent les plus beaux émaux du moyen âge, mettent hors de ligne le talent de l'artiste habile et patient qui vient de *retrouver ce secret qu'on croyait à jamais perdu*. L'auteur de cette œuvre de premier rang, M. Achille Le Gost, dont nous nous proposons d'apprécier d'une manière spéciale le talent et les travaux, a été puissamment secondé par le savant architecte de la Sainte-Chapelle, M. Lassus, qui a fourni les dessins.

Les fêtes qui ont eu lieu durant les premiers jours de janvier, à l'occasion de la Neuvaine de sainte Geneviève, dans la basilique qui lui est dédiée et dans l'église paroissiale de Saint-Étienne du Mont, donneront un nouveau degré d'actualité et d'intérêt à un ouvrage qui paraîtra d'ici à peu de jours, sous ce titre : *Sainte Geneviève, sa confrérie et ses fêtes*, par M. Georges Guénot, auteur de divers autres travaux historiques. Ce volume, publié avec l'agrément de plusieurs membres du haut clergé de Paris, se présentera en quelque sorte sous les auspices de la Confrérie des Dames de Sainte-Geneviève, dont il retrace l'histoire, en même temps que celle de la patronne de Paris et de la France. Restaurée par Mgr Sibour, la Confrérie des Dames de Sainte-Geneviève, dont le but est une association générale de prières et de bonnes œuvres, a pour vice-présidents MM. les abbés de La Bouillerie, vicaire général, Deguerry, curé de la Madeleine, de Borie, curé de Saint-Étienne du Mont, Petetot, supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée Conception. Parmi les dames fondatrices, on remarque Mmes la princesse Charles de Beauveau, la princesse de Latour-d'Auvergne, la duchesse de La Rochefoucault-Liancourt, la marquise du Plessis-Bellière, la princesse de Beaufremont, la comtesse de Gontaut-Biron, la vicomtesse de La Bouillerie, la duchesse de Mirepoix, la princesse de Montmorency-Luxembourg. Ainsi recommandé, le livre de M. Georges Guénot ne peut manquer d'être favorablement accueilli.

La ville de Bordeaux vient d'acheter le beau tableau de M. Léon Cogniet : *Le Tintoret peignant sa fille morte*, au prix de vingt mille francs. Le conseil municipal a encore pris d'autres décisions importantes dont nous rendrons ultérieurement compte.

Les salles de la rue des Jeûneurs qui avaient servi jusqu'à ce jour aux enchères artistiques et aux ventes de luxe de quelques membres de la compagnie des commissaires-priseurs viennent, dit-on, d'être louées pour un assez long bail par M. Elie Laneuville, qui s'occupe du commerce des tableaux. En conséquence les ventes d'ob-

jets d'art auront lieu comme par le passé dans ce local.

Nous croyons utile de rappeler que les inscriptions pour le concours des grands prix de paysage historique seront ouvertes au secrétariat de l'école impériale des Beaux-Arts le 1er de ce mois, et que le premier concours d'essai, consistant en une esquisse peinte de paysage, aura lieu le jeudi 16 février.

Rien n'est encore décidé touchant le remplacement de Visconti au Louvre. Le gouvernement, préoccupé du désir que le palais soit fini sans qu'aucune modification se glisse dans les plans de l'illustre architecte, ne semble pas disposé à en remettre l'exécution à un collègue d'une trop haute notabilité, qui par cela même croirait devoir, suivant l'usage, substituer sa pensée à celle de son prédécesseur. Il avait un instant été question de M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau qui, par excès de modestie, aurait, à ce qu'on assure, refusé. On parle de confier l'achèvement du monument au génie, qui s'aiderait, dans sa grande tâche, des excellentes études de M. Colson, architecte inspecteur des travaux du palais, qui par deux fois a dessiné les projets qui ont obtenu l'assentiment de l'empereur. Admis dans l'intimité des labeurs de son célèbre maître, M. Colson en a recueilli toutes les idées, en connaît toutes les intentions, et serait à coup sûr le seul capable de terminer le Louvre, comme Visconti lui-même le finirait s'il était encore là.

Henry de SAINT-DIDIER.

FÊTES DE SAINTE GENEVIEVE.

A M. FÉLIX PIGEORY,

Archevêché de Paris, 21 janvier 1854.

Le conseil des Dames de Sainte-Geneviève, présidé par Mgr l'archevêque de Paris, me charge, Monsieur, de vous adresser l'expression de ses remercîments pour la part si grande et le concours si dévoué et si habile que vous avez bien voulu donner à ses efforts pour relever le culte de la patronne de Paris et de la France.

Les Dames de Sainte-Geneviève vous doivent, Monsieur, la splendeur et l'éclat de leur première manifestation solennelle; elles ne l'oublieront jamais, elles demanderont à Dieu et à Sainte-Geneviève d'acquitter leur dette envers le chrétien dévoué et l'artiste éminent qui a su comprendre la mission qui leur était confiée, et avec lequel elles espèrent conserver toujours des rapports dont le commencement restera un souvenir lié désormais à l'histoire de leur fondation.

Agréez, Monsieur, mes sentiments les plus distingués d'estime et de haute sympathie.

L'abbé de LA BOUILLERIE,

Vicaire général de Paris, premier vice-président de la Confrérie.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN N° 510.

Séance du mardi 17 janvier 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à 8 heures; M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 3 courant, lequel est adopté sans observations.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de la Société d'Agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Aube, nous annonçant l'envoi des derniers numéros des Mémoires de cette Société.

2° Une lettre de M. de Martonne, et l'envoi d'une brochure ayant pour titre *les Fêtes du moyen âge*. M. Pernot est chargé de nous en rendre compte.

3° Une lettre de M. Dien, graveur, par laquelle il déclare être dans l'impossibilité de faire la notice dont l'avait chargé la Société. M. Gelée est chargé de remplacer notre collègue dans ce travail.

4° Deux numéros du journal anglais *the Builder*, lesquels sont renvoyés à M. Henri de Sauclières.

5° La 227e livraison de l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, renvoyé comme d'usage à M. Pernot.

6° Le numéro 1 du neuvième tome du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture*. M. Vavin veut bien se charger de ce rapport.

7° Le numéro de décembre 1853, des *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*; également renvoyé à M. Vavin.

8° Le journal de l'*Institut des architectes anglais*, dont l'examen est confié à M. Léon Fournier.

La correspondance étant terminée, M. Paul Carpentier rappelle que M. J. N. Bidaut avait

commencé un travail contenant des observations sur chacun des membres de la Société. Que l'âge et les infirmités de M. Bidaut l'empêchent de le continuer, qu'il se propose de le faire si la Société accepte son offre. Cette proposition étant ratifiée, M. Paul Carpentier est chargé de ce travail.

M. le président fait son rapport annuel sur l'état financier de la Société pendant l'année 1853. Il résulte de ce rapport que les dépenses de l'année dernière et le budget de 1854 se trouvent dans des conditions favorables.

M. Vavin présente son rapport sur les Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris, années 1852, 1853. Notre collègue, dans un rapport empreint de cette élégance et de cette délicatesse qui caractérisent ses œuvres, rend compte des points importants de ces deux volumes; et après en avoir fait ressortir tout le mérite, il conclut au dépôt aux archives des deux volumes, lesquels y sont déposés, ainsi que le rapport de notre collègue.

M. Moullard fait un rapport verbal sur les travaux de la Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat, années 1852 et 1853. Après avoir analysé les travaux spéciaux d'hygiène, dont s'occupe cette brochure, M. Moullard conclut au dépôt aux archives de l'ouvrage.

La séance est levée à 10 heures.

Suite ici est donnée aux travaux et aux fouilles de M. Bourla à Tournay.

TOMBES ROMAINES.

1° La tombe dont il s'agit était à 4m, 90 de profondeur du sol actuel, composée d'une sorte de coffret fait en tuiles romaines, de terre rouge, d'un très-grand modèle, d'une longueur de 42 centimètres sur 38 de large et 36 centimètres de hauteur; les tuiles sont très-épaisses avec rebords saillants de 6 à 8 centimètres d'épaisseur. Ce coffre était recouvert de mêmes tuiles et de dalles en pierre bleue.

En enlevant cette partie qui avait été défoncée, notre collègue découvrit une urne en terre noire avec galbe évasé; elle avait 20 centimètres de diamètre sur 19 de hauteur, par dessus était un couvercle de même terre noire, ayant un bouton plat au milieu; ce vase funéraire contenait des ossements brûlés, réduits en cendres, mais dont quelquel parties cependant n'étaient pas consumées.

En dégageant avec soin, on a trouvé autour de cette urne et groupées sur la gauche, quatre autres petites urnes lacrymatoires en terre rouge, très-fine de pâte et d'une jolie forme, de dimensions variées. Les unes sont de 13 centimètres de hauteur et de largeur. Les autres de 15 à 16 de diamètre. Malheureusement ces urnes sont endommagées.

A l'angle droit du coffre était une autre urne en terre noire, d'un plus petit diamètre que le premier, on y a trouvé également des ossements brûlés et des cendres.

En terminant cette fouille, notre collègue a trouvé des ossements que l'on a reconnu pour être ceux d'un cheval; ce qui pouvait donner à penser que cette tombe est celle d'un guerrier romain; l'usage étant d'enterrer ainsi et le maître et l'animal, compagnon fidèle de son existence aventureuse.

2° Le 9 et le 10 novembre, notre collègue poursuivant ses travaux, a trouvé une nouvelle tombe romaine, mais dans celle-ci le corps n'avait pas été brûlé, car la tête du squelette est intacte. Celle-ci était entourée de dalles de pierres formant une espèce de coffre. Le restant du corps manquait, mais il a été trouvé groupé dans le haut de cette tombe plusieurs vases en poterie, dont un est de la forme des vases funéraires. A côté de la tête étaient des fragments d'une grande soucoupe en terre rouge et très-fine. Cette coupe pouvait avoir de 18 à 20 centimètres de diamètre. D'autres poteries rouge, rose, et en terre jaunâtre ont également été trouvées dans cette tombe.

3° Continuant les mêmes fouilles, il a été trouvé d'autres fragments de poteries grises et rouges, dont un fragment est vernissé comme la belle poterie rouge de *Samos*.

Près de l'épaule droite du squelette, on découvrit une petite agrafe en forme de bouclier romain, avec les deux pointes ar-

rondies. A la partie droite en descendant, on découvrit un morceau de fer très-oxydé, que notre collègue reconnut pour un poignard, dont on distingue parfaitement le manche, le fourreau et l'épaulement. D'autres fragments, trouvés près de la tête à gauche, semblent indiquer par la forme un fer de lance javeline avec une embase ronde par le bas. Quelques fragments paraissent être la poignée d'un glaive, on y voit certaines parties de diverses formes, qui peuvent être la garde ou les ornements de la poignée.

4° En poursuivant les fouilles à l'endroit du mur d'avant-scène, les terrassiers ont découvert une nouvelle sépulture romaine. Elle se compose d'une grande urne de grès jaune d'une extrême dureté; la forme est celle des urnes antiques, d'une hauteur de 34 centimètres sur 28 centimètres de diamètre. Cette urne était remplie d'ossements brûlés et de cendres, que l'action de l'air a semblé décomposer immédiatement.

Devant cette urne étaient placés trois vases de différentes formes, près de ces vases étaient plusieurs morceaux de pierres superposés et placés là sans doute pour les préserver et les conserver intacts lors de la jetée des terres.

La fin de ces communications sera insérée au prochain procès-verbal.

Ordre du jour du mardi 7 *février* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi, 17 janvier 1854; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. A. Blondin, sur une série du journal anglais, *the Builder*, déposé par lui; 4° Rapport de M. E. Vavin, sur le tome V de la Société d'agriculture et de commerce de Caen; 5° Rapport de M. Horsin Déon sur la brochure de M. Ernest Vinet, concernant le plafond de la galerie d'Apollon, peint par M. Eugène Delacroix; 6° Notes par M. Paul Carpentier, sur le registre matricule des membres de la Société créée à Paris par M. J. N. Bidaut,

Le secrétaire général,

I. MOULLARD du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 20 *janvier* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 3 janvier est lu et adopté.

M. C. E. Clerget prend la parole, et développe quelques idées au sujet de l'organisation du Comité par sections. Parmi les modifications qu'il croit bonnes d'apporter au projet, il propose de laisser aux membres d'une section la faculté de faire partie de plusieurs sections à la fois. Notre honorable collègue, pour appuyer ce qu'il avance, cite particulièrement M. Hippolyte Lazerges, que ses talents comme peintre et comme musicien appelleraient simultanément et dans la section de peinture et dans la section de musique. Cette proposition ne pouvant évidemment être contestée, sera remise à l'ordre du jour, lorsque le Comité procédera à l'élection des nouveaux membres du bureau.

Le secrétaire général communique à M. le président une lettre qu'il adresse à notre honorable collègue M. Achille Jubinal, député des Hautes-Pyrénées. Précédemment M. Jubinal avait proposé à M. Viger Duvignau de faire partie de la société académique du département des Hautes-Pyrénées, et considérant cette proposition comme un honneur fait au Comité en la personne de son secrétaire, M. Van Tenac a décidé que la réponse serait lue à l'assemblée.

Le secrétaire général offre préalablement de faire connaître à ses collègues le but et l'organisation de la société académique des Hautes-Pyrénées. Il donne lecture d'un article inséré dans le numéro de la REVUE DES BEAUX-ARTS du 15 janvier courant, où l'on peut voir toute la part que M. Jubinal a eue dans la fondation de cette société savante, ainsi que ses efforts pour fonder à Bagnères un musée et une bibliothèque. On sait que le succès a couronné l'œuvre.

M. C. E. Clerget lit au Comité la lettre précitée du secrétaire général; l'assemblée en décide l'insertion au procès-verbal.

Voici en quels termes elle est conçue :

« Cher et honoré collègue,

« J'ai reçu votre aimable lettre du 1er janvier 1854; je ne vous parlerai pas du plaisir qu'elle m'a fait, mais de l'intérêt avec lequel j'ai lu la brochure qui l'accompagnait.

« Enfin, grâce à vous et aux hommes éminents qui vous secondent, les Hautes-Pyrénées n'auront bientôt plus rien à envier aux départements riverains. *Répandre le goût des sciences, des lettres et des arts, contribuer à leur développement ainsi qu'au succès de leur application*, voilà bien certainement un programme fait pour mériter l'attention d'un artiste qui ne voudrait jamais être apprécié que par des juges compétents et éclairés. Mais votre tâche sera peut-être difficile à remplir; si votre enseignement s'adresse à tous, tous sauront-ils vous comprendre?

« Heureusement, ainsi que votre honorable rapporteur, M. Casenavette, j'ai foi dans le soleil fécond du midi, et je crois que les semences jetées en si bonne terre germeront et rapporteront d'excellents fruits.

« Ce sont assurément des hommes distingués, ceux-là qui ont cru devoir se constituer en corps savant, se proposant pour but d'initier aux mystères de la science et des beaux-arts, ces populations douées d'une imagination vive et ardente, qui, par leur position géographique se trouvent si loin de Paris, ce vaste foyer rayonnant sur la France et sur le monde entier, mais dont malheureusement les lueurs ne sont perceptibles que pour un très-petit nombre d'adeptes.

« C'est aussi une belle et généreuse pensée, que d'appeler de la sorte toutes les organisations d'élite à partager les douces jouissances réunies dans les seules capitales.

« Prétendre s'inscrire au nombre des membres composant votre société, est sans doute bien hardi à moi dont le nom est peu connu encore, à moi qui n'ai que peu produit depuis mes débuts dans l'art de peindre. Ainsi les titres que j'aurai à produire, pour justifier l'espérance que j'ai osé concevoir, seront en bien petit nombre.

« D'abord qu'il me soit permis de laisser de côté les faibles succès et de mettre en première ligne l'amitié et l'estime de mes collègues du Comité central des Artistes, qui ont bien voulu m'honorer du titre de secrétaire général et me continuer cette dignité pendant trois années consécutives. Alors il me sera possible de dire en passant que depuis 1845 mes ouvrages ont été favorablement accueillis aux différentes expositions qui se sont succédé. De plus s'il suffit d'être entièrement dévoué à la cause des beaux-arts, pour être admis parmi vous; si, loin de prétendre à l'universalité des connaissances humaines, les autres branches dont se compose votre académie ne nous sont point trop étrangères, je suis à peu près certain de trouver grâce devant votre aréopage. Alors soyez assuré, cher collègue, que mon zèle pour participer à vos travaux sera une preuve de la reconnaissance que j'aurai pour vous qui m'offrez si généreusement votre honorable patronage. Je serai heureux et doublement fier d'être votre collègue et dans la société académique des Hautes-Pyrénées, et dans le Comité central des Artistes. Ce nom de Pyrénées sonne aussi agréablement à mon oreille, que pouvait le faire pour Moïse celui de Chanaan, la terre promise qu'il ne devait point voir. Comme à lui peut-être, il ne me sera jamais donné de visiter ce beau pays où naquit mon père, ce beau pays dont on m'a fait mille récits merveilleux. Il est vrai, la peinture et la photographie s'efforcent à l'envi de nous en donner un aperçu; et, si nous sommes tant émerveillés à la vue de leurs productions, quelle doit donc être la réalité?

« Jusqu'alors aucun intérêt, si ce n'est celui de la curiosité, ne m'a fait désirer parcourir vos montagnes; mais à présent la vive sympathie que j'ai conçue pour vos efforts civilisateurs, sera sans doute assez puissante pour m'attirer vers cette contrée, berceau de ma famille.

« Veuillez, cher et honoré collègue, en attendant le nouveau lien que vous désirez voir se former entre nous, croire à la considération et à l'estime que je ne cesserai d'avoir pour vous et vos talens distingués.

« Votre serviteur dévoué

« H. VIGER DUVIGNAU »

Après cette lecture, un léger débat s'engage au sujet de la proposition de M. Legenisel. L'auteur étant absent, il est impossible de donner suite à la discussion.

Lecture est donnée par M. Clerget de quelques extraits d'un rapport officiel publié par *le Moniteur universel* des 18 et 19 janvier; il y est traité de la réorganisation de l'enseignement du dessin dans les lycées impériaux.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que c'est au Comité central qu'appartient l'initiative dans cette question si importante de l'enseignement des beaux-arts, non quant aux lycées, mais particulièrement pour les écoles d'art industriel. Rappelons aussi que des mémoires traitant de ces matières ont été remis le 23 octobre 1852 entre les mains de S. M. l'Empereur au palais de Saint-Cloud. Ces mémoires seront d'un grand secours pour tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir de notre industrie nationale et qui s'occupent de cette question à l'ordre du jour pour tous les artistes.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 3 *février* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 20 janvier; 2° Correspondance; 3° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,
C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Romulus.* — VAUDEVILLE. *Louise de Nanteuil.* — AMBIGU. *Le Juif de Venise.* — PALAIS ROYAL. *L'esprit frappeur.* — VARIÉTÉS. *Les Oiseaux de la Rue....*

Romulus a fait son apparition au Théâtre-Français C'est un tout petit enfant trouvé dans un roman d'Auguste Lafontaine, et auquel on accorde quatre pères, MM. Paul Bocage, Octave Feuillet, Alexandre Dumas et Regnier. D'après le vieil axiome, *pater is est quem nuptiæ demonstrant*, nous ne devons reconnaître pour père que M. Alexandre Dumas, puisque lui seul a signé le contrat passé avec la comédie française. Le père et l'enfant se portent très-bien. Romulus, que M. Alexandre Dumas avait annoncé dans le *Mousquetaire*, comme une pièce ébouriffante de gaieté (voilà bien les pères qui se trompent sur le caractère de leurs enfants!) est tout simplement un petit acte sentimental, d'un intérêt doux et gracieux. C'est un marivaudage allemand, très-agréablement développé, et qui prendra plus longtemps sa place au répertoire du Théâtre-Français, que de bien grandes comédies. Il n'y a qu'un seul reproche à faire à l'auteur, et cela à l'égard des bienséances dramatiques, sur un théâtre que nous avons l'habitude d'appeler la première scène du monde. Ce reproche, c'est de faire peser sur une jeune fille innocente et pure le soupçon d'une faute; ce qui blesse toujours un peu le sentiment des convenances; mais M. Alexandre Dumas répondra que les précédents n'ont pas manqué. Mme de Girardin, dans *Lady Tartufe*, et bien d'autres l'ont fait avant lui. La pièce est ingénieuse et spirituelle, et jouée à ravir.

Le Vaudeville, après beaucoup de péripéties, a donné la pièce de M. Léon Gozlan, *Louise de Nanteuil*, retardée quelque temps par une extinction de voix de Mme Doche. On sait que le docteur Cabarus guérit du matin au soir ces sortes de maladies, mais lorsqu'on ne joint pas à son ordonnance l'intervention du commissaire de police, comme on avait jugé à propos de le faire. La maladie de Mme Doche s'est aggravée par la présence de cet agent que les directeurs croient souverain, et l'excellent docteur Cabarus a eu besoin de quelques jours de plus pour rendre Mme Doche à la scène qu'elle embellit, et où elle règne depuis la *Dame aux Camélias.*

Louise de Nanteuil est une œuvre dans laquelle on retrouve le talent original de M. Léon Gozlan, à un très-haut degré; mais malheureusement le côté comique a été négligé par l'auteur, et il en résulte un tableau un peu trop sombre. Louise de Nanteuil est une honnête femme qui s'est laissée protéger par un lord, en tout bien tout honneur, qui s'est laissé marier par son protecteur, et qui s'est aperçue un beau jour que cette protection n'était pas désintéressée. Louise a toutes les peines du monde à sauver elle et son mari, assez peu digne d'elle, du déshonneur. Mme Doche, Fechter et Félix ont fort bien rendu ce drame, dont le seul tort, comme nous l'avons dit, est d'être un drame.

En fait de drame, il faut voir le *Juif de Venise;* en voilà un terrible, et si terrible que Shakspeare avait cru devoir en adoucir l'horreur, par des scènes pleines de grâce poétique, d'incidents romanesques, de travestissements, Shakspeare avait comme Molière, dans le *Malade imaginaire*, jeté une robe de docteur sur les épaules d'une de ses héroïnes, et confondu Shylock, l'homme à la

livre de chair, par un jugement qui tient de la comédie. Le juif a droit à une livre de chair prise sur le cœur de son ennemi, très-bien ; mais s'il répand une goutte de sang chrétien, le Juif sera mis à mort. M. Ferdinand Dugué a changé tout cela; il n'a emprunté à Shakspeare que la terreur de son sujet. Il a imaginé, à la place de l'arrêt comique du poëte anglais, la reconnaissance un peu commune d'un père et d'un fils. Au point de vue de l'art, je n'approuve pas beaucoup cette substitution, mais M. Ferdinand Dugué a pleinement gagné sa cause vis-à-vis le public de l'Ambigu, grâce à Chilly qui, en ces matières, est un puissant avocat. Quel Shylock que ce Chilly, quel Chilly que ce Shylock !

L'Esprit Frappeur, revue assez amusante, égaye le public de M. Dormeuil; on sait que les esprits frappeurs font beaucoup de bruit actuellement en Amérique, et qu'ils commencent à se faire entendre en France ; ils se logent dans la chaumière aussi bien que dans le palais, et expriment leurs volontés par un certain petit nombre de temps frappés avec discernement. Lorsque, l'esprit frappeur a témoigné de sa présence, on l'interroge, et il répond de cette manière. Beaucoup de gens sérieux dans les deux mondes croient aux esprits frappeurs et aux tables parlantes, au moyen d'un *médecin*, somnambule éveillé, qui explique les prédictions. M. Dormeuil, bien qu'il soit un homme sérieux, ne semble pas avoir la foi; il a laissé tourner en plaisanterie cette croyance aux esprits. En fait d'esprit, M. Dormeuil a plus de confiance dans celui de ses auteurs habituels que dans l'esprit des revenants : il a raison, et il s'assure par là des revenants-bons qui ont bien leur éloquence.

Savez-vous ce qu'on appelle les *Oiseaux de la rue?* ce sont ces pauvres diables, dont l'industrie ambulante vous réveille le matin, lorsque vous êtes encore plongé dans les bras de Morphée (vieux style).... *Du mouron pour les petits oiseaux! — A la fraîche, à la fraîche! — Vieux habits! — Marchand de parapluies*, etc.... Tous ces oiseaux se sont abattus au théâtre des Variétés, et ils y font assez bonne figure, vraiment! il faut les entendre chanter leur air. Il faut voir Leclerc en marchand de coco, Lassagne en marchand de parapluies, Mlle Virginie en marchande de pommes, puis Pérey et Kopp, autres oiseaux très-amusants.... Toute cette volière est pleine de gaieté... De quoi s'agit-il? d'un portefeuille renfermant trente mille francs, trouvé par cette bande joyeuse, et rendu à son propriétaire après avoir passé de mains en mains. Une idée morale se mêle à ce tableau populaire un peu décousu, et lui donne une certaine valeur. Ce n'est pas à coup sûr une œuvre irréprochable, et la fortune du théâtre des Variétés n'y est pas attaché, mais MM. Thiboust et Delacour ont rencontré un succès de transition, en attendant mieux.

On prépare à ce théâtre toutes les magnificences du carnaval. MM. Clairville et Bernard Lopès, sont les ordonnateurs de cette solennité à grand orchestre. Un homme d'esprit et de goût qui a fait ses preuves d'habileté théâtrale, M. Laurencin, par suite d'un changement de direction aux Variétés, vient d'être appelé à sauvegarder les intérêts des auteurs. Ils ne sauraient être en meilleures mains.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

1er février.

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, architectes, etc., aura lieu le vendredi 3 de ce mois, à l'ancien amphithéâtre du Conservatoire Impérial des Arts et Métiers, à une heure précise.

— Cette année il y aura en Allemagne douze expositions des beaux-arts ; voici les villes où elles auront lieu et les époques de leur ouverture : Hanovre, 18 février ; Brême, 9 mars ; Schewerin, 4 avril ; Hambourg, 12 avril ; Brunswick, 20 mai, Lubeck, 22 juin ; Halle, 11 juillet ; Gotha, 1er août ; Rostock, 3 août : Cassel, 1er septembre ; Stralsund, 14 septembre ; Greiswald, 20 octobre. Il y aura aussi en 1854 une exposition des beaux-arts à Halberstadt ; mais l'époque de son ouverture n'a pas encore été fixée.

— L'académie des beaux-arts a renouvelé son bureau. M. Forster, vice-président de 1853, devient président pour 1854 ; M. Ambroise Thomas a été élu vice-président.

— Le préfet de la Seine a créé une commission spéciale des Beaux-Arts, qui donnera son avis sur la restauration des anciens édifices et la décoration des constructions nouvelles appartenant à la ville ou au département, ainsi que sur le choix des artistes auxquels ces ouvrages seront confiés. Les membres de la commission sont MM. Prosper Mérimée, sénateur, inspecteur général des monuments historiques ; Frémy, conseiller d'État, directeur général de l'administration intérieure au ministère de l'intérieur ; de Nieuwerkerke, directeur général des Musées Impériaux ; de Mercey, chef de la direction des beaux-arts au ministère d'État ; l'abbé Cocquand, secrétaire général de l'archevêché ; Victor Fouché, membre de la commission municipale ; Eck, *idem ;* Eugène Delacroix, *idem ;* Ingres, membre de l'Institut ; Petitot, *idem ;* Hittorf, *idem ;* Henriquel Du-

pont, *idem;* Barre, graveur. M. A. Ferrier, chef du cabinet du préfet de la Seine, remplira les fonctions de secrétaire. La commission se réunira sous la présidence de M. Hausmann ou du secrétaire général, M. Charles Merruau.

— On voit maintenant dans la cour du palais des Beaux-Arts, près des portiques du château d'Anet, les derniers débris de l'hôtel de La Trémouille rajustés avec un soin extrême par M. Duban. L'hôtel de La Trémouille, situé rue des Bourdonnais, était une des merveilles architectoniques de l'ancien Paris. Depuis le XIVe siècle il avait successivement appartenu aux plus illustres personnages, ayant tour à tour été la résidence du duc d'Orléans, frère du roi Jean, du duc de La Trémouille, du chancelier Dubourg, du président de Bellière. De nos jours le commerce s'en était emparé.

— La Société d'encouragement s'est occupée, dans l'une de ses dernières séances, de la question de savoir de combien de couleurs se servaient les anciens pour peindre leurs tableaux. Un peintre, membre de la Société, a déjà établi que la palette de Rubens n'en a jamais porté que neuf, et même peut-être que sept, avec lesquelles il composait toutes les autres. M. le président Dumas a insisté beaucoup pour que la section des Beaux-Arts se mît en mesure de connaître la composition des palettes de nos principaux peintres dont les œuvres sont aujourd'hui célèbres. Il ne doute pas que les couleurs employées n'aient une grande influence sur la conservation des teintes, des tons, etc. Ces études sur les modernes, menées de front avec celles qui sont déjà commencées pour les anciens, seront certainement d'un grand intérêt et d'une grande utilité.

— Les entrepreneurs du palais de l'Industrie ont soumissionné pour la construction du monument provisoire qui sera spécialement consacré à l'exposition des objets d'art en 1855. Ce monument provisoire sera élevé sur le quai de la Conférence, et s'étendra du pont des Invalides à la pompe à feu de Chaillot.

— Sur une partie des vastes terrains des Menus-Plaisirs, rue du Faubourg-Poissonnière, va s'élever, assure-t-on, une succursale de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, devenue trop petite pour le nombre des fidèles. On croit que la fabrique imposera comme condition expresse au constructeur, qu'une partie de l'édifice, une chapelle au moins, sera livrée au culte, dans le délai d'un an.

— La commission municipale s'est prononcée pour le nouveau périmètre des halles centrales, dont les plans sont de MM. Baltard et Callet, auteurs des anciens projets. Le nouveau projet a été conçu dans une double vue, celle de l'économie et celle d'une plus grande facilité d'accès. Douze millions de francs étaient affectés à l'ancien projet, le nouveau n'en coûtera que huit. Le système général des nouvelles halles se compose de deux grands corps complétement abrités, divisés en compartiments proportionnés à la nature et à l'importance des denrées. Ces divisions sont reliées par des rues couvertes. Entre ces deux grandes divisions, se trouve un boulevard de plus de trente mètres de largeur planté d'arbres, qui correspond par une de ses extrémités à la pointe Saint-Eustache et par l'autre à un carrefour qui, par trois rues nouvelles, correspondrait au Louvre, au Carrousel et au Pont-au-Change. La superficie générale du terrain des nouvelles halles est de 60 000 mètres dont 32 000 mètres sont couverts. Le système de constructions approuvé par le conseil est une combinaison de fer et de fonte.

— Une curieuse collection de lettres autographes a été vendue, il y a une quinzaine de jours, salle Sylvestre, par les soins de M. Lenormant de Villeneuve, commissaire-priseur, assisté de M. Laverdet. Transportée à Londres pour y être mise aux enchères, et rapportée en France sans que cette tentative ait été réalisée, la collection dont il s'agit aurait dû être vendue dès le commencement de l'année dernière. Les ventes multipliées auxquelles ont donné lieu la mort et la succession du baron de Trémont ont seules motivé les ajournements. « Cette collection, disait le catalogue, renferme plusieurs pièces de la plus grande rareté, surtout dans la littérature, car nous pouvons citer les noms de Cervantes, La Bruyère, Le Sage et Montaigne. Elle contient plusieurs lettres littéraires du grand Frédéric à Voltaire, une belle suite de lettres de ce dernier à M. d'Argental et autres, et un grand nombre de lettres de J. J. Rousseau, ainsi que son dictionnaire de musique, manuscrit précieux que les dépôts publics devraient se disputer. »

— Sous le titre d'*Agence générale des concerts*, M. Eugène Gouffier a fondé un établissement que la faveur publique n'a pas tardé à prendre sous son patronage. On ne saurait trop recommander aux artistes cette agence, dont l'utilité incontestable a été si souvent démontrée. Les artistes trouveront en M. Gouffier un intermédiaire dont le concours peut leur être profitable pour l'organisation de toute espèce de concerts, fêtes ou soirées, et en encourageant ses efforts, ils aideront à la réussite d'une entreprise dont ils doivent recueillir tous les fruits.

PANOPTICON ROYAL

DE LONDRES.

EXPOSITION PERMANENTE. — APPEL AUX ARTISTES.

Tandis que les plus nobles tentatives s'accomplissent chez nous, dans le but de faire fleurir les arts soit par des expositions départementales, soit par l'idée récemment mise en pratique de faire des foyers de nos principaux théâtres autant de musées, les artistes n'apprendront pas sans un vif intérêt, qu'une nouvelle et féconde voie leur est ouverte à Londres par la création du Panopticon royal. Cette institution, qui n'est peut-être pas sans quelque analogie avec d'autres entreprises qui avaient déjà éveillé l'attention publique dans la capitale de la Grande-Bretagne, a du moins sur celles qui l'ont précédée l'avantage d'offrir une part plus large et plus spéciale aux productions artistiques. Sous ce rapport l'institution dont il va être dit un mot est vraiment unique dans son genre et digne à tous égards d'un sérieux examen.

Le but que se propose le Panopticon des sciences et des arts est indiqué par son titre : c'est l'alliance de l'utile et du beau, l'intime union des merveilles de l'industrie, qui enrichissent les peuples, et des enfantements de l'intelligence, qui les immortalisent. On veut que partout dans cette vaste enceinte, les progrès de l'esprit humain marchent de front ou soient en constant parallèle. Le Panopticon est à la fois un cercle et une académie : on ne peut y entrer sans s'y récréer ou s'y instruire. De nombreux amphithéâtres, des ingénieurs, des physiciens, des chimistes appellent la foule à leurs leçons rendues plus attrayantes par le continuel spectacle des ouvrages d'art qui ornent les murs de ces spacieux hémicycles.

L'établissement dont il est ici question ne date pas de loin, comme l'atteste un prospectus du mois de juin 1853, de M. Marmaduke Clarke, administrateur-gérant : un acte royal du 21 février 1850 avait autorisé sa fondation pour des expositions scientifiques et pour l'avancement des découvertes dans les arts et dans les manufactures. Aujourd'hui, on songe à donner une extension et une importance nouvelles au Panopticon, en associant plus étroitement que jamais les arts à sa réussite.

On a donc résolu d'exposer dans ce lieu des chefs-d'œuvre empruntés aux beaux-arts et aux arts mécaniques, provenant tant de l'Angleterre que du dehors. A cet effet, M. Marmaduke Clarke a désigné un agent à Paris, M. Colles, rue Rambuteau, 85, et celui-ci s'est entendu pour ce qui concerne les envois de tableaux, avec un de nos peintres distingués, M. Louis Garneray, ami particulier de M. Clarke.

Une circulaire publiée le mois dernier par M. Colles a prévenu les artistes français qu'une exhibition permanente, éclairée par un beau jour vertical, était ouverte pour leurs tableaux au Panopticon. Le local est situé au rez-de-chaussée, les œuvres y sont appendues aux murailles à hauteur d'appui, celles de petites dimensions occupent la partie inférieure; au-dessus s'ajustent les toiles d'une plus grande étendue. Les artistes qui désirent faire des envois à l'établissement de Londres doivent en informer préalablement son secrétaire à Paris, M. L. Garneray, sur l'autorisation duquel ces envois sont reçus ou pris, sans aucun déboursé

à domicile, par M. Cotel, emballeur, place du Louvre. Le minimum de la durée de l'exhibition est de trois mois, le maximum ne peut excéder un an.

Tous les ouvrages doivent être accompagnés d'une note indiquant leur sujet et le prix que leur assignent les auteurs. Une remise de vingt pour cent est prélevée par l'administration sur le produit de la vente lorsqu'il y a acquéreur. Au cas de retour de ces ouvrages, les seuls frais à la charge des artistes sont le transport par chemin de fer de Boulogne à Paris, qui varie de 6 fr. 50 c. à 15 fr. 50 c., suivant que le poids s'élève de dix à cinquante kilogrammes.

Le surplus des dépenses est exclusivement supporté par l'administration anglaise, qui garantit en outre de tout accident les tableaux à partir du jour où ils sont remis à M. Cotel jusqu'à l'heure où cet intermédiaire en opère la restitution à leurs auteurs.

Les sujets qui ont le plus de chance d'être vendus à Londres, sont les tableaux de genre avec de jolies têtes de femmes, grandes dames, bourgeoises ou paysannes, peu importe, des scènes militaires, des batailles de l'empire, des ressemblances de français illustres, des portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, enfin de gracieuses ou intéressantes compositions au pastel, à l'aquarelle ou à la gouache.

Par les soins de M. L. Garneray, plusieurs œuvres de mérite ont déjà été expédiées chez nos voisins, et M. E. Marmaduke Clarke en a été si satisfait qu'il a prié son ami de compléter au plus vite sa collection, par un second envoi, qui devra s'effectuer avant la fin du mois, en raison de la solennité qui se prépare pour cette époque.

Au nombre des tableaux qui ont franchi le détroit et qui captivent les regards au Panopticon, se trouvent : six *paysages* photographiés par M. André Giroux; une *sainte Thérèse*, par M. Cibot; un *intérieur de cellier*, par M. Huber; une *vue prise dans les Landes*, paysage de M. Jules André; une *halte de Bohémiens*, par M. Jolivet; *pêche d'un flétan* (mer du Nord), par M. L. Garneray; *Tentation de saint Antoine*, par M. Duval Lecamus fils; une *copie sur porcelaine du portrait de Rembrandt*, d'après lui-même, par Mme Bourlet de La Vallée. Les artistes de talent sont certains à l'avance de trouver en M. Garneray, qui se tient à leur disposition les mercredis de chaque semaine, dans son atelier de la rue des Martyrs, 24, toute la sympathie du confrère jointe à l'appréciation éclairée de l'homme de goût.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, il reste à dire que le Panopticon royal, situé dans Leicester square, l'un des plus beaux quartiers de Londres, est placé sous le patronage de l'aristocratie britannique, et compte parmi ses protecteurs : les marquis de Londonderry, d'Ailesbury, de Granby; les comtes de Shrewsbury, de Cardigan, le vicomte Brackley; lord Beaumont, lord William Powlett, le lord-maire de Londres, et beaucoup d'autres hauts personnages. Le conseil d'administration a pour président M. Gérard Noel Hoare, Esq., pour vice-président Samuel Gurney, Esq. On aura une idée des bases financières et des ressources de cette institution, quand on saura qu'elle repose sur un capital de deux millions de francs, qui pourra être porté, si les besoins l'exigent, à deux millions cinq cent mille francs. Ce capital est dès à présent divisé en actions de deux cent cinquante francs. Les banquiers sont MM. Masterman, Peters, Mildred et Masterman à Londres, et M. Blount à Paris. Le dernier jour de ce mois la reine doit, dit-on, inaugurer en personne le Panopticon; rien ne manquera alors aux espérances de cette grande entreprise et à son heureux début dans le monde.

Georges GUÉNOT.

ASSOCIATION DES ARTISTES

Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs et Dessinateurs.

COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 1853.

L'Assemblée générale de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, a eu lieu vendredi 3 février 1854, à l'amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

La séance était présidée par M. le baron Taylor; à sa droite étaient assis au bureau MM. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux, Léon Cogniet, Charles Lefebvre, et à sa gauche, MM. Picot, Dauzats, Justin Ouvrié et Cibot.

M. Alexis de Fontenay a donné lecture du compte-rendu suivant, rédigé par M. A. Dauzats.

Messieurs et chers confrères.

Ainsi que nous vous en avions fait la promesse à notre dernière réunion, nous venons au mois de Janvier 1854 vous rendre compte des travaux accomplis par votre comité pendant l'année qui vient de s'écouler.

C'est pour nous une véritable satisfaction de rapprocher autant que possible le compte rendu des travaux, de la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent; cela nous évite à la fois des regrets et des embarras: nous voulons tous des réunions régulières, nous désirons tous y voir beaucoup de sociétaires, l'époque actuelle est certainement celle qui ramène à Paris la plus grande partie des artistes.

Nous voulons tous de la clarté dans les comptes-rendus et ce but ne peut être atteint qu'en évitant les empiétements d'une année sur l'autre, c'est-à-dire, en exposant l'ensemble des travaux réalisés aussitôt que l'on a parcouru le cercle tracé par la comptabilité annuelle.

Le grand travail relatif à la régularisation de la position des sociétaires en retard, a occupé votre comité pendant la moitié de l'année qui vient d'expirer; cette besogne, aride en apparence, nous ne la regrettons pas, car elle a pour résultat l'ordre, qui est à la fois la justification du passé, la sécurité du présent et la garantie de l'avenir.

Cette opération a déjà ramené quelques sociétaires oublieux ou négligents; elle a servi en outre à réparer une bien grosse erreur de notre trésorier; il avait porté M. Dumouza sur la liste des décédés! M. Dumouza a protesté en venant acquitter sa cotisation annuelle; il a fort heureusement pu dire au trésorier en remplissant ce devoir: *Les gens que vous tuez se portent à merveille.*

Dans le courant de 1853, 140 sociétaires nouveaux sont venus grossir nos rangs, nous sommes heureux de signaler à l'assemblée Mme veuve *Charlet* et Mme veuve *Blouet*, qui n'ont pas voulu que les noms de leurs maris, ces deux illustres artistes, disparussent de la liste de nos sociétaires: chacun de nous comprend, messieurs, ce pieux sentiment et chacun est fier d'appartenir à une association qui a su l'inspirer.

Ce ne sont pas les seules marques de sympathie que reçoive notre bienfaisante institutions. Dans le louable désir d'appartenir sans retour à notre société, MM. Goffin, amateur; Desjardins, architecte, notre collègue du comité; Laurencin, capitaine de vaisseau; Baron de Bar; Lorichon, graveur; Antoine Étex, statuaire; Perrin, directeur de l'Opéra-Comique; Viel, architecte, et Leblond, sculpteur, ont, dans le cours de 1853, racheté leur cotisation à vie, en versant chacun une somme de 100 fr.

Le comité de Genève a cru devoir se dissoudre, paralysé par l'indifférence des sociétaires de cette ville dont une seule cotisation avait épuisé le zèle. La personne honorable qui dirigeait cette petite famille d'enfants terribles, après d'inutiles efforts pour la tenir unie, a dû renoncer à cette tâche impossible; grâce à une sage prévoyance, elle avait eu le soin de placer l'argent des cotisations: elle nous a donc fait parvenir une somme de 244 francs 50 centimes, capital et intérêts compris.

Espérons que nous n'avons pas perdu sans retour les sociétaires de Genève, et qu'un jour ils nous reviendront.

M. Lioger, notre excellent correspondant à Alger, continue à recruter des sociétaires pour les diverses associations dont il est le représentant; M. Foley, médecin, l'aide de tout son pouvoir, et cette émulation de deux nobles cœurs produit de merveilleux résultats; nous vous dirons un jour combien MM. Lioger et Foley ont recueilli d'adhésions, combien ils ont placé de billets de nos loteries, comment leur zèle semble augmenter chaque jour, comment enfin ils sont les modèles des correspondants.

Bornons-nous aujourd'hui à les signaler à la gratitude de l'association; c'est, nous en sommes certains, la plus douce récompense pour eux, la seule qu'ils désirent et que nous savons qu'ils méritent si bien.

Déjà le comité a pris l'initiative: en leur écrivant immédiatement il pressentait votre adhésion, et s'en est fait prématurément l'interprète.

M. Hippolyte Bellangé fait don de 130 francs; M. Uzanne double sa cotisation annuelle et remet 20 francs au nom de l'Œuvre de la miséricorde, en faveur d'une veuve sociétaire; M. Ch. Lefebvre remet 20 fr. au nom d'une dame qui désire rester inconnue; S. A. I. Mme la princesse Mathilde, donne 100 francs par an, à partager entre notre association et celle des artistes musiciens; l'abbé Chossotte, curé de Saint-Mandé, donne 20 fr. de première mise en signant son adhésion à nos statuts et porte sa cotisation annuelle à 10 francs,

vous verrez bientôt à quelle occasion; M. Alexandre Delaunay donne 40 francs; M. Moreau, 50 francs.

M. Mailand donne 20 francs; M. Raynard, agent de change, continue à faire l'achat de nos rentes en abandonnant son droit au bénéfice de l'association. Il désirerait seulement que nous pussions lui donner plus d'occupation, et nous pensons exactement comme lui.

Nous n'avons pas besoin, messieurs, de rappeler à votre gratitude M. le duc de Luynes et sa cotisation annuelle de 500 francs; personne ne saurait l'oublier.

Mademoiselle Cailhava, fille du littérateur, membre de l'institut, donne 400 francs à deux de nos pensionnaires (MM. Soiron et Ch. Pied). C'est notre cher et illustre confrère M. Hersent qui nous a fait connaître la volonté de Mlle Cailhava; nous unissons les deux noms dans nos remercîments.

Interrompons la liste des bienfaits avant de l'avoir épuisée, pour rendre compte des travaux du comité. Ne craignez rien, messieurs, aucun nom ne sera oublié : seulement il viendra tout naturellement prendre sa place au moment où l'acte s'est accompli.

Par les soins d'une commission aussi zélée qu'intelligente, une fête est organisée au Jardin d'hiver, au commencement de janvier; le comité, heureux de donner le premier un semblable signal, ne néglige rien, car l'éclat de cette fête ne peut le céder à celui des fêtes précédentes; pour que cette solennité soit en tout digne de ses aînées, le Jardin d'hiver, métamorphosé, présente un double effet d'un piquant contraste : sous l'orchestre, l'éblouissante lumière du soleil, et dans les avenues, la pâle clarté de la lune.

La réunion est éblouissante et distinguée; elle ne quitte ce palais féerique qu'aux premières lueurs du matin.

Nous voudrions nommer ici la commission, ce serait une bien légitime et bien faible récompense de ses efforts; nous devrions surtout remercier les dames patronesses, car c'est à elles qu'appartient le succès. Nous les prions d'agréer l'expresion de notre vive reconnaissance pour le gracieux concours qu'elles nous ont prêté; leurs noms seront imprimés à côté des noms des membres de la commission.

Le produit de cette fête nous a permis de verser dans notre caisse une somme de 1475 fr. 60 c.

S. M. l'Empereur envoie une somme de 1 000 fr. Son Excellence le ministre de l'intérieur, 100 fr.; M. le comte de Nieuwerkerke, 30 fr.; M. Desjardins de Morainville, médecin de l'association, bien que porté comme tel sur la liste des entrées, a payé son billet 10 fr.; M. Isabey père, notre doyen, a pris également un billet de 10 fr., bien qu'il n'ait pu assister à cette fête, M. le général Lavœstine a pris pour 100 fr. de billets.

Nous vous disions bien tout à l'heure que la liste des dons n'était pas épuisée; nous y reviendrons encore, et cela sans tarder : avant la clôture de l'exposition publique des ouvrages des artistes vivants, votre comité adresse à Son Excellence M. le ministre d'État, la demande d'une allocation prélevée sur les recettes de l'exposition, en faveur de la caisse de notre association; M. le comte de Nieuwerkerke, l'un des présidents honoraires du comité, accueille cette demande avec empressement, il l'appuie chaudement, et M. le ministre d'État veut bien autoriser M. le comte de Nieuwerkerke à nous remettre une somme de 3000 fr. C'est augmenter encore le bienfait, et nos remercîments les plus vifs sont adressés à Son Excellence M. le ministre d'État, ainsi qu'à M. le directeur général des Musées impériaux.

L'exposition de 1853 est pour nous une source des plus touchantes émotions; vous savez tous, messieurs, que le jury a décerné le prix d'honneur à notre illustre collègue, Henriquel Dupont : cette haute distinction, si légitimement méritée, si unanimement accueillie, n'a pas fait oublier à Henriquel Dupont, qu'il était l'un des fondateurs de notre association, il partage les 4000 fr en deux sommes égales, l'une est ajoutée aux fonds destinés à l'acquisition des ouvrages exposés au salon; l'autre est versée dans la caisse de l'association.

Une si généreuse détermination émeut profondément votre comité, messieurs, et spontanément à l'unanimité, il décide que ces 2000 fr. seront employés à l'acquisition d'une rente spéciale au 3 pour 100, et que cette rente portera désormais le nom d'*Henriquel Dupont*.

Ce vote est réalisé; aujourd'hui, 85 fr. de rente 3 pour 100 figurent sur nos registres et figureront désormais dans tous nos comptes rendus, sous le nom de notre cher et généreux donateur.

M. Henriquel Dupont est nommé l'un des présidents honoraires du comité; sa modestie peut nous pardonner tout le bien que nous signalons, nous ne disons que ce qui est indispensable.

L'un de nos jeunes collègues, M. de Bar, désireux de montrer son zèle et de payer pour ainsi dire sa bienvenue dans le comité, songe à organiser une messe à Saint-Mandé, où il habite pendant l'été; dirigé par les conseils de notre président fondateur, dont l'expérience consommée égale le dévouement, il demande au comité des musiciens d'associer ses efforts aux nôtres; toutes les difficultés sont surmontées, et la messe est cé-

lébrée le 30 octobre dernier, devant une assistance aussi nombreuse que choisie.

M. Chossotte, curé de Saint-Mandé, fait une touchante allocution sur le but de la solennité du jour, « sur les services rendus à la société par les arts, qui concourent puissamment au progrès de la civilisation, améliorent et adoucissent; les services que l'art rend à la religion, en l'aidant à accomplir sa divine mission; il fait comprendre que la société contracte envers les artistes une dette immense, et qu'elle doit être acquittée, non pas seulement par les gouvernements, mais encore par les particuliers; que ceux-ci jouissant des bienfaits apportés par les arts, leur doivent en retour leur aide et leur appui.

« La vocation des artistes se développant en eux d'une manière spéciale, absolue et exclusive, les empêche trop souvent de prévoir les misères qu'entraîne la vieillesse et l'impossibilité du travail; de là, pour eux et pour leurs familles des infortunes cruelles et imméritées.

« Ce spectacle a ému le président fondateur des associations, il a tenté de détruire le mal auquel nul ne songeait avant lui, et il a réalisé sa généreuse pensée; c'est un devoir pour tous que de l'aider dans cette sainte mission; c'est à la fois s'acquitter d'une dette sociale et remplir un devoir religieux, que de s'associer à cet acte de bienfaisance. »

Nous cherchons, messieurs, à rappeler le sens de l'improvisation de M. le curé de Saint Mandé; mais, dépourvues de l'action éloquente avec laquelle elles sont prononcées, ces paroles n'en reproduisent qu'une image bien imparfaite et bien affaiblie.

La quête est faite par Mmes Chardon jeune, Justin Ouvrié, Desjardins de Morainville, accompagnées de MM. Charles Lefebvre, Artus, Justin Ouvrié, Dadure et Uzanne.

Nous offrons les remercîments de l'association pour un concours aussi précieux qu'empressé.

Nous devons aussi exprimer notre gratitude à M. Alexis Dupont, qui a prêté l'appui de son beau talent à cette solennité, à Mlle ***, son élève, à MM. Viguier, Maurin, Sabatier, Dufour, Edmond Roche, à M. Vialey, et aux choristes de la société Galin-Paris-Chevé, qui ont exécuté sous son habile direction, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Domine salvum*.

Nous devons ajouter à la liste des dames quêteuses les noms de mesdames Lefebvre Deumier, Jules Desjardins, Roques, Uzanne, Amelin, Valérie, Félix Pigeory, Alfred Chardon et Jourdan, qui versent les sommes recueillies par elles à Paris.

S. A. I. la princesse Mathilde donne 50 fr.; la comtesse de Chalot (*veuve de Talma*), 20 fr.; le général Repond, commandant de Vincennes, 10 fr.; le chef de bataillon du génie, à Vincennes, M. Véronique, 5 fr.; Mme Desmaisons, 5 fr.; M. Mathieu-Meusnier, 5 fr.; M. Vallon de Villeneuve, 5 fr.

Le total de la recette s'élève à la somme de 877 fr. 55 c.; les frais étant prélevés, l'allocation des musiciens et la nôtre, versent chacune dans leur caisse respective, la somme de 397 fr. 47 c.

C'est à la suite de cette messe que M. l'abbé Chossotte, curé de Saint-Mandé, a voulu faire partie de notre association, et qu'il a donné 20 fr. de première mise, en portant sa cotisation annuelle à 10 fr. Nous enregistrons avec un véritable bonheur et une profonde reconnaissance, le nom de l'abbé Chossotte, sur la liste de nos sociétaires.

Nous continuons à recevoir des diverses administrations privées ou publiques, les témoignages de la plus flatteuse sympathie: le chemin de fer du Havre fait une remise de moitié sur le prix des places en faveur de la famille d'un de nos sociétaires.

Notre président-fondateur obtient à plusieurs reprises de l'Empereur, des sommes importantes en faveur de quelques sociétaires infortunés. La munificence de S. M. s'étend sur les diverses associations présidées par M. le baron Taylor.

Outre les secours mensuels répartis par les soins de votre comité, quelques sociétaires ont pu voir leur position améliorée par l'influence ou les efforts de divers membres de l'association, dont la sollicitude vigilante et infatigable cherche, non-seulement à soulager le malheur présent, mais encore à l'écarter dans l'avenir.

La commission des pensions et des secours accomplit sa tâche avec son dévouement ordinaire, elle apporte dans ces délicates fonctions toute l'attention qu'elles nécessitent. C'est ainsi qu'elle élève une pension de la somme de 180 francs à 200 francs, et qu'elle en réduit au contraire une autre de 180 à 120 francs, parce que les enquêtes ont permis d'apprécier la situation respective de ces deux pensionnaires, et qu'elles justifient les changements apportés dans le chiffre de leurs pensions.

Dans le courant de l'année 1853, le comité a créé des pensions en faveur des sociétaires suivants:

1° M. Duchesne de Gisors, peintre sur émail, âgé de 83 ans, pension de 300 francs

2° Narcisse Lecomte, graveur en taille-douce, qui a obtenu une médaille de 2e classe en 1846, âgé de 59 ans, atteint d'une maladie des yeux de-

puis douze ans; cet artiste distingué est menacé de perdre la vue; pension de 300 francs.

3° Mme veuve Richard, née Sohier, peintre de paysage et de genre, âgée de 73 ans, infirme; pension de 120 francs.

4° Mme Blanchard, née d'Haureviller, veuve d'un graveur, âgée de 60 ans, pension de 120 fr.

5° M. Lecler (Auguste-Toussaint) peintre et dessinateur lithographe, âgé de 66 ans, l'un des principaux collaborateurs de l'Iconographie des contemporains avec MM. Mauzaisse et Maurin. Cet artiste est l'un des premiers qui aient exécuté la lithographie sous la direction d'Engelman et de Lasteyrie. M. Lecler est d'une santé chancelante; sa vue surtout lui fait presque complétement défaut; pension de 180 francs.

6° Mme Valbrun (Louise-Hortense-Dubuisson), veuve d'un peintre d'histoire et de décoration théâtrale, âgée de 43 ans, mère de six enfans; pension de 300 francs.

Rempli des sentiments qui animent ses collègues, quand il s'agit de faire le bien, M. Uzanne, un des membres de votre comité, s'est chargé de placer, il y a quatre mois, un des enfants de Mme Valbrun, âgé de 14 ans, chez M. Villain, négociant. L'apprentissage de cet enfant doit durer trois années, à la fin desquelles, M. Villain le gardera chez lui à des conditions avantageuses, ou le placera dans quelque grande maison de commerce.

7° M. Lemercier (Charles-Nicolas), peintre, âgé de 58 ans, élève de l'école de peinture, de son père et de MM. Regnault et Lethière, il a été admis deux fois aux concours du paysage historique. Plusieurs médailles lui ont été décernées aux expositions de Lille, Douai, Cambrai, Arras, Boulogne sur mer, etc.

Il a exposé plusieurs fois à Paris; auteur d'un cours de paysage, et surtout des *Etudes comparées des maîtres*, il a reçu des encouragements pour cet ouvrage utile qui a été approuvé par le ministre de l'instruction publique.

M. Lemercier est fils et petit-fils d'architectes distingués; c'est à son grand-père, Jacques Lemercier, que le cardinal de Richelieu confia l'exécution du collége et de l'église de la Sorbonne; il fut aussi l'architecte du palais Cardinal et termina l'église de l'oratoire Saint-Honoré. Nommé premier architecte du roi, il construisit le pavillon de l'horloge et la partie du vieux Louvre qui, depuis, fut occupée par l'académie française.

Le dernier ouvrage de cet artiste éminent fut l'église de Saint-Roch, dont il jeta les fondements en 1663, l'année même où il mourut.

Le père de notre pensionnaire fut chargé de la restauration du palais de Compiègne et devint plus tard inspecteur des travaux de l'église de la Madeleine.

Notre confrère Charles-Nicolas Lemercier est atteint de paralysie; pension de 300 francs.

8° M. Dubois (Nicolas), dessinateur, âgé de 57 ans, souffrant depuis de longues années, et dans l'impossibilité de continuer ses travaux à cause de l'affaiblissement graduel de sa vue; pension de 200 francs.

9° Pierre Franque, peintre d'histoire, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 79 ans, élève de David. Pierre Franque et son frère Joseph sont jumeaux; d'abord simples bergers, ils montrent bientôt un talent naturel qui se développe avec le plus grand éclat; ils taillent des pierres sur les montagnes, ils gravent des figures humaines, des paysages, et sont élevés aux dépens du département de la Drôme, où bientôt il ne se trouve plus de maîtres capables de les instruire.

« Dans la séance du 15 janvier 1792, un député extraordinaire présente à l'Assemblée nationale les deux frères jumeaux déjà célèbres, qui déposent sur le bureau un de leurs ouvrages.

« M. Dumas demande que ces deux jumeaux soient mis entre les mains de David, pour achever leur éducation.

« Cette proposition est adoptée[1]. »

Le *Moniteur* du 9 février 1792 contient la lettre suivante de David :

Paris, 7 février 1792.

« Monsieur le Président,

« L'Assemblée m'a chargé d'enseigner mon art à deux jeunes enfants que la nature a semblé destiner à être peintres, mais à qui la fortune refusait les moyens nécessaires pour le devenir. Quel bonheur pour moi d'avoir été choisi pour le premier instituteur de ces jeunes gens qu'on pourra justement appeler les enfants de la nation, puisqu'ils lui devront tout. Quel bonheur pour moi, je le répète! mon cœur le sent vivement, mais il m'est impossible de l'exprimer: mon art est tout en action.

« Donnez-moi le temps, et mes soins assidus vous prouveront combien je suis sensible au choix que vous avez fait de moi: j'en ai reçu le prix. Je ne suppose pas que l'assemblée nationale veuille diminuer en quelque sorte l'honneur de la préférence qu'elle m'a donnée en m'offrant un salaire pour le soin que j'apporte à l'instruction de ces deux enfants adoptifs.

« L'amour de l'argent n'a jamais importuné dans mon âme l'amour de la gloire que je mets au-dessus de tout.

« Signé : DAVID. »

Des deux frères jumeaux adoptés par la nation,

1. Extrait du *Moniteur*.

l'un est mort, et l'autre devient le pensionnaire d'une association qui est heureuse de pouvoir acquitter, à plus de soixante ans de distance, la dette contractée au nom de la France, et accomplir l'œuvre commencée par l'une des plus illustres assemblées de notre pays!

Les tableaux de Pierre Franque, justement estimés, sont répartis dans les églises et dans les musées : Le Mans, Nîmes, Dijon, Montauban, Versailles, le Luxembourg; les églises de Moissac, de Saint-Jean et Saint-François à Paris, renferment des tableaux de cet artiste.

La conversion de Saint-Paul, qui est au musée de Dijon, a été exécutée en tapisserie aux Gobelins.

La bataille de Zurich, tableau peint par les deux frères pour le maréchal Masséna, a obtenu, au salon où il a été exposé, une médaille d'honneur.

Le nombre des pensions créées depuis la fondation de la société, s'élève aujourd'hui à *soixante-douze*.

Le jeune Fauginet continue à mériter par son application et sa conduite, la sollicitude de votre comité. Vous vous rappelez, messieurs, que c'est le fils d'un artiste distingué. Jacques-Auguste Fauginet, grand prix de Rome, a laissé plusieurs ouvrages fort estimés, entre autres des chevaux de course en bronze d'une rare perfection et un buste de Lesage exécuté en 1843, et qui est aujourd'hui au foyer de la Comédie-Française.

Jacques-Auguste Fauginet, était sociétaire. Hurlimann, mineur, est le fils de Jean Hurlimann, graveur qui fut aussi l'un de nos sociétaires; ce jeune homme élevé par les soins de l'association, placé chez MM. Lerebours et Secrétan, a mis à profit le temps de son apprentissage : car au lieu que d'ordinaire on doive consacrer *quatre* années à étudier avant d'être rétribué, le jeune Hurlimann a pu recevoir le salaire de son travail au bout de *trois* ans; une lettre de MM. Lerebours et Secrétan que nous avons reçue le 16 janvier courant nous dit que ces messieurs n'ont eu qu'à se louer de lui et nous rassurent complétement sur son avenir.

Le jeune Feuchère, le fils de cet éminent artiste, notre confrère de l'association, étudie la peinture de décoration théâtrale avec fruit, sous la direction de M. Despléchin, qui rend le meilleur témoignage de son intelligence et de ses heureuses dispositions.

Mlle Remmon, fille d'un architecte, continue à se montrer aussi douce que docile; elle fait des progrès constants sous l'habile et maternelle direction de madame Latuillière, qui est à la tête d'une institution placée sous l'invocation de Sainte-Thérèse.

Le jeune élève Rogat, fils d'un graveur en médailles, continue ses études avec une application soutenue au Lycée Napoléon : il a remporté le prix d'excellence aux dernières vacances de Pâques, Ce succès a permis à votre comité de solliciter et d'obtenir un quart de bourse en faveur du jeune Rogat, ce qui, ajouté à la demi-bourse qui lui était remise déjà, ne laisse plus que le dernier quart à la charge de notre association.

Le jeune Flatters porte aujourd'hui l'épaulette. Messieurs, à sa sortie de l'École Saint-Cyr, il a été nommé sous-lieutenant dans les zouaves. Il a choisi ce corps parce qu'il est constamment en Algérie où la guerre ne cesse pour ainsi dire jamais complétement.

Nous aimons cette ardeur d'un jeune courage qui a soif du baptême du feu; les sympathies et la sollicitude du comité le suivent sur cette terre d'Afrique dont l'aspect va frapper si vivement son imagination.

S. Ex. M. le maréchal ministre de la guerre a remis au comité une somme de 275 francs destinée à l'équipement de notre pupille à sa sortie de Saint-Cyr ; vous vous rappelez que notre digne correspondant de Versailles, M. Chaulaire avait depuis longtemps donné une somme de 100 francs pour cette destination : le comité a complété ce qui était nécessaire, afin que ce jeune homme puisse arriver honorablement à son corps ; pendant le temps qui s'est écoulé entre la sortie de Saint-Cyr et le départ pour l'Algérie, notre digne président fondateur n'a point quitté Flatters, et avant de lui dire adieu, il l'a présenté à M. le maréchal Magnan, qui l'a accueilli avec une touchante bonté, lui a remis immédiatement une lettre pour le colonel des zouaves et lui a promis sa haute protection.

Il nous faut, messieurs, détourner les yeux du brillant avenir qui s'ouvre pour le jeune officier, afin de compter les vides que la mort a faits dans nos rangs; à MM. Dubourjal, conservateur des galeries, Blouet et Huvé, membres de l'Institut, dont nous vous disions la perte récente dans notre dernier compte rendu, il faut ajouter MM. Carez, peintre; Héroult, peintre distingué; Guersant, sculpteur; Adam, peintre; Lebrun, peintre; Tourin, ancien membre du comité; Aristide; Laurent, Jauge; Bertrand, et Galle; Dumont, membre libre de l'Institut, l'un de nos présidents honoraires, si unanimement regretté; M. le baron Taylor a prononcé sur sa tombe d'éloquentes paroles que nous voudrions pouvoir reproduire, ainsi que les derniers adieux qu'il a adressés à Bouton notre collègue du comité, dont la mort a précédé de si peu celle de Dumont!

M. de Mercey, au nom de Son Ex. M. le minis-

tre d'État, a accueilli la demande que le Comité lui a adressée dans cette grande infortune, et les deux enfants du célèbre artiste reçoivent la pension de leur père, comme un témoignage de l'intérêt qui s'attache au nom de Bouton.

Cette liste funèbre n'est pas épuisée encore, messieurs, la mort a frappé M. Gau, architecte, auteur du *Voyage en Nubie*, qui fait suite au grand ouvrage de la commission d'Égypte; M. Gau n'a pu terminer l'église de Sainte Clotilde, bâtie sur ses dessins, sous sa direction, et qui était presque achevée.

M. Achille Leclère, grand prix de Rome, membre de l'Institut, a succombé après une courte maladie, et la mort a frappé comme d'un coup de foudre, Visconti, architecte de l'Empereur, membre de l'Institut, au moment où il dirigeait le plus beau, le plus grand travail que pouvait ambitionner un artiste illustre, l'achèvement du Louvre.

Enfin, hier encore, nous suivions le convoi de M. Armand Bertin, membre honoraire du comité des peintres et de celui des musiciens; c'était un des sociétaires de la première heure, dont la sympathie était de plus en plus vive pour notre association.

Avant de vous présenter le tableau des recettes et des dépenses, remercions MM. les membres de notre conseil médical, dont le zèle est si souvent mis à l'épreuve; témoignons aussi notre gratitude à notre conseil judiciaire, dont les lumières sont si précieuses pour notre association.

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes.

		fr. c.
Cotisations, premières mises et autres dons, non spécifiés dans les lignes suivantes		13 113 50
Recettes du bal, en y comprenant le don de S. M., celui du ministre de l'intérieur, etc., etc.		12 930 »
Versements faits par la loterie		1 395 95
Messe de Saint-Mandé		438 77
Semestre au 22 mars, rente 4 1/2 %	6587 50	
Semestre du 22 juin, rente 3 %	450 »	
Semestre au 22 septembre, rente 4 1/2	6587 50	14 117 50
Semestre au 22 décembre, rente 3	450 »	
Semestre au 22 décembre, de la rente Henriquel-Dupont	42 50	
(Ce chiffre de 14 117 fr. 50 c. indique les arrérages touchés dans l'année, mais les acquisitions faites dans le cours de 1853, portent le total de nos rentes au 31 décembre 1853, à 14 175 fr.)		
A reporter		42 295 71
Report		42 295 72
Don de M. Moreau, agent de change.		50 »
Genève, intérêt des cotisations placées		24 70
Don de M. Hippolyte Bellangé		130 »
Remboursement fait par le comité de Genève		50 »
M. Charles Lefebvre, au nom de Mme ***		20 »
M. Uzanne, au nom de l'œuvre de la Miséricorde		20 »
La direction des Musées sur le produit de l'exposition		3 000 »
M. Henriquel Dupont		2 000 »
S. A. I. Mme la princesse Mathilde.		50 »
Versement fait par M. Javal		2 750 »
Vente d'un portrait de M. le baron Taylor		5 »
Versement fait par M. Lemaître, pour la vente des gravures appartenant à l'association, dont il est dépositaire		421 15
Restitution faite par les agents trésoriers, d'une somme perçue en trop.		1 »
Reçu du ministre de la guerre, pour Flatters		275 »
		51 051 27
En caisse au 31 décembre 1852.		498 66
Total égal à la dépense		51 549 93

Dépenses.

	fr. c.
Pensions	9 158 87
(Dans ce chiffre sont comprises les pensions faites aux mineurs et les dépenses faites pour Flatters, qui s'élèvent cette année, pour ce dernier, à 1 360 fr. 90 c.)	
Secours	3 927 50
Achat de 500 fr. de rente	13 041 95
(Dans ce chiffre se trouvent compris les 85 fr. de la rente Henriquel Dupont.)	
Factures acquittées et secours payés avec les versements faits par la loterie	795 95
Frais de bal	11 454 40
Frais de la messe de Saint-Mandé.	41 30
Frais d'expositions	1 558 »
Payements faits aux entrepreneurs pour le bazar	4 228 20
A reporter	44 206 17

Report	44 206 17
Loyer de la galerie Bonne-Nouvelle, au 1er janvier 1853	416 75
Mémoires des pharmaciens	42 50
Frais d'inhumation	121 55
Honoraires du secrétaire, M. Rousseau	625 »
Appointements et étrennes du garçon de bureau	518 33
Impression du livret à 3000 exemplaires	1 000 »
Impressions de circulaires, reçus, adhésions, registres	330 »
Loyer du garde-meuble, du 9 mars au 1er octobre	112 50
Mémoire des travaux faits pour le garde-meuble	366 65
Droit des agents	1 344 33
Frais du comité de Genève	14 20
Frais du comité de Poitiers	8 75
Frais généraux	557 60
Total de la dépense	49 760 49
En caisse au 31 décembre 1853	1 789 44
Total égal à la recette	51 549 93

L'association possède, vous le voyez, messieurs, au 31 décembre 1853, 14 175 fr. de rentes, dont 13 175 en 4 1/2 %, et 1 000 en 3 %.

Les associations fondées par notre président, sur les mêmes bases que la nôtre, continuent à se développer avec régularité.

L'association des artistes dramatiques, la plus

ancienne de toutes, possède	26 800 f.	55 458 fr.
Celle des artistes musiciens	13 813	
La nôtre	14 175	
Et celle des inventeurs et artistes industriels	670	

Les quatre associations possèdent donc, au 31 décembre 1853, la somme totale de 55 458 fr. de rentes.

Voilà, messieurs, ce qu'une idée féconde a pu produire en quelques années, grâce au zèle et à l'union de tous les sociétaires.

Les diverses loteries organisées par les associations, ont puissamment contribué au résultat que nous indiquons; elles sont une des causes de notre richesse actuelle; aussi devons-nous tous considérer comme un devoir de redoubler de zèle, afin d'arriver le plus tôt possible au placement de tous les billets de la loterie actuelle de 600 000 fr. accordée en faveur des lettres et des arts; les deux tiers des billets sont placés: encore un effort, et le tirage pourra être annoncé.

Le 15 mai dernier, les comités des quatre associations, ces enfants d'une même famille, ont célébré la fête de leur fondateur, dans un banquet où avaient été appelées une députation de la Société des acteurs et compositeurs dramatiques, et une députation de la Société des gens de lettres.

Le banquet était présidé par M. Jobard, directeur du musée industriel de Bruxelles, venu tout exprès à Paris; il a porté le premier toast au nom des inventeurs; M. Anicet Bourgeois a parlé au nom des auteurs et compositeurs dramatiques; M. Samson pour les artistes dramatiques; M. Louis Lurine pour les gens de lettres; M. Charles Lefebvre pour notre association; M. Édouard Monnais, pour les artistes musiciens; ces divers toats ont été accueillis par la plus vive sympathie.

M. le baron Taylor a répondu avec un rare bonheur, et M. Isabey père a prononcé quelques paroles empreintes d'une grande émotion.

Ainsi que ses prédécesseurs, M. Alph. Royer, directeur du théâtre impérial de l'Odéon, nous a invités à organiser une exposition d'œuvres d'art au foyer de ce théâtre, et il a inscrit le nom des artistes exposants sur la liste des entrées.

Nous sommes heureux de voir des rapports plus étroits s'établir entre les diverses branches de l'art; le public qui prend la noble et douce distraction du théâtre, qui y puise parfois d'utiles enseignements, ne nous donne-t-il pas un exemple à suivre? N'est-ce pas le même public qui sait apprécier la valeur des jouissances élevées et délicates que procurent les beaux-arts?

C'est sous l'empire de ce sentiment qu'une commission du comité s'est mise en rapport avec le plus grand nombre des directeurs des théâtres de Paris; elle a été accueillie avec un empressement tout à fait cordial; on aurait pu croire que les idées étaient communes aux uns et aux autres, et qu'elles n'attendaient que ce mouvement de sympathie pour se manifester.

Ici, messieurs, et dans le but de vous faire connaître plus tôt un bon résultat, nous sommes en quelque sorte obligés d'empiéter sur le compte rendu de 1854.

Voulant répondre avec dignité aux bienveillantes dispositions de MM. les directeurs, la commission s'est mise à l'œuvre avec cet empressement et ce zèle, que le succès ne vient pas toujours légitimer. Cette fois plus heureuse, ou plutôt mieux inspirée, elle a su organiser en quelques jours au théâtre de la Porte-Saint-Martin, une exposition d'œuvres d'art, peu importante par le nombre, mais sérieuse par le choix des artistes appelés à décorer cet élégant foyer, soit avec des peintures, des sculptures ou des aquarelles.

Aujourd'hui cette exposition est terminée et de semblables sont en voie d'exécution pour les autres foyers de théâtre, où notre association seule est accréditée. Nous espérons, messieurs, qu'avant peu vous jugerez, par vous-mêmes, des bons résultats que cette idée apportera dans les intérêts de la grande famille des artistes.

Nous vous disions l'année dernière, messieurs, que si le résultat des efforts tentés par nous pour organiser des expositions dans les différentes villes de province, n'avait pas répondu à nos généreuses mais impatientes espérances, nous avions cependant confiance dans le succès d'une idée juste, quelque reculé qu'il puisse être; il ne faut souvent qu'une bonne impulsion pour former des sociétés des amis des arts, et un peu de persévérance pour amener dans leur sein des hommes importants dans leur province, par leur fortune, leurs loisirs, leur influence, chez lesquels l'amour des arts n'est pas encore assez développé pour les déterminer à prendre seuls l'initiative, mais qui suivent l'impulsion donnée et remplissent bientôt avec une sorte de passion les obligations imposées aux véritables amateurs des arts.

N'est-il pas permis d'espérer que des sociétés fondées, reposant sur de solides bases, patronées par les hommes de goût, riches et influents dont nous parlions, pourront un jour établir d'étroites communications entre elles, se prêter un concours utile dans certains cas, arriver peut-être à l'acquisition des œuvres des premiers maîtres, créer, enfin, dans les différentes villes, en stimulant leur émulation, des musées d'art qui modifieraient les goûts et les habitudes de la jeunesse des provinces?

Nous ne pouvons nous refuser à croire ce plan réalisable en présence de résultats qui vous feront partager notre espérance; longtemps on a pu craindre que l'exemple de la Société des amis des arts de Lyon restât sans imitateurs, et cependant, messieurs, savez-vous ce que la seconde ville de France a su réaliser en dix-huit années d'existence? Elle a acheté pour 972 000 francs de tableaux, près d'un million!

Eh bien, messieurs, félicitons-nous, aujourd'hui, cet exemple, celui de nos expositions successives, notre incessante propagande, ont amené un mouvement prodigieux, sans parler des villes étrangères, de Gand, par exemple, qui a acheté pour plus de 50 000 francs de tableaux en 1853; sans nous arrêter, sinon un seul instant, pour citer Narbonne, petite ville de dix mille âmes, mais d'un vaillant amour pour les arts, car elle a acheté à sa première exposition pour 9000 francs de tableaux, nous parlerons de Bordeaux. Vous savez que les deux expositions organisées dans cette ville par une Société des amis des arts, ont grossi le budget destiné à la peinture en consacrant plus de 60 000 francs en acquisitions d'œuvres d'art. L'exposition de cette année, grâce au concours des artistes les plus illustres, a développé complétement la passion qui fermentait depuis trois ans, le chiffre consacré aux achats en 1853, égalera à lui seul celui des deux années précédentes réunies.

En voulez-vous une autre preuve? le magnifique tableau de Léon Cogniet, *la Fille du Tintoret*, a été acheté au prix de 20 000 francs par le conseil municipal de Bordeaux, afin de le placer dans le musée de cette ville!

C'est un noble exemple à donner aux autres grandes villes de notre patrie, qui attendent trop souvent, de la seule munificence de l'administration supérieure, des œuvres de premier ordre, qui ne viennent que bien rarement, quand il leur serait si facile de ne les devoir qu'à elles-mêmes.

Encore un mot et nous aurons terminé, messieurs; votre comité sollicite toujours la reconnaissance de notre association, auprès de l'autorité supérieure, comme *établissement d'utilité publique.*

Nous avons administré avec assez de dévouement, de sagesse et d'intelligence, pour créer une fortune; nous pouvons, grâce à elle, adoucir et calmer bien des douleurs; mais cette fortune n'est pas due seulement à nos efforts individuels : si nous l'avons enfin réalisée, si chaque jour tend à l'augmenter, si nous avons su éviter les écueils, nous le devons surtout à notre président fondateur, son expérience nous a guidés, son exemple nous a entraînés.

Il a voué sa vie au succès des associations, toutes ses veilles, toute sa puissance de travail, toute sa volonté, sont employées pour ces nobles filles de son cœur : aussi, messieurs, en demandant la reconnaissance de notre société, le comité, par un vote spontané, unanime, a-t-il formé le vœu que M. le baron Taylor fût nommé *Président à vie* de notre association.

Ce vœu, qui doit être celui de tous les sociétaires, c'est le seul témoignage qui puisse vivement toucher notre cher fondateur, parce que mieux que tout autre, il lui prouve notre reconnaissance et notre affection.

Cette lecture, souvent interrompue par des applaudissements, est accueillie par une approbation générale.

M. le baron Taylor remercie l'assemblée des sentiments qu'elle vient d'exprimer, il en est vivement touché, il est heureux surtout de voir la concorde régner entre tous les sociétaires, car elle assure les progrès de notre institution.

M. le président donne la parole à M. le comte de Nieuwerkerke.

« Ce n'est point, dit M. de Nieuwerkerke, le fonctionnaire, c'est l'artiste qui est venu au milieu de ses confrères; s'il ne peut suivre les travaux du comité aussi régulièrement qu'il le voudrait, il s'y associe toujours par la pensée et quelquefois par ses actes, en se faisant l'interprète de ses désirs et l'avocat de ses demandes. »

Il est procédé ensuite à la nomination de vingt membres du comité; le dépouillement du scrutin terminé, MM. Amédée Faure, Étienne Blanc, Vallou de Villeneuve, Alexandre Tessier, Dallemagne, Adrien Dauzats, Ollivier, Picot, Delorme, Eugène Lepoittevin, Jaley, Alphonse Roehn, Alexandre Couder, Sabatier, Louis Rochet, Charles Rochet, Lenormand, Alexis Pérignon, Riésener et Gavet, sont proclamés membres du comité.

ALEXANDRE DE BAR.

LES ARCHITECTES DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

Aux formules d'admiration qui se produisaient, il y a quelques mois, dans tous les journaux, en l'honneur d'un des plus beaux monuments de l'art chrétien, il ne sera peut-être pas hors de propos de joindre ici quelques notes recueillies sur les lieux mêmes, en octobre 1842, lorsque nous avions l'honneur de représenter le département de l'Indre au congrès scientifique de Strasbourg.

Quand, après avoir salué Guttenberg sur la place aux herbes, qui nous rappela le *forum olitorium* de Rome antique, et avoir fait quelques pas sur la droite, nous levâmes la tête, nos regards fascinés, éblouis, éperdus, courant des grandes voussures des trois portails, des archivoltes ciselées aux colonnettes s'évaporant le long des tours, des figures équestres nichées dans les contre-forts aux clochetons aériens, tourbillonnèrent autour des 150 pieds de circonférence de la rosace que surmonte la galerie des douze apôtres, pour aller se perdre vers la croix de la flèche à plus de 436 pieds dans les airs, à la hauteur, moins 4 mètres, du chéops, la grande pyramide d'Égypte; puis, par une réaction singulière, la *colossalité* s'évanouit; nos yeux se fermèrent, et nous revîmes en dedans, par un subit effet d'intuition, ce chef-d'œuvre de dentelure, de ciselure, en granit rouge, réduit aux proportions harmonieuses d'un bijou de bronze florentin, échappé au ciseau de Benvenuto Cellini. Telle fut la première impression que nous reçûmes devant la gigantesque cathédrale de Strasbourg.

On n'ignore pas que c'est le 25 mai 1277 qu'a été commencée, par les fondations de la tour du sud, la construction de la façade occidentale, qui est entièrement de style ogival, dit gothique, sous la direction d'Erwin de Steinbach, premier et principal architecte du monument.

Quoique les historiens de la cathédrale prétendent que la nef ait été commencée bien antérieurement et n'ait été achevée qu'en 1275, néanmoins, J. G. Schweighæuser, en constatant qu'elle est tout entière du même style ogival de cette dernière époque, incline à croire qu'elle fut alors renouvelée.

Tout porte à penser, néanmoins, que l'illustre Erwin présida lui-même à la construction presque totale de la tour du sud. L'œuvre fut continuée par un de ses fils; car Erwin en a eu plusieurs; et c'est un autre que celui dont il est ici question qui édifia l'église abbatiale de Haslach en assez beau gothique, dans la vallée de la Bruche; la pierre tumulaire de cet architecte, portant au bas la date de 1287, se voit encore dans le cloître attenant à l'église dont la construction, commencée en 1274, a été terminée en 1335.

Quant à la croisée de la basilique de Strasbourg, elle semble se rattacher à différentes époques du XIIe siècle, durant lequel ce monument fut ravagé par quatre incendies; le monument présente, en effet, plusieurs caractères de style de transition particulier à l'époque; tel, par exemple, que des fenêtres à plein cintre superposées à d'autres en ogive, au-dessus de la porte septentrionale.

Notons ici qu'en avant, et au-dessus de

cette porte, on a élevé, au commencement du XVIe siècle, un portail dit de saint Laurent, dont les ornements trahissent la décadence de l'architecture gothique; la sculpture des figures est, en outre, du plus mauvais goût.

Au portail méridional, au contraire, les deux figures symboliques, représentant la *Foi chrétienne* et *la Loi des Juifs*, sculptées par Sabine, fille d'Erwin de Steinbach, sont classées, par les amis de l'art, au nombre des chefs-d'œuvre du XIIIe siècle. Siècle merveilleux, qui en produisant de tels chefs-d'œuvre et la divine statue[1] que nous admirions au mois de mai dernier dans l'immense basilique de Vézelay, commençait à perpétuer, sous le souffle inspirateur de la religion, le type épuré du beau, et brillait déjà dans le ciel de l'art, comme l'aurore de la renaissance, avec plus de sentiment, parce qu'il avait moins de science et plus d'humilité ! Chaque jour, pendant la durée du congrès, nous venions contempler ces adorables sculptures de Sabine, qui, à chaque examen, nous jetaient dans de nouvelles extases.

On attribue au fils d'Erwin la construction de la tour septentrionale, jusqu'à la hauteur où elle a été depuis jointe à l'autre par une plate-forme, ainsi que la partie inférieure de l'œuvre centrale de cette façade. On ne sait pas le nom de l'architecte de la partie supérieure de cette tour, qui est de moins bon goût, non plus que celui de l'auteur de la plate-forme elle-même. La tour méridionale a été complétement terminée avant la construction de cette plate-forme : on en acquiert la preuve évidente par les ornements qu'elle masque, lesquels sont entièrement achevés et du plus beau fini; tandis que ceux de la tour septentrionale, qui sont dans le même cas, ne sont qu'ébauchés.

Avant de quitter cette partie de la façade, que les curieux donnent leur attention à des sculptures étranges qui se trouvent à environ quatre-vingts pieds au-dessus du sol, et à côté de l'escalier de la tour méridionale par lequel on monte à la plate-forme. Ces sculptures reproduisent une danse de sorcières, et offrent diverses figures des plus extravagantes. Les ornements corrélatifs qui se voient à la tour du nord n'appellent pas moins l'attention par leur bizarrerie : on y distingue surtout un Jonas sortant tout amaigri, au bout de trois jours, du ventre de la baleine.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur le *Munster*, de Strasbourg, attribuent la construction de la partie de la tour septentrionale, au-dessus de la plate-forme, ainsi que celle des quatre tourelles qui l'accompagnent et qui contiennent les escaliers tournants, à Jean Hültz, de Cologne, qu'ils font succéder immédiatement au fils d'Erwin, mais qui, en réalité, n'est venu que beaucoup plus tard. Cet anachronisme a été remarqué, pour la première fois, par Jean Heckler, architecte de la cathédrale de Strasbourg, au commencement du XVIIe siècle, dans un mémoire qui existe encore en manuscrit. D'autres commentateurs, et Specklin lui-même, dans une note découverte dans ses manuscrits, par J. G. Schweighæuser, nomment, avant ce Jean Hültz, les Junghernn de Prag. Jusqu'ici ce fait avait été négligé : l'on avait cru que Junghernn était leur nom de famille, et qu'ils étaient venus de Prague, en Bohême, qui, en allemand, s'écrit Prag.

Mais une charte des archives de Strasbourg, tombée par hasard entre les mains de Schweighæuser, ayant démontré à ce savant archéologue qu'il existait à Strasbourg une famille noble du nom de Prag, et une médaille du XVIe siècle, qui représente d'un côté la cathédrale, et de l'autre deux jeunes gens à cheval, avec la légende : *Die Junghernn von Prag*, ayant appuyé son opinion, il en a conjecturé que l'on pouvait attribuer à ces jeunes nobles la construction de la tour supérieure et des quatre tourelles, depuis la plate-forme jusqu'au point initial de communication de ces tourelles avec la tour. Là, des commencements de voussoir révèlent évidemment la volonté de clore la tour, et, en même temps, l'interruption du

1. Détachée de la façade de la cathédrale et déposée dans la nef gauche, avec d'autres magnifiques débris, pour concourir à la formation d'un Musée dans la galerie supérieure du narthex.

travail. Selon le chroniqueur strasbourgeois Kœnigshoven, cette interruption a eu lieu vers l'an 1383, époque où il écrivit son histoire.

Quelque temps après, on appela Jean Hültz de Cologne, qui, calculant les effets de la perspective, donna plus d'élévation aux tourelles, ainsi qu'à la tour, et termina celle-ci par une sorte de voûte transparente, fort élégante, et formée par plusieurs voussoirs délicatement sculptés, suspendus par des colonnettes au-dessous de la clôture définitive. C'est une des parties les plus remarquables de la construction du monument, et il en existe une gravure justificative fort rare aujourd'hui.

Jean Hültz bâtit ensuite la flèche pyramidale, entourée de huit escaliers tournants, et acheva tout l'édifice. Les trois H en triangle, qui constituent son monogramme, se montrent depuis la partie supérieure de trois des quatre escaliers tournants jusqu'au haut de la flèche. Le tout fut terminé en 1439. C'est précisément à la même date qu'eurent lieu les premiers essais de l'art typographique, faits à Strasbourg par Gutenberg, de Mayence[1]. Ce sont là les deux plus beaux titres de noblesse de l'antique cité de Strasbourg.

P. Hercule ROBERT.

TRAVAUX DU LOUVRE.

Rapport de Son Ex. M. Achille Fould.

La grande question de l'achèvement du Louvre vient d'être abordée et résolue de la manière la plus concluante, dans un remarquable rapport de M. le ministre d'État à l'Empereur. Son Excellence M. Achille Fould, appuyée sur les résultats déjà obtenus, et dont la France est redevable à la souveraine initiative de Napoléon III, si heureusement secondé par ses ministres, a tracé dans cette pièce officielle le tableau, aussi lumineux que succinct, de l'ensemble et des principaux détails de cette colossale entreprise.

1. J.-G. Sheiwghæuser.

Après avoir mentionné le décret impérial du 12 mars 1852, qui, reprenant l'œuvre de Napoléon I, de Louis XIV et de Henri IV, a décidé la complète jonction du Louvre au palais des Tuileries : après avoir dit qu'un espace de cinq années et une somme de 25 679 453 francs ont été jugés nécessaires pour l'exécution de cette grande pensée; enfin, après avoir rappelé que, le lendemain même du décret impérial, son prédécesseur, M. le comte de Casabianca avait nommé une commission supérieure chargée de la surveillance et du contrôle des travaux, aux termes du nouveau règlement, M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur entre dans des considérations et des rapprochements pleins d'intérêt, desquels nous extrayons les passages qui suivent :

Les conditions du travail, ainsi que les séries de prix, ont été promptement établies. Les premières adjudications de terrassement ont eu lieu le 24 mai 1852; les fouilles ont été immédiatement entreprises, et la première pierre a été posée le 25 juillet suivant. Les adjudications de la maçonnerie des fondations et des caves ont suivi de près celles des terrassements, et, à la fin de 1852, l'aile nord, commencée la première, s'élevait de deux mètres au-dessus du sol de la rue de Rivoli. L'année qui vient de finir a vu adjuger les ouvrages de maçonnerie, de charpente, de ferronnerie pour presque toutes les parties du monument. Ces adjudications, réunies à celles de 1852, se sont élevées à une somme de vingt millions de francs.

L'année dernière, le nombre des ouvriers, qui était de six cents en mars, s'est élevé jusqu'à trois mille en novembre : on en comptait encore deux mille au commencement de décembre. L'aile nord est arrivée à une hauteur moyenne de seize mètres; les bâtiments voisins de cette aile sont fondés presque au niveau du sol, et les constructions qui doivent compléter le musée s'élèvent à la hauteur des premières arcades.

La dépense du monument se divise en deux parties distinctes : l'une comprend l'ensemble des constructions nouvelles, dont le montant a été évalué, comme j'ai dit plus haut, à vingt-cinq millions; l'autre s'applique aux travaux accessoires qui en sont la conséquence obligée et prévue, mais qui n'avaient pu être compris au devis primitif. En ce qui concerne la première partie : cent quarante mille mètres de terre ont été fouillés; quatre-vingt mille mètres cubes de pierres, moellons, béton, etc., ont été mis en œuvre; trois

cent mille kilogrammes de fer sont aujourd'hui placés. Tous ces travaux ont coûté :

En 1852....................	1 194 904 80
En 1853....................	5 676 000 »
Total....................	6 870 904 80

Les dépenses correspondantes portées au devis primitif s'élevaient à 7 445 000 fr. Ainsi, malgré l'excédant de dépense pour les échafaudages spéciaux, et la nécessité, par suite du développement général des travaux à Paris, de recourir à des matériaux plus coûteux qu'on ne l'avait présumé, une économie de 575 094 fr. 20 c. a pu être obtenue sur les ouvrages accomplis.

A ces dépenses, il faut ajouter les frais d'installation du ministère d'État et les récentes sculptures des pilastres, frontons et corniches des deux façades de ce ministère. Il faut y joindre encore le prix des statues équestres de François I, de Louis XIV et de Napoléon I, destinées à décorer, l'une, la cour du Louvre, les deux autres, la place Napoléon : l'érection, dans les baies des portiques, de statues et de bustes qui reproduiront les traits d'hommes illustres dont la France s'honore, enfin la décoration intérieure des nouvelles constructions, surtout dans la partie destinée à l'agrandissement du Musée. L'ensemble de ces dépenses peut être évalué de cinq à six millions. Sur ce chiffre il a été dépensé ;

En 1852....................	625 854 fr.	51 c.
En 1853....................	592 000	»
Et, pour les deux années..	1 217 854	51
Cette somme, réunie au chiffre de la 1re catégorie...	6 870 904	80
forme un total de........ .	8 088 759 fr.	31 c.

Tout fait donc présumer qu'en 1855 la France pourra montrer aux nombreux étrangers qu'amènera à Paris l'exposition universelle, ces constructions achevées dans leur vaste ensemble.

L'honneur des résultats obtenus appartient principalement à l'activité infatigable du grand architecte dont le concours si précieux vient de nous être enlevé par une mort prématurée. Ce malheur aurait eu pour l'entreprise des conséquences bien plus funestes, si Visconti, dont le zèle et le dévouement semblaient redoubler sous l'empire d'une sorte de pressentiment, n'avait exécuté des études tellement complètes sur toutes les parties de son œuvre, qu'elle pourra être continuée jusqu'à la fin sous son inspiration. Sa pensée est tout entière dans l'ensemble et les détails des plans adoptés ; elle se manifeste surtout d'une manière sensible dans la partie des ouvrages accomplis sous ses yeux, on la retrouve enfin dans les cent quatre-vingt seize dessins qu'il nous a laissés, et qui sont désormais la propriété de l'État. Ainsi, le monument s'achèvera conformément au plan de l'illustre architecte.

Ce rapport de M. le ministre d'État, si clair, si rempli de faits énoncés en peu de mots, si éloquent par la forme et par les chiffres, est un document qui honore au plus haut point l'art français, et qui ne sera perdu ni pour l'histoire du Louvre achevé, ni pour celle de son glorieux édificateur.

FÉLIX PIGEORY.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN N° 511.

Séance du mardi 7 février 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures ; lecture est faite du procès-verbal de la séance du mardi 17 janvier dernier, dont l'adoption est votée.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, priant la Société de lui envoyer quelques volumes de nos Annales qui lui manquent, afin de procéder au classement complet des œuvres de la Société. Le bureau est chargé de l'exécution de cette demande.

2° Une lettre du bibliothécaire de l'académie de Dijon, faisant la demande, à la Société, de quelques volumes formant le complément de nos Annales. M. le secrétaire général est chargé de répondre à cette lettre.

3° Une lettre de notre ancien collègue, M. Thiollet, concernant l'initiative à prendre pour l'érection d'une statue à Jean Cousin, créateur des écoles de dessin en France. Le bureau est chargé d'examiner l'opportunité de cette demande.

4° Une lettre annonçant la mort de notre collègue Jean-Marie-Alexandre Dupuis, artiste peintre.

5° Trois numéros du journal anglais *the Builder*, à la date des 21, 28 janvier et 4 février 1854, lesquels sont renvoyés à M. Léon Moultat.

6° Une brochure de l'Institut royal des architectes britanniques, également renvoyée à M. Léon Moultat.

7° Une brochure ayant pour titre : *Douze leçons de photographie, sur verre et papier*, par M. le docteur J. Fau. M. Horsin Déon est chargé de l'examiner et de nous en rendre compte.

8° Le 2e numéro de 1854 du *Musée universel*, dont se charge M. Paul Carpentier.

9° Le numéro de janvier 1854 des *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*, renvoyé à l'examen de M. Vavin.

La correspondance étant terminée, M. le président annonce à la Société que le roi de Prusse vient d'envoyer l'ordre du Mérite à notre collègue M. Hittorf, architecte.

L'ordre du jour rappelle le rapport de M. Blondin, sur une série du journal anglais *the Builder*. Notre collègue déclare que, par suite d'une indisposition, il vient de remettre ce soin à M. Moultat, qui veut bien se charger de le faire dans le plus bref délai.

M. Vavin fait un rapport verbal sur le cinquième tome des *Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen*, et il conclut au dépôt aux archives de l'ouvrage.

M. Horsin Déon donne lecture de son rapport sur la critique de M. E. Vinet, concernant le plafond de la galerie d'Apollon, peint par M. E. Delacroix. Notre collègue s'exprime ainsi : « L'ouvrage que vous avez soumis à mon examen est une critique du plafond de la galerie d'Apollon, peint par M. Eugène Delacroix. M. Vinet en est l'auteur.

Dans son exorde il dit : que depuis deux ans, l'œuvre du chef de l'école romantique a été livrée aux regards du public. Que l'effet qu'elle pouvait produire est produit, qu'ainsi l'heure de la critique a sonné. — Il ajoute qu'en prenant la plume il n'entend point faire de cette critique adulatrice qui s'agenouille pour porter sa sentence, encore moins de cette critique incriminée, l'arme d'un ennemi. Les règles de l'art et son goût seuls, le guideront dans ses appréciations. M. Ernest Vinet est un juge sévère; mais ce qu'il dit, il le pense; ce qu'il pense, il l'exprime avec loyauté.

En effet, il faut quelque courage pour élever la voix contre un homme qui a su museler la critique souvent si dédaigneuse et si amère pour les œuvres puissantes ou élevées.

Un écrivain d'ordinaire, la terreur de ses justiciables en art et en rhétorique, a dit : « Que le plafond de la galerie d'Apollon réunit toutes les conditions de durée; conception poétique, éclat de couleur, union de la splendeur et de l'harmonie »

Cet éloge fournit à M. Vinet l'occasion de développer ses observations qu'il appuie sur des citations et des comparaisons toujours heureusement choisies.

Il fait d'abord un rapprochement entre le programme de Lebrun, premier peintre de Louis XIV, et la composition du tableau de M. Delacroix.—Lebrun s'était proposé de représenter, dans le cartouche de sa galerie, *Latone sur son char*, *entourée des Saisons*. M. Delacroix y a peint de préférence la *Lutte d'Apollon et du monstre issu de la terre et des eaux*. Dans ce tableau, dit notre critique, « tout s'agite, tout frappe, tout menace : c'est une grande bataille livrée par la dynastie olympienne, contre le fils de la Terre; ceci ressemble à une gigantomachie grecque à peu près comme une kermesse flamande ressemble à une bacchanale du Poussin. » Voici pour la conception poétique du chef-d'œuvre, l'art nanti, voyons pour sa splendeur.

M. Vinet nous donne une description très-spirituelle du plafond de la galerie d'Apollon, tel que le chef de notre école romantique l'a conçu et exécuté. Puis, avec le même esprit, il passe en revue chaque figure, et les critique comme il a fait de l'ensemble, il dit : « Que dans son Apollon, M. Delacroix n'a peut-être jamais donné une preuve aussi fâcheuse de la préférence qu'il accorde à la solidité sur la beauté. Il nous décrit sa Diane lancée à travers les airs, comme une balle de paume, et, fléchissant sous un énorme carquois, ou plutôt sous une couleuvrine que le Musée d'artillerie devrait réclamer; puis, Vulcain, s'escrimant contre les nuages à coups de marteau; un Cupidon, le

plus laid des Cupidons connus », et autres beautés plus aimables les unes que les autres, telles qu'un semis de cadavres, car, dit-il, M. Delacroix aime le cadavre, c'est son faible. C'est pourquoi, sans doute, il en fait flotter des débris ensanglantés sur les eaux fangeuses et immondes où rampe et nage l'horrible Python. Comme on le voit, notre auteur est peu charmé, par le grandiose de cette vaste composition, sa couleur ne le touche pas davantage.

Il nie que ce tableau soit celui d'un coloriste. Il le compare au plafond qui orne la chambre de Louis XIV à Versailles : il est de Véronèse et représente *Jupiter qui foudroie les Vices*. Cette comparaison est peu favorable à M. Delacroix. En effet, dit M. Vinet, on se laisse attirer et retenir par les belles toiles des peintres vénitiens et l'œil est rafraîchi par ses tons fins et argentés. L'esprit et l'imagination s'élèvent en contemplant ces grandes lignes, ces grands effets largement distribués, tandis que la couleur du plafond de la galerie d'Apollon est « violente; elle étouffe, partout un peu de lumière, partout un peu d'ombre, papillotage discordant qui fatigue le regard. » Cette peinture manque donc aussi d'harmonie. Que reste-t-il à M. Delacroix? M. Vinet nous le dit en ces termes : « Mais, nous dit-« on, les fautes, les erreurs, le dessin bar-« bare de M. Delacroix, tout cela est racheté « par une qualité supérieure et rare. Il fait « de la peinture humaine, il est pathétique. « S'il est vrai que certains effets de larmes; « que le sentiment du drame, qu'un feu som-« bre, que le désir constant de remuer la « fibre, coûte que coûte, constituent le peintre « pathétique, M. Delacroix mérite ce titre. « Quant à nous nous n'accorderons jamais de « place dans notre panthéon au peintre qui « n'est que pathétique. »

« Tel est, messieurs, le résumé de l'ouvrage que j'ai lu avec attention et intérêt. M. Vinet y développe ses opinions avec érudition et élégance. Son style est élevé, ses pensées sont de celles que nous partageons et soutenons. C'est pourquoi, messieurs, je propose qu'il soit adressé à M. Vinet des félicitations sur sa remarquable critique. »

Le court espace réservé à nos comptes rendus nous force à renoncer à la mention des détails des dix autres tombes romaines découvertes par notre collègue M. Bourla, dans la vallée de Tournay, en Belgique; ainsi que de parler des poteries et des médailles recueillies par cet archéologue. Les Annales de la Société feront mention de ce travail.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du mardi 21 *février* 1854.

1° Lecture du procès-verbal du mardi 21 février 1854. 2° Correspondance. 3° Note par M. Paul Carpentier, sur le registre matricule des membres de la Société, commencé par M. J. N. Bidault. 4° Rapport de M. Maillet, sur le Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure. Année 1852. 5° Rapport de la commission chargée d'examiner les marbres de la Bolivie, envoyés par notre collègue M. Nunez del Prado. 6° Communication, par M. Thiollet, sur l'érection d'une statue à élever au célèbre peintre Jean Cousin.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 3 *février* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. C. E. Clerget prend la parole pour faire observer que les Mémoires relatifs aux beaux-arts industriels ont été présentés au chef de l'État, le 25 novembre 1852, et non le 23 octobre. Cette inexactitude est rectifiée, et l'assemblée adopte.

Correspondance. — M. Théodore Lejeune, artiste peintre, secrétaire de la commission du monument à élever à la mémoire de feu Visconti, notre illustre collègue, écrit à M. Van Tenac, président du comité central, la lettre suivante :

« Monsieur,

« La commission du monument à élever à

Visconti va fonctionner immédiatement : nous serions heureux, monsieur, de compter parmi ses membres un architecte faisant partie du comité central des artistes. Nous avons donc l'honneur, monsieur, de vous prier de vouloir bien être notre interprète auprès de M. Couder, votre savant collègue, et de lui transmettre le désir que nous vous adressons officiellement.

« Si ses nombreuses occupations ne lui permettaient pas d'y apporter son actif concours, nous espérons qu'il voudra bien nous autoriser à enregistrer son nom parmi ceux des amis dévoués du célèbre défunt, qui se sont associés pour lui décerner un hommage privé.

« Je ne veux pas terminer ma lettre, monsieur, sans vous dire combien nous déplorons que la composition de la commission nous impose un seul choix parmi tous les hommes de talent et amis dévoués que comptait Visconti dans le Comité central des Artistes.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Th. LEJEUNE. »

M. le président fait part au Comité de l'entrevue qu'il a eue avec M. Lejeune, au sujet de la profession de M. Amédée Couder, artiste industriel, et non pas architecte; mais M. Lejeune ayant donné l'assurance que c'était bien M. Amédée Couder, artiste industriel, qui était appelé à faire partie de la commission, M. Van Tenac lui a écrit pour le prévenir du choix dont il était l'objet. Voici la réponse de notre honorable vice-président :

« Monsieur et très-honoré président,

« Je suis très-flatté d'être appelé à partager les travaux de la commission du monument à élever à notre collègue Visconti, et je serai heureux d'y représenter le Comité central des Artistes.

» Veuillez agréer, etc. »

M. le président, tout en félicitant le Comité d'avoir dans la commission un si digne mandataire, regrette que les *Statuts réglementaires* n'aient pas été observés. C'était au Comité à choisir lui-même son représentant, par voie d'élection. La question de temps regardait le bureau, et le membre élu eût été infailliblement un ami et un admirateur de Visconti.

Voici un fragment de la lettre adressée par M. Lagarrigue, de Béziers, au Comité central, au sujet de sa pièce intitulée : *M. Dubois* ou l'*Ami inconnu* :

« Ainsi, messieurs, je vous donne mon ouvrage; et comme le journal *le Théâtre* le disait, il y a quelques jours, j'abandonne tous mes droits d'auteur à la caisse du Comité central. Je ne demande rien, rien, si ce n'est l'honneur d'être compté longtemps au nombre des amis sincères et dévoués à la cause des beaux-arts. Recevez, chers confrères, les marques de mon entier dévouement. »

Maintenant, le Comité n'a plus qu'à attendre le succès de la pièce de M. Lagarrigue, c'est-à-dire un libraire pour l'acheter, un théâtre pour la jouer.

M. L. Schaal présente au Comité différents projets, entre autres un manuscrit ayant pour titre : *Étude sur la vérité dans les beaux-arts*. M. Clerget donne lecture du premier article, dont voici les pensées les plus saillantes. Selon l'auteur, deux parties bien distinctes dans les arts sont en présence et se préparent à la lutte, pour la grande exposition de 1855. D'une part, ce sont les sentimentalistes ou, pour mieux dire, les amis de l'art idéal; de l'autre, les partisans de l'exécution purement matérielle, quelquefois brutale dans son énergie sauvage. Ces deux écoles, bien distinctes, auraient remplacé les classiques et les romantiques aujourd'hui disparus, à ce que prétend M. Schaal. « Le réalisme, dit-il, se manifestera par un premier aspect vrai, puissant et monumental; il sera destiné à la décoration des édifices publics, pour ce qui concerne la peinture et la sculpture. En ce qui touche la musique, il fera vibrer la voix mâle et puissante des chœurs populaires. »

Après avoir assigné aux deux genres opposés la place qu'ils doivent occuper, soit dans les palais, soit dans nos maisons bourgeoises, l'auteur entre dans quelques déve-

loppements historiques sur les transformations que l'art en général a subies, depuis la révolution de 89 jusqu'à nos jours. Il termine ainsi : « L'architecture (sous la Restauration) ne s'occupa plus que de décorer des intérieurs bourgeois, la musique à faire des airs de théâtre ou de petits concerts, et ce ne fut que plus tard qu'on s'aperçut d'une autorité nouvelle et d'une puissance inconnue jusqu'alors, et dont le temple était entièrement construit de toutes ces ruines d'architectes, de sculpteurs, de peintres et de musiciens endormis. C'était l'industrie, fille de la science, unie avec l'art qui venait de renaître, et à qui sa mère avait inculqué secrètement tout son amour pour la solution des problèmes inconnus. »

La suite de cet article intéressant sera lue dans la séance prochaine. La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 17 février 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 3 février; 2° correspondance; 3° lecture d'un mémoire de M. Schaal, la vérité dans les beaux-arts ; 4° propositions diverses.

Le secrétaire général,
H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Théatre-Français, début de Bressant. *Mon Étoile.* — Gymnase, début de Berton. — Ambigu-Comique, fête donnée par la direction.

On attendait avec impatience le début de Bressant au Théâtre-Français. Les paris étaient ouverts. Bressant a tort, disaient les uns; Bressant a raison : disaient les autres; ceux-là prétendaient que lorsqu'on tient le premier rang quelque part, il n'est jamais prudent de chercher aventure ailleurs, et qu'entre le vaudeville et la comédie il y a une distance difficile à franchir; ceux-ci répondaient que tout dépend des qualités personnelles de l'artiste, et que lorsqu'on a montré de l'intelligence et de la distinction dans une centaine de pièces qui se rapprochent plus ou moins de la bonne comédie, on aurait bien du malheur si ces qualités venaient à faire défaut sur une scène plus importante, lorsqu'au lieu de soutenir un ouvrage on est encore soutenu par lui. Bressant a fait gagner ceux qui pariaient de son côté. Il est impossible d'être plus charmant et plus digne à la fois dans le rôle de Clitandre des *Femmes savantes*. Ce rôle qui demande un ton de cour mêlé de politesse et de persiflage; ce rôle d'un galant homme si sincère dans ses amours, a été tenu par Bressant d'une manière parfaite, et nos souvenirs, qui ne remontent pas à Fleury, n'ont rien de mieux à lui comparer. Une diction claire et bien sentie, qui laisse au vers toute son harmonie et ne tombe jamais à faux, ont conquis dès les premiers vers toutes les sympathies de la salle ; on a vu qu'on avait affaire non-seulement à un Clitandre de bonne compagnie, mais à un artiste expérimenté qui ne laisserait échapper aucun détail du style poétique. C'est ainsi qu'on maintient l'attention et qu'on fait vivre un personnage; celui de Clitandre a besoin de cette animation, de ce soin constant de l'acteur à le faire valoir, pour ne pas paraître froid dans une comédie un peu froide par la nature de son sujet, et dont il n'est pas le caractère principal. Clitandre s'élève tout à coup au premier rang par la solidité de son jugement, par la fermeté de sa raison. Bressant a compris toutes les nuances de son rôle; la lumière s'est faite partout : depuis la douceur souriante, jusqu'à la raillerie incisive, rien n'est resté dans l'ombre; aussi son triomphe a-t-il été complet. On sait avec quel naturel Provost joue le rôle de Chrysale, et combien Samson déploie de talent dans celui de Vadius. Ces deux éminents artistes ont grandement contribué avec Bressant aux plaisirs de cette soirée qui a fait honneur au Théâtre-Français.

La comédie de M. Scribe, *Mon Etoile*, qui a succédé aux *Femmes Savantes* et servi de second début à Bressant, n'est pas l'œuvre la plus irréprochable du spirituel auteur; quoiqu'en un acte, elle a paru un peu longue, et il eût été à désirer que l'action en fût moins légère, mais elle se soutient par une infinité de tours d'adresse qui prouvent toute l'habileté scénique de M. Scribe. Voltaire disait que Marivaux s'amusait à peser des riens dans des balances de toiles d'araignée; M. Scribe s'amuse lui aussi au jeu de Marivaux ; encore la balance se déchire-t-elle quelquefois, mais l'auteur en noue et renoue les fils, et c'est là son plaisir. Dans la comédie de *Mon Etoile*, un jeune homme qui n'aurait qu'à dire deux mots pour épouser sa cousine, se donne toutes les peines du monde pour retarder cet heureux moment. Bressant a joué ce rôle en homme qui chez M. Scribe était chez lui, et il a été secondé à merveille par Mlle Fix, cette gracieuse actrice pour qui toute création nouvelle est un succès. Mentionnons aussi Mlle Valérie, qui dans un rôle de paysanne a montré beaucoup d'intelligence :

il y a chez elle l'étoffe d'une véritable comédienne, elle fera son chemin.

Berton, que la Russie nous renvoie, a remplacé Bressant dans *Diane de Lys*, et par bonheur pour lui il a su être original : ce ne sont pas les qualités de son prédécesseur, il en a d'autres et de réelles; il porte avec lui cette espèce de fatalité romanesque qui ne déplaît pas chez les amoureux destinés à être tués par les maris; il ressemble aux Antony et aux Didier ; il a je ne sais quoi de sombre et de dramatique, je ne sais quoi de hardi qui s'impose, et je me trompe fort, si le Gymnase ne tire pas parti de ce nouvel amoureux.

Une fête charmante a été donnée par M. Charles Desnoyer, aux artistes et aux auteurs de son théâtre, pour l'inauguration du foyer de l'Ambigu-Comique. L'élite de la presse avait été invitée, et j'ai vu des journalistes danser comme de simples mortels. Un souper magnifique, préparé sur le théâtre même, a donné, vers deux heures, à cette solennité l'aspect d'une féerie. M. et Mme Charles Desnoyer ont fait avec infiniment de bonne grâce les honneurs de cette fête, et plusieurs toasts ont été portés à la prospérité de l'entreprise.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

15 février.

La commission pour le monument de Visconti a tenu avant-hier sa seconde séance générale. M. Georges Guénot, rapporteur, a présenté le résumé succinct des travaux et des démarches auxquels s'est livrée, pendant les quinze derniers jours, la sous-commission formée des membres du bureau, auxquels M. Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris, avait été invité à soumettre les premiers plans relevés par lui au cimetière de l'Est. Ce rapport, contenant l'exposé des mesures prises par la sous-commission dans le but d'accélérer l'exécution et l'ouverture de la souscription pour le témoignage funèbre en l'honneur de notre grand architecte, a été accueilli de la manière la plus favorable, et le succès de l'entreprise semble désormais assuré. Quelques omissions s'étant glissées dans la liste des membres dont se compose la commission, nous rappellerons qu'aux noms déjà mentionnés dans cette REVUE, il faut joindre ceux de MM. Picot et Hippolyte Le Bas, de l'Institut, de Mercey, chef de la section des Beaux-Arts, au ministère d'État; Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau ; Journault, contrôleur en chef des bâtiments de la couronne; Verrier, architecte, et Ritaud.

— M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau, dont nous avions déjà mentionné la candidature, vient d'être chargé de poursuivre la grande tâche de l'achèvement du Louvre, entreprise par Visconti.

— M. Ingres vient de terminer un magnifique pendant à son *Apothéose d'Homère*, que le Louvre est si heureux de posséder. Ce nouveau plafond, destiné à l'Hôtel de Ville, représente l'*Apothéose de Napoléon I*, et l'illustre maître y a déployé, dit-on, toutes les magnificences de sa pensée et toutes les perfections de son dessin. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont allés, il y a peu de jours, admirer cette triomphale composition, dans l'atelier de M. Ingres.

— Les statues de François I, par M. Clésinger; du general Abbatucci, par M. Dubray et du maréchal Gérard seront, dit-on, envoyées par leurs auteurs à l'Exposition universelle de 1855.

— La châsse de sainte Radegonde, enrichie des admirables émaux de M. Le Gost, qui a été décrite dans notre dernier numéro, ne partira pas immédiatement pour Poitiers. Après avoir été visité et apprécié comme il méritait de l'être par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice au Louvre, le magnifique reliquaire est retourné chez M. Didron, le savant archéologue, où les artistes et les amateurs seront encore admis à le voir pendant quelques semaines.

— Une souscription a été ouverte et d'importantes sommes ont déjà été recueillies dans le but d'élever une statue à François Arago, l'illustre astronome que le pays et la science regrettent. Il ne serait pas impossible que cette statue qui, suivant toute apparence, sera en bronze, fût confiée à un des amis du célèbre défunt, M. David d'Angers, qui revient de Grèce.

— M. Dubray, auteur de la statue de Jeanne Hachette, a terminé sa remarquable statue du général Charles Abbatucci.

— L'heureuse pensée de faire des foyers publics de nos principaux théâtres autant d'expositions d'œuvres d'art, commence à porter ses fruits. Par l'ensemble de sa décoration, le foyer de la Comédie Française avait, il y a bien longtemps, et sans le vouloir peut-être, préludé à cette innovation, qu'on a vue se reproduire depuis 1848 au théâtre de l'Odéon, et que secondent aujourd'hui de leurs intelligents efforts, les directeurs du Vaudeville et de la Porte-Saint-Martin. La collection du Vaudeville n'est pas sans intérêt, celle de la Porte-Saint-Martin présente déjà entre autres œuvres plus ou moins remarquables, des compositions de Mlle Rosa Bonheur, et de MM. Karl Girardet, Thuillier, Ch. Bazin, Picou. Quelle que puisse être, même aux yeux les plus difficiles, la valeur de ces ouvrages, elle sera toujours préférable aux *ressemblances garanties*, aux tableaux d'annonces et

autres parades de l'industrialisme et de la réclame qui se sont introduits dans le foyer de plusieurs entreprises dramatiques.

— Dans une de nos dernières livraisons, nous avons parlé du musée de Bagnères, dont la création ne remonte pas à plus d'une année et qui a déjà son livret où se remarque des noms d'artistes célèbres. A ces noms, il faut joindre aujourd'hui celui d'un peintre anglais, M. Cooper, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Londres, l'émule de notre Alfred de Dreux, dont un des ouvrages a été généreusement offert au fondateur de la collection bagneraise par lord Londesborough, l'un des personnages de la Grande-Bretagne qui aime et qui sait le mieux encourager les arts. Le musée de Bagnères a été établi, comme on sait, dans un des pavillons de l'établissement thermal de cette ville.

— Le musée de Tarbes, de création plus récente que celui de Bagnères, ne compte encore que quelques toiles: mais il ne laissera rien à désirer sous le rapport de l'emplacement et de l'aspect monumental; installé comme il doit l'être dans un spacieux local que domine une tour antique dans le genre de la Giralda de Séville, et du haut de laquelle le regard embrasse les deux points extrêmes de la chaîne des Pyrénées. Au surplus, et c'est là un progrès qu'il est temps de signaler, le goût des arts se développe et se propage de jour en jour dans le midi, ainsi que l'atteste la fondation des musées de Montpellier, Narbonne, Orange, qui ne datent que de peu d'années et qui déjà rivalisent avec des collections plus anciennes.

— La Société des gens de lettres, qui a beaucoup de besoins à soulager, avait composé un album destiné à être vendu et dont le produit devait entrer dans sa caisse. Un acquéreur s'est présenté spontanément et vient de payer l'album au prix de dix mille francs. Cet acquéreur, dont le nom a déjà été cité pour des actes de sympathie envers la littérature, est M. Milhau.

— Les traits de Napoléon III, si souvent et si heureusement reproduits chez nous par le pinceau, l'ébauchoir, le crayon et le burin, commencent aussi à l'être en Angleterre : tout dernièrement M. J. G. Middleton a eu l'honneur de présenter à la reine Victoria un très-beau portrait de l'empereur des Français.

— On parle d'établir à Londres, dans Lichtfield Saint-James Square, une salle de concert pouvant contenir à l'aise deux mille spectateurs : M. Hector Berlioz serait le chef artistique de cette entreprise dont les moyens de réalisation seraient fournis par une société française.

— On vient de couler à la fonderie royale de Munich la statue colossale de Jefferson, troisième président des États-Unis. Cette statue, qui a treize pieds de hauteur, et dans laquelle sont entrés cent quatre quintaux de métal est l'une des cinq statues qui entoureront le bronze équestre de Washington, érigée à Richmond (État de Virginie), et dont la hauteur est de vingt-deux pieds. Le modèle de la statue de Jefferson est dû à un sculpteur américain, M. Hiram Powers, élève de Canova et de Thorwaldsen. M. Powers, qui habite Florence, où il remplit les fonctions de consul des États-Unis, assistait lui-même à l'exécution en bronze de son œuvre.

— Silvio Pellico, l'auteur bien connu de *Mes Prisons* et de *Francesca di Rimini*, atteint depuis quelques mois d'une maladie de consomption, est mort à Turin dans la soirée du 1er de ce mois, âgé de soixante et un ans.

— De vives discussions se sont engagees entre les artistes de Londres sur la question de savoir s'il serait ou non convenable de colorier les ouvrages de sculpture à l'instar des anciens. Le prince Albert, afin de mettre le public à même de juger des effets de la sculpture polychrome, a fait exécuter en plâtre, par M. Monti, une restauration de la frise du Parthénon de l'acropole d'Athènes, dont les colossales figures, toutes en ronde bosse, font partie, comme on le sait, des marbres d'Elgin qui se trouvent au Musée britannique. Cette frise est divisée en trois compartiments. Conformément aux instructions de Son Altesse Royale, le premier de ces compartiments n'a pas été colorié et conserve la couleur blanche du plâtre. Dans le deuxième compartiment, contenant le cortége triomphal, on a peint en bleu le fond et laissé aux figures leur couleur blanche ; enfin le troisième compartiment a été peint dans toutes ses parties de fortes teintes formant entre elles de vifs contrastes. Cette frise vient d'être exposée au public sous les arcades de la cour grecque du palais de cristal, à Sydenham. Les diverses manières dont les trois compartiments ont été traités sous le rapport des couleurs permettent aux visiteurs de juger, au premier coup d'œil, les mérites et les défauts de la sculpture polychrome.

— La reine d'Espagne vient d'ordonner qu'il y aura, tous les deux ans, au mois de mai, une exposition publique des beaux-arts à Madrid, dans le local désigné à cet effet par le gouvernement. On admettra à cette exposition les ouvrages de tous les artistes, tant nationaux qu'étrangers, pourvu que ceux des derniers aient été exécutés en Espagne. Chaque artiste ne pourra présenter plus de trois œuvres dans chacune des différentes branches des beaux-arts.



1 Abbaye St. Martin. – 2 St. Nicolas des Champs. – 3 Le Temple. – 4 Eglise, Cimetière et Charniers des Innocens. – 5 St. Germain l'Auxerrois. – 6 Chapelle et Hôtel du Petit Bourbon – 7 St. Jacques la Boucherie – 8 St. Gervais.

Cte. de Clarac et Civeton inv. et del. Hibon sc.

VUE CAVALIÈRE DU LOUVRE DE CHARLES V ET DE SES DÉPENDANCES, D'APRÈS LE PLAN RESTITUÉ PAR Mr. LE Cte. DE CLARAC.

Paris, Imp. Bellé rue Poupée 7.

HISTOIRE DU LOUVRE,

PAR LE COMTE DE CLARAC.

Dans Paris, la ville des monuments, s'il est un palais qui excite entre tous l'admiration et la curiosité, c'est le Louvre. Aussi antique par sa fondation que la cité elle-même, tous les souvenirs de l'histoire viennent se grouper autour de ses parties diverses, chefs-d'œuvre de plusieurs siècles successifs. Aussi, depuis longtemps, le rêve de nos souverains était d'achever cet ensemble immense, de réunir, dans un édifice sans rivaux, le siége de l'autorité qui gouverne et celui de l'intelligence qui civilise et élève les nations.

Nous ne parlerons pas des différents projets formulés dans ce but; une plume spéciale en a plusieurs fois entretenu les lecteurs de la Revue des Beaux-Arts. Il ne s'agit plus, d'ailleurs, de projets aujourd'hui; le fait existe : des travaux gigantesques, poursuivis avec activité sous l'impulsion d'une volonté ferme, ont réalisé ce qui semblait presque inexécutable; le Louvre et les Tuileries se joignent au nord comme au midi, entourés bientôt de places et de rues dignes de la splendeur architecturale d'un tel édifice.

C'est donc une idée heureuse d'offrir au public le tableau écrit et figuré des transformations diverses qu'a subies chacun des deux embryons destinés à croître et à se souder par un dernier effort pour former le monument actuel. Le livre de M. de Clarac réalise cette idée, mais dans des conditions particulières qui en rehaussent singulièrement le mérite à nos yeux. Ce n'est pas là un écrit de circonstance, formé de bribes littéraires et scientifiques amoncelées à la hâte, et jetées sous presse pour fournir un aliment frivole à la curiosité du moment; étude consciencieuse, élaborée avec soin, c'est l'extrait d'un travail immense, l'introduction de l'ouvrage intitulé : *Musée de sculpture antique et moderne*, recueil précieux où l'auteur a décrit et représenté toutes les statues réunies dans les collections de l'Europe.

Par une sorte de prévision, et poussé par un instinct qui lui était propre, M. de Clarac avait ainsi encadré l'histoire d'un monument dans l'histoire de la statuaire; combien n'est-il pas important, en effet, de ne laisser évanouir aucun des souvenirs que la tradition, les écrits ignorés ou anciens, rattachent aux pierres séculaires du palais des arts et du palais des rois, ou même au terrain que va circonscrire le périmètre immense de leurs ailes modernes?

Vers le IXe ou le Xe siècle, lorsque les forêts couvraient encore les bords de la Seine et venaient ombrager les murs de la cité naissante, un rendez-vous de chasse existait dans les bois sous le nom de *Castellum de Lupara*. Est-ce là le premier Louvre et l'origine de son nom? Il est permis de le penser.

Sous Louis le Jeune on travailla certainement à embellir la demeure royale, déjà construite sur l'emplacement actuel; mais ce fut sous Philippe Auguste que ce château prit une importance réelle. Paris avait franchi ses étroites limites, et sa nouvelle enceinte venait toucher au Louvre qui devint alors une forteresse protectrice. Sa grosse tour s'éleva, donjon formidable, enclos dans des murailles pourvues elles-mêmes de tous les moyens de défense alors en usage. C'était un ouvrage merveilleux, sans doute, puisque le roi confiait à cette tour ses trésors et les prisonniers d'État, et que Guillaume de Lorris en a fait une pompeuse description

dans le roman de la Rose, sous le nom de *Palais de la Jalousie.*

En 1367, la ville s'accroissant encore, porta son mur tourelé au delà du fort royal qui changea bientôt d'aspect. Charles V et Jeanne de Bourbon sa femme y résidaient aussi souvent qu'à l'hôtel Saint-Paul; or, les besoins du luxe et ceux de l'intelligence s'accroissant chaque jour, exigèrent un complet remaniement dans les constructions du Louvre; deux étages exhaussèrent les bâtiments; les appartements du roi et de la reine furent refaits; la tour de l'Horloge, celle de la librairie s'élevèrent, et la dernière reçut plus de neuf cents manuscrits; un riche mobilier, des tapisseries splendides ornèrent les salles diverses, et celle des joyaux, à elle seule, renferma plus de 700 kilogrammes d'or ouvré, 226 diamants, 179 rubis balais, 1218 grosses perles, 79 saphirs; 56 émeraudes et 1 turquoise.

Cette époque, il faut le dire, fut la plus brillante pour le Louvre ancien; Charles VI et Isabeau de Bavière y résidèrent encore; Charles VII même y fit ajouter quelques sculptures; mais à partir de Louis XI jusqu'à François Ier, nul travail important ne fut exécuté. N'est-ce point assez, d'ailleurs, pour cette période que de rappeler les noms du ministre Suger, des architectes Robert de Luzarches, Pierre de Montereau, Thomas de Cormont, Eudes de Montreuil, Jean de Chelles, Étienne de Bonneville et Raimond du Temple, des sculpteurs Jean de Saint-Romain, Jean de Launay, Jean du Liége, Jacques de Chartres, Gui de Dampmartin, Pierre Anguerrand, Jean Colombel, Guillaume Jasse et Philippe de Foucières, du célèbre menuisier Bernard qui travaillait le bois avec la délicatesse de l'orfévrerie, et du peintre François d'Orléans qui décora plusieurs galeries du Louvre et les salles de l'hôtel Saint-Paul? On peut prendre une idée de l'aspect monumental et pittoresque du Louvre de Charles V, par la vue jointe à cet article, qui a été gravée d'après les indications du comte de Clarac.

Tirons donc un voile sur l'époque de dilapidations et de malheurs qui vint ensuite affliger la France; laissons le duc de Bedfort, régent du royaume par le droit de la force, acheter à vil prix, pour la transporter en Angleterre, la bibliothèque du Louvre, tant de fois augmentée depuis sa fondation, et réduite par le vol, à 853 volumes.

Nous voici en 1539, c'est-à-dire qu'avec François Ier renaissent les lettres et les arts. Dès 1531, le roi avait fait transporter son trésor au Louvre; mais les escaliers en hélice, les tours sombres, les salles aux fenêtres étroites garnies de verres colorés et munies du réseau de fil d'archal au moyen duquel Charles VI s'était garanti de la visite incommode des pigeons, tout cela devait sembler bien triste à l'homme qui avait fait construire Chambord et qui projetait Fontainebleau. Serlio et Pierre Lescot furent donc chargés de préparer des plans pour la réédification du Louvre.

Ici l'analyse se perd dans le concours de volontés diverses et de talents variés appliqués à l'exécution de ces plans; il faut suivre les patientes recherches, les nombreuses citations, les déductions ingénieuses de M. de Clarac, pour retrouver dans telle salle, dans tels détails de sculpture et d'ornementation, la preuve du passage d'un architecte connu, d'un ciseau célèbre, et la filiation chronologique des travaux suivis par François Ier lui-même, par Henri II et Charles IX.

L'histoire du Louvre à la main, on aime à voir revivre les constructions de Pierre Lescot, de Serlio, de Jean Bullant; les bas-reliefs de Jean Goujon, de Paul Ponce, de Prieur et de Germain Pilon; on comprend combien il est précieux pour un pays comme le nôtre, d'avoir à montrer à l'étranger les chefs-d'œuvre de l'art antique dans un sanctuaire illustré par nos gloires nationales.

En 1564, dans un moment où les travaux du Louvre éprouvaient quelque ralentissement, Catherine de Médicis, fatiguée du palais des Tournelles qui lui rappelait le triste souvenir de la mort de son mari, résolut de faire construire une nouvelle habitation, située en lieu plus sain, et digne par sa splendeur, de la nièce de Léon X; l'emplacement choisi fut celui des Tuileries, dans la plaine

de la Sablonnière ; l'architecte désigné, Philibert de Lorme, déjà célèbre par les travaux qu'il avait exécutés à Fontainebleau, à Meudon et à Anet, résidence de Diane de Poitiers.

Le plan de Philibert de Lorme répondit complétement à la confiance que la veuve de Henri II avait placée dans le talent de l'habile Lyonnais ; on peut en juger, tant par ce qui reste dans le palais actuel des constructions du XVIe siècle, que par les dessins d'Androuet du Cerceau, collaborateur et continuateur de l'œuvre première. Ce qui est parfaitement démontré par ce plan même, c'est qu'alors, aucune idée de la jonction possible du Louvre et des Tuileries ne germa dans l'esprit des architectes. Une distance si grande séparait les deux édifices ; tant de monuments divers s'échelonnaient entre l'un et l'autre, qu'il a fallu plusieurs siècles et de grands bouleversements pour amener la réalisation de cette pensée gigantesque.

Henri II avait, pour sa part, fourni les germes de l'idée, en commençant la partie de la galerie sud du Louvre qui vient d'être heureusement restaurée. Henri IV érigeant l'aile droite des Tuileries et y rattachant, par un retour à angle aigu les constructions de Henri II, avançait singulièrement la solution du problème.

Ce rapide aperçu ne nous permet pas de parler des travaux suivis par ordre de Richelieu ; des plans de Louis XIV et du concours ouvert, par les soins de Colbert, son ministre, pour la réédification de la façade est, regardant Saint-Germain l'Auxerrois. Tout le monde sait, d'ailleurs, comment, en dépit des sarcasmes de Boileau, et d'une foule d'intrigues contemporaines, le médecin Perrault parvint à nous léguer sa merveilleuse colonnade.

Après quelques velléités de Louis XV et de Louis XVI, il faut, d'ailleurs, arriver à Napoléon pour voir le monument revêtir une splendeur nouvelle et promettre de devenir ce que nous le verrons bientôt. En effet, les décrets se succèdent, les travaux se multiplient sous la direction des architectes Percier et Fontaine qui font adopter un plan pour la réunion du Louvre aux Tuileries.

A ce plan s'arrête le travail de M. de Clarac, et nous devons lui en savoir gré ; le livre reste ainsi en dehors du fait, et demeure de l'histoire. Le projet du savant et regrettable Visconti s'exécute en ce momeut et n'a pas besoin d'être formulé sur le papier ; chacun peut en comprendre l'effet, et d'ailleurs, puisqu'il est, il n'est plus discutable.

Mais dans l'histoire du Louvre, nous trouvons des indications sur lesquelles nous voulons appeler l'attention publique.

Ce palais a été, de tout temps, le berceau, l'asile des grandes choses, le centre des lumières. Nous avons vu, dès le XIVe siècle, Charles V y fonder une bibliothèque ; en 1638, Richelieu y établit une imprimerie royale sous la direction de Cramoisy. La monnaie des médailles y fleurit en même temps sous l'impulsion de l'illustre Varin. En 1665, Colbert ayant fondé l'Académie française de peinture à Rome, les ouvrages des élèves couronnés furent exposés annuellement dans la galerie d'Apollon. Vers 1780, l'académie de peinture, officiellement reconnue, transporte ses séances de l'hôtel de Brion au Louvre. Enfin, sous le Directoire, on prélude à la grande pensée de Napoléon, en plaçant dans les anciens appartements d'Anne d'Autriche, les chefs-d'œuvre conquis en Italie.

Voilà pour les faits généraux : passons à quelques détails particuliers.

Il existait dans les jardins de la reine ou des Tuileries, vers le bord de l'eau, une charmante retraite avec plantations, connue sous le nom de Maison-Menou : lorsque Louis XIII confia la surintendance et la décoration de ses palais à Nicolas Poussin, il lui conféra la propriété viagère de cette maison, encadrant ainsi la demeure du mérite modeste dans le parc de plaisance du souverain. Par un acte de protection éclairée, le Louvre servit longtemps de demeure aux ouvriers artistes qui ciselaient l'orfévrerie, incrustaient ou sculptaient les meubles somptueux destinés aux résidences royales.

Il est à regretter, peut-être, que nos mœurs, nos habitudes décoratives, ne per-

mettent pas d'imprimer sur le marbre ou le bronze le souvenir de pareils faits. Des inscriptions de ce genre font revivre chaque jour pour nous l'histoire des Grecs et des Romains, tandis que l'ingratitude, étouffant la tradition, efface chez nous la connaissance générale de ces détails de notre histoire privée.

C'est beaucoup déjà d'avoir un livre comme celui de M. de Clarac, où toutes choses soient enregistrées pour celui qui les cherche. Nous disons toutes choses, et ce n'est pas sans intention. Veut-on savoir, en effet, ce que gagnaient annuellement les peintres verriers au temps de Charles V, ou les maîtres maçons, tels que Pierre Lescot? on trouve le prix de leurs travaux les plus importants. Le curieux peut également supputer les sommes fabuleuses qui, à différentes époques, ont été dépensées au Louvre et aux Tuileries. Sous Louis XIV seul, 10 608 969 liv. 4 s. 6 den. servirent à élever la colonnade et la façade du midi. Ceci n'a rien d'étonnant, quand on pense que, dans l'espace de vingt-six ans, ce roi employa 153 282 827 liv. 10 s. 5 den. en constructions ou réparations d'édifices publics.

Ces indications précieuses et multipliées veulent-elles dire que le livre que nous examinons soit irréprochable? Non sans doute, et son plus grand défaut est son abondance même. Il règne nécessairement un peu de confusion dans un écrit où les faits sont exposés, discutés, appuyés de preuves diverses, accompagnés de notes biographiques et de renvois littéraires.

La lecture en est laborieuse; mais bientôt on se raccommode avec le livre en s'apercevant qu'il est prêt à répondre à toutes les interrogations. On se prend surtout d'estime pour un auteur dont la seule crainte a été de laisser une lacune à combler. M. de Clarac est d'ailleurs animé d'une telle bonne foi, que sa plume laisse tomber la vérité, en dépit de ses opinions personnelles. Ainsi, écrivant à une époque de faveur plus enthousiaste qu'éclairée pour l'art grec, il a parlé de l'art ogival dans des termes que ne renierait pas le plus fervent admirateur des œuvres du moyen âge.

Un tableau chronologique de l'histoire du Louvre et des Tuileries résume heureusement l'ouvrage et peut servir de table analytique; enfin les planches, gravées avec soin et heureusement choisies, achèvent d'en faire un livre utile au savant, et curieux pour tout le monde.

Par la publication de ce volume, M. Victor Texier a dignement continué l'œuvre d'affectueux souvenir qu'il s'était imposée en poursuivant l'édition posthume du *Musée de sculpture ancienne et moderne*. Une pensée pieuse est souvent une bonne spéculation. Nous aimons à croire que cette nouvelle édition de l'*Histoire du Louvre*, appréciée comme elle mérite de l'être, sera promptement épuisée; car il existera toujours assez de gens en France pour s'intéresser aux grandes choses de leur pays.

A. JACQUEMART.

LE MONDE ARTISTIQUE.

La succession de Visconti. — Restauration du palais de Fontainebleau. — Chapelle de la Sainte-Trinité. — Mme Le Fèvre-Deumier. — Les hussards de l'Impératrice. — *Napoléon III*, Odyssée. — L'Agora place Vintimille. — Quelques copies de l'école vénitienne. — *Les cris de Paris*.

La nomination de M. Lefuel à la haute charge d'architecte du Louvre en remplacement de Visconti est, dit-on, *provisoire;* mais d'après ce qu'on ajoute, cette réserve n'aurait d'autre cause que les fonctions et les travaux qui occupent en ce moment l'habile architecte au palais de Fontainebleau, où d'importantes réparations lui ont été confiées par l'Empereur. Les règlements s'opposent sans doute à ce que M. Lefuel soit architecte de deux résidences impériales. Quand les travaux de Fontainebleau seront terminés, M. Lefuel, cessant d'être attaché à ce palais, sera définitivement confirmé dans son titre d'architecte du Louvre.

Au nombre des restaurations dont l'ancien château de François Ier est en ce moment l'objet, il faut ranger celle de l'admirable chapelle de la Sainte-Trinité qui est, dans le style de la Renaissance, un chef-d'œuvre digne de rivaliser avec le joyau ogival de Pierre de Montreuil. Beaucoup de choses demandent à être réparées dans cet intérieur jadis étincelant de dorure et que la peinture ainsi que la statuaire se sont plu à décorer. Le

fâcheux état des peintures murales a tout d'abord fixé l'attention de M. le ministre d'État, qui a chargé M. Théodore Lejeune, peintre-restaurateur attaché aux musées du Louvre, de les examiner et de lui faire un rapport. Le compte rendu de M. Théodore Lejeune a été accueilli de la manière la plus favorable par M. Achille Fould, qui a voulu qu'on portât immédiatement remède aux dégradations. Il est donc vraisemblable que M. Théodore Lejeune sera chargé de cette grande tâche, qui ne sera point exécutée, comme c'était l'avis de quelques personnes, partiellement ou sous forme d'essai, mais dans tout son ensemble. Les autres travaux que réclame la chapelle de la Sainte-Trinité, moins urgents que ceux des peintures murales, s'accompliront plus tard, et autant que le permettront les allocations disponibles.

Pendant trois mois une assez grave indisposition a tenu Mme Le Fèvre-Deumier éloignée du monde des arts et de son atelier, au grand regret de tous ceux qui connaissent l'esprit distingué et les ouvrages de cette éminente artiste. Par bonheur les souvenirs n'ont point manqué à Mme Le Fèvre-Deumier durant sa longue maladie, et parmi ces souvenirs plusieurs sont venus de haut. Ainsi S. M. l'Impératrice a fait remettre à la gracieuse statuaire qui a su reproduire ses traits avec une si élégante fidélité, un bracelet enrichi de diamants d'un prix considérable, en témoignage des vœux qu'elle formait pour son prompt rétablissement. Plus tard, à l'occasion de l'anniversaire du mariage impérial, Mme Lefèvre-Deumier, ayant envoyé au palais des Tuileries la statue demi-nature de l'Impératrice, a reçu de la part de Leurs Majestés les remerciements les plus flatteurs, remerciements qui ont accéléré sa convalescence. Avant peu, Mme Lefèvre-Deumier reprendra l'ébauchoir, et l'hôtel de M. le bibliothécaire de l'Empereur, aux Champs-Élysées, sera de nouveau le rendez-vous des appréciateurs du talent de l'artiste et des inspirations du poëte.

Des aquarelles représentant des uniformes d'une rare élégance, circulent en ce moment dans le monde artiste. Sous le premier empire, la tenue des dragons de l'Impératrice excitait une admiration que n'avait pu effacer, au changement de régime, le luxe des corps d'élite commis à la garde de la famille royale. En 1814, quand furent organisées les premières compagnies de gardes du corps, on y remarquait celle des mousquetaires dont Versailles a conservé le souvenir. Il s'agirait aujourd'hui, si toutefois les aquarelles qui courent disent la vérité, de la formation d'une compagnie dont le costume n'aurait pas moins de richesse que celui des anciens mousquetaires, et qu'on nommerait les hussards de l'Impératrice.

Depuis la *divine épopée* d'Alexandre Soumet, la France n'avait pas eu de poëme épique. Voici qu'une Odyssée nouvelle vient de naître sous le titre de *Napoléon III*. Le poëte, M. Siméon Chaumier, n'en est pas à son début. Imagination ardente, âme religieuse, esprit laborieux et fécond, il a réussi en prose et en vers, peut-être même serait-on autorisé à prédire le succès de son œuvre nouvelle, si l'épopée n'était négligée chez nous à l'égal de la tragédie.

Le poëme de M. Chaumier est divisé en douze chants, comme *la Henriade* de laquelle il ne dit pas un mot dans sa préface, ce qui n'empêche pas cette préface d'être un excellent morceau de style et d'érudition. Quelques pages suffisent à l'auteur pour esquisser d'un trait nerveux et prompt l'histoire de ses devanciers, dans l'art héroïque de chanter les grands hommes ou les grandes choses, depuis Hésiode et Homère jusqu'aux modernes, en traversant l'Italie, le Portugal, l'Angleterre et l'Allemagne, en passant par Ennius, Virgile, Lucain, Dante, Camoëns, Milton et Klopstock. Cette rapide introduction se termine ainsi : « De nos jours, le gouvernement fait appel à la littérature et lui demande des œuvres. En publiant celle-ci, je réponds, selon mes forces, au vœu qu'il a exprimé, moins pour dire mon dernier mot, qu'afin d'inviter à faire ainsi plus grand que moi. Le temps vient, et il est déjà arrivé que la France, elle aussi, doit avoir son clairon poétique. »

Les douze chants de l'Odyssée napoléonienne sont répartis en quatre livres comprenant quatre grandes périodes, à dater du premier empire, qui sont : *la Restauration*, *l'Ère de* 1830, *la Trombe de* 1848 et *la France impériale*. Le compte rendu d'une épopée est toujours difficile : la poésie qui parle au cœur ainsi qu'à l'oreille se lit et se comprend mieux qu'elle ne s'analyse. Il nous semble donc que, dans son *Napoléon III*, M. Siméon Chaumier, après avoir étudié l'Empereur en dehors de toute préoccupation, et ne prenant conseil que de sa justice et de sa conscience, s'efforce de montrer comment la main de la Providence s'est constamment étendue sur l'Empereur et sur sa famille depuis 1815 jusqu'au temps où nous sommes; il fait marcher parallèlement aux actes des parents de Napoléon la pensée napoléonienne en France; il indique les raisons pour lesquelles le régime républicain ne saurait avoir de solides bases dans notre pays; il proteste contre de honteux pamphlets et n'épargne rien ponr entretenir et, au besoin, pour exalter dans la nation les sympathies que mérite a

souverain actuel l'anéantissement de l'esprit de désordre. L'Odyssée dont Napoléon III est le héros reflète trop les circonstances au milieu desquelles elle a été écrite, pour ne point conserver dans l'avenir une part de la place que ces circonstances y tiendront. Pour ce qui est de l'ouvrage en lui-même, c'est-à-dire de sa forme, de son style, de ses images et de la sonorité de ses hémistiches, il ne nous appartieut pas de prononcer sur son sort. Petits ou gros, les livres ont leurs destinées : c'est encore un poëte qui a dit cela.

Vers la fin de la Restauration, on avait voulu créer sur le dernier versant des rampes de Montmartre, aux abords de la barrière Pigale, un quartier désigné sous le nom de Nouvelle-Athènes. Le succès ne répondit pas de tout point à l'attente des fondateurs, et il en a été du quartier de la Nouvelle-Athènes à la barrière Pigale, comme du quartier François Ier, dans le voisinage du Cours-la-Reine.

Si l'Agora existe à Paris, c'est à coup sûr place Vintimille qu'il faut l'aller chercher. Entre toutes les rues ouvertes sur l'emplacement du dernier Tivoli dont le square Vintimille est le centre, il n'en est peut-être pas une qui ne possède un ou plusieurs ateliers, une ou plusieurs villas d'artiste. Déjà se sont donné rendez-vous en ce coin privilégié, MM. Hippolyte Bellanger, Édouard Dubufe, Frère, Achille Giroux, Jadin, Alfred de Dreux, Chavet, Lanzerrotti, peintres ou statuaires, sans parler de M. Diaz, qui est à la veille de se faire bâtir uue petite maison, et de M. Charles Doussault, qui s'en fait construire une dans le goût pittoresque de celles qu'il a habitées en Orient. Le monde attirant le monde, il n'est pas défendu de croire qu'avant peu d'années, tous ces petits hôtels des rues de Boulogne, de Douai, de Calais, de Vintimille, de Bruxelles, seront décorés d'un nom d'artiste.

Un de mes amis m'informe qu'un peintre d'un talent sérieux et délicat, M. Louis Baudron de Vermeron, élève distingué d'Eugène Delacroix, dont les envois ont été remarqués à plusieurs Salons, vient de rapporter d'Italie une charmante série de tableaux de genre et de costumes nationaux. A ces ouvrages sont joints de remarquables copies de quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'école vénitienne : Le *Miracle de Saint-Marc* du Tintoret, la *Vénus* (de Florence) et la *Famille Pisani* du Titien, le *Martyre de sainte Cécile* de Procaccio, le *Plafond des Ambassadeurs* (au palais ducal) et l'*Enlèvement d'Europe* de Paul Véronèse. Ces copies d'une exécution parfaite sont réduites de manière a pouvoir trouver place dans un salon. Or, ce qui sera certainement une bonne nouvelle pour les amateurs et les gens de goût, c'est que ces toiles seront mises aux enchères par M. Louis Baudron de Vermeron, dans les premiers jours de mars, à l'hôtel ordinaire des ventes.

La foule qui a si longtemps stationné aux abords du magasin d'Aubert, place de la Bourse, se tient maintenant pour ainsi dire en permanence, passage des Panoramas, devant l'exposition de Gauvain, éditeur plastique. Parmi les curiosités que présente ce musée en miniature, les regards sont attirés surtout par les types essentiellement populaires d'un jeune sculpteur de Dieppe, M. Alphonse Delmas, dont les compositions pleines à la fois d'esprit et de vérité, ne sont pas sans quelques rapports avec les ouvrages d'un autre artiste dieppois, Pierre Graillon. Les personnages uniques dans leur genre qu'enfante l'ébauchoir de M. Delmas, avec la promptitude de l'inspiration et de l'à-propos, mesurent environ huit à neuf centimètres de hauteur et sont pétris en une terre d'un gris mat qui les fait remarquer tout d'abord. La famille de ces petits-neveux de Callot est déjà, grâce au succès, si nombreuse, que l'auteur a dû donner un nom à l'ensemble de ces physionomies plus ou moins grotesques qu'il appelle *les cris de Paris*.

GEORGES GUÉNOT.

27 février.

PRÉFACE D'UN LIVRE

SUR L'ORIENT [1].

La pensée d'un voyage en Orient me préoccupait depuis plusieurs années, lorsqu'au courant de 1850, je résolus de mettre à exécution un projet d'autant plus réalisable alors que de longs loisirs m'étaient faits ainsi qu'à mes confrères en architecture par les événements politiques.

Dans le but de donner au voyage que j'étais à la veille d'entreprendre, un caractère autre que celui d'une simple distraction, je sollicitai de M. Baroche, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, des instructions spéciales, et, le 13 juillet, j'eus l'avantage de recevoir la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je vous ai chargé d'une mission en Orient et en Grèce, où vous avez l'intention de vous rendre.

1. Cette préface doit servir d'introduction au volume comprenant les Lettres qui, depuis 1850 jusqu'à la fin de l'année dernière, ont été publiées dans cette REVUE sous le titre des *Pèlerins d'Orient*.

Cette mission comprendra l'étude et la reproduction par le dessin des monuments d'architecture et de sculpture appartenant à l'époque où les Français occupaient la Morée et les côtes occidentales de l'Asie Mineure à la suite des croisades, depuis le XIIe siècle jusqu'au XIVe.

Vous aurez à examiner les châteaux forts, les palais, les tombeaux des croisés français et à explorer les rivages de l'Attique et de l'Asie Mineure.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
BAROCHE.

L'aide ou l'entremise des représentants de la France au dehors, pouvant m'être d'un grand secours durant mon lointain pèlerinage, je priai M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien me couvrir de sa haute recommandation, et le 16 du même mois, le pli ci-après me fut adressé de la part de M. le général vicomte de Lahitte.

A MM. LES AGENTS POLITIQUES ET CONSULAIRES DE FRANCE EN ORIENT.

Monsieur,

Cette lettre vous sera présentée par M. Félix Pigeory, architecte, qui se rend en Orient chargé d'une mission artistique par M. le ministre de l'intérieur.

Je vous prie d'accueillir M. Félix Pigeory avec bienveillance, et de lui rendre tous les bons offices qu'il pourra réclamer de vous.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des affaires étrangères,
Général DE LAHITTE.

Un surcroît d'intérêt s'attachait pour moi à ce voyage par la perspective que j'avais de ne le point faire seul. Vienne était le lieu de rendez-vous convenu entre mes compagnons et moi. Je partis au commencement d'août, prenant le chemin de la Belgique et de l'Allemagne. En quelques heures, j'étais à Bruxelles, et, en trois jours, la ligne de fer qui noue le Rhin au Danube m'avait porté de Cologne au cœur de la capitale du vieil archiduché d'Autriche.

Dans cette course, accomplie pour ainsi dire tout d'une haleine, j'avais salué Cologne et son dôme, Hanovre, Brunswick, Berlin et sa colossale statue du grand Frédéric, Breslau, et enfin Vienne où je retrouvai M. Ernest Chaudé, avocat distingué du barreau de Paris, qui avait, lui aussi, reçu de M. Baroche une mission consistant à parcourir et à étudier les établissements de bienfaisance en Allemagne et en Orient.

Le Danube longe à Vienne la belle promenade qu'on nomme le Prater. C'est là que le 9 août au matin nous avons pris passage à bord du vapeur *le Nadour* qui nous a laissés dans la soirée à Pesth après nous avoir montré sur les rives, entre autres points fameux, Theben marqué par le souvenir romain de la dixième légion, Presbourg où jadis étaient couronnés les monarques de Hongrie et où l'on conserve avec un pieux respect l'épée du roi saint Étienne, dont le manteau et le diadème avaient momentanément disparu pendant les derniers troubles; Komorn, dont le siége est encore présent à beaucoup de mémoires, et Wissegrad, séjour des souverains de Hongrie, où, si l'on en croit la légende, la belle Clara de Wissegrad trouva la mort, et où la grande ombre de Mathias Corvin se promène encore sur des ruines.

Le fleuve qui ne manque pas de séductions a néanmoins cela d'incommode, qu'on y change aussi souvent de bateau que l'on change de diligence ou de voiturin dans les petits États d'Italie. A Pesth nous avons quitté *le Nadour* pour prendre *l'Albrecht*, capitaine Victorelli, qui nous a conduits jusqu'à l'île d'Orsova ou Neu-Orsova, extrême frontière de l'Autriche. Avant de toucher à cette île, Bude et Peterwardein nous ont montré veillant au sommet de leurs remparts les blanches sentinelles de l'empereur François-Joseph. Nous avons ensuite passé sous les bastions de Semlin et les bouches à feu de Belgrade, première ville turque dont la forteresse, fièrement assise sur un rocher, semble une éternelle menace lancée au ciel et au Danube. Tout en cet endroit du monde atteste la conquête ou la guerre.

Un autre bateau nous attendait à Neu-Orsova pour franchir la partie resserrée et tourbillonnante du Danube qui rebondit en cet endroit sur d'énormes quartiers de rocs, espèce de détroit fort dangereux qu'on appelle

les Portes de Fer ou Demir-Kapi. L'esquif plat et allongé que nous montions durant ce trajet avait nom *le Szchenije;* nous en sommes sortis sains et saufs près de Gladova en Valachie et *l'Arbatt* nous a déposés le lendemain à Giurgewo. Durant ce dernier trajet, les antiquités et les citadelles ne nous ont pas fait faute. Après la tour de Sévère et des débris d'arches que l'on croit être celles d'un pont construit par Trajan, se sont offertes a nos regards les murailles crénelées de Viddin, Nicopolis et Routschouk en face de Giurgewo. Plus loin et toujours sur la rive droite se dresse Silistria, et à quelque distance dans les terres Schoumna ou Schoumla aujourd'hui quartier général d'Omer-Pacha.

De Giurgewo le chemin jusqu'à Bucharest se fait en *carrousa*, véhicule barbare que j'ai décrit en son lieu. Je me félicite d'avoir connu à Bucharest un confrère M. Villacroce, architecte de talent, M. Levi, libraire, M. Condurato, et un médecin distingué, M. le docteur Charles Kretzoulesko.

Nos excursions dans les principautés moldo-valaques et aux Krapakos ont exigé une semaine, au terme de laquelle nous étions à Galatz, sur le passage du *Baron Sturmer*, qui nous a débarqués le surlendemain, 27 août, à Constantinople. Je dois mentionner ici les noms de quelques personnes dont les indications où les conseils m'ont été très-utiles, et j'envoie de France un affectueux remercîment à MM. Poli, rédacteur en chef du *Journal de Constantinople*, Wick, libraire, Luigi de Brocktorff, lithographe à Péra, et surtout à un jeune banquier, M. Oscar Marinitch fils, correspondant de la maison de Rotschild, auquel je dois de connaître Stamboul à peu près comme je connais Paris.

Jusqu'à mon départ de Constantinople, j'avais conservé l'espoir de remplir dans toute son étendue, au moins par la stricte observance de mon itinéraire, la mission qu'avait bien voulu me confier M. le ministre de l'intérieur. Mais le temps perdu ou trop bien employé sur le Danube et dans les eaux du Bosphore, avait abrégé d'autant mon voyage, et il ne m'était plus désormais permis de m'écarter de la ligne qui devait me mener en terre sainte. Force m'a donc été de renoncer à explorer l'Attique, et de restreindre mes études aux côtes occidentales de l'Asie Mineure.

Au milieu des Cyclades, touffe d'îles écloses aux rayons du soleil dans les flots bleus de la Méditerranée, Chypre nous a surtout captivés par ses antiquités historiques et par ses vignes: aussi ai-je très-scrupuleusement inscrit sur mes tablettes l'adresse de MM. Valsamachi frères, négociants en vins du cru.

On m'a beaucoup parlé à Damas d'un peintre français, M. Charles Doussault, qui a été un des plus fidèles hôtes de cette cité, en 1844, et qui connaît l'Orient mieux que la plupart de ceux qui s'en sont occupés ou qui en discourent, car il y a séjourné non durant quelques mois, mais pendant des années entières. M. Doussault a rapporté de son voyage un précieux album, livre d'or, écrit au crayon et à l'aquarelle, où les mœurs, la civilisation et les merveilles orientales, parées de leurs plus éclatantes couleurs, sont prises en quelque sorte sur le fait. Il est à espérer que M. Charles Doussault mettra tôt ou tard le public dans la confidence de ses impressions et de ses charmants travaux; je crois même savoir qu'il prépare, avec la patience d'un bénédictin et le fini d'un miniaturiste, un ouvrage mi-parti texte et gravures, qui a pour sujet la complète restauration du Chemin de la Croix à Jérusalem.

Je serais heureux d'appeler l'attention du gouvernement sur un autre compatriote devenu, pour ainsi dire, citoyen de Damas, sans avoir abdiqué pour cela son cœur et ses sentiments français. M. J. B. Lautour, officier de santé, qu'une longue expérience du climat et une pratique assidue ont doué de connaissances que n'ont pas toujours les docteurs les plus diplômés, ne peut malheureusement figurer au nombre des médecins sanitaires que la France entretient dans le Levant; mais les services qu'il a rendus, sous ce rapport, sont tellement avérés, qu'il y a bientôt deux ans, M. Lautour a été proposé pour la croix de la Légion d'honneur par M. de Ségur, notre consul à Damas. Chaque semaine, chaque mois qui s'écoule augmente

les titres de M. Lautour à une semblable récompense. Il n'est pas mal, me semble-t-il, qu'on aime et qu'on respecte notre ruban rouge à l'étranger.

Entre tous les types qui ont posé devant moi sur la longue route que j'ai suivie de Paris au saint sépulcre, il en est peu qui m'aient autant frappé que celui d'un israélite exerçant à Jérusalem je ne sais trop quel profession. J'avais quitté la France muni d'une lettre de crédit de la maison de Rotschild. Jusqu'à Beyrouth cette précieuse lettre m'a ouvert toutes les portes et toutes les caisses. Mais j'étais menacé en abandonnant le littoral de n'être plus aussi certain de mes ressources pécuniaires. Il me parut donc utile de prier le représentant de la maison de Rotschild à Beyrouth de me recommander à ses correspondants, MM. André et Joseph Fayat à Damas, et faute de banquier en Palestine à un juif de Jérusalem. Ce juif se nommait Judas Papo, et je ne tardai pas à me trouver dans l'obligation de réclamer ses bons offices.

La demeure de Judas Papo n'est à vrai dire qu'une boutique basse, obscure et enfumée, une sorte de caverne percée de deux ou trois trous en guise de portes ou de fenêtres. Je franchis ce seuil peu engageant : aux murailles pendaient quelques lambeaux d'étoffes ; était-ce les tentures du lieu ou des marchandises à vendre ? Au fond, un comptoir défendait les approches d'un coffre-fort que d'énormes barres de fer scellaient à la paroi postérieure. Entre ce coffre-fort et le comptoir était penchée une indescriptible face, aux cheveux épars, à la barbe inculte et démesurée. C'était Judas Papo.

Ma lettre de créance exhibée, je demandai à ce Crésus de nouvelle espèce, un prêt de cinq cents piastres qu'il aligna silencieusement par piles de cent pièces ; après quoi il opéra sur chacune de ces piles le discret prélèvement de vingt piastres pour son escompte. Cette formalité aussi matérielle que mathématique, dispensait des lenteurs d'un bordereau que j'aurais d'ailleurs moins bien compris. Judas Papo, durant ma résidence dans la ville sainte, a été à plusieurs reprises mon bienfaiteur, sans plus de cérémonial, mais toujours au même prix.

Il me reste à dire qu'au milieu des circonstances où nous sommes, abordant le récit d'un voyage en Orient, il m'aurait été facile de prêter à mon livre un surcroît d'actualité, en mêlant à la narration des choses qui me touchent, le détail des faits où des actes de la politique générale. Je ne l'ai pas voulu, je me suis même efforcé de me tenir à l'écart de toute influence étrangère à ma mission ou à mon sujet ; en un mot, je me suis interdit de la façon la plus rigoureuse, aussi bien le contact avec le passé que l'empiétement sur l'avenir.

Écrites en 1850, ces Lettres n'ont subi aucun changement lors de leur publication dans la Revue des Beaux-Arts, où elles se sont succédé durant un laps de plus de trois ans. Si, par hasard, quelques suppressions ou adjonctions ont été faites au courant de ces confidences, elles n'ont eu d'autre motif que celui de les abréger ou de les rendre plus indépendantes des événements contemporains. La religion, l'histoire et l'art ont été mes seuls mobiles ; seuls ils ont dirigé mes pas pendant ce long pèlerinage.

Mais un mot est nécessaire pour expliquer d'apparents anachronismes, en ce qui regarde la position et les titres de quelques-unes des notabilités auxquelles ont été adressées ces Lettres. Depuis 1850, de nombreux services ont reçu leur récompense. M. Baroche a échangé le fauteuil de ministre de l'intérieur contre celui de président du conseil d'État ; M. le général Aupick a quitté la diplomatie pour entrer au sénat ; M. le baron de Heckeren, membre de l'Assemblée nationale constituante et de l'Assemblée législative, est aujourd'hui sénateur ; M. Auguste Romieu, qui, en 1850, remplissait la France du bruit de son *Ère des Césars*, après avoir, comme directeur général des beaux-arts, acquis des titres ineffaçables à la gratitude des artistes, est maintenant inspecteur général des bibliothèques de la couronne ; M. Hittorff, qui manquait à l'Institut, y a naguère trouvé sa place ; enfin M. le comte Horace de Viel-Castel, secrétaire général des musées du Louvre

à l'époque où je voyageais en Syrie, est aujourd'hui conservateur du Musée impérial et royal. Ces titres, plus ou moins postérieurs à l'envoi de mes correspondances, n'enlèvent rien à la véracité du texte. Le fond demeure le même; il n'y a de rajeuni que la forme : précaution qu'on me pardonnera, je l'espère, car les livres vieillissent toujours assez tôt.

Deux cartes accompagnent ce volume : l'une comprend la partie de l'Asie Mineure que j'ai parcourue, avec l'indication des principaux points de mon itinéraire; l'autre est un plan de Jérusalem, qui fera connaître mieux que toutes les descriptions l'exact emplacement des Lieux Saints.

Félix PIGEORY.

MONUMENT A VISCONTI.

Deuxième séance de la Commission.

Le compte rendu des travaux préliminaires ayant pour but l'érection par voie de souscription d'un monument en l'honneur de Visconti, a été présenté à la seconde séance générale tenue le 13 du mois dernier chez M. le comte de Nieuwerkerke au Louvre, par M. Georges Guénot, rapporteur. Ce compte rendu, fait au nom du bureau formé en sous-commission, renferme quelques passages qu'il n'est peut-être pas inutile de livrer à la publicité, afin de bien déterminer le véritable état des choses, et le caractère respectif de tous les devoirs et de tous les intérêts.

En ce qui concerne les études relatives au mausolée, M. Georges Guénot s'est exprimé de la manière suivante :

La sous-commission a d'abord pris connaissance des plans du tombeau de la famille Visconti, relevés au Père-Lachaise par M. Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris, sur l'invitation du comité provisoire, qui l'avait, dès le premier jour, appelé à prendre part à ses travaux. Dans cette même séance, communication a été faite de très-respectables volontés.

La famille Visconti possède, au cimetière de l'Est, un monument élevé par la piété de l'épouse et de ses enfants, autant que par l'affection d'un ami, à la mémoire de Visconti père; elle se disposait à faire placer près du buste du savant iconographe celui de l'illustre architecte que nous pleurons, lorsqu'elle a appris qu'une souscription s'organisait dans une pensée analogue à la sienne.

Touchée de cet hommage public, la famille s'est aussitôt mise à la disposition du bureau, exprimant toutefois le désir que dans cette manifestation des regrets publics, les monuments du père et du fils fussent contigus, le fils et le père reposant dans le même caveau.

Formulant cette pieuse et légitime intention, la famille a parfaitement compris qu'elle devait rendre praticable la réalisation de la noble idée qui inspire la souscription; car l'examen des plans mis par M. Félix Pigeory sous les yeux du bureau, a donné la preuve des difficultés nombreuses, presque insurmontables qu'offrirait l'entreprise, s'il fallait en poursuivre l'accomplissement au lieu même qu'occupe le tombeau de Visconti père. Ce tombeau, en effet, ne vient qu'en troisième rang dans la XIVe division du cimetière, où il est précédé par la sépulture Coppeau au second rang, et au premier par les tombes de Legrand et de Savary duc de Rovigo.

La sous-commission s'est alors demandé, messieurs, si le monument de Visconti père pouvait, sans être agrandi, convenir à l'hommage que l'on prépare au fils; elle a rapproché des dessins de M. Pigeory un feuillet provenant des cartons du grand architecte, paraphé à l'inventaire, et présentant, sous forme d'esquisse, le plan, l'élévation et une coupe de la sépulture paternelle, que peu de lignes suffisent à décrire.

Ce simple monument, que l'on croit être l'ouvrage de Percier et Fontaine, a un caractère romain. Sur un socle ou soubassement rectangulaire, d'environ deux mètres quarante centimètres sur trois mètres, s'élève de trois côtés une enceinte ou mur d'appui en pierre comme le socle, d'un mètre de hauteur, sur une épaisseur de vingt centimètres. Le côté libre est celui par lequel on descend au caveau, que ferme extérieurement une dalle.

Un piédestal d'un mètre de largeur engagé dans le mur d'appui du fond et faisant saillie de trente-cinq centimètres à l'intérieur, et de quinze à la partie opposée, supporte un pied-droit d'un mètre vingt centimètres d'élévation, que surmonte en manière de chapiteau une triple moulure, servant de base à une niche, dans laquelle est posé le buste d'Ennius Quirinus Visconti. Une autre moulure silhouette le cintre de cette niche, puis, re-

descendant à droite et à gauche, s'enroule en volute dont le centre est une rosace.

A la partie inférieure du couronnement du pied-droit, une guirlande de fleurs et de fruits se rattache par ses extrémités à deux torchères renversées, et sculptées comme elle dans la pierre, ainsi que le sphinx couché de profil au-dessous de cet ornement. Entre les moulures du couronnement est gravée une inscription latine, rappelant que ce mausolée a été élevé au plus érudit des iconographes, par sa veuve Thérèse Doria, ses fils Sigismond et Louis, et son ami Pierre Collot.

Pierre Collot, ancien directeur de la Monnaie, après avoir été le compagnon le plus affectueux de Visconti père, fut, jusqu'à son dernier jour, l'ami de Visconti fils, qui avait bâti pour cet intelligent Mécène l'hôtel du quai d'Orsay, qu'il faut ranger au nombre de ses chefs-d'œuvre, et qui est aujourd'hui la propriété du Tunisien Ben-Ayed.

Quant au tombeau de la famille Visconti, il était évident pour la sous-commission que son espace restreint interdisait toute adjonction monumentale, d'autant plus que les parents réitéraient d'une façon absolue le vœu que ce tombeau ne subît aucun changement ou réduction. A un autre point de vue, cette sépulture d'un difficile abord, est de toutes parts environnée de tombes, de telle sorte qu'il n'y aurait moyen de l'agrandir que par le déplacement d'une ou plusieurs de celles qui l'avoisinent. La sous-commission ne s'est point dissimulé qu'une pareille ressource n'était pas exempte d'inconvénients, et dans son impatience d'arriver promptement au but, elle a craint que, même en cas de réussite on n'eût à subir de fâcheuses lenteurs.

Il a donc semblé au bureau, qu'aucune adjonction en rapport avec la célébrité de l'éminent architecte dont elle veut perpétuer le souvenir. n'était réalisable dans les limites du monument d'Ennius Quirinus Visconti, et avec l'obligation de ne point dénaturer le caractère de ce pieux édifice; il lui a paru ensuite que l'idée de faire transférer ailleurs une ou plusieurs des sépultures voisines du caveau actuel, déterminerait même dans les plus favorables hypothèses, un surcroît de difficultés et des retards incompatibles avec la volonté de la souscription. C'est pourquoi le bureau a conclu qu'une partie de ses membres se rendrait le surlendemain, mercredi 1er février, au Père-Lachaise, afin d'y chercher dans les espaces libres et autant que possible en évidence, un terrain plus conforme au projet que nous avons mission d'accomplir.

Mais dans ce nouvel ordre d'idées, messieurs, et pour en poursuivre la réalisation, il fallait troubler la paix des morts, remuer des cendres bien chères, en un mot, changer de place de précieuses dépouilles. Le devoir, autant que le respect d'une mémoire illustre, commandait avant toute chose de consulter la famille. Par un sentiment qui trouvera ici de hauts et justes appréciateurs, la famille Visconti a non-seulement répondu de la façon la plus sympathique aux demandes qui lui étaient faites, mais encore, elle a spontanément offert :

1° De faire transporter et reconstruire à ses frais, le caveau et le monument de Visconti père, dans l'endroit du cimetière qu'il pourra convenir à la commission de désigner ;

2° De payer entièrement de ses deniers, aussi bien l'espace destiné à la reconstruction de la sépulture de Visconti père, que celui spécialement affecté au monument de son glorieux fils, comme en outre, de prendre à sa charge toutes les dépenses d'exhumation et de translation.

Ainsi autorisé, deux membres du bureau, M. le baron Paul de Richemont, vice-président, et M. Théodore Lejeune, secrétaire, accompagnés de M. Félix Pigeory, architecte, se sont rendus le 1er février au cimetière du Père-Lachaise, où ils ont été mis en rapport avec M. Feydeau, géomètre de la ville, chargé par elle de tout ce qui concerne les enquêtes sur les questions de terrain relatives aux sépultures.

Après de longues et minutieuses recherches, l'attention de MM. le baron Paul de Richemont, Félix Pigeory et Théodore Lejeune s'est arrêtée, sans préjudice d'un choix meilleur, sur quatre emplacements qui leur ont paru réunir les conditions exigées, particulièrement le quatrième, sur le côté gauche de l'avenue principale, qui s'ouvre en face de la porte d'entrée du Père-Lachaise et conduit à la chapelle. Ce terrain situé à seize mètres soixante-dix centimètres environ de l'allée transversale qui coupe l'avenue, se développe sur une largeur de quatre mètres dans l'alignement de cette avenue, et s'étend en profondeur jusqu'à la limite du chemin séparant les tombes du second rang de celles du troisième; à gauche dans une longeur de quatre mètres cinquante centimètres, et à droite de quatre mètres vingt-cinq centimètres, ce qui donne au total une contenance de dix-sept mètres superficiels.

Quelques remarques furent faites alors par M. Feydeau, touchant la stricte observance des règlements, et l'urgence d'en référer d'abord à la ville, mais déjà, messieurs, la famille Visconti, dans sa pieuse diligence à seconder les démarches de votre bureau, avait prévu et en quelque sorte aplani les obstacles, par une lettre adressée peu de jours auparavant à M. Haussmann, et contenant

demande d'opérer la translation du tombeau de Visconti père sur un terrain double au moins en superficie, sauf à acquitter de ses propres deniers la différence.

Dans une seconde visite au cimetière, les quatre emplacements ayant été examinés plus en détail par MM. Félix Pigeory et Feydeau, à l'appréciation duquel la lettre de la famille Visconti avait été renvoyée par la préfecture, on a renoncé à trois de ces terrains, et les préférences se sont réunies sur le quatrième, comme répondant mieux aux intentions de la famille et aux vœux de la souscription. Le géomètre avait été invité, par l'autorité supérieure, à faire dans cette occurrence tout ce qui serait possible sans excéder les règlements. Or, ces règlements imposaient au bon vouloir de M. Feydeau des bornes qu'il n'était pas seul maître de franchir. La sous-commission a été d'avis d'en appeler de ces réserves aux bienveillantes sympathies de M. Haussman et de son conseil. La municipalité parisienne n'oubliera pas que Visconti a orné nos places publiques de plusieurs admirables fontaines, et qu'il s'enorgueillissait de son titre d'architecte de la ville. Aussi le bureau ne garde-t-il aucun doute sur le favorable accueil réservé à sa requête.

Le rapporteur, passant ensuite au rapide exposé des voies et moyens, en un mot, de la souscription proprement dite, a mentionné les excellentes mesures prises pour en assurer le succès. Déjà, en effet, des adhésions nombreuses sont parvenues à la commission, dont l'un des membres, M. Henreaux, ami et admirateur dévoué de Visconti, a fait savoir qu'il offrait gratuitement tous les marbres nécessaires à l'érection du monument. Admis à l'une des séances du bureau, M. Henreaux a été remercié par ses membres au nom de la commission tout entière, qui lui a confirmé, dans sa seconde réunion générale, l'unanime expression de sa gratitude.

Après la lecture du rapport de M. Georges Guénot, qui a rempli une grande partie de la séance, M. le marquis d'Audiffret, vice-président, a informé l'assemblée que le bureau, continuant à fonctionner comme sous-commission, allait prier MM. Hippolyte Le Bas, Caristie et Hittorf, de l'Institut, déjà membres de la commission, de vouloir bien lui prêter le concours de leur talent éprouvé et de leurs lumières pour les travaux relatifs à la question d'art.

Théodore LEJEUNE.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN N° 512.

Le bal donné par M. le Préfet de la Seine, à l'hôtel de ville, le mardi 21 février 1854, ayant empêché MM. les membres de la Société libre des Beaux-Arts, de se réunir dans le local ordinaire de leurs séances, MM. les membres du bureau ont profité de cette circonstance pour se rendre chez M. Delaire, leur président, et s'occuper des travaux administratifs de la Société.

Par ce fait, l'ordre du jour du mardi 21 février, se trouve maintenu et modifié ainsi qu'il suit, pour la prochaine séance.

Ordre du jour du mardi 7 mars 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 7 février 1854 et celle des observations relatives au mardi 21 février de la même année ; 2° Correspondance ; 3° Notes par M. Paul Carpentier, sur le registre matricule des membres de la Société, commencé par M. J. N. Bidaut ; 4° Rapport de M. Maillet, sur le recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, année 1852 ; 5° Rapport de M. Chaudet, au nom de la commission chargée d'examiner les marbres de la Bolivie, envoyés par notre collègue, M. Nunez del Prado ; 6° Communication de M. Thiollet, sur l'érection d'une statue à élever au célèbre peintre J. Cousin ; 7° Rapport de M. Pernot sur les comptes rendus du congrès d'Arras ; 8° Communication par M. Charles Chevalier, d'épreuves photographiques obtenues par M. J. Roman ; 9° Rapport de M. Moultat sur une série du journal anglais *the Builder*.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

—

Séance du vendredi 17 février 1854.

PRÉSIDENCE DE M. L. GARNERAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures et demie; le procès-verbal du 3 février est lu et adopté.

M. A. Couder prend la parole pour justifier le choix qui l'a appelé à faire partie de la commission du monument à la mémoire de Visconti; ainsi ce ne serait point à tort que notre vice-président aurait été désigné comme architecte dans la lettre de M. Lejeune, attendu qu'il a attaché son nom, déjà bien connu dans les arts industriels, à plusieurs travaux importants d'architecture et principalement à un projet pour l'achèvement du Louvre.

Correspondance. M. le comte de Niewerkerke adresse dans la lettre suivante une liste de souscription pour le monument de Visconti :

A Monsieur Van Tenac président du Comité central des Artistes.

Monsieur le président,

Les sincères et unanimes regrets qu'inspire au Comité central des Artistes la perte de Visconti, que ce Comité était fier de compter au nombre de ses membres fondateurs, ne nous permettent pas de douter du favorable accueil réservé à cette communication.

Vous savez, monsieur le président, qu'une commission s'est spontanément réunie, et qu'une souscription a été ouverte, afin de consacrer, par un éclatant témoignage, la mémoire de Visconti; désormais inséparable de la grande pensée de l'Empereur qui a voulu que l'achèvement du Louvre fût une des gloires de son règne.

En conséquence, nous vous prions, monsieur le président, de vouloir bien prêter votre concours à l'emploi des circulaires et des demandes de souscriptions que la commission se propose d'adresser à tous les membres du Comité central des Artistes.

Agréez, monsieur le président, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Le président de la commission
Comte de Niewerkerke.

Tous les membres présents, s'empressent d'apposer leur signature, et il est décidé que ces listes seront envoyées à M. Minet, notre trésorier, afin que, dans les courses de son agent pour le recouvrement des cotisations, il en donne connaissance à tous les membres du Comité.

Demande d'admission. M. Louis Auvray, statuaire, élève de M. David d'Angers, rue Vavin prolongée, présenté par MM. Brévière et C. E. Clerget, demande à faire partie de notre Société. Dans la séance prochaine on procédera à son élection.

M. le président Van Tenac, absent de Paris depuis quelques jours, a fait remettre au secrétaire général plusieurs exemplaires du programme publié à Bruxelles par l'*Association pour l'encouragement et le développement des arts industriels en Belgique sous le patronage du roi.* Ce programme d'une exposition et d'un concours fondés exclusivement en faveur des arts industriels nous prouve encore une fois combien le Comité central a eu raison de se préoccuper d'une question si grave et si importante; puisqu'un pays voisin, imitateur de la France en toute chose, ne craint pas cette fois de prendre l'initiative et de réaliser une partie des propositions émises dans la brochure publiée par le Comité central des artistes et présentées à S. M. l'Empereur. Avant d'analyser la rédaction dudit programme, il faut examiner la question de principe qui y est en partie résolue, savoir que l'art appliqué à l'industrie sous quelque forme qu'il se présente, doit être encouragé et stimulé par l'appât des récompenses. Plus tard, il nous sera permis d'apprécier si l'on peut espérer atteindre le but.

Ainsi lorsque l'honorable M. J. Klagmann, membre de la commission des arts industriels, disait dans son avant-propos ces paroles que nous transcrirons textuellement, nous étions loin de penser qu'il trouverait un écho ailleurs qu'en France et que la Belgique

songerait la première à réaliser les projets proposés par le Comité central.

Voici ce que dit M. Klagmann, rapporteur sur la question de l'exposition :

« C'est par l'exposition que l'art, ainsi que nous le concevons dans ses rapports avec la vie publique, peut croître et se développer, pour atteindre tous les résultats qu'il est permis d'en espérer pour le profit des grands intérêts du pays, au bénéfice des classes laborieuses, dont il élèvera le savoir professionnel par l'étude et par l'examen, en rendant aux artisans, par une éducation intellectuelle, ce qu'ils ont pu perdre dans le savoir pratique de leur profession, par suite de la division du travail, cette conséquence inévitable des progrès de l'industrie moderne qui produit par grandes masses et avec le concours des machines.

« L'exposition sera l'arène où ceux qui imaginent, créent ou appliquent utilement, pourront se produire au grand jour sous le contrôle de tous, de ceux qui achètent les œuvres, comme de ceux qui les produisent. »

En Belgique, la commission directrice de l'Association a parfaitement saisi la portée de notre brochure et se sera dit que ce qu'il paraissait bon de faire à Paris, serait également profitable exécuté à Bruxelles. On a pris l'avance, et une exposition pour l'art industriel seulement vient d'être décidée. Ici l'on paraît fort peu se préoccuper de cela. La France ressemble assez à ces élèves doués de facultés heureuses, mais insouciants, qui se laissent quelquefois distancer par leurs émules, et se mettant au travail la veille de la lutte, remportent cependant la victoire où d'autres trouveraient une défaite. Pourtant il ne faut pas s'abuser, l'on a vu très-souvent l'incessant labeur finir par l'emporter sur le génie que paralyse l'apathie : plus on attendra, plus on aura de peine à reconquérir le terrain perdu. C'est pourquoi fondez des expositions, créez des récompenses et montrez à côté du salaire que l'on doit à tout travail, la juste rémunération de la pensée créatrice; fondez des musées où l'ouvrier pourra puiser les renseignements capables de redresser son goût, de l'aider dans l'accomplissement de son œuvre ; et, afin d'obtenir des ouvriers intelligents, instituez des écoles où, sous la direction de professeurs spéciaux, d'une habileté reconnue, le pays verra se former des hommes qui feront sa gloire et sa prospérité.

Après avoir cité l'opinion de M. J. Klagmann sur l'exposition, laissons parler à son tour M. C. E. Clerget, secrétaire et chargé récemment par la direction des *Beaux-Arts* d'étudier en Angleterre les écoles et les musées, questions dont on s'était d'abord occupé, mais qui paraissent avoir fait place à de plus graves intérêts.

« 1° Favoriser les études des élèves ;

2° Faciliter les recherches des artistes ;

3° Améliorer le goût du public. »

Après avoir formulé ces trois propositions, l'auteur entre dans des développements spéciaux dont nous ne citerons que ce qui a rapport aux recherches artistiques.

« Tout le monde comprend la nécessité pour le travailleur de s'entourer des éléments de son travail ; or, il n'est pas de fortune individuelle assez considérable, ni d'existence assez longue pour permettre à un seul artiste de réunir en sa possession une collection, nous ne dirons pas complète, mais seulement suffisante. Il manque toujours quelque chose aux collections publiques, à plus forte raison aux collections privées , et cependant, s'il est une profession dans laquelle la nécessité des recherches se fait sentir fréquemment, c'est sans contredit, celle du dessinateur industriel, auquel l'activité de la production industrielle impose une fécondité sans cesse renaissante. Sollicité, tantôt par la désignation expresse d'un genre de dessin, d'un style ou d'une forme définie, ou par le besoin spontané de retremper son imagination aux sources de la nature ou à celle de la tradition, l'artiste industriel a constamment besoin de consulter les archives de son art. Ces archives existent sans doute, mais dispersées, non-seulement dans les bibliothèques et les musées de Paris, mais aussi et en plus grand nombre encore dans les collections de la province et de l'étranger, et, disons-le, la plus grande partie des matériaux les plus utiles à la profession

de l'artiste industriel se trouve presque inaccessible aux recherches et aux études, telles sont par exemple, les peintures des manuscrits, les études archéologiques, les objets d'art, dispersés dans un grand nombre d'établissements.... Les limites de ce compte rendu ne nous permettent pas de citer toutes les opinions exprimées par notre honorable collègue, dans son travail remarquable qu'il faudrait citer en entier pour bien faire apprécier toutes les idées heureuses qui y sont examinées.

Comme il n'est point question d'écoles dans le programme que nous avons à examiner, nous ne rappellerons qu'en passant le mémoire rédigé par M. Chabal Dussurgey, artiste peintre, attaché aux manufactures des Gobelins et de Beauvais, et membre du Comité.

La nécessité de fonder une école spéciale des Beaux-Arts industriels y est si clairement développée, qu'il est surprenant de voir ceux qui ont mis à exécution les deux premiers projets, imprimés à la suite du placet à S. M. l'Empereur, se préoccuper si peu de l'importance d'une école d'arts industriels. L'art français n'aura rien à craindre tant que ces questions ne seront pas plus largement résolues, nous l'espérons du moins, en ce qui touche la Belgique. Il n'en est pas de même pour l'Angleterre, et toutes les fondations nouvelles, explorées par M. C. E. Clerget, nous montrent ce qui aurait dû être fait depuis longtemps en France.

Nous avons lu avec la plus scrupuleuse attention ce programme belge rédigé en français, et qui semble au premier abord faire appel aux artistes industriels de notre pays. Puis la manière dont se trouvent organisés les concours spéciaux, les conditions qu'il faut remplir pour y être admis, nous ont prouvé que les étrangers devaient s'abstenir de figurer à cette exposition, bien qu'ils parussent y être conviés.

En effet, pourquoi donc enverrait-on de France des créations et des modèles nouveaux? Serait-ce afin que nos voisins, s'inspirant de nos productions, pussent jouir du fruit de nos travaux sans nous faire participer aux encouragements offerts aux Belges seuls? Et lors même que nous serions admis à ce concours, les avantages qu'il présente sont-ils suffisants pour mériter le nom d'encouragements? Nous ne le croyons pas; car peut-on considérer comme une récompense digne de la Belgique le prix offert au travail imposé par le premier genre mis au concours : nous voulons désigner celui des dentelles, qui oblige l'artiste à exécuter soixante-quatorze dessins, en échange d'un modeste diplôme et d'une somme, plus modeste encore, de trois cents francs. Donnerait-on, par hasard, ce prix à chacune des deux catégories, ce que le programme ne dit nullement, que ce serait encore insuffisant pour séduire un artiste et l'engager dans un travail aussi considérable. Avant de terminer, disons, en passant, un mot sur le cinquième concours pour la peinture décorative, offrant pour prix un diplôme et une somme de six cents francs.

Certainement, les artistes peintres qui faisaient partie de la commission n'ont pas eu connaissance de la manière dont cet article a été rédigé, car l'immense travail nécessité par la vaste étendue d'un salon de six mètres de largeur sur huit de longueur et quatre mètres cinquante centimètres de hauteur, comportera un certain nombre de panneaux de différentes dimensions, que l'on sera forcé d'exécuter de la grandeur spécifiée, attendu que le dessin d'ensemble seul pourra être réduit à une échelle d'un décimètre pour mètre. Quel est le peintre qui ne pourrait dire, à propos de la récompense illusoire qui est offerte, qu'un seul de ces panneaux entraînerait l'artiste à une dépense tellement forte, qu'il renoncera sans peine aux avantages qu'on lui offre, et où figure en première ligne la faculté que se réserve l'Association, *de faire prendre un dessin des objets pour être conservés dans ses collections permanentes, ou pour servir aux publications qu'elle pourrait entreprendre.*

Il résulte de tout ceci, que nous ne pouvons qu'applaudir au principe qui a guidé l'Association; mais nous pouvons aussi affirmer que l'art français n'aura encore rien à redouter des tentatives faites en Belgique

pour nous ravir la palme du génie et du goût.

Vu l'heure avancée, on remet à la séance prochaine la lecture de l'*Étude sur la vérité dans les arts*, par M. L. Schaal.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 3 mars 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 17 février; 2° Correspondance, 3° Lecture d'un mémoire de M. Schaal; 4° Propositions diverses; 5° Élection d'un candidat.

Le secrétaire général,

H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Pièces nouvelles. — La *Comédie de société.* — Soirées musicales.

Nous parlerons dans notre prochain numéro de *l'Étoile du Nord*, opéra en trois actes de M. Meyerbeer, qui a obtenu, comme on s'y attendait, un succès immense à l'Opéra-Comique. L'indisposition dont Mlle Duprez a été atteinte après la seconde représentation de cet ouvrage, loin de diminuer, n'a fait qu'accroître la juste curiosité qu'il inspire. Les loges et les stalles sont retenues, dit-on, pour un grand nombre de soirées. Nous aurons aussi à rendre compte de *la Femme invisible*, dont la première représentation a eu lieu samedi au Théâtre-Lyrique, et dont l'auteur est M. Adrien Boïeldieu, qui a déjà réussi sur cette même scène avec sa jolie partition de *la Butte des Moulins.* Il y aura également lieu pour nous d'apprécier la pièce nouvelle de MM. Duvert et Lauzanne, *un Père de famille*, qui sort quelque peu du genre qui a fait dans ces derniers temps la fortune du Gymnase.

Les Erreurs du bel âge, par MM. Varin, Xavier et Dumoutier, ont donné un succès aux Variétés. La pièce est folle, mais très-gaie, et jouée par Arnal et Numa avec une verve sans pareille; il faut les voir danser les danses de l'ancien bal de l'Odéon. Quels souvenirs!

Mais nous devons mentionner un petit théâtre charmant, qui s'élève une fois tous les ans, dans de beaux salons de la rue Vendôme, chez un de nos médecins les plus distingués, M. le docteur Ségalas. Là, devant une société d'élite, nous avons vu jouer *Pauvre Jacques* et *Jobin et Nanette*, par M. Jacques Offenbach, le violoncelliste, et par Mme Anaïs Ségalas, dont les délicieuses poésies sont si connues. Certes, c'est le cas de le répéter, que tous les comédiens ne sont pas au théâtre. Que de finesse et de vérité

Un mot des remarquables soirées de M. Roger de l'Opéra, et de M. Potier, également de l'Opéra. Quelle excellente musique on entend dans ces deux maisons réellement privilégiées! Mme Bosio, Mlle Cruvelli, Mme Potier, Mlle Poinsot, Mlle Dussy, Roger, Morelli, Godefroy le harpiste, Verroust le hautbois, Goria le pianiste, Hermann, Seligman, les frères Lionnet, Malézieux, et bien d'autres, des meilleurs. Quelle réunion de talents! et que les invités sont heureux!

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

1er mars.

Au nombre des décorations étrangères dont les artistes français ont été récemment honorés, figurent la croix de commandeur de l'ordre de Léopold, envoyée par le roi des Belges à M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux, et les insignes de la couronne de chêne que M. Horace Vernet a reçue du souverain des Pays-Bas.

— La Société des Amis des Arts de Paris, présidée par M. le marquis de Tanlay, ouvrira très-prochainement son exposition annuelle au Louvre. De nombreux achats ont déjà été effectués par la Société assez heureuse pour pouvoir encore disposer de quelques fonds en acquisitions nouvelles, et qui invite en conséquence les artistes à lui expédier, dans le plus bref délai possible, au siége de ses réunions, cour du Louvre, les lundi, mercredi et vendredi, de trois à quatre heures, les ouvrages qu'ils auraient l'intention d'exposer.

— L'Académie des Beaux-Arts a procédé au remplacement d'Achille Leclere, l'un de ses membres de la classe d'architecture. Trente-sept votants ayant pris part au scrutin, la majorité était de dix-neuf voix. Ces dix-neuf voix se sont réunies sur M. de Gisors, architecte du palais du Luxembourg. Le surplus des suffrages s'est réparti de la manière suivante : M. Duban, quinze; M. de Joly, deux; M. Callet, une. En conséquence, M. de Gisors a été appelé au fauteuil laissé vacant par la mort d'Achille Leclere.

— Il vient de paraître chez l'éditeur Heugel, sous le titre d'*Oncle Tom* et de *Télégraphie électrique*, deux charmantes polkas de Louis Revius, compositeur et violoncelliste néerlandais d'un véritable talent. M. Louis Revius, après avoir réussi à Paris comme compositeur, se propose de faire prochainement apprécier dans un concert le renom qu'il s'est justement acquis en Hollande comme exécutant.

L'ÉGLISE

DE SAINT-MARTIN LE GAILLARD.

L'architecture est l'art dont les œuvres ont des points de connexité les plus directs avec les plans de la nature. Un édifice gâte par fois un paysage, et un paysage dépare un édifice. C'est une étude impossible à démontrer dans les détails avec quelque précision, mais traduite en faits magnifiques par les architectes de génie, que la proportionnalité des monuments avec les horizons. Des ouvrages remarquables en eux-mêmes, mais dont on n'a laissé ni l'emplacement, ni les dimensions, ni le style au choix de l'architecte, ou pour lesquels celui-ci s'est laissé aveugler en caressant sur le papier un projet absolu, perdent une partie de leur valeur extrinsèque et sont privés de leur expression réelle par leur anomalie avec les sites prochains. Aussi les édifices dont la base est enfoncée dans l'ombre des rues profondes, et dont l'horizon ambiant est gâché par un amas de maisons triviales, mesquines, discordantes, s'imprègnent d'une rigidité d'aspect qui jure souvent avec les tendances de leurs lignes : on ne les voit guère que de bas en haut, et, à une certaine distance, on ne goûte de leurs séductions que celles de la partie qui s'élève afin de respirer, pour ainsi dire, au-dessus du cloaque de bâtisses où elle plonge. L'admiration qu'inspirent ces monuments est frelatée de stupeur.

Mais si le charme original imprimé aux grands édifices par la pensée qui les a créés semble rentrer dans les pores de la pierre, lorsqu'il n'y a point de relativité entre l'œuvre et la situation, ce charme ressort dans son intensité lorsque, surtout à la campagne, les monuments sont disposés pour les espaces. L'effet qui résulte de ce contact de l'art humain avec l'art divin pour fond de tableau et pour cadre, développe un sentiment impérieux de plaisir qui arrête en contemplation l'homme même indifférent à l'art proprement dit. C'est ce qu'ont parfaitement compris, au moyen âge, les maîtres en architecture ; ils savaient mettre leur œuvre en relief par le site et réciproquement. Nos campagnes en offrent de fréquents exemples dans les églises et les chapelles dont elles sont jalonnées. Rien ne surpasse la sereine majesté de ces édifices qui, drapés dans un manteau de siècles, semblent vivre d'une vie mystérieuse et avancer d'un pas insensible au milieu d'un panorama formé d'une variété infinie d'aspects, dont les tons et les accessoires se modifient encore à chaque saison.

Quelques-unes de ces églises, curieuses par leur antiquité, font presque autant d'impression sur le spectateur par leur simplicité admirablement assortie au paysage, que les riches et prodigieux monuments des grandes villes : elles font éprouver une admiration mêlée de sympathie, comme s'il s'agissait d'êtres animés. Ne sont-elles point, d'ailleurs, dans notre sol normand, des filons de trésors archéologiques qui relient entre elles, dans l'étendue de la Seine-Inférieure, ces mines abondantes qu'on appelle la cathédrale de Rouen, Saint-Ouen, l'abbaye de Fécamp, Notre-Dame d'Eu ? Ces réflexions ne sont point des banalités pour le voyageur qui se rappelle ces fins clochers pointillant de toutes parts et écaillant leurs facettes d'ardoises dans les plaines et dans les vallons. C'est là de l'effet et l'art en veut avant tout.

En ce sens, l'église de Saint-Martin le Gaillard mériterait déjà quelque attention,

quand elle ne serait pas une fille de ce XIIIe siècle qui lui a imprimé le sceau de sa grandeur. L'architecte, fier de son œuvre que favorisaient de puissants seigneurs, choisit parmi les sinuosités gracieuses et les coquetteries pittoresques d'alentour, un renflement du lit de la vallée d'Yères, une des plus étroites mais des plus luxuriantes vallées de France; et là, comme sur un piédestal, il pétrifia et tailla son idée, après avoir suspendu derrière, comme une courtine, les plis onduleux d'un coteau, et, tout autour, des bois, des hameaux, les maisons du village, jetés à distance et n'allongeant pas une seule ombre sur la blancheur de ses granits, que devait fouiller amoureusement le ciseau de la Renaissance.

Au centre de la croix formée par le chœur, les transsepts et les nefs, repose une tour carrée offrant des angles dentelés de sculptures, parmi lesquelles la griffe du temps n'a pas encore gratté complétement des imitations de feuillages maritimes. Sur cette tour s'appuie la base du clocher qui, fondant brusquement ses huit côtés en deux larges faces et autant de facettes, s'aplatit et s'aiguise en forme de biseau, dont l'extrémité très-élevée, et surmontée de cornes de plomb, figure assez bien, avec la tige du coq, le sceptre de Neptune. Nous retrouverons tout à l'heure dans ce temple d'autres souvenirs de la mer, et nous verrons qu'ils n'y sont point insignifiants.

Tout cet extérieur, plein de dignité, est parfaitement adapté au paysage. En le regardant du haut de la colline opposée, l'œil, un moment attiré par les beautés et les richesses du site, revient involontairement à cette flèche hardie qui rend avec prodigalité à cette vallée le charme qu'elle en reçoit.

L'an II de la république prit à ce temple deux cloches sur trois, lui laissant la plus grosse du poids de 1500 kilogrammes; en revanche, mais non en compensation, l'an XII lui donna un portail, taché de briques couleur plancher de guillotine, qui salit la blancheur jusque-là immaculée de cette robe de vierge, et où le maçon, coupable du délit, a osé inscrire son nom pour le dévouer à l'abomination de l'avenir. Que cette hideur ne nous empêche pas d'entrer!

Les proportions de la nef ont de l'ampleur, de la légèreté, de la noblesse; mais on est frappé par l'opposition flagrante de deux styles qui se prolonge dans la longueur de l'édifice jusqu'au chœur. A droite, c'est le pur ogival primitif, dont la simplicité d'un goût exquis se relève singulièrement par les efforts de conception et la multitude de nervures en lignes brisées qu'étale, sur le côté gauche, l'âme architecturale agonisante au XVIe siècle. Mais cette époque y a marqué sa supériorité en sculpture; et, respectant toutefois les ogives des cinq arcades placées entre la grande nef et les bas côtés, elle équarrit à huit pans les colonnes et les couronna de chapiteaux chargés d'emblèmes ou festonnés de feuillages découpés à jour. Les plantes marines s'y montrent encore, avec un canot, et l'on remarque, sur un de ces chapiteaux, toute une scène composée des personnages suivants :

D'abord, une vieille qui semble dans l'attente et qui a l'air bien triste; à côté, des moutons paissent sur des coteaux au son des hautbois qu'embouchent leurs bergers; plus loin, un oiseau; ensuite, une dame richement vêtue de brocart, qui pousse de la tête un homme entré jusqu'à la ceinture dans l'espèce de coquille nommée nautile; après, un oiseau; puis, un piéton que précède un cavalier devant lequel marche un cheval caparaçonné et la bride sur le cou.

Tout cela doit avoir un sens, que nous ne nous chargeons pas de deviner, et qui a vivement remué l'imagination de quelques antiquaires. Le défaut de documents plausibles a fourvoyé ces savants, et la folle du logis, surexcitée par l'obscurité de la charade, s'est laissé guider par les fausses lueurs de manuscrits apocryphes qui l'ont menée en plein bourbier de l'erreur; à ce point, que les conjectures ont abouti à charger la gloire d'un héros catholique des lestes équipées d'un capitaine de bandes noires. L'illustre marin, baron de Saint-Martin le Gaillard, était un homme de la trempe des héros de Plutarque; et ce ne fut pas une Lancerote,

fille d'un Calletot de Derchigny, qui *le poussa* à la conquête des Canaries, mais Robin ou Robert de Braquemont, son voisin et son proche parent. Ce Robert avait autrefois rendu des services, dans la guerre de Portugal, à Henri III, roi de Castille, qui lui octroya pour récompense la permission de s'emparer des îles Canaries, alors indépendantes et idolâtres. Mais Robert de Braquemont, ayant été fait amiral de France, ne put abandonner Charles VI au moment de l'invasion anglaise, et céda ses droits sur les Canaries à Jean de Béthencourt. Ce dernier lui engage ses biens, et, accompagné de quelques gentilshommes normands, entre autres de Bertin de Barneval, et d'un aventurier nommé Gadifer, qui joue un grand rôle dans l'expédition par ses exigences, part de la Rochelle avec un seul vaisseau, le 1er mai 1402 : il relâche en Espagne dont le roi, pour des raisons plus solides que « sa bonne mine, » lui confère le droit de poursuivre son projet.

Jean de Béthencourt eut à vaincre les insulaires, et, en même temps, l'insubordination avide autant qu'envieuse des aventuriers ses compagnons. Le récit de cette conquête est tout une épopée, justement fameuse comme un des premiers et des plus brillants exploits en ce genre. Les péripéties de cette expédition, entreprise avec de faibles ressources, accusent dans son chef les qualités d'un cœur intrépide et d'un génie élevé. Bornons-nous à constater que ses Normands n'abordèrent pas « la première fois » à Lancerote, mais à l'île Gracieuse, et que si Lancerote pouvait être le nom de la femme de Jean de Béthencourt, ce serait celui d'une demoiselle de Fayel, d'une maison de Champagne, qu'il épousa, qui mourut avant lui et dont il n'eut pas d'enfant. « L'énigme de pierre » reste donc inexpliquée sinon inexplicable.

Pendant que Jean de Béthencourt accomplissait le dessein de Sertorius traqué par le lieutenant de Sylla, les Anglais ravageaient la Normandie et mirent enfin le siége devant la forteresse de Saint-Martin le Gaillard. Le passage du chapitre CCXXVIII de Monstrelet est un curieux document à consulter. Le chroniqueur contemporain y raconte tout au long l'histoire de ce siége : son récit est clair, la forteresse a été brûlée ; mais il ne dit pas que le feu ait été mis à la « grand'église » par Regnaut de Fontaine. Cependant, sur la foi de traditions recueillies beaucoup plus tard, des antiquaires normands, auxquels la science doit d'ailleurs d'utiles recherches, ont écrit que l'église avait été brûlée par Regnaut de Fontaine, avec deux cents Anglais, dit l'un, et sept cents selon d'autres, qui s'y étaient réfugiés, et que l'opposition de style qui divise l'édifice viendrait de la nécessité où l'on se trouva de le rebâtir en partie. Il n'est guère vraisemblable que Monstrelet, enfant d'un siècle religieux jusqu'à la superstition, après avoir fait mention de l'incendie de la forteresse, ait oublié, s'il a eu lieu, un événement aussi marquant que l'auto-da-fé de centaines d'Anglais, consumés par les flammes avec le sanctuaire qui leur servait de lieu de refuge.

Toutefois l'église dut souffrir et de la défense de ces Anglais et de l'attaque des Français, parmi lesquels on est surpris de ne pas trouver le baron de Saint-Martin le Gaillard, car ceci se passait au mois d'août 1419, et Jean de Béthencourt était de retour en France depuis 1406, jouissant de prérogatives royales sur les Canaries, où il avait laissé son neveu Maciot de Béthencourt, avec ses instructions pour les gouverner. Il semble que le seigneur devait être à la tête des défenseurs de son domaine. Mais, à cette époque, le baron de Saint-Martin le Gaillard était retenu à la cour par ses fonctions de chambellan de Charles VI, ou peut-être déjà par la maladie ou les infirmités dont il mourut, en 1425, dans son château de Grainville la Teinturière, d'autres disent la Tuerie.

Jean de Béthencourt était d'un désintéressement, d'une douceur, d'une piété que mirent à l'épreuve les prétentions exagérées de ses compagnons, leurs révoltes, et la conversion des insulaires qui l'occupa plus que les bénéfices à retirer de sa conquête, puisqu'il prescrivit à Maciot d'employer les deux tiers des revenus à la construction d'édifices publics et de garder l'autre tiers. Si l'église de sa baronnie eût été incendiée de son vivant,

l'eût-il abandonnée à sa ruine? et, après sa mort, ses deux héritiers successifs, Regnauld, son frère, et Maciot, son neveu, auraient-ils laissé le soin de la rétablir à la libéralité des paroissiens au XVIe siècle? Quoi qu'il en ait été, c'est à cette époque que l'édifice fut remanié et qu'on refit la moitié des voûtes; on y ajouta le chœur, surmonté par trois compartiments de voûte et percé de huit fenêtres à meneaux, en ce temps garnies de verrières dont il ne reste plus que quatre débris entiers. Chaque clef de voûte a son ornement en forme de caissons, les uns délicatement découpés, les autres avec des figures, des attributs ou les noms des divers hameaux qu'embrasse la circonscription de la paroisse. Les culs-de-lampe sont sculptés, et sur ceux des deux gros piliers des transsepts, l'artiste a détaché, sur de larges coquillages, quelques-unes de ces têtes au rire hétéroclite et niais qui soulevaient la gaieté de nos aïeux.

Les fonts baptismaux sont un précieux spécimen d'antiquité; leurs huit côtés ont chacun son attribut particulier, et on y voit de nouveau deux nautiles que séparent autant de sirènes entrelacées : d'où l'on pourrait conjecturer que la forme et les sculptures de ces fonts ont servi de modèles pour les embellissements exécutés plus tard, au XVIe siècle.

Mais ni leur vieillesse, ni leurs beautés ne peuvent protéger les harmonies d'ensemble de ces monuments; le temps, qui mêle quelque compensation à ses outrages, n'est pas leur plus farouche ennemi. Cette église va perdre sa grosse cloche, montée en 1598, et dont le timbre grave et religieux était si bien d'accord avec l'architecture; on pense à la refondre en trois qu'on enverra crier de leur voix aigre dans ce noble clocher pour le faire détonner comme un mauvais chantre. Après l'impie, le maçon; après le maçon, le sourd!

Saint-Martin le Gaillard, nom ahuri entre deux épithètes, dont l'une le damne, et l'autre le béatifie, a été quelque peu calomnié dans un livre sérieux : l'auteur a confondu *Gaillard* avec *Paillard*. Le moyen âge aimait le mot propre, fût-il obscène, et s'en servait; la pruderie de langage n'était guère son défaut. *Gaillard* implique vivacité, franchise, hardiesse : paillardise, peu ou point. Étaient-ce des mauvais lieux que Mont-Gaillard, Château-Gaillard? Des prérogatives seigneuriales, communes à toutes les seigneuries, à un petit nombre près, auraient-elles valu un qualificatif particulier à la localité qu'elles affligeaient? Saint-Martin le Gaillard, il est vrai, conservait encore certains droits scabreux même quand l'usage en était courtoisement réduit à un abus d'influence, comme il appert d'un acte de vente de la baronnie, cité par Ducange; mais Saint-Martin aurait pu prendre une qualité qui lui était bien autrement spéciale; celle de l'excellence du poisson de l'Yères qu'une charte réservait pour la table des grands feudataires. Cette citation eût été un hors-d'œuvre tout aussi croustillant et moins faisandé que les joyeusetés féodales.

GUSTAVE LOÜIS.

EXPOSITIONS ARTISTIQUES

EN 1854.

—

Société des Amis des Arts de Paris. — Association rhénane des Amis des Arts. — Société des Beaux-Arts de Cologne. — École française de Londres.

A défaut du Salon, qui nous manquera cette année, une compensation aussi satisfaisante et aussi complète que possible sera offerte au grand nombre des artistes par les diverses expositions qui se préparent pour cette même année 1854, soit en France, soit à l'étranger. Il a déjà été dit un mot dans cette REVUE de l'exposition de la Société des Amis des Arts de Paris, qui aura très-prochainement lieu dans le local habituel de la Société, au Louvre, et pour laquelle de pressantes invitations ont été adressées à tous les peintres de talent.

Nous avons également parlé des solennités analogues dont plusieurs chefs-lieux de département ou villes importantes de la province auront bientôt à se réjouir. En Allemagne et en Angleterre, au delà du Rhin et de l'autre côté de la Manche, les affaires de

la statuaire, de la peinture et de la gravure ne se présentent pas sous de moins favorables auspices. Si bien qu'on ne saurait trop applaudir à cette heureuse diversion faite par les choses de l'art aux événements ou aux embarras internationaux.

L'Association rhénane des Amis des Arts, qui s'appelle aussi la Société des Amis des Arts de Strasbourg, Mayence, Darmstadt, Mannheim, Stuttgart, Carlsruhe et Fribourg en Brisgau, procédera à dater du 15 avril prochain, à sa dix-huitième exposition annuelle et publique. Le système adopté par cette Association a cela de particulier et d'excellent, qu'il met en communauté de sympathies et de progrès artistiques sept villes de premier ordre dans l'Europe centrale. En 1853, les œuvres adressées à l'Association des Amis des Arts s'étaient élevées au chiffre de 453, et grâce aux ressources dont elle dispose ou qu'elle sollicite, ses achats joints à ceux des particuliers, ont atteint la somme de 4400 francs. Il y a lieu de compter sur un accroissement d'envois et d'achats pour les exhibitions qui vont s'ouvrir et qui se succéderont de la manière suivante : du 15 avril au 10 mai, à Darmstadt; du 11 mai au 5 juin, à Manheim; du 6 juin au 1er juillet, à Stuttgard ; du 2 juillet au 27 juillet, à Carslruhe; du 28 juillet au 22 août, à Fribourg en Brisgau ; du 23 août au 20 septembre, à Strasbourg ; du 21 septembre au 19 octobre, à Mayence. La Société prie instamment les artistes d'expédier leurs ouvrages avant le 1er avril à Darmstadt, s'ils veulent que ces ouvrages figurent dans les diverses localités mentionnées ci-dessus; elle les prévient, en outre, que les objets qui lui parviendraient après le 30 juin, seront pour les frais de transport, aussi bien ceux d'envoi que ceux de retour à la charge des artistes ou des expéditeurs. Pour ce qui concerne spécialement notre pays, les ouvrages des artistes français devront être envoyés et renvoyés par l'intermédiaire de la Société des Amis des Arts de Strasbourg, à l'adresse du conservateur de cette société.

L'Association rhénane des Amis des Arts a également porté à la connaissance du public les principales clauses de son programme ayant pour but de déterminer d'une manière nette et précise les droits et les devoirs réciproques en conciliant tous les intérêts, en gardant pour elle les plus grosses charges, en laissant enfin aux artistes la meilleure et la plus large part. Quelques articles de ce règlement méritent d'être mentionnés. Voici d'abord l'article premier :

L'Association prend à sa charge les frais d'envoi et de renvoi des objets d'art qui lui sont adressés par la voie la plus directe, dont le poids, y compris la caisse, ne dépassera pas 75 kilogrammes et lorsque le lieu d'expédition ne sortira point du rayon de Paris, Lyon, Milan, Munich, Prague, Berlin, Hambourg, Bruxelles et Amsterdam. Les objets d'art venus de localités qui dépasseraient ce rayon ou qui seraient d'un poids supérieur à celui indiqué ne seraient admis en circulation qu'après que la demande qui en aurait été faite à l'une des Sociétés unies eût été agréée. L'Association, de plus, n'entend supporter les frais d'emballage et le renvoi aux lieux d'où ils ont été expédiés qu'autant que les objets auraient fait la tournée dans toutes les villes unies, mais non lorsque l'envoyeur, durant l'exposition, en changerait la destination ou en demanderait le renvoi à tout autre destinataire qu'à lui-même.

Les articles 2, 3 et 4 stipulent que les œuvres ayant paru aux précédentes expositions de l'Association rhénane ne seront point admises non plus que celles reconnues inférieures ou inacceptables en raison de leur sujet ainsi que les copies ou études : toutes ces productions seront immédiatement retournées à leurs auteurs qui auront à supporter les frais de transports. L'article 5 dit que : « Les risques et périls du transport des sculptures, plâtres ou objets fragiles quelconques ne sont à la charge ni de l'Association, ni d'aucune des sociétés en particulier, mais sont supportés par l'artiste ou l'expéditeur. » Dans l'article suivant on lit : Les artistes qui voudront jouir du transport aux frais de l'Association, devront envoyer leurs ouvrages par roulage ordinaire, bateau ou chemin de fer. » Un peu plus loin on trouve : « Les artistes devront ajouter à leurs envois, notamment aux tableaux de genre et de paysage, la description la plus

exacte du sujet et l'indication du prix en francs, rixdales ou florins. » Aucun des articles de ce règlement, ceux du moins qui sont venus à notre connaissance, n'indique la remise que prélève l'Association rhénane sur le prix des ouvrages vendus par son entremise. L'Association effectuerait-elle ces ventes à titre gratuit?

Les graveurs ne sont pas non plus oubliés par la Société allemande des Amis des Arts, dont une ou plusieurs des villes formant cette union artistique consacrent chaque année un fonds commun à la commande et à l'exécution d'une gravure distribuée aux seuls membres de la Société. Pour 1854, l'Association rhénane s'adresse aux graveurs allemands et français, et les engage à lui faire parvenir, dans les délais voulus, leurs travaux immédiats ou les reproductions de compositions originales d'artistes vivants.

Encouragée par ses précédents succès, une autre institution, la Société des Beaux-Arts de Cologne, qui s'est décidée, depuis l'année dernière, à établir dans cette cité une exposition permanente, vient aussi de répandre une circulaire ayant pour objet de rappeler au souvenir des artistes les services qu'elle leur a déjà rendus, et de les informer qu'elle est sur le point de renouveler l'ensemble des compositions qui ne cessent point d'attirer les amateurs dans les spacieuses salles où elles sont parfaitement exposées. Entre les nombreuses signatures qui accompagnent cette circulaire, on remarque celle de M. Von Wittgenstein, président de la Société, et du docteur Wolfgang Müller, secrétaire.

Le programme réglant les clauses ou l'acceptation des ouvrages par la Société des Beaux-Arts de Cologne est à peu près le même que celui de l'Association rhénane. Toutefois, et en ce qui regarde l'exposition permanente, l'article 2 dit : « A défaut d'une convention contraire, le terme régulier de l'exposition de chaque objet est de quatre semaines. » L'article 3 est ainsi conçu : « Sont sujets à avis indiquant les dimensions et le poids, et acceptations préliminaires tous colis dépassant la longueur de sept pieds du Rhin, ou le poids de cent cinquante kilogrammes. » Par l'article 5 la Société garantit les dommages provenant de sa faute; par l'article 6 elle fait assurer les objets contre l'incendie. L'article 7 dit : « Sur les prix de vente des objets vendus à l'exposition, la Société retiendra une commission de dix pour cent. » M. Hackenbroc, agent à Paris, boulevard du Temple, 30, est chargé de recevoir tous les ouvrages destinés à l'exposition permanente de la Société des Beaux-Arts de Cologne, de les expédier et aussi de fournir tous les renseignements et les communications ayant rapport à cette exposition.

Londres possède une École française de peinture dont le renom grandit de jour en jour. Cette École s'occupe en ce moment de son exposition annuelle; elle en a formulé le programme qui lui vaudra, sans nul doute, beaucoup de sympathies et d'envois. Le comité de cette utile association, composé de MM. C. Staufield, D. Maclise. G. Godwin, L. Pocok, J. C. Hall, D. Colnaghi, E. Gambart, H. Mogford, secrétaire, a adressé aux artistes la note qui suit :

Le comité a l'honneur de vous prévenir que la première exposition annuelle de tableaux et gravures de l'École française moderne sera ouverte à Londres le 26 avril prochain.

Il a pensé qu'au moment où les deux plus grandes nations du monde sont unies par une confiance pleine et active, dans l'intérêt de la civilisation et de la paix, il appartenait aux beaux-arts de cimenter encore plus étroitement ces rapports d'amitié, et que l'exposition projetée contribuerait puissamment à augmenter l'estime déjà si grande qu'ont les amateurs et artistes de l'Angleterre pour l'École française.

Une vaste salle, des mieux appropriée à cet effet, et située dans le quartier le plus élégant de Londres, très-près du palais de l'exposition de l'Académie royale, est destinée à recevoir les œuvres d'art qui seront confiées au comité.

Une circulaire fera connaître ultérieurement les conditions détaillées auxquelles les ouvrages seront reçus. En attendant, si vous désirez prendre part à cette louable entreprise, veuillez communiquer vos intentions au secrétaire de la Société, M. Henry Mogford, 121, Pall-Mall, à Londres.

Cette alliance des arts entre la France et

l'Angleterre est un fait aussi honorable et presque aussi nouveau à constater que l'alliance nationale entre ces deux pays. Au demeurant, et quelles que soient les préoccupations du temps où nous sommes, l'année qui commence ne sera pas aussi stérile pour les artistes qu'il avait d'abord été permis le craindre.

GEORGES GUÉNOT.

BIBLIOGRAPHIE.

Sainte-Geneviève, sa confrérie et ses fêtes, par M. Georges GUÉNOT. — Un volume in-12.

Voici un livre, composé dans le dessein de fêter un pieux anniversaire, qui me semble appelé à survivre à la circonstance qui l'a fait naître et à étendre sa bienfaisante propagande au delà du cercle de la confrérie dont il sera en quelque sorte le bréviaire. Nul n'est excusable d'ignorer l'histoire de son pays, et le volume que M. Georges Guénot vient de publier sur *Sainte-Geneviève, sa confrérie et ses fêtes*, est à bon droit un livre parisien. C'est une légende naïve et touchante, un véritable poëme chrétien, qui se relie profondément à l'histoire du sol, qui touche, en les éclairant d'un jour sublime, aux dates heureuses ou terribles de cette France dont sainte Geneviève est restée, dans l'esprit et dans le cœur du peuple, la patronne populaire, et qu'il n'invoqua jamais en vain.

La tâche de M. Guénot n'était pas chose aisée. Écrivant la vie de la vierge de Nanterre après un grand nombre d'auteurs qui ont traité le même sujet, et la faisant tenir dans un cadre excessivement restreint, il lui fallait résumer en quelque sorte tout ce qu'avaient publié ses devanciers, choisir avec tact, élaguer avec mesure, trouver en outre un cadre qui lui permît, tout en restant scrupuleusement fidèle à la version historique, de parcourir en deux cents pages un intervalle de près de quatorze siècles : de l'année de l'ère chrétienne 423, la date où il faut fixer approximativement la naissance de Geneviève, au 3 janvier 1854, époque de la fête solennelle de la patronne de Paris. L'auteur a divisé son ouvrage en trois livres de plusieurs chapitres chacun, le tout précédé d'une introduction, destinée à indiquer les sources auxquelles il a puisé, et à faire en peu de mots un essai bibliographique des œuvres qu'a inspirées le culte à la sainte de Nanterre, culte que bien des événements ont troublé, que bien des saturnales ont essayé de faire disparaître, mais dont le dépôt, toujours gardé au fond de quelque âme chrétienne, devait se conserver intact jusqu'à nous.

Le livre premier initie le lecteur à la naissance, à la vocation, aux miracles, à la popularité, aux persécutions et à la mort de Geneviève. M. Georges Guénot s'est inspiré, dans cette portion de son récit, de l'ouvrage du père Lallemand, publié en 1683, et qui passe pour être la traduction la plus exacte d'un ouvrage ayant pour titre : *La vie de sainte Geneviève, écrite en latin dix-huit ans après sa mort*. Cette première partie du livre en forme en quelque sorte l'action; elle comprend quatre-vingt-neuf ans, de 423 à 512. Le style de l'historien, aux prises avec l'apostolat de la vierge inspirée, méconnue par instants, mais toujours victorieuse, sait trouver des tons vigoureux et des expressions colorées, sans sortir pour cela de la manière simple, châtiée et sévère qui convenait au sujet.

Le deuxième livre, qui est la partie historique proprement dite de l'ouvrage, commence à la mort de la sainte héroïne et s'arrête en 1804. L'écrivain nous fait assister, à travers toutes les révolutions politiques et religieuses qui se sont succédé en France, à ce que, faute d'un mot qui rende mieux ma pensée, j'appellerai l'odyssée de la châsse et des reliques de Geneviève, et c'est un spectacle qui porte avec lui son enseignement, que celui de cette foi de tout un peuple à une sainte fille, née dans une condition obscure, mais marquée du sceau divin, foi qui persiste et qui triomphe à la fois de la barbarie et de la civilisation.

La dernière partie du livre de M. Guénot, qui se rattache exclusivement à l'institution et à la discipline de la confrérie de Sainte-Geneviève, n'a pu être développée comme sans doute l'eût désiré l'auteur, à cause de l'exiguïté du format. Écrite en vue d'une pieuse institution, elle remplit néanmoins son objet; elle relate d'ailleurs une pièce fort importante, celle du procès-verbal de la châsse de sainte Geneviève, dressé par Mgr de Quélen.

Le livre que vient de publier M. Georges Guénot est-il l'œuvre d'un érudit, ou bien seulement une de ces touchantes légendes, recueillies dans la nuit du moyen âge et qu'un écrivain transmet, comme un fidéicommis de la foi, à la piété d'un cercle privilégié de fidèles? Malgré l'intention clairement avouée de l'auteur, je crois y reconnaître ce double caractère, et l'on me passera sans doute, à moi, écrivain profane et qui serais fort embarrassé d'être autre chose, de m'être principalement attaché au premier.

Il est donné à tout homme, quelles que soient les préoccupations et les tendances de son esprit, de

sentir et d'aimer la poésie chrétienne en ce qu'elle a de naïf, de sobre et de sévère à la fois; mais cette langue qui l'émeut et le frappe, même au plus fort des stériles agitations de la vie, s'il la comprend, il ne sait pas toujours la parler. En voulant appliquer des idées et un langage tout mondains à des choses qui sont du domaine de la foi pure, le moindre dommage qu'il leur puisse causer, c'est de les rendre inintelligibles pour les autres et pour lui-même. Je loue donc de toute la sincérité de mon âme M. Georges Guénot d'avoir su conserver jusqu'au bout à sa narration un ton de simplicité évangélique, qui met l'histoire de la sainte à la portée de toutes les âmes chrétiennes, sans qu'une note vulgaire vienne troubler l'harmonie de son pieux panégyrique. Mais, tout en admirant avec quel art, et, je dois le dire, avec quel bonheur il est resté dans l'esprit et dans la couleur de la légende primitive, et cela, en plein dix-neuvième siècle, je n'ai pu juger son livre que sous le rapport du style et en me plaçant au point de vue de l'histoire, qui sont les deux choses évidemment accessoires de ce travail. La foi en fut le mobile, et la foi ne s'analyse pas; ma mission de critique ne devait point viser si haut; d'ailleurs aussi me suis-je borné à parler de ce qui était de ma compétence, à savoir : l'intérêt qu'offre l'ouvrage et l'excellent style de l'historien.

B. Jouvin.

Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris, *par* MM. Lazare frères. 2e édition.

Un des livres les plus utiles qui ait paru au temps où nous sommes, un des ouvrages les plus remplis de faits et de date, où l'histoire et l'érudition se montrent à chaque feuillet, est le *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, par MM. Lazare frères. Il serait difficile d'indiquer une classe de lecteurs à laquelle ne soit pas nécessaire ce guide aussi exact que consciencieux.

Chez les anciens, Félibien et Jean Dubreuil, quelques compilateurs chez les modernes, et parmi les contemporains ce sceptique de Dulaure, dont le travail est loin d'être irréprochable, bien qu'il soit le plus ordinairement cité ou consulté, ont écrit l'histoire de notre capitale. Avec les uns, cette histoire a pris parfois la couleur de la légende, les apparences du roman; avec les autres, elle a subi le brutal contact des secousses ou des opinions politiques; chez presque tous, les lacunes abondent, l'incertitude des origines, le manque d'authenticité, en un mot, l'absence des actes officiels sont les moindres inconvénients.

Instruits par l'expérience autant que par l'étude réfléchie de leurs devanciers, MM. Lazare ont pris à tâche d'épargner à leur œuvre de semblables accusations. Dès le premier jour, leur dictionnaire a été considéré avec raison comme un modèle d'ordre et de lucidité. Rien de plus méthodique, en effet, que la classification adoptée par les auteurs. Le *Dictionnaire des rues de Paris* ne tient à la foule trop souvent ennuyeuse des lexiques que par sa nomenclature, basée sur l'alphabet et grâce à laquelle chaque chose est à sa place et se trouve sans longue recherche. En dehors de cet unique point d'analogie avec les recueils didactiques, l'aridité est loin d'être le caractère distinctif de cet excellent livre, dont les notices sont pour ainsi dire autant de petits cours d'histoire, d'administration et fréquemment de style descriptif.

Conçu dans un sentiment de tout point contraire à celui de la diffuse amplification de Dulaure, l'ouvrage de MM. Lazare ne condamne point le lecteur à de perpétuelles redites qui brouillent les idées et embarrassent les recherches. Chaque article a sa raison d'être et ses limites au delà desquelles les auteurs ne s'aventurent ou ne s'égarent jamais en digressions superflues. MM. Lazare savent, en effet, par les dix années de labeur qu'il leur a fallu consacrer à ce volumineux album de nos voies, de nos places, de nos promenades et de nos merveilles publiques, quel est le prix du temps et combien il importe d'en perdre le moins possible. C'est ainsi qu'à force de persévérance et de soins ils ont composé une œuvre que l'on peut, à plus d'un égard, considérer comme un monument civique.

Nous ne sommes ici que l'écho des éloges qui ont accueilli, lors de son apparition, un livre dont l'usage n'a fait depuis que fortifier le succès, car le conseil municipal lui-même, par un vote unanime, a exprimé la profonde sympathie qu'il lui inspirait. Mais cette première édition s'est épuisée avec le temps et les besoins d'un public éclairé. Les événements et le progrès ont aussi imposé aux écrivains une tâche nouvelle, et cette tâche, MM. Lazare viennent de la remplir avec autant de conscience et de talent, qu'ils s'étaient acquittés de la première, en publiant une seconde édition de leur ouvrage, qu'ils présentent au public, refondu, et complété par l'examen ou l'analyse de toutes les améliorations et transformations de notre cité, surtout depuis l'avénement de la période napoléonienne. Un plan de Paris rectifié accompagnera l'année prochaine ce beau volume, que les auteurs n'ont pas voulu tarder davantage à mettre entre les mains de la foule. La première édition du *Dictionnaire administratif et historique*

des rues et monuments de Paris en avait démontré l'utilité, la seconde édition fait de ce vaste travail un livre désormais indispensable.

FÉLIX PIGEORY.

MONUMENT A VISCONTI.

SOUSCRIPTION.

La sympathie publique a immédiatement répondu à l'appel de la Commission qui s'est formée sous la présidence de M. Nieuwerkerke et la vice-présidence de M. le marquis d'Audiffrèt et de M. le baron Paul de Richemont, pour ériger un monument funéraire à la mémoire de Visconti. Il résulte des listes présentées par MM. Georges Guénot, rapporteur, Théodore Lejeune, secrétaire et Croiseau, trésorier, que la Souscription ouverte depuis moins de quinze jours et accueillie avec empressement dans toutes les classes de la société, dépasse déjà pour les premières sommes reçues, le chiffre de dix mille francs et compte au nombre de ses adhérents :

S. A. I. le prince Jérôme; S. A. I. madame la princesse Mathilde; MM. le marquis d'Audiffret, sénateur; Boulay de la Meurthe, sénateur; le comte Molé, de l'Institut; le baron de l'Espérut, député; le comte de Nieuverkerke, de l'Institut; Bellot de Busy; Hippolyte Le Bas, de l'Institut; Ditte; Mme veuve Aubin; Vauchelet, peintre; Turquois; Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris; Lejeune, peintre; Colson, architecte; Croiseau, chef de la comptabilité des travaux du Louvre; Lemaire; Crière, sculpteur; Gallois-Poignaut, sculpteur; Adolphe Moreau, agent de change; Doret, sénateur; Destailleurs, architecte du gouvernement; Crétin, architecte; Guénin; Donat-Peduzzi; Vitet, de l'Institut; Georges Guénot, rédacteur en chef de la Revue des Beaux-Arts.

MM. Vuhrer, chef de division au ministère d'État; Henraux, fournisseur des marbres du gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur; Beaufeu, notaire; Cochin, adjoint au maire du dixième arrondissement; Benat; Lacroix; Édouard Caillard; Bourlon, député; Didion, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; Foucher, président honoraire de la compagnie des notaires de Paris; de Gascq, président de chambre à la cour des comptes; de Monicault, ancien préfet : F. Bartholony, président de la compagnie du chemin d'Orléans; Dufour, banquier; Alfred Leroux, député; le duc de Valmy; Mme la comtesse de Richemont; le comte Eugène de Richemont; le vicomte Alfred de Richemont; Ricot; le baron de Rodde; le baron Paul de Richemont, député.

MM. Jacques Vigier; Julliot, chef de bureau au ministère d'État; Séguin, marbrier; Laisné, directeur au ministère de l'intérieur; Journault, contrôleur en chef au ministère d'État; Auger, vérificateur de la ville; baron de Heckeren, sénateur; Jullien, ingénieur en chef du chemin de Lyon; Cluïs aîné, chef de bureau au ministère d'État; Carithon, vérificateur des travaux publics; Picot, de l'Institut; Bouchet, architecte; Lefuel, architecte des travaux de réunion des Tuileries au Louvre; Burette, peintre; Martin, sous-chef de bureau au ministère d'Etat; Croppi.

MM. de Cardaillac, chef de division au ministère de l'intérieur; Hittorff, de l'Institut; Vasseur; Fleury; Lemazurier; marquis de Lauriston; baron Roger; Marchand, peintre; Leblanc et ses fils; Hovyn-Tranchère; Amédée Rostaine; Gustave Bécourt; Fontaine, doreur; L. Gérard; L. Aubert; Plataret, manufacturier; Huiart; Langlois; Encelain; Laurent, professeur au conservatoire; Jaley, sculpteur; Ritaud; Just Lallement; de Mercey, chef de la division des Beaux-Arts au ministère d'État; Théodore Gudin, peintre; Rohaut de Fleury, architecte; baron Cretet de Crouzas; Mme la marquise de Chanaleilles; Croppi; Salles; Robin; Langlois Turquoi; Boutreux; Laloy; Galbrun; Cauhault; Bellu et Donnay; Dubroy; Gras; Desfontaines; Verrier, architecte; Verrier, peintre.

MM. Clairin, Leture et Blanche, entrepreneurs de maçonnerie, les ouvriers de leurs chantiers : Koffmann, Gind, Henry, Marie, Guillaume, Miller, Simon, Stoffel, Lambert, Poison, Morel, Denis, Boisseau, Vallexe, Devaux, Michel, Chenu, Delangle, Angot, Henry, Martin, Clamer, Tibaut, Heber, Thill, Thomas, Georges, Dalème, Stein, Bolibault, Adolphe, Hamelin, Lebouc, Simoni, Dechoquais, Coneck, Scheinder, Mathias, Menche, Maille, Glaudel, Rebelle, Hellen, Peker, Orsioul, Brouck, Thierry, Pierre, Deporte, Buchome, Richard, François, Koffmann, Dominique, Kiffer, Drujeon, Dupont, Renaud, Harle, Chopinot, Gosselin, Kiffer, Meyert, Klaipper, Grégoire, Semaise, Fontaine, Baimpel, Pantot, Colombel, Job, Chaumet, Louis, Renard, Krim, Roquencourt, Hermann, Weber, Niderkorn, Laurent, Pasquier, Soumis, Nicolas, Gilon, Félix, Mairincial, Saget, Bajau; Durand, Léonard, Marchal, Heuplanche, Baptiste, Lelaquait, Pil'out, Cathit, Dizier, Murat, Thomas, Ménager, André, Denninger, Mathieu, Servat, Yvon, Lejaure, Murat, Tixier, Rousseau, Charbonnel, Poiret, Martin, Mathias, Horm, Cussy, Babbe, Appot, Michel, Wéber, Lutzen, Louis, Steichen, Roli, Frédéric, Sagner, Veidu, Morel Félix, Gauthier, Lagrange, Simon, Schmitt, Ladet, Valette, Toury, Poret, Raskin, Emmont, Capy,

Zerling, Lejaure, Chevallier, Alary, Chicot, Rivière, Daurat, François, Féry, More père, More fils, Chaumon, Lesquin, Despanier, Pillet, Millot, Demars, Marie, Duporté, Joly, Lemaire, Dujour, Fleurot, Lévêque, Rivière, Voillemain, Chapuis, Sablin, Cécile, Brunel, Marie, Touret, Bizot, Tardif, Chardine, Godefroy, Chassin, Leduc, Marie, Tautain, Raton, Chassin, Masson, Renaud, Sillas, David, Lebel, Exupère, Jacquenay, Leconte, Baudoux, Renard, Vacheret, Éclache, Cheurot, Fontenos, Cordine, Aubert, Hamel, Huet, Brossier. Brousset, Moulin, Henri, Boursault, Thomas, Tauron, Chevalier, Brunet, Brou, Deslandre, Marie, Foulon, Montaut, Judrin, Guillemain et ses ouvriers.

M. Vaudoré, fabricant d'appareils pour le gaz et ses ouvriers : Tardieu, Blondel, Branger, Robin, Lebeau, Segard, Fouilly, Mullot, Gérardin, Paillard, Corbien, Chalony, Cheyer, Bauby, Desjardins, Olivier, Jouart, Lacot, Lesquiet, Rivoure, Redon, Lemoine, Gréhier, Robillard, Leclerc, Astié, Odet, Hellouin, Delahay, Guilleret, Genesty, Suzan, Lemonnier, Garnaud, Laporte, Legoux.

M. Vaucher, entrepreneur de peinture et ses ouvriers : Lemoine, Larcher, Lorance, Patrice, Cotty, Patrice aîné, Gerardin, Merciez, Deslouis, Denier, César, Larcher père, Renard, Morel, Vasseur, Desjardins, Parmentier.

M. Guérin, entrepreneur de plomberie et ses ouvriers : Delrieu, Walle, Poupin, Fouclaiz, Jérôme, Josephe, Cattet, Bienvenu, Tribouillard, Le Beau, Le Blond, Raisin, Hauri, Louis.

M. Mellerio, entrepreneur de fumisterie et ses ouvriers : Cerutti (Baptiste), Cerutti (Pierre), Piffera, Renauda, Petrille, Balasse, Farobia, Nicora, Jardini, Delthé, Pifféro.

M. Dubrugeaud, entrepreneur de charpente et ses ouvriers : Saint-Saloi, Mochin, Morizot, Enaud, Chasles, Jacquet, Sudret, Chervet, Génais, Canard, Pengauld, Mochin, Dubois, Desbui, Cherbaum.

M. Lehète, entrepreneur de pavage et ses ouvriers : Guillemain, Coiplet, Lemaur, Marguinot, Moranville, Balthazar, Dubois, Lavaux, Féron.

M. Cluzan, entrepreneur de mise en couleur et ses ouvriers : Ségur, Jourdan, Duclou, Charles, Berthet (Victor).

M. Tencé, entrepreneur de couverture et ses ouvriers : Masselin, Daniel, Ruel, Prevel, Fontaine, Véval, Tranchet, Plaine.

M. Gobier Lac, entrepreneur de vitrerie et ses ouvriers : Sadler, T. Lac, Duval, Barth, Denouveau.

MM. Bétrémieux et fils, fabricants de papiers peints et leurs ouvriers : Baron, Girodon, Bertin, Féré.

M. Gonault, entrepreneur de marbrerie et ses ouvriers : Doucet, Ehrmann, Trognée, Lepage, Chrétien, Pichon.

Aux noms qui précèdent il faut ajouter les dons de divers anonymes.

Les versements continuent à s'effectuer directement ou par mandat sur la poste, chez le trésorier de la Souscription, M. Croiseau, chef de la comptabilité des travaux du Louvre, rue de Buci, 27, à Paris, qui fait également pour cette ville, toucher les sommes à domicile lorsqu'il lui en est donné avis.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 513.

Séance du mardi 7 mars 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

A huit heures, M. le président déclare la séance ouverte et donne la parole à l'un des secrétaires adjoints pour faire la lecture des procès-verbaux correspondant aux séances des mardis 7 et 21 février 1854. Aucune observation n'étant faite, cette rédaction est adoptée.

La correspondance comprend :

1° Un bon de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, à l'effet de retirer un exemplaire du précis analytique des travaux de cette Société, année 1852-1853. M. Martin est chargé de retirer cet ouvrage.

2° Les numéros des 11, 18, 25 février et 4 mars 1854 du journal anglais *The Builder*, lesquels sont renvoyés à l'examen de M. Léon Moultat.

3° Le numéro du 11 février 1854 du *Gleason's Pictorial*, également renvoyé à M. L. Moultat.

4° Une note imprimée sur la maladie de la vigne, déposée aux archives.

5° Le deuxième trimestre 1853 du recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, renvoyé à M. Henri de Sauclières.

6° Un programme des questions mises au concours par la même Société pour l'année

1854. M. H. de Sauclières est également chargé de cet examen.

7° Une lettre de M. le comte de Nieuwerkerke, relative au monument à élever à la mémoire de Visconti, accompagnée d'une liste de souscription sur laquelle s'inscrivent MM. les membres présents à la séance.

8° Le premier numéro d'un journal espagnol ayant pour titre *Las Bellas artes*, dont notre collègue, M. Théodoro Blasco Soler est l'éditeur. Ce spécimen est renvoyé à M. Léon Fournier pour nous en rendre compte.

9° Le troisième tome des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* Notre collègue, M. Chaudet, est chargé de l'examen de cet intérressant volume.

10° Les numéros 27 et 28 des *Mémoires de la Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, renvoyés à l'examen de M. Pernot.

11° Le bulletin du 4e trimestre 1853 de la Société des antiquaires de l'ouest. M. Gelée est chargé de ce rapport.

12° Les 228 et 229es livraisons de l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, dont M. Pernot veut bien nous rendre compte.

13° Le numéro de février 1854 des *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*, renvoyé comme d'usage à M. Vavin, rapporteur.

14° Diverses brochures dont M. Jules Nollet-Fabert est l'auteur, et sur lesquelles M. Pernot est chargé de faire un rapport dans le plus bref délai. Ces divers volumes ont pour titre : 1° *Silvio Pellico*, 2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Villeneuve-Bargemont, marquis de Trans*, 3° *le général Richepanse;* 4° *le maréchal Gouvion-Saint-Cyr* ; 5° *le maréchal Exelmans*, 6° *le maréchal Oudinot*; 7° *le général Jordy ;* 8° *Éloge historique de J. J. Granville.*

La correspondance étant terminée, l'ordre du jour appelle la lecture des notes par M. Paul Carpentier sur le registre matricule des membres de la Société. Ce travail, résultat des minutieux labeurs de M. J. N. Bidault, fait regretter que notre collègue ne puisse, à cause de ses infirmités, en poursuivre l'achèvement; et tout en reconnaissant les services qu'il peut rendre, notre collègue émet le vœu que la décision de la Société, concernant la création du registre dont il est parlé, fasse partie de notre règlement et devienne partie intégrante de l'article 50. Cette mesure donnerait, dit-il, un caractère plus précis et plus d'autorité à la décision prise par la Société, le 16 mars 1847. Le vœu émis par notre honorable collègue est fortement approuvé et le bureau est chargé de le faire mettre à exécution.

M. Maillet donne lecture de son rapport sur le *Recueil de travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, année 1852. Notre collègue a remarqué dans ce volume une partie archéologique intitulée *Glossaire des mots hors d'usage.* Ce travail, dit-il, est curieux et dénote chez l'auteur beaucoup d'érudition : il cite aussi une dissertation sur une satire inédite de Boileau, et il arrive à la page la plus intéressante pour nous, c'est-à-dire à un poëme que la Société de l'Eure a couronné et qui a pour sujet Poussin et son monument.

Ce poëme est précédé d'un avis annonçant que la Société de l'Eure comprendra, dans sa prochaine publication, les documents relatifs à la souscription, au monument et à l'inauguration qui a eu lieu aux Andelys le 15 juin 1851 ; cérémonie à laquelle assistait une commission composée de plusieurs membres de notre Société, ayant à leur tête notre honorable président, M. Delaire.

L'honorable rapporteur termine son travail en proposant de déposer aux archives le volume dont il vient d'être fait mention. Ces conclusions sont adoptées.

M. Chaudet donne lecture du rapport qu'il a fait au nom de la commission chargée d'examiner les marbres de la Bolivie envoyés par notre collègue, M. Nunez-del-Prado. Dans ce rapport, notre collègue fait ressortir les diverses qualités de ces granits, de ces

marbres et de ces albâtres. Les conclusions de ce travail sont adoptées, et la Société prend en outre la décision d'offrir à l'École des mines, pour être placés dans son musée, les échantillons envoyés par notre collègue, après toutefois que la Société en aura gardé elle-même quelques-uns.

M. Charles Chevalier communique à la Société une série d'épreuves intéressantes obtenues au moyen de la photographie, par M. G. Roman de Wesserling, au nombre desquelles nous avons remarqué, comme étant d'un travail fini et d'une parfaite exécution, la vallée de Saint-Amarin, l'allée de cerisiers en fleurs, une vue de neige de la terrasse d'un château, un second point de vue de la vallée de Saint-Amarin, une vue de diverses teintes du lac de Brientz, la reproduction d'un tableau soleil couchant et un paysage de M. Charles Meunier. Ces divers points de vue étaient pris, pour la plupart, dans le département du Haut-Rhin.

Afin de montrer combien la photographie pouvait donner de résultats utiles, M. Charles Chevalier a également présenté à la Société la sixième livraison d'un ouvrage, dans laquelle se trouve représentée la copie photographiée des gravures de Marc-Antoine Raimondi, par M. Benjamin Delessert. D'après l'importance de ces œuvres, M. le président s'est empressé de nommer une commission composée de MM. Charles Chevalier, Horsin-Déon, Dussauce, Paul Carpentier et Chaudet, lesquels sont chargés de présenter un rapport à la Société.

L'heure avancée ne permettant pas de continuer la suite de l'ordre du jour, M. le président lève la séance à dix heures un quart.

Ordre du jour du mardi 21 *mars* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 7 du même mois; 2° Correspondance; 3° Nomination de la commission destinée à reviser les comptes du trésorier en vertu de l'art. 43 des statuts de la Société; 4° Rapport de M. Moultat 1° sur une série du journal anglais *The Builder*; 2° Sur les travaux de l'Institut royal des architectes britanniques de 1853 à 1854; 3° Sur le journal américain le *Gleason's Pictorial*; 5° Communication de M. Thiollet sur l'érection d'une statue au célèbre peintre J. Cousin; 6° Rapport de M. Pernot 1° sur les comptes rendus du congrès d'Arras; 2° sur les diverses brochures adressées à la Société par M. Jules Nollet-Fabert; 7° Communication par M. Chaudet du procédé de peinture murale par M. Courtin.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 3 *mars* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, et ensuite adopté.

M. de Martonne fait remettre au comité une brochure intitulée : *Les fêtes du moyen âge civiles, militaires et religieuses*. M. Bellier de La Chavignerie est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Siméon Chaumier, fait hommage au comité d'un exemplaire de son *Odyssée napoléonienne*. M. Arthur Dandale est choisi pour faire un rapport sur cette œuvre importante.

Le volume de fables déposé par M. Victor Roussy, n'ayant pas été remis à M. Siméon Chaumier, rapporteur nommé, M. le président le lui enverra afin qu'il lui soit possible de s'occuper au plus tôt d'un travail que le comité attend avec impatience.

M. Brévière, graveur et membre du comité, dépose sur le bureau un essai de cliché de gravure, résultat du procédé galvanoplastique. La planche soumise à l'appréciation de l'assemblée présente en saillie tous les traits obtenus en creux sur l'original à l'aide du burin ou de l'eau-forte.

M. Hulot annonce qu'incessamment il présentera une reproduction galvanique d'une planche gravée sur acier.

Admission de candidats. M. le président donne lecture de la lettre par laquelle M. L. Auvray, déjà proposé, demande à faire

partie du comité central. On procède ensuite au scrutin secret. M. Auvray est proclamé membre adjoint.

M. C. E. Clerget continue la lecture des *Études sur la vérité dans l'art*, par M. L. Schaal. L'auteur, dans ce second article, s'occupe exclusivement de l'architecture; il entrevoit une ère nouvelle ouverte par les constructions gigantesques nécessitées par les chemins de fer; mais l'artiste regrette vivement que l'agréable ne se joigne pas plus souvent à l'utile, et que l'élégance ou la richesse de l'ornementation ne vienne pas quelquefois rompre la monotonie de ces grandes lignes architecturales, offertes par les immenses travaux ordinairement appelés travaux d'art, et où l'art véritable se montre bien rarement.

M. L. Schaal cite cependant quelques essais heureux, dans lesquels une ornementation bien entendue augmente l'effet produit par les nefs des embarcadères de Paris. Après avoir exprimé ses regrets sur la mauvaise appropriation intérieure ou extérieure de certains édifices, qui, selon lui, ne répondent pas aux besoins pour lesquels ils ont été construits, il manifeste le désir, qui nous paraît difficile à satisfaire, que désormais les artistes soient les seuls arbitres de ce qu'il y aurait à décider en matière de construction, et que rien ne s'exécute que sur leur initiative.

Sans doute alors nos édifices publics pourraient gagner en beauté et flatter davantage les yeux des spectateurs étonnés, mais aussi ils pourraient perdre en commodité pour les administrations qui n'auraient été que peu ou point consultés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour du vendredi 17 mars 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars 1854; 2° Correspondance; 3° Propositions diverses; 4° Lecture du rapport de M. Siméon Chaumier, sur le volume des fables de M. Victor Roussy.

Le secrétaire général,

H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Théatre-Français, *la Joie fait peur.* — Opéra-Comique, *l'Étoile du Nord.* — Théatre-Lyrique, *la Fille invisible*, un oratorio. — Gymnase, *la Crise*, *le Père de Famille.* — Variétés, *Deux Dames au violon.*

La quinzaine a été marquée par la représentation, sur notre première scène, d'un nouvel ouvrage de Mme Émile de Girardin, intitulée *la Joie fait peur*. Pour qui connaît un peu le théâtre, le sujet et le compte rendu de cette œuvre sont tout entiers dans le titre. La comédie en question, bien que renfermée en un seul acte, est grosse de péripétie et ruisselante de larmes. Une mère et le surplus de la famille pleurent un enfant que l'on croyait à jamais perdu. Le retour de cet enfant est le sujet d'une multitude d'angoisses, au terme desquelles Mme Allan s'écrie : « On ne meurt pas de joie! » La pièce de Mme de Girardin où l'observation n'a pas moins de place que l'analyse, est du nombre de celles qui peuvent et doivent être classées dans le genre physiologique.

L'Étoile du Nord continue sa triomphale ascension au firmament de l'Opéra-Comique, où elle brillera longtemps. Ce théâtre, où *la Dame Blanche* compte 764 représentations, en garde autant à *l'Étoile du Nord.* De la nouvelle œuvre de Meyerbeer, comme de *Robert le Diable*, des *Huguenots*, du *Prophète*, il n'y a qu'un mot à dire : le génie est là! Vous aurez beau avoir des préférences pour telle ou telle forme de musique, vous serez obligé de convenir que nul compositeur ne surpasse Meyerbeer en richesse et en variété de motifs, et ne saisit son auditoire avec plus de puissance et de *maëstria*. Plus on entend *l'Étoile du Nord* et plus on y trouve de beautés. Meyerbeer soutient constamment l'attention, lors même que le poëme lui fait défaut, et les poëtes qu'il adopte sont heureux, ils n'ont pas grand'chose à faire avec lui. M. Scribe a un peu profité de cette liberté, il faut le dire, et au point de vue de l'histoire, par exemple, les caractères de Pierre le Grand et de Catherine sont plus que bizarres, les mémoires secrets sur la cour de Russie, de M. de Villebois, récemment publiés, n'ont certainement pas été mis à contribution par M. Scribe. Mais l'Opéra-Comique est un pays où les personnages historiques ont l'habitude de voyager *incognito* et de prendre un costume de fantaisie. M. Scribe a largement usé du privilége. Il n'est guère besoin de dire à tout Paris qui le sait que l'exécution de *l'Etoile du Nord* est des meilleures.

La Fille invisible, opéra en trois actes de M. Adrien Boïeldieu, a été représentée au Théâtre-

Lyrique; le poëme de MM. de Saint-Georges et Dupin est intéressant, et la musique de cet ouvrage ne manque, à coup sûr, ni de charme ni de goût. Mme Meillet, très-gracieuse cantatrice, s'y est fait vivement applaudir. On annonce la prochaine représentation d'un nouvel opéra de M. Clapisson, avec Mme Cabel. Il est bien temps que M. Clapisson, qui est un compositeur d'infiniment de mérite, ait du bonheur, et qu'il entre à pleines voiles dans un grand succès.

Puisque nous parlons de musique nous avons entendu, et nous ne saurions passer sous silence, un oratorio de M. Charles Manry, d'un bel effet. Il y a de la mélodie et de l'élévation dans cette œuvre intitulée, *les Disciples d'Emmaüs*, qui a été inspirée par un chef-d'œuvre du Titien. L'auteur sera quelque jour, nous n'en doutons pas, appelé à la scène, où il se fera une place distinguée.

Le Gymnase a arrangé pour son public de choix une des comédies-proverbes de M. Octave Feuillet, *la Crise*. Cette comédie écrite avec soin et toute remplie de mots spirituels, avait déja paru dans la *Revue des Deux Mondes*, aussi sent-on un peu le livre dans cette œuvre, et tous les mots charmants à la lecture ne portent pas au théâtre, mais le dernier acte, dans lequel se trouve une scène fort dramatique, a décidé le succès. Mme Rose Chéri a beaucoup contribué à cette réussite par l'intelligence de son jeu et la vivacité de ses manières. Il s'agit de guérir une jeune femme vaporeuse qui souffre de cette maladie de l'ennui si fatale quelquefois au repos conjugal.

MM. Duvert et Lauzanne ont créé, comme on le sait, une variété dans la langue française; outre le provençal et le bas breton, il y a dans notre belle patrie l'idiome *Duvert* et *Lauzanne* qu'Arnal parle avec une grande facilité et qu'il sait même comprendre avec succès. Cet idiome est composé d'expressions grotesques et inattendues, de rapports hybrides qui effleurent le calembour; enfin d'un tas de mots et d'idées étrangement accolés ensemble dont voici un exemple pris dans leur dernier ouvrage : « La moutarde me monte au nez, dit un des personnages hors de lui. — Je me moque de votre *sinapisme*, répond l'autre flegmatiquement. » Sinapisme n'avait là que faire et voilà pourquoi sinapisme y est. Sinapisme en dit plus qu'il n'est gros. Oh! si les femmes savantes de Molière revivaient, quelle affection elles porteraient à MM. Duvert et Lauzanne qui se travaillent bien plus que Ménage et Voiture à ne rien dire de naturel. MM. Duvert et Lauzanne doivent écrire leurs pièces à l'encre noire comme tout le monde, puis à l'encre bleue, puis à l'encre rouge, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé la couleur foncée qui convient à leurs laborieux manuscrits, illustrés sans doute de vignettes *ad hoc*, et dont la bibliothèque publique ne manquera pas de faire un jour l'achat. Les élèves de l'École des chartes de la postérité seront occupés à les déchiffrer et à les expliquer.

Nous avons confessé que cette langue particulière réussissait souvent à MM. Duvert et Lauzanne; mais parfois aussi, lorsqu'ils vont à l'étranger, ils ne sont pas toujours entendus. Le Gymnase est un pays un peu étranger pour eux, et *le Père de famille*, qu'ils viennent d'y faire représenter, n'a pas reçu un accueil aussi favorable que s'il avait été placé sur son véritable terrain, aux Variétés ou au Vaudeville. Le Gymnase a des habitudes d'élégance et de bon goût, qui se refusent à certaines formes de langage usitées et appréciées ailleurs. Heureusement pour les deux auteurs, il est rare qu'une idée comique et de bon aloi ne se trouve pas dans leurs pièces. La donnée est ordinairement piquante, originale même, et elle fait pardonner l'excentricité de leur manière de parler. Dans *le Père de famille*, ils n'ont rien moins abordé que la comédie de caractère, et la faiblesse paternelle a été mise en relief par eux d'une façon assez plaisante. L'excellent Geoffroi est un père de famille qui voit ses enfants en beau comme le hibou de la fable et qui, pour marier sa fille et pour empêcher son fils de se lancer dans une intrigue où il peut rencontrer un mari jaloux et brutal, se met toutes sortes d'embarras sur les bras. C'est cette pièce qui a fait naître le procès de Mlle Luther contre son directeur. Mlle Luther ne voulait pas y jouer un rôle où elle n'a qu'à montrer sa charmante figure; elle a été condamnée par les juges à venir sourire au public comme une danseuse de l'Opéra. Le public ne se plaindra jamais de la voir, mais on ne peut se dissimuler qu'au point de vue de l'intelligence et de l'esprit, Mlle Luther n'avait pas tout à fait tort de demander l'indulgence pour son rôle, même par voie judiciaire.

Un petit acte qui vient bien à son heure après les jours gras, a été donné aux Variétés, il a pour titre *Deux dames au violon*, et pour auteur M. Nérée Desarbres. Quelques coupures heureusement faites le lendemain de la première représentation ont ajouté à l'entrain de ce jeu d'esprit, qui n'est pas moins un amusement pour le public que pour les acteurs.

Hippolyte LUCAS.

MÉLANGES.

15 mars.

Les réceptions de M. le comte de Nieuwerkerke dans ses beaux salons du Louvre, n'ont pas été

interrompues par la nécessité où M. le Directeur général des musées impériaux a cru être de transférer momentanément sa résidence dans une autre partie du palais, par suite des travaux de construction qui vont raccorder le magnifique escalier de Percier et Fontaine aux nouveaux bâtiments de l'aile méridionale du Louvre. Vendredi dernier, une assistance d'élite se retrouvait donc, comme de coutume, chez M. le comte de Nieuwerkerke, dont les appartements ont été pour ainsi dire improvisés avec un goût irréprochable au second étage de la grande cour du Louvre. On arrive à ces appartements meublés avec toute la richesse des anciens par l'escalier dit de Henri IV, aboutissant au pavillon de l'Horloge.

— Les amateurs parcourent avec avidité le catalogue du cabinet de feu Visconti, membre de l'Institut, architecte de S. M. l'Empereur, se composant d'une riche collection d'émaux, objets d'art, antiquités diverses, etc., tableaux, dessins, estampes, grands ouvrages à figures, recueil et livres dont la vente commencée à la salle de la rue Drouot le mardi 14 de ce mois, durera jusqu'au 16 inclusivement. Ce cabinet, qui provenait en grande partie des recherches et des sacrifices de Visconti père, iconographe d'un haut mérite, est évalué à plus de cent mille francs. Quels que puissent être les regrets de la famille et des archéologues, cette collection précieuse a dû être vendue par suite de l'ouverture de la succcession Visconti à laquelle des mineurs sont appelés à prendre part. Il serait toutefois fort à désirer que les merveilles que possédait ce cabinet ne sortissent pas toutes de France et que le gouvernement, dans son intelligente sollicitude, se décidât à acquérir pour le mobilier de la couronne, le palais des beaux-arts ou le musée du Louvre, lieux où elles trouveraient si bien leur place, les admirables *Copies* des dix fresques de Raphaël formant les loges du Vatican, copies uniques en leur genre, car elles ont été exécutées par des contemporains et dans l'école même du divin maître à une époque où ses chefs-d'œuvre brillaient de tout leur éclat, ainsi que l'*Apolline*, délicieuse statue en marbre demi-nature, d'après l'antique, dont Visconti faisait le plus grand cas.

— Par ordre du gouvernement de grandes commandes ont été faites à la manufactures impériale de Sèvres pour l'exposition universelle de 1855.

— Le gouvernement vient de faire à divers graveurs, pour le compte du musée du Louvre, une commande s'élevant en total à 215 000 fr. et dont voici le détail : M. Henriquel-Dupont a reçu mission de graver les *Pèlerins d'Emmaüs*, de Paul Véronèse; prix alloué, 40 000 fr. M. Achille Lefèvre a reçu en partage l'*Antiope*, du Corrège, prix accordé, 20 000 fr. M. Dien, la *Sainte Scholastique*, de Lesueur, 15 000 fr.; M. Bein, l'*Hérodiade*, de Luini, 15 000 fr.; M. Sainte-Eve, la *Charité*, d'André del Sarte, 20 000 fr.; M. Pollet, le *Concert*, du Giorgion, 20 000 fr.; M. Alphonse François, le *Couronnement de la Vierge*, de Fra Angelico, 30 000 fr.; M. Caron, tableau du Pérugin nouvellement acquis, 20 000 fr.; M. Alphonse Leroy, la petite *Sainte Famille*, de Jules Romain, 6000 fr.; M. Jules François gravera pour le prix de 20 000 fr. le Terburg du salon Carré (*Soldat faisant des propositions téméraires à une jeune dame*). Des eaux-fortes de MM. Daubigny, Jacque et Bléry, d'après Ruysdaël, Wynants, Hobbema, compléteront l'emploi de ce crédit.

— Les grands travaux de construction n'ont été que très-peu ralentis par l'hiver. Sans parler des merveilles qui s'exécutent comme par enchantement au Louvre, on termine aux Invalides le perron d'honneur, et l'on donne la dernière main à la grille magnifique qui sépare la cour de la place Vauban. A Sainte-Clotilde, on se dispose à surmonter d'un clocher chacune des deux tours; une grille va s'élever autour de l'église.

— La distribution des prix aux élèves de l'école municipale de dessin et de sculpture de Paris, fondée en 1835 et dirigée avec autant de zèle que de talent par M. Lequien, a eu lieu le mois dernier dans la salle Saint-Jean à l'hôtel de ville sous la présidence de M. Périer, vice-président de la commission municipale, qui avait à ses côtés, entre autres notabilités industrielles, MM. Eck, Denière père et fils et Victor Paillard. M. Périer a rappelé en quelques mots l'origine et les services rendus par la grande école du XIe arrondissement à laquelle la ville affecte chaque année une allocation de six mille francs; il a également apprécié, dans les termes les plus favorables, l'établissement de la rue Ménilmontant, qui compte deux cent quatre-vingt-dix élèves. M. Lequin a ensuite fait ressortir tous les avantages que l'étude du dessin est susceptible de procurer à l'art industriel. La séance a été terminée par la distribution d'un grand nombre de médailles.

— On vient de publier à Londres un document curieux; c'est le rapport sur les travaux d'art dont le nouveau palais du parlement a été et doit encore être l'objet. Voici d'après ce rapport l'évaluation des travaux effectués ou en cours d'exécution : Chambre des lords, peintures à fresque, 4800 liv.; statues en métal, 4680 liv.; salle d'attente, peintures à fresque, 3500 liv.; statues de la salle de Saint-Étienne, 8600 liv.; la chambre du prince, 3835 liv.; bas-reliefs, 750 liv.; portrait d'Henri VII, 50 liv.; le vestiaire de la reine,

4800 liv.; le vestiaire des pairs, 9000 liv.; le corridor des pairs, 3650 liv.; le corridor des communes, 3650 liv.; divers ouvrages, 220 liv.; et en ajoutant 5800 liv. employées en prix donnés aux expositions de 1843 et 1847, et à l'achat de deux cartons exposés en 1845, la dépense totale des travaux entrepris s'élèvera à 53 335 liv., sur lesquelles la somme de 29 660 liv. a été déjà payée; le surplus ne sera demandé qu'au fur et à mesure, car une partie considérable des travaux reste encore à faire.

— Depuis la fin de l'année dernière, M. Gosse, peintre d'histoire, et l'une de ses élèves les plus distinguées, Mlle H. Girouard, ont ouvert, rue de Lancry, un atelier de peinture et dessin pour les dames. Le succès de cette utile et intelligente fondation n'a pas cessé depuis cette époque d'aller croissant. M. Gosse et Mlle H. Girouard ont tout lieu d'espérer que, parmi leurs disciples dont le nombre augmente chaque jour, quelques-uns peuvent aspirer à devenir des maîtres.

—Un utile et intéressant écrit vient de paraître, il a pour titre : *Douze leçons de Photographie*, description de procédés simples et faciles au moyen desquels on obtient, presque infailliblement, des épreuves sur verre et sur papier, par le docteur J. Fau. Ce petit manuel, rédigé avec autant de clarté que de goût par un praticien et par un savant, est le plus exact résumé de la découverte daguerrienne et le meilleur conseiller que puisse prendre les amateurs photographes.

— M. François Wartel, excellent professeur de chant, dont la place serait si bien au conservatoire depuis qu'il n'est plus à l'Opéra, s'est fait très-légitimement applaudir et rappeler dans une soirée musicale donnée dernièrement à la salle Herz par MM. Henri et Ernest Altés, artistes de l'orchestre de l'Académie impériale de musique. Dans la première partie de ce concert, M. Wartel a chanté, avec l'expression et le fini qu'on lui connaît, l'air si original des *deux Jakes*, par M. Justin Cadaux et *Haï-Huli* de Reber; dans la seconde, il a tour à tour ému et charmé l'auditoire avec la *Sérénade* de Schubert et l'*Échange*, gracieuse mélodie de M. Henri Reber qui n'a pas peu contribué, ainsi que son habile interprète, à faire entrer le compositeur à l'Institut.

— Les frères Lionnet, qui ont si bien réussi depuis quelques années dans le monde des arts et des concerts, préparent une solennité musicale qui joindra à l'intérêt de son programme le louable but de subvenir à la libération d'un de ces jumeaux, M. Hippolyte Lionnet, qui fait partie du contingent de la réserve de 1851, récemment appelé sous les drapeaux.

— Vendredi prochain, 17 mars, M. Frédéric-Guillaume de Liguori, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Naples, de l'Académie de Sainte-Cécile à Rome et de la Société Philharmonique de Venise, chef de toutes les musiques militaires de l'armée napolitaine, fera exécuter sous sa direction, au Jardin d'Hiver, par un orchestre considérable, le remarquable *Requiem* qu'il a composé en l'honneur des soldats morts en 1848 et 1849 dans le royaume des Deux-Siciles pour la défense de l'ordre. La partition du *Requiem*, éditée par la maison Gérard, a été arrangée avec beaucoup de talent, par l'auteur lui-même, pour le piano.

— M. Maurice Van Gelder, violoncelliste de S. M. le roi des Pays-Bas, est en ce moment à Londres, où il obtient un grand et légitime succès. Les journaux anglais ne tarissent point en éloges sur cet artiste; voici entre autres extraits comment s'exprime sur son compte un des principaux organes de la presse britannique : « Jamais saison ne fut plus propice que celle où nous sommes aux succès des artistes de talent. Depuis le départ de MM. Rousselot, de Munck, Lutgen et Pilet, il n'y avait plus guère que M. Piatti qui maintînt au milieu de nous la renommée des solistes éminents. Aussi, M. Maurice Van Gelder s'est-il produit au moment le plus opportun, et rien n'a manqué à sa réussite. Il suffit d'entendre une fois le célèbre violoncelliste pour acquérir la certitude de sa profonde connaissance de la musique classique. Nous avons été confirmé dans cette certitude par la communication de lettres de MM. Meyerbeer, Thalberg et Eckert, qui n'hésitent pas à proclamer le mérite de M. Maurice Van Gelder comme exécutant et comme compositeur. Sous ce dernier rapport, le violoncelliste du roi Guillaume III a conquis d'incontestables titres à l'estime et aux sympathies de nos amateurs par le morceau de sa composition qu'il a récemment fait entendre dans un brillant concert au Cercle des Arts. » On pense que M. Maurice Van Gelder sera de retour à Paris avant la fin de la saison d'hiver.

— Samedi prochain, 18 mars, *les Pèlerins d'Orient* seront mis en vente chez M. E. Dentu, libraire-éditeur au Palais-Royal. L'ouvrage, imprimé avec autant de soin que de luxe, forme un beau volume très-grand in-18, de plus de 580 pages, sur papier jésus glacé et satiné, accompagné d'une carte de Palestine et du plan de Jérusalem, que les souscripteurs de LA REVUE DES BEAUX-ARTS ont déjà reçu. Bien que les Lettres composant *les Pèlerins d'Orient* équivalent au moins à deux tomes ordinaires, le prix de ce livre n'a été fixé qu'au chiffre de 4 francs.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

DE PARIS.

STATUTS. — RÈGLEMENT. — ACHATS. — EXPOSITION.

Fondée au déclin encore lumineux du XVIIIe siècle, la Société des Amis des Arts de Paris a suffisamment fait connaître, depuis cette époque, par ses intelligentes libéralités, que son but est : « l'encouragement des arts par l'acquisition de tableaux, dessins, statues, gravures, etc. ; le tout original et provenant directement des ateliers d'artistes vivants. » C'est là en effet la teneur de l'art. 2 des Statuts de cette association, revisés en séance du Comité le 2 mars dernier, et qui viennent d'être publiés, ainsi que le Règlement, revêtus tous deux des signatures de MM. le marquis de Tanlay, président, et Nolleval, secrétaire.

D'un exercice à l'autre le Comité a subi quelques remaniements par suite de retraites ou de vacances, car la Société a eu bien des pertes à déplorer. Aux noms de MM. le baron de Varange, le comte de Nansouty, Huvé, Aristide Dumont, d'Aigremont, baron du Sendat, baron de Ladoucette et vicomte Walsh, que le Comité n'a plus l'honneur de compter dans son sein, ont succédé ceux de huit membres nouveaux, MM. le marquis de Pastoret, le comte Hippolyte de La Rochefoucauld, le comte Célestin de Pontalba, Charles Gottreau, Lambert de Sainte-Croix, Beaurin, Lutteroth, et celui qui écrit ces lignes.

Ainsi complété le Comité s'est empressé de pourvoir aux affaires intérieures, et il s'est tout d'abord occupé du double travail de la révision des Statuts et de la rédaction d'un règlement qui lui manquait. Le Comité a principalement appliqué ses soins à simplifier et à rendre plus précise sa charte constitutive. Parmi les articles des anciens Statuts certains passages reconnus inutiles ont été retranchés. La plus forte suppression a porté sur deux paragraphes de l'art. 7, relatif au fractionnement des actions. L'article 17, partagé en deux, a formé les articles 17 et 18 de la rédaction nouvelle, si bien que les Statuts actuels comptent 23 articles, un de plus que ceux qu'ils remplacent.

Les changements n'ont d'ailleurs eu d'autre objet que celui de remplir des lacunes ou de faire disparaître des obscurités. L'art. 3 est maintenant expliqué par les mots qui le terminent : « La durée de la Société est illimitée à l'égard des actionnaires qui prennent tous les ans des actions; *elle est limitée, quant aux autres, aux années pour lesquelles leurs actions ont été prises.* » On n'ignore pas que les actions de la Société des Amis des Arts donnent droit de participation au tirage annuel des œuvres achetées par le Comité.

La simple mention des articles de ces nouveaux Statuts qui ont subi des amendements indiqués ci-après en caractères italiques, suffira pour donner une idée de la tâche entreprise et menée à bonne fin par le Comité :

Art. 7. Le prix de chaque action est de Cent francs; le titre *en est signé par le Président ou un Vice-Président, le Secrétaire-Ordonnateur et le Trésorier.*

Art. 8. La Société est administrée par un Comité *d'au moins* cinquante et un Membres. *Le Comité peut augmenter ce nombre;* les Membres une fois nommés restent indéfiniment en fonctions, à la charge de continuer à être Actionnaires. *Les membres du Comité concourent seuls au remplacement lors des vacances, en suivant le mode déterminé par le règlement intérieur.*

L'art. 9 concernant la nomination du bureau par le Comité est complété comme il suit : « Le renouvellement s'en fait chaque année; les membres sont indéfiniment rééligibles. »

Une forme plus nette a été donnée au texte ancien par les articles que voici :

Art. 12. Deux commissions nommées chaque année sont chargées, l'une de la comptabilité et de tous les détails de l'administration, l'autre de tout ce qui tient aux acquisitions d'objets d'art.

S'il est fait ou acquis une gravure, une Commission spéciale s'occupe de ce qui a rapport à cette gravure.

Le Comité fixe le nombre des Membres de toutes les Commissions.

Art. 13. S'il survient des vacances dans le Bureau, ou dans les Commissions, il est pourvu de suite au remplacement par le Comité.

Art. 15. Chaque action non favorisée par le sort a droit à une épreuve avec la lettre d'une des gravures appartenant à la Société, à choisir dans celles indiquées par le Comité avant le tirage.

L'art. 20, correspondant à l'art. 19 des anciens Statuts, réduit de *trois années à deux* le délai laissé aux actionnaires pour retirer les lots et gravures qui leur échoient par le sort. L'art 23 et dernier règle en ces termes les mesures à prendre pour la fin de l'Association si cet événement venait à se produire :

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'en fera par une Commission de sept Membres nommés par le Comité et sur les bases arrêtées par lui.

Maintenant il sera sans doute de quelque intérêt pour les artistes de connaître les principales clauses du Règlement intérieur de la Société des Amis des Arts, qui est la conséquence, et, pour ainsi dire, la mise en pratique des nouveaux Statuts. Je citerai donc, entre autres, les articles suivants :

Art. 2. Toutes les fois qu'il y aura une vacance, il sera procédé à la nomination dans le plus bref délai.

Art. 3. Les Commissions d'administration et d'acquisition d'objets d'art seront chacune de cinq membres.

Art. 7. La Commission d'acquisition fera, à chaque séance du Comité, un rapport sur les objets d'art présentés depuis la précédente réunion; elle fera sur chaque objet une proposition d'acquisition ou de non acquisition.

Art. 8. Le vote sur l'acquisition est indépendant du prix à offrir à l'artiste. Il n'est donné connaissance par le Président du prix demandé que si le premier vote est affirmatif; il est alors procédé à un second vote pour déterminer le prix à offrir; le Président, après avoir consulté le Comité, indique les prix sur lesquels aura lieu le vote; trois prix peuvent être indiqués, dont celui demandé par l'artiste sera le maximum; un vote inférieur au minimum sera acquis à ce minimum.

Art. 9. Si le Comité décide que quelques ateliers d'artistes doivent être visités comme renfermant des objets dignes d'être acquis par la Société, la Commission d'acquisition fera cette visite, et en fera son rapport au Comité.

Art. 10. Pendant les expositions publiques, la Commission d'acquisition s'y réunira aux jour et heure arrêtés en séance du Comité pour y faire choix des objets dont elle croira devoir proposer l'acquisition; elle fera son rapport à la seance suivante.

Art. 11. En cas d'urgence, pour une acquisition parmi les objets exposés, la Commission pourra la faire si les membres présents sont unanimes et dans les conditions d'un crédit qui aurait été ouvert à ce sujet.

Art. 16. Le tirage annuel des lots sera annoncé avec la plus grande publicité; une circulaire sera adressée aux Actionnaires pour les prévenir des jour et heure du tirage.

Après ce qui précède, on ne saurait se dissimuler que la Société des Amis des Arts, trop souvent battue par les révolutions qui causent de si notables préjudices aux arts et à ceux qui les protégent, prend de jour en jour plus de développements et s'efforce de mettre en honneur ses nobles traditions d'autrefois. Trente artistes environ avaient répondu à l'appel de la Société et soumis des ouvrages à son examen. Sur ces présentations vingt tableaux ont eu l'avantage d'être accueillis et payés, à peu de chose près, ce qu'en demandaient leurs auteurs. Les prix ont varié de trois cents à mille francs, si bien que la moyenne a été d'environ cinq cents francs. Comme on devait s'y attendre, les tableaux de petite dimension ont obtenu la préférence, et dans la collection que je vais citer, les sujets de genre, accompagnés de quelques paysages et de quelques marines, tiennent toute la place.

A. Thénot, *Cascade du Staubach.*
Auguste Bohm, un paysage.
Du même, *Environs d'Ypres.*
Anastasi, *un Matin en été* (Bougival).
Aze, *le Fripier.*
Lugardon, *les Regrets.*
Marchal, *Van Dyck dans l'atelier de Rubens.*
Louis Lassalle, *le Déjeuner du jardinier.*
A. Magaud, *la Savonneuse.*
Kiorboé, nature morte.
Du même, *la Chienne et ses petits.*
Don Antonio, *la Correspondance.*
Bernède, *les Apprêts du repas.*
Auguste Delacroix, la Sierra Morena.
Jules de Vignon, *la Mère heureuse.*
Louis Roux, *Bernard de Palissy.*
Ch. Mozin, une marine.
Alex. Couder, fleurs et fruits.
Stock, marine, *effet de crépuscule.*
Jules Joyant, *Canal de Reggio à Venise.*
Seigneurgens, *les Moissonneurs.*
Bourgoing, retour de la chasse.
Deveria, *Intérieur romain.*
Munfattet, tableau de genre.

Quelques membres du Comité ont exprimé le regret que les ressources encore restreintes n'aient pas permis d'acquérir des tableaux de maîtres d'un prix supérieur; mais la Société, qui a bonne espérance, a bien fait d'augmenter cette année le nombre de ses encouragements en multipliant ses achats. Les jeunes artistes, les talents plus ou moins connus ont ainsi trouvé aide et protection sur leur chemin. Quand l'Association sera plus riche, ce qui ne tardera pas, il faut le croire, car elle vient de se décider à quelques nouvelles admissions, elle se fera un devoir de concilier ses sympathies pour la grande famille des artistes avec sa juste et sincère admiration pour les célébrités contemporaines. En attendant, l'ouverture de l'Exposition publique des ouvrages acquis aura lieu le lundi de Pâques, 17 de ce mois, dans le local ordinaire de la Société des Amis des Arts, au Louvre. M. Gudin, a envoyé, pour exposer en même temps que les achats, une toile qui fera sensation.

Félix Pigeory.

DERNIERS MOMENTS DE MONALDESCHI,

RELATION DU PÈRE LE BEL.

Si quelque chose était nécessaire pour justifier la récente mesure de M. le ministre de l'intérieur, au sujet de la recherche immédiate et du classement des archives départementales, ainsi que des pièces *disparues* pendant la révolution, ce serait la publication que nous allons faire. Ce récit, dont la pièce manuscrite et *authentique* nous a été confiée pour en prendre copie, est écrit de la main même du Père Le Bel, supérieur des mathurins de Fontainebleau, appelé par la reine Christine de Suède pour confesser le marquis de Monaldeschi, son grand écuyer.

Sans discuter la question de droit que peut soulever la possession de cette pièce, nous nous bornerons à dire que si sa disparution peut avoir une source peu honorable, il n'en est pas de même de la possession actuelle, car son propriétaire l'a bien et dûment payée. La publication de ce récit nous a paru utile à titre de document historique, ne fût-ce que pour réunir les différents sentiments des auteurs sur ce mystérieux assassinat qui a déjà inspiré, et qui, sans doute, inspirera encore les écrivains et les peintres, les poëtes et les artistes.

La narration du pieux mathurin va donc être reproduite avec toute la simplicité dont elle est empreinte, et dans ses moindres termes, sauf l'orthographe actuelle qu'on a cru devoir accepter.

PREMIÈRE PARTIE.

Le 6 novembre mil six cent cinquante-sept, à neuf heures et un quart du matin, la reine de Suède, étant à Fontainebleau, logée à la conciergerie du château, m'envoya quérir par un de ses valets de pied. Il me dit qu'il avait ordre de Sa Majesté de me mener parler à elle, en cas que je fusse le supérieur du couvent. Je lui répondis que je l'étais, et je lui dis que je m'en allais avec lui pour savoir la volonté de Sa Majesté suédoise. Ainsi, sans chercher de compagnon, de crainte de faire attendre cette reine, je suivis ce valet de pied jusqu'à l'antichambre. On m'y fit at-

tendre un moment; à la fin, ce valet de pied étant revenu, il me fit entrer dans la chambre de la reine de Suède. Je la trouvai seule, et lui ayant rendu mes respects et mes très-humbles soumissions, je lui demandai ce que Sa Majesté souhaitait de moi son très-humble serviteur. Elle me dit que, pour parler avec plus de liberté, j'eusse à la suivre, et, étant entré dans la galerie des Cerfs, elle me demanda si elle n'avait jamais parlé à moi. Je lui répondis que j'avais eu l'honneur de faire ma révérence à Sa Majesté, et l'assurer de mes très-humbles obéissances, et qu'elle avait eu la bonté de m'en remercier, et non autre chose. Sur quoi cette reine me dit que je portais un habit qui l'obligeait à se fier en moi, et me fit promettre, sous le sceau de la confession de garder et de tenir le secret qu'elle me voulait découvrir. Je fis réponse à Sa Majesté qu'en matière de secret j'étais naturellement aveugle et muet; et que, l'étant à l'égard de toutes sortes de personnes, à plus forte raison je devais l'être pour une princesse comme elle; et j'ajoutai que l'Écriture dit : « Qu'il est bon de tenir caché le secret du roi. *Sacramentum regis abscondere bonum est.* »

Après cette réponse, elle me chargea d'un paquet de papiers cacheté en trois endroits sans aucune suscription, et me commanda de le lui rendre en présence de qui elle me le demanderait; ce que je promis à Sa Majesté suédoise.

Elle me commanda ensuite de bien observer le temps, le jour, l'heure et le lieu qu'elle me donnait ce paquet, et, sans autre entretien, je me retirai avec ce paquet, et laissai cette reine dans la galerie.

Le samedi, dixième jour du même mois de novembre, à une heure après midi, la reine de Suède m'envoya quérir par un de ses valets de chambre, lequel m'ayant dit que Sa Majesté me demandait, j'entrai dans un cabinet pour prendre le paquet dont elle m'avait chargé, dans la pensée que j'eus qu'elle m'envoyait quérir pour le lui rendre. Je suivis le valet de chambre, lequel m'ayant mené par la porte du Donjon, me fit entrer dans la galerie des Cerfs, et aussitôt que nous fûmes entrés, il ferma la porte avec tant d'empressement que j'en fus un peu étonné. Ayant aperçu, vers le milieu de la galerie, la reine qui parlait à un de sa suite, qu'on appelait le marquis (j'ai su depuis que c'était le marquis de Monaldeschi), je m'approchai de cette princesse. Après lui avoir fait la révérence, elle me demanda, d'un ton de voix assez haut, en la présence de ce marquis et de trois autres hommes qui y étaient, le paquet qu'elle m'avait confié. Deux des trois hommes étaient éloignés de la reine de quatre pas, et le troisième assez près de Sa Majesté. Elle me parla en ces termes : *Mon père, rendez-moi le paquet que je vous ai donné.* Je m'approchai et le lui présentai. Sa Majesté l'ayant pris et considéré quelque temps, l'ouvrit et prit les lettres et les écrits qui étaient dedans, elle les fit voir et lire à ce marquis, et lui demanda, d'une voix grave et d'un port assuré, s'il les connaissait bien. Ce marquis les dénia, mais en pâlissant. *Ne voulez-vous pas reconnaître ces lettres et ces écrits?* lui dit-elle, n'étant à la vérité que des copies que cette reine elle-même avait transcrites. Sa Majesté suédoise ayant laissé songer quelque temps ledit marquis sur ces copies, elle tira de dessous elle les originaux, et les lui montrant, l'appela traître et lui fit avouer son écriture et son signe. Elle l'interrogea plusieurs fois; à quoi ce marquis s'excusant, répondait du mieux qu'il pouvait, rejetait la faute sur diverses personnes. Enfin, il se jeta aux pieds de cette reine, lui demandant pardon, et en même temps les trois hommes qui étaient là présents tirèrent leurs épées hors du fourreau, et ne les remirent qu'après avoir exécuté le marquis [1].

Il se releva, et tira cette reine à un coin de la galerie, et tantôt à un autre, la suppliant toujours de l'entendre et de le recevoir dans ses excuses. Sa Majesté ne lui dénia jamais rien, mais l'écouta avec une grande patience, sans que jamais elle témoignât la moindre importunité ni aucun signe de colère.

1. Ils ne le frappèrent point encore.

Aussitôt, se tournant vers moi, lorsque ce marquis la pressait le plus de l'écouter et de l'entendre. *Mon père*, me dit-elle, *voyez et soyez témoin*, s'approchant du marquis, appuyée sur un petit bâton d'ébène à poignée ronde, *que je ne presse rien contre cet homme, et que je donne à ce traître et à ce perfide tout le temps qu'il veut, et plus qu'il n'en saurait désirer d'une personne offensée pour se justifier, s'il le peut.*

Le marquis, pressé par cette reine, lui donna des papiers et deux ou trois petites clefs liées ensemble qu'il tira de sa poche, de laquelle il tomba deux ou trois petites pièces d'argent; et, après une heure et plus de conférence, le marquis, ne contentant pas cette reine par ses réponses, Sa Majesté s'approcha un peu de moi, et me dit d'une voix assez élevée, mais grave et modérée : *Mon père, je me retire, et vous laisse cet homme, disposez-le à mourir et ayez soin de son âme.* Quand cet arrêt eût été prononcé contre moi, je n'aurais pas eu plus de frayeur; et à ces mots, ce marquis se jetant à ses pieds et moi de même, en lui demandant pardon pour ce pauvre marquis, elle me dit qu'elle ne le pouvait pas, et que ce traître était plus coupable et criminel que ceux qui sont condamnés à la roue; qu'il savait bien qu'elle lui avait communiqué, comme à un fidèle sujet, ses affaires les plus importantes et ses plus secrètes pensées, outre qu'elle ne voulait point reprocher les biens qu'elle lui avait faits, qui excédaient ceux qu'elle eût pu faire à un frère, l'ayant toujours regardé comme tel, et que sa conscience seule lui devait servir de bourreau. Après ces mots, Sa Majesté se retirant, me laissa avec ces trois qui avaient leurs épées nues, dans le dessein d'achever cette exécution. Après que cette reine fut sortie, le marquis se jeta à mes pieds, et me conjura avec instance d'aller auprès de Sa Majesté pour obtenir son pardon. Ces trois hommes le pressaient de se confesser avec l'épée contre les reins, sans pourtant le toucher; et moi, avec la larme à l'œil, je l'exhortais de demander pardon à Dieu. Le chef des trois, partit pour aller vers Sa Majesté pour lui demander pardon, et implorer sa miséricorde pour le pauvre marquis. Mais revenant triste de ce que sa maîtresse lui avait commandé de le dépêcher[1], lui dit en pleurant : « Marquis, songez à Dieu et à votre âme, il faut mourir. » A ces paroles, comme hors de lui, ce marquis se jeta une seconde fois à mes pieds, me conjurant de retourner encore une fois vers la reine pour tenter la voie du pardon et de la grâce; ce que je fis. Ayant trouvé seule Sa Majesté dans sa chambre avec un visage serein et sans émotion, je m'approchai d'elle, me laissant tomber à ses pieds, les larmes aux yeux et les sanglots au cœur; je la suppliai, par les douleurs et les plaies de Jésus-Christ, de faire miséricorde et grâce à ce marquis. Cette reine me témoigna être fâchée de ne me pouvoir accorder ma demande après la perfidie et la cruauté que ce malheureux lui avait voulu faire endurer en sa personne, après quoi il ne devait jamais espérer de rémission ni de grâce, et me dit que l'on en avait envoyé plusieurs sur la roue, qui ne l'avaient pas tant mérité que ce traître.

—

Un prochain chapitre contiendra la seconde et dernière partie de cette lugubre histoire.

THÉODORE LEJEUNE.

LE MONDE ARTISTIQUE.

L'expédition d'Orient et l'Institut d'Égypte.—M. Méry. — Quelques précédents. — MM. Merle, Louis Veuillot et Alexandre Dumas. — Mission de M. Théodore Gudin. — La Compagnie des paquebots méditerranéens et M. Duran-Brager. — Série de marines commandée par l'État de New-York. — Buste de M. de Lamartine. — Un portrait de l'impératrice Joséphine. — Le quartier de Tivoli. — M. Alexandre Dumas fils. — M. Auguste Marquet. — Départ de M. Achille Giroux. — Vente de ses tableaux par M. Ziem. — La frise du Palais de l'Industrie, par M. Desbœufs. — Un tableau religieux de M. Gosse. — M. Valerio et son album. — Douze dessins de M. A. Marquet. — Réunions artistiques chez M. le comte de Nieuwerkerke.—La musique des guides. — Les samedis de la préfecture de la Seine. — Soirées de Mme Le Fèvre-Deumier. — *Les fêtes de l'Église romaine*, par M. Galope d'Onquaire. — M. Émile de Girardin et l'hôtel Marbœuf.

L'expédition d'Orient, qui remplit la France de ses chevaleresques préparatifs, promet d'avoir un

1. Les Mémoires du temps disent que la reine se

complément littéraire et artistique, comme l'a eu jadis son aînée, la campagne d'Égypte. On ne saurait trop remercier le gouvernement qui chez nous a toujours pris à tâche de mêler les sciences et les lettres aux grands intérêts du commerce et de la diplomatie. Des peintres et des écrivains ont accompagné sous la dernière monarchie M. le comte de Sersey dans sa mission en Perse. L'ambassade de M. de Lagrené en Chine a été marquée par une semblable adjonction au personnel de sa chancellerie.

Il s'agit maintenant, non plus d'une excursion pacifique, mais de l'état-major de l'armée française qui va prendre ses quartiers de printemps à Gallipoli, et on a décidé qu'une commission scientifique serait adjointe aux illustrations militaires qui escorteront M. le maréchal de Saint-Arnaud lors de son débarquement sur le territoire de la Sublime Porte. Entre les lettrés qui partageront avec nos régiments les fatigues de la guerre et la gloire des combats, on cite déjà un poëte bien digne assurément d'être d'un semblable voyage, car il ne s'agit de rien moins que de M. Méry. Le romancier marseillais va donc partir pour le Levant, cette terre promise, ce pays d'or et de feu qu'il n'a encore admiré que dans les lointains de son imagination, au courant de ses rêveries sur la plage phocéenne ou des hauteurs de Notre-Dame de la Garde, comme le vicomte de Chateaubriand au début de sa carrière, lorsqu'il songeait dans le port de Brest à ce nouveau monde, d'où il devait rapporter l'histoire enchantée d'Atala.

Pour ne parler que du choix qui s'est si heureusement arrêté sur M. Méry, beaucoup s'en réjouiront et personne à coup sûr ne s'en étonnera, parce que, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, les précédents ne manquent pas. On se souvient que lors de la première campagne d'Alger, un des plus aimables esprits et des plus faciles prosateurs de ce siècle, Merle, avait été attaché en qualité de secrétaire à la personne du maréchal de Bourmont. Plus tard, lorsque le maréchal Bugeaud préludait à la renommée qu'il a laissée sur cette terre d'Afrique où son ombre plane désormais à côté de celle du grand Scipion, l'illustre colonisateur avait près de lui un homme qui a pris depuis une place considérable dans le journalisme M. Louis Veuillot, aujourd'hui rédacteur en chef de *l'Univers*. Plus tard encore, au bombardement de Mogador, sous les ordres de M. le prince de Joinville, le bruit courut un moment que M. Alexandre Dumas, en quête d'impressions sur la Méditerranée, avait été nommé par M. le comte de Salvandy, historiographe de ce fait d'armes. Après Merle, MM. Veuillot et Alexandre Dumas, le tour de M. Méry peut bien être venu. Mais que les arts se rassurent, ils n'ont pas été négligés.

moqua du marquis, parce qu'il avait peur de la mort, et l'appela poltron; ils assurent même, et le récit du Père Le Bei le confirme, qu'elle ordonna à cet homme de l'obliger à se confesser en le blessant.

Il y a quelques semaines, M. de Kiesselef, visitant M. Théodore Gudin dans son atelier du quartier Beaujon, ne lui dissimulait pas son appréhension que cette entrevue ne fût la dernière. A cette crainte, le diplomate joignait le regret d'être obligé de suspendre les commandes faites au nom de son souverain. La rupture de la concorde entre la France et la Russie menaçait d'appauvrir l'artiste ; et voici que, grâce à cette heureuse étoile sous laquelle il est né, le célèbre peintre est plus que jamais en voie de fortune avec la guerre. Au siècle de Louis XIV, quand les flottes des États généraux de Hollande étaient seules capables de tenir tête à la marine du grand roi, Adrien Van den Velde peignait un combat naval, au milieu de la mitraille et de l'incendie, à bord du vaisseau de son ami Tromp. Un pareil honneur est peut-être réservé à M. Th. Gudin dans les eaux du Pont-Euxin ou de la Baltique, où il ne serait pas impossible qu'il lui fût donné de voir aux prises les trois plus redoutables puissances du globe. Ces luttes de géants vaudront bien celles de Tromp et des amiraux de Louis XIV.

On m'assure néanmoins qu'un confrère de M. Th. Gudin a déjà pris les devants, et que M. Duran-Brager, peintre de mérite, depuis longtemps en rapport avec la compagnie des paquebots méditerranéens, va s'occuper, pour le compte de cette compagnie et pour celui d'un éditeur, de relever et de fixer sur la toile les plus beaux points de vue du Bosphore, des Dardanelles, des golfes avoisinants, ainsi que des principaux ports situés sur les mers où pourra se vider la gigantesque querelle de l'Occident et du Nord. Les tableaux de M. Duran-Brager, reproduits par le burin ou le crayon lithographique, formeront un curieux album qu'on a l'intention de publier avec beaucoup de luxe, en l'augmentant d'un texte; ce qui fera de ce travail une suite naturelle au célèbre *Voyage en Égypte*.

Le gouvernement des États-Unis songe aussi à ses fastes maritimes. L'état de New-York a commandé, à un de nos artistes les plus en renom, une série de quarante tableaux représentant les victoires navales qui ont illustré ce pays, principalement durant la guerre de l'indépendance. On ne s'accorde pas sur le nom du peintre à propos duquel il règne encore quelques incertitudes : les

uns parlent de M. Morel Fatio; les autres de M. Eugène Isabey. Quoi qu'il en soit, les petits-fils des austères Yankees commencent à sentir se développer chez eux le goût des arts. Nous rendions compte l'année dernière de la grande toile d'un de leurs peintres, *la Découverte du Mississipi,* par M. Adrien Powell, et de la charmante statue de *Ruth*, par M. Randolph Rogers; un troisième artiste américain qui s'est fixé à Paris et dont l'atelier est toujours ouvert aux amateurs, dans le square d'Orléans, à côté de celui de Dantan jeune, M. Adam Salomon, a terminé le buste en marbre de M. de Lamartine pour le compte du gouvernement des États-Unis. Ce buste, éclatant hommage rendu par le cabinet de Washington au poëte, à l'historien, à l'orateur et surtout à l'homme politique, est, à ce qu'on assure, d'une extrême ressemblance. Le marbre de M. Adam Salomon partira très-prochainement pour sa destination.

Un autre portrait, d'une grande valeur, est celui de l'impératrice Joséphine, faisant partie d'une intéressante collection de M. le colonel Devère, ancien officier d'état-major. Ce portrait n'est point taillé dans le marbre comme celui de M. de Lamartine, il a été confié à la toile au dernier jour de notre siècle ou au début de celui-ci, en 1800 ou en 1801, par le magistral pinceau d'Appiani de Milan. L'impératrice avait donné cette œuvre en témoignage de son bon souvenir, au docteur Lenoble, mort l'année dernière à Versailles; et c'est du cabinet du médecin que le tableau d'Appiani a passé dans la collection du colonel, dont plusieurs importantes pages sont aujourd'hui proposées à M. le ministre de l'intérieur, qui se décidera, sans doute, à en acheter quelques-unes au nom du gouvernement. Le portrait de Joséphine mérite surtout de captiver l'attention de M. de Persigny, car c'est à la fois une pièce historique et une remarquable production de maître. Peinte jusqu'à la ceinture, dans l'attitude solennelle et douce, qui était la sienne, l'impératrice est majestueusement drapée à la romaine, dans les plis abondants d'une tunique, que deux riches camées retiennent sur ses épaules. On dirait que l'ancien aide de camp du duc de Spare a tout exprès conservé cette belle ressemblance de Joséphine, pour qu'elle aille orner une des demeures de son Impérial petit-fils.

Après les arts ce sont encore les lettres. L'emplacement du dernier jardin de Tivoli se transforme de plus en plus en un quartier de loisir ou d'étude dont la place Vintimille est le centre. J'ai déjà dit, sans les nommer tous, combien de peintres et de sculpteurs étaient venus chercher, dans ce coin de notre tumultueuse Babylone, le calme si nécessaire au travail. Maintenant c'est le tour des lettrés. Depuis peu, M. Alexandre Dumas fils a loué, rue de Boulogne, en face de l'hôtel de Mme la comtesse Regnault de Saint-Jean-d'Angély, et non loin de celui de Mme Corrège, qui s'est fait applaudir au Théâtre Impérial de Saint-Pétersbourg, une petite maison appartenant à M. Mélesville. L'auteur de *la Dame aux Camélias* et de *Diane de Lys* a fait de cette simple maisonnette un lieu enchanté, une vraie palazzine, en y rassemblant une multitude de tableaux, de sculptures, d'objets précieux, de tapisseries et d'étoffes rares.

Une autre crémaillère s'est également pendue dans le voisinage; mais, hélas! Mme de Sévigné n'y était pas. Depuis quelques semaines, les premiers soleil du renouveau dorent, à l'angle de la place Vintimille et de la rue de Douai, à gauche de la demeure de Mme Pauline Viardot, sous la sauvegarde d'une grille Louis XV, un petit hôtel fait de briques et de pierres, qu'on prend tout d'abord pour un atelier de peintre, à cause des larges baies qui le couronnent, et qui est le cabinet de travail d'un écrivain habitué au succès dans le feuilleton comme au théâtre. Ce simple asile des inventions dramatiques et des fantaisies romancières est la retraite de M. Auguste Maquet.

Le quartier de Tivoli n'a cependant pas tout sujet de se réjouir : tandis que de nouveaux hôtes lui arrivent, d'anciens amis s'en vont. C'est ainsi que M. Achille Giroux a été contraint, par le délabrement de sa santé, d'aller chercher l'oubli des luttes et un ciel réparateur en Auvergne, près d'un de ses camarades, M. Alfred de Menciaux, écrivain qui a publié d'excellentes critiques d'art dans le feuilleton du *Siècle*, et qui, en ces derniers temps, s'est voué à l'agriculture dans le pays du cardinal de Bernis. M. Decamps, lui aussi, a dû se retirer du monde et renoncer à ses succès. Pour ce qui est de M. Achille Giroux, la vente des tableaux et esquisses remplissant encore son atelier a été opérée par les soins de son confrère et de son ami, M. Ziem. Les moindres pochades se sont disputé et payé à ses enchères comme si elles eussent été des œuvres entièrement finies.

Le directeur de cette Revue n'a obtenu qu'à grand'peine deux de ces esquisses : *Un Intérieur d'écurie*, cheval roux percheron et cheval blanc breton; tous deux couchés; deux autres, dont un debout, dans la demi-teinte : *Attelage de charrue au milieu d'un champ*. Trois chevaux, deux bruns et un blanc, couverts de leurs harnais, au repos près d'un arbre. Chacun a voulu avoir un souvenir de l'artiste qui nous a quittés, mais qui nous reviendra tôt ou tard, bien portant et chargé des

nombreuses toiles qui auront été les distractions de sa solitude [1].

L'atelier de M. Giroux, rue de Bruxelles, est désert; en revanche, celui de M. Desbœufs, rue de Calais, ne cesse pas d'être visité par les amateurs qui savent que l'habile statuaire a terminé, au moins quant à l'ébauche, le grand travail décoratif dont il a été chargé pour le Palais de l'Industrie. On n'ignore pas, en effet, que les sculptures de la frise de ce colossal monument ont été confiées au ciseau de M. Desbœufs, qui a improvisé en deux mois et demi un modèle de son œuvre au tiers de l'exécution. L'œuvre définitive qui ornera la frise de l'attique, mesurera dix-sept mètres vingt centimètres de longueur sur deux mètres de hauteur, et l'artiste s'est engagé à accomplir sa tâche dans le court espace de six mois à partir du jour où la pierre lui aura été livrée. Le modèle de M. Desbœufs a été examiné avec le plus grand soin par des hommes d'un goût éprouvé, d'un jugement sûr, et voici, à ce propos, les renseignements qui me sont transmis.

L'ensemble du bas-relief qui a pour sujet : *Les Industries primitives marchant progressivement vers les sciences et les beaux-arts*, se compose de vingt-trois personnages, sans compter les figures d'animaux, divisés par groupes correspondant entre eux de chaque côté de la frise dont le centre est rempli par le motif principal. Cette ordonnance est, de tout point, conforme à l'effet architectonique exigé pour ce genre de production.

Partant de l'extrémité gauche de la frise, les masses se disposent de la manière suivante : 1° *Les inventeurs de la scie et du marteau*, groupe de deux hommes. 2° *La charrue primitive*, faite de branches d'arbre et conduite par un robuste jeune homme qu'accompagne son frère enfant. 3° *L'art céramique*, deux femmes dont l'une agenouillée tient une amphore. 4° *Les trois sciences*, la Chimie, la Physique, l'Astronomie, sous les traits de trois femmes.

Ici se présente le centre de la composition, occupé par le buste impérial que les Beaux-Arts couronnent de palmes et de lauriers. A gauche du buste de l'Empereur, la Peinture, ayant à son côté la Poésie et la Musique personnifiées en une seule figure, célèbrent cette dédicace. A droite la Sculpture donne son dernier coup de ciseau au piédestal napoléonien, tandis que l'Architecture déroule avec un juste orgueil le plan du Palais de l'Industrie.

Les groupes qui se succèdent de l'extrémité droite de la frise jusqu'à ce centre sont : 1° *Les inventeurs de la bêche et de la tarière*, deux hommes. 2° *Le cheval dompté*, deux hommes et un cheval. 3° *La fusion des métaux*, un jeune homme et une femme courbée jetant un fragment de minerai dans un creuset. 4° *Les trois sciences*, les Mathématiques, la Mécanique et la Navigation, représentées par autant de femmes.

Les personnages de cette frise sont comme ceux de l'arc-de-triomphe, entièrement nus, sans que cette scrupuleuse observance de l'idéal grec effarouche en quoi que ce soit le regard. Grâce aux ingénieuses combinaisons du statuaire, ces figures s'abritent où se prêtent les unes aux autres l'ombre dont elles ont besoin. Les groupes offrant des reliefs inégaux ont néanmoins des saillies uniformes en raison du peu d'épaisseur de la pierre soumise au ciseau; ce n'est qu'à force d'habileté, par l'agencement des figures et des draperies, ainsi que par l'intelligente répartition des lumières, que le sculpteur est parvenu à vaincre ces obstacles. D'unanimes éloges sont accordés à M. Desbœufs pour la vivante expression qu'il a su prêter aux traits de ses personnages, principalement à ceux de la Peinture et du jeune homme dirigeant la charrue. M. Desbœufs se propose d'envoyer à la prochaine Exposition de Bruxelles sa remarquable statue de *Pandore*, marbre qui avait été médiocrement placée à notre dernier Salon.

Il y a loin de l'atelier de M. Desbœufs à celui de M. Gosse, ce qui n'empêche pas les gens de goût d'aller aussi rue de Lancry, apprécier l'œuvre que M. Gosse vient de finir sur la commande du ministère d'État. M. Gosse, qui s'est acquis une si juste célébrité dans la grande peinture ornementale, est, en outre, un peintre d'histoire d'un incontestable talent; il est permis d'en citer comme preuve le tableau en question représentant *le Christ au prétoire insulté par des soldats romains.* Cette belle et savante composition est sans doute destinée, par M. Fould, à un de nos édifices religieux.

La bienveillante attention de M. le ministre d'État s'est encore étendue sur un autre artiste, qui a beaucoup couru le monde, recueillant sur sa route des souvenirs, des sites et des costumes, pour en former une collection unique en son genre. On devine qu'il s'agit de M. Valerio et de son album, dont quelques aquarelles retraçant des types hongrois et valaques ont été détachés par M. Fould afin de les offrir à S. M. l'Impératrice, qui a été fort sensible à cet hommage.

1. Ces lignes étaient écrites lorsqu'une lettre a apporté à Paris la triste nouvelle que M. Achille Giroux, depuis longtemps atteint d'une phthisie pulmonaire contre laquelle la science n'avait plus de remède, s'est éteint, la semaine dernière, dans les bras de son ami et de son hôte, M. Alfred de Menciaux.

En ce qui concerne les encouragements de M. le ministre d'État, bien des choses restent à écrire. Ainsi, une publication intéressante vient d'être entreprise par M. A. Marquet, l'un de nos peintres d'histoire : douze feuilles ont été calquées et dessinées avec le plus grand soin d'après le tableau original du Pérugin, représentant *l'Ascension de Jésus-Christ.* Cette toile, le diamant du musée de Lyon, est regardée, par beaucoup, comme le chef-d'œuvre de l'immortel Pietro Vanucci, dont Raphaël fut le disciple glorieux. Le maître peignit cette *Ascension* à quarante-neuf ans, c'est-à-dire dans la force de l'âge et l'épanouissement du génie, pour la cathédrale de Saint-Pierre, à Pérouse, sa ville natale. L'*Ascension* de Vanucci est une de ces œuvres inspirées où le sentiment élève la composition au plus haut degré d'idéalité, où les effets matériels avec leur perfection ajoutent au prestige de l'ensemble, et où la grandeur du style atteint des proportions que nul peintre ne saurait dépasser. La grâce, la simplicité, la candeur et la foi rayonnent sur toutes les figures. Déjà appréciés par les maîtres contemporains, les remarquables dessins de M. Marquet seront un précieux sujet d'étude que l'on pourra aisément réunir en volume. Sur la proposition de M. de Mercey, chef de la section des beaux-arts, M. Achille Fould, qui ne laisse jamais les nobles travaux sans récompenses, a souscrit à cette belle publication pour le compte de son département.

Les soirées et les réceptions ne discontinuent pas ; on serait même tenté de croire qu'avec la fin de la saison d'hiver ces sortes de réunions prennent un surcroît d'intérêt et d'éclat. Au dernier vendredi de M. le comte de Nieuwerkerke, les habitués du salon de M. le directeur général des musées ont joui d'une surprise aussi nouvelle qu'inattendue. Les réceptions de M. le comte de Nieuwerkerke, dont les appartements ont été transférés, nous l'avons dit, du pavillon du musée au second étage du Louvre, où l'on arrive par l'escalier de Henri IV, ces réceptions ont eu, dès l'origine, cela de particulier, qu'elles allient à leur caractère semi-officiel je ne sais quoi de moins cérémonieux et de plus intimes dont des intermèdes artistiques sont la cause ou le prétexte. Les nouveaux appartements de M. le directeur général, qui sont fort spacieux, ont donc retenti l'autre soir de brillantes fanfares que ne promettait certainement pas le programme de M. Pasdeloup, habituel ordonnateur de ces concerts improvisés. La musique des guides, composée d'une soixantaine d'exécutants armés des sonores instruments de Sax, s'est soudain fait entendre. La présence, chez M. le comte de Nieuwerkerke, de M. le colonel Fleury, qui commande ce beau régiment, a donné le mot de l'harmonieuse énigme. Dans les salons du Louvre se trouvaient encore M. le colonel Edgard Ney, premier veneur, M. le général Rébillot, ancien préfet de police, aussi passionné pour la musique que le préfet de la Seine, M. Haussmann.

Il est donc advenu que le premier magistrat de notre cité, à force de se complaire aux soirées de M. le comte de Nieuwerkerke, s'est décidé à transporter à l'hôtel de ville le charmant usage de ces délassements lyriques dont l'organisation a été confiée à M. Pasdeloup. En dehors des fêtes municipales et des bals d'apparat, on fait maintenant de la musique à la préfecture de la Seine. Le samedi est le jour de M. Haussmann, et c'est à qui briguera la faveur d'assister à ces soirées d'élite, où l'on a déjà entendu MM. Roger, Herman, Goria, Lefébure-Wély, Bonnehée, Mmes Sophie Cruvelli, Bosio, Lefébure-Wély et autres célébrités du chant et de l'instrumentation.

Si les princes de l'art lyrique se font entendre à la préfecture de la Seine, les princesses du monde sont applaudies aux mardis de Mme Le Fèvre-Deumier, soit que, comme une noble nièce de Mme la princesse Czartoriska, elles exécutent sur le piano des mélodies de Choppin comme le maître les aurait jouées lui-même ; soit qu'elles chantent avec le gosier de Malibran, comme Mme la princesse Radali. Mardi dernier, outre les deux grandes dames dont je viens de parler, on a encore écouté avec un vif plaisir la chanson bachique de M. Émile Deschamps, imitée d'une ode d'Horace, dite par M. de Vaucorbeil, ainsi que la chanson du *Hibou*, fantaisie d'une piquante originalité.

MM. Émile et Antony Deschamps ont récité des vers de leur composition, l'un d'eux même a improvisé, et enfin M. Le Fèvre-Deumier, venant après les autres, bien que cette dernière place ne fût pas la sienne, a répété quelques-uns de ces vers charmants qui attestent que M. le bibliothécaire de l'Empereur, en se livrant aux labeurs plus sérieux que lui impose sa charge, n'a point renoncé aux douces inspirations du poëte. L'art rayonne au dedans comme au dehors de l'hôtel de M. Le Fèvre-Deumier qui, ainsi gardé par deux muses, sœurs jumelles, l'une tenant la lyre, l'autre maniant le ciseau, est une des plus attrayantes retraites de l'avenue d'Antin.

Poésie, que me veux-tu ? Un nom habitué au succès se répète autour de moi, et l'on m'apprend que M. Galope d'Onquaire vient de publier un charmant recueil déjà recherché par les mères de famille, heureuses d'offrir à leurs enfants ces vers que l'auteur a dédiés à ses propres filles. *Les Fêtes de l'Église romaine* méritent d'autant

plus d'être distinguées qu'elles mêlent de gracieuses et fraîches images aux doux souvenirs d'enfance, parmi lesquels je regrette qu'il ne me soit permis de mentionner que des titres : *La Messe de minuit*, *les Rogations*, *les Cloches*, *la Première communion* et le *Mois de Marie*. Il m'est toutefois impossible de ne point citer ces jolis vers que j'emprunte à la pièce intitulée : l'*Enfance chrétienne :*

> Si l'eau pure de la fontaine
> Murmure au loin sous le gazon,
> Si les blés poussent dans la plaine,
> Si l'agneau porte sa toison;
> C'est pour vous que la Providence
> Fit éclore tant de faveurs;
> Car Dieu, qui veille sur l'enfance,
> Lui garde ses fruits et ses fleurs.

Le nouveau volume de M. Galope d'Onquaire n'ajoutera rien à sa réputation d'écrivain, qui est faite et bien faite; mais il le classera à coup sûr parmi nos poëtes et nos penseurs les plus imagés.

Disons adieu à la poésie, mais avant de tourner le dos aux Champs-Élysées, retombons un moment dans la prose. On sait que M. Émile de Girardin est devenu depuis sept ou huit années propriétaire de l'ancien hôtel Marbœuf, galant édifice de l'autre siècle que masquait malencontreusement la caserne formant l'angle de la rue de Chaillot. Cette caserne n'était, à tout prendre, qu'une méchante masure qui attristait le regard et que l'on s'étonnait de voir encore debout au milieu des constructions aristocratiques qui l'entouraient. La masure a été mise en vente, et beaucoup alors ont cru que, par une tactique qui sent de très-loin son homme d'État, M. Émile de Girardin a mis également sa propriété aux enchères. Le publiciste, ajoute-t-on, n'avait eu recours à cet innocent stratagème que pour qu'on ne le soupçonnât pas de convoiter l'immeuble contigu, qu'en ce cas il aurait probablement payé trois ou quatre fois sa valeur.

Les acquéreurs, cependant, n'étaient pas nombreux : la plupart s'alarmaient de la quantité de maisons à vendre sur un même point, ainsi que des obstacles ou des servitudes qui pourraient en être la conséquence pour la spéculation. Un seul enchérisseur a tenu bon, celui-là plus riche et vraisemblablement plus courageux que les autres, car il s'agissait d'un capitaliste dont le nom est bien connu, du propriétaire de l'Ambigu, de M. Chabrier enfin. M. Chabrier a donc poussé l'enchère de la caserne jusqu'à cent mille francs, chiffre auquel elle lui a été disputée et enlevée, moyennant une mince différence, par M. Émile de Girardin, qui s'est aussitôt empressé de déchirer l'affiche annonçant la vente de son propre manoir. Le rédacteur en chef de *la Presse* avait gagné son procès.

Le rideau vient de se lever sur le dernier acte de cette comédie de haute expérience : la caserne n'existe plus; une grille élégante, scellée dans un soubassement à hauteur d'appui, silhouette d'une façon pittoresque le coin de la rue de Chaillot, découvrant aux regards des promeneurs la seigneuriale résidence de Marbœuf. Pour que rien ne manque au changement de décors, dans ce riant enclos, un jardin verdira et s'épanouira bientôt avec les lilas d'avril et les roses de mai.

GEORGES GUÉNOT.

30 mars.

EXPOSITION GÉNÉRALE

D'ŒUVRES D'ARTISTES VIVANTS

A BRUXELLES.

De toutes les expositions dont notre vieux pays de Belgique, l'une des terres promises de la peinture, offre le spectacle au monde artistique, celle de Bruxelles est toujours la plus importante par le chiffre des œuvres et par le nom des maîtres; elle mérite donc qu'on en parle d'avance et d'une façon plus particulière. J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître le système de nos exhibitions belges dont trois villes principales : Bruxelles, Anvers et Gand, se partagent triennalement l'honneur. Qu'il me soit permis de rappeler que la REVUE DES BEAUX-ARTS avait bien voulu accueillir un compte rendu de notre précédent Salon, dont les dernières lignes étaient ainsi conçues : « Ici se termine, tant bien que mal, mon histoire très-abrégée de l'Exposition belge de 1851. Salut donc à tous et à chacun, jusqu'à l'année 1854, si dans cet intervalle Dieu ne brise pas notre plume, et si, comme il faut l'espérer, l'art ne cesse pas d'être une des royautés d'ici-bas. » Les circonstances m'imposent un nouveau travail; je vous en adresse aujourd'hui la préface, en sollicitant toute votre indulgence pour ces pages et pour celles qui les compléteront plus tard.

L'Exposition de Bruxelles a cela de spécial, vous le savez, qu'elle n'est pas comme celles d'Anvers et de Gand l'œuvre des municipalités et des sociétés artistiques : elle

a sur ses voisines l'avantage d'être placée sous le patronage immédiat du gouvernement, ainsi que M. le ministre de l'intérieur ne manque pas de le dire dans son rapport. Quoi qu'il en soit, notre collége des bourgmestre et échevins, de même que notre Académie des beaux-arts, exercent dans cette exhibition leur légitime part d'influence. Le Salon de Bruxelles, comme votre Salon de Paris, jouit exclusivement du privilége d'être suivi d'une distribution solennelle de récompenses dans laquelle le pouvoir intervient, et surtout de nominations et de promotions dans l'ordre royal de Léopold, qui sont de toutes les primes celles qu'en général on ambitionne le plus.

Cet état de choses a failli récemment soulever un conflit de préséance entre la métropole et ses sœurs de Gand et d'Anvers. Mais, grâce à nos mœurs conciliantes, le débat n'a pas eu de suites sérieuses. Le titre d'*Exposition nationale* a été maintenu au Salon de Bruxelles, sans que les exhibitions anversoises et gantoises fussent admises à le prendre, bien qu'il y ait en ces villes, comme ailleurs, de bons tableaux et de saines critiques.

L'ouverture de notre Salon de 1851, coïncidant avec les derniers jours du Palais de cristal à Londres, s'était effectuée dans des conditions assez favorables; l'année 1854 ne lui promet pas de moins bonnes chances, puisqu'il précédera seulement de sept ou huit mois l'inauguration de l'Exposition universelle de Paris, si d'ici là les dates ne sont point changées. Le rapport présenté au roi par M. le ministre de l'intérieur consigne cette remarque avec beaucoup d'autres observations pleines d'actualité et d'intérêt. Ce document, fort court, est par cela même bon à reproduire, parce qu'il sera toujours utile à consulter. M. Charles Rogier s'exprime ainsi :

Par arrêté du 7 janvier 1853, Votre Majesté a décidé qu'une exposition d'objets d'art aurait lieu à Bruxelles tous les trois ans.

Aux termes de cet arrêté, une exposition doit s'ouvrir, sous les auspices du gouvernement, dans le cours de l'année actuelle.

Comme le salon de 1851 devait coïncider avec l'exposition générale de l'industrie de Londres, Votre Majesté crut devoir donner à cette exhibition un caractère plus général, en y conviant les artistes de tous les pays.

Pour prouver que l'appel du gouvernement de Votre Majesté a été couronné de succès, il suffit de rappeler que, sur 792 artistes exposants, 314 appartenaient à l'étranger. Ce dernier nombre se décompose de la manière suivante :

France,	163	Italie,	20
Allemagne,	62	Suisse,	9
Hollande,	59	Espagne,	1

L'exemple donné par la Belgique n'a pas tardé à être imité. Indépendamment des expositions universelles qui ont été organisées à New-York et à Dublin, et auxquelles les œuvres d'art ont été appelées à contribuer aussi bien que les produits de l'industrie, le gouvernement français a récemment décrété qu'une exposition générale des beaux-arts s'ouvrirait à Paris en même temps que l'exhibition universelle de l'industrie qui doit avoir lieu en 1855. Le salon de Bruxelles de 1854 servira en quelque sorte de préliminaire à cette grande solennité artistique, et votre gouvernement, sire, a la confiance que l'accueil hospitalier que les artistes étrangers ont reçu en Belgique, en 1851, les engagera à se rendre, avec non moins d'empressement, à l'invitation qui leur sera adressée pour l'exposition de 1854.

Quant aux artistes nationaux, ils tiendront à honneur de prouver que les trois années qui viennent de s'écouler ont été mises à profit, et qu'ils n'ont pas laissé s'amoindrir le glorieux héritage qui leur a été légué par les illustres maîtres de l'école belge.

Les expositions précédentes commençaient le 15 août pour finir dans les premiers jours d'octobre. L'expérience a démontré qu'il serait favorable d'avancer l'époque de l'ouverture; elle pourrait, en conséquence, être fixée au 1er août : la clôture aurait lieu le 30 septembre.

Adoptant les conclusions de ce rapport, un arrêté royal a décidé qu'une Exposition générale d'œuvres d'artistes vivants aurait lieu à Bruxelles en 1854; qu'elle serait ouverte le 1er août pour être close le 30 septembre, et que son organisation ainsi que sa direction seraient confiées à une commission dont les membres seront nommés par M. le ministre de l'intérieur.

Il résulte de la statistique soumise au roi par M. Charles Rogier, qu'en 1851, *trois cent quatorze* artistes étrangers ont répondu

à l'appel de la commission organisatrice. Dans ce nombre la France avait la majorité, puisqu'elle ne comptait pas moins de *cent soixante-trois* exposants. Tout porte à croire pour vous comme pour nous que cette majorité, si honorablement acquise aux artistes français, s'accroîtra encore cette année, puisque vous n'aurez pas de Salon à Paris. Si l'événement justifie ces prévisions, quel que soit le sort que les armes réservent à l'Europe, jamais depuis que la Belgique est reconstituée et que l'art refleurit sur notre sol, Bruxelles n'aura eu une plus brillante Exposition que celle qui se prépare et dont je serai heureux de vous entretenir.

FLORIS VAN STRAET.

Bruxelles, 27 mars.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 514.

Séance du mardi 21 mars 1854.

Tenue à l'hôtel de ville.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 du même mois, dont la rédaction est adoptée.

La correspondance comprend.

1° Deux numéros du journal anglais *the Builder* des 11 et 18 mars 1854, lesquels sont renvoyés à M. Léon Moultat.

2° Deux numéros du *Journal de l'Institut des architectes britanniques*, également renvoyés à M. L. Moultat.

3° Le numéro 2 du neuvième tome du *Bulletin des séances de la Société Impériale et centrale d'agriculture*, renvoyé à M. Vavin.

4° Une brochure ayant pour titre : *Notice des tableaux et objets d'art composant le Musée de la ville de Semur*, par M. Horsin-Déon. M. Pernot nous en rendra compte.

5° Deux volumes des *Mémoires de l'Académie de Metz*, années 1852 et 1853. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Maillet.

6° Le deuxième numéro du journal espagnol *las Bellas-Artes*, renvoyé à M. Fournier.

7° Une lettre de l'Athénée des arts et six billets d'entrée pour sa séance publique.

8° Le premier trimestre 1853 du *Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux*, renvoyé à M. Henri de Sauclières.

9° Un volume des *Mémoires de la Société Impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1852, renvoyé à l'examen de M. Dussauce.

10° Un volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1852. M. Paul Carpentier veut bien se charger du rapport.

La correspondance terminée, M. le secrétaire général met sur le bureau, pour être déposés aux archives, au nom de M. Henri de Sauclières :

1° Deux volumes des *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1851-1852; 2° le troisième et le quatrième trimestre 1852 du *Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux;* 3° diverses brochures concernant la Société des Amis des arts de Boulogne-sur-Mer; 4° trois *Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, année 1851-1852; 5° cinq numéros, année 1853, du journal anglais *the Builder*.

M. le président nomme la commission destinée à réviser les comptes du trésorier. Sont nommés membres de cette commission : MM. Alexis Noël et Charles Chevalier.

M. Léon Moultat donne lecture de son rapport sur une série du journal anglais *the Builder*. Notre collègue passe en revue cette intéressante publication, si habilement dirigée par notre correspondant, M. Godwin, de Londres, et il termine son rapport en demandant une place aux archives pour cette série de numéros du *the Builder*.

Notre collègue lit ensuite son rapport sur le journal américain le *Gleason's Pictorial*, journal ressemblant à peu de chose près à l'*Illustration* française, où se trouve la reproduction du monument que la Société libre des Beaux-Arts a élevé à Daguerre, d'après le dessin de notre collègue M. Thiollet. Ce journal sera déposé aux archives.

M. Moullard donne lecture, au nom de M. Thiollet, des propositions faites par ce

collègue à la Société libre des Beaux-Arts pour un projet de monument public à élever à la mémoire de Jean Cousin. Cette lecture ayant été écoutée avec attention, M. le président nomme une commission composée de MM. Delorme, Dubouloz, Gavet, Husson, Texier, Thiollet, Lenoir, Bridoux et Gatteaux, laquelle est chargée de donner suite, s'il y a lieu, aux propositions faites par M. Thiollet, architecte.

M. Texier dépose, pour être remis aux archives, une brochure in-4° ayant pour titre : *Nouvelle forme architecturale*, par M. Boileau.

M. Chaudet communique un procédé de peinture murale exécutée par M. Courtin. Une commission étant nommée pour approfondir ce système, nous nous dispenserons d'en parler aujourd'hui. MM. les membres chargés de cet examen sont MM. Dussauce, Paul Carpentier, Eugène Vavin, Chaudet et Moullard, chargés de présenter un rapport dans le plus bref délai.

La séance est levée à dix heures et demie.

Ordre du jour du mardi 4 avril 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 21 mars 1854 ; 2° Correspondance ; 3° Rapports de M. Pernot sur divers volumes et brochures confiés à son examen ; 4° Rapport par M. Horsin-Déon sur la brochure du docteur Fau, ayant pour titre : *Douze leçons de photographie sur verre et papier ;* 5° Lecture par M. Horsin-Déon de la notice historique sur Jean Cousin ; 6° Rapport de M. Léon Fournier sur les actes de l'Académie des beaux-arts de Saint-Charles de Valence (Espagne) ; 7° Nomination de la commission de la séance publique.

INAUGURATION DU BUSTE DE DAGUERRE.

Chacun de nous se rappelle la séance du 15 novembre 1853, dans laquelle il fut décidé que le buste de Daguerre, dû au ciseau de notre collègue M. Paul Carpentier, et envoyé à la Société par la respectable veuve du grand artiste, serait placé dans les salons de notre honorable président, comme témoignage de la haute estime que nous portons tous à la mémoire de ce collègue regretté.

Le 19 mars dernier fut le jour choisi pour cette inauguration, et les nombreux invités répondant à l'appel fait par M. et Mme Delaire, transformèrent bientôt en une brillante réunion cette soirée composée d'artistes, et de littérateurs éminents, la plupart collègues entre eux, auxquels s'était joint un grand nombre de dames, remarquables par fraîcheur de leurs toilettes, par leur beauté et leur grâce.

Dans une courte allocution M. Delaire exposa le motif de cette réunion, et M. Vanderburck, avec le cachet particulier qu'il imprime à ses vers, fit l'éloge de Daguerre ; M. Théodore de Bouville et M. Philoxène Boyer traitèrent le même sujet, ce dernier avec beaucoup de grâce, M. de Bouville avec des pensées d'une telle noblesse, qu'elles ne pouvaient être que le fidèle écho d'une conscience convaincue, appelant à elle des expressions chaleureuses, afin de rendre avec plus de justesse tout ce qu'elle ressentait de légitime admiration pour l'inventeur du daguerréotype.

Bientôt un grand quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle fut exécuté par Mme Foy, MM. Roux, Nottelin et Biloir. L'incognito gardé par l'auteur et trahi par une indiscrétion, doit prouver à notre honorable président qu'il ne doit pas craindre d'avouer ses œuvres lorsque surtout elles sont aussi noblement exécutées. Nous avons dû encore à l'obligeance de Mme Foy et de M. Roux un duo concertant pour piano et violon, du plus bel effet, parfaitement senti, exécuté par eux d'une manière admirable ; à MM. Roux et Biloir un *adagio* pour violon et violoncelle.

Mlle Jouassin, de la Comédie française, craignant qu'il ne fût pas assez pour elle d'orner cette réunion des nombreux charmes qu'elle possède, mit le comble à ses bonnes grâces en récitant, avec talent, une scène de l'*École des Vieillards* et une scène du *Misanthrope ;* Mlle Rouy lui donnait la réplique. Plus tard Mlle Rouy nous faisait entendre des fragments de sonate pour piano.

M. Gozora, le délicieux romancier, nous chantait les *Oiseaux de Notre-Dame*, la *Tante Julie*, le *Médaillon* et les *Gages d'amour*, et chacun l'écoutait avec ce plaisir que sa présence occasionne partout où il se trouve.

Mlle Honorine Rollot exécutait sur le piano une nocturne de Dolhœr, puis de concert avec M. Coninx, elle jouait un duo concertant pour flûte et piano. Que dire de M. Conninx lorsque son talent ne trouve aucune opposition et que chacun l'aime et le recherche? Quant à Mlle Honorine Rollot, nous avons été à même d'apprécier plusieurs fois ses qualités et son talent, et les applaudissements spontanés qu'elle a soulevés dans son duo avec la flûte, ne lui prouvent-ils point que sous le voile de sa modestie elle possède un véritable trésor?

Il nous reste à parler de Mme Genest : et que nous resterait-il à dire, si le talent joint à la fraîcheur et à la jeunesse ne nous réclamait une part de nos éloges? Mme Genest a prouvé, par sa cavatine de *Robert le Diable* et par le morceau qu'elle nous a chanté de *Sarah la bohémienne*, que chez elle on remarque la souplesse de la voix, qu'elle met de l'action dans son jeu, et que surtout elle est bonne musicienne.

Cette soirée littéraire et musicale a duré jusque vers les trois heures du matin; chacun de ceux appelés à en faire partie a pu remarquer comme nous la politesse exquise et la bienveillance toute cordiale avec lesquelles M. et Mme Delaire ont fait les honneurs de leurs salons et conserveront, nous aimons à le croire, un doux souvenir de cette réunion.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 17 mars 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. M. le président exprime, à cette occasion, le regret que l'on ait omis de mentionner les considérations développées par M. Siméon Chaumier, sur l'architecture de l'hôtel de ville. Le procès-verbal est adopté.

M. More envoie au Comité central une brochure relative à la *Société des régates parisiennes*, dont il est président. M. Brevière est nommé rapporteur.

M. Dussauce, membre du conseil administratif, prend la parole pour exposer la situation de la caisse du Comité. Les dépenses et les recettes se balancent d'une manière satisfaisante. L'honorable rapporteur rend hommage à la régularité et à la clarté avec lesquelles sont tenus les comptes de M. Minet, et l'assemblée lui vote des remercîments pour sa bonne gestion.

M. Pierre Lacroix, trésorier adjoint, malade depuis quelque temps, n'a pu assister à la vérification de la comptabilité. L'état actuel de sa santé est l'objet de la sollicitude de tous ses collègues.

M. Siméon Chaumier fait son rapport sur les fables de M. Victor Roussy.

« Rien n'est désespéré chez un peuple, dit l'honorable membre, lorsque les moralistes ne lui font pas défaut.

« Au milieu des formes sous lesquelles les moralités s'enroulent, la Fable est celle au moyen de laquelle l'écrivain peut faire jaillir le plus grand nombre d'éclairs. L'exiguïté du cadre dont l'apologue se contente, est précisément le moyen dont il se sert pour embrasser de plus multiples perspectives.

« Semblable à ces corporations du moyen âge qui nous ont apporté des synthèses picturales, faites de cent médaillons détachés, mais formant un seul tableau, la Fable, elle aussi, entasse dans un volume cent moralités.

« Douce et charmante prérogative du fabuliste! Tandis que le philosophe moraliste ou doctrinal, s'élançant sur les ailes de feu du haut savoir, plane dans les régions torrides de l'idée spéculative, entraînant avec lui tant d'esprits qui s'y brûlent, tant de cœurs qui s'y dessèchent, le fabuliste, lui, porté sur des ailes de velours, — fiction et poésie, — nous avertit, en prêtant aux animaux le langage, que si l'homme est doué d'esprit, il a

bien aussi parfois quelque chose de la bête; mais au moyen, par exemple, d'une violette et d'une fraise, il nous consolera en nous prouvant qu'il y a chez nous de l'arôme et du goût.

« D'un autre côté, Messieurs, quelle justesse de coup d'œil ne doit pas avoir l'écrivain dont la forme a pour base les analogies vraies, qu'il lui faut toujours saisir entre le choix de son sujet et les personnages ou les objets qu'il se propose de mettre en scène! Quelles ingénieuses allégories n'a-t-il pas à crayonner! Le titre seul d'une fable est déjà un frontispice tout entier.

« Le volume sur lequel vous m'avez chargé de faire ce rapport, en compte par centaines, et des meilleurs, et des plus justes, et des mieux dessinés. Ce n'est qu'à grand'peine que je me vois forcé de ne point indiquer ceux que je préfère; mais à vrai dire, il m'eût fallu citer beaucoup trop, si je vous eusse énuméré tous les apologues qui m'ont fait plaisir. J'aime donc mieux procéder différemment, et vous parler de l'auteur afin de vous faire juger son livre par ce portrait.

« M. Victor Roussy, moins tigre qu'Ésope, moins perroquet que Phèdre, moins renard que La Fontaine, moins tourtereau que Florian, moins épervier que Lessing, est à la fois bien plus qu'eux tous : chat, singe, cigogne, cygne et faucon! Ce qui signifie que notre fabuliste se montre pourfendeur avec ménagement, censeur avec originalité, malicieux avec candeur, rêveur sans trop de tristesse, pourchasseur agréable et intelligent de nos préjugés, de nos mœurs et de nos vices.

« L'auteur a partagé son volume en huit livres. J'ai présumé tout d'abord que cette division nous ferait voir ses critiques sous huit profils, sinon différents, du moins bien tranchés. La lecture du premier et du second livre m'a confirmé presque dans cette idée, que la table m'avait fait préconcevoir; et que successivement, quoique à son gré, l'auteur allait classer ses sujets dans des orbes distincts et méthodiques; c'est-à-dire que, dans tel ou tel livre, je verrais l'Apologue s'attaquant aux individualités; dans tel ou tel autre, saisissant les généralités pour leur infliger correction; fustiger ici tel ou tel travers particulier ou social, là tels ou tels vices sociaux ou particuliers de même espèce; mais M. Victor Roussy n'a pas cru devoir procéder aussi rigoureusement que je me l'étais tout d'abord imaginé. A-t-il craint de tomber dans la monotomie, selon ce mot de l'un de ses devanciers?

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

« A-t-il voulu par là donner une leçon de plus à notre siècle, en imitant son allure quelque peu incertaine? J'avoue que j'opinerais plus volontiers pour cette dernière raison; car lorsque, comme M. Victor Roussy, on possède à un si haut degré les secrets du langage, on est toujours certain d'entraîner son lecteur, et de ne jamais l'endormir par conséquent.

« Ceci me conduit à parler du style de ce volume.

« Entre plusieurs autres excellentes qualités de forme, sa phrase toujours nette et limpide, se donne une allure d'élégance et de bon ton, qui jamais ne grimace avec ce que le dialogue peut avoir de résolu ou de sans-façon, suivant les cas, et, chose remarquable, la correction s'y marie avec le laisser-aller, consacré par ce genre d'ouvrage. Ce n'est pas là tout : une suavité inexprimable se répand dans les feuillets de ce charmant recueil, dès que l'écrivain, sortant du règne animal des êtres, va demander au règne végétal ses sujets. Alors un parfum de poésie s'échappe de chacun des calices où sa plume va cueillir son vers; et involontairement le fabuliste nous avertit qu'il pourrait être Sainte-Beuve, Arsène Housaye, de Vigny, Millevoye; mais il ne le voudrait pas.... Pourquoi donc pas? C'est qu'il faut à sa muse autre chose qu'un parfum; il lui faut un fruit succulent; car M. Victor Roussy est un de ces hommes qui, prenant au sérieux même la fable légère, un de ces esprits qui, ne voltigeant çà et là qu'afin de fixer partout où ils s'arrêtent une belle et bonne vérité, M. Victor Roussy, dis-je, vise à Ésope ou à La Fontaine; et voilà pourquoi j'ai dit, en commençant, cette parole par laquelle je dois finir à son sujet :

« Rien n'est désespéré chez un peuple lorsque les moralistes ne lui font pas défaut. »

Après cette lecture, accueillie par les bravos de l'assemblée, qui déjà avait pu apprécier le talent de notre excellent fabuliste, M. Arthur Dandale lit un vaudeville en un acte de sa composition et intitulé *l'Antiquaire.* Il n'y a dans cet ouvrage rien qui le fasse ressembler au roman de Walter Scott portant le même titre.

L'auteur a heureusement semé dans la pièce des situations comiques, une foule de mots spirituels qui ont plus d'une fois provoqué l'hilarité de l'assemblée; et pour un vaudevilliste ce sont là les meilleurs applaudissements. Il nous est donc permis de prédire à notre collègue une longue suite de succès dramatiques.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 7 *avril* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 17 mars. 2° Correspondance. 3° Rapport de M. Brévière sur la brochure de M. More. 4° Rapport de M. Arthur Dandale sur le poëme épique de M. Siméon Chaumier. 5° Propositions diverses.

Le secrétaire général,

H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

L'abondance des matières oblige d'ajourner à la prochaine livraison le compte rendu dramatique.

MÉLANGES.

1er avril.

L'Institut a encore procédé, durant cette quinzaine, à une nomination : M. Duban, qui a poussé si loin, chez nous, l'art et la fidélité de la restauration des monuments de la renaissance par ses admirables travaux au Louvre de Henri II, au château d'Amboise et ailleurs, a été nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts, section d'architecture, en remplacement de Visconti.

— Le buste en marbre du célèbre économiste Blanqui a été commandé à M. Leveel par son excellence M. le ministre d'État, et sera placé à l'Institut à côté des bustes d'autres académiciens dont la France est fière de perpétuer le souvenir.

— M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur vient de souscrire pour les bibliothèques impériales à la publication de *l'Empereur et la garde impériale*, par Charlet, *avec un précis historique sur la garde et une notice biographique sur les officiers généraux et supérieure qui en ont fait partie*, par M. Adrien Pascal, ouvrage dont Sa Majesté Napoléon III a bien voulu agréer la dédicace.

— On a découvert à Saint-Roch la chapelle des fonts baptismaux dont la décoration avait été confiée comme on sait à M. Théodore Chasseriau. Cette décoration subordonnée aux parties pleines qu'offre la chapelle, se compose de deux fresques représentant l'une : le *baptême de l'eunuque de Candace*, l'autre les *Conversions de Saint-Xavier*. Les qualités et les défauts de l'artiste se retrouvent dans ces fresques qui sont très-diversement appréciées, mais où dans tous les cas le sentiment religieux semble avoir été la préoccupation la moins dominante du peintre.

— Parmi les collections d'amateurs, beaucoup ont été réunies à la faveur des événements, beaucoup aussi doivent leur dispersion au retour ou aux vicissitudes des temps : parmi ces dernières, il faut ranger le cabinet de M. Pfanhausaire, peintre de Varsovie, dont l'exposition publique aura lieu les 10 et 11 de ce mois, et la vente les deux jours suivants, à l'hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot, sous la direction de M. Horsin-Déon, peintre restaurateur des tableaux des musées impériaux, et par le ministère de M. Bonnefons de Lavialle, commissaire-priseur. Le catalogue de tableaux des *diverses écoles*, formant la collection de M. Pfanhausaire, a été rédigé avec un grand soin par M. Horsin-Déon, qui déclare, dans un très-court préambule, que « la discussion pourra s'établir sur quelques attributions, mais jamais sur l'originalité des tableaux qui proviennent presque tous des galeries du comte de Chodkiewiez, du comte Bac Ossolinski, de l'illustre écrivain Niemawiez, et avant la révolution, de celle du comte Sierakowski. » Entre les plus célèbres maîtres dont les œuvres faisaient partie de ce riche cabinet, il faut citer Corrége, André del Sarte, Carlo Dolci, les deux Carrache, le Dominiquin, le Giorgion, le Guerchin, Salvator Rosa, Titien, et autres étoiles de la grande pléiade italienne, sans parler des Flamands, des Allemands, des Espagnols et des Français, qui ont bien aussi leurs gloires.

— Un jeune chanteur qui acquiert chaque année de nouveaux succès dans la chansonnette M. Émile Thierry, revenu de Turin où il a fait aimer et applaudir l'esprit français, donnera le 9 de ce mois à la salle Herz, avec le concours de nos principaux comiques, un concert dont le programme est des plus attrayants.

LA PEINTURE SUR VERRE.

PROCÉDÉS ANCIENS ET MODERNES.

TRAVAUX DE MM. PROSPER LAFAYE, FLANDRIN ET MARÉCHAL DE METZ.

PREMIÈRE PARTIE.

Restauration de la Sainte-Chapelle. — Commission nommée. — M. Chevreul. — Réparations de vitraux à Saint-Étienne du Mont. — Exposition des produits français en 1849. — Hebelmen. — L'exposition universelle de Londres. — M. Pugin. — Le jury anglais. — Travaux à Saint-Médard, Saint-Méry, Saint-Gervais. — Fenêtres du chœur et bordures de la nef à Saint-Eustache. — Verrières à Saint-Séverin. — La peinture sur verre en Europe. — Le transsept de Sainte-Clotilde. — *Dessins-projets* de M. Maréchal de Metz.

On était en 1845 et les travaux de restauration de la Sainte-Chapelle, poussés avec une intelligente activité, promettaient de rendre bientôt à l'admiration publique dans toute sa splendeur, et avec toute sa délicatesse d'autrefois, le chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil. Rien n'étant ménagé pour restituer au monument son caractère primitif, soit dans les détails architectoniques, soit dans ce qui avait rapport aux sculptures, aux dorures et principalement aux verrières si indispensables pour compléter ce religieux ensemble, il sembla à l'un des artistes qui ont le plus contribué de nos jours au retour, et, s'il m'est permis d'employer ici ce mot, à la vulgarisation de l'art des anciens verriers, il parut à M. Prosper Lafaye que l'occasion était venue de porter à la connaissance du gouvernement le résultat de ses recherches et de ses études, en ce qui concernait la peinture sur verre, et de solliciter l'honneur de participer, en ce qui regardait sa spécialité, aux travaux essentiellement artistiques dont la précieuse chapelle de Saint-Louis était alors l'objet.

Le 4 septembre de cette même année, M. Lafaye écrivit à M. le ministre secrétaire d'État au département des travaux publics, l'informant qu'après de laborieuses et persévérantes expériences, il s'estimait en état d'appliquer les procédés primitifs de la peinture sur verre, à la réparation des anciens vitraux, de manière à les rétablir tels qu'ils avaient été exécutés dans l'origine. La requête se terminait par l'offre, ou plutôt par la demande de la restauration des verrières de la Sainte-Chapelle.

Moins de huit jours après, le 13 suivant, M. le ministre des travaux publics voulut bien répondre avec un empressement et une obligeance qui étaient pour l'artiste un premier succès, qu'il avait nommé une commission de six membres, deux chimistes et quatre architectes, à l'effet d'examiner ses divers procédés et de lui en rendre compte. Tous les membres de cette commission, architectes ou chimistes, artistes ou savants, étaient des hommes d'une haute notabilité, et M. Lafaye n'a eu, il n'a encore qu'à se féliciter des relations qui ont existé entre eux et lui, principalement de ses fréquentes entrevues avec M. Chevreul, leur président.

Son regret a été de ne pouvoir expérimenter en quelque sorte, publiquement, sous les yeux de la commission réunie ; par l'intérêt que son illustre président avait pris à l'exposé de ses moyens, il lui était permis de croire qu'il aurait trouvé chez le surplus de ses collègues la même sympathie.

Mais le mode de délibérations et d'examens adopté par la commission, ne concordant pas avec ses exigences, au bout de deux ou

trois réunions elle se déclara incompétente et pria M. le ministre de lui adjoindre de nouveaux membres. Les séances furent alors reprises en compagnie de plusieurs autres commissions, spécialement appelées à concourir aux réparations de la Sainte-Chapelle.

L'issue des délibérations ne réalisa point les espérances de l'artiste, elle lui donna la preuve que l'attention particulière de M. Chevreul lui était acquise, ainsi que celle de plusieurs autres de ses collègues, parmi lesquels MM. Duban, de Lasteyrie et Delaroche. La bienveillance, les conseils de ces princes de la science et de l'art n'ont point été perdus pour lui, ils ont fortifié son courage et si, depuis, ses tentatives ont été plus heureuses, c'est certainement à eux et à leurs lumières qu'il en est redevable.

On a su depuis, et sans doute il n'est pas défendu de le dire aujourd'hui, que si les procédés de M. Lafaye n'ont point été accueillis comme il pouvait s'y attendre, ce n'est pas que, dans la commission, aucun membre ait reconnu leur infériorité ou leur insuffisance; c'est que parmi les praticiens qui avaient mission de le juger, les uns ont été d'avis que les spécimens soumis à leur appréciation se rapportaient à la peinture du XVIe siècle; les autres ont pensé qu'il n'était en mesure d'exécuter que de petites verrières, et qu'on avait à se prononcer sur des études pour des vitraux du XIIe et XIIIe siècle, puisqu'il s'agissait de ceux destinés au pieux monument de Louis IX. On ne discutera pas ici ces opinions; des travaux ultérieurs convaincront ceux qui ont pris la peine de les examiner dans nos diverses églises, que ces opinions, si respectables qu'elles fussent, n'étaient peut-être pas exemptes d'erreur.

A cette époque, une compensation était offerte ailleurs à M. Lafaye, car en même temps qu'il informait M. le ministre des travaux publics, de la réussite de ses études, il proposait aux architectes de la ville et il montrait à M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, des essais de réparations de vitraux pour Saint-Étienne du Mont, assez bien réussis et assez remarquables, paraît-il, puisqu'ils lui ont valu l'entretien des anciennes peintures sur verre des églises de Paris, position dans laquelle il n'a point cessé depuis lors, d'être maintenu. Sous le rapport de la science, l'importante mission qui lui a été remise, a consolidé son expérience et beaucoup ajouté dans la pratique aux tours de mains qu'il possédait antérieurement. La puissance de la théorie s'est accrue et fortifiée chez lui, par l'exercice réitéré d'un art dans lequel les maîtres ont été et sont encore ses guides, puisqu'il travaille toujours ayant leurs chefs-d'œuvre sous les yeux.

L'occasion de prendre une revanche s'offrit bientôt; l'exposition de l'industrie française, en 1849, avait appelé la foule à son palais du carré Marigny. Le peintre résolut de remettre au jugement de cette foule le produit de ses labeurs, et à cet effet il réunit dans un assez grand cadre, des spécimens de différents genres de vitraux qu'il envoya à cette solennelle exhibition. Tous les concurrents qu'il croyait rencontrer sur ce nouveau terrain n'avaient pas répondu à l'appel; ceux qui se risquèrent dans la lutte n'eurent pas le dessus, si l'on en juge par le rapport du savant Hebelmen, alors directeur de la manufacture de Sèvres, établissement qu'il avait signalé comme l'immédiat protecteur de l'école nouvelle. Hebelmen, après avoir interrogé avec une rare obligeance M. Lafaye sur ses procédés et sur ses ouvrages, qu'il avait d'ailleurs analysés avec une scrupuleuse attention, le plaça le premier sur la liste de ses confrères dans son volumineux rapport. Malgré ce témoignage flatteur, le restaurateur des verrières de la Sainte-Chapelle n'a pas même obtenu une mention honorable à cette exposition de 1849.

La sympathie et les préférences d'un juge aussi éminent qu'Hebelmen étaient bien capables de le consoler d'un oubli que n'auraient peut-être pas dû encourir ses travaux. Une exposition universelle se préparait à Londres; il descendit dans cette seconde et vaste arène avec un redoublement de courage et d'espoir que jutifiaient les perfectionnements que ses procédés avaient subis dans l'intervalle. Rien ne lui manqua à Londres, où il fut dès son arrivée l'objet d'un

bienveillant accueil : ses essais, furent on ne peut mieux placés au palais de Cristal, à cause de cela sans doute ils furent généralement remarqués; ce qui n'empêcha pourtant pas son nom d'être omis sur la liste des encouragements.

Revenu à Paris, le hasard a révélé à M. Prosper Lafaye une partie de cette énigme, lors d'une visite qu'il fit à une personne ayant pris part aux délibérations des jurés de Londres; il lui a été confirmé par ce témoin que M. Pugin, président du jury anglais de la classe des vitraux, ne tarissait pas en éloges sur ses compositions, qui reproduisaient bien, disait-il, ce qu'il avait toujours désiré, et qui donnaient bien la solution depuis si longtemps poursuivie. M. Lafaye assistait aussi à l'enquête du jury anglais lorsqu'il porta ses investigations sur la spécialité des vitraux, et il se souvient, comme s'il y était encore, d'avoir entendu à diverses reprises un grand nombre de membres s'écrier, comparant son envoi à celui d'un concurrent célèbre et surtout plus heureux : *It is the best!* « C'est le meilleur! »

On ne saurait trop le répéter, la peinture sur verre qui se fait maintenant en Europe, dérivant partout de la même source, venant du même point de départ, n'a pas encore produit et ne produira jamais des vitraux analogues à ceux que nous ont légués les verriers du moyen âge. Avant d'aller à Londres, M. Lafaye avait parcouru les principales villes du continent où il avait puisé en matière de peinture sur verre la conviction exprimée ci-dessus; son séjour dans la capitale de la Grande-Bretagne et l'absence complète de procédés autres que ceux déjà connus l'ont plus que jamais maintenu dans cette certitude :

> L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Toutes ces productions bornées ou mécaniques ne vont pas pour la plupart au delà de la valeur artistique d'une étoffe, d'un store, d'une impression sur calicot. Doit-on s'étonner après cela que le public se montre indifférent?

Au nombre des restaurations par lesquelles M. Lafaye s'est efforcé de justifier la confiance qu'on lui accorde, je me bornerai à citer deux fenêtres à Saint-Etienne du Mont, une à Saint-Médard, une à Saint-Méry; deux autres fenêtres à Saint-Gervais, la première aux fonts baptismaux, la seconde dans une chapelle latérale au sud; l'une de ces fenêtres a même été complétement refaite. Les réparations des six grandes fenêtres du chœur de Saint-Eustache enrichies, comme on sait, de verrières d'une beauté rare et de toutes les bordures de la nef, ont été une œuvre de longue et laborieuse haleine. Ces deux vastes portions de vitraux ont été rétablies d'un aveu à peu près unanime, sans qu'il soit possible de signaler des différences avec les anciennes peintures, soit dans les tons, soit dans les formes. A ce travail il faut joindre celui poussé, si je ne m'abuse, à bonne fin dans l'église Saint-Séverin où se trouvent les plus curieux vitraux de Paris par leur exécution et leur date qui remontent au XVe siècle. Dans cette église, cinq verrières réclamaient impérieusement des soins. Tel était l'état de ces verrières que M. Lafaye a dû préalablement refaire les socles d'architecture supportant les figures des saints. Il serait superflu de pousser plus loin cette énumération.

Sur ces entrefaites, la basilique Sainte-Clotilde touchant à son achèvement, la municipalité parisienne songea aux verrières qui devaient décorer cet édifice. Autorisé par ses travaux M. Lafaye sollicita de la préfecture l'exécution, non pas d'une partie, mais de la totalité des vitraux du monument. Il avait prévu en effet dans ses Notes de Londres que le mode de répartition du travail entre divers artistes ne procurerait par les avantages qu'on en attendait. On ne lui accorda cependant que l'exécution des huit fenêtres du transsept, d'après les cartons de MM. Lamotte et Chancel. Cette détermination de la préfecture était en plein désaccord avec ses idées sur lesquelles néanmoins il essaya d'insister en représentant au chef de l'édilité parisienne les inconvénients d'un système qui, outre la division du travail, imposait les cartons, c'est-à-dire les gran-

deurs, l'ornementation et les détails architectoniques. Il fallait se soumettre à tout ou tout refuser; l'artiste accepta donc avec l'espoir que ses travaux auraient sur ceux de ses collègues, à défaut du mérite de la composition, la supériorité de l'exécution matérielle.

Peut-être est-ce ici le lieu de rappeler que lorsque la ville de Paris agita la question des verrières de Sainte-Clotilde, elle crut, non sans quelques raisons, devoir s'aider des conseils d'un homme pratique, de M. Maréchal de Metz, le seul artiste qui fût ou que l'on considérât alors comme peintre verrier dans toute l'acception du terme. Les idées de ce praticien durent nécessairement prévaloir, il en fut de ses *dessins-projets* comme de ses conseils. Les esquisses de M. Maréchal furent données en détail aux autres verriers qui n'eurent plus qu'à rendre sa pensée sans aucune modification.

PIERRE DUMOUTIER.

LE CABINET DE VISCONTI.

VENTE PUBLIQUE. — ACHATS DE LA FAMILLE.

De toutes les ventes artistiques qui ont marqué la saison qui vient de finir, l'une des plus importantes, et celle à coup sûr qui a excité au plus haut point la curiosité parisienne, a été la mise aux enchères du riche cabinet de Louis-Joachim Visconti. Nous avons déjà dit que cette collection précieuse, sous plus d'un rapport, avait été commencée à la fin de l'autre siècle, par le père de l'architecte illustre, dont la France déplore la perte, par Ennius-Quirinus Visconti, le savant auteur de l'*Iconographie grecque et latine*. Ennius-Quirinus Visconti n'avait que peu de fortune; aussi le cabinet par lui légué à son fils ne se composait-il que d'un certain nombre de volumes et de quelques objets d'art, parmi lesquels se remarquaient surtout des émaux que sa profonde connaissance de ces sortes d'œuvres, et son goût éprouvé lui avaient fait découvrir, et qu'il avait achetés à des prix souvent modiques.

On sait que ce fut au milieu de ces beaux livres et de ces admirables choses, que s'écoula la jeunesse du fils qui ne tarda pas à sentir le feu sacré de l'art s'allumer en lui et enflammer son imagination. La renommée, qui marche d'ordinaire avec la fortune, sourit plus tard à Visconti, qui put, sans oublier un seul instant ses devoirs d'époux et de père, obéir aux nobles instincts qui le poussaient à la recherche et à la possession du beau. Très-modeste dans sa personne, le grand architecte aimait à s'entourer des productions du génie, sources permanentes d'inspirations. Le monde où vivait Visconti, les hautes et nombreuses sympathies que lui avaient conciliées ses travaux et ses qualités personnelles, ne furent pas non plus sans avantage pour sa collection qui s'accrut et s'améliora jusqu'à son dernier jour, soit par les dons de l'amitié, soit par les achats du maître.

La vente de ce cabinet se présentait donc sous les meilleurs auspices. Les amateurs avaient la certitude de n'y trouver que des objets d'une incontestable valeur, choisis, achetés, admirés par le père ou par le fils, offerts par des célébrités de ce siècle ou de l'autre, et dont le prix augmentait en raison même de leur provenance. Il faut dire cependant que si la majorité du public a accueilli la vente du cabinet de Visconti avec un respectueux intérêt, quelques scrupules se sont élevés, quelques observations ont été faites au sujet de ces enchères. Parmi les esprits chagrins, qui consument leur existence à désirer ce qui n'est pas, ou à se plaindre de ce qui est, des voix se sont fait entendre pour demander si cette vente de la collection Visconti était opportune ou nécessaire; d'autres ont paru craindre que les présents faits au père ou au fils, enlevés au foyer domestique, ne tombassent, contrairement aux vœux des donateurs, dans des mains étrangères. Que chacun se rassure! Un rapide examen du catalogue et des adjudications principales répondra à toutes les objections et calmera tous les scrupules.

D'abord, le fait d'une vente après décès n'a rien d'antipathique à nos mœurs et à nos habitudes légales. C'est surtout après la mort des gens aisés qu'ont lieu de semblables encans. Est-il nécessaire de mentionner à ce propos et dans la seule spécialité qui nous occupe, les ventes du cardinal Fesch, du comte de Sommariva, du marquis de Las Marismas, du maréchal Soult, du prince Paul de Wurtemberg et de bien d'autres encore? M. le commissaire-priseur Ridel n'a-t-il pas vendu, il y a deux ou trois ans, dans un des plus vastes hôtels de la rue de la Chaussée-d'Antin, qu'une cité remplacera bientôt, l'hôtel de Mme la comtesse de Reizet, veuve de l'ancien receveur général de la Seine-Inférieure, tous les tableaux et tout le mobilier de l'opulente défunte? Le sentiment public n'a pas été le moins du monde offensé par cet acte de M. Ridel, que le Code civil, titre des partages, avait rendu indispensable. On n'a pas trouvé étrange que les héritiers de Mme de

Reizet, malgré leur grande fortune, livrassent au premier enchérisseur venu les meubles de leur parente, parce que telles étaient les prescriptions de la loi. Ce qui est arrivé pour la galerie du comte de Sommariva, du marquis de Las Marismas, du maréchal Soult, du prince Paul de Wurtemberg, pour les tableaux et curiosités de Mme de Reizet, est advenu pour la famille Visconti, qui n'a pas été maîtresse de conserver, comme elle l'aurait voulu, le cabinet formé par ses deux ancêtres.

Personne n'ignore que Visconti a laissé un testament, dont quelques lignes généreuses ont été rappelées au bord de sa tombe, par M. le baron Paul de Richemont, oncle de M. le vicomte d'Audun de Kéroman, son gendre. Ce testament renferme des clauses particulières en ce qui concerne les mineurs, les descendants de Joachim Visconti, nés ou à naître. L'exacte observance de ses volontés a donc été de la part des enfants du célèbre architecte, un surabondant témoignage de piété filiale. Quoi qu'il en soit, le respect dû à une grande mémoire a été concilié comme il ne pouvait manquer de l'être, avec le plus délicat sentiment des convenances. La famille, qui connaissait fort bien les dons faits à son père et à son aïeul, n'a pu, malgré tous ses regrets, empêcher qu'ils fussent mis en vente; mais sa gratitude a tenu à honneur de les racheter, et il est douteux qu'aucun des objets donnés soit aujourd'hui dans le commerce.

Sans prétendre énumérer ici toutes les preuves, nous dirons que la famille a racheté, au prix de 1410 fr., un charmant *Van der Heyden*, hommage de M. Vitet à Visconti; pour des raisons analogues; elle s'est fait adjuger, en outre, les ouvrages suivants : deux Van Spaendonck, 750 fr. ; un Ribéra, 235 fr.; un Van Daël, 455 fr. ; deux Franck, 604 fr.; une étude d'enfants dans le style des peintures du dôme de Parme, par le Corrège, 240 fr., tout porte à croire que cette étude est un fragment détaché d'une grande toile ; cinq tableaux de Canella, 281 fr. ; enfin, elle a obtenu, pour la somme de 650 fr., l'*Appoline*, jolie statuette en marbre blanc, demi-nature d'après l'antique, ce qui n'est certes pas un mauvais marché.

Comme on s'y attendait, le lot capital a été celui comprenant les dix *copies* d'après les peintures à fresque des chambres du Vatican, communément appelées les *Loges de Raphael*. La veille de la vente, on lisait dans cette Revue : « Il serait fort à désirer que les merveilles que possédait ce cabinet ne sortissent pas toutes de France, et que le gouvernement, dans son intelligente sollicitude, se décidât à acquérir, pour le mobilier de la couronne, le palais des beaux-arts, ou le musée du Louvre, lieux où elles trouveraient si bien leur place, les admirables *copies* des dix fresques de Raphaël formant les loges du Vatican, copies uniques en leur genre, car elles ont été exécutées par des contemporains et dans l'école même du divin maître. » L'intention du ministère d'État était, dit-on, de consacrer à cet achat un crédit de 6000 fr.; mais ce chiffre ayant été dépassé aux enchères, le possesseur de ces belles copies est maintenant un de nos principaux éditeurs de gravures, M. Goupil, homme de goût qui n'a jamais sacrifié aux exigences du commerce les droits imprescriptibles de l'art.

Il n'est assurément pas sans intérêt de rappeler que ces reproductions des Loges avaient été vendues à Visconti par M. Michel Eudes, marchand de tableaux, entouré d'un juste renom dans ce commerce, qu'il exerce depuis de longues années. L'expérience de M. Michel Eudes, son jugement sûr, sa droiture en affaires, la simplicité qu'il conserve en dépit d'une fortune, dit-on, considérable, font de ce marchand de tableaux une des remarquables individualités de notre temps. Outre le magasin, ou plutôt le mu ée dont il est le propriétaire à l'angle de la rue des Beaux-Arts et de la rue de Seine, M. Michel E des possède encore, à deux pas de là, rue des Marais, de vastes resserres contenant, à ce qu'on assure, plus de quatre mille tableaux. Pour ce qui est de la vente des copies des Loges à Visconti, M. Eudes avait agi dans cette transaction comme dans toutes les autres avec sa franchise accoutumée :

— Il me faut, avait-il dit à l'architecte, un bénéfice de cinquante louis sur le marché. Ces toiles m'ont coûté 1500 fr.; donnez-m'en 2500 fr. et elles sont à vous.

Visconti n'eut garde de marchander. Aux dernières enchères de la rue Drouot, M. Eudes n'a point renouvelé le scandale causé par quelques-uns de ses confrères, lesquels, dans des circonstances analogues, ont maintes fois laissé adjuger pour quelques pistoles les ouvrages qu'ils n'avaient livrés qu'au poids de l'or. On sait l'histoire de ces Raphaëls, de ces Titiens, de ces Corréges, réputés authentiques du vivant de leurs propriétaires, et achetés 500 fr. après leur décès. Plus d'un amateur garde encore le souvenir de la grandeur et de la décadence du fameux tableau de Rubens, *la Chasse de Diane*, découvert à Anvers dans un ancien hôtel du comte d'Egmont, payé d'abord 50 000 fr., adjugé aux enchères de la galerie Aguado moyennant 7000 francs, pour le compte du gouvernement, à M. Cavé, directeur des Beaux-Arts, cédé sans bénéfices à M. Charles Ledru, et qui n'a récemment trouvé acquéreur à la vente de ce dernier qu'au prix de 3000 et

quelques cents francs! Ce précieux original n'était qu'un Rubens de pacotille. Quant à M. Michel Eudes, qui savait ce qu'il avait vendu à Visconti, il s'est présenté à l'adjudication, et, il faut l'écrire à sa louange autant qu'à l'honneur de notre époque, où les choses d'art sont de mieux en mieux appréciées, l'intègre marchand a offert plus du double de la somme qu'il avait lui-même reçue du défunt. L'enchère de M. Eudes a dépassé 5000 fr., il s'est arrêté alors, laissant à ses compétiteurs la gloire de se disputer et l'avantage d'obtenir ces belles peintures, qui sont restées à M. Goupil pour 8200 fr. Le propriétaire actuel a, dit-on, le projet de porter son trésor à Londres, où il se croit certain de trouver acheteur pour le double au moins du prix qu'il a payé.

De semblables prodiges se sont renouvelés dans la catégorie des émaux, qui était certainement la mieux choisie et la plus riche de toutes celles formant le cabinet de Visconti. Le portrait de Jeanne d'Albret, émail de Léonard Limousin, payé 500 fr. par l'architecte en 1822, est échu à M. le baron Seillière pour la somme de 7875 fr. Les émaux, faïences, poteries et bronzes ont été le sujet d'honorables rivalités; personne ne voulait sortir de la salle des enchères sans emporter un souvenir du grand artiste, dont le nom et l'éloge étaient dans toutes les bouches.

Ainsi ont été vendues : une coupe avec peintures attribuées à Xanto, 1030 fr.; une large et belle salière de la fabrique de Faenza, 575 fr.; une autre salière de même style, 1025 fr.; un grand plat à reptiles par Bernard Palissy, 1261 fr.; deux autres plats du même genre, 766 fr.; un plat de Jean Pénicaud, 1155 fr.; une plaque ronde de Léonard Limousin, 1450 fr.; une aiguière de Jean Courtois, 2940 fr.; une coupe du même, 1261 fr.; deux grands plats de Pierre Courtois, 3085 fr.; un autre plat par le même, 2560 fr.; deux salières de Pierre Raymond, 590 fr.; un plat rond par le même, 3170 fr.; deux autres plats ovales par le même, 3140 fr.; enfin, un plat ovale de Jean Limosin, 4670 fr.

M. le baron Seillière s'est surtout distingué durant ces enchères, où, indépendamment du portrait de Jeanne d'Albret, il a payé 3700 fr. une statuette en bronze attribuée à Jean de Bologne. Seize petits bas-reliefs en bois sculpté, d'un travail très-fin, ont trouvé acquéreur au prix de 1200 fr.

La bibliothèque, c'est-à-dire les recueils à figures, les ouvrages traitant de l'architecture, avec gravures et plans, les livres d'art, de sciences et de littérature, les ouvrages rares et les manuscrits, n'étaient pas la portion importante de ce cabinet, puisque l'ensemble de ces volumes n'a pas excédé à la vente le chiffre de 1200 fr. Un manuscrit du XIIIe siècle, enrichi de gravures et parfaitement conservé, s'est vendu 479 fr.

Au résumé, le beau cabinet de Visconti, dont la moitié au moins a été rachetée par la famille, et le surplus par des amis ou des amateurs, qui ont payé certains objets cinq et six fois leur valeur réelle, par attachement au défunt non moins que par amour de l'art, ce riche et intelligent assemblage de tableaux, de marbres, de bronzes, de bois sculpté, d'émaux, de poteries, de manuscrits et de livres, a produit aux enchères, non compris les frais, la somme de 84 000 fr., et non celle de 93 500 fr., comme divers journaux l'ont annoncé à tort. La famille Visconti et le public ont lieu d'être contents l'un de l'autre : ils ont tous deux noblement fait leur devoir.

Georges GUÉNOT.

DERNIERS MOMENTS DE MONALDESCHI,

RELATION DU PÈRE LE BEL.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

Voyant que je ne pouvais rien gagner par mes prières sur l'esprit de cette reine, je pris la liberté de lui représenter qu'elle était dans la maison du roi de France, et qu'elle prît bien garde à ce qu'elle allait faire exécuter, et si le roi le trouverait bon. Sur quoi, Sa Majesté me fit réponse qu'elle avait cette justice en présence de l'autel, et qu'elle prenait Dieu à témoin si elle en voulait à la personne de ce marquis, et si elle n'avait pas déposé toute haine, ne s'en prenant qu'à son crime et à sa trahison, qui n'aurait jamais de pareille, et qui touchait tout le monde, outre que le roi de France ne la logeait pas dans sa maison comme une captive réfugiée, et qu'elle était maîtresse de ses volontés, pour rendre et faire justice à ses domestiques en tout lieu et en tout temps, et qu'elle ne devait répondre de ses actions qu'à Dieu seul, ajoutant que ce qu'elle faisait n'était pas sans exemple; et quoique je repartisse à cette reine qu'il y avait quelque différence; que si les rois avaient fait quelque chose de semblable, ç'avait été chez eux et non ailleurs. Mais je n'eus pas plutôt dit ces paroles que je m'en repentis, craignant d'avoir trop pressé cette reine. Pourtant, je lui dis encore : « Madame, dans l'honneur

et l'estime que vous vous êtes acquise en France, et dans l'espérance que tous les bons Français ont de votre négociation, je supplie très-humblement Votre Majesté d'éviter que cette action, quoiqu'à l'égard de Votre Majesté, madame, elle soit de justice, ne passe néanmoins dans l'esprit des hommes pour violente et précipitée; faites encore plutôt un acte généreux et de miséricorde envers ce pauvre marquis, ou du moins mettez-le entre les mains de la justice du roi, et lui faites faire son procès dans les formes, vous en aurez toute la satisfaction, et vous conserverez, madame, par ce moyen, le titre d'*Admirable*, que vous portez en toutes vos actions parmi tous les hommes. — *Quoi*, *mon père*, me dit cette reine, *moi en qui doit résider la justice absolue et souveraine sur mes sujets*, *me voir réduite à solliciter contre un traître domestique*, *dont les preuves de son crime et de sa perfidie sont en ma puissance*, *écrits et signés de sa propre main!* — Il est vrai, madame, lui dis-je, mais Votre Majesté est partie intéressée. » Cette reine m'interrompit et me dit : « *Non*, *non*, *mon Père*, *je le vais faire savoir au Roi : retournez et ayez soin de son âme; je ne puis en conscience*, *accorder ce que vous me demandez;* » et ainsi me renvoya. Mais je connus à ce changement de voix en ces dernières paroles, que si cette reine eût pu différer l'action et changer de lieu, qu'elle l'aurait fait indubitablement; mais l'affaire était trop avancée pour prendre une autre résolution, sans se mettre en danger de laisser échapper ce marquis et mettre sa propre vie au hasard.

Dans ces extrémités, je ne savais que faire, ni à quoi me résoudre; de sortir, je ne pouvais, et quand je l'aurais pu, je me voyais engagé par un devoir de charité et de conscience à secourir ce marquis pour le disposer à bien mourir.

Je rentrai donc dans la galerie, et embrassant ce pauvre malheureux qui se baignait en larmes, je l'exhortais dans les meilleurs termes et les plus puissants qu'il me fut possible, et qu'il plut à Dieu de m'inspirer, de se résoudre à la mort, et songer à sa conscience, puisqu'il n'y avait plus dans ce monde d'espérance de vie pour lui, et qu'offrant en souffrant sa mort pour la justice, il devait en Dieu seul jeter ses espérances pour l'éternité, où il trouvera ses consolations.

A cette triste nouvelle, après avoir poussé deux ou trois grands cris, il se mit à genoux à mes pieds, m'étant assis sur un des bancs de la galerie, et commença sa confession; mais l'ayant bien avancée, il se leva deux fois, et s'écriait. Au même instant, je lui fis faire des actes de foi, renonçant à toutes pensées contraires. Il acheva sa confession en latin, français et italien, ainsi qu'il le pouvait mieux expliquer dans le trouble où il était. L'aumônier de cette reine arriva comme je l'interrogeais en l'éclaircissant d'un doute, et ce marquis l'ayant aperçu, sans attendre l'absolution, alla à lui, espérant grâce de sa faveur. Ils parlèrent bas assez longtemps ensemble, se tenant les mains et retirés dans un coin. Et après leur conférence finie, l'aumônier sortit, et emmena avec lui le chef des trois commis pour cette exécution, et peu après, l'aumônier étant demeuré dehors, l'autre revint seul, et lui dit : « Marquis, demande pardon à Dieu, car sans plus attendre, il faut mourir. Es-tu confessé ? » Et lui disant ces paroles, le pressa contre la muraille du bout de la galerie où est la peinture de Saint-Germain en Laye, et je ne pus si bien me détourner, que je ne vis qu'il lui porta un coup dans l'estomac, du côté droit, et ce marquis le voulant parer, prit l'épée de la main droite, dont l'autre, en la retirant, lui coupa trois doigts, et l'épée demeura faussée; et pour lors, il dit à un autre qu'il était armé en dessous, comme en effet il avait une cotte de maille qui pesait neuf à dix livres, et le même, à l'instant, redoubla le coup dans le visage, après lequel ce marquis cria : « Mon père, mon père! » Je m'approchai de lui, et les autres se retirèrent un peu à quartier, et un genou en terre demanda pardon à Dieu, et me dit encore quelque chose où je lui donnai l'absolution, avec la pénitence de souffrir la mort pour ses péchés, pardonnant à tous

ceux qui le faisaient mourir; laquelle reçue, il se jeta sur le carreau, et en tombant, un autre lui donna un coup sur le haut de la tête qui lui emporta des os; et étant étendu sur le ventre, faisait signe et marquait qu'on lui coupât le col, et le même lui donna deux ou trois coups sur le col sans lui faire grand mal, parce que la cotte de maille qui était montée avec le collet du pourpoint, para et empêcha l'excès du coup. Cependant, je l'exhortais de se souvenir de Dieu, et d'endurer avec patience, et autres choses semblables. En ce temps-là, le chef me vint demander s'il ne le ferait pas achever; je le rembarrai rudement, et lui dis que je n'avais point de conseil à lui donner là-dessus; que je demandais sa vie, et non pas sa mort. Sur quoi, il me demanda pardon, et confessa avoir eu tort de m'avoir fait une telle demande.

Sur ce discours le pauvre marquis, qui n'attendait qu'un dernier coup, entendit ouvrir la porte de la galerie; reprenant courage, se retourna, et ayant vu que c'était l'aumônier qui entrait, se traîna du mieux qu'il put, s'appuyant sur le lambris de la galerie, demanda à parler à lui. L'aumônier passa à la main gauche de ce marquis, moi étant à la droite, et le marquis se tournant vers l'aumônier en joignant les mains, lui dit quelque chose comme se confessant, et après l'aumônier lui dit de demander pardon à Dieu, et après m'avoir demandé permission il lui donna l'absolution, ensuite il se retira, me disant de demeurer auprès du marquis, et qu'il s'en allait voir la reine de Suède. En même temps celui qui avait frappé sur le cou dudit marquis, et qui était avec l'aumônier à sa gauche, lui perça la gorge d'une épée assez longue et étroite, duquel coup le marquis tomba sur le côté et ne parla plus; mais demeura plus d'un quart d'heure à respirer, durant lequel je lui criais et l'exhortais du mieux qu'il m'était possible. Et ainsi ce marquis, ayant perdu son sang, finit sa vie à trois heures trois quarts après midi. Je lui dis le *De profundis* avec l'Oraison; et après le chef des trois lui remua une jambe et un bras, déboutonna son haut-de-chausse et son caleçon, fouilla dans son gousset et ne trouva rien, sinon en sa poche un petit livre d'Heures de la Vierge et un petit couteau. Ils s'en allèrent tous trois et moi après, pour recevoir les ordres de Sa Majesté.....

«.... Elle me commanda d'avoir soin de le faire enlever de là et de l'enterrer, et me dit qu'elle voulait faire dire plusieurs messes pour le repos de son âme. Je fis faire une bière et le fis mettre dans un *tombereau* à cause de la brune, de la pesanteur et du mauvais chemin, et le fis conduire à la paroisse d'Avon[1], par mon vicaire et chapelain, assisté de trois hommes, avec ordre de l'enterrer dans l'église, près du bénitier; ce qui fut fait et exécuté à cinq heures trois quarts du soir.....

Ici se termine le funèbre récit du père Lebel. Rien de plus horrible à la fois et de plus touchant que cette agonie de quatre heures! Et rien aussi sur quoi les historiens se soient plus ou moins étendus, selon que les circonstances leur ont paru plus vraisemblables, sans cependant pouvoir assigner aucun motif certain à une exécution si cruelle.

On a toujours pensé que le grand crime de cet écuyer venait de quelque infidélité dans le commerce de galanterie, que l'on croyait très-réel entre la reine et lui; d'autres, en reprenant les choses de plus loin, ont conclu des expressions de Christine, que peut-être Monaldeschi avait eu part aux intrigues et aux chagrins qui la déterminèrent à abdiquer la couronne, et qu'elle n'en avait été avertie que par la communication de ses lettres. Quoi qu'il en soit, et tout en laissant à de plus érudits le soin d'éclaircir ce point douteux, nous dirons que la conscience se soulève en présence d'un acte aussi monstrueux. Que cette œuvre de la fille du grand Gustave, surnommée l'*Admirable*, soit une vengeance ou une exécution quasi-juridique, il n'est pas moins vrai que

1. Cette bien modeste église, qui touche au parc de Fontainebleau, semble avoir été destinée à devenir l'asile de restes illustres à différents titres Monaldeschi repose à quelques pas de la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, et le cercueil de Bezout touche celui de d'Alembert.

Christine enfreignait les lois de l'hospitalité en teignant de sang les murs du palais mis à sa disposition par Louis XIV.

THÉODORE LEJEUNE.

UN CONGRÈS ARTISTIQUE

A BRUXELLES.

La Belgique, malgré ses habitudes de paix, se montre plus agitée que la France par les questions de principes en matière d'art, qu'avaient momentanément soulevées chez nous les événements de 1848. Il existe chez nos voisins, non des jalousies d'école, mais des rivalités d'académies, des concurrences de cités, qu'ont plusieurs fois révélées les expositions triennales de Bruxelles, d'Anvers et de Gand, dont il a été rendu compte dans cette REVUE.

Les Belges sont loin d'être d'accord sur le système de patronage, d'encouragements et de récompenses mis jusqu'à ce jour en pratique par leur gouvernement : les uns réclament l'aide plus direct et plus incessant de l'Etat, les autres repoussent fièrement cette intervention, qu'ils déclarent préjudiciable à l'art. Ces besoins ou ces griefs donnent lieu de supposer aux arrière-neveux de Jean de Bruges et de Rubens que des griefs ou des besoins analogues existent ailleurs ; c'est pourquoi ils ont résolu d'en appeler de toutes ces controverses au jugement solennel de leurs confrères, tant nationaux qu'étrangers, dans un congrès artistique, qui s'ouvrira à Bruxelles avec l'exposition générale des œuvres des artistes vivants, annoncée pour le mois d'août prochain. Dans ce but, un comité s'est déjà réuni, et M. Hymans, professeur d'histoire, vient de faire connaître la nature et l'étendue de la tâche que se sont imposée les premiers adhérents à ce projet, en adressant aux artistes de la Belgique et de l'étranger, la lettre suivante en forme de circulaire :

L'exposition triennale des Beaux-Arts doit s'ouvrir cette année à Bruxelles, et l'éclat du Salon de 1851, l'empressement avec lequel l'élite des artistes de l'Europe y ont apporté leurs œuvres, les fêtes splendides et fraternelles qui firent de cette époque une date mémorable dans l'histoire de l'art, nous donnent le droit d'espérer pour 1854, une émulation plus vive, une joute plus ardente encore.

Les artistes belges, si justement inquiets de conserver intact le glorieux dépôt que leur a légué le passé, si fiers de leur vieille école, si désireux d'en faire refleurir les traditions, désireux surtout de les étendre et de les perfectionner par le contact avec les écoles modernes, aspirent depuis longtemps à voir leurs confrères de tous les pays s'entendre avec eux sur les moyens les plus propres à développer les arts selon les besoins du temps, à les faire marcher dans des voies nouvelles, ou qui déjà frayées par de hardis novateurs, ont besoin d'être parcourues avec constance et avec la certitude d'atteindre un résultat sérieux et utile.

Les questions d'enseignement, d'encouragement, de patronage, ont été depuis quelque temps l'objet de discussions très-animées. Elles ont ému les assemblées délibérantes. Elles préoccupent très-vivement les artistes. Mais ceux-ci, pour obtenir des réformes utiles, pour s'ouvrir des chemins non tracés, pour y marcher d'un pied sûr et ferme, ont besoin de s'entendre, et pour s'entendre, de s'aider mutuellement.

C'est afin d'arriver à cette entente fraternelle et féconde, qu'il vient de se constituer à Bruxelles un Comité dans lequel sont représentées toutes les branches de l'art, et qui s'est prescrit pour but de réunir dans la capitale, pour l'époque des fêtes anniversaires de l'indépendance de la Belgique (23, 24, 25 et 26 septembre), un congrès artistique, auquel seront appelés tous les artistes du pays et de l'étranger.

Les adhésions honorables qui nous sont déjà promises prouvent d'une manière éclatante que nous mettons notre initiative au service d'une idée large et généreuse, nous donnant la main dans l'intérêt de tous, sans distinction de personne ni d'école.

Le Comité se constitue sans président, sans donner droit de préséance à aucun de ses membres.

Il appartiendra au Congrès de désigner le plus digne pour diriger ses délibérations.

Tous les artistes de la Belgique et de l'étranger sont invités à adhérer au Congrès.

Le Comité central se propose de soumettre au Congrès les questions suivantes :

1. Le gouvernement doit-il intervenir dans l'encouragement des beaux-arts et de quelle manière doit-il exercer son patronage?

2. Quel est le mode d'encouragement le plus efficace pour la grande peinture?

3. Quel est le système à suivre pour arriver au développement le plus vaste et le plus utile à la peinture murale?

4. Y a-t-il des réformes à introduire dans l'enseignement des beaux-arts?

5. Faut-il conserver, étendre, modifier ou supprimer l'institution des prix de Rome? Examiner surtout s'il ne convient pas d'étendre les concours, dans le cas où ils seraient maintenus, à d'autres genres que la peinture historique et spécialement au paysage.

6. Quel est le meilleur mode d'encouragement pour la statuaire?

7. Examiner l'influence que peut exercer l'emploi de nouveaux matériaux sur la création de nouvelles formes en architecture.

8. Quel est le meilleur mode d'encouragement pour la gravure?

9. Quel est le meilleur mode d'organisation des Salons des beaux-arts?

L'appel de M. Hymans sera-t-il entendu? Il est permis de le croire; les principales villes du continent auront sans doute des représentants à ces comices de la peinture, de la statuaire et de la gravure; toutes les nations et toutes les écoles européennes voudront y apporter leur part d'arguments et de lumières. Peut-être quelque chose d'utile et de bon jaillira-t-il du choc de ces idées. En attendant, ce qu'on doit constater dès aujourd'hui, c'est la louable sollicitude de la municipalité bruxelloise envers le comité, à la disposition duquel M. le bourgmestre Charles de Broukère a mis une des salles de l'hôtel de ville. Quoi qu'il en soit, au nombre des questions posées par M. Hymans, il en est qui ont ici leur réponse péremptoire; toute discussion à ce sujet serait donc oiseuse, et, sur ce point comme sur quelques autres, la Belgique fera sagment de suivre l'exemple de la France.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

Les fêtes de Pâques ont été pour S. Exc. M. le Ministre d'État et de la maison de l'Empereur, l'occasion de se reposer des nombreux et fatigants travaux de son département, en prenant un congé d'une dizaine de jours qu'il est allé passer dans le magnifique domaine qu'il possède aux environs de Tarbes.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 515.

Séance du mardi 4 avril 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 21 mars 1854, dont la rédaction est adoptée.

La correspondance comprend :

1° Un volume de poésie ayant pour titre : *les Échos du cœur*, par M. de Morgny; M. Vanderburck est chargé de cet examen;

2° Deux numéros du *the Builder*, des 25 mars et 1er avril 1854, renvoyés à leur rapporteur ordinaire M. L. Moultat;

3° Le numéro du 27 mars 1854 du *Journal de l'Institut royal des architectes britanniques*, également renvoyés à M. L. Moultat;

4° La 230e livraison de *l'Investigateur*, journal de l'Institut historique dont se charge M. Pernot;

5° Un volume du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, années 1852-1853. M. Paul Carpentier est chargé de cet examen.

La correspondance étant terminée, notre honorable collègue M. Gatteaux, de l'Institut, président de la Commission chargée d'élever une statue à Eustache Lesueur, communique à la Société les démarches qu'il a faites et à la suite desquelles Son Excellence le ministre d'État a accordé à la Société le bloc de marbre nécessaire à la reproduction des traits de ce grand artiste, et dont notre collègue, M. Husson, a déjà fait paraître le travail lors de la dernière exposition des artistes vivants. La Société adresse des remercîments à M. Gatteaux, tant pour ses démarches que pour l'intérêt constant qu'il témoigne en faveur de tout ce qui peut être utile et avantageux à la Société.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Pernot sur le congrès scientifique de France tenu à Arras le 24 août dernier, auquel il assistait comme délégué de la Société libre des Beaux-Arts.

Après avoir jeté un regard rétrospectif sur les différentes villes où siégeait le congrès qui nous occupe, notre collègue nous cite un passage du discours de monseigneur Parisis, président de l'une des séances les plus intéressantes ; puis, les différents discours d'ouverture prononcés par M. le comte du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, et par M. d'Héricourt, secrétaire général du congrès. Après avoir fait ressortir que les honneurs de la présidence furent réservés aux étrangers qui venaient joindre leurs sciences aux savants de notre patrie, notre collègue parle des questions relatives aux principes de la musique des Grecs et aux emprunts que lui ont fait le plain-chant et la musique liturgique. Dans la partie de l'histoire notre collègue traita lui-même la dix-neuvième question, à savoir : de rechercher ce qui avait pu donner cours à la croyance populaire signalée par quelques historiens, que Charles le Hardi, dit le Téméraire, duc de Bourgogne, n'avait point péri devant Nancy, le 5 janvier 1477. L'espace nous manque pour rendre compte de ce travail ; mais dire qu'il a été fait par M. Pernot, c'est assurer la Société qu'il a été traité avec cette érudition, cette logique et cette connaissance des faits que chacun de nous se plaît à reconnaître à notre savant collègue.

Les travaux du congrès ont successivement roulé sur le caractère que doivent avoir les peintures religieuses, surtout celles qui ornent les grandes églises; puis sur le légitime désir de voir l'autorité s'occuper des musées de province ; puis enfin notre collègue nous parle d'une question d'archéologie, dont le but était de rechercher et de décrire la forme des autels depuis l'origine du christianisme jusqu'au xve siècle. M. l'abbé Parenty expliqua les différents noms donnés à l'autel dans la langue liturgique, et dans une analyse pleine de faits et de documents, il trace leur historique, et il les envisage sous le rapport de la forme, qui se rapproche des tombeaux de martyrs ; il énumère ensuite les différents ornements que les autels ont reçus dans les époques antérieures au xve siècle, et il n'entre dans aucune critique sur l'abandon que l'Église de Rome fait des règles liturgiques.

Notre collègue, M. Pernot, a lu un mémoire sur la même question, en le développant sous le point de vue artistique. Pour cela il mit sous les yeux des membres du congrès une suite de dessins exacts comprenant le primitif autel des catacombes et arrivant par degrés et successions jusqu'à un autel de la cathédrale de Nancy, bâtie dans le style allemand. Dans son rapport, notre collègue ne craint pas de flétrir la hardiesse de ces novateurs qui, selon l'expression d'un orateur religieux (M. le comte de Montalembert), ont greffé leurs mesquines inventions sur les plus vénérables monuments de l'antiquité chrétienne.

La parole est conservée à M. Pernot pour son rapport sur les différentes brochures de M. Jules Nollet-Nabert. Notre collègue repasse une à une les huit brochures de cet auteur; il en fait ressortir tout le mérite ; il conclut en rendant hommage à M. Nollet, de l'intention de faire connaître les hommes qui ont illustré son pays, et il émet le vœu que M. Jules Nollet-Fabert devienne le plus tôt possible membre de la Société. M. le secrétaire général est chargé d'écrire à M. Nollet pour le prier de se conformer à l'art. 6 des statuts.

M. Pernot continue l'analyse des œuvres renvoyées à son examen en rendant compte des mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, année 1851. Après avoir fait remarquer tout ce qu'ont d'intéressant les travaux contenus dans cet ouvrage, il en demande le dépôt aux archives ; ces conclusions sont adoptées.

Le même rapporteur donne son impression sur les mémoires fournis au peintre chargé d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale Saint-Urbin de Troyes, représentant les légendes de saint Urbin et de sainte Cécile. Cet ouvrage, publié par M. Guignard, est plein d'intérêt, et le rapporteur émet le vœu que des remercîments soient adressés à l'auteur. Ces conclusions sont adoptées.

Notre collègue M. Pernot termine enfin ses

travaux mis à l'ordre du jour, en rendant compte de la brochure de M. de Martonne sur l'historique des fêtes du moyen âge. Les noms de ces fêtes sont curieux; ici c'est la fête des Fous, là celle des Innocents; plus loin les fêtes de l'Ane; puis à Châlons sur Saône la danse des Chanoines; à Reims, la procession des Harengs, etc., etc. Il a fallu à M. de Martonne, dit le rapporteur, des recherches immenses pour donner une idée de toutes ces folies représentant les mœurs naïves d'un peuple toujours remuant. Si des critiques les excusent, le scandale n'en demeure pas moins devant la pudeur chrétienne et la conscience sévère du catholique, dont la foi toujours grave ne se laisse point séduire aux raisonnements spécieux de la philosophie. La brochure de M. de Martonne est déposée aux archives.

M. Horsin-Déon fait un rapport verbal sur un travail du docteur Fau, ayant pour titre: *Douze leçons de photographie.* Après avoir fait ressortir tout l'avantage de cette ingénieuse invention, le rapporteur conclut au dépôt aux archives de l'ouvrage de M. Fau.

La parole est ensuite continuée à M. Horsin-Déon, pour la lecture de la notice qu'il a faite sur Jean Cousin, né à Soucy en 1501. Cette lecture, écoutée avec attention, a été d'autant plus appréciée qu'elle venait à l'appui des propositions faites par M. Thiollet pour l'érection d'un monument au même artiste.

M. le président annonce qu'il a demandé à M. le préfet de la Seine la salle Saint-Jean à l'hôtel de ville pour notre prochaine séance publique annuelle. Il croit devoir dès lors nommer la commission de la séance publique, qui, d'après le choix de nos collègues, se compose de MM. Pollet, Alfred de Longpérier, Vidal, Chaudet, Ch. Chevalier, Maillet, Henri de Sauclières, A. Peron, Husson, Gelée, Mirault, Thuillier, Gavet, Tessier et Vanderburck.

M. Colin, archiviste, demande la parole pour faire quelques communications relatives à la Société; puis l'heure avancée force M. le président de lever la séance.

Ordre du jour du mardi 18 avril 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 4 du même mois; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. L. Fournier sur les actes de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Charles de Valence (Espagne); 4° Nomination de la commission chargée d'examiner la nouvelle couleur végétale de M. Dussauce fils; 5° Rapport sur le procédé des peintures murales de M. Courtin; 6° Rapport de M. Pernot sur divers volumes confiés à son examen.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 7 avril 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. Lejeune, secrétaire de la commission du monument Visconti, demandant la liste des membres du Comité qui ont souscrit. Cette liste, sur laquelle sont les noms de trente-deux adhérents, a été transmise le 25 mars.

L'*Athénée des Arts* a envoyé au Comité central six billets pour sa cent trente-sixième séance publique. Des places étaient réservées aux invités. Le Comité est sensible à ce nouveau témoignage de bonne confraternité de l'Athénée.

M. le président annonce que N. S. P. le pape a daigné conférer à M. Émile Thomas, statuaire, la décoration de l'ordre de Saint-Sylvestre, en considération du caractère éminemment religieux des œuvres de notre honorable collègue, notamment son *Christ aux plaies*, ses bustes de Grégoire XVI et de Pie IX. Cette nouvelle est accueillie avec le plus vif intérêt par l'assemblée.

M. le président annonce aussi que le projet de monument à la mémoire du général Daumesnil a été adopté. M. Marcellin en est l'architecte, et M. Émile Thomas le sculpteur. Marques de satisfaction.

M. le trésorier déclare avec regret à l'as-

semblée qu'en vertu des engagements administratifs, il s'est vu dans la nécessité de supprimer l'abonnement à la Revue des Beaux-Arts pour ceux des membres du Comité qui, non-seulement négligent d'assister aux séances, mais qui refusent de payer leur cotisation....

M. Émile Bellier de La Chavignerie lit le rapport qu'il a été chargé de faire sur une brochure de M. A. de Martonne, ancien élève de l'École des chartes.

Après avoir analysé cette brochure de trente-deux pages, qui est riche de faits curieux et de savantes citations, M. B. de La Chavignerie termine en disant : « L'ouvrage de M. de Martonne, pour les lecteurs sérieux, pour les personnes qui aiment à étudier un sujet à fond, est une bonne fortune. Avec ce nouveau fil d'Ariane, on débrouillera sans fatigue et avec succès les volumineux documents qui existent sur la matière. M. de Martonne a pris soin de signaler les auteurs qu'on doit préférer, les chapitres où il faut s'arrêter.

« Nous aimons son indépendance d'opinion, puisqu'elle est la conséquence d'une conviction assise sur de fortes études et des recherches habilement et consciencieusement dirigées.

« Nous avons l'honneur de vous proposer, messieurs, le dépôt dans vos archives de la brochure intitulée : *Les Fêtes du moyen âge*, etc. *Paris*, *Dumoulin*, 1853. Nous vous proposons, en outre, de voter à son auteur, que nous serions heureux de voir faire partie du Comité, des remercîments pour la communication de son remarquable travail. »

Le Comité adopte les conclusions du rapporteur.

M. Arthur Dandalle prend ensuite la parole pour lire son rapport sur l'œuvre poétique de M. Siméon Chaumier, ayant pour titre : *Napoléon III*, *Odyssée en douze chants* [1].

« Faire un tel poëme, dit M. A. Dandalle, ce n'est pas seulement faire acte de poëte distingué, c'est faire acte de grand citoyen ; c'est poser dans l'histoire de son siècle un phare lumineux destiné à fixer les regards des générations futures ; c'est payer au héros que l'on admire un splendide tribut de reconnaissance ; c'est faire un bel échange de gloire et de génie. M. Chaumier a dignement rempli cette double tâche. L'histoire, les faits étaient là, il leur a prêté les ailes de feu de la poésie ; et sa muse féconde a chanté avec des accents d'autant plus purs, qu'ils puisaient leurs inspirations dans la vérité. »

Nous regrettons que l'étendue du rapport de M. A. Dandalle ne nous permette pas de l'insérer tout entier ; mais nous croyons que les lecteurs nous sauront gré de donner la parole au poëte lui-même, qui a bien voulu lire devant le Comité un des plus saisissants passages de son œuvre : *Les Funérailles de l'Empereur :*

Le jour est arrivé, jour de deuil et de fête !
Pour le bien célébrer chacun se met en quête :
Le peuple, en revêtant ses habits les plus beaux ;
La garde citoyenne en battant aux drapeaux.
On se groupe, on s'amasse en la rue, aux croisées,
Sur les quais encombrés, dans les Champs-Elysées ;
On fraternise avec le dernier inconnu ;
Chacun se dit : « Enfin, le voilà revenu ! »
Déjà dans le lointain le catafalque roule ;
Un courant magnétique enveloppe la foule,
Gagne de proche en proche, à mesure qu'on sent
S'avancer le pavois de ce mort tout-puissant.
Tout d'un coup on entend salves d'artillerie,
Roulement des tambours, voix du peuple qui crie :
« Le voilà ! le voilà ! » chacun dit : « le voilà ! »
Un million de cœurs redisent ce mot-là.
Des arceaux de l'Étoile au chœur des Invalides,
Mille chœurs unissaient à leurs refrains avides,
La voix de la fanfare en mille éclats divers ;
Moi je sentais frémir sous ma plume ces vers.
Il revient parmi nous, le géant des batailles !
La gloire de son front, drapant ses funérailles,
Met sur son mausolée un nom seul, mais quel nom !
Un nom où le passé put lire notre gloire ;
Un nom que l'avenir classe en son répertoire,
Un nom cher à la France, enfin : Napoléon !

Il faudrait pouvoir citer tout entier ce chant où l'auteur, s'élevant à la hauteur de son sujet, retrace la magnifique apothéose dont Paris a offert le sublime spectacle. Il n'est pas un témoin de cette cérémonie grandiose qui n'ait gardé le souvenir du magnifique enthousiasme qu'elle a éveillé dans la population immense qui se pressait, *triste-*

1. Cet ouvrage vient d'être placé dans les Bibliothèques impériales, par un ordre récent de Sa Majesté l'Empereur.

ment joyeuse, autour de ce cercueil, dont l'apparition faisait naître une émotion que le poëte a si heureusement caractérisée par les vers suivants, que nous ne pouvons résister au besoin de citer :

Or le sarcophage a franchi la porte immense.
Il s'était fait alors un solennel silence ;
Mais il n'a pas sitôt mis la roue en Paris,
Que la foule reprend et les chants et les ris.
C'est une joie en deuil, ou mieux le deuil en joie.
Chacun dans des transports d'allégresse se noie.
Malgré le vent du nord et la neige et le froid,
Au souffle de ce mort l'enthousiasme croît ;
Car on sent sous la bise une flamme grégeoise !
Et, la laissant souffler, la milice bourgeoise
Se divertit en rond devant chaque faisceau ;
On n'avait jamais vu danser sur un tombeau !

La voix inspirée, la diction nette et chaleureuse de l'auteur ajoute, s'il est possible, à la grandeur des vers qu'il a bien voulu nous lire. Le Comité témoigne, par ses applaudissements, de sa sympathie pour le sujet, pour l'œuvre et pour le poëte. Car on faisait ainsi un triple appel au patriotisme, au bon goût et au sentiment de confraternité qui unit les artistes.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 21 *avril* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril ; 2° Correspondance ; 3° Rapport de M. Brevière sur la brochure du président des regates parisiennes ; 4° Travail préparatoire du renouvellement du bureau ; 5° Nomination d'une commission pour la séance solennelle du Comité ; 6° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,
C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

GYMNASE, *le gendre de M. Poirier*. — VAUDEVILLE, *la Vie en rose*. — PORTE SAINT-MARTIN, *la Vie d'une Comédienne*. — VARIÉTÉS, *l'Argent du Diable*. — SALLE DE LA TOUR D'AUVERGNE, M. Frédéric Verneuil, Mlle Valentine.

MM. Émile Augier et Jules Sandeau, dont l'association n'avait pas été très-heureuse au Théâtre-Français, ont pris une éclatante revanche au Gymnase. *Le Gendre de M. Poirier*, est une comédie très-bien faite et très-bien jouée, dont le succès vise de plus aux pièces couronnées pour leur moralité. C'est une leçon donnée à l'oisiveté du grand monde, qui mène trop souvent au désordre, et détruit la paix intérieure des ménages. La scène se passe en 1846. Un jeune gentilhomme ruiné épouse la fille d'un commerçant retiré, riche de quatre millions, et dépense magnifiquement l'argent de son beau-père. Chevaux, maîtresses, rien ne lui manque, mais il se trouve un beau matin en présence de ce beau-père, irrité et décidé à mettre fin aux extravagances de son gendre ; il se trouve surtout en présence de sa femme, jalouse à juste titre, et qui le repousse ; il s'aperçoit que son existence est perdue, et perdue par sa faute. Il revient à de meilleurs sentiments et obtient son pardon. Tous les caractères de cette comédie sont heureusement tracés, et entre autres, celui de M. Poirier, honnête bourgeois, qui n'est pas dépourvu d'un grain d'ambition, et qui rêve la pairie. Mais les auteurs n'ont pas poussé le drame au delà de la mesure, et ont observé habilement les lois de leur art. On ne peut guère reprocher à cet ouvrage que deux incidents assez peu motivés ; deux lettres, dont l'une est le nœud de la pièce, et dont l'autre en est le dénoûment et qui ne se présentent pas d'une manière tout à fait vraisemblable. A part ce léger défaut, cette comédie, nous le répétons, est pleine de mérite, et Mme Rose Chéri, Berton, Lesueur, Dupuis, Villars, en augmentent encore la valeur, par la manière dont ils l'interprètent.

La Vie en rose, du Vaudeville, vise aussi à la moralité, mais en s'oubliant un peu dans les détails de la vie exceptionnelle, de la vie factice, telle que la font les romanciers modernes. MM. Barrière et Henri de Kock ont attaqué le scepticisme, le manque de croyance en toutes choses, ce qui est bien, à la vérité, une des plaies de notre époque, mais leur héros est bien plus un être de convention qu'un personnage réel. Cette pièce a certainement de l'intérêt, et il s'y dépense beaucoup d'esprit, mais il lui manque je ne sais quoi de profondément vrai. On ne pourra se dispenser de voir *la Vie en rose*, quoiqu'on ait dit avec raison que c'était plutôt *la Vie en noir*, et qu'il s'en est peu fallu que ce ne fût *la Vie en jaune*.

On a représenté à la Porte Saint-Martin un nouveau drame de MM. Anicet Bourgeois et Barrière. *La Vie d'une Comédienne* est une très-grande pièce, remplie de toutes sortes de péripéties dramatiques ; quoi qu'il en soit, et en dépit de l'ostracisme qui était sur le point de frapper les petits ouvrages à un autre théâtre, je me tromperais fort, si *le Caprice*, de M. de Musset, *la Joie fait peur*,

de Mme de Girardin, n'avaient une existence infiniment plus prolongée. Ce n'est pas à dire que *la Vie d'une Comédienne*, soutenue par le beau talent de Mme Guyon, ne soit une pièce intéressante et bonne à voir; mais toutes ces complications mélodramatiques, toutes ces exagérations touchent moins que quelques études de cœur, ou quelques fines nuances de caractères. On peut leur appliquer ce vers d'Agnès à Arnolphe :

Horace avec deux mots en dit bien plus que vous.

Cependant, *la Vie d'une Comédienne*, outre l'intention de relever une profession contre laquelle existe encore, sinon un préjugé, du moins une prévention, renferme des parties très-bien faites, et dignes de l'habileté des deux auteurs. Nous disions qu'il existe une prévention contre les comédiens; en effet, certaines gens ne les regardent plus comme des sujets excommuniés par l'Église et réservés aux feux de l'enfer, mais les considèrent toujours comme des personnages qui vivent en dehors de la société et mènent une vie de Bohême. On croit difficilement surtout à la vertu des comédiennes. MM. Anicet Bourgeois et Barrière, qui connaissent assez les actrices pour savoir que, quand elles sont vertueuses, elles le sont deux fois plus que les autres, ont montré un modèle éclatant de toutes les vertus dans l'exemple qu'ils ont choisi. Informez-vous-en à la Porte Saint-Martin.

Le théâtre des Variétés, non moins moral, a voulu prévenir les gens faibles, et particulièrement les ménétriers de village, contre l'amour de l'or. Déposez deux cent mille francs dans la sébille du plus honnête joueur de violon, s'il n'a pas le bonheur d'être aveugle, la vue de l'or lui tournera le cerveau; il deviendra dépositaire infidèle; il voudra garder la somme pour lui; on ne pourra la lui arracher presque qu'avec la vie : ce sera l'*Argent du diable*, ainsi que l'appelle M. Victor Séjour, l'argent du tentateur. Le compère Loriot, comme le savetier de La Fontaine, chantait du matin au soir lorsqu'il n'avait pas un sou dans sa maison; mais il se fait restituer, pour le compte de la fille de son ancien seigneur, deux cent mille francs, d'un intendant voleur, et voilà son repos à jamais troublé, voilà son innocence ébranlée! Ce compère Loriot passe à l'état d'Harpagon, et rend malheureux tout ce qui l'entoure, jusqu'à ce que son fils l'ait enfin ramené à des sentiments meilleurs.

Ce petit drame, un peu grave pour le théâtre des Variétés, mais pris dans les mœurs populaires et égayé par le rôle comique d'un garçon de moulin, a mérité des applaudissements à son auteur sur une scène qu'il n'avait pas encore abordée. La pièce, faite avec art, est fort bien jouée, surtout par Deshayes et sa femme.

Le théâtre des Variétés se trouve dans le plus complet embarras. On élève jusqu'au chiffre de 109 le nombre de pièces reçues, ou prétendues telles, par la direction de M. Carpier. Le directeur assure de son côté que ce chiffre ne doit pas dépasser le nombre de cinquante, mais que tous les auteurs qui lui ont fait l'honneur de l'inviter à dîner, et auxquels il a répondu : *j'accepte*, se présentent maintenant, un manuscrit à la main, en demandant une indemnité. La question sera vidée ces jours-ci dans une réunion où les titres seront examinés. N'y eut-il que cinquante pièces reçues, comme on ne peut guère en jouer que vingt-cinq par an, le théâtre des Variétés se verrait engagé pour deux années au moins. Cette position à coup sûr n'est pas tolérable; il importe d'en sortir.

Que le théâtre de l'Odéon nous permette de recommander à son attention M. Frédéric Verneuil, jeune artiste, plein de chaleur, et qui sait sur le bout du doigt tout le répertoire tragique et comique du Théâtre-Français. A la dernière soirée dramatique, donnée à la salle de La Tour d'Auvergne, M. Frédéric Verneuil, dans le rôle de Fernand, du *Tisserand de Ségovie*, rôle créé par Ligier, a produit beaucoup d'effet. Nous avons remarqué en lui un excellent organe, et des qualités simples et naturelles, que n'ont pas toujours ceux qui se destinent au grand emploi. A côté de lui, on a vivement applaudi Mlle Valentine, appelée également à un sérieux avenir. Nous en dirions davantage, si nous n'avions peur que nos éloges ne passassent pour des remercîments d'auteur.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

15 avril.

Les dernières séances de la sous-commission pour le monument à ériger en l'honneur de Visconti, ont été consacrées à l'examen des plans de la sépulture déjà existante et des divers projets présentés à l'état d'esquisses. MM. Hippolyte Lebas, Caristie et Hittorff, architectes, membres de l'Institut et de la commission, avaient été invités par M. le comte de Nieuwerkerke, président, à prendre part aux travaux du bureau afin de donner leur avis sur les études préparées par M. Félix Pigeory. Après une discussion approfondie, MM. Hippolyte Lebas, Caristie et Hittorff ont définitivement arrêté la forme du monument honorifique plus encore que funéraire, qui rapprochera l'un de l'autre, mais sans les confondre, le tombeau du père, qui ne subira aucune modifica-

tion conformément au vœu de la famille et le mausolée du fils, auquel seront exclusivement affectés tous les fonds provenant de la souscription et qui consistera, sauf les détails et la richesse de l'ornementation, en un soubassement rectangulaire servant d'appui à la statue demi-couchée du grand architecte. La seule question qui provoque encore quelque incertitude, est celle de la perspective; pour arriver plus tôt et plus exactement à la solution de ce problème, pour fixer au juste l'intervalle qui doit séparer le monument de Louis-Joachim Visconti de la sépulture de son père, une réduction de ces deux tombeaux sur un très-petit modèle va être exécutée sous la direction de M. Félix Pigeory.

— M. Valerio, peintre, vient d'être nommé par S. M. le roi de Sardaigne, chevalier de l'ordre des SS. Michel et Lazare.

— Les dessins des vitraux commandés à M. Auguste Galimard pour l'église Sainte-Clotilde, ont été réunis par cet artiste en un remarquable album auquel M. le ministre d'État vient de souscrire.

— De nombreuses commandes viennent d'être faites par le Sénat. Ces commandes consistent en peintures et en statues dont les sujets ou les personnages seront empruntés à l'histoire de Napoléon Ier et de Napoléon III, et qui doivent enrichir une nouvelle salle du palais du Luxembourg. On cite déjà les noms de MM. Alaux, Couder, Heim, Gosse, Hesse, Lehmann, Vinchon, parmi ceux qui auront l'honneur et l'avantage d'être chargé de ces importants travaux.

— Une charmante composition de M. Galoppe-d'Onquaire, intitulée *l'Absence*, a été mise en musique par M. de Conninck, jeune compositeur de beaucoup de talent.

— Les travaux d'embellissement du bois de Boulogne, commencés depuis moins d'un an, ont été inaugurés samedi de la semaine dernière. L'eau a été mise dans le lac supérieur. Une affluence considérable assistait à cette fête qui va imprimer une nouvelle impulsion aux travaux qui restent encore à exécuter.

— Trois œuvres importantes occupent en ce moment M. David d'Angers. Le célèbre statuaire termine les bas-reliefs de la statue du général Drouot qui est chez le fondeur et qui sera bientôt sur une des places de Nancy; il met également la dernière main à un buste de Béranger et à un buste de Canaris, qui a voulu être représenté non en ministre de la marine, mais en matelot, cet état de matelot ayant été le point de départ de sa fortune.

— Les concours de deuxième classe pour l'architecture ont eu lieu à l'école des Beaux-Arts. Voici les jugements rendus le 7 de ce mois : *Presbytère*. Première mention : MM. Laisné, Allouard, élèves de MM. Blouet et Gilbert; Feuché, élève de M. Lebas; deuxième mention : M. Hesse, élève de MM. Blouet et Gilbert; Train, élève de M. Jay. *Glacière*. Deuxième mention : M. Moyaux, élève de M. Lebas, et Disain, élève de M. Lefuel.

— Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, d'une toile envoyée par M. Théodore Gudin pour faire partie de l'exposition de la Société des Amis des Arts de Paris. Cette toile n'avait pas été présentée à la Société pour être achetée par elle; elle lui a été offerte à titre gratuit, et ce n'est pas le premier hommage de ce genre dont les protecteurs ou les amis des arts en général soient redevables au célèbre artiste.

— M. Edmond d'Ingrande, compositeur, vient d'être réélu commissaire général de musique de l'Athénée des Arts, pour l'année 1854-1855.

— Sous ce titre : *Mon bouquet*, l'éditeur Brullé vient de publier une gracieuse romance de Mlle Claire Favrelle, jeune talent qui se révèle au monde musical. La mélodie de Mlle Claire Favrelle est un doux écho des jolis vers de Mme Desbordes Valmore, qui l'ont inspiré.

— Deux arrêtés, l'un de S. Exc. M. Achille Fould, ministre d'État et de la maison de l'Empereur, l'autre de S. Exc. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, ont constitué la commission chargée de décerner les primes aux meilleurs ouvrages représentés pendant l'année 1853 sur les théâtres de Paris et des départements. Six exemplaires imprimés des ouvrages aspirant aux récompenses ont dû être déposés par leurs auteurs dans le délai du 20 au 31 du mois dernier, entre les mains du secrétaire de la commission. Deux primes de 5000 fr. et deux de 3000 sont à distribuer aux plus méritants. On n'a pas oublié que ce retour aux traditions du premier empire fut une des dernières mesures de M. Léon Faucher avant qu'il se retirât des affaires. La présidence de la commission a été déférée à M. Baroche, président du conseil d'État; les membres qui la composent sont : MM. Mérimée, sénateur, Désiré Nisard, Sainte-Beuve et Scribe, tous quatre membres de l'Académie française; Lefebvre Deumier, bibliothécaire de l'Empereur; H. Rolle, bibliothécaire de la ville de Paris; Louis Perot, inspecteur des prisons, ancien chef du bureau des théâtres; Camille Doucet, chef de la section des théâtres au ministère d'État : M. Lassabathie, chef du bureau des théâtres au ministère de l'intérieur, secrétaire.

LA

STATUE DE GUILLAUME II

A LA HAYE.

Il y a un peu plus de cinq ans, le 4 avril 1849, quand la révolution ou la guerre agitait les principaux États de l'Europe, une scène des plus touchantes se passait dans cet heureux et pacifique coin du monde, qui est la Néerlande. Des flots de peuple remplissaient les rues de la Haye : le deuil était sur tous les visages, beaucoup de paupières étaient mouillées de larmes, l'intérieur et les abords du lieu saint étaient encombrés d'une foule pieuse et désolée. Il y avait certainement dans ce spectacle quelque chose des âges antiques; on aurait dit des funérailles de Patrocle.

C'est qu'en effet, ce jour-là, la métropole entière assistait, avec les députations de toutes les provinces des Pays-Bas, aux obsèques de son roi. Guillaume II, ce chevaleresque prince d'Orange, qui s'était fait chérir comme héritier présomptif, et respecter comme monarque, était prématurément descendu dans la tombe, emportant les regrets de tout son peuple. Le jeune successeur de Guillaume II, qui présidait lui-même la cérémonie funèbre, avait dit, au milieu de la douleur générale, et en déposant une couronne de lauriers sur le cercueil de son royal père : « Nous avons perdu un roi valeureux, magnanime, adoré et vénéré de tous ses sujets. » Ces nobles paroles sorties du cœur, et prononcées avec l'accent d'un profond amour filial, éveillèrent immédiatement un sympathique écho.

De l'une à l'autre extrémité de la Néerlande on comprit qu'un grand devoir était imposé au pays, et que cette affliction unanime devait être à jamais commémorée par un éclatant hommage national. Le roi, trop tôt ravi à ses États, n'avait-il pas, de son vivant, érigé une statue au glorieux fondateur de sa dynastie, à ce Guillaume d'Orange-Nassau, que Philippe II appelait le Taciturne, et que la postérité a mis au rang des héros?

Sans plus tarder, et sous l'inspiration des quelques mots tombés de la bouche de S. M. Guillaume III, on décide qu'une statue sera élevée en l'honneur du souverain auquel les derniers devoirs viennent d'être rendus. Dans ce but, on institue une commission formée de notabilités, et ayant pour président un des hommes les plus considérables de la Néerlande, M. Van Dam van Isselt, qui s'est toujours montré aussi zélé serviteur de la famille d'Orange, que des libertés publiques. Lors des événements de 1830 M. Van Dam, n'écoutant que son patriotisme, avait formé un bataillon de chasseurs qui portait son nom et dont les services sont encore présents à plus d'une mémoire.

La part prise par M. Van Dam à notre défense territoriale jointe au rare talent de parole qu'il possédait, avait marqué sa place à la seconde chambre des états généraux, où il siégea durant de longues années, sinon à côté des amis, au moins, parmi les sages conseillers du gouvernement. La révolution de 1848 en France, et le contre-coup qu'elle faillit avoir aux Pays-Bas, ne permirent plus à M. Van Dam van Isselt de conserver son attitude à la seconde chambre : le trône et la patrie étaient menacés, il fit à l'un et à l'autre un rempart de ses sympathies, et bientôt après, il trouva avec le repos dont il avait besoin, une juste récompense de ses efforts et de ses luttes, dans son élévation à la dignité de membre de la première chambre.

Ces précédents de la vie publique de M. Van Dam van Isselt, ne sont rappelés ici que pour mieux faire connaître l'esprit et les tendances de la commission dont il était le chef. La première pensée de cette commission fut donc que l'hommage à rendre au monarque défunt étant expressément national, il convenait que le pays qui en avait l'initiative et qui allait pourvoir aux frais, en eût aussi la renommée artistique. En conséquence, il fut d'abord résolu que l'œuvre serait confiée à un sculpteur néerlandais. Subsidiairement, et pour prévenir toute accusation de camaraderie ou de favoritisme, on décida que le projet de monument serait mis au concours, les artistes nationaux étant seuls admis dans la lice.

Dans un intérêt qu'on a peine à comprendre le programme de ce concours trancha dès le début la question monumentale en ce qu'elle avait peut-être de plus délicat : il écarta tout projet de statue équestre, et imposa aux compétiteurs, l'obligation de représenter en pied le roi Guillaume II. On se demande si l'histoire et les habitudes bien connues du monarque n'étaient pas en contradiction flagrante avec cette loi du programme?

Il fut néanmoins passé outre, mais quoique la commission eût proscrit les projets à cheval, diverses études équestres furent néanmoins soumises à son examen ; MM. les commissaires, fidèles à leur déclaration, ne tinrent pas compte de ces envois ; toute leur attention fut pour les esquisses de moindre importance retraçant l'image du roi en pied. Qu'il nous soit permis de consigner ici une remarque. Par un civisme dont il ne nous appartient certes pas de nous plaindre, la commission avait une première fois posé des limites à son choix, en arrêtant qu'elle n'accueillerait que l'ouvrage d'un compatriote ; une seconde fois, elle diminue ses chances de réussite en s'adressant au concours, qui a rarement produit des monuments durables ; comme à plaisir enfin, elle se prive de sa dernière planche de salut, en renonçant aux statues équestres.

La commission n'avait plus qu'à prononcer son verdict sur les statues en pied, et le projet réputé le meilleur se trouva être celui de M. George, sculpteur d'Utrecht. Par un de ces hasards qui naissent quelquefois des concours, il advint de ce jugement qu'en dehors du mérite de l'œuvre, sur lequel nous nous prononcerons plus tard, son auteur était un catholique. Or, on sait que depuis la conquête de l'indépendance par Guillaume d'Orange-Nassau, la religion luthérienne est, par excellence, la religion de l'État, la religion politique aux Pays-Bas. Guillaume II n'était pas moins bon protestant que son ancêtre le Taciturne.

Sur ces entrefaites, et lorsque M. George allait mettre son projet à exécution, un de ses confrères, M. Van Dervenne de Bois-le-Duc, offrit d'exécuter le bronze équestre du monarque dans une dimension analogue à celle du Godefroy de Bouillon, érigée sur la place Royale à Bruxelles, pour le prix de la statue en pied. Sauf le cheval, qui était de trop dans son projet, M. Van Dervenne remplissait toutes les conditions exigées : Hollandais, il professe le culte réformé, son talent n'est révoqué en doute par personne, et de plus il avait sur tous ses concurrents l'avantage de s'être approché de la dépouille du roi mort, et par les ordres de S. M. la reine douairière il avait pris sur le visage même du souverain l'auguste empreinte de ses traits. Avec cet artiste plus qu'avec tout autre, on était certain de la ressemblance.

La commission n'en a pas moins maintenu son verdict, et celui qui écrit ces lignes souhaite vivement que les faits qui précèdent ne soient point interprétés par elle ou par d'autres, dans un sens qui ne serait pas celui de la plus entière déférence pour le jugement prononcé. Nous nous sommes exprimés sur le compte de M. Van Dam van Isselt et des membres de la commission, de manière à éloigner toute équivoque. Si nous aimons le talent de M. Van Dervenne et si sa foi est la nôtre, en revanche, nous n'avons aucun motif direct ou indirect, pour ne point désirer le succès de M. George ; ce qu'il nous importe toutefois de dire bien haut, c'est que la mémoire du roi Guillaume II ne sera jamais

trop révérée, et que si grands que soient les honneurs qu'on lui décerne, il semblera toujours à notre gratitude qu'il y manque quelque chose.

L'inauguration de la statue de M. George s'est accomplie le 23 mars dernier; cette journée sera une date dans les annales de la métropole et de la Néerlande. La fête qui a eu lieu à la Haye, a été dans toute l'acception du mot, une fête nationale. On était accouru de toutes les provinces à cette solennité, et les témoins de cette scène imposante attestaient par leur empressement combien les princes de la maison d'Orange leur sont chers. Parmi les étrangers de distinction on remarquait plusieurs familles de Belgique, auxquelles les événements n'ont pu faire oublier un attachement fondé sur la tradition, autant que sur la reconnaissance.

L'arrivée du roi, accompagné des princes Henri et Frédéric des Pays-Bas, a été le signal des acclamations pour la foule qui encombrait la place. Longtemps les mouchoirs se sont agités aux fenêtres avec les drapeaux et les banderoles pavoisant les maisons des alentours; longtemps de sympathiques vivat ont retenti dans les airs. Puis il s'est fait un grand silence, et M. Van Dam van Isselt a rappelé, tant au nom de cette commission qu'il présidait qu'au nom du pays, les nombreux titres qui ont valu au roi Guillaume II, sur les champs de bataille et sur le trône, le solennel tribut de la vénération nationale. Sur un geste du roi le voile qui enveloppait la statue s'est déchiré, et alors nous sommes autorisés à l'écrire, car nous assistions à la fête, alors une sorte de frémissement électrique a agité cette masse, le canon a tonné, les tambours ont battu aux champs, les musiques militaires ont fait entendre avec un indicible enthousiasme l'air national, tous les fronts se sont découverts, et tous les spectateurs ont battu des mains.

Apprécions maintenant, dans toute l'indépendance de nos sentiments, le bronze de M. George.

Guillaume II est debout, tête nue, en uniforme de général, sur lequel se drape un manteau rejeté en arrière. Cette pose est à peu près celle que M. Guillaume Geefs a donné à sa statue du général Belliart, près du Parc, à Bruxelles. Un mouvement du bras droit en avant semble indiquer que le monarque va prendre la parole, tandis que sa main gauche s'appuie sur la garde du sabre que lui avait donné sa mère bien-aimée et qu'il portait sur tous les champs de bataille. Mais le mouvement du bras droit est-il naturel? La tête n'est-elle pas, par sa grosseur, en disproportion avec le corps? La jambe droite est-elle bien attachée, bien d'aplomb? Enfin cette attitude roide et guindée, rappelle-t-elle le port facile, la démarche pleine d'aisance du roi que nous avons eu l'honneur de connaître, de voir d'assez près, et qui avait des dispositions plutôt à incliner le buste en avant qu'à le porter en sens inverse? Pour ce qui est du costume et des accessoires, on se demande encore si ce frac, ce manteau, ces broderies, ont assez d'ampleur et de relief, pour rendre l'ensemble dégagé et naturel?

Le bronze de M. George mesure trois mètres soixante centimètres de hauteur; il repose sur un piédestal, avec soubassement, ayant ensemble une élévation de quatre mètres quatre-vingt-cinq centimètres; si bien que la hauteur totale du monument est de huit mètres quarante-cinq centimètres.

L'ornementation du piédestal et les sujets qui le complètent, contribuent encore à faire ressortir l'extrême simplicité de la statue. Quatre allégories se tiennent debout : *la Royauté*, portant le sceptre et le diadème; *le Génie du beau*, couronnant le palladium des lauriers de l'immortalité; *la Législation*, avec les tables de la loi; *la Munificence*, inclinée sous le poids de sa corne d'abondance. Tous ces attributs, principalement le dernier, caractérisent au plus haut point la grandeur et les brillantes qualités du royal défunt, dont le palais était devenu un musée, et qui, longtemps avant que d'être roi, avait mérité le beau nom de prince artiste.

Quant au piédestal, construit en pierre jaune de Brême, les dessins en ont été fournis par M. Jean Craner, de la Haye, et les sculptures, exécutées par M. C. G. de Haart,

d'Utrecht. Les quatre faces de ce socle sont ornées de couronnes de chêne, de lauriers, de palmes et de cyprès. Sur l'un des côtés se voient les armes du royaume des Pays-Bas, avec la fière devise : Je maintiendrai ; sur l'autre, le lion néerlandais est couché sur un glaive près d'une colonne tronquée, où se lisent les noms des diverses batailles où le prince s'est illustré. La face principale offre l'inscription votive en langue nationale, dont la traduction latine se trouve sur la face opposée :

REGI
GULIELMO SECUNDO
POPULUS
HOC MONUMENTUM POSUIT.
MDCCCLIV.

Une grille en fer d'un élégant travail entoure le monument ; cette grille, dessinée par M. P. J. H. Cuypers, architecte à Ruremonde, a été fondue dans l'usine de MM. Sterkman, à la Haye. Mais l'industrie néerlandaise n'a pas été aussi favorisée en ce qui concerne la statue du roi. La commission a confié la fonte de ce bronze à l'étranger, bien que nos fabriques nationales eussent prouvé, avec les statues de l'amiral Ruyter à Flessingue, et de Rembrandt à Amsterdam, qu'elles n'étaient pas moins capables que d'autres de réussir. On ne sait à quels motifs attribuer cette détermination de MM. les commissaires, auxquels cependant il aura dû en coûter de ne pas tenir jusqu'au bout le patriotique engagement de leur programme.

Presque toutes les œuvres d'art ont été, à leur apparition, l'objet de critiques que le temps est ensuite venu adoucir et quelquefois effacer ; nous ne voudrions pas répondre qu'il en sera de même du bronze de M. George, qui n'est héroïque et monumental que par le seul fait de la souscription. Le peuple, dont les deniers ont payé cet hommage, a déjà substitué sa pensée à celle du statuaire : il voit le prince non tel que le ciseau l'a fixé dans le bronze, mais tel que la reconnaissance en a pour jamais gravé la chevaleresque image dans son cœur. Sous ce rapport, il ne serait pas impossible que le succès de M. George dépassât son espérance et même la nôtre. Quoi qu'il en soit, de très-judicieuses observations ont été adressées à l'artiste d'Utrecht, par les principaux organes de la presse néerlandaise, et nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire ici l'excellent article du *Gravenhaagsche Nieuwsbode*, presque autant que nous déplorons avec tous les bons esprits des Pays-Bas l'idée qui a fait prévaloir la statue en pied, rapetissant le héros, sur la statue équestre, qui aurait si noblement placé son souvenir à la hauteur de l'admiration des contemporains et du respect de la postérité.

F. Van den OUWELANT.

LA PEINTURE SUR VERRE.

Procédés anciens et modernes.

TRAVAUX DE MM. PROSPER LAFAYE, FLANDRIN ET MARÉCHAL, DE METZ.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

Déconvenues des architectes. — Moyens d'éxécution. — Le dessin et la transparence. — M. L. Flandrin. — M. Maréchal de Metz.—Son école. — Ses vitraux à Sainte-Clotilde. — Ses débuts. — La cathédrale de Strasbourg. — Saint-Germain l'Auxerrois. — Saint-Vincent de Paule. —Vitraux modifiés. — Restaurations dans les départements.—Le *Saint Charles Boromée* et le *Bourgmestre*. — L'art et le mercantilisme. — Fabrication. — Le temps et les renommées.

Ce serait un long chapitre à écrire que celui des déconvenues des architectes, seulement en ce qui concerne la spécialité des vitraux. Les dessinateurs de ces œuvres d'art arrêtent ordinairement leurs projets avec un soin extrême, si bien qu'ils charment, qu'ils subjuguent à première vue et qu'on ne songe pas à y rien changer. Vient ensuite l'exécution : ces séduisants croquis, pour lesquels chaque manufacture a un dessinateur d'élite, sont reproduits en grand à leur place définitive par des espèces de manœuvres, qui font ce qui a trop souvent attristé nos yeux. L'entrepreneur en est quitte alors pour dire à l'architecte ou à l'inspecteur désappointé qu'il

n'a rien épargné pour se procurer des artistes consciencieux.

Si les architectes ont trop souvent à se défendre contre les stratagèmes des dessinateurs de vitraux, M. Lafaye avait à lutter pour les verrières de Sainte-Clotilde, aussi bien contre les incertitudes de l'édificateur du monument, dont il n'avait pas l'avantage d'être connu, que contre les esquisses accueillies par la ville, et qui n'avaient pas toutes ses sympathies artistiques.

A-t-il triomphé de ce double obstacle ? Les connaisseurs répondront. Tant qu'ont duré ses travaux, il lui a semblé utile de ne mettre personne dans la confidence de ses moyens d'exécution, puisque ce n'était guère que sous ce rapport qu'il pouvait concevoir l'espérance d'être distingué. Les vitraux en question figurent aujourd'hui dans le transsept de Sainte-Clotilde : qu'on les examine, et surtout qu'on les compare à quelques-uns de ceux qui les avoisinent.

De la pratique passant à la théorie, il reste à dire que la critique des vitraux modernes ne se fonde pas sur une mesquine rivalité industrielle, elle a pour base les immuables règles de la vérité et du bon sens. Dans le principe cet art à eu pour but de peindre sur le verre des tableaux transparents; toutes les fois que, chez les contemporains, cet art a voulu se rapprocher par trop des tableaux à l'huile, il a échoué. C'est à ce point de vue qu'il importe de se placer si l'on veut comprendre la préoccupation malencontreuse du dessin qui a obtenu en cette occasion la préférence.

On a oublié qu'une fenêtre qui donne du jour n'est pas seulement un objet d'art, mais une voie indispensable à la lumière. On n'a pas pris garde ensuite que l'emploi par les artistes modernes, des couleurs vitrifiées, sacrifiait aux dessins la vivacité des tons et la limpidité brillante des anciens verriers. Pour la peinture des vitraux, il faut procéder en sens contraire de ce qui se fait pour la peinture murale. Aussi est-il complétement dans le vrai, M. L. Flandrin, quand il adopte cette sage et tranquille teinte grise, ces lignes pures, ce calme évangélique pour exprimer sur une glace opaque son poëme divin. Uu tel système a l'avantage que le corps sur lequel s'exécute la peinture n'en souffre pas et que l'édifice loin d'y perdre y gagne en éclat et en richesse. Sans avoir la prétention de pénétrer la pensée de M. L. Flandrin, je ne crains pas d'avancer que, s'il avait un parti à prendre relativement aux vitraux, il voudrait allier à la pureté des lignes toute la chaleur et la transparence qui distinguent les chefs-d'œuvre des maîtres.

De M. Flandrin et de ses intelligentes tentatives, souvent couronnées de succès, il me faut, dans ce bref examen de la peinture actuelle sur verre, passer à M. Maréchal de Metz. Tous les raisonnements, et toutes les critiques, tous les essais qu'il a tenté et toutes les erreurs qu'il a commises n'empêchent pas M. Maréchal d'être considéré, à cause de son dessin et de son système, comme le chef d'une école dont les disciples, n'auront pas de peine à distancer le maître.

Les vitraux de M. Maréchal ont été placés peu de jours avant ceux de M. Lafaye dans la basilique de Sainte-Clotilde. Cette antériorité se fonde sur deux motifs : en premier lieu, il paraît positif que ces dessins-projets ont été acceptés sans la moindre rectification; on était tellement résolu à trouver admirables les verrières de M. Maréchal, que si nos renseignements sont exacts on ne lui a même point imposé comme à ses collaborateurs la dimension des figures, afin de le mettre plus à son aise et de lui donner, comme on dit, carte blanche. En second lieu, il n'a pas dû être difficile à M. Maréchal d'avoir fini plus vite que d'autres ses compositions qui ne sont guère que de la vitrerie. Sauf les têtes des personnages qui ont quelque analogie avec la peinture, le surplus des fenêtres a été teinté, principalement pour les grisailles nécessaires à la circulation du jour dans l'édifice, juste ce qu'il en faut pour qu'une contrariante obscurité prédomine.

D'où vient donc la grande célébrité de M. Maréchal de Metz ? A quels triomphes doit-on faire rejaillir la confiance illimitée, l'enthousiasme presque exclusif qu'inspirent ses

ouvrages à un certain nombre d'appréciateurs? Jetons un rapide coup d'œil sur les antécédents de cet artiste; rappelons en quelques mots ce qu'il a fait, et le public conclura.

Metz étant le lieu de naissance de M. Maréchal, c'est dans l'est qu'il s'est livré à ses premiers travaux, et son début a été, je crois, la restauration d'une des verrières de la cathédrale ds Strasbourg, enclavée entre de précieux vitraux du XIIe et du XIIIe siècle; de grandes difficultés et de grands respects étaient imposés pour l'accomplissemement d'une semblable tâche; il était enjoint de comparer, de procéder autant que possible par assimilation ou imitation des modèles voisins. Le peintre n'a tenu compte ni de ces règles ni de ces devoirs. Sa fenêtre, sans rapport avec les anciennes, lui a valu le privilége d'en restaurer, c'est-à-dire d'en maltraiter une autre tous les ans. Mais en ce temps-là M. Maréchal débutait, c'était son excuse à défaut d'une meilleure; comment depuis cette époque a-t-il pris sa revanche?

Nous retrouvons d'abord M. Maréchal à l'église Saint-Germain l'Auxerrois: les fenêtres de la façade en regard de la colonnade du Louvre sont son ouvrage. Le rouge et le jaune le plus criard, répandus à profusion dans ces verrières, tirent l'œil et le fatiguent. La fenêtre de droite a cela de particulier qu'on suppose bien que l'artiste a voulu y placer une figure: la tête est fort apparente, on voit où elle commence, mais il serait téméraire d'assigner l'endroit où elle finit. Le reste de cette figure peut tout aussi bien être un store qu'un fond ou un treillage. Composées et placées postérieurement, les ogives des bas côtés, en cette même église de Saint-Germain l'Auxerrois, attestent chez M. Maréchal une nouvelle manière sans toutefois témoigner de nouveaux progrès. Là encore de longues draperies blanches ou de l'architecture diaprée de bleu, de jaune ou de vert.

Mais nulle part plus qu'à Saint-Vincent de Paule on assiste au brusque changement de systèmes, aux hésitations et aux fâcheux tâtonnements de l'artiste qui a continué son éducation aux dépens du goût public et de la splendeur d'un de nos plus vastes monuments religieux. En effet, les procédés de M. Maréchal pour peindre sur verre ont subi les phases les plus diverses au fur et à mesure que l'engouement a disparu devant la réflexion et le calme de l'expérience.

Les dessins du peintre avaient été reçus à l'unanimité et en quelque sorte par acclamations; ils avaient été reconnus de tout point conformes à ce que demandait ce genre d'architecture si heureusement renouvelé des anciens; c'était, disait-on alors, le suprême de la peinture sur verre. Après les séductions du dessin, après les enchantements de l'ébauche, on a passé à l'exécution; puis les fenêtres ont été mises en place et plus que jamais alors on a crié au prodige!

Les verrières de M. Maréchal furent donc les premières du monde jusqu'à l'heure où le clergé prit possession de la basilique et où les divins offices y furent célébrés à la grande joie de la foule. Mais la foule, non moins que le clergé, ne tarda point à reconnaître que la célébration des pieux mystères exigeait une lumière adoucie et non d'attristantes ténèbres. Le mal était consommé et ce mal est sans remède, car les sommes récemment votées par la Ville pour substituer des bordures en grisailles à des portions d'encadrements trop sombres, ne sont qu'un palliatif qui n'a point rendu au saint lieu la clarté dont il a besoin.

Voyons maintenant les derniers vitraux de Saint-Vincent de Paule modifiés. Regardez les têtes et les tons de chairs: y a-t-il rien de plus opaque, rien qui se rapproche plus du bois? On se demande, non sans raison, ce qu'on a eu l'idée d'introduire dans ces vitraux, qui sont, à tous égards, des modèles de confusion? Ces verrières offrent un pêle-mêle de choses animées et inanimées, de symboles et d'attributs, qui concourent à égarer l'intelligence et les yeux. Où est la draperie du saint, dont la tête de bois se distingue un peu plus haut? Le bleu, le rouge, le violet se heurtent à tout venant; puis soudain, au bout de ce papillotage, reparaissent, sans qu'on sache pourquoi, un

pied, ou une main exécutée de la même manière que la tête dont il a été parlé.

Au résumé, ce n'est pas qu'à l'église Saint-Vincent de Paule que M. Maréchal a pu donner un libre cours à ses inspirations et à ses théories : d'importantes réparations lui ont été confiées à Troyes, et bon nombre d'églises en France sont pourvues de ses œuvres. Mais en quelque endroit que l'on considère les travaux de M. Maréchal, ils présentent invariablement le même caractère, celui de l'absence de toute fixité dans l'idée et les moyens. Les fenêtres de Saint-Germain l'Auxerrois ne ressemblent pas aux raccords voisins; à Saint-Vincent de Paule, c'est une autre manière qu'il a encore changée à Sainte-Clotilde. Ces défauts subsisteront tant qu'on emploiera des procédés incompatibles avec ce genre de décoration.

Pour la quatrième ou la cinquième fois, M. Maréchal s'est transformé à l'exposition universelle de Londres, et l'on doit reconnaître que son *saint Charles Borromée* et son *Bourgmestre*, franchement exécutés comme tableaux transparents, ainsi que cela se pratique à Sèvres, n'avaient rien au Palais de cristal qui leur fût comparable sous le rapport du dessin. L'artiste, en cette circonstance, ne démentait pas son origine; il ne faisait pas de vitraux, mais lorsqu'il a voulu en faire comme à Sainte-Clotilde, sa faiblesse s'est hautement manifestée. L'architecte avait décidé que les fenêtres du chœur ne seraient composées que de grisailles, afin d'avoir du jour, réservant les tons chauds pour les baies de l'abside. Tout le contraire est arrivé : les verrières du chevet sont à peine teintées, tandis que les grisailles du chœur sont aussi opaques que celles des plus vieux vitraux.

Au demeurant, de tristes exemples ont été offerts en ces derniers temps à ceux qui ont suivi avec une attention scrupuleuse toutes les restaurations ou dégradations qui s'effectuent chez nous dans le domaine de la peinture sur verre. Une de nos plus admirables cathédrales est livrée aux expérimentations d'un verrier qui *répare* chaque année une des fenêtres de cet antique édifice. La fenêtre est démontée, les vides qu'elle présente, remplis tant bien que mal à l'aide de procédés en complet désaccord avec ceux du moyen âge, puis, comme les adjonctions contrastent avec les peintures primitives, on recouvre d'une teinte à peu près uniforme l'ancien et le nouveau, après quoi on passe le tout au feu, et la besogne est faite. Il y a loin de cette façon d'agir à celle de nos maîtres, et pour ceux des peintres actuels qui cherchent à couvrir leur médiocrité en se renfermant dans une période ou dans ce qu'ils nomment un *genre*, il est logique de répondre, et M. Prosper Lafaye est là pour le prouver pièces en mains, que les anciens les pratiquaient tous. En ce qui concerne M. Lafaye, les figures qu'il a exécutées à Sainte-Clotilde mesurent trois à quatre mètres de haut, et il peut montrer dans son atelier des compositions rivalisant de délicatesse avec les gravures, imitation suisse, dédaignée par certains rivaux qui en agissent avec elle comme le renard avec les raisins.

Qu'on le sache bien, ce qui contribue à la monotonie des peintures actuelles, c'est le système de leur fabrication dans laquelle, pour les ornements surtout, l'emporte-pièce joue un grand rôle; tout cela s'exécute en quelque sorte à la mécanique. Ce qu'on admire, ce qui semble inexplicable dans la disposition des vitraux du XIIe et du XIIIe siècle, c'est la quantité infinie de pièces qui les composent et la patience qu'il a fallu pour les réunir. Que sera-ce donc lorsqu'on saura qu'il n'est point un de ces fragments de verre qui n'ait passé quinze ou dix-huit fois par les mains de l'artiste avant de briller à la place qu'il occupe, sans compter la coupe par les vitriers, la mise en plomb et autres préliminaires?

Ainsi procédaient les grands artistes qui ont fondé l'art de la peinture sur verre; quant aux contemporains, le plus grand nombre a cru devoir suivre une marche opposée; cette voie les conduira-t-elle toujours au but qu'ils se proposent : la fortune et la gloire? A une époque où la renaissance de la peinture sur verre n'avait pas atteint

tous ses développements, le succès a pu accueillir de désastreuses inovations; mais il y a des succès qui ressemblent beaucoup à des hasards, et le temps ne confirme pas toutes les renommées.

PIERRE DUMOUTIER.

ÉTUDE DE LA PERSPECTIVE.

Les artistes étant convaincus aujourd'hui que l'étude de la perspective leur est indispensable, que sans elle il est fort difficile, même aux plus habiles, de rendre complétement leur pensée, nous nous hasardons à consigner ici quelques recherches sur cet important sujet. Les considérations qui vont suivre ont été extraites d'un travail que nous achevons de mettre en ordre et que nous nous proposons de publier bientôt sous ce titre : *Cours complet d'instructions artistiques.*

DE L'HORIZON.

PREMIÈRE PARTIE.

L'*horizon* est une ligne droite toujours située à la hauteur de l'œil du dessinateur; c'est, dans la nature, la ligne qui sépare le ciel de la mer. « L'horizon du tableau, dit Thibault, *Application de la perspective aux arts du dessin*, est la première chose qu'il faut déterminer, si l'on veut faire une perspective exacte et sans défauts remarquables. La plupart des fautes de perspective dans les tableaux viennent de ce que le peintre ne s'est pas rendu compte de la hauteur de l'horizon. Tous les objets représentés dans un tableau doivent être subordonnés à un seul horizon. »

C'est donc de l'horizon qu'il faut que le peintre s'occupe avant tout, quand il veut confier à la toile la pensée qu'il a conçue et méditée; car c'est l'horizon qui déterminera la hauteur apparente de tous les objets, et qui indiquera quelles sont les parties qu'il faut faire voir, du dessous ou du dessus de ces objets.

De la hauteur bien combinée de l'horizon dépend la réussite de l'œuvre, c'est-à-dire le moyen de faire valoir heureusement tous les points qu'on se propose de mettre en lumière. C'est à cela que se sont surtout appliqués les grands artistes; la simple inspection des tableaux de ces maîtres prouve qu'ils n'ont pas disposé de l'horizon arbitrairement, ils l'ont toujours subordonné aux exigences de leur composition. Quelques exemples attesteront la généralité et l'excellence de cette règle. Dans la fresque exécutée par Raphaël au Vatican, en 1508, et qu'on appelle *la Dispute du Saint Sacrement*, en d'autres termes *l'Assemblée des docteurs de l'Église*, réunis pour établir la vérité de l'Eucharistie, qui était à cette époque violemment attaquée, l'horizon est placé à une élévation d'un mètre cinquante, eu égard aux figures; il se trouve en outre juste à un tiers de la hauteur totale du tableau.

La savante disposition adoptée par Raphaël lui a permis non-seulement de développer convenablement le terrain perspectif, mais encore il a ouvert à son sublime pinceau un vaste espace où il s'est complu à reproduire les enchantements du ciel. Une pareille disposition n'est pas due au hasard, car les règles sur lesquelles elle repose sont trop logiquement en harmonie avec la seule manière qu'il y eût pour bien traiter cet admirable sujet.

Continuant l'étude de l'horizon dans les œuvres de Raphaël, passons à un second tableau, à son *École d'Athènes*, terminé en 1511, et placé en regard de *la Dispute du Saint Sacrement*. L'idée de cette fresque fut accueillie et réalisée par le maître avec d'autant plus de verve, qu'elle l'autorisa à grouper les uns à côté des autres les principaux philosophes de l'antiquité, discourant sur les sciences humaines. L'ordonnancement de cette belle peinture, digne sœur de la précédente, établit l'horizon vers le milieu de la hauteur totale de l'œuvre, ce qui le met à environ cinq pieds par rapport à la dimension apparente des personnages du premier plan.

Pourquoi cette différence de disposition entre deux tableaux de même grandeur exécutés pour faire pendant l'un à l'autre? C'est que, dans *l'École d'Athènes*, toute la scène se passant sur la terre, il était rationnel de

donner à cette portion du tableau une étendue plus considérable que dans *la Dispute du Saint Sacrement*, en réservant néanmoins l'espace nécessaire à la riche ornementation des voûtes.

Un troisième exemple est fourni par le *Saint Paul prêchant dans l'Aréopage à Athènes*, autre fresque de Raphaël qui orne le Vatican. Dans cet ouvrage comme dans *l'École d'Athènes*, l'horizon est placé à cinq pieds; il est à la hauteur du front du saint apôtre, debout sur les marches du monument et dominant la foule qui se presse pour entendre sa parole. Le point assigné à l'horizon est d'autant mieux choisi qu'il a donné au divin maître la faculté d'éloigner les assistants, groupés plus bas que saint Paul, dans une sorte de plan coupé.

Il résulte de cette combinaison que le principal personnage, isolé sans cesser pour cela d'appartenir à l'ensemble, devient, en raison même de la place qu'il occupe, le centre saillant de la composition. La portion supérieure de cette fresque étant à ciel découvert, il était inutile de lui donner un aussi grand développement que dans *la Dispute du Saint Sacrement* et dans *l'École d'Athènes*, aussi un quart seulement de la hauteur totale lui a été consacrée. L'horizon commence aux trois quarts de l'élévation de la fresque.

Après ces démonstrations, empruntées aux travaux d'un même maître, enrichissant le même édifice, d'autres ouvrages d'artistes célèbres peuvent et doivent encore être cités.

La belle page de Louis David, que possède le Musée impérial du Louvre, et qui a pour titre *le Combat des Sabins contre les Romains*, est, au point de vue de la perspective, un enseignement d'un haut intérêt. L'horizon correspondant aux têtes des combattants, fixé à une élévation d'un peu plus d'un mètre cinquante centimètres, divise la toile en deux parties égales. Cette disposition, renouvelée de *l'École d'Athènes*, a le double avantage d'élargir l'action tout en limitant la partie la plus saillante au groupe de Romulus, Hersilie et Tatius, et de faire une large part à l'enceinte de Rome naissante. David a voulu rappeler sans doute que cette ville, dont Romulus traça le périmètre le 21 avril de l'an du monde 3250, ou 753 ans avant Jésus-Christ, formait sur le mont Palatin un carré dont les angles, comme dans plusieurs monuments de Ninive, indiquaient les quatre points cardinaux. Lors du combat des Sabins et des Romains, cette capitale d'un peuple nouveau dont l'empire devait s'étendre un jour sur toutes les nations connues, avait déjà des édifices publics et des remparts redoutables, qu'il importait de représenter. Le niveau assigné par David à son horizon l'a mis à même de donner à cette partie de son œuvre un caractère de grandeur digne des temps héroïques qu'il avait pris à tâche de retracer.

On n'ignore pas que ce fut après son arrestation du 9 prairial an IV (1795), et pendant une détention de trois mois au Luxembourg, que David, quoique sous le coup d'une peine capitale, traça l'esquisse *des Sabines*. Mme Roland écrivit aussi ses *Mémoires* dans la geôle d'où elle ne devait sortir que pour aller à la guillotine. Plus heureux que Mme Roland, David eut la chance de recouvrer la liberté, et le premier usage qu'il en fit, fut pour reporter sur la toile le sujet *des Sabines*, qu'il a traité avec tant d'énergie, et qui présente l'harmonieux mélange du goût le plus pur s'alliant à une sévérité tout à fait antique, ainsi qu'à l'idéal des plus beaux âges de la Grèce.

A. THÉNOT.

VARIÉTÉS.

Exposition de la Société impériale d'horticulture. — Un pastel de Mme Pauline Stephen. — Exposition universelle : MM. Verdier, Hugard et Glaize. — Un tableau de M. Ducornet. — La *bataille d'Oltenitza*. — Cours de perspective . par M. Thénot. — La statue du général Rapp. — Une nouvelle église. — L'hôtel des postes. — Le pont d'Austerlitz. — Vacances et candidatures à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Vers de M. J. Lesguillon.— La loterie des artistes. — Le *requiem* de M. de Liguoro.— Matinées musicales de MM. Émile Thierry et Gozora.

La Société impériale d'horticulture a tenu, durant la seconde quinzaine d'avril, sa vingt-

sixième exposition annuelle aux Champs-Élysées. Les fêtes florales de cette Société, qui d'un printemps à l'autre prend à tâche de se surpasser elle-même, et dont les produits laissent si loin derrière eux les merveilles de l'époque de Juste Lipse, ces brillantes exhibitions qui ramènent invariablement la foule ont épuisé tous les éloges; il en est cependant resté cette fois pour les œuvres d'art qui figuraient au milieu des enchantements de la nature. Parmi ces œuvres il faut citer un beau pastel de Mme Pauline Stephen, que son auteur a bien fait de nommer la *Couronne impériale*, car les fleurs et le feuillage qui s'y entremêlent sont traités avec une fraîcheur et une grâce infinies. Il n'y a guère à reprendre dans ce pastel que la partie inférieure, moins soignée peut-être que le reste, parce que sans doute l'artiste aura voulu que l'attention se portât tout entière sur le motif principal qui mérite bien d'ailleurs qu'on s'y arrête. Mme Pauline Stephen est une des artistes qui travaillent avec le plus d'ardeur et de succès à la rénovation et au développement chez nous de cette charmante spécialité du pastel, dont les crayons de Latour avaient su faire une des séductions du XVIIIe siècle.

Les artistes se préparent pour la solennité industrielle qui doit réunir, en 1855, les merveilles du globe au palais des Champs-Élysées. M. Verdier, l'auteur de cette *Jacquerie* dont on a tant parlé au dernier Salon, enverra à l'exposition universelle une *retraite de Russie;* M. Hugard qui a peint l'année dernière une *vue du Mont-Blanc* pour l'École des Mines, achève son *cirque de Gavarnie*, vaste et lumineuse composition; enfin M. Glaize, revenu d'une excursion dans le midi, nous promet une toile importante qui se fera remarquer, à ce qu'on assure, par le coloris.

M. Ducornet vient de terminer, pour le ministère d'Etat qui le lui avait commandé, un tableau religieux ayant pour sujet *saint Martin* donnant à un pauvre la moitié de son manteau, et destiné, dit-on, à la cathédrale d'Amiens.

Un artiste valaque, M. Aman, a retracé, au point de vue de l'alliance occidentale et avec une rare énergie d'inspiration et de pinceau, la *bataille d'Oltenitza*. Ce tableau, acheté par le sultan, a été exposé, durant quelques jours, chez les éditeurs Goupil et Vibert, ce qui permet de croire que l'œuvre de M. Aman ne quittera pas la France avant d'avoir été reproduite et popularisée par la gravure.

Cette année, comme les années précédentes, M. Thénot fera un cours de perspective pratique en six leçons; la première de ces leçons, celle qui doit servir d'introduction aux autres, aura lieu le jeudi 4 mai dans l'atelier du professeur, rue Bonaparte, à côté de l'école des Beaux-Arts, et celles qui suivront, dans la campagne, aux environs de Paris. Ces instructions, semblables à celles que M. Thénot a déjà données avec beaucoup de succès, sont spécialement consacrées aux personnes qui veulent dessiner et peindre d'après nature. Deux élèves distinguées de M. Thénot, Mme Pauline Stephen et Mlle Jeanne Petitjean, s'occuperont particulièrement des dames qui suivront le cours.

Une souscription nationale a été ouverte à Paris, chez MM. de Rotschild, par les soins du comité formé ici concurremment avec celui du Haut-Rhin, pour l'érection d'une statue au général Rapp, sur une des places de Colmar, sa ville natale. Le comité, dont M. le maréchal Magnan est le président honoraire, M. le général comte de Schramm, président, et qui compte en outre parmi ses membres le colonel Marnier, ancien aide de camp du général Rapp, et le commandant Galland, ancien officier de son état-major, a été reçu dernièrement par l'Empereur, qui a bien voulu lui témoigner, par un don personnel, sa haute sympathie pour cette patriotique entreprise.

Indépendamment de la voie qui va s'ouvrir de la rue Bergère à la rue Richer, sur une portion des bâtiments et dépendances de l'ancien garde-meuble de la couronne, une église nouvelle sera construite. L'érection de ce monument, depuis quelques mois à l'état de projet, est aujourd'hui complétement arrêté. M. Lusson, architecte de talent, en a dressé les plans. L'église, qui aura sa façade sur le faubourg Poissonnière, s'étendra dans une profondeur de cinquante mètres, jusqu'à l'alignement de la rue à établir, où elle aura une seconde entrée; sa largeur sera de vingt mètres; cinq autres mètres, réservés sur les côtés, l'isoleront entièrement des maisons voisines. Neuf fenêtres latérales, sans parler de celles des façades, projetteront à l'intérieur une abondante lumière. Sept travées, résultant de la disposition des points d'appuis, supporteront les voûtes. Par une innovation que l'expérience consacrera peut-être, la fonte sera substituée à la pierre pour les colonnettes, ainsi que cela s'est pratiqué avec succès pour les gares de nos chemins de fer. Les règles de l'orientation n'ont pu être suivies dans cet édifice religieux, dont l'architecture, assez semblable, dit-on, à celle de Saint-Germain l'Auxerrois, rappellera l'élégant gothique qui florissait au XIVe siècle.

Il est question d'établir place du Châtelet un hôtel spécial pour les postes. La commission municipale, en s'occupant du périmètre que devra embrasser ce vaste édifice, a exprimé le vœu que ses dispositions architectoniques répondissent à

celles de l'Hôtel de Ville, avec lequel il sera mis en rapport immédiat par un boulevard de trente mètres.

Conformément à un vote de la commission municipale, le pont d'Austerlitz va être entièrement reconstruit, sauf les piles qu'on espère pouvoir utiliser. La dépense sera supportée moitié par l'État, moitié par la ville de Paris. Le pont, qui n'a que treize mètres de large, recevra lors de sa reconstruction, les développements que rendent indispensables le complet percement du boulevard Mazas, les besoins de la gare d'Orléans et la population de plus en plus croissante du quartier.

L'Académie française a été, et est encore, pour beaucoup de ses illustres membres, une garantie de longévité. Sans remonter jusqu'à Fontenelle, mort centenaire, de fréquents exemples se sont produits aux temps où nous sommes; à ces exemples viennent de se joindre les deux vacances provoquées par le décès de M. Tissot et celui de M. Jay, qui se sont éteints plus qu'octogénaires. L'Église et les lettres se partageront, à ce qu'on croit, la nouvelle succession académique. On parle, pour le fauteuil de Jay, de deux prélats éminents: Mgr Sibour, archevêque de Paris, écrivain religieux d'un haut mérite, et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, l'un de nos premiers orateurs sacrés. M. de Falloux, ancien ministre de l'instruction publique, auteur d'une remarquable *Histoire de Louis XVI*, est sur les rangs, ainsi que M. le comte de Marcellus. Parmi les aspirants au siége de Tissot, on cite avec ou sans leur agrément: MM. Jules Jamin, Granier de Cassagnac, Philarète Chasles, Ponsard, Mazères, et enfin la pléiade des candidats perpétuels.

On ne sait encore à qui appartiendra la place laissée, par la mort de M. Guérard, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. Egger, agrégé à la Faculté des lettres, et Regnier, précepteur de M. le comte de Paris, sont au nombre des concurrents.

On sait que Bagnères-de-Bigorre doit à M. Achille Jubinal, membre de la députation des Pyrénées, un Musée et une bibliothèque qui s'accroissent chaque jour, grâce à la générosité et au zèle intelligent du donateur. Un poétique remerciment a été adressé à M. Achille Jubinal par un de ses confrères, M. J. Lesguillon, prosateur et poëte, auquel d'excellents travaux ont acquis un légitime renom. Cette pièce, dont on a eu l'obligeance de nous donner communication, se termine par les vers suivants :

Poursuis, ami, poursuis le cours
De tes libérales promesses!
Ton pays te doit ses richesses,
Les seules qui durent toujours!

Reine par ta munificence,
Bagnères gardera ton nom,
Gravé par sa reconnaissance
Au cintre de son Parthénon!

Et, si pour vivre en d'autres âges,
Laissant plus d'un beau souvenir,
Tu dois léguer à l'avenir
Et ta pensée et tes ouvrages,

Ces murs que tu fais rayonner
Diront, complétant ta mémoire :
Celui-là comprend bien la gloire
Qui ne craint pas de la donner.

Le dernier chef-d'œuvre de M. Ingres, *l'Apothéose de Napoléon Ier*, plafond peint pour une des salles de l'Hôtel de Ville, vient d'être posé à sa place définitive dans ce monument.

On lit dans une des correspondances particulières de *l'Indépendance Belge :* « La grande loterie au profit des artistes vient de faire une excellente affaire. M. Milhaud, le même qui a acheté l'album de la Société des gens de lettres, vient de se charger de tous les soins de publicité, de propagation, de tous les frais d'annonce que nécessite cette importante affaire, moyennant vingt mille francs, payables par annuités d'un sixième. C'est là une somme relativement insignifiante et que sans doute devra dépasser l'obligeant fermier qui s'en charge à ce taux. »

M. de Liguoro, compositeur italien, dont les œuvres ont déjà été exécutées sur diverses scènes d'Italie et d'Allemagne a fait entendre, à la salle Herz, le *Requiem* qui lui avait été commandé par S. M. le roi de Naples, en l'honneur des victimes de l'armée napolitaine, pendant la dernière insurrection de la Sicile. Une complète réussite a accueilli l'ouvrage de M. de Liguoro; plusieurs membres du clergé, mêlés à la foule, ont acquis la certitude que cette belle musique ne pouvait que gagner à être interprétée sous les voûtes sonores de nos églises. M. de Liguoro doit désormais être rangé au nombre des célébrités lyriques de ce temps.

Entre les innombrables concerts dont les dernières semaines du carême et les fêtes de Pâques, sont l'époque privilégiée, on a surtout remarqué, dans la spécialité de la musique légère, de celle qui s'attache de préférence aux romances et aux chansonnettes, la matinée lyrique de M. Émile Thierry, et celle de M. Gozora, deux jeunes artistes dont le talent justifie de tout point le succès.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

—

BULLETIN N° 516.

Séance du mardi 18 avril 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance étant ouverte, lecture est faite du procès-verbal correspondant au mardi 4 courant. Sa rédaction est adoptée.

Correspondance :

1° Lettre de la préfecture de la Seine, contenant l'autorisation accordée à la Société par M. le préfet de tenir notre séance publique, dans la salle Saint-Jean, le 28 mai prochain.

2° Lettre de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France, contenant six billets d'entrée pour l'exposition générale qu'elle doit tenir aux Champs-Élysées du 20 au 24 avril inclusivement.

3° Les numéros des 8 et 15 avril 1854 du *the Builder*, renvoyés à M. I. Moultat.

4° Un prospectus sur le Musée de sculpture antique et moderne, par feu M. de Clarac, déposé par notre collègue M. Texier et remis aux archives.

5° Lettre de M. le ministre de l'instruction publique, accusant réception de divers volumes que la Société lui a envoyés et demandant quelques documents pour compléter, dans les archives de la bibliothèque des Sociétés savantes, tous les travaux de notre compagnie.

6° Lettre de M. Pernot, annonçant les motifs qui l'empêchent de se rendre à la séance de ce jour pour y lire ses rapports.

7° Lettre de M. de Morgny, contenant une rectification au sujet de sa brochure *les Échos du cœur*.

8° Le numéro de mars 1854 des *Annales de la Société d'horticulture de Paris et centrale de France*, renvoyé à M. Vavin.

9° Le premier trimestre 1854 du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest*, dont M. Pernot est le rapporteur.

10° Le numéro 3 du journal espagnol *las Bellas-Artes*, renvoyé à M. Fournier.

11° L'état des documents présentés ou donnés à la Société libre des Beaux-Arts pendant le premier trimestre 1854, et déposés entre les mains de M. Colin, archiviste.

La correspondance étant terminée, notre collègue M. Texier fait hommage à la Société d'un volume des œuvres de M. de Clarac, ayant pour titre : *Description historique et géographique du Louvre et des Tuileries*. Ce remarquable ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Gatteaux, avec prière de nous en rendre compte, et la Société témoigne sa satisfaction à notre collègue M. Texier, par un vote unanime de remercîments.

M. Horsin-Déon, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Thiollet, tendante à élever un monument à la mémoire de Jean Cousin, fait part de ses conclusions, ainsi conçues : La commission, reconnaissant l'opportunité de la proposition de M. Thiollet, à l'unanimité propose à la Société d'offrir sa coopération pour l'exécution du monument à élever à Jean Cousin; elle l'engage à nommer une commission dans laquelle les notabilités du département de l'Yonne seront appelées. Ces conclusions reçoivent l'accueil de la Société qui vote leur mise à exécution.

M. Léon Fournier lit son rapport sur les actes de l'Académie de Saint-Charles, de Valence. Après le récit de tout ce qui est intéressant dans cette brochure, M. Fournier en demande le dépôt aux archives. Ces conclusions sont adoptées.

M. Chaudet, rapporteur de la commission chargée d'examiner les peintures murales d'après le procédé de M. Courtin, rend compte des investigations et de l'examen fait par celle-ci de tous les travaux soumis à son appréciation. L'ensemble du rapport est voté, et il devra être renvoyé à la commission des récompenses; cependant M. Chaudet est chargé de rectifier quelques passages de son rapport, lesquels, il faut le dire, touchent plutôt à la forme qu'au fond.

M. le président prie MM. Paul Carpentier, Chaudet, Rouget, Ch. Chevalier et Moullard de se réunir en commission pour examiner sans retard la nouvelle couleur végétale dé-

couverte par M. Dussauce fils. Avis sera donné aux membres de cette commission.

La séance est levée à dix heures.

—

SECTION DE PHOTOGRAPHIE.

Dans son rapport sur la brochure de M. le docteur Fau, ayant pour titre : *Douze leçons de photographie sur verre et sur papier*, M. Horsin-Déon s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Les merveilleuses productions de la photographie ont, dans ces derniers temps, attiré l'attention de tous les amis des arts. Les appréhensions que l'invention de notre célèbre collègue Daguerre avait éveillées dans le monde artistique, n'émeuvent plus personne. Tous ont vite compris qu'une machine aussi ingénieuse, aussi surprenante qu'elle soit, ne saurait se substituer à l'inspiration, au sentiment délicat qui anime les œuvres de l'homme de génie. En effet, loin de nuire au bien-être de l'artiste, la photographie doit être pour lui un puissant auxiliaire, puisqu'elle peut abréger les travaux préparatoires que nécessite toujours l'exécution de son œuvre. Elle peut procurer au peintre en quelques instants des études de toutes sortes : paysages, mouvements académiques, draperies, etc. A l'architecte, des modèles qu'il n'aurait peut-être jamais connus qu'imparfaitement; au graveur, des réductions de toutes les grandeurs. Et cet art nouveau obtient tous ces résultats avec une exactitude d'effet et de forme que l'artiste le plus distingué ne parvient à saisir que par un travail long et pénible.

« Le procédé Daguerre réclame tant de soins, tant de dépenses, et une si grande habitude, qu'il se trouve par ces causes hors de la portée des artistes en général. La photographie sur papier offre ce triple avantage, que ses produits sont plus lisibles à l'œil du peintre, et remplissent toutes les conditions désirables pour ses études; qu'ils réclament moins de travaux pour les obtenir, et que les matériaux nécessaires à leur exécution sont d'un prix peu élevé, et se trouvent ainsi à la portée de tous.

« Il existe un grand nombre de manuels, de traités sur la photographie, mais malgré les soins empressés de notre honorable collègue M. Charles Chevalier, qui recueille et publie avec soin tout ce qui s'écrit sur cette matière, l'amateur se perd souvent en efforts impuissants.

« L'ouvrage que vous avez soumis, Messieurs, à mon examen, et qui est intitulé : *Douze leçons de photographie sur verre et sur papier*, par le dr J. Fau, semble combler cette lacune. L'auteur, dans sa préface, s'exprime ainsi : « Pourquoi torturer l'amateur « au lieu de lui dire tout bonnement : voici « un procédé simple, d'une exécution facile, « qui vous mettra à même d'obtenir très-« souvent de bonnes épreuves. Apprenez-le « d'abord, et quand vous le posséderez à « fond, vous pourrez aborder hardiment les « modifications qu'on lui a fait subir. » Dans ces quelques lignes se trouve tracé tout le plan du livre de M. Fau. Il y expose avec clarté et franchise un procédé simple qui doit nécessairement conduire à un résultat prompt et satisfaisant.

« Nous n'insisterons pas davantage sur le mérite et l'à-propos de cet excellent traité, après les éloges que nous croyons devoir donner à l'ouvrage; nous pensons que M. le dr J. Fau mérite tous les encouragements de la Société libre des Beaux-Arts. »

Ordre du jour du mardi 2 mai 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 18 avril 1854; 2° correspondance; 3° renouvellement du bureau; 4° rapport par M. Delaire concernant une notice sur Paul Julien, violoniste, par M. Martin d'Angers; 5° rapport de la commission d'examen sur la couleur végétale découverte par M. Dussauce fils; 6° questions diverses.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

NOTA. Conformément à une décision prise à l'unanimité, MM. les membres composant la commission de la séance publique, sont priés de se rendre exactement, jusqu'à nouvel ordre, chez M. Delaire, président de la Société, rue Saint-André des Arts, 58, tous

les vendredis, à sept heures et demie très-précises du soir.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 21 *avril* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Marcellin, par laquelle l'honorable membre annonce, pour une des prochaines séances, la lecture d'une notice rédigée par lui, sur la vie et les œuvres de Thorwaldsen, l'illustre sculpteur suédois.

Dans une des séances du mois de mars, M. Lucien More, président de la Société des régates parisiennes, avait adressé au comité central un exemplaire du compte rendu des travaux de cette Société, pour la première année de sa fondation (1853).

Quelque étrangère aux attributions du Comité central que puisse paraître la question des régates, M. H. Brevière fut chargé de rendre compte de la brochure de M. L. More, et notre honorable collègue, en donnant lecture de son rapport, nous fait découvrir, dès les premiers mots, le lien qui rattache à la question artistique, celle des plaisirs, de la naumachie séquanaise.

..... « Le goût des Parisiens pour la navigation, vous le savez, messieurs, dit M. Brevière, remonte à l'origine de la cité. La nef ou *le Vaisseau d'or en champ de gueules*, qui se voit dans l'écu de son blason, en est encore aujourd'hui l'emblème. Le Parisien aime la Seine, a dit un auteur contemporain, comme le Vénitien aime l'Adriatique. Il l'aime tellement, que s'il le pouvait, il ferait de son fleuve une mer. En attendant la réalisation de ce prodige, il a ses ports, ses canaux, ses écluses, sa flotte, sa population maritime, sa navigation, un commerce immense, ses trains flottants et ses pyroscaphes; voilà pour ses intérêts, pour son travail et pour son bien-être.

« La Société des régates a quelque chose de moins sérieux, de moins utile. Elle a pour but ses plaisirs. Mais en cherchant à développer et à répandre le goût des exercices nautiques, et à provoquer par là l'émulation parmi les concurrents, elle se propose aussi la recherche du progrès dans la construction des embarcations, et c'est sous ce rapport surtout qu'elle mérite les encouragements des gens sérieux. »

Le rapporteur continue en relatant les fêtes nautiques organisées sur la Seine, à Paris, à Mantes, à Rouen et même au Havre, où l'adresse de nos canotiers parisiens s'est trouvée excitée par la présence d'une société d'amateurs anglais, membres du *Rowing-club* (club des rameurs). De cette heureuse rivalité doit nécessairement résulter un progrès. L'envie de se surpasser a souvent décidé du degré de talent auquel l'homme peut parvenir. Le rapporteur termine en proposant : 1° de déposer la brochure dans les archives du Comité; 2° d'adresser une lettre de félicitations à M. More, par l'entremise de notre honorable président, pour le zèle qu'il a déployé dans l'organisation des régates parisiennes.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. Brevière demande ensuite la parole pour faire la proposition suivante :

« Le Comité central est invité à reconstituer une commission, dans le but d'élaborer un plan complet et détaillé d'organisation d'une école centrale des beaux-arts industriels à Paris ; de faire ressortir par un travail spécial, les avantages de ce mode d'organisation sur le mode suivi jusqu'alors dans les écoles de dessin existantes, et enfin de déduire les conséquences du nouvel enseignement pour l'avenir des beaux-arts industriels en particulier, et celui de l'industrie en général. »

L'honorable membre fait valoir à l'appui de sa proposition, les considérations suivantes :

1° L'Exposition universelle qui se prépare pour l'année 1855, amènera très-probablement la solution de la question relative aux beaux-arts, que le Comité central a soumise au gouvernement dans les trois mémoires qui ont été présentés au chef de l'État, le 25 novembre 1852.

2° De ces trois mémoires, le moins étendu, le moins complet, est celui qui est relatif à la question des écoles, et qui devrait être le plus détaillé, le plus explicite.

3° Que l'autorité, devançant même l'époque de la clôture de l'Exposition, peut, d'un moment à l'autre, adopter les idées du Comité, et en conséquence adresser à sa commission des questions auxquelles le Comité doit être préparé à répondre.

4° La mission remplie à Londres par M. Clerget, ayant pour objet l'étude de l'organisation de l'enseignement des beaux-arts industriels, doit jeter un nouveau jour sur l'organisation de cet enseignement en France.

5° Considérant enfin, qu'il ne s'agit point de recommencer l'œuvre de notre collègue Chabal-Dussurgey, auteur du troisième mémoire, mais de la compléter par les renseignements que les circonstances ont fournis au Comité.

Le Comité, appréciant les motifs développés par M. Brevière, décide qu'une commission sera nom-

mée pour examiner cette proposition. Cette commission est provisoirement composée de MM. Brevière, Clerget, Dussauce, Chabal-Dussurgey et Klagmann. Elle s'occupera de réunir, le plus tôt possible, les éléments d'un travail complet, conformément à l'intention exprimée dans la proposition de M. Brevière.

M. Dussauce, nommé président de la commission, en convoquera les membres.

M. le président prend la parole pour entretenir le Comité des préliminaires d'une assemblée générale. Il annonce en même temps, que dans la prochaine séance, le Comité sera invité à pourvoir au renouvellement de son bureau.

En conséquence, une convocation spéciale sera adressée à tous les membres du Comité.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 5 *mai* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 21 avril; 2° Correspondance; 3° Lecture du travail de M. Marcellin, sur la vie et les œuvres du sculpteur suédois Thorwaldsen; 4° Renouvellement du bureau; 5° Nomination de la commission chargée de préparer la séance publique du Comité; 6° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS, *Mlle Aïssé.* — ODÉON, *la Servante du roi.* — VARIÉTÉS, *l'Esprit familier.*

C'est une délicieuse histoire que celle de Mlle Aïssé et de ses amours avec le chevalier d'Aydie. Mlle Aissé a laissé des lettres charmantes dans lesquelles on a trouvé, comme dans celles de *la Religieuse portugaise* et dans celles de Mlle de Lespinasse, une véritable passion. Le XVIIe siècle, qui a donné naissance à *la Nouvelle Héloïse* de Rousseau et à la *Manon Lescaut* de Prévost, a connu l'amour aussi bien que le plaisir. Mlle Aïssé a été une de ces héroïnes dont les types aimables vivront toujours et réconcilieront les cœurs sensibles avec les mœurs de la régence. Cette jeune Circassienne, achetée à l'âge de quatre ans par M. de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, et transplantée en France, y acquit une telle réputation de beauté et d'esprit, que le régent lui-même mit ses hommages à ses pieds. Mlle Aïssé ne se laissa pas éblouir par ses succès; elle aimait le chevalier d'Aydie; elle eut même à lutter contre son bienfaiteur M. de Ferriol, qui se croyait, bien qu'en France, des droits sur son esclave. On ne sait trop au juste jusqu'à quel point elle lui résista, mais elle montra ensuite un si grand amour de la vertu et une telle constance au chevalier d'Aydie, qu'il est permis de douter que M. de Ferriol ait réussi dans ses projets de galanterie. MM. Paul Foucher et Alexandre de Lavergne ont bâti leur drame sur cette donnée peu sympathique, et de là, sans doute, il est résulté que leur pièce, fort bien faite d'ailleurs, a été accueillie un peu froidement. Il y a en effet quelque chose de repoussant dans les tentatives de séduction d'un vieillard sur une jeune fille qui dépend de lui. Il eût fallu peut-être ne pas suivre l'histoire à la lettre et ôter à M. de Ferriol quelques années au moins pour justifier, par la fougue de l'âge et par une certaine ardeur de sentiments, des intentions si peu paternelles. La pièce a réussi néanmoins, grâce aux qualités littéraires des deux auteurs.

La Servante du roi est une œuvre très-remarquable aussi comme style; le vers en est ferme et correct, et c'est une étude historique composée avec beaucoup de soin. Nous aurions désiré seulement plus de force dans les situations. Le sujet de Frédégonde a été traité plusieurs fois, et entre autres par Lemercier, dont la *Frédégonde et Brunehaut* a laissé des souvenirs. MM. Duhomme et Sauvage ont obtenu un succès des plus honorables. Ligier a reproduit à merveille la figure du roi Chilpéric, comme il a reproduit celle de Louis XI. Mlle Araldi s'est montrée intelligente et fort belle dans le rôle de Frédégonde; cette création lui sera très-profitable. Après Mlle Rachel elle est la seule tragédienne de valeur.

Au Palais-Royal, succès avec les 33 333 fr. 33 c. de MM. Dumanoir et Clairville. Au théâtre des Variétés succès aussi avec *l'Esprit familier*, mais ce succès nous intéresse trop pour que nous en rendions compte; laissons parler un de nos confrères, M. Charles de Matharel, seulement en ce qui concerne notre collaborateur M. Jautard et notre musicien M. Nargeot.

« Le théâtre des Variétés vient d'obtenir un charmant succès: c'est uu petit acte des plus gentils avec des airs nouveaux de M. Nargeot. Ce n'est pas un opéra-comique, parce que les auteurs ont eu l'adresse de ne pas empiéter sur un autre genre; mais la partie musicale a été traitée avec un soin tout particulier. M. Nargeot est un compositeur habile qui *fait* distingué, pour me servir d'une expression d'académie de musique, et qui *fait* en même temps populaire. Qu'on se rappelle *Drinn drinn* et les airs qu'il a mis dans *la Ferme de Primerose*, dans *les Trois sultanes*, dans *l'Amour qué qu'c'est qu' ça*, dans *les Enfers de Paris*, dans *Jobin et Nanette*, et récemment dans *l'Ar-*

gent du diable. M. Nargeot s'est mis en frais pour cette pièce nouvelle, qui lui offrait un heureux prétexte, et quatre morceaux importants, l'éloge du cigare, une ronde de table, un rêve et un morceau d'ensemble, où le bruit de la sonnerie d'un coucou de village est parfaitement imité, seraient plutôt de la compétence de notre confrère musical que de la nôtre, » Il nous reste à remercier l'auteur de ces bienveillantes lignes pour M. Jautard, pour M. Nargeot et aussi pour nous.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

1er mai.

Une somme de 60 000 fr. sera, dit-on, prélevée sur le budget de la maison de l'Empereur, pour être affectée cette année aux grands travaux de restauration qui se poursuivent au château de Henri IV, à Pau.

— Pendant le séjour du duc de Cambridge à Paris, les honneurs du Musée historique de Versailles et des deux Trianon ont été faits au prince par M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux et intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur.

— L'administration des Musées du Louvre a acheté en Angleterre, à la vente de feu M. N. Woodburn, au prix de 600 liv. st. (soit 15 126 fr.), une statue antique, en bronze, d'Apollon, découverte à Lillebonne, en 1823, et qui était à Londres depuis 1828. Sous peu de temps on la verra au Musée des Antiques.

— La nouvelle sacristie de Notre-Dame, en si parfait accord avec l'architecture de la vénérable basilique et qui est tout entière l'ouvrage de MM. Viollet-Leduc et Lassus, architectes restaurateurs de notre église métropolitaine, a été solennellement bénie il y a quinze jours par le clergé de la cathédrale.

— Les principaux épisodes de la vie de saint Pierre et de saint Paul ont été peints par M. Biennoury sur les parois d'une des chapelles latérales de Saint-Séverin. Le public se porte par dévotion, non moins que par sentiment de l'art, vers cette chapelle qui vient d'être rendue au culte et que les peintures murales de M. Biennourry contribuent beaucoup à embellir.

— Un décret impérial, inséré au *Moniteur* de mercredi dernier, classe le prolongement du boulevard Malesherbes, dont nous avons déjà fait connaître le tracé, au nombre des travaux d'utilité publique.

— La loi sur le droit de propriété garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, des compositeurs et des artistes, a paru au *Moniteur*. Cette loi, qui ne se compose que d'un seul article, est ainsi conçue : « Les veuves des auteurs, des compositeurs et des artistes, jouiront pendant toute leur vie, des droits garantis par les lois des 13 janvier 1791 et 29 juillet 1793, le décret du 3 février 1810, la loi du 3 août 1844 et les autres lois ou décrets sur la matière. La durée de la jouissance accordée aux enfants par ces mêmes lois et décrets, est portée à trente ans, à partir, soit du décès de l'auteur, compositeur ou artiste, soit de l'extinction des droits de la veuve. »

— Par arrêté du 24 mars, M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, vice-président du conseil de perfectionnement de l'École impériale des chartes, est chargé de la direction de cette école, en remplacement de M. Guérard, décédé.

— Une commission spéciale vient d'être instituée par M. le ministre d'État, sous la présidence de M. Alfred Blanche, secrétaire général de ce département, afin de donner son avis sur le régime administratif du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, et sur l'enseignement de cette institution. La commission a pour membres, outre son président, MM. Auber, directeur du Conservatoire; Scribe, de l'Académie française; Halévy, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire; Émile Perrin, directeur du théâtre de l'Opéra-Comique; Samson, professeur au Conservatoire; Camille Doucet, chef de la section des théâtres au ministère d'État. M. A. de Beauchesne, secrétaire de l'administration du Conservatoire, remplit les fonctions de secrétaire.

— D'incontestables services ont été et sont encore rendus à la gravure ainsi qu'à l'art en général par la publication de MM. Furne et Perrotin, ayant pour titre *les vierges de Raphaël*. Huit livraisons ont déjà paru sur onze dont se composera l'ouvrage. M. Pannier, graveur du *Béranger* illustré, a reproduit avec beaucoup de talent la *sainte Marguerite* ayant un dragon à ses pieds ; M. Gustave Lévy, auquel on devait déjà la *Vierge aux candélabres* et la *madone de saint Sixte*, a gravé la *Belle jardinière*, et cette œuvre atteste de nouveaux progrès chez son auteur. Les éditeurs promettent pour la fin de mai les trois dernières livraisons de leur splendide album qui seront : la *sainte Famille*, la *Vierge au donataire* et le *mariage de la Vierge*.

L'ÉMAILLERIE

ANCIENNE ET MODERNE.

ÉMAUX DE M. ACHILLE LEGOST.

Un événement que l'histoire générale des arts enregistrera à une de ses pages les plus importantes, et qui n'a peut-être pas eu tout le retentissement qu'il méritait à une époque aussi éclairée que la nôtre, est le résultat obtenu par M. Achille Legost dans ses persévérantes études pour ressaisir, à travers la nuit ou les incertitudes des âges, le principe et l'exacte application d'un art perdu.

Un grand problème avait été soumis aux méditations du laborieux investigateur qu'il faut désormais appeler un maître : il s'agissait de rechercher les moyens de fabrication et de reproduire avec une scrupuleuse similitude les émaux des XII[e] et XIII[e] siècles, c'est-à-dire une série d'œuvres circonscrites, isolées dans une période fort obscure par elle-même, en deçà et au delà de laquelle il n'y avait que confusion ou ténèbres. M. Achille Legost s'est courageusement mis à la besogne; aucun obstacle, aucun dégoût n'ont affaibli sa patience, aucun accident, aucun échec ne l'ont rebuté, et l'entière réussite de ses efforts l'a finalement dédommagé. A plus de six siècles d'intervalle, n'ayant d'autres guides que son instinct, M. Legost a reconstitué, sans en rien omettre, un art qui est en même temps une science. Retrouver ainsi c'est presque découvrir.

Les derniers ouvrages de M. Legost, principalement la châsse de sainte Radegonde, exécutée avec le concours d'un éminent architecte, hautement appréciée par des hommes dont le jugement fait autorité en érudition et en archéologie, m'avaient inspiré le désir d'être utile à leur auteur autrement que par quelques lignes tracées au courant de la plume et d'ordinaire oubliées plus vite encore qu'elles n'ont été écrites. Ayant eu peu après l'occasion de me rencontrer avec M. Legost, je n'ai pas été moins captivé par la variété de ses connaissances que par la facilité de sa parole : sa conversation, empreinte d'une philosophie douce et simple, se mêle jusque dans les moindres détails, d'un pur sentiment de l'art.

Sur ma demande, mais non sans hésitation, l'artiste avait consenti à jeter sur le papier quelques notes concernant ses antécédents, ses débuts dans la carrière, ses essais, ses espérances et ses découragements, en un mot, ses bonnes et ses mauvaises fortunes depuis le jour où il a tenté de se faire un nom jusqu'à l'heure où nous sommes. Ces notes, que je publierais telles qu'elles m'ont été communiquées si je n'avais promis de n'en user qu'à titre de renseignements, m'ont mis à même de reconnaître que M. Achille Legost, à l'exemple de son glorieux devancier, Bernard de Palissy, avec lequel il a d'ailleurs d'autres points de ressemblance, n'est pas moins original dans l'expression de ses idées que dans l'ornementation de ses émaux.

Il m'a semblé alors que, pour entretenir le public de la personne et des ouvrages de l'habile émailleur, il convenait que je fusse plus familiarisé avec l'art antique et charmant dont il est aujourd'hui le digne interprète, et, trop rapidement, à coup sûr, j'ai parcouru quelques-uns des livres élucidant cette délicate matière des émaux. Chez les anciens, les curieux écrits de Bernard de Palissy, ceux de Vasari, Passeri, du chevalier Piccolpasso; dans l'époque contemporaine, l'excellent ouvrage de M. le comte de Laborde, ayant pour titre :

Catalogue, *Documents et Glossaire*, à l'usage des amateurs qui visitent le Musée des Émaux au Louvre; plusieurs articles publiés depuis trois ou quatre ans dans cette Revue par un estimateur exercé, M. Albert Jacquemart, le beau volume de M. Ziégler, et enfin divers recueils plus ou moins connus, sont les sources où j'ai été puiser les notions dont j'avais grand besoin.

Du rapprochement et de la comparaison de ces textes, un premier enseignement est résulté pour moi : il n'existe point encore, à ma connaissance, en ce qui regarde l'émaillerie, un de ces traités vraiment didactiques comme en possèdent depuis longtemps l'architecture et la peinture. L'émaillerie méritait bien pourtant qu'on lui rendît un tel hommage. La pensée d'entreprendre un travail beaucoup au-dessus de mes forces ne m'est point venue; j'ai seulement cru indispensable de faire précéder ce que j'ai à dire de M. Achille Legost, de considérations sommaires sur l'art qu'il a régénéré avec tant de bonheur. Le résumé historique qui va suivre est un cadre dont je me hasarde non sans crainte à rassembler les fragments; dans cette incomplète bordure, de plus érudits placeront le tableau.

I.

La peinture sur émail a été si variée dans ses manifestations, qu'en l'absence d'un mot meilleur et pour analyser l'ensemble des œuvres qu'elle a produites, il faut ranger ces œuvres sous la dénomination commune *d'émaillerie*. Si l'art dont il est question ne domine pas les autres; si même il ne tient vis-à-vis d'eux qu'une place secondaire, il n'est pas moins exact de dire qu'il procède, qu'il dérive des uns ou des autres et que si, par exemple, on peut être statuaire, sans posséder aucun élément de la peinture, il n'était pas permis jadis d'être un émailleur dans toute l'acception du terme sans participer à la fois du sculpteur et du peintre.

La multiplicité des aptitudes réclamée par l'émaillerie ne se bornait pas aux sphères de l'art; elle descendait jusque dans leurs plus intimes profondeurs aux élaborations de la matière première. Le sculpteur ou l'architecte taillent ou superposent la pierre ou le marbre, sans autre préoccupation que celle de la ligne, sans autre souci que celui du beau monumental. Une trame de fil, un panneau de bois suffisent au peintre pour engendrer des chefs-d'œuvre; aujourd'hui surtout où il ne prend plus la peine de broyer et de préparer lui-même ses couleurs, comme le faisaient jadis ses maîtres. Donnez à Marc-Antoine Raimundi une plaque d'acier ou de cuivre et une pointe, Marc-Antoine burinera, sans rien demander de plus, ces merveilleuses estampes que la postérité se dispute. Les ciseleurs et les nielleurs de la renaissance, Benvenuto en tête, n'étaient pas plus embarassés au point de vue matériel.

L'émaillerie au contraire relève de l'art autant que de la science; non-seulement elle exige l'expérience de l'ébauchoir et du pinceau, la souplesse de mains du tourneur et du modeleur, la fantaisie de l'imagier; elle se rattache encore à la géologie pour le choix et le mélange des terres à employer, à la métallurgie qui combine le plomb, l'étain, l'or, l'argent, le cuivre, servant à son revêtement extérieur, enfin à la minéralogie et à la chimie qui triture les diverses substances composant l'émail et les couleurs. Et comme si ce n'était point assez de tous ces obstacles, le genre translucide en faveur au VIIIe et au IXe siècle, imposait en outre à l'émailleur la connaissance de la gravure et de la ciselure. Que l'on juge après cela des incessantes tyrannies d'un art où l'absence de supériorité dans une seule de ses branches, était une cause déterminante d'insuccès! Par contre c'était une gloire plus insigne que celle attribuée à la réussite.

En compensation, sans doute, des difficultés qui environnaient sa pratique, l'émaillerie victorieuse avait jadis de nombreuses voies ouvertes à son écoulement: elle s'incrustait aux parois intérieures et extérieures des édifices; elle brillait sous les arceaux des églises et enrichissait les lambris des résidences princières; elle se fixait dans les planchers en étincelant dallage, courait le long des frises, s'ajustait aux plafonds, dans les caissons et dans les cartouches.

Après avoir servi l'architecture, cette féconde émaillerie inquiétait la statuaire par ses bas-reliefs et ses rondes bosses, ses groupes d'une palpitante vérité, et ses vases d'un galbe exquis; on l'admirait sur la table des grands seigneurs avec les corbeilles, les coupes et les salières; elle s'étalait sur les dressoirs de l'âge de Léon X ou de François Ier, avec les plats et les *rustiques figulines* de notre Palissy; les reliquaires, les coffrets, les aiguières, les buires, les meubles se disputaient les magnificences de son ornementation, et de même qu'elle avait passé des édifices aux pièces du service intérieur, aux pittoresques reliures des missels et des livres d'heures, elle s'assouplit sans rien perdre de son éclat et de sa grâce aux plus

menus objets de la bijouterie, et procura aux orfévres les ressources qu'elle avait déjà si généreusement prodiguées aux architectes et aux sculpteurs.

C'est que, chemin faisant, l'émaillerie s'était inspirée de tout ce qui se manifestait de beau ou d'utile autour d'elle. Les miniatures répandues dans les manuscrits du moyen âge avaient été pour les maîtres en l'art d'émailler, de précieux modèles, tant pour la composition que pour le coloris. L'émaillage, qui avait précédé la peinture à l'huile, se fit plus tard un devoir de la refléter; il vit également naître la peinture sur verre, et les découvertes de la vitrification tournant, comme on devait s'y attendre, à son profit, accrurent ses ressources non moins que les progrès imprimés à l'art, en ce qui concernait la fusion et l'inaltérable durée des couleurs, par les mosaïstes. La rare puissance d'assimilation ou d'imitation qui avait fait la grandeur de l'émaillerie, occasionna plus tard sa décadence; il importe toutefois de dire d'abord quel fut son point de départ et quelles phases ont été les siennes depuis son origine jusqu'au temps actuel et aux travaux de M. Achille Legost.

Étroitement liée aux besoins de la vie ordinaire, la céramique est aussi ancienne que le monde, et l'invention de l'émaillerie n'a été que la suite naturelle, que la conséquence logique de ses développements. Les premiers vases, pétris à la hâte et d'une façon grossière dans l'argile, firent bientôt reconnaître l'urgence de les rendre plus solides et de prévenir l'évaporation de leur contenu en les enduisant d'un vernis, précurseur de l'émail. L'opinion qui attribue la découverte de l'émaillerie aux Hébreux, n'a donc rien de paradoxal; la poterie était en honneur chez le peuple juif; il n'est question dans les *Saintes Écritures* que des sources vives du pays de Judas, et des vaisseaux de toute forme avec lesquels on allait y puiser l'eau nécessaire à l'existence quotidienne. Ainsi Rébecca, debout près de la fontaine, faisait désaltérer à sa cruche le bon serviteur Éliézer.

Un usage pratiqué chez les Hébreux a dû l'être également chez les Égyptiens, d'où il s'est répandu jusqu'au fond des Indes et de la Chine. On ne saurait donc révoquer en doute que l'Asie, qui a été le berceau de toutes les connaissances humaines, a aussi donné le jour à la céramique et a contribué aux perfectionnements qui, par la suite, ont été imprimés à cet art. Les vases que l'ignorant consul Mummius rapportait de Corinthe à Rome, après ses triomphes en Grèce, étaient certainement des merveilles que le ciseau du sculpteur n'avait pas seul produites. Le potier du siècle d'Auguste n'était pas toujours un obscur manœuvre, c'était quelquefois un ambitieux qui se permettait des fantaisies d'artiste, comme l'atteste ce passage d'Horace dans son Épître aux Pisons :

Amphora cœpit
Institui : currente rota, cur urceus exit?

Pauvre tourneur! au lieu de l'amphore qu'il demandait, sa roue ne lui avait donné qu'une vulgaire écuelle. Quoi qu'il en soit, ce témoignage et beaucoup d'autres qu'il ne serait pas difficile aux bénédictins de ce temps de rassembler, mettent hors de tout conteste que la céramique a été cultivée avec succès dans le vieux monde et dès les âges les plus reculés. Pour ce qui est de l'émaillerie, elle florissait chez nous presque à l'ouverture de l'ère chrétienne.

Philostrate, Grec de naissance, attaché à la cour de Septime Sévère, et peu enclin, soit par sa nationalité, soit par la faveur dont il jouissait auprès de l'empereur des Romains, à nous être favorable, constate que l'émaillerie sur métaux était, au IIIe siècle, en pleine activité dans les Gaules. Quand la route maritime des Indes fut ouverte et que pour la première fois les produits du céleste empire étonnèrent l'Europe, ils ne furent pas une révélation, mais seulement un sujet d'études et d'intelligente concurrence. La coupe à fond bleu rehaussé de jaune d'or que possède le Musée impérial du Louvre, et qui fut trouvée à Damas en 1758, suivant Passeri, est encore un témoignage à l'appui de cette assertion.

Vassari et Passeri, plus italiens peut-être que Philostrate n'était grec, affirment que dès la plus haute antiquité, le travail de la poterie était favorisé en Toscane, et revendiquent, pour ce coin du globe, l'invention de l'émail appliqué sur la terre glaise. Il est fort à craindre que, les deux historiens ne se soient laissé entraîner par un excès de patriotisme : bien avant qu'on songeât à elle en Toscane, la céramique avait, comme on l'a vu, trouvé aide et protection ailleurs.

Il est donc vraisemblable, en ce qui touche plus directement la spécialité des émaux, que ceux sur métal qui se fabriquaient dans l'ouest des Gaules ont précédé tous les autres. Bientôt, en effet, l'art, déjà amélioré, se nationalise à Byzance, piquée d'une louable émulation par les produits gaulois, persans et indiens, ainsi que par les *émaux cloisonnés* au fond d'azur et aux riches arbustes qui s'exécutaient en Chine, sous le règne des grands Mings. Les ouvrages de Byzance atteignent alors une telle supériorité, les *émaux cloisonnés*, dont elle n'était pourtant que l'imitatrice, sortent si parfaits de ses ateliers, que l'on finit par confondre tous les objets émaillés sur métal dans la qualification d'*émaux cloisonnés byzantins*.

Cette confusion d'ouvrages et de provenances est d'autant plus fâcheuse, qu'elle a maintes fois frustré la fabrique française du légitime honneur qui lui appartenait. Il faut que l'on sache, et que l'on n'oublie plus, qu'au XIe et au XIIe siècle, le maître Alpaïs et les frères Guillaume exécutaient à Limoges des pièces analogues, et souvent préférables à celles de la capitale du Bas-Empire. Limoges, qui le disputait à Byzance pour les *émaux translucides sur relief*, dits aussi *émaux à paillons*, genre qui paraît avoir les préférences de M. le comte de Laborde, ne connaissait guère de rivaux pour ses *émaux champlevés*.

Peut-être conviendrait-il d'aborder ici la partie technologique de l'émaillerie, d'indiquer une à une les diverses substances dont elle est le résultat, d'expliquer comment de l'alliance du plomb, base du vernis, avec l'étain, d'où est sorti l'émail, découle la double qualité de l'éclat et de la blancheur qui caractérise à un suprême degré les belles créations de cet art? Mais un tel examen obligerait à des développements en désaccord avec les limites de ce travail; il m'astreindrait, en outre, aux devoirs du lexicographe, devoirs que je me reconnais très-incapable de remplir et pour lesquels, comme pour ce qui a rapport à la technologie, je ne puis rendre de meilleur service au lecteur qu'en le renvoyant au *Glossaire* de M. de Laborde.

Cependant, la mention des travaux des artistes limousins aux XIe et XIIe siècles a été plus haut une anticipation de l'ordre chronologique que j'ai hâte de reprendre pour rappeler que l'époque des guerres avec les Lombards et des invasions allemandes dans le vieux Latium, marque la première phase de l'émaillerie. Récemment, un antiquaire de Genève avait en vente un *Livre d'Evangiles* donné par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Maurice, au retour de ses triomphantes campagnes dans l'Italie supérieure. Cette relique se distinguait surtout par la pureté et l'originalité des émaux translucides soigneusement enchâssés dans sa couverture.

Le fil de la tradition, rompu vers le IXe siècle, ne se renoue qu'à la fin du XIIe; les émaux sont alors utilisés pour l'ornementation extérieure de diverses églises; on s'en sert aussi pour le revêtement des sépultures royales ou nobiliaires; durant cette période, un nouveau vernis est trouvé: la glaise est enduite d'une terre blanche et fine capable de recevoir les couleurs et d'un usage entièrement inconnu aux anciens. De la découverte de cette matière et de son application presque exclusive est née ce qu'on nomme la *majolique* ou *majorique*, mot dont l'étymologie vient peut-être du comparatif latin, parce qu'elle dénotait de meilleurs procédés que ceux auxquels on avait eu jusque-là recours, ou de ce que peut-être les premiers essais furent tentés et couronnés de réussite à Majorque. Un critique a très-judicieusement remarqué que Scaliger se trompe quand il présente comme prototype de la majolique italienne, certains vases ispano-arabes à dessins auréo-cuivreux, fabriqués pour le plus grand nombre, non à Majorque, mais à Manisès, dans la province de Valence.

Les ténèbres étaient complétement dissipées lorsque, en 1388, Luca della Robbia vit le jour à Florence. Si Luca ne fut pas le père de la majolique proprement dite, qui comptait plus d'un ancêtre avant lui, on lui doit du moins l'invention de la *Majolique fine*, comme le prouvent les magnifiques retables de Florence et de plusieurs autres villes de Toscane. Peu de carrières artistiques ont été aussi bien remplies que celle du chef de la grande famille des Robbia. Entré comme apprenti chez l'orfévre Leonardo di San Giovanni, Luca n'avait guère plus de seize ans, quand Lorenzo Ghiberti consentit à l'admettre au nombre de ses disciples. Luca n'était encore qu'un élève et cependant Sigismondo Pandolfo Malatesta, opulent seigneur de Rimini, n'hésitait point à le charger de la partie sculpturale d'une chapelle et d'un monument dans cette cité. Deux ans après, Pierre de Médicis confiait au jeune statuaire un travail analogue à celui qu'il avait déjà exécuté à Rimini, pour l'orgue surmontant la sacristie de Sainte-Marie des Fleurs à Florence.

La renommée de Luca devint si grande, et les commandes affluèrent à tel point que, dominé par le besoin de satisfaire tout le monde et de donner une prompte forme aux idées qui jaillissaient incessamment de son imagination, il se mit à modeler l'argile, et, de même que les peuples primitifs avaient couvert leurs poteries d'un vernis afin de les rendre plus durables, il enveloppa d'un pur émail les sujets enfantés par son ébauchoir, pour les garantir de l'action atmosphérique. Il est même démontré que les substances pétries par l'émailleur florentin et après lui par les fabriques de Pesaro, de Gubbio, de Faenza, de Castel Durante et d'Urbin étaient identiques à celles employées pour les vases du temps des rois goths. De plus on a signalé entre les produits gaulois et les pièces toscanes des vestiges d'un vernis entièrement analogue.

Les découvertes s'enchaînent souvent comme les faits. Sa glaise et son émail trouvés, Luca della Robbia eut bientôt l'heureuse pensée de colorer ces surfaces blanches et d'en orner les édifices que l'humidité ne permettait pas de décorer

d'une autre manière. Le protecteur de Luca, Pierre de Médicis, adopte un des premiers ce mode d'ornementation qu'il applique à la frise et au plafond d'une des salles d'un palais élevé par son père. Mais le succès de l'artiste allant toujours croissant, il dut supplier ses frères Octavien et Auguste de suivre son exemple, c'est-à-dire d'abandonner le ciseau pour partager au plus vite les glorieux et productifs labeurs de son atelier.

Dès ce moment les chefs-d'œuvre succèdent aux chefs-d'œuvre et l'on ne jure plus que par les trois frères della Robbia. Quant à lui, Luca, il néglige les reliefs et les rondes bosses, il ne multiplie plus, comme auparavant, les vases, les médaillons et les sujets; le voilà qui se complaît à peindre sur des plaques bien polies, bien égales, et, dans cette seconde transformation de son talent, les fleurs, les arabesques, les fantaisies ornementales s'épanouissent à profusion sous son pinceau. Puis, par un de ces brusques retours familiers au génie, Luca, las de l'imitation des choses inanimées, revient aux grandes compositions de figures si parfaitement en rapport avec sa verve créatrice, et s'ensevelit dans son propre triomphe, car il meurt à quarante-deux ans dans toute la force du talent et au comble de la gloire.

L'exercice d'un art intermédiaire qu'on appelle la *demi-Majolique* suivit de près la mort de Luca; cet art se révèle en même temps que celui de la peinture sur verre sous le règne des Sforce. Le dessin des œuvres constituant la demi-Majolique était d'abord peu de chose; des arabesques ou un portrait occupaient le fond; mais ce dessin simple et dur était compensé par l'éclat du vernis et la pureté de l'émail, légèrement ocré en raison de la limaille d'argent et de cuivre qui en faisait partie, émail dont les plus belles majoliques des âges suivants n'ont pu égaler la blancheur. Vers la même époque de 1426 à 1436, furent apportés en occident les vases blancs simplement ornés de bleu, œuvres des émailleurs chinois en réputation sous la dynastie des Mings.

Octavien et Auguste, héritiers de Luca della Robbia, ne contribuèrent pas peu à répandre la célébrité et les œuvres de leur frère. Luca, fils d'Auguste, se montra digne de son père et de son oncle; un neveu de ce Luca travailla avec succès sur diverses substances, et le XVe siècle se terminait sans que la famille della Robbia, dont André était alors le représentant, cessât de tenir par delà les monts le sceptre de la majolique.

En France, pendant ce même intervalle, les peintures sur or et sur cuivre, pour n'être point de la majolique, et bien que passées sous silence par les glossateurs italiens, avaient aussi de belles destinées à Limoges sous les auspices et avec les ouvrages de Penicault, de Léonard Limousin, et de leur prédécesseur Monvearni, envers lequel M. de Laborde est peut-être bien rigoureux. Les progrès de cette école, ainsi que des ateliers de Blois et de Châteaudun, se poursuivent pour notre plus grand honneur national jusqu'à la Renaissance.

De l'autre côté des Alpes et durant la seconde moitié du XVe siècle, de nouvelles manufactures s'établissent et mettent en vogue des plats de dessert avec fruits d'or en relief sur fond blanc, des portraits, des profils des chiffres enlacés, des armoiries, des emblèmes, des figures de saints. L'or, en ce temps-là se travaillait avec une perfection qui s'est trop tôt anéantie. Entre toutes ces fabriques, celle qui occupait le premier rang était la fabrique de Pesaro, unique dépositaire du secret d'un rouge qui est toujours resté inconnu aux plus précieuses porcelaines du Levant. La vaisselle Pesaro était d'une argile dure, très-fine et couleur de chair, les peintures s'exécutaient invariablement sur fond blanc. Le revers des pièces était grossièrement couvert d'un vernis jaune. Pesaro était cité en 1480 pour ses importantes compositions de figures entières: les portraits des princes alors régnants sont l'œuvre de ses artistes.

Le XVIe siècle voit l'émaillerie atteindre son apogée. André della Robbia, mort très-vieux en 1528, après avoir doté de beaux tableaux en terre cuite inaltérable plusieurs monuments religieux de sa patrie, laisse à son fils Jean le soin de perpétuer sa mémoire et celle de ses aïeux; mais Jean ayant perdu trois de ses enfants de la peste, se retire de douleur dans un cloître, léguant son atelier aux deux fils qui lui restaient, Luc et Jérôme.

Cette détermination de Jean peut encore être attribuée au vif chagrin qu'il avait ressenti de la condamnation et du supplice de son ami le dominicain Jérôme Savonarolle, brûlé à Florence en 1498, comme l'avait été avant lui Jérôme de Prague et Jean Huss, pour s'être élevés contre le relâchement de la discipline et le faste du clergé romain, dont Alexandre VI était alors le chef. Pendant plus de cinquante années, la famille della Robbia fut seule en possession de la ressemblance authentique de Savonarolle, due sans doute à l'ébauchoir de Jean.

Pour ce qui est de Luc et de Jérôme, fils de Jean, ce nom de Jérôme n'était-il pas encore un hommage rendu à la mémoire du dominicain martyr? Le premier eut l'honneur de couvrir de ses émaux le plancher des fameuses loges de Raphael; le second, appelé en France par des marchands, orna diverses résidences de François Ier; le cercle

de ses travaux s'étendit jusqu'à Orléans. Après un voyage en Italie et un court séjour dans son lieu natal, Jérôme se fixa définitivement en France, où il mourut en 1553, dernier rejeton de l'artistique lignée des Robbia, et on peut aussi l'écrire, dernier maître dans cet art de la majolique fine, qui s'éteignit avec lui. Cette majolique, grâce au chef de la famille qui l'avait perfectionnée, offrant au pinceau un fond meilleur que l'ancien, beaucoup de couleurs, principalement des *verts*, fut trouvée, et la peinture sur émail marcha, pour ainsi dire, l'égale de la peinture à l'huile. L'Italie, pourtant, n'avait pas le monopole du triomphe. Les vases ispano-arabes pouvaient sans crainte supporter la comparaison avec ceux de Faenza, de Pesaro et de Pise.

Luca della Robbia avait rempli l'âge précédent de son nom et de ses merveilles; au XVIe siècle, et sous le rapport de l'émaillerie, la grande figure de Bernard de Palissy domine l'art français. Né à Biron en Périgord, Bernard passe les premières années de sa vie dans la contemplation et l'étude de la nature; il s'exerce à dessiner, à modeler et à peindre sur verre; il voyage en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, et en 1539, quand la fougue de la jeunesse commence à se calmer chez lui, il vient à Saintes et s'y marie.

La peinture sur verre, déjà en décadence, n'offrait plus de grandes ressources à l'artiste, quand le hasard fit tomber entre ses mains une coupe de faïence émaillée, sortie probablement d'une des fabriques italiennes alors en crédit. Sans autre maître que sa science profonde de la nature, Bernard voulut imiter cette coupe; il prétendit même faire mieux : les peines et les sacrifices que lui coûtèrent ces recherches, ont été consignés par lui dans des Mémoires où il se peint tout entier avec une vérité d'images qui rappelle bien celle de ses précieuses poteries, et une abondance de verve qui çà et là rivalise avec celle de Rabelais.

Bernard se met donc en quête du *secret des émaux, de l'art de terre,* de ce qu'il nomme les *rustiques figulines*, et le voilà comme il l'écrit lui-même « entrant en dispute avec sa pensée. » Écoutez-le et suivez-le maintenant : « Dieu m'ayant donné d'entendre quelque chose à la pourtraicture, sans avoir esgard que ie n'avois qu'imparfaite cognoissance des terres argileuses, je me mis à chercher les esmaux comme un homme qui taste en ténèbres.... Or, m'estant abusé plusieurs fois avec grands frais, mises et labeurs, c'estoyt tousiours à recommencer. » L'élément rebelle était le feu, dont la *mauvaise conduicte* le déconcertait.

Palissy court chez un potier voisin, mais son brasier n'était pas assez ardent; il s'adresse à un verrier de sa connaissance; la fournaise de celui-là coûtait trop cher; c'est pourquoi il entreprend de bâtir un four semblable, où il brûle inutilement les bancs, les clôtures de son jardin, ses chaises et ses meubles. Quoi qu'il en soit, les efforts du grand artiste ne se ralentissent pas; il reprend ses épreuves de cuisson comme s'il en était au début, mais hélas! « le verd des lézards est bruslé premier que la couleur des serpents soyt fondue; aussi la couleur des serpents est fondue premier que le blanc ayt receu aucune beauté. »

On était en 1543, et Palissy, bien que sur les traces de sa prodigieuse découverte, n'en possédait pas encore le dernier mot. Tourmenté dans son ménage, le pauvre artiste en était réduit à demander des consolations à la solitude : il s'en va « coucher à la mi-nuit ou au point du iour, accoustré comme un homme qu'on auroit traisné par tous les bourbiers de la ville. » Bernard avait des dettes, et ses créanciers, dépourvus d'entrailles, exigeaient qu'il vendît quand même une fournée mal venue, tandis que lui s'y refusait, parce que « c'eust été un descriement et rabaissement de son honneur. » Telle fut, quinze années durant, l'existence de l'illustre potier périgourdain; aussi dit-il : « Toutes ces afflictions concaténées m'ont causé une telle tristesse d'esprit que i'ay cuidé entrer jusques à la porte du sépulcre. Ie m'allois souvent pourmener dans la praierie de Xaintes en considérant mes misères et ennuis, avec regret de ce que nul n'avoyt pitié de moi, et sur toutes choses de ce qu'en ma maison mesme ie ne pouvoys avoir nulle patience. Toutesfois ie faisoys tousiours quelques vaisseaux de couleurs diverses, qui me nourrissoyent tellement quellement. »

Tant de persévérance et de résignation, tant de génie et de courage furent à la fin récompensés. La terre de Saintonge assouplie sous les doigts de l'artiste auquel elle obéissait comme la cire, s'arrondit, se contourna, se varia de mille façons, revêtit un émail et des couleurs contre lesquels le temps n'a pu prévaloir et ne prévaudra pas. Sur ces plats, ces vases et cette vaisselle que l'on paye aujourd'hui au poids de l'or, Bernard de Palissy fait courir les lézards, nager les poissons, ramper les serpents, sauter les grenouilles, éclore les fleurs, pousser les plantes et verdir l'herbe.

Le secret découvert, et quand il n'avait plus besoin d'aide pour se tirer d'embarras, ce fut à qui aurait l'honneur de protéger Bernard : le comte de Maulevrier, grand écuyer de France, le prit, un des premiers, sous son patronage, et

peu après les sympathies intimes du connétable Anne de Montmorency lui furent acquises. Cette faveur mérite d'autant plus d'être mentionnée, que le connétable ne jouissait pas d'une grande renommée de magnificence, et qu'en outre, ses principes en matière d'orthodoxie religieuse étaient des plus rigides. Or, Bernard eut l'occasion de mettre à l'épreuve, sous ce double rapport, la sollicitude de son puissant bienfaiteur.

On avait autrefois accusé Palissy lorsqu'il cherchait le secret des émaux, de faire de la fausse monnaie; il fut taxé d'hérésie lorsqu'après les progrès de la réforme en France, il devint à Saintes un des ministres de la foi nouvelle; mais, grâce au connétable de Montmorency, son atelier fut déclaré *lieu de franchise*. Plus tard cependant, en 1562, l'artiste, jeté dans les cachots de Bordeaux, courait risque de sa tête, quand, derechef, le connétable l'arracha à ses persécuteurs, et le fit venir à Paris, où le titre d'*inventeur des rustiques figulines du roi* le garantit des vexations de la justice ordinaire.

La vue et l'étude des chefs-d'œuvre du Rosso, du Primatice, de Benvenuto Cellini, et de quelques artistes français qui décoraient les édifices royaux dans la capitale ou à ses alentours, transformèrent en quelques points le talent et la manière de Bernard, qui peignit alors dans ce style épuré d'admirables faïences pour plusieurs châteaux du connétable, entre autres celui d'Écouen. L'assertion de quelques auteurs qui pensent que le maître décora aussi le pavillon de Madrid au bois de Boulogne, n'est pas accompagnée de preuves suffisamment concluantes : les émaux qui décoraient cette résidence, et dont le Musée du Louvre conserve encore quelques pièces, avaient été peints sur cuivre par Pierre Courtois.

La gloire, la paix et la fortune semblaient irrévocablement acquises à Bernard, mandé à la cour, où on ne l'appelait plus que Bernard des Tuileries, comblé enfin de jours et de faveurs, quand Paris et la royauté tombèrent au pouvoir des Seize. La Ligue était maîtresse. Bernard, nonagénaire, fut traîné à la Bastille. Le connétable Anne de Montmorency était mort, Henri III n'avait plus de la souveraineté que le titre, et ce fut sous les sombres voûtes d'un cachot, derrière les grilles d'un donjon, loin du soleil et de cette campagne où il avait si souvent rêvé, que l'année suivante, 1589, Bernard de Palissy, ce contemplateur sublime, cet amant passionné de la nature, rendit douloureusement son âme à Dieu !

De son vivant, comme après lui, le potier de Saintes n'eut point de rivaux dans cette pratique de la faïence émaillée et des rustiques figulines qu'il avait élevées au rang d'un art; on ne lui connaît que des continuateurs plus ou moins obscurs, entre autres Mathurin.

GEORGES GUÉNOT.

DU DAGUERRÉOTYPE

ET DE LA PHOTOGRAPHIE.

La science est-elle d'une nécessité absolue dans l'éducation artistique? Telle est la grande question qui divise aujourd'hui notre École de peinture. Les uns soutiennent qu'elle est un frein qui gêne l'inspiration de l'artiste et enchaîne son génie; les autres, au contraire, prétendent que sans la science l'art perd toute son élévation, et marche rapidement à sa décadence. Pour nous la question n'offre aucun doute: sans la science point de suprématie possible dans l'art.

L'histoire est un grand livre dans lequel on suit pas à pas la marche de l'esprit humain; nous y lisons que tous les novateurs dont le nom est resté illustre possédaient la science, même à un degré éminent; qu'ils ont pu, par système, en secouer le joug jusqu'à un certain point, mais qu'ils n'ont jamais dépassé les bornes du possible, comme l'ont fait leurs disciples.

De nos jours date seulement cette guerre systématique au vrai savoir, aux études classiques, comme à tout ce qui doit assurer le triomphe du vrai sur le faux. Mais la science marche, marche toujours; pour elle, point de pas rétrogrades possibles. Comme pour confondre les systèmes dominants, aujourd'hui, grâce à nos célèbres Niepce et Daguerre, la science peut opposer ses productions à ses détracteurs, et prouver que dans la nature rien n'est hasardé; que tous les effets qu'elle offre à nos yeux ont une cause qui est expliquée par la science, et qui, devenant ainsi un principe, ne peut ni ne doit être ignorée d'un véritable artiste.

Dans les arts, au contraire, tout est mobile. Sous l'influence des chefs d'École, l'art qui brillait d'un pur éclat s'obscurcit peu à peu. On s'habitue insensiblement à l'invasion du mauvais goût : on lui trouve même des séductions, et l'on est conduit par une pente irrésistible à admirer ce qui eût révolté tout d'abord. Mais la photographie est appelée à prévenir jusqu'à un certain point cet envahissement; elle sera là, toujours là, offrant la véritable image de la nature; rappelant à l'artiste que le but principal qu'il doit chercher à atteindre c'est d'être vrai, constamment vrai. Le daguerréotype n'est qu'une machine, ses produits ne sauraient se substituer au sentiment délicat ou

spirituel de l'artiste; mais si cet artiste, en consultant les produits photographiques, trouve là, immuable sur le papier, ce qui n'est que fugitif dans la nature; si ces épreuves lui expliquent mieux que qui que ce soit cette théorie des ombres et de la lumière, cette perspective aérienne que si peu comprennent; si enfin, en méditant sur ces épreuves il étudie la nature elle-même, ne doit-il pas les préférer aux œuvres d'un maître qui peut l'égarer en lui faisant adopter une manière qui n'est souvent qu'une interprétation fausse de la nature, le seul grand maître à consulter?

Nous sommes donc dans le vrai quand nous augurons favorablement d'une désouverte qui doit, non-seulement faciliter les études de l'artiste, mais encore le seconder puissamment dans tous ses travaux. Les produits photographiques, nous opposera-t-on, sont incomplets, certains tons dans les épreuves acquièrent une valeur qui n'est pas la leur, etc. D'accord, mais nous n'admettons pas que cette invention, quelque prodigieuse qu'elle soit, puisse être acceptée sans contrôle et sans choix; nous ne prétendons pas, non plus, qu'elle puisse donner du talent à celui qui en manque; mais nous maintenons qu'elle aura une influence favorable sur l'art du dessin, et qu'un peintre intelligent obtiendra avec son secours des effets et une entente générale plus vraie que par ses seules observations, et que ce serait une erreur de se priver de l'aide de la photographie.

Dans les arts on ne voit que le résultat, quels que soient les moyens employés pour arriver au bien, le bien est toujours le bien. Qui donc reproche à Léonard de Vinci d'être l'inventeur d'une machine à calquer, et de s'en être servi? Quand on est en face de ses œuvres merveilleuses, on admire son dessin si vrai, et l'on s'incline.

Le daguerréotype est la découverte la plus étonnante du siècle. Avant Niepce, la pensée ne s'en rencontrait que dans les contes féeriques, et celui qui eût osé en soutenir la possibilité eût été taxé de folie. C'est en 1838 que l'on commença à parler dans les ateliers, dans les cercles d'artistes, de cette invention extraordinaire: on racontait à son sujet tant de choses merveilleuses, qu'elle y produisit une certaine émotion. Mais ces produits, tout surprenants qu'ils étaient, ne répondirent point à l'idéal qu'on s'en était formé, aussi dissipèrent-ils promptement les appréhensions qu'ils avaient suscitées.

Les plus grandes et les plus utiles découvertes sont, le plus souvent, dues au hasard; c'est encore lui qui a donné le premier et le dernier mot qui a conduit à l'invention à laquelle Daguerre a donné son nom. Le daguerréotype est, il est vrai, l'œuvre de Daguerre, mais c'est Nicéphore Niepce qui a obtenu le premier résultat, et qui l'a mis sur la voie du succès. En voulant substituer la plaque d'étain à la pierre lithographique, Niepce enduisit la surface de ses plaques de plusieurs vernis de sa composition; certains d'entre eux lui révélèrent que la lumière exerçait sur eux une influence singulière; dès lors il entrevit la possibilité de fixer par l'action des rayons lumineux les images de la chambre obscure. L'oubli d'une cuiller sur une plaque donna enfin à Daguerre la solution qui semblait impossible.

M. Charles Chevalier, qui a mis les deux chercheurs en rapport, a joué un rôle providentiel, car c'est à leurs efforts, à leurs observations réunies que nous devons la priorité de l'invention sur l'Angleterre, qu'un de ses sujets, M. Talbot, est venu réclamer en prouvant que, dès 1834, il avait obtenu des images photographiques. C'est encore grâce à notre habile opticien, que l'honneur de la priorité est resté sans conteste à la France. M. Ch. Chevalier, homme pratique par excellence, qui a été, dès le principe, le confident et souvent le conseil des chercheurs héliographes, put prouver, par des pièces authentiques, que Niepce, dès 1822, formait des images; il déposa à cet effet à l'Institut la reproduction photographique sur plaque, d'un Christ qu'il avait en ce temps montré à tous ses amis, et qu'au reste accompagnait une lettre d'envoi signée par M. Niepce.

M. Talbot, déçu dans ses espérances, voulut au moins conserver l'originalité de sa découverte; il rendit public son procédé qui diffère essentiellement de celui de Daguerre. Il opérait sur le papier qu'il avait su rendre, par ses préparations, aussi sensible que les plaques de Daguerre. Depuis 1834, comme nous l'avons dit, il produisait des images; mais elles n'étaient qu'éphémères, il lui fallait trouver des réactifs qui pussent, après leur production, enlever la matière sensible restée dans le papier, ce qui devait les rendre inaltérables. M. Talbot poursuivait donc ses travaux avec une ardente persévérance, et au moment où Daguerre publiait son procédé, ses efforts se trouvaient, quoiqu'un peu tard, couronnés par le succès.

Le daguerréotype et la photographie furent donc connus dans le même temps, mais tous deux réclamaient encore de grandes améliorations. En 1839, cet art nouveau était encore dans l'enfance, surtout la photographie qui fut pour un temps presque abandonnée; les essais qui en avaient été faits ayant été malheureux. A Paris, au contraire, peu de jours après la publication du procédé de Daguerre, une foule d'amateurs et

de spéculateurs se disputaient à l'envi les chambres obscures. Mais cette ardeur se calma bientôt avec la nouveauté, et l'héliographie ne fut plus cultivée que par les esprits sérieux, jaloux de participer à ses progrès, et par les hommes de métier auxquels on doit aussi quelques améliorations heureuses, car la science marche toujours, et après l'invention viennent les perfectionnements.

HORSIN DÉON.

PORTRAIT DE CHARLOTTE CORDAY.

BUSTE DE M. DE LAMARTINE.

A M. ADAM SALOMON.

Mille remercîments, mon cher artiste, pour votre gracieux cadeau, empreint de l'un des plus sombres souvenirs de ma jeunesse! Je vois encore l'héroïne que vous avez fait si noblement revivre, allant avec calme à la mort, j'entends encore Danton rappelant que, dans le trajet à l'échafaud, entourée des rugissements d'une foule avinée qui criait :

« A la guillotine! »

La victime répondait, sans s'émouvoir :

« J'y vais. »

En cette douloureuse circonstance, beaucoup de personnes citaient les lignes suivantes, écrites par Charlotte dans sa prison : « On ne conçoit pas, à Paris, comment une femme inutile, dont la plus longue vie n'est bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. » Quant au bourreau, il avait souffleté la tête de la suppliciée en la montrant à la populace pressée autour de l'échafaud. L'exécuteur fut puni : pendant toute une semaine il lui fut défendu de se livrer à sa besogne sanguinaire, mais l'échafaud quotidien ne chôma pas pour cela : en révolution les bourreaux ne manquent jamais.

Charlotte Corday, un peu grasse, moins svelte que vous ne l'avez rendue, doit quelque chose à l'élégance de votre dessin, mais l'énergie de l'expression est saisissante, et l'ensemble, l'unité physiognomonique sont en parfaite harmonie avec cette chaleureuse inspiration.

Rien de plus artistement conçu que cette idéalisation de l'héroïsme; c'est ainsi que sentaient, qu'exécutaient les grands statuaires au beau temps de l'art grec. C'est pour l'art surtout que l'homme moral et intellectuel est tout entier dans l'homme physique. Comme la langue, la nature aussi est une gueuse fière que le talent sait forcer à accepter son aumône. Artistes, amateurs, gens du monde, tous voudront avoir ce beau portrait, cette ravissante tête d'étude.

Je reprends mes souvenirs. J'assistais aussi aux funérailles de l'*Ami du peuple*, qui furent célébrées avec pompe dans le jardin du Luxembourg. L'affluence d'un public démagogique arrivant de toutes parts était extrême. Préalablement une exposition du corps avait eu lieu dans l'ancienne église des Cordeliers, de laquelle on avait fait un club. J'avais été conduit à ce spectacle par la jeune et intéressante femme de Camille Desmoulins, qui, peu après, demandait à mourir sur le même échafaud que son mari. Une semaine d'attente seulement et ce vœu était exaucé. Alors les femmes luttaient de courage avec les hommes et beaucoup les surpassaient. Ces demandes souvent renouvelées n'étonnaient plus les bourreaux, qui cédaient et tuaient en quelque sorte par compassion. On n'a pas oublié que devant le tribunal révolutionnaire la jeune veuve, à peine âgée de vingt-deux ans, dédaigna de défendre sa vie, elle se borna à dire aux juges, après le prononcé de son arrêt :

« Misérables! vous ne savez pas que deux fois le sang d'une femme a révolutionné Rome! »

Je me souviens encore que de grossiers portraits de Charlotte Corday avaient été jetés à profusion sur le sol, afin que les assistants les foulassent aux pieds. Ces caricatures enluminées faisaient de la noble fille une hideuse mégère. Une de ces images que j'avais ramassée fut arrachée de mes mains par un ordonnateur de la cérémonie, qui la rejeta aussitôt sur le pavé. Pour ce qui était du héros de ces funérailles, les pieds de Marat avaient été laissés à nu sur le catafalque. Je vois encore de jeunes et belles femmes, parées de leurs plus beaux atours, respectueusement agenouillées, et baisant avec effusion, attendrissement, ces restes repoussants. Le panégyriste chargé de faire l'oraison funèbre du mort monta sur une estrade préparée à cet effet, et après avoir cent fois maudit l'héroïne qui délivra la France et appelé sur elle le courroux céleste, il s'écria en inspiré :

« Jésus-Christ fut un prophète; Marat est un Dieu! »

Une précieuse urne de porphyre sur laquelle s'appuyait un petit génie funèbre sculpté en marbre par Puget renfermait le cœur de Marat. La profanation de ce beau vase, qui avait été pris au garde-meuble de la couronne, n'amena point sa destruction, comme il est d'usage chez nous dans les réactions qui d'ordinaire s'en prennent aux monuments. On admire aujourd'hui cette urne au Louvre, dans la salle spécialement consacrée à Puget; tout d'abord je l'ai reconnue.

Passant à un autre ouvrage, mon cher Salomon, que le fini de l'achèvement n'ôte rien à la perfec-

tion de votre terre glaise dans le buste de M. de Lamartine, et de tout point alors l'œuvre sera digne de sa haute destination. J'apprécie surtout l'exquise ressemblance et l'expression poétique de ce beau marbre, qui bientôt ira porter dans le nouveau monde le témoignage de notre supériorité dans les arts, surtout de l'art renouvelé des Michel-Ange, Rubens, Vandyck, et qui, dans le portrait, excelle à rendre, du même jet, le physique, le moral et l'intellectuel. Les premiers, ces grands maîtres avaient compris que l'homme extérieur n'est que la saillie de l'homme intérieur. Ce portrait achevé ira de pair avec celui si noblement posé, si poétiquement inspiré qu'a fait Gérard il y a quelques années déjà. Le pinceau et le ciseau semblent s'être disputé à qui assurerait le mieux cette brillante immortalité.

On a dit de certaines de nos illustrations littéraires, qu'elles n'avaient paru un moment sur la scène politique que pour justifier Platon, qui chassait les poëtes de sa république, toutefois après les avoir couronnés de fleurs. Profitons à notre tour de l'occasion, hâtons-nous de tresser des couronnes, et, sans hésiter, cédons à des républicains aguerris, qui s'en montrent fort désireux, le poëte qui chez nous a proclamé la république.

Ne serait-ce que par égard pour Platon, remarquons que Washington, si heureusement reproduit par Houdon à la demande de ses concitoyens, n'était pas poëte, qu'il était en outre peu disert, qu'il n'était point orateur, et qu'aussi indifférent à la rime qu'à l'hémistiche, il aurait volontiers dit comme ce froid géomètre, à qui de beaux vers étaient lus : « Qu'est-ce que cela prouve? »

Sur quoi, mon cher artiste, il ne me reste qu'à vous renouveler mes sincères félicitations pour vos deux œuvres nouvelles.

COURTOIS.

VARIÉTÉS.

Exposition universelle de 1855. — Un journal spécial. — MM. E. Delacroix, T. Couture, Lorentz, Frappaz, Marcel Verdier. — Tapisseries des Gobelins. — Vases de Sèvres. — *Imitation de Jésus-Christ.* — Société des amis des arts de Paris : tirage annuel des lots. — Exposition de l'Ecole française à Londres. — La statue du général Daumesnil. — Un poëme et une fable de M. J. Lesguillon. — *Histoire de l'imprimerie.* — Vente des meubles, livres et objets d'art de l'abbé de Lamennais.

L'exposition universelle de 1855 entre de plus en plus dans les préoccupations publiques, et le projet de fonder un organe spécialement consacré au compte rendu de cette olympiade industrielle et artistique, prend chaque jour plus de consistance. Ce recueil, placé sous les auspices d'un ancien ministre, imprimé en trois ou quatre langues, serait quotidien ; et l'on nomme comme son rédacteur en chef, M. Chautard, écrivain qui a donné de sa plume et de sa personne beaucoup de gages à la cause Napoléonienne. On cite déjà au nombre des ouvrages qui figureront dans ce qu'on peut appeler le musée de cette exposition : *le Traité de Campo-Formio*, toile importante de M. Eugène Delacroix, et un autre épisode de notre histoire militaire sous le Consulat ou l'Empire, par M. Couture. Le ministère d'État se montre également, en ce qui le concerne, d'une grande sollicitude pour les artistes travaillant en vue de cette solennité. Ainsi, M. Lorentz aurait obtenu de fixer définitivement sur la toile l'esquisse de sa *Revue de Minuit*, dont il a déjà été parlé dans ces colonnes, et qui avait été soumise à l'approbation du souverain, par M. Lefèvre Deumier, lorsqu'il joignait à ses fonctions de bibliothécaire de Sa Majesté, la direction des Beaux-Arts de la maison de l'Empereur. Un autre artiste, M. Frappaz aurait reçu la commande d'un plafond. S. Exc. M. Achille Fould aurait également demandé un ouvrage à M. Marcel Verdier, auquel l'Empereur, sur la proposition de son intendant des Beaux-Arts, M. le comte de Nieuwerkerke, directeur des musées, vient d'acheter pour son cabinet la remarquable toile du *Découragement de l'artiste*, qui a eu tant de succès au salon de 1850. Comme nous l'avons dit, les manufactures des Gobelins et de Sèvres ne chôment pas : la première termine, pour la solennelle inauguration du Palais de l'Industrie, plusieurs grandes tapisseries, dont quelques-unes dans le goût du XVIe siècle; la seconde a mis en réquisition ses plus habiles céramistes, et ses peintres les plus renommés; elle nous promet des vases qui dépasseront, pour la dimension et le travail, tout ce qu'on a admiré jusqu'à présent. L'Imprimerie Impériale aspire aussi à faire revivre, au milieu des progrès contemporains, la vieille célébrité de Cramoisi; elle enverra à l'Exposition de 1855 une *Imitation de Jésus-Christ*, merveille typographique qu'enrichiront à toutes les pages des ornements et des arabesques rappelant les miniatures gothiques.

La Société des Amis des Arts fera son tirage annuel, aujourd'hui 15 mai, à deux heures, dans le local de son exposition, au Louvre. Les lots se composent : 1° *de vingt-deux tableaux* d'artistes distingués, MM. Aze, Bernède, Bohm, Alexandre Couder, Auguste Delacroix, Achille Devéria,

Théodore Gudin, Seigneurgens, Jules Joyant, Ch. Fr. Kiorboé, Louis Lassalle, Magaud, Marchal, Montfallet et autres; 2° de *deux collections* de vingt-huit gravures publiées par la Société; 3° de *vingt-six gravures avant la lettre.* Les actionnaires non favorisés par le sort pour un lot, auront droit à *une épreuve* de gravure avec la lettre. L'exposition des tableaux qui avait eu lieu durant les jours précédents, et qui avait attiré un important concours d'amateurs, a été fermée hier, 14, et la liste des actionnaires participant au tirage, sera close aujourd'hui à midi.

Nous avons déjà dit que l'école française, depuis longtemps établie à Londres, avait résolu de constater à l'avenir ses progrès, par une exposition publique. Suivant les promesses du programme, l'exposition vient d'avoir lieu, et son ouverture s'est accomplie avec un grand éclat dans la belle galerie Pall-Mall. Parmi les artistes français, résidant à Paris ou à Londres, qui ont envoyé des ouvrages à cette exhibition, figurent MM. Alophe, Aligny, Mme Apoil, H. Baron, Beaume, Bellangé, Biard, A. Bonheur, Mlle Juliette Bonheur, Mlle Rosa Bonheur, Bonnefond, Brochart, Chavet, Coignard, Colin, Couturier, Court, Decamps. Decaisne, Dedreux, Delacroix, E. Delacroix, P. Delaroche, Devideux, Diaz, Dorcy, Dubuffe, J. Dupré, L. V. Dupré, Euverger, Fauvelet, Fichel, Français, J. Frère, P. E. Frère, Fromentin, H. Garneray, Genoile, Girardet, A. Giroux, Groenland, Gudin, Guet, Guillemin, Hoguet, Huet, E. Isabey, C. Jacquand, Kiorboé, Labouchère, Lafon, Landelle, Lanfant (de Metz), Lazerges, Lepoittevin, Luminais, Magaud, Mathieu, Messonnier, Minguet, Mozin, Muller, Palizzi, Plassan, Robert-Fleury, Roqueplan, Rousseau, Schlesinger, Ary-Scheffer, Tesson, Thuillier, et H. Vernet. Les œuvres jusqu'à présent les plus remarquées sont le *Portrait équestre de Napoléon III*, par M. Alfred Dedreux; la copie de *l'Hémicycle du Palais des Beaux-Arts*, peints d'après lui-même, par M. Paul Delaroche; *Un groupe de bestiaux*, par Mlle Rosa Bonheur; une copie de la *Francesca di Rimini*, de M. Ary Scheffer, par lui-même; *Pierre le Grand et Menchikof*, tableau de circonstance, par M. Robert Fleury; la *Chasse au Mouflon*, de M. Horace Vernet, et enfin la *Mort du duc de Guise*, de M. Paul Delaroche, chef-d'œuvre mis à la disposition de la Société, par M. le duc de Nemours, afin d'ajouter à la splendeur toute française de cette solennité.

Un noble projet, qui prend chaque jour plus de consistance, est celui ayant pour but l'érection d'un monument au général Daumesnil, l'intrépide *jambe de bois*, qui commandait le fort de Vincennes lors de l'invasion, et dont la veuve est maintenant directrice de la maison impériale de Saint-Denis; la statue du général sera exécutée par M. Émile Thomas, les travaux d'architecture relatif au piédestal ont été confiés à M. Marcellin, architecte d'un talent mûri par de sérieuses études.

Un écrivain qui compte ses succès par ses concours, M. Lesguillon, a encore remporté, cette année, deux prix de poésie à l'Académie des jeux floraux de Toulouse. Un poëme intitulé *la Lanterne* et une fable, *les Peintres d'après nature*, tels sont les deux ouvrages de notre collaborateur qui ont eu les honneurs de la séance solennelle de l'Académie au Capitole. *La Lanterne* n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, une œuvre ayant trait à la politique : c'est une pensée morale et religieuse, cachant l'enseignement sous le badinage, et *les Peintres d'après nature* une spirituelle critique de la vanité humaine. La foule qui remplissait la galerie des Illustres a vivement applaudi ces deux pièces de poésie si diverses de ton et d'allure, mais où se retrouvent également la touche du poëte, gracieux dans le conte et savant dans le drame.

Il vient de paraître un livre attendu depuis quelque temps et qui avait excité à l'avance une curiosité que sa publication justifie sous plus d'un raoport. Ce livre, qui a pour titre : *Histoire de l'imprimerie*, est l'œuvre de M. Paul Dupont, membre du Corps législatif et l'un des imprimeurs les plus considérés de Paris. On a judicieusement remarqué que l'ouvrage de M. Dupont, qui se compose de deux très-gros volumes, tient par le fond autant que par la forme, du dictionnaire plutôt que de l'histoire; il présente un assemblage de toutes les notions et de tous les faits se rapportant à l'art de Guttemberg depuis son origine jusqu'à nos jours. Parmi ces souvenirs on a déjà recueilli, et nous croyons utile de reproduire les brèves indications qui suivent : *Roland le Furieux* fut vendu par l'Arioste à son libraire 150 livres. La veuve de Molière vendit pour le même prix les pièces de son mari qui n'avaient pas été imprimées de son vivant. La Bruyère donna (tant il croyait peu au succès), le manuscrit de ses *Caractères* qui rapporta plus de 100 000 fr. au libraire. *Télémaque*, à 14 centimes par exemplaire de droits d'auteur, a rapporté à la famille de Fénelon, pour 12 millions d'exemplaires, 1 680 000 fr. Walter Scott a touché, pour ses romans, plus de 2 millions ; Byron, près de 500 000 francs de ses poëmes; Robertson, 100 000 fr. pour son *Histoire de Charles-Quint*, et l'éditeur du *Paradis perdu*, que Milton a cédé pour 125 fr., y gagna plus tard 400 000 fr. ; enfin Racine (non compris sa pension), reçut de Louis XIV plus de 240 000 livres. Dans la spécialité des

œuvres dramatiques d'autres renseignements non moins curieux sont fournis par le livre de M. Paul Dupont : Ducis toucha en une seule année, au Théâtre-Français, 32 000 fr.; l'année d'après 41 000. Les *Étourdis* rapportèrent à Andrieux 17 955 fr., et *Figaro*, dans une seule année, valut à Beaumarchais pour Paris, sans compter la province, 125 134 francs 15 centimes.

Une vente qui n'a pas été sans intérêt au double point de vue de l'art et des souvenirs du temps actuel, a été celle du mobilier et des différents objets ayant appartenu à l'abbé de Lamennais. Une affiche avait annoncé ces enchères, qui se sont accomplies au domicile du défunt et qui comprenaient, outre les meubles du célèbre mort, des tableaux, des bronzes, des livres, et quelques objets d'art. Un Chateaubriand de 120 fr. a dépassé 400 fr. Les collections de l'*Avenir* et du *Peuple constituant*, journaux du défunt, ont été achetées 200 fr. Le bois de la bibliothèque, c'était du palissandre, a été vendu seulement 7 fr. 50 c., il avait coûté 150 fr.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 517.

Séance du mardi 2 mai 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

A l'ouverture de la séance la parole est donnée à l'un de MM. les secrétaires adjoints pour la lecture du procès-verbal de la séance du mardi 18 avril dernier, que la Société approuve dans sa rédaction.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Charles Chevalier, par laquelle il soumet à la Société, de la part de M. Clément, éditeur, l'œuvre d'Albert Dürer. Ces œuvres dont la reproduction est obtenue par MM. Bisson frères, nous passent sous les yeux et attestent une fois de plus les ressources immenses de la photographie ;

2° Une lettre de la Société philotechnique contenant six billets pour la séance publique qu'elle donne à l'hôtel de ville, le dimanche 14 courant. Remercîments ;

3° Une lettre de M. Auguste Galimard annonçant l'hommage qu'il fait à la Société de la nouvelle reproduction photographique de l'un de ses tableaux exposés au salon de 1835. Ces quelques exemplaires, d'un remarquable travail, représentent Isabelle d'Este, princesse de Gonzague, et sa fille Éléonore (XVIe siècle). La Société décide que des remercîments seront adressés à M. Galimard et que l'œuvre envoyée par lui sera déposée aux archives ;

4° Une lettre de Mme veuve Gencourt annonçant la mort de notre honorable correspondant, architecte à Soissons, décédé le 28 février dernier. Des compliments de condoléance seront adressés à la veuve de notre collègue par M. le secrétaire général ;

5° Une lettre de M. Pierre Lacroix, peintre, annonçant l'obligation dans laquelle il est de donner sa démission, à cause de ses infirmités et de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de se rendre aux séances. La Société, touchée des vifs regrets qu'exprime notre collègue, et en considération de ses bons et honorables services, émet le vœu que M. Pierre Lacroix prenne rang parmi les membres honoraires. La démission de notre collègue est acceptée et le bureau est chargé de proposer sa nomination selon les termes des statuts ;

6° Les numéros des 22 et 29 avril 1854 du journal anglais *the Builder*, dont M. Léon Moultat est le rapporteur ordinaire ;

7° Le Bulletin de la séance du 17 avril de l'Institut royal des architectes britanniques. M. Moultat est chargé de nous en rendre compte ;

8° Le troisième numéro du neuvième tome du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture*. Renvoyé à M. Vavin ;

9° Deux brochures concernant l'école gratuite d'architecture et de dessin de la ville de Poitiers. M. Delaire veut bien se charger de nous en rendre compte ;

10° Une lettre de M. Moultat, au sujet du programme que doivent suivre les candidats aux médailles à décerner par l'Institut de Londres à la fin de la session 1854 à 1855. D'après les communications de notre collègue, la grande médaille royale, décernée par la reine Victoria, serait donnée à l'architecte distingué ou au savant théoricien, quelle que soit la nationalité, qui aurait fait le dessin d'un édifice, exécuté un monument d'une grande importance, ou bien encore fait un ouvrage utile aux progrès de l'architecture.

Quant à la seconde médaille d'argent dite de l'Institut, elle sera décernée à l'auteur des meilleurs essais quel qu'en soit le sujet, pourvu qu'il tende à faciliter le progrès ou l'étude de l'architecture ou bien celle des différentes branches scientifiques qui s'y rattachent.

Le médaillon Joane sera décerné à l'auteur du meilleur dessin, 1° d'un hôtel métropolitain d'une longueur de deux cents pieds anglais sur cent cinquante de large ; 2° sur les plans, coupes et détails des ruines de l'église et des bâtiments conventuels du prieuré de Saint-Barthélemy le Grand, à Londres ; 3° sur un hôpital public pouvant recevoir tous les malades en général ;

4° enfin sur les dessins d'un monument renfermant six cours de justice avec une grande salle de communication, le tout agencé de manière à recevoir les magistrats, les dignitaires et le public.

Le compétiteur lauréat, s'il va à l'étranger dans les trois ans qui suivront le jour où il aura obtenu le médaillon, recevra cinquante livres sterling après une année d'absence.

Tout architecte âgé de moins de trente ans peut concourir au médaillon Joane.

La correspondance terminée, M. Delaire rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le ministre d'État, au sujet du vœu que, sur la demande de M. Bidault, la Société avait émis pour le placement du buste du colonel Amoros dans tous les gymnases de France. D'après la réponse qui a été donnée à notre honorable président, M. Delaire, il est à présumer que le buste dont il s'agit sera placé au moins dans les gymnases nouveaux, s'il ne l'est pas dans les anciens.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau; plusieurs membres proposent une motion d'ajournement, et demandent qu'il soit fait une convocation spéciale à cet effet. M. le président déclare, au nom de MM. les membres du bureau, qu'il avait cru de son devoir de faire mettre à l'ordre du jour les élections, pour l'année académique 1854 et 1855, afin de se conformer à l'art. 23 des statuts; que d'après la motion faite par plusieurs de ses collègues, il ne met aucun obstacle à l'ajournement des élections. En conséquence, la Société décide que le renouvellement du bureau sera ajourné au mardi 6 juin prochain.

M. Delaire donne lecture de son rapport sur la notice de Paul Julien, violoniste, faite par M. Martin d'Angers. Après avoir fait ressortir le talent de ce jeune artiste, et l'avoir comparé d'une manière avantageuse avec tant de jeunes célébrités qui disparaissent de la lice des hommes, dont l'avenir paraît brillant, il prédit à son jeune virtuose la continuation du succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour. La notice et le rapport sont déposés aux archives.

M. Moullard donne lecture, au nom de M. Chaudet, secrétaire de la commission chargée d'examiner la nouvelle couleur végétale découverte par M. Dussauce fils, du rapport que celle-ci a cru devoir présenter à la Société. Ce travail, dans lequel notre collègue fait ressortir tous les avantages du produit de M. Dussauce fils, est accompagné d'une gamme de ton dont les couleurs obtenues sans mélange et avec mélange, présentent le plus bel effet. Après avoir fait connaître que M. Dussauce fils désigne, sous le nom de rouge végétal indien, la substance qu'il a extraite du santal, M. Chaudet conclut à ce que le rapport soit renvoyé à la commission des récompenses.

M. A. Noël, récemment chargé de procéder, avec M. Ch. Chevalier, à l'examen et à l'approbation des comptes de M. le trésorier, présente son rapport. La Société voit avec satisfaction son budget être de plus en plus en harmonie avec ses besoins, et après avoir adressé des félicitations à M. Colombe, le rapport est déposé aux archives.

M. Horsin Déon communique à la Société quelques observatious relatives à l'érection du monument à élever à Jean Cousin. Une commission ayant été nommée pour s'occuper de ce travail, le renvoi en est ordonné à cette même commission.

La séance est levée à dix heures et demie.

Ordre du jour du mardi 16 mai 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 2 courant; 2° Correspondance; 3° Scrutin pour la nomination d'un membre honoraire; 4° Rapport de M. Gatteaux sur la description historique et géographique du Louvre et des Tuileries, par M. le comte de Clarac; 5° Lecture de l'éloge de Daguerre, pièce en vers, par M. Vanderburch; 6° Lecture de l'allocution et de la fable de M. Delaire; 7° Rapport de M. Delaire sur les brochures de l'École gratuite d'architetture de Poitiers; 8° Lecture de M. Maillet sur l'origine de la peinture; 9° Lecture par M. le secrétaire général du compte rendu des travaux de la session; 10° Approbation des récompenses à décerner le jour de la séance publique; 11° Nomination des commissaires pour la séance publique. — Attendu le nombre et l'importance des travaux, la séance du 16 mai commencera à sept heures et demie très-précises.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 5 mai 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 21 avril. Ce procès-verbal est adopté après la rectification de deux erreurs de rédaction: la première est relative aux armoiries de la ville de Paris, dont le vaisseau est d'*argent en champ de gueule* et non d'*or*. La seconde est relative à la nationalité de Torwaldsen, sculpteur *danois* et non point *suédois*.

A propos de la commission nommée dans la dernière séance pour l'examen de la question des écoles de dessin, M. Jules Klagmann propose

d'adjoindre à cette commission M. Édouard Renard, auteur d'une méthode élémentaire pour l'enseignement du dessin. M. L. Schaal, également auteur d'une méthode de dessin, offre ses services à la commission. Ces deux propositions sont acceptées.

M. le président annonce qu'en exécution des statuts du Comité central, article 4, paragraphe 2, il va être procédé à la nomination de nouveaux membres du bureau, en remplacement de cinq membres sortants, dont trois secrétaires et deux membres du conseil administratif.

L'assemblée procède à l'élection qui donne les résultats suivants : *Secrétaires*, MM. Anatole Calmels, Louis Auvray et Siméon Chaumier, en remplacement de MM. Émile Thomas, Gâmen-Dupasquier et Dômatre. *Membres du conseil administratif*, MM. Henri Brévière et Émile Bellier de la Chavignerie, en remplacement de MM. Eugène Legénisel et Victor Huguenin. Par suite de ces nominations, le bureau du Comité central se trouve ainsi composé pour l'année 1854-55.

PRÉSIDENT.

M. Van Tenac, homme de lettres.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Louis Garneray, peintre de marine; — Hippolyte Lazerges, peintre d'histoire; — Amédée Couder, dessinateur-industriel.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Viger-Duvignau, peintre d'histoire.

SECRÉTAIRES.

MM. C. E. Clerget, ornemaniste; — Louis Auvray, sculpteur; — Anatole Calmels, sculpteur; — Siméon Chaumier, homme de lettres.

ARCHIVISTE.

M. de Fontenay, peintre en miniature.

TRÉSORIER.

M. Minet, dessinateur.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

MM. Auguste Dussauce, peintre décorateur; — Jules Klagmann, statuaire; — Henri Brevière, graveur de l'imprimerie impériale; — Émile Bellier de La Chavignerie, homme de lettres; — Pierre Lacroix, peintre de portraits.

M. Anatole Calmels fait une proposition ayant pour objet d'inviter le Comité à aviser aux moyens de combattre la piraterie intellectuelle. Cette question, qui est aussi l'objet de la sollicitude et des préoccupations de l'Association des auteurs dramatiques, est digne du plus sérieux examen de la part des hommes qui prennent souci de la dignité des lettres et des arts. La proposition de M. A. Calmels étant appuyée, est prise en considération. Le bureau procède immédiatement à la nomination d'une commission chargée d'examiner la question, et de proposer les moyens qui paraîtront les plus efficaces pour mettre un terme à l'exploitation du génie par l'ignorance, et de la pauvreté par la spéculation cupide, de la modestie par l'audace.

La commission nommée pour l'examen de cette question est composée de MM. Anatole Calmels, Siméon Chaumier, Louis Rey, Marcellin, Édouard Renard, Louis Schaal et Arthur Dandalle.

M. Marcellin, architecte, demande la parole pour lire la première partie d'un travail qu'il a rédigé, sous le titre de : *Etudes sur la vie et les ouvrages de Barthélemy-Albert Torwaldsen.*

Notre honorable collègue, avec son talent accoutumé, a résumé en quelques pages la biographie de cet homme célèbre, dont la longue carrière ajoute une si belle page aux annales de l'humanité et à l'histoire des beaux-arts.

« Heureuses les villes où les sciences et les arts sont en honneur! dit M. Marcellin en commençant son récit; les jouissances des sentiments moraux restent aux peuples qui les habitent; et, dans ces temps d'indifférence, ils conservent du moins une religion, un culte élevé, celui du beau.

« Le matérialisme ne s'est point établi chez ces peuples en dominateur aveugle, il n'en a point chassé les célestes inspirations du génie, les riants produits de l'imagination; le goût, l'esprit, la raison n'ont point cédé le pas aux intérêts matériels, le cœur aux froids calculs de l'égoïsme.

« Ces réflexions me sont suggérées par le souvenir des honneurs rendus à l'un des grands statuaires de notre époque, au rival de Canova : je veux parler de Torwaldsen, et des marques d'affection dont il fut comblé dans son pays par le chef de l'État, qui, appréciant son talent élevé, reconnut en ce grand représentant de l'art une émanation de la divinité, un esprit supérieur destiné à refléter dignement ses œuvres.

« Torwaldsen, ainsi que beaucoup d'hommes célèbres, est sorti de cette classe de la société que l'on nomme le peuple; de cette classe où le germe des grandes choses semble avoir été déposé, et qui, de temps en temps, vient fournir aux nations régénérées des rejetons pleins de séve, des hommes remplis d'enthousiasme, des intelligences de premier ordre.

« Tels furent, parmi les statuaires de nos jours, Canova et Torwaldsen; l'un, fils d'un humble tailleur de pierre, naquit au pied des Alpes, et, par son génie, s'éleva au-dessus d'elles; l'autre, fils d'un pauvre ouvrier islandais, vint au monde en pleine mer, comme s'il devait, en naissant, se trouver en présence des grands spectacles de la nature, pour en être le fécond interprète.

« Gotskalk Torwaldsen s'était embarqué pour venir chercher fortune à Copenhague, lorsque, pendant la traversée, sa jeune épouse mit au jour, le 9 novembre 1770, entre Reykiawick et Copenhague, Barthélemy-Albert Torwaldsen, dont le talent éclos dans les glaces du nord, devait se réchauffer, s'épanouir, sous le climat brûlant de l'Italie.... »

L'espace nous oblige à borner ici la citation de l'écrit de M. Marcellin. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans le récit intéressant qu'il fait des premières années de son héros, dont la vocation artistique fut si heureusement secondée par l'intelligente sollicitude de son père, sculpteur lui-même, mais dont le talent se bornait à l'exécution de ces figures en bois qui décorent la proue des navires. La lecture de M. Marcellin est accueillie avec les marques de la sympathie qu'éveillent à la fois l'intérêt du sujet et le talent de notre honorable collègue, qui nous promet la suite de son travail pour la prochaine séance.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 19 mai 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai; 2° Correspondance; 3° Suite de la lecture du travail de M. Marcellin sur le sculpteur Torwaldsen; 4° Travail des commissions; Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

VARIÉTÉS, *M. de La Palisse.* — THÉATRE DES BATIGNOLLES, *le Démon du foyer.*

Comment se fait-il que le nom d'un célèbre capitaine du temps de François Ier soit devenu un type de la bêtise humaine, comme celui de Jocrisse? M. de La Palisse a-t-il justifié, de son vivant, par quelque naïveté, cette réputation? L'histoire ne le dit pas, au contraire; si on l'avait écouté, on n'aurait pas livré la bataille de Pavie, où il mourut, car le texte de la fameuse chanson portait, avant d'avoir été altéré :

M. de La Palisse est mort,
Mort devant Pavie,
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

C'est à ce dernier vers, où l'auteur avait cru sans doute atteindre au sublime, et qui a tant prêté au ridicule, c'est à ce dernier vers qu'on doit toutes ces jovialités stupides mises sur le compte de La Palisse. Que voulait dire le poëte pourtant? il voulait dire qu'un quart d'heure avant sa mort La Palisse se battait comme un lion, qu'il était bien en vie et qu'il a fait acheter très-cher son trépas. Si le Misanthrope choisissait ces vers au lieu de la chanson de *Ma mie!* soyez sûr qu'avec sa verve chaleureuse il les ferait admirer. M. de La Palisse, transformé en héros comique, avait droit aux honneurs du vaudeville; MM. Carmouche et Eugène Nyon les lui ont rendus, Arnal a bien voulu se charger de représenter ce personnage illustre, et sa gaîté communicative a fait accepter une série de niaiseries composées d'après la chanson. Ces immortelles bêtises font toujours rire, et pour terminer comme *M. de La Palisse*, nous dirons que si cette pièce avait été plus forte, elle aurait mieux réussi. Arnal n'en a pas moins été très-divertissant.

Si nous n'avions pas à côté de nous le théâtre des Batignolles, nous n'aurions plus rien à dire à nos lecteurs qui fût digne de leur curiosité; mais, par bonheur, ce joli petit théâtre nous vient en aide. Dirigé avec habileté par un comédien de mérite, M. Chotel, qui a joué longtemps à l'Odéon, et qui a accompagné Mlle Rachel dans ses tournées dramatiques, le théâtre des Batignolles donne aussi, ni plus ni moins que les théâtres de Paris, ses premières représentations, et comme un petit Conservatoire, fournit aux jeunes artistes l'occasion de faire connaissance avec le public.

Ce qu'on ne sait pas, ou du moins ce que savent seulement quelques personnes, c'est que M. Mocker, de l'Opéra-Comique, a donné tous ses soins à l'éducation d'une belle et intelligente personne qui promet de devenir une bonne actrice, en un mot, à sa fille. Mlle Mocker a donc fait son premier début dans le *Démon du foyer*, en compagnie des excellents artistes du Gymnase, qui n'ont pas dédaigné la scène de Batignolles. Une brillante société assistait à cette représentation; on y remarquait Duprez et sa fille, ainsi qu'un grand nombre de journalistes et d'artistes en renom, y compris le directeur de l'Opéra-Comique, M. Perrin. Mlle Mocker, qui remplissait le rôle de la cantatrice un peu légère qui se laisse si facilement enlever par un prince, s'est gracieusement tirée de cette épreuve, où elle s'est fait applaudir après Mlle Luther. Une diction nette et spirituelle, de la vivacité, une certaine assurance, lui ont acquis de nombreux suffrages. La nouvelle venue a déployé de franches et bonnes dispositions, et nous la croyons appelée à réussir dans les servantes ou soubrettes au Théâtre-Français, ou dans les rôles d'opéra-comique, dont Mlle Lemercier tient si bien l'emploi.

Une charmante personne, dont le jeu est tout plein de grâce et de modestie, Mlle Derieux, qui

a remplacé depuis quelque temps Mlle Rose Chéri dans le rôle de la prima dona timide et réservée, a obtenu aussi un grand succès. Elle a fait apprécier d'aimables qualités qui lui assurent avant peu au Gymnase un rang extrêmement distingué. On ne saurait avoir un air plus décent, des regards plus doux, et un ensemble plus harmonieux. Geoffroy a joué de verve comme toujours, et paternellement secondé toute cette petite famille.

Nous avons retrouvé dans le rôle du prince, un ancien comédien de l'Odéon, M. Sainte-Marie; il représente ce personnage original avec beaucoup de verve. En somme cette représentation des plus satisfaisantes, a contenté les spectateurs, et elle méritait d'être mentionnée. Le théâtre des Batignolles renouvellera sans doute plusieurs fois des soirées de ce genre, qui lui rapportent gloire et profit.

Hippolyte LUCAS.

MÉLANGES.

15 mai.

Une des illustrations artistiques de ce temps, M. Ziégler, qui s'est fait un beau nom dans la peinture avant de se distinguer dans la céramique, spécialité sur laquelle il a récemment publié un livre des plus curieux, dont nous rendrons bientôt compte, vient d'être nommé directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon, et en même temps conservateur du Musée de cette ville, féconde en antiquités historiques, et qui possède, comme on sait, de précieux morceaux de peinture et de statuaire.

— Par arrêté du 3 avril dernier, M. Guessard, répétiteur à l'École des chartes, a été nommé professeur en remplacement de M. Guérard, décédé. — Par arrêtés du 26 du même mois, M. Tardif (Adolphe), a été nommé répétiteur en remplacement de M. Guessard, et M. Borel d'Hauterive, secrétaire trésorier de l'École des chartes, a été chargé des fonctions de répétiteur suppléant.

— Le modèle en plâtre de la statue d'Olivier de Serres vient d'être terminé par M. Pierre Hébert, sculpteur. Ce modèle en plâtre, plus grand que nature, d'une parfaite vérité de pose, doit être coulé en bronze pour être prochainement érigé sur une des places de Villeneuve-de-Berg, ville natale d'Olivier de Serres, dans l'Ardèche.

— Appelé à la fin du mois dernier pour une déposition judiciaire au tribunal de Francfort, M. Van Den Ouwelant avait laissé avant son départ la copie de son article sur *la statue de Guillaume II*, qui a été composé et publié en son absence. Le manuscrit présentant, par suite des renvois ou des ratures quelques obscurités, on a cru pouvoir y suppléer sans le concours de l'auteur; de là sont résultés des méprises qu'il est indispensable de rectifier dans l'intérêt de l'écrivain et de la vérité : M. Van Dervenne professe ainsi que M. Van Den Ouvvelant la religion catholique, et les statues que accompagnent le monument du feu roi des Pays-Bas sont assises et non debout.

— L'Académie des Beaux-Arts, à la suite des concours d'essais, a prononcé son jugement, samedi 6 de ce mois, et fait connaître les noms des élèves qui seront admis à disputer les grands prix d'architecture de 1854. Ces concurrents sont: MM. Boitte, élève de MM. Saint-Père, Trouillet, Blouet et Gilbert; Bonnet, élève de M. Lebas; Daumet, élève de MM. Saint-Père, Trouillet, Blouet et Gilbert; Coquard, élève de M. Lebas; Douillard, élève de MM. Morey, Blouet et Gilbert; Triquet, élève de M. Lebas; Vandremer, élève de MM. Blouet et Gilbert; et Villain, élève de MM. Gilbert, Viel et Desjardins. L'entrée en loges s'est accomplie avec les formalités ordinaires : la sortie aura lieu le 9 septembre. Le sujet du concours est un *édifice consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire.*

— La collection de tableaux anciens de feu le général de division baron Servatius a été vendue. Les principaux ouvrages étaient un Zéphir se balançant sur une nappe d'eau, par Prud'hon. Cet ouvrage, première pensée du *Zéphir*, l'un des chefs d'œuvre de Prud'hon, a été adjugé au prix de 6700 fr. Une femme grecque sortant du bain, par Vivien, 550 fr. Offrande à Bacchus, du même, 310 fr. Vue des bords de la Néwa, par J. B. Leprince, 430 fr. Un portrait de Jean de Witt, par Vander Helst, 310 fr., et plusieurs autres compositions de valeur.

— Le musée de peinture de Bruxelles vient de s'enrichir de trois acquisitions; d'abord un Murillo: *Moine prêchant la foi*, puis *Héliodore chassé du temple*, bonne production de Flémalle dit Bertholet, peintre liégeois, l'un des brillants coloristes de l'époque de Rubens; enfin, la *Prédication de saint Norbert*, par Breughel de Velours. Ces trois tableaux ont été placés dans les deux compartiments de droite de la grande galerie. Un triptyque de Jean de Maubeuge, représentant le *Christ en croix*, vient aussi d'enrichir la série des productions antiques de ce musée.

— La statue équestre en bronze de Gustave-Adolphe par le sculpteur suédois Fogelbjerg, naufragée en 1852 durant le trajet de Hambourg à Gothembourg et retirée des flots par des pêcheurs de l'île d'Helgoland, a été achetée par le sénat de Brême au prix de 6500 marcs courant (10 400 francs) pour être placée au centre du grand marché neuf de cette ville.

ARTISTES ÉTRANGERS CONTEMPORAINS.

M. ANTON MELBYE,

PEINTRE DE MARINE.

Il y a peu de jours nous avons lu, dans une feuille belge *l'Indépendance*, ordinairement mieux informée des mille petits faits parisiens que les journaux parisiens eux-mêmes, les quelques lignes suivantes :

« Nous possédons à Paris, dans ce moment, de retour de Constantinople où il vient de résider six mois chez l'ambassadeur de France, un des meilleurs peintres de l'Allemagne, et certainement le plus grand artiste du Danemark, M. Melbye. Ses cartons sont pleins des plus curieuses études au fusain et à l'aquarelle, touchant les sites et les hommes d'Orient, — touchant même les flottes alliées qu'il a vues à l'ancre devant le palais de Thérapia, et à bord desquelles il a fait quelques excursions dans la mer Noire. M. Melbye a eu l'honneur, avant le départ de l'Empereur pour Saint-Cloud, de lui être présenté en audience particulière, par M. le comte de Moltke, ambassadeur de Danemark. Sa Majesté a parfaitement accueilli le célèbre peintre et lui a fait l'acquisition, pour son cabinet, d'une grande toile représentant le magnifique bâtiment à hélice, *le Napoléon*, recevant un coup de vent dans les eaux du Bosphore. *Le portrait de ce navire* (je ne trouve pas d'autre mot), est si frappant que Sa Majesté, qui avait vu sur les chantiers ce colosse de 100 canons qui file, vent debout, jusqu'à dix nœuds à l'heure, l'a reconnu sur-le-champ. »

Ces quelques lignes nous ont rappelé le grand artiste, favori à si juste titre de l'ancien roi de Danemark, que nous avions vu, il y a quelques années, en compagnie de Jenny Lind, l'admirable cantatrice, improviser, pour ainsi dire, des tableaux, au charme inspirateur de cette voix divine. — Qu'était devenu M. Melbye depuis ce temps? — Sous quels cieux, sur quelles mers, aux grèves de quel rivage avait-il planté sa tente?... Nous l'ignorions. Tristes effets des révolutions politiques qui dispersent les peintres et les poëtes comme des oiseaux battus de la tempête! — Triste résultat de notre rapide vie parisienne, qui effleure tout sans rien approfondir, même les amitiés, et qui fait qu'en quelques années, dans ce monde brillant où nous vivons, nous avons côtoyé le talent, le génie, l'esprit, sans leur avoir donné autre chose que de passagères poignées de main!!

En attendant que celui qui écrit ces lignes ait retrouvé l'inimitable artiste qu'elles concernent, et qui sans doute honorera par quelque grand travail l'exposition de 1855, qu'il lui soit permis de raconter ici en peu de mots ce que c'est que l'âpre reproducteur des mers du Nord et quels furent ses commencements.

M. Anton Melbye était l'aîné d'un groupe de cinq enfants, appartenant à un officier en retraite de la marine danoise, résidant à Copenhague. En 1833, moitié faveur, moitié par suite de son travail, le jeune Melbye fut placé à l'école des constructions maritimes. Il y apprit la perspective, le dessin géométrique, toute la théorie d'un art sérieux qui devait plus tard, s'il l'eût pratiqué, lui mettre l'équerre et la hache à la main. Mais le sort en avait destiné autrement, et fabriquer des quilles de vaisseaux souriait peu au jeune homme, dont les doigts légers et habiles devaient plus tard créer tant de gracieux dessins, tant de toiles sombres et tempestueuses.

En 1837, le hasard, ce dieu puissant et capricieux, fit faire à notre jeune homme la

connaissance du souffleur de l'Opéra de Copenhague. Dès lors, s'en aller tantôt du troisième dessous, tantôt des frises avec les machinistes, écouter les accents de la *Lucia*, fut pour lui une véritable occupation. D'écouter, à vouloir apprendre, il n'y a qu'un pas, et voilà notre futur grand peintre qui se met avec passion au chant et à la guitare, au violon et au violoncelle, — rien que cela à la fois. Peu s'en fallut même qu'il ne s'engageât dans une troupe de Tyroliens à la veste courte, au chapeau retroussé, au panache en plumes de coq, tant l'amour de cet art nouveau pour lui l'emportait sur toutes les considérations. Une seule pensée le retint : la crainte du vif chagrin que son départ causerait à son père et à sa mère.

Vers cette époque de la jeunesse de Melbye, se place un événement qui eut une influence capitale sur sa vie. Une exposition de peinture avait lieu à Copenhague. Melbye ayant rencontré un jeune élève de l'Académie, un *rapin*, pour employer le mot technique, devant le Château, — celui-ci lui proposa d'y entrer avec sa propre carte. Par curiosité, et au risque d'être mis à la porte par le gardien, si celui-ci s'apercevait qu'il n'était pas le vrai destinataire de la carte, Melbye accepta. Le voilà donc qui entre, regardant aux murailles, comme un homme indifférent, les produits d'un art qu'il ne comprend pas, bien qu'il doive l'illustrer plus tard. Tout à coup, à l'angle d'un salon, notre guitariste se trouve face à face avec une grande toile, au milieu de laquelle était représenté un navire marchant au large par un coup de vent. Il s'arrête, il regarde ; ses yeux se troublent, ses larmes jaillissent. Un monde nouveau s'ouvre dans sa tête, et il sort, s'écriant comme le génie italien : *Io anchè sono pittore.* — Aussitôt dit, aussitôt fait. Rentré chez lui, il met en rouleau ses études de construction, quelques dessins linéaires, et il se dirige vers la demeure d'un vieux professeur de peinture. — Il me semble que je vois la scène d'ici. Le bonhomme accueille le jeune homme comme un insensé. « Vous, peintre, et peintre de marine encore !... Allons donc !... Faites des chansons et pincez de la guitare !... » Mais notre musicien était tenace. Il insiste ; il montre ses dessins. Le bonhomme hoche la tête et consent, par une faveur spéciale, à l'admettre dans son atelier.

Une année se passe ainsi, durant laquelle les études antérieures de Melbye lui servirent beaucoup. La perspective, cette chose si difficile pour tous les peintres, ne fut pour lui, grâce aux mathématiques qu'il avait cultivées, qu'un véritable jeu ; mais son professeur le condamnait toujours au dessin ; et lui, il voulait peindre. Aussi, sans rien dire à personne, s'enferma-t-il chez lui pour essayer. Le résultat fut que, en 1840, il exposa au Salon de Copenhague, ses trois premiers tableaux. Personne, pas même son maître de dessin, ne savait qu'ils fussent de lui. Aussi, le jour de l'ouverture venu, comme son cœur battait !... Une fois entré au salon et en présence de ses toiles, il faillit se trouver mal. Il eût voulu les crever, les emporter, tant elles lui paraissaient détestables, lorsque tout à coup passa à ses côtés un homme à belle figure, à tête grisonnante, en costume de chambellan, l'habit orné de plusieurs décorations. L'étranger s'arrête devant une des toiles de notre jeune homme, la flaire, pour ainsi dire, l'examine, pousse quelques *hum ! hum !* et, ne voyant pas de signature, s'adresse en allemand à la première personne qu'il aperçoit, pour lui demander si elle sait de qui sont ces tableaux. « Oui, monsieur, répond Melbye, qui parle l'allemand aussi bien que le danois ; ces toiles sont mon ouvrage. — Votre ouvrage ! à vous, jeune homme ! Ma foi, j'en suis bien aise. Au moins vous y comprenez quelque chose. Cela marche, cela vit ; c'est bien la mer. Toute votre Académie n'en ferait pas autant. »

Et saisissant le jeune homme par le bras, l'inconnu le promène bon gré mal gré dans toute l'exposition, dissertant devant lui, lui expliquant les qualités et les défauts des œuvres exposées, en maître et en appréciateur consommé.

Cet étranger, qui agissait ainsi sans façon, était Rummoor, l'un des premiers critiques de l'Allemagne, qui venait d'être nommé

conservateur de la galerie des gravures, à Copenhague, et qui était arrivé la veille. Il engagea le jeune peintre à venir le voir, se prit d'amitié pour lui, le présenta à la famille royale et lui fit donner immédiatement une commande. Plus tard, le roi accorda à Melbye un atelier au château de Christienbourg, et Thorwaldsen, le Phidias danois, lui remettait, de sa main, en le serrant avec effusion dans ses bras, le grand prix de peinture qu'il venait de gagner au concours.

Dès lors, la réputation et la faveur de Melbye ne firent qu'accroître; son atelier était devenu le rendez-vous de la cour et des artistes; on se disputait ses tableaux, et il avait toujours pour un an ou deux de commandes. Sur la fin de 1847, muni de lettres autographes du roi de Danemark pour le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, il quitta Copenhague, désireux de faire consacrer sa réputation en France. Malheureusement il tomba chez nous en pleins banquets, en pleine révolution, et les trois grands tableaux qu'il avait ébauchés pour Louis-Philippe et qu'il termina plus tard, ont passé dans une des plus riches galeries de l'Angleterre.

Depuis lors, depuis ces années néfastes, aux jours sombres, aux nuits pleines de lampions et de Marseillaises hurlées par cent mille hommes, je n'ai pas revu M. Melbye. Je sais seulement qu'à Hambourg il a exécuté environ cinquante tableaux; qu'à Berlin et à Vienne on en compte le double au moins de ce fertile pinceau, et que tout récemment le sultan en a accepté deux pour son palais. Je ne parle pas de Copenhague : tous les amateurs de cette ville possèdent des toiles de Melbye, et le musée Royal, ainsi que le musée Thorwaldsen en ont chacun un certain nombre. Je me suis réjoui en voyant l'Empereur acquérir la toile qui m'a fourni l'occasion de tracer ici ces souvenirs au courant de la plume; car peut-être l'acte de courtoisie du souverain donnera à M. le ministre de la marine ou à M. le directeur général des musées, la pensée de commander à M. Melbye quelque œuvre importante. Les peintres de marine sont assez rares pour qu'on ne laisse point échapper cette occasion, et le pinceau rude et âpre du grand artiste danois, si merveilleusement approprié aux sévères océans du nord, rendrait d'une manière tout à fait éclatante et remarquable, j'en suis certain, quelques-uns des futurs exploits de nos escadres dans la Baltique et la mer Noire.

J'apprends à l'instant que S. M. l'Empereur a fait cadeau à M. Ducos de la magnifique toile de Melbye, dont il est question au commencement de cet article. J'en félicite M. le ministre; car, si je m'en rapporte à un juge éclairé, qui l'a vue, c'est un véritable chef-d'œuvre.

Achille JUBINAL,
Député au Corps législatif.

REMANIEMENT DE LA CITÉ.

—

UN PALAIS ARCHIÉPISCOPAL.

Si nous en croyons certaines rumeurs qui s'échappent toujours des plus importantes délibérations du conseil municipal, et qui ont presque passé à l'état de bruit public, on étudierait en ce moment, d'après les ordres de M. le préfet de la Seine et avec les sympathies même de l'Empereur, un immense projet architectural qui changerait complétement la situation de cette partie de la cité, située entre le portail septentrional de Notre-Dame et la Seine qui coule au pied de l'hôtel de ville.

Depuis longtemps les nombreux étrangers qui viennent visiter les merveilles de Paris ancien et moderne, s'étonnaient de ne pas trouver le palais de l'archevêque auprès de son église métropolitaine, comme cela a lieu dans toutes les capitales du monde chrétien. Sans doute la faute en était à l'émeute qui, après avoir saccagé l'archevêché, avait détruit le palais lui-même, et chassé le saint pontife de son asile héréditaire. Mais ce que l'émeute avait détruit et renversé, le gouvernement de Louis-Philippe n'avait pas cru devoir le reconstituer; c'eût été un défi porté à sa puissante fondatrice. L'archevêque avait

donc été banni du voisinage du sanctuaire, et, comme si l'on avait craint sa présence, on l'avait confiné dans un hôtel à l'extrémité de Paris, où les visiteurs et les suffragants de son pouvoir spirituel étaient forcés de l'aller chercher dans une rue sans dignité, sans physionomie religieuse, entre deux boutiques et sous un numéro comme un homme d'affaires retiré.

Pendant ce temps-là, la place ravagée par l'insurrection était nue et vide, et tandis que chez les Hébreux, ces aïeux de la religion chrétienne, le pontife suprême habitait le temple du Seigneur, dans Paris, la capitale du monde chrétien, le séjour du fils aîné de l'Église, l'archevêque était logé loin du temple, comme un proscrit, comme un exilé.

Ce qu'on n'osa pas sous le règne précédent, va, dit-on, s'accomplir avec splendeur sous le règne actuel, héritier des grandes traditions, qui favorise les idées utiles et glorieuses, et se plaît à glorifier la religion dont il reconnaît et honore l'influence.

Le palais de l'archevêché serait donc bâti sur cet emplacement que la ville a déjà depuis longtemps acheté pour cette destination.

Mais en même temps que s'exécutera cette œuvre religieuse et politique, M. le préfet de la Seine a dirigé aussi les réflexions des membres du conseil municipal sur d'autres graves questions qui intéressent également cette partie de la cité.

L'éloignement du palais de l'archevêché a frappé de froideur et d'atonie ce quartier auquel le percement de la rue Constantine avait paru rendre une apparence d'activité ; mais comme ce percement n'a pas été complet, et qu'il s'est arrêté à la rue d'Arcole comme à une sorte d'impasse, cette restauration d'activité est restée incomplète. Les petites rues de ce quartier malsain et fétide subsistent encore, et l'air de la salubrité n'a pas pénétré dans les ruelles tortueuses, étroites et sales de cet amas de maisons qui cache la façade septentrionale de Notre-Dame. La rue du Cloître qui la borde est toujours noire, glacée et humide, et tandis que le flanc méridional de la métropole resplendit au soleil dans un large espace, le flanc nord est étouffé par des masures qui enlèvent au monument sa majesté et l'admiration du point de vue.

Deux projets sont étudiés, nous dit-on encore, en ce moment, par ordre de M. le préfet, avec cette loyauté et cette intelligence supérieure des architectes qui justifient si noblement sa confiance.

Le premier consisterait à abattre entièrement tout le pâté de maisons qui remplit l'intervalle entre la cathédrale et l'hôtel de ville. Sur cette place, qui mettrait l'église dans un magnifique isolement, on bâtirait l'archevêché avec un jardin dont une grande partie serait ouverte au public, et l'Hôtel-Dieu destiné à remplacer l'autre qui doit être abattu. Ce serait alors deux nouveaux édifices grandioses qui correspondraient entre eux parallèlement, et par la symétrie de la position et par le rapport de leur destination toute de religion et de charité.

Grâce à ce déblayement, on verrait disparaître toutes ces rues fangeuses, toutes ces maisons noires, ensemble malsain et fétide qui déshonore le cœur de Paris et devient un foyer où naissent et s'alimentent les épidémies.

L'autre projet serait une pensée où l'architecture se trouverait artistement symbolique. Il consisterait à continuer le percement de la rue Constantine jusqu'à l'endroit où se bâtirait l'archevêché, qui se trouverait alors en perspective du Palais de justice et ferait avec lui les deux extrémités de la rue Constantine.

Devant l'archevêché se formerait une place où aboutirait de chaque côté une rue que l'on pourrait nommer la rue de l'Archevêché, et qui mettrait en regard le portail septentrional de Notre-Dame et l'hôtel de ville, qui sont bien en face l'un de l'autre, mais séparés par les maisons ; la rue ferait de chacun d'eux une perspective à l'autre, comme si l'architecte qui les a bâtis jadis avait deviné qu'un jour aurait lieu cet effet magique de correspondance.

Grâce à ce vaste plan qui, pour sa gigantesque réalisation, n'a besoin que d'un ar-

chevêché bâti et de percements partiels, les large voies ouvertes dans ce hideux quartier présenteraient la forme d'une croix colossale, avec les ornements que les peintres gothiques donnent aux croix symboliques sur leurs toiles.

En effet, le Palais de justice ferait le pied de la croix, et l'archevêché le chevet, tandis que Notre-Dame et l'hôtel de ville seraient les fleurons de chacun de ses bras. De cette façon, l'observateur artiste, du milieu du quadrangle formé par la place de l'archevêché, pourrait, d'un seul regard, embrasser dans un coup d'œil ces quatre grands monuments, les plus significatifs de Paris, ensemble où l'effet architectural réaliserait une pensée de génie qui aurait suffi à l'immortalité d'un siècle et deviendra particulièrement l'héritage du nôtre. Au pied de cette croix, la justice humaine, implacable, sévère, et devant elle la justice divine qui écoute, plaint et pardonne. A l'extrémité du bras droit de la croix, l'église, cette grande administration des choses du ciel, et à l'extrémité du bras gauche, l'hôtel de ville, cette grande administration des choses de la terre. Coup d'œil saisissant, plein de majesté, de sentiment et de mystère.

Voilà, autant du moins qu'il nous est permis de le croire, un des projets qui occupent la pensée de M. le préfet de la Seine et l'attention du conseil municipal, ces juges infatigables et éclairés de ce qui est grand, gloieux et honorable pour la capitale. Il y a même dans l'exécution de l'un ou l'autre de ces deux projets une considération qui ne manque pas d'une certaine importance; c'est que les dépenses ne seront pas aussi énormes que pourrait le faire craindre la splendeur du projet. Certes, c'est la moindre considération à laquelle doivent s'arrêter les édiles d'une belle capitale; car ils savent qu'un État ne s'appauvrit point par des dépenses faites à l'intérieur, parce que ces sommes, tombées entre les mains du peuple et des ouvriers, lui reviennent par l'échange immense des produits, l'activité de la consommation, l'excitation du commerce, l'augmentation des impôts et des octrois et ce bien-être général qui consolide la stabilité d'un pays, en lui donnant le calme, la force et la santé. Mais pourtant, il y a encore, pour la magistrature du bien public, une idée satisfaisante, c'est de pouvoir accomplir économiquement une grande chose, et de faire à peu de frais la plus belle des créations.

J. LESGUILLON.

ÉTUDE DE LA PERSPECTIVE.

DE L'HORIZON.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE [1].

Après avoir choisi les exemples relatifs à la hauteur de l'horizon, dans les travaux de Raphaël et de David, voyons comme le Poussin, qui avait tant étudié la science de son art, a disposé cette partie dans ses tableaux. Dans les ouvrages que notre musée impérial du Louvre est fier de posséder, *les Aveugles de Jéricho* et *la Femme adultère* nous montrent l'horizon divisant la hauteur de ces toiles en deux portions égales; ce qui fait que, dans *les Aveugles de Jéricho*, le premier plan est assez développé pour la scène qui s'y passe, et que le Poussin a pu orner ses lointains d'un magnifique paysage, qui ajoute encore au prix du miracle opéré par le Christ.

Si l'horizon de la composition de *la Femme adultère* eût été plus élevé, le premier plan eût été trop vaste pour le peu de spectateurs qu'il contient; au cas contraire, il y aurait eu trop de développement dans les lignes fuyantes des fabriques; ce qu'il fallait éviter afin de conserver la simplicité que réclamait le sujet.

La Mort de Saphire, qui est du même maître, présente saint Pierre sur un palier élevé de deux marches, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le surcroît d'élévation de l'horizon, qui du reste n'excède la moitié de la hauteur de ce tableau que de l'espace de ces deux marches.

Si le Poussin a disposé son horizon plus bas dans *les Bergers d'Arcadie*, c'était afin

[1] Voy., pour la 1re partie, page 140 ci-dessus.

de concentrer l'idée religieuse et philosophique que révèle cette grande production. Un écrit de M. Louis Desauches, intitulé : *la Peinture précepteur moral*, apprécie de la manière suivante *les Bergers d'Arcadie* :

« Qui ne connaît pas ce beau tableau? quel enseignement sublime que cette tombe poétique qui surgit au milieu des joies de la vie! Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie! et moi aussi j'ai connu, savouré, compté les bonheurs de l'existence! J'aimais Dieu qui m'avait donné une terre riante, une famille dévouée, des amis sincères. J'ai fait tous les rêves, je les ai vus éclore, mûrir; j'ai donc largement goûté aux fruits du Créateur, mais sans l'oublier, car je savais qu'il m'attendait au détour de la route.

« Bergers d'Arcadie, songez qu'au milieu du paysage est ma tombe. Hommes du monde, n'oubliez pas que la vie la plus riante n'a souvent qu'un matin. Ames brisées, sachez qu'il y a une compensation, ou plutôt une récompense. Esprits élevés, peintres consciencieux, ne vous éloignez jamais du Poussin. » Dans ce tableau, le grand maître a sacrifié toutes les parties de la végétation du paysage au groupe pensif qui entoure la tombe : rien de mieux conçu et de plus vrai. Après cette scène si bien rendue n'importait-il pas de faire dominer le ciel, patrie de l'homme exilé sur la terre?

Nicolas Alunno, dont la naissance précéda celle de Raphaël de vingt-cinq années, avait un grand sentiment de la disposition perspective. Les travaux de ce peintre attestent qu'il avait profondément étudié cette partie si nécessaire de son art. Dans son *Christ à la colonne*, qu'on admire au Louvre, l'horizon qui se trouve à la hauteur du sommet de la tête des personnages, divise en même temps le tableau en deux portions égales. Van-Orlay, de Bruxelles, a exactement suivi la même règle dans son *Mariage de la Vierge*, qui appartient aussi à notre musée. Léopold Robert a fréquemment reproduit, dans ses œuvres, des dispositions analogues à celles qui viennent d'être mentionnées, comme on en trouve la preuve dans *les Moissonneurs* et *le Retour de la fête de la madone de l'Arc*, près Naples.

Parmi les artistes modernes, citons M. Lécurieux, qui place d'ordinaire l'horizon à un peu plus de moitié de la hauteur de ses toiles. Cet horizon est en effet aux quatre septièmes de la hauteur dans les compositions dont l'indication suit : 1° *Saint Bernard allant fonder l'abbaye de Clairvaux*, dont il vient d'être nommé abbé; 2° *Préparatifs du martyre de saint Benigne;* 3° *Saint Guillaume vendant les vases et les ornements sacrés de son monastère*, afin de secourir les malheureux dans un moment de famine; 4° *Saint Firmin*, *premier évêque et patron du diocèse d'Amiens*, appartenant à la cathédrale de cette ville. Les trois premiers de ces tableaux, admis aux expositions de 1844 et de 1847, ornent aujourd'hui le chœur de la cathédrale de Dijon, où ils sont placés les uns à côté des autres, ce qui a suggéré à M. Lécurieux la pensée de leur assigner à tous la même hauteur d'horizon.

Pour compléter cette étude de la perspective des tableaux d'histoire, il nous reste à consigner ici quelques remarques sur la hauteur de l'horizon par rapport seulement aux personnages représentés.

David a placé l'horizon au niveau du sommet des têtes dans le tableau du *Serment des Horaces*, des *Sabines* et de *Brutus*. Lesueur a agi de même pour *le Martyre de saint Gervais* et *saint Protais refusant de sacrifier aux idoles*.

L'horizon est juste à la hauteur des yeux dans les trois compositions suivantes : 1° *la Vierge assise sur les genoux de sainte Anne*, par Léonard de Vinci; 2° *la Vierge et l'enfant Jésus*, par André Solari; 3° *la Vierge couvrant l'enfant Jésus endormi*, par Garafolo. On a déjà vu que dans *l'École d'Athènes* Raphaël a placé l'horizon à cinq pieds; il est établi de même dans *le Mariage mystique de sainte Catherine*, par le Corrége; *la Chasse d'Atalante*, par Lebrun; *Andromaque et Pyrrhus*, de Pierre Guérin, et *la Translation de saint Gervais et saint Protais*, par Philippe de Champagne.

La Dispute du saint sacrement, par Ra-

phaël, offre, comme nous l'avons dit, l'horizon à quatre pieds et demi de hauteur, de même que dans les tableaux ci-après : *Darius faisant ouvrir le tombeau de Nitocris*, par Lesueur; *les Moissonneurs*, de Léopold Robert; *Abraham renvoie Agar*, et *Rébecca à la fontaine*, par M. Horace Vernet. *La Cène*, par Léonard de Vinci, et le *Marius à Minturnes*, par Drouais, ont leur horizon a quatre pieds; pareille mesure a été adoptée pour *le Pâris et Hélène* de David, *le Martyre de saint Christophe*, par Spada, ainsi que *Phèdre et Hippolyte*, par Guérin.

Comme témoignage de l'extrême variété des règles, l'horizon n'est plus qu'à trois pieds et demi dans les sept tableaux suivants : *Jésus à Emmaüs*, par le Titien ; le même sujet, par Rembrandt; *le Jugement de Salomon*, par le Poussin; *la Cène*, par Porbus le fils; *l'Adoration des Bergers*, par Ribéra; *le Couronnement d'épines*, par Van-Dyck, et *Énée racontant ses aventures à Didon*, par Guérin.

L'horizon diminue encore dans le *saint Augustin* de Murillo, et *la Cène* de Philippe de Champagne, où il n'est qu'à trois pieds d'élévation; *les Bergers d'Arcadie* et *la Mort de Saphire*, par le Poussin, ne le présentent qu'à deux pieds et demi, de même que *le Parnasse* de Raphaël; *le Martyre de saint Etienne*, par Lebrun; *Apollon chez Admète*, par l'Albane, et les deux pathétiques compositions de Greuze, *le Départ* et *le Retour*.

On remarque encore que l'horizon du *Christ en croix* et de *la Justice divine poursuivant le crime*, par Prud'hon, n'est qu'à deux pieds du sol, comme dans *le Christ porté au tombeau*, par le Titien; dans *le Christ descendu de la croix*, par Regnault, et dans les trois tableaux de Lebrun représentant *les Muses*.

Jules Romain, dans son tableau de *Neptune et Amphitrite*, Girodet, dans sa charmante page d'*Endymion* et Gérard avec *Bélisaire portant son guide*, n'ont mis leur horizon qu'à un pied et demi. Nous expliquerons la cause de ces différences, qui ont spécialement rapport aux personnages, et nullement à la manière dont l'horizon coupe la hauteur du tableau, quand nous traiterons du point de fuite principal.

THÉNOT.

LE MONDE ARTISTIQUE.

La rue de Rivoli. — La place Louis XV. — Les Champs-Élysées. — Le promenoir de Chaillot. — Avenue de l'Arc de Triomphe à la porte Dauphine. — Embellissements du bois de Boulogne. — Le rond-point de l'Étoile et l'Hippodrome. — M. le prince Soltikoff : son hôtel, sa galerie, sa collection d'armes. — M. Caron et sa panoplie. — Prolongement de la rue de l'Échelle. — Boulevard du Château d'Eau à la barrière du Trône. — Boulevard Malesherbes. — Un théâtre dans le parc de Monceau. — L'hôtel d'Osmont. — Restauration de la chapelle du palais de Fontainebleau. — M. Th. Lejeune. — *Notices sur les Émaux*, par M. le comte de Laborde. — Le monument de Visconti. — Rapport de M. Samson à l'Association des artistes. — Lacourrière et Grard. — La bienfaisance et les bienfaiteurs.

Le prolongement de la rue de Rivoli doit être considéré, à plus d'un titre, comme l'inspiration le centre, le point de départ de tout un système d'embellissement qui rayonnera bientôt vers toutes les extrémités de la capitale. Le nivellement de cette nouvelle voie appienne a fait sentir le besoin de dégager ou d'élargir de proche en proche les rues adjacentes. Dans quelque direction que les regards se portent, il est impossible de ne point reconnaître que c'est à ce lien immédiat des Tuileries et du Louvre au palais de la Ville, que se rattachent tous les projets d'amélioration qui s'agitent, soit dans les conseils du gouvernement ou de la municipalité parisienne, soit dans la sphère des entreprises industrielles.

Il était donc naturel, qu'au courant des grandes choses qui se préparent ou qui s'accomplissent, la place Louis XV ne fût pas oubliée, et la voilà, en effet, depuis quelques semaines, soumise à des remaniements qui ne sont pas sans analogie avec les hésitations ou les changements dont la cour intérieure du Louvre a naguère offert le spectacle.

S'il nous est permis d'élever la voix dans ce débat artistique, et de parler avec quelque sincérité, nous dirons d'abord que nous avons médiocrement compris, l'année dernière, l'opportunité qu'il y avait à combler les fossés bordant le mur d'enceinte du jardin des Tuileries, à droite et à gauche de la grille du pont tournant. Quand les terres ont été amoncelées en cet endroit, de façon à produire ces hauts glacis derrière lesquels s'élance l'épaisse et sombre verdure des maronniers que domine à l'arrière plan, de toutes les magnificences de son architecture, le palais de Catherine

de Médicis, on cherchait probablement l'effet de perspective qu'on a obtenu. De plus, ces beaux remblais, descendant en talus vers la place étaient aux jours de fêtes publiques, des amphithéâtres en quelque sorte naturels, où la foule aimait à s'asseoir, en attendant le feu d'artifice de la dernière heure. Ces amphithéâtres de gazon ont donné l'idée de gradins en marbre qui seront bien tristes, je l'appréhende, quand le flot populaire ne les couvrira pas. Sur ce point, j'en appelle au jugement de tous ceux qui ont vu une salle de spectacle déserte.

A mon avis, les fossés comblés, si l'on ne voulait pas conserver les tertres de verdure, le mieux était de supprimer complétement ces élévations, et de découvrir, dans toute sa largeur, la façade des Tuileries sur la place Louis XV. Pour ce qui est de cette place, on n'ignore pas qu'elle fut, jusqu'en 1835, ce que l'avait faite Gabriel, l'un des plus éminents architectes de son siècle. Cet ensemble de fossés, entourés de balustrades se reliant avec leurs élégants pavillons à la silhouette ornementée du pont Louis XV, aux solennelles constructions formant les angles de la rue Royale, et aux deux piédestaux gigantesques qui portent les chevaux de l'abreuvoir de Marly, cette symétrie, au milieu de l'irrégularité, était bien capable de satisfaire les plus délicats. Tel ne fut pas, il y aura tantôt vingt années, le sentiment de l'édilité parisienne, qui avait arrêté, en premier lieu, que cet espace immense serait orné et délimité par des statues de fleuves et de rivières, des lions et des sphinx, complétant la signification de l'obélisque.

Ce programme, toutefois, ne fut qu'imparfaitement mis à exécution ; les pavillons de Gabriel se couronnèrent d'allégories monumentales, personnifiant les grandes villes de France ; des colonnes rostrales et des candélabres de bronze se multiplièrent en tous sens, des compartiments d'asphalte surélevés en trottoirs, répartirent avec une ingénieuse sollicitude l'espace aux piétons et aux voitures ; puis tout fut dit. Comment est-il advenu que ce qu'on trouvait jadis convenable, soit aujourd'hui insuffisant? Je ne sais.

De même que l'achèvement du Louvre a rendu indispensable la continuation de la rue de Rivoli, de même il n'est pas défendu de croire que les modifications dont la place Louis XV est aujourd'hui l'objet, s'étendront tôt ou tard aux Champs-Élysées, qui ont déjà tant soit peu souffert, dans leur économie générale, par l'édification du palais de l'Industrie. Le public a été entretenu, il y a quelques semaines, par un des correspondants de *l'Indépendance belge*, d'un projet aux termes duquel la partie de cette promenade, si chère aux Parisiens, comprenant les massifs entre la grande avenue et l'avenue Gabriel, serait aliénée par la Ville, qui pensait retirer de cette vente une somme de vingt-cinq à trente millions, destinés à des embellissements ou travaux d'urgence sur d'autres points de la capitale. Un démenti officiel a été donné à cette assertion, résultat d'une méprise ; l'auteur ayant confondu les quinconces des Champs-Élysées, avec l'ancien promenoir de Chaillot.

Ce ci-devant promenoir, où l'on ne rencontrait plus, en ces derniers temps et seulement aux jours de fêtes, que les bateleurs et les saltimbanques, exilés du carré Marigny, se développe en plusieurs grands espaces en deçà et au delà du mur d'octroi, sur une superficie totale d'environ vingt six mille mètres, évalués douze à quatorze cent mille francs. La municipalité parisienne, mise en possession du promenoir de Chaillot et du bois de Boulogne, par la loi de 1852, n'est devenue propriétaire que sous la réserve expresse d'améliorer ces deux acquisitions. Deux millions devaient être affectés au bois de Boulogne; ce crédit sera de beaucoup dépassé, et voici que l'on parle, très-sérieusement, de réaliser le plan de jonction du bois de Boulogne aux Champs-Élysées, qui avait déjà été mis à l'étude sous l'administration de M. Berger. L'avenue qui, partant de l'angle sud-ouest de l'Arc de Triomphe, irait rejoindre en diagonale la porte Dauphine dans une longueur d'environ huit cents mètres, sur une largeur de cent vingt, ne coûtera pas moins de deux millions, dépense à laquelle le département de la Seine contribuera pour cent mille écus.

Au bois de Boulogne, le rond Mortemart, où naguère les déblais s'entassaient confusément, sous prétexte d'un labyrinthe dont personne ne comprenait les dispositions, est aujourd'hui doté de ce caprice mythologique, à la grande joie des promeneurs, qui ont fini par deviner que ces lignes tortueuses et déjà verdoyantes, aboutissant toutes par une insensible pente aux diverses allées du bois, les cavaliers et les voitures elles-mêmes pourront s'égarer dans les replis de ce mystérieux enclos. Le bois lui-même, déjà rafraîchi par ses cascades, ses bassins et sa rivière, rendu plus pittoresque par ses îlots et par ses rochers, se peuplera prochainement, à ce qu'on assure, de statues, d'allégories, d'emblèmes en marbre et en bronze, de tout ce joli monde de déesses, de demi-dieux, de héros antiques de bergeries et de chalets qu'on n'était accoutumé à voir que sous les ombrages de Saint-Cloud, de Trianon et de Versailles.

L'avenue conduisant de la porte Dauphine à l'Arc de Triomphe, et dont, je l'avoue, la largeur

me paraît fabuleuse, a nécessité un projet de loi qui obtiendra, on le pense, mardi ou mercredi, la sanction du corps législatif. Pour qu'il n'y ait pas de temps perdu, la ligne des fortifications que l'avenue traverse, a déjà été entamée et remblayée dans un intervalle de six à huit mètres. Suivant *le Constitutionnel*, quarante mètres de la voie future seront affectés aux cavaliers et aux carrosses, le surplus à droite et à gauche, bordé par des habitations et des pelouses, sera pour la foule. J'ai entendu dire ailleurs qu'il en sera de cette avenue comme de celle des Tilleuls à Berlin, c'est-à-dire que le centre garni d'ombrages sera pour les promeneurs, et que les voitures auront le libre usage des deux autres parties latérales.

Ici quelques difficultés de détails surgissent; le corps législatif va donner à la Ville le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique; cela n'est pas douteux. Mais la Ville entend mettre les propriétaires riverains dans l'obligation de ne bâtir qu'à dix mètres au moins en retraite de l'alignement, le long duquel devront régner des grilles d'un modèle uniforme. Le surcroît de valeur donné aux terrains et aux maisons par le percement nouveau serait, dans l'esprit de la municipalité, une suffisante compensation. Si par hasard quelque résistance se manifeste, la Ville usera et fera bien d'user de son droit d'expropriation, sauf à revendre sous la réserve des charges.

Le périmètre circulaire de l'Arc de Triomphe sera, d'après ces plans, notablement agrandi, et un large boulevard mènera en ligne directe de ce beau centre à Passy. Le tracé de ce boulevard supprimera nécessairement l'Hippodrome, et s'il n'a pas encore été ouvert, c'est aussi bien, paraît-il, aux réclamations de l'entreprise hippique, qu'à celle de la commune de Passy, qu'il faut attribuer ce retard.

Des avantages considérables résulteront assurément de la création de cette voie. Mais Passy comme toutes les communes de France, a ses charges, et surtout ses indigents, et l'Hippodrome étant situé sur son territoire, la municipalité se trouve au mieux du droit des pauvres qu'elle prélève sur les recettes de M. Arnaud. Passy n'est pas bien certain qu'un débouché de plus l'indemnisera d'un revenu de moins.

Au rond-point des Champs-Élysées, à l'entrée de l'avenue Montaigne, presque en face du jardin Mabille, un hôtel à demi achevé, *opera interrupta*, une construction interrompue est en vente. Qui donc laisse ainsi sa pensée et son œuvre à moitié chemin? Cette construction qui promettait d'être une des plus curieuses et des plus artistiques de Paris, avait été entreprise sous la direction d'un de nos plus habiles architectes; celui qui avait commandé toutes ces merveilles à M. Lassus est M. le prince Soltikoff, seigneur russe, qui de même que Mme la princesse de Lieven, va quitter Paris, renoncer à des habitudes depuis longtemps contractées, et dire adieu à ses intelligents loisirs de millionnaire et d'artiste, cédant, soit à un sentiment de nationalité, toujours respectable, soit à un ordre de son gouvernement. Par suite d'un séjour prolongé chez nous, M. le prince Soltikoff avait fini par considérer la France comme sa seconde patrie, et il allait se fixer définitivement à Paris, dans l'hôtel de l'avenue Montaigne, quand les événements ont changé à l'improviste le cours de ses destinées.

Le gentilhomme moscovite est possesseur d'une des plus belles galeries de tableaux, statues et objets d'art qui soient à Paris; j'aurai plus tard à citer dans le travail sur *l'Émaillerie*, dont je m'occupe, un trait qui honore au plus haut point le caractère de ce grand seigneur. On se demande avec inquiétude si le riche cabinet de M. le prince Soltikoff, remis aux soins d'un conservateur éclairé, M. Vitel, ne sera pas livré aux enchères publiques, c'est-à dire anéanti par la dispersion? Une certaine quantité d'armures antiques, d'émaux et de raretés byzantines ont été vendus le mois dernier, et les amateurs ont pu se convaincre que ce n'était pas la précieuse collection d'armes du prince, qui est encore intacte, sous la garde de M. Parant. Cette vente a néanmoins été marquée par de curieux épisodes. L'armurier Caron y a fait pour plus de 20 000 francs d'emplettes, dans le but de joindre à son établissement du passage de l'Opéra une *panoplie modèle;* mais cette panoplie est toujours à l'état de projet, M. Caron ayant été contraint, presque au sortir des enchères, de céder à ses nombreux clients et avec plus ou moins de bénéfices, les lots qui lui étaient échus.

Du point où la rue de l'Échelle coupe la rue de Rivoli, on n'a pas renoncé à percer une voie grandiose qui, abaissant et balayant sur son chemin la butte des Moulins et le carrefour dont elle est le centre, finirait en plein boulevard des Italiens. Des sociétés, des banquiers, des entrepreneurs sont journellement consultés sur les chances de réussite attachées à une pareille idée, et sur les dédommagements qu'il appartiendrait au gouvernement ou à la ville de fixer en échange des inévitables servitudes.

Avant les autres organes de la presse, la Revue des beaux-arts a entretenu ses lecteurs d'un tracé de boulevard unissant le Château d'Eau à la barrière du Trône. Ce tracé, d'après ce que j'apprends, est plus que jamais à l'étude, et l'on

ajoute que sur tout son parcours, cette artère pittoresque devra être bordée de maisons appropriées aux logements de la classe laborieuse.

En revanche, à l'autre extrémité de la capitale, le boulevard Malesherbes, suivant les intentions de la ville, n'aura pour ceinture que des maisons d'un riant aspect, qui ressusciteront la campagne au sein de la cité. Le boulevard Malesherbes ne traversera pas exactement, comme on l'a dit, le parc de Monceau; il effleurera seulement ce beau domaine, qui n'en demeurera pas moins accessible au public, et qui peut-être même sera pourvu d'un théâtre. Le fait semblait d'abord inadmissible, eu égard aux entreprises du même genre qui existent déjà et qui ne sont pas toutes en pleine prospérité; mais l'invraisemblance disparaît quand on réfléchit que l'Hippodrome sera tôt ou tard déplacé.

Une nouvelle qu'on me permettra de ne point garantir, c'est que M. Pereyre, qui s'est récemment rendu acquéreur de l'hôtel d'Osmont, rue Basse-du-Rempart, se propose de faire démolir ce bel immeuble pour ouvrir sur son emplacement une rue qui aurait son dégagement dans la rue Neuve-des-Mathurins. Cette rue traverserait nécessairement dans son parcours le jardin de l'ancien hôtel de Padoue, dont la compagnie du chemin de fer d'Orléans est maintenant propriétaire, et avec laquelle il faudrait entrer en composition. On se souvient que l'hôtel d'Osmont avait d'abord été acheté par la société du crédit mobilier, moyennant la somme de 1 600 000 fr., mais cette vente n'a pu se réaliser pour cause d'obstacle résultant de stipulations de famille. Un dernier décès ayant fait disparaître ces empêchements, M. Pereyre est aujourd'hui maître de l'hôtel où on avait le projet d'établir, avant qu'il fût question de la rue, un cercle militaire sur le modèle de l'United-Service Club de Londres. Un projet analogue avait déjà été étudié et cette Revue en a dit un mot il y a deux ou trois ans, lorsqu'il s'agissait de remplacer l'hôtel de Padoue par une voie publique qui se serait appelée rue de la reine Hortense.

Les amis de la grande peinture n'apprendront pas sans une vive satisfaction que la remise en état des fresques de la chapelle de la Trinité, au palais de Fontainebleau, vient d'être commencée. Une somme importante divisée en deux crédits a été affectée à ce travail de longue haleine, car il embrassera trente-sept caissons ou grands cartouches, formant l'ensemble de l'œuvre ornementale de Freminais. Entouré de difficultés nombreuses, ce labeur demandait une main habile et exercée, et M. le ministre d'État ne pouvait mieux placer sa confiance qu'en chargeant de cette lourde tâche M. Théodore Lejeune, artiste distingué, attaché, par suite de concours, à l'entretien des tableaux des musées impériaux, et qui a naguère donné des preuves d'un talent de premier ordre dans sa restauration de la coupole des Invalides. M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau, a déjà complimenté M. Lejeune sur le succès qui couronne dès les premiers pas sa vaste entreprise.

L'excellente *Notice des émaux*, par M. le comte de Laborde, qui se compose déjà de deux volumes consacrés l'un à *l'histoire* et aux *descriptions*, l'autre aux *documents* et au *glossaire*, attendait une suite que le savant auteur va publier, bien qu'il ait quitté le Louvre. Toutefois, M. de Laborde se propose, me dit-on, de donner au complément de son travail une autre forme; les notices sur les *fayences émaillées* et la *Sculpture française*, rédigées à un point de vue historique et avec d'assez grands développements, vont subir quelques réductions en ce qui concerne la partie descriptive, et paraîtront sous peu.

Dans la dernière séance de la commission pour le monument à ériger en l'honneur de Visconti, il avait été décidé, et la Revue des beaux-arts a enregistré en temps utile cette résolution, que « pour fixer au juste l'intervalle qui doit séparer le monument de Louis-Joachim Visconti de la sépulture de son père, une réduction de ces deux tombeaux serait exécutée sur un petit modèle. » Le soin de pourvoir à cette exécution avait été confié à M. Félix Pigeory qui a fixé son choix sur M. Alphonse Delmas, jeune sculpteur déjà connu par de très-originales statuettes. Dans l'intérêt de la souscription et des fonds dont elle dispose, il importait que le prix de ce travail fût le moins élevé possible, et je dois à la vérité d'écrire que M. Delmas, qui n'a pas eu l'honneur de connaître Visconti, ni l'avantage d'être son obligé, s'est chargé de cette tâche moyennant une indemnité cinq ou six fois moindre que celle réclamée en toute conscience par d'anciens dévouements.

L'avant-dernier numéro de *l'Europe artiste* rendant compte de la séance de l'Association générale des artistes tenue le dimanche précédent, a intercalé dans son analyse quelques citations du rapport que, suivant l'usage, M. Samson, de la Comédie-Française, vice-président de la Société des artistes dramatiques, a soumis à l'Assemblée. Parmi ces citations se trouvent les lignes suivantes :

M. Lacourrière, artiste du Palais-Royal, étant atteint d'aliénation mentale, M. Blanche, médecin à Passy, l'a recueilli gratuitement pendant cinq mois, et les acteurs du Palais-Royal ont réuni, dans une collecte, 227 francs, que le comité a reçus pour les employer à secourir ce malheureux. M. Lacourrière est aujourd'hui dans une maison de refuge.

M. Grard, du théâtre de l'Opéra-Comique, a perdu

la voix et la raison ; tous les artistes de ce théâtre *se sont imposé une cotisation au prorata de leurs appointements pour lui assurer* UNE PENSION DE 5 FRANCS PAR JOUR. Grard EST PLACÉ *à l'hospice Dubois*.

Les détails que je dois à l'obligeance de M. Derval, membre de la commission des artistes dramatiques, ne me laissent aucun doute sur la scrupuleuse fidélité de la première partie de la note ci-dessus. Pour ce qui est de la seconde partie relative à M. Grard, il n'en est pas de même, et mes informations personnelles, ainsi que les renseignements qui me sont parvenus, la contredisent en beaucoup de points.

Je crois savoir en effet que les artistes de l'Opéra-Comique n'ont point *assuré une pension* de cinq francs par jour à leur ancien camarade. La pension dont il s'agit n'a jamais existé que dans l'imagination de l'officieux qui a induit M. Samson en erreur. Il est bien vrai que la compagnie lyrique de M. Emile Perrin s'est imposée au prorata de ses appointements en faveur de Grard, mais cet acte de louable confraternité n'a été et ne pouvait malheureusement être que temporaire ; il a duré environ deux mois, au terme desquels, dans les premiers jours de mars, ce pauvre Grard a été dirigé sur le *lieu de refuge* dont parle M. Samson, et où, quelques semaines auparavant, M. Derval avait conduit Lacourrière. Cette dernière mesure me dispense de relever autrement que par une dénégation absolue le passage du rapport de M. le vice-président de l'Association des artistes dramatiques, annonçant à ses collègues et au public que *Grard est placé* à l'hospice Dubois.

Puisque aussi bien M. Samson avait à dire un mot de l'infortuné chanteur, privé de la voix et de la raison, et qui n'a perdu la raison que parce que sa voix s'en était allée, mieux eût valu peut-être pour tous et pour chacun, citer des noms propres, rendre hommage à Couderc et à Wartel, ces dévoués soutiens de Grard, à M. Perrin, qui, en 1851, lui a ouvert son théâtre pour une représentation à bénéfice, dont Roger, reparaissant cette seule fois sur la scène de ses anciens triomphes, a déterminé le succès ; à Mmes Ugalde et Anna de Lagrange, qui l'ont si efficacement secondé dans ses deux concerts de 1852 et 1853 ; à MMmes Révilly, Miolan, Favel, Meillet, Lefebvre, à tous ceux enfin et à toutes celles qui l'ont maintes fois aidé avec autant de spontanéité que de délicatesse. Ces faits, plus conformes à la vérité que ceux consignés au rapport de M. Samson, n'auraient pas été, ce me semble, moins flatteurs ponr les artistes.

La charité a parfois d'étranges faiblesses. Tels gens qui se feraient un cas de conscience de demander pour eux-mêmes n'ont aucun remords d'être indiscrets, importuns, assommants pour compte d'autrui. Récemment une dame patronnesse qui a uni son sort à celui d'un dramaturge jouissant de quelque renom au boulevard, se présente chez un de nos peintres de marine les plus distingués qui excelle aussi dans les sujets de genre.

« Je quête, monsieur, lui dit-elle, pour une œuvre pie, et je serais heureuse de joindre votre offrande à celles que j'ai déjà obtenues ; la moindre esquisse comblerait mes vœux.

— Permettez-moi de vous informer, madame, que depuis le commencement de l'hiver, j'ai déjà par six fois contribué à des loteries ou souscriptions philanthropiques, si bien que je crois avoir suffisamment payé ma dette à la bienfaisance.

— Mais, monsieur, continue la dame, un petit dessin, une simple esquisse au courant du crayon ou de la brosse.... Vous faites cela si vite !

— Madame, objecte alors le peintre, je ne suis riche que de mon travail et ce n'est pas seulement une ébauche que vous me demandez, c'est mon nom au bas de cette improvisation. Si l'ouvrage est médiocre et si je le signe je compromets mon nom et par suite le peu de crédit qu'on veut bien lui accorder ; si au contraire l'ouvrage est passable il me prendra du temps ; et ce temps est ma seule fortune, c'est pourquoi, madame, et à mon grand désespoir, il me faut persister dans mon refus. »

Cependant la dame insiste, et pour l'éconduire avec toute la courtoisie désirable, le peintre n'imagine pas de meilleur expédient que de l'ajourner à quinzaine. A l'époque indiquée et en quelque sorte heure pour heure, l'infatigable quêteuse était de nouveau chez l'artiste qui, cette fois, la suppliait d'attendre jusqu'au lendemain avec engagement formel de la satisfaire.

Le lendemain, au retour de la dame, le peintre était sorti, mais il avait laissé pour elle avec sa signature une lithochromie digne de rivaliser avec l'aquarelle, et représentant une nature morte, c'est-à-dire une botte de légumes dont les pièces principales étaient de superbes carottes.

GEORGES GUÉNOT.

30 mai.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 518.

Séance du mardi 16 mai 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 2 mars 1854, dont la rédaction est adoptée avec

rectification d'une erreur typographique dans le dernier bulletin : Au lieu de « description historique et géographique du Louvre », il faut lire « description historique et graphique. » On passe ensuite au dépouillement de la correspondance, laquelle comprend :

1° Deux numéros du journal anglais *the Builder* dont M. Léon Montlat est le rapporteur ordinaire ;

2° Six billets pour la séance publique de la Société académique des enfants d'Apollon ; leur distribution est faite aux membres de la société, et M. le président, touché des sentiments de bonne confraternité exprimés dans la lettre qui accompagne les billets, en remercie son auteur, M. Vanderburch, notre collègue, secrétaire général de ladite Société ;

3° Le numéro d'avril 1854 des *Annales de la Société impériale d'Horticulture*, renvoyé à M. Vavin ;

4° Le bulletin sémestriel de la Société des sciences du département du Var, renvoyé à M. Henri de Sauclières ;

5° Un mémoire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, renvoyé à M. Pernot ;

6° Les *Annales de la Société académique de Saint-Quentin*, tomes IX et X, 1851, 1852, renvoyées à M. Vavin ;

7° Un certain nombre de brochures contenant les décrets et règlements pour l'exposition universelle de 1855. Distribution en sera faite.

8° Six feuilles d'impression obtenue sur pierre à l'aide de la photographie, envoyées par M Lemercier avec une lettre dans laquelle il nous dit qu'on obtient ces épreuves à l'aide d'un négatif appliqué sur une pierre lithographique, sur laquelle on a étendu une couche de bitume de Judée. Ces épreuves sont déposées aux archives et des remercîments adressés à M. Lemercier.

La correspondance étant épuisée, l'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Gatteaux sur le volume présenté à la Société par M. Texier, ayant pour titre : *Description historique et graphique du Louvre et des Tuileries*.

Dans son rapport, notre collègue fait ressortir que M. Texier, par un style précis et clair, donne un aperçu des divers changements opérés dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries depuis leur fondation jusqu'en 1830, et il arrive à nous faire connaître le motif qui l'a porté à publier à part une grande partie de texte et des planches du Ier volume de l'ouvrage de M. le comte de Clarac, ayant pour titre : *Musée de Sculpture antique et moderne*.

Notre collègue M. Gatteaux aime à reconnaître que M. Texier, collaborateur infatigable pendant vingt années de M. de Clarac, son ami, a redoublé de zèle et d'ardeur après la mort de celui-ci pour achever l'œuvre qu'il avait commencée. Notre collègue termine son rapport en proposant à la Société de voter des remercîments à M. Texier pour l'hommage qu'il a fait à la Société libre des Beaux-Arts, de l'ouvrage qu'il vient de mettre au jour, et de lui exprimer combien elle lui sait gré des sentiments qui l'ont guidé dans son entreprise. Ces conclusions sont adoptées.

Dans une séance extraordinaire, à cause de la fin de la session, notre collègue M. Carpentier a communiqué le rapport qu'il a fait sur la photographie obtenue sur pierre par notre collègue M. Lemercier. Après avoir fait ressortir combien ces travaux ont excité l'attention de la Société et provoqué une satisfaction unanime, notre collègue rend compte du procédé employé dans les ateliers de M. Lemercier pour obtenir les épreuves de lithophotographie qu'il nous a soumises. Cet heureux résultat, dit le rapporteur, aura des conséquences immenses en venant se joindre comme auxiliaire aux sciences et aux beaux-arts. En terminant son rapport, notre collègue propose d'adresser à M. Lemercier les félicitations de la Société libre des Beaux-Arts et de lui témoigner le regret de voir les termes de notre règlement s'opposer à ce qu'une récompense lui soit décernée, mais qu'il devra en être fait mention dans le compte rendu de nos travaux. Ces conclusions sont adoptées. On procède ensuite aux diverses lectures qui doivent figurer au programme littéraire de la séance publique qui doit avoir lieu le dimanche 28 mai courant, dans la salle Saint-Jean à l'hôtel de ville. M. Vanderburch fait une dernière lecture de l'éloge de Daguerre, pièce en vers. M. Delaire donne connaissance de l'allocution par laquelle il doit ouvrir la séance, ainsi que la fable qu'il doit y lire. M. Maillet lit la pièce en vers qu'il a faite sur l'origine de la peinture. Toutes ces lectures, sur lesquelles il est voté séparément, sont adoptées pour figurer à la séance publique. Il est procédé à l'ordre définitif des récompenses à accorder aux divers candidats qui ont demandé l'examen de leurs œuvres. La décision prise par la Société sera détaillée dans le compte rendu de la séance publique.

Ordre du jour du mardi 6 *juin* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 16 mai 1854 ; 2° Correspondance ; 3° Scrutin pour la nomination d'un membre honoraire ; 4° Rapport de M. Delaire sur les brochures de l'école gratuite d'architecture de Poitiers ; 5° Élection et renouvellement des membres du bureau pour l'année académique 1854-1855.

En raison des élections générales, MM. les membres sont invités à se rendre, pour la prochaine réunion, à sept heures et demie précises, au local ordinaire des séances de la Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel de Ville.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 19 *mai* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. le président prend la parole, au sujet de la séance générale, pour expliquer les motifs qui ont déterminé le bureau à ajourner cette solennité au mois de septembre prochain.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée au Comité par M. Oudet, ancien architecte du département de la Meuse, et conservateur du musée de Bar-le-Duc. L'honorable correspondant fait connaître au Comité qu'il a précédé M. Siméon Chaumier dans la pensée d'un hommage poétique à S. M. l'Empereur Napoléon III, avec cette différence que M. Siméon Chaumier s'est fait peintre avec la plume du poëte, comme nous l'avons vu naguère dans la saisissante description des funérailles de Napoléon Ier, tandis que M. Oudet s'est fait poëte avec son crayon, en retraçant les scènes de l'*Épopée napoléonienne*, dans une série de cent cinquante-deux dessins manuscrits, formant un album, dont S. A. I. le prince président a bien voulu agréer l'hommage, le 10 décembre 1850.

Le crayon et la plume sont frère et sœur; et, après les grandeurs infinies de la majesté divine, les arts ne sauraient puiser leurs inspirations à une plus noble source que celle du patriotisme. Nous félicitons M. Oudet d'avoir chanté l'épopée napoléonienne avec son crayon, comme M. Siméon Chaumier a peint l'odyssée napoléonienne avec sa poésie.

M. Hulot, graveur de la Monnaie de Paris, présente au Comité un spécimen très-intéressant de galvanoplastie appliquée à la reproduction d'une planche gravée.

Déjà nous avons eu l'occasion de citer un admirable spécimen de reproduction d'une planche en taille-douce, due au talent de l'un de nos plus célèbres graveurs. Cette fois la planche type est en *acier*. Le sujet est une configuration du globe lunaire, pour un ouvrage d'astronomie élémentaire. Cette figure, gravée par les procédés délicats de la pointe sèche et de la roulette, semblait présenter une insurmontable difficulté en raison de l'extrême délicatesse du travail du graveur; cette délicatesse excluait tout intermédiaire entre la planche type et son moule. M. Hulot est parvenu à résoudre ce problème, au moyen duquel le tirage d'une planche est désormais possible pour un nombre indéfini, puisque c'est l'application du *cliché* à toute espèce de gravures en taille-douce.

Nous ne saurions mieux faire apprécier le mérite et l'importance des travaux de notre honorable collègue M. Hulot, qu'en empruntant un paragraphe au savant article de M. Babinet, de l'Institut, publié dans la *Revue des Deux Mondes* (n° du 15 mai 1854, pages 805 à 814), sous le titre de l'*Électricité ouvrière*.

Après avoir résumé les propriétés si diverses et toutes si merveilleuses de l'électricité, cette puissance indivisible, dont toutes les manifestations sont si intenses, force, chaleur, lumière, vitesse, attraction, etc.; après avoir passé en revue toutes les applications que le génie de l'homme a pu faire déjà de cet agent mystérieux qui se révèle sous tant de formes, qui est à la fois du domaine de la science par la physique, la chimie, la physiologie et la navigation, de celui de l'industrie par la mécanique, la télégraphie, l'horlogerie, l'éclairage, la fonte, etc., etc., et enfin du domaine des beaux-arts par la galvanoplastie où il devient un auxiliaire précieux pour la sculpture et la gravure; après avoir dit, en un mot, que la galvanoplastie est à la fois une science, un art et une industrie, qui est à la sculpture ce que la photographie est à la peinture, M. Babinet, passant de la science au savant, de l'art à l'artiste, dit, en parlant de M. Hulot: « Abordons maintenant notre grand hôtel des Monnaies et visitons le splendide atelier de M. Hulot. Là des piles de luxe artistement et scientifiquement établies, travaillant avec une intensité et une rapidité merveilleuses, déposent du cuivre d'aussi bonne qualité que les produits des fontes de premier ordre. C'est par centaines de mille francs qu'il faut compter le prix de cette belle installation dont les produits sont des objets d'art qui ont concouru avec avantage à l'exposition de Londres [1]; ce sont des médailles reproduites en toutes sortes de métaux et même d'alliages. Ce sont des timbres-poste fabriqués par dizaines de millions en un petit nombre de semaines. Ce sont des cartes à jouer d'un relief étonnant, des reproductions galvanoplastiques d'un fini précieux, à côté des gravures électriques, des billets de banque, dès lors *incontrefai-*

[1] M. Hulot a obtenu une mention honorable dans la classe XVII, imprimerie et papeterie.

sables, plusieurs planches gravées d'un art sans égal, toutes les finesses de la gravure primitive, que celle-ci soit sur cuivre ou sur acier, et cela sans la moindre crainte d'endommager l'original souvent unique, dont la galvanoplastie opère la reproduction. Quant à la quantité de science d'observation mécanique, métallurgique, physique et chimique emmagasinée dans cet atelier scientifique et artistique de M. Hulot, il faudrait un volume pour en donner une idée, sans compter les procédés exclusifs, fruits d'une observation persévérante, qui n'ont point encore été présentés à l'Académie des sciences et mis dans le domaine commun de la pratique industrielle. »

Après cette lecture la parole est donnée à M. Marcellin, pour lire la suite de la notice sur la vie et les ouvrages du sculpteur Torwaldsen. Nous regrettons que l'abondance des matières nous oblige à priver nos lecteurs de cette notice, dans laquelle M. Marcellin, recueillant ses impressions, nous fait une savante et ingénieuse analyse des œuvres du grand sculpteur. Pas un détail, pas une intention n'échappe à la sagacité de l'auteur, ce qui prouve qu'entre le génie qui crée et l'intelligence qui comprend, il y a une parité de sentiments, qui n'est autre chose que cet amour du beau qui fait les véritables artistes.

M. le président de la Société libre de Beaux-Arts adresse au Comité central plusieurs billets pour la séance générale du dimanche 28 mai; des remercîments sont votés par l'assemblée pour cette marque de bienveillante confraternité.

M. Louis Auvray, sculpteur, l'un des secrétaires du Comité, demande la parole pour présenter une proposition ayant pour objet la réédification, à Nogent-sur-Marne, du monument du célèbre et gracieux peintre Antoine Watteau.

Après avoir rappelé en quelques mots que l'illustre artiste est né à Valenciennes, le 10 octobre 1646, et mort le 18 juillet 1721, au village de Nogent, près Paris, et que le monument primitivement élevé à Watteau par ses amis fut détruit par le vandalisme révolutionnaire de 93, M. Auvray ajoute : « La pensée de relever cette tombe, d'effacer cette trace d'une époque malheureuse, appartenait de droit à un compatriote de l'illustre artiste. C'était le devoir d'un Valenciennois. La tâche était non-seulement lourde pour un pauvre artiste, mais elle pouvait devenir impossible à accomplir, si mon projet ne rencontrait ni lumière ni sympathie en les autorités de la commune de Nogent. Aussi, avant de faire appel au concours des artistes et des amis des arts, avant surtout de solliciter le bienveillant et puissant auxiliaire de notre Comité, ai-je voulu, messieurs, m'assurer des dispositions du maire et du curé de cette commune, et, j'ai hâte de le déclarer, j'ai trouvé ces messieurs tout à fait décidés à me seconder de tous leurs efforts.

« Voici le programme que je leur ai soumis et qu'ils ont accepté.

« Le tombeau en marbre, surmonté du buste de Watteau, sera placé dans la chapelle des fonts baptismaux, que M. le curé a mise à ma disposition. Cette chapelle doit être entièrement décorée dans le style de l'époque de son architecture. Le buste est terminé, il ne reste plus que le tombeau à exécuter, et c'est pour y arriver que je réclame l'appui et le patronage du Comité central des artistes, persuadé qu'aucun de mes collègues ne me fera défaut dans cette œuvre éminemment artistique et religieuse, et que tous voudront y prendre part en stimulant la souscription que je vous demande d'ouvrir à Paris, pendant que d'autres le feront à Nogent et à Valenciennes, et qu'une messe en musique s'organise au profit de notre entreprise. »

La proposition de M. Auvray est prise en considération par le Comité, qui déjà a eu l'honneur de l'initiative à l'occasion du peintre Lantara en 1852.

Une commission est nommée, séance tenante, pour examiner cette proposition. Elle se compose de MM. Rey, Marcellin, E. Bellier de La Chavignerie et Siméon Chaumier.

Après quelques paroles prononcées par M. Siméon Chaumier, sur les premiers travaux de la commission nommée pour l'examen de la proposition de M. Anatole Calmels, sur la propriété intellectuelle des œuvres d'art :

La séance est levée à dix heures et demie.

Ordre du jour du vendredi 2 juin 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 19 mai : 2° Correspondance; 3° Suite de la lecture du travail de M. Marcellin sur le sculpteur Torwaldsen; 4° Travail des commissions; 5° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

ODÉON. *Qu'en dira le monde.* — VARIÉTÉS. *Sous un bec de gaz; Pas Jaloux.* — PALAIS-ROYAL. Rentrée de Céline Montaland. — AMBIGU. *Les Contes de la mère l'Oie.*

Il n'est rien moins que facile de faire une comédie en cinq actes, et l'on doit savoir qu'à ceux qui entreprennent cette rude tâche il faut d'abord

une idée. M. Serret en a trouvé une, qui n'est pas nouvelle, il est vrai, mais qu'il a su présenter avec une grande entente scénique. Doit-on ou ne doit-on pas épouser sa maîtresse? voilà la question. Les avis sont partagés depuis longtemps là-dessus. Il y a beaucoup de cas où un galant homme est obligé de le faire, mais un tel mariage renferme-t-il toutes les conditions de bonheur? M. Serret pense que la jalousie se glisse infailliblement dans les corbeilles de noces, que ce n'est pas la fleur d'oranger, mais le souci, fleur sinistre, que le fiancé trouve sur le front de sa fiancée. Un soupçon reste au fond du cœur de l'homme; on lui a cédé, on aurait pu céder à un autre, et la femme elle-même dont la réputation a été effleurée, doit craindre de se voir reprocher un jour sa faiblesse, tant les hommes sont naturellement ingrats! Cela peut arriver, en effet, et le mieux serait peut-être de ne pas avoir de maîtresse, de peur d'être forcé de l'épouser, — ou bien d'en avoir plusieurs, afin de se tirer de là par l'embarras du choix. M. Serret a pris la chose autrement: il a dépeint tous les ennuis qu'éprouve un honnête jeune homme qui s'est mis dans une position délicate vis-à-vis d'une jolie femme. Ce n'est que par un héroïque sacrifice de sa maîtresse, que l'infortuné rencontre enfin le repos, et aborde aux terres virginales de l'hymen. Ce drame est très-bien fait, comme nous l'avons dit. Il est joué avec un talent véritable par les artistes de l'Odéon, et s'il était émis en vers, en bons vers comme M. Serret sait les faire, il obtiendrait peut-être le succès de *l'Honneur et l'Argent*.

On a joué aux Variétés une agréable petite scène à deux personnages, dont Koppe et Mlle Virginie Duclay s'acquittent avec beaucoup d'entrain. Cette petite scène de M. Jallais, intitulée *Sous un bec de gaz*, est un dialogue sentimental, émaillé de calembours, entre une grisette et son amoureux. On a joué également, à ce théâtre, *Pas Jaloux!* pièce d'un genre plus élevé, et qui rappelle les jolis imbroglios du Gymnase. Numa, l'excellent Numa, a mis toute sa verve au service de MM. Laurencin et Lubize, dans le rôle d'un mari qui ne veut pas paraître jaloux, et qui l'est. Le pauvre Numa, poussé à bout par les apparences, de quiproquo en quiproquo, finit par éclater. C'est un acte fort gai, et il ne faut plus médire des cartons du théâtre des Variétés, puisque voilà plusieurs succès qui en sortent.

La petite merveille du Palais-Royal, Céline Montalaud, est rentrée; elle revient d'Espagne, pouvait-elle manquer d'en rapporter une *cachucha?* Quelle gentille petite Caméra au petit pied! On n'a pas une désinvolture plus gracieuse et plus vive. Céline Montaland a beaucoup appris et n'a rien oublié; elle est revenue avec sa petite diction intelligente et fine, et elle s'est trouvée fort à l'aise dans la pièce que trois auteurs, des plus compétents de l'endroit, ont composée exprès pour elle. Ils en ont fait une reine des Bohémiens, une reine de huit ans, et c'est un plaisir de lui voir porter sa couronne de fleurs. Gil-Perez, qui débutait à ce théâtre, lui a donné la réplique en bon camarade, et Céline Montaland a été l'objet d'une complète ovation. Bouquets, rappel, rien ne lui a manqué.

A l'Ambigu, encore un triomphe d'enfant! Le jeune Bousquet, que M. Dormeuil engagera sans doute pour jouer avec Céline Montaland, s'est élevé dans le personnage du Petit-Poucet, l'un des héros des *Contes de la mère l'Oie*, à une hauteur pyramidale. En vain MM. Clairville et Jules Cordier ont dépensé tout ce qu'ils ont d'esprit et de gaieté; en vain M. Desnoyers a fait des dépenses plus considérables encore peut-être, en accumulant les plus magiques décorations; en vain Mlle Thuillier a consenti à mener paître une oie et à lui chanter de jolis airs; c'est M. Bousquet, enfant de six ans, qui vaudra aux *Contes* de l'Ambigu-Comique les cent représentations dévolues à toute féerie qui réussit. Ce que c'est que de nous!

Hippolyte Lucas.

Il paraît en quelque sorte convenu qu'il n'y aura plus de pièces à succès au Vaudeville sans difficultés ou sans procès; témoin les empêchements préalables de *la Dame aux camélias*, la correspondance aigre-fine de MMmes Doche et Page qui a servi de prologue à *la Vie en rose;* cette fois enfin l'action judiciaire qui a précédé la représentation du *Marbrier*, ouvrage en trois actes de M. Alexandre Dumas, lequel a réussi et qui méritait de réussir, bien qu'il soit peut-être trop larmoyant pour un endroit où l'on a suffisamment pleuré avec *les Filles de marbre* et autres sensibleries précédentes. La présence de Bocage sur une scène qui ne serait certainement pas faite pour lui si elle n'avait changé son genre, a été bien accueillie; Lagrange et Mlle Saint-Marc n'ont pas fait regretter Fechter et Mme Doche. Le *Marbrier* est pour longtemps sans doute en possession de l'affiche. A l'Opéra-Comique, le second début de Mlle Rey dans *la Fille du régiment* a justifié, dépassé même les espérances qu'avait fait concevoir un premier essai dans *la Dame blanche*. Mlle Rey n'est pas moins applaudie au théâtre Favart qu'elle ne l'était naguère au Conservatoire, et c'est justice, car la netteté de son

articulation, l'étendue et l'éclat de sa voix rappellent à plus d'un égard les qualités auxquelles Mme Ugalde a dû ses nombreux triomphes.

MÉLANGES.

1er juin.

On n'a pas oublié l'empressement que les artistes les plus célèbres ont mis à répondre à l'appel qui leur a été adressé par les dames qui dirigent l'œuvre des secours à domicile du deuxième arrondissement. Grâce à un concours presque général, une magnifique collection de dessins et de peintures a permis de réaliser une somme de 20 000 fr. dont une partie est suffisante pour assurer les bienfaits de cette œuvre pendant l'année entière. Nous apprenons qu'un louable sentiment de reconnaissance a inspiré une pensée aussi délicate que généreuse, et que la présidente et la trésorière de l'œuvre ont envoyé au nom de toutes les dames qui font partie de cette association une somme de 5000 francs à la caisse de l'association des artiste peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs.

— La grande Association des artistes s'est dernièrement réunie, selon sa coutume, dans le banquet annuel qu'elle offre à son président fondateur le jour de sa fête. M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de S. M. l'Empereur, assistait à ce banquet, qui a eu lieu au Jardin d'hiver. Des toasts ont été portés par MM. Samson pour l'Association des artistes dramatiques; Édouard Monnais, pour l'Association des artistes musiciens; Justin Ouvrié, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes; Breullier, pour l'Association des inventeurs et artistes industriels; M. Louis Lurine a parlé au nom de la Société des gens de lettres.

— Nous n'avons qu'à féliciter l'Institut et à nous réjouir nous-mêmes du vote par lequel l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'appeler dans son sein, en remplacement de M. de Choiseuil-Daillecourt, un de nos savants et de nos archéologues les plus distingués, M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques au musée impérial du Louvre, et membre du conseil de rédaction de LA REVUE DES BEAUX-ARTS.

— L'Académie française a pourvu, durant la semaine qui vient de finir, aux deux vides que la mort a récemment faits dans son sein. Dès le premier tour de scrutin, M. de Sacy, écrivain d'un haut mérite appartenant à la rédaction du *Journal des Débats*, a été nommé en remplacement de Jay, l'ancien rédacteur de l'ancien *Constitutionnel*, par vingt et une voix sur trente-deux. Le fauteuil de Tissot est échu à un prince de l'Église française, à une des illustrations de la chaire, à Mgr. Dupanloup. Un peu plus disputée que celle de M. de Sacy, l'élection de Mgr. l'évêque d'Orléans s'est effectuée à la majorité de dix-huit suffrages sur trente-deux.

— Un de nos amis qui est depuis longtemps celui de M. Biard, et qui peut en conséquence être bien informé de ce qui a rapport aux travaux de ce spirituel peintre, M. Amédée de Taverne, a publié dans le dernier numéro du *Petit Courrier des Dames* les lignes suivantes : « M. Biard, dont le nom est si populaire, s'occupe d'un tableau fort curieux dont le sujet est *Une Soirée chez M. le comte de Nieuwerkerke*, dans le salon du Louvre où se font les réceptions du vendredi. C'est un ingénieux moyen de réunir dans un cadre d'une aussi grande dimsnsion, la toile a plus de deux mètres de longueur sur un mètre et demi de hauteur, une bonne partie de nos célébrités contemporaines. Il y a dans la disposition des personnages, pris dans les différentes classes de la société, tout le mouvemont d'une soirée intime. M. de Niewerkerke, placé près de la porte d'entrée, reçoit les visiteurs. Çà et là, quelques groupes se sont déjà formés. Le vénérable M. Isabey père cause avec M. Mérimée et M. le président Baroche; M. Horace Vernet présente le lieutenant Gérard, le célèbre tueur de lions, à M. le baron Desnoyers; M. de Morny écoute M. Auber; plus loin, MM. Ingres, Flandrin, Meyerbeer, poursuivent une dissertation que suit avec intérêt M. le maréchal Magnan. M. Fould répond avec sa bienveillance accoutumée à quelques artistes qui l'entourent; M. Fortoul disserte avec des archéologues. De toutes parts on aperçoit les portraits très-ressemblants de MM. Eugène Giraud, Henriquel-Dupont, Halévy, Frédéric de Mercey, Camille Doucet; ceux de quelques ambassadeurs étrangers qui se font toujours un véritable plaisir d'assister aux vendredis du Louvre, de Véli-Pacha, entre autres. Il y a là aussi deux souvenirs : Pradier, Visconti!... On conçoit que nous ne faisons que donner des indications, puisque le tableau est à peine à la moitié de son exécution. Le milieu du salon est occupé par une table magnifique; un peu plus loin est un piano avec les instruments d'un quatuor qui va commencer. Dans cette partie du tableau se trouvent Roger, Ponchard et quelques autres artistes. M. Biard a su tirer le meilleur parti de cette disposition et de tous les accessoires. Nous ne doutons pas que le tableau achevé ne soit l'une des pages les plus curieuses et les plus intéressantes de l'Exposition de 1855. »

TORWALDSEN,

SA VIE ET SES OUVRAGES.

PREMIÈRE PARTIE.

Plus d'un point de ressemblance existe entre deux grands statuaires de l'âge contemporain, deux enfants du peuple, Canova et Torwaldsen : l'un, fils d'un humble tailleur de pierre, naquit au pied des Alpes, et, par son génie, s'éleva au-dessus d'elles ; l'autre, fils d'un pauvre ouvrier islandais, vint au monde en pleine mer, comme s'il devait, en naissant, se trouver en présence des grands spectacles de la nature pour en être le fécond interprète.

Gobskalk Torwaldsen s'était embarqué pour venir chercher fortune à Copenhague, lorsque, pendant la traversée, sa jeune épouse mit au jour, le 9 novembre 1770, entre Copenhague et Raisciawick, Barthélemy-Albert Torwaldsen, dont le talent, éclos dans les glaces du nord, devait se réchauffer, s'épanouir sous le climat brûlant de l'Italie. On prétend que la mère de Torwaldsen, fille d'un ecclésiastique, descendait du roi Harold Stiltedand ; et pourtant son mari gagnait sa vie à sculpter ces figures de bois qu'on place à la proue des navires.

Dès sa plus tendre enfance Albert annonça de grandes dispositions pour le dessin, et beaucoup de penchant pour la profession de son père ; vivement impressionné, sans doute, par ces figures allégoriques, aux traits prononcés, qui plaisaient à sa jeune imagination, il s'enthousiasma pour les arts.

Bien que fort pauvres, les parents du jeune Albert ne reculèrent devant aucun sacrifice pour favoriser le goût dominant de leur fils ; ils le soutinrent dans sa passion pour le beau, et eurent l'indicible joie d'en être récompensés par les succès continuels qu'il obtint à l'École des beaux-arts de Copenhague. Albert ne fut pas ingrat ; son excellent cœur, en même temps qu'il servait de guide à son intelligence, lui prescrivait le devoir bien doux de venir en aide à ses parents ; il fit à cette époque des sculptures qui sont encore conservées, et où l'on découvre les germes de son talent. Tout en travaillant il suivait l'école et en remportait les prix. Son ambition semblait alors se borner à succéder à son père ; mais la Providence le destinait à faire une révolution dans la décoration des édifices religieux de son pays, à meubler les murailles nues des temples du protestantisme, à les sanctifier par l'image du Rédempteur et de ses disciples, dont il devait décorer la cathédrale de Copenhague.

L'amitié que lui voua le peintre d'histoire Abildgaard, et les leçons qu'il donna au jeune artiste, le soutinrent dans son élan vers le beau, lui inspirèrent plus d'assurance en ses propres forces, et lui valurent des succès constants. En 1787 il obtint la médaille d'argent ; en 1789 un deuxième prix ; en 1791, sa composition d'*Héliodore chassé du temple*, lui acquit la médaille d'or et le patronage d'un ministre, le comte Reventlow. Enfin, en 1793, il remporta le grand prix de Rome, qui lui mérita une pension de 500 species-thalers (2600 fr. environ) pendant quatre ans, que les pensionnaires de son pays passent dans la métropole des arts.

Des circonstances bien impérieuses sans doute empêchèrent l'artiste danois de voler de suite vers l'Italie ; il eut la constance de rester encore deux années à Copenhague, occupé d'études sérieuses : un méridional fût

mort d'impatience. Enfin, le 20 mai 1796, il s'embarqua à bord d'une frégate danoise pour voguer vers le pays des chefs-d'œuvre; par une sorte de fatalité la traversée fut des plus longues; on se vit obligé de relâcher dans un grand nombre de ports, et ce ne fut qu'en mars 1797, après dix mois de voyage, qu'il arriva à Rome, où il eut le bonheur de faire la connaissance du savant danois Zoéga, dont la vive amitié et les judicieux conseils lui devinrent très-utiles.

Pendant deux années, Torwaldsen médita pour ainsi dire jour et nuit les ouvrages de l'art. Il hésitait encore entre la sculpture et la peinture, lorsqu'une visite qu'il fit au musée du Vatican lui révéla sa vocation pour le premier de ces arts. Les études qu'il fit alors furent des plus sérieuses; sans cesse en présence des modèles antiques, il était désespéré de ne pouvoir atteindre à leur haut degré de perfection; en rentrant dans son atelier, il brisait ses statues malgré les encouragements de ses amis qui lui promettaient un brillant avenir.

Une pensée bien triste venait ajouter à son découragement; le moment arrivait où les quatre années qu'il devait passer à Rome allaient expirer; modeste, peu solliciteur, inconnu, n'ayant plus les moyens de rester en Italie, le jeune danois songeait à revenir dans sa patrie; il s'était même déjà muni de son passe-port, lorsque la veille de son départ, le riche banquier hollandais Thomas Hop, frappé des beautés du modèle de la statue colossale de Jason, qu'avait fait l'artiste, lui en commanda l'exécution en marbre, au prix de 500 sequins.

Torwaldsen connut alors le bonheur; il vit l'avenir s'ouvrir devant lui; la reconnaissance lui donna de nouvelles forces, et releva son courage; il travailla avec ardeur, avec passion; aussi produisit-il une œuvre des plus remarquables. De ce jour sa réputation et sa fortune prirent un brillant essor; et bientôt ses statues furent avidement recherchées par les plus riches amateurs de l'Europe, qui l'encourageaient à en créer de nouvelles. La fécondité de son talent semblait inépuisable, tellement il produisait d'œuvres diverses d'une grande dimension.

Malgré le mérite incontestable de ses ouvrages, tout le monde ne connaît pas les compositions de cet homme célèbre. Je vais essayer de donner une idée de la vive impression que je ressentis en les voyant.

Parmi les nombreux travaux qui furent commandés au grand sculpteur par Frédéric VI, roi de Danemark, on distinguait, en 1843, dans son atelier de la Caza-Buti, Piazza Barberini, à Rome, les statues et bas-reliefs destinés à la cathédrale de Copenhague. Cette cathédrale, érigée dans le style grec, a été disposée pour faire briller ces nobles productions de la sculpture, afin que ce grand art serve encore au peuple d'enseignement religieux, alors que la parole du ministre de l'Évangile a cessé de se faire entendre.

A l'extérieur, le sujet de la décoration du fronton de ce temple représente saint Jean-Baptiste annonçant au peuple la venue du Rédempteur. Les péristyles sont ornés de la sibylle Érythrée, de celle de Cumes et des prophètes Isaïe et Zacharie, qui ont prédit aux nations la venue du Christ.

Dans l'intérieur de la basilique, des deux côtés de la nef, se montrent les douze apôtres, et, au point central du fond de l'édifice, se détache d'une manière majestueuse la statue colossale du Fils de Dieu.

La disposition, le mouvement et l'expression des groupes qui dans le fronton montrent Jean prêchant dans le désert, révèlent en tout l'inspiration du grand maître. Cette vaste composition n'est pas un bas-relief ordinaire, mais un ouvrage formé de statues en ronde-bosse plus grandes que nature, dans le genre de celles des frontons des temples grecs et romains; quelques-unes de ces statues, vues de près, semblent manquer de simplicité par les draperies qui paraissent un peu tourmentées dans leurs détails.

La figure de Saint Jean occupe le milieu du fronton; le précurseur, élevé sur une petite colline, domine ceux qui l'écoutent; de la main droite il montre le ciel; dans la gauche il tient une croix de roseau; sa figure est rem-

plie de dignité; de ses lèvres paraissent découler les paroles pleines d'onction qui attirent la multitude; autour de lui sont rangés divers groupes d'auditeurs qui contrastent admirablement par l'âge, le sexe, le mouvement et le costume.

Le style de ce bas-relief est majestueux et grave; vous croiriez entendre la parole de Jean frapper vos oreilles, tant ceux qui l'environnent semblent calmes et attentifs ; on regrette seulement de voir quelques groupes, trop isolés les uns des autres, laisser dans l'ensemble des places vides, qui forment un nu désagréable à la vue et ôtent de l'unité d'action au sujet.

Les statues des douze apôtres, composées pour la décoration de l'intérieur du temple, sont beaucoup plus grandes que nature; celle du Christ est colossale ; le divin Rédempteur est entouré de ses disciples; leur expression, leur pose, leurs mouvements, leurs attributs les caractérisent parfaitement; ils sont drapés avec tant de vérité et de naturel qu'on croit retrouver en eux quelque chose de la simplicité sublime du Nouveau Testament. Le génie de l'artiste s'élève dans la création de ces figures, et semble grandir encore pour caractériser la Divinité.

Tous les traits du Sauveur des hommes respirent la douceur et la majesté; les larges plis du manteau qui le recouvre sont d'un beau style et retombent avec une simplicité et une grandeur admirables; sa tête suave, aux cheveux lisses et pendants sur ses épaules à la nazaréenne, est pleine d'une bonté céleste; ses bras ouverts par un mouvement bienveillant et rempli d'attrait semblent appeler à lui ses enfants.

Le caractère à la fois calme et noble de l'artiste danois se reflète partout dans ses ouvrages; aussi est-ce avec supériorité qu'il a traité de pareils sujets tout à fait analogues à sa manière de sentir. La recherche de son esprit lui a permis néanmoins d'assouplir son talent à différents genres; pour nous en convaincre, après avoir admiré les compositions qu'il a dédiées à Dieu, jetons un regard sur celles qu'il a consacrées au héros.

Cet immense bas-relief, ce magnifique triomphe que le visiteur remarque en entrant dans l'atelier de Torwaldsen est celui dont un de nos grands maîtres, David d'Angers, a dit : « Quant à la frise qui représente le *Triomphe d'Alexandre*, elle est regardée comme un chef-d'œuvre. » Qu'il est beau, en effet, ce chef-d'œuvre! quelle grande et glorieuse page se déroule, dès la porte de ce vaste atelier, pour ne se terminer qu'à la fin, du côté des vainqueurs! le mouvement, le bruit, le tumulte, les chants de victoire semblent se faire entendre; de l'autre, l'immobilité, le calme, des actes suppliants attristent les yeux. Que d'intéressantes oppositions l'artiste a su répandre dans toutes les parties! quelle richesse d'invention! quelle variété de costume! quelle différence de types nous montrent les deux nations! avec quelle gradation et quel art l'auteur dispose ses groupes, leur donne plus de mouvement et d'animation, à mesure qu'ils approchent du triomphateur!

Cet ouvrage colossal fut commandé à l'artiste par l'Alexandre des temps modernes, Napoléon, pour orner la frise d'une grande salle du palais Quirinal à Monte-Cavallo à Rome; il décore également la salle de réception du château de Christiansburg. Le comte de Sommariva fut tellement frappé par les mérites de ce chef-d'œuvre, qu'il pria Torwaldsen de l'exécuter en marbre pour sa villa du lac de Côme, où il le plaça parmi les richesses de l'art qu'il y avait rassemblées.

Quinte-Curce est l'auteur qui a suggéré au statuaire cette fidélité consciencieuse que l'on retrouve dans les moindres détails de ce triomphe asiatique. Plutarque aux vues plus élevées, semble l'avoir soutenu dans son admiration pour le vainqueur de Babylone, en imprimant à l'œuvre du sculpteur quelque chose du style dont l'historien grec s'est servi pour caractériser ses hommes illustres.

De même qu'un habile orateur ne s'élève à des mouvements d'éloquence qu'à mesure qu'il aborde complétement son sujet; de même aussi procède le grand maître.

A. MARCELLIN.

ÉGLISE DE LA REINE LOUISE-MARIE A LAEKEN.

Il y aura bientôt quatre ans que la Belgique a perdu sa souveraine, et les regrets inspirés par ce douloureux événement sont encore aussi universels, aussi profonds que le premier jour. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, avait épousé, le 9 août 1832, Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, roi des Belges. Peu de jours après la mort de cette noble et bienfaisante reine, M. Georges Guénot recevait communication d'une lettre écrite par une des dames attachées au service de son auguste personne et qui renfermait les passages suivants :

Ostende, 11 octobre 1850.

Elle est morte !

Depuis deux jours, les faiblesses se succédaient de moment en moment et à de courts intervalles. Hier 10, les symptômes alarmants, mortels, ont fait pressentir la fin très-prochaine de cette excellente mère, de cette sainte femme. Ce matin, à trois heures, tout le monde était sur pied ; l'agonie a duré jusqu'à huit heures précises, où elle a rendu son âme à Dieu sans aucune émotion apparente. Elle s'est éteinte dans les bras de sa mère et de son époux, ses trois enfants présents, ainsi que le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, la princesse Clémentine et la duchesse d'Orléans.

Son regard est resté constamment fixé sur le roi ; il a dû recueillir le dernier soupir d'une femme, d'un ange qui l'aimait à l'adoration, et que les Belges pleureront longtemps. Morte à huit heures du matin, nous avons été introduits dans la chambre funèbre, trois quarts d'heure après la catastrophe.

Couchée tant soit peu sur le côté gauche, les bras hors du lit, la figure et les mains blanches comme de l'albâtre, elle semblait un beau lis à moitié courbé vers la terre. Aucune contraction nerveuse ne pouvait s'apercevoir sur la céleste figure de cette reine à jamais regrettable.

Sous le coup de cette catastrophe la Belgique avait manifesté le vœu de perpétuer par un souvenir monumental l'expression de son amour, de sa gratitude et de son deuil. Ce pieux sentiment de tout un peuple est aujourd'hui satisfait. Entre les diverses idées successivement soumises à l'opinion, les préférences générales se sont enfin fixées sur un projet d'église par voie de concours. Les plans de M. Poelaert, architecte belge, ont été reconnus les meilleurs ; les fouilles ont aussitôt été entreprises, et la première pierre de l'édifice religieux a été posée en grande pompe le 27 du mois dernier par le roi Léopold, entouré des membres de sa famille, de ses ministres, et des notabilités de l'État, ainsi que de la municipalité bruxelloise. *L'Indépendance belge* ayant rendu compte de cette cérémonie avec beaucoup de détails, c'est pour nous un devoir d'emprunter à ce journal les passages de son récit susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

L'idée d'employer les fonds de la souscription nationale à la construction d'une église à Laeken, a été des plus heureuses, et nous pouvons revendiquer pour nous une part assez sensible dans sa réussite. C'était dans un moment où des projets de tous genres surgissaient de l'imagination de chacun. Tous les jours, lettres et journaux nous apportaient quelque nouveau plan : statue, mausolée, hospice, école, hôpital ! et là où était née l'idée, là aussi devait s'élever l'école, le mausolée, l'hospice, l'hôpital, la statue. Le gouvernement intervint à point pour régler, autant qu'il était en son pouvoir, les démonstrations de l'enthousiasme.

Une commission de bourgmestres parvint à s'entendre au sujet de la construction d'une église, et adopta le projet que nous avions défendu depuis le premier jour. Quoique Bruxelles eût fait une très-bonne partie de la souscription nationale, le délégué de la capitale, dans la commission, déclara néanmoins que la ville n'accepterait pas la construction du monument chez elle, et cette preuve d'abnégation de Bruxelles vis-à-vis des villes-sœurs, mit fin à tout débat en désignant naturellement la commune de Laeken pour siége de l'édifice consacré à un auguste souvenir.

Le concours fut ouvert bientôt, et plus de 40 projets y furent envoyés. M. Poelaert en exposa plusieurs, et le jury en choisit un pour

lui décerner le prix. C'est ce plan couronné, dont le roi, la famille royale, le gouvernement et le haut clergé ont inauguré le 27 mai l'exécution. Quand nous disons que ces augustes personnages ont posé la première pierre, nous faisons erreur en ce sens que les fondations sont pour ainsi dire terminées, et que cette année même verra clore les travaux de la chapelle souterraine. D'après le contrat intervenu, du reste, toute l'église doit être construite en quatre ans. La place sur laquelle s'élèvera le temple, a 70 mètres à l'avant de l'édifice, et une avenue directe, de 30 mètres de largeur, ira la relier en ligne droite au pont de Laeken.

Ceux qui ont vu le plan de M. Poelaert, se rappellent que l'église est conçue dans le style ogival, et d'un caractère à la fois imposant et gracieux. Les limites du budget imposé aux concurrents, ne leur permettaient pas d'aborder des constructions monumentales, comme celles que nous a léguées le passé, et cependant il fallait élever l'église de Laeken au-dessus du rang d'une chapelle ou d'une paroisse de deuxième ordre, M. Poelaert a vaincu cet obstacle en visant plutôt à la pureté des lignes qu'à la richesse des détails, et son œuvre placée dans les conditions de perspective que nous indiquions tout à l'heure, ne sera indigne ni du but qui l'a inspirée, ni du pays qui en accepte le patronage.

La façade, large de 37^{m},50, exhaussée sur un perron de quinze marches, divisées en deux paliers, aura pour entrées trois portes à frontons. Trois tours couronneront l'édifice : une tour centrale, haute de 75 mètres, deux petites tours de 52 mètres aux angles ; la première aura trois cloches, chacune des deux autres en portera une. La hauteur du portail central jusqu'au-dessus du fronton sera de 16^{m},50. L'église est une croix latine, divisée en trois nefs, dont la principale a 10^{m},50 de largeur, les nefs latérales en ayant 5 chacune. Autour d'elles circule une galerie dont le fond sera, selon le vœu de l'arrêté royal qui décrétait le concours, orné de peintures à fresque. Des peintures murales décoreront, en outre, les chapelles ouvertes des deux côtés du transsept, et peut-être aussi la chapelle des fonts baptismaux placée à l'entrée de l'église et faisant pendant à un autel placé vis-à-vis.

La partie essentielle de l'édifice est nécessairement la chapelle royale. Elle occupe le fond de l'église et continue les nefs, de telle façon que de cette enceinte privilégiée, exhaussée de douze marches sur le chœur, qui lui-même domine les nefs, on puisse apercevoir en plein l'entrée du temple. La chapelle a la forme d'une croix et se divise en neuf petites chapelles qui représentent les neuf provinces. Des tables en bronze incrustées dans les murs, portent les noms des souscripteurs qui ont concouru à son érection.

Trois fenêtres à vitraux éclairent la chapelle, et une coupole octogonale, également ornée de peintures, tamise le jour qui descend voilé dans l'enceinte funéraire. Au centre se dresse le mausolée de la reine, dominant le maître-autel de l'église. Dans chacune des neuf chapelles provinciales pourront être placés d'autres monuments de ce genre. Un escalier partant de l'extérieur descend dans la crypte, par une porte en bronze qui s'ouvre au centre du mur du fond, et est spécialement disposé de cette manière pour qu'on puisse pénétrer dans la crypte sans devoir entrer dans l'église. Deux autres escaliers conduisent de l'extrémité des nefs latérales à cette demeure souterraine dont les entrées sont ornées de grilles de bronze. Les caveaux vont ensuite se prolonger en dessous d'une galerie qui longera l'extérieur des nefs latérales, et qu'orneront encore des peintures à fresque. Enfin tout autour de l'église, mais à la distance de 40 mètres, courra une autre galerie, sorte de Campo Santo, séparée de la plaine par une grille élégante. Entre cette galerie et le monument s'étendront des terrains plantés où l'on pourra mettre des tombeaux. Voilà, avec les dépendances de l'église, adossées à la nef du chœur, et composées d'une sacristie, salle de conseil, etc., quelles sont les dispositions architecturales du monument qui va s'élever à Laeken.

Sur la première pierre, posée par le roi, on lit l'inscription suivante :

27 MAI 1854
S. M. LÉOPOLD Ier ROI DES BELGES,
POSE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE,
ÉRIGÉE A LA MÉMOIRE DE
S. M. LOUISE-MARIE REINE DES BELGES
EN EXÉCUTION DE L'ARRETÉ ROYAL DU
14 OCTOBRE 1850.
CH. FAIDER, MINISTRE DE LA JUSTICE,
G.-F.-J. PIERCOT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Dans cette pierre ont été renfermées suivant l'usage, diverses pièces de monnaie et médailles, entre autres, celle de M. L. Wiener, frappée pour la circonstance. Cette médaille, de très-grand module, porte d'un côté la façade du monument et de l'autre l'effigie de la reine. Elle est, comme exécution, tout à fait digne de l'artiste et de l'acte mémorable dont elle a pour but de perpétuer le souvenir.

Tout annonce que l'édification de l'église de la reine Louise-Marie sera poussée avec une active et pieuse sollicitude, et que ce saint lieu, consacré par la religion qui vient du ciel, et par la reconnaissance, qui est une des vertus de la terre, servira désormais à la sépulture des souverains de la Belgique.

FÉLIX PIGEORY.

LE MONDE ARTISTIQUE.

Les trois cabinets de M. Alexandre Dumas. — Collection chinoise de M. de Montigny. — M. Victor Chavet. — Une toile de M. Louis Houssot. — Le kiosque de M. Charles Doussault. — La villa de Mme Ugalde. — M. Lefort. — M. Charles Porion. — La petite maison de Mlle Ozy. — M. Palizzi. — Exposition de la Société d'horticulture de la Seine. — Le château de Ferrières. — Champ de courses. — L'*Acropole d'Athènes*, par M. Ernest Beulé. — Une mésaventure bibliographique.

N'en déplaise aux poëtes, ces imposteurs quelquefois sublimes, il n'y a pas que les destins et les flots qui soient changeants; sur ce point, les artistes, les femmes artistes surtout, n'ont rien à envier au sort, pas plus qu'à la mer bleue. L'année dernière la fantaisie était venue à une des élégantes danseuses de l'Académie de musique, qui a abandonné la chorégraphie pour se livrer, sans autre distraction, au culte de la peinture, d'avoir un toit à elle, ne fût-ce que pour ne plus entendre parler de terme et de propriétaire. Mlle Mathilde Marquet, car c'est d'elle qu'il s'agit, ne voulut pas laisser à un autre le soin de lui choisir un terrain, et ses préférences s'arrêtèrent sur un petit coin merveilleusement situé aux limites extrêmes de la rue d'Amsterdam, dans les lieux embellis jadis par une de ses devancières à l'Opéra, la charmante Coupé, honorée des attentions toutes particulières de son voisin, M. le duc de Grammont.

Le lot de terre acheté se couvrit bientôt, et comme par enchantement, d'une coquette habitation. Mlle Marquet surveillait, dirigeait ellemême les travaux de l'hôtel en miniature, où sa pensée, j'allais écrire son sourire, se retrouve sur chaque pierre, et où elle était impatiente de transporter ses pinceaux, ses toiles et son chevalet. Le jour arriva enfin, où il ne dépendit plus que du bon plaisir de Mlle Marquet de faire de son rêve une réalité; ce jour-là, un écriteau fut hissé à la façade extérieure : l'immeuble était à louer ou à vendre. Une fois bâti, ce joli pavillon n'avait plus été pour sa maîtresse qu'un château en Espagne.

Dès lors visiteurs et visiteuses se sont succédé, les uns pour acheter, à ce qu'ils disaient, les autres pour prendre à bail. Les célébrités dramatiques ont surtout afflué, et, dans ce nombre, la Cerrito, Mlle Figeac du Gymnase, Mlle Constance des Variétés, Mlle Duverger, qu'on regrette de ne plus voir au Vaudeville. Or, tandis que ces dames perdaient leur temps à hésiter et à réfléchir, M. Alexandre Dumas passant un matin par là avec Mlle Dumas sa fille, s'est décidé en moins de cinq minutes, et, sans plus de délai, les ouvriers se sont remis à l'œuvre, car on suppose bien que le célèbre locataire a jugé indispensables diverses modifications dans la demeure qui sera bientôt la sienne. L'atelier de Mlle Marquet restera cependant intact, il ne fera que changer de maîtresse; le talent, la distinction et la grâce l'habiteront toujours. On sait, en effet, que Mlle Marie Dumas tient le crayon et l'ébauchoir avec presque autant d'aisance que son père manie la plume. Quant à lui, l'inépuisable romancier, il a résolu de loger ailleurs ses lares, et c'est de l'autre côté de la cour qu'il se réfugiera avec son imagination, son écritoire et ses manuscrits.

Une légion de scribes ne suffisait pas à César pour ses dictées; M. Alexandre Dumas n'a qu'un secrétaire, si même il en a un, il aura en revanche rue d'Amsterdam, trois cabinets affectés aux catégories bien distinctes de ses travaux. Les écuries et les remises se métamorphosent à

l'heure qu'il est pour les nécessités de ce triple service. L'une de ces pièces sera consacrée à l'approvisionnement quotidien du *Mousquetaire;* l'autre ne renfermera que ce qui a rapport à la publication des *Mohicans de Paris;* la dernière, enfin, sera exclusivement réservée à la composition et à la mise au net du roman en vingt-cinq volumes qui, sous peu, doit enrichir le feuilleton d'un de nos grands journaux, et auquel l'auteur travaille tous les jours de quatre à six heures de l'après-midi.

Ce que va faire M. Dumas dans sa nouvelle demeure, il le fait, assure-t-on, avec son incomparable facilité dans l'appartement qu'il occupe encore. Telles sont, en effet, la puissance de volonté du fécond écrivain, la souplesse de sa mémoire et la prodigieuse localisation de ses idées, que, pour passer d'un sujet à un autre, d'une comédie à un drame, d'une scène de roman à un chapitre de mémoires, d'une page d'histoire à un conte, d'une esquisse de mœurs à un article de journal, et pour reprendre son idée, sa phrase, sa verve, juste à l'endroit où il les avait laissées la veille, il lui suffit de changer de place!

Mais si la rue d'Amsterdam se peuple de célébrités, le quartier de Tivoli en est venu au point de ne plus compter ses illustrations. Parmi les nouveaux venus, tenant de près ou de loin aux arts, il n'est pas hors de propos de citer ici M. de Montigny, naguère consul de France en Chine. On entrevoit, sans autre préambule, le lien sympathique qui unit le grave diplomate aux peintres et aux sculpteurs du voisinage. En sa qualité de consul, M. de Montigny a pu voir et retenir beaucoup de choses qui auraient échappé à l'observation d'un ambassadeur ou d'un envoyé extraordinaire; il a été en contact trop direct avec les intérêts intimes, l'existence réelle, les productions et les progrès du Céleste Empire, d'où il arrive, pour n'avoir rapporté de sa mission que des renseignements politiques ou économiques.

Outre les papiers de chancellerie, il y avait dans les bagages de notre consul tout un monde de raretés chinoises : des porcelaines diaphanes, des magots extravagants, de gigantesques potiches, des lanternes variées de forme et de couleur, des paravents, des lits, des meubles inconnus, des peintures étranges, et des sculptures non moins inexplicables, en un mot des bijoux d'or et d'argent, des écrans, des coffrets, des éventails et autres objets en ivoire, en écaille ou en laque, que M. de Montigny a disposés et classés dans son appartement de la rue Vintimille de façon à faire envie aux collections américaines et indoues du Musée du Louvre.

Encore un artiste qui se marie; les bans étant publiés, on ne court pas le risque d'être indiscret en répétant la nouvelle. Donc un de nos voisins, un peintre de la rue de Boulogne, M. Victor Chavet, va sous peu enchaîner son sort à celui de Mlle de Vigny, jeune créole. Par ses productions et par ses succès, M. Chavet appartient à cette école de Meissonnier, école délicate et scrupuleuse qui démontre une fois de plus que, pour être un grand artiste, il n'est pas rigoureusement indispensable de ne faire que de grands tableaux.

Au surplus, M. Chavet n'est pas le seul qui réussisse dans le genre qu'il a si bien fait d'adopter, et que cultivent avec un égal bonheur MM. Besson et Louis Houssot. Le dernier de ces artistes vient de recevoir de M. le Ministre d'État un encouragement qui en présage d'autres. S. Exc. M. Achille Fould, qui aime la peinture et qui sait récompenser le mérite, a acheté une des plus récentes compositions de M. Louis Houssot, dont on dit beaucoup de bien. Cette toile, qui a pour sujet une *Promenade sur l'eau*, rappelle, assure-t-on, sous divers rapports, la vérité, la distinction et l'élégance des précédentes œuvres de son auteur, principalement du tableau gagné par M. Gueymard, de l'Opéra, à la loterie des frères Lyonnet, et du *Colin-Maillard* qui fait maintenant partie de la galerie du prince Albert.

Comme MM. Besson, Victor Chavet, Meissonnier et autres encore, M. Houssot se complaît à la reproduction des personnages, des costumes et des scènes du XVIIIe siècle, qui fut par excellence la période de la galanterie et des grâces; il doit être rangé parmi les artistes de ce temps qui comprennent le mieux ce qu'on nomme le style et l'ornementation de trumeaux. On est donc assez fondé à croire qu'un jour ou l'autre M. Louis Houssot obtiendra de la bienveillance éclairée de M. le Ministre d'État une commande de dessus de portes ou peintures analogues pour l'embellissement des résidences impériales.

Tout à l'heure, en parlant de l'hôtel de Mlle Mathilde Marquet, j'aurais dû ajouter un mot au sujet des édifices de ce genre, dont le goût se répand de plus en plus à Paris. Décidément les petites maisons redeviennent de mode, et peut-être le directeur de cette REVUE, qui en a déjà construit un bon nombre, qui en achève et qui en commencera prochainement d'autres, a-t-il pour sa part quelque peu contribué au succès de cette attrayante idée.

Il faut, en effet, que l'on sache que, dans le quartier de Tivoli comme dans le périmètre de la place de l'Europe et jusqu'aux Champs-Élysées, les emplacements abondent où, moyennant le capital d'un loyer annuel de deux à trois mille francs, capital représenté par le seul service des intérêts

au bout d'une période de quatorze années, on peut se procurer la satisfaction d'être, comme le charbonnier, seigneur et maître de son propre domaine. Ce calcul, d'une extrême simplicité mathématique, paraît avoir plus spécialement frappé les artistes, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Le kiosque en pierre et en briques que M. Charles Doussault se fait construire près de la place Vintimille, sera bientôt fini. Pour répondre à la pensée du propriétaire, qui a longtemps séjourné en Orient, principalement à Damas et à Jérusalem, M. Demangeat, son architecte, esprit original et distingué, n'a eu qu'à s'inspirer des nombreuses esquisses tracées par M. Charles Doussault au courant de ses lointains pèlerinages. On s'accorde généralement à reconnaître que M. Demangeat a réussi.

Aux Champs-Élysées, tout près de la villa de Mme Ugalde, rue Newton, M. Lefort, chanteur justement recherché et applaudi à Paris et à Londres dans les salons et dans les concerts, vient de se rendre acquéreur d'un terrain où il entend avoir, d'ici à la chute des feuilles, une demeure conforme à sa fantaisie. Deux pas plus loin M. Charles Porion, le peintre des *Gitanos*, prépare aussi, dans une situation des plus pittoresques, sa retraite définitive et son atelier.

Par delà le mur d'octroi, de l'autre côté de la barrière et de l'arc de triomphe, c'est Mlle Ozy qui songe, dit-on, à s'éloigner du théâtre sans y renoncer tout à fait, et qui, dans ce but, a acheté une des plus jolies propriétés de l'avenue Dauphine. On assure que Mlle Ozy a pendu la crémaillère d'une façon digne des habitudes du XVIIe siècle; il ne manque, pour décrire cette joyeuse aubaine, à laquelle ont participé tous les domestiques et même quelques-uns des fournisseurs de l'actrice, que la plume de Mme de Sévigné.

M. Palizzi est de retour de son voyage en Italie, qui a duré cinq ou six mois, et qui n'a été perdu ni pour sa réputation ni pour l'art, car il est revenu, dit-on, chargé d'esquisses, d'ébauches, et même de compositions entièrement finies, dont quelques-unes auront sans doute leur place à l'exposition universelle de 1855. En attendant que cette mémorable date s'enregistre à l'une des plus belles pages de nos annales artistiques et industrielles, le public et les amateurs prennent patience au spectacle des exhibitions diverses qui se succèdent à Paris et dans les départements.

Pour ne point sortir de la capitale, l'exposition de la Société d'horticulture de la Seine, quoique venant après celle peut-être plus imposante de la Société impériale et centrale de France, n'a pas obtenu moins de succès, et, comme la première, elle a fourni à plusieurs peintres de fleurs, entre autres à Mmes Pauline Stéphen, Jeanne Petit-Jean et Pauline Allain, toutes trois élèves de M. Thénot, l'occasion de placer les copies issues du crayon, à côté des originaux créés par la nature. L'épreuve était certainement périlleuse; Mme Pauline Stéphen, artiste distinguée, dont il a déjà été question dans cette REVUE, Mlles Pauline Allain et Jeanne Petit-Jean, avec leurs fruits et leurs fleurs, si délicatement touchés au pastel, ont eu par cela même plus de mérite à disputer, et quelquefois à soutenir la concurrence.

Un bruit fâcheux nous parvient : le château de Ferrières va, dit-on, être démoli, la détermination de son opulent propriétaire semble être à cet égard irrévocable. M. le baron de Rothschild estime que tous les essais de restauration entrepris durant un intervalle de plus de vingt ans, quoique dirigés par des hommes de goût, ou des architectes expérimentés, depuis M. Duponchel jusqu'à M. Ohnet, n'ont pas été couronnés de succès. Le célèbre banquier aurait donc renoncé à toute tentative ultérieure, et bientôt il ne restera plus du beau manoir de Ferrières que la renommée et le nom. De plus amples détails nous sont promis au sujet de cet événement; mais ce qu'il est permis d'écrire dès aujourd'hui, c'est que les tableaux et objets d'art destinés à enrichir les appartements et la galerie de cette résidence, et qu'on y avait transportés, avant même que les combles fussent entièrement couverts, vont retourner à Paris, et reprendre leur place dans le splendide hôtel de la rue Laffitte.

Quoi qu'il en soit, les embellisssements se poursuivent tant au bois de Boulogne qu'à ses alentours. Voici, en effet, que, par la volonté de l'Empereur, un vaste champ de course se dispose, s'accidente et se clôt de murs, dans les prairies que la Seine baigne d'un côté, que la route de Longchamp borde de l'autre, et qui, partant du château de Madrid, que la mémoire de François Ier protége encore, ou plutôt de l'ancienne Folie du fermier général Saint-James, se prolonge jusqu'aux abords de Bagatelle, où M. le marquis de Hertford ravive de son mieux les traditions du comte d'Artois et de la reine Marie-Antoinette. Ce champ de course, exclusivement affecté aux exercices hippiques, dispensera dorénavant les sportsmen et les gentlemen-riders de leurs dangereuses excursions à travers champs, sur ce qu'ils nomment le turf ou dans les steeple-chases de Chantilly, de La Marche et de la Croix de Berny. Il y aura donc à l'avenir moins de péril pour les cavaliers, et plus d'agrément pour les amateurs, les promeneurs ou les curieux, lesquels, en revanche, ne seront admis dans l'espace ainsi réservé que sur la présentation de cartes, comme

cela se passe aux portes du Cirque, des Arènes et de l'Hippodrome.

Une publication d'un haut intérêt pour l'art, pour l'archéologie et pour l'histoire, est celle que vient d'achever M. Ernest Beulé, et qui a pour titre : *l'Acropole d'Athènes*. Ce remarquable ouvrage, composé de deux volumes, a été imprimé sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, ce qui ajoute encore à son importance. Le tome Ier concernait presque exclusivement l'Acropole; le tome II, qui vient de paraître et qui complète ce travail si plein d'érudition et d'enseignements, est affecté par le savant auteur à ses considérations et à ses recherches sur le Parthénon et sur les trois petits temples connus sous le nom générique d'*Erechtheion*.

Le récit d'une mésaventure bibliographique dans laquelle une personne de ma connaissance assez intime a fort inopinément rempli le principal rôle, mérite peut-être de trouver ici sa place. L'écrivain en question, occupé à l'heure qu'il est d'un travail d'archéologie et d'histoire qui réclame tous ses soins, était allé rendre visite, ces jours derniers, à un des conservateurs de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dont il a l'honneur d'être connu, M. F. de Brotonne, esprit délicat, savoir profond, une de ces individualités de l'autre siècle qui deviennent de plus en plus rares dans la période où nous sommes. Les indications et les avis du savant conservateur ont été des plus utiles à mon ami, qui n'a eu aussi qu'à se louer de l'extrême prévenance d'un autre érudit de l'endroit, M. Pinçon; dès cette première visite il lui fut même permis d'emporter un volume.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève était ouverte à l'investigateur, et le privilége d'y obtenir des livres en communication particulière lui était libéralement octroyé; mais le trajet est long de certaines hauteurs de la rive droite de la Seine au plateau du vieux mont Lucotetius où est situé l'édifice abritant, réchauffant sous ses épaisses ailes de pierre la collection réunie au courant du XVIe et du XVIIe siècle par les pères genovéfains et placée sous l'invocation de leur bienheureuse patronne. Il est en outre à remarquer que si la Bibliothèque Sainte-Geneviève est la plus opulente de Paris, après celle de la rue Richelieu, il s'en faut cependant qu'elle puisse lutter, par le nombre et la variété des ouvrages, avec sa superbe rivale. Plusieurs livres, qu'il était indispensable à mon ami de consulter, bien qu'ils ne soient pas d'une haute valeur bibliographique, manquaient dans ce studieux asile, si bien que M. de Brotonne lui-même l'engagea à recourir au catalogue et aux collections de la Bibliothèque Impériale.

Mais à la bibliothèque Impériale, comme dans les autres monuments analogues, la durée des études quotidiennes est limitée à cinq heures : c'est beaucoup pour les employés, ce n'est peut-être point assez pour les lecteurs. Un temps précieux se perd en allées et venues, en demandes de livres qui ne se trouvent pas tout de suite quand ils se trouvent malgré l'extrême diligence et la grande habitude des préposés à ce fatigant travail. Le livre obtenu, on se met en quête d'une place, d'une chaise, d'un tabouret, d'un coin de table s'il en reste, ou d'un bout de banquette dans les embrasures des fenêtres. On est à peine assis et l'ordre commence à s'introduire dans les recherches, et la lumière chasse les ténèbres, quand l'impitoyable horloge annonce qu'il est trois heures; pour chacun et pour tous c'est le signal du départ, sauf à revenir le lendemain si ce lendemain n'est point un dimanche, un jour férié ou une date de vacance.

C'est pourquoi notre archéologue résolut de mettre un terme à ces lenteurs en demandant à la Bibliothèque impériale la faveur dont il jouissait déjà à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans ce but, il formula un placet aussi respectueux que concis où se lisaient les lignes suivantes :

« Je m'engage d'avance à n'user qu'avec une extrême réserve de la faveur que je sollicite, à prendre le plus grand soin des livres qui me seront confiés et à ne les garder que le temps rigoureusement nécessaire à mes études. »

On remarquera de plus que le studieux solliciteur était allé lui-même au-devant des informations qu'on aurait pu se croire obligé de prendre à son égard, en écrivant sa demande sur un feuillet où étaient imprimés en marge avec le titre d'un des journaux auquel il appartient le nom du directeur de ce journal, son nom à lui-même comme rédacteur en chef, et enfin une assez longue suite de noms de sénateurs, de députés, de membres de l'Institut, de notabilités de la société des gens de lettres ou du monde des arts; aussi n'était-ce que par un surcroît de prudence qu'il avait jugé opportun d'accompagner sa signature de quelques mentions littéraires.

Le surlendemain, mon ami recevait par la poste une lettre qui l'invitait à passer à la Bibliothèque Impériale pour y *donner des explications*. La promptitude et les termes mêmes de cette réponse lui semblaient un favorable augure. Les explications attendues ne pouvaient porter que sur le nombre, la nature, le plus ou moins de rareté des documents à consulter. Quelle a donc été la surprise et la déconvenue du journaliste mon confrère quand, la semaine dernière, mis en rapport avec deux conservateurs qu'on lui a dit être MM. Magnien et Ravenel, il a reçu d'eux, enveloppé il est

vrai dans un luxe de civilités hyperboliques, comme une drogue amère dans des confitures, ce compliment étrange : « On ne vous connaît pas ! » Vainement ensuite MM. Magnien et Ravenel se sont-ils évertués à étendre un baume réparateur sur la plaie qu'ils venaient d'ouvrir. Tour à tour les mots de garantie, de caution, de répondant ont été articulés ; il se peut qu'on ait encore dit autre chose, mais le visiteur, on l'imagine, n'était plus guère à la conversation et les paroles mouraient étranglées au bord de ses lèvres.

Sans cette circonstance, le moment n'aurait peut-être pas été mal choisi pour demander si le règlement qu'on invoquait n'était pas du nombre de ceux où les exceptions absorbent les généralités, et qui semble avoir été fait exprès pour être enfreint? Alors aussi c'eût été le cas de risquer une autre question : le privilége du prêt, recherché à si juste titre, n'appartiendrait-il trop souvent, par une contradiction, effet du hasard, dont il ne faut rendre responsables ni les bibliothèques ni la grande majorité des bibliothécaires, qu'aux étrangers ou aux importuns qui en abusent?

Au lieu d'appeler rue Richelieu un écrivain qui depuis plus de vingt ans est sur la brèche et qui a toujours eu au service de sa profession une plume honnête et un cœur droit, pour lui faire subir un interrogatoire comme à un prévenu ou à un vagabond, pour lui dire avec plus ou moins d'atticisme : « Qui êtes-vous? d'où venez-vous? quels sont vos répondants? où sont vos certificats? » n'eût-il pas été plus logique à la fois et plus généreux de l'informer, par la lettre qu'on a pris la peine de lui écrire, que les règlements s'opposaient à ce qu'il fût donné suite à sa requête si elle n'était appuyée d'attestations suffisantes, auquel cas il n'aurait eu que le choix parmi les célébrités politiques, administratives, artistiques ou littéraires qui l'entourent de leurs sympathies et de leur estime.

Mais puisque après tout mon ami a le tort d'être un anonyme pour MM. Magnien et Ravenel, malgré les neuf ou dix volumes d'histoire, de roman, de critique ou de biographie qu'il a publiés depuis 1832, tant à Paris qu'à Bruxelles, malgré sa collaboration à un grand nombre de journaux politiques, artistiques ou littéraires de la France et de la Belgique, écrits ou titres dont MM. Ravenel et Magnien n'ont aucune idée, sans doute parce qu'à l'exemple d'Épiménide, depuis dix ou douze lustres qu'ils sont au monde, ils n'ont pas vécu, ils n'ont pas lu, mais ils ont dormi, ou parce qu'ils se croient obligés de rendre aux travaux de leur prochain l'oubli que le public accorde si libéralement à leurs propres œuvres ; puisqu'aussi bien, je le répète, mon ami a entendu tomber de la bouche de ces messieurs l'accablante apostrophe : *nescio vos!* il n'a plus qu'à s'armer de philosophie et à se bien souvenir que désormais, lorsqu'il aura besoin d'un livre, dont le prêt dépendra de MM. Ravenel ou Magnien, le plus sage sera de le faire demander par un autre, surtout si cet autre jouit du double avantage de n'être ni un homme de lettres, ni un compatriote, s'il est notoirement incapable d'écrire une ligne dans la langue de Bossuet et de Chateaubriand, s'il est né en Perse, en Chine, dans le Mogol, en Tartarie, partout ailleurs qu'en France, et si enfin, pour comble de garantie, il loge à la grâce de Dieu.

Georges GUÉNOT.

14 juin.

TECHNOLOGIE DE L'ÉMAILLAGE.

On a commencé dans cette Revue un travail sur *l'Émaillerie ancienne et moderne*, qui devra être l'exposé succinct, mais complet, des divers genres de peinture en émail, avec des renseignements historiques et biographiques sur les célébrités des divers siècles et des divers pays qui ont le plus contribué au développement et au succès de cet art curieux. Il ne saurait donc être inutile de placer en regard des premières pages de ce travail quelques notions sur la partie purement matérielle, c'est-à-dire sur la technologie de l'émaillage; c'est ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui en reproduisant, avec mention de leur provenance, tous les renseignements consignés dans des ouvrages spéciaux par des écrivains dont la parole fait, à juste titre, autorité.

Le *Dictionnaire des beaux-arts*, par A. L. Millin, de son vivant membre de l'Institut, conservateur des médailles, des antiques et des pierres gravées de la Bibliothèque Impériale, professeur d'antiquités, livre duquel M. le comte de Laborde dit avec raison qu'on le consulte beaucoup, mais qu'on le cite peu, contient au mot Émail les détails pratiques qui suivent :

« Les avantages que présente la peinture en émail sont très-remarquables; elle a cela de particulier, qu'elle est exécutée avec des couleurs fusibles au feu comme du verre, de sorte qu'en exposant au feu l'objet sur lequel on a peint en émail, les couleurs s'amalgament avec le fond et forment des tableaux très-durables qui ne peuvent être endommagés ni par le froid, ni par la chaleur, ni par l'humidité, ni par la poussière ou quelque autre des accidents qui sont souvent si

funestes aux tableaux ordinaires. L'objet sur lequel on peint doit donc être en état de supporter le feu. Communément on prend de la terre cuite ou de la porcelaine ou du métal, qu'on couvre d'abord d'un fond vitreux non transparent, ordinairement blanc.

« Lorsqu'on veut peindre en émail sur du métal, on prend une lame d'or ou de cuivre bien lissée et nettoyée ; du côté du revers qui ne doit pas recevoir de peinture, on la saupoudre d'émail blanc pilé en poudre fine, ou de quelque autre matière vitreuse non transparente et fusible à un feu non par trop violent. On répète la même chose pour le côté qui doit être peint, à cela près que le fond vitreux soit plus épais, bien blanc, bien uni, sans creux, sans fêntes ni taches. C'est sur ce fond qu'on applique les couleurs vitreuses, colorées par des substances métalliques et qui sont plus fusibles au feu que l'émail qui sert de fond à la peinture.

« Ces couleurs sont bien broyées et détrempées avec de l'huile d'aspic. Le dessin se fait sur l'émail avec du rouge-brun composé de vitriol et de salpêtre, ou avec de la rouille de fer qui n'endommage pas les couleurs qu'on applique par-dessus. La lame est alors exposée au feu pour que les couleurs se fondent sur l'émail; alors on applique les couleurs. Les artistes qui veulent procéder avec beaucoup de soin commencent par appliquer des teintes légères et par exposer ensuite leur ouvrage au feu. Ils le travaillent alors de nouveau et l'exposent chaque fois à un nouveau feu. L'artiste revient de cette manière quatre ou cinq fois sur son ouvrage, jusqu'à ce qu'il en soit content.

« Quant aux objets peu importants, on les termine tout de suite et on ne les expose qu'à une seule fusion, On mêle à toutes les couleurs plus ou moins de verre très-transparent et réduit en poussière, qui entre facilement en fusion et qui contribue à faire fondre les couleurs. Lorsque l'artiste veut revenir sur un ouvrage auquel il a déjà donné une première couche, il mêle une plus grande portion de fondant à ses nouvelles couleurs, pour que ces dernières entrent en fusion sans que la peinture déjà appliquée se fonde de nouveau.

« Voilà, en général, le procédé de la peinture en émail; mais il y a beaucoup de difficultés, beaucoup de petits tours de main qu'on ne saurait guère décrire. On n'a pas, comme dans la peinture à l'huile, toutes les couleurs principales et intermédiaires, et l'une des plus grandes difficultés de cette peinture se trouve dans le changement de ton auquel la plupart de ces couleurs sont exposées par la fusion. »

Montabert, au tome IXe de son *Traité complet de la Peinture*, publié en 1829, pose les préceptes et indique les différences de l'émaillerie dans sa double application aux métaux et à la porcelaine. Le savant et consciencieux critique dit : « La peinture en émail sur métaux s'exécute ordinairement sur l'émail blanc, dit pâte; cet émail s'applique sur l'or et sur le cuivre rouge. Cet émail blanc, dit pâte, porte une teinte légèrement jaunâtre; quant à l'émail blanc, dit émail dur, ou à l'émail blanc, dit tendre, ou encore aux émaux de diverses couleurs, ou aux émaux transparents et colorés, ils sont réservés pour les bijoux, et leur étude appartient à l'art de l'émailleur.

« La peinture en émail sur métaux diffère de la peinture en émail sur porcelaine, en ce que, dans cette dernière espèce de peinture, l'artiste ménage ou épargne le blanc du dessous à l'instar des peintres au lavis pour toutes les masses de lumière; le peintre en émail sur métaux peut, au contraire, ou réserver les blancs du fond si cela lui convient, ou couvrir à son gré par des empâtements toute la surface de sa peinture.

« Dans la peinture sur porcelaine, ce n'est pas l'émail de la couverte qui entre en fusion, proprement dit, mais bien les couleurs qui s'y trouvent appliquées : dans la peinture sur métaux, au contraire, l'émail même, ainsi que les couleurs, entrent en fusion, en sorte que celles-ci pénètrent, par l'effet du feu, plus ou moins avant dans l'émail : ce qui procure à cette peinture une transparence très-propre à la justesse de l'imitation en petit.

« Le peintre en émail sur métaux peut multiplier les feux à volonté, afin d'obtenir des effets analogues à ceux que donnent les glacis de la peinture à l'huile ou au vernis ; le peintre sur porcelaine ne possède point ces ressources au même degré; il ne peut guère recourir qu'à deux ou trois cuissons.

« Le peintre en émail sur porcelaine, lorsqu'il veut imiter les carnations, emploie des rouges ainsi que des bruns provenant du fer, couleurs qui n'offrent pas une différence très-sensible avant ou après la cuisson; mais dans la peinture sur métal, les carnations étant composées de pourpre, d'or et de jaunes clairs ou foncés, provenant de l'antimoine, leur mélange avant la cuisson offre une teinte d'un vert sale, qui, bien qu'elle doive après le feu se convertir en une vive carnation, n'en laisse pas moins le peintre dans une permanente perplexité.

« D'un autre côté, la peinture en émail sur métaux a un avantage que n'a pas la peinture sur porcelaine, c'est que les carnations en émail sur métaux, s'obtiennent avec des oxydes pourpres d'or, avec des jaunes clairs ou foncés, et avec du

bleu de cobalt, couleurs qui ne se détruisent point réciproquement au feu. Dans la peinture en porcelaine, au contraire, la présence du cobalt mêlé aux oxydes de fer qui produisent ces carnations, occasionne des excès bleuâtres qui résultent de la disparition assez fréquente des rouges ; aussi les gris des carnations sont-ils moins altérables au feu dans la peinture en émail sur métaux, que dans la peinture sur porcelaine. Le bleu de cobalt est le seul bleu employé ordinairement dans l'une et l'autre peinture, et, plus il éprouve de feu, plus il se développe.

« L'art de cuire les couleurs dans la moufle est une affaire de pratique et d'intelligence.

« Il serait pour ainsi dire nécessaire que le peintre pût préparer lui-même son émail, le fixer par le feu sur sa plaque, etc. ; qu'il pût même composer ou au moins modifier ses couleurs, afin de ne pas dépendre ainsi du fabricant ou de l'émailleur.

« Quelques peintres emploient pour liquéfier et broyer leurs couleurs de l'huile d'olive, parce que ne séchant jamais, elle laisse le temps de parfondre et de peindre ; mais il faut ensuite la faire évaporer au feu. L'huile volatile de cire est donc une découverte qui peut être très-utile pour les peintres en émail sur métaux, puisqu'elle est lente à sécher et qu'elle s'évapore entièrement à un feu modéré. Quant à la préférence que l'on donne avec raison aux plaques d'or sur celles de cuivre, préférence déterminée par la différence de beauté des couleurs appliquées sur l'un ou sur l'autre métal émaillé, ainsi que par la plus grande adhérence de l'émail sur les plaques d'or, je dirai que quelques peintres opposent à cette raison l'imprudence qu'il y a d'exposer à la cupidité le métal précieux de l'or ; ils font observer qu'on a vu souvent des brocanteurs briser des émaux superbes, afin d'en obtenir seulement la plaque. »

Les règles et les définitions qui précèdent sont résumées, élucidées, quelquefois rectifiées avec une merveilleuse science et une rare sûreté de goût par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut, conservateur des collections du moyen âge, de la Renaissance et de la sculpture moderne au Musée du Louvre, dans la première partie de la *Notice des émaux*, relative à l'histoire et aux descriptions.

« L'émail est un cristal. Il s'appelle *fondant* quand il est incolore et sans mélange. Ce fondant, on le pile, on le broie, puis on y ajoute, dans une très-faible proportion, des oxydes métalliques réduits eux-mêmes en poudre et qui sont destinés, dans la fusion produite par le feu, à colorer le fondant tout en lui laissant sa translucidité. Le blanc seul, étant obtenu par un oxyde d'étain, ôte au fondant sa transparence, et ce même oxyde entre dans tous les émaux qui doivent être opaques.

« L'émail est donc, avant son application au métal, une poussière cristalline et métallique qui, délayée dans de l'eau pure, forme une pâte liquide qu'on introduit dans les cloisons creusées et pratiquées dans le métal, ou qu'on étend sur le métal avec le pinceau, et, quand on a besoin d'épaisseur, avec la spatule. Elle adhère au métal et successivement aux diverses couches d'émail par son humidité. Soumise à la haute température du four, elle fond et fait corps avec le métal, et ensuite avec la couche d'émail qui l'a précédée et qui s'amollit sans que toutefois cette couche et les couches antérieures entrent en fusion.

« On comprend ainsi comment l'artiste peut combiner son opération, distribuer ses émaux et obtenir des effets, ainsi que des épaisseurs, sans mêler, dans le désordre le plus confus, les phases successives de son travail. On s'explique aussi comment on peut fondre en même temps les émaux d'une coupe ou d'un plat sur deux plans opposés, à l'extérieur et à l'intérieur. Une ouverture pratiquée dans la porte du four permet de surveiller cette opération de cuisson, et une foule de ressources ingénieuses enseignées par la pratique font de la peinture en émail un travail d'inspiration et de goût. »

Un peu plus bas, M. de Laborde ajoute :

« On s'est servi à Limoges sans discontinuer de cuivre rouge, et les orfèvres de tous les pays ont employé l'argent. Le cuivre jaune et le bronze, d'un alliage moins pur, offrent des inconvénients. Le fer était considéré comme impropre jusqu'à ce qu'Ébelmen eût entrepris non pas seulement de vaincre cette difficulté, mais de faire servir le fer à des émaux de dimensions colossales inconnues des anciens émailleurs. »

Ailleurs et à propos de la modification introduite dans l'art de l'émaillerie au XVIIe siècle, que M. de Laborde considère comme un procédé renouvelé de celui découvert durant la période précédente, si bien que Toutin ne serait que le continuateur du fameux Léonard Limosin, l'auteur de la *Notice des émaux* dit encore :

« Les émaux peints de Limoges sont produits par des couches superposées de pâtes d'émail coloré dans lesquelles le fondant entre dans une proportion de 93 pour 100. Léonard Limosin eut l'idée de prendre pour fond l'émail blanc et de peindre sur cette couche unie avec des émaux plus fortement colorés et offrant, par une moindre proportion de fondant (75 pour 100), une plus grande fusion dans les nuances, moins d'épaisseur et une touche plus légère. La peinture en émail se transformait ainsi en peinture sur émail,

et ce nouveau genre était propre au portrait en miniature. »

Telles sont, après les conseils de l'instinct et du goût qui ne se donnent pas, les règles fondamentales et les précautions à observer pour tout artiste qui veut réussir dans la difficile pratique de la peinture sur émail.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

20e séance annuelle et publique

Salle Saint-Jean à l'hôtel de ville, le 28 mai 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

Dès onze heures du matin, les portes de la salle s'ouvrent; en peu d'instants les nombreux invités se pressent auprès de leurs amis, en témoignant le contentement général qui se manifeste toujours dans une fête de famille. A midi, plus de quinze cents places sont occupées. Bientôt après, salle, estrade et tribunes sont combles et offrent le plus bel aspect; les artistes eux-mêmes montrent une louable exactitude au public impatient de les entendre.

A une heure, M. le président entre dans la salle accompagné de MM. les deux vice-présidents, le secrétaire général, l'archiviste, le trésorier, et occupent les places du bureau disposé dans un hémicycle, où se trouvaient environ trois cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames aux plus éclatantes toilettes.

M. Delaire déclare la séance ouverte, et, au milieu du plus profond silence, il prononce une allocution pleine d'à-propos, riche d'expression, dans laquelle il expose le but de la Société, sa marche, ses rapports avec tout ce qui l'entoure, et les bienfaits répandus sur la civilisation par les beaux-arts.

Les paroles de notre honorable président, prononcées avec cette autorité que donne la conviction des nobles sentiments, sont vivement senties par l'auditoire qui manifeste son approbation par des applaudissements prolongés.

La parole étant donnée à M. le secrétaire général pour la lecture du compte rendu des travaux de la session académique 1853-1854, M. Moullard du Comtat s'acquitte de la mission que la Société lui a confiée, en faisant l'énumération des travaux de chaque section. Dans celle de la peinture, il signale M. Montagny, élève de David, portant le cachet de son illustre maître; M. Vanderburch avec ses riants paysages; M. Gavet faisant le voyage d'Anvers pour orner le musée de Troyes d'une copie d'un tableau de Rubens; M. Dussauce, pour son travail des voitures du sacre; M. Paul Carpentier faisant les portraits de Girodet-Trioson et celui du général Dampierre; M. Aubry-le-Comte éditant lui-même la publication de ses œuvres; M. Passot avec sa longue et riche collection de miniatures; M. de Balthazard retraçant de son pinceau le portrait du cardinal Donnet; M. Delorme exécutant à Saint-Eustache les peintures de la chapelle de Saint-Pierre l'exorciste; M. Sudre avec son tableau d'*OEdipe et le Sphinx* et celui *d'Angélique enchaînée sur les rochers;* M. Vinchon exposant sa belle toile des *Trois jeunes sœurs martyres sous Dioclétien;* M. Hivonnet dirigeant avec zèle et savoir l'école d'architecture et de dessin de la ville de Poitiers; M. Lecerf, restaurant par suite de concours la magnifique galerie de Torigny-Saint-Vire, précieux reste de l'ancien château de la famille du maréchal de Matignon; M. Pernot relevant cinq cents dessins représentant les pavillons de marine de toutes les puissances du globe depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours; cinquante cinq dessins des principaux champs des batailles livrées sur le sol français et achevant quatre grands tableaux pour la décoration du palais archiépiscopal de Tours.

Dans la section des statuaires et des graveurs, il cite M. Brion exécutant la statue d'Haüy, destinée au Musée du jardin des Plantes; M. Husson travaillant à celle d'Eustache Lesueur; M. Laitier confirmant par ses travaux la célébrité qu'il s'est acquise par sa longue et honorable carrière; M. Molknecht faisant les huit cariatides de l'hôtel du ministère des affaires étrangères et travaillant à la statue de Saint-Vincent-de-Paul; M. Dien exécutant pour le compte de l'État une gravure au burin d'un tableau de Lesueur; M. Desbœuf obtenant par la voie du concours l'exécution de la grande frise du palais de l'Industrie et travaillant à un groupe en marbre de nymphes qu'il exécute pour le compte de l'État; M. Delaistre soutenant sa vieille réputation par son estampe de *Raphaël et la Fornarina*.

Dans la section d'architecture, M. Moullard signale M. Jay, professeur à l'école impériale des Beaux-Arts et à celle de dessin; M. Lusson donnant une juste idée de son talent par les écrits et les travaux dont il est l'auteur; M. Albert Lenoir produisant plusieurs ouvrages d'architecture dont la plupart couronnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Chenavard construisant trois églises paroissiales et terminant le grand théâtre de Lyon; M. Béziers-Lafosse mettant la dernière main à un édifice monumental rehaussé par des bas-reliefs représentant les Beaux-Arts; M. Bourla construisant le théâtre de la ville de Tournay en Belgique et communiquant à la Société la découverte de sépultures romaines qu'il y a

a faite: M. Callet, Dressant, de concert avec M. Balard, le plan hardi des halles centrales.

En tête de la section de musique, M. Moullard parle de M. Delaire révélant à ses collègues la triple qualité d'administrateur, d'artiste et de littérateur. Ensuite il parle du *Requiem* que M. Martin d'Angers a fait exécuter à l'église Saint-Germain l'Auxerrois et de l'opéra qu'il vient de présenter à l'Académie impériale de musique; enfin, M. Stamaty, faisant paraître plusieurs ouvrages dont le comité d'enseignement du Conservatoire a sanctionné la valeur par l'adoption la plus flatteuse.

Indépendamment de ces travaux, M. le secrétaire général s'occupe de ceux qui ont pris les instants de la Société d'une manière collective. Il fait connaître la création d'une nouvelle section sous le nom de section de photographie, des sujets de conférence dont la Société s'est occupée; de son désir de voir placer dans tous les gymnases de France, le buste du colonel Amoros, l'un de ses membres, inventeur de la gymnastique; de ses rapports avec les congrès scientifiques et du projet qu'elle a d'élever un monument à la mémoire de Jean Cousin.

Les soixante-douze Sociétés avec lesquelles la nôtre correspond ont eu aussi leur place ainsi que les œuvres présentées à l'appréciation de la Société, soit par nos collègues, soit par des personnes étrangères, et qui ont donné lieu à des rapports où l'on a pu distinguer la saine logique de MM. Gatteaux, Horsin Déon, Pernot, Bourla, Noël, P. Carpentier, Maillet, H. de Sauclières, E. Vavin, Chaudet, Dussauce, Blondin, L. Moultat, Fournier et autres, joignant les qualités de littérateurs à celles d'artistes.

M. Moullard termine son compte rendu en parlant des notices nécrologiques faites dans le courant de la session, des pertes douloureuses que la société a eu à regretter, des rapports de la Société avec les autorités, et des distinctions honorifiques qui, accordées à nos collègues, sont venues se joindre avec avantage à celles déjà si nombreuses dans notre compagnie. Les applaudissements ont sanctionné les paroles de M. le secrétaire général.

La parole est ensuite donnée à M. Vanderburch, pour faire entendre la pièce en vers ayant pour titre *Éloge de Daguerre*. La richesse des rimes, la noblesse des expressions, les sentiments d'honneur et de dignité qu'elle renferme, joint à ce cachet particulier qui caractérise les œuvres de notre collègue, excitent d'unanimes sympathies.

M. Maillet vient ensuite nous dire ses vers sur l'origine de la peinture. Jamais tableau ne fut plus saisissant, jamais sentiments mieux exprimés; notre collègue avait travaillé sous la double inspiration de l'amour et des beaux-arts. Aussi a-t-il spontanément soulevé les bravos de l'assemblée.

M. Delaire termine les lectures par sa jolie fable *l'Anguille et la Vipère;* travail qu'on apprécie d'autant mieux qu'on l'entend plus souvent, tant les œuvres délicates et fines ont besoin d'un examen attentif et scrupuleux pour en reconnaître toutes les beautés.

L'ordre de la séance amenant la distribution des médailles, M. le secrétaire général a, par un court exposé des motifs, fait connaître le mérite des lauréats et appelé pour recevoir une médaille de bronze, des mains de M. le président, M. Courtin, pour le récompenser de son nouveau procédé de peinture murale; et M. Hippolyte Dussauce, pour recevoir une pareille médaille, comme inventeur d'un nouveau rouge végétal indien.

Après quelques instants de suspension, le concert a commencé et nous avons entendu un grand quatuor en sol mineur pour piano, violon et violoncelle composé par notre président, M. Delaire, et exécuté par Mlle Anaïs Barraud, membre de la société; MM. Berou, Poisson et Guérout de l'Opéra-Comique.

Mme Duclos nous a chanté avec M. Briant le *dis-moi donc pourquoi je t'aime*, d'Amédée de Beauplan, et seule *les Bijoux d'une mère*, d'Edmond Lhuillier.

Mlle Rollot, membre de la société, a joué de concert avec M. Coninx une fantaisie concertante pour piano et flûte composée par ce dernier et M. Scard.

Mme Genest a chanté l'air de la Sémiramide de Rossini et la ballade de *Sarah la Bohémienne*, paroles de Monrose et musique de Bazzoni.

M. Orliac a chanté *le Capitaine Noir* de M. Delaire et *le Muletier de Calabre*.

Mlle Louise Lavoye, l'air de la Fée aux roses d'Halévy et *l'Écho du Bocage* de concert avec M. Coninx, musique de ce dernier.

Mlle Emma Muller, membre de la Société, a touché sur le piano *le carnaval de Venise*, variation de Herz.

MM. Béran et Guerout ont joué *le Carnaval villageois*, duo pour violon et violoncelle composé par M. Bérou.

Enfin M. Briout nous a chanté *le Docteur Izambart*, *Bonhomme*, de Gustave Nadaud et *Titi à la représentation de Robert le diable*, de M. Ambroise Déjazet.

Le piano de la fabrique d'Érard était tenu par Mlle Honorine Rollot, MM. Albrecth et Duclos.

Le quatuor de M. Delaire est une œuvre capitale qui allie ingénieusement la fermeté du style allemand avec la grâce et la légèreté de l'école française; il aurait besoin d'une analyse plus

étendue que nous ne pouvons le faire ici; nous dirons seulement que Mlle Anaïs Barraud, parfaitement secondée par ses partners, a fait preuve d'un grand talent et a déployé de rares qualités dans l'exécution de cette musique d'un caractère sérieux; on a d'ailleurs rendu pleine justice au mérite de MM. Bérou et Guerout lorsqu'ils ont fait entendre le duo si original écrit par le premier, qui est à la fois compositeur distingué et violoniste habile. Mlle Lavoye, qui a conquis une brillante réputation sur la scène de l'Opéra-Comique, a dit avec beaucoup d'art et de méthode l'air de la Fée aux roses: elle a surtout rivalisé d'élégance, de finesse et de legèreté avec la flûte de M. Coninx dans *l'Écho du Bocage*, charmante composition de ce dernier. Le dialogue du piano sous les doigts délicats de Mlle Rollot avec cette même flûte, n'a pas été moins intéressant, moins applaudi. Quant à M. Orliac, sa voix a de l'éclat, du mordant et il a chanté avec verve ses deux romances dont il paraissait le héros. Mlle Emma Muller est venue ensuite opposer la douce expression de son jeu à la vigueur du chant de l'artiste qui l'avait précédée. Mme Genest, douée d'un sentiment musical exquis, a su, malgré la vive émotion inséparable d'un début, captiver l'attention de l'auditoire par l'ampleur d'une voix sympathique qui lui promet de l'avenir. Mme Duclos a été touchante dans *les Bijoux d'une Mère* et sémillante dans son duo avec M. Briant; enfin celui-ci a désopilé la rate de toute l'assemblée par son talent réel d'acteur comique, sa mimique et sa gymnastique.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 2 juin 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pierre Lacroix, par laquelle notre honorable collègue annonce que l'état de sa santé ne lui permettant plus d'assister aux séances du comité, dont il est un des fondateurs, il croit devoir donner sa démission.

Le comité, en considération des services que lui a rendus M. Pierre Lacroix, et comme témoignage de gratitude et d'affection, décide que notre vénérable collègue sera maintenu membre du bureau. L'assemblée exprime aussi ses sympathies pour ce digne artiste, auquel M. Minet, trésorier, est chargé de transmettre les sentiments du comité.

M. Marcellin continue la lecture de son excellente notice sur la vie et les œuvres de Torwaldsen. Ce travail devant être publié en entier dans la REVUE DES BEAUX-ARTS, nous sommes naturellement dispensé d'en donner ici l'analyse.

M. Émile Bellier de La Chavignerie est nommé rapporteur de la brochure adressée au comité par M. Victor Le Sens, sous le titre *Essai historique sur l'origine du blason de la ville de Cherbourg.*

M. Siméon Chaumier rend compte au comité de la dernière réunion de la commission nommée pour examiner la proposition de M. Anatole Calmels, sur la propriété intellectuelle des œuvres d'art; il démontre les difficultés que suscite une pareille question, et décline l'honneur de la présidence de la commission; il sera ultérieurement pourvu au remplacement de M. Siméon Chaumier.

M. le président fait part au comité de l'admission récente de M. Émile Bellier de La Chavignerie à la Bibliothèque Impériale, pour les travaux du catalogue. L'assemblée applaudit au succès de notre honorable collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 16 juin 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin; 2° Correspondance; 3° Lecture par M. Marcellin de la description des monuments d'architecture, sculpture et décors, élevés de Courbevoie aux Invalides, pour la translation des cendres de l'Empereur; 4° Travail des commissions; 5° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS, *le Songe d'une nuit d'hiver.* — OPÉRA-COMIQUE, *la Fiancée du diable,* — GYMNASE. — PALAIS-ROYAL. — VARIÉTÉS.

On a beaucoup parlé, il y a quelques années, dans le beau temps des querelles littéraires, de la muse, qu'on appelle *la fantaisie;* cette muse qui a inspiré à Shakespeare ses plus jolies comédies, légers rêves suspendus entre la terre et le ciel. M. Édouard Plouvier s'est adressé à cette muse, et elle lui a souri: la muse a accepté ses hommages; et comme elle est très-capricieuse, M. Édouard Plouvier doit lui en savoir beaucoup de gré. Il n'est pas donné à tout le monde d'allier le romanesque à un certain degré de vraisemblance, de conserver dans l'idéal une apparence de réalité.

M. Édouard Plouvier est doué d'un esprit poétique et gracieux ; et on trouve de très-jolis détails dans son *Songe d'une nuit d'hiver*. L'intrigue n'en est pas très-forte assurément ; il s'agit d'un jeune poëte vénitien, qui s'est pris subitement d'un profond dégoût pour la vie à la suite de quelques mésaventures littéraires : — il a eu un drame sifflé ; — et il ne songe à rien moins qu'à se faire sauter la cervelle, malgré les conseils judicieux de son domestique, ou plutôt de son compagnon ; car le maître et le valet vivent sur le pied de l'intimité. Au moment où il arme le pistolet fatal qui doit le délivrer des ennuis de l'existence, entre dans sa maison une personne masquée, qui lui dit : « Je suis la princesse Rosa ; je cherche un cœur, en avez-vous un à me prêter ? » Elle se démasque, et le jeune poëte l'admire ; mais il ne se sent pas disposé à l'aimer. N'importe il vivra quelques heures de plus par curiosité. La princesse a une suivante, charmante comme elle, et dont les manières sont plus sympathiques. C'est une belle jeune fille que le poëte a remarquée un soir au quai des Esclavons. Ils causent ensemble, et la vie se colore de nouveau aux yeux du mélancolique personnage. Il vivra non plus par curiosité, mais par amour. Or, vous avez deviné sans doute que cette princesse et sa suivante sont deux comédiennes, dont la plus jeune est amoureuse depuis longtemps du poëte.

Tout le mérite de cette pièce, assez bizarre, consiste dans un agréable dialogue, un peu vaporeux, mais suffisamment expressif pour captiver l'attention. Les vieux amateurs du Théâtre-Français, habitués à un genre plus raisonnable, jetteront peut-être les hauts cris, mais pourquoi proscrire ces feux follets de l'imagination qui, de temps à autres viennent réjouir les yeux ? Cette comédie a été fort bien jouée par MM. Maillart, Got, Mlle Augustine Brohan et Mlle Favart. Nous ne devons pas, dans ce journal, épargner la critique à un affreux portrait chargé de représenter la jolie Mlle Favart, et auquel l'actrice adresse toutes sortes de gentillesses. Le contraste était si frappant que de longs éclats de rire ont accueilli cette apostrophe, déjà délicate en elle-même. Le Théâtre Français, comme l'Opéra a eu le tort de le faire aussi dans le ballet de *Gemma*, ne saurait se permettre ces abominables caricatures, bonnes tout au plus à servir d'enseignes.

Mlle Rachel est rentrée comme elle était partie, avec la même affluence, et les mêmes façons de dire. Ses représentations ont été interrompues par la maladie de sa sœur, Mlle Rébecca, dont la santé est gravement compromise ; elle a joué Phèdre, Camille, Emilie, Monime. On a donné un jour *Phèdre* et *la Coupe enchantée, à la demande des colléges ;* voilà une plaisante composition de spectacle pour ces petits messieurs ! A quoi pensent donc les professeurs ?

Ce n'est pas la première fois que M. Scribe et le diable ont affaire ensemble à l'Opéra-Comique. Avant *la Fiancée du Diable*, M Scribe a donné *la Part du Diable*, *le Diable à l'Ecole*, et beaucoup d'autres diableries, dans lesquelles il a déployé un esprit d'enfer. Cette fois le diable n'est pas pris au sérieux.

Les deux premiers actes de cet opéra ont paru un peu languissants ; le troisième est plus vif, mais on a fort applaudi la musique de M. Victor Massé, qui s'est acquis des droits de plus à l'estime des connaisseurs. L'auteur de *Galathée*, de *la Chanteuse voilée*, des *Noces de Jeannette*, n'a pas été si bien servi par le poëme, mais il n'en a pas moins montré un talent des plus distingués. Il n'y a que des éloges à accorder à l'exécution.

Les théâtres du Gymnase et du Palais-Royal sont envahi par des danseuses espagnoles. Ici la Nena, là la Varga. La Nena est pleine de vivacité, d'entrain, de grâce ; elle a toute la désinvolture du genre ; ce ne sont pas les airs voluptueux et mourants de la Petra Camera, c'est le mouvement perpétuel et provoquant, c'est une verve inimaginable ; la Varga avec des qualités semblables nous a paru posséder moins de charme, et, quoique Giraud, le peintre excellent, ait fait son portrait, ce qui prouve en sa faveur, il ne nous a pas paru qu'elle l'emportait sur sa rivale. Il faut les voir toutes deux et les comparer.

Aux Variétés, une jolie pièce de M. de Courcelles, *le Meilleur des Pères*, et la suite de *la Question d'Orient* ont varié agréablement le répertoire.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

15 juin.

M. Horace Vernet vient de s'embarquer pour l'Orient, accompagné d'un jeune peintre, M. Couverchel, élève de M. Picot. Nul mieux que M. Horace Vernet, le grand historien des gloires militaires du temps actuel, ne méritait d'être choisi pour retracer sur la toile les triomphes de nos armes en Turquie.

— Les ministères d'Etat, de la guerre et de la justice ont souscrit à plusieurs collections de l'*Annuaire de la noblesse*, par M. Borel d'Hauterive, qui comptait déjà beaucoup d'administrations et de bibliothèques publiques au nombre de ses abonnés.

EXPOSITIONS PROCHAINES

A

BRUXELLES — NANTES — MARSEILLE — COLOGNE — GENÈVE — NEW-YORK — AMSTERDAM.

De nombreuses fêtes artistiques se célébreront à l'étranger durant la seconde partie de l'année 1854 : la plus importante de toutes sera l'Exposition générale des beaux-arts, qui s'ouvrira à Bruxelles le 6 août, pour n'être close que le 15 octobre suivant. La commission directrice de cette Exposition, considérant que le délai assigné aux artistes pour l'envoi de leurs œuvres, et fixé d'abord au 5 juillet, était trop rapproché, et craignant en conséquence que beaucoup de peintres, de statuaires, d'architectes, de graveurs, ne pussent, malgré leur bon vouloir, répondre à son appel, a obtenu du gouvernement belge que ce délai fût prorogé du 5 au 17 du même mois, à minuit.

Nous avons sous les yeux le programme de cette Exposition générale ; il n'a pas, comme celui de la précédente exhibition triennale, qui s'est effectuée du 15 août au 31 octobre 1851, et dont il a été rendu un compte assez détaillé dans cette Revue, la forme d'un règlement disposé par articles. Ce programme, revêtu des signatures de M. le comte A. de Beauffort, président de la commission directrice, et de M. E. Vander Belen, secrétaire de cette même commission, contient seulement l'énoncé des mesures générales qui ont été prises dans le commun intérêt et pour la plus complète garantie des exposants et du pays qui leur offre son hospitalité.

Les trois jurys de 1851, le Jury d'admission, le Jury de placement et le Jury des récompenses ont été maintenus, sauf quelques modifications. L'article 5 du règlement de 1851 portait que le Jury d'admission serait composé « du président de la Commission directrice et de sept membres pris dans son sein et désignés par elle » ; le programme de cette année se borne à dire que ce jury spécial « sera pris dans le sein de la Commission directrice », sans fixer le nombre de ses membres ni laisser leur choix à cette commission.

Rien n'a été changé à l'organisation du Jury de placement, qui reste aujourd'hui ce qu'il était il y a trois ans, c'est-à-dire formé de neuf membres et nommé par voie d'élection des artistes, lesquels joindront, à l'envoi de leurs ouvrages, un bulletin contenant neuf noms de candidats. Les bulletins des artistes dont les œuvres n'auraient pas été admises seront anéantis ; le dépouillement du surplus aura pour résultat la formation, à la majorité des voix, de la liste des membres du Jury de placement.

Sa tâche finie, le Jury de placement deviendra Jury des récompenses ; « quatre membres directement nommés par le gouvernement » lui seront adjoints, ainsi que l'annonce le programme. L'article 14 du premier règlement disait que cette adjonction serait effectuée si l'autorité le *jugeait convenable*. Toutefois, pour cette seconde Exposition des beaux-arts à Bruxelles, le mandat du Jury des récompenses est bien moins explicite et bien moins étendu qu'il ne l'avait été pour la première ; deux articles du règlement lui attribuaient les immunités suivantes:

Art. 15.— Le Jury des récompenses est spécialement chargé d'adresser au gouvernement des propositions pour les achats, les médailles et les encouragements.

Art. 16.— Le Jury des récompenses signale, s'il y a lieu, au gouvernement, les ouvrages d'un mérite remarquable dont il estime que l'acquisition peut être proposée pour le compte de l'État et il en indique le prix.

Cette fois le gouvernement se réserve, non sans quelque raison, la principale initiative; aussi lit-on dans le programme signé par M. le comte de Beauffort : « Indépendamment des distinctions spéciales que le gouvernement sera dans le cas d'accorder, et des acquisitions qu'il pourra faire, il sera décerné une médaille de récompense en or aux artistes qui auront exposé des œuvres d'un mérite remarquable. »

Les artistes pourront comme par le passé vendre leurs ouvrages par l'intermédiaire de la Commission directrice, moyennant un prélèvement de 3 pour 100 au profit de la caisse centrale des artistes belges. Il n'est plus question cette année des indemnités pécuniaires de 200 à 1000 francs offertes en 1851 par le ministère de l'intérieur, d'après les articles 20 et 22 du règlement, aux jeunes artistes belges donnant des preuves d'aptitude, notamment dans la peinture d'histoire et la sculpture. On ne parle pas davantage de la rétribution attachée au droit d'entrée, non plus que des jours où cette entrée sera gratuite; enfin il n'est pas dit un mot de la loterie qui avait marqué la précédente Exposition triennale.

Divers passages du programme de la Commission directrice doivent trouver ici leur place :

La Commission directrice prend à sa charge les frais de transport sur tout le territoire belge, tant pour l'aller que pour le retour. Les colis expédiés de l'étranger doivent donc être affranchis jusqu'à la frontière belge.

Le nombre d'objets que chaque artiste est admis à envoyer à l'Exposition, est limité à quatre. Ne seront considérés que comme un seul ouvrage les miniatures, dessins, aquarelles, gravures, lithographies ou médailles réunis dans un même cadre. La Commission n'accepte aucune copie, aucun tableau, dessin ou lithographie sans cadre, ni aucun objet ayant déjà paru dans une Exposition publique à Bruxelles.

L'Exposition générale des beaux-arts qui se prépare dans la capitale de la Belgique convie à sa publicité et à ses succès les artistes de tous les pays; il est vraisemblable que n'ayant pas, comme il y a trois ans, à lutter contre l'Exposition universelle de Londres, et de plus étant favorisée cette fois par l'absence d'un Salon à Paris, le nombre des exposants et des ouvrages exposés obtiendra du concours de ces circonstances un heureux accroissement.

Nous rappellerons qu'en 1851 sept cent quatre-vingt-deux artistes avaient adressé au Salon de Bruxelles quatorze cent soixante-dix-neuf œuvres diverses. Les catégories des sept cent quatre-vingt-deux exposants se subdivisaient ainsi : six cent quarante et un peintres ; soixante-cinq sculpteurs, soixante et un graveurs ou lithographes ; quinze architectes. Quant aux nationalités, elles étaient réparties de la manière suivante : quatre cent cinquante-quatre Belges, cent soixante-neuf Français, soixante-quatorze Allemands, quarante-cinq Hollandais, vingt et un Italiens, huit Suisses et un Espagnol.

D'autres expositions auront lieu dans quelques-uns de nos grands chefs-lieux de département et à l'étranger, en même temps que celle de Bruxelles ou peu après sa fermeture.

Les envois pour l'exposition de Nantes peuvent s'effectuer jusqu'au 25 de ce mois. La Société, qui a pour correspondant M. Cotel, place du Louvre, paye les frais de transport; ceux d'emballage demeurent à la charge des artistes.

Les formalités à remplir pour l'Exposition de Marseille où les envois seront reçus jusqu'au 20 courant, sont les mêmes que celles pour l'Exposition de Nantes. M. Binant père, rue Rochechouart, 72, représente la Société de Marseille. Les artistes n'ont à payer que les frais d'emballage.

Pour l'Exposition de Cologne, le 10 juillet est le délai de rigueur assigné aux envois qui doivent être précédés de l'acceptation de M. Hackenbrok, agent de la Société, boulevard du Temple, 30. L'administration paye les frais et n'admet que les tableaux susceptibles d'être vendus.

La Société, pour l'Exposition de Genève, a fixé au 15 de ce mois le terme des envois d'ouvrages qu'on lui destine; elle se charge du port et des frais féodaux pour les *artistes invités;* les artistes n'appartenant pas à cette catégorie sont dans l'obligation d'envoyer à

leurs frais. La Société de Genève n'a pas de correspondant à Paris.

En ce qui concerne les envois à l'Exposition de New-York, le terme irrévocable est le 15 juillet; l'administration américaine supporte toutes les dépenses de port et même d'emballage; mais les envois doivent préalablement être admis par M. Buschek, mandataire de la Société, rue Laffitte, 7.

Les ouvrages destinés à l'Exposition d'Amsterdam peuvent être expédiés jusqu'au 10 août prochain; la Société n'a pas de correspondant à Paris, et les artistes doivent prendre à leur compte les frais d'emballage et de port des envois qui s'effectuent, en oure, à leurs risques et périls.

Il est donc permis de conclure de ce qui précède, que les beaux-arts occuperont encore, durant l'année où nous sommes, une assez large place dans les préoccupations publiques.

Félix PIGEORY.

TORWALDSEN,

SA VIE ET SES OUVRAGES.

DEUXIÈME PARTIE [1].

Ce n'est pas une médiocre tâche que d'entreprendre la description, même abrégée et imparfaite d'une œuvre aussi considérable, aussi variée dans ses sujets et dans son caractère que le *Triomphe d'Alexandre*. Je vais cependant aborder ce travail, interrogeant mes souvenirs, me laissant aller à mon admiration pour cette suite de bas-reliefs splendides où l'antiquité revit tout entière, avec l'espérance qu'on me pardonnera ma hasardeuse tentative en faveur de mes respectueuses intentions et de mon bon vouloir.

Voyez, d'abord, combien est calme, j'allais dire triste, le premier groupe; tout y est immobile; la vie, l'action paraissent être complétement suspendues. Une famille persane, ne pouvant souffrir la domination du vainqueur, abandonne la ville; des balles, des paquets sont placés à terre. Un guide dans l'attitude du repos, le pied sur une de ces balles, attend qu'on charge un chameau, qu'il s'occupe à regarder et songe peu au triomphe. Un homme dans la vigueur de l'âge, la tête pleine de regrets et sous l'impression de déchirants souvenirs, les traits animés de l'amour du pays, tient sous le bras un ballot et avant de le charger pour fuir le Macédonien, auquel il tourne le dos, semble, les yeux fixés vers ses brûlantes régions, la main tendue vers l'arbre cher aux poëtes, exhorter un jeune garçon à toujours aimer la patrie, et à mériter quelques-unes de ces palmes que l'arbre semble naturellement lui offrir. Le jeune disciple est bien digne de recevoir ces conseils; son attitude, son mouvement, sa pose énergique, ses mains croisées sur la poitrine, sa figure rayonnante où se reflète la passion pour le sol natal, tout en lui annonce qu'il ne laissera pas éteindre les nobles sentiments qui l'animent, bien qu'il soit contraint peut-être de les dissimuler.

Un charmant enfant, plein de naïveté et de grâce, grimpe sur le dos du chameau et les contemple au lieu de chercher à voir le triomphe: à l'immobilité de sa pose, à l'air pensif de sa jolie tête si expressive, on sent, malgré son jeune âge, qu'une étincelle de patriotisme illumine déjà son front. A cet épisode, où les expressions morales semblent seules être en jeu, en succède un autre un peu plus animé. Rien n'est plus naturel que la pose de ce passionné pêcheur assis à l'écart; la satisfaction se peint dans tous ses traits; il vient de tirer sa ligne, et joyeux de sa conquête, semble encore craindre de voir échapper le petit poisson que l'hameçon a saisi. Les bateliers précédant ce pêcheur agissent machinalement, pour prêter une oreille attentive au marchand qui, la main appuyée sur des ballots, les entretient sans doute du profit qu'il fera avec les Macédoniens. Ces bateliers ont déjà plus d'action et de mouvement: si l'un d'eux est assis, ses bras rament du moins et se meuvent sans cesse; l'autre, aux muscles plus accusés, pousse le batelet qui, en se déplaçant, laisse croire que tout fuit et change autour d'eux. Le vieux fleuve près duquel ils abordent, représentant l'Euphrate, appuyé à la tour de

1. Voir, pour la première partie, page 181 ci-dessus.

Babel, la main pleine d'épis, pour indiquer la fécondité des terres qu'il arrose, offre par l'air majestueux de toute sa personne un vif contraste avec le mouvement féroce du tigre qui le menace, en tournant vers lui ses yeux avides de sang.

Aux poses assises succèdent des mouvements plus prononcés ; un berger, dont tout le corps est en action, presse la marche lente des moutons qu'il conduit aux étrangers, et qui, chemin faisant, s'arrêtent pour brouter quelques brins d'herbe, tandis que le peuple s'agite, se groupe, se porte sur les remparts de la ville, au-devant du triomphateur, dans le cortége duquel on voit pêle-mêle femmes, enfants, vieillards, soldats, philosophes s'entretenir du héros. La crainte, plutôt que l'enthousiasme des gardes, a disposé sur les créneaux des trépieds où brûlent des parfums. Par une transition parfaitement entendue, le sujet s'anime encore davantage dans le groupe suivant et prend plus de noblesse et d'élévation ; ces savants, ces devins, ces astronomes, ces mages syriens et chaldéens qui consultent le globe, et qui, par leur grand âge, ont dû voir s'accomplir bien des révolutions, disent, par les traits expressifs qui les animent, que leurs prédictions ont eu lieu ; on voit qu'ils parlent avec plaisir du jeune conquérant, qu'ils l'admirent en songeant à ses triomphes, en reconnaissant sur ce globe qu'il a déjà sillonné en tous sens, les diverses parties qu'il a soumises à son empire, les trésors de science dont il a doté la civilisation.

Parmi les coursiers fougueux, les animaux féroces et les riches présents de toute sorte destinés à Alexandre, le lion, bien qu'enchaîné, prend sa part du triomphe et marche avec fierté : qu'il est majestueux ! comme sa queue se développe avec force autour de son corps ! que le léopard placé près de lui est loin de l'égaler en noblesse ! Mais nous approchons du héros ; la puissance autour de laquelle tout tend et gravite se fait déjà sentir, et communique l'agitation à tout ce qui l'environne. Le fracas, le tumulte se mêlent au bruit des instruments de musique ; les chevaux pleins d'ardeur se mutinent, s'emportent ; les conducteurs ont peine à contenir celui qui se cabre et qu'on entend hennir.

Avec quel entrain les joueurs de thybes et de luths embouchent leurs instruments ! Que de trésors, de vases, de trépieds, de corbeilles de fleurs, de guirlandes, amoncelés sur le passage du conquérant ! Bagophane, gouverneur de la citadelle et trésorier de Darius, est en marche pour faire sa soumission ; il donne ses ordres pour qu'on dresse sur la voie triomphale des autels en argent ; il y fait brûler la myrrhe et l'encens comme sur les autels des dieux ; les femmes même, comptant sur l'effet de leurs charmes, viennent au-devant du jeune vainqueur. Que d'allégresse, de grâce, d'abandon, dans ces jeunes filles persanes, qu'Alexandre appelait *le mal des yeux ;* elles vident leurs corbeilles pleines de fleurs et les répandent en dansant sur son chemin.

Cet épisode, rempli d'attraits et d'une douce volupté, est fort heureusement placé pour récréer l'imagination et détourner l'esprit des pensées tristes qui vont l'assaillir en apercevant l'avilissement de Mazée, gouverneur de Babylone, qui, suivi de ses écuyers, se présente humblement au-devant du vainqueur, et pousse vers lui l'élite de la génération nouvelle, ses enfants, qui paraissent tout à la fois admirer et recevoir le héros, en criant avec leur père : *La paix ! la paix !* Le génie de l'artiste a personnifié ces mots, il les rend visibles, palpables, les transforme en divinité : il place au-devant de Mazée *la Paix* aux ailes déployées, comme si elle eût hâte d'arriver, l'olivier à la main pour haranguer le héros ; on croit voir les lèvres de cette bienfaisante divinité s'agiter, on croit les entendre doucement murmurer les inutiles paroles qu'elle lui adresse ; on la voit se troubler, on sent l'olivier s'échapper de ses doigts.

Alexandre a l'air distrait, impatient ; que d'ambition et d'activité dans sa pose impérieuse ! que de nouvelles victoires il médite ! La Thrace, l'Illyrie, Thèbes, toutes les républiques de la Grèce ne lui suffisent pas ; il n'a pas encore soumis jusqu'aux confins les plus reculés de la terre ; son corps ne pose pas en

conquérant satisfait sur le char triomphal; il ne croit pas avoir assez fait pour vivre dans l'avenir! Des villes fondées, le massacre de plus d'un million d'hommes, le vaste empire de Darius ne sont pas assez pour assouvir la soif de conquêtes qui brûle le fils de Philippe; il lui faut toutes les nations orientales; on voit qu'il se laisse entraîner avec une secrète joie vers d'ambitieux projets; toute sa personne se porte en avant comme par un mouvement naturel, spontané; ce n'est qu'en songeant à de nouveaux triomphes qu'il reçoit l'olivier de la paix. La Victoire, les ailes étendues, guide son favori; elle fend l'espace et l'entraîne; elle se penche entièrement en dehors du char qu'elle dirige elle-même, laissant flotter les rênes sur les chevaux hennissants qui se cabrent, impatients de parcourir le monde.

A la suite du triomphateur viennent deux serviteurs, porteurs de ses armes; l'un d'eux, coiffé du bonnet phrygien et vêtu à la dardanienne, les yeux fixés sur lui, pleins d'ivresse et d'admiration; l'autre, couvert de la nébride, se retourne et regarde les écuyers aux formes athlétiques qui conduisent le fougueux Bucéphale et qui font de puissants efforts pour le maîtriser : on sent bien, en voyant ce cheval, qu'il n'était donné qu'à Alexandre de le dompter.

Voici trois de ses généraux, peut-être Antipater, Perdiccas et Antigone; on reconnaît facilement leur rang à leurs mouvements pleins de dignité, de grandeur; à la richesse de leurs costumes, à la manière dont ils dirigent leurs brillants coursiers, à la satisfaction peinte sur leurs figures, à l'air dont ils donnent leurs ordres. La cavalerie et l'infanterie macédoniennes suivent ce groupe; les soldats, par l'énergie de leurs mouvements, par leur attitude guerrière, paraissent bien dignes d'accompagner l'intrépide héros et de faire de grandes choses avec lui.

Mais quelle opposition inattendue! quel spectacle déchirant succède à tant d'agitation, d'allégresse, de gloire! Un roi captif, enchaîné, sans doute le prince de Gaza, ornement du triomphe, suit l'éléphant chargé de riches dépouilles que conduit un Thessalien. Que d'instinct, de sagesse dans cet éléphant qui, la tête baissée, la trompe près de terre, s'avance lentement comme accablé de douleurs sous le poids des trophées! Tête baissée aussi suit le roi prisonnier, seul, les mains liées derrière le dos comme un criminel, isolé de tous les siens, le chagrin dans l'âme, les yeux fixés sur les boucliers, les carquois, les flèches, les lances dont l'éléphant est chargé. Un Achéen, un cavalier et un fantassin servent d'escorte. Les deux personnages qui terminent l'action paraissent s'occuper du noble captif, le plaindre et s'entretenir des vicissitudes des empires; leur expression et leur attitude contrastent sensiblement avec l'orgueil des soldats qui ferment le triomphe et entourent les riches dépouilles et le butin qu'ils doivent à leur valeur.

Je regrette de n'avoir pu décrire toutes les beautés d'un aussi grand ouvrage, le style noble dont il est empreint, l'art infini avec lequel l'auteur en a ordonné les différentes parties, la richesse d'invention qu'on y remarque, les oppositions pleines d'intérêt répandues jusque dans les moindres détails de cette admirable composition. Mais comme ces chefs-d'œuvre eux-mêmes offrent toujours sujet à blâme, des critiques fort éclairés reprochent au grand artiste de s'être trop inspiré des frises du Parthénon et d'avoir oublié la souplesse et le mouvement plein d'action des cavaliers athéniens. Peut-être bien pourrait-on faire observer aussi que la richesse de costume des Babyloniens n'est pas assez prononcée chez les principaux d'entre eux, et que l'on ne trouve pas chez ces efféminés asiatiques cette grande finesse de détails, cette recherche inouïe de luxe dans la coiffure et les vêtements, dont parlent les historiens, et que viennent de nous révéler les antiquités de Ninive.

Dans les bas-reliefs du Jour et de la Nuit qui décorent également une des salles du palais Quirinal, l'illustre statuaire a représenté le Jour sous les traits d'une femme élégante, gracieuse, de l'Aurore peut-être, répandant en volant des fleurs sur le chemin de la vie; un petit enfant ailé, qui ressemble beaucoup à l'Amour, lui est étroitement uni,

s'appuie sur elle, et la suit tenant un flambeau.

La Nuit est aussi représentée sous la figure d'une femme aux ailes déployées, la tête inclinée, comme assoupie; elle est couronnée de pavots; elle porte deux enfants endormis sur son sein, et vole lentement, de crainte de troubler leur repos ; le mouvement général de sa personne, les draperies qui l'enveloppent, tout en elle est majestueux et calme. Son oiseau la suit les ailes étendues et vient heureusement remplir un grand vide, qui eût produit un désagréable effet, entre les ailes et les pieds de cette divinité.

Telle est la manière dont Torwaldsen caractérisait Dieu, ses disciples, les héros et les divinités. Il nous reste à dire comment il faisait revivre les souverains pontifes et les grands représentants de l'humanité.

A. MARCELLIN.

L'ÉMAILLERIE

ANCIENNE ET MODERNE.

II.

Il manquerait quelque chose aux hommages que l'âge actuel doit à la mémoire de Palissy, à ses luttes et à ses travaux, si l'on ne joignait au trop bref résumé de son existence, si bien remplie, quelques traits çà et là épars dans l'histoire. Gobet a été le principal biographe de l'émailleur de Saintes, et c'est lui qui raconte que Bernard, avant de scruter, de pénétrer les secrets et les merveilles de la création, dans le livre éternellement ouvert de la nature, avait passé sa première jeunesse en études et en expériences au fond des laboratoires des alchimistes et des pharmaciens, sorte de chercheurs qui se ressemblaient beaucoup en ce temps-là.

La carte des marais salants dressée par Palissy porte la date de 1543, le *Traité de l'art de terre* fut son premier ouvrage; en 1562 les bonnes grâces du duc de Montpensier lui étaient acquises, ainsi que celles du duc de Montmorency, et ce ne fut pas trop de ce double patronage pour l'arracher à ses persécuteurs. Comme Ambroise Paré son coreligionnaire, Bernard échappe miraculeusement à la Saint-Barthélemy; et tel était le prestige qu'exerçait ce sympathique génie sur tous ceux qui l'approchaient, que ses adversaires eux-mêmes en subissaient l'influence; le duc de Mayenne, ne pouvant briser comme il l'aurait voulu les portes de sa prison, fit durer l'instruction de son procès, instruction au terme de laquelle il aurait sans doute recouvré la liberté, si la mort ne l'eût surpris dans l'intervalle.

Une erreur mise en crédit par la table de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, fait du potier de Saintes un ministre protestant. Bernard accueillit, il est vrai, la réforme avec une ardeur qu'expliquait l'exaltation habituelle de ses idées, il aimait à s'entretenir des doctrines nouvelles avec ses amis ou ses connaissances, non en public, mais dans son atelier, et à l'insu des juges catholiques, qui sur ce chapitre ne transigeaient pas; c'est donc à tort qu'on a fait de lui, dans toute l'acception du mot, un prédicateur luthérien.

En dehors de la pratique de son art, d'autres soins étaient ceux de Bernard ; ainsi, en 1557, il avait publié à Lyon, sous le pseudonyme de Pierre Braillier, apothicaire, et en réponse à Sébastien Collin, médecin de Fontenai, qui avait écrit avec beaucoup trop d'irrévérence au sujet de ceux qu'il considérait comme ses confrères, un livre ayant pour titre : *Déclarations des abus et ignorances des médecins*, etc. A la verve que l'auteur déploie dans cette riposte, il est vraisemblable que les épigrammes multipliées plus tard contre les dieux mineurs de la Faculté, par Pocquelin dans son *Malade imaginaire*, n'auraient pas éte du goût de Bernard Palissy. L'artiste philosophe avait vu de trop près la misère pour n'avoir pas quelquefois médité sur la difficile science de s'enrichir; tant de docteurs enseignent aux autres ce qu'ils ignorent profondément eux-mêmes, qu'on ne saurait blâmer Palissy d'avoir composé dans toute la plénitude de son esprit et de sa belle humeur, et fait imprimer à la Rochelle vers 1564, la *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France peuvent apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors.* Ces instructions fort curieuses ont la forme d'un dialogue que l'émailleur a également donnée à un autre écrit. Au terme de sa carrière, et obéissant peut-être à ce mouvement si naturel qui porte à jeter un regard derrière soi, pour mesurer l'espace qu'on a parcouru, Bernard revient aux observations qui avaient occupé le commencement de son existence et met au jour à Paris, en 1580, son ouvrage intitulé : *Discours admirables de la nature des eaux, des fontaines, tant naturelles qu'artificielles*, etc. Ces divers volumes peuvent encore être utilement consultés.

Les souvenirs ou les études de jeunesse qui tournaient chez le vieux Palissy au profit de la science n'étaient pas exclusifs de l'art : il avait débuté dans la peinture sur verre; avant de mou-

rir il revenait à cette peinture en reproduisant sur de belles verrières l'*Histoire de Psyché* d'après Raphaël, composition du divin maître qui avait alors un immense succès. Ce détail est consigné au tome VI du *Musée des monuments français*, par Lenoir, ainsi que le fait ayant rapport au dallage du château d'Écouen en faïence émaillée, qui serait l'œuvre du célèbre artiste.

Durant sa longue carrière, Bernard avait assisté à tous les grands spectacles artistiques de son siècle; en ce qui regardait la science des émaux, qui lui était si chère, il avait été témoin de la grandeur et de la décadence de l'école de Limoges, et il n'hésite pas à rendre responsable de cette décadence la vulgarisation des procédés. Fidèle à sa coutume de se plaindre à lui-même, le potier s'écrie :

« As-tu pas veu aussi les esmailleurs de Limoges, lesquels, par faute d'avoir tenu leur invention secrète, leur art est devenu si vil, qu'il leur est difficile de gaigner leur vie au prix qu'ils donnent leurs œuvres? Je m'asseure avoir veu donner, pour trois sols la douzaine, des figures d'enseignes que l'on portoit aux bonnets, lesquelles enseignes estoyent si bien labourées et leurs esmaux si bien parfondus sur le cuivre, qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante. »

M. de Laborde ne partage pas le sentiment de Bernard, qu'il qualifie d'*erreur* [1]. L'expérience et les faits semblent pourtant établir que dans diverses branches de l'art et plus particulièrement dans l'émaillerie, il n'y a eu de véritables maîtres que les artistes qui ont eu des ressources, des moyens à eux, depuis ceux qui exécutaient les émaux des XIIe et XIIIe siècles, dont le secret n'a été remis en lumière qu'au bout de six cents ans, jusqu'aux médaillons de Petitot, qu'après lui on a imités avec plus ou moins de bonheur, mais qu'on n'a point encore égalés.

Ces mystérieux procédés, qui équivalaient en certains cas à une fortune, furent souvent le patrimoine d'une famille : ils se transmettaient pieusement des pères aux fils, des oncles aux neveux, comme la recette des couleurs éclatantes, principalement des verts qu'on enviait aux Robbia et qui se garda, sans jamais en sortir, dans cette célèbre lignée, depuis Luca son chef, au commencement du XVe siècle, jusqu'à Jérôme son dernier représentant, au milieu de l'âge qui suivit. Plus tard il en fut de même en Italie pour le *rouge* et l'*or* fameux qui disparurent avec les derniers rejetons de la famille Andréoli; chez les contemporains pareil exemple s'est encore vu à Genève pour le *rouge* de Benoist.

1. *Notice des émaux*, première partie, p. 293.

D'autres fois l'invention, propriété d'un seul homme, vivait et mourait avec son auteur; en faut-il un plus concluant témoignage que Bernard Palissy lui-même, qui emporta dans la tombe la pratique de ses meilleures découvertes et le mot de l'énigme qu'il a léguée sous la forme de ses *Rustiques figulines?* Quand on a médité, lutté sans trêve, quand on a fatigué son corps et son intelligence à la recherche de problèmes patiemment résolus, comme ce fut la destinée du potier de Saintes et de quelques autres, on a bien le droit, à coup sûr, de ne point jeter au vent ou livrer au premier venu le fruit de ses peines; on est bien libre d'enfouir avec soi son trésor.

Le plus frappant contraste à opposer au portrait de Bernard Palissy est celui de Léonard Limosin son contemporain et son rival en émaillerie, bien que les ouvrages de ce dernier, exécutés sur plaque de cuivre ou sur pâte d'émail dans la manière alors usitée à Limoges, ne relèvent en aucune façon ni de la céramique, ni de la sculpture, ni du modelé, dans lesquels excellait le potier de Saintes. On n'a pas la date précise de la naissance de Léonard Limosin, mais il est probable qu'il vit le jour, comme Bernard, durant les premières années du XVIe siècle; c'est donc à tort que la *Biographie universelle* de Michaud le fait naître en 1480 ; on conserve de lui des œuvres marquées au millésime de 1573 ; M. de Laborde pense avec raison qu'il mourut en 1575, si bien que de sa venue au monde à son décès il se serait écoulé un intervalle peu ordinaire de quatre-vingt-quinze années, longévité qui aurait indubitablement fixé l'attention des biographes.

Léonard était fort jeune quand le besoin de se faire un nom et un sort le poussa hors de sa province vers Paris, qu'il traversa d'un pied rapide pour s'arrêter, quelques pas plus loin dans la plus florissante des résidences royales; en 1525 l'obscur Limosin figurait parmi les disciples de la grande école de Fontainebleau. Était-il venu dans ce palais pour y apprendre la peinture ou pour entrer au service de François Ier? L'enthousiasme que lui inspiraient les nobles pages du Rosso décida-t-il de sa vocation? Le hasard ne fut-il pas plutôt son protecteur et son guide? On ne sait. L'histoire atteste seulement que les dispositions de Léonard étaient précoces et que ses progrès furent rapides, puisque cinq ans après, en 1530, il avait cessé d'être un élève et reparaissait dans sa ville natale décoré, enrichi par la munificence souveraine du triple titre de chef de la manufacture d'émaux de Limoges, de peintre émailleur du roi et de valet de chambre de Sa Majesté. Sur ces trois charges, deux au moins étaient rétribuées, la direction de la manufacture

et le service particulier du monarque, bien que cette fonction de valet de chambre ne fût sans doute pour l'artiste qu'une sinécure, une bonne aubaine dont il touchait régulièrement les gages sans être astreint à en remplir les devoirs.

Mais Léonard, digne enfant de sa province, justifiait à tous égards son nom de Limousin : âpre au travail et au lucre, il n'ambitionnait les hautes relations et les honneurs qu'en perspective de l'accroissement de ses revenus, et ce sentiment fut pendant près d'un demi-siècle le principal mobile de ses compositions et de sa conduite; à l'inverse du potier de Saintes, les éloges le touchaient beaucoup moins que les bénéfices. Les productions de Léonard, qui sont innombrables et qui ont dû être vendues fort cher, même à l'époque où il les exécutait, se suivent presque sans lacune sous les aspects et pour les usages les plus divers depuis l'année 1532 jusqu'à la fin de sa vie. L'infatigable émailleur n'avait pas de temps à perdre.

Léonard cultiva de préférence le genre désigné par M. de Laborde sous le nom d'*émaux peints*, qui fleurit avec les Pénicaud, et dont Jean Pénicaud le jeune fournit, en 1532, un parfait modèle dans son portrait de Luther. Attaché à cette manière, qu'il lui était d'ailleurs réservé d'étendre et d'enrichir, Limosin produisit entre autres ouvrages supérieurs, dix-huit plaques peintes en émaux de couleur ayant pour sujet la *vie de notre Seigneur Jésus-Christ* et pour date 1533; deux ans après il copie en grisaille l'*histoire de Psyché* par Raphaël, qui passionnait tous les amateurs et tous les artistes; un beau couvercle de coupe, daté de 1537, donne à penser que Léonard, dès ce moment inquiet du sort des œuvres sérieuses qui s'élaboraient dans la manufacture de Limoges placée sous ses ordres, fit, par appât du gain, descendre cette manufacture des sommets religieux aux menus ustensiles du ménage, aux fantaisies du luxe ou aux frivolités de la vie mondaine.

De là les vases, les assiettes, les plats et autres pièces de vaisselle décorées des armoiries de la noblesse française qui valurent bientôt un surcroît de commande des familles patriciennes de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Pays-Bas, à une fabrique qui jusque-là avait tenu à honneur de ne produire que des plaques à l'usage des triptyques, des reliquaires ou des coffrets pieux. Un semblable abaissement a frappé de nos jours l'usine pour les grès artistiques, créée par les soins de M. Ziegler à Voisinlieu, quand cette usine a changé de maître.

Quoi qu'il en soit, le Rosso, que son génie dispensait d'être jaloux, n'avait pas interdit aux arts frères ou émule de la peinture, l'accès de cette splendide galerie de Fontainebleau où il répandait à pleines mains ses chefs-d'œuvre; pour une si grande et si belle tâche, le Rosso n'avait pas craint d'appeler l'émaillerie à son aide, et çà et là dans ses plafonds et sur les panneaux il avait ménagé des espaces à ses contemporains les émailleurs, pour y incruster leurs cartouches ou leurs reliefs. Ainsi furent commandés par François Ier à Léonard, des médaillons que le temps a anéantis, et à Jérôme, le dernier della Robbia, qui avait trouvé une seconde patrie en France, de fines sculptures colorées dans le style de son aïeul Luca, dont malheureusement il n'existe plus aujourd'hui de vestiges.

La fécondité de Limosin se révèle plus que jamais en 1539, année durant laquelle il met au jour un *Calvaire*, un *Christ en croix* et, piqué sans doute d'émulation par le succès de Pénicaud le jeune, un *portrait du moine Luther*, bien capable de soutenir le parallèle avec celui peint antérieurement par son rival. Ne semble-t il pas, à propos de cette œuvre, que les maîtres de l'émaillerie ont toujours eu un faible pour les doctrines hétérodoxes ou pour leurs apôtres? Le portrait de Jérôme Savonarole était respectueusement conservé chez les Robbia; Bernard Palissy devait mourir à la Bastille, victime de son dévouement à la réforme, et pendant cette même période Pénicaud le jeune et Léonard Limosin s'évertuent à peindre des ressemblances du moine de Wittemberg.

Le laps de dix années qui va suivre est rempli de labeurs et de tentatives pour l'émailleur du roi chevalier. Mais plus il avance dans la vie et la renommée, l'insatiable artiste, et plus il a à cœur de grossir son patrimoine; non-seulement il passe, comme on l'a vu, du sacré au profane, mais encore, courant sans trêve de l'un à l'autre, qu'il s'agisse d'un épisode divin pour un rétable ou d'une scène mythologique pour une aiguière, il procède d'une main hâtée, abuse du paillon ainsi que des ornements d'un goût douteux comme dans son *Annonciation* en émaux de couleur, ouvrage de 1540, et prélude ainsi à son déclin. Les coupes et les plats abondent sous le pinceau de Léonard ; en 1543 il recommence pour le roi l'*histoire de Psyché;* l'année suivante il s'essaye dans la gravure, vraisemblablement parce que la vogue de l'émaillerie diminuait; mais il renonce fort à temps pour sa gloire à cette nouvelle branche de recettes, et compense le défaut de supériorité par le nombre de ses œuvres qu'il prodigue à tout venant et à tous les prix, de même que sa signature, qu'il n'a aucun scrupule d'exploiter à l'égal d'un objet de commerce.

Qu'il ressemblait peu alors, cet avide Limosin, au fier et loyal Bernard Palissy poursuivi par ses

créanciers, exposé aux reproches quotidiens de sa femme, miné par le découragement, traqué par la faim, brisant ses poteries imparfaites à ses yeux quoique satisfaisantes au gré des autres, pour que la meute de persécuteurs acharnés contre lui ne les vendît pas au détriment de son renom et de son art!

Une circonstance qui prend dans l'ordre chronologique des faits la date de 1545, démontre que le service de valet de chambre attachant Léonard à la personne de François Ier n'était que nominal : depuis sa sortie de l'école de Fontainebleau il n'avait cessé d'habiter Limoges où lui arrivaient les commandes de la cour. Pierre Lescot, architecte du Louvre, était aussi abbé commendataire de Clagny et vivait du bénéfice de cette abbaye dont jamais peut-être il ne franchit le seuil. Ce fut donc en 1545 qu'on adressa au célèbre émailleur les cartons du peintre Rochetel, représentant les *douze apôtres*, avec invitation de les reproduire sur cuivre en émaux de couleur.

Tout occupé qu'il fût de cette importante besogne, Léonard avait chemin faisant découvert une nouvelle mine d'or, celle des portraits, mine d'autant plus productive qu'au début il n'y avait que les princes du sang, que les hauts et puissants seigneurs qui pussent se payer une semblable fantaisie. C'était parmi les grands à qui aurait son tour, à qui enverrait son image ou viendrait poser en personne devant l'artiste.

Pour la meilleure exécution de ces portraits Léonard dut, sous certains rapports, modifier ses procédés matériels; il s'éloigna quelque peu des émaux peints pour travailler sur *pâte d'émail* et ouvrit de la sorte la voie dans laquelle se sont ultérieurement distingués Toutin et Petitot. La réussite du genre nouveau fut si prompte que le roi voulut être un des premiers à prendre sa place dans cette galerie d'illustrations contemporaines, dont l'émail, avec son inaltérable éclat, promettait de transmettre les traits à la postérité.

L'imagination de François Ier était encore pleine du souvenir des cartons de Rochetel et du bruit des querelles religieuses qui agitaient l'Allemagne; peut-être aussi la conscience du fils aîné de l'Église n'était-elle pas exempte de doutes à l'endroit des questions d'orthodoxie et de discipline alors en conteste; ce qui tendrait à le faire croire, c'est que le monarque enjoignit à son émailleur de donner sa royale ressemblance au personnage de l'apôtre saint Thomas; les plus zélés courtisans se disputèrent, comme bien l'on pense, l'insigne faveur de représenter les autres disciples de Jésus. Il est toutefois probable que ce travail ne fut jamais terminé. Quant aux copies des cartons de Rochetel, achevées en 1547, Léonard accourait à Paris pour les présenter au souverain lorsque François Ier rendit l'âme.

Le roi est mort, vive le roi! ce cri des anciens hérauts d'armes était une vérité pour Léonard Limosin plus que pour tout autre. S'il honorait l'art par la facilité de son pinceau et la distinction de ses œuvres, il appartenait au monde des laquais par la souplesse de ses affections; aussi ce changement de règne ne dérangea-t-il rien dans son existence; il continua à être ce qu'il avait été et ce qu'il fut, comme on le verra, jusqu'à son dernier jour : chef de la manufacture de Limoges, émailleur et valet de chambre du roi. Henri II n'éprouva d'ailleurs aucun embarras touchant la destination des émaux des *douze apôtres* commandés par son glorieux prédécesseur, probablement dans le but d'orner le sanctuaire de Fontainebleau; il en fit don à Diane de Poitiers qui se hâta d'en enrichir la chapelle du château d'Anet que terminait Philibert Delorme.

L'*histoire d'Actéon*, remarquable grisaille sur fond bleu, est de 1546; l'année d'après Léonard peint le portrait de Claude de France, fille de Louis XII et première femme de François Ier, ainsi que d'autres portraits d'éminents personnages. En 1551 un soudain retour de jeunesse inspire l'émailleur, à moins que ce caprice inopiné ne fût un hommage et une flatterie à l'adresse du monarque défunt et du roi sur le trône, si l'on en juge par le sujet, car il s'agissait d'un grand tableau à l'huile représentant l'*Incrédulité de saint Thomas*. Cette toile cachait certainement quelque arrière-pensée, quelque intérêt pécuniaire qui aura obtenu son apaisement.

La période qui suit, c'est-à-dire celle comprise entre 1551 et la mort de François II, est pour Limosin une ère de productions en tous genres; il rassemble ses forces, il redouble d'ardeur comme si sa fin eût été prochaine. L'atelier de Léonard fonctionne nuit et jour : honorifiquement, il est l'émailleur du roi, en réalité, il est l'émailleur de tout le monde, il travaille pour les grands et pour les petits; peu lui importe! il n'a souci que de l'argent. Les émaux sur plaque de cuivre et les objets de vaisselle que fabrique alors Limosin défient l'énumération; ce fut toutefois vers 1552 qu'il accomplit, sur les ordres du roi, une des œuvres les plus importantes de sa carrière, les tableaux décorant les deux autels à droite et à gauche de la Sainte-Chapelle et représentant, l'un *Henri II et Catherine de Médicis*, l'autre *François Ier et Léonore d'Autriche*.

Un plat des plus précieux est celui où l'artiste a retracé le *Repas des dieux* d'après Raphaël; le beau monde de cet Olympe a emprunté les traits des seigneurs de la cour, et la divinité, qui tout d'abord

attire le regard, est une femme d'une irréprochable pureté de forme et qui n'a pour voile que la résille d'or enveloppant son abondante chevelure. Cette femme était la maîtresse du monarque, la séduisante duchesse de Valentinois, et le plat enrichi de son image avait, dit-on, été commandé en 1555 par Henri II pour le duc de Montmorency. Peu après, Léonard exécute le portrait de ce même connétable de Montmorency, puis ceux de Catherine de Médicis, d'Élisabeth de France, de Léonore d'Autriche, du jeune dauphin qui allait être François II, de Marguerite de Valois, du duc de Guise, du cardinal François de Lorraine, d'Amyot et autres princes, seigneurs ou célébrités dont le roi aimait à retrouver dans ses résidences les figures souriantes, chevaleresques ou pieuses.

Sur ces entrefaites la passe d'armes du palais des Tournelles et le coup de lance de Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, mirent, le 10 juillet 1559, un terme subit aux jours du roi, et François, fils de Henri II, ceignit la couronne. Il y eut alors de grandes querelles entre les princes du sang et les Guises qui abusaient de leur autorité sur l'esprit du jeune monarque. Conséquent avec son passé, Léonard Limosin sortit sain et sauf de la crise, si bien qu'il n'avait pas cessé d'être émailleur et valet de chambre du roi, quand François II mourut le 5 décembre de l'année suivante.

Charles IX maintint Léonard dans ses offices et immunités, faveur qui ne devança que de très-peu celle octroyée à Bernard Palissy sur la demande du connétable de Montmorency, et qui l'autorisait comme on sait à prendre le titre d'*inventeur des rustiques figulines du roi*. Sauf de rares exceptions, les derniers ouvrages de Limosin ne gardent rien de la verve et de la fraîcheur de coloris qui avaient été les qualités distinctives de son talent; il s'inspira encore des chefs-d'œuvre de Raphaël, de Jules Romain, de Jean Cousin; son pinceau avait divinisé Diane de Poitiers vivante, il la célébra derechef quand elle fut morte, témoin ces quatre tableaux ornant le mausolé de la duchesse de Valentinois.

Après ces œuvres il ne reste à citer que des pièces destinées au service de la table, des plats datés de 1568, 1572 et 1573 : *le Jugement de Pâris*, d'après Raphaël, sorte de camaïeu bleu de ciel, assez semblable à celui ayant pour sujet : *la Scène de la manne dans le désert*, et d'autres vaisselles en émaux de couleur, accusant la lourdeur de plus en plus sensible de sa main. Mais une étincelle jaillit encore de l'imagination de Léonard à la veille de s'éteindre : le feu sacré l'échauffe une dernière fois, et c'est sous son rayonnement qu'il peint les portraits du roi et de la reine. Les deux compositions, au millésime de 1573, que l'on croit être les dernières de sa vie et qui représentent Charles IX sur un char en attitude de triomphateur, donnent l'affligeante certitude que le grand artiste, réduit à l'ombre de lui-même, n'avait plus rien à faire ici-bas pour sa gloire.

Serviteur de quatre règnes traversés par bien des agitations et des secousses, Léonard Limosin, gardant jusqu'au dernier soupir la sérénité de son âme, le calme de ses habitudes et la flexibilité de ses dévouements, mourut tranquillement dans son lit vers 1574 ou 1575, suivant l'opinion la plus accréditée. Il avait assez vécu pour voir la Saint-Barthélemy, à laquelle il demeura aussi étranger qu'il l'avait été, sous François II, à la conspiration d'Amboise; et si son existence se fût prolongée jusqu'aux saturnales de la Ligue, ce n'est pas lui, à coup sûr, que les Seize aurait enterré vivant, comme son contemporain Bernard Palissy, dans les cachots de la Bastille.

La riche succession de Limosin fut partagée comme avaient été partagés jadis l'empire d'Alexandre et celui de Charlemagne. La direction de la manufacture de Limoges échut à Pierre Courtois, disciple de Léonard, et Martin Didier obtint, en 1574, le titre d'émailleur du roi, qu'il conserva jusqu'en 1609. Didier n'était pas, que l'on sache, un peintre d'une capacité transcendante.

Pierre Courtois, quoique élève de Léonard Limosin, ne reflète guère dans ses œuvres la manière et le style de son maître : il a plus d'invention, plus d'originalité, plus d'imprévu; mais il est moins gracieux, et surtout moins transparent, contrastes qui s'expliquent par les tendances d'un talent qui l'entraînait à de plus amples développements dans ses ouvrages, composés en vue surtout de l'architecture et de la décoration monumentale. On doit, en effet, à Pierre Courtois, les neuf figures repoussées et émaillées sur cuivre, représentant *les dieux de la Fable* d'après le Primatice; ces émaux, dont les personnages sont presque aussi grands que nature, commandés par Henri II et terminés en 1559, époque à laquelle ils allèrent embellir le château de Madrid, ont été gravés par Sadeler, et sont aujourd'hui au Musée de Cluny. M. de Laborde estime que Pierre Courtois, fils aîné de Robert Courtois, peintre-verrier à la Ferté-Bernard vers la fin du XVe siècle, n'a aucun lien de parenté et ne doit être confondu ni avec Mathurin ou Christophe Courtois, sculpteurs, qui travaillaient en 1545 au palais de Fontainebleau, sous la direction du Primatice, ni avec les peintres du même nom que lui qui se sont succédé fort avant dans le XVIIe siècle.

Trois autres émailleurs, Jean, Joseph et Léo-

nard, dont les travaux ne vont pas plus loin que le premier quart du XVIIe siècle, ont joint à leur prénom le nom de Limosin. Ces artistes étaient-ils membres de la famille du célèbre Léonard, ou le nom qu'ils ont pris n'était-il qu'un simple dérivatif de leur lieu natal, comme les désignations de Parmesan, de Lorrain et de Bourguignon? Les derniers Limosin durent toutefois être parents. Dans cette hypothèse, Joseph aurait été le frère, et Léonard le fils ou le neveu de Jean que l'on suppose avoir été émailleur du roi, et dont l'abbé Texier a trouvé le nom sur les rôles de la taille ou des impôts de Limoges à l'année 1625. La véritable décadence des émaux peints peut être attribuée à Jean Limosin, plus fécond encore, plus expéditif et plus lâché que ne l'avait été en aucun cas son prédécesseur et son modèle, Léonard.

Mais avant d'aborder le XVIIe siècle, il est urgent de compléter le rapide aperçu des individualités et des ouvrages qui appartiennent au XVIe, et de bien définir ce genre des émaux peints, auquel Léonard dut un renom qui subsiste encore. Ces émaux, découverts et exécutés vers le milieu du XVe siècle par les peintres-verriers les plus habiles, ne pouvaient échapper à la promptitude d'imitation et à l'activité industrieuse de la fabrique de Limoges, qui presque aussitôt s'en appropria les procédés et les ressources. Les détails qui suivent sont empruntés à M. de Laborde; il précise, avec une extrême clarté, deux phases d'un art essentiellement français : les *émaux peints* et les *émaux en apprêt*. M. de Laborde dit des premiers :

« Sur une plaque de cuivre brillante on dessine au pinceau, avec un émail brun, les traits du dessin et toutes les ombres, puis on étend sur cette espèce de camaïeu des émaux colorés et translucides qu'on rehausse d'un travail d'or pour accuser les lumières, et qui joue ainsi l'émail en basse taille. »

La seconde manière est ainsi décrite :

« L'émail, apposé sur le métal en grandes épaisseurs, a des tons sales, sans aucune transparence et presque sans aucun brillant. Le dessin est gothique, incorrect et naïf; les nez sont singulièrement longs et se montrent de profil, même quand la figure est de face.... C'est un reflet des miniatures de nos manuscrits [1]. »

Nardon Pénicaud, qui a donné son nom à toute une pléiade d'artistes, et qui fut d'abord, comme Bernard Palissy, peintre-verrier, dégage de sa grossière enveloppe l'art auquel il allait désormais se vouer et assure à Limoges, sa patrie, l'honneur d'être incontestablement le berceau des *émaux peints*, que l'Italie et Venise, avec leurs vases, leurs aiguières, leurs buires, s'efforcent d'imiter sous ses continuateurs. Un *Calvaire* de Nardon Pénicaud présente le millésime de 1503. Les quatre Pénicaud qui vont suivre furent tous, comme Nardon, peintres-verriers et émailleurs; les premiers ayant adopté le nom de Jean, durent, pour prévenir les méprises, augmenter leur nom d'un chiffre de descendance.

Jean Pénicaud Ier, fils ou frère de Nardon, contribua à l'amélioration d'un genre qui brilla de tout son lustre avec Jean Pénicaud II, habilement secondé par Pénicaud le jeune. Un admirable portrait de *Luther*, peint en 1532, et sept ans après d'autres émaux, d'une grande valeur, furent les résultats de la collaboration de ces deux maîtres, sous l'influence desquels l'école de Limoges se plut à reproduire les portraits de François Clouet et les compositions de Delaune. Pénicaud le jeune eut, à ce qu'on croit, deux fils : l'aîné, Jean Pénicaud III, qui avait épuré son goût en Italie, fut un émailleur de haute distinction : ses plats, ses assiettes, ses aiguières, ses coupes, ses chandeliers, ses salières sont à bon droit recherchés; le cadet, Pierre Pénicaud, cultiva de préférence la peinture sur verre, comme semble l'indiquer la mention d'une somme qu'il reçut, en 1555, pour un vitrail.

L'école de Limoges eut encore d'autres célébrités, au XVIe siècle. Pierre Raymond, qui aimait à copier les Allemands et qu'on vantait dès 1538, a produit beaucoup d'ouvrages et s'est exercé avec succès, spécialement dans la vaisselle et l'orfévrerie de table; ses assiettes armoriées, ses coupes innombrables, son aiguière de 1554, ses belles salières des *travaux d'Hercule*, ne l'empêchaient pas de s'appliquer aux sujets religieux, témoin son triptyque de *saint Jean*. Pierre Raymond travaillait encore en 1578, donnant à son fils Martial un exemple que celui-ci ne s'efforça guère de suivre. En effet, les œuvres de Martial Raymond sont rares; à peine cite-t-on de cet émailleur les candélabres qu'il fit en 1590 pour la confrérie du Saint-Sacrement de Limoges, et le triptyque orné, sur ses volets, des armes de Clément VIII, qui occupa le trône pontifical de 1591 à 1605.

Frère de l'émailleur Pierre Courtois qui avait remplacé Léonard Limosin dans la direction de la manufacture de Limoges, Jean Courtois renonça à la peinture sur verre qu'il pratiquait encore en 1540 à la Ferté-Bernard pour s'adonner entièrement à l'émaillerie où, malgré l'abus du paillon et des ornements d'or, il réussit au point de fonder presque une école, car il eut de son vivant et après

1. *Notice des émaux*, première partie, p. 125 et suiv.

lui d'enthousiastes imitateurs, entre autres Martial Courtois, vraisemblablement son neveu ou son fils et Suzanne de Court, dont il sera dit un mot dans la nomenclature des émailleurs au XVIIe siècle.

Quant à Martial Courtois, il est cité en 1579 dans le livre des comptes de la confrérie du Saint-Sacrement de Limoges; l'un des ouvrages qu'il a laissés est un grand plat circulaire traité en émaux de couleur sur cuivre et ayant pour sujet *Moïse frappant le rocher*. L'émailleur Jean de Court, dit Vigier, n'a jamais peint qu'en grisaille, et ne paraît pas s'être occupé d'autre chose que des pièces propres à la table et aux dressoirs; on a de lui un plat remarquable exécuté en 1551 et une coupe qui est de l'année 1556.

Dans les limites du XVIe siècle la spécialité des émaux peints ne renferme pas d'autres noms ou d'autres œuvres dignes de remarque; il importe seulement d'ajouter, à titre de renseignements complémentaires, que sauf les émaux des *dieux de la Fable*, composés par Pierre Courtois pour la décoration architecturale du château de Madrid, les plaques de métal émaillé n'excèdent pas en dimension un maximum de 75 centimètres dans un sens, sur 50 centimètres dans l'autre, maximum qui va décroissant jusqu'à une moyenne d'environ 20 centimètres sur 25. Pour ce qui est des objets de vaisselle, ils ne dépassent point la mesure de ceux maintenant en usage, il est donc facile de s'en faire une idée.

Assez généralement le diamètre des beaux plats varie de 40 à 50 centimètres; celui des assiettes de 18 à 20 centimètres; celui des soucoupes de 12 à 15 centimètres; nombre de coupes ont un diamètre de 19 à 25 centimètres; elles sont en conséquence plus larges que les assiettes, ce qui dénoterait qu'au temps où elles furent faites on buvait plus qu'on ne mangeait. Les dimensions des salières à pieds ou à pans se tiennent entre 6 et 10 centimètres sur 14. Il y a des burettes de 13 centimètres de hauteur, des bassins de 35 à 40 centimètres de largeur. Les tasses, les aiguières, les buires diffèrent peu de celles d'aujourd'hui pour la contenance. Au surplus, les spécimens de ces menus objets ainsi que des plaques et des médaillons, abondent dans la riche collection des émaux au Louvre; le cabinet de Visconti en renfermait que l'on s'est disputé à la vente, après le décès du grand architecte, et la galerie de M. le prince Soltikoff en possède aussi de précieux modèles.

GEORGES GUÉNOT.

UNE STATUE A DESPOURRINS.

La *Société académique des Hautes-Pyrénées*, fondée par notre collaborateur et ami M. Achille Jubinal, membre du Corps législatif, vient de faire paraître le procès-verbal des trois derniers mois de ses séances. Entre autres documents intéressants, nous y trouvons une lettre du bibliophile Jacob, adressée au créateur de la Société, lettre à la fois spirituelle, enthousiaste et pleine de bon sens. Nous ne pouvons mieux faire que d'en extraire le passage qui suit :

« Je vous engage aussi à vous occuper du *musée* et de la *bibliothèque* du peuple : ce sont les statues et les bustes des hommes célèbres que le département a produits. Le peuple, qui ne lit guère, et pour cause, a toujours un noble livre devant les yeux, en voyant les traits de ses illustres compatriotes immortalisés par le marbre, la pierre ou le bronze.

« C'est là un livre qui parle du passé et de l'avenir; c'est l'émulation et la reconnaissance qui sont, en quelque sorte, érigées sur la place publique.

« Votre département a fourni son contingent d'illustrations à la patrie; mais il est une de ces illustrations que je vous recommande à titre littéraire. J'aime à voir que les poëtes qui meurent de faim de leur vivant aient des statues après leur mort. Il y a compensation.

« Ce n'est pas le cas de *votre* Despourrins (je ne dis pas *notre*, puisque je suis de Paris). Il a eu une douce et facile existence de gentilhomme, mais serait-ce une raison de lui refuser une statue, s'il l'a méritée? Tout gentilhomme qu'il était, il a su se faire populaire par ses poésies, et je doute que Béranger fût plus connu à Paris que Despourrins à Tarbes ou à Bayonne.

« Le peuple aime à voir revivre, en marbre ou en bronze, les hommes dont il sait les noms : ce sont des anges gardiens qui s'attachent au seuil des villes et qui entourent d'une auréole la mémoire des ancêtres; ce sont, pour ainsi dire, les *dieux domestiques* du foyer municipal.

« Faites-moi donc une statue à Despourrins; j'ai là, sous la main, un de nos plus habiles statuaires, M. Duseigneur, qui s'en va vous modeler une esquisse. Vienne une souscription, à laquelle participeront peu ou prou ceux qui chantent les romances de Despourrins, et l'on aura de quoi payer le marbre ou le bronze. Cette statue sera le symbole de la poésie populaire, qui a droit de cité dans toutes les littératures.

« Adieu, cher ami; conservez-moi votre amitié de vingt ans avec cette chaleur de cœur qui n'ap-

partient qu'à vos compatriotes, et croyez à mon vieil et sincère attachement. »

A la bonne heure! voilà un assentiment comme nous les aimons, et le bibliophile Jacob, *membre de toutes les académies*, comme disent les frontispices de ses ouvrages, nous démontre une fois de plus que le cœur ne vieillit pas.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 519.

Séance du mardi 6 *juin* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai 1854, lequel est adopté sans réclamation.

La correspondance comprend :

1° Les numéros des 20 et 27 mai, et 3 juin 1854, du *Builder*, lesquels sont renvoyés comme d'usage, a M. Moultat.

2° Les bulletins des séances des 22 et 29 mai 1854, de l'Institut royal des architectes britanniques. M. Moultat est également chargé de cet examen.

3° Une lettre de M. Martin d'Angers, par laquelle il exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance publique.

4° Une lettre de M. Delaire formulant la demande d'admission de Mme Genest comme membre honoraire, section de musique. Les titres en faveur de Mme Genest, connus de la plupart de nous et énumérés dans cette lettre, font accueillir cette demande avec considération, et elle est, selon le désir de la Société, renvoyée au bureau, afin qu'il y soit donné suite, conformément à l'art. 6 de nos statuts.

5° Une lettre de M. Pierre Lacroix, témoignant la vive satisfaction qu'il éprouve d'être conservé, par ses collègues, comme membre de la Société, malgré la démission qu'il s'était cru obligé de donner par suite de son état maladif.

6° Un exemplaire du concours ouvert par la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à l'occasion de l'éloge de Jean Houdon. Ce concours, prorogé jusqu'au 1er mars 1855, a pour but de décerner une médaille de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail sur la vie et les œuvres du statuaire Jean Houdon, de Versailles. Cet exemplaire restera au secrétariat à la disposition de MM. les membres qui voudraient en prendre connaissance.

7° Une lettre de M. Alfred Corplet, faisant la demande d'un exemplaire des statuts et de la liste des membres de la Société. M. le secrétaire général est chargé de donner suite à cette demande.

8° Une lettre de M. Ernest Vinet offrant à la Société une brochure ayant pour titre : *De l'archéologie hébraïque*. Cette brochure sera renvoyée à l'examen d'un de nos collègues.

9° Une lettre de M. Léon Moultat, portant quelques réclamations sur le court espace réservé dans le bulletin n° 517, au sujet du programme que doivent suivre les candidats aux médailles à décerner par l'Institut de Londres à la fin de la session 1854-1855. La Société, faisant droit à cette réclamation, croit devoir compléter les renseignements donnés par la lettre de notre collègue à la date du 17 avril dernier, laquelle est mise à la disposition de ceux de nos collègues qui désireraient la consulter. D'après les renseignements donnés par M. Moultat, les plans, élévations, coupes des bâtiments pour concourir au médaillon Soane, devront être dessinés sur l'échelle d'un huitième de pouce par pied anglais. Les paquets doivent être adressés aux secrétaires honoraires de l'Institut royal des architectes britanniques, avant le 31 décembre 1854, en portant cette devise : *Essais* ou *Dessins pour la médaille*.

La correspondance étant terminée, M. Delaire fait un rapport verbal sur les brochures concernant l'École d'architecture et de dessin de la ville de Poitiers. Après avoir rendu les plus grands hommages à notre collègue M. Hivonnet, directeur de cette École, M. Delaire propose le dépôt aux archives des brochures dont il vient de rendre compte. Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année académique 1854-1855; à cet effet, la Société vote par scrutin secret et à la majorité absolue des voix pour chaque nomination.

M. Delaire cède le fauteuil à M. Rouget, qui appelle les votes et dépouille le scrutin. M. Delaire ayant obtenu la majorité des voix est proclamé président de la Société. Après cette nomination, M. Delaire prend sa place au fauteuil qui lui est destiné.

Sont ensuite nommés pour la même session et par les mêmes moyens : M. Rouget, premier vice-président; M. Paul Carpentier, deuxième vice-président; M. Moullard du Comtat, secrétaire général; M. Henri de Sauclières, premier secrétaire adjoint; M. Chaudet, deuxième secrétaire adjoint; M. Léon Fournier, troisième secrétaire adjoint; M. Colin, archiviste, et M. le docteur Colombes, trésorier.

Le bureau étant ainsi composé, la nomination

des autres fonctionnaires est ajournée à la prochaine séance.

La séance est levée à dix heures un quart.

Ordre du jour de la séance du mardi 20 juin 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 6 juin ; 2° Correspondance ; 3° Scrutin pour la nomination d'un membre honoraire, section de musique ; 4° Suite de la nomination des fonctionnaires de la Société pour l'année académique 1854-1855.

BULLETIN N° 520.

Séance du mardi 20 juin 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

La séance est ouverte à huit heures par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin.

Le dépouillement de la correspondance comprend :

1° Une lettre de la Société archéologique du midi de la France, par laquelle le secrétaire-archiviste réclame quelques livraisons formant la collection de nos annales. M. le secrétaire général est chargé de satisfaire au désir de cette Société.

2° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, à l'effet de retirer plusieurs volumes envoyés par nos Sociétés correspondantes.

3° Un bon de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour retirer un exemplaire des *Mémoires* de cette Société.

4° Une lettre de la Société pour l'instruction élémentaire, contenant quatre billets d'entrée pour la trente-neuvième séance annuelle, qui doit avoir lieu à l'hôtel de ville le 25 juin.

5° Une lettre de notre collègue M. Lemercier, avec l'envoi de deux épreuves du buste de Daguerre, prises sur le buste qu'en a fait notre collègue M. Carpentier, et destiné à être inséré dans le volume des *Annales* qui est sous presse.

6° Une lettre de M. Chervin aîné, à Lyon, contenant une demande d'admission comme membre correspondant. Cette demande, fortement appuyée par M. Léon Moultat et M. Fournier, est renvoyée à la section dont elle fait partie, pour y être donné suite, conformément à l'art. 7 des statuts, ainsi que les neuf volumes envoyés par le candidat à l'appui de sa demande.

7° Les numéros 4 et 5 du journal espagnol *las Bellas Artes*, renvoyés comme d'usage à M. Léon Fournier.

8° Le quatrième trimestre 1853 des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*. Renvoyé à M. Henri de Sauclières.

9° La cinquième livraison du onzième tome des *Publications agricoles de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*. Renvoyé à M. Vavin.

10° Le numéro de mai 1854 des *Annales de la Société d'horticulture de Paris*, dont M. Vavin est le rapporteur.

11° La quatrième livraison du neuvième tome du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture*. Également renvoyée à M. Vavin.

12° Les numéros des 10 et 17 juin du journal anglais *the Builder*. Renvoyé à l'examen de M. Moultat.

La correspondance étant terminée, M. le président déclare que la première épreuve obtenue par Daguerre en présence de la Société et montrée chez lui lors de la soirée d'inauguration de son buste, a été envoyée par sa veuve à M. A. Péron, qui en a fait hommage à la Société, tout en s'en réservant la jouissance sa vie durant.

Il est procédé à la nomination de Mme Genest comme membre honoraire de la Société. Les formalités ayant été remplies, le scrutin circule et le vote de nos collègues étant unanime pour cette admission, Mme Genest est proclamée membre honoraire de la Société, section de musique.

L'ordre du jour appelle la suite des élections des fonctionnaires de la Société. Le scrutin secret et à la majorité des voix donne le résultat suivant : MM. Bourla, A. Noël, E. Vavin, sont nommés membres du Comité administratif, et la continuation du vote nomme membres titulaires du Comité de rédaction : MM. Maillet, Martin d'Angers et Horsin-Déon ; tandis que MM. Bidault, Turenne et A. Tessier sont nommés membres adjoints du même Comité.

La séance est levée à dix heures et demie.

Ordre du jour de la séance du mardi 4 juillet 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin dernier ; 2° Correspondance ; 3° Nominations des président et vice-présidents des diverses sections ; 4° Questions diverses.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 16 juin 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

M. Savazzi, artiste italien, demeurant à Paris

rue Saint-Denis, 380, présente au Comité un spécimen de peinture au vernis (à froid) sur verre dépoli. Sur la demande de l'auteur, le bureau désigne à M. Savazzi ceux des membres qui peuvent le renseigner sur le meilleur parti à tirer de ce nouveau procédé de décoration intérieure.

M. Marcellin donne lecture de la première partie d'une notice ayant pour titre : *Mémoire historique sur les monuments d'architecture, sculpture et décors élevés de Courbevoie aux Invalides pour la translation des cendres de l'Empereur.*

Ce mémoire, écrit par M. Marcellin en décembre 1840, porte l'empreinte de l'impression profonde qu'a laissée dans tous les souvenirs le spectacle grandiose des funérailles impériales.

M. Marcellin passe en revue tous les détails de cette magnifique apothéose qui, sur une étendue de quatre kilomètres, déployait toutes les ressources du génie et du bon goût des deux illustres architectes Visconti et Labrouste, sous la direction desquels avaient été exécutées ces splendides décorations, dont quelques-unes auraient mérité de devenir des monuments définitifs.

L'auteur fait une critique judicieuse et pleine de bon goût de quelques parties faibles, dont l'infériorité n'est due sans doute qu'à la rapide exécution de tant de détails improvisés au milieu d'une température rigoureuse.

La lecture de cette notice est accueillie avec le plus grand intérêt, comme tout ce qui sort de la plume de notre honorable et savant collègue.

Après cette lecture, la parole est donnée à M. Louis Schaal, pour lire un projet de lettre adressée à M. Hymans et à MM. les membres du comité du Congrès artistique qui doit avoir lieu à Bruxelles au mois de septembre prochain.

M. Louis Schaal déclare donner son adhésion au programme qui a été publié par les promoteurs du Congrès artistique. Ce programme a été inséré dans cette REVUE, numéro du 15 avril 1854.

L'étendue de la lettre de M. L. Schaal ne nous permet pas de l'insérer dans ce compte rendu. Au surplus, sans en désavouer ni le fond ni la forme, le bureau déclare laisser à M. Schaal la responsabilité de ses opinions personnelles vis-à-vis du Congrès artistique de Belgique.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 7 juillet 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 16 juin; 2° Correspondance; 3° Lecture par M. Marcellin de la seconde partie de son mémoire, relatif aux monuments d'architecture, sculpture et décors élevés de Courbevoie aux Invalides pour la translation des cendres de l'Empereur; 4° Lecture par l'un des membres du Comité d'un travail sur l'association des peintres en décors; 5° Travail des commissions; 6° Adhésion par le Comité à l'institution des *Salles du croissant;* 7° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS : *La Reine de Lesbos.* — PORTE-SAINT-MARTIN : *Schamyl.* — Mlle Rébecca. — Portrait de Mlle Mante. — OPÉRA-COMIQUE : *Les Trovatelles.*

Jusqu'ici le sujet de Sapho n'avait pas été heureux, et M. Paul Juillerat avait bien le droit de l'essayer à son tour. Le poëte qui se sent quelque penchant à l'analyse des passions, à la peinture des caractères, et qui est familier avec le procédé des maîtres, ce poëte, s'il possède surtout toutes les ressources du style, ne pourra guères choisir comme étude un meilleur sujet que Sapho. Voyons donc comment M. Paul Juillerat a rajeuni la vieille fable.

L'auteur s'est rappelé que le roi Pittacus, un des sept sages de la Grèce, gouvernait Mytilène du temps de Sapho, et il s'est plu à mettre en présence ces deux grandes figures. L'intrigue s'offrait naturellement. Donner à Pittacus une fille aimée de Phaon, et poursuivie par le poëte Alcée, compagnon de Sapho, c'était là une combinaison toute simple. Il importait de convaincre Sapho qu'elle n'était pas aimée, qu'elle ne serait pas aimée, eût-elle un trône à offrir à son amant, et le roi Pittacus se trouve là juste à point pour abdiquer en faveur de la Muse.

Mais la malheureuse Sapho se débat vainement contre la fatalité; quoi qu'elle fasse elle n'obtiendra pas de Phaon autre chose que de la compassion. Elle aura beau descendre du trône pour se jeter à ses pieds, lui renouveler sa flamme en vers des plus passionnés, l'inflexible Phaon ne cédera pas à cette violente ardeur, il préférera les doux yeux de sa Clymène dont la tendresse s'exhale comme une idylle de Théocrite. Sapho est une ode, Clymène est une églogue, et Phaon a le goût pastoral.

M. Paul Juillerat, qu'un volume de poésies avait déjà fait remarquer, est un des écrivains qui ont porté dans le style poétique une ferme volonté de le rendre aussi énergique, aussi concis que la prose, sans lui ravir aucun de ses ornements. M. Juillerat a réussi, et l'on rencontre dans son drame des par-

ties très-bien faites. L'auteur a eu l'avantage de rencontrer dans Mlle Judith une actrice à la hauteur du personnage de Sapho. Mlle Judith, pleine de grâce et de sentiment, a trouvé dans son âme les accents les plus sympathiques pour traduire cette grande douleur de la muse et de la femme D'anciens scholiastes prétendent que Sapho n'était pas belle, et l'auteur, fidèle à la tradition, a cru devoir mettre dans la bouche de l'actrice, au moment où elle se précipite dans les flots, les deux vers suivants :

O mer! ensevelis sous ta vague profonde
Ce corps qui n'a pas su charmer les yeux du monde.

C'était là une invraisemblance plus forte que d'avoir transporté le rocher de Leucate à Mytilène; mais personne n'a songé à se plaindre que Mlle Judith manquât à la condition historique de son rôle.

M. Maubant a représenté le roi Pittaccus avec beaucoup de noblesse. Mlle Favart, Mlle Savary, charmantes Grecques toutes deux, et MM. Ballande et Candeilh, ont contribué à une bonne exécution.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin a mis en scène Schamyl, le héros du Caucase, cet indomptable Prométhée qui a lutté si longtemps, seul, contre le Jupiter de toutes les Russies. Schamyl, prophète et guerrier, a paru, sous les traits de Mélingue, artiste véritable, et créé exprès pour de tels personnages. Cette pièce, écrite avec un talent ferme et sûr par M. Paul Meurice, et toute remplie de grandes situations à la façon d'un opéra, a captivé pendant cinq heures l'attention du public. La richesse, la pompe des décors, le jeu de Mélingue et celui de Mme Lucie Mabire, dans la mère de Schamyl, ont soutenu vivement l'intérêt. Le tableau de la mine et de la descente des rochers, celui du torrent et du radeau, et la prise de Redoute-Kalé, sont d'un effet prodigieux.

La Comédie-Française a eu le malheur de perdre une actrice distinguée, Mlle Rébecca, et l'élite de la littérature et des arts a conduit au champ de repos la sœur de Mlle Rachel. Mlle Rébecca avait fait preuve d'une vraie sensibilité, et elle était réservée sans aucun doute à un avenir brillant; sa perte a causé un regret général.

Le foyer intérieur du Théâtre-Français, si opulent déjà, vient de s'enrichir d'un portrait de Mlle Mante, cette excellente comédienne qui n'est pas oubliée de notre génération. Ce portrait, œuvre remarquable de M. de Moussy, a été donné au Théâtre-Français par la sœur de Mlle Mante, et accepté avec un sympathique empressement. Mlle Mante méritait cet honneur.

Il me reste à dire un mot d'un ouvrage qui a fait son apparition, l'autre soir, sur la scène impériale de l'Opéra-Comique. Le livret *des Trovatelles*, œuvre de M. Michel Carré et de feu Jules Lorrein, ne vaut à coup sûr ni celui de *Galathée*, ni celui des *Noces de Jeannette*. La simplicité dans les moyens est quelquefois bonne au théâtre, mais à la condition de n'en point faire abus. Quand à la musique de cet acte qui est de M. Duprato, élève de M. Leborne, grand prix du Conservatoire, fraîchement revenu de Rome, elle renferme, çà et là, de jolis motifs tout parfumés de senteurs italiennes.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

1er juillet.

Sous peu, M. Belmontet doit lire dans le salon de M. Véron, une œuvre dramatique de sa composition, sans doute du genre de celles dont il voudrait que les représentations fussent plus fréquentes sur notre première scène française.

— On nous écrit de Baden-Bade : « Le mauvais temps a jusqu'à présent empêché la société de se rendre dans notre cité thermale; cependant on espère avoir beaucoup de monde. L'Alboni est engagée pour le grand festival qui se donne chaque année, au mois d'août; elle ne doit chanter, d'après son engagement, dans aucun autre bain d'Allemagne. Le nouveau salon ne pourra être inauguré cette année, les travaux confiés à M. Sechan sont trop en retard. M. Arban, artiste de premier ordre qui s'est acquis une si juste célébrité avec les instruments de Sax, dont il n'a pas peu contribué à étendre le renom, figure également parmi les solistes de Baden-Bade. »

— Une galerie de portraits artistiques fort bien tracés au double point de vue de la biographie et de l'analyse, a été commencée dans l'*Europe artiste*, par M. Charles Desolme, directeur de ce journal, et l'intérêt qui s'attache à cette publication, dès son début, atteste sa réussite dans le présent et garantit un succès ultérieur.

— Un brillant engagement vient d'appeler au théâtre royal de Barcelone, Mme Julian van Gelder, cantatrice d'un véritable talent, qui s'est fait successivement applaudir à Paris, sur la scène de l'Académie impériale de musique et sur celle des Bouffes. Pendant la saison qui est sur le point de s'ouvrir, on ne chantera que l'opéra italien au grand théâtre de Barcelone.

— Une nouvelle messe de M. Edmond d'Ingrande, organiste de Notre-Dame des Blancs-Manteaux, a été exécutée le 21 de ce mois, en l'église Saint-Ambroise.

LES

SALLES DU CROISSANT.

M. DELAMARRE.

Parmi les hommes qui ont rendu et qui rendent chaque jour de signalés services au pays, M. Delamarre mérite une mention spéciale. Maître d'une grande fortune, honorablement acquise dans la pratique des opérations financières, M. Delamarre n'a pas hésité, il y a dix ou douze ans, à en distraire une partie pour l'engager dans un genre d'affaires complétement étranger à celui qu'il avait exercé jusque-là. On sait comment le chef de la maison de banque de la rue des Jeûneurs est tour à tour devenu l'un des commanditaires principaux, puis l'unique possesseur du journal *la Patrie*. On sait encore que M. Delamarre, non content d'appliquer ses revenus et d'attacher son nom à une publication politique, créée dans le but de défendre la société et de soutenir le gouvernement, société et gouvernement dont elle a été en effet le ferme appui au milieu des circonstances les plus difficiles, on sait que M. Delamarre a institué dans la plupart des villes importantes de nos départements, d'autres organes non moins dévoués à l'ordre et à la conservation du vrai principe d'autorité que celui qu'il dirige à Paris.

Il se peut que les louables tentatives du fondateur n'aient pas toujours été couronnées d'un plein succès et que surtout dans la province le résultat n'ait pas, en toute circonstance, répondu à son attente et à ses généreux efforts; les titres de M. Delamarre à l'estime générale n'en sont pas moins notoires; sa double nomination à l'Assemblée législative puis au Corps législatif, attestent qu'on a hautement reconnu la supériorité de son esprit ainsi que l'excellence de ses idées.

Mais dans ce concours de sympathies, les plus profondes, les plus vives à coup sûr doivent être celles des gens de lettres qui, suivant nous, ne sauraient montrer trop de gratitude à ceux qui emploient leur patrimoine au progrès des institutions et au développement des entreprises qui leur procurent l'aisance ou qui les font vivre. Après avoir servi les lettres, le propriétaire de *la Patrie* dont l'activité semble inépuisable et dont le bon vouloir ne se ralentit pas, vient aujourd'hui en aide aux arts.

Un article signé de M. Delamarre et ayant pour titre *les Salles du Croissant* qui a paru dans *la Patrie* durant la seconde quinzaine du mois dernier, est une preuve nouvelle de l'ardent désir qu'a son auteur de tout encourager, de tout animer autour de lui. Cet article, qui a eu beaucoup de retentissement et qui sans nul doute en aurait obtenu davantage, si les préoccupations n'étaient en ce moment ailleurs, est un exposé aussi concluant que succinct des besoins actuels des artistes et des mesures qu'il importe de prendre afin de leur donner un prompt et légitime apaisement.

Par les soins de M. Delamarre et à ses seuls risques et périls, il sera établi, à partir du 15 octobre prochain, dans les vastes dépendances de l'habitation qui lui appartient, au cœur de la capitale, rue du Croissant et rue des Jeûneurs, une exposition permanente à laquelle tous les artistes dignes de ce nom, qu'ils soient connus ou qu'ils aspirent à se faire connaître, qu'ils soient de la France ou du dehors, seront, sans acception de manière ou d'école, invités à envoyer leurs œuvres.

Une complète indépendance, un intelligent

éclectisme dirigent cette création qui n'a pas de précédent chez nous : non-seulement les salles du Croissant seront accessibles aux serviteurs de l'art proprement dits, en d'autres termes, aux peintres, aux statuaires, aux architectes, aux dessinateurs, aux graveurs et aux lithographes, elles le seront encore à ce qu'on nomme avec raison *les Beaux-Arts industriels :* spécialité que le Comité central des artistes s'applique chaque jour à mettre en honneur, qui a depuis plusieurs années ses collections en Angleterre; et que chez nos voisins de la Belgique le gouvernement a récemment pris sous son patronage, genre précieux qui fait dire judicieusement à M. Delamarre : « L'artiste industriel sera aussi appelé à exposer son modèle, et ainsi la lumière sera faite autour de ces hommes si recommandables et si peu connus, qui fournissent de chefs-d'œuvre notre industrie d'art et lui assurent le triomphe dans le monde entier. »

Enfin, et pour que rien ne manque à ce programme de dévouement et d'abnégation envers des classes qui n'avaient point été accoutumées jusqu'à ce jour à une pareille sollicitude, les salles du Croissant seront gratuitement ouvertes aux diverses sociétés d'artistes pour les convocations partielles ou les assemblées générales si nécessaires à la discussion et à la sauvegarde de leurs intérêts. La volonté du fondateur est même de joindre à l'établissement, peu après son installation, une bibliothèque analogue à celle dont l'expérience a démontré l'utilité et les bons effets au musée de Marlborough-house, à Londres.

Il est maintenant opportun de parcourir d'un coup d'œil rapide et d'apprécier les uns après les autres, les divers points de cet exposé sommaire en entrant dans quelques indispensables détails.

La question des Salons annuels, depuis si longtemps controversée, n'est point encore résolue, et il est à croire qu'elle ne le sera jamais, de façon du moins à contenter tout le monde. Différents motifs peuvent être assignés à cette fâcheuse situation des choses. Le gouvernement portant à Paris le fardeau des expositions, a tout sujet de désirer qu'elles ne soient pas trop fréquentes.

Les académiciens, les illustrations contemporaines, toutes les capacités en un mot dont le renom est assuré de même que la fortune, et qui ne travaillent qu'à leur heure, montrent assez d'indifférence en ce qui touche le plus ou moins d'intervalle d'un Salon à un autre. Au contraire, les jeunes artistes qui sont impatients de produire parce qu'ils sont dans l'âge de la séve, et parce qu'il leur tarde d'être fameux et d'être riches, ces artistes opineraient volontiers pour que la capitale eût deux Salons par an au lieu d'un; l'hypothèse admise, on ne verrait pas moins se renouveler les empêchements d'envois par défaut de temps, par retards ou autres accidents dont toutes les Expositions donnent l'invariable spectacle.

Ce système des exhibitions annuelles qui peut n'être pas d'une grande valeur pour les artistes en vogue, et qui est une cause de préoccupations ou de fatigues pour l'administration supérieure, est, en revanche, d'une utilité incontestable pour la grande majorité des peintres, des sculpteurs et de leurs confrères dans les autres branches de l'art, parce qu'elle est pour eux une excellente occasion de soumettre leurs travaux à la foule, de populariser leur nom, d'accroître leur crédit, et enfin de placer leurs œuvres. En dehors de ces besoins, à coup sûr bien naturels, d'autres nécessités militent encore.

Comme le remarque M. Delamarre, tous les ouvrages qu'exécutent les artistes ne leur sont pas commandés par le gouvernement ou par les amateurs, il en est qui viennent au monde de leur propre mouvement, au hasard, à l'aventure et sans trop savoir où ils iront. Ces pauvres enfants de l'imagination ou de la fantaisie, trop souvent las de la solitude de l'atelier où la foule ignore qu'ils se morfondent et qu'ils attendent, passent du toit laborieux de leurs auteurs à l'étalage d'un marchand de tableaux dont la remise, en cas de vente, varie de *dix à soixante pour cent.* Passons outre et bien vite à cette brutale exploitation du marchand, soit qu'il gratte à la porte de l'artiste, soit que ce der-

nier aille chez lui ; il y-aurait trop à dire sur cette plaie sociale au XIXe siècle.

Telles autres œuvres, dont le placement est assuré à l'avance, ne sortent de l'atelier du maître que pour être expédiées à leur destination, et alors, sauf un petit nombre d'élus ou de bien informés, ces statues, ces tableaux, conçus, entrepris, terminés au sein même de notre capitale, nous demeurent à jamais étrangers. M. Delamarre a cru pouvoir se dispenser de fournir des preuves à l'appui de son opinion; il nous permettra de citer ici, entre beaucoup, un exemple qui a bien son éloquence.

Après le *Passage du Saint-Bernard*, par David, où le premier peintre de S. M. l'empereur et roi a représenté le général Bonaparte sur un magnifique cheval blanc se dressant au sommet des Alpes dans l'attitude du coursier de Louis XIV sur la place des Victoires, M. Paul Delaroche a peint une seconde édition de cet épisode, beaucoup plus conforme à la vérité historique : un âne ou un mulet, précédé de son guide, marchant à pied au milieu des escarpements de la route, porte la gloire et la fortune de la France que suivent, dans un silencieux respect, quelques-uns de ses lieutenants. Ce tableau, de l'auteur de *Jeanne Gray* et de l'*Hémicycle* du palais des Beaux-Arts, à peine achevé, est parti pour la résidence de son opulent acquéreur dans l'un des comtés du royaume-uni.

Aux observations générales qu'il consigne dans son travail, M. Delamarre aurait pu joindre celles relatives aux susceptibilités des artistes; il se souvient sans doute comme nous de la résolution prise par M. Ingres, et obstinément tenue par le maître, de ne plus rien exposer au Louvre depuis l'échec de son *saint Simphorien*. M. Ingres, qui depuis cette époque a exposé ses ouvrages dans son atelier, n'aurait apparemment aucun grief contre une entreprise particulière qui lui offrirait la publicité de ses galeries.

Les scrupules des uns, les dommages que depuis trop longtemps souffrent les autres, sont donc à la veille de s'anéantir, grâce à la réalisation du généreux projet élaboré par le directeur de *la Patrie*. Le problème des Salons annuels cesse désormais d'être à l'ordre du jour; l'avidité usuraire de certains marchands de tableaux est réduite à néant. Grands ou petits, nationaux ou étrangers, les artistes vont avoir à leur bon plaisir et en toute saison, un local spacieux où leurs productions seront convenablement placées, et un intermédiaire aussi honorable que désintéressé pour les ventes. Rien en effet ne sera demandé ou retenu pour indemnité d'exposition ou droit de vente; quelque étrange que puisse paraître cette déclaration par le temps qui court, elle n'en est pas moins, sans aucune surprise ou équivoque, de la plus rigoureuse exactitude.

Il ne suffit pas à M. Delamarre de faire de sa propre demeure la maison des peintres, des statuaires, de tous les enfants de la glorieuse ou intéressante pléiade qui vit du pinceau, de l'ébauchoir ou du burin, il veut de plus que le journal, sa propriété, *la Patrie*, qui s'est tirée à quatre-vingt mille exemplaires durant certaines périodes de nos transformations sociales, et qui est encore fort répandue, il veut que cet organe de la presse, où tant d'écrivains, de critiques, de polémistes ont acquis, avec la considération publique, le droit de cité littéraire, serve désormais la cause des artistes sous le double rapport des avantages qu'ils recherchent le plus après le placement de leurs compositions, c'est-à-dire le compte rendu et l'annonce; tout cela sans plus de frais qu'il ne leur en coûtera pour l'espace réclamé par leurs ouvrages dans les Salles du Croissant.

La pensée de M. Delamarre est d'ailleurs on ne peut mieux secondée par les événements et par la situation même de l'important immeuble où il se propose de la mettre en pratique. Paris n'aura point de Salon en 1854; l'Exposition universelle qui marquera l'année prochaine, et qui aura comme corollaire une exhibition des beaux-arts, ne lui suscitera aucun dommage; loin de là, tout invite à croire qu'elle augmentera ses ressources. Au palais de l'Industrie de même qu'au Louvre, les artistes, d'après le règlement, ne pourront adresser que trois ouvrages; dans

le Musée permanent qui s'organise, aucune limite ne sera assignée au chiffre des envois.

Pour ce qui est du quartier, on ne disconviendra pas qu'il ne soit au centre de Paris et spécialement des transactions artistiques. Les rues avoisinantes étaient au commencement du siècle habitées par les experts et les marchands de tableaux les plus en faveur ; il n'y a pas longtemps que la salle bâtie rue des Jeûneurs par quelques membres de la compagnie des commissaires-priseurs, avait le privilége d'attirer la foule à ses encans artistiques; aucune modification ne sera donc apportée aux habitudes du public, il y aura seulement dans la capitale un musée de plus dont les portes seront incessamment ouvertes.

C'est ici le lieu de donner la description de ce musée en extrayant un passage de l'article de M. Delamarre :

« La maison du n° 14 de la rue du Croissant a deux entrées, l'une sur cette rue, l'autre sur celle des Jeûneurs, n° 27.

« Le rez-de-chaussée est élevé sur un soubassement utilisé pour divers services.

« Du rez-de-chaussée, plus spécialement destiné à la sculpture, on arrive par un bel escalier au premier étage, composé d'une vaste salle ayant 6 mètres de haut et 18 mètres de long sur 9 mètres 50 centimètres de large, ce qui est l'exacte largeur de la grande galerie du Louvre; elle est éclairée verticalement par de grandes voies au sud et au nord.

« Au deuxième étage est une autre salle qui a, comme la première, 175 mètres superficiels, 8 mètres de hauteur moyenne, et est parfaitement éclairée par le comble.

« Des locaux trois ou quatre fois aussi vastes peuvent facilement, et sans solution de continuité, être ajoutés à ceux dont il vient d'être fait mention, si les besoins ultérieurs exigent des agrandissements. »

Il est bien convenu, comme on l'a pressenti plus haut et comme l'explique très-nettement l'article de *la Patrie*, que M. Delamarre, appelant à lui les artistes, n'entend point accueillir indistinctement tous ceux qui se décernent ou plutôt qui usurpent ce titre; les Salles du Croissant courraient grand risque en ce cas de ressembler au Salon de 1848, et d'être moins une exposition qu'un bazar ou une foire. Mais qu'on se rassure! Quiconque aura subi l'épreuve des Jurys, obtenu une mention, mérité une récompense; quiconque du haut en bas de l'échelle sera sincèrement animé de l'amour de son art et capable de produire une œuvre dénotant les mérites de son présent ou les espérances de son avenir, sera rangé dans la catégorie de ceux que l'administration s'imposera le devoir de convier nominativement et par lettre aux bénéfices de son intelligente hospitalité.

La durée de l'Exposition sera de six semaines; le vendredi sera le jour de réception et de placement périodique; en cas d'urgence, les tableaux envoyés au commencement d'une semaine seront dès le lendemain soumis aux regards du public. Le laps d'un mois et demi affecté aux exhibitions n'est point obligatoire, au moins du côté des artistes qui conservent la latitude de reprendre leurs ouvrages avant que ce délai soit expiré. Au besoin et sans frais l'administration mettra des cadres à la disposition des exposants; elle n'a garde non plus de proscrire d'une manière absolue les œuvres qui auraient déjà paru ailleurs ; seulement elle se réserve la faculté de l'acceptation et le privilége du choix.

La publicité dont jouiront les artistes admis à produire leurs œuvres dans les Salles du Croissant, est telle que l'auteur de cette analyse, pour n'être point taxé d'historien de la fable, juge utile d'emprunter à M. Delamarre ses propres déclarations :

» Toute œuvre envoyée sera, le jour même que commencera son exposition, annoncée dans les principaux journaux de Paris, et continuera à l'être quotidiennement dans *la Patrie*, durant la première semaine de son exposition. Après la semaine écoulée, le nom seul de l'artiste figurera, à son ordre alphabétique, dans une liste générale des artistes représentés dans les Salles du Croissant par une ou plusieurs de leurs œuvres. Cette liste figurerera dans une colonne réservée ayant pour titre général : *Livret de l'exposition des Salles du Croissant.*

« Ce livret indiquera : 1° le nom et la demeure de l'artiste ; 2° la nature et le sujet de l'ouvrage ; 3° son prix. Ce livret, tiré à part sur un recto, sera affiché dans les grands hôtels garnis fréquentés par les étrangers. »

Un agent spécial effectuera les ventes d'après les prix mentionnés au catalogue, sans aucune retenue ou prélèvement, pour quelque motif que ce soit, si bien que, du côté de l'artiste comme du côté de l'acquéreur, aucun doute ne pourra surgir sur l'entière intégrité de la transaction, dont le prix sera immédiatement compté à l'auteur de l'ouvrage.

Indépendamment des annonces et des facilités offertes pour la vente, les artistes auront encore, ainsi que nous l'avons dit, l'honneur si justement ambitionné par le plus grand nombre, d'un compte rendu détaillé : un article descriptif et critique, renfermant la consciencieuse appréciation de leurs travaux, sera publié dans *la Patrie* par un des rédacteurs les plus compétents de ce journal, sans doute par M. Arnoux.

En somme et d'ici à trois mois, la foule des hommes de talent qui manient le pinceau, l'ébauchoir ou le crayon, aura, sans que le plus léger sacrifice lui soit demandé, le libre usage de vastes locaux pour des expositions permanentes, des annonces qui se payent fort cher, et des articles qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir dans les principales feuilles de Paris ; des intermédiaires probes et désintéressés pour l'écoulement de leurs productions ; des salles où il leur sera loisible de se réunir et de traiter de leurs affaires en présence même de leurs œuvres ; un musée enfin, pour les artistes industriels qui, depuis longtemps, expriment le vœu qu'un établissement de ce genre soit créé au Louvre ou au Conservatoire des arts et métiers. Mais où sera donc, pour M. Delamarre, sinon le bénéfice, au moins le dédommagement de tant d'avances et de tant de peines ? Arrivons, il en est temps, au chapitre des voies et moyens.

« Pour couvrir, dit le directeur de *la Patrie*, les frais de loyer, d'amortissement des travaux d'appropriation, d'administration, d'entretien, de publicité, d'assurance, de prélèvement pour les pauvres, il sera perçu un droit d'entrée. Ce droit sera de 50 centimes par visiteur, le mardi, le mercredi et le jeudi ; le vendredi et le samedi il sera porté à 1 fr. ; le dimanche et le lundi il descendra à 10 centimes. »

Les artistes exposants jouiront de leurs entrées gratuites ; ceux qui n'auraient pas d'ouvrages dans les Salles du Croissant, payeront 10 centimes, quel que soit le jour. Gratuitement aussi seront reçus les écrivains chargés des critiques d'art dans les journaux. Pour les amateurs et pour les familles, il y aura des abonnements annuels, avec fractionnements par semestres et trimestres : carte personnelle et nominative, 12 francs ; carte transmissible, 24 francs par an. L'abonné à l'année entière recevra en prime un objet d'art spécialement exécuté en vue de lui être offert.

Selon toute apparence, les calculs financiers sur lesquels repose la combinaison de M. Delamarre, ont été établis d'après le relevé exact des entrées perçues à nos deux derniers Salons. En 1852 comme en 1853, le total de ces entrées, durant un laps d'environ deux mois et demi, a atteint, si notre mémoire est fidèle, le chiffre de quarante mille francs ; ce qui constituerait dans l'hypothèse peu acceptable que la proportion se maintînt d'une façon égale pendant les douze mois, un revenu de près de deux cent mille francs pour l'année entière. Le directeur de *la Patrie* s'entend trop bien aux matières de statistique et de finance, il a trop l'expérience des hommes et des choses pour que de telles évaluations soient les siennes ; il estime cependant que les frais énumérés ci-dessus seront couverts et au delà, puisqu'avec une sagesse et une prévoyance qui ont droit à tous nos éloges, il dispose par anticipation de l'excédant des recettes, divisé en trois parts ainsi qu'il suit :

« La première part sera appliquée à l'acquisition d'ouvrages d'art choisis parmi ceux qui auront été exposés pendant l'année écoulée. Ces ouvrages seront offerts aux musées des départements.

« La seconde part sera placée sur l'État

pour former un fonds désigné sous le nom de *Caisse des beaux-arts :* la rente provenant de ce fonds capitalisé sera consacrée : — à des bourses créées en faveur d'enfants d'artistes morts sans avoir laissé de ressources à leur famille; — à des secours alloués et à des pensions servies sur l'avis d'un comité de six artistes, nommé en décembre de chaque année par tous les exposants de l'année écoulée; — à des avances aux artistes pour exécution de travaux d'art.

« La troisième part appartiendra au propriétaire des Salles. »

Maintenant c'est aux artistes et au public à faire le reste, car c'est d'eux que va dépendre la réussite d'une entreprise qui serait dès aujourd'hui certaine, si toutes les nobles idées faisaient leur chemin dans ce monde. Le succès est assuré aux Salles du Croissant, mais sous la condition très-expresse que d'un côté les peintres, les sculpteurs, les architectes, les graveurs tiendront à honneur d'y paraître, et que de l'autre la foule adhérera à la pensée féconde de M. Delamarre par ses sympathies et par sa curiosité.

Pas une seule des célébrités, pas un seul des débutants auxquels des invitations seront adressées, ne doivent demeurer sourds à cet appel flatteur; l'intérêt de tous et de chacun l'ordonne ainsi. C'est de l'unanimité et de la promptitude que mettront les représentants de l'art à envoyer des œuvres aux galeries de la rue du Croissant, que dépendra l'empressement de la multitude à aller constater ces preuves de leur talent, en laissant au seuil de l'édifice érigé en muséum, ces menues pièces de monnaies qu'il ne faut pas dédaigner, car leur accumulation engendre les gros capitaux, comme les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Georges GUÉNOT.

STATUE

D'OLIVIER DE SERRES,

PAR M. HÉBERT.

On peut dire à l'honneur de la France et des arts, dont elle est le rayonnant foyer, qu'il ne s'écoule pas un jour chez nous sans qu'un public hommage soit rendu par la peinture, le marbre ou le bronze à quelques illustrations du présent ou du passé. Cette fois, il s'agit non plus d'un souverain, d'un triomphateur, d'une gloire militaire; non plus d'une célébrité littéraire ou artistique, d'un prince de l'Église, d'un ministre ou d'un jurisconsulte, il est question d'immortaliser par l'airain la mémoire d'un de ces hommes utiles qui ont consumé leur vie dans l'étude et la pratique de la science, d'éterniser le nom et les services d'un de ces génies modestes envers lesquels l'humanité a contracté une imprescriptible dette de reconnaissance.

Le savant et l'expérimentateur que l'on peut considérer à plus d'un titre comme le père de l'agriculture chez nous, aura sous peu une statue ou plutôt cet emblème qui existait depuis longtemps dans la pensée de son auteur, et dont quelques rares élus avaient pu, il y a cinq ou six ans déjà, apprécier le modèle dans son atelier, cette œuvre à laquelle M. Hébert doit être fier d'attacher son nom, après avoir figuré à l'Exposition universelle de 1855, ira occuper sa place définitive à Villeneuve-de-Berg, ville natale de l'éminent agronome.

Olivier de Serres est trop connu, ses ouvrages, principalement son *Théâtre de l'agriculture*, ont joui et sont encore environnés d'une trop universelle estime pour qu'il ne soit pas hors de propos de tracer ici, ne fût-ce que d'un trait rapide, les principaux contours de cette vénérable figure ou les qualités distinctives de ce beau caractère.

Les travaux d'Olivier de Serres ont marqué l'avénement de deux arts désormais jumeaux dans notre pays; ils ont scellé de son vivant et pour l'avenir l'étroite alliance de l'art agricole et de l'art industriel, car personne n'ignore que la culture du mûrier blanc, si heureusement introduite par lui, a développé, surtout dans nos régions du Midi, avec l'élève des vers à soie, la spécialité de ces incomparables étoffes de Lyon, et fondé ainsi une des branches les plus productives et les plus enviées de la fabrique française.

Sous ce rapport, le bronze qui va perpétuer les traits de l'illustre rénovateur ne sera qu'un gage surabondant de l'admiration civique, son renom étant inséparablement uni à celui d'une prospérité nationale qui ne cesse de grandir et d'étonner le monde.

Une biographie, sans doute plus opportune, est celle de l'artiste à qui on doit la ressemblance du savant, car il faut que l'on sache d'abord que si l'image du bon Olivier est sur le point de reparaître au lieu même de sa naissance, l'agronome est redevable de cette solennelle manifestation de l'estime de ses arrière-descendants, non-seulement à la commission de souscription qui s'est organisée avec une sympathie bien facile à comprendre sous la présidence de M. le comte de Nieuwerkerke, et en choisissant pour son secrétaire trésorier un des hommes qui sont au milieu de nous l'incarnation du bien, M. Marbeau, fondateur des crèches, mais encore et surtout au sculpteur M. Hébert, à qui l'idée première en est venue.

Nul en effet mieux que l'artiste qui vient d'être nommé, n'était digne de rêver et d'accomplir une si noble tâche; aussi l'histoire du bronze d'Olivier de Serres était, sauf quelques détails secondaires qui d'ailleurs complètent l'ensemble, l'histoire personnelle de son auteur. L'agriculture avait rempli les premières années de M. Hébert; les livres d'Olivier avaient été ses amis et ses conseillers; dès que la vocation artistique s'est produite en lui, dès que l'ébauchoir a été capable de faire jaillir sous sa main une forme humaine, il s'est rappelé avec bonheur ce docte compagnon des essais, des fatigues et des émotions de son jeune âge, et, comme Pygmalion, sculptant dans le marbre l'objet de son amour, il a confié au plâtre la palpitante expression de sa gratitude, la calme et pensive figure de son premier maître.

Mais par quel enchaînement de faits, par quelle série de transformations M. Hébert a-t-il été conduit à la pratique de l'art qui absorbe aujourd'hui son existence? C'est ce que nous allons essayer de dire en peu de mots.

Jusqu'à l'âge de vingt ans, M. Hébert avait été attaché à l'entretien horticole du Jardin des Plantes, et M. Pepin, jardinier en chef de cet établissement, le considérait comme un de ses aides les plus instruits et les plus habiles. Les occupations journalières du jeune lieutenant de M. Pepin ne l'empêchaient pas d'être un des auditeurs les plus assidus du cours tenu au Jardin des Plantes par M. Decaisne, professeur d'agriculture, qui devint bientôt son protecteur, puis son ami, et aux leçons duquel il puisa son intelligent enthousiasme pour les doctrines et les découvertes du glorieux enfant de Villeneuve-de-Berg.

Les fonctions subalternes que remplissait M. Hébert dans l'établissement où il avait fait son noviciat ne pouvaient longtemps lui convenir; il n'hésita donc point à se rendre près de M. Soulanges Bodin qui l'avait appelé dans son beau domaine de Ris, vanté pour son parc et pour ses serres. M. Hébert avait été promu, chez M. Soulanges Bodin, au rang de jardinier en chef; il régnait en suprême arbitre sur les collections et sur les plates-bandes comme maître Paul chez Mme de Sévigné, et Aimé Bonchamp chez l'impératrice Joséphine à la Malmaison. M. Soulanges Bodin est mort, et sa propriété a été vendue.

Sur ces entrefaites, l'horticulteur fut mandé chez son frère qui exerçait la profession de mouleur, afin de le seconder dans ses labeurs; ces essais plurent instinctivement au jeune homme qui sentit s'éveiller en lui la passion pour les choses d'art. Bêche et rateau furent dès lors négligés, et comme il n'y avait plus assez de besogne au logis fraternel, M. Hébert courut demander de l'ouvrage à M. Jaquet qui réparait alors les bustes du Louvre.

Plus tard le débutant statuaire quitte M. Jaquet et entre dans l'atelier de M. de Bay qui en ce temps exécutait son Louis XIV équestre pour la ville de Montpellier. Quoi qu'il en soit, l'élève de M. de Bay s'ennuya bientôt de n'avoir à modeler ou à remettre en état que les brides du cheval du grand roi ou les lanières de sa cuirasse; il aspirait à l'émancipation, il lui tardait de voler de ses pro-

pres ailes; en un mot il avait hâte de n'obéir qu'à sa seule fantaisie, et de produire pour son compte particulier. Ce jour tant désiré arriva, et la première œuvre capitale de l'artiste fut sa statue de saint Augustin admise au Salon de 1847.

M. de Nieuwerkerke qui ne songeait probablement point alors à la direction générale des Musées, mais qui savait déjà encourager ses confrères, avait remarqué les rares aptitudes du commençant, et reconnu un talent véritable dans ses esquisses; il témoigna sa satisfaction à l'artiste en lui prêtant les costumes dont il avait besoin pour la statue d'Olivier de Serres qu'en ce moment il méditait d'exécuter, et par la suite appuya efficacement ses démarches auprès de la municipalité de Villeneuve-de-Berg en vue de l'organisation de la souscription pour le monument à élever en l'honneur du patriarche de l'agronomie française.

Si les statues pouvaient parler, que de merveilleux exemples de patience et de ténacité n'offriraient-elles pas? Le bronze d'Olivier de Serres dirait en ce cas par quelle série d'épreuves, par quelle quantité d'étamines passent les œuvres dont le sens moral s'applique à ne point heurter l'opinion, attendant tout d'une sympathie éclairée.

Il ne fallait rien moins en effet que le concours des hommes éminents et spéciaux, réunis en commission dans le but d'ériger un souvenir au plus grand de nos agriculteurs, pour faire accepter l'idée dominante du projet de M. Hébert, idée issue du travail et exaltée par les spectacles en présence desquels s'était écoulée la jeunesse du statuaire.

On n'a point oublié que le projet de M. Hébert, devenu maintenant un ouvrage définitif, a longtemps été exposé dans son atelier. Une telle tâche devait sourire à l'artiste, et par la noblesse du résultat elle était bien capable de lui inspirer l'énergie dont il a fait preuve en la combinant de la manière la plus heureuse avec la simple et sérieuse attitude du personnage. L'œuvre de M. Hébert devant s'arrêter dans les galeries de la prochaine Exposition universelle, avant de prendre la route de Villeneuve-de-Berg, est en ce moment livrée au fondeur. La prudence autant que le sentiment de l'art commandent d'ajourner un examen approfondi, et de subordonner à l'issue de cette délicate épreuve de la fonte l'étude et l'appréciation descriptive d'une statue qui promet d'être un monument.

Félix PIGEORY.

TORWALDSEN,

SA VIE ET SES OUVRAGES.

TROISIÈME PARTIE [1].

Le tombeau de Pie VII placé dans l'église de Saint-Pierre à Rome est fort remarquable comme sculpture; et cependant on n'est pas vivement impressionné en le voyant; tout à la fois on est frappé par les figures qui le décorent et par son architecture, l'œil se partage entre les deux et ne sait où s'arrêter. On est recueilli et distrait en même temps: recueilli par ces belles statues pleines de calme et de majesté; distrait par la multitude de moulures surchargeant les chambranles, la corniche de la porte, les piédestaux, le grand siége ainsi que les détails saillants et prétentieux qui environnent toutes les figures. Le statuaire n'a pas fait nettement dominer son idée; elle semble absorbée par la multitude de lignes droites qui l'écrasent; on dirait qu'une pensée étrangère à la sienne a malheureusement conçu l'architecte et glacé impitoyablement, au moyen de l'équerre et du compas, ses élans d'enthousiasme, ses poétiques inspirations. Ce monument de forme carrée, percé d'une porte dans le milieu, est orné de statues de chaque côté. Le souverain pontife placé au-dessus, donne la bénédiction aux fidèles. Lorsque l'œil parvient enfin à se fixer sur les figures il les trouve pleines de calme et d'une tristesse empreinte de majesté. La belle tête du pape respire la bonté, la sagesse, la sainteté; son mouvement est rempli de dignité.

La Force et la Sagesse apparaissent audessous du saint-père. Malgré son air hum-

1. Voir, pour la deuxième partie, page 199 ci-dessus.

ble, la Force indique parfaitement sa puissance : les mains sur la poitrine, où réside toute énergie ; les yeux fixés vers le ciel, d'où vient toute véritable force, elle ne paraît nullement songer à la sienne , dont elle foule aux pieds l'emblème matériel, la massue. Elle est simplement drapée, une peau de lion la couvre; sa pose est ferme et noble tout à la fois. La Sagesse est calme; une branche d'olivier la couronne; elle lit les saints Évangiles , et s'abreuve avec délices à cette source divine. La cuirasse qui la défend indique que les erreurs et la méchanceté des hommes ne peuvent l'atteindre.

Les petits anges, au-dessus de la porte , soutenant les armes de Pie VII, sont pleins de grâce et de charmes : leurs ailes, extrêmement légères; les draperies qui les recouvrent, souples comme du linge, offrent une diversion heureuse avec la noblesse et la sévérité de costume des autres statues.

Toutes les figures de ce monument sont fort belles; mais, je le répète, la multiplicité ambitieuse des lignes architecturales heurte l'œil et l'empêche d'admirer l'ensemble des statues et la suavité de leurs contours. Canova, il faut en convenir, a été plus heureux dans la disposition de ses monuments funéraires : ses tombeaux, de forme pyramidale , aux faces lisses, empreints de quelque chose de religieux, d'élevé, laissent rayonner dans tout leur éclat les magnificences de la sculpture.

A Pise, le *Campo-Santo* contient aussi un ouvrage de notre maître. Le chirurgien Vacca étant mort, ses compatriotes ouvrirent une souscription pour lui ériger un monument et s'adressèrent au sculpteur danois. Torwaldsen choisit pour sujet du bas-relief *Tobie recouvrant la vue*. Le travail en est souple, plein de finesse, de sentiment et de goût. On est séduit, charmé en le voyant : tout y respire, comme par une ingénieuse allusion, le calme, le repos éternel. La tête du guide de Tobie est tout à fait céleste, angélique ; les mains et les pieds du messager divin sont fins, délicats et ne paraissent pas être ceux d'un mortel. Tobie est plein de confiance; son fils procède avec la plus grande attention et semble à peine effleurer les paupières du vieillard; la mère attend avec anxiété le résultat. Ce bas-relief est rempli d'inspiration : on dirait une œuvre antique, idéale, si à la morbidesse des personnages on ne les croyait pas animés. Le marbre, qui est beau comme l'albâtre, prête beaucoup sans doute à cette grande souplesse.

Il était réservé à Torwaldsen de faire passer à la postérité l'image d'un des plus grands hommes de l'Angleterre; son ciseau devait immortaliser de nouveau Byron, en empruntant au caractère élevé de l'illustre poëte les principaux traits dont il a formé son image. La pose du noble lord a quelque chose d'anglais, de simple et de digne tout à la fois ; les détails qui l'environnent, joints à sa belle tête si expressive, lui donnent un air plein de grandeur.

Que d'inspiration dans la face du grand écrivain, de l'homme de cœur! Il tient son *Childe-Harold*, il va écrire ; à ses pieds, parmi des débris de monuments grecs, se trouvent une tête de mort et l'oiseau de Minerve, comme pour indiquer la dévastation de la ville chère à la déesse. Assis sur les fragments mutilés des temples d'Athènes, qui semblent produire sur lui l'effet du trépied sur la sibylle, l'œil fixé sur les ruines majestueuses qui l'entourent, le génie brille dans les yeux de Byron ; le dédain, le courroux sont concentrés en son cœur ; la colère fermente en son âme; prêt à exhaler son indignation, il va jeter sur son album des lignes passionnées, ardentes. Que d'agitation dans cette immobilité; que d'éléments impétueux en cette figure si calme en apparence!

Non loin du poëte fougueux, ce savant calme et réfléchi c'est Copernic. Comme elle pense, sa tête puissante! avec quel air modeste il voit dans l'infini le système sublime qu'il va dévoiler aux peuples et dont il semble reporter la découverte à celui de qui vient toute vérité! La main de l'astronome trace sur la sphère le mécanisme des cieux, mesure avec le compas la distance des corps célestes, s'assure de l'exactitude de ce que l'inspiration lui a révélé. On devine qu'il est sûr d'avance de la justesse du résultat; on

sent en sa tête, où réside la conviction, qu'il a surpris le secret de Dieu.

Beaucoup d'autres œuvres du sublime statuaire, toutes du plus grand mérite, ornent les principales villes de l'Europe. La statue équestre du prince Maximilien de Bavière, un des plus beaux ouvrages de Torwaldsen, décore une des places de Munich. La statue, aussi équestre, du prince Poniatowski surmonte une fontaine de Varsovie. Le cheval recule à l'aspect de ses eaux, qui rappellent celles de l'Esller; le prince, voulant vaincre cette résistance, lui enfonce l'éperon dans les flancs comme pour le forcer à les traverser. Une des places de Stuttgard est embellie par la statue du poëte Schiller; Mayence possède le monument de Gutenberg; Lucerne a son lion colossal érigé à la mémoire des Suisses morts aux Tuileries le 10 août 1792. Ce lion énorme, qui a 9 mètres de longueur sur 6 mètres de hauteur, expire percé d'une flèche, couvrant de son corps les armes de France confiées à sa garde.

Une reproduction des bas-reliefs du *Jour* et de la *Nuit* fut faite pour lord Lucan, qui possède aussi une *Vénus* de l'auteur. Le groupe des *Trois Grâces* est la propriété du duc d'Augoustenberg; *Hébé* décore la galerie de lord Astburton; *Ganimède* celle de lord Egerthon. Le duc de Bedfort possède le bas-relief de *Psyché*, celui qui représente l'*Enlèvement de Briséis*, et celui de *Priam aux pieds d'Achille*. A M. Hop non-seulement appartiennent, ainsi qu'il a été dit, le *Jason*, qui fut la première statue de l'auteur, mais encore *Psyché* et le *Génie de l'art*. *Adonis*, que Canova estimait un chef-d'œuvre, est la propriété du prince Maximilien de Bavière; les *Muses dansant autour des Grâces* sont à Mme la baronne Schubert.

Torwaldsen, dont l'activité était infatigable, a composé une multitude d'autres statues, bas-reliefs et monuments disséminés dans toutes les capitales. Il serait impossible d'énumérer ici toutes ses œuvres, dont le nombre s'élève à près de cent cinquante.

A. MARCELLIN.

ÉTUDE DE LA PERSPECTIVE.

—

DU POINT DE FUITE PRINCIPAL.

Lorsqu'on examine les œuvres de la plupart des peintres qui jouissent d'une juste célébrité, on trouve continuellement la preuve que le hasard n'a été pour rien dans la disposition scientifique et artistique de la manifestation de leur pensée. Toutes les parties, même les plus accessoires, de leurs compositions ont été combinées pour produire un satisfaisant résultat et en même temps concourir à l'harmonie de l'effet général.

De sérieuses études ont démontré aux maîtres de toutes les époques que l'importance du point de fuite principal égale celle de la ligne d'horizon, car ce point est appelé à fixer l'attention sur la partie la plus intéressante du sujet. Le point de fuite, désigné faussement sous le nom de point de vue dans la plupart des auteurs, est à l'horizon en face de l'œil du spectateur. Quand on examine un tableau, assez ordinairement on se dirige vers son centre; les grands artistes se sont efforcés de mettre d'accord cette habitude avec le principe scientifique qui exige qu'il n'y ait qu'un point de fuite principal, et, partant de là, ils l'ont placé au milieu de leurs œuvres lorsque toutefois des raisons particulières ne les ont point obligés de le mettre ailleurs.

Raphaël dans quelques-unes de ses créations a adopté cette règle, entre autres, dans la *Dispute du Saint Sacrement*, et dans l'*Ecole d'Athènes*. Dans le premier de ces tableaux, le point de fuite est juste au milieu de l'horizon, par conséquent la verticale principale divise toute la composition en deux parties égales. Tandis que les Pères de l'Eglise discutent sur le saint sacrement, les saints et les prophètes semblent prendre part aux discussions, mais avec calme, ainsi qu'il convient à des bienheureux, placés au séjour céleste, qui savent toute la vérité. Pour donner un centre à la réunion de tant de personnages d'époques si différentes et expliquer son œuvre, le peintre a fait intervenir la Trinité, au-dessus du calice renfermant la sainte hostie. Le point de fuite qui relie en quelque sorte le ciel et la terre se trouve au pied du calice; il en résulte une apparence de symétrie dans les nuages groupés circulairement et sur lesquels trônent les bienheureux.

Le second tableau de Raphaël qui sert ici d'exemple est l'*Ecole d'Athènes*. Entre tous ces philosophes rassemblés là, les deux personnages les plus en évidence sont Aristote et Platon entourés de leurs maîtres et de leurs élèves. Pourquoi ces deux puissantes figures dominent-elles toute la composi-

tion? Pourquoi Aristote et Platon sont-ils au centre dans le jour le plus vif? C'est que le mot philosophie signifie amour de la sagesse, c'est-à-dire, amour du vrai, du beau et du bon ; et que cette signification primitive, qui s'est propagée jusqu'au XVIe siècle, est celle qui sert de base aux définitions des deux philosophes. Le point de fuite principal a donc été disposé entre Platon et Aristote, à hauteur de la main gauche de ce dernier tenant le livre de ses Maximes.

Raphaël attachait une importance considérable à la direction des lignes fuyantes, et leur reconnaissait une irrésistible influence pour l'attraction des regards vers l'endroit où elles se dirigent et se réunissent; aussi dans ses ouvrages de premier ordre les a-t-il multipliées à dessein. Disons d'abord, que par *lignes fuyantes* nous n'entendons pas parler uniquement des lignes qui limitent les parties fuyantes de l'architecture; cette dénominaiton s'applique tout aussi bien à celles que présentent les contours du nu, et des draperies des figures humaines, ainsi qu'à celles bornant les cours d'eau, les nuages, etc. La *Dispute du Saint Sacrement* est encore à cet égard un parfait modèle. Mais choisissons un autre exemple : la *Transfiguration*.

Quand on analyse cette dernière œuvre de Raphaël, on découvre une série de lignes fuyantes, qui sans fatigue conduisent les regards jusqu'à la figure du Christ, bien que ces lignes ne soient obtenues que par le concours des figures humaines, par le mouvement des membres et des draperies, par la direction donnée à leurs différentes parties. Entre ces nombreuses lignes, citons celle produite par les deux apôtres, placés derrière saint André. Ce n'était pas assez pour le maître d'un bras montrant le Rédempteur du monde, il a prolongé cette ligne, en y ajoutant, dans la même direction, le bras d'un second apôtre, si bien que les bras qui se touchent, ou peu s'en faut, vont rejoindre la jambe de saint Pierre, d'où résulte une ligne non interrompue aboutissant à la solennelle image du Sauveur.

Ces considérations sur le point de fuite principal qui nous sont inspirées par les chefs-d'œuvre de l'immortel Urbino et que nous fournirait également l'étude attentive des productions des autres écoles, prouvent que les maîtres ne faisaient rien à l'aventure, n'accordaient rien au hasard ou à la fantaisie et que jusque dans les moindres parties de leurs tableaux, chaque chose avait son motif, chaque détail avait sa raison d'être.

THÉNOT.

VARIÉTÉS.

J. B. Goyet. — Le monument de Visconti. — Un portrait par M. G. Lefébure. — Musée de Bagnère de Bigorre. — Le domaine de Marengo. — Monte-Christo. — Un tableau de M. G. Wappers. — Mémoires de M. Isabey père. — Académie française. — Raoul Rochette.

La peinture vient de faire une regrettable perte. J. B. Goyet, l'un des artistes de ce temps qui méritent d'être distingués pour l'élévation de leur esprit et la conscience de leurs travaux, a été enlevé ces jours derniers à sa famille. Nous ne saurions dire à quelle école Goyet avait puisé les notions de l'art qu'il pratiquait si bien, ni de quelle célébrité contemporaine il était le disciple; nous avons toutefois l'assurance qu'il avait pris les leçons du meilleur des maîtres, ayant toujours professé une admiration profonde pour les chefs-d'œuvre des grands siecles dans notre pays et au dehors. Ce sentiment exquis du beau et du vrai se retrouve dans toutes les compositions du laborieux artiste, depuis celles qui ont signalé ses débuts jusqu'aux pages qui marquent la fin de sa carrière. Le talent de J. B. Goyet et ses premières tentatives avaient été reconnus et encouragés par Mme la duchesse de Berry, qui plus tard voulait en faire le conservateur de sa riche galerie. Entre les plus remarquables tableaux de ce peintre, il faut citer le *Jugement d'un duelliste sous Louis XIII*, acheté en 1836 par le Musée d'Amiens, où il occupe toujours une importante place, et la *Lecture d'un testament*, faisant partie de la collection du roi Louis-Philippe, et qui a miraculeusement échappé, en 1848, au sac du Palais-Royal. Goyet a laissé au fils qui marche dignement sur ses traces une toile qui est, dit-on, son meilleur ouvrage, et qui représente *Sainte Anne écoutant une lecture de la sainte Vierge;* la bordure de ce tableau, qui est elle-même une œuvre d'art, offre les scènes principales de la vie du Christ. Il a déjà été question, dans cette REVUE, de M. Goyet fils et du tableau ayant pour sujet le *Massacre des innocents*, tableau commandé par le ministère d'État.

La commission, sous la présidence de M. le comte de Nieuwerkerke et la vice-présidence de M. le marquis d'Audiffret et de M. le baron Paul de Richemond, pour le monument à élever en l'honneur de Visconti, poursuit activement ses travaux. M. Alphonse Delmas, qui avait été chargé d'opérer une réduction du tombeau de Visconti père et du projet de mausolée à Visconti fils, vient d'achever son travail, exécuté avec une grande précision, sur une échelle de dix centimètres par

mètre. Les deux monuments, modelés en terre glaise, sont disposés l'un à côté de l'autre, la sépulture du fils placée en avant, pouvant se mouvoir à volonté, de manière à permettre de calculer la perspective, conformément au vœu des architectes, MM. H. Lebas, Caristie, Hittorff et Félix Pigeory, membres de la commission. Aucune modification n'a été introduite dans la forme du tombeau de Visconti père ; M. Delmas s'est seulement borné, suivant les instructions qu'il avait reçues et pour les besoins de l'harmonie générale, à l'élever sur un soubassement. La commission est maintenant à même de se prononcer en toute connaissance de cause, et il est vraisemblable que sa détermination ne se fera pas attendre.

Un jeune artiste, dont le nom commence à avoir du retentissement et à prendre de l'importance, M. Gabriel Lefébure, auteur d'un *Christus afflictorum*, apprécié par tous les amateurs, vient de mettre la dernière main à un remarquable portrait de Mme Hippolyte Lucas. Ce portrait est, sous tous les rapports, une œuvre de grande facture; il est impossible de donner à une tête de femme plus de grâce et d'originalité, et M. Gabriel Lefébure a déployé en cette circonstance beaucoup de savoir et de talent.

Le Musée de Bagnères de Bigorre, dont nous avons parlé il y a quelques mois, et où M. Jubinal, son fondateur, a su, *en moins de deux ans*, réunir, sans compter les gravures, les médailles, les antiquités, près de *cent œuvres* originales d'artistes vivants, vient encore de s'enrichir, provenant de la même source, de plus de trente tableaux, dessins ou aquarelles. Parmi ces pages, on compte une marine de Gudin et une autre de Melbye; un beau pastel de fleurs par Chazal, et un merveilleux bouquet de Mme Leprince de Beauffort; deux effets de nuit par Jonckind; six petits tableaux charmants de M. Charles de Luna, l'un des meilleurs élèves d'Horace Vernet; un grand paysage de près de trois mètres, dû à Rondelle, ancien prix de Rome; un portrait, attribué à Mignard; une ancienne étude très-remarquable d'après Tintoret; un Lucas Giordano; plusieurs tableaux de feu Blanchard ; deux toiles de Marlet; trois de Lucot; un paysage par Bérot; une remarquable tête de femme, le portrait de Mlle Restout de la Comédie-Française, par Mme O'Connell; de très-curieux dessins de M. Buffardin, exécutés d'après les anciens maîtres; une jolie toile, presque miniature, du neveu de Frédéric Soulié; un dessin à la plume de Hawcke; une belle toile de chevaux, envoyée à M. Jubinal, par lord Londesvoroug, et due à Cooper, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Londres, qui passe pour le Dedreux de l'Angleterre; deux grandes aquarelles de Bourgeois, et d'autres ouvrages d'un vrai mérite. Si tous nos députés donnaient le même exemple, chacune de nos grandes villes aurait bientôt son *Musée*.

Le domaine de Marengo est en vente. A l'endroit où se livra, le 14 juin 1800, la fameuse bataille, Marengo était un village ou plutôt un hameau; une noble famille piémontaise, celle du chevalier Delavo, a converti en un cimetière historique le domaine, à elle appartenant, où s'était passée l'action principale de ce grand drame militaire. Sur une étendue de cent hectares environ le chevalier Delavo père recueillit tous les cadavres français, et leur éleva une chapelle funéraire et un musée dans lesquels il rassembla les croix, les plaques, les fusils, les sabres, les lances, les cuirasses, les casques, les vêtements, en un mot tous les débris et les trophées du champ de bataille. Il érigea une magnifique statue équestre à Bonaparte, il éleva un monument à Desaix, le promoteur et le martyr de cette belle journée du 14 juin; enfin il employa une grande partie de sa fortune à construire un palais en l'honneur de tous ces braves. La famille Delavo se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'aliéner le domaine de Marengo, qui sera très-prochainement livré aux enchères sur la mise à prix de neuf cent mille francs à un million. On a espoir que ce champ et ces monuments héroïques ne sortiront des pieuses mains qui les ont jusqu'à présent conservés et entretenus que pour passer dans des mains françaises.

L'île et le féerique manoir de Monte-Christo viennent d'être achetés par un obscur capitaliste, mais, à ce que l'on croit, pour le compte d'une dame du monde. L'*Indépendance belge* dit à ce sujet : « Monte-Christo, son pavillon avec ses dix-huit chambres de maître, ses dix chambres de domestiques, sa fameuse chambre arabe, la chambre à coucher de M. Alexandre Dumas, les armoiries, le chenil, les pièces d'eau, les parcs, la faisanderie, le jardin, toutes les choses qui ont coûté au poëte quatre cent cinquante mille francs ont été adjugées trente-un mille francs. » N'est-ce pas un peu là l'histoire du palais de Zénobie devenant la propriété d'un pâtre enrichi au péage de ses rivières?

M. le baron Gustave Wappers, peintre de S. M. le roi des Belges et ancien directeur de l'Académie d'Anvers, qui paraît s'être fixé à Paris, a récemment achevé un tableau qui ne demeurera pas sans profit pour son renom. L'auteur du *Bourgmestre de Leyde* et de la *Révolution belge* n'a cette fois conservé de sa manière que le dessin et la couleur, que la sensibilité et le charme. La nouvelle œuvre de M. Wappers, con-

sacrée à la reproduction d'une scène d'intérieur, représente *une Mère jouant avec son enfant.*

Le temps est aux *Mémoires;* il est question, à ce qu'on assure, d'un nouveau travail de ce genre qui serait plus que les autres du domaine de notre Revue, car il aurait pour auteur un des plus célèbres artistes de l'âge contemporain, M. Isabey père. Le peintre spirituel, charmant qui a visité et connu tour à tour la Malmaison, le Luxembourg, résidence des Directeurs, les Tuileries, qui n'étaient encore que le siége du Consulat, et plus tard le poste fixe de l'Empereur, puis Saint-Cloud, Rambouillet, Fontainebleau et tous les grands palais de l'Europe, n'a pas perdu la mémoire des événements qu'il a vus s'y accomplir ou des choses qu'il y a entendues. La partie anecdotique, toujours trop négligée dans ce qu'on appelle la grande histoire, serait largement traitée dans ces nouveaux *Mémoires.* M. Isabey sait conter comme il sait peindre.

On parle comme d'un événement très-prochain de la réception simultanée à l'Académie française des trois derniers membres élus par cette éminente compagnie. M. Berryer, qui succède à M. Alexis de Saint-Priest, M. Sylvestre de Sacy et Mgr Dupanloup qui remplacent Jay et Tissot. Certaines considérations se rattachant peut-être à l'ordre politique avaient retardé jusqu'à présent l'entrée de M. Berryer à l'Institut, bien que sa nomination soit déjà ancienne; les deux élections nouvelles obligent M. Berryer à prendre son tour: son discours se bornera, dit-on, à un simple remercîment, M. de Salvandy avait été chargé de répondre au célèbre orateur; par une singulière coïncidence c'est encore M. de Salvandy qui, redevenu directeur de l'Académie française, aura aussi à recevoir Mgr l'évêque d'Orléans, et M. de Sacy.

L'un des membres les plus érudits et les plus laborieux de l'Institut, M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, vient de terminer à Paris une longue carrière, pleine de services rendus aux artistes et aux savants.

Henry de SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 521.

Séance du mardi 4 juillet 1854.

PRÉSIDENCE DE M. ROUGET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures.

La lecture du procès-verbal étant faite, son adoption est votée et la Société passe au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Les numéros des 24 juin et 1er juillet du journal anglais *the Builder*, lesquels sont renvoyés à leur rapporteur ordinaire, M. L. Moultat.

2° Le numéro du 19 juin 1854 des *Bulletins de l'Institut royal des architectes britanniques*, également renvoyés à M. L. Moultat.

3° Un volume, années 1852-1853 des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* L'examen de cet intéressant volume est confié aux soins de M. Maillet.

4° La deuxième livraison du tome VII des *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France.* M. Bourla est chargé de cet examen.

5° Le numéro premier du tome IX du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture.* Renvoyé à l'examen de M. Vavin.

6° Une lettre de la Société archéologique de Sens, nous invitant à envoyer une commission pour assister aux délibérations de cette même Société, afin d'user d'une influence commune pour obtenir l'érection dans cette ville d'un monument à la mémoire de Jean Cousin. Cette lettre, arrivée trop tard pour accomplir les vœux de la Société archéologique, n'en reçoit pas moins l'approbation de la Société entière.

7° Une brochure déjà présentée par M. Ernest Vinet ayant pour titre : *De l'Archéologie hébraïque*, et déposée sur le bureau par M. le secrétaire général, est renvoyée par M. le président à M. Henri de Sauclières.

L'ordre du jour appelle les nominations des présidents et vice présidents des diverses sections. Le scrutin secret à la majorité absolue des voix donne les résultats suivant :

Section de peinture, président, M. Delorme; vice-président, M. Vanderburch.

Section de sculpture, président, M. A. Husson; vice-président, M. Molchnett.

Section d'architecture, président, M. Rolland; vice-président, M. Desjardins.

Section de gravure, président, M. Dien; vice-président, M. Gelée.

Section de musique, président, M. Martin d'Angers; vice-président, M. Stamaty.

Section des amateurs, président, M. Maillet; vice-président, M. de Monestrol.

Section de photographie, président, M. Ch. Chevalier; vice-président, M. Lemercier.

La question des jetons de présence est mise à l'ordre du jour; quelques propositions sont faites à la suite desquelles il s'établit une discussion entre MM. Desjardins, Maillet, Rouget, Paul Carpentier, Dien, Gelée et Moullard. A ce sujet M. Desjardins est chargé de présenter une proposition à la plus prochaine séance.

Vu l'heure avancée, M. le président déclare les travaux terminés et lève la séance à dix heures un quart.

Ordre du jour de la séance du mardi 18 *juillet* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 4 courant; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. P. Carpentier sur le tome Ier des *Mémoires de la Société des sciences morales*, *des lettres et arts de Seine-et-Oise*; 4° Travail de M. Desjardins sur la question des jetons de présence et discussion générale à ce sujet.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 7 *juillet* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin.

M. le président fait connaître que, sur la proposition de M. Clerget, une réunion du bureau a eu lieu le vendredi 30 juin à l'effet de préparer la rédaction d'une lettre de félicitations et de remercîments à adresser, au nom du Comité central, à M. Delamarre, fondateur de l'*Exposition permanente des œuvres des artistes vivants, dans les salles du Croissant.*

Un projet de lettre ayant été adopté, le bureau a décidé que les membres du Comité seront invités à en prendre connaissance. Tel est l'objet principal de la séance de ce jour.

Le secrétaire donne d'abord lecture d'un article inséré dans le journal *la Patrie* du 22 juin, et qui est le programme complet de la fondation créée par la libéralité de M. Delamarre. Cette lecture est accueillie avec les marques de la plus vive approbation.

Le secrétaire lit ensuite l'adresse du Comité a M. Delamarre. En voici le texte :

« Monsieur,

« Le Comité central des artistes et des artistes industriels a pour mission : 1° la régénération de l'art religieux; 2° le perfectionnement de l'industrie par l'art; 3° le bien-être des artistes par le travail.

« Pénétré des devoirs que lui trace cette triple mission, le Comité central des artistes est heureux de vous apporter une adhésion sincère et un loyal concours pour l'œuvre dont vous venez de prendre la généreuse initiative.

« Lorsque vous faites appel d'une manière si libérale à la sympathie des amis des arts, vous devez être entendu et secondé.

« Votre œuvre a pour but d'ouvrir aux artistes une voie nouvelle et féconde, une publicité honorable et digne, un profit dégagé des étreintes du mercantilisme qui étouffe l'art en appauvrissant l'artiste.

« En appelant à vous tous les artistes, sans distinction d'école ou de nationalité, vous avez noblement compris tout ce que l'art avait à gagner dans cette lutte d'émulation, qui est un des heureux signes des temps présents.

« Nous applaudissons vivement, monsieur, à la haute portée de l'institution que vous fondez.

« C'est dans ces sentiments que nous vous offrons l'hommage de nos remercîments et de notre sincère reconnaissance.

« Au nom du Comité central des artistes. »

Suivent les signatures des membres présents à la séance.

L'assemblée décide que le président, assisté d'un membre du bureau et d'un membre du Comité, sera chargé de présenter cette lettre à M. Delamarre.

Le secrétaire a la parole pour lire la correspondance.

M. Amédée Couder écrit pour faire connaître au Comité que ses occupations multipliées ne lui permettant point d'assister régulièrement aux séances, il se démet de ses fonctions de vice-président, désirant continuer son concours au Comité central à titre de simple membre.

M. le président est chargé de porter à notre honorable collègue l'expression des sentiments du Comité.

M. Pierre Lacroix, l'un des fondateurs du Comité central, que sa santé éloigne de nos séances, écrit pour témoigner sa gratitude pour les marques de sympathies dont il est l'objet de la part de ses collègues.

M. A. Calmels, empêché d'assister à la séance, écrit pour déclarer qu'il adhère aux résolutions qui doivent être prises, relativement à l'objet principal de la séance de ce jour.

M. Viger-Duvignau, secrétaire général du Comité central, écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance; il adresse en même temps son rapport sur les *estompes en papier-peau*, de MM. Cluzeaux et Gallais. L'assemblée en décide l'insertion au procès-verbal.

« Messieurs, dit M. Viger, vous savez tous qu'il n'y a point d'artistes qui ne se soient formés, sans s'être d'abord livrés à l'étude du dessin, base fondamentale de la peinture aussi bien que de la sculpture. Ainsi que les uns dessinent avec le crayon ou avec l'estompe, c'est toujours par là

que l'on attaque les premières difficultés de l'art. C'est donc rendre un service signalé à tous ceux qui s'occupent d'art, que de leur offrir des instruments bien confectionnés, dociles et capables de faciliter leur travail.

« Nous croyons que les estompes fabriquées à l'aide de moyens mécaniques, par MM. Cluzeaux et Gallais, rempliront parfaitement le but proposé et jusqu'à présent manqué par les produits que nous avons tous employés, et dont beaucoup d'artistes ont dû abandonner l'usage à cause de leur insuffisance.

« Il serait facile de citer plusieurs hommes d'un rare talent qui ont dû avoir recours au crayon, seul instrument dont les grands maîtres se sont servis pour exécuter leurs cartons. Les estompes fabriquées jusqu'à ce jour ressemblaient assez, par leur dureté, à de petits morceaux de bois, et bientôt, à la suite d'un emploi assez court, il était impossible de s'en servir, attendu qu'elles étaient grasses ou dépourvues de mordant par le frottement.

« Maintenant, messieurs, le dessinateur pourra en quelque sorte peindre avec les nouvelles estompes, car il y en a de molles et de flexibles pour ainsi dire à l'égal du pinceau. Celles-ci prennent parfaitement le noir, l'étendant facilement sans érailler le papier, et par conséquent elles donnent beaucoup de moelleux au dessin.

« Les inventeurs ont une série d'estompes graduées, depuis la plus grande souplesse jusqu'à la dureté de celles que l'on fabriquait auparavant; de sorte que chacun peut choisir ce qui convient le mieux à son genre et à ses habitudes. »

Le présent rapport est approuvé par les membres de la commission chargée de l'examen des estompes dont il s'agit, savoir : Mlle Léonie Lescuyer, artiste peintre, et MM. Van Tenac, président; Louis Garneray, vice-président, et Auguste Dussauce, membre du Comité.

La parole est ensuite donnée à M. Louis Rey, pour lire une note relative à la profession des artistes décorateurs d'intérieurs. Cette note devant être l'objet d'un examen ultérieur de la part du Comité, nous nous bornons à la mentionner ici, en rectifiant une erreur de rédaction qui s'est glissée dans l'ordre du jour. La note n'a point pour objet un projet d'association entre les artistes décorateurs.

M. Auguste Dussauce fait une réclamation à propos d'une proposition relative au concours ouvert en avril dernier, sous les auspices de Sa Majesté l'Impératrice des Français, entre les fabricants de l'industrie des dentelles. Notre collègue reproduira par écrit, dans la prochaine séance, les considérations qu'il désire soumettre au Comité, au sujet de ce concours.

La séance est levée à dix heures et demie.

L'heure avancée n'a point permis à M. Marcellin de continuer la lecture de la note sur les décorations monumentales des funérailles de l'Empereur. Cette lecture sera faite dans la séance prochaine.

Ordre du jour du vendredi 21 *juillet* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 7 juillet; 2° Correspondance; 3° Lecture de la seconde partie du mémoire de M. Marcellin; 4° Lecture du rapport de M. Bellier de La Chavignerie sur la brochure relative aux armoiries de la ville de Cherbourg; 5° Considérations artistiques par M. Dussauce; 6° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

CIRQUE IMPÉRIAL : *La guerre d'Orient.* — HIPPODROME. — VARIÉTÉS : *Les Noces de Merluchet.* — La nouvelle direction du Vaudeville. — Émile Souvestre.

Le théâtre impérial du Cirque avait déjà mené ses spectateurs à Constantinople, mais il aurait manqué à tous ses devoirs s'il n'avait pas mis au service de la guerre d'Orient son formidable matériel. Le théâtre du Cirque devait un des premiers faire feu de toutes ses batteries contre les Russes; après avoir vaincu tant de fois à la suite de la grande armée la coalition des ennemis de la France, il lui appartenait d'obtenir la première victoire contre les troupes du Czar, aussi s'est-il mis vaillamment à l'œuvre, et même a-t-il un peu devancé les événements! Grâce à un songe, moyen commode pour expliquer l'avenir, les Français ont pu prendre une part active dans les glorieux combats qui ne font que se préparer. Le sujet du drame est extrêmement simple, comme il doit être dans les pièces militaires, où la vivacité des coups de fusil remplace avantageusement celle du dialogue, où les coups de canon ont le pas sur les grandes tirades.

Ce drame vivra par la magnificence des décors, et par tous les éléments accessoires chargés de l'égayer: entre autres, un ballet charmant, dans lequel figurent les drapeaux unis de la France, de l'Angleterre, de la Turquie, même de l'Autriche, qu'on se figure tout cela et on aura une idée de la guerre d'Orient, telle que l'entend le théâtre impérial du Cirque. Il y avait longtemps qu'on avait brûlé autant de poudre, et dit autant de bons

mots sur cette scène patriotique et populaire, où les plus hauts personnages vivants sont exposés ni plus ni moins que dans le salon de Curtius.

Tout cela n'est rien encore à côté des immenses épopées de ce genre que le directeur de l'Hippodrome, M. Arnault, est en train de composer. M. Arnault a obtenu cinq cents hommes de la garnison de Paris, tant à pied qu'à cheval, pour ses opérations militaires, et ce sera de grandes batailles qu'il livrera, sous les yeux de son nombreux public. On affirme que M. Arnault commencera bientôt le cours de ses victoires et conquêtes, par la belle défense de Silistrie, cet héroïque fait d'armes que le Sultan va récompenser de sa propre main. Des ballets, des cavalcades sans nombre ajouteront encore à l'effet de ce grandiose spectacle, destiné surtout à laisser d'ineffaçables souvenirs dans la mémoire des trois millions d'étrangers, qui viendront visiter l'exposition de l'année prochaine. Nous n'aurons plus rien à envier aux Romains.

Le théâtre des Variétés continue à faire passer dans sa lanterne magique une foule de pièces, et le public ne se plaint pas de la quantité. Les *Noces de Merluchet*, par leur franche gaieté et principalement à l'aide du jeu de Lassagne et de Mlle Boisgontier, ont obtenu un succès de passage, qui n'eût demandé pour être un succès de répertoire qu'un peu plus de nouveauté et d'ampleur dans l'action. La pièce, qui a quelques rapports avec *le Chevreuil*, n'affiche pas de prétentions et la gaieté la soutient : elle est de MM. Delacour et Jaime fils.

Une révolution s'est opérée au Vaudeville; ce théâtre aimait trop les huissiers, il en avait mis partout, avec de belles chaînes d'argent. Les huissiers l'ont tué, mais les huissiers sans chaînes. Il est appelé à ressusciter entre les mains de M. Louis Boyer qui a pu, comme inspecteur des théâtres, s'initier à tous les mystères d'une administration de cette nature. Parmi les engagements qu'on attribue à la nouvelle direction, on cite celui de Mlle Luther, et c'est assurément une bonne entrée en gestion. Mlle Luther, qui par un coup de fortune se trouve avoir rompu avec le Gymnase, sera l'étoile de la troupe du Vaudeville. On annonce aussi le rengagement de Félix, qui était un enfant de la maison, et qui avait tant de droits à y rester. Le Vaudeville ouvrira, assure-t-on, par une pièce en trois actes, écrite exprès pour Mlle Luther, par le plus habile et le plus fécond de nos auteurs dramatiques.

La littérature vient de faire une perte douloureuse; Émile Souvestre est mort. C'était un des hommes les meilleurs et un des talents les plus sérieux de notre époque. Nous avons connu Émile Souvestre à l'époque où il faisait recevoir au Théâtre-Français une tragédie de *Missolonghi*, qui est toujours restée dans les cartons : c'était en 1827 ou 1828. Nous l'avons suivi depuis dans toutes les phases de sa vie laborieuse, et nous pouvons dire à titre de compatriote et d'ami, que nous avons rencontré chez peu de personnes une valeur morale aussi élevée que chez Émile Souvestre; cœur d'or, âme de fer. Dix-huit heures de travail par jour pour élever une digne et intéressante famille, voilà de quelle maladie Émile Souvestre est mort, et comme cela arrive presque toujours, hélas! au moment où la fortune commençait à lui sourire, où son nom avait acquis une heureuse popularité. Émile Souvestre était dans toute la maturité de son talent; il emporte avec lui *quelque chose* comme André Chénier, et il emporte en même temps les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

15 juillet.

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, le départ de M. Horace Vernet pour l'Orient; les dernières nouvelles mandent que le célèbre peintre est arrivé à Varna.

— M. Galimard vient d'envoyer à l'Exposition de Bruxelles le *carton* de l'un de ses derniers vitraux représentant *la Visitation*.

— M. Valerio va de nouveau parcourir la Transylvanie et la Valachie dans le but de compléter les intéressantes études ethnographiques qu'il a entreprises avec tant de succès relativement aux populations, aux types et aux coutumes de ces lointaines provinces.

— Une médaille de M. Obert, gravée par M. Caqué, vient d'être frappée à l'occasion de la guerre d'Orient; elle offre l'effigie en pied de l'empereur Napoléon III, donnant la main à la reine Victoria et au sultan Abdul-Medjid, avec cet exergue : « Dieu les protége. » Au revers est cette inscription : « En 1854, sous le règne de Napoléon III et celui de la reine Victoria, la France et la Grande-Bretagne s'unirent pour assurer la paix du monde. »

— On a placé sur des piédestaux, sous les arcades de la cour des professeurs, à l'école des Beaux-Arts, les ouvrages en ronde bosse, qui ont été conservés, des jeunes sculpteurs qui ont remporté les grands prix de 1826 à 1852; ce sont MM. Desprez, en 1826; Dantan aîné, en 1828; Debay, en 1829; Jouffroy, en 1832; Briant jeune, en 1832; Chambart, en 1837; Cavelier, en 1842; Guillaume, en 1845; Thomas, en 1845; Thomas, en 1848; Gumery, en 1850; Lepère, en 1852.

BARBISON

NOTES ET SOUVENIRS.

Le petit endroit au sujet duquel je vais rassembler quelques souvenirs et quelques notes était complétement inconnu aux voyageurs il y a une quinzaine d'années, et je ne sache pas que les géographes, même les plus minutieux, en aient jamais dit un mot. Maintenant encore, ce nom de Barbison ne figure que sur une seule carte, celle de la forêt et des environs de Fontainebleau, joint à un volume que ne sauraient se dispenser d'acheter et de lire tous les visiteurs intelligents. On m'avait souvent parlé de Barbison et de ses hôtes, et je projetais depuis quelque temps une excursion vers ce lieu cher aux artistes; mon ami, M. Théodore Lejeune, ayant été chargé par le ministère d'État de restaurer les belles peintures de Freminet, dans la chapelle de la Trinité, m'a procuré un excellent prétexte de réaliser mon dessein.

Depuis l'établissement du chemin de fer, l'ancienne cité, tour à tour royale et impériale, n'est plus qu'un faubourg de Paris, et cette surabondance de curieux que le railway amène invariablement les dimanches et jours fériés est un profond sujet de tristesse pour les artistes du voisinage. Les rentiers de Versailles et les valétudinaires d'Enghien ne déplorent pas moins ce dévergondage de la locomotion. Au débarcadère la première main que j'ai serrée a été celle de M. Lejeune, et, sans nous soucier en ce moment des merveilles du palais, qui étaient pour nous de vieilles connaissances, non plus que de Barbison, que nous avions le temps de voir, nous nous sommes rendus à l'hôtel de la Sirène, l'un des édifices, sinon les plus curieux, au moins les plus utiles de la cité.

On ne compte pas trouver ici une monographie du château de Fontainebleau, de ce monument que huit siècles et plusieurs races de rois ont successivement agrandi et décoré des trésors de tous les arts. Je n'ai point à parler de cette glorieuse école qui fleurit avec le Primatice et le Rosso, et qui a ébloui le monde de son rayonnement; il serait également superflu d'interroger l'histoire ou même d'en feuilleter d'un doigt rapide les pages, pleines de faits mémorables et de grandes dates depuis le roi saint Louis jusqu'à l'empereur Napoléon Ier.

Mais en gardant le silence sur ces nobles pierres, sur ces immortelles œuvres de la statuaire et de la peinture, sur les triomphes et les décadences du temps passé et du temps actuel, je ne renonce pas à entretenir les lecteurs de quelques célébrités modestes, de quelques illustrations locales qui ont certes le droit de prendre place au soleil de la publicité.

Parmi les notables de Fontainebleau, il en est deux surtout que l'étranger est heureux de trouver sur son chemin : l'un est M. Denecourt, esprit cultivé, mémoire non moins infatigable que son jarret, tout à la fois explorateur, cicérone, archéologue et écrivain, auteur d'un guide avec lequel il est impossible de se perdre, soit dans le château, soit dans la forêt, ces deux gigantesques labyrinthes de hautes futaies et de granits; l'autre est M. Wéry, employé retraité de la ville de Paris, qui vit doucement à l'ombre de ces chênes séculaires, consacrant ses loisirs, qui sont nombreux, à la recherche des minéraux et des coléoptères, et formant de ces cailloux, aussi variés d'aspects et de cou-

leurs que ces papillons et ces mousses aux infinies bigarrures, des tableaux où la nature est prise sur le fait.

M. Denecourt sait son Fontainebleau sur le bout du doigt; il en est le Pausanias, comme l'atteste son livre, intitulé *Le palais et la forêt de Fontainebleau*, ou *Itinéraire historique et descriptif de ces lieux remarquables et pittoresques*. Pas le plus petit sentier, pas le moindre quartier de roche dont il ne connaisse le nom, dût-il l'inventer. Aux rares qualités qu'il possède comme antiquaire, historien et conteur, M. Denecourt joint encore une obligeance à toute épreuve.

Si M. Denecourt est le Pausanias de Fontainebleau, son voisin et son compétiteur en renommée, ce digne M. Wéry, en est le Pline, le Lacépède, le Humboldt. Beaucoup de peintures à l'huile ne valent pas, à coup sûr, les mosaïques de calcaire et de scarabées composées avec autant de patience que de goût par ce laborieux émule des grands naturalistes. Les tableaux de M. Wéry s'achètent comme les volumes de M. Denecourt.

La promenade à Barbison avait été remise au lendemain de mon arrivée. Dès l'aube nous étions debout; non pas que la distance fût longue à parcourir, mais nous avions à traverser la forêt, où les distractions ne manquent pas. N'avions-nous pas à revoir, comme de vieux amis, les points principaux de ces majestueux dômes de verdure, le Calvaire, la Gorge-aux-Loups, la Mare-aux-Évées, la Roche-qui-Pleure, la vallée de Franchard avec ses profondes ravines, hérissées de fragments de grès, qui m'ont rappelé, de bien loin il est vrai, la vallée de Josaphat, avec ses blanches pierres et son torrent du Cédron? n'avions-nous pas à saluer les immenses treilles du riche village de Thomery, où mûrissent ces grappes dorées que l'Angleterre nous enlève au premier soleil d'automne? Vers midi nous touchions au but de notre course, ayant en plus d'une manière suivi la route des écoliers.

La ligne de fer qui unit Paris à Fontainebleau, déposant le touriste dans cette dernière cité, le contraint, lorsqu'il veut aller à Barbison, de revenir sur ses pas; car le lieu dont il s'agit, situé au nord-ouest de la ville, se trouve sur le côté droit de la grande route, au bord de la forêt, avec laquelle il est en communication par un petit chemin. A droite et à gauche de ce chemin, qui est l'unique voie de l'endroit, se groupent, tant bien que mal, une centaine de toits d'ardoise ou de chaume, formant ce qu'on appelle la commune, le bourg ou le hameau de Barbison.

Ces habitations n'ont guère plus d'apparence les unes que les autres; seulement, vers le milieu de la rue, il en est une dont la porte est surmontée de ce simple nom : GANNE. Ce nom est toute une histoire.

Arrêtons-nous avant de franchir ce seuil hospitalier et causons!

Sous tous les régimes, et si loin que l'on rétrograde dans nos annales et nos habitudes, le séjour de Fontainebleau a été recherché par les artistes, certains d'y rencontrer les sujets d'étude les plus divers et de fécondes inspirations. Heureux artistes! ils jouissaient là, au début, d'une complète et productive solitude que peu à peu les envahissements parisiens sont venus troubler, ce qui les a contraints de chercher un refuge ailleurs. La proximité de la forêt et le hasard, souverain arbitre de tant de destinées ici-bas, ont été les causes de la fortune de Barbison, dont l'origine ne remonte pas, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, à plus de trois lustres. Un citoyen de Barbison, plus habile ou mieux inspiré que les autres, fut d'abord favorisé de la clientèle des peintres et des statuaires, qui commençaient à affluer vers ces régions champêtres.

Ce citoyen, appelé Ganne, exerçait, avec son commerce d'épicerie, divers autres petits négoces : on venait chez lui pour se rafraîchir, pour faire emplette de tabac ou de cigares, on y vint ensuite pour dîner et l'on finit par venir pour s'y loger. De là l'établissement d'une pension économique qui, moyennant quatre-vingt-dix francs par mois, assure à chaque locataire la table, le lit, l'éclairage et autres menues satisfactions de l'existence matérielle. Pour ce qui est de la

vie de l'intelligence, pour ce qui est de la sphère de la fantaisie, de l'imagination, du caprice, cela ne regarde pas le paisible Ganne, cela n'inquiète pas davantage Mme Ganne. Du matin au soir, et quelquefois du soir au matin, les pensionnaires sont aux champs ou aux bois, l'auberge de Barbison est une sorte de pigeonnier ou plutôt de réfectoire aux heures de repos et de festin.

On devine aisément que les premiers artistes qui allèrent planter leur chevalet sous ce toit rustique furent bientôt suivis de camarades qui en amenèrent d'autres. La renommée et la foule firent la boule de neige, si bien que l'heure ne tarda pas à sonner où, pour avoir une place chez le père Ganne, il fallut s'y prendre à l'avance. On était si bien dans ce réduit, on en vantait si haut les délices que c'était à qui ferait le voyage, ne fût-ce que par curiosité. Comme d'habitude les peintres, à leurs moments de folie ou de labeurs, avaient essayé leur pinceau ou leur crayon sur les murs. Je gagerais volontiers que le couple Ganne, n'écoutant d'abord que ses instincts de propriétaires, protesta contre ces premières pochades. Les œuvres qui suivirent ayant pris un caractère plus décidé, les paysages, les têtes d'étude, les fleurs, les animaux, s'étant multipliés le long de ces lambris, M. et Mme Ganne cessèrent de conjurer les artistes de ne plus écrire leur nom ou fixer leurs rêves sur les murailles. Revenus à de meilleurs sentiments, ces braves époux se sont évertués à fournir à leurs hôtes des occasions d'écouler le trop plein de leur palette.

Le papier de tenture et ce qui pouvait ressembler à de la tapisserie a disparu de toutes les pièces; des meubles à large surface ont garni les chambres, les moindres cabinets ont été pourvus de portes à deux battants, des cloisons de sapin ont surgi, contrairement aux préceptes les plus élémentaires de l'architecture; les cheminées ont été closes, été comme hiver, au moyen de solides paravents; il n'y a pas jusqu'au plus humble miroir, qui n'ait été flanqué de bordures en bois et d'impostes, sollicitant à qui mieux mieux les confidences de la brosse.

L'exemple une fois donné, les imitateurs ont fait queue. Pour la plupart des hôtes du père Ganne, ce n'était point assez de payer leurs quatre-vingt-dix francs à la fin du mois, la reconnaissance, le devoir ou l'usage leur enjoignaient de laisser, en guise de pourboire, une esquisse, une ébauche, une scène ou un sujet quelconque dans un coin de leur garni.

Les choses allaient ainsi depuis trois ou quatre années, lorsqu'un Anglais passant par là et séduit par ce pêle-mêle de tous les genres et de toutes les écoles, offre de l'immeuble et des peintures qui le décorent une somme ronde de quinze mille francs. Le père Ganne a le courage de refuser. Un peu plus tard le même lord, de retour à Barbison, voyant toutes les murailles, toutes les portes, tous les paravents et toutes les armoires illustrés de peintures à l'huile, de gouaches, d'aquarelles ou de fusin, éclate en transports d'admiration et supplie le propriétaire de lui céder sa maison contre le double de la somme qu'il lui avait précédemment proposée, c'est-à-dire en échange d'un capital de trente mille francs. Hélas! l'opulent amateur n'a pas été mieux reçu cette fois que la première : le père Ganne était attaché à sa maison comme le meunier de Sans-Souci tenait à son moulin. Qu'est-ce donc, au demeurant, que cette hôtellerie ?

La propriété des époux Ganne, irrévocablement vouée aux respects des siècles futurs, se compose seulement d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage que dominent les combles. Le jour est distribué à l'intérieur par des ouvertures assez irrégulières; celles du rez-de-chaussée sont au nombre de cinq, dont une porte bâtarde au milieu de la façade, et à l'une des extrémités une porte charretière, qui permet aux regards de plonger dans une cour accidentée de mares et de tas de fumier, sur lesquels chantent à pleine gorge de vieux coqs gaulois, la patte levée et la crête haute. La petite porte du milieu est celle que prennent tous les visiteurs. Entrons!

La salle où nous sommes, éclairée par la porte et par une fenêtre, a une quadruple

destination; elle est à la fois une boutique, une chambre à coucher, une cuisine, un vestibule ou un parloir. A droite, un comptoir empanaché de sacs et de cornets qui se redressent ou s'inclinent comme des aigrettes, témoignent à la dernière évidence que la famille Ganne ne donne pas seulement à boire, à manger, qu'elle ne loge pas seulement à pied et au besoin à cheval, mais encore qu'elle daigne vendre du sucre, du café, de la cannelle et autres denrées coloniales. Au fond est le lit nuptial, le gynécée, qui n'est un embarras pour personne, car les propriétaires, qui se couchent toujours les derniers, sont constamment aussi levés avant tout le monde. Du même côté, un respectable tourne-broche, chargé d'oies grasses et d'appétissantes volailles que les estomacs chagrins accusent seuls d'être mortes d'étysie, pivote sur son axe au bruit d'un tic tac qui aurait fait tressaillir d'aise la fourchette raffinée de Savarin. On va, on vient, on fait ses provisions, on attend, on rit et on cause dans cet *atrium*, où quiconque est fatigué et a faim est le bien-venu.

Deux autres pièces sont attenantes à cette salle principale. En 1839, pendant toute la durée du camp de Fontainebleau, commandé par M. le duc de Nemours, l'armée et les arts, l'épée et la palette, s'étaient partagé le cabaret de Barbison; les officiers avaient la jouissance exclusive de la salle à droite où se dresse, chaque après-midi, la table d'hôte et dont je vais décrire l'ameublement et les peintures; la salle de gauche était réservée aux artistes; celle-là aura également sa monographie.

Le mobilier de la pièce que j'appellerai, pour la distinguer de celle d'en face, la *Salle des officiers*, n'est pas encombrant; il se réduit à quelques chaises, une armoire énorme, une glace sur la cheminée, un paravent au-dessous et divers tableaux appendus aux murs.

L'armoire se divise en douze panneaux de dimensions inégales; les quatre grands représentent : *Un soldat de la garde impériale au bivouac*, genre Bellanger, par M. Ledieu; — *Un dragon à cheval recevant les ordres de son officier*, par M. Victor de Luna; — *Une meute et un piqueur*, par M. Ledieu; — *Repos dans la forêt*, par M. Diaz. Les sujets des quatre panneaux moyens sont : *Un tigre s'élançant d'un rocher*, par Achille Giroux, que les arts ont récemment perdu; —*Un loup disputant une carcasse de cheval à un corbeau*, par M. Ledieu; —*Un coucher de soleil*, exécuté avec une remarquable chaleur de pinceau, par un jeune artiste dont la mort a aussi glacé la main; — *Un cerf forcé* se jetant à l'eau, par M. Ledieu. Les quatre petits panneaux sont remplis par des paysages de MM. Anastasie, Victor Véry, Martin, Siméon Fort et sa femme lorsqu'elle était encore Mlle Colin. Ces œuvres principales sont entremêlées çà et là de médaillons.

La glace fort exiguë qui orne la cheminée est surmontée d'une espèce de trumeau, que M. Français a enrichi d'un paysage : *une Clairière*, où la lumière chatoie et qu'anime un beau cygne blanc; autour, et en manière d'encadrement digne de cette composition, M. Diaz a peint une guirlande de roses. Les panneaux contigus à la glace, et malheureusement fort étroits, offrent deux paysages de MM. Guigné et Leconte, qui paraissent affectionner les petits coins.

La cheminée elle-même peut être considérée comme un objet d'art : le bois de sapin dont elle est revêtue a été disposé en compartiments propres à recevoir des silhouettes à la façon de celles d'Herculanum et de Pompéï; les personnages qui ornent ces compartiments sont de MM. Gérôme et Bellanger; dans les médaillons qui les accompagnent, M. Guigné a ébauché des têtes d'Arabes.

Le paravent, car il ne saurait y avoir à Barbison d'âtre privé de ce précieux accessoire, le paravent est divisé en quatre parties. Les deux espaces supérieurs présentent des compositions d'une bonne couleur, exécutées, en 1852, par M. Amédée Servin et un Hollandais, M. Becloff; celles d'en bas sont remplies par un moulin, ouvrage de M. Letronne, fils du savant archéologue, et par une esquisse rapidement crayonnée que je présume être de M. Guillemin.

De chaque côté de la cheminée, et suspen-

dues à la muraille dans leur cadre de bois blanc, sont deux peintures assez importantes qui ont fait jadis l'office de paravent à la place de celui où se voient maintenant les œuvres de MM. Servin, Becloff et Letrone, lequel ira sans doute à son tour décorer quelque lambris solitaire de la demeure Ganne, quand M. Guillemin aura complété son esquisse. L'un des deux paravents déjà passé à l'état de tableaux, est de M. Chiffart, grand prix de Rome, qui l'a laissé, en 1851, comme un gage de sa présence et de ses études à Barbison; l'autre est le résultat de la collaboration de MM. Martin et Voillemot.

Ces productions d'une certaine étendue ont pour contraste deux petites scènes de genre soigneusement accrochées au-dessous d'elles et qui sont encore l'œuvre de M. Ledieu, le plus fécond à coup sûr et le doyen des pensionnaires de l'endroit, car il y a trente années, ni plus ni moins, que M. Ledieu vient passer la belle saison au milieu des sites pittoresques de l'ancien Gâtinais. Jadis M. Ledieu séjournait à Fontainebleau; il a transporté ses couleurs et ses toiles à Barbison, depuis la découverte et la mise en honneur de ce point, favorisé du ciel et de la peinture.

En face de la cheminée, les regards du visiteur sont attirés par le portrait de Mme Ganne, ouvrage de Mme Jacob, qui date déjà d'une vingtaine d'années. Sauf cet ouvrage, les dates apposées sur les plus anciennes peintures ne sont pas antérieures à 1839. Non loin du portrait de l'hôtelière s'ajustent en pendant les ressemblances de ce bon M. Ganne et de sa fille, sortis l'année dernière du pinceau de M. Frolet.

La pièce correspondante à la salle des Officiers, et que je nommerai la *salle des artistes*, n'a pour meubles, comme la précédente, que des chaises et une armoire dont la partie supérieure est à claire-voie; les pleins du bas ne sont pas encore entièrement couverts; l'un, il est vrai, est enrichi d'*une percée de forêt* par M. Huet, riante inspiration que mouvemente un chasseur; l'autre attendait, lors de ma visite, une main et un sujet, que depuis il aura vraisemblablement trouvés.

Une cloison percée d'une porte à deux battants sépare cette pièce donnant sur la voie publique, d'une autre pièce, ayant vue sur la cour intérieure ou jardin. Deux cartouches, qui sont en raison de leur développement les œuvres capitales de ce musée villageois, illustrent la cloison. D'un côté, c'est un paysage de M. Théodore Rousseau que couronne un vase de fleurs de M. Diaz, avec des fruits dus au pinceau de M. Célestin Nanteuil; de l'autre l'œil est charmé par deux paysages de M. Diaz de La Pena, qui est, comme on sait, d'origine espagnole, et Victor Véry, peintre né à Calcutta; la fantaisie ornementale qui les entoure est de l'invention et de la touche de MM. Diaz et Emile Perrin, ancien élève de M. Picot, qui est aujourd'hui directeur de l'Opéra-Comique; les oiseaux qui voltigent dans cette bordure sont encore de M. Diaz, dont les libéralités artistiques font l'orgueil de Barbison.

Les battants supérieurs de la porte placée au centre de la cloison contiennent des vues de la *forêt de Fontainebleau*, par M. Ledieu; sur les petits panneaux du bas, M. Français a groupé les attributs qu'il appelle *le bagage d'un artiste*, et M. Martin des collections de harengs et d'échalottes.

Le badigeon de la porte, communiquant de cette pièce à la boutique ou salle d'entrée, a disparu sous *un clair de lune* de cet infatigable M. Ledieu. Le dessus de la glace qui accompagne la cheminée retrace *un épisode de la vie de saint Marcel* dont on n'a pu me nommer l'auteur.

L'émigration artistique vers Barbison, coïncide à peu d'intervalle avec le retour des hirondelles en France. Parfois cependant les amateurs de la villégiature, plus pressés que les autres, accourent avant la fin de l'hiver; ainsi le registre minutieusement tenu par le père Ganne, mentionne en 1849 la venue d'un peintre dès le mois de février; celui-là sans doute voulait étudier des effets de neige. On quitte assez généralement Barbison aux premières bises de novembre.

Rien d'ailleurs ne serait plus facile que d'établir l'exacte statistique des arrivées et des départs; sous ce rapport comme sous

beaucoup d'autres, la famille Ganne possède de précieux documents et des chiffres d'une souveraine éloquence ; quant à moi, je sais seulement qu'en 1848 vingt-huit peintres ont logé à Barbison ; M. Cambon était le premier au rendez-vous avec les roses de mai ; le dernier, venu de Naples, a fait son entrée le jour de la Toussaint ; celui-là avait dû prendre le coche. L'année suivante la colonie de Barbison a été plus nombreuse, quarante commensaux ayant envahi l'auberge des époux Ganne, qui comptent encore ou qui ont compté parmi leurs hôtes assidus, MM. Couture, Célestin Nanteuil, Luminais, Leveel et Barye, sculpteurs ; Louis Arbant, Victor Véry, Alfred Böhm et Stevens de Bruxelles, Lavieille, Feydeau, architecte ; Isidore Frère, et d'autres.

Si l'on ne retrouve pas, au milieu des noms qui précèdent, ceux de divers artistes dont les ouvrages figurent dans le musée Ganne, c'est que depuis plusieurs années ces artistes ont tellement pris en affection le hameau où ils n'étaient d'abord que de simples passants, que les uns, comme M. Théodore Rousseau, à la veille d'acheter une maison, y sont devenus propriétaires, et que les autres, comme MM. Millet, Bonheur, Lafitte, Laisné, Maurice, s'y sont arrangé par location annuelle ou même par bail, des retraites particulières, où ils goûtent les délices de la campagne sans être importunés par la turbulence et le pêle-mêle de l'hôtel garni.

La fortune toujours croissante de Barbison a été célébrée en prose bien avant cette fugitive silhouette. J'apprends à l'instant qu'un des écrivains du siècle, M. Théodore Pelloquet a dédié ou est sur le point d'envoyer à M. Denecourt un tableau tracé à la plume et ayant pour sujet les hommes et les choses dont il a été question dans ces notes. Pour ce qui est de M. Denecourt et de ses essais descriptifs, je m'étonne que le narrateur des antiquités et des souvenirs des châteaux de Praslin et de Milly, des ruines de Larchant et de Moret, n'ait rien dit de Barbison. Un tel lieu, consacré par la peinture et par la bonne humeur, n'a-t-il pas aussi ses titres de noblesse et sa légende ? De cet oubli ou de cette lacune, je suis obligé de conclure, pour n'en pas trop vouloir à M. Denecourt, que son histoire du *Palais et de la forêt de Fontainebleau*, dont le titre, contrairement aux habitudes bibliographiques, ne porte aucun millésime, n'a subi ni révision ni changements depuis un long laps. Apparemment M. Denecourt ayant fait son siége, comme l'abbé Vertot, n'aura pas voulu le refaire.

Mais la poésie avait précédé la prose en ce qui touche l'apothéose de Barbison ; il est vrai que cette poésie n'est pas exempte de négligence, cela tient un peu à son origine. Il existe sur Barbison une complainte qui ne mesure pas moins de vingt-cinq couplets sans compter celui que M. Théodore Lejeune et moi avons eu la fantaisie d'y joindre au crayon sur le cadre. Il faut en effet que l'on sache que ce dithyrambe, proprement écrit sur vélin, est protégé par un verre ajusté dans une bordure d'une simplicité extrême. Ces vingt-cinq strophes ont été composées au jour le jour, à l'aventure ; chaque pensionnaire du père Ganne y a mis plus ou moins son mot, comme l'indique cette note rabelaisienne apposée au bas du vélin : « L'insouciant, le joyeux Guillemin, le hardi Paturot, le profond Canut, le séduisant Alexandre Manceau, Challamel le vertueux, et le romantique Thénint, restituent à leur bon ami monsieur Ganne, hôtelier des artistes de Barbison, ces délicieux couplets qu'ils ont trouvés au fond de ses bouteilles. Fait à Barbison, le 15 août, an de grâce 1846. »

Les couplets dont il s'agit ne tiennent de la complainte et ne rappellent les infortunes de Fualdès que par l'air ; c'est plutôt une sorte de Ménippée, une enfilade de caricatures, de traits charivariques, de jeux de mots, d'enjambements à l'instar des pirouettes prosodiques de la jeune école, d'épigrammes et de calembours, où personne, pas même les auteurs, ne trouve grâce devant la rime. J'égraine ici quelques perles de ce collier.

Et d'abord ! à tout seigneur tout honneur :

C'est l'auberge du père Ganne,
On y voit de beaux panneaux

Peints par des peintres pas no-
Vices, et qui n'sont pas ânes.
Les peintres de Barbison,
Peignent comme des bisons.

Le premier, maître chansonné, est l'auteur de la charmante *Ronde des bohémiens :*

Diaz, avec sa patte adroite,
Quand il va peindre son fatras
A tous il donne le pas ;
Aussitôt chacun emboite ;
Ils le suivent à Barbison
Comme un troupeau de bisons.

Le trumeau de M. Français dans la salle des Officiers et ses doctrines humanitaires lui ont valu le compliment ci-après :

Français à la barbe raide
A peint du vert et du bleu
Entre la glace et le feu,
Aussi c'est un peintre tiède.
Il jabote à Barbison
De Fourrier comme un bison.

Les jeux de mots n'ont jamais été plus à l'aise que dans le couplet suivant :

Brissot y vient voir Toudouze,
Toudouze y vient voir Brissot,
Pour les verts ils font assaut,
Cent tableaux d'eux en valent douze.
On préfère avec raison
Les verr's pleins de Barbison.

Trois kilomètres plus loin que Barbison, en se dirigeant vers Paris, est un petit endroit nommé Chailly, que M. Decamps habitait jadis en été ; la chanson commémore ainsi cet illustre voisinage avec force consonnances et calembours :

Un peintre de bonne trempe
A Chailly coule les jours;
Barbison demand' toujours :
A quand Decamps en décampe?
S'il venait à Barbison
Il serait roi des bisons.

Afin que tout le monde ait sa part, un dernier trait est décoché aux génies anonymes, aux Dieux Inconnus de l'art :

Tous ces grands hommes en peinture,
Vêtus comme des gorets,
Ils s'en vont dans la forêt
Fair' du chic d'après nature,
Avec un cloporte ils ont
L'adress' de faire un bison.

De même qu'au Saint-Bernard, au mont Athos ou sur les cimes du Liban, on laisse son nom sur le registre du cloître qui vous a donné asile, de même il nous a semblé, à mon compagnon et à moi, que nous devions témoigner, par quelques lignes, de notre rapide passage sous le toit du père Ganne, et voici l'improvisation que nous a suggérée, sur l'air de Fualdès, la muse des voyageurs :

Le neuf de mai cinquante-quatre,
Mons Lejeune et Pigeory,
Heureux de descendre ici,
Ont copié quatre à quatre
La complainte des bisons
Vénérée à Barbison.

Très-certainement il en est de ces rimes comme du plus grand nombre de celles de la chanson, elles figureraient mieux dans les papillotes d'un confiseur ou sur les enroulements d'un mirliton, que là où elles ont été écrites; mais il faut pardonner beaucoup de choses à l'enthousiasme, et les touristes, à l'égal des peintres et des poëtes, ont eu de temps immémorial le privilége de tout oser.

Ma tâche est terminée. Par ce qu'il m'a été donné de voir, de sentir et d'apprendre, je reste désormais convaincu que la postérité, fidèle continuatrice de l'âge présent, ne séparera plus le nom de Ganne des noms fameux du voisinage, et qu'à côté des fastes du palais de Fontainebleau, il y a désormais dans l'histoire une place pour les croquis et pour les épopées de Barbison.

Félix PIGEORY.

TORWALDSEN,

SA VIE ET SES OUVRAGES.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE [1].

Les ouvrages de Torwaldsen, quoique empreints de l'imitation antique, sont admirables parce qu'ils sont toujours traités dans un style qui convient aux sujets qu'ils représentent ; ils brilleront d'un vif éclat parmi les productions des grands statuaires du XIX[e] siècle ; ce qui ne périra pas non plus

1. Voir, pour la troisième partie, page 220 ci-dessus.

dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu, ce sont les qualités du cœur, sa bonté, sa modestie, son désintéressement, sa générosité; c'était un bonheur pour lui de protéger les jeunes artistes qui végétaient, car il n'avait pas oublié tout ce qu'il devait au banquier Hoppe, alors que la fortune et la gloire ne s'étaient pas encore révélées à lui, modeste artiste ignoré de tous.

Parmi les œuvres de cette jeunesse pleine d'avenir, dont il était l'appui, on voyait également, dans l'atelier du maître, des ouvrages dus à l'amitié de ses anciens condisciples, comme lui devenus célèbres. Overbeck, Carstens, Sanguinetti, Cornelius, Welter, W. Schadow, Meyer, Hoch, Krat et beaucoup d'autres peintres et sculpteurs remplis de talent s'étaient plu à embellir de leurs produ tions la galerie de leur ami. Ces témoignages d'une vive affection sont le plus bel éloge qu'on puisse faire du caractère de Torwaldsen. Un trait qui fera juger de la bonté de son cœur mérite d'être cité. Le dernier roi de Prusse lui ayant fait demander une statue, Torwaldsen, sachant qu'un artiste prussien fort distingué se trouvait extrêmement gêné et malheureux, répondit au roi .

« Sire, il y a en ce moment à Rome un de vos fidèles sujets qui serait plus capable que moi de s'acquitter, à votre satisfaction, de la tâche dont vous daignez m'honorer, permettez-moi de le recommander à votre royale protection. »

Cet émule était Rodolphe Schadow, qui produisit, inspiré par la reconnaissance, un chef-d'œuvre charmant, sa *Fileuse*.

Je n'ai pas eu le bonheur de voir Torwaldsen, il était à Copenhague lorsque je visitai son atelier de Rome, ses disciples me montrèrent affectueusement ses œuvres; un vide immense semblait exister autour d'eux. La pensée vivifiante du maître ne les animait plus. Je leur demandai si leur professeur, leur ami, reviendrait bientôt? A la *prima vera!* me répondirent-ils. Hélas, le printemps est venu, mais sa tiède haleine n'a pu réchauffer les restes inanimés du grand statuaire!

Les œuvres de Torwaldsen m'ont donné une idée de sa personne; j'ai vu depuis à Paris, à la Bibliothèque Impériale, deux beaux portraits de lui : Le premier a été gravé par Gazzali, à Rome, en 1831. L'artiste a l'air plus que sévère, tellement son œil perçant paraît pénétrer dans les mystères de l'art pour les modeler plus fidèlement; la tête a l'air paisible, mais le cœur qui l'inspire est brûlant. Le second portrait, par Kitzler, représentant Torwaldsen à l'âge de soixante-six ans, est au précédent ce que sont les montagnes lointaines, vaporeuses à celles qui s'offrent près de nous avec des effets vigoureux, resplendissantes de lumière. Les années ont répandu une douce majesté sur les traits du célèbre artiste, et amorti la vivacité du feu sacré qui les animait

Lorsque, après un long séjour dans la métropole des arts, Torwaldsen quitta Rome pour revoir Copenhague, son arrivée fut pour les habitants une fête nationale, et pour lui un jour bien glorieux, car il entrait en triomphateur dans cette capitale, amenant avec lui non pas les chefs-d'œuvre qu'il avait ravis aux peuples vaincus, mais les ouvrages immortels qu'avait enfantés son génie. Le roi, les princes accueillirent sympathiquement ce statuaire, la population se porta sur son passage, les poëtes composèrent des vers en son honneur; le roi Christian VIII, qui s'était lié avec lui d'une étroite amitié à Rome, le nomma conseiller de conférence et directeur de l'académie des Beaux-Arts de Copenhague. Ces fêtes, ces honneurs, n'étaient que le prélude de cérémonies funèbres. La mort le surprit au théâtre, qu'il aimait beaucoup, le 25 novembre 1844, au moment où il terminait un buste de Luther et une statue d'Hercule pour le palais de Christianbourg. Ses obsèques eurent lieu le samedi 30 mars dans l'église de Hom, où ses dépouilles mortelles furent déposées.

Le talent de Torwaldsen lui avait non-seulement acquis une grande gloire, mais encore des richesses considérables, environ 5 millions de francs. Ce que les arts lui avaient si libéralement réparti, il le leur a

restitué, ayant légué sa fortune au musée de Copenhague, dont il était le fondateur.

Ce célèbre statuaire était membre correspondant de presque toutes les académies du monde savant; il fut membre associé étranger de l'Institut de France; président honoraire de l'académie de Saint-Luc à Rome, depuis 1826. Le roi de Naples, Murat, le décora de l'ordre des Deux-Sicile; Frédéric IV, roi de Danemark, lui octroya des lettres de noblesse et le créa grand croix de l'ordre de Danebrog; en 1831 le roi des Français l'avait nommé officier de la Légion d'honneur.

Résumons-nous. Le banquier Hoppe, en commandant la statue de *Jason* au moment où le jeune sculpteur allait s'embarquer pour Copenhague, a doté l'Europe de bien des chefs-d'œuvre, reflets brillants de l'antique, réminiscences heureuses qui rentrent dans le style de ce qui avait été fait jusqu'alors. Ce riche banquier, auquel les amis du beau doivent tant, eût rendu peut-être un grand service à l'art s'il eût agi autrement. Torwaldsen, de retour dans son pays, eût donné à son talent une tout autre direction; ses œuvres n'eussent eu d'autre cachet que le sien. A quoi bon s'inspirer toujours des Grecs, des Romains, des peuples qui nous ont précédés pour chercher à copier leurs œuvres, à reproduire continuellement leurs héros et leurs dieux? Le musée des ouvrages de ces peuples est assez complet dans tous les genres. Pourquoi chercher à retracer l'impossible : ce qu'ils sentaient, ce qu'ils ont mieux exprimé que nous ne pourrions le faire? pourquoi vouloir être copiste? pourquoi ne pas reproduire les impressions pleines de vérité de son pays, de son siècle, plutôt que les impressions vagues, inexactes et bien affaiblies d'un autre âge et d'un autre pays?

Les divers genres, noble, gracieux, mâle, élégant, et tous les autres types qui sont dans la nature, existent dans le nord tout aussi bien qu'en Italie; seulement ces divers genres ont dans les pays froids des nuances, des caractères particuliers qui les font différer du noble, du gracieux, du mâle que le midi nous révèle. Aussi lorsque ces divers genres du nord ou de toutes autres contrées sont reflétés, formulés dans les œuvres des hommes supérieurs de ces pays, ces genres viennent non-seulement augmenter les richesses artistiques de ces peuples, mais encore les richesses de l'art en général, et tendent à compléter le musée de l'humanité.

A. MARCELLIN.

ETHNOGRAPHIE DANUBIENNE.

Souvenirs de la monarchie autrichienne, suite de dessins d'après nature gravés à l'eau-forte, par M. Théodore Valério.

A M. FÉLIX PIGEORY,

« Dresde, 23 juillet 1854.

« Je repars demain, cher Directeur, pour la Transylvanie, la Valachie et les bords du Danube, accomplir la mission à la fois artistique et ethnographique que S. Ex. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu me confier.

« J'espère, à mon retour, vous montrer un portefeuille riche en nouvelles études ethnographiques, sur des populations encore bien peu connues, quoique situées au centre de l'Europe.

« Le grand rassemblement de races si diverses que la guerre provoque en ce moment sur plusieurs points du globe me permettra de recueillir une ample moisson d'études ethnographiques, qu'il me serait sinon impossible, du moins fort difficile de faire d'une manière aussi complète en d'autres circonstances. La civilisation qui se répand et qui gagne davantage tous les jours, fera perdre à ces nationalités leur caractère encore si distinct et rendra dans quelques années ce travail impossible.

« Si vos occupations vous permettent de jeter un coup d'œil sur quelque carte des provinces danubiennes, voici l'itinéraire de mon voyage :

« De Vienne je me rendrai à Essek en passant par les bois de Bakony et le Plattensée, que je n'avais pas encore vus dans mon voyage de Hongrie; de là je rejoindrai Belgrade, Widdin, Silistrie, et compte revenir en Transylvanie par Bukarest et la Tour Rouge.

« Je ne saurais me dissimuler pourtant que les événements qui se succèdent chaque jour pourraient notablement changer mon plan de voyage.

« Adieu, cher Directeur; agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« Théodore Valério. »

La lettre qui précède explique et fait suffisamment connaître la nature ainsi que la portée de l'intéressante mission que M. Théodore Valério va remplir, avec son talent et sa conscience accoutumés, dans la partie certainement la plus curieuse de l'Orient. L'art sera donc représenté sur le théâtre même de la guerre, avec tous les honneurs qui lui sont dus! M. Horace Vernet à Constantinople n'attend que l'heure de fixer sur la toile la première victoire que remporteront, dans la Dobrutscha ou sur la ligne du Pruth les puissances alliées. M. Durand-Brager a déjà saisi, dans la mer Noire, plusieurs des importants points de vue, des forteresses ou des ports de ces rivages, jusqu'à présent si peu explorés. M. Théodore Gudin est aussi appelé en Turquie pour consacrer, par son pinceau, les belliqueux spectacles qui sont à la veille de se produire dans le Pont-Euxin ou la Baltique. Il n'est pas jusqu'aux artistes étrangers eux-mêmes qui ne revendiquent le privilége de célébrer nos armes, témoin la marine du peintre danois Anton Melbie, représentant le beau navire à hélice *le Napoléon*, dont les lecteurs de cette Revue ont été entretenus il y a quelques semaines par notre collaborateur M. Achille Jubinal.

Quant à M. Théodore Valério, qui occupe si bien sa place dans cette pléiade de notabilités, ce ne sont point les événements, les préoccupations actuelles qui lui ont suggéré l'idée de la tâche considérable qu'il va entreprendre. Il faut rendre à M. Valério la justice de dire qu'il n'a point attendu que les circonstances eussent mis l'ethnographie à la mode pour pratiquer cet art à la fois si utile et si charmant, cette spécialité du crayon, de l'aquarelle ou du burin, qui prend les costumes, les hommes, les physionomies et jusqu'aux moindres habitudes de la vie locale sur le fait. La mission confiée à l'habile et fécond observateur par M. le ministre de l'instruction publique n'est que la suite de précédents travaux qui ont subi la double épreuve de l'expérience et du succès. C'est ainsi que le célèbre peintre va continuer, sur les races roumanes de Transylvanie et de Valachie et les races slaves du Sud, les études qu'il avait entreprises au sujet des races hongroises.

Il ne nous appartient pas de prévoir dès aujourd'hui le résultat des recherches auxquelles va se livrer M. Théodore Valério durant son pittoresque pèlerinage à travers la Bulgarie, les provinces moldo-valaques et les contrées transylvaniennes; mais ce qu'il nous est dès à présent permis de constater, ce qui est du meilleur augure pour l'avenir, c'est la fidélité et la rare perfection de ses premiers ouvrages en ce genre. Nous avons justement sous les yeux une série de remarquables eaux-fortes exécutées non pas d'après les dessins de M. Valério, mais par l'artiste lui-même, qui manie la pointe comme Rembrandt ou Meissonnier. Ces eaux-fortes, gravées et imprimées dans le format grand in-folio à Dresde, en 1853, ont été réunies sous le titre de *Souvenirs de la monarchie autrichienne :* la première partie concerne la Hongrie; la seconde s'applique à la Croatie, à la Slavonie et aux frontières militaires.

Entre tous ces types, qui sont autant de portraits, voici d'abord : une *Femme mariée* d'Aroks-zallas, un *Paysan slovaque* de Tyrnau, un *Gulyás*, ou berger du comitat de Pesth; plus loin est une délicieuse *Jeune fille* du comitat d'Hévès, une *Famille tsigane* des montagnes du Matra, une *Femme tsigane* d'Uy-Szasz; ailleurs, enfin, un *Serrechaner* du régiment frontière de Sluin, une *Femme grecque* des environs de Zavaglié, et un *Souvenir du Rastel* de Zavaglié.

Mais nous sommes contraints, bien malgré nous, de renoncer à la simple énumération de tous ces sujets, de toutes ces richesses ethnographiques, dont quelques-unes sont de vrais tableaux ou de palpitantes scènes d'intérieur. La vérité et la grâce, l'originalité et une verve qui n'est jamais en défaut, sont les mérites qui distinguent au plus haut point cette collection d'eaux-fortes, qui, sans nul doute, survivront aussi bien à la main exercée qui les a produites qu'aux générations de pasteurs, de paysans, qu'aux classes et aux individus de toute sorte dont elles ont pour but de transmettre la frappante silhouette à la postérité. Ces belles gravures, où la rapidité du procédé ajoute encore, s'il est possible, au sentiment de la nature reflété avec une exactitude et surtout une intelligence que n'accuse pas toujours la photographie, ont été imprimées avec le plus grand soin par R. Meyer. Les épreuves sur papier de Chine, tirées à un très-petit nombre d'exemplaires, auront avant peu décuplé de valeur. Les éditeurs de ce riche album sont, à Paris, MM. Goupil et Cie et François Delarue.

Une preuve, d'ailleurs surabondante, de la sollicitude du gouvernement et du constant désir qui l'anime d'encourager toutes les tentatives et toutes les œuvres sérieuses qui se manifestent dans la sphère des arts et qui peuvent contribuer à leur développement, a été donnée à M. Théodore Valério avant son départ pour les provinces danubiennes, d'où nous avons l'espoir qu'il nous adressera quelques notes en attendant la suite de ses attrayants portraits. Le ministère d'État et le ministère de l'instruction publique, toujours heureux de récompenser le talent quand l'occasion leur en est offerte, se sont empressés de souscrire aux *Souvenirs de la monarchie autrichienne* pour

les bibliothèques impériales et pour celles de leur ressort. Une pareille faveur sera pour M. Théodore Valério une raison de plus pour se maintenir à la hauteur de son passé.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

LE POTIER DE SAINTES.

Un journal d'Agen, qui s'occupe parfois de choses plus graves que ne l'indique son titre, *le Papillon*, a cru devoir, dans un de ses derniers numéros, consacrer quelques lignes, très-bien pensées d'ailleurs, à ce qu'il considère comme une inexactitude qui se serait glissée dans un travail récemment publié par nous. Le journal d'Agen s'exprime ainsi :

« La REVUE DES BEAUX-ARTS, dans un article fort remarquable sur l'*Emaillerie ancienne et moderne*, signé Georges Guénot, s'entretient longuement de *Bernard Palissy*.

« Dans cet article nous avons lu plusieurs fois ces mots : *le potier de Saintes*, *l'émailleur de Saintes*, mis comme synonymes de Bernard Palissy.

« C'est là une erreur trop grave et trop préjudiciable à la gloire et à l'illustration de notre pays pour que, preuves et titres en main, nous ne nous empressions pas de la relever.

« Bernard Palissy est né, vers 1506, à Lacapelle-Biron, dans le diocèse d'Agen, près de Montpasier, sur les limites du Périgord et de l'Agenais.

« Il ne s'est établi à Saintes que vers l'an 1538, c'est-à-dire environ après vingt-deux ans de séjour à Agen.

« Une des plus belles rues d'Agen porte le nom de Palissy ; on montre encore, vis-à-vis l'hôpital, les lieu et place où il travaillait à ses poteries, et M. de Saint-Amans, dans son *Histoire de l'Agenais*, assure qu'il existe encore, dans le Lot-et-Garonne, quelques-uns de ses descendants.

« Nous nous contenterons de citer, à l'appui de nos assertions, l'*Ouvrage du Dr Moreri*, t. VIII, p. 32 ; — la *Grande Biographie des Hommes illustres*, t. XXXII ; — et *les Mémoires de la Société royale des Antiquités de France*.

« Nous espérons que la REVUE DES BEAUX-ARTS voudra bien faire droit à cette rectification.

« SAINT-MARCEL. »

L'auteur du travail mentionné dans la note ci-dessus doit d'abord remercier M. Saint-Marcel de sa trop bienveillante appréciation ; il lui demande ensuite la permission de faire un cordial appel à sa mémoire, puisqu'il a pris la peine de lire un article dont une ou deux expressions sont aujourd'hui discutées.

Bernard Palissy est en effet qualifié de *potier de Saintes*, *d'émailleur de Saintes*, par M. Georges Guénot, qui n'a fait en cela que se servir d'une locution déjà employée avant lui par d'autres commentateurs ou d'autres biographes, locution qui ne saurait entraîner ni confusion ni malentendu. M. Guénot n'a pas manqué de dire que Palissy était né à Biron dans le diocèse d'Agen ; sur ce point, il est en complet accord avec M. Saint-Marcel, comme pour ce qui concerne la venue du potier à Saintes.

Les autorités et les textes invoqués par M. Saint-Marcel n'infirment en rien la version adoptée par M. Georges Guénot. Palissy s'est fixé à Saintes vers 1538 ou 1539 ; cette particularité est incontestable et incontestée.

Pour ce qui est de la première partie de la carrière de Bernard et de l'intérêt qu'il y a à savoir où elle s'est passée : à Biron ou à Agen, cette question n'est plus que secondaire, si on réfléchit que ces vingt et quelques années ne pèsent pas d'un grand poids dans l'existence d'un homme qui a vécu près d'un siècle, et qu'il est en outre positif que Bernard en a employé une portion notable en voyages en France et à l'étranger.

L'assertion aux termes de laquelle le grand artiste se serait occupé de poteries à Agen se concilie sans le moindre embarras avec ses travaux ultérieurs, car c'est surtout en matière de céramique qu'il y a des degrés. Il se peut donc que Bernard ait fabriqué à Agen des vases qui ne sortaient pas de la ligne commune, de simples vaisselles de ménage ; il suffit en revanche de parcourir ses écrits, de rapprocher les principales phases et les principales dates de son existence, pour acquérir la certitude que ce fut seulement à Saintes qu'il commença à se vouer aux œuvres artistiques et à la recherche de ce *secret des émaux* et des *rustiques figulines* qui devait livrer son nom à la postérité. Plusieurs années après son mariage et son établissement dans cette ville, Bernard n'avait point encore résolu le problème, et, quand la lumière jaillit de son fourneau, c'est encore dans cette métropole de la Saintonge qu'il multiplie ces faïences émaillées, ces plantes, ces reptiles, ces rondes bosses, et tous ces chefs-d'œuvre, dont pas un fragment n'a été conçu ou pétri à Agen.

Vingt-trois années s'écoulent ainsi pour l'artiste, les mieux remplies, les plus fécondes à coup sûr et les plus brillantes de sa vie ; car ce n'est qu'en 1562 que ses protecteurs le mandent à Paris pour l'arracher aux persécutions religieuses dont il était l'objet au fond de sa province. Cette dernière période de l'activité et des productions de Bernard eut pour terme sa mort en 1589 dans les cachots de la Bastille, mais elle ne se rattache

par aucun souvenir, par aucun incident, de si mince valeur qu'il soit, à Lacapelle-Biron, son lieu de naissance, ou à la ville d'Agen, séjour de sa jeunesse.

Par ces faits et par d'autres non moins authentiques, non moins connus, M. Georges Guénot a donc été autorisé à prendre pour équivalent du nom de Palissy les appellations de *potier* ou d'*émailleur de Saintes*. La vérité, pas plus que l'histoire, n'ont à souffrir de ces synonymes dont, sans beaucoup chercher, on trouverait de fréquents exemples dans la biographie des illustrations anciennes et modernes. M. Georges Guénot sait d'ailleurs beaucoup de gré au journal d'Agen, et à M. Saint-Marcel, de lui avoir fourni le sujet de revenir sur le compte de Bernard Palissy : il y a aujourd'hui, chez bon nombre de vivants, une telle insistance à entretenir le public d'eux, que, ne fût-ce que pour faire diversion, il n'est pas mal quelquefois de parler un peu des morts.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 522.

Séance du mardi 18 juillet 1854.

PRÉSIDENCE DE M. ROUGET, VICE-PRÉSIDENT.

M. Moullard donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 juillet dernier, lequel est adopté dans son contenu.

La correspondance comprend :

1° Les numéros des 8 et 15 juillet 1854 du journal anglais *the Builder*, dont l'examen est confié à M. L. Moultat.

2° Le numéro du 3 juillet 1854 des *Bulletins de l'Institut royal des architectes britanniques*. Renvoyé aussi à M. L. Moultat, rapporteur ordinaire de cette publication.

3° Une lettre de notre collègue M. Ch. Chevalier, ingénieur opticien, dans laquelle il prie la Société d'accepter un exemplaire de son *Guide du photographe*. La Société, reconnaissante envers M. Charles Chevalier, renvoie l'examen de son ouvrage à M. Horsin-Déon.

4° L'état des documents présentés ou donnés à la Société libre des Beaux-Arts pendant le dernier trimestre de 1854, adressé à la Société par M. Colin, son archiviste.

5° Le dix-septième tome des *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du Puy*. Renvoyé à l'examen de M. E. Vavin.

6° Les numéros 29 et 30 des *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. M. Pernot, rapporteur ordinaire de ces œuvres, est chargé de nous en rendre compte.

La correspondance étant terminée, l'ordre du jour appelle le rapport de M. Paul Carpentier sur les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts du département de Seine-et-Oise.*

Après avoir fait ressortir la louable institution de cette nouvelle Société correspondante, M. Paul Carpentier signale le travail de M. Paul Huot sur la réhabilitation des condamnés. L'honorable rapporteur rend compte plus spécialement des articles relatifs aux beaux-arts, et cite un fragment de poésie par M. Anquetil, d'une traduction inédite de trois odes d'Horace, une charmante fable par M. Ch. Lafosse, intitulée *le lion et le renard;* une notice de M. Lefaivre sur l'état de la poésie et de la musique en Allemagne aux XVe et XVIe siècles; une notice faite par M. Gaucourd, ayant pour titre : *Un pèlerinage chez le bonhomme.* Ce travail, rempli de réflexions philosophiques et poétiques, oblige à reconnaître l'auteur comme un fin et spirituel observateur. Le rapporteur appelle aussi toute l'attention de la Société sur un ouvrage de M. F. de Persigny, intitulé : *De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Égypte contre les irruptions sablonneuses du désert;* enfin il mentionne un ouvrage sur l'architecture, fait par notre ancien collègue correspondant, M. Boisselier, peintre paysagiste, digne de fixer l'attention, soit par ses recherches archéologiques et historiques, soit par les sages réflexions de l'auteur, relatives aux perturbations de l'art et des artistes pendant les temps de trouble et d'invasion qui ont, dans le moyen âge, désolé l'Europe et la France en particulier.

En terminant son rapport, M. Paul Carpentier conclut à ce que des félicitations soient adressées à la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et que le tome premier de ses *Mémoires* aille prendre place dans nos archives, déjà si riches en travaux de toute nature. Ces conclusions sont adoptées.

M. Horsin-Déon rend compte de la mission que lui avait donnée, de concert avec M. Thiollet, la commission chargée d'élever à Sens un monument à la mémoire de Jean Cousin. Dans la visite rendue au président de la Société archéologique, il a été convenu, dit notre collègue, que les deux Sociétés agiraient collectivement pour l'érection du monument, qu'une commission serait nommée à cet effet à Paris, et qu'elle agirait de concert et sur le pied d'égalité avec celle de Sens; après quoi notre collègue rend compte verbalement de la séance publique qui a eu lieu à Sens le 4 juillet dernier. D'après notre

collègue, une foule nombreuse remplissait les salons de l'hôtel de ville, transformé, par les soins de la Société, en galerie de tableaux et d'objets d'art. On remarquait, parmi ces derniers, un projet de monument que la Société se propose d'élever à la mémoire du célèbre peintre. Cette composition excitait une légitime curiosité, car, outre la figure principale, son piédestal est orné par les arts personnifiés, travail important dû à l'habile ciseau de M. Deligand, artiste sénonais.

Cette séance solennelle a été close par une touchante et paternelle allocution de Mgr l'archevêque de Sens.

Au sujet de l'article inséré le 15 juillet dans la Revue des Beaux-Arts sous le titre des *Salles du Croissant*, notre collègue M. Rouget, remplissant les fonctions de président, croit devoir rectifier une erreur que M. Georges Guénot, auteur de l'article en question, nous permettra sans doute de signaler lorsqu'il dit que cette création n'a pas de précédent chez nous. La noble pensée de M. Delamarre a été aussi celle de M. le baron Taylor en faveur des associations des artistes peintres, statuaires, graveurs et dessinateurs, et l'exécution même a eu de beaux résultats, puisque la première année elle a rapporté 30 000 fr., et que la crainte d'exposer des fonds destinés à soulager les souffrances a fait suspendre ces expositions, dont le local fort cher présentait de graves inconvénients. Cependant, en vue des grands moyens de publicité dont dispose M. Delamarre et surtout des services signalés qu'il a rendus et qu'il rend chaque jour au pays, la Société reconnaît avec M. Georges Guénot que les généreuses intentions de M. Delamarre, secondées par sa haute réputation, sa grande fortune et les ressources d'exécution qu'il possède rendront d'éminents services aux artistes.

L'ordre du jour appelle le travail de M. Desjardins sur la question des jetons de présence; à ce sujet notre collègue, après avoir énuméré le nombre des membres de la Société et avoir pris la moyenne de ceux qui pouvaient assister aux séances, propose : 1° de donner à chacun des membres présents un jeton en bronze, ou mieux encore de constater le nombre des présences au moyen du registre où chaque membre appose sa signature en entrant à la réunion; 2° d'échanger quatre de ces jetons ou de ces présences pour un jeton d'argent d'une valeur numérique de trois francs. Ensuite notre collègue, cherchant les moyens de pourvoir à cette dépense, propose d'augmenter d'une faible somme la cotisation de chacun des membres de la Société; malgré cette augmentation apparente, la cotisation, loin d'être plus élevée pour les membres assidus aux séances, s'amoindrirait et serait dès lors profitable.

Une discussion s'établit, à laquelle prennent part MM. Desjardins, Maillet, Rouget, Horsin-Déon, Paul Carpentier, Colombes, Ch. Chevalier, et Moullard. Des diverses opinions émises il résulte qu'on décide que d'après l'article 29 des statuts de la Société, celle-ci admet en principe la proposition faite par notre honorable collègue M. Desjardins, et que la discussion générale sur les jetons de présence aura lieu le premier mardi de novembre prochain, après avoir averti, par une convocation spéciale, chacun des membres de la Société. Jusqu'à l'époque indiquée la question restera en permanence, et les propositions écrites de M. Desjardins seront communiquées à ceux de nos collègues qui, dans l'intervalle, se rendront aux séances.

La séance est levée à dix heures un quart.

Ordre du jour de la séance du mardi 1er août 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 18 juillet 1854; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. Paul Carpentier sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Société royale des sciences et arts de Nancy, année 1852; 4° Rapport de M. Maillet sur deux volumes, années 1852-1853, des *Mémoires de l'Académie de Metz ;* 5° Questions diverses.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 21 juillet 1854.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TENAC.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté.

M. le président fait connaître que, conformément à la décision prise dans la séance précédente, il a eu l'honneur de remettre à M. Delamarre, dans la soirée du jeudi 13 juillet, la lettre d'adhésion, de félicitations et de remercîments adoptée et signée par tous les membres du Comité central présents à Paris. La délégation du Comité se composait de M. Van Tenac, président; M. Louis Garneray, vice-président; M. C. E. Clerget, secrétaire ; Mlle Léonie Lescuyer et M. Lescuyer, membres du Comité central.

M. Delamarre a accueilli la délégation en lui témoignant une vive satisfaction de voir son œuvre comprise et appréciée par le Comité central. Le fondateur des Salles du Croissant se réserve de répondre lui-même à la lettre du Comité central des artistes.

M. Anatole Hulot, graveur à la Monnaie, fait

hommage au Comité central d'une épreuve des types des cartes à jouer (doubles têtes) obtenus par les procédés de galvanoplastie. Sur la proposition de M. Clerget, M. le président invite M. Brevière a faire un rapport sur le travail de M. Hulot.

A l'occasion de la note lue dans la dernière séance par M. Rey, M. le président propose de confier l'examen de cette note à une commission de quatre membres. Cette proposition étant adoptée, MM. A. Dussauce, Louis Schaal, Marcellin et Édouard Renard sont désignés pour examiner la question soumise au Comité par M. Rey, touchant la profession des artistes décorateurs d'intérieurs.

M. Marcellin a la parole pour continuer la lecture de son intéressante notice sur les monuments décoratifs élevés à l'occasion des funérailles de l'Empereur. Dans cette partie de son travail, l'auteur passe en revue les statues historiques, au nombre de trente, qui faisaient cortége au grand capitaine; bon nombre de ces statues, œuvres improvisées, étaient dignes à la fois de leurs auteurs et de leur destination. M. Marcellin analyse une à une ces œuvres éphémères, qui furent comme les fantômes de la France illustre et guerrière, sortis pour un jour de la nuit des tombeaux pour saluer la grande ombre impériale.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour inscrire les judicieuses remarques par lesquelles M. Marcellin rappelle à nos souvenirs cette majestueuse évocation. Nous espérons que le travail de M. Marcellin recevra la publicité qu'il mérite.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Dussauce. Cette lettre est relative aux observations déjà présentées par notre honorable collègue, à l'occasion du concours ouvert entre les fabricants de dentelles, sous les auspices de S. M. l'Impératrice. Une discussion s'engage entre divers membres au sujet de cette lettre : il en résulte que M. Dussauce invitait le Comité central à intervenir officieusement dans la question de ce concours, afin que la part des artistes industriels fût bien précisée dans une circonstance où il s'agit d'une industrie qui relève si directement des arts du dessin. A cet égard, l'auteur de la lettre désirait que l'attention bienveillante de S. M. l'Impératrice fût particulièrement appelée sur ceux des artistes dessinateurs dont les modèles auraient remporté les palmes du concours. Plusieurs objections ont été faites par divers membres, elles se résument à ceci : 1° le concours a été expressément ouvert entre les *fabricants de dentelles*, l'intention qui a présidé à ce concours étant l'encouragement de l'*industrie des dentelles*, et non pas seulement celle des dessinateurs pour cette industrie; 2° le travail, la difficulté de la main-d'œuvre entre pour une très-grande part dans la confection d'une œuvre industrielle de cette nature, de sorte que si l'artiste a le mérite de la création du modèle (et il est juste que ce mérite lui soit compté), cependant le travail qui exécute mérite une part égale et peut-être supérieure à celle de l'invention du dessin. De telle sorte que, d'après les renseignements fournis par un membre du Comité, qui est entré dans des détails techniques sur les procédés de la fabrication, il ne semble pas possible de faire abstraction du travail manuel de l'ouvrier, et par conséquent de le séparer de celui de l'artiste. Dès lors le fabricant, réunissant dans ses mains les deux espèces de travaux, dirigeant à la fois l'invention et l'exécution, se trouve bien, par le fait, le véritable compétiteur pour le prix proposé; et, dans ce cas, le Comité central ne se croit pas fondé à intervenir. Toutefois, le principe sur lequel s'appuie M. Dussauce est juste : il s'agit d'une industrie artistique; c'est sur les qualités artistiques (grâce, élégance, bon goût, etc.), que sont basées les préférences accordées aux vainqueurs. Il semble donc de la plus stricte équité que les artistes dessinateurs, dont les conceptions heureuses ont décidé la préférence, soient compris dans le bénéfice du concours par la publicité de leur nom. Le Comité pense que son intervention doit se borner à l'expression d'un vœu dans ce sens, et à l'espoir que ce vœu sera entendu et exaucé.

Telle est en résumé la discussion ouverte à ce sujet.

M. Louis Schaal lit ensuite une lettre qu'il a l'intention d'adresser au fondateur des Salles du Croissant. Cette lettre a pour objet d'appeler l'attention de M. Delamarre sur quelques dispositions nouvelles à introduire dans l'arrangement des Salles d'Exposition permanente des œuvres des artistes vivants.

La séance est levée à dix heures et demie.

Ordre du jour du vendredi 4 août 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 21 juillet; 2° Correspondance; 3° Travail des commissions; 4° Propositions diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS : *La Comédie à Ferney.* — GYMNASE : *Les Cœurs d'or.* — VARIÉTÉS : *Les Représailles.*

Voltaire était un grand comédien, on le sait. Voltaire a joué constamment un rôle sur le théâtre

de la vie, sa correspondance est pleine de traits, toujours spirituels, qui prouvent jusqu'à quel point il se moquait du monde. Les souverains ou les grands personnages qu'il flattait le plus, étaient l'objet de ses plus redoutables railleries : comme il s'amusa de Frédéric et de l'officier welche qui vint lui redemander *les poëshies du roi son maître !* Souvent même dans l'éloge qu'il adressait aux gens il cachait une fine plaisanterie, et le public, aisément mis dans la confidence, riait de ces panégyriques. Ce fut donc un brillant persifleur, et les auteurs de la comédie nouvelle ont pu le représenter sous cet aspect en toute sûreté de conscience; mais ils ont voulu que Voltaire, en jouant la comédie, fît une bonne action; il en a fait plus d'une d'ailleurs. On a donc respecté son génie.

Une jeune et jolie bourgeoise de Genève s'est éprise du grand homme, après avoir lu ses écrits, sans connaître son âge plus que sa figure; elle a désiré le voir; elle est venue exprès à Ferney, en dépit de son mari, qui s'est aperçu de cette passion romanesque, et qui arrive même avant elle, dans son empressement jaloux. Voltaire démontre assez clairement à ce dernier qu'il n'a pas grand'chose à craindre d'un rival tel que lui, mais l'époux ne se rassure que lorsque Voltaire lui promet d'ôter à sa femme toute illusion, s'il pouvait lui en rester encore après qu'elle aura jeté la vue sur son visage ridé et sur son corps cacochyme. La jeune femme paraît bientôt en effet, et grande est sa surprise ! Voilà donc Voltaire, voilà le dieu qu'elle s'était créé! Voltaire s'est fait encore plus vieux et plus laid qu'il n'est, et son langage est d'une sévérité qui ne rappelle guère ses œuvres badines; il la laisse tout à fait désenchantée. Voltaire a chez lui un hôte élégant, un prince plein d'esprit, un don Juan, le prince de Ligne, pour tout dire, et ce prince se fait passer à son tour pour Voltaire. La bourgeoise est ravie. « Oh! oui, ce doit être celui-là qui est le vrai! » Il répond à tous les désirs de son cœur.

Par bonheur pour l'époux, Voltaire découvre la ruse à temps, et la jeune dame, rendue à la raison, non sans un soupir, quitte Ferney, comme elle y est venue; elle ne rêvera plus du poëte, mais elle rêvera peut-être du prince. Cette comédie est écrite avec beaucoup d'esprit; elle est légère d'intrigue, mais le caractère de Voltaire est suffisamment développé pour soutenir l'action. C'est un portrait au musée du Théâtre-Français, portrait dessiné avec soin, avec goût. M. Geffroi en a fait surtout quelque chose de très-ressemblant. On dirait que la statue d'Houdon est descendue de son piédestal, et qu'elle a monté sur la scène. M. Geffroi, peintre distingué, a mis toute sa science d'artiste dans cette création; il y a mis de plus un talent hors ligne. Mlle Judith, plus charmante que jamais, M. Brindeau, qui porte avec aisance l'habit de grand seigneur, MM. Monrose et Anselme, ont concouru heureusement à l'ensemble du tableau. C'est un succès

Le Gymnase aussi a obtenu un succès, et un succès plus grand; car ce sera sans doute un de ces succès qu'on appelle des succès d'argent. Le Théâtre-Français a le droit de s'en passer; il suffit qu'une œuvre soit littéraire et bien ordonnée pour qu'elle prenne rang dans sa galerie. C'est la mission de l'art, et c'est ce qui le rend si supérieur aux autres; il n'est pas fait pour céder à tous les instincts de la foule et pour la contraindre à entrer. Ce serait bien mal comprendre sa mission. Il dégénérerait singulièrement s'il se laissait aller à une tendance qui s'est manifestée dans les derniers temps, celle de lutter avec les théâtres de boulevards et de vaudevilles; s'il a les yeux fixés sur la recette, comme un agent de change sur son carnet, il ne les aura plus sur le vrai, sur le beau, qui sont les seuls éléments de sa constitution :

Que cela vous soit dit en passant, mon beau-frère,

comme dit Molière, le maître de la maison.

Pour en revenir aux *Cœurs d'or*, le nouvel ouvrage du Gymnase, dont MM. Léon Laya et Jules de Prémaray sont les auteurs, ces cœurs d'or, ce sont naturellement des cœurs de femmes. Les hommes sont fort maltraités dans cette pièce ; ils y sont reconnus incapables de fidélité : du moment que leurs vœux ont été comblés, ils renoncent à l'amour pour suivre les conseils de l'ambition; ils appellent à leur aide la raison, et déguisent, sous ce nom pompeux, leur profond égoïsme; ils ont un avenir à se faire. Un avenir! Quelle est la femme qui ne doit pas se retirer devant l'avenir d'un homme? Malheureusement les demoiselles et les dames du Gymnase ont une persévérance dont on ne se fait pas idée : elles ne veulent pas être abandonnées; elles s'attachent, elles se cramponnent à leur première passion d'une façon désespérante, si bien que les pauvres diables, avec leur avenir en perspective, passent de très-vilains moments. Il faut voir Geoffroi et Lafontaine se débattre contre les attachements qu'ils ont imprudemment formés, et qu'ils ne peuvent rompre à leur gré! C'est la *chaîne* de M. Scribe nouée et renouée autour d'eux, comme les plis de serpents qui entourent Laocoon. Aussi sont-ils tous les deux beaux comme l'antique! les aimables serpents qui les enlacent de leurs nœuds, c'est Mlle Tesseire, serpent à sonnettes agile et vif s'il en fut; Mlle Laurentine, autre serpent aux doux et voluptueux anneaux ; deux autres femmes embellissent encore cette comédie, Mlle Fereyra et Mlle Derieux.

Les pièces continuent à défiler aux Variétés comme des soldats à la parade. On n'a que le temps de les voir passer. Un journaliste de province, M. Victor Mangin, qui a publié quelques romans bien accueillis, vient de débuter avec bonheur à ce théâtre; ses *Représailles* ne lui en ont point attiré de la part du public.

HIPPOLYTE LUCAS.

MÉLANGES.

1er août.

Le palais des Tuileries vient de s'enrichir d'une nouvelle œuvre artistique : M. Faustin Besson a terminé le plafond de la chambre à coucher de l'impératrice. On dit beaucoup de bien de cette composition qui se raccorde parfaitement avec les quatre Boucher, d'une grande valeur, formant l'ensemble ornemental de cette pièce.

— Avant de partir pour Ajaccio, où elle doit être érigée sur une des places de cette ville, la statue du général Charles Abatucci, par M. Dubray, a été exposée et est encore en ce moment offerte aux regards de la foule dans les Champs-Elysées. On s'accorde assez généralement à faire l'éloge de ce bronze : l'attitude du général reflète bien son caractère, elle est à la fois imposante et simple.

— La municipalité de Châteauroux a récemment inauguré avec beaucoup de pompe, sur la place Sainte-Hélène, en cette ville, la statue en bronze du général Bertrand.

— MM. Chasseriau et Auguste Galimard sont chargés de grands travaux pour l'église Saint-Philippe-du-Roule.

— Le culte de la musique religieuse se répand de plus en plus dans nos temples. L'un de ces derniers dimanches, M. Léon Fleury, chanteur d'un véritable talent qui appartenait, il y a peu d'années à l'Académie impériale de musique, s'est fait entendre à l'église Sainte-Marguerite où il a chanté avec beaucoup d'ampleur et de style un *O salutaris* de M. Dietch et l'*Ave Maria* de Cherubini. Le même soir dans une réunion particulière, cet artiste a dit avec un irréprochable sentiment l'air de *Joseph* de Méhul. Ainsi, dans cette journée, M. Léon Fleury s'est révélé aussi excellent interprète des mélodies sacrées qu'on le savait déjà bon chanteur de musique dramatique.

— On lit dans la *Revue municipale* : « L'église Saint-Nicolas du Chardonnet, privée d'un portail, étouffée par des cahutes qui l'emprisonnent, est dans le plus triste état, surtout du côté de la rue Saint-Victor. Commencée en 1661 sur les dessins du premier peintre de Louis XIV, Lebrun, dont elle renferme le tombeau, et qui, à l'exemple des plus illustres artistes italiens, savait être à la fois un grand peintre et un architecte plein de goût; cette charmante église, par ses heureuses dispositions, par son élégante ornementation, est une de celles dont l'achèvement, réclamé et attendu depuis un siècle et demi, ferait honneur à l'administration municipale. »

— Divers journaux ont publié la note suivante : « Le roi de Bavière, dans une visite qu'il fit à Saint-Denis en 1846, avait remarqué que la statue du premier apôtre des Gaules manquait à cette vieille basilique; il a fait en conséquence surmouler celle qui existe dans l'église abbatiale de Saint-Emmeran à Ratisbonne, et qui date de la fin du xe siècle, et il vient de l'offrir au chapitre de St-Denis, en témoignage de l'intérêt qu'il porte aux antiques monuments de l'histoire. » Il se peut que nous fassions erreur. Nous croyons cependant nous souvenir que dans les restaurations qui ont eu lieu à l'église abbatiale, avant la démolition de la partie supérieure de la flèche pour absence de solidité, la statue de l'apôtre saint Denis datant de la construction même de l'édifice et dressée sur un des points les plus apparents du comble, avait été descendue de ces hauteurs et placée dans une des chapelles du chœur de la basilique, où il nous semble bien l'avoir vue il y a une dizaine d'années. Toutefois, nous ne hasardons cette remarque qu'à titre de simple conjecture, la vérité en cette matière étant facile à constater.

— M. le préfet de la Seine a récemment posé la première pierre de l'église de Belleville. On sait que la construction de ce monument a été confiée à M. Lassus, architecte de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame. L'édifice aura 79 mètres de longueur sur 28 mètres de largeur. Deux clochers avec flèches en pierre de 54 mètres de hauteur, s'élèveront au-dessus du portique. L'architecture, d'un style simple, sera celle du milieu du XIIIe siècle. La hauteur sous voûte de l'intérieur, avec arceaux et chapiteaux, style semblable à celui de Notre-Dame, aura 19 mètres. C'est sur le terrain de l'ancienne église, en face de la mairie, que s'élèvera le nouvel édifice religieux. Avant trois ans il sera livré au culte.

— On vient de terminer dans l'établissement royal de peinture sur verre à Munich, le plus grand tableau sur verre qui ait été exécuté dans les temps modernes. Ce tableau couvre une fenêtre d'église de quarante-cinq pieds de hauteur sur quatorze pieds et demi de largeur. Il a été peint par M. Fernster, d'après les dessins d'Overbeck, et il représente le *Christ enseignant aux apôtres à prier*. Ce tableau doit être donné, dit-on, à l'église de Sainte-Catherine à Hambourg, par M. Worweck, négociant de cette ville.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU TEMPS ACTUEL.

LES QUARANTE FAUTEUILS. — LES ASSOCIÉS LIBRES. — LES ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

PREMIÈRE PARTIE.

Deux articles, publiés l'année dernière dans cette REVUE, l'un offrant un *Résumé chronologique des expositions des Beaux-Arts à Paris*[1], l'autre ayant pour titre : *l'Académie des Beaux-Arts et les Expositions à Paris*[2], ont fourni à leur auteur l'occasion d'effleurer quelques points de l'histoire d'une des institutions qui ont le plus contribué aux progrès et au rayonnement artistique de la France. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer dans les lignes qui vont suivre des similitudes de pensée, des coïncidences d'événements ou de dates, avec les articles en question. Ces études, écrites à un autre point de vue que celui qui nous guide, ne touchaient qu'accidentellement aux hommes et aux choses dont nous allons parler, sinon avec plus de détails, au moins en précisant davantage et en coordonnant les faits.

L'art, au moyen âge, était presque ignoré dans notre pays : pour ce qui regarde la peinture et la sculpture, il consistait uniquement dans l'exécution sur quelques vitraux d'églises, de dessins informes, ou de compositions rapportées des pays étrangers, et dans la taille de quelques blocs de bois ou de pierre destinés à la représentation de la Vierge et des saints, que l'on recouvrait ensuite de draperies et d'ornements en étoffes plus ou moins riches. On avait soin de glacer les fonds de couleurs transparentes, et de les damasquiner, pour imiter la broderie ou le brocart.

On faisait aussi de gros ouvrages d'impression pour revêtir les murs et les piliers des églises, que l'on chargeait de bleu ou d'autres couleurs en détrempe condamnées à tenir lieu de tapisserie. L'art n'entrait donc pour rien dans ces décorations d'une main-d'œuvre ignorante et servile.

En certains cas on croyait avoir beaucoup fait quand on avait employé des matières précieuses telles que des pierres transparentes, des feuilles d'or et d'argent, ainsi que des couleurs rares et d'assez haut prix pour ces décorations.

Les fraudes réitérées de ces imagiers sur la qualité et la quantité des matières employées, donnèrent lieu à de nombreux recours aux tribunaux, ce qui suggéra, dès 1399, au prévôt de Paris, l'idée de réunir en corps de métier, comme cela était déjà en usage pour les autres corps d'états, les hommes qui se livraient à ce genre d'occupations, et qui représentaient les arts en France. Une organisation fut ainsi donnée à ces industriels, avec une série de jurés, choisis par eux, pour l'admission dans la corporation après certaines exigences, et pour l'examen et la vérification des travaux qu'ils avaient exécutés.

Tout ce qui se produisait en peinture et en sculpture dut subir la loi et se trouver sous la dépendance de ces jurés, qui, consolidant les bases de leur institution, donnèrent naissance à la communauté des peintres, vitriers, imagiers, enlumineurs, sculptiers et ornementistes.

Déjà cependant la France, et surtout Paris, grâce à la protection des rois et des grands seigneurs, voyaient surgir des sujets de talent qui subissaient impatiemment le joug brutal de ces doreurs, étoffeurs et imagiers. La capacité plaça bien quelquefois ces hommes en tête de la jurande ; mais ils ne purent se

1. REVUE DES BEAUX-ARTS, 1853, tome IV, page 125.
2. REVUE DES BEAUX-ARTS, 1853, tome IV, page 158.

plier à s'occuper des détails minutieux et tracassiers de la maîtrise, et abandonnèrent les charges tyranniques de cette corporation aux maîtres de l'ordre inférieur, qui ne tardèrent pas à s'en prévaloir.

La basse jalousie et l'envie, sentiments ordinaires de l'ignorance et de l'incapacité, inspirèrent à ces nouveaux jurés toutes sortes de vexations envers les hommes de talent qui se laissaient aller à leur essor; ils les contraignirent de se soumettre aux épreuves de l'apprentissage, sous quelque maître ignorant et rancunier, et à payer des droits souvent exorbitants.

Les souverains et les grands seigneurs, frappés des tristes obstacles qui entravaient l'exercice de l'art, recueillirent dans leur demeure ceux qui le cultivaient, et, dès le 12 août 1399, le roi Charles VI accordait à plusieurs d'entre eux l'exemption des tailles, subsides, charges mécaniques, et notamment de la maîtrise de Paris. Charles VII, par lettres patentes datées de Chinon, le 3 janvier 1430, confirme et étend ces exemptions. Les successeurs de ces souverains imitèrent leur exemple.

Henri II, le 6 juillet 1555, et Charles IX, en septembre 1563, renouvelèrent ces titres primitifs, qui ne s'octroyaient d'ailleurs qu'aux artistes jouissant de la qualité de peintres ou sculpteurs du roi, munis à cet effet de brevets en bonne forme. François Ier, Henri IV et Louis XIII comblèrent, comme on sait, d'honneurs et de grâces, les hommes qui, sous leurs règnes, se distinguèrent dans les sciences, dans les arts et dans les lettres. Mais les moyens les plus louables dans leur principe et par leur objet, peuvent dégénérer en abus : c'est ce qui arriva à l'occasion des brevets délivrés par les rois. Ces brevets, à force d'être prodigués, perdirent leur véritable prix, qui consistait d'abord dans l'honorable distinction dont ils entouraient leur titulaire. La faveur, si difficile à obtenir, finit par ne plus dépendre que de la protection d'un homme de cour ou d'un intendant des bâtiments de la couronne.

La foule des diplômés devint si nombreuse, renferma des artisans si médiocres, qu'aux yeux des sincères amis et gardiens des arts, cette troupe de privilégiés ne valut bientôt guère mieux que la primitive corporation des jurés. La peinture et la sculpture se fractionnèrent alors en trois catégories bien distinctes : la première fut, comme par le passé, la communauté des maîtres et jurés, qui s'évertuèrent plus que jamais à étendre cette autorité que depuis plus de deux siècles elle exerçait pour le malheur et la désolation des arts; la seconde fut cette multitude de privilégiés qui, à l'aide de brevets de faveur et du séjour dans les maisons royales, ne songeaient qu'à accroître l'indépendance que les maîtres jurés voulaient leur enlever; enfin, la troisième catégorie présentait un petit nombre d'hommes d'élite, que la noblesse de leurs sentiments et l'élévation de leur talent plaçaient beaucoup au-dessus des autres. Ces derniers résolurent de se soustraire au contrôle de la jurande par les moyens et les ressources dont il leur était permis de disposer. Un semblable projet ne fit qu'augmenter les rancunes de la coterie contre laquelle il était dirigé. Telle était chez nous la situation de la statuaire et de la peinture vers la fin du règne de Louis XIII.

En 1620, un règlement, que les maîtres jurés ont le crédit de faire homologuer et registrer au Châtelet, met le comble à leur audace. Ce règlement interdisait à tout marchand de vendre aucun objet d'art, aucun tableau, aucune sculpture, qui ne provînt d'un des membres de la communauté, sous peine de saisie, confiscation et amende; en outre il obligeait tous ceux qui voudraient exercer la profession de peintre et de sculptier, à servir, comme apprenti d'abord, et ensuite, pendant quatre années, en qualité de compagnon, sous un maître appartenant à la jurande. Les marchands de Paris protestèrent et en appelèrent au Parlement de cette innovation. Pendant quelque temps l'affaire en resta là.

Sous la minorité de Louis XIV, le 7 février 1646, les jurés cherchèrent de nouveau à anéantir les droits et priviléges des brevetés; ils firent une descente chez deux d'entre eux, Bellot et L'Évesque, et saisirent tout

ce qu'ils trouvèrent. Sans désemparer, ces mêmes maîtres adressèrent une requête au Parlement pour demander que le nombre des peintres, dits de la Maison du roi et de la reine, n'excédât pas six au plus, et que ces peintres fussent obligés et contraints à travailler pour les chefs de la communauté, quand ils ne seraient pas employés aux travaux du roi ; le tout sous peine de saisie, confiscation et amende de cinq cents francs ; qu'enfin, le cas échéant de la mort de la reine, ces artistes demeurassent interdits de toute fonction dans l'art de la peinture, hormis pour les maîtres de la corporation qui, seuls, auraient le droit de les occuper. Chose inouïe ! la requête fut admise au Parlement et donna lieu à une procédure des plus animées, d'où sortit, en août 1647, un arrêt qui assignait devant ladite cour tous les peintres et sculpteurs brevetés du roi, même ceux qui étaient logés dans le Louvre. Le seul excepté fut Lebrun.

Mais l'illustre peintre, qu'une telle exception ne pouvait consoler du malheur qui accablait ses confrères, n'hésita pas à formuler immédiatement, d'accord avec les frères Testelin, les statuts fondamentaux, une académie de peinture et de sculpture. Les créateurs furent secondés dans leur entreprise par Sarrazin, Juste, d'Egmont et Corneille qui étudiaient une création analogue chez M. de Charmoys, secrétaire du maréchal de Schomberg. Un heureux hasard avait voulu que, peu auparavant, M. de Charmoys accompagnât le maréchal de Schomberg dans son ambassade à Rome. M. de Charmoys avait vu l'Italie d'où il était revenu pénétré d'admiration et de sympathie pour les beaux-arts et pour ceux qui les professent avec dignité.

Dans une audience qu'il obtint le 20 janvier 1648, M. de Charmoys présenta lui-même la requête au conseil de régence. Le roi, la reine mère régente, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le chancelier, les ministres et plusieurs seigneurs de la cour assistaient à la séance qui se tint au Palais-Royal. M. de Charmoys s'éleva avec force contre l'audace de certains doreurs, étoffeurs, marbriers, s'arrogeant la qualité de peintres et de sculpteurs, pour asservir les arts aux obligations et à l'obéissance de la maîtrise : les beaux arts, ajouta-t-il, avaient été exercés librement, dès la plus haute antiquité, chez tous les peuples civilisés. Les exemples ne manquaient pas à l'orateur pour appuyer son opinion ; il cita, en assez grand nombre, des artistes d'un mérite réel qui illustraient le pays, et que les doctrines qu'ils combattaient ne tendaient à rien moins qu'à ravaler à l'humiliante condition de manœuvres.

L'indignation de la reine fut telle qu'il s'en fallut de peu qu'elle ne supprimât sans retour la maîtrise. L'arrêt, dressé à l'avance par les soins du chancelier, fut signé à l'heure même par tous les membres du conseil ; l'Académie fut fondée, et défense immédiate fut faite aux maîtres de la communauté des peintres et sculpteurs de porter aucune atteinte, aucun préjudice aux droits et aux travaux des membres de l'Académie, sous peine de deux mille francs d'amende. Les douze anciens, formant le noyau de cette nouvelle compagnie, furent autorisés à s'adjoindre tels artistes français ou étrangers qu'ils jugeraient convenable, en raison de leur talent et de leurs œuvres.

L'Académie s'illustra tout d'abord par le choix qu'elle sut faire de ses anciens ou fondateurs dont les noms suivent : Charles Lebrun, Charles Errard, Sébastien Bourdon, Laurent de La Hyre, Jacques Sarrazin, Michel Corneille, François Perrier, Henri de Beaubrun, Eustache Lesueur, Juste d'Egmont, Gérard Van-Opstal et Simon Guillain.

A cette liste il convient d'ajouter les quatorze académiciens qui, avec les douze anciens, formèrent le corps complet de l'Académie primitive. Ce furent : Louis Duguernier, Pierre Van-Mol, Louis Ferdinand, Louis de Boullongne, Henri Mauperché, Louis Hans, les deux frères Louis et Henri Testelin, Gérard Gosuin, Thomas Pinagier, Samuel Bernard, Gilbert de Sève, Philippe de Champaigne et Mathieu de Platte-Montagne.

L'Evesque et Bellot, ceux-là même qui avaient été les objets de la dernière entreprise des jurés, furent nommé syndics, et M. de Charmoys, qui avait tant contribué à

cette institution, fut prié d'accepter le titre de Chef de l'Académie nouvelle.

Les études publiques furent inaugurées le même jour, 1er février 1648, par Lebrun, au milieu d'un concours extraordinaire de personnes de tous rangs, dans un local de la rue Traînée, vis-à-vis l'église Saint-Eustache, prêté par un ami de M. de Charmoys à la compagnie. La première résolution adoptée fut de n'admettre dans le sein de la corporation que les personnes qui en seraient jugées dignes par leurs ouvrages.

L'Académie s'assemble, le 7 mars 1648, dans un nouveau local qu'elle avait loué à l'hôtel Clisson, rue des Deux-Boules, et elle y délivre les premières *lettres de provision*. Pour exciter l'émulation des jeunes étudiants, Lebrun fait décorer la salle des tableaux qu'il avait copiés à Rome, d'après Raphaël. A la même époque, l'Académie créa la chaire d'anatomie occupée par Quaderoulx ou Caderousse, premier chirurgien du roi; la chaire de perspective, par Chauveau, célèbre graveur; la chaire de géométrie, dont le premier professeur fut Abraham Bosse, aussi graveur habile.

On ne négligea rien pour exciter l'émulation et stimuler le zèle des élèves; Louis Testelin, secondé par son frère Henri, secrétaire de l'Académie, imprima à l'institution nouvelle un salutaire développement. Louis Testelin donna l'exemple, il travaillait avec les écoliers d'après le modèle vivant, qu'il payait au besoin de ses propres deniers; son affabilité n'avait d'égales que la sagesse et la clarté de ses préceptes, si bien qu'il rallia étroitement à l'Académie les élèves que les maîtres-jurés avaient tout fait pour lui ravir. Ainsi demeura vaine la tentative de ces jurés, qui avaient ouvert une école rivale sous le nom d'académie de Saint-Luc, à la tête de laquelle se plaça Mignard, jaloux de l'Académie, qui ne lui avait pas attribué le premier rang. Mignard ne reconnaissait à personne, pas même à Lebrun, le droit de marcher de pair avec lui.

Cette concurrence, favorisée au début par le prestige de Mignard, qui s'intitulait prince de l'académie de Saint-Luc, ne tarda pas à s'anéantir devant l'institution qui avait eu l'honneur de la précéder et dont les enseignements étaient bien autrement solides que les siens.

L'Académie des beaux-arts, dont la France est si justement glorieuse aujourd'hui, n'a pas eu d'autres berceaux. Cette célèbre et utile compagnie a compté six cent quarante-cinq membres depuis le jour où elle fut organisée jusqu'à celui de sa dissolution, qui fut le résultat d'un décret rendu en 1793 par la Convention nationale, sur la proposition du citoyen David, le même qui devait être plus tard premier peintre de Sa Majesté l'empereur et roi.

La simple mention de cette suite d'artistes de tous genres qui se sont succédé pendant deux siècles et demi, et dont on trouvera la nomenclature dans le recueil publié par M. de Chennevières sous le titre d'*Archives de l'art français*, serait ici une tâche trop longue qui dépasserait d'ailleurs le cadre de ce travail.

A. SAINT-VINCENT DUVIVIER,
Chef des bureaux de l'École impériale des Beaux-Arts.

SHAKSPEARE

STATUE COLOSSALE PAR M. CHARDIGNY.

Il n'est pas un Anglais quelque peu lettré qui ne sente battre son cœur au nom de Shakspeare. Le grand poëte qui a illustré le règne d'Élisabeth et dont la gloire n'a pas cessé depuis de rayonner sur son sol natal, est à la fantaisie et au drame ce que Molière est à la comédie chez nous. Molière et Shakspeare sont deux immenses figures qui, de l'un et de l'autre côté de la Manche, planent de toute la hauteur de leur génie sur l'humanité qu'ils ont si bien comprise, et sur les générations qui se succèdent sans se lasser de les admirer.

En France, à Paris, l'immortel Poquelin, après avoir longtemps attendu, a enfin recueilli un hommage digne de sa grande mémoire; il est, si je ne me trompe, le premier, l'unique citoyen auquel on ait décerné l'honneur d'un monument en pleine rue dans la

métropole des arts. Shakspeare, moins heureux, n'a encore trouvé dans sa patrie qu'un mausolée modeste au fond d'une des chapelles de l'église de Stratford, lieu de sa naissance, et sa statue dans l'abbaye de Westminster, qui n'est, à tout prendre, que l'insuffisante expression de l'enthousiasme britannique.

Ces remarques et d'autres n'avaient point échappé à la pénétrante observation d'un statuaire de talent, M. Chardigny, durant un séjour prolongé de notre compatriote à Londres. Dès 1840, l'artiste avait arrêté dans sa pensée un projet qu'il crut ne pas devoir porter immédiatement à la. connaissance du public, parce qu'à cette époque les préoccupations pouvaient être ailleurs, mais il le communiqua à quelques esprits d'élite, à quelques amateurs éclairés qui confirmeraient au besoin l'entière exactitude de cette énonciation. Mieux que personne M. Chardigny, par son étude des mœurs et de la langue anglaises, par son expérience des hommes et des choses de ce pays, était en mesure de donner suite à son heureuse idée quand le moment serait devenu plus opportun.

Le temps a marché; l'Exposition universelle de 1851 a initié le royaume-uni aux progrès industriels et artistiques du monde entier; il s'est produit dans la nation un mouvement intellectuel dont les résultats n'ont point tardé à se faire sentir. La foule s'est prise à Londres de cet instinct du vrai et du beau qui caractérisait jadis au suprême degré le peuple d'Athènes, et quand le nom de Shakspeare qui se prononce à tout propos là-bas a derechef circulé dans cette multitude, il n'y a eu qu'un cri de surprise au sujet de la négligence dont la glorification monumentale du poëte a jusqu'à présent été l'objet.

Au mois de décembre dernier, un des organes de la presse anglaise, *le Lloyd*, imprimait la lettre suivante adressée à son rédacteur.

Londres, 17 décembre 1853.

Je remarque, monsieur, avec un très-vif regret, que malgré toute l'admiration du peuple anglais pour l'immortel Shakspeare, il n'y a pas encore à Londres un souvenir public érigé à sa mémoire : celui qui est à l'abbaye de Westminster ne répond pas à sa renommée ; ses proportions mesquines, l'infériorité de l'exécution et le coin où il est relégué sont indignes de ce superbe génie.

Pourquoi ne pas élever un monument à Shakspeare sur une de nos places ou en tout autre endroit analogue? J'ai la certitude que si une souscription était ouverte dans ce but, ce serait à qui, parmi les vrais Anglais, briguerait l'honneur d'y prendre part.

David Witehouse.

L'heure était propice, M. Chardigny se hâta de la saisir et de fixer les bases principales de son projet, que tout d'abord de hautes sympathies se plurent à encourager. Mais en Angleterre, et pour des entreprises du genre de celles dont il est ici question, les classes supérieures ont coutume de ne point devancer l'opinion des masses qu'elles aiment à pressentir, sauf à les diriger ensuite et à leur imprimer un caractère national. La cour était maîtresse de prendre l'initiative de cette idée, peut-être même le désirait-elle, mais il s'agissait de Shakspeare, d'une des renommées les plus populaires du pays, et l'aristocratie a courtoisement cédé le pas à la foule. En Prusse, au contraire, quand les États de ce royaume eurent la pensée d'élever une statue triomphale au grand Frédéric, le père du roi actuel accepta la pensée et remercia les États de la souscription qu'ils allaient ouvrir, n'estimant pas que d'autres fonds que ceux de sa cassette dussent concourir à l'érection du monument qui consacre désormais le nom du statuaire Rauch.

Quoi qu'il en soit, le sentiment public se prononce dans la capitale de la Grande-Bretagne, et les choses paraissent en voie de complète réussite. L'*Athenæum* de Londres dit à ce sujet :

On parle depuis longtemps d'élever à Shakspeare un monument de dimension colossale qui consisterait en une statue de fonte haute de trente-trois mètres (cent pieds). L'intérieur de cette statue coulée en creux, serait divisé en trois parties offrant chacune une salle circulaire de quinze pieds de hauteur sur quatre-vingts pieds de circonférence.

Les salles dont il s'agit seraient décorées de bas-reliefs retraçant les principales scènes des chefs-d'œuvre de Shakspeare. Au premier étage seraient en outre placées les statues de la reine Victoria et du prince Albert ; aux étages supérieurs se verraient les bustes fondus en fer des écrivains et des poëtes qui ont illustré l'Angleterre. Un escalier à vis conduirait à ces divers étages, dont le plus élevé, pratiqué dans la tête, permettrait de découvrir le panorama de Londres par les yeux du colosse qui n'auraient pas moins de deux pieds d'ouverture. Les cavités de ce géant de fonte seraient suffisamment éclairées par la partie supérieure de la tête et par un grand nombre d'ouvertures ménagées dans les plis des draperies.

Le piédestal en granit serait pourvu de portes en fer enrichies de bas-reliefs. On propose d'ériger ce gigantesque monument à Primerose-Hill, éminence qui domine la ville de Londres.

Le Shakspeare de Primerose rappellerait donc, en les laissant toutefois loin derrière lui, la statue de la Bavière en Allemagne et celle de saint Charles Borromée près du lac Majeur. L'éléphant de bronze dont l'empereur Napoléon Ier voulait doter la place de la Bastille en souvenir de la glorieuse campagne d'Égypte, et auquel a si mal à propos succédé une colonne qui ne symbolise et qui ne consacre que les discordes civiles, était une œuvre appartenant sous quelques rapports à cet ordre de créations grandioses.

M. Chardigny, qui a l'avantage de joindre à son expérience comme sculpteur des notions très-variées en ce qui concerne la fonderie, a surtout appliqué ses soins à la simplification des moyens d'exécution. D'après les plans de l'artiste son colosse se diviserait en dix fragments qui se superposeraient dans le sens horizontal, comme ont été superposés les tambours dont se compose le fût de la colonne de la Bastille. Plusieurs de ces fragments, que leur trop forte dimension ne permettrait pas de mouvoir avec toute la facilité désirable, seront eux-mêmes divisés dans le sens vertical, puis, rapprochés et scellés à l'aide d'écrous qui échapperont aux regards dans la perspective.

L'auteur du projet évalue au chiffre de 700 000 francs le total des dépenses que nécessitera le monument. Comptons un million, et prions le hasard, si obstinément contraire aux devis, de ne point dépasser nos espérances.

Il s'en faut d'ailleurs que M. Chardigny en soit à sa première tentative dans le genre que couronnera avec tant d'éclat son Shakspeare, si, comme je le souhaite, l'avenir lui réserve un succès. Élève d'un maître dont le nom et les œuvres ne périront pas plus que le nom et les œuvres de Shakspeare, imbu des préceptes, formé aux leçons et à l'étude des modèles de Bosio, M. Chardigny compte en outre dans sa famille une célébrité, une noblesse qui l'oblige. Chardigny père était lui-même un statuaire de mérite qui mourut victime du travail et de l'art, précipité du haut de son échafaudage lorsqu'il achevait au Louvre son beau bas-relief de Junon, mentionné avec éloge dans l'ouvrage du comte de Clarac. Le fils du regrettable artiste s'est de préférence adonné à la statuaire monumentale, à celle qui, destinée aux grands espaces ou aux édifices publics, excède les proportions de la nature.

On doit à M. Chardigny le Jean Goujon qui tient si honorablement sa place parmi d'autres illustres enfants de Paris au front de notre hôtel de ville; plus tard, la statue de Ferdinand VII lui a valu de la jeune héritière de ce monarque l'ordre d'Isabelle la Catholique; en récompense de travaux exécutés sur sa commande, le roi Guillaume II, ce zélé protecteur des artistes, a envoyé au sculpteur la croix du Lion-Néerlandais; un autre témoignage honorifique lui a de même été accordé par la reine de Portugal, et on m'assure que M. Chardigny a en ce moment dans son atelier un buste de Vierge qui serait sans doute mieux placé dans une église, mais qui ne perdra peut-être pas pour attendre.

Plus qu'un mot. La France, qui est inventive et prodigue de sa nature, a donné à Londres son tunnel, il serait curieux que la France dotât encore l'Angleterre de son Shakspeare olympien! La fierté britannique ne saurait toutefois prendre ombrage de ce surcroît de libéralité, car c'est à notre pays

qu'appartient le proverbe : « On ne prête qu'aux riches. »

Georges GUÉNOT.

SALON DE BRUXELLES

OUVERTURE.

Avant de parler de la cérémonie d'inauguration de notre Salon de 1854, qui s'est accomplie, suivant l'annonce du programme, le dimanche 6 de ce mois, j'ai à vous transmettre quelques détails préliminaires complétant l'article que vous avez inséré dans votre livraison du 1er juillet dernier.

Aux termes des prescriptions du programme, les artistes dont les œuvres ont été admises ont élu, à la majorité des suffrages, comme membres du *jury de placement*, lequel sa tâche finie devient, vous le savez, *jury des récompenses*, les artistes dont les noms suivent : MM. Ernest Slingeneyer, Thomas, H. Leys, Fourmois, Dyckmans, Fraikin, Eug. Simonis, Balat et Er. Corr. Suivant le droit que s'était réservé le gouvernement d'ajouter quatre noms à cette liste, un arrêté royal, du 2 août, a désigné, comme membres adjoints : MM. le comte de Beauffort, inspecteur général des Beaux-Arts, président de la commission directrice de l'Exposition ; le comte de Liedekerke, membre de la Chambre des représentants, membre de ladite commission ; Lombard, professeur à l'Université de Liége ; Loos, bourgmestre d'Anvers, membre de la Chambre des représentants.

Ainsi que vous l'avez remarqué dans l'article que je citais plus haut, le programme officiel n'abordait aucune des questions de loterie, de souscriptions, de cartes permanentes, de droits d'entrée et autres ayant trait à l'administration intérieure du Salon ; mais il a été ultérieurement pourvu à ces besoins. Un arrêté royal du 30 juillet autorise MM. le comte de Beauffort, président, et Stienon, secrétaire de la commission directrice, à établir une loterie d'objets d'art.

Au sujet du droit d'entrée, un avis émanant de cette même commission a porté à la connaissance du public les déterminations ci-après :

« Le prix d'entrée est de 1 franc. L'entrée sera gratuite les dimanches 13, 20 et 27 août, 3, 10 et 17 septembre, 1, 8, 15 octobre ainsi que les 23, 24, 25 et 26 septembre, de midi à quatre heures.

« On peut se procurer, au local de l'Exposition, des cartes personnelles et permanentes pour toute le durée de l'Exposition, au prix de 10 francs. Ces cartes donnent le droit d'assister à l'ouverture solennelle de l'Exposition, ainsi qu'à la séance de proclamation des récompenses.

« Une souscription est ouverte pour l'achat d'objets d'art à répartir par la voie du sort. Le prix de l'action est de 10 francs. Chaque action concourt au tirage au sort des objets qui seront acquis parmi les ouvrages exposés. Ce tirage aura lieu après la clôture de l'Exposition. Les personnes qui souscriront pour deux actions obtiendront une gravure exécutée par Desvachez, d'après la *Sainte Famille*, de M. Navez. Le choix d'une épreuve avant la lettre est réservé aux possesseurs de trois actions. »

Les autorités, les exposants et les porteurs de cartes permanentes, ont seuls assisté à la séance d'ouverture qui a eu lieu en grande cérémonie, le roi l'ayant honorée de sa présence. Les constructions provisoires attenant à l'ancien palais du duc de Lorraine où est établi notre Musée, étaient pavoisées au sommet de leur entrée principale des drapeaux des diverses nations représentées dans nos galeries par les œuvres de leurs artistes. Cette innovation, qui mêlait un peu de politique aux joies de la fête, a généralement été goûtée.

Les salles du rez-de-chaussée des bâtiments provisoires sont, comme en 1851, consacrées à la statuaire ; la peinture occupe dans une superficie assez étendue les salles, tant anciennes que nouvelles, du premier étage.

Le roi, arrivé à midi, a été reçu sous la rotonde par la commission directrice et le jury auxquels s'étaient joints MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics ainsi que

M. le bourgmestre de Bruxelles. M. le comte de Beauffort a adressé à Sa Majesté un discours de circonstance où on a remarqué le passage qui suit :

« Les traditions des Rubens, des Teniers, des Duquesnoy, des Édelinck ne sont point effacées ; ces hommes illustres ont trouvé de nos jours de dignes successeurs ; Votre Majesté pourra le constater, cette fois encore, en visitant l'Exposition qui va s'ouvrir. Cette exposition, Sire, s'est, de plus, enrichie d'un grand nombre de productions étrangères ; l'Allemagne, comme l'Italie et l'Angleterre, la France comme la Hollande, y sont honorablement représentées ; la Belgique est habituée à ce contact des écoles rivales ; elle le recherche, elle s'en applaudit. »

Deux heures après le roi quittait le Musée, exprimant aux personnes qui l'entouraient toute la satisfaction que venait de lui procurer cette intéressante visite.

Il me serait impossible de vous donner dès aujourd'hui une idée précise de notre Exposition ; ce que je puis seulement vous dire après un premier coup d'œil, c'est que si elle est moins abondante, elle promet d'être encore supérieure à celle qui l'a précédée. Cette supériorité se fonde autant sur la part qu'ont bien voulu prendre à cette fête la presque totalité des illustrations nationales et étrangères, que sur les mesures du jury d'admission qui n'a pas refusé, à ce qui se répète, moins de trois cents tableaux, sculptures, dessins et autres œuvres d'art.

Ces sévérités, qui ne sont, suivant toute apparence, que des actes de justice, ont soulevé de vives réclamations et on a parlé un moment d'établir à côté de l'Exposition solennelle, une exhibition rivale uniquement composée des ouvrages qui avaient encouru la disgrâce du jury. Une épreuve de ce genre avait été tentée à Paris, et vous vous souvenez de l'immense éclat de rire qu'elle a provoqué. Chez nous les malcontents ont eu le bon esprit de s'en tenir au projet ; on n'a eu garde jusqu'à présent de passer à l'exécution.

En revanche, ce Salon qui vient de s'ouvrir a rempli la presse d'un grand émoi. Plusieurs Revues sérieuses se disposent à en écrire l'histoire, et voici qu'à côté de ces graves recueils, de plus légères publications, des satires ou des pamphlets charivariques aspirent à prendre place ; j'aurai donc à vous entretenir des nouvelles de la littérature et de la critique en même temps que des triomphes et des déceptions dont notre Salon sera nécessairement le théâtre.

Bruxelles, 9 août.

FLORIS VAN STRAET.

MOSAÏQUE.

Achèvement du Louvre. — Nivellement du Carrousel. — Hommage à Visconti. — Le plafond de la chambre à coucher de l'Impératrice. — Le Napoleon équestre de M. le comte de Nieuwerkerke. — Le secrétariat perpétuel de l'Académie des beaux-arts. — Les loisirs de M. Thiers. — Une résidence impériale à Biarritz. — L'église de Montmorency. — Église de la reine Louise-Marie à Laeken. — La statue du roi Léopold. — Le fronton du théâtre de la Monnaie. — Un palais du commerce à Bruxelles. — L'Institut des beaux-arts. — Exposition de la Société royale d'encouragement à Anvers. — Exposition de la Société de l'union à Gand. — Le monument de Washington. — Nécrologie — Duval Le Camus père. — C. Van Tenac. — Callet. — Félicien Bottemann. — Toschi, de Parme.

Les travaux d'achèvement du Louvre se poursuivent avec une célérité qui fait beaucoup d'honneur aux diverses agences sous le contrôle desquelles ils s'accomplissent, ainsi qu'à M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau, chargé de finir l'œuvre si magnifiquement conçue par Visconti. On a dès aujourd'hui l'assurance que l'aile du midi, tant du côté de la Seine que dans l'intérieur du Carrousel, y compris le portique en saillie se développant depuis le pavillon du Musée jusqu'au guichet Lesdiguières, sera achevée pour l'Exposition universelle de 1855. Les nombreuses statues qui doivent orner la partie supérieure de ce portique sont commandées et quelques-unes, dit-on, n'attendent plus que l'heure de prendre leur place. L'aile correspondante ne pourra pas être terminée sur ses deux faces avant la fin de l'année prochaine, mais elle sera débarrassée de ses échafaudages à l'occasion de la grande olympiade industrielle et artistique, si bien qu'à cette époque et sauf quelques ravalements et quelques parties d'ornementation extérieure qui resteront à exécuter, la foule pourra contempler l'imposant ensemble de ces constructions gigantesques. Le

mois prochain, il sera procédé au nivellement de la place du Carrousel, depuis si longtemps attendu.

Après toutes les marques d'estime qu'elle a déjà reçues, un nouvel hommage vient d'être rendu à la mémoire de Visconti : on a placé dans la salle des Gardes, au Louvre, l'auget, le marteau, la truelle, la règle et l'équerre en acier poli et ébène, donnés aux musées, et qui servirent, le 25 juillet 1852, à la pose de la première pierre des achèvements du Louvre.

Il a été dit un mot, dans notre dernière livraison, du plafond peint par M. Faustin Besson, pour la chambre à coucher de l'Impératrice aux Tuileries. Un de nos collaborateurs qui a pu voir cette œuvre remarquable, nous transmet quelques détails sur le sujet choisi par l'artiste et sur l'ensemble décoratif qu'il complète. Les quatre dessus de porte sont de la main de François Boucher, ils ont pour accessoires autant de pendentifs sur lesquels s'ajuste l'immense plafond de M. Besson. Cette composition, d'une grâce infinie, représente Flore envoyant sur la terre, par une de ses plus charmantes messagères, la rose qui avait reçu à la Malmaison le nom de *la reine Hortense.* Aux côtés de la déesse s'entrelacent, avec une merveilleuse harmonie, des groupes d'enfants, des guirlandes de fleurs et un médaillon de la royale mère de l'Empereur. Le style de ces peintures, que l'on croirait empruntées aux meilleurs jours du XVIIIe siècle, rappelle en tout point celui de Boucher, dont M. Faustin Besson, maintenant l'émule, le continuateur, mériterait d'avoir été l'élève.

La belle statue équestre de Napoléon Ier, par M. le comte de Nieuwerkerke, que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier, est arrivée le 31 juillet à Napoléon-Vendée et a été immédiatement dirigée sur la principale place de cette ville, où elle sera découverte le 20 de ce mois en grande cérémonie.

Quelques hésitations se sont produites à l'Institut touchant la place laissée vacante, par la mort de Raoul Rochette, au fauteuil de secrétaire perpétuel d'une de ses sections. L'Académie des beaux-arts s'était réunie le 22 du mois dernier pour dresser la liste des candidats à la succession du défunt ; la commission avait présenté MM. Halévy de l'Académie des beaux-arts ; Vitet, de l'Académie française, et Hittorf, de l'Académie des beaux-arts ; l'Académie avait joint à ces noms celui de M. Ravaisson, de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; quelques voix s'étaient réparties sur d'autres candidatures ; mais l'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 4 courant, a décidé que l'élection dont il s'agit était ajournée à six mois.

M. Thiers, dont la santé est excellente à cela près d'une affection de larynx qui lui impose certaines exigences de régime, est en ce moment aux eaux de Cauterets. L'ancien ministre semble complétement détaché des affaires politiques de ce monde ; pour le plus grand profit des contemporains et de la postérité, il ne s'occupe plus que d'histoire et de belles-lettres. Chez les hommes supérieurs de la trempe de M. Thiers, le repos c'est encore le travail. On a donc tout lieu d'espérer que les loisirs faits par les événements au célèbre écrivain ne seront pas perdus pour l'intéressant ouvrage qu'il prépare sur l'Italie et l'art au XVIe siècle. Il sera curieux de comparer ce livre à celui de M. de Lamartine sur les Médicis.

La petite ville de Biarritz s'est piquée d'honneur : comme d'autres cités plus importantes, Marseille, Strasbourg, Dieppe, et, si notre souvenir est fidèle, Lyon, elle a voulu, elle aussi, avoir sa résidence impériale, que l'état des choses rend d'ailleurs indispensable si, comme il est permis de le croire, Leurs Majestés sont disposées à venir tous les ans habiter durant quelques semaines cette ville de bains. Les plans se dressent, les devis s'établissent, on songe déjà à se mettre à l'œuvre et sous peu seront posées les premières assises de ce palais, ou plus probablement de ce pavillon de Biarritz qui, dès le 1er juillet de l'année prochaine, devra être en mesure de recevoir ses augustes hôtes.

Le gouvernement vient de prendre une décision qui intéresse l'archéologie nationale ; on restaure l'église de Montmorency près de Paris, l'un des plus charmants souvenirs que nous ait laissés l'architecture de la Renaissance. Commencé en 1525 par Guillaume de Montmorency, ce gracieux vaisseau a été terminé en 1563, par le fameux connétable de la même famille. Le gouvernement donne 50 000 francs et le surplus sera fait sans doute par la ville ; des vitraux coloriés seront restitués avec le plus grand soin à l'église ; ces vitraux seront exécutés par M. Maréchal, de Metz, sur des cartons dont la direction est confiée à M. Ingres.

Un grand mouvement artistique se manifeste chez nos voisins de Belgique, sans parler ou peut-être à cause de l'Exposition générale des beaux-arts qui vient de s'ouvrir à Bruxelles. Il a déjà été question, dans nos colonnes, de l'église qui va s'élever à la mémoire de la reine Louise-Marie, près de Laeken, sur les plans de M. Poelaert, architecte, qui ont obtenu la préférence au concours. On nous apprend que les fondations de cet édifice religieux sont déjà posées et que l'on vient de mettre en adjudication publique

deux autres parties des travaux : la crypte destinée à la sépulture des membres de la famille royale, et le soubassement du monument.

M. Guillaume Geefs a envoyé, au Salon de Bruxelles une statue du roi Léopold, que l'on considère comme une de ses meilleures œuvres. La curiosité publique sollicitait une reproduction de cette statue qui joignît, au mérite de l'exactitude, celui de pouvoir être répandue à un grand nombre d'exemplaires; dans ce but M. Vanderkolk vient de publier une photographie de MM. Radoux et Papon, qui a été imprimée avec un soin extrême chez Lemercier, à Paris. C'est assez dire que la belle photographie mise en vente est à la fois un objet d'art et un très-fidèle portrait.

Dans cette même capitale M. Simonis, de Liége, un des sculpteurs les plus distingués du pays, achève le grand bas-relief dont il avait été chargé d'enrichir le fronton du théâtre royal de la Monnaie. L'édification de ce monument dramatique, qui n'est pas sans quelque ressemblance avec notre Odéon, remonte, comme on sait, à 1819, et depuis cette époque il n'avait été procédé à aucun nettoyage extérieur. Le contraste qui serait nécessairement résulté de la blancheur des sculptures de M. Simonis avec les teintes sombres des frises, des corniches, des colonnes et des chapiteaux adjacents, a fait reconnaître à l'édilité bruxelloise l'urgence d'un grattage général qui, sans plus de délai, va s'exécuter.

Les améliorations monumentales dont la métropole de la Belgique offre le spectacle, en provoquent chaque jour d'autres qui se révèlent sous forme d'études ou de projets. Parmi ces projets accueillis avec plus ou moins de faveur par le collége des bourgmestre et échevins, et par l'attention publique, il en est un auquel deux architectes, MM. Arveuf et Delaroche s'estiment heureux d'avoir attaché leur nom, et qui ne consiste en rien moins qu'en un vaste édifice lequel, sous la dénomination de Palais du Commerce, réunirait dans le voisinage de la Montagne de la cour et du Marché aux herbes, au moyen de rues spacieuses, la partie haute à la partie basse de la ville. La réalisation de cette entreprise ne coûterait rien à l'autorité municipale. L'examen et l'expérience diront le reste.

Nous sommes également informés que, dans une assemblée tenue le dimanche 30 juillet dernier, par la Société de l'Institut des Beaux-Arts de Bruxelles, les anciens membres de la commission ont été réélus à l'unanimité des suffrages.

L'activité artistique n'est pas moins digne de remarque dans les provinces flamandes que dans la capitale. La Société royale d'encouragement des Beaux-Arts, fondée depuis longtemps à Anvers, a eu la pensée heureuse d'opposer à la solennelle exposition des vivants dont Bruxelles est justement fière, une exposition des morts, qui n'honore pas moins l'antique cité de Rubens. Au sujet de cette précieuse exhibition, qui s'est ouverte le 10 de ce mois, nous avons reçu de la Société royale d'encouragement la lettre ci-après :

« Anvers, 5 août 1854.

« A l'occasion du 400ᵉ anniversaire de la Saint-Lucas Gilde, berceau de notre École flamande, notre Société a organisé une grande exposition de tableaux, sculptures, ciselures, gravures, médailles et autres objets exécutés par des artistes décédés.

« Les administrations de notre ville et les principaux propriétaires et amateurs nous ont confié les chefs-d'œuvre de leurs cabinets, la plupart inconnus au public.

« Déjà environ 400 tableaux des premiers maîtres, une centaine d'objets de sculpture, un nombre considérable de meubles, vases, ivoires, ciselures, émaux et antiquités se trouvent réunis dans les salons de la Société. Cette collection formera un ensemble de chefs-d'œuvre qui peut-être ne se présentera plus jamais au public.

« L'intérêt que vous portez à tout ce qui concerne les beaux-arts nous donne la conviction que vous voudrez bien attirer l'attention de vos lecteurs sur cette remarquable exhibition.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le secrétaire*, Gustave Kempmiers. »

L'idée développée par M. Delamarre, dans l'article de *la Patrie* relatif aux *salles du Croissant*, n'a point tardé à porter ses fruits à l'étranger. Les nations qui nous entourent ont peut-être moins d'initiative, mais à coup sûr elles déploient plus de résolution et surtout plus de promptitude que nous dans la mise en pratique des théories utiles. Ainsi il est hors de doute que le projet d'établir une *exposition permanente* d'objets d'art dans les salons de la Société de l'Union, de Gand, a reçu un accueil bienveillant. Une cinquantaine de toiles, dues au pinceau d'artistes gantois, sont parvenues au comité directeur de l'Exposition. L'ouverture a eu lieu il y a une quinzaine de jours.

L'*Athenæum* de Londres a publié les renseignements qui suivent :

« Le gouvernement grec a fait tirer des ruines du Parthénon un bloc de marbre qu'il destine au monument qui sera élevé en l'honneur de Washington dans sa ville natale. Sur cette pièce sera gravée l'inscription suivante : « A George Washington, général héroïque, citoyen d'un esprit « élevé, fondateur de la liberté moderne, le pays « de Solon, de Thémistocle et de Périclès, patrie

« de la liberté antique, comme une marque de « respect et d'admiration. » Le monument de Washington sera composé de pierre données par tous les États de l'Union américaine et de celles qu'offriront les pays étrangers. Sur chacune de ces pierres sera inscrit le nom du pays donateur. La Suisse a dernièrement envoyé un immense bloc de granit rouge pour le soubassement du monument. »

Durant ces dernières semaines, les arts et les lettres ont fait en France et au dehors de regrettables pertes.

Chez nous, la mort a pris, avant son heure, Duval Le Camus père, un des artistes de ce temps qui ont le plus honoré leur profession. Pierre Duval Le Camus, né à Lisieux, avait été élève de David; en dehors de la peinture de genre, dans laquelle il s'est particulièrement distingué, il avait en quelque sorte créé une spécialité, celle des portraits en pied, de 25 à 30 centimètres de hauteur, qu'il savait faire très-ressemblants, de physionomie, de pose et de manière. Les compositions de genre qu'affectionnait Duval Le Camus père, et qui ont été fréquemment reproduites par la lithographie et par la gravure, retraçaient de préférence des scènes de chasse ou de pêche. L'excellent maître avait été autrefois un bon chasseur; aussi son ami, M. Dubufe père, avait-il peint son portrait à mi-corps et de grandeur naturelle, sous le costume et dans l'attirail de ses loisirs favoris.

Il est permis de dire, sans blesser aucune susceptibilité, que peu d'artistes se sont montrés plus serviables envers leurs confrères que Duval Le Camus; son besoin d'obliger était tel, qu'il ne restreignait pas le cercle de ses intelligents offices à ses compatriotes, il était encore à Paris le représentant, l'organe, l'intermédiaire des vœux, des besoins ou des intérêts de ses collègues de l'étranger. La croix de l'ordre royal de Léopold, fut, si notre mémoire est exacte, donnée à Duval Le Camus père, déjà membre de la Légion d'Honneur, autant pour les qualités qui recommandaient ses œuvres, que pour les nombreux services qu'il avait rendus dans la mesure d'ailleurs considérable de son action et de ses moyens à la grande famille des artistes belges.

Duval Le Camus aimait le monde, et ses soirées, lorsqu'il habitait la maison d'Alphonse Giroux, rue du Coq, étaient fort recherchées, parce qu'on les savait le rendez-vous de notabilités en tout genre. On faisait de la musique, on récitait des vers, on jouait des charades, on causait et on s'instruisait dans le salon de l'artiste. L'histoire de ces attrayantes réunions est écrite tout entière à la plume ou au crayon, en vers, en prose, en signatures et en autographes, en portraits et en pochades, dans un album où tous les amis du peintre ont tenu à honneur de consigner un souvenir, et que sans nul doute ses enfants garderont comme le livre d'or de la famille.

Les détails nous manquent au sujet des influences qu'exercèrent les événements de 1848 sur la position de Duval Le Camus; nous croyons seulement savoir que ce prince de la peinture de genre avait plus de deux mille francs de rente, lorsqu'après ces tristes journées ayant pris sa retraite dans la banlieue, il devint le premier magistrat de son endroit, réalisant ainsi jusqu'à un certain point la prédiction du nécromancien de Henri IV, qui a inspiré à Béranger une de ses chansons les plus originales :

> Nostradamus ajoute en son vieux style :
> La république au prince accordera
> Cent louis de rente et, citoyen utile,
> Pour maire un jour Saint-Cloud le choisira.

Les habitants de Saint-Cloud n'ont eu qu'à se louer de la présence du peintre à la tête de leur conseil municipal; plus d'une libéralité de la famille impériale a été due à sa sollicitation; il a été pour la commune qu'il administrait, ce qu'il avait été et ce qu'il était encore pour les artistes ses confrères et presque tous ses amis. Pierre Duval Le Camus laisse un fils, élève de Drolling, qui portera haut le nom de son père, car il s'est fait remarquer à nos précédents Salons, où il a obtenu de légitimes succès dans la peinture d'histoire.

Une de ces lettres qu'on voudrait ne jamais recevoir nous informe à l'instant de la mort d'un homme qui a tenu honorablement sa place dans l'administration supérieure, dans les lettres et dans les arts. M. Charles Van Tenac, qui vient d'être inopinément enlevé à sa famille et à ses amis, dans la cinquante-cinquième année de son âge, avait été sous-préfet après 1830; un livre d'un mérite réel sur la marine lui avait valu une récompense honorifique de la reine de Portugal, et dans ces derniers temps un témoignage du même genre, l'ordre de la Rose, lui avait été envoyé par le jeune empereur du Brésil. Esprit actif, passionné pour l'étude, dévoué aux arts, et sachant tout le parti qu'on peut tirer de l'association quand elle se fonde sur une base solide, sur un principe honnête, M. Van Tenac avait su donner une féconde impulsion au Comité central des artistes et des artistes industriels, qui lui en avait manifesté sa gratitude en le nommant son président à vie. Le vide ainsi fait par la mort dans le sein du Comité central sera profondément ressenti par tous ses membres, qui ne remplaceront pas sans peine le chef intelligent qu'ils ont perdu.

Le collègue de M. Baltard pour l'édification des halles, M. Callet, qui marchait dignement sur les traces de son père, vient aussi de descendre dans la tombe. On sait que M. Callet père n'était pas moins artiste qu'archéologue ; il cumulait les travaux de l'architecte avec ceux de l'écrivain, et c'est ainsi qu'il avait légué à son fils le petit hôtel de la rue de la Pépinière, où il s'était plu à rassembler, tant au dedans qu'au dehors, les souvenirs de ses études et de ses goûts. Les ouvrages de M. Callet père n'ont pas tous vu le jour, mais les chapitres qu'il a publiés sur Philibert Delorme, Pierre Lescot et autres illustrations selon lui plus ou moins apocryphes du XVIe siècle, sont de curieux spécimens qui donnent le regret que la tâche commencée n'ait point été finie.

Quant à M. Callet fils, il avait considéré comme un pieux devoir d'augmenter les trésors architectoniques et bibliographiques réunis par son vénérable père, qui avait été le contemporain, l'ami de jeunesse de Fontaine, et qui a fourni une presque aussi longue carrière que ce maître. Nous formons des vœux pour que le décès de M. Callet fils n'occasionne pas la dispersion et par suite l'anéantissement de cette collection précieuse.

A l'étranger, deux autres artistes ont fini leurs jours. M. Félicien Bottemann, jeune sculpteur, lauréat de l'Académie de Saint-Luc à Rome, est mort à Saint-Gilles, près de Bruxelles, et la *Gazette de Parme* annonce que la principauté est en deuil d'une de ses gloires, Paolo Toschi, sans contredit le premier graveur de l'Italie contemporaine. Depuis 1832, Paolo Toschi était membre associé de l'Institut de France, section de l'Académie des Beaux-Arts, où il avait succédé à son compatriote Loughi.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

LA
BIBLIOTHÈQUE D'ARMAND BERTIN.

Au commencement du mois dernier, un des correspondants particuliers de *l'Indépendance belge* lui a envoyé de Paris de très-curieuses informations sur les principales ventes de livres qui ont eu, cette année, le mérite de passionner nos bibliophiles. Le résumé analytique concernant les enchères de la bibliothèque de l'ancien rédacteur en chef du *Journal des Débats* abonde en détails inconnus et en renseignements pleins d'intérêt, si bien que nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter au journal belge, pour le mettre sous les yeux de nos lecteurs, ce rapide et lumineux aperçu, qui touche d'ailleurs, par plusieurs points, à la spécialité de la REVUE DES BEAUX-ARTS.

On avait dit que la bibliothèque d'Armand Bertin n'existait plus, et, en effet, surpris par la malheureuse révolution de 1848, il fut forcé de vendre à Londres beaucoup de livres et en tira une somme assez forte. On croyait donc généralement que cette bibliothèque avait été déflorée. Aussi la surprise fut grande lorsque le catalogue parut et quand on y trouva des éditions originales de tous nos anciens poëtes, de tous les grands écrivains du XVIIe siècle et les monuments de notre vieille littérature.

Connaissez-vous la traduction de l'*Iliade* d'Homère, par M. Hugues Salel? Je ne crains pas de dire que non. Eh bien! les dix premiers livres de cette traduction incomplète en un volume se sont vendus 500 fr. parce qu'il s'est trouvé un descendant de M. Salel qui a bien voulu l'avoir, lorsque M. le duc d'Aumale avait donné commission pour l'acheter. Tandis qu'on mettait un pareil prix à de telles rapsodies, le théâtre complet de Pierre et Thomas Corneille, édition elzévirienne, la seule complète que l'on connaisse, était vendu à M. le comte de Montalivet 365 fr. Presque en même temps on adjugeait *la Vie de saint Christophe*, pour 1010 fr., parce que cet exemplaire, acheté à la vente du prince d'Essling, avait fait partie de la bibliothèque de M. le comte de Labédoyère. Que voulez-vous? il n'y a qu'heur et malheur en fait de ventes. Un *Pantagruel* petit in-8, qui fut vendu 3 fr. à la vente du duc de La Vallière, a été acheté par la Bibliothèque impériale 1800 fr. M. de Rothschild a acheté pour 3900 fr. un exemplaire en grand papier vélin de l'édition originale des *Œuvres de Voltaire*, dans laquelle on avait ajouté plus de mille pièces, portraits, figures et autographes.

Voici encore quelques prix assez curieux. Un Jean-Jacques Rousseau, édition Dalibon, 1125 fr., *la Clélie* de Mlle de Scudéry, magnifique exemplaire semé de fleurs de lis d'or, contenant la carte de Tendre, les figures de Chauveau et le portrait de Mlle de Longueville, a été payé 675 fr. par M. le duc d'Aumale ; *les Contes de La Fontaine*, édition des fermiers généraux, par M. de Rothschild, 770 fr. ; l'édition originale de *l'Esprit des lois*, de Montesquieu, aux armes du duc d'Orléans régent, a été aussi achetée par M. le duc d'Aumale, 200 fr.

Une des raretés de la vente était un missel que quelques personnes ont appelé *le Missel de saint Louis*. Je n'oserais affirmer le fait, mais ce que je puis dire, c'est que c'était un magnifique manuscrit du XIIIe siècle sur vélin de 244 feuillets, écrit à deux colonnes, relié en velours vert à fermoir en vermeil fleurdelisé. Le libraire Techener l'a eu

pour rien, c'est-à-dire pour 800 fr. Certes, j'aurais cent fois préféré ce livre à un mystère : *Bien advisé, mal advisé*, sans aucune espèce d'intérêt littéraire et qu'on a poussé à 1100 fr., il est vrai qu'il avait été payé, peu de mois auparavant, 1545 fr. à la vente de Bure.

Enfin, une des perles de la vente était l'exemplaire de Molière provenant de M. de Soleinne. C'est le seul exemplaire aussi complet qui existe, car il appartenait à M. de La Reynie, lieutenant général de police, et ne reçut par conséquent aucun des nombreux cartons qui furent exigés pour l'édition et furent si mystérieusement exécutés par l'éditeur. Cet ouvrage unique, imprimé en 1682, portait les armes de M. de La Reynie. M. Beuchot avait déjà signalé aux bibliophiles, il y a quelques années, des différences avec le texte des autres éditions et particulièrement une scène tout entière toute différente, celle du pauvre dans *le Festin de Pierre*. Je dirai plus, la Bibliothèque impériale ne possède rien de semblable, car le tome VII acheté par elle à la vente de Regnault-Bretel, est en partie cartonné. M. de Soleinne se mit à la chasse de l'exemplaire de M. de La Reynie. Enfin il apprit que l'exemplaire était à Constantinople. Il ne fit pas comme M. de Dolomieu qui, il y a quelques années, partit pour l'Espagne afin d'acheter un billet autographe de sainte Thérèse; M. de Saleinne préféra attendre et se mit en embuscade.

Le possesseur, M. Simonnin, revint au commencement de l'année 1833; il rapportait ses volumes et les céda, sans se douter de leur valeur, à M. de Soleinne, moyennant 75 fr. Mais comme à cette époque il y avait eu quelques cas de peste à Constantinople, pour faire rentrer le malheureux exemplaire en France, on l'avait passé au vinaigre. Avec la ferveur d'un véritable bibliophile, M. de Soleinne se mit à *reconstituer* son exemplaire, comme il me le dit un jour, car il avait été *disloqué* et sali par l'opération à laquelle on l'avait soumis; il le fit laver à l'eau, l'opération réussit, il dépensa 48 fr; il ajouta 320 fr. pour le faire relier par Bauzonnet et 35 fr. pour graver les armes; il lui coûta donc en tout 470 fr. M. Armand Bertin l'acheta à sa vente 800 fr. et il vient d'être acquis par M. le comte de Montalivet que j'ai déjà cité et qui possède, à son château de Montalivet-la-Grange, une des plus belles bibliothèque et des plus riches en même temps de France, moyennant 1210 fr. sans les frais.

En résumé, la bibliothèque d'Armand Bertin qui ne lui avait pas coûté 40 000 fr., comme il me l'a dit lui-même maintes fois, dont il avait tiré en partie une bonne somme, il y a quelques années, en Angleterre, qui a été estimée dernièrement par les experts pouvoir produire encore près de 80 000 fr., s'est vendue environ 125 000 fr. Tout dépend du goût.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 523.

Séance du mardi 1er août 1854.

PRÉSIDENCE DE M. ROUGET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 juillet 1854; son adoption est votée après la demande de plusieurs membres, qu'il soit inséré dans ce compte rendu un passage omis dans le dernier bulletin, et relatif à l'analyse de la séance publique de ls Société archéologique de Sens, qui a eu lieu dans cette ville le 4 juillet dernier. Ce passage est ainsi conçu :

« A une heure et demie Mgr l'archevêque, présidant la réunion, est monté au fauteuil; à ses côtés se sont placés les membres des bureaux des Sociétés historiques et archéologiques de l'Yonne.

« Aussitôt après, M. Prou, président de la Société sénonaise, a pris la parole pour exprimer sa reconnaissance et celle de tous les membres de cette Société à Mgr l'archevêque et à toutes les autorités de la ville, pour l'intérêt qu'ils ont pris aux travaux auxquels elle se consacre.

« Après cette allocution, les lectures ont commencé. M. l'abbé Chauveau a excité un grand intérêt en parcourant tous les monuments romains qui rappellent un martyr, puis, laissant la Rome païenne à Néron, il a montré la croix triomphante brillant de tout son éclat sous Léon X.

« M. Challe a succédé à cet orateur, et, parlant de numismatique, il a excité l'intérêt de son auditoire jusqu'à la fin de son discours par la science qu'il possède et par son esprit d'écrivain.

« M. Delegrand aîné a récréé à son tour l'auditoire par son proverbe : *Le battu paye l'amende*.

« Notre honorable collègue, M. Horsin-Déon, rappelle aussi le travail de M. Hermand sur les jetons de présence des chanoines de la cathédrale de Sens, ainsi que M. l'abbé Carlier, présentant des étoffes ayant servi à envelopper les restes de saint Victor et de saint Polentin, dont le tissu et le dessin qui les décorent ont vivement excité la curiosité des membres présents à cette séance.

« Au nombre des mémoires qui ont le plus captivé l'attention de l'auditoire, notre collègue cite la monographie du petit Hôtel-Dieu de Sens, par M. Albert Hédiard, et enfin le remarquable travail de M. Mesme sur le Masque de Fer, qu'il a

appuyé d'une foule de documents inédits fort curieux.»

Il est ensuite passé au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Les numéros des 22 et 29 juillet 1854 du journal anglais *the Builder*. Renvoyés à leur rapporteur ordinaire, M. L. Moultat.

2° Une brochure envoyée par la Société protectrice des animaux. La Société en ordonne le dépôt aux archives.

3° Le numéro du deuxième trimestre de 1854 des *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*. Cette brochure est renvoyée à l'examen de M. Gelée.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Paul Carpentier sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1852.

Dans son rapport, notre collègue rappelle la fondation de l'Académie de Nancy par le roi Stanislas, le 6 septembre 1750 et parle des travaux des années 1851-1852, lesquels ont rapport à l'histoire et à la vie de plusieurs hommes qui se sont distingués dans la magistrature, dans les sciences et les arts. Il appelle aussi l'attention de la Société sur des recherches historiques relatives à Jacques d'Arc et sur sa fille, la célèbre héroïne française.

Notre honorable collègue signale surtout l'éloge de M. F. L. Bresson, conseiller à la Cour de cassation, par M. Paillard; un article intitulé *Lorraine* par M. Haldat, concernant la particule héraldique attribuée à Jacques d'Arc, les notes historiques par M. Henri Lepage ayant pour but de savoir si Jeanne d'Arc est Lorraine. Tous ces détails sont d'un haut intérêt et méritent de fixer l'attention des artistes et des archéologues.

Le rapport signale les études faites par M. Sauteralle sur le célèbre médecin Bichat, à qui la science est redevable de précieuses découvertes sur l'organisme humain, ainsi que les travaux sur la vie et les ouvrages de Victor Jacquemont, placés l'un et l'autre au rang des hommes utiles et victimes d'un zèle trop ardent; le premier, tombé épuisé sur les marches de l'Hôtel-Dieu de Paris; le second succombant par l'excès de ses recherches en botanique et en géologie dans les régions glaciales du mont Liban et ensuite dans les zones brûlantes des Indes orientales.

M. Paul Carpentier termine son rapport en mentionnant les recherches faites par M. Meaume sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, et il conclut à ce que la Société adresse ses félicitations à l'Académie de Stanislas de Nancy sur ses intéressants travaux, et que le volume dont il vient d'être rendu compte soit déposé aux archives. Ces conclusions sont adoptées.

M. Maillet fait son rapport sur les deux volumes des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, années 1852-1853. Notre collègue mentionne, comme digne de remarque, une notice sur les dieux Lares et sur quelques statuettes qui doivent leur être attribuées; ce travail, de M. Victor Simon, révèle l'érudition et les études approfondies de l'auteur; il cite aussi M. Georges Boulenger comme auteur des notes pouvant servir à la statistique monumentale de la Moselle, travail qui mérite tous les éloges par les recherches studieuses qu'il a occasionnées.

Sous le rapport de la littérature, le morceau le plus remarquable, après une dissertation sur une question grammaticale et quatre fables ingénieuses de M. Macherez, est une traduction en vers français du poëme de *la Moselle*, d'Ausone, précédée d'une notice sur ce poëte par M. Th. des Rives ; l'auteur de cette notice rappelle Ausone comme célèbre poëte latin du IVe siècle et précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien Ier. Son poëme de *la Moselle*, le plus pur de ses écrits, a eu de nombreux traducteurs, dont plusieurs ont été assez heureux, malgré tout ce qu'une traduction laisse à désirer, les beautés du style pouvant difficilement passer d'une langue dans une autre.

«Du reste, dit notre collègue, la poésie de M. des Rives est harmonieuse et ses vers sont lus avec plaisir.»

En terminant son rapport, M. Maillet regrette que les arts trouvent si peu de place dans ces deux volumes, et reconnaissant la bonté de l'ouvrage, il conclut à ce que les deux volumes de ces mémoires aillent augmenter nos archives. Ces conclusions sont adoptées.

Ordre du jour de la séance du mardi 5 *septembre.*

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 1er août 1854; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. Vavin sur une série de *l'Investigateur*, journal de l'Institut historique; sur les tomes VIII et IX de la Société impériale d'agriculture de Paris; et sur les tomes XLIV et XLV de la Société d'horticulture; 4° Scrutin sur la nomination d'un membre correspondant; 5° Rapport de M. Horsin-Déon sur l'ouvrage de M. Ch. Chevalier, ayant pour titre *le Guide du photographe*.

NOTA. A cause de la fête de l'Assomption, il n'y aura pas de séance le mardi 15 août 1854.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

—

Séance du vendredi 4 août 1854.

PRÉSIDENCE DE M. L. GARNERAY, VICE-PRÉSIDENT.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 21 juillet, M. Dussauce dépose sur le bureau une lettre par laquelle notre honorable collègue proteste contre la discussion dont sa proposition a été l'objet dans la séance précédente. Le secrétaire donne lecture de cette lettre que nous transcrivons textuellement.

« Monsieur le président,

« Je viens protester, en ce qui me concerne, contre le compte rendu de la séance du 21 juillet dernier. Le caractère bien connu de notre honorable secrétaire ainsi que le vôtre, M. le président, ne me laissent aucun doute sur votre bonne foi : je m'abstiens donc de toute supposition comme de toute récrimination, je me borne à vous prier, M. le président, de faire rectifier cet article en rétablissant les faits purement et simplement.

« La lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Comité, concernant le concours ouvert entre les fabricants de dentelles, sous les auspices de S. M. l'Impératrice, se résume ainsi :

« Comme moi, MM. les membres du Comité devaient apprécier vivement l'heureuse idée qu'avait eue S. M. l'Impératrice d'ouvrir un concours entre les fabricants de dentelles. Le but de notre auguste souveraine était non-seulement d'établir un moyen d'émulation et de perfectionnement entre les fabricants et de créer du travail pour les ouvriers, comme aussi d'encourager et de stimuler les artistes industriels, qui, selon moi, sont la base fondamentale de toutes les industries de luxe. J'établissais que ce fait était d'un heureux augure pour les artistes de cette spécialité et pour les autres en général, attendu que Sa Majesté ne laissait passer aucune occasion d'encourager les arts et que l'approbation de Sa Majesté serait pour eux la plus belle des récompenses (sans rien ôter pour cela au mérite des fabricants). L'initiative prise par Sa Majesté aura pour les artistes un résultat favorable, et, dans cette circonstance, il était du devoir d'une société qui prend le titre de Comité central des artistes industriels, de témoigner à S. M. l'Impératrice nos sentiments de respectueuse reconnaissance et nos humbles remercîments, en sollicitant Mme la duchesse de Bassano de vouloir bien être l'interprète auprès de Sa Majesté pour la prier de daigner agréer nos vœux et notre gratitude.

« Telle était, M. le président, la substance de la lettre que j'avais adressée au bureau du Comité central.

« Il ne s'agit donc point, comme le dit le procès-verbal, d'intervenir officieusement dans une question qui, déjà, avait reçu sa solution, mais seulement de délibérer sur mes conclusions.

« Agréez, M. le président, etc. »

Nous ajouterons peu de chose à la lettre qui précède. L'honorable M. Dussauce n'est point fondé à taxer le procès-verbal d'infidélité, car il n'était point présent à la séance du 21, et n'a pu être témoin de la discussion à laquelle sa communication a donné lieu. Il se peut que le Comité n'ait point donné à la pensée de M. Dussauce le sens qu'elle avait dans son esprit. En cela nous ne pouvons qu'exprimer le regret que notre honorable collègue n'ait pu faire acte de présence dans une séance où il avait une proposition à soutenir. Au surplus, nous ne pouvions mieux faire cette fois que d'insérer textuellement la lettre dans laquelle l'auteur rectifie sa pensée.

Quant à nous, nos fonctions nous obligent à rendre scrupuleusement compte des séances, et nous déclinons en conscience tout reproche implicite ou explicite.

En réponse à l'adresse qui a été présentée au fondateur des Salles du Croissant, au nom du Comité central des artistes, M. Delamarre adresse au président du Comité la lettre suivante :

« Paris, le 1er août 1854.

A M. le président du Comité central des artistes.

« Monsieur,

« J'ai été heureux de recevoir la sympathique et chaleureuse adhésion donnée par le Comité que vous présidez, à mon projet d'exposition permanente des ouvrages des artistes vivants.

« En lisant les noms honorables qui accompagnent cette adhésion, et toutes celles qui me sont adressées journellement par les hommes les plus méritants de notre grande école d'art, je sens augmenter ma confiance dans l'œuvre que j'ai entreprise.

« Que le Comité central des artistes, qui a eu le bon esprit de ne pas voir dans la fondation des Salles du Croissant, la création d'une influence rivale ; que tous les peintres, sculpteurs, architectes, dessinateurs, graveurs, etc., qui m'ont honoré et encouragé de leur précieuse adhésion, gardent leur bonne volonté à notre cher projet ; et le public, soyez-en sûr, fera le reste.

« Soyez assez bon, monsieur, pour vous charger de mes sincères remercîments auprès du Comité central, et veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués,

« DELAMARRE,

« Député de la Somme. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

L'un des secrétaires,
C. E. CLERGET.

Un bien triste événement vient de frapper le Comité central des artistes dans la personne de son président. L'honorable M. Van Tenac est mort le 9 août vers une heure du matin, à la suite d'une courte maladie. Ses obsèques ont eu lieu le 10 à midi, dans l'église de Saint-Sulpice; ensuite le cortége s'est mis en marche pour le cimetière de l'Est. M. C. E. Clerget, l'un des secrétaires, et M. Viger Duvignau, secrétaire général, dans une courte allocution, se sont attachés à faire ressortir le mérite de cet homme éminent, qui emporte avec lui tous les regrets de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Le secrétaire général,
H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

AMBIGU : *Suzanne*. — GAITÉ : *Le Sanglier des Ardennes*. — VARIÉTÉS : *Les Antipodes*. — *Si ma femme le savait*. — VAUDEVILLE, les répétitions.

MM. Brisebarre et Eug. Nus viennent d'obtenir un véritable succès au théâtre de l'Ambigu. Leur *Suzanne*, qui n'a rien de commun avec toutes les histoires qui portent ce titre, rassemble chaque soir ce qui reste de bourgeois sur le pavé de Paris; mais, à coup sûr, la convenance de MM. du contrôle n'est pour rien dans l'attraction de l'affiche.

Oh! le bon mélodrame! le joli spectre! que le bruit de ces chaînes est harmonieux! comme c'est bien ça!

Tout au beau milieu des Ardennes
Est un château par le diable habité,
Les revenants y sont par centaines,
Les voyageurs n'osent en approcher.

Ainsi dit une vieille ballade dont tous les vers ne sont pas d'un rhythme irréprochable. Eh bien! le *Sanglier* de M. Vanderburch n'est pas probablement autre chose que le diable en question qui avait fait du château des Ardennes son quartier général; en tout cas, l'un ne valait pas mieux que l'autre, et, pour l'honneur de l'humanité, j'aime à admettre l'hypothèse d'un seul individu tour à tour qualifié de diable et de sanglier. Bien a pris à la Gaîté de vouloir galvaniser un instant un genre mort et enterré.

Il paraît qu'à Pékin les choses amoureuses se passent comme à Paris; c'est du moins ce qu'ont voulu établir une fois pour toutes MM. Carré et Barbier dans un acte ayant pour titre : *les Antipodes*. La droite du théâtre représente une chambre à la française, dans laquelle se gaudit un oncle vieux, barbare, tandis qu'à la gauche, dans un appartement chinois, gémit une nièce appétissante. Quand l'oncle parisien disparaît, ayant suffisamment instruit le public de ses intentions à l'endroit de sa nièce à lui, l'oncle de Pékin entre en scène et exécute auprès de la Chinoise le projet de déclaration élaboré par l'autre, et ainsi de suite jusqu'au dénoûment. La pièce est originale.

Après les *Antipodes*, au théâtre des Variétés, sont venus deux actes, *Si ma femme le savait*, par M. Lubize. Au risque d'exciter la jalousie de sa chaste épouse, un mari poursuit à outrance deux jeunes et jolies filles; il veille sur elles à tout instant du jour et de la nuit; il éloigne les amoureux trop entreprenants, met sous les pâtés l'argent nécessaire pour payer les termes échus, et tout cela, parce que l'une des deux jeunes filles est, ou doit être, un enfant à lui, enfant de sa jeunesse et de son premier amour, ignoré de sa légitime. Tout finit bien pour tout le monde.

Les répétitions se pressent au Vaudeville; trois pièces sont à l'étude, qui, dans la même soirée, présenteront au public les nouveaux artistes dont M. L. Boyer a composé sa troupe. Si la connaissance du théâtre, l'intelligence et la bonne volonté sont des garanties de succès, l'avenir du Vaudeville est désormais assuré.

NÉRÉE DESARBRES.

MÉLANGES.

15 août.

La Société des Concerts du Conservatoire et le théâtre impérial de l'Opéra-Comique ont en ce moment à déplorer la perte de M. Albert de Garaudé, fils d'un très-habile professeur, et lui-même, pianiste, musicien, et accompagnateur d'une haute distinction. M. Albert de Garaudé était répétiteur du chant à l'Opéra-Comique, et les services qu'il a rendus en cette même qualité à la Société des Concerts du Conservatoire seront difficilement égalés. Le père de M. de Garaudé est mort il n'y a guère plus d'un an; son fils l'a suivi de bien près dans la tombe, laissant derrière lui de nombreux et sincères regrets.

— Un grand festival a été donné dimanche dernier dans le Salon de Conversation qui est, comme on sait, une des merveilles de Baden-Baden. L'Alboni, Mme Anna de Lagrange, Vivier, Arban et plusieurs autres artistes de premier ordre ont pris part à cette solennité lyrique, qui avait attiré une foule aussi aristocratique qu'élégante, car les illustrations de tous les genres semblent s'être donné rendez-vous cette année à Baden-Baden.

ENVOIS DE ROME

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX.

Les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, exposés, suivant la coutume, à la Villa Medicis, au mois d'avril dernier, viennent d'arriver à l'École impériale des Beaux-Arts de Paris, où le public sera admis à les voir du dimanche 1er au dimanche 8 octobre prochain. Les communications que nous adresse notre correspondant de Rome nous mettent, dès aujourd'hui, à même de faire connaître la nomenclature de ces ouvrages, sous réserve de leur examen, lors de l'exposition solennelle.

PEINTURE.

M. Boulanger, 4e année, figures d'étude, sujet tiré de Schiller. — « Et moi aussi, je suis né en Arcadie, et, sur mon berceau, la nature m'avait promis le bonheur. » — Une esquisse dessinée: *la Guerre.*

M. Bouguereau, 3e année : *le Triomphe du martyre. — Le corps de sainte Cécile rapporté dans les catacombes.*

M. Baudry, 3e année : *la Fortune et le jeune Enfant*, fable de La Fontaine. — Une esquisse peinte : *le Printemps de la vie.*

M. Chifflard, 2e année : Une figure d'étude et un fragment dessiné d'après l'une des fresques du Dominiquin dans la chapelle Sainte-Cécile de Saint-Louis des Français, à Rome.

M. Lecointe, paysagiste de 4e année : *le Figuier maudit :*

« 18. Le lendemain matin lorsqu'il sortit de Béthanie il eut faim.

« 19. Et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : Que jamais il ne naisse de toi aucun fruit, et aussitôt le figuier sécha.

« 20. Ce que les disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement et se dirent l'un à l'autre : Comment ce figuier s'est-il séché en un instant. » (Évangile de saint Matthieu, chap. XXI.)

SCULPTURE.

M. Thomas, 5e année : *Orphée*, figure en marbre.

M. Gumery, 3e année : *Faune jouant avec un chevreau*, figure ronde bosse, modèle en plâtre. — Une esquisse bas-relif en plâtre : *la Mort de l'évêque Prétextat.* — Une tête d'étude en plâtre : *Bacchante.*

M. Bonnardel, 2e année : *Mercure assis*, copie en marbre de la statue en bronze du musée de Naples. — Un buste en plâtre : *Muse latine.*

M. Crauk, 2e année : Figure ronde bosse en plâtre : *l'Elégie.*

M. Lepère, 1re année : Modèle bas-relief de *l'Homme entre le Vice et la Vertu.*

ARCHITECTURE.

M. Garnier, 5e année : *une Ecole de dessin*, projet en cinq dessins.

M. Lebouteux, 4e année : Restauration du temple d'Apollon épicurius, à Bassæ, en Arcadie; dix dessins.

M. Louvet, 3e année : les Propylées d'Athènes; sept dessins.

M. Ancelet, 2e année : Détails du temple de Vesta, à Tivoli; cinq dessins.

M. Ginousi, 1re année : Détails du temple d'Antonin et de Faustine; quatre dessins.

GRAVURE.

M. Deveaux, 5e année : *la Madone de Foligno*, planche non terminée. — Portrait de la mère de Raphaël, planche également non terminée.

M. Bertinot, 3e année : Portrait du pape Clément IX, d'après la peinture originale de Velasquez, de la galerie de l'académie de Saint-Luc, à Rome. — Trois dessins d'après nature et d'après l'antique.

M. Bellay, 1re année : Portrait de Masaccio, dessiné d'après le portrait peint par Masaccio dans la galerie des Offices, à Florence. — Deux fragments dessinés d'après *le Jugement dernier* de Michel-Ange. — Deux figures d'après nature. — Deux figures d'après l'antique. — Une Tête dessinée au crayon rouge d'après Léonard de Vinci.

COMPOSITION MUSICALE.

M. Debholle, 2e année : le premier acte de *Giovanna regina di Napoli*, tragédie lyrique en deux actes.

M. Cohen, 1re année : Une Messe solennelle avec chœurs, solos et accompagnement d'orchestre.

On sait que l'Exposition des concours des grands prix précède toujours celle des travaux des pensionnaires de Rome. Les résultats de ces divers concours seront donc exposés, à partir de la fin d'août, à l'École impériale des Beaux-Arts, dans l'ordre ci-après :

Paysage historique, mercredi 30 août, jeudi 31 et vendredi 1er septembre.

Sculpture, mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 septembre.

Architecture, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 septembre.

Gravure, mercredi 20, jeudi 21, vendredi 22 septembre.

Peinture d'histoire, mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 septembre.

La séance de couronnement aura lieu le samedi 7 octobre.

Nous rappellerons que les sujets du concours sont pour le paysage la XIe églogue de Virgile : *Lycidas et Mœris ;* pour la grande peinture : *Abraham lavant les pieds aux trois anges ;* pour la sculpture : *Hector et son fils Astyanax ;* pour l'architecture : *un édifice consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire.*

Dans la peinture, les concurrents sont : MM. Jacommoty, élève de M. Picot ; Lévy, élève de MM. Picot et Abel de Pujol ; Clément, élève de Drolling et de M. Picot ; Maillot, élève de Drolling et de M. Picot ; Delaunay, élève de M. Flandrin ; Romagny, Fossey, Clère, de Conninck, Sellier, tous élèves de M. Cogniet.

Les compétiteurs dans la sculpture sont : MM. Chapu, élève de M. Duret ; Beaugeau, élève de M. Jouffroy ; Moreau, élève de Pradier et de M. Suriart ; Doublemard, élève de M. Duret ; Carpeaux, élève de MM. Duret et Rude ; Maneglier, élève de M. Ramey-Dumont ; Rolland, élève de MM. Duret et Feuchère ; Irvoy, élève de MM. Ramey-Dumont et Yvon.

Le prix de la gravure sera disputé par MM. Gaillard, élève de M. Lecouturier ; Soumy, élève de M. Vibert ; Budischowsky, élève de MM. Leroux et Abel Lucas ; Thibault, élève de MM. Martinet et Gleyre ; Annedouche, élève de MM. Martinet, Gleyre, Biennoury ; Dubouchet, élève de M. Vibert.

Le paysage offre pour concurrents : MM. Chaigneau, élève de M. Brascassat ; Allougé, élève de MM. Cogniet et Ducornet ; de Penne, élève de M. Cogniet ; Moreaux, élève de M. Biard ; Job, élève de M. Cogniet ; Favier, élève de M. Horace Vernet ; Chauvel, élève de MM. Bellel et Aligny ; Bernard, élève de M. Flandrin.

Les élèves architectes admis en loges pour l'obtention du grand prix ne sortiront que le 9 de ce mois.

Les deux expositions de cette année, tant celle concernant les envois de Rome que celles ayant rapport au concours pour les grands prix, semblent promettre des œuvres d'un véritable intérêt artistique.

FÉLIX PIGEORY.

ACHILLE GIROUX

SA VIE ET SA MORT.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La ville natale. — Le collège d'Alençon. — Saumur. — M. Aubry. — L'atelier de Drolling. — L'éditeur Victor Delarue.— L'École d'Alfort. — Le haras du Pin. — Un rendez-vous. — M. de Montholon-Semonville. — Premiers Salons. — Une saisie. — Séjour à Barbison. — Opération industrielle. — Un billet de 4000 fr. — Multiplication phénoménale.

Un de ces fils de l'art qui surgissent et disparaissent comme de rapides lueurs, dans la dévorante atmosphère de notre XIXe siècle, est mort, il y a peu de mois, à cent cinquante lieues de Paris, sans que l'émotion produite par cette fin prématurée, sans que les justes regrets qu'elle inspire aient dépassé le cercle d'un petit nombre de confrères et d'amis. Le serviteur que la peinture vient de perdre se nommait Achille Giroux, et les trente-six ans qu'il a vécu, disputant ses jours à des embarras continuels, se résument en quelques dates et tiennent dans quelques anecdotes !

Né à Mortagne en 1818, avec les premiers soleils de mai, Achille Giroux avait été en-

voyé, par sa famille, au collége d'Alençon, d'où, peu d'années après, les circonstances le conduisirent à Saumur, où il termina son éducation. Dans cette ville, un spectacle bien autrement fascinateur que le tableau de l'antiquité d'après les récits des poëtes et des prosateurs grecs ou romains, s'offrit aux regards d'Achille, fixa ses idées et décida de son avenir.

Saumur possède une école de cavalerie, et l'adolescent ne connut bientôt plus d'autre université que celle-là. Achille avait seize ans, une fermeté d'esprit, une rectitude de volonté que l'on prenait alors pour de l'entêtement; de plus, ses dispositions précoces étaient stimulées par M. Aubry, habile professeur de l'endroit, qui cumulait l'enseignement de son art avec la pratique de la lithographie, et qui avait trouvé pour l'exercice de cette dernière spécialité, un intelligent collaborateur dans son jeune disciple.

En dehors des leçons de M. Aubry, Achille ne formait que des rêves équestres : les harnais et les uniformes lui tournaient la tête, tous les bacheliers, tous les docteurs du monde ne valaient pas, dans son opinion, le plus simple écuyer, le moindre maréchal des logis bien campé sur sa selle. Admirateur passionné de Pégase et de Bucéphale, Achille proclamait avec Buffon que « la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. » Libre de tous remords, l'enthousiaste eût donné pour la dernière des haridelles les descriptions sonores inspirées à Pausanias par les coursiers du Parthénon.

Armand Carrel, suivant ce que raconte un de ses biographes, noircissait ses cahiers de lycéen d'extravagantes pochades représentant des soldats de la vieille garde. Aux versions et aux thèmes de son professeur, Achille Giroux substituait, avec une inexprimable aisance, des silhouettes hippiques, et il se comporta de la sorte jusqu'à l'heure où ses parents lui permirent de céder à la vocation qui l'entraînait vers Paris.

Drolling, qui avait admis Giroux au nombre de ses disciples, aimait à suivre et à encourager ses progrès; toutefois l'élève n'avait emprunté au maître que la sévérité du dessin et la conscience de la forme. Le fougueux néophyte se souvenait toujours de Saumur et de M. Aubry : vainement les modèles posaient devant lui, vainement les plus souriantes figures essayaient de le séduire, ce n'étaient pas des visages d'hommes ou de femmes, des vierges ou des chérubins que le pinceau ou le crayon reproduisaient sous sa main, c'étaient le plus ordinairement des jambes, des croupes, des crinières, des têtes ou des encolures de chevaux.

Le genre lithographique était aussi cultivé par le débutant, qui avait fait de notables progrès dans l'art de dessiner des sujets sur la pierre, si bien qu'un des principaux éditeurs de la capitale, M. Victor Delarue, n'hésita point à le charger, malgré son extrême jeunesse, d'un important travail, car il s'agissait des planches contenant des spécimens d'ostéologie et de miologie destinés à un *Cours d'anatomie* des chevaux. Chaque jour, jusqu'à la fin de cette pénible tâche, Giroux faisait le voyage d'Alfort et prenait, au sein même de l'école vétérinaire, en face de ces animaux qui posaient devant lui dans toutes les attitudes, et dont il pouvait ensuite décomposer et analyser les diverses parties dans les amphithéâtres de dissection, ses esquisses, fidèlement empruntées à la nature et qui ont classé la publication de M. Victor Delarue au nombre des meilleurs ouvrages didactiques de notre époque.

Sous l'influence de ce premier succès, Achille voulut revoir le pays natal, et son passage en Normandie fut pour lui une occasion toute naturelle de visiter le célèbre haras du Pin. Quel contraste entre le Pin et Alfort! Alfort revenait à la mémoire du voyageur comme un lieu d'épreuves, un laboratoire de la science, une infirmerie ou un charnier, tandis que le haras du Pin déroulait sous ses yeux l'aspect d'une riante oasis où les plus beaux coursiers du monde caracolaient dans toute leur force et toute leur liberté entre la verdure et le ciel bleu.

D'une année à l'autre il ne suffisait pas à

Giroux de se fortifier dans la peinture; sa rare souplesse à manier le crayon lithographique se révélait de plus en plus; avec moins de talent et plus de savoir-faire il aurait pu, en cet heureux temps où les concurrences n'affluaient pas, se créer une fructueuse position dans le genre des chevaux, auquel il s'adonnait d'une manière exclusive. Quant aux lithographies, soit que Giroux reproduisît, soit qu'il copiât ou qu'il interprétât les compositions de ses confrères, on y reconnaissait, jusque dans la plus légère touche, jusque dans les moindres effets, l'instinct, le sentiment exquis du maître.

Cependant la fortune s'obstinait à tourner le dos à l'artiste, éprouvé à la fois dans l'exercice de son art et dans ses affections intimes! Plus de travail, partant plus de ressources! Le besoin frappait à la porte de Giroux : il ouvrit, non pour accueillir cet importun, qui était depuis longtemps le familier du logis, mais pour en finir avec sa destinée.

Le voilà donc, l'insensé! errant par les rues et bientôt hors des murs de la ville! longeant les grands chemins, vingt fois sous la tête, presque sous les pieds des chevaux, qui, par une instinctive gratitude, n'avaient garde de l'écraser. Il y a un dieu pour les ivrognes et souvent aussi pour les gens qui veulent se tuer. Le voilà traversant les plaines, enjambant les fossés, escaladant les clôtures, trouant les haies, le voilà qui rebondit hors d'haleine sur la route de Longchamp!

On était au mois de juin, le soleil s'ensevelissait à l'horizon dans une vapeur de pourpre pailletée d'or qui se mêlait aux tièdes émanations de la Seine. Sur la route de Longchamp volait, à toute vitesse, un tilbury dont le maître, reconnaissant le promeneur, lui crie : — « Où allez-vous, Achille? — A un rendez-vous! répond tranquillement le peintre, les regards tournés vers la rivière. — Ce rendez-vous n'est pas le plus pressé, réplique aussitôt l'interlocuteur, vous en avez un autre, prenez place à côté de moi, nous allons souper ce soir au Café de Paris. »

Avant que Giroux eût articulé une parole et sans qu'il pût se défendre, un bras robuste l'enlevait à la hauteur du marchepied, et en un clin d'œil il était sur le second coussin du tilbury. La Providence qui venait d'arracher Giroux à sa pensée funeste était un de ses amis et de ses plus dévoués protecteurs, M. Octave de Montholon-Semonville, petit-fils du marquis de Semonville et neveu du général Montholon, né à l'Aigle, en 1809. Capitaine de cavalerie très-distingué, M. de Montholon-Semonville avait été attaché à l'état-major du général marquis de Saint-Simon, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde. Comment s'était formée l'étroite liaison unissant l'officier à l'artiste? Il ne serait pas impossible que cette amitié eût pris naissance à Saumur.

Pour de sinistres projets, il n'est pire démon que le jeûne. Après le souper du café de Paris, Giroux, à qui le champagne avait porté conseil, était entièrement revenu de ses idées de suicide, si bien revenu, si parfaitement guéri, que, sous aucun prétexte, il n'avait voulu accepter une avance de dix mille francs que lui offrait son ami le capitaine, dans le seul but de mettre un peu d'ordre à ses affaires.

Le jour vint cependant où M. de Montholon-Semonville dut quitter Paris pour rejoindre son régiment ou continuer ses voyages trop tôt interrompus par la mort, qui le surprit en 1845 à Beyrouth. Mais d'autres amis restaient à Giroux; pour n'en citer que quelques-uns, c'étaient MM. Diaz, Couture, Théodore Rousseau, Troyon, Ziem, Bida, Landelle, et le plus assidu de tous, M. J. J. Fruitier, miniaturiste dont le talent égale le cœur.

Giroux avait donc retrouvé son courage et sa joyeuse humeur, le travail revenait à lui sur les ailes dorées de l'inspiration et un nouvel attachement remplissait son cœur. En somme l'artiste s'était remis à la peinture, et les Salons se succédaient au profit de ses envois et de sa renommée.

La meilleure histoire d'Achille Giroux, ses plus beaux états de service, sont écrits en quelques lignes dans les livrets de nos diverses expositions, depuis l'époque où, bien jeune encore, il eut l'honneur d'y être accepté. Les ouvrages du peintre qui fit sa première

entrée au Louvre, en 1840, n'ont pas cessé d'occuper une honorable place dans les galeries de ce palais, toutes les fois que les portes en ont été ouvertes aux compositions des artistes vivants.

Le nouveau venu fut justement loué au Salon de 1840, pour sa *Chasse au tigre*, et à celui de 1841, pour son *Pickpocket*, étalon pur sang; le Salon suivant lui fournit l'occasion d'exposer un beau portrait de M. Alex. P., attestant qu'il n'avait point oublié les leçons de son maître. En 1843, Giroux avait au Louvre quatre toiles, ainsi mentionnées au catalogue : *Soldat des gardes de Charles Ier*, roi d'Angleterre; — *Chevaux effrayés dans un bac;* — *Chevaux de labour;* — Portrait de Mme B. L'un de ces tableaux représentant les *Chevaux effrayés dans un bac*, acheté mille francs par un Anglais et maintenant à Londres, restera comme une des principales œuvres de l'artiste.

Quoi qu'il en soit, les succès du Salon n'empêchaient pas la gêne d'être obstinément assise au foyer de Giroux. Mais on a beau être malheureux, on trouve toujours, même sans le chercher, plus malheureux que soi. Un jour un confrère du voisinage, appréhendant les poursuites de créanciers inexorables, fait porter chez l'artiste l'unique pièce de son mobilier qui eût de la valeur, c'était un bahut en chêne sculpté du plus beau style de la renaissance, un escriban qui avait, dit-on, appartenu à Marguerite de Parme. Le confrère croyait son meuble en sûreté, mais la semaine suivante, hélas! Achille à son tour était saisi, et l'escriban vendu, en dépit de tous les référés.

Quelques esquisses miraculeusement échappées au désastre avaient été recueillies par M. Eugène Isabey, qui s'était empressé d'en faire le sujet d'une loterie, à laquelle avaient été conviés le ban et l'arrière-ban des artistes et des amateurs de l'avenue Frochot et de ses alentours. La loterie produisit une vingtaine de louis, immédiatement comptés par M. Eugène Isabey à son ami. Qu'advient-il alors? Achille regagne son domicile la joie dans l'âme. On danse autour de la table sur laquelle le petit trésor avait été étalé, et le soir même on prend le chemin de Barbison, où l'on reste jusqu'au complet épuisement du numéraire. C'est durant son séjour dans l'auberge de Barbison que Giroux a peint sur une armoire de la mère Ganne, *un Tigre s'élançant d'un rocher*, composition traitée avec une grande facilité de main.

Cette facilité, Giroux la déployait encore dans le genre lithographique, ainsi que le prouvent ses copies d'après Horace Vernet, Eugène Isabey, Alfred de Dreux. Mais ce talent de lithographe, qui aurait dû l'aider à vivre, valut à l'artiste, au lieu du bien-être qu'il cherchait, une série de désolations et de pertes, résumées dans l'épisode qui va suivre.

Un éditeur ou imprimeur d'estampes avait proposé une sorte de commandite à Achille Giroux pour un album d'études et de scènes équestres qui avaient demandé à l'artiste huit ou dix mois de labeurs non interrompus. Une première avance de quatre mille francs sur les bénéfices avait été promise dès que l'œuvre serait finie, et Giroux, au terme de sa tâche, ne manqua pas de réclamer l'acquittement de cette promesse. Il se trouva alors que le capitaliste n'avait pas d'argent, mais il offrit sa signature à son créancier, lequel lui objecta fort judicieusement que, n'étant en relation avec aucun prince de la finance, le billet en question équivaudrait pour lui à un assignat de la première république.

« N'est-ce que cela? avait dit l'imprimeur, acceptez toujours mon billet, endossez-le, je me charge d'en obtenir l'escompte.

Giroux signe, l'industriel emporte son titre et ne reparaît plus. Quelques semaines ou quelques mois plus tard, Giroux entend parler d'une faillite, de la faillite de son débiteur. Diverses feuilles de papier timbré lui notifient même cette catastrophe, mais il avait fait son deuil des quatre mille francs, il avait sur le chevalet plusieurs toiles desquelles il espérait un bon prix, aussi, sans s'inquiéter du contenu, envoya-t-il le grimoire judiciaire

> .... Où va toute chose,
> Où va la feuille de rose
> Et la feuille de laurier!

Les paperasses subséquentes éprouvent le même traitement jusqu'à ce qu'un matin trois hommes vêtus de noir, comme les estafiers de la chanson de Marlborough, grattent à l'huis du peintre et l'informent qu'il s'est malencontreusement placé sous le coup d'une contrainte par corps. Il n'y avait pas un mot à dire. Le dossier était en règle; rien n'y manquait : originaux des protêts, assignations, significations de jugement, commandements et le reste, tout y était à son rang, y compris la pièce principale, le billet de quatre mille livres souscrit par le négociant et paraphé au revers par l'artiste.

Poursuivi et finalement pris au collet comme endosseur à défaut du premier signataire, force était à Achille de payer capital, intérêts et frais, ou d'accepter un gîte dans cette bastille que l'on nomme la maison de Clichy. En pareille occurrence, on fait flèche de tout bois, Giroux rassemble ses ressources, puise dans la bourse de ses amis, réalise un premier à-compte, et en considération de son infortune et de son bon vouloir, il obtient un répit.

Engagé dans la voie des accommodements usuraires, route diabolique où les précipices se succèdent en s'élargissant toujours, Giroux a vu cette dette principale de quatre mille francs, s'élever, d'après ce que certifient des personnes dignes de foi qui ont reçu ses confidences, au chiffre fabuleux de douze mille francs, par suite des commissions et des renouvellements accumulés les uns sur les autres, sous tous les prétextes et sous toutes les formes, de manière à mettre en défaut la vigilante sollicitude de la justice. Cette maudite lettre de change a été l'incessante persécution, le remords, le cauchemar, le ver rongeur du pauvre artiste; cette hideuse menace de la contrainte par corps s'est tenue en permanence derrière lui, elle a galopé sans miséricorde cramponnée à la croupe de ses plus beaux chevaux, comme le noir chagrin d'Horace : *Post equitem sedet atra cura!*

Sur cette inextinguible créance de douze mille francs, Giroux, à l'heure de sa mort, en avait remboursé les deux tiers, et voilà ce qu'il en a coûté au peintre, qui ne payait pas patente et ne jouissait pas comme son associé du droit de faire faillite, pour avoir tenté, une fois dans sa vie, de coopérer à une spéculation commerciale!

Georges GUÉNOT.

MONUMENT DE VISCONTI.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION.

La Commission pour le monument de Visconti s'est réunie en assemblée générale le 12 de ce mois, sous la présidence de M. le comte de Nieuwerkerke, directeur des Musées impériaux, dans le lieu ordinaire de ses convocations, au Louvre. Parmi les membres présents se trouvaient : M. le baron Paul de Richemont, député, vice-président de la Commission; M. le baron de Lespérut, député; MM. Picot et Hippolyte Le Bas, de l'Institut; M. Perron, du ministère d'État; M. Vauchelet, peintre; M. Amédée Couder, M. Croiseau, chef de la comptabilité des travaux du Louvre; M. Séguin, marbrier du tombeau de l'Empereur. La Commission avait perdu, dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis sa précédente réunion, deux de ses notabilités : M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et M. Cluïs aîné, sous-chef au ministère d'État, décédé le matin même de la séance. D'autres membres, comme M. Horace Vernet, étaient absents de Paris pour le service de l'État.

Le rapporteur, M. Georges Guénot, a présenté le compte rendu suivant :

Depuis l'assemblée générale qui a eu lieu le 13 février dernier, votre bureau, Messieurs, formé en sous-commission, a tenu plusieurs séances, où ont été spécialement traitées les questions d'art, relatives au monument à élever par souscription à la mémoire de Visconti.

Trois architectes, membres de l'Institut et de cette Commission, MM. Hippolyte Le Bas, Caristie et Hittorff, ont secondé de leur précieux concours les travaux du bureau.

Plusieurs projets étaient en présence; de la combinaison des avantages que chacun d'eux sem

blait offrir, est résulté, Messieurs, le projet soumis aujourd'hui à votre examen.

La sous-commission s'est fait un devoir de suivre scrupuleusement les prescriptions du programme, qui interdisait de rien changer au tombeau de Visconti père, qu'on a seulement exhaussé au moyen d'un soubassement, afin que la proximité du monument de Visconti fils ne lui porte point préjudice.

Ces plans, étudiés d'abord au lavis, ont fait sentir le besoin d'en avoir le spécimen en relief, ainsi que cela s'est déjà pratiqué pour divers monuments de la capitale, entre autres pour les constructions joignant le palais des Tuileries au Louvre.

Il importait de se rendre exactement compte de l'effet que produirait le rapprochement des deux mausolées, en combinant cet effet avec les lois de l'harmonie et les exigences de la perspective.

Dans ce but, et sur le désir exprimé par MM. Hippolyte Le Bas, Caristie et Hittorff, une réduction des deux monuments au dixième de la grandeur d'exécution a été commandée et réalisée par les soins de M. Félix Pigeory. Cette réduction est en ce moment sous les yeux de la Commission, appelée à se prononcer sur les suites qu'il convient de donner au travail.

La mise à exécution du projet exposé nécessite, ainsi que cela avait été admis dans la précédente réunion générale, la translation du tombeau de Visconti père de la place trop restreinte qu'il occupe dans la quatorzième division du cimetière de l'Est, sur le nouveau terrain choisi dans l'alignement, et à gauche de la grande avenue conduisant à la chapelle. Cet emplacement, large de quatre mètres, mesure une superficie d'environ dix-sept mètres, et se trouve à peu de distance de l'allée transversale qui coupe la grande avenue.

Le bureau avait pensé, Messieurs, que la ville de Paris ne se montrerait pas moins sympathique à la mémoire de l'illustre citoyen qui fut un de ses architectes, qu'elle ne l'avait été dans des circonstances analogues pour d'autres célébrités nationales : Greuze, Casimir Périer et Casimir Delavigne. On avait espéré que la municipalité parisienne, en témoignage du souvenir qu'elle garde d'anciens et signalés services, concéderait à titre gratuit le terrain indispensable à l'érection du monument de Visconti. L'événement n'a point jusqu'ici réalisé cette espérance.

Mais les fonds déjà recueillis, ceux qu'on a la presque certitude d'obtenir encore, ne laissent aucun doute sur l'entière réussite de l'œuvre que nous avons entreprise. Le total des sommes déjà versées entre les mains de notre trésorier, M. Croiseau, atteint un chiffre relativement considérable, dont il a dressé l'état annexé à ce rapport.

De son côté, M. Théodore Lejeune, notre secrétaire, a encaissé de nombreuses souscriptions, dont le détail manque, M. Lejeune n'ayant pu donner communication de ses livres ni assister à cette séance, retenu qu'il est au palais de Fontainebleau par les travaux de réparations des peintures de la chapelle de la Trinité. Ces pièces et celles ayant trait aux comptes généraux, seront produites à la commission de comptabilité.

Enfin, des bons de souscription, des engagements formels ou des signatures, assurent, à bref délai, d'autres rentrées importantes.

Au total général des sommes reçues, il faut joindre et porter en ligne de compte, car ils représentent pour la souscription de l'argent comptant, les dons de matériaux et les promesses de main-d'œuvre.

Ainsi notre collègue, M. Henraux, a généreusement pris, dans une séance de la sous-commission, l'obligation de fournir les marbres que réclamera l'édification du monument.

M. Derre, sculpteur ornemaniste, a non-seulement souscrit pour une somme de 50 francs, mais encore il a proposé, avec le plus honorable dévouement, et en échange des seuls déboursés, de se charger des diverses parties d'ornementation. M. Derre a adressé ce matin, à M. le comte de Nieuwerkerke, la lettre ci-après :

Paris, 12 août 1851.

Monsieur le Président,

Ayant travaillé comme sculpteur ornemaniste sous les ordres de Visconti, je serais heureux de rendre hommage à sa mémoire, en me chargeant de tous les travaux relatifs à la partie ornementale de son monument, sans autre indemnité que les seuls déboursés.

Veuillez agréer, monsieur le Président, mes très-respectueuses salutations.

D. Derre.

Dès l'ouverture de la souscription, MM. H. Aubert et compagnie, propriétaires de la *Lave fusible*, avaient écrit à M. le comte de Nieuwerkerke la lettre suivante :

Paris, 23 mars 1851.

Monsieur le comte,

Nous avons eu connaissance du projet formé par la Commission dont vous êtes le président, d'élever par souscription un monument à la mémoire de Visconti.

Permettez-nous, monsieur le comte, de solliciter l'honneur d'être admis parmi ceux qui,

les premiers, ont offert de concourir à l'accomplissement de ce projet.

Visconti nous a jugés dignes de travailler sous ses ordres lors de la construction du tombeau de l'Empereur aux Invalides; depuis cette époque, sa bienveillante protection ne nous a jamais fait défaut, et c'est à elle que nous attribuons la meilleure partie des succès que nous avons obtenus jusqu'à ce jour.

Nous considérons donc comme un devoir d'offrir à la Commission notre concours (gratuit bien entendu), pour l'exécution de tous les travaux de notre industrie dont l'emploi vous paraîtra utile.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'assurance de notre entier dévouement.

H. Aubert et Cie.

Aucune mesure, aucun soin, n'ont d'ailleurs été négligés pour assurer le plein succès de notre œuvre. En dehors de la publicité des journaux, des lettres particulières ont été écrites, des démarches personnelles ont été faites; enfin, plus de huit mille bons de souscription et circulaires ont été répandus avec discernement à Paris, dans les départements et à l'étranger.

Les conséquences de ces nombreux envois ne cessent de se faire sentir, et de tout ce qui précède, Messieurs, votre bureau se croit autorisé à conclure que le chiffre total de la souscription en dons pécuniaires, en travaux d'art, en matériaux et en main-d'œuvre, dépassera la somme de *vingt mille francs*, avec laquelle il sera certainement possible de rendre à Visconti un hommage digne de son grand nom et de ses grandes œuvres.

Le projet soumis à l'appréciation de la Commission a été unanimement adopté. Ce projet, consistant en un socle, soubassement ou piédestal rectangulaire qui supportera la statue de Visconti à demi couché, aura quelques rapports avec le tombeau de Géricault. Sur la face du piédestal parallèle à la grande avenue du cimetière, sera gravé et doré en creux le plan du Louvre, chef-d'œuvre de l'illustre architecte.

Les questions relatives à la concession du terrain au Père-Lachaise et à la statue de Visconti ont été recommandées à la sollicitude de M. le comte de Nieuwerkerke, qui a bien voulu se charger d'en poursuivre la solution au mieux de tous les intérêts.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission a résolu qu'il serait immédiatement procédé à l'ouverture des travaux de l'édification du monument, sous le contrôle supérieur de MM. Hippolyte Le Bas, Caristie et Hittorff, membres de l'Institut, et sous la direction de M. Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris.

Depuis la séance générale de la Commission, les lettres suivantes sont parvenues à M. Félix Pigeory :

Bains d'Arcachon, 11 août 1854.

Je reçois, Monsieur, à cent cinquante lieues de Paris, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me prévenir que la Commission pour le monument Visconti, doit se réunir le 12 courant et pour m'inviter à passer à votre bureau, afin d'y prendre connaissance des plans du monument et d'établir la valeur des marbres que je dois gratuitement fournir.

Je regrette beaucoup, Monsieur, de me trouver dans l'impossibilité d'assister à la réunion de demain et de n'avoir pu donner, avant cette réunion, les renseignements que vous désirez avoir.

Je compte faire un voyage à Paris dans le courant de septembre, et je pourrai alors vous satisfaire; mais vous auriez un moyen facile d'être fixé sur la valeur des marbres, ce serait de communiquer les plans à M. Séguin, marbrier de l'Empereur, membre de la Commission, qui peut apprécier aussi bien que personne l'importance de cette fourniture.

Je m'empresserai, dans tous les cas, de me mettre à votre disposition dès mon arrivée à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

S. Henraux.

Paris, le 13 août 1854.

Pour arriver, Monsieur, au but de nos désirs relativement au monument à élever à la mémoire de Visconti, il faut que chacun y apporte sa pierre, selon sa force; en conséquence, je viens me mettre à votre disposition pour l'établissement des devis et rédactions des marchés. Je serais heureux de m'associer encore plus intimement à cette belle pensée.

Recevez je vous prie, Monsieur, mes salutations très-distinguées.

E. Verrier,
Architecte.

La plus grande diligence est apportée en ce moment à tout ce qui concerne les devis et les marchés qui, suivant le vœu de la Commission, seront arrêtés et signés de manière

à ce qu'aucun malentendu ne soit possible et à ce que les crédits affectés aux diverses catégories de travaux ne soient sous aucun prétexte dépassés.

Théodore LEJEUNE,
Secrétaire de la Commission pour le monument de Visconti.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU TEMPS ACTUEL.

—

Les quarante fauteuils. — Les associés libres. — Les associés étrangers.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1].

Vingt-sept directeurs ont successivement présidé aux destinées de l'École des beaux-arts, depuis le 1er février 1648 jusqu'en 1793; l'illustration de ces divers chefs de l'Académie rejaillit sur ses autres membres.

Aux termes des articles V et XIII des statuts de février 1648, le chef ou directeur pouvait être changé tous les ans; il pouvait de plus être choisi en dehors de l'Académie, sans même qu'il se livrât à la peinture ou à la sculpture, il suffisait qu'il en eût l'amour joint aux connaissances indispensables.

Voici maintenant la liste des directeurs dans l'ordre chronologique :

1° En reconnaissance des services signalés qu'elle lui devait, l'Académie désigna pour son premier directeur Martin de Charmoys, conseiller d'État et secrétaire du maréchal de Schomberg, ambassadeur à Rome.

2° Des considérations analogues firent donner pour successeur à Martin de Charmoys, le 29 juin 1655, l'intendant général des bâtiments, Antoine Ratabon, en grand crédit auprès de la reine mère et du cardinal Mazarin, qui s'était employé avec beaucoup d'énergie et de zèle pour débarrasser l'Académie de l'adjonction momentanée de la maîtrise.

3° Charles Errard, peintre, nommé le 9 novembre 1675, directeur des Académies de Paris et de Rome.

1. Voir, pour la première partie, page 245 ci-dessus.

4° Charles Lebrun, peintre, le 11 septembre 1683.

5° Pierre Mignard, dit le Romain, peintre, le 4 mars 1690.

6° Noël Coypel, peintre, le 13 août 1695.

7° Charles Delafosse, peintre, le 7 avril 1799.

Mansart informe l'Académie, de la part du roi, que l'article des premiers statuts qui autorisait la nomination de directeurs étrangers à la compagnie est abrogé; il la prévient en conséquence qu'elle aura désormais à les choisir parmi ses principaux officiers.

8° Antoine Coysevox, sculpteur, le 24 juillet 1702.

9° Jean Jouvenet, peintre, le 30 juin 1705.

10° François de Troy, peintre, le 7 juillet 1708.

11° Corneille Van Clève, sculpteur, le 4 juillet 1711.

12° Antoine Coypel, peintre, le 7 juillet 1714.

13° Louis de Boullongne, peintre, le 10 janvier 1722.

14° Sur la proposition de Rigaud, et conformément à une décision de l'Académie du 28 novembre 1733, la charge de directeur est remplie, par quartier et à tour de rôle, par les quatre recteurs, Nicolas de Largillière, Guillaume Coustou, Claude Hallé et Hyacinthe Rigaud.

L'idée de Rigaud ne réussit pas, on revient à une direction unique.

15° Guillaume Coustou, sculpteur, le 5 février 1735.

16° Nicolas de Largillière, peintre, le 5 juillet 1738.

17° René Frémin, sculpteur, le 7 juillet 1742.

18° Pierre Cazes, peintre, le 28 mars 1744.

19° Charles-Antoine Coypel, peintre, le 23 juin 1747.

20° Louis Silvestre, peintre, le 29 juillet 1752.

21° Jean Restout, peintre, le 5 juillet 1760.

22° Jacques Dumont le Romain, peintre, le 27 juin 1763; ayant quarante ans de service, passe immédiatement ancien directeur.

23° Charles André dit Carle Van-Loo, peintre, le 27 juin 1763.

24° François Boucher, peintre, le 23 août 1765.

25° Jean-Baptiste Lemoyne, sculpteur, le 2 juillet 1768.

26° Jean-Baptiste-Marie Pierre, peintre, le 7 juillet 1770.

27° Dernier directeur, Joseph-Marie Vien, peintre, le 30 mai 1789.

Mais la tourmente et la désorganisation s'était assez longtemps appesantie sur la France. Les arts commencèrent enfin à respirer avec le Directoire. Partiellement reconstituée en 1795, l'Académie des beaux-arts prit alors le nom d'Institut. L'illustre corps comprenait, au début : six peintres, six sculpteurs, six architectes, six musiciens, en tout vingt-quatre membres. L'adjonction de deux peintres et de trois graveurs eut lieu en 1803; neuf ans plus tard, en 1812, ce nombre s'accrut d'un peintre; enfin, en 1816, le chiffre des quarante fauteuils se compléta par l'addition de cinq peintres, deux sculpteurs, deux architectes et un graveur. Le total des *associés étrangers*, qui était de huit en 1803, fut, en 1823, porté à dix. La classe des dix *associés libres* est une création de 1816.

C'est de cette époque que l'Académie des beaux-arts de l'Institut a été constituée d'une manière définitive et ainsi qu'il suit : *section de peinture,* quatorze membres; *section de sculpture*, huit; *section d'architecture*, huit; *section de gravure*, quatre; *section de musique*, six. *Associés libres*, dix membres; *associés étrangers*, dix. Un secrétaire perpétuel.

Il reste maintenant à faire connaître les noms des célébrités qui ont successivement tenu, depuis la réorganisation de 1795 et ses compléments de 1803 et de 1816, les quarante fauteuils ainsi que les siéges d'*associés libres* et d'*associés étrangers* de l'Académie des beaux-arts.

PEINTRES.

N° 1. — 1795, David; — 1816, L. Barbier, par ordonnance; — M. Horace Vernet, né le 30 juin 1789.

N° 2. — 1795, Van Spaendonck; — 1822, M. Hersent, né le 10 mars 1777.

N° 3. — 1795, Vien; — 1809, Ménageot; — 1816, Garnier, né le 24 août 1759; — 1849, M. Léon Cogniet, né le 29 août 1794.

N° 4. — 1795, Vincent; — 1816, Prudhon; — 1823, Bidauld, né le 15 avril 1758; — 1846, M. Brascassat, né le 30 août 1804.

N° 5. — 1795, Regnault; — 1829, M. Heim, né le 16 janvier 1787.

N° 6. — 1795, Taunay; — 1830, Granet, né le 17 décembre 1775; — 1850, M. Robert Fleury, né le 8 août 1797.

N° 7. — 1803, Denon; — 1825, M. Ingres, né le 15 septembre 1781.

N° 8. — 1803, Visconti père; — 1818, Lethière; — 1832, Blondel, né le 25 juillet 1781, mort le 10 juin 1853. — 1853, M. Flandrin, né le 6 mai 1804.

N° 9. — 1812, Gérard; — 1837, M. Schnetz, né le 25 avril 1787.

N° 10. — 1816, par ordonnance, Guérin; — 1833, Drölling, né le 7 mars 1786; — 1851, M. Alaux, né le 15 janvier 1787.

N° 11. — 1816, Girodet-Trioson; — 1825, Thévenin; — 1838, Langlois; — 1839, M. Couder, né le 1er avril 1790.

N° 12. — 1816, Gros; — 1835, M. Abel de Pujol, né le 30 janvier 1787.

N° 13. — 1816, Meynier; — 1832, M. P. Delaroche, né le 17 novembre 1797.

N° 14. — 1816, Carle Vernet; — 1836, M. Picot, né le 17 octobre 1786.

SCULPTEURS.

N° 1. — 1795, Pajou; — 1809, Lemot, mort le 6 mai 1827; — 1827, Pradier, né à Genève en 1794; — 1853, M. Simart, né le 27 juin 1806.

N° 2. — 1795, Houdon; — 1828, Ramey fils, né le 24 mai 1796; — 1853, M. Seurre aîné, né le 11 juillet 1795.

N° 3. — 1795, Julien; — 1805, Chaudet;

— 1810, Cartellier; — 1831, M. Nanteuil, né le 9 août 1792.

N° 4. — 1795, Moitte; — 1810, Lecomte; — 1817, Stouff; — 1826, M. David, né le 13 août 1789, à Angers.

N° 5. — 1795, Roland; — 1816, Ramey père; — 1838, M. Auguste-Alexandre Dumont, né le 4 août 1801.

N° 6. — 1795, Dejoud; — 1816, Lesueur; 1831, Roman; — 1835, M. Petitot, né le 23 juin 1794.

N° 7. — 1816, par ordonnance, Bosio, né en mars 1769, à Monaco; — 1845, M. Lemaire, né le 7 janvier 1798.

N° 8. — 1816, Dupaty; — 1825, Cortot, né le 20 août 1787; — 1843, M. Duret, né le 19 octobre 1804.

ARCHITECTES.

N° 1. — 1795, Gondouin; — 1819, Hurtault; — 1824, Delespine; — 1825, M. Hippolyte Le Bas, né le 30 mars 1782.

N° 2. — 1795, de Wailly; — 1799, Chalgrin; — 1811, Percier; — 1838, Huvé, né le 28 avril 1789, mort le 23 novembre 1852; — 1852, M. Hittorff.

N° 3. — 1795, Pâris, devenu la même année associé non résident; — 1795, Dufourny; — 1818, Thibault; — 1826, Labarre; — 1833, Guénepin, né le 17 juin 1780; — 1842, M. Gauthier.

N° 4. — 1795, Boullée; — 1799, Antoine; — 1801, Heurtier; — 1822, Huyot, né le 27 décembre 1780; — 1840, M. Caristie.

N° 5. — 1795, Peyre; — 1823, Vaudoyer père, né le 21 décembre 1786; — 1846, M. Lesueur.

N° 6. — 1795, Raymond; — 1811, Fontaine, né le 10 septembre 1762, mort le 4 octobre 1853; — 1853, M. Gilbert.

N° 7. — 1816, par ordonnance, Rondelet; — 1829, Molinos; — 1831, Ach. Leclère, né le 27 octobre 1785, mort le 23 décembre 1853; — 1854, M. de Gisors.

N° 8. — 1816, Bonnard; — 1818, Poyet; — 1825, Debret, né le 21 juin 1777; — 1850, Blouet, mort le 17 mai 1853; — 1853, Visconti, mort le 29 décembre 1853; — 1854, M. Duban.

GRAVEURS.

N° 1. — 1803, Bervic; — 1822, Tardieu; — 1844, M. Forster.

N° 2. — 1803, Dumarest; — 1806, Duvivier; — 1819, Galle; — 1846, M. Gatteaux.

N° 3. — 1803, Jouffroy; — 1826, Richomme; — 1849, M. Henriquel-Dupont.

N° 4. — 1816, par ordonnance, M. le baron Desnoyers.

MUSICIENS COMPOSITEURS.

N° 1. — 1795, Méhul; — 1817, Boïeldieu; — 1835, Reicha; — 1836, M. F. Halévy.

N° 2. — 1795, Molé; — 1816, par ordonnance, Chérubini; — 1842, Onslow, mort en octobre 1853; — 1853, M. Reber.

N° 3. — 1795, Gossec; — 1829, M. Auber.

N° 4. — 1795, Grétry; — 1813, Monsigny; — 1817, Catel; — 1831, Paër; — 1839, Spontini; — 1851, M. Ambr. Thomas.

N° 5. — 1795, Préville, devenu la même année associé non résident; — 1795, Grandménil; — 1816, par ordonnance, Lesueur; — 1837, M. Carafa de Colobrano.

N° 6. — 1795, Monvel, mort en 1812; — 1816, Berton; — 1844, M. A. Adam.

ASSOCIÉS LIBRES.

N° 1. — 1816, de Vaublanc; — 1845, M. de Cailleux.

N° 2. — 1816, de Blacas d'Aulps; — 1839, Dumont (Aristide-Laurent), né le 10 juillet 1790, mort le 4 octobre 1853; — 1853, M. le comte de Nieuwerkerke.

N° 3. — 1816, de Vaudreuil; — 1817, de Richelieu; — 1822, de Lauriston; — 1828, Siméon; — 1846, M. le comte Duchâtel.

N° 4. — 1816, M. de Pradel.

N° 5. — 1816, Castellan; — 1838, de Clarac; — 1847, M. le baron Taylor.

N° 6. — 1816, M. le comte Turpin de Crissé.

N° 7. — 1816, de Choiseul Gouffier; — 1817, de Chabrol Volvic; — 1843, M. le comte de Rambuteau.

N° 8. — 1816, Gois père; — 1823, M. le marquis de Pastoret.

N° 9. — 1816, de Forbin; — 1841, M. le comte d'Houdetot.

N° 10. — 1816, le comte de Peyronnet; — 1840, M. le comte de Montalivet.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

N° 1. — 1803, Haydn; — 1820, Paësiello; 1844, M. Rossini, à Bologne.

N° 2. — 1803, Canova; — 1823, Alvarès, mort en 1827; — 1832, M. Rauch, à Berlin.

N° 3. — 1802, Calderari; — 1805, Marvaglia; — 1820, Antolini; — 1841, M. Cockerell, à Londres.

N° 4. — 1803, Appiani; — 1820, Caumiani; — 1844, M. Owerbeeck, à Rome.

N° 5. — 1803, Morghen, mort en 1833; — 1834, M. Meyerbeer, à Berlin.

N° 6. — 1803, Sergell, mort en 1824; — 1823, Loughi, mort en 1830; — 1832, Toschi, à Parme, mort en 1854.

N° 7. — 1803, Ginguelmi; — 1805, Salieri; — 1830, comte de Cambrai d'Igny; — 1843, M. le prince de Canino, à Rome.

N° 8. — 1803, West; — 1823, Schinckell, 1841, M. de Kleuzé, à Munich.

N° 9. — 1823, Thorwaldsen; — 1844, M. Tenerari, à Rome.

N° 10. — 1823, Zingarelli, mort en 1827; 1838, M. Cornelius, à Berlin.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

1795, Renou; — 1804, Joachim Le Breton; — 1816, Quatremère de Quincy, démissionnaire en 1839; — 1839, Raoul Rochette; — 1854, M. F. Halévy.

L'étude de cette nomenclature donnera aux amateurs de statistiques l'occasion de constater que les doyens par date de réception sont : chez les *peintres*, M. Horace Vernet (1826); chez les *sculpteurs*, M. David d'Angers (1826); chez les *architectes*, M. Hippolyte Le Bas (1825); chez les *graveurs*, M. le baron Desnoyers (1816); chez les *musiciens*, M. Auber (1829). Parmi les *associés libres*, les vétérans sont : MM. de Pradel et Turpin de Crissé, tous deux de 1816. Trois fauteuils en sont encore à leur premier occupant : celui de M. le baron Desnoyers dans la classe des graveurs, ceux de MM. de Pradel et Turpin de Crissé dans la série des associés libres; les trois titulaires sont en possession depuis 1816, c'est-à-dire depuis au moins trente-huit ans.

En revanche, les fauteuils qui ont le plus souvent changé de maîtres sont, dans la section des architectes, celui de M. Gauthier, n° 3, où l'académicien a eu pour devanciers, par ordre rétrospectif, Guénepin, Labarre, Thibault, Dufourny et Pâris; puis celui n° 8, à M. Duban, qui a eu pour prédécesseurs : Visconti, Blouet, Debret, Poyet et Bonnard. Dans la section des musiciens, le fauteuil n° 4, appartenant aujourd'hui à M. Ambroise Thomas, a servi de siége, avant cet académicien, à Spontini, Paër, Catel, Monsigny et Grétry.

En résumé, au 1er juillet 1854, les quarante fauteuils de l'Académie des beaux-arts ont été possédés par cent quarante-huit titulaires ainsi répartis : depuis 1795, pour les quatorze numéros de la section de peinture, trente-neuf occupants; pour les huit numéros de la sculpture, vingt neuf occupants; pour les huit numéros de l'architecture, trente-six occupants; pour les six numéros de la musique, vingt-trois occupants. Depuis 1803, les quatre siéges attribués à la gravure ont eu onze occupants, Trente et un élus ont tour à tour rempli les dix fauteuils des associés libres. Enfin, depuis l'année 1816, vingt-quatre membres ont successivement joui des siéges réservés aux associés étrangers.

Après avoir assez longuement parlé des morts, le dernier mot de ce travail doit être pour les vivants, et notre vœu le plus sincère est que les académiciens actuels restent longtemps dans leurs fauteuils.

A. SAINT-VINCENT DUVIVIER,
Chef des bureaux de l'École impériale des Beaux-Arts.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

EXTRAIT DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Une récente publication d'un de nos collègues, M. Charles Chevalier, ingénieur opticien, ayant

pour titre : *Guide du Photographe*, et confiée par la Société à l'examen de M. Horsin-Déon, a été de la part de cet appréciateur aussi éclairé que compétent l'objet d'un rapport dont nous croyons opportun de consigner ici l'analyse.

Le *Guide du Photographe* est un livre précieux pour l'art ; il a été écrit par un homme spécial, plein de l'amour de la science et même de l'enthousiasme qui anime le cœur du véritable artiste.

Notre collègue, dit le rapporteur, assistait à la naissance du daguerréotype, il en a suivi pas à pas les progrès et il produisait la première épreuve sur plaque avec l'aide de MM. Fau et Richoux, quand à peine l'Académie venait d'entendre le rapport de l'illustre Arago.

Dès ce moment la vie de M. Ch. Chevalier semble avoir eu pour principal but l'amélioration des appareils photographiques et la propagation de la merveilleuse découverte.

Le *Guide du Photographe*, dont il est l'auteur, se divise en trois parties : dans la première, M. Ch. Chevalier s'occupe spécialement des instruments qui peuvent donner des images photogènes. Il décrit d'une manière claire et concise les différentes combinaisons optiques de la chambre noire, depuis l'époque où elle sortit des mains de son inventeur, J. B. Porta, jusqu'au perfectionnement qu'il a appliqué lui-même par son objectif à verres combinés.

M. Charles Chevalier démontre les avantages de certains instruments que l'on n'a pas coutume d'employer en photographie ; il explique dans cet esprit et il conseille l'usage des microscopes simples et solaires; le mégascope solaire pour objets opaques et transparents; enfin le mégascope réfracteur achromatique pouvant servir de polariscope, instrument au moyen duquel on produit de magnifiques épreuves amplifiées de portraits exécutés avec les plus petites chambres noires; pourvu que l'on ait fait un portrait négatif bien net sur verre, serait-il microscopique, on peut, à l'aide de cette invention, le convertir en portrait positif de grandeur naturelle. Service éminent rendu à l'art et aux artistes, et qui cette fois, espérons-le du moins, ne passera pas pour arriver d'Allemagne, tandis que l'idée aura été conçue sous les arcades du Palais-Royal.

Après nous avoir fait prendre connaissance des curieux appareils dont M. Ch. Chevalier est pour la plupart l'inventeur, il nous initie aux moyens simples qui permettent d'obtenir de beaux résultats photographiques en nous signalant les précautions qui conviennent relativement au choix des objets à reproduire, à la position qu'il faut leur donner lorsqu'ils sont mobiles, et à celle qu'on choisira soi-même lorsque les sujets seront fixes comme des édifices.

La foule d'observations qui découlent des conseils donnés sur l'emploi de la lumière rend ce chapitre un des plus intéressants de l'ouvrage de M. Ch. Chevalier, et c'est à l'observation des préceptes qu'il contient que sont dues les épreuves si harmonieuses que les artistes seuls savent obtenir et qui donnent à leur photographie une supériorité incontestable.

La première partie de l'ouvrage de M. Charles Chevalier nous fait connaître les inventions et améliorations nouvelles apportées aux instruments optiques. La seconde est composée de mémoires d'un haut intérêt, car ils nous initient aux perfectionnements obtenus en ces derniers temps par les photographes dévoués aux progrès de la science.

Le premier mémoire, qui est de M. G. Roman, est un traité complet de photographie; il en analyse toutes les opérations, signalant sans réserve les perfectionnements qu'il a pu y apporter et qui ont pour résultat 1° une plus grande fidélité dans la perspective aérienne, 2° la coloration des lignes d'horizon dans des tons plus doux et plus harmonieux.

M. G. Roman donne aussi de nouvelles proportions à l'iodurage; il parle de l'azotate d'argent fondu pour obtenir la sensibilisation et il expose son papier directement à la radiation de la lumière, ce qui lui donne une sensibilité plus grande, une mise au point plus sûre et une impression plus nette; il termine son travail en entrant dans quelques détails sur les deux modes d'emploi du collodion.

Le second mémoire est de M. Cuvelier, qui déclare n'employer que le procédé de M. Humbert de Molart, qu'il a modifié et ensuite appliqué au *papier ciré de M. G. Legray*.

Dans ce mémoire, M. Cuvelier préfère l'emploi de l'iodure d'ammonium pour deux causes : 1° parce qu'il donne plus d'harmonie entre les lumières vives et les parties les plus sombres ; 2° parce que les épreuves ont, selon lui, plus de finesse, plus de moelleux et en même temps plus de vigueur.

Le troisième est de M. Dufaur, qui ne craint pas d'avouer qu'il n'a rien inventé, qu'il ne se sert que des procédés connus qu'il a modifiés et débarrassés d'une foule d'accessoires minutieux dont l'utilité lui paraît contestable.

Le quatrième mémoire est de M. Laborde : il donne la description d'un appareil qui sert à étendre le collodion avec facilité sur le verre, il démontre les avantages de cet instrument recommandable à plus d'un titre ; puis, après avoir

discuté la valeur de plusieurs préparations, il conclut sur leurs avantages respectifs et il fait connaître un agent révélateur obtenu par la distillation sèche, qui sera précieux pour la photographie, car il peut rivaliser avec l'acide pyrogallique.

Enfin le cinquième mémoire est de M. Arthur Chevalier, fils de notre collègue, dont il partage les travaux. Il parle de la découverte de MM. Niepce et Daguerre. Après quoi il passe en revue les travaux de chaque artiste photographe, spécifiant pour chacun d'eux les progrès dont on leur est redevable; puis il donne une description claire et précise pour arriver à opérer parfaitement sur plaques métalliques. Abordant ensuite la photographie, il en fait ressortir les avantages, cite les artistes les plus habiles en ce genre, et parle avec enthousiasme de leurs travaux.

La seconde partie de la brochure de M. Ch. Chevalier traite de la gravure photographique de M. Niepce, de la lithophotographie, du procédé de la gravure héliographique, d'une instruction pour le coloriage des épreuves sur plaques, et se termine par une explication sur l'usage du compteur à cadran et à sonnerie.

La troisième et dernière partie est un recueil de documents se rattachant à l'histoire de la photographie, documents précieux aujourd'hui, mais plus précieux encore dans l'avenir pour l'histoire de l'art. M. Charles Chevalier, qui connaît la part revenant à chacun des inventeurs de cette prodigieuse découverte, a voulu, sans nul doute, en les publiant, venger la mémoire de Daguerre des accusations portées contre lui, accusations que la mort n'a pu encore faire oublier.

Le rapport de M. Horsin-Déon est plein de détails d'un véritable intérêt.

Ordre du jour de la séance du mardi 5 septembre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 1er août 1854; 2° correspondance; 3° scrutin pour la nomination d'un membre correspondant; 4° rapport de M. E. Vavin sur une série de *l'Investigateur*, journal de l'Institut historique; sur les tomes VIII et IX de la Société impériale d'agriculture de Paris; et sur les tomes XLIV et XLV de la Société d'horticulture; 5° rapport de M. Paul Carpentier sur une série du *Musée universel.*

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 18 août 1854.

PRÉSIDENCE DE M. L. GARNERAY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. Galimard, peintre d'histoire, ancien fondateur et président du Comité central, nous adresse une lettre de condoléance au sujet de la mort de notre président.

M. L. Garneray donne quelques détails sur la décision prise en séance du bureau, relativement aux honneurs funèbres dus par le comité à son président. L'assemblée adopte et approuve à l'unanimité.

M. C. E. Clerget, l'un des secrétaires, propose au comité d'envoyer une adresse à la veuve de l'honorable M. Van-Tenac. Cette proposition est acceptée sans discussion.

La Revue des Beaux-Arts reproduira dans son prochain numéro les deux discours prononcés sur la tombe par M. H. Viger Duvignau et C. E. Clerget, secrétaires du Comité, ainsi que la lettre adressée au Comité par M. A. Galimard.

M. Clerget fait observer qu'il est ordinaire avant de procéder à une nouvelle élection, de suspendre la séance lorsqu'une société vient de perdre son président. M. L. Garneray, président, répond que cette réunion n'est que préparatoire et que l'on doit au moins désigner des candidats.

La séance est suspendue quelques instants.

Pendant cette suspension, les intérêts et l'avenir du comité sont l'objet de toutes les conversations, mais la société renferme des éléments d'une vitalité trop énergique, pour s'arrêter dans la route que lui ont tracée les hommes de mérite qui se sont succédé au fauteuil de la présidence.

La séance est ouverte de nouveau.

L'assemblée charge le secrétaire général de rédiger une notice biographique sur l'honorable Van Tenac, qui sera insérée au journal.

MM. Dussauce, H. Lazerges et Viger Duvignau sont désignés pour former une commission chargée de pourvoir au monument, que de concert avec Mme veuve Van Tenac le comité veut élever à la mémoire de son président.

L'un de nos membres, M. Trouillard, statuaire, s'offre pour exécuter les ornements que comporterait le projet des architectes. Le comité accepte et exprime sa reconnaissance à M. Trouillard.

Lecture est donnée du projet d'adresse à la veuve de M. Van Tenac. La rédaction est de M. C. E. Clerget.

Nous croyons devoir transcrire ici l'expression

de la gratitude de tout le comité pour les services que lui a rendus son président.

Paris, 18 août 1854.

« Madame,

« A l'occasion de l'événement douloureux qui vient de vous frapper dans vos plus chères affections, le comité central des artistes se fait un devoir de vous témoigner la part bien vive que tous les collègues de M. Van Tenac prennent à votre affliction.

« Par la droiture et la bonté de son cœur, comme par l'exquise urbanité de son caractère, M. Van Tenac avait su faire du comité central une famille qui perd en lui plus qu'un président.

« En rendant hommage à la mémoire de notre cher et regretté collègue, nous faisons plus que d'accomplir un acte de convenance, nous obéissons surtout au profond sentiment de reconnaissance que ses nombreux services ont gravés dans nos cœurs.

« Puisse l'expression de nos sympathiques regrets, Madame, apporter quelques soulagements à une douleur que nous partageons bien sincèrement.

« Agréez, Madame, l'assurance de nos sentiments respectueux. »

L'assemblée adopte et tous les membres présents s'empressent d'apposer leur signature au bas de cette lettre que le secrétaire général fera parvenir à la famille Van Tenac.

M. H. Lazerges pose ensuite cette question : la présidence à vie sera-t-elle conférée de nouveau au successeur de M. Van Tenac, ou bien le président sera-t-il rééligible chaque année? M. S. Chaumier fait valoir tous les motifs qui peuvent et doivent engager le comité à repousser dorénavant la présidence à vie, et conclut à ce que la société s'interdise le droit de nommer un président perpétuel. L'assemblée adopte à l'unanimité les conclusions de l'honorable M. Chaumier. Voici les causes qui ont décidé la société à conférer la présidence à vie à M. Van Tenac, et celles qui motivent sa nouvelle décision.

A l'époque où M. Galimard, peintre d'histoire, quitta le fauteuil, M. Van Tenac était vice-président du comité, et déjà il songeait à continuer dignement et même à régénérer l'œuvre fondée par ses devanciers. Un projet admirable pour l'intérêt de l'art et des artistes fut sur le point d'être mis à exécution, mais des motifs puisés dans une honorable susceptibilité, ont empêché son exécution, et par là privé les artistes composant le comité, du travail, qui sans aucun doute, leur serait arrivé par cette voie. Une fois nommé président M. Van Tenac voulut revenir sur ce qui avait été abandonné, bien que les conditions ne fussent plus les mêmes, bien que la réussite fût douteuse, et le comité réorganisé sur de nouvelles bases fut constitué en une association dont le but était la régénération de l'art religieux, le perfectionnement de l'industrie par l'art, enfin le bien-être des artistes par le travail. Mais pour réaliser ce dernier paragraphe, le comité devait aborder des opérations toutes commerciales, fonctionner à l'instar des sociétés industrielles et présenter à titre de garantie pour les commettants un homme responsable, investi de sa confiance. Alors autant par reconnaissance pour les tentatives généreuses de M. Van Tenac que par nécessité, le comité lui conféra le titre de président à vie, désireux d'honorer par cette marque les peines et les soins qu'il avait pris.

Enfin un acte notarié et enregistré, signé et paraphé par tous les membres du comité, constitua légalement l'existence nouvelle où entrait la société. Aujourd'hui la mort regrettable de notre président à vie remet tout en question; les circonstances actuelles bien différentes de celles où se trouvait le pays à l'époque dont nous avons parlé plus haut, rendent inutile toute tentative ayant pour but d'obtenir les résultats proposés par l'acte d'association. Sans cependant renoncer à sa devise, à sa mission toute morale, mission qu'il partage avec d'autres sociétés, marchant au même but, comme l'a dit l'honorable M. Dussauce, le comité croit devoir écarter et annuler les précédents qui l'ont engagé à créer une présidence perpétuelle.

En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité que la présidence sera triennale.

Le comité est invité par son président à choisir les candidats à la présidence. Les bulletins déposés dans l'urne après l'appel nominal, on procède au dépouillement du scrutin : trois noms sortent, ce sont ceux de MM. Siméon Chaumier, L. Garneray et Dussauce. On procédera dans la séance prochaine à l'élection définitive.

Une convocation spéciale sera faite, et selon le vœu de M. H. Lazerges, elle portera les trois noms sur lesquels se sont réunis les suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire général,

H. VIGER DUVIGNAU.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Ambigu : *les Rues de Paris*. — L'affiche du Vaudeville. — Opéra-Comique : *l'Opéra au camp*. — La direction du Théâtre-Lyrique.

C'est dans un charmant panorama que MM. Delacour, Thiboult et Granger, ont enfermé le

drame tour à tour larmoyant et gai qu'ils ont appelé du nom de leur cadre : *les Rues de Paris*. Ces messieurs sont passés maîtres en l'art de chatouiller les fibres, mais jamais jusqu'à concurrence de satiété ; aux larmes ils donnent le balancier du rire, au rire le contre-poids des larmes ; c'est, avec eux, une transition continuelle, un bain russe moral, une douche de gaieté subite sur une explosion de sanglots.

Plusieurs décors à grand effet nous ont étonné. Le tableau représentant la *rue Richelieu* est des plus saisissants, celui offrant la vue de la *rue aux Fèves* est d'une remarquable variété; plusieurs actes encore sont plus ou moins pittoresques. Au résumé, *les Rues de Paris* sont un succès pour les auteurs, un succès pour les acteurs.

L'affiche du Vaudeville annonce pour ce soir, 1er septembre, la réouverture de ce théâtre, faisant rayonner trois titres d'une virginité immaculée : *le Fauconnier*, pour les débuts de Brindeau et Mlle Luther; *les Marquises de la fourchette*, pour la rentrée de Félix et Delannoy; *Qui mal veut*, pour Mme Guillemin. La salle est fraîche et pimpante ; des loges ont été ajoutées au balcon, d'autres ont été supprimées au rez-de-chaussée, et remplacées par un amphithéâtre garni de stalles. Quelques instants encore et le public aura salué de ses bravos les artistes de prédilection, et approuvé par ses applaudissements l'heureux choix des pièces nouvelles. Et si, à propos de nouveautés dramatiques, nous ne poussons pas plus loin notre examen aujourd'hui, c'est que rien, ou à peu près, n'a été représenté sur nos théâtres, qui vivent tous, mais vivent mal, de leur répertoire usé, attendant avec impatience les premières fraîcheurs du soir pour lancer leurs pièces à recettes.

NÉRÉE DESARBRES.

Sous ce titre, *l'Opéra au camp*, on a représenté l'autre semaine, à l'Opéra-Comique, une petite comédie en un acte dont M. Paul Foucher est l'auteur et dont M. Varney, chef d'orchestre de l'Ambigu, à qui l'on doit la ronde des *Bohémiens de Paris* et la ronde plus fameuse encore des *Girondins*, a écrit la musique. M. Paul Foucher a arrangé à sa manière et avec beaucoup d'esprit, une aventure de Mme Favart au quartier général de Maurice de Saxe, la veille de la bataille de Fontenoy. La musique de M. Varney ne reflète peut-être point assez la facilité et la joyeuse humeur du livret; çà et là cependant elle offre de gracieux motifs. — Les demandes exagérées de la commission des auteurs, qui parlaient d'abord d'un interdit, et qui ensuite prétendaient imposer à M. Émile Perrin de ruineuses dîmes sur les recettes du Théâtre-Lyrique, dont le privilége lui avait été récemment confié, ont déterminé cet habile administrateur, aussi bien par respect de sa dignité personnelle que par sollicitude pour ses véritables intérêts, à se dessaisir de ce privilége et à envoyer sa démission au ministère d'État. M. Achille Fould acceptera-t-il cette démission? Les sincères amis de l'art et des artistes espèrent que M. Perrin sera maintenu à la direction du Théâtre-Lyrique, quant ce ne serait que pour apprendre à la commission des auteurs dramatiques à se modérer un peu.

MÉLANGES.

1er septembre.

Parmi les promotions et nominations qui ont eu lieu dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, et qui ont été publiées au *Moniteur* à l'occasion de la fête du 15 août, il est de notre devoir de signaler les suivantes : *Officiers* : M. le docteur Emery, président de l'École impériale des Beaux-Arts; Merruau, secrétaire général de la préfecture de la Seine. *Chevaliers* : MM. Damas Hinard, secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice; Albert de Dalmas, sous-chef du cabinet de l'Empereur; Horace de Viel-Castel, conservateur au musée du Louvre; Vuhrer, chef de division au ministère de la maison de l'Empereur; Théodore Dubois, inspecteur des Beaux-Arts; Théodore Richard, peintre de paysage; Perrin, Schopin, Degeorges, peintres d'histoire; Jadin, peintre d'animaux; Droz, sculpteur ; Nolau, architecte-décorateur; Anton Melbye, peintre de marine; Lefuel, architecte de la couronne, chargé des travaux de la réunion des Tuileries au Louvre; Bellu, entrepreneur de charpente; Autran, auteur dramatique et Hostein, directeur du théâtre de la Gaieté.

— Dans sa séance du 26 août dernier, l'Académie des Beaux-Arts a procédé à l'élection d'un membre de la section de musique, en remplacement de M. Halévy, qui succède à M. Raoul Rochette dans le secrétariat perpétuel de cette classe. M. Clapisson a été élu par 21 voix sur 32 votants.

— Le buste en marbre de Victor Jaquemont, exécuté par l'artiste Mahul, vient d'être mis à la disposition de l'administration du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, par M. le ministre d'État.

— On s'occupe beaucoup, en Allemagne, de la récente ouverture de l'Exposition de Munich, où les arts ne tiennent qu'une place secondaire, le but de cette exhibition étant spécialement industriel.

MUSÉUM STOKBROO

VENTE D'UNE COLLECTION ARTISTIQUE A ALKMAAR.

Parmi les dernières communications qui nous ont été transmises des Pays-Bas, nous avons trouvé le catalogue d'une vente artistique qui a fixé notre attention, autant à cause des détails plus ou moins curieux qu'il renferme, que de l'étrangeté de sa rédaction. Cette brochure, consacrée à l'analyse et à la description d'une collection d'objets d'art, meubles, tableaux, chinoiseries et raretés de tous genres, amiablement offertes en tout ou en partie, à l'achat éclairé des amateurs jusqu'au 1er octobre prochain, à Alkmaar, doit être, pour ne parler d'abord que de sa forme, la traduction, le mot à mot d'un texte néerlandais par un homme du pays, peu familiarisé avec les règles de notre langue. Je ne prends note de ce fait que parce qu'il a pu porter préjudice aux intentions et aux intérêts, d'ailleurs bien légitimes, du propriétaire de ces richesses et du notaire chargé d'en poursuivre la vente.

Les indications contenues dans le catalogue dont il s'agit, n'ont pas toute la clarté désirable, et cette absence de clarté nuit à l'admiration et à la convoitise que l'auteur a certainement pour but d'inspirer aux collectionneurs européens et surtout à ceux de la France.

Quoi qu'il en soit, le luxe des épithètes, l'exagération des éloges n'est pas ce qui manque dans ce livret, où les superlatifs se multiplient, s'entassent les uns sur les autres, jusqu'aux plus prodigieuses hyperboles. Un autre inconvénient doit encore être signalé! à la confusion, à l'obscurité des phrases, il faut joindre de fâcheuses lacunes dans la partie descriptive, qui non-seulement n'inventorie les objets que d'une manière très-superficielle, mais encore qui se dispense presque partout de caractériser les styles, de déterminer les époques ou de fixer les dates. Les Pays-Bas, où il y a tant de fortunes et de vrais connaisseurs, ne doivent cependant pas manquer d'écrivains d'une haute compétence pour l'élaboration de semblables documents.

Au demeurant, cette collection que le livret qualifie de *Muséum Stokbroo*, sans doute du nom de son propriétaire, est et restera exposée à Alkmaar durant tout le mois de septembre, dans des conditions qui ne sont pas celles ordinairement usitées chez nous pour de tels préliminaires. Le *Muséum Stokbroo*, fermé le dimanche, jour de sanctification et de repos, est ouvert le surplus de la semaine pendant trois périodes de la journée, de sept heures à dix heures du matin; de dix heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux heures et demie de relevée à cinq heures et demie du soir. Pendant chacune de ces périodes de trois heures, un ou deux visiteurs au plus sont admis sur la présentation d'une carte délivrée à l'avance, avec indication de nom, de jour et d'heure, et coûtant cinq florins, c'est-à-dire un peu plus de dix francs par personne. Sans entrer dans l'examen de ce surcroît de précautions, on remarquera certainement ici que la curiosité, comme beaucoup d'autres choses, coûte fort cher aux Pays-Bas.

Le principal trésor du *Muséum Stokbroo* consiste, au dire de la notice, dans un ensemble de meubles, vitraux coloriés, tableaux, siéges, sculptures en bois et en pierre, lustres, candélabres et autres accessoires, disposés dans un salon de 7 mètres 66 de longueur sur 6 mètres 30 de largeur, et pouvant, assure-t-on, servir à l'ameublement d'une galerie ou espace deux ou trois fois plus considérable.

Huit fenêtres ou verrières éclairent cette salle : quatre de ces verrières, composées chacune de dix-sept compartiments, reproduisent des scènes de l'Écriture sainte, encadrées dans de riches bordures avec écussons et armoiries. Ces ornements héraldiques n'étant accompagnés d'aucun nom ou d'aucun chiffre, peuvent recevoir telle appropriation que l'on jugera convenable de leur donner, dans un appartement, dans un oratoire ou dans une chapelle. Les quatre autres verrières, moins riches de peinture que celles qu'on vient de citer, ont cependant aussi une grande valeur.

Le plafond est un étrange assemblage d'étoffes, de broderies, de sculptures, de boiseries et de dorures. Au centre, un parallélogramme de satin blanc, chargé de fleurs, de dragons, d'oiseaux et d'attributs indiens, brodés avec une extrême délicatesse, s'ajuste lui-même dans une ellipse de somptueuse étoffe de soie, qu'encadrent de magnifiques corniches et de splendides moulures en bois doré. Deux aigles en bois sculpté et doré, déploient leurs ailes à chacune des extrémités de ce plafond.

La porte à deux battants donnant accès dans cette pièce, se raccorde avec le style ornemental du plafond, aussi bien par les sculptures de ses panneaux et de son chambranle, que par les aigles et autres oiseaux qui s'y détachent en vigoureuse ronde bosse. Il reste à savoir de quoi se compose ce que le livret appelle le mobilier.

Au milieu de la salle se dresse une monumentale armoire de forme rectangulaire, ayant quelque analogie avec un temple antique; sa dimension est de 2 mètres 50 de longueur sur 2 mètres de large. Aux angles, quatre piédestaux portent des figures d'hommes et de femmes, artistement sculptées, deux en pierre, deux en bois; ces figures soutiennent une sorte de dais ou baldaquin protégeant ce meuble, fait de marqueterie, « de bois différents, de marbre, d'ambre jaune, d'ivoire, de rocaille, d'albâtre, d'écaille de caret, de porcelaine du Japon et de Saxe, de faïence rare, » merveilleusement taillé et fouillé à jour. Ce baldaquin, de hauteur inégale, mesure à son point culminant une élévation de 3 mètres 30 centimètres.

Un lustre en porcelaine du Japon, à six branches, avec couronne fleurdelisée, suspendu au plafond et correspondant à quatre candélabres, également en porcelaine chinoise, et placés sur de beaux socles, complètent cette décoration centrale.

Autour de ce chef-d'œuvre de presque tous les arts réunis, se remarquent, adossés au mur, six autres armoires, dressoirs, étagères ou cabinets, de moindre importance que le meuble qui vient d'être décrit, mais formés pour la plupart comme lui, de fines incrustations, de délicate mosaïque d'écaille, d'ivoire et d'ébène, représentant des oiseaux, des insectes et des fleurs. Ces meubles, de grandeur différente, dont plusieurs sont ornés de colonnettes d'un travail exquis, permettent de croire, d'après les indications de la notice, qu'ils datent de la fin du XVI[e] siècle ou de la première moitié du siècle suivant, et qu'ils sont l'ouvrage des artistes et des ouvriers habiles qui florissaient sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

L'un de ces nobles bahuts joint au mérite de son exécution une haute valeur historique, ayant appartenu au célèbre médecin et professeur Boerhaave, ainsi qu'une superbe table à écrire, d'un style et d'une ornementation complétement analogues. Les tablettes intérieures de ces armoires ou cabinets sont garnies de menus objets de prix, tels que « cristaux, éventails, antiquités, objets d'ivoire, de nacre de perle, de marbre, de cuivre, de fer, d'argent, d'émail, » de pierres fines, qui donnent à penser que le propriétaire du *Muséum Stokbroo* est quelque intelligent nabab qui a rapporté le meilleur de ses souvenirs des Indes néerlandaises ou de la Chine.

Comme pièces d'ameublement, il faut encore mentionner un coffre en écaille qui a bien pu faire jadis l'ornement d'une résidence souveraine; une cassette de bois rare, incrustée d'ivoire, d'écaille et de nacre de perle, des groupes en porcelaine de Saxe et en bois sculpté d'une antiquité évidente;

un foudral du Japon, contenant un déjeuner de porcelaine pour deux personnes; enfin, deux fauteuils et six chaises, avec siéges et dossiers de satin blanc, brodés en couleur. Ce n'est vraiment pas trop de ces huit siéges pour un si vaste intérieur : on se promène dans le muséum Stokbroo, mais on ne s'y repose pas; le maître du lieu est peut-être un descendant de ces philosophes essentiellement marcheurs, qu'on nommait jadis à Athènes les péripatéticiens.

Les lambris, déjà cachés par les meubles, ont presque disparu dans leur partie supérieure sous l'abondance des produits du pinceau. Cinquante-trois tableaux sur toile, sur bois ou sur cuivre, signés des noms ou des monogrammes de Gerard Hoet, Van den Eeckhout, Angelo Canini, de Bie, Sebastien Franc, P. de Grebber, M. van Wtenbrouck, et de Weth, sont appendus aux murailles. Entre les sujets que retracent ces œuvres, on distingue *Adam et Ève au paradis*, *Moïse sauvé des eaux*, *Rachel et Lia*, *les filles de Loth*, *la fuite en Egypte*, *Jésus chez les docteurs*, *la Samaritaine*, *l'Adoration des mages*, *l'Assomption*, et surtout deux têtes, l'une du Christ, l'autre de sa divine mère, qui le disputent, dit-on, pour la supériorité de leur exécution et l'ancienneté de leur origine, à des œuvres identiques qu'on admire au Vatican.

J'en ai fini avec le salon triomphal, et je vais indiquer d'un trait rapide les deux autres divisions du catalogue et du muséum Stokbroo, qui ne comprennent guère que des tableaux et des ouvrages d'art proprement dit.

La seconde catégorie de la collection mise en vente renferme vingt-cinq tableaux, au nombre desquels figurent plusieurs portraits de membres de la maison d'Orange, et des scènes tirées de l'histoire des Pays-Bas. Parmi ces œuvres je citerai les suivantes :

Portrait de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande. « A sa gauche, un singe paraît lui tenir compagnie d'amusement; » sur bois, 65 centimètres sur 54.

Portrait de Didier Érasme, par son ami Joan Schoorl, peintre poëte; sur bois, 28 centimètres sur 23.

Portrait de Guillaume d'Orange-Nassau, dit *le Taciturne*, par Mierevelt; sur bois, 74 centimètres sur 59.

Deux pendants : Portraits de Henri et de Maurice de Nassau, fils du Taciturne, chacun dans une guirlande de fleurs, par le jésuite d'Anvers, Daniel Seghers; sur bois, 37 centimètres sur 25.

Un bouclier peint représentant le prince Frédéric-Henri des Pays-Bas, à cheval; 1 mètre 27 centimètres de haut sur 1 mètre 12 de large.

Vue d'une portion intérieure de la ville d'Alkmaar, par J. P. Van Horstok, 1783; sur toile, 61 centimètres sur 62.

Les tableaux classés dans la troisième catégorie du Muséum Stokbroo se subdivisent eux-mêmes en deux ordres de sujets : les uns sont exclusivement du domaine des annales néerlandaises; l'amiral de Ruyter occupe une place importante dans cette série, où se rencontrent de nombreuses reproductions de ports, villes et sites des Pays-Bas; les autres brillent surtout par les noms et la renommée de leurs auteurs. Au nombre de ces derniers, le livret mentionne une peinture représentant un tabernacle, surchargé de figurines, dont les traits sont ceux de personnages des saintes Écritures, tableau traité dans la manière de Hans Memmelinck de Bruges; grandeur, 1 mètre 19 centimètres sur 1 mètre 30 centimètres; et un *Jugement de Pâris*, par Lucas van Leyden, dont les œuvres sont fort rares, et qui mesure 46 centimètres sur 62.

Mais vers la quarantième page du catalogue, au point de sa monographie où l'intérêt et la curiosité commencent à lui être acquis, l'auteur s'arrête court, et se borne à prévenir que le Muséum présente encore plusieurs autres divisions dont il n'a pas le loisir d'aborder l'examen.

Les derniers feuillets de la notice ne sont plus dès lors qu'une nomenclature trop brève de laquelle il résulte que les richesses de la collection Stokbroo s'élèvent, en tableaux, au chiffre d'environ cinq cents, offrant, sans revenir sur les noms déjà cités, les signatures ou le cachet authentique de Goltzius,

Rubens, Adriaan Brouwer, Ostade, Withoos, Post, Droogsloot, Adam Willars, van de Velde, David, Plas et autres illustres maîtres.

L'ensemble des objets de porcelaine, y compris des faïences ou majoliques du xve et du xvie siècle, est évalué à plus de mille pièces, au nombre desquelles il en est vraisemblablement d'inestimables.

Les meubles enfin, car il n'y a pas que ceux du salon qui soient dignes d'être mentionnés, allient à la supériorité du travail une extrême variété d'origine et de formes, principalement, dit le livret, dont il n'est pas hors de propos de donner, avant de finir, un spécimen : « un *paravent d'accouchement*, d'un abord éblouissant, richement incrusté de stéatite. »

Qu'il me soit maintenant permis de dire que j'en veux au propriétaire d'une si remarquable collection, de s'être mis si peu en dépense pour l'inventaire de ses trésors; je lui en veux de n'avoir pas terminé son catalogue, puisqu'il avait tant fait que de le commencer; je lui en veux de sa traduction française parce que moyennant quelques guillaumes ou quelques frédérics, il aurait trouvé dix hommes de talent pour un qui se seraient très-volontiers acquittés de ce travail et que, encore une fois, une notice complète, claire et bien écrite eût été un double service, un double hommage rendu au détenteur de toutes ces merveilles et aux antiquaires du dehors conviés à leur achat.

Mais la vérité et la justice me commandent d'atténuer ce qu'il peut y avoir de rigide dans un blâme que je n'ai pris la liberté de formuler que par dévouement aux arts et aux artistes, en proclamant que ce catalogue, si incorrect et si superficiel qu'il soit, a du moins le mérite, aujourd'hui bien rare, de ne se prononcer qu'avec une extrême réserve sur l'authenticité de la plupart des tableaux qu'il énumère, et en reconnaissant qu'il renferme au sujet de divers triptyques armoriés, des considérations d'un puissant intérêt artistique et historique, considérations qui attestent une érudition profonde et une véritable compétence chez l'auteur. On regrette que l'estimateur, une fois en si bonne route, n'ait point poursuivi sa tâche jusqu'au bout.

En somme, si la collection exposée à Alkmaar n'est point amiablement vendue d'ici au 1er octobre, comme cela est assez probable, le propriétaire exprime par avance l'intention de recourir à tel autre moyen qu'il ne précise pas, mais qui sera sans doute celui d'une enchère publique; dans ce cas, on ne saurait trop conseiller à l'opulent possesseur du Muséum Stokbroo de ne plus marchander avec les lettres, et ne fût-ce que par sentiment de sa dignité personnelle, de se donner, coûte que coûte, à lui-même, et d'offrir aux amateurs qui le réclament, un satisfaisant catalogue.

Félix PIGEORY.

ACHILLE GIROUX

SA VIE ET SA MORT.

DEUXIÈME PARTIE [1].

II.

Le métier. — Raffinement d'artiste. — La médaille de seconde classe. — Prédilection pour les chevaux de halage. — Huit termes de loyer. — M. Ternaux-Compans. — Une gageure chez Crémieux. — Le premier portrait de l'impératrice. — Voyage à Alençon. — Une promesse. — Rêve de peintre. — Un tableau en loterie. — Achat du ministère de l'intérieur. — Indemnité de vingt-cinq louis. — M. Alfred de Menciaux. — Exploitation des marchands. — Hospitalité de M. Ziem. — Mariage. — Préparatifs de départ pour le château d'Overton.

Les sympathies qu'obtenait Giroux, dans le monde des arts et aux expositions annuelles, n'étaient qu'un faible adoucissement aux contrariétés et aux besoins qui l'assiégeaient. Le livret du Salon de 1844 contient la mention de cinq ouvrages : *Taureaux attaqués par des lions ; — Intérieur d'écurie de ferme; — Joannes*, chien anglais; — *Chien d'arrêt; — Chevaux de labour au repos*. On cherche en vain le nom d'Achille Giroux dans le livret de 1845; la fâcheuse absence de l'artiste provient apparemment de ce que cette année-là il fut plus que jamais contraint

1. Voir, pour la première partie, page 262 ci-dessus.

de *faire du métier* et de se mettre à la solde des brocanteurs.

Mais il tardait à l'artiste de regagner le temps perdu et l'exposition de l'année suivante le retrouve comme d'habitude à son poste, avec les tableaux que voici : *l'Effroi*, deux chevaux demi-nature; — *Retour des champs*, chevaux de trait au repos ; — *Cheval arabe ;* — *Cyrus*, cheval pur sang appartenant à M. le baron N. G. (portrait); — *Retour d'Allemagne ;* — Portrait équestre de M. Paul Guérard ; — Portrait équestre de M. le baron ***.

Les indications du livret de 1846 donnent lieu de caractériser une des faces du talent de Giroux au double point de vue de la variété dans les œuvres et de la consciencieuse exactitude dans la reproduction. L'élève de Drolling peignait la figure humaine aussi aisément que les silhouettes d'animaux, témoin les ressemblances équestres citées plus haut. Le cheval n'était pas simplement pour Giroux un être étudié avec soin sous le rapport anatomique et sous celui des races diverses, une sorte d'idéal formé de toutes les perfections du genre, comme jadis Phidias avait composé sa Vénus en s'inspirant de toutes les beautés de la Grèce, le cheval enfin n'était pas une fantaisie que l'artiste répétait sans y modifier autre chose que les attitudes ou les couleurs; guidé par un sentiment bien rare, il aimait à le peindre d'après nature, et à faire, dans toute l'acception du terme, son *portrait*.

Le Salon de 1847 s'étonna de ne point compter Giroux au nombre de ses exposants. Peut-être le peintre avait-il voulu cette année-là suivre l'exemple de quelques-uns de ses illustres confrères; peut-être, pour l'accroissement de son renom, lui avait-il paru utile de se faire désirer.

Sous le régime républicain, la médaille de deuxième classe obtenue par Achille Giroux au salon de 1848, où il avait les productions suivantes : — *Intérieur d'écurie ;* — *Wors*, cheval pur sang ; — *Phaéton ;* — *Américaine ;* — *Promenade;* l'avait affranchi en 1849 du contrôle du jury qui dans tous les cas n'aurait pas écarté les deux toiles désignées au livret de cette exposition ; la première représentant des *Chevaux de trait*, commandée par le Ministère de l'intérieur ; la seconde ayant pour sujet un beau *Cheval percheron au vert*.

Scrupuleux comtemplateur, Giroux étudiait, soignait avec une incomparable fidélité les portions ou les détails en apparence les plus secondaires de ses œuvres. Les brides, les selles, les colliers, les traits, tout l'équipement quel qu'il fût était saisi sur le fait et rendu avec une aussi complète exactitude que l'animal lui-même. Pour ne citer qu'un exemple, Giroux consacra six grands mois de 1846 à ne peindre que des chevaux de halage qui lui avaient inspiré une soudaine et exclusive prédilection, à cause de leur encolure particulière, de leurs habitudes, du mode spécial de leur traction et enfin de l'extrême simplicité de leur harnachement, si favorable au jeu des muscles et à l'ensemble caractéristique des formes. C'est vraiment merveille d'examiner une toile de ce peintre ; plus on la regarde, plus on y découvre d'observations ingénieuses ou de vérités charmantes.

On conçoit néanmoins qu'en ces tristes jours de 1848 et de 1849, les préoccupations publiques ne fussent point à la peinture. Les ateliers d'artistes n'étaient pas de force à soutenir l'officielle concurrence des ateliers nationaux. Statuaires, peintres, graveurs, lithographes, se croisaient les bras, rêvant sur leurs ouvrages finis ou inachevés et n'ayant guère souci d'en entreprendre de nouveaux, car rien alors ne se vendait. Giroux, qui n'était pas plus favorisé que ses voisins, se prit un jour à réfléchir que l'absence des revenus n'empêchait pas chez lui la continuation des charges, et que tout bien récapitulé, il devait à son propriétaire, M. Ternaux-Compans, sept termes sans préjudice du courant.

Achille s'arme de résolution et court rue Saint-Lazare, chez son créancier, qui comptait peu sur une telle visite. M. Ternaux, membre de l'opulente famille du même nom, a épousé la fille du général Compans; c'est un bibliomane et un homme de cœur, qu'on

accuse d'être fort riche, mais qui pourrait bien avoir plus d'esprit encore que d'argent, si l'on en juge par la réception qu'il fit à son locataire.

« Monsieur! balbutiait à demi-voix le peintre, les travaux de notre profession ne vont plus; je vous devrai bientôt huit termes, et....

— Et c'est pour cela que vous venez? interrompt M. Ternaux-Compans, serrant familièrement la main de son débiteur; mon cher monsieur Giroux, s'il vous arrive jamais de me reparler de semblables choses, je vous donne congé! »

Confondu, pénétré de reconnaissance, Achille rentra ce jour-là chez lui le pied et le cœur plus légers; jamais il ne s'était senti mieux portant.

En quelques jours l'artiste avait jeté sur le papier une demi-douzaine de chevaux, vrais coursiers de l'Apocalypse hennissant et caracolant, tels en un mot qu'il aimait à les voir et à les caresser dans ses rêves; puis guidé par la fantaisie non moins que par la gêne, ces deux folles de son intérieur, il s'en va aux Champs-Élysées et entre à l'aventure sous la première porte de belle apparence ouverte sur son chemin; c'était celle du marchand de chevaux Crémieux. Plusieurs clients du célèbre fournisseur admiraient et marchandaient des purs sangs : Giroux expose timidement les siens. Une des aquarelles est surtout remarquée.

« Cette jument me convient, dit un des cavaliers, j'aime sa robe, sa tête fine, sa croupe nerveuse, son jarret flexible, et très-volontiers je l'achèterais si elle n'avait un irréparable défaut.

— Lequel? demande Giroux.

— Ne le voyez-vous pas? répond le sportman, au point de vue anatomique, votre jument est la vérité même, mais son attitude est fausse : elle part au galop.... or, tout le monde sait qu'un cheval ne part jamais ainsi.

— Êtes-vous bien certain de ce que vous avancez? objecte le peintre.

— J'en suis tellement convaincu, continue l'amateur, que j'offre d'appuyer mon dire d'une gageure. »

Près de Giroux était un cheval bridé; en une seconde l'artiste était sur la selle et trottait devant l'assistance; puis, sans ralentir l'allure de son cheval, et s'adressant à l'incrédule :

« Attention! lui dit-il, je vais partir au galop! »

Et l'exemple suivait ces paroles à la complète stupéfaction du gentilhomme, qui tout aussitôt faisant amende honorable, payait l'aquarelle le double de ce qu'il en aurait donné d'abord. Les autres études furent achetées avec le même enthousiasme; l'artiste en aurait eu trois ou quatre fois davantage qu'il aurait tout vendu.

Un an s'était écoulé : on était au mois de juillet 1850; Giroux est mandé chez un de ses confrères, M. Édouard Odier, qui occupait à cette époque l'atelier de M. Horace Vernet, rue de la Tour-des-Dames, et qu'il ne connaissait encore que par ses ouvrages : *le Dragon blessé*, du Musée du Luxembourg, et le terrible épisode du *Massacre des Mameluks*. Entre les deux artistes, les préliminaires ne furent pas longs.

M. Édouard Odier venait de terminer une grande toile représentant une jeune personne à cheval, dans un costume qui n'était pas de notre pays. Il s'agissait de reproduire cette peinture par la lithographie, et l'auteur avait tout d'abord songé à l'habile crayon de Giroux, qui n'eut garde de décliner cet honneur, faisant toutefois observer que certains détails exécutés sur la toile ne pourraient l'être avec le même avantage sur la pierre. Toute latitude fut laissée au lithographe qui se fit non le minutieux copiste, mais le traducteur intelligent de l'original.

La lithographie n'était pas moins remarquable que le tableau; plus de six semaines furent employées à ce travail durant lequel l'artiste eut, à deux reprises, la faveur de voir le modèle poser en face de son crayon. C'était une jeune personne rayonnante de distinction et de grâce, toujours accompagnée de sa mère. Ces dames portaient le nom de Guzman.

Le portrait fini, la pierre fut envoyée chez les imprimeurs Jacomme et Dufat, et cet in-

cident s'était presque effacé de la mémoire de Giroux, lorsque, le 21 janvier 1852, il reçoit le billet suivant :

« Mon cher monsieur Giroux,

« J'ai vu aujourd'hui M. Édouard Odier qui est venu me dire que le portrait de Mlle la comtesse de Guzman, que vous avez lithographié, est celui de notre future impératrice. Il vous prie de ne donner à personne les épreuves d'essai que vous avez eues, et si vous le pouvez, d'aller le voir un jour, avant déjeuner, à son atelier à Passy.

« Tout à vous,

Frédéric Dufat. »

Sans le savoir, et peut-être sans que le modèle lui-même le soupçonnât, Achille Giroux avait lithographié la première ressemblance de la souveraine des Français.

Sur ces entrefaites, l'artiste croyant reconnaître un certain affaiblissement dans sa santé, s'était soumis à l'ordonnance des médecins, qui lui avaient conseillé de prendre l'air de son pays natal, et il s'était décidé, non sans peine, à aller chercher le repos et la guérison au sein de sa famille à Alençon. La compagne qui depuis quelques années partageait l'existence du peintre avait été du voyage jusqu'à Trouville et avant de se séparer d'elle, Achille lui avait dit, se laissant aller à un de ses épanchements où sa sensibilité se révélait tout entière :

« Thérésine, s'il devait m'arriver malheur, si je sentais venir ma fin, je ne m'en irais pas sans vous laisser mon nom. »

L'absence fut de courte durée ; et le Salon de 1851 ne prit pas Giroux au dépourvu : *Un Coup de collier*, — *Montfaucon*, — *Chevaux au vert*, — *un Croisé*, — *le Labour*, étaient les œuvres qu'il avait envoyées à cette solennité artistique et au sujet desquelles M. Auguste Gallimard s'exprimait ainsi dans cette Revue : « M. Achille Giroux est un fougueux coloriste qui se laisse emporter sans cependant quitter la bonne route[1]. »

Jusque-là pourtant le rêve qui berçait le plus assidûment l'imagination de Giroux ne s'était pas accompli et ce rêve ne devait point, hélas ! se réaliser. De toutes les chimères que caresse souvent la fantaisie des artistes, une seule souriait au peintre : ce n'était pas la fortune, encore moins les honneurs ; il n'ambitionnait aucun hôtel à la ville, aucune maison à la campagne, pas la moindre villa au pied du Vésuve ou sur les bords du lac de Côme, le but de ses uniques mais de ses ardentes convoitises, était une toile de plusieurs mètres carrés, sur laquelle il se serait donné l'ineffable délice d'exécuter ce qu'il appelait son œuvre capitale : des chevaux de grandeur naturelle. Triste destinée que celle de Giroux ! Cette joie, pourtant bien modeste, lui a manqué.

Il a encore manqué au pauvre artiste pendant cette même année 1851 un de ses plus fidèles appuis, M. Alfred de Menciaux, homme d'esprit et appréciateur de goût qui s'est fait remarquer par d'excellentes critiques d'art publiées dans le feuilleton du *Siècle*. A l'époque en question M. de Menciaux ayant renoncé au séjour de Paris pour se fixer avec sa famille dans le midi de la France, avait espéré que Giroux le suivrait au fond de sa retraite, comme le lui conseillaient les besoins de sa santé ou que du moins il accepterait, ne fût-ce que temporairement, son hospitalité de la campagne.

Les sollicitations de M. de Menciaux auprès de son ami furent vaines, mais comme il supposait à bon droit que les finances de l'artiste étaient quelque peu embarrassées, avant de partir il mit en loterie un de ses tableaux représentant *un attelage de roulier*. Le résultat de cette loterie fut une somme de 500 francs : la toile échut à M. Alfred de Menciaux qui en sa qualité de promoteur de l'entreprise, s'était adjugé tous les billets qui n'avaient pu trouver leur placement.

Tout à l'heure c'était M. Auguste Gallimard qui appréciait en quelques mots les qualités artistiques de Giroux, voici en quels termes M. Horsin Déon jugeait l'année suivante dans ce même recueil le talent de l'artiste à propos des œuvres envoyées par lui à l'exposition de 1852 : « M. Achille Giroux avec son énergie et la fougue qui lui est habituelle nous

1. Revue des Beaux-Arts, 1851, tome II, page 74.

offre *Une scène de marché aux chevaux* vigoureuse de ton et d'une bonne couleur. Les *chevaux de halage* et les *chevaux au pansage* du même artiste n'ont pas moins de droits à nos éloges[1]. »

Les encouragements donnés par le surplus de la presse à Giroux n'ont été ni moins justes ni moins unanimes. Lors du Salon de 1853, où Achille n'avait pu faire admettre que le nombre d'ouvrages autorisés par le règlement, et qui étaient : des *Chevaux au vert; — un Étalon sortant de l'écurie; — un Intérieur d'écurie*, le dernier de ces tableaux avait été acheté par un amateur durant le cours de l'exposition. Les *Chevaux au vert*, ce délicieux épisode que l'on pourrait prendre à plus d'un égard pour une réminiscence des *Géorgiques*, a été payé 1200 fr. par le ministère de l'intérieur.

L'*Étalon sortant de l'écurie*, qui était de ces trois compositions celle particulièrement affectionnée par son auteur, ayant été remarquée, disait-on, par l'Empereur, était restée au Musée après la clôture du Salon avec la perspective d'être vendue à la liste civile au prix de 2000 fr. Par malheur, on n'a pu s'entendre et le tableau a été restitué avec une indemnité de 500 fr. due à la bienveillance de M. le comte de Nieuwerkerke, président du jury de l'exposition, qui portait un véritable intérêt à Giroux, probablement en souvenir de Saumur.

Mais l'insuffisance de soins et la difficulté où il était de se procurer faute d'argent les secours de la médecine, et les remèdes parfois coûteux qu'elle prescrit, avaient profondément altéré la constitution déjà fort chancelante d'Achille Giroux. En 1852, M. Alfred de Menciaux, de passage à Paris, avait tenté de nouveaux et inutiles efforts pour l'emmener avec lui dans son département. Une autre existence à ses yeux, non moins chère que la sienne, réclamait la présence et le produit du travail de l'artiste qui, pour subvenir aux besoins de chaque jour, s'était plus que jamais livré à l'exploitation de certains marchands qui n'avaient, suivant leur habitude, aucun remords de spéculer sur sa détresse.

Cette exploitation remontait à une époque déjà éloignée, et les préjudices qu'elle a causés au nom et au talent de celui qui en fut la victime sont incalculables. Les ébauches que Giroux vendait à ces indignes trafiquants étaient à coup sûr bien supérieures aux sommes qu'il recevait d'eux, mais ces ébauches, exécutées d'une main rapide, fiévreuse, convulsive, reflétaient peu les mérites du peintre, lorsqu'il n'écoutait que son inspiration, et ne calculait pas avec les heures; elles avaient en outre le ruineux inconvénient de répandre sans mesure les produits du maître et d'en amoindrir la valeur par le bas prix auquel on n'avait pas honte de les débiter.

Le jour arriva néanmoins où la faculté de médecine enjoignit au peintre de ne plus remettre les pieds dans son atelier de la rue de Bruxelles, situé en plein nord, au rez-de-chaussé et dans des conditions d'humidité évidemment pernicieuses à son affection de poitrine. Ému jusqu'au fond du cœur des souffrances de Giroux, malgré cela aussi résigné que digne, un de ses confrères, M. Ziem, lui offrit avec une spontanéité et une noblesse d'âme auxquelles on ne saurait trop applaudir, la moitié de son atelier, place Bréda. La façon avec lquelle M. Ziem proposait sa généreuse hospitalité, ne permettait ni hésitation ni refus; Giroux alla donc s'établir chez lui au mois de décembre 1853.

Peu à peu une réciprocité de sympathie, une communauté de sentiments s'établit entre les deux artistes. Il n'y avait pas que le corps qui fût malade chez Giroux, son cœur était cruellement ulcéré, et bientôt il ne lui en coûta plus de l'ouvrir à M. Ziem. Mais il est des aveux qui appartiennent à l'amitié et dont il faut respecter le secret. On saura seulement que, dans ces conversations intimes, il fut plus d'une fois question de la lettre de change de quatre mille francs, des déboires du métier et des spoliations des marchands de tableaux.

1. REVUE DES BEAUX-ARTS, 1852, tome III, page 151.

Plus d'une fois M. Ziem coupa court au récit de son compagnon pour le supplier de songer à sa santé, d'aller respirer la douce atmosphère des champs, mettant même ses économies à son service avec la faculté de ne le rembourser que lorsqu'il serait entièrement guéri et de tout point à son aise. Prière superflue! Le malade, poussé à bout, déclarait que si on l'importunait davantage il déserterait l'atelier.

Ce n'était pas qu'Achille Giroux se fît illusion sur son état, mais il ne le croyait pas aussi grave; de temps à autre il parlait de son intention bien positive d'aller se blottir dans une ferme, dans une étable, et de vivre un mois ou deux avec les vaches. L'artiste en était là de ses projets, et il en méditait beaucoup, précisément à cause du mal qui le rongeait, lorsqu'en décembre 1853, et bien qu'il s'estimât encore destiné à une longue carrière, il accomplit la promesse qu'il avait faite trois ans auparavant à Thérésine, sur la plage de Trouville, en unissant son sort au sien et en la prenant devant Dieu et devant les hommes, pour femme.

Au commencement de l'année suivante, M. de Menciaux serrait derechef la main de Giroux, qui lui disait au sujet de ce mariage : « Mon nom était ma seule fortune; je lui ai donné tout ce que j'avais. »

Mais cette fois les progrès de la maladie étaient si patents, si rapides, que M. de Menciaux jura qu'il ne retournerait au domaine d'Overton que si Giroux s'engageait sur ce qu'il avait de plus cher à bientôt le rejoindre. Le peintre donna sa parole qu'il serait exact au rendez-vous. M. de Menciaux prit les devants, et l'on ne songea plus dès lors qu'aux préparatifs du pèlerinage qui devait être, pour celui qui allait l'entreprendre, sa dernière course sur terre.

Georges GUÉNOT.

CONCOURS DES GRANDS PRIX.

PAYSAGE HISTORIQUE. — SCULPTURE.

L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé les deux concours des grands prix de *paysage historique et de sculpture* exposés à l'école durant les premiers jours de ce mois.

Le concours de paysage, faible en général, a cependant trouvé grâce auprès de l'Académie, qui a reconnu des dispositions heureuses dans les ouvrages de quelques-uns des lauréats.

Le n° 8 de M. Jean-François-Armand-Félix Bernard, de Cormatin, a obtenu le premier grand prix : ce jeune homme, qu'un heureux hasard avait amené de Lyon à Fontainebleau à l'époque des concours d'essai, tenta de se présenter à ces concours; il eut le bonheur de réussir et d'être jugé digne d'entrer en loges. Quoique M. Bernard n'eût pas encore composé de grands tableaux, il a eu l'avantage d'obtenir, dès sa première tentative, une récompense qui le mettra à même de cultiver les heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature, sous l'intelligente direction de M. Flandrin, son professeur; le tableau de cet élève offre en effet de gracieux détails : l'air circule bien autour du feuillage : il pèche seulement par une surabondance d'accessoires qui nuisent à l'ensemble.

Le 2ᵉ prix a été accordé au n° 7, M. Théophile-Narcisse Chauvel, de Paris, élève de MM. Bellel et Aligny, auteur d'une bonne composition. Il y a dans le tableau de M. Chauvel des plans bien ordonnés, mais on peut y reprendre un ton vert uniforme qu'il a malheureusement étendu aux arbres, aux montagnes, à l'air et à l'eau. Tout est vert sur cette toile où l'air circule avec peine au milieu d'un brouillard qui n'empêche toutefois pas d'apprécier les mérites réels du sujet. M. Chauvel est jeune encore, il peut se corriger de ce défaut; en étudiant la nature, il deviendra plus vrai.

M. Jean-Ferdinand Chaigneau, de Bordeaux, élève de M. Brascassat, a obtenu une mention honorable; c'est celui des trois lauréats qui s'est peut-être montré le plus paysagiste; par malheur, ses eaux n'ont pas de transparence, un ton jaune et gris uniforme règne dans tout son tableau, d'épaisses brumes ne laissent pas distinguer les plans éloignés, mais les arbres, le feuillage et les premiers plans sont habilement touchés et dénotent un homme qui a beaucoup étudié et beaucoup retenu.

Contrairement au concours du *paysage historique*, celui de *sculpture* était en général assez fort. Chaque concurrent pouvait presque prétendre à une récompense; car chez tous, Hector tenant son fils Astyanax, était conçu dans un bon mouvement.

Le n° 5 surtout se faisait remarquer par l'exécution. La partie supérieure de la figure était composée d'une façon presque magistrale. L'au-

teur, en statuaire exercé, a réalisé un modèle qui, traité en marbre, produirait une belle œuvre. C'est donc très-justement que l'Académie a décerné le premier prix, à M. Jean-Baptiste Carpeaux de Valenciennes, élève de MM. Rude et Duret.

M. Amédée-Donatien Doublemard, de Vervins, élève de M. Duret, nº 4, a mérité le premier second prix. Son groupe se distingue par l'ingénieuse conception du sujet et la noblesse d'un mouvement fort bien senti. Si ce concurrent n'eût pas été malade dans les premiers jours du concours, on aurait eu probablement de lui un ouvrage plus complet, qui lui eût procuré le second premier grand prix dont l'Académie pouvait disposer.

Enfin le nº 8 de M. Charles-Aimé Irvoy, de Vendôme, élève de MM. Ramey, Dumont et Yvon, a gagné un deuxième second grand prix. La composition de cet élève est en effet bien entendue. Il y a beaucoup d'élan dans la figure du principal personnage, et M. Irvoy s'inspire avec bonheur des souvenirs de l'antique. L'exécution laisse seulement à désirer.

Quoi qu'il en soit, la faiblesse du *paysage historique* est amplement compensée dans ces derniers concours par les espérances que permettent de concevoir les œuvres de la *statuaire* académique.

PIERRE DUMOUTIER.

MOSAÏQUE.

Retour en France de M. Horace Vernet. — Portraits du sultan et de son fils, par M. Labbé. — Statue de Napoléon Iᵉʳ et bustes en bronze de M. H. Lemaire. — Une gravure d'après J. B. Goyet. — Collection de fresques par M. Mandelgreen, peintre suédois. — Portrait de don Pedro V. — Église de la reine Louise-Marie. — Tableaux belges au palais de Sydenham. — Nouvelle composition plastique du docteur Émile Brawn — Le sculpteur Ungelmann. — Exposition de l'industrie à Christiania.

Le Pharamond a ramené en France M. Horace Vernet; on ne sait encore si l'illustre maître rapporte l'esquisse ou la pensée de quelques grandes compositions; mais d'autres représentants de l'École française restent en Orient, où ils soutiendront sans nul doute l'honneur de l'art national. Parmi ces artistes figure M. Labbé, peintre de talent, désigné au dire d'une correspondance pour faire le portrait du fils aîné du sultan. L'œuvre finie, M. Labbé aurait été admis à la présenter à Sa Hautesse, et telle aurait été la satisfaction d'Abdul-Medjid, qu'il aurait immédiatement commandé au peintre son portrait à lui-même, en pied et avec tous les attributs de la majesté impériale. Le fait en question, s'il se confirme, est sans précédents dans l'histoire religieuse et politique de la Turquie. Mahomet et son Coran interdisent de la manière la plus absolue la reproduction par le pinceau, le ciseau ou le crayon de toute forme humaine. Il serait curieux vraiment que les réformes qui sont à la veille de se produire au sein de l'empire ottoman tournassent tout d'abord à l'avantage des arts.

La fonderie de M. Saint-Denis, rue des Trois-Bornes, a été ces jours derniers le rendez-vous de nombreux amateurs, qui y sont allés voir la nouvelle œuvre monumentale de M. H. Lemaire, l'auteur du fronton de la Madeleine. La statue de Napoléon Iᵉʳ que M. H. Lemaire vient de terminer pour la ville de Lille, n'est pas moins remarquable par la belle exécution du bronze que par la majesté que l'auteur a su imprimer à son héros. C'est à Napoléon, protecteur de l'industrie nationale, que cette statue va être érigée dans l'enceinte de la bourse de Lille. Cette enceinte forme un quadrilatère entouré d'arcades, et sous cette vaste galerie seront placés sur des consoles les bustes de tous les hommes qui ont concouru aux progrès de l'industrie française. Déjà ont été fondus dans l'établissement de M. Saint-Denis les bustes en bronze de Chaptal, de Vauquelin, de Jacquard et de Philippe de Girard, également dus à M. Lemaire. L'inauguration de ces bronzes artistiques aura prochainement lieu avec beaucoup de pompe.

La plupart des œuvres de J. B. Goyet, peintre distingué, que les arts viennent de perdre, ont été reproduites par la gravure. L'une des belles pages de ce maître, auquel nous avons récemment consacré une courte notice nécrologique, le tableau faisant partie du cabinet du roi au Palais-Royal, et ayant pour sujet la *Lecture d'un testament sous Louis XIII*, a été très-soigneusement gravé à l'aqua-tinta, par François Girard. Les épreuves avant la lettre de cette remarquable gravure, d'un format presque aussi étendu que celle représentant le *Richelieu* et le *Mazarin*, de M. Paul Delaroche, sont aujourd'hui fort rares et par conséquent fort recherchées.

On imprime maintenant à Paris un curieux ouvrage d'art; c'est la collection de dessins du peintre suédois Mandelgreen, reproduisant une suite non interrompue de fresques, depuis le XIIIᵉ siècle jusqu'au XVIIᵉ, qu'il a découvertes dans son pays, et qui étaient restées inconnues aux savants et aux artistes, cachées qu'elles étaient sous un épais badigeon. Ce n'est qu'à force de temps et avec le secours de son gouvernement, qui lui a facilité de nombreux voyages dans les diverses provinces de la Suède, que

M. Mandelgreen a pu réussir dans son intéressante entreprise.

On vient de mettre en vente à Bruxelles un portrait fort ressemblant de S. M. Pedro V, roi de Portugal. Le jeune souverain est représenté en uniforme de général, et porte le grand cordon de son ordre.

La crypte de la nouvelle église de la reine Louise-Marie, à Laeken, et la partie des murs en élévation qu'on a résolu de construire immédiatement, vont être remises en adjudication. Les travaux de cette basilique se poursuivent avec une activité qui donne l'espoir d'un prompt et utile achèvement.

Des dispositions spéciales sont actuellement prises dans la galerie de tableaux du palais de Cristal de Sydenham pour y placer le contingent de la Belgique. La collection réunie à cet effet par M. Corr-Vendermaeren, se compose d'environ 200 œuvres.

Un journal anglais, *le Builder*, annonce que le docteur Emile Brawn est enfin parvenu à composer une matière plastique se moulant avec toute la finesse de contours et de traits du plâtre de Paris ; ayant toute la blancheur du marbre statuaire le plus fin, plus imperméable que le marbre à sa surface, inaccessible à l'humidité, et pouvant en conséquence résister à toutes les intempéries des saisons. L'inventeur a déjà produit plusieurs bustes et statues que les sculpteurs et les artistes compétents de Rome ont appréciés ; ils sont unanimes à reconnaître la beauté et la valeur incomparable de cette matière dont la cassure offre un aspect cristallisé, qui se prête au moulage des plus petits objets comme à celui des pièces les plus colossales, car elle ne s'écrase jamais par son propre poids, quelque énorme qu'il soit. Le prix des objets confectionnés avec cette pâte ne surpassera guère le prix des mêmes objets moulés en plâtre.

Le sculpteur sur bois, professeur Ungelmann, vient de mourir à Vienne.

Il y a en ce moment à Christiania une exposition de l'industrie, la première qui ait jamais eu lieu en Norvége. Le nombre des articles qui la composent est de 832, dont environ 150 en sculptures de bois et en objets de fantaisie exécutés par des paysans, et qui peuvent jusqu'à un certain point rivaliser avec ceux du même genre qui se confectionnent par les habitants de la forêt Noire.

Henry de SAINT-DIDIER.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS POUR 1855.

Avis aux artistes français et étrangers.

En vertu du décret impérial en date du 22 juin 1853, l'Exposition universelle des beaux-arts s'ouvrira à Paris le 1er mai 1855, et sera close le 31 octobre de la même année ; elle est placée sous la direction et la surveillance de la commission impériale (section des beaux-arts). L'Exposition comprendra les œuvres de tous les artistes français et étrangers vivants au 22 juin 1853, date de son décret constitutif. Le nombre des œuvres que chaque artiste pourra exposer n'est pas limité. Les ouvrages déjà exposés précédemment pourront être admis à l'exposition universelle. Elle se composera des œuvres : De peinture ; de dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines ; de sculpture et gravure en médailles ; d'architecture ; de gravure et de lithographie ; les peintures sur verre dont le caractère est purement décoratif feront partie de l'exposition universelle de l'industrie. Ne pourront être admis : 1° les tableaux et autres objets sans cadre ; 2° les sculptures en terre non cuite ; 3° les ouvrages anonymes ; 4° les copies (excepté celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent, sur émail, par exemple).

Les ouvrages des artistes étrangers seront jugés préalablement par les comités nationaux institués à cet effet. Nulle œuvre d'artiste étranger ne sera admise à l'Exposition, si elle n'est envoyée avec l'autorisation et sous le cachet du comité de sa nation. Les comités de chaque pays sont invités à faire connaître, le plus tôt et le plus exactement qu'ils pourront, l'espace jugé nécessaire pour le placement des œuvres de peinture, sculpture, architecture, etc., de leurs nationaux, et à expédier, autant que possible en un même envoi, les ouvrages des artistes de leur pays.

Les artistes français sont invités à faire connaître dans le délai de deux mois, à partir du 15 septembre courant, aux bureaux de l'exposition universelle des beaux-arts, 142, rue de Grenelle-Saint-Germain, le nombre et la dimension des ouvrages qu'ils se proposent d'exposer. Tous les ouvrages d'artistes français résidant à Paris, dans les départements ou à l'étranger, seront soumis à un jury français institué à Paris. Les œuvres des artistes étrangers résidant en France pourront être soumises à un jury français. Les œuvres des artistes résidant dans les départements seront expédiées et réexpédiées aux frais de l'État.

Les ouvrages des artistes français résidant à l'étranger seront, de même que ceux des artistes étrangers, amenés à Paris aux frais de l'État, mais seulement à partir de la frontière, et réexpédiés dans les mêmes conditions. Les caisses contenant leurs ouvrages devront porter le cachet du chargé d'affaires de la France dans les pays qu'ils habitent.

Les artistes étrangers seront représentés par

les délégués de leurs comités nationaux, qui devront remettre à l'administration de l'exposition, en faisant le dépôt des ouvrages, une notice signée de chaque artiste, contenant la désignation des ouvrages envoyés par lui à l'exposition universelle de Paris, et admis par son comité national ; les nom et prénoms de l'artiste, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, enfin la mention des récompenses obtenues par lui.

Les artistes français, en déposant leurs ouvrages ou en les faisant déposer par une personne munie de leur autorisation écrite, devront fournir une notice contenant les mêmes indications. Les ouvrages devront être déposés au palais de l'exposition des beaux-arts, et adressés au commissaire chargé de la direction de cette exposition.

Un avis ultérieur de la commission informera les artistes français de la constitution du jury chargé d'examiner leurs ouvrages, et des autres détails qu'il sera utile aux artistes de connaître.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 524.

Séance du mardi 5 septembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL CARPENTIER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er août, lequel est adopté après toutefois que M. Paul Carpentier a relevé une erreur commise dans le procès-verbal sur le rapport qu'il a fait des *Mémoires de l'Académie de Nancy* et concernant la particule héraldique attribuée à Jacques *Darc*. Cette rectification est d'autant plus importante, que dans son travail M. Haldat prouve, avec les documents authentiques qu'il a recueillis, qu'une erreur a pris naissance dans l'origine et qu'elle s'est depuis conservée dans l'histoire sur l'orthographe du nom de l'illustre et modeste famille de notre héroïne, dont le nom DARC a pu être confondu avec celui de Arc en Lorraine, nom de sa ville natale et d'où plusieurs historiens l'ont désigné sous le nom impropre de Jeanne d'Arc avec apostrophe.

La correspondance comprend :

1° Les numéros des 5, 12, 19, 26 août et 2 septembre 1854 du journal anglais *the Builder*, lesquels sont, comme d'usage, renvoyés à leur rapporteur ordinaire, M. L. Moultat.

2° Le numéro du 15 juillet de la *Gazette littéraire* de Norton's, dont l'examen est confié à M. Henri de Sauclières.

3° Une lettre contenant l'envoi de billets pour la distribution des prix de l'école impériale spéciale de dessin, qui a eu lieu le 27 août dernier. Tout en remerciant M. le directeur Belloc de cet envoi, la Société regrette qu'il ne lui soit pas arrivé assez à temps pour assister à cette distribution.

4° Une lettre de M. Jules Nollet-Fabert, sollicitant sa réception parmi nous.

M. le secrétaire général est chargé de répondre à M. Fabert et de lui donner les renseignements qu'il demande par sa lettre.

5° Le numéro de juillet 1854 des *Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris*, dont l'examen est confié à M. E. Vavin.

6° Le numéro 6 du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture*, également renvoyé à l'examen de M. Vavin.

7° Une lettre de M. Alfred Corplet, artiste peintre, continuateur des travaux de son père et son seul élève pour la réparation des objets d'art, demandant à la Société l'autorisation de présenter à son jugement l'état de dégradation de deux coupes en émail de Limoges d'une assez belle grandeur, représentant, l'une la Toison d'or, et l'autre une bataille du temps d'Annibal. Cette demande étant accordée, M. Corplet soumet les coupes dégradées, donne quelques explications sur leur nature, et désirant soumettre la série de travaux par laquelle il doit obtenir cette réparation, il prie M. le président de nommer une commission à l'effet de suivre ses opérations et de faire un rapport sur l'ensemble de son travail. MM. Dussauce, Vavin et de Monestrol sont chargés de cet examen.

La correspondance étant terminée, l'ordre du jour appelle le scrutin sur la nomination d'un membre correspondant. A ce sujet, M. le secrétaire général donne lecture de la lettre de M. Chervin aîné, de Lyon, à la date du 15 juin dernier, ainsi que des apostilles de MM. L. Moultat et Fournier, sous le patronage desquels ce candidat s'est présenté. Il donne ensuite lecture du rapport fait à ce sujet par M. le vice-président de la section des amateurs, d'après les conclusions duquel la Société procède au vote par scrutin secret. Le résultat du scrutin étant favorable au candidat, M. le président le proclame membre correspondant de la Société libre des beaux-arts.

M. le docteur Colombes dépose sur le bureau pour les archives et remet à chacun de ses collègues une brochure ayant pour titre : *Du choléra-morbus;* des remercîments sont adressés à l'auteur.

M. Moullard lit, au nom de M. E. Vavin, un rapport sur cinq livraisons de *l'Investigateur*, journal de l'Institut historique. Dans son rapport, notre collègue mentionne un article très-

intéressant de M. Alix sur l'architecture en Angleterre depuis l'époque de la conquête jusqu'à la fin du XIIIe siècle. D'après lui, l'emploi du plâtre date de 1212, et Necham, écrivain du XIIe siècle, dit, en parlant des murailles, qu'elles étaient polies avec la truelle, d'où il résulte que l'art de blanchir les ouvrages en pierre ne serait point particulier au temps moderne, ainsi que le prétendent certains auteurs.

Il passe ensuite en revue l'emploi de la brique et du verre, et il prouve, par une anecdote arrivée à Henri III, en 1238, que le verre était réservé pour les monuments religieux; il montre que ce n'est que vers la fin du XIIe siècle que les Anglais ont commencé à bâtir des maisons en pierre; qu'avant 1189 la plus grande partie de Londres était bâtie en bois et les maisons couvertes en paille ou en roseaux.

L'auteur se demande pourquoi les Anglais se plaisent à nommer leur pays la vieille Angleterre, tandis qu'ils sont venus après les Italiens et après nous sous le rapport des beaux-arts, de la poésie et des sciences, et il conclut que l'Angleterre est jeune et qu'on peut la dire fille du continent. Cette infériorité artistique est-elle due au protestantisme, qui n'a rien encore élevé, bien qu'il soit pratiqué par des millions d'hommes. Le court espace qui est réservé à ce compte rendu nous force à renvoyer aux œuvres de Chateaubriand pour fixer l'opinion de nos lecteurs.

Le rapporteur cite un article de M. Ernest Breton sur l'église Sainte-Clotilde, lequel ne manque pas d'intérêt; il faut savoir gré, dit l'auteur, à M. de Rambuteau d'avoir eu l'heureuse pensée d'en revenir à la seule architecture vraiment chrétienne en érigeant une église ogivale au moment où les églises élevées à Paris depuis plusieurs années, avaient toutes prouvé combien les styles grec et romain étaient peu en harmonie avec notre religion et notre climat.

La basilique elle-même, cette primitive église des chrétiens, n'avait pu se faire naturaliser en se présentant sous la forme de Notre-Dame de Lorette, bien qu'ayant été réhabilitée en partie par celle de Saint-Vincent-de-Paule : singulier contraste si on compare les mots sévères et injustes du *Dictionnaire d'architecture* de M. Quatremère de Quincy, avec les nobles paroles de l'auteur du *Génie du christianisme*, lorsqu'il dit que « l'Europe, le monde même, est couvert de monuments de la religion catholique, à laquelle on doit cette architecture gothique qui rivalise par ses détails et efface par sa grandeur les monuments de la Grèce. »

Le rapporteur parle ensuite de l'orientation des églises : cet usage, dit-il, remonte à une époque très-reculée, puisque les constitutions apostoliques le prescrivent. L'Orient pour nous, c'est Jérusalem, le berceau du christianisme; c'est cette contrée bénie d'où le Christ, comme un soleil, s'est levé pour éclairer le monde et le bénir. Il est bon de mentionner pourtant l'observation de notre collègue, M. Maillet, lorsqu'il dit qu'on ne paraît plus tenir à l'orientation des églises depuis le XVIe siècle.

Notre collègue termine son rapport en engageant la Société à veiller à ce que la collection de cet intéressant journal soit au complet, comme étant un de ceux qui s'occupent le plus des beaux-arts et qui doit tenir une des premières places dans nos archives. Ces conclusions sont adoptées.

M. Moullard termine la séance par la lecture du rapport complet de M. Horsin-Déon sur le *Guide du photographe*, de notre collègue M. Charles Chevalier, dont l'analyse a été insérée dans le numéro de la REVUE du 15 août dernier.

Ordre du jour de la séance du mardi 19 septembre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du mardi 5 du même mois; 2° Correspondance; 3° Nomination de la commission chargée d'examiner les inventions et les travaux de M. Charles Chevalier; 4° Rapport de M. Maillet sur les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, années 1852-1853; 5° Questions diverses.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 1er septembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. L. GARNERAY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. F. Pigeory, directeur de la REVUE DES BEAUX-ARTS, écrit au président du Comité central pour expliquer les motifs qui l'ont obligé à réduire le précédent procès-verbal, motifs uniquement fondés sur des convenances toutes matérielles de composition typographique, la REVUE ayant d'ailleurs annoncé le complément du procès-verbal pour son prochain numéro.

M. Marcellin, qui était absent lors des deux séances précédentes, déclare s'associer à tout ce qui a été fait pour honorer la mémoire de M. Van Tenac, et regrette de n'avoir pu signer la lettre de condoléance adressée à Mme veuve Van Tenac.

Une courte discussion s'engage au sujet de la présidence. Il résulte de cette discussion que le Comité, confiant dans le zèle éprouvé de ses mem-

bres, ne croit pas devoir chercher un président en dehors de son sein. L'ordre du jour ayant pour objet la nomination définitive du président, M. le vice-président invite l'assemblée à procéder à l'élection; il rappelle que trois noms ont été désignés dans la séance précédente, ce sont ceux de MM. Siméon Chaumier, secrétaire; L. Garneray, vice-président, et Dussauce, membre du conseil d'administration.

M. Siméon Chaumier, homme de lettres, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé président du Comité central des artistes. Cette nomination est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. Garneray, vice-président, invite M. S. Chaumier à prendre le fauteuil. Le nouveau président adresse à l'assemblée une allocution dans laquelle il témoigne au Comité toute sa gratitude pour l'honneur qui vient de lui être conféré. L'auteur de l'*Odyssée napoléonienne* attribue cette préférence aux sentiments qu'il a exprimés dans cette œuvre, consacrée au prince à qui la France a confié son honneur, sa fortune et son repos. D'ailleurs, dit M. S. Chaumier, le bon esprit qui anime tous les membres du Comité central rend bien douce et bien facile la tâche de celui qu'il appelle à l'honneur de le présider. C'est par de sérieux travaux que le Comité conservera les titres qu'il a si justement acquis déjà à la protection de l'autorité comme à l'estime du public.

Après ces paroles, dont nous ne donnons que le sens, et qui ont été saluées par les applaudissements du Comité, M. S. Chaumier s'empresse de quitter le fauteuil pour inviter M. L. Garneray à vouloir bien continuer de présider la séance. L'assemblée applaudit à cet acte de courtoisie et la séance continue sous la présidence de M. L. Garneray.

M. H. Lazerges demande la parole pour annoncer au Comité qu'il fera, dans la prochaine séance, une proposition ayant pour objet de fonder une caisse de crédit en faveur des membres du Comité. Cette proposition est prise en considération, et M. Lazerges est invité à développer son projet, qui sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. A. Calmels, sculpteur, offre au Comité central l'exécution gratuite d'un médaillon de Van Tenac, pour décorer le monument que le Comité se propose d'élever à son ancien président. M. Marcellin, architecte, offre de se charger des travaux d'architecture. La proposition de ces deux honorables membres est acceptée avec reconnaissance, et les noms de MM. A. Calmels et Marcellin sont ajoutés à ceux des membres de la commission chargée du monument de M. Van Tenac.

Avant de se séparer l'assemblée vote des remercîments à M. L. Garneray.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 15 septembre 1854.

1° Installation et discours du président; 2° Correspondance; 3° Proposition de M. Hip. Lazerges; 4° Lecture par M. Marcellin (suite des notes sur les funérailles de l'Empereur); 5° Nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Siméon Chaumier, élu président.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

Dans le but de compléter les détails relatifs aux funérailles de Charles Van Tenac, les discours prononcés sur la tombe du très-regrettable défunt, le premier par le secrétaire général, le second par un des secrétaires du Comité central, doivent être reproduits.

M. H. Viger Duvignau s'est exprimé ainsi :

« Bien peu d'années se sont écoulées depuis la fondation de notre société, et déjà la mort nous a décimés. Nous avons été appelés, en 1850, à rendre les derniers devoirs à notre président fondateur, M. Claude Thévenin. Plus tard, un graveur habile, M. Pourvoyeur, payait son tribut à la nature; enfin, tout récemment, le statuaire Guersant allait rejoindre ses vieux camarades. Comme si ce n'était pas déjà trop, une tombe s'ouvre de nouveau aujourd'hui pour recevoir un des hommes les plus distingués qui aient été appelés à l'honneur de présider le comité central. Plein de vie et de santé à l'époque où il s'occupait d'honorer la mémoire de nos collègues décédés, rien ne faisait supposer qu'à son tour il dût sitôt nous réunir pour lui adresser un dernier adieu.

« Je n'entreprendrai point d'énumérer ici les travaux auxquels, pendant sa vie, s'est livré l'honorable M. Van Tenac, notre président et notre ami. Des connaissances générales très-étendues le rendaient capable de tout aborder : l'histoire, les beaux-arts, les mathématiques, la littérature, la marine; il était familiarisé avec tout. Chevalier de la Légion d'honneur depuis quelque temps, un excellent ouvrage qu'il publia sur la marine lui valut la croix de commandeur de l'ordre du Christ et celle de l'ordre de la Rose du Brésil. Non-seulement, Messieurs, Charles Van Tenac a augmenté dignement le nombre des littérateurs français, mais encore on doit le compter parmi les hommes politiques les plus dévoués à la cause de l'ordre. Sous-préfet à Langres à la suite des événements de 1848, il eut occasion de prouver aux habitants de cette ville que loin d'être venu pour favoriser des doctrines condamnées, il venait au contraire

exposer sa vie pour protéger la sécurité de ses concitoyens et leurs propriétés. Le calme rétabli, comme ces Romains de vieille souche, il rentra modestement dans la vie privée, partageant ses instants entre la littérature, sa famille, et les artistes auxquels il aurait désiré préparer un avenir meilleur. Il a dû laisser son œuvre incomplète. La mort est venue le surprendre et l'enlever à sa famille éplorée, à ses amis, à l'estime des hommes éminents près desquels il avait toujours accès. Ajoutons ici que jamais son crédit auprès de ces derniers ne fut imploré en vain par un artiste dans la détresse ou désireux d'arriver. Aussi jamais le souvenir des services qu'il a rendus ne sortira de notre mémoire ; il vivra autant que le dernier d'entre nous, pour attester les qualités privées et publiques de l'honnête homme que nous pleurons.

« Adieu, Charles Van Tenac, adieu! Si tes vertus ne sont pas un jour gravées sur la pierre ni sur l'airain, repose en paix, tu as élevé dans tous nos cœurs un monument que le temps ne pourra détruire. »

M. C. E. Clerget ayant ensuite pris la parole a dit :

« Au nom du comité central des artistes et des artistes industriels dont M. Charles Van Tenac était le président, je viens rendre un suprême hommage à la mémoire de l'homme de bien, du vénéré collègue et surtout de l'ami loyal et dévoué que nous venons de perdre.

« Dans ce lieu sacré, dans cet instant solennel où la pensée se recueille, je n'essayerai pas de distraire vos méditations par le récit de la vie si bien remplie de notre honorable président. Cette tâche incombe à une plume plus habile et mieux renseignée que la mienne.

« Permettez-moi seulement de vous rappeler avec quelle ardeur M. Van Tenac était dévoué à l'œuvre du comité central. Nous savons tous avec quel empressement obligeant notre cher président consacrait son temps et son crédit au service de ses collègues, n'oubliant jamais qu'un seul membre du comité central, un seul, c'était lui-même, mais aussi quelle joie pour lui lorsqu'il pouvait dire à l'un de nous : J'ai parlé pour vous et j'ai réussi !

« Vous savez, Messieurs, avec quelle délicate sollicitude il s'empressait de mentionner les œuvres, les commandes, les récompenses qui honoraient les membres du comité ; quant à lui, il fallait lui faire violence pour lui arracher l'aveu des distinctions si bien méritées, dont son talent littéraire était l'objet.

« Sa modestie n'eût certes pas autorisé les éloges que nous donnons aujourd'hui à sa mémoire. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, d'ajouter un seul mot qui, par sa simplicité même sera le plus digne hommage au souvenir de notre regrettable président.

« J'interrogeais avant-hier une femme du peuple sur la gravité de la situation du malade : « Ah! Monsieur, me dit-elle, ce serait bien malheureux de le perdre, c'est un si honnête homme. » On n'ajoute rien à un pareil éloge.

« Puisse l'expresion de mes sentiments apporter un adoucissement à la douleur de sa famille, à cette veuve, à cette jeune fille, à ce fils vaillant soldat qui porte aujourd'hui en Orient la noble épée de la France; puissent nos sympathiques regrets soulager leurs cœurs de toute la part que nous prenons à leur chagrin. »

Le Comité central a également reçu, la lettre ci-après :

« Paris, 17 août 1854.

« Honorables collègues,

« Je viens vous témoigner tous mes regrets de n'avoir pas pu assister aux obsèques de l'honorable Van Tenac, comme mon titre d'ancien président du comité m'en faisait un devoir.

« C'est avec une bien vive peine que j'ai appris cette mort prématurée d'un homme excellent, dont l'intelligence supérieure égalait le dévouement.

« J'ai lu les remarquables discours prononcés par MM. les secrétaires du comité central, en cette triste circonstance. Ces discours de funérailles m'ont paru être l'expression bien juste des sentiments que nous avons éprouvés en apprenant que Dieu venait de rappeler à lui notre cher Van Tenac.

« Le comité central se ressentira de la perte cruelle qu'il vient de faire; mais toutefois cette noble association ne périra pas pour être en deuil, j'en ai l'espérance et le plus vif désir.

« Agréez, honorables confrères, l'expression de mes vives sympathies et de mon dévouement.

« A. Galimard. »

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Vaudeville : *A qui mal veut; le Fauconnier; les Marquises de la fourchette.* — Gymnase : Rentrée de Mme Rose Chéri. — Variétés : *la Fille Mousquetaire.* — Palais-Royal : *le Voyage autour de ma femme.*

Nos prévisions n'ont pas été trompées ; la réouverture du Vaudeville a été brillante, très-brillante : trois pièces nouvelles, trois réussites. *A qui mal veut....* est un gentil proverbe, rempli de jolis airs. qui a commencé à mettre le public de belle humeur ; puis est venu *le Fauconnier*,

vaudeville de résistance, monté avec un grand luxe de costumes. Là était le principal intérêt de la soirée. Brindeau et Mlle Luther étaient chargés des rôles importants de l'ouvrage. A leur entrée en scène, ces artistes ont été salués des bravos de la salle entière, bravos qui les ont accompagnés pendant le cours de la représentation, et les ont rappelés au baisser du rideau.

Jamais chatouillement n'a causé hilarité pareille à celle produite par *les Marquises de la fourchette*, et c'est au milieu des épanouissements de la gaieté la plus folle et du rire poussé jusqu'à ses dernières conséquences, que s'est déroulé cet odyssée d'un beau-père et d'un gendre se rencontrant en partie fine. Voilà, du premier coup, une pièce qui restera au répertoire.

Mme Rose Chéri a fait sa rentrée au Gymnase dans *le Gendre de M. Poirier;* la foule était grande pour revoir l'éminente actrice du boulevard Bonne-Nouvelle. Les applaudissements n'ont pas fait défautt

Les Variétés ont donné *la Fille Mousquetaire*, opéra-comique, ou peu s'en manque, de MM. H. Lucas et Jautard. Une musique toute neuve et pimpante, des détails gais, une intrigue attachante, de jolis costumes, font des deux actes de cet ouvrage un spectacle des plus attrayants. Nous mentionnerons pour mémoire, un vaudeville donné le dimanche au théâtre des Variétés: *la Dot et la Dette*. Le public n'a pas sifflé.

Le Voyage autour de ma femme a réussi au Palais-Royal. Cette pièce n'a même point de ressemblance avec un vaudeville joué il y a quelques années place de la Bourse, sous le titre de *Voyage autour d'une jolie femme*, l'étiquette seule est à peu près la même.

Le drame s'est reposé; rien de nouveau au boulevard du Crime; mais dans le silence des coulisses bien des trames terribles s'ourdissent, et bientôt: gare du devant!

NÉRÉE DESARBRES.

Le Pré aux Clercs sera repris la semaine prochaine à l'Opéra-Comique, avec tout l'éclat d'une première représentation: le joli rôle de la reine de Navarre, n'ayant pas paru plaire à Mlle Favel, a été confié à Mme Colson du Théâtre-Lyrique, qui s'en acquittera, dit-on, à merveille. Le rôle de Cantarelli, ambitionné par M. Mocker, a été rendu à M. Sainte-Foy, dont il est à coup sûr une des meilleures créations. Les autres rôles seront remplis par MM. Puget, Bussine, Couderc; Mmes Miolan-Carvalho et Lefebvre. — Par égard sans doute pour l'*Étoile du Nord*, l'engagement de Mlle Duprez a été renouvelé à des conditions probablement aussi exorbitantes que les premières; de plus il aurait été convenu, assure-t-on, que l'on jouerait très-prochainement un ouvrage de M. Duprez père. Si nous avons bonne mémoire, M. Duprez, en retirant de la scène sa *Lettre au bon Dieu*, avait écrit qu'il renonçait à la composition musicale au moins pour les théâtres de Paris. En serait-il donc des serments de compositeurs comme des serments de poëtes? — Ainsi que nous en émettions l'espoir il y a quinze jours, M. le ministre d'État n'a point voulu accepter la démission que lui avait envoyée M. Émile Perrin comme directeur du Théâtre-Lyrique; la commission des auteurs s'est amendée et la troisième scène musicale fera sa réouverture le 1er octobre avec *la Promise*, et le lendemain avec un nouvel opéra en trois actes de M. Gevaert.

MÉLANGES.

15 septembre.

La statue du général Charles Abatucci, le défenseur d'Huningue, a été inaugurée le 27 du mois dernier sur la place qui porte son nom à Ajaccio. La famille, les autorités, l'armée et un nombreux concours de citoyens assistaient à cette solennité. La statue du général Abatucci, coulée en bronze, est l'œuvre de M. Vital-Dubray, auteur de Jeanne Hachette. L'artiste a représenté son héros dans une attitude aussi mouvementée que caractéristique. Le bronze est placé sur un piédestal en marbre du pays au fond bleu mêlé de couleurs diverses; le socle est en granit rose d'Apietto; le soubassement est en granit gris et le monument est entouré de bornes-canons reliées entre elles par des chaînes. Sur les faces antérieure et postérieure du piédestal sont deux inscriptions, l'une à la mémoire du général, l'autre constatant que ce glorieux souvenir est le résultat d'une souscription nationale.

— Des statuettes à pied et à cheval offrant les spécimens de tous les corps de l'armée française, ont été commandées à M. Fremiet pour le compte de la maison de l'Empereur.

— La *Françoise de Rimini*, de M. Ary Scheffer. vient d'être reproduite en miniature par M. Gay, peintre de talent.

— Le monument sculpté par M. Fraikin à la mémoire de la reine des Belges, restera exposé dans l'atelier de l'artiste, chaussée de Haecht, pendant toute la durée du Salon des Beaux-Arts à Bruxelles.

— S. M. le roi de Danemark vient d'autoriser la création d'un théâtre français à Copenhague. Le répertoire se composera du drame, de la comédie et du vaudeville.

LES ESTAMPES

LES CARTES ET COLLECTIONS GÉOGRAPHIQUES

A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

Par un décret en date du 31 août dernier, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, quelques modifications ont été apportées à l'organisation de la Bibliothèque impériale. Si nous entretenons nos lecteurs de ce décret', c'est moins à cause des changements qu'il prescrit, que pour les espérances qu'il fait concevoir en ce qui concerne la partie artistique de la bibliothèque, c'est-à-dire le cabinet des estampes. De ce point de vue, ce n'est pas le fait que nous envisageons, mais bien les conséquences qui en peuvent résulter.

Les changements apportés par le décret consistent : 1° à séparer définitivement le département des cartes et plans de celui des estampes auquel il était réuni jusqu'à ce jour; 2° à restituer leur organisation première au département des manuscrits, ainsi qu'à celui des médailles, en rétablissant pour le second un conservateur-adjoint, supprimé par suite d'une de ces économies qui coûtent quelquefois bien cher ; et pour le premier, en chargeant un conservateur-adjoint du soin spécial des manuscrits orientaux.

M. Hippolyte Fortoul, dans son excellent rapport, fait remarquer que ce conservateur des manuscrits orientaux, créé par les lois constitutives du 25 vendémiaire an IV, n'a jamais eu de successeur, et qu'il importe de mettre un terme à la contradiction que présente une telle vacance avec le développement considérable que l'étude des langues du Levant a pris depuis chez nous.

On voit donc que, pour ce qui s'applique au cabinet des estampes, le décret se borne à ordonner une séparation pure et simple entre ce département et celui des cartes et plans, qui prendra désormais le nom de département des cartes et collections géographiques, et qui aura pour conservateur M. Jomard, assisté de MM. de Pongerville et Franck, conservateurs-adjoints. La conservation en chef du cabinet des estampes reste confiée à M. Duchesne aîné. Les conservateurs-adjoints sont : MM. Duchesne-Taussin et Deveria; les modifications consacrées par le décret impérial ont principalement pour base le désir d'aider au progrès des sciences géographiques, auxquelles les événements donnent aujourd'hui un surcroît d'intérêt.

Le rapport de M. le ministre de l'instruction publique ne mentionne le cabinet des estampes que pour demander qu'il soit distrait du département des cartes et plans géographiques ; c'est néanmoins à propos de cette admirable collection que le décret du 31 août a réveillé en nous une sollicitude assoupie, mais non éteinte.

Nous avons déjà parlé, dans ce recueil [1], de la méthode imaginée et suivie par M. Devéria pour la classification des estampes qui composent le cabinet. Nous avons dit, preuves en main, que cette méthode était irrationnelle, qu'elle n'offrait que confusion et désordre, sous une régularité apparente; qu'elle remplaçait enfin, par le plus déplorable pêle-mêle, la précision et la clarté dont les avantages avaient été précédemment reconnus.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici, seulement pour mémoire, que le système de M. Deveria poursuivait son action désorgani-

1. REVUE DES BEAUX-ARTS, 1851, t. II : *le Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale*, p. 108. — *Le désordre au Cabinet des estampes*, p. 245.

satrice au moyen de l'ordre alphabétique substitué à l'ordre chronologique, et par l'abandon du format uniforme pour des formats différents où les pièces étaient classées selon leur grandeur. Rien de plus innocent en apparence, mais rien de plus perfide. Ce mode de classement suffisait pour rendre les recherches non-seulement difficiles, mais encore impossibles.

L'ordre alphabétique confondant les pièces d'un même maître avec d'autres qui n'appartenaient ni à la même époque, ni à la même école, il fallait dès lors renoncer à embrasser d'un seul regard l'histoire de l'art dans un pays durant une période déterminée, non plus que la naissance, la marche et la décadence d'une école. Il fallait en outre renoncer à suivre dans ses manifestations diverses l'œuvre d'un seul maître, puisque les pièces qui le composent étaient disséminées, selon leurs dimensions, dans les différents formats des reliures mobiles.

Un autre inconvénient plus grave dérivait de la classification de M. Deveria. S'agissait-il d'une pièce de Marc-Antoine ou d'Édelinck? les moindres productions de ces illustres artistes étant connues, à force de soins et de recherches on finissait par les découvrir; il en résultait seulement une augmentation d'embarras ou de peine dans le service. Mais sur plus de *treize cent mille* pièces qui composent le cabinet des estampes, beaucoup sont dues au burin de graveurs qui ne se nomment ni Édelinck, ni Marc-Antoine, ce qui ne les empêche pas d'avoir leur valeur et leur utilité. Antérieurement à la réforme, les pièces dont il est question formaient des collections historiques, scientifiques ou topographiques; et nul parmi ceux qui, en maintes circonstances, ont été heureux de les consulter, sans omettre celui qui écrit ces lignes, ne pensait au nom de leur auteur. On cherchait une scène, une vue ou un costume, et sans être certain qu'ils eussent jamais été gravés, on les trouvait. Ces recueils une fois détruits, comment se procurer les renseignements qui y abondaient? Avec le nouvel ordre de choses, non-seulement il est de toute nécessité de connaître l'existence d'une pièce, mais encore il faut savoir le nom de l'artiste qui l'a gravée.

L'erreur de M. Deveria touchant sa manière de grouper les pièces, paraît provenir de ce qu'il a assimilé le cabinet des estampes aux collections d'amateurs, lesquelles étant uniquement destinées à satisfaire le goût ou la curiosité, admettent sans trop de dommages l'ordre alphabétique si irrationnel qu'il soit. Mais le but du cabinet des estampes, c'est d'être utile et accessible à tous, même à ceux qui sont peu familiarisés avec l'art auquel il est consacré; d'où il suit que telle pièce écartée d'une collection particulière, à cause de son peu de mérite, peut devenir précieuse au cabinet par les renseignements qu'elle procure. Il devient alors nécessaire que cette pièce soit classée, non par ordre alphabétique, mais par ordre de matières ou de chronologie. De plus longs développements seraient superflus. Revenons aux espérances que nous a données le décret.

On a renoncé, croyons-nous, au désastreux système de classement contre lequel nous avons plus d'une fois protesté en 1851 dans cette Revue; mais nous ne sommes pas bien certain que ce premier apaisement offert au goût public ait été complété par un franc et efficace retour vers les bonnes traditions du passé. Le mal occasionné par une fausse méthode est-il réparé? Les volumes issus de cette influence sont encore là; les pièces détachées n'ont pas repris leur place rationnelle; par conséquent ce sont des lacunes dans les œuvres et des pièces perdues pour le public, qui certes, n'ira pas les chercher où elles sont.

Maintenant le plus sincère de nos vœux est que le mouvement imprimé au cabinet des estampes ne se borne pas à séparer les cartes des estampes, mais qu'il aille plus loin. Nous avons l'espoir que M. Duchesne aîné, à qui l'on doit cette classification méthodique, qui lui a coûté plus d'un demi-siècle de travaux et qui a réuni les suffrages de tous les hommes éclairés, profitera de la division du cabinet des estampes en deux départements, pour effacer jusqu'aux dernières traces du désordre dans la portion de

nos richesses nationales qui vient d'être rendue à son intelligente sollicitude. Sans sortir de notre sujet, la vérité nous oblige à signaler dans le cabinet des estampes un vice qu'on ne saurait imputer ni à M. Duchesne, ni à M. Deveria, et qui ne disparaîtra que devant un nouveau décret.

Toute gravure ou lithographie mise en vente est déposée au bureau de la librairie et arrive de là au cabinet des estampes; mais les gravures ou lithographies faisant partie d'un livre, qu'elles soient tirées avec le texte même, comme les gravures sur bois, ou hors du texte, disséminées dans le volume, ou réunies sous forme d'atlas, passent nécesairement au département des imprimés. Il résulte de cette disposition qu'un grand nombre de documents s'accumulent là où il est souvent plus que difficile de les consulter. Les vides ainsi formés ne se comblent accidentellement que par des acquisitions onéreuses, ou les dons volontaires des artistes à la Bibliothèque.

Les lacunes dont nous parlons sont d'autant plus regrettables que, de nos jours, la librairie emprunte sans cesse le secours de l'art, et que les noms les plus justement célèbres lui prêtent tour à tour l'appui de leur talent. MM. Ingres et Henriquel Dupont ont concouru à la publication du *Plutarque français*. Les dessins de Tony Johannot et ses ravissantes eaux-fortes sont connus de tout le monde. Horace Vernet a fait les dessins d'une *Histoire de Napoléon Ier*. Grandville, Bellangé, Raffet ont fait de nombreux dessins, gravés soit sur bois, soit sur acier. Parmi les graveurs, on peut citer MM. Forster, Paunier, Pelée. Godard d'Alençon, qui comprenait que la gravure sur bois est aussi un art, et qui a laissé de si belles planches, n'a que quelques pièces pour représenter son œuvre à la Bibliothèque.

Les omissions indiquées n'existeraient pas si, avec les exemplaires réclamés par la loi, les éditeurs eussent été obligés de déposer deux épreuves séparées de chaque gravure ou lithographie accompagnant l'ouvrage, et destinées au cabinet des estampes, soit pour compléter les œuvres, soit pour prendre leur place dans les recueils historiques ou topographiques cités plus haut.

Si l'idée que nous venons d'émettre renferme en elle quelque peu d'intérêt ou d'actualité, elle fera son chemin; si les circonstances ou le hasard en décident autrement, il nous restera au moins la conviction d'avoir essayé de nous rendre utile à nos confrères et à l'art.

ALEXANDRE DE BAR.

ACHILLE GIROUX

SA VIE ET SA MORT.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1].

III.

Loterie organisée par M. Ziem. — Les philanthropes. — Acquisitions d'un amateur. — M. Théodore Rousseau. — Un panier de vin. — Au coin du feu. — Départ pour Overton. — M. Frutier. — La gare de Bordeaux. — Overton et son château. — La dernière heure. — Projet de souscription pour l'érection d'un tombeau à Paris. — Lettre de M. de Menciaux. — La sépulture au village. — Talent et caractère de Giroux. — M. Ziem et les marchands de tableaux. — Une toile à vendre. — Un buste et un portrait. — M. Demesmay et M. C. Vogt. — La veuve d'Achille Giroux.

Toutes les tentatives ayant pour but de faire accepter par Giroux des avances d'argent avaient échoué; on cherchait un expédient à l'aide duquel on pût accélérer son départ et le tranquilliser tant sur sa position que sur celle de la famille qu'il allait laisser à Paris, lorsqu'un des amis de M. Ziem émit l'idée de revenir à la vieille ressource des loteries. Une opération de ce genre est aussitôt organisée par les soins de M. Ziem. Deux tableaux de Giroux sont offerts à la curiosité et aux largesses des souscripteurs, dont les versements atteignent en quelques jours le chiffre de mille francs.

Voyant l'affaire si bien réussir, des philanthropes, ces ennemis de la charité, ces maladroits qui feraient prendre la bienfaisance en horreur, prétendaient augmenter le nom-

1. Voir, pour la deuxième partie, page 280 ci-dessus.

bre des billets et grossir la somme au détriment des premiers preneurs et de leurs chances de gain. Les fondateurs de l'œuvre ont opposé à ce débordement de sensiblerie l'intelligente digue de leur réprobation, et par bonheur pour tous et pour chacun, il n'a point été passé outre.

Les compositions mises en loterie par M. Ziem étaient un *Cheval sortant de l'écurie* et *Deux Chevaux mangeant à la même botte de foin;* l'un de ces animaux est attelé à une charrette sur les hauteurs de Montmartre, d'où l'on découvre la silhouette de Paris dans la direction du dôme des Invalides. Cette lointaine perspective, largement traitée, dénote qu'une nouvelle phase était à la veille de se produire dans le talent et la manière de l'auteur.

Presque au même moment, deux autres toiles de Giroux étaient acquises au prix de sept cents francs par un amateur : l'une représente des *Chevaux de charrue dételés au milieu d'un champ;* l'autre est un *Intérieur d'écurie,* composées de main de maître.

Peu de semaines avant son départ, Achille Giroux avait rencontré M. Théodore Rousseau qui, le voyant ainsi pâle, amaigri et en quelque sorte méconnaissable, ne pouvait croire que ce fût lui. On avait néanmoins échangé quelques paroles cordiales, et l'on s'était serré la main affectueusement.

Le lendemain, Giroux recevait à son domicile un panier de vins vieux, sans aucun indice de l'expéditeur ou de la provenance. Comme on le suppose, les bouteilles de Nuits et de Volney ne furent point oubliées à la cave. Le vin était envoyé, il fallait le boire. On a su depuis que ce panier d'excellent Bourgogne, qui a peut-être fait plus de mal que de bien à son destinataire, était un don secret de M. Théodore Rousseau. L'amitié est quelquefois comme l'amour; elle a un bandeau sur les yeux.

L'heure du départ fut enfin fixée; mais à quels ménagements, à quels stratagèmes, à quelles précautions de tout genre n'avait-il pas été nécessaire de recourir pour arriver à cette conclusion et obtenir de Giroux que non-seulement il s'éloignât de sa femme, mais encore qu'il consentît à se laisser accompagner au moins pendant une partie du trajet par un ami intime? Le dimanche qui avait précédé ce jour décisif, Achille, par une frissonnante soirée de mars, était chez un de ses voisins. Le malade blotti dans un large fauteuil caressait du regard et semblait vouloir étreindre des bras et des jambes, deux énormes bûches qui flambaient joyeusement dans l'âtre; sa parole était brève, souvent à demi éteinte et toujours entrecoupée d'une toux sèche qui vibrait en funèbres échos au cœur de ceux qui l'entendaient :

« Cette petite excursion en Gascogne, dit alors Giroux à son hôte, me fera certainement du bien; j'ai grand besoin de me soigner, cela est vrai..... mais le coffre est bon!..... et par ces quartiers d'orme qui pétillent devant nous sur les chenets, je suis du bois dont on fait les centenaires! »

Moins de vingt-quatre heures après cet entretien, le lundi 6 mars 1854, Achille Giroux était à la gare du chemin de fer d'Orléans et montait en wagon avec son inséparable Frutier, qu'il avait eu beaucoup de peine à accepter pour compagnon et auquel il ne voulut pas permettre de l'escorter plus loin que Bordeaux. M. Frutier qui ne se méprenait pas sur l'état de prostration de son ami, appréhendait que dans sa faiblesse il ne pût même atteindre le terme du voyage.

Heureusement la prévoyante sollicitude de M. de Menciaux avait imaginé un piége dont la réussite fut complète. A peine le convoi était-il entré dans le débarcadère de Bordeaux, Achille Giroux s'entend appeler par une formidable voix, la voix d'un domestique tout exprès posté là par M. de Menciaux. Le nom de Giroux ainsi prononcé sans être suivi d'aucun autre, l'artiste en conclut que l'on pensait à Overton, qu'il avait fait le voyage seul; cette croyance le fortifia vis-à-vis de lui-même, ses yeux s'illuminèrent un moment et il étreignit avec un surcroît d'expansion son ami M. Frutier, en lui disant non pas adieu! mais au revoir!

Après quoi Giroux et le serviteur que l'on avait envoyé à sa rencontre poursuivirent

leur route vers le domaine d'Overton, distant de Bordeaux d'environ quatre-vingts kilomètres. Le petit endroit qui s'appelle aujourd'hui Overton, avait naguère un nom fort obscur dont personne, aux alentours et même parmi les habitants, n'a gardé le souvenir.

Il y a trois ou quatre ans, le beau-père de M. de Menciaux, cherchant avec sa famille un coin en France où pendre la crémaillère de son foyer domestique, fut charmé par la profondeur des horizons, l'aspect verdoyant, les sites pittoresques, les mœurs douces et faciles du lieu où le hasard l'avait conduit. La modeste commune devint, dès ce jour, la patrie adoptive du riche Anglais; une belle propriété était justement en vente, il s'en rendit acquéreur, et peu après tous les cœurs lui étaient acquis; si bien que cette résidence, ennoblie par la gratitude des braves gens du voisinage, n'a plus aujourd'hui d'autre qualification que celle de château d'Overton.

Le nom du seigneur ainsi donné au manoir, a promptement passé du manoir au village où M. Overton, qui fait revivre chez nous les chevaleresques créations de Walter Scott, est traité en comte d'Avenel.

Est-il besoin de dire après cela qu'Achille Giroux fut reçu dans l'hospitalière demeure comme le fils de la maison? L'intéressant malade avait retrouvé une famille dans celle de M. de Menciaux, et si les prévenances, les égards, les attentions et les soins de toutes sortes eussent pu dominer le fléau contre lequel il s'épuisait en suprêmes efforts, Giroux serait revenu à la santé, il aurait été conservé à sa famille et aux arts.

Mais la Providence en avait décidé autrement. Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis l'arrivée d'Achille au château d'Overton, quand l'agonie qui durait depuis huit ou neuf mois entra dans sa dernière phase : la crise commencée le soir, se terminait le lendemain matin 26 mars par sa mort, dont la nouvelle aussitôt transmise à Paris a suscité de légitimes douleurs et de nombreux regrets.

L'idée d'une souscription pour honorer par un simple monument la mémoire du peintre prématurément arraché à ses travaux et à ses succès, est alors venue à M. Frutier, qui, par déférence autant que par sympathie pour ses confrères, a cru devoir placer ce généreux projet sous les auspices de ceux qui avaient connu le défunt, principalement de ses meilleurs amis : MM. Ziem, Diaz, Couture, Troyon, Théodore Rousseau, Ernest Seigneurgens, Eugène Isabey, Bida, Landelle et autres. La réussite semblait promise à cette idée, et une circulaire ayant pour but de recueillir des adhésions, allait être distribuée dans le monde des artistes lorsque la veuve de Giroux a reçu la touchante lettre que voici :

Château d'Overton, 14 avril 1854.

Pauvre chère femme,

Un petit voyage que je viens de faire m'a empêché de vous répondre plus tôt. J'hésite véritablement encore à renouveler vos chagrins en vous donnant les détails que vous me demandez; mais, j'en juge par moi-même, je comprends votre désir, vous allez être satisfaite.

Je ne remonterai pas plus avant que samedi. Ce jour-là l'affaiblissement et le gonflement étaient devenus tels que le médecin ne crut pas pouvoir nous quitter d'un seul instant.

Le malade possédait sa présence d'esprit, il formait comme toujours de beaux projets, auxquels nous nous faisions un devoir d'applaudir. Jamais le pauvre enfant n'a lu, sur nos figures, autre chose que l'espoir le plus certain; souvent l'on avait envie de pleurer, mais on s'efforçait de sourire. Aussi suis-je convaincu qu'il n'a pas eu le temps de se douter sérieusement de sa position.

Il serait superflu de vous dire ici tout ce que notre excellent médecin a fait pour le sauver, seulement il m'a donné toutes preuves de sa science. Trois jours avant, interrogé par moi, il m'avait détaillé les phases et les accidents par lesquels ce pauvre Achille allait passer, expliqué les remèdes qu'il emploierait, et annoncé à mot couvert leur inutilité, car l'estomac du malade, paralysé pour ainsi dire, ne s'assimilait plus rien.

J'ai gardé cette confidence pour moi, comme vous pensez, mais ces trois jours durant j'étranglais. Le samedi, à dix heures du soir, je me retirais dans ma chambre, brisé par les veilles; Mme de Menciaux, le médecin et une bonne veillèrent. Mme Overton, qui comme moi était de garde la veille, se retira également.

La nuit fut paisible, sans autres symptômes que celui d'une somnolence presque continuelle qui n'était interrompue que par la nécessité où l'on était de changer quelquefois de position le souffrant. A quatre heures du matin je me levai : Mme Overton en fit autant pour remplacer ma femme exténuée.

Mais à partir de ce moment la somnolence disparut, la respiration redevint haletante, le malade voulut comme d'ordinaire se lever, nous tâchâmes de le faire changer d'opinion, mais il insista, et pour mieux se faire écouter, il se mit à me câliner et finit par me tutoyer.

Nous le plaçâmes dans un immense fauteuil enveloppé d'une robe de chambre de mon beau-frère; là il se sentit mieux, mais ses suffocations le reprirent bientôt, elles ne semblaient pas douloureuses tant il était devenu faible. Il parlait souvent, aucune inquiétude ne paraissait dans son esprit. Il alla ainsi jusqu'à 11 heures et demie. En ce moment la respiration redevint calme... hélas! trop calme. Le médecin qui l'examinait me dit d'une voix précipitée : — « Renvoyez Mme Overton ! » Ce que je m'empressai de faire et je soutins l'agonisant qui s'appuya contre moi; la respiration semblable à celle d'un enfant qui dort eut des intervalles de plus en plus longs. On envoya chercher le curé du village, mais cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, qu'un lent et dernier souffle nous annonçait que tout était fini.

Alors les devoirs funèbres ont été rendus au pauvre décédé : c'est moi qui lui ai fermé les yeux; ma femme a coupé deux boucles de ses cheveux, elle vous enverra l'une, l'autre est pour sa mère. J'ai fait de lui un croquis que l'on trouve ressemblant, et puis, au dernier moment, avec le médecin, nous avons moulé son masque.

Le convoi a été d'une simplicité des plus touchantes. Le cercueil était porté par nos fermiers, le crêpe au bras et au chapeau; un égal nombre d'hommes porteurs de cierges tenaient de même les coins du drap mortuaire, selon l'usage du pays. M. Overton, son fils et moi, suivis des domestiques, nous menions le deuil, puis derrière tous les hommes du village. Le long de la route, les femmes et les vieillards s'agenouillaient; puis encore, tout au loin, venaient Mme Owerton et ma femme : A la ville ce n'est pas la coutume, mais aux champs cela se fait ainsi. Notre bon curé, que Giroux semblait aimer beaucoup, n'avait pas voulu l'attendre à l'église, il était venu jusqu'au château, une demi-lieue au moins.

Et voila, chère madame, ce qui me restait à vous dire : maintenant il faut que nous parlions d'autre chose.

D'abord vous m'annoncez une souscription pour transférer à Paris le corps de ce pauvre Achille. Vos volontés seront pour moi des ordres; mais écoutez quelques observations. Savez-vous bien qu'un tel transport effectué par les soins de l'administration des pompes funèbres, coûtera une somme considérable? Un terrain dans un des cimetières de Paris occasionnera aussi une forte dépense. Croyez-vous obtenir tout l'argent nécessaire? Ne vaudrait-il pas mieux le laisser ici dormir dans ce beau pays? Nous aurons toujours des fleurs pour sa tombe. Si ses amis veulent faire quelque chose, un bas-relief, un médaillon, qu'ils l'envoient, nous le placerons sur un monument que nous tenons à ériger à nos frais.

J'aurais bien voulu avoir un croquis, un rien, un coup de crayon de notre si regrettable ami pour le donner au docteur; je vous assure que ce petit souvenir lui serait dû.

Adieu, pauvre affligée!

ALFRED DE MENCIAUX.

Les honneurs rendus à la dépouille mortelle de Giroux, au fond de la patriarcale localité du Lot-et-Garonne, enlevaient sous certains rapports sa raison d'être à la souscription de Paris. M. Frutier et les artistes prêts à le seconder ont considéré comme un sympathique devoir de ne point mettre obstacle au pieux désir de M. Alfred de Menciaux. Rien ne troublera plus désormais le sommeil du mort sous les pervenches et les myosotis de sa sépulture de village.

Ainsi a vécu, ainsi est mort Achille Giroux, que le ciel avait pourvu des dons et des aptitudes qui font les hommes de talent, mais non les gens heureux. A tout prendre, le peintre n'a eu à se plaindre ni de ses contemporains ni de son époque : dès son début, il a eu la chance de vendre honorablement ses ouvrages; les médailles et les commandes qu'il a obtenues durant une période de moins de quinze années, démontrent que les jurys de nos Salons, le gouvernement et les particuliers étaient unanimes à reconnaître ses qualités et à encourager ses travaux.

Ce ne sont pas non plus les amis qui ont manqué à Giroux; plus sa situation devenait critique et plus il a eu la consolation de les voir se grouper, se presser autour de lui pour lui faire en quelque sorte un abri de leurs corps, un rempart de leurs poitrines.

Il ne serait donc pas impossible que les vagues qui ont constamment battu ce frêle esquif, il les eût lui-même soulevées.

Giroux a été tourmenté, persécuté dans ce monde par ce qui assure d'ordinaire le calme et la félicité des autres : la solitude lui faisait horreur ; ce qu'il recherchait c'était l'animation, la belle humeur à tous les instants de son existence ; ce qu'il aimait c'était, avant toute chose, les charmes de l'intérieur, les habitudes du foyer domestique, en un mot les joies du ménage. Peut-être les vicissitudes qui ont abreuvé Giroux n'ont-elles tenu qu'à ce qu'il a voulu jouir trop tôt des bonheurs de la vie à deux.

De là ces perpétuels sacrifices de tranquillité et de renom ; de là ces révoltantes dîmes prélevées par le trafic ou par l'usure sur un talent qui n'épiait que l'instant propice pour étendre ses racines et pour s'épanouir. La pénurie et les marchands, en précipitant Giroux dans le découragement, l'ont tué ; aussi M. Ziem a-t-il conçu contre la seconde de ces plaies sociales une aversion qu'il ne dissimule pas. M. Ziem se fait bâtir sur les hauteurs de Montmartre une maison où il a déjà transporté son chevalet. Une échelle remplit jusqu'à nouvel ordre l'office d'escalier dans ce logis, et un jour où on lui signalait les périls de cette communication chancelante, le maître a répondu :

« Tant mieux ! les marchands de tableaux y regarderont à deux fois avant d'escalader mon atelier. »

Il y a pourtant dans ce studieux réduit, sans citer les œuvres du propriétaire, un tableau digne d'être vu et surtout d'être acheté, c'est celui sur lequel Giroux a concentré toutes les vivacités de son pinceau, toutes les richesses de son exécution, celui que l'Empereur avait remarqué au dernier Salon et qui a valu à son auteur une indemnité de vingt-cinq louis ; celui enfin qui représente l'*Étalon sortant de l'écurie*, et que M. Ziem céderait pour la somme relativement modique de quinze cents francs.

Le souvenir de Giroux se perpétuera par ses œuvres ; il était à désirer que son image lui survécût ; ce vœu sera rempli. La statuaire et la lithographie, M. Demesmay et M. Vogt, ont fixé dans le marbre et sur la pierre la fidèle ressemblance du regrettable artiste. M. Demesmay, sculpteur imbu des principes les plus élevés de son art, travaille à un buste d'après le masque pris sur la figure du peintre par l'excellent docteur qui a recueilli, avec M. de Menciaux, son dernier soupir à Overton. M. Charles Vogt, dont le crayon est depuis longtemps habitué au succès, inspiré par une bonne photographie, car Giroux, qui a peint tant de portraits, n'avait jamais songé à faire le sien, M. Vogt a lithographié, pour l'éditeur Bouvenne, un portrait accompagné des indications suivantes :

GALERIE DES PEINTRES CONTEMPORAINS AU XIXe SIÈCLE

ACHILLE GIROUX

NÉ A MORTAGNE (ORNE), LE 30 MAI 1818,

MORT A OVERTON (LOT-ET-GARONNE), LE 26 MARS 1851.

Ce nom de Giroux, recommandable à plus d'un titre, ayant appartenu et étant encore attaché à diverses illustrations dans le monde des arts, la veuve d'Achille se propose de faire valoir le seul bien que son mari possédait ici-bas, comme il le disait lui-même à M. de Menciaux, l'unique patrimoine que lui ait légué d'outre-tombe celui qui n'est plus là pour lui venir en aide. Il se répète que Mme Giroux prendra prochainement un magasin consacré à la vente des tableaux. La fortune, en réparation de ses anciens torts, sourira peut-être à cette entreprise dont la prospérité est certaine, si, l'établissement ouvert, la triste veuve est assez heureuse pour compter autant d'acheteurs que de son vivant son époux comptait d'amis.

GEORGES GUÉNOT.

CONCOURS DES GRANDS PRIX.

ARCHITECTURE. — GRAVURE. — PEINTURE HISTORIQUE.

Le concours d'*architecture* a offert, cette fois, la particularité digne de remarque que, sur les huit élèves admis à y prendre part, quatre avaient déjà obtenu des seconds grands prix. Le sujet était, comme on sait, *un édifice*

consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire. Tout d'abord le projet de M. Douillard n° 5 a été écarté en raison de changements notables dans sa façade, où il n'était pas suffisamment tenu compte des prescriptions du programme. Il est à croire que sans cette licence ou cet oubli, M. Douillard aurait fait cette année le voyage de Rome.

Quoi qu'il en soit, deux premiers et un second grand prix ont été gagnés par des élèves que ne distinguait encore aucun succès académique. Le premier de ces premiers grands-prix est échu à M. Paul-Émile Bonnet, de Paris, n° 8, élève de M. Lebas; et le second premier grand-prix, au n° 7, M. Joseph-Auguste-Émile Vaudremer, de Paris, élève de MM. Blouet et Gilbert. Le n° 4, M. François-Philippe Boitte de Paris, élève de MM. Saint-Père, Trouillet, Blouet et Gilbert, a été proclamé second grand-prix.

Cette récompense pourra bien valoir à M. Boitte de jouir le premier de la donation de 1000 francs instituée par Mlle Leclère en faveur du second grand-prix d'architecture de chaque année, et en souvenir de son illustre frère Achille Leclère, dont l'Académie déplore encore la perte. Ajoutons à cette heureuse circonstance, que les nombreux succès de M. Boitte à l'École lui ont déjà mérité, avec la grande médaille d'émulation réservée aux élèves architectes de première classe, la somme de 1000 francs, prix annuel fondé par Mme veuve Blouet, dans le but d'honorer la mémoire du célèbre professeur trop tôt enlevé à l'Institut et à l'enseignement dont il était une des lumières.

La faiblesse du concours pour le *paysage historique* s'est étendue au concours de *gravure.* Le n° 2, quoique trop carrément posé en Hercule Farnèse, offrait des qualités, surtout dans la disposition des tailles, qui étaient fort bien comprises. Les plans, eux aussi, étaient bien indiqués, et la gravure n'avait rien perdu du caractère du dessin d'après nature sur lequel le concurrent doit exécuter sa planche. L'expression de la tête était remarquable. Cet ouvrage, sans contredit le meilleur de tous ceux qui ont été exposés, a pour auteur M. Joseph-Paul-Marius Soumy, du Puy (Haute-Loire), élève de M. Vibert, auquel l'Académie a décerné le premier grand-prix.

Une mention honorable a été accordée à M. Joseph-Alfred Annedouche, de Paris, élève de MM. Martinet Gleyre et Biennoury, qui avait exposé le n° 5, dénotant un maniement assez habile du burin et une certaine facilité d'exécution. Il y avait toutefois lieu de reprocher à ce concurrent d'avoir changé la tête de la figure dessinée d'après nature, qui ne manquait pas de noblesse, pour la rendre d'une façon presque commune dans la gravure.

Nous avons encore distingué le n° 6, dont l'auteur, M. Dubouchet, de Lyon, jeune homme d'espérance, réussira, on n'en saurait douter, s'il ne s'écarte point de l'intelligente direction de son maître, M. Vibert. Très-certainement le n° 6 aurait été préféré par le jury au n° 5 s'il n'avait failli par l'exécution, si ses contours eussent été mieux arrêtés, et s'il y avait eu plus de nerf dans ses ombres. Au demeurant, cette planche était d'un bon effet, et la pose du personnage ne laissait rien à reprendre.

Le n° 1, de M. Gaillard, quoique lourd et empâté, surtout dans la partie supérieure, attestait une assez grande habileté de main pour obtenir un second prix, si cette récompense n'eût déjà été accordée à M. Gaillard en 1852.

La planche n° 3, non achevée, est l'œuvre d'un malade, qui n'a pu travailler pendant une partie de la durée du concours, et qui sans cela serait arrivé à bien, malgré les proportions exagérées qu'il avait données à son modèle.

Quant au n° 4, nous aimons mieux nous taire sur son compte que de faire remarquer combien il péchait par le dessin et par la disproportion des membres du personnage.

Une observation générale doit trouver ici sa place. Dans les concours du genre de celui qui nous occupe, les compétiteurs sont malheureusement trop enclins à graver des figures qui n'ont presque aucun rapport avec les têtes dessinées d'après le modèle vivant

Les élèves ont ainsi le tort de substituer une étude de sentiment, souvent mal entendue, à la seule étude dont ils devraient se préoccuper, la fidèle imitation de la nature.

Le concours de *peinture historique*, dont le sujet est *Abraham lavant les pieds aux trois anges*, présente cette année la même singularité que celui d'*architecture* : la moitié des concurrents, cinq sur dix, ont déjà eu des seconds grands prix. L'ardeur des jeunes élèves a dû être stimulée par cette considération, qu'ils étaient appelés à prouver que l'art ne dégénère pas en France, nonobstant la sage sévérité dont l'Académie a usé en 1852 et 1853, en ne délivrant pas de premier grand-prix. Trois de ces compétiteurs peuvent donc prétendre à l'un des grands prix en réserve, pour trois et quatre années de pensionnat, et au grand prix de 1854, pour cinq ans de séjour dans la capitale des arts.

Plus que jamais la lutte est ouverte entre deux ateliers, les seuls en quelque sorte qui produisent aujourd'hui; car, sauf le n° 8, qui est de l'école de M. Flandrin, les quatre premiers appartiennent à l'atelier de M. Picot, et les cinq autres suivent la direction de M. Cogniet.

L'ensemble de la composition du n° 1 est heureux et bien compris; la tête d'Abraham est noble, les draperies sont généralement bien dessinées, bien peintes et bien ajustées; le paysage laisse peut-être à désirer, il y règne un caractère froid qui nuit au surplus de l'ouvrage. La jambe de l'ange auquel le patriarche lave les pieds pèche par les proportions anatomiques.

Dans le n° 2, toute la partie droite du tableau est fort lâchée; les draperies chatoient d'une façon désagréable; en revanche, la partie de gauche, réservée au sujet principal, est traitée avec soin et une extrême habileté de pinceau. Les accessoires ont une grande finesse.

L'œuvre du n° 3 séduit généralement; elle est plus sage et plus simple que le n° 2. Les anges de gauche sont dans le style raphaélique; mais le troisième chérubin, à droite, manque de distinction. Rachel est commune; le personnage d'Abraham est bien rendu et bien peint. Peut-être toutefois blâmera-t-on l'artiste d'avoir laissé la tête du patriarche découverte contre l'usage, et d'avoir fait choix d'une draperie brune qui n'avantage pas sa composition.

Pour ce qui est du n° 4, il est l'ouvrage d'un élève qui manie le pinceau avec aisance : les figures et les draperies sont convenablement posées, dessinées et peintes. Le même soin se remarque dans les poses anatomiques. Ce tableau gagne beaucoup à être vu de près.

La sagesse et la simplicité caractérisent le n° 5. Le vaporeux de l'ensemble ajoute à la couleur religieuse, qui reflète bien le caractère biblique. A certaine distance, cette toile acquiert de l'effet; on n'y peut guère reprendre que le ton vert projeté sur les personnages par l'arbre sous lequel ils s'abritent.

La plupart des têtes du n° 6 sont vulgaires, et les plans médiocrement entendus; la composition n'est pas heureuse, ce qui n'empêche pas ce tableau d'être dessiné et peint avec talent.

Remarquable par l'effet, le n° 7 a su donner beaucoup de noblesse à Abraham et aux anges; mais la draperie jaune d'Abraham écrase le reste de la composition; néanmoins on doit des éloges au paysage.

Le n° 8, qui a obtenu le second prix de l'année dernière, paraît avoir renoncé, cette fois, à toute prétention à la palme suprême. Malgré les inspirations que l'auteur a puisées dans les Loges de Raphaël, inspirations qui lui ont fait transformer Dieu le Père en Abraham, et ses emprunts à M. Flandrin, son professeur, pour les costumes de ses anges, la couleur bistre qu'il affectionne n'a rien de naturel et produit un résultat fâcheux.

Une main habituée à tenir le pinceau a produit le n° 9 : plusieurs parties sont dessinées et peintes avec bonheur; mais cet ouvrage pèche par l'ensemble.

Que dire du n° 10 ? Rien, si ce n'est que ce tableau est la première tentative académique d'un jeune homme qui a beaucoup à apprendre comme composition et comme exécution.

En somme, le dernier concours de *peinture historique* donne les plus légitimes espérances, et l'Académie n'aura, suivant nous, que l'embarras du choix pour la distribution de ses hautes récompenses, qui s'effectuera le samedi 30 septembre. Les nos 4 et 5 nous semblent devoir être cités entre les meilleurs, et tout porte à croire que les pensionnaires qui ont manqué en 1852 et en 1853 afflueront cette année à la villa Médicis.

PIERRE DUMOUTIER.

MOSAÏQUE.

Le palais de l'Élysée. — Restauration des Tuileries. — La lumière électrique — Prolongement de la rue de Rivoli. — Dépenses pour l'agrandissement et la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville. — L'escalier de l'École des mines. — Travaux des églises Sainte-Clotilde et Saint-Vincent de Paule. — Les pavillons de l'Institut. — La fontaine de la Croix du Trahoir. — Les ponts d'Austerlitz, des Invalides et d'Arcole. — La rivière du bois de Boulogne. — Le fauteuil de M. Ancelot. — M. Dauzats et l'exposition de la Société des amis des arts de Bordeaux. — L'Exposition universelle de 1855 et la Prusse. — La saison des eaux et les concerts. — La colonne du Congrès à Bruxelles. — Le fronton du théâtre de la Monnaie. — Souscription en Angleterre pour un monument à la mémoire du lieutenant Bellot.

Durant le court séjour que l'Empereur, revenu de Biarritz, a fait à Paris, il est allé visiter le palais de l'Élysée dont les travaux, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, se poursuivent avec une extrême activité. Les échafaudages qui masquaient le monument du côté du faubourg Saint-Honoré ont été enlevés depuis le 15 août. On pense maintenant que la famille impériale à son retour des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau où elle ira sans doute, comme d'ordinaire, passer la saison des chasses, ne restera pas au palais des Tuileries, mais fera de l'Élysée sa résidence d'hiver. Toutes les fêtes et toutes les réceptions, sauf celles du premier jour de l'an, auront lieu, à ce qu'on suppose, dans cet édifice notablement agrandi et dont les décorations intérieures sont, d'après ce qui se répète, d'une grande magnificence et d'un irréprochable goût.

Les galeries et les appartements de l'ancienne demeure de Catherine de Médicis, qui réclament de nombreuses réparations, seraient, pendant ce temps, livrés aux ouvriers, et tout porte à croire qu'au printemps prochain le palais des Tuileries sera complétement mis d'accord avec les splendides constructions qui le réunissent au Louvre. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons écrit touchant le terme de ces constructions, que l'on fixe plus que jamais au mois de mai 1855, époque coïncidant avec celle de l'ouverture de l'Exposition universelle.

Dans la seconde moitié du dernier siècle, l'entrepreneur Bellangé avait bâti en quelques semaines, à la lumière du soleil et *aux flambeaux* le charmant pavillon de Bagatelle que le comte d'Artois donna plus tard à sa belle-sœur la reine Marie-Antoinette, qui fut ensuite une des retraites favorites de madame la duchesse de Berry et qui est, à présent, la propriété de lord Hertford ; on recommence à bâtir non plus à la lueur des torches, mais au rayonnement de la lumière électrique. Ainsi, sur divers points de la rue de Rivoli, les maçons employés à la construction d'hôtels ou de maisons particulières, ne quittent leur besogne qu'à dix heures du soir. D'où il résulte que cette rue triomphale à peine ouverte voit sur la double ligne qu'elle parcourt, les immeubles se relever comme par enchantement.

La ville de Paris seconde au surplus, de tous ses efforts, l'intelligence et le zèle de la spéculation. L'enquête ouverte à la mairie du 7e arrondissement sur le projet d'achèvement de la rue de Rivoli est terminée, et la commission municipale, après avoir pris connaissance des observations qui se sont produites pendant le cours de cette enquête, a décidé qu'il y avait lieu de passer outre à l'exécution de cette importante opération. Le plan adopté par l'administration indique la continuation directe de la rue de Rivoli à travers les îlots de maisons qui séparent la rue Saint-Antoine des rues de Bercy et du Roi-de-Sicile. La nouvelle rue, partant de la place du Marché-Saint-Jean, se terminera devant l'église Saint-Paul et se confondra, à ce point, avec la rue Saint-Antoine. Un crédit de soixante millions est affecté par la ville à ce grandiose complément de l'idée napoléonienne.

Le prolongement en question achèvera de dégager les abords de l'Hôtel de Ville, par la démolition de l'îlot de maisons situées entre la rue François-Miron et le quai de la Grève. On y substituera de nouvelles constructions renfermées dans un espace beaucoup plus restreint, sur l'alignement de la caserne, et disposées de manière à démasquer entièrement l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Gervais.

Pour ce qui est de l'Hôtel de Ville, ce monument de la Renaissance qui mérite d'être classé

au premier rang des merveilles architectoniques de notre capitale, personne n'ignore que sa restauration, entreprise en 1834, est achevée aujourd'hui; mais il n'est pas sans intérêt de savoir comment les constructions nouvelles avec les travaux de raccordement et de restauration complète des anciens bâtiments, la décoration et l'ameublement des salles de réception et des fêtes ont porté, jusqu'au temps où nous sommes, le chiffre des dépenses au total de 14 151 975 francs 42 centimes. La *Revue municipale* donne à ce sujet les curieux détails qui suivent: « 1° Constructions et raccordements, 9 816 841 fr. 64 c. 2° Travaux divers d'installation, peinture d'art, statues, etc., 2 823 391 fr. 55 c. 3° Décoration de la salle des fêtes et restauration de la cour du centre, 681 267 fr. 23 c. 4° Ameublement des grands appartements des fêtes, 830 475 fr. Total des payements à la fin de 1853, 14 151 975 fr. 42 centimes. »

D'importants travaux de peinture, destinés à orner les deux étages du grand escalier de l'École des mines, ont été commandés à M. Hugard. L'on doit à cet artiste les vues du mont Blanc, de la cascade d'Arpennas dans les Alpes, du mont Perdu dans les Pyrénées; du Cirque. Pour compléter ce travail, M. Hugard va partir pour la Sicile, afin d'étudier l'aspect de l'Etna, et de composer un tableau qui prendra sa place au milieu des toiles dont il a décoré la monumentale entrée de l'École des mines.

Une délibération du 14 août 1853 et une décision ministérielle du 25 octobre suivant ont approuvé pour l'église Sainte-Clotilde de nouveaux devis plus complets que ceux présentés en 1845, et ont porté la dépense nécessaire pour la construction de cette basilique, à la somme totale de 5 761 966 fr., sur lesquels il a été payé jusqu'à présent 3 088 716 fr. 05 c. Quant aux frais d'acquisition des terrains d'origine domaniale et cédés à la ville en exécution d'une ordonnance du 5 juillet 1846, ils ont donné lieu au payement d'une indemnité s'élevant en capital et intérêt à 221 735 francs 64 centimes.

En ce qui regarde un autre monument religieux de Paris, les travaux de l'église Saint-Vincent de Paule approuvés définitivement jusqu'à concurrence de 5 033 448 fr., ont occasionné jusqu'à ce jour une dépense totale de 4 609 905 fr. 75 cent. indépendamment des frais d'agence et d'ornementation intérieure considérés comme objets d'art.

On va commencer la restauration de la façade et des pavillons du palais de l'Institut. Toute la partie du dôme est en bon état; mais les pavillons, qui étaient toujours menacés de destruction avant que l'on procédât à l'élargissement du quai, exigeront de grands travaux. On a l'espoir que cette opération sera terminée pour l'année 1855.

On vient de restaurer et de remettre à neuf une des principales fontaines de Paris, celle qui est à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec. Cette fontaine, jadis nommée fontaine de la Croix-du-Trahoir, fut reconstruite en 1775, sur les dessins et sous la conduite de Soufflot, l'architecte du Panthéon. Elle est décorée de bossages et de congellations et d'un bas-relief représentant une ravissante naïade due au ciseau de Boizot.

D'autres travaux de haute utilité et qui ne sont pas non plus exclusifs de l'art, sont commencés ou vont être très-prochainement entrepris sur d'autres points de la capitale, grâce à l'inépuisable sollicitude de l'édilité parisienne, à laquelle d'ailleurs, le concours du gouvernement ne fait pas défaut. On procède enfin à la reconstruction du pont d'Austerlitz, impatiemment attendue, surtout depuis que cette voie de communication, affranchie du péage, est si fréquentée. Le pont des Invalides, que son peu de solidité obligeait de fermer à la circulation lors des fêtes publiques, va être également reconstruit. Le système des chaînes en fer sera supprimé. Le pont aura 14 mètres de largeur et sera composé de quatre arches en maçonnerie de 30 mètres d'ouverture. Les deux piles qui existent seront conservées, ce qui simplifiera le travail, et permettra de l'achever avant le 1er mai prochain. La dépense, qui est évaluée à 700 000 fr., sera supportée moitié par l'État et moitié par la ville de Paris. Une opération semblable va s'exécuter sur un autre point du fleuve où l'urgence ne se fait pas moins sentir. Il s'agit de démolir la passerelle d'Arcole qui conduit de la place de l'hôtel de ville à la rue d'Arcole, et de la remplacer par un pont à voitures. Le nouveau pont sera en fer et n'aura qu'une seule arche. Comme pour le pont des Invalides, l'État sera pour moitié dans la dépense.

On s'occupe en ce moment de préparer un ciment au moyen duquel on compte parer aux inconvénients résultant de la perméabilité du sol, qui n'a point encore permis de remplir la seconde partie de la rivière du bois de Boulogne. Des ouvriers travaillent aussi à achever les rives. On construit un chalet dans l'île; et non loin de là, on achève de disposer dans les bastions des fortifications, près la porte Dauphine, l'ouverture nécessaire pour l'arrivée du boulevard de l'Impératrice, que l'on va percer en droite ligne de ce point à l'Arc de Triomphe.

Au commencement du mois de septembre der-

nier, les lettres ont perdu une de leurs plus réelles personnifications au XIX[e] siècle. M. Ancelot, enfant du Havre, comme son contemporain Casimir Delavigne, a été enlevé à la suite d'une maladie qui depuis longtemps ne laissait plus d'espoir à sa famille et à ses amis. Le fauteuil de l'académicien a été, comme on le pense, dès la nouvelle de sa mort, l'objet de nombreuses convoitises. En dehors de ces ambitions, où l'amour-propre tient en général plus de place que le vrai talent, l'opinion publique propose comme successeurs au défunt, MM. Jules Janin, Granier de Cassagnac, Philarète Chasles et autres célébrités de la littérature militante; dans les cercles politiques on parle de M. Bignan, mais il se pourrait que les préférences de l'Académie se fussent arrêtées sur une des notabilités de cette époque bien digne à coup sûr d'occuper une place dans son sein, sur M. de Falloux, dont la candidature n'avait été que momentanément sacrifiée à celle de Mgr Dupanloup. On croit que la réception de M. Berryer aura lieu en décembre prochain.

L'un des membres qui ont rendu et qui rendent encore chaque jour le plus de services à l'association des artistes, est incontestablement M. Dauzats. L'année dernière, ce peintre si dévoué aux intérêts de ses confrères, avait organisé l'exposition de Narbonne, dont le retentissement dans nos départements du Midi a été des plus heureux, puis celle de Madrid, qui n'a point été sans éclat. Maintenant c'est M. Dauzats qui aide la Société des amis des arts de Bordeaux, dans ses préparatifs pour l'Exposition qu'elle ouvrira, suivant toute apparence, avant la fin d'octobre, le dernier délai pour les envois étant fixé au 8 de ce mois. On sait que la Société des amis des arts de Bordeaux est une de celles dont les ressources sont les plus importantes et qui encouragent le mieux les artistes; cette Société a acheté l'année dernière le beau tableau de M. Léon Cogniet, *le Tintoret peignant sa fille morte*, moyennant un prix assez considérable. M. Dauzats s'occupe, en outre, de concert avec la Société des amis des arts de Lyon, de l'Exposition que cette Société prépare pour le courant de novembre de cette année.

Nous avons publié dans notre dernier numéro l'avis très-détaillé du gouvernement français, aux artistes nationaux et étrangers, touchant l'Exposition universelle de 1855. Cet avis a été officiellement communiqué à tous les États de l'ancien et du nouveau monde, afin que non-seulement pour ce qui a rapport aux arts, mais encore pour tout ce qui concerne l'industrie, des comités locaux se forment dans chaque pays et se missent en correspondance avec la commission générale et centrale qui siége à Paris. Il n'y a plus aujourd'hui que la Prusse qui n'ait point encore répondu à cet appel, et ce silence donne matière à des interprétations très-diverses. On croit cependant que dans un délai plus ou moins rapproché, la Prusse suivra l'exemple du reste de l'Allemagne; cet espoir se fonde sur des préliminaires d'un favorable augure: le comité déjà nommé et le règlement adressé à toutes les maisons de commerce du royaume. Il est toutefois à craindre que l'industrie germanique, après avoir pris part à l'Exposition de Londres et aux autres solennités du même genre, dont l'Allemagne a récemment été le théâtre, ne commence à se fatiguer de tous ces pèlerinages, ainsi que l'indique le peu d'empressement qu'elle a mis à se rendre à l'Exposition de Munich. Contrairement à ce qu'ont annoncé quelques journaux, la grande Exposition bavaroise ne sera pas close avant la fin de ce mois.

La saison des eaux et des bains de mer est aussi celle des intermèdes lyriques, mais les concerts et les réunions du monde élégant hors la capitale touchent à leur fin; et avec la première bise qui se fait sentir, artistes et promeneurs regagnent les foyers qu'ils avaient abandonnés au printemps, ainsi sont déjà revenus à Paris, Arban, ce maître du cornet à piston qui a si bien dirigé, tant qu'ont duré les beaux jours, le brillant orchestre de Baden-Bade, et Levassor, qui a eu besoin de tout son esprit et de toute sa verve, qui a dû multiplier les surprises dans son programme et dans son concert, pour retenir dernièrement à Trouville la société qui s'en éloignait par épouvante du choléra. Le succès de Levassor n'en a pas moins été considérable, et sa recette a marché l'égale de son succès.

MM. Jules Lefort et Hermann, l'excellent baryton et le violoniste distingué, ont parcouru, avec leur habituelle réussite, les côtes de l'Océan. A Boulogne, pendant le séjour de l'Empereur, MM. Lefort et Hermann, secondés par Mme Marie Cabel, ont donné un concert qui a attiré une nombreuse et aristocratique affluence. Puis, l'instrumentiste et le chanteur ont continué leur route vers le Tréport, où les applaudissements les plus sympathiques les ont derechef accueillis. Du Tréport, les artistes pèlerins se sont rendus à Dieppe; dans cette ville comme dans la précédente, et quoique réduits à leurs seules ressources, ils ont organisé une fête musicale dont le résultat a certainement dépassé leur attente.

Deux ou trois heures durant, MM. Lefort et Hermann ont tenu leur auditoire sous un charme vocal et instrumental qu'il faut renoncer à décrire. M. Jules Lefort a chanté avec autant d'art que d'expression plusieurs ravissantes mélodies: le *Voyage*

aérien de M. Nadaud, et la scène dramatique de *David chantant devant Saül;* les bravos ne lui ont pas manqué non plus qu'à M. Hermann, qui a dit sur son violon, avec le sentiment et la pureté de style qui sont ses qualités distinctives, un caprice de sa composition sur la *Somnambule*, l'admirable prière de la *Norma*, de Bellini, *Casta Diva*, et pour finir, par une boutade d'homme de talent, la fantaisie à la fois difficile et burlesque qu'il a intitulé le *Carnaval de Paris*.

Les pauvres d'Étretat n'ont eu qu'à se réjouir des quelques semaines que M. Jacques Offenbach est venu passer dans cette ville, où il a donné à leur bénéfice une matinée lyrique qui n'a pas été moins fructueuse que les deux concerts où il s'est fait entendre à Dieppe. M. Henri Ravina, le pianiste, a émerveillé les amateurs de Cauterets. Les correspondances des Pyrénées sont unanimes à enregistrer l'éloge de cet éminent instrumentiste.

Le conseil communal de Bruxelles, par une délibération en date du 3 septembre dernier, avait exprimé le vœu que la colonne du Congrès, en voie d'édification sur le point le plus pittoresque de la ville, au lieu dit la place des Panoramas, fût transportée à l'extrémité du prolongement de la rue de la Loi. Conformément aux termes de cette délibération, le vœu consigné dans une requête avait été adressé au gouvernement en la personne de M. Piercot, ministre de l'intérieur. M. Piercot a répondu le 9 septembre, à l'administration communale, qu'il n'y avait pour le gouvernement aucun sujet de donner suite à la demande qu'elle avait cru devoir formuler. L'endroit qu'occupe la colonne du Congrès n'a été choisi qu'après des recherches et des études sérieuses; le roi a solennellement posé la première pierre du monument actuel que les hommes compétents déclarent répondre à toutes les règles de l'art et s'accorder avec toutes les exigences de la perspective; enfin, lors de l'enquête ouverte relativement à la place à assigner au grand souvenir national, le lieu que l'on préfère aujourd'hui avait été indiqué, et dès cette époque, les inconvénients en avaient été reconnus. L'administration communale de Bruxelles en sera donc pour ses frais de délibération et de requête.

M. Eugène Van Bemmel vient de publier une notice sur le fronton du théâtre de la Monnaie à Bruxelles. Cette description de l'œuvre de M. Simonis, écrite avec un sentiment artistique remarquable, est accompagnée d'une planche gravée sur cuivre par M. Franck et représentant l'œuvre de l'éminent sculpteur : l'*Harmonie des passions humaines*. Cette publication ne peut manquer de réussir.

Le comité qui s'occupe en Angleterre de la souscription pour un monument à la mémoire du brave lieutenant Bellot, annonce qu'il a terminé ses travaux. Les souscriptions se sont élevées au chiffre de 2000 liv. sterl.; 500 liv. sterl. seront prélevées pour l'érection d'un obélisque de granit sur le quai de l'hôpital royal à Greenwich. Les commissaires de cet établissement et les lords de l'amirauté ayant sanctionné ce projet, M. Hardwick, architecte, est chargé de procéder à l'érection du monument dont le granit est travaillé en ce moment dans les ateliers de M. Macdonald d'Aberdeen. Le reste de l'argent sera partagé par portions égales entre les cinq sœurs du brave Bellot, résidant en France. Deux d'entre elles étant déjà majeures ont reçu des à-comptes provisoires.

Henry de SAINT-DIDIER.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 525.

Séance du mardi 19 septembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL CARPENTIER, VICE-PRÉSIDENT.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 5 du même mois, son adoption est votée et il est passé au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Les numéros des 9 et 16 septembre du journal anglais *the Builder*, lequel est, comme d'usage, renvoyé à M. L. Moultat.

2° Une lettre de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France, pour avertir la Société qu'à partir du 15 octobre prochain, son secrétariat et le siége de ses séances seront établis quai Malaquais, n° 3. M. le secrétaire général est chargé de tenir compte de cet avis.

3° Le numéro d'août 1854 des *Annales* de la même Société, dont M. E. Vavin rend ordinairement compte.

4° Le numéro 7 du neuvième tome du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture*. M. Vavin est chargé de cet examen.

La correspondance étant terminée, l'ordre du jour appelle la nomination de la commission chargée d'examiner les inventions et les travaux de M. Charles Chevalier. La majorité des voix se porte sur MM. Horsin-Déon, Vavin, Gelée, Albert Lenoir et Lemercier, lesquels constitueront la commission à laquelle le bureau a cru devoir adjoindre d'office, pour le représenter, MM. le docteur Colombes et Moullard. M. le secrétaire général est chargé de donner avis de cette commission, tant à

M. Charles Chevalier qu'aux membres qui la composent.

M. Moullard lit au nom de M. E. Vavin le rapport que celui-ci a fait sur les *Annales* des Sociétés d'horticulture de Paris, tomes XLIV-XLV, et sur les tomes VIII et IX de la Société d'agriculture. Dans son rapport, notre collègue vante le mérite de ces recueils, presque les seuls guides de l'agriculture, mais il voit avec peine qu'ils aient si peu de rapports avec notre spécialité. Aussi la Société regrette-t-elle que l'esprit observateur et la plume habile de notre collègue viennent s'émousser devant des sujets d'un haut intérêt sans doute, mais en dehors des occupations sérieuses des membres réunis en séance. Pourtant les conclusions du rapport demandant le dépôt aux archives sont adoptées, et ces ouvrages vont augmenter nos précieuses collections.

M. Maillet donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires* de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, années 1852-1853. Dans son rapport, notre collègue désigne l'Académie de Dijon comme étant l'une des plus anciennes et des plus importantes sociétés littéraires de France. Elle a reçu dans son sein, dit-il, des grands noms et de grands talents, et aujourd'hui encore il suffit de jeter les yeux sur la liste des membres qui la composent pour reconnaître combien d'hommes notables de notre époque y sont attachés.

Quant à la ville elle-même, notre collègue constate que relativement à son étendue et à sa population, c'est peut-être la ville qui renferme dans ses murs le plus grand nombre de monuments remarquables témoignant de l'antique splendeur de l'ancienne capitale du duché de Bourgogne.

Cette ville a donné le jour à des illustrations dans tous les genres, et il semble que les arts y ont enfanté le génie, tant il est vrai que la vue des chefs-d'œuvre développe l'imagination, l'excite et propage dans la jeunesse le goût de la beauté et de l'harmonie.

Parmi les hommes illustres qui y sont nés, il suffit de citer Bossuet, Crébillon, Rameau, Alexis Piron, Guyton de Morveau et tant d'autres, tandis que Buffon, Jehannin, ministre d'Henri IV et autres se plaisaient à l'habiter.

Ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction que l'on voit l'Académie de Dijon avoir l'heureuse idée de faire placer sur les maisons qui ont été habitées par des hommes célèbres, des inscriptions rappelant leurs nom et prénoms, la date et l'année de leur naissance ainsi que l'époque de leur mort; digne hommage rendu à la mémoire de ceux dont la postérité doit se rappeler les titres de gloire.

Dans la section des lettres, notre collègue a remarqué un morceau intitulé *Esquisse d'une histoire de la logique*, par M. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon. L'auteur examine, dans son travail, la logique d'Aristote, celle des Péripatéticiens, des Sceptiques, des Épicuriens, des Stoïciens, et fait remarquer que la première a préoccupé les esprits dans tous les temps. Ce travail, d'une longue étendue, est tout en l'honneur du professeur, qui joint à la connaissance approfondie de la matière une vaste érudition et un style pur et élégant.

Dans la section des sciences, notre collègue n'a découvert que des travaux sur l'optique, la physique, la chimie, la géologie; mais il n'a rien trouvé qui soit relatif aux beaux-arts. Tout en exprimant ses regrets à ce sujet, notre collègue reconnaît que l'Académie de Dijon rend d'importants services aux sciences et aux lettres par ses publications annuelles et ses travaux sérieux, en vue desquels il propose le dépôt aux archives des volumes soumis à son examen. Ces conclusions sont adoptées.

M. Paul Carpentier donne lecture de son rapport sur une série du *Musée universel;* il signale comme se rattachant aux beaux-arts la création à Londres d'une école de dessin appliqué à l'industrie dans le but de contribuer au perfectionnement de toutes les branches de l'industrie dont l'art du dessin est la clef. Il mentionne un résumé de l'histoire de la sculpture française, par Émeric David, dans lequel l'auteur, M. Ch. d'Avgé, fait apprécier cette œuvre, non-seulement sous le rapport de son utilité comme histoire de l'art, mais encore sous le rapport philosophique. Il cite un travail de M. Alfred de Martonne sur la philosophie de l'art. Notre collègue appelle surtout l'attention de la Société sur un article intitulé *de l'Éducation artistique*, par M. Louis Desauches, et il en recommande l'étude aux jeunes gens qui se destinent à la culture des beaux-arts.

Notre honorable collègue parle d'un article extrait d'un journal anglais sur l'architecture, la peinture et la musique indiennes; l'auteur de ce travail décrit un grand nombre de monuments taillés dans le roc, le style de leurs colonnes et de leur ornementation, ainsi que les peintures intérieures de divers temples dont la fraîcheur et le brillant ont résisté aux insultes de vingt siècles. Enfin, après avoir fait lui-même ses judicieuses observations sur une foule de travaux, notre collègue termine son rapport en réclamant, pour les numéros dont il vient de rendre compte, une place dans les archives de la Société; le vote des membres présents confirme ces conclusions.

M. Moullard informe à la Société qu'nu grand

nombre de rapporteurs négligent de présenter leurs travaux, que cet état de choses provoque deux graves inconvénients : le premier est la lenteur avec laquelle s'opère l'examen des œuvres soumises au jugement de la Société; le second est l'ajournement du dépôt des ouvrages, et par suite les interruptions dans les collections qui cessent d'être complètes. A ce sujet, M. Moullard propose qu'il soit nommé une commission à l'effet d'examiner les archives et de signaler, par un rapport, celles des collections qui auraient quelques lacunes. Cette proposition est renvoyée au bureau.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour de la séance du mardi 3 octobre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 1854; 2° Correspondance; 3° Nomination de la commission chargée d'examiner les archives; 4° Rapport de M. Gelée sur les portraits de Daguerre, par les frères Mende, de New-York, et sur celui de Mlle Fanny Henzel; 5° Questions diverses.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 15 septembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. SIMÉON CHAUMIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Siméon Chaumier, en prenant possession du fauteuil de la présidence, donne lecture d'un discours d'installation dans lequel, prenant pour thème les trois paragraphes du programme du Comité central, notre honorable collègue développe les considérations qui ressortent de la triple mission que s'est donnée le Comité.

Nous ne pouvons donner, même par analyse, le lumineux discours de notre président, les limites imposées à notre compte rendu ne nous permettraient point non plus d'en extraire tout ce que nous voudrions citer; nous nous bornerons à dire que les applaudissements de l'assemblée ont prouvé à M. Siméon Chaumier qu'il s'était bien inspiré de la pensée qui anime les membres du Comité central, et qu'il a parfaitement justifié le choix qui l'a placé à la tête du Comité.

M. S. Chaumier termine son discours en adressant officiellement, au nom du Comité central, des félicitations à M. le comte de Nieuwerkerke à l'occasion de l'inauguration de la statue de Napoléon Ier à Napoléon-Vendée. Cette partie de son discours reçoit l'assentiment empressé de l'assemblée. M. le président saisit également l'occasion de renouveler à M. le préfet de la Seine l'expression de la gratitude du Comité central, pour la bienveillante hospitalité qui protége et abrite les séances du Comité.

M. H. Lazerges demande la parole pour présenter un projet dont il a annoncé la proposition dans la séance précédente. Ce projet a pour objet l'organisation d'une caisse de crédit en faveur des membres du Comité central. M. H. Lazerges, dans une courte introduction, expose les motifs de sa proposition et présente un projet réglementaire.

Les considérations qui viennent à l'appui d'une pareille proposition sont trop présentes à l'esprit de chacun pour que nous ayons besoin de les développer ici. Il deviendrait banal de parler des obstacles sans nombre que suscite chaque jour aux artistes la gêne pécuniaire, et les difficultés insurmontables qui entravent le talent, qui paralysent le génie; qui découragent les volontés les plus fermes et les cœurs les plus droits. Les moyens les plus généreux dans leur intention, ont été tentés déjà par d'éminents esprits dont il serait injuste de méconnaître les services; mais une lacune existait encore, lacune qui laisse le champ libre à une nouvelle organisation. C'est celle du prêt gratuit; et cela au moyen d'un fonds créé par les membres du Comité, d'après une combinaison qui fait l'objet de la proposition de l'honorable M. Lazerges.

Cette proposition, étant prise en considération, est mise aux voix et adoptée; elle est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. H. Lazerges, Dussauce, Minet, E. Bellier de La Chavignerie, sous la présidence de M. Siméon Chaumier, président du Comité central.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 6 octobre 1854.

1° Correspondance; 2° Nomination d'un secrétaire; 3° Propositions diverses; 4° Lecture par M. Marcellin; 5° Rapports divers.

L'un des secrétaires,
C. E. CLERGET.

NOTA. — Les communications devant être adressées au président du Comité central des artistes, il est utile de faire connaître que M. Siméon Chaumier demeure, 4 et 6 rue Beautreillis (quartier de l'Arsenal).

THÉÂTRES.

Quinzaine dramatique.

OPÉRA : réouverture. — ITALIENS : la compagnie, le répertoire. — OPÉRA-COMIQUE : reprise du *Pré aux Clercs*, *les Sabots de la marquise*. — THÉÂTRE-LYRIQUE : la troupe.

La réouverture de l'Opéra, replacé dans les attributions de la liste civile impériale s'est effectuée sous les auspices d'une sympathie qui se consolide d'une soirée à l'autre. Divers chefs-d'œuvre du répertoire, entre autres *le Prophète*, *la Favorite*, *la Reine de Chypre*, ont contribué non moins que la rentrée de Mme Stoltz, de Roger et de Dérivis, ainsi que la continuation des débuts de Bonhée et de Mlle Wertheimber, au succès de cette inauguration ou plutôt de cette restauration de l'Académie de musique. On répète activement *la Nonne sanglante* de M. Gounod, auteur de la belle partition de *Sapho*.—La reprise de las aison des Bouffes est toujours annoncée pour le mardi 3 de ce mois, sous la direction de M. le colonel Ragani, qui a si bien réussi l'année dernière. Les principaux sujets de la compagnie sont MM. Bettini, Bocardi, Luchesi, qui remplace Neri Baraldi, Grazziani, Gassier, Rossi et Ardavani. Les reines du chant seront Mmes Frezzolini, Bosio, Gassier, Borghi-Mamo, secondées par Mlles Cambardi et Judith Elena. *La Semiramide* sera décidément l'opéra de réouverture, avec Mmes Bosio, Borghi-Mamo et M. Gassier, dans les rôles capitaux de Semiramis, d'Arsace et d'Assur. *Otello*, dont on avait d'abord parlé, ne viendra qu'ensuite avec la Frezzolini et Bettini, qui ne passera à Paris que les deux premiers mois de la saison, de magnifiques contrats l'appelant ultérieurement en Italie et en Allemagne. On entendra encore Mme Bosio dans *Ernani*, Mme Borghi-Mamo et M. Gassier dans *Cenerentola*, enfin la Frezzolini dans un ouvrage inédit, *la Leonora*, du maestro Mercadante.

Comme nous l'avons dit, la remise à la scène du *Pré aux Clercs* a eu tout l'éclat et le retentissement d'un ouvrage nouveau; le succès de ce chef-d'œuvre n'a pas été un instant compromis par l'insuffisance de M. Puget, qui a laissé le rôle de Mergi à M. Ponchard, chanteur de goût et intelligent comédien, qui s'acquitte d'une façon satisfaisante d'une tâche acceptée à l'improviste. Mlle Rey est rentrée dans *la Fille du Régiment* avec toute la sonorité de sa voix et les applaudissements de ses premiers débuts. Un petit acte de M. Ernest Boulanger, ayant pour titre *les Sabots de la marquise*, a été donné cette semaine; les longueurs de cette partition ne sont pas suffisamment rachetées par quelques motifs heureux.

Il est toujours question de la réouverture du Théâtre-Lyrique pour la dernière soirée de septembre, bien que le bruit ait couru que de nouveaux nuages s'étaient élevés entre le directeur, M. Émile Perrin et la commission des auteurs, qui auraient tenté de venir à la rescousse. Quoi qu'il en soit, voici, au sujet de cette intéressante entreprise, quelques renseignements extraits de la *Gazette musicale* : « La troupe engagée par M. Émile Perrin pour le Théâtre-Lyrique est maintenant au complet. Les artistes dont les noms sont imprimés en italiques ne faisaient pas partie du théâtre sous la direction de M. Séveste. *Ténors* : MM. Rousseau de La Grave, *Sapin*, *Achard*, Sujol; *ténors comiques* : MM. *Allais*, Colson, Legrand, Leroy; *barytons* : MM. Meillet, *Crambade*, Cabel, Ribes; *basse chantante* : M. *Marchot*, *basses* : MM. Junca, Adam, Grignon; *chanteuses*: Mmes Marie Cabel, *de Ligne-Lauters*, Meillet, Girard, *Amélie Bourgeois*, Vadé, Chevallier, Garnier. L'orchestre, dirigé par M. Deloffre, se compose de soixante-trois musiciens; les choristes sont au nombre de cinquante-cinq. Pour la réouverture, on jouera *la Promise*. »

Mais nous avons trop parlé des théâtres dont les portes vont s'ouvrir; force nous est d'ajourner à l'autre quinzaine ce que nous avions à dire de ceux dont les portes sont ouvertes.

MÉLANGES.

1er octobre.

L'Empereur a accordé le bronze nécessaire pour la statue qu'on élève, à Auxonne, à la mémoire de Napoléon Ier.

—S. A. I. le prince Jérôme a souscrit pour 300 fr. à la statue qui doit être érigée au brave Crillon, sur la place de l'hôtel de ville, à Avignon.

— Bientôt aura lieu à Bruxelles une vente d'un grand nombre de tableaux capitaux des meilleurs maîtres flamands et hollandais.

— On a replacé sur le beffroy de Gand le dragon qui en avait été descendu en 1839 pour être restauré et redoré à neuf.

— L'Exposition de Dusseldorff est ouvrte. Parmi les envois faits à cette solennité, ceux qui ont le privilége de fixer l'attention publique, sont principalement : une aquarelle de M. Gallait reproduisant, dans un très-petit cadre, mais avec autant de vérité que d'éclat, son tableau bien connu du *Corps des arquebusiers de Bruxelles rendant les derniers honneurs au comte d'Egmont*; et une grande composition de M. Jacob Becker, de Francfort.

LA

GALERIE DES ESTAMPES

DANS L'ANCIEN PALAIS MAZARIN.

Avant de nous occuper spécialement de la galerie des estampes, il sera bien, je pense, de réunir ici des renseignements sur le palais Mazarin, qui se trouvent disséminés dans différents ouvrages publiés par Sauval, Félibien, Germain Brice, Piganiol de La Force, Blondel, et principalement dans celui de M. Léon de Laborde, le plus nouveau de tous ces ouvrages, et aussi le plus complet et le plus rare.

Quoique tout le monde sache que la Bibliothèque impériale occupe maintenant le palais Mazarin, plusieurs personnes ne savent pas l'origine et les vicissitudes qu'ont éprouvées ces vastes bâtiments.

Nous devons donc rappeler d'abord qu'aux deux angles des rues *Vivien* et Neuve-des-Petits-Champs, étaient deux grandes maisons construites, l'une par Bautru, de l'Académie française, l'autre par Jacques Tubœuf, président de la chambre des comptes; cette dernière avait été bâtie par Pierre de Muet, en 1633, et fut vendue à Mazarin avant 1640. Un des caractères particuliers des constructions de cette époque, est d'être construites en briques avec des chaînes en pierre de taille. François Mansart, souvent désigné sous le nom du vieux Mansart ou du grand Mansart, pour le distinguer d'Hardouin-Mansart, fils de sa sœur, fut choisi par le cardinal pour donner à l'hôtel Tubœuf la grandeur et la dignité que devait avoir la demeure d'un prince de l'Église romaine, et qui en outre devait loger sa famille, ses nombreux domestiques et ses hôtes, car il donna longtemps l'hospitalité au cardinal Ant. Barberini. On ne sait pas positivement quels sont les changements qu'opéra François Mansart; mais Sauval rapporte qu'à l'hôtel Tubœuf fut joint celui de Duret de Chevry, aussi président de la chambre des comptes, puis une autre grande maison voisine. Le cardinal fit construire *trois galeries*, une bibliothèque, une écurie, une basse-cour, un jardin, et de beaux appartements qui s'étendent jusqu'à la rue de Richelieu et règnent le long de la meilleure partie de cette rue et de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

On a souvent parlé de la galerie Mazarine; il semblerait donc qu'il n'y en avait qu'une seule, tandis que Félibien dit, tome II, p. 76, que dans le palais Mazarin il y a trois galeries. Un autre auteur dit que c'est François Mansart qui fit les *deux* galeries adossées à l'hôtel de Nevers, et Sauval donne à ce sujet deux articles intitulés la *Galerie basse* et la *Galerie haute*.

Cette galerie supérieure est bien connue, c'est celle où sont maintenant placés les manuscrits; c'était une des parties les plus curieuses et les plus riches du palais Mazarin. Romanelli fut appelé d'Italie en 1641 pour peindre à fresque la voûte de cette galerie: il y représenta plusieurs sujets mythologiques. Les embrasures des fenêtres, au nombre de huit, ainsi que les niches qui y font face, étaient revêtues de tapisseries fort belles, soit de tentures en damas cramoisi sur lesquelles étaient brodées les armes du cardinal ou des passements d'or de Milan. Sur ces parties étaient placés des tableaux d'un grand prix, parmi lesquels on remarquait deux tableaux du Corrége, *le Mariage de sainte Catherine* et *Antiope endormie épiée par Jupiter*, sous la forme d'un satyre. Ils sont maintenant au musée du Louvre sous les numéros 943 et 945.

C'est dans cette belle et riche galerie que le cardinal fit tirer, en 1656, cette magnifique loterie dont Mademoiselle donne une description qui fait connaître les habitudes et les mœurs de cette époque.

Parlons maintenant de la galerie inférieure, qui est la cause de toutes nos recherches, et qui a éprouvé des échecs si graves et si variés, que l'on peut considérer comme une véritable résurrection l'apparition au plein jour de ses ornements d'autrefois retrouvés, replacés et restaurés avec tant de peine et de soins par l'architecte, M. Labrouste. Il a saisi avec bonheur l'occasion de faire connaître la manière dont François Mansart avait décoré, il y a deux cents ans, cette partie du palais Mazarin.

Personne n'ignore le débordement de la Fronde contre le cardinal-ministre, pendant les années 1649 à 1652. On sait que ses appartements, ses meubles, ses livres, furent en grande partie pillés, détruits ou vendus; cependant la saisie que fit faire M. de Tubœuf, en 1651, pour la sûreté de sa créance sur le prix de son hôtel, et la revendication que fit le roi pour les objets qui lui appartenaient, diminuèrent un peu les nombreuses soustractions.

La galerie inférieure, assez mal désignée par Sauval sous la dénomination de *galerie basse*, « est environnée de près de cent bustes ou statues antiques de marbre. » Elle a les mêmes dimensions que la galerie supérieure et est, comme elle, éclairée par huit fenêtres avec une porte à chacune des deux extrémités; la voûte est divisée selon le goût italien par des panneaux de formes variées avec des bordures de feuillages en relief. La retombée de la voûte est ornée de grands rinceaux où sont placés quelques enfants portant les pièces qui se trouvent dans les armes du cardinal. A chacun des bouts de cette galerie sont également des rinceaux sculptés, au milieu desquels sont placés aussi et les armes et les chiffres ainsi que le chapeau de cardinal: les pilastres devaient descendre sans doute au niveau des deux niches rondes qui accompagnent la porte d'entrée.

Au milieu de chaque trumeau était une niche carrée également accostée de deux pilastres cannelés avec des chapiteaux et un riche entablement dorique. Une décoration semblable se trouvait répétée en face de chaque trumeau; mais toutes ont été détruites, excepté les deux premières, qui n'ont dû leur conservation qu'à la construction d'un entresol non éclairé, où elles semblent avoir été oubliées. Les embrasures des fenêtres, ainsi que la partie qui y correspondait, étaient couvertes de figures allégoriques ou de paysages tellement détériorés, qu'ils n'auraient pu être restaurés. Dans la voûte, le grand panneau du milieu est orné d'une colonnade en perspective, dont le centre laissait voir le ciel. Cette partie a pu être conservée et restaurée, ainsi que quatre petits panneaux ovales, peints en grisaille et représentant des scènes triomphales ou autres tirées de l'ancienne histoire romaine.

Ces deux galeries, de la même dimension, avaient chacune un caractère bien différent; rien n'était plus riche que la galerie supérieure, ornée de belles peintures, de dorures, ayant à chaque extrémité une porte ornée d'arabesques dorées, au milieu desquelles se voient des étoiles et les lettres I. C. M. (cardinal Jules Mazarin).

La galerie inférieure avait peu de peintures; mais la voûte était décorée de sculptures du meilleur goût, et dont plusieurs parties étaient dorées, ainsi qu'on peut le voir encore dans le fond, qui alors faisait l'entrée de la galerie. Parmi les rinceaux de la voûte se trouvent aussi répétées les pièces composant les armes du cardinal, ainsi que son chiffre.

La troisième galerie, sur laquelle personne n'a donné de détails, parce que sans doute elle n'avait aucune décoration, était au premier étage, adossée aux appartements du duc de Nevers, où sont maintenant les premières pièces des manuscrits; elle devait servir de communication pour aller du grand escalier actuel aux appartements du cardinal, peints par Vouët, et à la galerie peinte par Romanelli. Elle est encore actuellement désignée, dans le service habituel de la Bibliothèque, sous le nom de *la traverse*.

Les ornements de la voûte de la galerie inférieure semblent avoir été conservés plutôt par indifférence que par goût : ils ont été plusieurs fois recouverts d'un badigeon si épais, que les sculptures en étaient empâtées, et les peintures tellement couvertes, que ces couches successives ont en apparence augmenté les dégradations occasionnées par le temps et par les maçons.

Nous avons vu combien cette galerie inférieure avait eu à souffrir lors du désordre de la Fronde. On ne trouve nulle part ce qui a pu lui arriver depuis la mort du cardinal, en 1661, jusqu'à l'établissement de la Compagnie des Indes vers 1720. Un éclaircissement devient ici nécessaire : c'est de faire savoir qu'il a existé, dans l'angle de la cour d'entrée à droite, un escalier qui a été détruit à une époque qui nous est inconnue.

La galerie inférieure se trouvait alors comprise dans la portion du palais échue au duc de Mazarin, tandis que le duc de Nevers habitait l'autre portion du palais sur la rue de Richelieu.

C'est alors probablement que cette galerie reçut les plus pénibles atteintes. L'entrée de cette galerie devait, sans aucun doute, être précédée d'un vestibule dont on a cru retrouver les traces dans un pavé en marbre qui existe en partie au-dessous du sol dans la pièce attenant à cette galerie.

Les bâtiments de l'ancien palais Mazarin ayant servi à placer les bureaux dépendant de la Compagnie des Indes, de la Bourse et de la Banque de Law, le renversement de ce système vint en rendre plusieurs parties inutiles ; elles restèrent vides jusqu'en 1722, que le roi ordonna de placer sa bibliothèque dans l'ancien hôtel de Nevers, rue de Richelieu, tandis que les magasins et les bureaux de la Compagnie des Indes continuèrent à occuper l'hôtel Mazarin, rue Neuve-des-Petits-Champs. Il existe plusieurs projets faits par M. de Cotte ; mais tous se rapportent à l'hôtel de Nevers, et aucun à l'hôtel du duc de Mazarin.

C'est probablement alors qu'aura été fait cet entre-sol malencontreux, dont la construction elle-même présente une si grande singularité. Les précautions prises pour rendre cet espace impénétrable font supposer que là était la caisse, et ce qui peut aussi confirmer dans cette idée, c'est que dans l'angle de cette galerie le mur était percé pour donner entrée à un caveau d'environ quatre mètres carrés, qui ne recevait d'autre jour que celui de l'entrée fermée par deux portes en chêne d'un décimètre d'épaisseur, et doublées en tôle ; ce qui indiquerait une réserve pour de l'or ou d'autres matières précieuses.

Après la suppression de la Compagnie des Indes et de la Bourse, vers 1792, le Trésor fut mis en possession de tous ces bâtiments, et la galerie eut à souffrir des réparations, plus fâcheuses encore que les dégradations. Ses différentes caisses y furent placées pendant un temps et nécessitèrent plusieurs divisions adaptées aux services. Enfin, une ordonnance rendue en septembre 1816 par le roi Louis XVIII attribua à la Bibliothèque tous les bâtiments du Trésor, à mesure qu'ils deviendraient vacants. La possession en fut remise à cette administration, qui à son tour fut encore obligée d'employer l'uniforme badigeon pour dissimuler les traces des travaux précédents.

En 1828, on établit dans cette galerie inférieure les dessins, les planches et les exemplaires du grand ouvrage sur l'Égypte, ainsi que quelques antiquités ou *estampages* rapportées de cette expédition par les soins de M. Jomard, et dont la garde lui fut confiée. Mais, par une décision prise au commencement de l'année 1854, il fut ordonné que tout ce qui provenait de l'Égypte serait transporté dans une autre partie de la Bibliothèque, et que cette galerie, qui, il y a deux cents ans, avait été un musée de sculpture, redeviendrait un lieu consacré au triomphe de tous les arts, puisque la gravure donne la possibilité de retrouver, dans un espace peu étendu, les objets les plus remarquables dans tous les arts.

Les artistes, en entrant dans ce local si habilement restauré, auront donc des actions de grâces à rendre au gouvernement qui enfin a pu placer si convenablement la col-

lection d'estampes ; à l'administration de la Bibliothèque, qui, après quarante années d'instances, a obtenu ce qu'elle avait tant désiré, et à l'architecte qui, en faisant un travail nouveau, a mis tant de soins à faire reparaître avec éclat le bon goût du grand Mansart.

DUCHESNE aîné,
Conservateur en chef du Département des Estampes à la Bibliothèque impériale

---

ENVOIS DE ROME.

PREMIER ARTICLE.

I.

PEINTURE.

MM. BOULANGER. — BOUGUEREAU. — BAUDRY. — CHIFFLARD. — LECOINTE.

Il arrive quelquefois aux pensionnaires de l'école de France à Rome d'aller, pour ce qui concerne leurs envois annuels, au delà des obligations que leur impose le programme de l'Académie. Chez les uns, la faute doit être mise tout entière sur le compte de l'imagination ou du zèle : dans ce cas le mieux est l'ennemi du bien ; chez les autres, ces sortes d'excès cachent la plupart du temps la pensée de s'affranchir du joug classique. Nous ne rechercherons pas dans laquelle de ces deux catégories il faut ranger M. Boulanger, pensionnaire de quatrième année, pour les deux ouvrages par lesquels il a donné à la dernière exposition de l'École des Beaux-Arts, la mesure de ses études et de ses progrès depuis qu'il jouit du privilége d'habiter la ville éternelle.

L'Académie avait demandé une *figure d'étude* à cet artiste, sous la réserve que cette figure serait traitée avec la convenance, la sévérité qui doivent toujours être les marques distinctives des travaux qu'on lui destine. Sur ce point comme sur le choix du sujet, M. Boulanger ne paraît pas avoir agi avec toute la réflexion désirable.

Le souvenir du poëte Schiller, que le peintre a cherché à mettre en scène, est, comme cela a été dit dans un précédent article, ce mélancolique regret : « Et moi aussi, je suis né en Arcadie, et, sur mon berceau, la nature m'avait promis le bonheur. » Une des plus touchantes et des plus magnifiques pages de Nicolas Poussin est à coup sûr celle où le grand maître a représenté ces bergers d'Arcadie. Le chef-d'œuvre du Poussin fait plus tristement ressortir la faiblesse de la composition dont nous avons à rendre compte. On attendait de M. Boulanger une simple figure d'étude, et il a envoyé un tableau, mais quel tableau !

Le pinceau a donné cette fois à la traduction de Schiller un caractère de volupté, presque de licence en complet désaccord avec le génie du poëte, au lieu de reproduire l'amour chaste et pur qu'il avait certainement rêvé. L'Académie, par l'organe de son nouveau secrétaire perpétuel, M. Halévy, a infligé au pensionnaire le blâme qu'il a très-justement encouru pour un semblable écart. Il est à espérer que d'aussi fâcheux exemples ne se renouvelleront pas. A côté de la critique il reste cependant une place pour l'éloge : le dessin des figures du vieillard et de la femme est assez correct. La pose du vieux berger est heureuse et bien rendue ; mais les draperies de la femme, traitées avec une légèreté extrême, sont le comble de la fantaisie, le dernier mot de l'impossible.

La peinture de M. Boulanger était accompagnée d'une esquisse dessinée : *la Guerre*. L'effet de cette esquisse n'est pas séduisant. L'auteur s'est trompé d'époque : en 1848, son envoi aurait peut-être obtenu un grand succès.

La belle toile de M. Bouguereau, reproduisant *le Triomphe du martyre* ou *le Corps de sainte Cécile rapporté dans les catacombes de Rome*, rappelle les remarquables envois de Signol en 1833, de M. Flandrin en 1835, et de Papety en 1839. Rien de plus religieux ni de plus noble que l'aspect de cette scène touchante sur laquelle M. Bouguereau, qui n'en est cependant qu'à sa troisième année de séjour, s'est plu à répandre le mysticisme et les charmes de sa palette. La disposition des groupes, la variété des épisodes, la bénédiction donnée par l'archevêque, qui lui-

même suivra bientôt la sainte dans la route du martyre, le sang de la victime recueilli dans un vase que portent avec respect des lévites, la jeune fille baisant la main de la sainte, la mère qui lui présente son enfant, sont autant de sujets qui parlent éloquemment au cœur du chrétien, et aux regards de l'appréciateur. A peine trouve-t-on à reprendre dans ce tableau quelques légères infractions aux règles de la perspective dont M. Bouguereau se corrigera aisément, car elles proviennent chez lui, non d'un défaut de savoir, mais d'une passagère inattention.

M. Baudry, qui est comme M. Bouguereau, un pensionnaire de troisième année, n'a pas autant satisfait le public que l'auteur du *Triomphe du martyre*. M. Baudry paraît surtout se préoccuper de l'imitation des écoles vénitiennes, dont jusqu'à présent il ne s'est malheureusement approprié que les défauts, sans y joindre la pureté, la transparence et la délicatesse que l'on admire dans le Titien et les autres maîtres italiens qui ont fréquenté cette même voie. Le style adopté par M. Baudry n'est d'ailleurs en aucune manière conforme à un sujet tiré du bon La Fontaine: *la Fortune et le jeune enfant*.

Quant à l'esquisse peinte que le même auteur intitule *le Printemps de la vie*, elle est d'un goût répréhensible et d'un désagréable effet. M. Baudry affecte d'appliquer aussi à cette peinture murale la couleur italienne. C'est une peinture de boudoir de courtisane, et non une œuvre sérieuse que M. Baudry a adressée à l'Académie.

La figure d'étude de M. Chifflard, pensionnaire de seconde année, est *un pâtre se reposant*. L'idée est évidemment celle du Tityre de Virgile, étendu à l'ombre de son hêtre. Mais la similitude entre le pasteur de l'églogue et celui du peintre ne va pas plus loin. La couleur de M. Chifflard est rouge, et d'un ton peu sympathique à l'œil; certaines parties ont néanmoins été traitées avec talent, et si l'auteur apporte plus de soin dans sa couleur et plus d'étude dans l'ensemble, il est permis de croire qu'il sera plus heureux l'année prochaine qu'il ne l'a été à cette dernière exhibition. Le sentiment et la délicatesse distinguent à un haut degré le dessin qu'a fait M. Chifflard, d'après l'une des fresques du Dominiquin dans la chapelle Sainte-Cécile de l'église Saint-Louis des Français, à Rome.

Avant de clore le paragraphe de la peinture, il reste à parler du paysage historique dont M. Lecointe, pensionnaire de quatrième année, a fort bien soutenu l'honneur. *Le Figuier maudit* est un tableau d'un remarquable effet; il y a de la majesté et de la grâce dans le paysage; la perspective est sagement entendue, la couleur est lumineuse et vraie et les groupes disposés ainsi qu'il convient. Avec un peu plus d'air au travers des arbres du second plan, le figuier plus desséché encore aurait, suivant nous, fait de ce tableau un petit chef-d'œuvre, par le contraste des tons du premier plan avec ceux du second, légèrement éclaircis.

II.

SCULPTURE.

MM. THOMAS. — GUMERY. — BONNARDEL. — CRAUCK. — LEPÈRE.

Tout à l'heure, à propos de la peinture, nous protestions contre les tendances anarchiques des élèves cherchant à faire sortir l'art de ses sages et régulières limites, en abusant, soit de l'idée, soit des moyens de la rendre. Ici, et en face du premier ouvrage que l'exposition de la statuaire offre à notre examen, force nous est de déplorer l'absence d'initiative qui condamne quelques débutants à n'être que les serviles copistes des maîtres de l'antiquité, quand ils devraient s'inspirer de leurs chefs-d'œuvre pour marcher d'aussi près que possible sur leurs traces.

La France entretient une Académie à Rome, non pour que ses pensionnaires passent leur temps à reproduire, avec une fâcheuse minutie, et selon la spécialité à laquelle ils s'adonnent, les merveilles qui les entourent, mais pour étudier l'antique et pour en être les intelligents continuateurs. Tel marbre d'exécution contemporaine n'est souvent que l'assemblage de diverses parties empruntées aux statues qu'on admire au Vatican.

A l'appui des observations qui précèdent

il n'est pas de plus frappant exemple que l'*Orphée* de M. Thomas, pensionnaire de cinquième année. Cette figure de marbre n'est au résumé qu'un pastiche qui manque totalement d'ensemble; on y reconnaît, tant bien que mal ajustés les uns au bout des autres, des fragments des principaux chefs-d'œuvre que nous ont légués les âges grecs et romains.

Le Faune jouant avec un chevreau est une gracieuse composition de M. Gumery, pensionnaire de troisième année; l'effet en est satisfaisant, on est surtout captivé par l'harmonie des lignes. Le seul tort de ce faune est d'avoir les jambes croisées; cette attitude alourdit d'une manière sensible la portion inférieure de la statue.

Pourquoi M. Gumery ne s'est-il pas montré plus difficile sur le choix du modèle d'après lequel il a sculpté sa *Bacchante?* Le ton quelque peu commun qui règne dans son œuvre ne se manifesterait pas sans cette circonstance. Le sourire de cette bacchante est vulgaire, et vraiment c'est dommage! car la pensée de l'artiste était bonne, et il ne lui a manqué, pour la rendre, qu'un original digne de son ciseau.

Un troisième ouvrage de M. Gumery, *la Mort de l'évêque Prétextat*, serait, nous semble-t-il, un excellent motif de fronton. On blâme seulement dans cette scène l'attitude de l'assassin, qui paraît tirer son poignard de la gaîne au lieu de l'y remettre, si bien que le spectateur se demande si déjà le crime est perpétré, ou s'il va s'accomplir. Le reste de la composition est assez habilement développé.

Les préférences de M. Bonnardel, élève de deuxième année, qui avait à exécuter une copie, se sont fixées fort à propos sur le *Mercure assis*. On n'aura qu'à se féliciter de la possession de cette charmante statue; nous ne sommes toutefois pas certain que le marbre produira le même effet que le précieux bronze du Musée de Florence. *La Muse latine*, du même artiste, est froide et presque dolente, mais d'un modelé parfait. Si M. Bonnardel persévère dans la voie ascendante où le pousse son imagination et sa facilité de main, on peut augurer, sans trop courir le risque d'une méprise, qu'il tiendra, quand son heure sera venue, un rang des plus honorables parmi les statuaires de la grande école française.

Les derniers venus à la villa Médicis, M. Crauck 2e année et M. Lepère 1re année, n'ont point adressé à l'Académie les ouvrages mentionnés dans le premier article que ce journal a publié sur les envois.

En ce moment M. Crauck met au point son plâtre de *l'Élégie*, qui a figuré à l'exhibition de l'École française à Rome, afin d'en exécuter une copie en marbre.

Pour ce qui est de M. Lepère, il n'a pas cru devoir se dessaisir du modèle de son bas-relief: *l'Homme entre le vice et la vertu*, par ce qu'il n'était pas suffisamment achevé. Ce pensionnaire a ainsi commis la faute de ne point remplir ses engagements académiques. M. Lepère destine, dit-on, son bas-relief à l'exposition universelle de 1855.

Pierre DUMOUTIER.

MOSAÏQUE.

Séance publique annuelle de l'Académie des beaux-arts. — Le nouveau secrétaire perpétuel. — Une chaire d'archéologie à la Bibliothèque impériale. — M. Ernest Beulé. — Bureaux de la commission de l'Exposition universelle. — Le fronton du théâtre de la Monnaie à Bruxelles. — Godecharle et Rude. — M. E. Simonis. — Exposition de toutes les écoles au palais de Sydenham. — La statue de Newton. — Société anglaise pour l'exploration archéologique de la Palestine. — Cornelius et Begas. — Concours pour un hôtel de ville à Hambourg.

Le dernier jour du mois de septembre a vu s'accomplir une cérémonie qui, chaque année à pareille époque, ramène sous la docte coupole du palais Mazarin les principales illustrations de la capitale, mêlées à un auditoire d'élite. Il s'agissait de la distribution des prix de Rome aux élèves de l'Académie impériale des beaux-arts qui ont pris part au dernier concours dont nous avons rendu compte. Cette séance solennelle a toujours pour intermède lyrique l'exécution d'une ouverture envoyée par un pensionnaire de la villa Médicis, ainsi que celle de la cantate, ouvrage du lauréat. Le compte rendu des envois de Rome et l'éloge de quelques notabilités académiques forment, dans

ces imposantes circonstances, la tâche obligée du secrétaire perpétuel.

L'héritage du laborieux et regrettable Raoul Rochette a été dévolu, comme on sait, par les suffrages de l'Académie, à l'un de ses plus glorieux membres, M. F. Halévy, l'auteur de *la Juive*, de *la Reine de Chypre* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, qui de même que son prédécesseur Grétry, joint à ses palmes de compositeur un très-juste renom d'écrivain. Bien qu'il débutât dans une carrière toute nouvelle pour lui, M. Halévy n'a pas été moins heureux à l'Institut qu'il ne l'est au théâtre, et s'il n'a pas fait oublier Raoul Rochette dans son appréciation des envois de Rome et dans sa nécrologie du grand architecte Fontaine, il a continué avec beaucoup de talent et de délicatesse les traditions du défunt secrétaire perpétuel, dont l'Académie l'a jugé digne de recueillir la succession.

Par arrêté du 23 août dernier, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a chargé M. Beulé, docteur ès lettres, ancien membre de l'école française d'Athènes, du cours d'archéologie près la Bibliothèque impériale. C'est la juste récompense des découvertes et des travaux de l'érudit auteur du beau livre sur l'Acropole d'Athènes.

Les bureaux de la commission de l'Exposition ne seront pas transportés, comme on l'avait dit, à l'hôtel des Champs-Élysées, précédemment occupé par l'ambassade turque. Ces bureaux restent établis rue de Grenelle, en face du ministère de l'intérieur, dans l'hôtel Montholon, qui a été loué pour deux ans.

Les anniversaires de septembre ont été marqués, à Bruxelles, par une solennité artistique qui n'a point été sans éclat. Le fronton du théâtre de la Monnaie, sculpté par M. Simonis, l'auteur du Godefroi de Bouillon que l'on admire sur la place royale de cette même ville, a été découvert en grande cérémonie et en présence des autorités municipales, civiles et militaires, appelées tout exprès pour donner, par leur concours, plus de nationalité et plus d'importance à cette fête.

Il a déjà été dit un mot, dans cette Revue, de l'œuvre du statuaire liégeois. Avant d'aborder aujourd'hui sa description et son examen très-sommaire, on trouvera peut-être quelque intérêt à connaître les antécédents de l'édifice que décore et complète maintenant le bas-relief fort développé de M. Simonis.

Le monument qui, sous le nom de Théâtre-Royal s'élève au centre de la place de la Monnaie et qui, toute réserve faite au sujet de sa lourdeur, offre quelque analogie par les lignes extérieures de son architecture, surtout par le portique qui l'environne, avec notre Odéon, chef-d'œuvre de Peyre et de de Wailly; ce monument, dont les plans ont été arrêtés par l'architecte Dumesne, compte déjà trente-cinq années d'existence.

Approuvé en 1812 par le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur à l'époque où la Belgique était réunie à la France, le projet de Dumesne fut réalisé sous la direction de son auteur de 1817 à 1819. Le fronton du péristyle devait, d'après le projet primitif, recevoir un bas-relief représentant la lyre d'Apollon soutenue dans l'espace par deux génies. Quelque temps après l'ouverture du théâtre, qui eut lieu le 25 mai 1819, par une représentation de *la Caravane du Caire*, on fit la proposition de mettre au concours ce bas-relief.

Mais les professeurs de l'École de peinture et de sculpture de Bruxelles protestèrent contre une idée fondamentalement contraire aux classiques traditions du siècle de Périclès; ils demandèrent à l'administration communale que leur confrère Godecharle, qui venait de se distinguer par le fronton du palais des États généraux, fût chargé de ce travail. Le succès couronna la requête. Godecharle se mit aussitôt à l'œuvre, et peu après il avait terminé le modèle de sa composition ayant pour sujet *Apollon et les Muses*. Un autre éminent sculpteur, Rude, auquel Bruxelles doit les reliefs qui ornent la façade de l'hôtel des Monnaies, et les cariatides qui soutenaient naguère les avant-scènes du théâtre; ce maître, qui devait avoir plus tard l'honneur insigne de participer à la décoration de notre arc de triomphe de l'Étoile, fit aussi pour le fronton du théâtre de la Monnaie, un modèle qui n'eut d'autre résultat que celui d'augmenter le nombre des ouvrages enrichissant son atelier. Quant au modèle de Godecharle, on le déposa avec respect au Musée de Bruxelles, où il est encore, et tout fut dit.

Plus de trente années s'étaient écoulées de la sorte, lorsque, au mois d'octobre 1851, le collége des bourgmestres et échevins, dans son rapport annuel relatif à l'administration de la ville, appela l'attention du conseil communal sur l'inachèvement du fronton couronnant le péristyle du Grand-Théâtre. La judicieuse remarque du collége échevinal fut accueillie comme elle méritait de l'être par les magistrats de la commune; séance tenante, on décida qu'un tel état de choses aurait un terme, et M. Simonis reçut sans plus de retard la commande du bas-relief.

Moins de trois années ont suffi à l'artiste pour arrêter sa pensée et la rendre palpitante dans la pierre au front de l'édifice, qu'elle a rajeuni et dont elle a fort à propos renouvelé l'aspect. M. Simonis assistait à l'inauguration de son œuvre, et, lorsque le voile s'est déchiré, laissant apparaître

aux regards de la foule curieuse et transportée, le poëme qu'il a écrit avec le ciseau et qu'il appelle l'*Harmonie des passions humaines*, M. Charles de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, homme aussi expert en matière d'art qu'en spécialités administratives, lui a dit, serrant cordialement sa main : « Je suis heureux que la ville vous ait fourni l'occasion de faire un chef-d'œuvre. »

Comme tous les chefs-d'œuvres, le fronton de M. Simonis a néanmoins ses parties douteuses ou ses écarts ; on peut surtout reprocher à cette composition de n'avoir pas la simplicité d'action, la clarté d'idée et de sentiment qui doit toujours jaillir des ouvrages de ce genre, destinés à être vus, et par conséquent à être du premier coup et sans recherche compris par tout le monde.

L'artiste a traduit et exposé son sujet de la manière suivante : la figure de l'*Harmonie*, placée au centre, est entourée des quatre genres de poésie qui personnifient les passions humaines : la *poésie héroïque*, la *poésie lyrique*, la *poésie satirique* et la *poésie pastorale*. De chaque côté, en s'étendant vers les extrémités du fronton, sont les mauvaises passions accompagnées de leurs correctifs : près de l'Homicide, le Remords ; près de la Discorde, l'Amour ; plus loin la Douleur, entre la Consolation et l'Espérance, puis la Volupté repoussée par la Sagesse tandis qu'une barque s'avance vers elle portant le Désir et le Mensonge.

Le sens de cette dernière allégorie échappe assez généralement à l'intelligence des spectateurs. En ce coin épisodique de son œuvre, l'auteur paraît s'être inspiré du souvenir de certaines portions du colossal *Triomphe d'Alexandre*, par Torwaldsen ; il eût mieux fait de rester lui-même. Par bonheur, le statuaire se retrouve tout entier dans l'exécution, avec son admirable aisance de main, avec la vérité, le charme et les autres qualités d'expression et de détail qui ne l'abandonnent presque jamais. Ce fronton du théâtre de la Monnaie captive tout d'abord l'œil et l'imagination par la science que M. Simonis a su déployer dans la perspective, par la disposition des figures, par la pureté et l'ingénieux agencement des lignes, enfin par l'ordonnance et par les harmonieux contrastes de tous ces groupes qui engendrent la variété sans qu'il en résulte la confusion ou le vide. La statuaire belge n'a qu'à se réjouir de ce nouveau triomphe d'un de ses enfants.

La Revue des Beaux-Arts avait annoncé dans un de ses derniers numéros qu'une exposition spéciale des œuvres de l'École flamande contemtemporaine était sur le point de s'ouvrir au palais de Sydenham, à Londres. Les renseignements venus de Belgique démontrent que cette annonce était prématurée. Il ne suffit plus aujourd'hui aux fondateurs du gigantesque établissement anglais de réserver une place aux compositions des peintres belges, ils veulent étendre cette faveur à toutes les écoles qui fleurissent dans l'ancien et dans le nouveau monde, en les classant par ordre de nationalité. Sous peu, l'utile projet dont il est ici question passera du domaine de la théorie dans celui de la pratique. On sait en effet que le Palais de Cristal, érigé aux portes de Londres, possède déjà une belle collection de chefs-d'œuvre de la sculpture et de la statuaire; il s'agirait d'y joindre un immense musée de tableaux modernes. Ces toiles, classées par pays, occuperaient des salles de 500 à 600 pieds de long, admirablement éclairées, qui permettraient de juger en un seul coup d'œil le mérite et les tendances des écoles les plus diverses. Cent cinquante mille francs seraient annuellement consacrés par le Palais à être distribués en primes aux artistes exposants ; de plus une *Art-Union* ou loterie pour le placement de leurs œuvres serait organisée d'après le modèle de l'Association de ce genre qui existe déjà à Londres, mais dont les étrangers sont exclus.

Au reste, le goût des arts tend de plus en plus à se répandre chez nos voisins d'outre-Manche. Les membres de l'Association britannique viennent de se réunir. Il a été résolu dans ce *meeting* qu'une statue serait élevée à Isaac Newton, à Grantham, où est né et où a été élevé ce grand philosophe. La souscription qui a été ouverte a déjà produit 32 000 fr.

Une autre société fondée à Londres, la société archéologique, constituée pour l'exploration de la Palestine, a publié le programme des recherches que ces membres ont résolu de faire effectuer. Une commission scientifique doit être envoyée pour rechercher la *pierre monumentale* que Moïse éleva à Sichem, *les douze pierres* qu'il érigea dans Giscal, près de l'Hébron, et qui doivent contenir la momie de Jacob ; le tombeau de Joseph, ceux des rois de Juda et d'Israël et des Machabées. La commission devra en outre faire opérer des fouilles dans tous les lieux où les Juifs avaient l'habitude d'enseigner leur doctrine, notamment à Ramah et à Béthel, sur les champs de bataille et sur les ruines des villes.

Le célèbre Cornelius, directeur de l'Académie des arts de Munich est en ce moment à Berlin, où il va continuer ses travaux de peintures à fresque du nouveau Muséum. Le professeur Begas, après un long séjour en Italie, est également de retour à Berlin.

Un concours public vient d'être ouvert pour la construction d'un hôtel de ville à Hambourg. La commission constituée à cet effet par le sénat de la ville libre, invite les architectes hambourgeois

et étrangers à lui présenter des plans et dessins. Le programme, accompagné de tous les détails nécessaires, est en vente chez l'imprimeur du sénat, Meissner. Trois primes pour les meilleurs plans sont allouées : la première de 350 frédérics d'or, et les deux autres de 250 frédérics d'or chacune. Le frédéric d'or vaut un peu plus de vingt francs.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

LOTERIE DU SALON DE BRUXELLES.

Les journaux de Bruxelles font connaître que la commission directrice de l'Exposition des beaux-arts, qui avait choisi les œuvres par la voie du sort entre les souscripteurs, a poursuivi ses opérations de la manière la plus heureuse.

Au nombre des meilleurs choix on cite : un paysage de M. Kindermans, *Vue prise dans les Ardennes*, par un ciel caniculaire.

Le tableau : *Fleurs et Fruits*, de M. Robbe.

Une *Maison de charité* à Malines, par M. Stroobant, l'un des bons dessinateurs belges, qui vient de se révéler comme peintre de genre.

Un *Souvenir des Ardennes*, par M. Dehaes.

La Digue de Westcappel un jour de kermesse, œuvre de M. Ad. Dillens.

Une *marine* de M. Dewinter, *Navire échoué sur la côte de France*.

Une *Vue des bords du lac de Lucerne*, prise le matin; lumineux paysage de M. Roffiaen.

L'annonce de ces achats a suffi pour donner une nouvelle impulsion à la loterie et un amateur, M. Vandenberghen, a dit-on, pris 1000 fr. de billets.

Parmi les achats postérieurement effectués on remarque :

La surprise, par M. Hubner.

Le tableau de M. Lies ayant pour sujet *la Cour de Marguerite d'Autriche*.

Une marine de M. Clays : *Temps de grain sur les bancs de la côte de Flandre*.

Un *Intérieur d'écurie* par M. Van Kuyck.

Une *Matinée d'automne* par M. de Kniff.

Les Trois cajoleurs du riche, composition de M. Devos de Courtrai.

Il se répète que d'autres acquisitions sont en vue; la commission directrice n'attend pour les accomplir que l'empressement du public à répondre à son appel. On voudrait voir figurer dans la tombola une production de premier ordre, un ouvrage signé du nom de M. Galleit, de M. Leys, de M. Stevens ou de quelque autre célébrité artistique; ce désir fort légitime est subordonné à une question d'argent que les organisateurs de la souscription n'ont pas seuls qualité pour résoudre.

On sait que pour deux actions souscrites, on reçoit une gravure équivalant à ce prix ; le choix d'une épreuve avant la lettre est réservé au possesseur de trois actions. Chaque action donne droit à une lithographie de grand format, s'il n'en a été fait usage pour l'obtention de gravures.

Conformément aux promesses du programme, le tableau de M. Hamman, *la Messe d'Adrien Willaert*, vient d'être désigné par la commission directrice de l'Exposition des beaux-arts pour être lithographié. Cette tâche est confiée à l'habileté de M. Billoin. Cette lithographie, comme on sait, est destinée à MM. les souscripteurs ainsi que la belle gravure de M. Desvachet.

CONVENTION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

Ce grand débat de la contrefaçon, qui depuis le commencement du siècle, tenait la France et la Belgique dans un continuel antagonisme et pour lequel il ne semblait pas qu'on dût jamais trouver un accommodement, vient enfin d'avoir un terme aussi honorable qu'avantageux pour les deux pays. La convention récemment conclue aura force de loi pendant un laps de dix ans, à partir de l'année où nous sommes. Les lecteurs, désireux de connaître sinon la lettre exacte au moins l'esprit et le but de ce traité, qui précise et qui garantit les droits réciproques des artistes et des écrivains français et belges, nous sauront peut-être quelque gré de reproduire ici l'intéressante analyse ainsi que les renseignements curieux publiés par l'*Indépendance*. Nous avons cru devoir faire composer en italiques les passages de ce compte rendu qui concernent plus particulièrement les ouvrages d'art et leurs auteurs. Le journal de Bruxelles s'exprime ainsi :

Au moment où l'abolition de la contrefaçon littéraire et artistique vient de passer du domaine de la théorie dans le domaine des faits, il ne sera pas sans intérêt de résumer les mesures prises par l'administration belge pour faire respecter le droit nouveau créé par la convention littéraire conclue avec la France.

Précisons d'abord les dates qui ont ici une certaine importance :

Cette convention a été signée à Paris par les

plénipotentiaires belges, MM. Firmin Rogier et Charles Liedts, et le plénipotentiaire français M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, le 22 août 1852; trois déclarations y sont annexées : la première, du 22 août 1852, détermine les bases des règlements d'administration nécessaires pour l'exécution de la convention; la seconde, du 27 février 1854, substitue des dates nouvelles à celles qui avaient été primitivement indiquées; la troisième est relative aux éditions spéciales autorisées pour la Belgique et l'étranger et interdites en France.

L'échange des ratifications a eu lieu à Bruxelles le 12 avril 1854; un mois après, c'est-à-dire le 12 mai, elle a été mise en vigueur pour un terme de dix années; elle a donc force de loi jusqu'au 12 mai 1864.

Voici les divers termes et délais déterminés par la convention et par la déclaration du 27 février 1854.

Le 22 *mai*, délai pour le dépôt des contrefaçons en cours de publication.

Le 12 *avril*, terme à partir duquel peut être réclamée la perception des droits d'auteur pour la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales.

Le 30 *juin*. Jusqu'à cette date, les éditeurs belges étaient autorisés à publier les livraisons destinées à compléter les revues ou recueils périodiques, réimprimés en Belgique.

Le 12 *août*, terme fixé pour le dépôt légal des ouvrages publiés avant la mise en vigueur de la convention.

Le 25 *août*, date à laquelle a été prorogé le délai de trois mois pour l'estampillage des contrefaçons.

Le 12 *mai* 1855 expirera le délai accordé pour la reproduction à l'aide de clichés des ouvrages imprimés ou en voie d'impression au moyen de ce procédé, antérieurement à la mise en vigueur de la convention. (Ce tirage, limité à 1500, est subordonné à l'acquittement entre les mains de l'éditeur français, d'une indemnité fixée à 10 p. 100 du prix fort de chaque exemplaire en Belgique.)

Enfin *le 12 mai* 1856 *expirera le délai fixé pour le tirage, sans indemnité au profit de l'éditeur original des planches gravées et lithographies destinées à orner les textes d'un livre imprimé et nécessaires pour le compléter.*

Les mesures d'exécution sont relatives au dépôt légal, aux inventaires, à l'estampillage et aux certificats d'origine. Nous les examinerons successivement.

DÉPOT LÉGAL.

Les art. 1 et 4 de la convention garantissent aux auteurs ou traducteurs d'ouvrages de littérature et aux *auteurs d'œuvres d'art publiées en France la même protection et le même recours légal contre toute atteinte portée à leurs droits*, que si cette atteinte avait été commise à l'égard d'auteurs d'ouvrages publiés pour la première fois en Belgique. Par les art. 2 et 5 *la jouissance du bénéfice de ces dispositions est subordonnée à la formalité du dépôt légal* d'un exemplaire pour les livres, *cartes*, *estampes*, ou œuvres musicales. *Ce dépôt n'est exigé ni pour les médailles, ni pour les œuvres de la statuaire.*

Le *dépôt* qui a été effectué soit à la légation belge à Paris, soit au bureau de la librairie créé au ministère de l'intérieur par l'arrêté royal du 26 mai dernier, *a été à peu près nul pour les cartes ou plans et pour les estampes.* Il a été considérable pour les œuvres musicales. Les principaux éditeurs de musique de Paris, tels que MM. Heugel, Meissonnier, Lemoine, Brandus, Schonenberger, Chabal, Grus, Leduc, Sylvain Saint-Étienne (successeur de Boïeldieu), etc., ont déposé toutes les œuvres musicales qu'ils ont éditées; il en est plusieurs dont le dépôt comprend au delà de 3000 numéros. Pour la musique seule, le nombre total des dépôts est évalué à 30 000.

Le dépôt des livres formera une section nouvelle et importante de la Bibliothèque royale; il comprend presque toutes les œuvres littéraires éditées en France qui ne sont pas tombées dans le domaine public. Il a été effectué plusieurs dépôts inutiles : nous citerons les œuvres de Chateaubriand dont il a été déposé quatre éditions, bien que le dépôt d'une seule eût suffi pour garantir les droits de l'éditeur, M. Delandine de Saint-Esprit, ainsi que de ses nombreux cessionnaires. Plusieurs éditeurs ont déposé l'unique exemplaire qui leur restait d'un ouvrage, sans savoir comment ils réussiront à se procurer l'exemplaire dont ils auront besoin pour faire une nouvelle édition. Il est un éditeur qui, n'ayant plus même un seul exemplaire de son édition, a déposé une contrefaçon belge. Quelques ouvrages (notamment une traduction de Dickens, par Mme Sw. Bellot) ont été déposés, non en volumes, mais en feuilletons de journal.

Le premier ouvrage qui ait été déposé au bureau de la librairie est un recueil de morceaux choisis dans les œuvres de Lamartine.

Le premier ouvrage pour lequel il ait été retiré un certificat de dépôt légal est *l'Atlas général de géographie physique, politique et historique*, par E. Dussieux, in-4 déposé par MM. Jacques Lecoffre et Cie, libraires-éditeurs à Paris. Les certificats 1 à 29 et 31 à 69 ont été délivrés à ces mêmes éditeurs. Le certificat n° 30 a été délivré à M. Fumouse-Albespeyres pour le prospectus du

papier épispastique qui porte son nom. Le but de ce dépôt est d'empêcher les contrefacteurs du médicament de faire usage du prospectus.

Dans la pratique, la date de la publication et du dépôt en France n'a pas été exigée pour les ouvrages publiés avant la mise en vigueur de la convention. A l'avenir cette date devra être établie par la production du certificat de dépôt. La raison de différence est facile à comprendre : jusqu'au 12 août, on a pu déposer toute espèce d'ouvrages à quelque époque qu'ils aient été publiés. Mais à dater du 12 août, les ouvrages qui n'auront pas été déposés dans le délai de trois mois à partir de la publication, tomberont en Belgique dans le domaine public.

INVENTAIRES. — ESTAMPILLAGE.

Des inventaires spéciaux ont été dressés et fournis au ministre de l'intérieur :

a. Par chaque éditeur pour les contrefaçons dont il est détenteur avec mention du nombre d'exemplaires en feuilles, brochés ou reliés et du nombre d'exemplaires en dépôt à l'étranger;

b. Pour les ouvrages en cours de publication.

c. Pour les clichés typographiques.

d. Pour les œuvres de musique (planches gravées et pierres lithographiées).

e. Pour les estampes, cartes, etc. (bois, planches gravées ou pierres lithographiées).

Les éditeurs et marchands d'estampes et de musique et les libraires détaillants ont été dispensés de l'inventaire, sous la condition de faire estampiller avant le 25 *juin toutes les contrefaçons en leur possession.* (N'ont pas été comprises dans cette dispense les contrefaçons éditées par eux, ou dont ils auraient acquis la propriété, de même que les ouvrages en feuilles et les œuvres de musique publiées en Belgique et en dépôt à l'étranger.)

Les inventaires ont été vérifiés par les agents du service de la librairie, particulièrement pour les ouvrages déclarés en feuilles. Avant d'ouvrir aux éditeurs un compte spécial pour les timbres à apposer sur ces exemplaires à mesure qu'ils seront brochés, les agents ont vérifié l'exactitude des tirages déclarés.

Il a été procédé à l'opération de l'estampillage par l'apposition d'un timbre sec ou humide au choix des intéressés, du 15 mai au 25 août. Ce service a été fait, pour Bruxelles et la banlieue, par un agent principal, trois agents secondaires et quatorze ouvriers timbreurs, désignés par le ministre de l'intérieur. Les agents en province ont été désignés par les gouverneurs provinciaux qui ont dirigé le service d'après les instructions émanées du ministre de l'intérieur.

Par des motifs d'impossibilité faciles à concevoir, les petites images de sainteté détachées ont été dispensées de l'estampillage; mais l'obligation de faire estampiller a été maintenue lorsque les images sont réunies en nombre quelconque sur une même feuille. Il s'agit là d'une branche d'industrie et de commerce qui n'est pas sans importance; pour en donner une idée, il suffira de dire qu'un seul éditeur a en magasin quatre millions de ces petites images.

CERTIFICATS D'ORIGINE.

Aux termes de l'article 10 de la convention, tout envoi de livres de France en Belgique doit être accompagné d'un certificat d'origine délivré par l'expéditeur et légalisé par le maire. On a eu quelque peine à faire entrer cette formalité gênante dans les habitudes du commerce qui, après une période de tolérance de la part de l'administration, a fini par s'y soumettre. Il est à désirer que les agents spéciaux de la douane n'exigent pas ce document des voyageurs qui importent un certain nombre de livres à leur usage, lorsqu'ils constateront que ce ne sont pas des contrefaçons.

En résumé, l'exécution de la convention n'a pas présenté jusqu'ici de difficultés sérieuses. Les tribunaux paraissent devoir être appelés sous peu à résoudre les quatre questions ci-après :

1° Le droit de propriété des livres classiques et de prières consacré par l'art. 1er de la convention qui abroge l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1817, existe-t-il pour tous les ouvrages déposés ou seulement pour les ouvrages à publier ultérieurement?

2° Les auteurs peuvent-ils se réserver le droit de traduction pour tous les ouvrages qu'ils ont déposés, ou seulement pour les ouvrages publiés après la mise en vigueur de la convention?

3° Un dictionnaire d'histoire et de géographie, dont les éléments appartiennent au domaine public, peut-il constituer une propriété littéraire? La réimpression de ce dictionnaire avec des additions importantes est-elle une propriété?

4° Le droit de publier en Belgique une édition spéciale appartient-il à l'auteur ou à l'éditeur original?

Lorsque ces questions auront été résolues par la jurisprudence, l'exécution de la convention se poursuivra sans difficulté aucune.

Ces détails suffiront pour donner au plus grand nombre de nos lecteurs une idée précise de l'état de la question. Nous renvoyons les hommes spéciaux qui ont besoin de connaître les textes, les instructions et la jurisprudence, au recueil de documents publiés par le département de l'intérieur et aux travaux publiés pour la France par M. Jules Delalain, vice-président de la Société

pour la défense de la propriété littéraire, et pour la Belgique par M. Jules Tarlier et M. Victor Cappellemans.

Il n'est pas douteux qu'à l'expiration des dix années pour lesquelles elle a été conclue, la convention du 12 mai 1854 sera renouvelée, peut-être même convertie en traité définitif, parce que l'expérience et l'usage en auront démontré les précieux effets. Ce sont là, à notre avis, autant de motifs de plus pour féliciter et pour remercier les négociateurs de ce grand acte, qui ajoute un nouveau lien à tous ceux unissant déjà deux nations qui, à une époque encore peu éloignée, n'en ont fait qu'une.

Félix PIGEORY.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 526.

—

Séance du mardi 3 *octobre* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL CARPENTIER, VICE-PRÉSIDENT.

A huit heures la séance est déclarée ouverte; la lecture du procès-verbal est faite par M. le secrétaire général. Son adoption suit de près cette lecture; il est ensuite passé au dépouillement de la correspondance, parmi laquelle se trouvent :

1° Les numéros des 23 et 30 septembre 1854 du journal anglais *the Builder*, confié à l'examen de M. L. Moultat.

2° Une lettre de l'Athénée des arts contenant l'envoi de six billets pour la séance trimestrielle tenue le lundi 25 septembre. Des remercîments sont adressés à cette Société.

3° Cinq brochures contenant les divers discours prononcés lors de la distribution des prix à l'École impériale de dessin, le 27 août dernier. Après avoir fait la part des archives, ces brochures sont distribuées aux membres présents à la séance.

4° L'état dressé par M. Colin, archiviste, des documents présentés ou donnés à la Société libre des Beaux-Arts et déposé aux archives pendant le troisième trimestre 1854.

5° Une lettre de M. Schranz, par laquelle il offre à la Société une lithographie composée par lui et représentant les escadres réunies à l'embouchure du Bosphore. Cette lithographie, dédiée par l'auteur aux officiers des escadres, porte réunies les armes de la Turquie jointes à celles de l'Angleterre et de France. Ce travail a dû présenter de nombreux obstacles, non-seulement pour l'exécution du dessin, mais encore pour l'obtention des épreuves d'une largeur de un mètre vingt centimètres sur soixante-douze centimètres de hauteur. La Société est d'autant plus reconnaissante à M. Schranz de cet hommage, que cette lithographie, une des premières qui soit sortie de l'atelier de MM. Sabatier et Bayot, donne une parfaite idée du talent de l'auteur.

M. Schranz a non-seulement dessiné lui-même sur les lieux l'ensemble de ce coup d'œil pittoresque, mais il a encore lithographié sur la pierre tous les navires, dont les moindres détails ont été reproduits avec une précision digne de tout éloge. Le premier plan, riche de végétation, représente les bords du rivage de la mer de Marmara, animés de figures, de maisons et de troupeaux. Sur le second plan se trouve développée la mer, c'est au milieu de ses eaux qu'une nombreuse flotte a jeté l'ancre et qui, tout en protégeant l'entrée du Bosphore, semble attendre le moment de l'action. Enfin, sur le troisième plan, se trouve l'embouchure du Bosphore. La ville de Constantinople se dessine sur l'horizon : on y remarque les flèches d'une foule d'édifices et de minarets, entre autres le dôme de la belle mosquée de Sainte-Sophie.

Cet ensemble de travail, d'une disposition heureuse, d'un aspect agréable et d'un fini remarquable, est surmonté d'un ciel chargé de nuages et faisant prévoir une tempête qui contraste avec le calme plat des eaux dans lesquelles les flottes alliées sont mouillées. Variant ce minutieux détail, un arbre de haute futaie étend ses branches et projette quelques feuillages sur la partie gauche du panorama.

Il serait à désirer que d'autres artistes du talent de M. Schranz vinssent à faire des œuvres aussi capitales que celle qui est soumise à l'appréciation de la Société; elles seraient de nature à stimuler l'émulation parmi les artistes et à faire naître des progrès pour la lithographie en obtenant des dessins sur des pierres d'une dimension qu'on n'a pu atteindre jusqu'à ce jour.

La Société libre des beaux-arts apprécie l'œuvre et l'exécution de M. Schranz, elle félicite l'auteur d'avoir reproduit par le crayon et avec tant de soin cette belle page de notre histoire, et tout en désirant le voir réussir dans ses projets, déjà soutenus et encouragés par tous les officiers de la flotte, elle charge M. le secrétaire général de lui adresser, en son nom, les félicitations les plus sincères.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission chargée d'examiner les archives et de désigner à la Société les collections incomplètes. MM. Colin, Fournier et Turenne sont chargés de ce

travail et priés de s'en occuper dans le plus bref délai.

M. E. Vavin communique à la Société divers fragments d'objets antiques rapportés d'Orient par son fils, enseigne de vaisseau : le premier est un morceau de terre de l'île de Psytalie, qui forme avec l'île de Salamine la baie de ce nom. Cette terre argileuse serait, d'après certains géologues, la même qui aurait servi à la composition de tous les vases antiques de la Grèce et dont on admire le grain fin et serré ; le second est un morceau de marbre pris au tombeau même de Thémistocle, monument dont il ne reste que quelques tronçons de colonnes actuellement battus par les lames de la mer, le sol s'étant sans doute affaissé en cet endroit C'est à cette cause que l'on doit la surface rocailleuse d'une teinte noirâtre, blanchâtre à l'intérieur et entourée d'une croûte de quatre à cinq millimètres d'épaisseur, d'une cristallisation lamellée. Le troisième de ces échantillons consiste en divers cubes de mosaïques de la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople, qui se détachent journellement des parois de la coupole. Ces mosaïques sont remarquables en ce que les couches d'or ou d'argent qui leur donnent tous leur éclat, se trouvent couper le verre en tout sens sans que l'homogénéité en soit troublée. La Société décide que notre collègue M. de Monestrol, homme compétent dans ce genre de travail, sera chargé d'examiner ces fragments et de lui en rendre compte.

M. Gelée dépose sur le bureau dix épreuves sur papier de Chine de la gravure qui se trouve en tête de nos diplômes et dont l'historique ne manque pas d'intérêt. Lorsqu'à la naissance de la Société il fut résolu qu'un diplôme serait donné à chacun de ses membres, M. Hittorff fit un très-beau dessin, seulement la Société le trouva trop compliqué. Une commission se réunit le 25 juillet 1832, chez M. Forster, l'un de nos collègues, et M. Gelée fut chargé de diminuer l'importance de l'œuvre de M. Hittorff, tout en lui conservant son caractère de diplôme. Cette gravure se compose de six médaillons reliés entre eux par une couronne de laurier ; chacun des médaillons porte une étoile au centre et le nom de la section qu'elle représente; cette couronne entoure elle-même la médaille des beaux-arts représentant la statue de Minerve et tous ses attributs; le tout est entouré d'un faisceau circulaire riche d'ornementation et surmonté de la tête d'Apollon, dieu des beaux-arts, dont la couronne étoilée et rayonnante éclaire le monde.

La disposition de cette gravure étant approuvée, la Société émit le désir que le tout fût, autant que possible, fait par les artistes qu'elle avait dans son sein. MM. Lesnier et Dormier firent les ornements ; M. Lemaître s'occupa de la couronne de laurier; M. Bein eut, pour sa part, les traits du médaillon-camée, que M. Forster a terminé ; M. Ollivier fit le trait extérieur et M. Normand le trait intérieur; le frère de M. Bein grava le texte ; il ne restait donc plus à faire que la tête d'Apollon, M. Gelée couronna l'œuvre en la produisant et mit ainsi la dernière main à cette œuvre, dont chaque partie a sa signification et dont l'ensemble est si gracieux. Deux de ces gravures ont été remises aux archives et les autres distribuées aux membres présents à la séance.

Après avoir remercié M. Gelée de ce dépôt, M. le président lève la séance à dix heures.

Ordre du jour de la séance du mardi 17 octobre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 3 du présent mois; 2° Correspondance ; 3° Rapport de M. Gelée sur les portraits de Daguerre, envoyés par MM. Meade, de New-York et sur celui de Mlle Fanny Henzel ; 4° Rapport de M. Paul Carpentier sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, depuis 1849 jusqu'en 1853; 5° Communication par M. E. Vavin; 6° Questions pendantes.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 6 octobre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. SIMÉON CHAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Viger-Duvignau, par laquelle notre honorable collègue fait connaître qu'il résigne ses fonctions de secrétaire général du Comité central des artistes. M. Viger-Duvignau persistant, malgré les sollicitations de ses collègues, dans une résolution qu'il avait déjà fait connaître verbalement, le bureau accepte à regret la démission de notre zélé secrétaire général, lui vote des remercîments pour le concours dévoué qu'il a constamment donné à l'œuvre du Comité, et reçoit la promesse faite par notre cher confrère, de continuer à rester parmi les membres d'une Société où il compte, comme il le dit lui-même avec raison, autant d'amis que de collègues.

M. Siméon Chaumier distribue à ses collègues

son discours d'installation, qu'il a eu l'heureuse pensée de faire imprimer.

M. Alfred de Tannourn fait hommage au Comité d'un recueil de poésies ayant pour titre : *Solitude et rêverie.* Le Comité accepte l'envoi de M. Tannourn, et charge M. Siméon Chaumier de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. le président fait connaître qu'une première réunion de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. H. Lazerges a eu lieu hier; les bases d'un projet d'organisation ont été jetées, mais l'étude d'une pareille question réclame une longue et sérieuse méditation, de nouvelles réunions sont nécessaires; la commission soumettra son travail au Comité aussitôt qu'elle le croira suffisamment élaboré.

La parole est donnée à M. Marcellin pour continuer la lecture de ses notes sur les travaux de décoration des funérailles de l'Empereur. L'auteur examine et décrit avec un soin minutieux chacun des détails de cette cérémonie grandiose. Il nous est impossible d'adalyser, encore moins de citer le travail si intéressant de M. Marcellin. Cette description exacte, cette critique judicieuse et mesurée d'une œuvre éphémère que le nom immortel de Napoléon sauva de l'oubli, cette description de tant d'objets variés concourant au même but, est nécessairement étendue, et nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir de voir publier le travail entier de notre collègue.

M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un article du journal *le Monde industriel*, numéro du jeudi, 5 octobre 1854, dans lequel il est fait mention d'une lettre collective adressée par les artistes industriels à la commission impériale de l'Exposition de 1855. L'objet de cette lettre est de réclamer la création d'une division spéciale à l'Exposition, pour les œuvres des artistes industriels. M. Clerget rappelle à ce sujet l'initiative qui a été prise, il y a un an (7 octobre 1853), par le Comité central, lorsque, sur la proposition de M. Klagmann, et sur le rapport que lui en a fait une commission composée de MM. Victor Paillard, Fourdinois, Liénard, Dussauce, Riester, Shaal, Herroy, Combettes, Poterlet et Clerget, une lettre a été adressée par son président à Son Excellence M. le ministre d'État, pour appeler son attention sur la nécessité de cette disposition en faveur de l'art industriel. M. Clerget fait remarquer qu'il est de bon augure de voir les mêmes préoccupations se produire en dehors de l'action ou de l'influence du Comité central.

Une pareille idée est trop opportune, répond à des besoins trop généraux pour rester dans le cercle étroit d'une réunion; elle n'intéresse pas seulement la profession des dessinateurs, mais le pays tout entier, qui doit avoir souci de sauvegarder tout ce qui contribue à sa gloire comme à sa fortune.

Le Comité applaudit sans réserve à l'opportunité de la lettre collective des artistes industriels, dont le projet est inséré dans le journal qui vient d'être mentionné.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 20 octobre 1854.

1° Correspondance, 2° Nomination d'un secrétaire général en remplacement de M. Viger-Duvignau, démissionnaire; 3° Rapport de M. Brévière, graveur de l'imprimerie impériale, sur les travaux de M. Hulot, graveur à la Monnaie; 4° Propositions et communications diverses.

L'un des secrétaires,

C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

ODÉON : *le Vicaire de Wakefield*, *Amour et caprice.* — VAUDEVILLE : *le Cabaret du pot cassé*, *la Maîtresse du mari.* — Les théâtres de vaudeville. — AMBIGU : *Anglais et Français.* — OPÉRA. — ITALIENS. — THÉATRE-LYRIQUE : *le Billet de Marguerite.*

L'arriéré de nos dettes envers les théâtres est considérable; nous sommes en retard surtout avec les théâtres de drame et de vaudeville; les scènes lyriques ont aussi quelques droits à nos comptes rendus; on nous permettra donc de commencer par les premiers, les secondes auront ensuite leur tour, et, sans blesser personne, nous tâcherons de dire la vérité à tout le monde.

Le second Théâtre-Français, sous l'active direction de M. Alphonse Royer, a recommencé le cours de ses attrayantes représentations par deux nouveaux ouvrages, *le Vicaire de Wakefield*, dû à la collaboration de MM. Tisserand et Nus, et un petit acte en vers, *Amour et Caprice*, de MM. Judicis et Blanquet. Le hasard a voulu que les auteurs de ces pièces allassent demander leurs inspirations au répertoire des Variétés. L'acte poétique est évidemment emprunté au *Kean* de M. Alexandre Dumas, joué il y a une dizaine d'années sur cette scène, par Frédéric Lemaître. *Le Vicaire de Wakefield* procède non-seulement comme l'indique son titre du délicieux livre de Goldsmith que chacun a lu dans la langue originale ou dans la traduction française, mais encore il rappelle, en plusieurs endroits, *la Ferme de Primerose*, qu'on a jadis applaudie au boulevard Montmartre. L'ouvrage, écrit avec soin,

est d'ailleurs fort bien joué par Tisserand, l'un des auteurs que secondent au mieux Mlle Périgat, belle et dramatique personne, Mlle Bérengère et Mlle Marie Brindeau, fille de l'ancien sociétaire du Théâtre-Français.

Le Cabaret du Pot cassé, vaudeville en trois actes de MM. Clairville et Lambert Thiboust, a pris sur l'affiche du Vaudeville la place du *Fauconnier*. De l'emploi des ingénues qu'elle tenait au théâtre de la rue Richelieu, Mlle Théric a passé trop soudainement peut-être aux cabaretières du goût de M. Clairville. M. Boyer fait répéter au surplus divers ouvrages dont on dit grand bien.

La Maîtresse du mari, jouée l'autre soir, est une sorte de proverbe à deux personnages, un commis-voyageur et une modiste, car le troisième larron, hôtelier de son état, n'est guère qu'une figure épisodique qui coupe par-ci par-là le dialogue, dans le but presque unique de donner un peu de répit aux interlocuteurs. Cet acte, qui a pour auteurs MM. Joachim Dufflot et Nérée Desarbres, a obtenu la légitime réussite des œuvres de ce genre lorsqu'elles sont dictées par l'observation, écrites avec esprit et avec soin, et lorsqu'elles sont jouées par d'habiles interprètes. Toutes ces conditions de succès sont réunies dans la nouveauté qui vient de se produire au Vaudeville et dont les scènes, conduites avec autant d'habileté que de délicatesse, atteignent parfois les hauteurs de la vraie comédie. Brindeau et Mlle Saint-Marc s'acquittent fort bien de deux rôles faits à la mesure de leur talent. Il est fâcheux pour Brindeau que cette petite histoire d'un jeune homme qui promet à sa fiancée, quand elle aura uni son sort au sien, de se comporter envers elle en amant et en époux, n'eut point précédé les aventures trop romanesques du *Fauconnier*. Ajoutons que le titre donné par MM. Dufflot et Desarbres à leur ouvrage n'a été maintenu, au bureau de l'examen dramatique, que parce que la lecture a démontré qu'au fond, et surtout au dénoûment de ce badinage, il y avait une idée morale.

Au Palais-Royal, Ravel amuse le public par le rôle qu'il remplit avec beaucoup de vérité dans une bleuette de M. Barrière, qui a pour titre *les Bâtons dans les roues*. — La Porte Saint-Martin se dispose à reprendre une vieillerie qui vaut peut-être mieux que bon nombre de nouveautés, *la Chambre ardente;* Mlle George représenterait dans ce drame le personnage de la Brinvilliers.

Aux Variétés, *Quand on n'a pas le sou*, esquisse de MM. Desaix et Harmand, vivra trop peu pour qu'on lui consacre ne fût-ce qu'un mot d'analyse. Quoi qu'il en soit, la critique doit quelque peu s'adoucir à propos du vaudeville en deux actes : *la Maison Geindoré*, par MM. Deslandes, Bourdois et Choler, qui offre plusieurs scènes divertissantes, et au sujet de *la Sangsue* de MM. Villeneuve et Langlé. Contrairement à ce qui s'est vu en maintes circonstances, tout l'esprit de cette pièce n'est pas dans son titre, et c'est là un hasard que l'on doit constater. Le malheur de l'administration actuelle des Variétés consiste dans l'obligation qui lui est faite d'acquitter les dettes dramatiques de la direction précédente.

En fait de dettes, l'Ambigu lui aussi, a cru indispensable, après la Gaieté, le Cirque impérial et la Porte Saint-Martin, de payer son tribut à la gloire des armes alliées dans le Levant, c'est pourquoi il a représenté avec un grand luxe de décors et de costumes, avec un héroïsme inusité de personnages, de scènes et de tirades, le drame intitulé *Anglais et Français* ou *la prise de Bomarsund*, qui est le premier essai en ce genre de M. Auguste Bardolet, écrivain que l'on dit être un ancien membre de l'Université. Le principal rôle de ce drame est rempli par une actrice de talent, Mlle Fernand, qui s'est risquée cette fois à chanter un hymne de guerre. Pourquoi pas? Mlle Rachel n'a-t-elle point jadis, en plein Théâtre-Français, chanté la Marseillaise!

Bientôt sera joué, à l'Ambigu, un drame nouveau de M. Ferdinand Dugué, ayant pour titre : *les Amours maudits;* on parle en outre d'une série de représentations qui serait donnée à ce théâtre par M. Boccage.

Le bulletin des scènes lyriques sera court.

Avant-hier au soir vendredi, Roger a paru pour la dernière fois à l'Opéra dans le rôle d'Edgar de *Lucie*, si comme on persiste à le dire, cet artiste ne renouvelle pas son engagement avec l'administration actuelle. D'après ce qui se répète, l'Académie impériale de musique ne croirait pas pouvoir offrir à M. Roger plus de 40 000 fr. par an, et le directeur de la salle Favart serait disposé à lui en donner davantage s'il consentait à faire sa rentrée sur la scène de ses premiers succès. D'autres parlent d'un long voyage que le célèbre ténor aurait l'intention de faire à l'étranger. M. Roger va partir, Mlle Cruvelli est partie; mais sur quel point de notre banliene ou de l'Europe la fougueuse cantatrice a-t-elle dirigé ses pas et ses fantaisies? Nul ne le sait. Cette disparition aura probablement pour conséquence un procès que l'Opéra ne saurait perdre.

L'exécution de la *Sémiramide* aux Italiens a été de beaucoup supérieure à celle du *Barbiere :* dans le premier de ces chefs-d'œuvre on a très-justement applaudi Mme Bosio et M. Gassier; dans le second, M. Gassier et sa femme, qu'une

trop avantageuse renommée avait précédé chez nous ont été moins heureux. Le rôle d'Almaviva a généralement paru au-dessus des moyens de M. Luchesi, qui avait d'ailleurs à lutter contre le souvenir de Mario et de Calzolari. On attend avec impatience la Frezzolini, n'importe dans quel ouvrage.

L'opéra intitulé *le Billet de Marguerite*, exécuté la semaine dernière au Théâtre-Lyrique est, comme on sait, l'œuvre d'un compositeur belge, M. Gevaert. Le livret a pour auteurs MM. de Leuven et Brunswick, qui semblent vouloir accaparer peu à peu les fournitures de l'endroit. Tous les éloges décernés par anticipation et par des amis plus dévoués qu'habiles à la débutante, Mme Deligne-Lauters, ne reçoivent pas, aux lumières de la rampe, une confirmation unanime de la part du public. Mme Deligne-Lauters possède, sans nul doute, une voix de mezzo-soprano étendue et vibrante; sous ce rapport la nature a beaucoup fait pour elle, mais il lui reste, comme comédienne et même comme cantatrice, bien des choses à apprendre. L'indulgence du public envers M. Léon Achard tient probablement à ce que ce jeune lauréat du Conservatoire porte un nom qui a conquis au théâtre une certaine popularité. Pour ce qui est de la partition de M. Gevaert, on s'accorde à lui reconnaître des mérites; toutefois on la voudrait moins bruyante et moins longue. L'ouvrage nouveau est d'ailleurs chanté et joué avec ensemble, il n'en faut pas davantage pour lui assurer une durable et fructueuse carrière.

MÉLANGES.

15 octobre.

Ainsi que le prévoyait l'auteur de l'article publié dans la dernière livraison de la Revue des Beaux-Arts sur le concours pour les grands prix de Rome, l'Académie qui, par suite de la faiblesse des épreuves antérieures avait à disposer de trois récompenses, les a décernées avec un juste et généreux empressement. Les palmes obtenues par la peinture historique ont été réparties de la manière suivante : 1er premier grand-prix, M. Félix-Henri Jacommoty, de Guingey (Doubs), élève de M. Picot, avec jouissance de cinq ans de pension à Rome; 2e premier grand-prix, M. Théodore-Pierre-Nicolas Maillot, de Paris, élève de MM. Drolling et Picot, avec quatre ans de pension à Rome; 3e premier grand-prix, M. Émile Lévy, de Paris, élève de MM. Picot et Abel de Pujol, avec trois ans de pension à Rome; mention honorable avec médaille, M. Charles Ernest Romagny, de Mello (Oise), élève de M. Cogniet.

— L'un des plus érudits et vraisemblablement le doyen des conservateurs de la Bibliothèque impériale, M. Duchesne aîné, qu'un récent décret a confirmé dans les fonctions supérieures qu'il remplit au département des estampes, prépare sur la galerie de l'ancien palais Mazarin, où sont aujourd'hui transportés ces richesses artistiques et historiques, un très-intéressant travail qui paraîtra avant peu sous forme de brochure. La Revue des Beaux-Arts se félicite d'avoir pu donner, dans son numéro de ce jour et par anticipation, quelques fragments de cette curieuse et utile publication.

— Récemment a eu lieu la distribution annuelle des prix aux élèves de l'École impériale spéciale de dessin, de mathématiques, d'architecture, etc., etc., dans le grand amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand, rue St-Étienne-des-Grès. Cette solennité était présidée par M. Alfred Blanche, secrétaire général du ministère d'État, assisté de M. Arago, inspecteur des Beaux-Arts, et de M. Belloc, directeur de l'École impériale de dessin. Les discours de circonstance prononcés par MM. Alfred Blanche et Belloc, ont obtenu de même que la proclamation des prix, un sympathique accueil.

— Une statistique présentée par la *Revue municipale* établit que soixante-quatre barrières donnent accès dans Paris. Sur ces soixante-quatre portes, cinquante-huit sont ouvertes, six demeurent depuis longtemps fermées, ce sont les barrières d'Aunay, de Chartres, des Fourneaux, de Sainte-Marie, des Paillassons et des Rats. Le périmètre du mur d'octroi de Paris mesure, dans sa longueur totale et en tenant compte de ses nombreuses sinuosités, une étendue de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix mètres. Le même recueil ajoute que c'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé l'ajournement à trois années du prolongement du boulevard de Strasbourg, autrement dit boulevard du centre; un décret impérial ordonnerait, avant peu, l'exécution de cette grande mesure d'utilité et de prospérité publiques.

— Une classe de chant populaire à l'usage des adultes et destinée à l'enseignement simultané du chant, vient d'être ouverte au Conservatoire impérial de musique et de déclamation. Cette classe, tenue par M. Édouard Batiste, professeur titulaire, et M. Edmond Viault, suppléant, aura lieu deux fois par semaine, les mardi et vendredi à huit heures du soir. On s'inscrit tous les jours au bureau du surveillant des classes du Conservatoire.

LES ACADÉMICIENNES

DE L'ANCIEN INSTITUT DES BEAUX-ARTS.

Le rapide examen d'une des plus utiles institutions dont notre pays s'honore, a récemment été publié dans cette REVUE [1]. Le travail en question avait pour but de tracer sommairement l'historique de l'Académie des beaux-arts, depuis son origine jusqu'au temps actuel, en y joignant l'exacte énumération des célébrités qui ont tour à tour occupé ses quarante fauteuils, ainsi que celle des associés libres et des associés étrangers.

L'étude que nous avions entreprise d'après des documents d'une incontestable authenticité, n'a soulevé à notre connaissance aucune réclamation sérieuse, aucune critique de détails, aucune rectification de noms ou de dates. Quelques remarques ont seulement été faites touchant le système que nous avons cru devoir suivre pour la classification des fauteuils, en les fractionnant par catégories de peinture, sculpture, architecture, gravure et composition musicale, au lieu de les numéroter, sans acception de spécialité, à partir du chiffre 1 jusqu'au chiffre 40, comme cela est en usage à l'Académie française.

Les différences fondamentales qui existent entre ces deux classes de l'Institut nous dispensent de répondre longuement à cette observation : nous nous bornerons à dire qu'à l'Académie française, un philosophe est quelquefois remplacé par un poëte, un historien par un auteur dramatique; et que dernièrement encore, lors de la vacance du fauteuil de Jay, l'épiscopat a succédé au journalisme. A l'Académie française, en effet, tous les genres et toutes les illustrations de l'Église ou des lettres, de la politique ou des hautes sphères de la société, sont confondus, tandis qu'à l'Académie des beaux-arts il n'y a pas d'exemple qu'une section ait empiété sur l'autre, qu'un peintre ait été admis au lieu et place d'un statuaire, qu'un architecte se soit assis dans le fauteuil d'un graveur, ou qu'un graveur ait recueilli l'héritage d'un musicien.

Mais en cherchant nous-mêmes si nous n'avions rien oublié, nous avons découvert, dans notre résumé écrit d'ailleurs fort à la hâte, une lacune que sous plus d'un rapport il nous tarde de faire disparaître. L'ancien Institut n'était pas soumis, comme on a pu le voir, à une charte aussi rigoureuse que celle qui régit l'Institut actuel; il se modifiait, il élargissait son cercle au fur et à mesure de ses besoins; les académies contemporaines ne jouissent plus de semblables priviléges.

Il advint donc sous l'empire des mœurs chevaleresques et des habitudes courtoises qui distinguaient à un si haut degré la cour de Louis XIV, et qui devait être aussi l'un des caractères dominants des règnes de Louis XV et de Louis XVI, que l'Académie des beaux-arts, nouvellement reconstituée, s'étonna de ne point trouver à côté de ses gloires personnelles des notabilités de l'autre sexe. On s'affligeait de cette absence au sein du noble corps, lorsque Lebrun, qui était par excellence un homme d'esprit et d'initiative, mit un terme aux regrets de ses galants confrères.

Sur l'invitation du premier peintre de Sa Majesté, Testelin, dans la séance du 14 avril 1663, présente à l'Académie un délicieux tableau de *fleurs et fruits*, œuvre de Catherine Duchemin, femme de François Girardon, l'un de ses membres, et réclame pour cette

1. Voir l'article intitulé : *L'Académie des beaux-arts depuis son origine jusqu'au temps actuel*, première et seconde parties, pages 245 et 269 ci-dessus.

artiste le titre d'académicienne. Immédiatement on passe au vote, et Mme Girardon obtient l'unanimité des suffrages.

L'élan était donné, et ce fut dès lors chez les femmes qui s'occupaient de peinture ou de statuaire, à qui briguerait l'insigne honneur déféré à l'une d'elles. Depuis 1663, date de la première présentation faite par Testelin sous les auspices de Lebrun, jusqu'en 1783, époque de la dernière nomination, l'Académie des beaux-arts a eu l'avantage de compter, parmi ses élus, quatorze dames. Nous mentionnerons ici, en quelques lignes, les titres des académiciennes dont les noms ont été inscrits à la suite de celui de Mme Girardon, sur le livre d'or de l'Institut.

Louis de Boullongne, membre de l'Académie, ayant le 7 décembre 1669, soumis à l'appréciation de ses collègues plusieurs tableaux de *fleurs et fruits*, exécutés par ses filles Madeleine et Geneviève, l'admiration fut si générale, que, séance tenante, les deux demoiselles furent proclamées académiciennes. Unies par la plus étroite amitié, les deux sœurs travaillaient ensemble dans une inaltérable communauté de talent et de succès. La renommée des demoiselles de Boullongne s'accrut au point qu'on ne craignit pas de les charger de peindre les trophées de musique décorant les appartements de la reine au palais de Versailles. Geneviève de Boullongne, qui avait lié son sort à celui de Jacques Clérion, mourut à Aix le 5 août 1708, dans sa soixante-troisième année; sa sœur aînée, Madeleine, termina ses jours à Paris, environ dix-huit mois plus tard, le 30 janvier 1710, âgée de soixante-neuf ans.

L'élection suivante fut celle d'Élisabeth Sophie Chéron, depuis femme Lehay, en témoignage de la satisfaction qu'avait inspirée à l'Académie son portrait exécuté par elle-même au pastel et qu'elle pria ses collègues d'agréer le 9 septembre 1673 comme son ouvrage de réception. Le portrait de Mme Lehay est aujourd'hui au Musée de Versailles; l'auteur mourut le 3 septembre 1711, dans la soixante-treizième année de son âge.

Anne-Renée Strésov qui excellait dans la miniature fut reçue le 24 juillet 1676; elle s'éteignit à soixante-quatre ans, au couvent de la Visitation de Chaillot, où depuis longtemps elle avait pris sa retraite.

Le 23 novembre 1680, Dorothée Massé, veuve Godequin, sculpteur sur bois, est agréée sur la présentation de Lebrun et Testelin qui offrent au jugement de l'Académie un écusson ayant pour sujet un chiffre en bois sculpté avec enroulements de feuillages d'une grâce et d'une délicatesse infinies.

Une charmante miniature retraçant des fruits et des fleurs au milieu desquels viennent se poser des oiseaux, valut son admission le 31 janvier 1682 à Catherine Pérot, épouse du sieur Oury.

La passion des voyages avait amené à Paris, en 1720, une des gloire de l'école vénitienne au XVIIIe siècle, la fameuse Rosa Alba Carriera dont la renommée remplissait l'Europe et qui avait généreusement payé son hospitalité chez nous par l'exécution au pastel d'un magnifique portrait du roi Louis XV. L'Académie ne pouvait se dispenser de donner une preuve de ses sympathies à une si grande maîtresse; il lui fit donc une place dans son sein le 26 octobre de cette même année. Rosa Alba Carriera appartenait déjà aux académies de Rome, de Florence et de Bologne; son brevet fut signé par Coypel, peintre du roi, alors directeur et président de l'Académie, et par tous les officiers en exercice; le régent du royaume, Philippe d'Orléans lui-même tint à honneur d'apposer sa signature sur ce diplôme.

De retour dans sa patrie, l'académicienne s'empressa de témoigner sa gratitude à ses collègues de Paris par l'envoi d'un remarquable pastel représentant une *muse tenant une couronne de laurier destinée à encourager le mérite et à récompenser la vertu*. Ce beau pastel figure maintenant dans la salle des dessins au Musée du Louvre. Rosa Alba Carriera finit ses jours à Venise, sa ville natale, le 15 avril 1757, âgée de quatre vingt-quatre ans et depuis dix années privée de la vue.

Marguerite Havermann, femme de Jacques de Mondotéguy, native de Bréda en Neerlande, fut élevée le 31 janvier 1722 au rang

d'académicienne, n'ayant encore que vingt-neuf ans, pour un tableau *de fleurs* dans le style large et hardi de son compatriote Van-Huysum.

Vingt-cinq années s'écoulent avant qu'un nouveau choix ait lieu ; mais enfin le 30 janvier 1757, Marie-Thérèse Reboul, épouse de Vien, membre de l'Académie, est reçue sur une miniature représentant des pigeons, exécutée avec une extrême finesse. Madame Vien joignait au talent de la miniature celui de peindre le paysage avec beaucoup de charme; elle mourut à Paris le 28 décembre 1805.

Au nombre des tableaux de valeur que possède le Musée du Louvre il en est un représentant un homme à mi-corps, la tête appuyée sur sa main et éclairé par une bougie; cet ouvrage, dû au pinceau d'Anne-Dorothée Leicienska femme Therbouche, née à Berlin, a mérité à son auteur le 28 février 1767 le titre d'académicienne. Mme Therbouche était dans sa cinquante-neuvième année lorsqu'elle termina sa carrière à Berlin au mois de novembre 1782.

La peinture de genre fut honorée le 28 juillet 1770 par la réception d'Anne Vallayer, femme Costes, pour deux tableaux reproduisant l'un des instruments de musique, l'autre des instruments de peinture groupés avec autant d'art que de goût.

Le portrait fort bien exécuté de Pigalle, recteur de l'académie, par Marie-Suzanne Giroust-Roslin, eut pour conséquence la nomination de cette artiste le 1[er] septembre 1770. Mme Roslin mourut à Paris le 31 avril 1772, âgée de trente-sept ans. Quatorze ans après, le 29 avril 1786, M. Roslin donna à l'Académie le portrait de Dumont le Romain, exécuté au pastel par sa femme et qui orne à présent la salle des dessins au Louvre.

La plus mémorable de toutes ces élections fut à coup sûr celle qui appela le 31 mai 1783 Louise-Élisabeth Vigée, femme de Lebrun, au sein de l'illustre compagnie. Non-seulement Mme Lebrun était prédestinée par son beau talent à un tel honneur, mais encore le roi et la reine désiraient que cette distinction ne se fit pas attendre, et dans ce but ils avaient hautement manifesté leur vœu au comte d'Angivillers qui avait aussitôt fait connaître à l'Académie des beaux-arts les intentions de Leurs Majestés. On sait que Mme Lebrun n'eut jamais de maître, elle ne dut qu'à elle-même la supériorité qui la fit rechercher par toute l'Europe. A la vérité cette grande artiste avait reçu de Greuze et de Joseph Vernet de bienveillants conseils, dont elle sut tirer profit.

L'ouvrage offert par Mme Lebrun à l'Académie en reconnaissance de son admission, se voit maintenant au Louvre; il a pour sujet : *la Paix ramenant l'Abondance;* comme pendant à cette œuvre Mme Lebrun composa plus tard le tableau de l'*Innocence se réfugiant dans les bras de la Justice*, qui appartient aujourd'hui au Musée d'Angers. Le château de Saint-Cloud possède encore de cette éminente artiste les portraits de la reine Marie-Antoinette et de ses enfants, qui figurèrent à l'exposition de 1787.

Le martyre de Mme Élisabeth et de tant d'autres innocentes victimes atteste que la révolution de 1792 n'épargnait pas les femmes. Menacée par la Terreur, Mme Lebrun se trouva elle aussi dans la triste obligation de s'expatrier, mais son exil ne fut pas perdu pour l'art. La célèbre académicienne a peint hors de France, et pour la plus grande gloire de son nom, une multitude de portraits qui décorent presque tous les galeries de l'Europe. Ainsi Mme Lebrun a exécuté durant son séjour à Naples deux ressemblances de lady Hamilton, l'une en bacchante, l'autre en sibylle. La dernière de ses œuvres a figuré dans la galerie de Rosny. L'artiste émigrée fit encore, dans la capitale du royaume des Deux-Siciles, d'autres portraits fort remarquables, principalement celui du compositeur Paësiello improvisant, et celui de la grande-duchesse Élisabeth.

A Saint-Pétersbourg, Mme Lebrun employa ses loisirs à fixer sur la toile les traits de l'impératrice Marie et des grandes-duchesses Alexandrine et Hélène; sur sa route qui ressemblait presque à un triomphe, d'autres portraits furent peints avec non moins de bonheur et de talent ; à Varsovie, celui du roi

de Pologne Poniatowski ; à Berlin, celui de la reine de Prusse ; à Londres, celui du prince de Galles ; à Genève, ceux de Mme de Staël en Corinne et de Mme Catalani au piano ; si notre mémoire ne nous trompe pas, ces deux derniers portraits sont maintenant au Musée du Luxembourg.

Revenue en France Mme Lebrun ne se repose pas ; elle travaille avec plus d'ardeur que jamais et sur son chevalet se succèdent les ressemblances de l'abbé Fleury, de La Bruyère, de la duchesse de Clèves et de sa fille, de la duchesse de Berry, de la duchesse de Guiche, du comte Tolstoï, et d'une foule d'autres personnes de distinction. Au travers de ses pèlerinages Mme Vigée-Lebrun avait successivement été accueillie par les sociétés académiques de Bologne, de Parme, de Saint-Luc, de Rome, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Genève, qui toutes avaient brigué la faveur de l'avoir pour collègue ; après 1814 les Académies de Rouen et de Vaucluse s'empressèrent de l'inscrire au nombre de leurs membres. La carrière de Mme Lebrun fut aussi longue qu'elle avait été laborieuse, car ce n'est qu'en 1842 que la grande artiste s'est éteinte, comblée d'années et de succès.

La dernière élection fut celle d'Éloïse Labille des Vertus, femme Guyard, le 31 mai 1783, en récompense de ses remarquables portraits de Pajou et d'Amédée Van-Loo, par elle offert à l'Académie comme ouvrage de réception. Le portrait d'Amédée Van-Loo se trouve actuellement à l'École impériale des beaux-arts.

Le retentissement qu'avaient eu les nominations de Mmes Vigée-Lebrun et Guyard, inspira à toutes les artistes qui s'adonnaient à la peinture ou à la statuaire, le désir d'entrer aussi à l'Institut. Les demandes de réception affluaient de tous côtés ; chaque jour voyait surgir de nouvelles candidatures, si bien que l'Académie, sérieusement alarmée par ce surcroît d'ambition féminine, se trouva dans l'obligation de prévenir le débordement qui la menaçait, en décidant qu'à l'avenir, le nombre des académiciennes cesserait d'être illimité, et que quatre places seulement seraient désormais réservées dans son enceinte aux illustrations de l'autre sexe. Mais les événements rendirent cette précaution superflue.

Les troubles révolutionnaires et les phases diverses par lesquels l'Institut a passé en 1789, et à plusieurs époques, depuis le commencement du siècle, ont aboli la coutume de ces élections, où la justice n'avait cependant pas moins de part que la galanterie. Il ne faut donc accuser les académiciens d'à présent ni de dédain ni d'incivilité. Aujourd'hui, plus qu'en aucune période de nos annales artistiques, les femmes ont revendiqué et pris une large place au soleil de la célébrité.

Rien ne serait plus facile à notre Académie des beaux-arts que de trouver parmi les contemporaines de dignes continuatrices de Madeleine et Geneviève de Boullongne, de Mme Vien, de Mme Vigée-Lebrun ; il n'y aurait que l'embarras du choix entre Mmes Rosa Bonheur, Hersent, Le Fèvre-Deumier, Servières, Édouard Dubuffe et d'autres. L'Académie, très-certainement, ne demanderait qu'à voir briller dans son ciel quelques-unes des étoiles de cette rayonnante pléiade, mais jusqu'à nouvel ordre, les règlements ne le veulent pas ; et la loi n'a point toujours souci des préceptes de la politesse.

A. SAINT-VINCENT DUVIVIER.

Chef des bureaux de l'École impériale des Beaux-Arts

ENVOIS DE ROME.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III.

GRAVURE.

MM. BERTINOT. — BELLAY. — DEVAUX.

Quel que soit notre désir de traiter avec indulgence les envois de nos pensionnaires dans la spécialité de la gravure, nous ne pouvons décerner que de discrets encourage-

1. Voir, pour le premier article, page 313 ci-dessus.

ments à M. Bertinot, pour l'œuvre qu'il a adressée à l'Académie, et qui est le résultat de la troisième année de ses études à Rome. M. Bertinot a gravé le *portrait du pape Clément IX*, d'après l'admirable peinture de Vélasquez, faisant partie de la galerie de Saint-Luc. Il y a sans doute de la sagesse et de la bonne entente dans cette œuvre; l'auteur paraît connaître assez à fond les ressources du burin. Mais l'exécution matérielle ne constitue pas seule un artiste, il importe encore, quand on veut sérieusement réussir, d'y joindre l'exact sentiment, ainsi que la connaissance des habitudes et de la manière du maître que l'on reproduit. La négligence ou l'oubli de ces règles se font sentir dans l'œuvre de M. Bertinot, surtout en ce qui concerne le fond, qui ne ressort pas autant qu'il serait nécessaire, et qui perd ainsi beaucoup de son effet.

Les trois dessins accompagnant la gravure de M. Bertinot, et exécutés d'après nature et d'après l'antique, laissent fort à désirer sous le rapport de l'élégance et de la correction de la ligne; ce sont là des études comme en font tous les jours les élèves de l'école de Paris.

Les figures d'après nature et d'après l'antique, dues aux crayons de M. Bellay, élève de première année, nous ont aussi peu satisfait que les dessins de M. Bertinot. Un examen attentif de ces essais donne la certitude qu'ils ne valent ni moins ni plus que ceux qui s'effectuent quotidiennement à l'École des Beaux-Arts, par les élèves qui aspirent à suivre les cours de cette utile et féconde institution. Il ne serait toutefois pas impossible que la faiblesse de ces travaux provînt moins de l'infériorité de leurs auteurs, que de l'usage académique qui persiste à les leur imposer, quand de plus sérieux labeurs devraient, selon nous, être dévolus aux lauréats de l'Institut.

Nous accorderons en revanche de sincères éloges à M. Bellay, pour sa copie au crayon rouge d'*une tête* d'après Léonard de Vinci. Le modèle est étudié et rendu avec soin; pour tout dire, cette copie se signale par une heureuse finesse de dessin.

Deux études dessinées par le même graveur, d'après des personnages du *Jugement dernier* de Michel-Ange, offrent des qualités réelles, et dénotent que M. Bellay a bien su comprendre et interpréter le maître immortel au génie duquel il a demandé des inspirations.

Quant à M. Devaux, qui a fini son temps à la villa Médicis, et de qui l'on attendait deux planches, il est vrai non terminées : la *madone de Foligno* et le *portrait de la mère de Raphaël*, il s'est contenté d'exposer à Rome ses œuvres en cours d'exécution, pour les achever ensuite et les soumettre définitivement à l'appréciation des amateurs, soit dans l'ancienne capitale des arts, soit à Paris. Force nous est donc d'ajourner notre jugement sur cet artiste.

IV.

ARCHITECTURE.

MM. GARNIER. — LEBOUTEUX. — LOUVET. — ANCELET. — GINAIN.

Une remarque qui n'est pas nouvelle et que l'expérience ne cesse de confirmer, c'est qu'en général, le séjour de la ville éternelle, au lieu de piquer d'honneur les pensionnaires que la France y entretient à grands frais, et de les pénétrer de plus en plus du respect de leurs devoirs envers le pays et l'Institut, ne leur inspire d'ordinaire que le dédain ou l'inobservance de la règle. A leur arrivée à Rome, la plupart des élèves brûlent de l'amour du travail; quelques-uns même vont au delà des obligations qui leur sont imposées; puis, d'une année à l'autre, cette ardeur se ralentit, ce feu sacré s'éteint, et il est bien rare que la cinquième année de pensionnat, celle qui clôt les études et les ouvrages académiques de l'artiste couronné, mette le comble aux espérances qu'on avait pu concevoir au début, relativement à son aptitude et à sa bonne volonté. A cette suprême époque de la période quinquennale, les envois ne sont, sauf des exceptions bien rares, qu'un ennuyeux tribut dont les pensionnaires s'acquittent presque à contre-cœur. C'est surtout dans l'architecture que

les tristes remarques que nous venons de consigner trouvent leur application.

Les cinq dessins de M. Garnier, pensionnaire de cinquième année, ayant pour sujet une *École de dessin*, attestent une fois de plus l'à-propos et l'exactitude de ce que nous venons d'écrire. Cette étude, qui devrait, dans ses moindres détails, révéler un maître, ou du moins un architecte exercé, a été faite sans inspiration et sans goût.

Quelques bonnes dispositions intérieures ne suffisent pas à racheter l'ensemble défectueux du monument, dont l'élévation présente des angles et des coupures d'un désagréable effet. Il faut que M. Garnier sache bien qu'il n'y a peut-être pas un élève parmi ceux admis aux concours de deuxième classe à l'École impériale des Beaux-Arts qui signerait le projet qu'il n'a pas craint d'adresser à l'Académie.

Les travaux envoyés par les autres pensionnaires offrent toutefois une heureuse compensation, ayant été pour leurs auteurs l'objet de recherches attentives et de consciencieuses études.

C'est une œuvre de patiente érudition et de longue haleine que celle de M. Lebouteux, pensionnaire de quatrième année ; elle se compose de dix dessins représentant la *Restauration du temple d'Epicurius à Bassæ en Arcadie*. Nous ajouterons cependant que plusieurs parties du travail de M. Lebouteux nous paraissent reposer sur des indications trop vagues ; le restaurateur, en certains endroits, a, selon nous, trop sacrifié au hasard.

Les *études sur les Propylées d'Athènes*, sept dessins, par M. Louvet, troisième année, ont valu à leur auteur les légitimes encouragements de tous ceux qui aiment le savoir et la conscience dans l'art. Il est seulement à regretter que M. Louvet n'ait point indiqué, dans son plan de l'état actuel des Propylées, les dernières et importantes découvertes de M. Ernest Beulé, et qu'il n'ait reproduit que les idées acceptées et répandues jusqu'à ce jour au sujet des dispositions principales de l'antique citadelle d'Athènes.

Il n'y a aussi que des éloges à adresser à M. Ancelet, pensionnaire de deuxième année, pour ses cinq dessins contenant les *détails du temple de Vesta à Tivoli*. Les dessins de M. Ancelet ont été exécutés avec beaucoup d'intelligence ; ce premier succès en présage d'autres.

Ce que nous disions au commencement de ce paragraphe, trouve ici sa confirmation : à l'Académie française de Rome, ce sont les anciens qui se négligent et les nouveaux qui se distinguent. Après M. Ancelet, que nous avons loué comme il mérite de l'être, il nous reste à féliciter, pour clore cet examen, M. Ginain, pensionnaire de première année, auteur de quatre beaux dessins consacrés aux *détails du temple d'Antonin et Faustine à Rome*. La réussite de M. Ginain sur la terre classique des arts était certaine ; ce jeune artiste ne pouvait manquer de tenir en Italie les promesses de ses débuts à l'École impériale des Beaux-Arts, où il a fait preuve, dans tous les concours, d'une extrême habileté à rendre les projets et autres études se rattachant à la spécialité de l'architecture.

PIERRE DUMOUTIER.

STATUE ÉQUESTRE DE NAPOLÉON Ier

A CHERBOURG.

A M. Félix PIGEORY,

DIRECTEUR DE LA REVUE DES BEAUX-ARTS.

Cherbourg, 27 octobre 1854.

Le Comité institué à Cherbourg pour l'érection de la statue équestre à Napoléon Ier, vient de décider, Monsieur et confrère, que ce monument serait mis au concours, et il m'a chargé de vous demander l'insertion, dans le plus prochain numéro de la REVUE DES BEAUX-ARTS, du programme ci-joint, qu'il a arrêté dans sa séance du 18 de ce mois.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur, que vous voudrez bien accueillir favorablement la demande du Comité et que vous lui en donnerez l'assurance en publiant le programme du concours dont il s'agit.

Agréez, Monsieur le Directeur, les remerciements du Comité, ainsi que l'expression de mes sentiments dévoués.

GENFROY aîné,
Architecte des travaux de la ville de Cherbourg.

Le Comité chargé de toutes les questions relatives à l'érection de la statue équestre de Napoléon Ier, après avoir résolu dans sa séance du 18 octobre dernier, qu'un appel serait fait aux sculpteurs français, et que le concours aurait lieu sur esquisses en plâtre à l'échelle minimum d'un dixième, chaque esquisse devant être accompagnée de son piédestal, a arrêté ce qui suit :

PROGRAMME.

ART. Ier. — La statue de l'empereur Napoléon Ier sera placée sur le quai Napoléon, à Cherbourg. Elle sera en bronze et reposera sur un piédestal en granit. Les dimensions de la statue, cheval et cavalier compris, seront de cinq mètres de hauteur environ. L'Empereur regardera tout à la fois le port militaire, la digue et la rade, et paraîtra donner son approbation à l'exécution des grands travaux que son génie avait conçu. L'Empereur devra être représenté avec son costume traditionnel.

ART. II. — Les concurrents devront adresser leurs esquisses à l'hôtel de ville de Cherbourg, pour le 1er avril 1855 au plus tard.

ART. III. — Les esquisses ne seront pas signées, elles porteront chacune une épigraphe qui sera reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée indiquant les nom, prénoms et le domicile de l'auteur.

ART. IV. — Les esquisses seront jugées à Cherbourg par le Comité d'érection de la statue, qui se réserve de faire appel au besoin aux lumières de MM. les membres de l'Institut composant la section de sculpture; la décision ne sera définitive qu'après la sanction des autorités compétentes.

ART. V. — L'auteur de l'esquisse qui sera agréée par le Comité sera chargé de l'exécution de la statue, sous la réserve que les conditions d'exécution seront ultérieurement débattues et arrêtées entre l'auteur et le Comité. Les auteurs des deux autres projets les plus méritants recevront, le premier une prime ou médaille de 1500 fr. et le second une prime ou médaille de 1000 fr., si leur travail en est jugé digne par le Comité.

ART. VI. — Dans le cas où aucun projet ne serait jugé admissible, le concours serait déclaré nul, et les projets seraient rendus à leurs auteurs; un nouveau concours pourrait alors être ouvert.

ART. VII. — Les frais de transport et d'emballage seront supportés par la ville de Cherbourg.

Pour copie conforme, les secrétaires du Comité,

DURAND et GENFROY aîné, architecte.

LE MONDE ARTISTIQUE.

Exposition des beaux-arts en 1855. — Avis aux artistes français et étrangers. — Circulaire de M. de Mercey. — Délai de rigueur pour les dépôts des artistes nationaux. — La guerre d'Orient. — Edifice provisoire pour l'Exposition. — Travaux du palais de l'Industrie.—Portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, par M. F. Winterhalter—Une restauration par M. Théodore Lejeune. — Trois verrières d'après les cartons de M. A. Galimard.—La statue de Crillon. — Hippolyte Vanderburck. — Eugène Briffault. — Clôture du Salon de Bruxelles. — Statistique des ouvrages et des exposants. — Une commande de M. le baron de Wykersloot. — Le baron de Stassart. — La Maison des Brasseurs à Bruxelles. — Une note du *Moniteur*.

Tout se dispose avec un soin et une activité dont on ne saurait trop se réjouir pour la grande exhibition des beaux-arts, qui promet de compléter brillamment l'Exposition universelle de 1855. Les efforts du gouvernement afin de donner à cette haute manifestation de l'intelligence nationale et exotique tous les développements qu'elle comporte, se multiplient chaque jour, il n'est point de spécialité, point de branche de l'industrie ou des arts pour lesquelles les avertissements ou les appels ne soient réitérées de la manière la plus instante aux producteurs de tous les pays. La France, en effet, ayant aujourd'hui, comme elle l'a toujours eu, la conscience de sa force, de sa fécondité et de son initiative, se sent capable de soutenir toutes les concurrences, et ne redoute, par conséquent, ni les rivaux ni les comparaisons.

Nous avons inséré dans notre numéro du 15 septembre dernier l'avis officiel portant à la connaissance des artistes français et étrangers, qu'en vertu du décret impérial, en date du 22 juin 1853, l'Exposition universelle des beaux-arts s'ouvrirait à Paris le 1er mai 1855 pour être close le 31 octobre de la même année. L'avis ajoutait que cette exposition était placée sous la direction et la surveillance de la commission impériale, section des beaux-arts; qu'elle comprendrait les œuvres de tous les artistes français et étrangers vivant au 22 juin 1853, date de son décret constitutif; que le nombre des œuvres que chaque artiste pourrait exposer n'était pas limité, et qu'enfin les ouvrages précédemment exposés ne seraient pas exclus des galeries du palais. Rien n'a été modifié dans ce programme dont les promesses seront scrupuleusement remplies.

Deux circulaires ayant pour objet de recommander au dedans et au dehors l'abondance, la variété, l'examen et le choix intelligent des envois, ont été

expédiées durant le mois qui vient de finir : l'une de ces circulaires, à la date du 15 octobre, signée de M. Arlès-Dufour et adressée aux présidents des comités départementaux, traitant exclusivement de l'industrie, nous nous bornerons à en consigner ici la mention ; l'autre, datée du 19, émane de M. F. de Mercey, chef de la section des beaux-arts au ministère d'État et commissaire spécialement chargé de l'Exposition des beaux-arts en 1855. Cette seconde circulaire a été envoyée à tous les présidents des comités artistiques qui ont dû se former hors de France en vue de la lutte solennelle qui sera bientôt ouverte pour les peintres, les statuaires, les architectes, les dessinateurs, les graveurs et les lithographes du monde entier.

En confiant à M. de Mercey les hautes et délicates fonctions de commissaire, l'administration supérieure a donné une éclatante preuve de son discernement, et ce choix a été accueilli par la sympathique adhésion des artistes dont M. de Mercey est depuis longtemps un des plus éclairés et des plus fermes soutiens. La circulaire de M. le commissaire du gouvernement est ainsi conçue :

« Par un avis en date du 10 septembre 1854, relatif aux dispositions générales de l'Exposition universelle des beaux-arts, les comités de chaque pays ont été invités à faire connaître le plus tôt et le plus exactement possible l'espace jugé nécessaire pour le placement des œuvres de peinture, sculpture et architecture de leurs nationaux.

« N'ayant encore reçu, pour ce qui concerne votre pays, aucune communication à ce sujet, et l'époque où l'exposition aura lieu se rapprochant de plus en plus, j'ai l'honneur de vous rappeler les termes de la circulaire du 10 septembre et de vous prier de me faire connaître dans le plus bref délai possible l'espace dont les artistes de votre pays pourront avoir besoin pour l'exposition de leurs ouvrages, soit en superficie verticale, soit en superficie horizontale. Je crois inutile d'insister pour que les indications que vous aurez à me transmettre à ce sujet soient aussi précises et aussi exactes que possible.

« Un certain nombre d'artistes étrangers ayant demandé s'il serait permis d'indiquer, par une étiquette placée sur l'œuvre, le prix de vente, je vous prie de leur faire savoir que cette question a été résolue négativement par la commission chargée de l'organisation de l'exposition. J'ajouterai, cependant, qu'il a été décidé que les artistes pourraient faire connaître à l'administration le prix qu'ils attribuent à leurs ouvrages, et que ce prix serait porté sur un registre déposé dans les bureaux de l'Exposition des beaux-arts, où le public pourra le consulter.

« Je vous rappellerai également l'article 17 du règlement général, portant :

« Les produits tant français qu'étrangers seront reçus au palais de l'Exposition à partir du 15 janvier 1855, jusques et y compris le 15 mars, à minuit. »

Le document qui précède concerne exclusivement les artistes étrangers ; pour ce qui est des artistes nationaux, ils n'oublieront pas que le dépôt des notices indiquant le sujet et le nombre des tableaux ainsi que leurs dimensions, doit être fait avant le 15 du présent mois de novembre.

Les communications qui nous parviennent au sujet des travaux qui s'achèvent dans les ateliers de nos plus célèbres artistes, nous autorisent à annoncer que la guerre d'Orient a fourni de nombreux épisodes aux peintres de batailles, de genre et de paysage, pour l'Exposition de 1855.

Quelque promptitude que l'on ait mise à élever les nouvelles galeries du Louvre, la partie de ce monument réservée aux expositions artistiques, bien que sur le point d'être terminée, ne pourra cependant être prête pour l'époque de la grande solennité de 1855 ; le gros œuvre fini, de nombreux et longs travaux intérieurs resteront à accomplir. Il a donc fallu renoncer à l'hospitalité splendide du Louvre, au moins pour l'année prochaine, et pourvoir une fois encore, par la ressource d'un édifice provisoire, aux besoins et aux intérêts des artistes. En de pareilles conjonctures, l'administration des beaux-arts, toujours si vigilante, n'a pas perdu de temps : un terrain a été loué à l'extrémité de l'avenue Montaigne, ci-devant allée des Veuves, du côté de Chaillot, près du carrefour de la pompe à feu. Sur ce terrain, d'une étendue de deux hectares environ, sera érigé un bâtiment qui, selon toute apparence, comprendra un grand salon entouré de galeries, disposition qui a paru avantageuse lors des derniers Salons Les ouvriers terrassiers sont déjà à l'œuvre. On travaille très-activement aussi sur le quai à l'établissement de la galerie supplémentaire, et la scierie mécanique des Champs-Élysées produit chaque jour des quantités de madriers qui ont aussitôt leur emploi. L'Exposition universelle sera donc installée : 1° dans le palais du carré Marigny ; 2° dans la galerie de 1250 mètres de longueur parallèle au quai, 3° dans les galeries de l'allée Montaigne, que l'on va construire.

Nous avons déjà donné, au surplus, de nombreux détails sur le palais de l'Industrie, entièrement recouvert aujourd'hui de sa colossale enveloppe de glace ; nous compléterons ces détails au fur et à mesure de l'achèvement de cet édifice,

destiné à devenir l'un des plus curieux de la capitale. Les sculpteurs ornemanistes ont terminé depuis quelques jours les inscriptions qui décorent la partie méridionale parallele à la Seine. Ces inscriptions sont en mêms temps une sorte de géographie industrielle, commerciale et une biographie des hommes qui ont voué leur existence aux progrès des arts, des sciences et de la civilisation. La première partie de ces légendes est purement française, la seconde est universelle.

En se plaçant devant le Panorama de la bataille des Pyramides, et en regardant la façade qui longe la Seine, on lit dans des médaillons les noms suivants : Besançon, Montbelliard, Moulins, Montluçon, Bourg, Trévoux, Clermont, Brassac, Montbrison, Saint-Étienne, Roanne, Aurillac, Saint-Flour, le Puy, Privas, Valence, Gap, Digne, Avignon, Draguignan, Toulon, Beaucaire, Mende. Les noms de Lons-le-Saulnier et du Creusot sont inscrits au-dessus de la porte du pavillon.

Au-dessous des médaillons des villes sont sculptés, en lettres monumentales, les noms des notabilités scientifiques ou industrielles dont le pays et l'étranger s'honorent : Le Rebours, Kerchberg, Hartmann, Lacaille, Abailard, Tournefort, Ambroise Paré, Vasari, Delambre, Guy de La Brosse, Prietsley, Dumont-d'Urville, Nanteuil, Copernic, Schœle, Harvy, Laplace, l'abbé Sicard, Lebrun, Lagrange, Breguet, Jacques Cœur, Richard Lenoir, Senefelder. De chaque côté de la porte principale et des portes latérales, se remarque le chiffre de l'Empereur, l'*N* qu'entrelace une couronné de chêne.

On a disposé au Louvre un atelier spécial pour les copies des portraits de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, d'après les originaux de M. François Winterhalter. Plusieurs copies sont déjà terminées et ont été envoyées dans nos principales ambassades. Londres, Madrid, Vienne, Berlin, et toutes les autres grandes résidences posséderont bientôt des reproductions de ces remarquables portraits.

L'auteur de la restauration des fresques du dôme des Invalides, M. Théodore Lejeune, vient d'achever la moitié de la restauration des peintures de Fréminet, sur la voûte de la chapelle de la Trinité, au palais de Fontainebleau. Cet immense travail, de l'un de nos artistes contemporains qui ont le plus concouru à la renaissance de l'art de la restauration, si affaibli depuis une vingtaine d'années, se débarrasse en ce moment des échafaudages qui l'ont masqué pendant toute la durée des travaux, afin d'être soumis à la haute appréciation de l'Empereur, qui a voulu que les dépenses de cette restauration fussent à la charge de sa liste civile.

Dès aujourd'hui, et sans préjudice du compte rendu que la Revue des Beaux-Arts se propose de publier, relativement à cette œuvre de longue haleine, nous sommes heureux de partager l'avis des connaisseurs, et de déclarer avec eux, à la louange de M. Théodore Lejeune, qu'il était difficile d'aller plus loin en restauration, comme respect du maître et comme harmonie générale.

Le nom de M. Auguste Galimard figure parmi ceux des artistes qui ont contribué à la décoration des verrières de Ste-Clotilde ; des œuvres du même genre décorant l'église St-Laurent, attestent le mérite de M. Galimard, qui vient encore de se produire à St-Philippe du Roule, dans les vitraux enrichissant les trois fenêtres de la chapelle du catéchisme. Les sujets de ces trois verrières sont : *Jésus bénissant les fidèles. — La sainte Vierge en prière. — Saint Jean le disciple bien-aimé en contemplation.* Le sentiment religieux joint à une noblesse de style qui n'exclut pas la simplicité évangélique, sont les qualités dominantes de ces dernières compositions de M. Auguste Galimard.

Il y a dix-huit ans à peu près, c'était en 1836, un des plus honorables habitants d'Avignon, M. Thomas, propriétaire de l'hôtel Crillon, célèbre par le séjour qu'y ont fait plusieurs rois de France, donnait au Musée d'Avignon une cheminée ornée de statues qui avait jusque-là décoré la grande salle de son hôtel. Ce curieux et remarquable morceau de sculpture fut placé, par les soins de l'administration municipale, dans une salle du Musée spécialement consacrée aux monuments français des XVIe et XVIIe siècles. Crillon est une des gloires d'Avignon. A l'époque dont nous parlons M. Brian aîné, grand prix de Rome, également enfant d'Avignon, avait exécuté le modèle d'un buste du compagnon de Henri IV; cette circonstance donna l'idée de terminer le monument offert par M. Thomas, en le couronnant de l'image du brave guerrier. Mais avec l'année 1854 ce projet, très-favorablement accueilli par les populations du midi a pris un plus grand développement. On ne se contenta plus d'un buste, on voulut une statue érigée sur la place d'Armes, entre le palais archiépiscopal et l'hôtel de ville. Une souscription a donc été ouverte et le conseil municipal s'y est inscrit pour la somme importante de 10 000 fr. L'Empereur, S. A. I. le prince Jérôme, ont daigné prendre part à cette souscription, déjà couverte de nombreuses signatures. Un décret du 16 août dernier a autorisé l'érection de la statue. Tout permet d'espérer que l'on ne tardera pas à voir sur l'une des places d'Avignon l'image de l'une

des plus éclatantes illustrations militaires de la France, du guerrier qui égala Bayard par son esprit chevaleresque, sa bravoure personnelle, sa piété naïve, et qui fit pressentir Turenne par la hardiesse de son expédition en Savoie.

La peinture française a encore une perte à déplorer : M. Hippolyte Vanderburch, paysagiste distingué, vient de mourir au grand regret des amis qui avaient partagé son intimité et des amateurs qui appréciaient son talent sérieux et ses consciencieuses œuvres M. Hippolyte Vanderburch, membre de plusieurs sociétés artistiques et littéraires, était frère du vaudevilliste de ce nom dont les succès au théâtre sont populaires ; lui-même il cultivait avec bonheur la poésie et réussissait surtout dans l'apologue ainsi qu'en ce qui qui touchait à l'observation ou à la peinture des mœurs.

Une autre mort, celle d'Eugène Briffault, a été annoncée par les organes de la presse, mais on n'a rien dit des derniers moments de cet écrivain, qui, grâce au secours du gouvernement et de la Société des gens de lettres, avait trouvé pour ses dernières et tristes années un asile à Charenton. Briffault est mort à table, après avoir mangé outre mesure d'un plat qui le délectait ; il a été saisi d'un spasme qui a probablement déterminé une congestion. En vain les secours ont été administrés ; sous le coup qui le frappait Briffault a rendu le dernier soupir. L'agent général et le représentant de la Société des auteurs, M. Godefroid, assistait seul aux funérailles. Eugène Briffault a été inhumé dans le petit cimetière de Saint-Maurice.

Aux termes du programme que nous avons fait connaître, la clôture du Salon de Bruxelles devait avoir lieu le 15 octobre dernier; mais à la demande presque unanime des artistes et en présence de l'affluence toujours croissante des visiteurs, l'autorité s'est fait un devoir de proroger cette clôture au 30 du même mois. Cette prolongation de l'exposition bruxelloise est le plus éloquent témoignage de son succès, et elle nous ferait regretter davantage de n'en avoir point rendu compte si, dès le début, considérant que la plupart des œuvres exposées chez nos voisins, figureront à notre prochaine Exposition universelle, nous n'avions remis à cette époque les éloges ou les critiques que peuvent soulever ces nombreux et intéressants travaux. Le livret de l'Exposition, dont les portes viennent de se fermer, a été l'objet de notre examen; l'analyse de ce catalogue, joint aux renseignements et aux détails qui nous sont parvenus, nous mettent à même de formuler ainsi qu'il suit la classification des œuvres exposées et celle des nationnalités de leurs auteurs.

Le chiffre total des ouvrages s'élevait à 1108, envoyés par 613 artistes, ainsi répartis dans les divers genres : 506 peintres, parmi lesquels un seul sur porcelaine; 40 sculpteurs; 51 graveurs, dont 8 en médailles, 3 sur bois et 1 sur camées; 9 architectes. Les nationalités de ces exposants se classaient de la manière suivante : *peinture*, 324 belges, 127 français, 29 hollandais, 20 allemands, 4 italiens et 2 anglais; *sculpture*, 34 belges, 10 français, 2 allemands, 1 italien; *gravure* et *lithographie*, 29 belges, 17 français, 3 hollandais et 2 allemands; *architecture*, 7 belges, 1 français et 1 hollandais. Comme on le voit, les Belges ont eu la majorité dans toutes les catégories; les représentants de l'école française sont venus après eux ; le surplus des artistes étrangers n'a pas brillé par le nombre, ce qui permet de croire que le principal honneur de ce dernier Salon de Bruxelles reviendra à la Belgique et à la France.

La difficile tâche de la commission des récompenses va commencer; nous formons des vœux très-sincères pour que les arrêts de ce haut tribunal soient confirmés par l'assentiment du plus grand nombre et surtout par l'opinion des artistes.

Dans la spécialité de la statuaire, une des œuvres qui ont été remarquées à ce Salon de Bruxelles, était le plâtre, à défaut du marbre qui n'avait pu être terminé en temps utile, d'une statue de saint Corneille par M. Jos. Tuerlinckx. La pieuse figure dont il s'agit a été commandée à l'artiste pour être offerte à l'église de Schalwyck, en Hollande, par M. le baron de Wykersloot, qui sait faire le plus noble usage de sa grande fortune. Si nous ne tombons pas dans une erreur de nom ou de titre, M. le baron de Wykersloot s'est allié, il y a quelques années, à une des plus anciennes familles de France par son mariage avec une princesse de La Trémouille.

Mais si la Belgique acquiert des illustrations, elle en voit aussi disparaître. Une des notabilités de ce pays, qui a fourni dans la politique une laborieuse carrière, çà et là récréée par la culture des lettres, le baron de Stassart, ancien préfet sous le premier empire, tour à tour président du sénat belge, gouverneur de la province du Brabant, pourvu d'autres dignités au niveau desquelles il s'est toujours tenu ; fabuliste dans sa jeunesse, diplomate à son déclin, M. le baron de Stassart est mort il y a peu de semaines comblé des honneurs qu'il méritait; les regrets de la foule ont accompagné sa dépouille jusqu'au lieu du repos. L'illustre défunt, qui joignait à tous ses titres celui de membre de l'Académie de Bruxelles, a légué à cette docte compagnie sa bibliothèque et sa collection d'autographes, toutes les deux d'une grande valeur. Le testament du baron de Stassart renferme en outre plusieurs dispositions qui sont de nature

à perpétuer son souvenir : entre autres la fondation d'un prix triennal pour l'encouragement des recherches historiques.

La place de l'hôtel de ville à Bruxelles est, sous plus d'un rapport, une des merveilles architectoniques de l'Europe féodale : habitations particulières ou constructions d'utilité publique, il n'y a pas une seule pierre de cette place qui ne soit en son genre un monument et qui ne concoure par son ensemble à un effet peut-être unique au monde. Tout a été dit sur l'hôtel de ville où le style gothique s'est montré si prodigue de légèreté et de hardiesse, ainsi que sur le noble édifice qui le regarde et qui est un hommage au gouvernement réparateur de l'infante Isabelle, fille de Philippe II. A l'une des extrémités de la place, sur la droite de ce monument, que le respect populaire salue du simple nom de *Maison au Pain*, on admire la *Maison des Poissonniers*, dont le pignon sur rue s'arrondit et se découpe en une proue de navire. Non loin de là, à l'angle de la petite rue qui longe un des côtés de l'hôtel de ville, est la *Maison des Brasseurs*, dont le rez-de-chaussée, établi au-dessus d'un perron, est occupé par un estaminet, et qui a aussi ses attributs et son style symbolique. La façade de ce bijou architectural, sculptée en pierre et dans le plus beau style espagnol de la première moitié du XVIIe siècle, va être entièrement restaurée et dorée à nouveau. La ville s'est entendue avec le propriétaire, M. Waefelaer, pour le rétablissement de bas-reliefs dont l'exécution sera confiée à un des princes de la statuaire belge.

Dans son numéro du 16 octobre dernier, le *Moniteur universel* a publié, au courant de ses *faits divers* une note détaillée ayant rapport à la vente d'une collection de meubles et objets d'art, dite *Muséum Stokbroo*, qui aurait eu lieu quelques jours auparavant à Alkmaar, aux Pays-Bas. Les informations particulières que nous recevons de temps à autre de la Néerlande n'ont point encore porté à notre connaissance la nouvelle de la vente annoncée par le *Moniteur*, mais il nous sera peut-être permis de rappeler que la livraison de la Revue des Beaux-Arts du 15 septembre dernier contenait un article de M. Félix Pigeory, où le catalogue de ce Muséum Stokbroo était analysé et apprécié avec assez de développement. Divers passages de ce travail ont été reproduits par le journal officiel, qui a bien fait à M. Pigeory l'honneur de le nommer, mais qui, très-involontairement sans doute, a omis de mentionner le recueil d'où il avait extrait ces fragments. Cette remarque n'a qu'une importance fort relative, nous la soumettons néanmoins au *Moniteur* avec la certitude qu'il la considérera comme une preuve de notre vif désir de mériter son attention et ses emprunts.

29 octobre.

Georges GUÉNOT.

L'ART-UNION.

Au Directeur.

Paris, 25 octobre 1854.

Un article ayant pour titre *Mosaïque*, inséré dans le numéro de la Revue des Beaux-Arts du 15 de ce mois, contient, M. le Directeur, au sujet des expositions d'œuvres d'art dont les préparatifs se poursuivent au palais de Sydenham, à Londres, les lignes suivantes : « Cent cinquante mille francs seraient annuellement consacrés par le palais, en primes aux artistes exposants; de plus, une *art-union* ou loterie pour le placement de leurs œuvres, serait organisée d'après le modèle de l'association de ce genre qui existe à Londres, mais *dont les étrangers sont exclus.* » La dernière partie de cette citation présente une inexactitude qu'il me sera peut-être permis de rectifier.

L'*Art-union* est bien comme on le dit une sorte de loterie, une association par voie de souscription, moyennant une livre et un schelling par personne; mais c'est à tort que l'auteur de l'article ajoute que les *étrangers sont exclus* de cette association, au bénéfice de laquelle les Anglais suivant lui, seraient seuls appelés à prendre part.

Tout souscripteur à l'*art-union* quelle que soit sa nationalité, est admis à la répartition des ouvrages achetés aux diverses expositions qui s'effectuent dans la capitale de la Grande-Bretagne avec le concours des artistes étrangers, s'ils jugent convenable de répondre aux appels qui ne manquent jamais de leur être faits en ces circonstances. Il y a plus, les tableaux dont la valeur est préalablement fixée, sont choisis par les gagnants eux-mêmes.

De l'autre côté du détroit, aucune société artistique ou scientifique n'est d'ailleurs exclusive; les notabilités de tous les pays y ont leurs entrées, sous la réserve, pour les Anglais comme pour ceux qui ne le sont pas, de contribuer aux expositions, d'être domiciliés sur le territoire britannique, et sans qu'il soit besoin pour les étrangers de lettres de naturalisation.

Quelques noms propres pris entre beaucoup d'autres et en dehors des célébrités de l'Angleterre, seront ici la plus concluante preuve : MM. West, président de l'Académie et Leslié, Newton,

Alston, membres de ce même corps, sont Américains; la France a pour représentants MM. Louthcrbourg, Rigaud et autres; l'Italie revendique MM. Cipriani, Angelica et Bartolozzi; enfin, M. Fuseli, malgré ses succès à Londres, n'a point renoncé à sa qualité de citoyen de la république helvétique.

J'ai l'espoir, M. le Directeur, que vous voudrez bien accueillir ces courtes explications d'un de vos abonnés.

H. BERTHOUD.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 527.

Séance du mardi 17 octobre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL CARPENTIER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures et demie. Le mauvais temps qu'il avait fait toute la journée et qui le soir s'était transformé en ouragan, ayant empêché un grand nombre de nos collègues de se rendre à la séance, la lecture du procès-verbal a été ajournée au mardi 7 novembre; M. le président a seulement pris connaissance de la correspondance, dans laquelle il a trouvé :

1° Les numéros des 7 et 14 octobre 1854 du journal anglais *The Builder*, dont l'examen est confié à M. T. Moultat.

2° Plusieurs brochures par M. Siméon Chaumier, ayant pour titre *Coup d'œil sur l'art religieux.* Ces brochures sont distribuées.

3° Le programme des prix à décerner par l'académie impériale de Metz en 1855 : l'architecture seule est favorisée dans ce concours. Le projet est une construction municipale pouvant s'appliquer au plus grand nombre des communes du département et comprenant : 1° une salle d'école pour les garçons, 2° le logement de l'instituteur, 3° une salle d'école pour les filles, 4° le logement pour les sœurs, 5° une salle de réunion pour le conseil municipal, un cabinet pour les archives et un magasin pour les pompes à incendie. 6° Une campanille pour la cloche municipale; l'échelle des plans, coupes et élévation, devra être d'un centimètre par mètre. Le prix proposé est une médaille d'or ou une médaille d'argent.

4° Un bon de la société impériale des sciences de Lille, à l'effet de retirer le volume de ses mémoires, année 1853, et une lettre par laquelle le bibliothécaire de cette société nous prie de remédier aux lacunes qui se trouvent dans la collection de nos annales. M. le secrétaire général et M. l'archiviste sont chargés d'y faire droit.

5° Une lettre de M. A. Galimard, priant MM. les membres de la société de visiter la nouvelle chapelle du catéchisme de la paroisse St-Philippe du Roule, où l'on vient de placer trois verrières exécutées d'après ses cartons.

6° Une lettre de M. Boudou, par laquelle il prie la société de déléguer une commission afin de lui soumettre un tableau d'un grand intérêt artistique et d'un effet d'optique remarquable. MM. Paul Carpentier, Charles Chevalier et Horsin-Déon, sont priés de visiter cette œuvre.

7° Une lettre suivie d'un bon de l'Académie de Stanislas, à l'effet de retirer le volume de ses mémoires qui vient de paraître.

8° Un extrait du journal *l'Économie de Tournai* (Belgique), rendant compte de l'ouverture de la salle de spectacle de cette ville, en présence de la famille royale.

Ce travail exécuté en moins de neuf mois, d'après les plans et sous la direction de notre collègue, M. Bourla, est le douzième monument que cet architecte élève à l'art théâtral.

Comme ensemble, on trouve dans cette salle tout ce qu'il est permis de désirer. A l'extérieur, la façade est d'une noble architecture qui annonce par sa décoration la véritable destination du monument. A l'intérieur, tout est vaste et spacieux, la décoration est d'une grande richesse, les loges sont formées de colonnes ioniques renaissance posées sur des piédestaux avec sculptures, bases, chapiteaux, figures et attributs; le tout fond blanc rehaussé d'or et de différentes couleurs. Les sculptures ménagées sans profusion, sont d'un ensemble agréable. Le plafond est d'un bel effet; toutes les dispositions relatives à un établissement de ce genre ont été parfaitement ménagées, et M. Bourla a prouvé une fois de plus dans ce monument qui vient se joindre à la série de ses longs travaux, que l'exécution d'une œuvre capitale n'est qu'un jeu chez lui, tant est grande son activité, tant ses connaissances sont approfondies.

9° Une lettre de la société veuve Chausy, Laporte, Guiot et Cie, par laquelle la société est priée de nommer une commission à l'effet d'examiner leur procédé de peinture à l'huile sur tissus transparents et opaques, par des moyens mécaniques.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Gelée et Delaistre, graveurs, E. Vavin et Dussauce, peintres, Desjardins, architecte, à laquelle le bureau a nommé d'office pour le représenter, MM. Paul Carpentier et Moullard.

MM. les membres présents ne se trouvant pas en assez grand nombre, M. le président décide

que les rapports mis à l'ordre du jour de la présente séance, seront lus dans la réunion du 7 novembre prochain, et il lève la séance.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Après avoir montré à la société des épreuves daguerriennes, faites par le stéréoscope, M. Ch. Chevalier donne les explications suivantes sur ce curieux instrument.

Grâce au daguerréotype, le stéréoscope[1] acquiert tous les jours un prodigieux succès. En effet, tant que le merveilleux instrument inventé par M. Wheatstone fut employé à faire voir en relief des figures géométriques, il était facile de les dessiner d'après les règles indiquées par l'inventeur; mais aussitôt que l'on voulut faire rentrer dans le domaine du STÉRÉOSCOPE les reproductions des paysages, et surtout des êtres animés, la main de l'homme devint impuissante, car il devenait impossible, même à l'artiste le plus habile et le plus patient, de reproduire un portrait ou un paysage sous deux aspects différents, avec les mêmes proportions, le même éclairage, la même expression; en un mot, de représenter mathématiquement la même chose vue de deux points différents. Aujourd'hui le stéréoscope est forcément tributaire de la chambre noire, et si, par impossible, celle-ci venait à disparaître, le règne du stéréoscope serait terminé.

De toutes les jouissances que les amateurs trouvent dans la pratique de la photographie, l'une des plus grandes est la production des images stéréoscopiques.

Tout le monde sait que le stéréoscope nous fait voir en relief des images dessinées sur un plan; mais on se demande pourquoi et comment?

Lorsqu'avec nos deux yeux nous regardons un objet saillant quelconque, nous l'enveloppons du regard; l'œil gauche voit toute la partie gauche et antérieure de cet objet, et l'œil droit sa partie droite, et encore sa face antérieure. L'entre-croisement des rayons lumineux permet bien à certains points de gauche et de droite de venir impressionner les deux rétines à la fois, mais pour simplifier, nous croyons pouvoir n'en pas tenir compte dans la production du phénomène visuel qui nous occupe.

En réunissant, ou mieux, en combinant les impressions produites sur chaque œil, nous obtenons la sensation du relief, parce que l'éducation de l'organe et le raisonnement nous ont appris que les corps étaient saillants lorsqu'ils avaient une certaine épaisseur, ou, en d'autres termes, lorsqu'ils n'étaient pas contenus dans un seul et même plan.

1. De στερεός, solide, et σκοπέω, je regarde.

Si nous arrivons, par un artifice quelconque, à produire sur les yeux, au moyen d'un dessin, le même effet qu'ils éprouvent lorsqu'ils regardent directement un objet saillant, la sensation sera la même et l'objet dessiné paraîtra en relief. C'est précisément ce que nous faisons avec le stéréoscope, en forçant l'observateur à superposer les deux images placées dans l'instrument.

Quand on regarde un corps situé à vingt-cinq centimètres environ, distance de la vision distincte, les yeux sous-tendent un angle d'à peu près quinze degrés. A mesure que l'on éloigne le corps, l'angle diminue; mais si, au moyen d'une combinaison optique, nous faisons en sorte qu'un objet éloigné paraisse comme s'il était situé à la distance de la vision distincte, bien que réduit par l'effet de la perspective et de la chambre obscure, les yeux qui le regarderont sous-tendront toujours un angle de quinze degrés. Nous produisons cet effet en adaptant au stéréoscope des verres convexes, qui nous font voir nettement et un peu amplifiés, des objets réduits par le dessin et placés à environ quinze centimètres de distance.

Ordre du jour de la séance du mardi 7 novembre.

1° Lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 17 octobre 1854; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. Gelée sur les portraits de Daguerre et de Mlle Fanny Henzel; 4° Rapport de M. Paul Carpentier sur les travaux de l'Académie de Rouen, de 1849 à 1853; 5° Communications, par M. E. Vavin.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 20 octobre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. SIMÉON CHAUMIER.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre est lu et adopté. Le secrétaire rectifie quelques erreurs d'impression qui ont défiguré les noms de M. Tannouarn (page 322, lignes 3 et 6) et celui de M. Henry (même page, ligne 15); une autre erreur existe à la ligne 22 (même page) mais les lecteurs l'ont rectifiée.

M. Marcellin fait une proposition sommaire ayant pour objet de donner aux membres du comité central de fréquentes occasions de se réunir en famille, et de resserrer par là les liens de confraternité qui les unissent. L'idée de M. Marcellin

est accueillie avec faveur par les membres présents, et le bureau avisera aux moyens d'en réaliser les avantages.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Auguste Galimard, par laquelle cet artiste invite ses anciens collègues à visiter les trois verrières qu'il vient d'achever pour la nouvelle chapelle du catéchisme, à l'église paroissiale de Saint-Philippe du Roule.

M. Galimard informe les membres du comité que la chapelle est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis avant 2 heures. Le bureau, heureux de se conformer au désir de M. Galimard, nomme une commission composée de MM. H. Lazerges, Marcellin et Clerget. Cette commission est chargée de rendre compte de l'œuvre de M. Galimard.

M. Marcellin prend la parole pour développer quelques idées relativement aux moyens d'étendre la publicité des travaux du comité central en dehors du cadre nécessairement limité des procès-verbaux.

M. H. Brevière, chargé de l'examen d'un travail de gravure offert au comité par M. A. Hulot, graveur à la Monnaie, donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur cet objet. Il s'agit des types des cartes à jouer, commandés à M. Hulot par l'administration des contributions indirectes. — L'excellente exécution de ce travail ne pouvait rencontrer un juge plus compétent que M. H. Brevière, l'habile graveur des illustrations de l'Imprimerie impériale, aussi le rapporteur fait-il un éloge aussi judicieux que mérité de la perfection qui distingue l'œuvre de M. Hulot, tant sous le rapport de la pureté et de l'élégance du burin que sous celui des procédés galvano-plastiques destinés à déjouer l'habileté des contrefacteurs. Dans un rapport fait ex professo et rempli d'aperçus aussi ingénieux que profonds, M. Brevière conclut, en invitant le comité à adresser des félicitations à M. Hulot, à conserver dans les archives l'épreuve dont l'auteur a fait hommage au comité.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire général, en remplacement de M. Viger Duvignau, démissionnaire.

M. le président fait procéder au scrutin, dont le résultat donne l'unanimité, moins un billet blanc, à M. C. E. Clerget. En conséquence, M. le président proclame M. C. E. Clerget, secrétaire général du comité central des artistes. M. le président accompagne cette proclamation de quelques paroles bienveillantes qu'on nous excusera de ne point reproduire; M. Clerget remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui confèrent.

Par suite de cette nomination, le bureau se trouve ainsi composé :

PRÉSIDENT.

M. *Siméon-Chaumier*, homme de lettres, en remplacement de M. Van Tenac, décédé.

VICE-PRÉSIDENTS.

M. *Louis Garneray*, peintre de marine. — M. *Hyppolite Lazerges*, peintre d'histoire.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. *C. E. Clerget*, ornemaniste.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

M. *Louis Auvray*, statuaire. — M. *Anatole Calmels*, statuaire.

TRÉSORIER.

M. *Minet*, dessinateur.

ARCHIVISTE.

M. *de Fontenay*, miniaturiste.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. *Klagmann*, statuaire. — M. *Dussauce*, peintre décorateur. — M. *H. Brevière*, graveur de l'Imprimerie impériale. — M. *Émile Bellier de La Chavignerie*, homme de lettres.

M. Marcellin prend la parole pour lire la suite et la fin de son intéressante notice sur les funérailles de Napoléon Ier. Après avoir minutieusement décrit tous les travaux qui avaient été faits, l'auteur, s'inspirant de la grandeur de son sujet, complète par la pensée les magnificences qu'il vient de passer en revue; il comble les lacunes que le temps, et sans doute aussi les rigueurs d'un hiver exceptionnel, avaient laissées dans ce splendide ensemble. L'assemblée félicite M. Marcellin de son excellent travail et exprime par un vote unanime le désir que cette notice soit proposée à la rédaction de la REVUE DES BEAUX-ARTS.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour du vendredi 3 *novembre* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance; 2° Correspondance; 3° Propositions diverses; 4° Rapport de M. Siméon Chaumier sur les poésies de M. de Tannouarn.

Le secrétaire général,
C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

La Médée de M. Ernest Legouvé. — GAÎTÉ : *les Oiseaux de proie.* — VAUDEVILLE : *le Vieux Bodin.* — OPÉRA : *la Nonne sanglante.* — OPÉRA-COMIQUE : reprises de *l'Étoile du Nord* et du *Pré-aux-Clercs.* — ITALIENS : *Otello.* — AMBIGU : *les Amours maudits.*

M. Legouvé a gagné son procès contre Mlle Rachel, mais il est à craindre pour lui que ce procès

gagné ne soit en définitive un procès perdu; si Mlle Rachel joue *Médée* à contre-cœur, elle la jouera trois fois, puisqu'en ce qui la concerne, elle est directrice du Théâtre-Français, comme il résulte des plaidoiries. Longtemps avant que M. Legouvé songeât à ce beau sujet que les avocats trouvent si vieux, notre collaborateur, M. Hippolyte Lucas, avait arrangé pour la scène française la propre *Médée* d'Euripide; il n'a tenu qu'à Mlle Rachel de la jouer, en s'appuyant sur le nom du grand tragique grec; mais il paraît que Mlle Rachel est de l'avis des avocats, et qu'elle trouve que le sujet de Médée est beaucoup plus ancien que celui de Phèdre ou d'Ariane. Si nous sommes bien renseignés, M. Lucas a sur M. Legouvé l'avantage que Mlle Rachel ne connaît pas sa pièce : son amour-propre est sauf, Euripide seul a droit de se plaindre. Dans ces sortes d'affaires, le mieux à notre avis est de prendre le public pour juge, en faisant jouer la pièce par une autre actrice. Il est toujours regrettable de se priver d'un talent éminent et consacré, mais les actrices s'en vont, les pièces restent quand elles sont bonnes, et tôt ou tard elles ont leur destin : *habent sua fata libelli*. En matière dramatique, un arrêt de la justice n'est pas la meilleure des autorités.

Rarement les théâtres ont plus occupé la justice qu'aujourd'hui; sans parler de Mlle Cruvelli, du référé auquel la disparition de la célèbre cantatrice a donné lieu, et de la saisie opérée à son domicile, rue Tronchet, voici encore qu'un autre procès est intenté au théâtre de la Gaîté et à M. Dennery, par M. Hippolyte Castille, pour le mélodrame des *Oiseaux de proie*. M. Castille déclarant que ce titre des *Oiseaux de proie* avait été emprunté, sans son bon plaisir, à un roman de sa composition, publié il y a déjà plusieurs années dans *le Courrier Français*, exigeait qu'il disparût de l'affiche. Le directeur de la Gaîté et l'auteur du mélodrame, à raison ou à tort, n'ont tenu aucun compte de la sommation de l'écrivain, qui en a appelé à la Société des gens de lettres et aux tribunaux. L'ouvrage nouveau poursuit en attendant le cours de ses représentations; la foule, émotionnée tous les soirs par les aventures de grecs, d'usuriers, de faux braves et de faux polonais qui s'évertuent à compromettre une honorable famille pour se partager ses dépouilles, mais qui ne peuvent atteindre leur infernal but, grâce à l'intervention d'un de ces représentants de la Providence, d'un de ces hommes vertueux comme il s'en rencontre toujours sur les scènes du boulevard du crime, la foule n'a aucun souci de savoir comment finira la querelle de MM. Hippolyte Castille et Dennery. Il y a beaucoup de personnages dans *les Oiseaux de proie*, mais deux rôles seulement ont de l'importance : celui de l'homme de bien qui, sous des apparences frêles et pacifiques, excelle, quand il en est besoin, à lancer le coup de poing horizontal, et celui de Thérèse, jeune fille sacrifiée d'abord et ensuite délivrée d'un mari indigne d'elle.

Le Vaudeville, à la veille de la première représentation de sa grande pièce *Èva*, a obtenu un joli succès avec *le Vieux Bodin*. L'auteur de cet intéressant tableau de mœurs, M. Lurine, est du petit nombre de ceux qui prouvent par leurs œuvres que les succès dramatiques se fondent autant sur l'esprit d'observation, la vérité des caractères et la finesse du dialogue, que sur l'habileté à réunir les unes dans les autres des situations, des incidents plus ou moins vraisemblables.

NÉRÉE DESARBRES.

Un fantaisiste allemand qui voyait tout en noir, Lévis, a écrit le terrible roman du *Moine* qui n'est pas sans analogie avec les compositions d'Anne Radcliffe chez nos voisins d'outre-Manche.

Il y a dix-huit ou vingt ans, *le Moine* de Lévis a été arrangé ou dérangé pour le théâtre de la Porte-Saint-Martin par un mélodramaturge qui a donné à son œuvre le nom hideux de *Nonne sanglante*. Ce titre et ce sujet, tout révoltants et tout usés qu'ils fussent, ont été soigneusement recueillis par MM. Scribe et Germain Delavigne, qui l'ont transporté sur notre première scène lyrique, sans y ajouter autre chose que des rimes. On parlait depuis plusieurs années de ce poëme offert à divers compositeurs qui malgré tout leur bon vouloir avaient renoncé à le traiter, lorsqu'enfin M. Charles Gounod, compositeur sérieux auquel on doit déjà une partition de Sapho, qui n'a pas obtenu tout le succès qu'elle méritait, a consenti à mettre en musique ce ténébreux cauchemar qui avait fait frémir les planches de la Porte-Saint-Martin. Cette lugubre légende du *Moine* est connue : il s'agit en somme de la méprise d'un jeune comte de Bohême, qui s'unit au fantôme sanglant d'une nonne, croyant donner sa main à une douce et pure créature de ce monde. Au dénouement l'ombre de la religieuse, vengée par la mort de son assassin, rend à l'amoureux comte son serment et son anneau qui deviennent alors le partage de sa terrestre fiancée. M. Gounod a multiplié dans ce second ouvrage les preuves de son habileté et de son savoir, bien plus, il est vrai, comme harmoniste que comme homme d'imagination. Mais il ne faut pas oublier que l'auteur de *Sapho* avait cette fois à lutter contre des obstacles de mise en scène et d'actions qui en avaient décon-

certé d'autres plus rompus que lui aux habitudes du théâtre. A défaut des mélodies qui n'étaient guère compatibles avec la persévérante horreur du sujet, M. Gounod a eu du moins beaucoup de conscience et de courage ; c'est de cela qu'il faut surtout le féliciter, en lui souhaitant pour l'avenir de plus jeunes poëtes et de meilleurs livrets.

La fin du congé de Bataille a permis à l'Opéra-Comique de reprendre *l'Étoile du Nord*, avec Mlle Rey dans le rôle de Mlle Lefebvre, et M. Nathan dans celui d'Hermann Léon. Le succès de l'ouvrage de M. Meyerbeer est balancé d'une soirée à l'autre par la réussite toujours croissante du *Pré-aux-Clercs*, depuis que M. Jourdan a été définitivement mis en possession du rôle de Mergy, que tout d'abord, nous semble-t-il, on aurait dû lui confier.

Aux Italiens, *Otello* a succédé au *Barbiere;* mais ce chef-d'œuvre pèche comme les précédents, par l'inégalité de l'exécution. Après la Frezzolini, qui est toujours la perfection même et Bettini, qui a fait de notables progrès principalement en ce qui concerne l'art si difficile des demi-teintes dans le chant, la critique n'a qu'à garder le silence sur MM. Luchesi, Ardavani et Florenza, qui sont loin de faire oublier les artistes de premier ordre dont ils tiennent les emplois, mais qu'ils n'ont certainement pas remplacés.

Il nous reste à enregistrer la réussite de l'Ambigu avec *les Amours maudits*, drame, de M. Ferdinand Dugué. L'imagination remplit une plus grande place que la vérité dans cet ouvrage entièrement basé sur la fantaisie, mais dont cependant le quatrième acte est très-émouvant et très-favorable aux trois principaux acteurs : Chilly, Laurent et Mme Marie Laurent; les autres rôles ne méritent pas qu'on en parle. Un père qui n'est pas tant s'en faut de la famille des *Papas très-bien*, du Palais-Royal, un père cruel et peu délicat, parce qu'il est gentilhomme, ne veut pas que son fils épouse une jeune fille pour cette seule raison qu'elle a un frère aux galères. Comme l'on pense, le forçat s'échappe du bagne pour sauver sa sœur et le généreux jeune homme qui lui avait immolé son existence. La morale n'a qu'à se réjouir d'un pareil dénouement. Le décor du cinquième acte, représentant une plage de la Méditerranée, est d'un saisissant aspect.

MÉLANGES.

1er novembre.

On s'occupe avec activité et succès, dans les deux départements du Rhin, de la statue à élever au général Rapp. On espère qu'elle pourra être inaugurée, à Colmar, le 15 août de l'année prochaine; elle sera due à un jeune compatriote du général, M. Auguste Bartholdy.

— M. le marquis Selvatico, président de l'Académie des beaux-arts à Venise, vient d'être nommé commissaire pour les objets d'art de la monarchie autrichienne à l'Exposition universelle de 1855.

— La direction du *Lloyd* autrichien fait appel aux artistes pour le concours d'un prix de 3000 fr. offert à un tableau original d'histoire ou de genre, peint à l'huile, et destiné à être reproduit par la gravure dans l'album du *Lloyd*. Les dimensions du tableau sont limitées entre deux et quatre pieds ; les ouvrages seront exposés à Vienne au mois d'avril 1855, par les soins de la Société autrichienne des Beaux-Arts, dont le comité proposera trois tableaux au choix du *Lloyd*. De plus amples informations seront incessamment publiées.

— Les travaux de restauration et de parachèvement de l'église de Sainte-Gudule se poursuivent avec activité. On va placer, dans la partie de la façade latérale dégagée par la démolition des deux maisons, la statue de Philippe II, faisant suite à celle des autres souverains du Brabant, qui décorent l'extérieur de la basilique. On donnera pour voisin au fils de Charles-Quint, les archiducs Albert et Isabelle. La statue de Philippe II fait honneur au ciseau de M. Édouard Marchant. On replace en ce moment même les meneaux du vitrail que la démolition des maisons a mis à découvert.

— Les travaux de restauration de la tour de la cathédrale d'Anvers sont fort avancés. Les sommes consacrées jusqu'à ce jour à ces importants travaux ont dépassé le chiffre de 535 000 francs.

— Sous un titre qui n'est nouveau ni pour le public ni pour le succès, un homme d'étude et de goût, M. Jeandel, a très-heureusement ressuscité *le Tableau de Paris*. Imprimée dans un format aussi élégant que commode, au prix plus que modique de quatre francs par an, cette publication tient à la fois du livre et du journal. *Le Tableau de Paris*, résumant toutes les descriptions et tous les faits qu'embrasse nécessairement son cadre, présente au lecteur une suite variée d'esquisses, de vues perspectives, de monographies relatives aux monuments, édifices publics et autres grandes merveilles ou utiles institutions de notre capitale, dont le surplus des organes de la presse ne s'occupe en général que d'une façon secondaire ou incomplète. Une table explicative conçue et rédigée dans un ordre très-méthodique, accompagne chaque volume et rend aussi fructueuses que faciles les recherches qu'on peut avoir à faire dans ce panorama de la moderne Babylone.

PRÉLIMINAIRES

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS.

Le bruit d'un ajournement de l'Exposition universelle, qui avait déjà circulé et que l'on avait réduit à sa juste valeur, tente une seconde fois de se produire. La grande solennité industrielle et artistique dont la France et l'Europe se préoccupent depuis plusieurs années, n'aurait pas lieu, dit-on, en 1855, et ne s'accomplirait que l'année suivante, si même, durant la période de cette prorogation, les événements ne suscitent pas quelques nouveaux retards. La persistance de rumeurs aussi dénuées de fondement aujourd'hui qu'elles l'étaient il n'y a encore que peu de semaines, s'explique sans qu'il soit besoin ni de beaucoup de recherches, ni de beaucoup de commentaires. La spéculation n'est-elle pas là toujours en quête d'expédients ou de ruses? n'y a-t-il pas en outre d'autres intérêts privés avec lesquels la malveillance ou l'esprit de parti font fréquemment cause commune? Pour ne citer qu'un exemple, personne n'ignore que les titres du Palais de l'industrie se négocient quotidiennement à la Bourse, comme les actions de chemin de fer et les autres valeurs publiques; il en résulte que les destinées de cette entreprise et partant le sort de l'Exposition universelle sont exploités dans les sens les plus divers, et que, suivant les exigences de la hausse ou de la baisse, tour à tour il se répète, tantôt que le palais en question sera officiellement inauguré au mois de mai prochain, tantôt qu'il n'ouvrira pas ses portes.

Il est vrai que d'un autre côté les inventions de la Bourse coïncident avec certaines remarques inspirées par les documents du gouvernement. On s'est demandé pourquoi l'*Avis aux artistes français et étrangers* inséré le 10 septembre dernier au *Moniteur*, et déterminant d'une manière précise les droits et les devoirs de tous les exposants quel que fût le genre de leurs produits et à quelque nationalité qu'ils appartinssent, on s'est demandé pourquoi cette pièce gouvernementale avait été suivie de si près, le 15 et le 19 octobre, des circulaires administratives de M. Alès Dufour pour les industriels, et de M. de Mercey pour les artistes? Le but de ces circulaires étant de rappeler le précédent avis de l'autorité, de stimuler le zèle des comités établis au dehors et d'accélérer les envois, quelques esprits craintifs ou mal disposés en ont conclu que l'appel de la France n'avait pas eu chez les nations voisines tout l'écho espéré.

Alors, plus que jamais, cette minorité de l'opinion constamment prête à juger avec défaveur les hommes ou les choses, s'est laissée aller au courant de ses hypothèses accoutumées et de ses considérations rétrospectives. Il a semblé à ces observateurs que notre vieux monde commençait à se fatiguer de ces exhibitions qui l'avaient poussé jusque de l'autre côté de l'Atlantique, qui lui imposaient chaque année des œuvres nouvelles et de nouveaux pèlerinages. Depuis 1851, les merveilles de l'Europe artistique, industrielle ou manufacturière, n'ont pas cessé de courir les grands chemins ou de sillonner les mers : après l'Exposition universelle de Londres est venue celle de New-York, puis celle de Dublin, puis celle de Munich, sans compter les expositions d'un ordre secondaire, si bien que dans tous les centres de productions, ar-

tistes et fabricants n'ont guère été occupés que du départ et du retour de leurs envois.

Pour un autre pays que celui où nous sommes, un tel concours de circonstances pourrait être fâcheux, mais la France, Dieu merci! a le moyen de venir la dernière sans abdiquer son rang, sans rien perdre de son ancienne et incontestable supériorité. Dans l'état actuel des affaires, la crise orientale elle-même, en supposant que d'ici au printemps prochain elle ne suive pas une marche décroissante, ne saurait en aucune façon assombrir les fêtes qui se préparent et qui auront lieu, quoi qu'il advienne, dans le gigantesque monument du carré Marigny, à partir du premier jour de mai 1855, pour se prolonger durant une période de six mois. Le gouvernement qui a donné sa parole, et dont récemment encore la grande voix s'est fait entendre à propos de ce débat, est bien résolu à ne point retarder, ne fût-ce que d'une heure, l'ouverture de cette Exposition universelle que Paris et le monde attendent avec une si légitime impatience.

Les travaux qui s'achèvent ou se complètent, soit à l'intérieur, soit aux abords du palais des Champs-Élysées, sont le meilleur témoignage, le plus éloquent démenti à opposer aux fausses nouvelles qui ont couru ou qui pourraient derechef essayer de prendre crédit. Si nous sommes bien renseigné, et nous avons toute raison de le croire, peu de choses restent à faire dans l'édifice principal. La galerie supplémentaire se développe sur toute sa longueur, parallèlement au Cours la Reine; à l'extrémité de cette galerie, vers l'angle de l'avenue Montaigne et du quai, des nivellements considérables s'effectuent : là sera placée l'Exposition des beaux-arts proprement dits, Exposition qui doit être pour nous l'objet d'une attention et d'une sympathie immédiates. Parmi les détails qui nous sont transmis, quelques-uns se rattachant d'une manière directe à la spécialité des beaux-arts, nous avons hâte de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La circulaire de M. de Mercey et les notes ultérieurement publiées, assignent aux artistes la date du 15 de ce mois comme délai de rigueur pour le dépôt des notices indiquant le sujet, le nombre et la dimension de leurs ouvrages. M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau, chargé de finir la grande œuvre de Visconti, au Louvre, a aussi reçu du pouvoir la difficile mission de disposer le local provisoire dont les arts ont besoin, puisqu'aussi bien l'espace et le jour leur manqueraient dans le palais de l'Industrie. M. Lefuel a subordonné les plans définitifs de sa construction à la remise des notices mentionnées plus haut; il est en effet indispensable que l'architecte connaisse au juste les surfaces en hauteur et en largeur, réclamées par les exposants avant de jeter les fondements de sa construction. Les mesures toutefois ne seront arrêtées d'une manière positive qu'après le vote du jury d'admission, qui vraisemblablement n'acceptera pas tous les ouvrages soumis à son examen. Cependant aucune limite n'étant fixée au nombre des envois, il ne paraît pas douteux que pour ce qui regarde seulement la France une place beaucoup plus importante que celle qui lui avait été faite au Palais-Royal et aux Menus-Plaisirs, ne soit pour le futur salon, indispensable à sa fécondité.

Les obstacles réels ne résulteront donc pas du chiffre plus ou moins élevé des produits nationaux, puisqu'on sera suffisamment édifié à l'avance sur leur quantité et sur l'espace qu'ils devront remplir; mais il n'en est pas de même des envois du dehors. On sait que les comités établis et fonctionnant dans les capitales de l'étranger ont voix souveraine pour accueillir ou pour rejeter les envois du pays qu'ils représentent; sous ce rapport, la commission supérieure de Paris n'a d'autre devoir que celui d'admettre et de bien placer ses choix. Ici, semble-t-il, deux inconvénients sérieux se manifestent.

En premier lieu, le délai accordé aux exposants étrangers pour l'expédition de leurs ouvrages n'expire qu'au mois de janvier de l'année prochaine. Or M. Lefuel ayant attendu, pour commencer son édifice, que l'on sût à quoi s'en tenir sur le plus ou moins d'abondance des travaux d'art chez

nous, afin de donner au bâtiment des proportions conformes aux besoins qu'il est destiné à satisfaire, force sera de procéder de même à l'égard de nos voisins, et alors on courra grand risque de ne point arriver à temps. Au contraire, si l'on passe outre, il se pourra que l'on soit pris au dépourvu et qu'en somme à l'heure où le mal ne serait plus réparable, le contenu n'excède de beaucoup les limites du contenant.

Voici, en effet, d'après ce qu'on nous rapporte, et en ce qui touche le second inconvénient, le cas certainement exceptionnel qui dès aujourd'hui se présente. Un artiste qui a acquis trop d'admiration pour n'avoir pas droit à tous les égards, Cornelius, le chef de l'école de Dusseldorf, a soumis au comité allemand qui n'en a pas écarté le moindre croquis, tous les ouvrages, les ébauches, les esquisses et les cartons enrichissant son atelier peut-être depuis le commencement de sa carrière; cette acceptation du comité germanique oblige la commission de Paris à consacrer une salle entière à Cornelius. Si par hasard l'émule du maître de Dusseldorf, le vénérable chef de l'école de Munich, Owerbeck, se prend d'un enthousiasme semblable à celui de son ami Cornelius, faudra-t-il aussi lui réserver une salle ? Où conduira un tel système pour peu qu'il s'étende à toutes les nations et à toutes les écoles ?

On ajoute cependant que les étrangers ne jouiront pas seuls du monopole de ces hautes faveurs. M. Ingres, assure-t-on, persistait pour l'Exposition de 1855 comme pour les Salons qui ont précédé cette solennité depuis l'échec du *Martyre de saint Symphorien*, dans le parti pris de ne plus livrer ses œuvres aux rancunes, à l'ignorance, ou aux mauvais procédés de la critique. Instamment prié de revenir sur une détermination si préjudiciable aux arts, le grand artiste aurait cédé sous la réserve expresse qu'à cette exposition universelle qu'il consent à enrichir des trésors de son pinceau, il sera seul chez lui. En d'autres termes, une salle serait réservée à M. Ingres, mis de la sorte et ainsi qu'il le mérite sur un pied d'égalité parfaite avec Cornélius.

L'honneur décerné à M. Ingres n'éveillera-t-il pas les susceptibilités de MM. Horace Vernet, Paul Delaroche, Delacroix, Ary Scheffer et le surplus de ses glorieux confrères de l'Institut ou de la grande peinture? N'est-il pas à craindre que M. Ingres, reparaissant dans la lice, ne rencontre plus devant ou près de lui les sommités rivales, ou tout au moins contemporaines? Nous renonçons à approfondir ces délicates questions. Quant à présent mieux vaut se féliciter de la réconciliation de M. Ingres avec le public, sinon avec les journaux, en admettant que cet inopiné retour ne soit point un conte.

L'isolement exigé à l'Exposition universelle par l'auteur de la *Stratonice*, lui profitera au dire des uns et selon les autres il tournera à son désavantage. Quoi qu'il en soit, le génie du maître, l'exquise pureté de son dessin, la fermeté antique de son contour, et l'harmonie de sa ligne revivront là tout entiers à défaut de la couleur, et peut-être aussi de l'ampleur et du développement de la composition. Pour orner cette nouvelle Tribune, à laquelle les richesses ne manqueront pas, on ne parle de rien moins que de descendre des hauts lambris qu'ils couronnent l'*Apothéose* d'*Homère* de l'ancien musée Charles X, au Louvre, et le *Triomphe de Napoléon Ier* qui décore depuis peu un des salons de l'Hôtel de Ville. Quelques amateurs affirment cependant qu'en dehors des périls matériels que susciterait une semblable entreprise, il y aurait encore à redouter, au point de vue de l'art, que ces chefs-d'œuvre soumis à une autre lumière et à des conditions diffférentes de celles pour lesquelles ils ont été composés, ne fussent pas complétement appréciés.

Comme les maîtres du XVIe et du XVIIe siècle, comme la plupart des célébrités de l'âge actuel, M. Ingres a fait parfois à des élèves d'élite, l'insigne honneur de les appeler à son aide dans l'exécution de ses grandes pages. Ainsi, dit-on, Mme Varcollier, dont le sang artistique ne pouvait mentir, Mme Varcollier, intelligente et dévouée imitatrice de son modèle, a çà et là donné

quelques coups de pinceau dans cette magnifique *Apothéose d'Homère ;* la belle tête du Poussin serait entre plusieurs autres une des meilleures créations de cette éminente artiste. Quant au *Triomphe de Napoléon Ier* ,les frères Balze qui comprennent et pratiquent si bien la peinture magistrale, et auxquels on doit les précieuses copies des Loges exposées il y a trois ou quatre ans au Panthéon, ne seraient pas étrangers à divers détails de ce magnifique poëme. Les différences de mains, non pas à coup sûr les disparates, qu'il serait téméraire de vouloir signaler dans l'état présent de ces deux chefs-d'œuvre, ne se révéleront-elles pas, lorsqu'on les aura changées de place?

Au milieu des événements qui s'accomplissent et de ceux qui se préparent, la tâche du Jury d'admission sera plus compliquée et plus lourde qu'elle ne l'a été en aucune autre circonstance. Les traditions des derniers Salons n'étant pas maintenues, la future Exposition universelle des beaux-arts fait appel au plus grand nombre, et ne fixe à l'avance aucune catégorie d'élus par droit d'Institut, de Légion d'honneur, ou de médaille de première classe. En l'absence d'un maximum prescrit aux envois, on a tout lieu d'appréhender un débordement de présentations, dont l'examen, si rapide qu'il puisse être, réclamera beaucoup de temps. En revanche, les académiciens, les légionnaires, les triomphateurs des précédents Salons, soit par amour-propre, soit par méfiance d'eux-mêmes, ou dans la crainte d'encourir la disgrâce des juges, s'abstiendront peut-être de prendre part à la lutte.

Une dernière objection surgit : l'avis du gouvernement n'interdit pas aux artistes d'adresser au Comité des ouvrages qui auraient été exposés ailleurs. Des peintres et des sculpteurs, forts de la latitude qui leur est offerte, songent sérieusement à remettre sous les yeux de la foule, en 1855, des compositions qui ne sont pas toutes de fraîche date. Pour peu que cette idée se propage, la presque totalité des tableaux d'artistes vivants, maintenant placés au musée du Luxembourg, s'en ira sur la rive droite de la Seine afin d'y être passagèrement installée dans les appendices du Palais de l'industrie. Mais l'exception en vertu de laquelle M. Ingrès sera libre de faire transporter ses plafonds du Louvre et de l'Hôtel de Ville aux Champs-Élysées ne s'étendra probablement pas au reste des peintres dont le nom est moins célèbre que le sien.

Déjà même M. le comte de Nieuwerkerke, en sa qualité de directeur général des Musées impériaux, se serait ému d'un tel projet, qu'il paraît décidé à ne pas couvrir de son assentiment. Les objets d'art qui enrichissent les galeries du Luxembourg ont été vendus par leurs auteurs, sous la seule réserve de figurer dans les collections publiques de Paris ou des départements, ou d'avoir leur place dans les églises ou les établissements municipaux. Les artistes, de même que l'autorité supérieure, ont perdu tout droit de donner aux richesses en question une destination autre que celle qui leur a été affectée dans l'état actuel des choses. Pour ce qui est plus particulièrement des tableaux du Luxembourg, la multitude les verra, les admirera tout aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite de la Seine, et les amis des arts n'auront pas à redouter que ces œuvres, dont quelques-unes ont été achetées à très-haut prix, n'éprouvent de graves dommages durant les allées et venues qu'il leur faudrait subir de l'un à l'autre bout de la capitale. La pensée, ainsi mise en avant, n'a pas été suffisamment mûrie; la réflexion, appuyée des conseils de l'expérience, en démontrera les impossibilités ou les vices.

Il faut donc espérer que la perturbation ne sera point introduite dans les riches collections du Luxembourg, mais nous sommes plus inquiet, nous l'avouons, des propos qui circulent touchant l'avenir des Salons annuels. Les Expositions des beaux-arts n'auraient plus lieu, dit-on, que tous les cinq ans, et coïncideraient avec les expositions de l'industrie. La pratique a pourtant donné la preuve de l'utilité des salons annuels sous l'empire de sages règlements. L'école française contemporaine est sortie de ces intéressantes luttes avec son éclat et sa légitime

prépondérance. Les noms des notabilités qui se sont produites depuis 1830 au courant de ces Salons, sont trop présents à toutes les mémoires pour qu'il soit nécessaire de les consigner ici.

Les Salons annuels dont le sort est mis en question, ne profitaient pas moins aux artistes qu'au public ; l'art et le commerce y trouvaient leur compte ; ils étaient pour les exposants une source d'émulation et de succès, pour la ville de Paris et pour les amateurs une cause de prospérité et d'attrayants achats. Renoncer à la coutume des Salons annuels, c'est enlever aux peintres, aux statuaires, aux dessinateurs, à cette foule d'hommes de talent qui vivent du pinceau, de l'ébauchoir ou du crayon, une de leurs principales ressources. Les tableaux ne s'achètent guère dans les ateliers; chez les marchands, la vente n'est pas toujours pour l'auteur de l'ouvrage un moyen de faire fortune, ou seulement d'exister; l'immense publicité du Louvre conciliait à époque fixe toutes les difficultés et tous les intérêts. Jusqu'à ce jour pourtant, le fait des Salons quinquennaux substitué aux Salons annuels, est resté dans le domaine des conjectures ; par contre, et sans doute à titre de correctif, l'éventualité des expositions permanentes a tout nouvellement revêtu un caractère pour ainsi dire gouvernemental. Si l'idée de la permanence appliquée aux exhibitions artistiques n'appartient pas tout entière à M. Delamarre, c'est au moins à ce député que revient l'honneur d'en avoir, le premier, développé les bases et précisé les avantages. Il est bien rare qu'une bonne pensée ne fasse pas son chemin.

L'article inséré le 22 juin dernier par le directeur propriétaire de *la Patrie*, dans son journal, avait obtenu l'adhésion à peu près unanime des artistes, adhésion à laquelle nous avons été heureux de joindre la nôtre consignée dans un travail que cette Revue a publié le 15 juillet. Toutes les sympathies, tous les vœux encourageaient la généreuse entreprise de M. Delamarre; les architectes chargés d'en poursuivre la réalisation, achevaient leurs études et arrêtaient définitivement leur plan ; enfin le propriétaire lui-même avait adressé le 4 septembre à M. Piétri, préfet de police, une demande afin d'être autorisé à percevoir un droit d'entrée à la portes des Salles du Croissant. Tout s'annonçait sous les meilleurs auspices, lorsque le 21 du même mois, M. Delamarre reçut du secrétaire général de la préfecture de police, la réponse suivante :

Monsieur,

Vous m'avez demandé l'autorisation d'établir à Paris, rue du Croissant, n° 14, une exposition permanente des ouvrages des artistes vivants français et étrangers.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai examiné ce projet et que je ne vois, en ce qui me concerne, aucun inconvénient à vous accorder l'autorisation dont il s'agit. J'ajouterai cependant que l'Empereur a décidé qu'une salle serait disposée dans les nouveaux bâtiments du Louvre, pour être appropriée à une exposition permanente des ouvrages des artistes vivants, et que l'ouverture en aura probablement lieu en 1856.

Il en résultera nécessairement une concurrence que, dans votre propre intérêt, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer.

Néanmoins, si vous persistez dans votre projet, je vous prie de m'en donner avis en me faisant savoir si le local que vous proposez peut être visité dès à présent par la commission de sûreté publique.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le préfet de police,

Le secrétaire général,
de Saulxure.

Ainsi que le constate péremptoirement M. Delamarre dans *la Patrie* du 6 de ce mois, la réponse faite au nom de M. Piétri par son secrétaire M. de Saulxsure, enlevait au projet des Salles du Croissant sa convenance et sa raison d'être. L'Empereur ayant voulu qu'une portion du Louvre finie fût affectée à l'exposition non interrompue des œuvres des artistes vivants, l'inauguration de ce musée, dont les portes ne seront jamais closes, aura lieu suivant toute apparence, comme l'écrit M. de Saulxure, en 1856. Quoi qu'il en soit, la communication dont il s'agit ne renferme aucune assurance formelle ; et M. Delamarre, tout en faisant à la volonté de l'Em-

pereur le sacrifice de son initiative, se réserve en ces termes l'avenir : « Il peut se faire que le ministère d'État par suite d'un manque de local ou de toute autre cause, abandonne le projet dont la lettre préfectorale nous annonce l'exécution probable; alors nous reprendrions le nôtre. »

Les lignes qui précèdent indiquent assez que l'inventeur des Salles du Croissant ne renonce ni à son idée, ni à son accomplissement si les circontances redevenaient opportunes. On nous apprend néanmoins que le projet de M. Delamarre est sur le point d'être réalisé avec certaines modifications, il est vrai, par un autre zélé serviteur de l'art, M. Guérin de Tencin, président titulaire de la société des sauveteurs.

L'intention de M. Guérin de Tencin serait, non pas précisément de former des galeries où tous les artistes, après admission préalable de leurs travaux par un jury, auraient accès, mais de réunir dans un établissement spécial et dans toutes les conditions voulues pour un semblable service, les œuvres remarquables en tout genre, disséminées et par suite ignorées ou peu s'en faut dans Paris. M. Guérin de Tencin s'est assuré, dit-on, le concours d'amateurs éclairés et d'influents capitalistes.

Au demeurant, la situation n'est donc pas aussi désespérée que des esprits moroses s'obstinent à la faire ; quelques mois encore, et l'Exposition universelle de l'industrie, heureusement augmentée de l'Exposition générale des beaux-arts, étonnant la capitale par ses merveilles, remplira le monde de son retentissement.

Georges GUÉNOT.

SALON DE BRUXELLES

CLÔTURE. — ACHATS.

Après avoir transmis à cette Revue mes premières impressions sur l'Exposition triennale des œuvres des artistes vivants qui a appelé tant d'amateurs, tant de curieux et qui a obtenu un si légitime succès à Bruxelles, il me sera peut-être permis de dire quelques mots de la clôture de notre Salon, qui a eu lieu le jour de la Toussaint.

Le Salon dont les portes, aux termes du programme, devaient se fermer le 15 octobre, a vu son existence se prolonger de quinze jours grâce à la sollicitude du gouvernement, qui n'est jamais en défaut lorsqu'il s'agit de servir les intérêts des artistes. Cette prolongation rendant la commission directrice maîtresse absolue du terrain, divers changements ont été effectués dans les dispositions intérieures, et la foule, ainsi que les exposants, n'ont eu pour la plupart qu'à se réjouir de ce nouvel état de choses qui, pour plus d'un statuaire et d'un peintre, a été une juste réparation.

La coutume de procéder à un nouveau classement des tableaux vers le milieu de la durée de l'Exposition, avait été suivie chez nous jusqu'à la création du jury de placement qui est, vous le savez, de récente date; cette coutume n'était, au demeurant, que la mise en pratique d'une de vos meilleures traditions, inspirée par la justice et consacrée par l'expérience. Mais vous n'ignorez pas qu'à Bruxelles le jury de placement, sa tâche terminée, devient jury des récompenses; à partir de ce moment et jusqu'à la fin du Salon, tous les actes de ce jury doivent être respectés.

On ne s'est donc pas plus écarté de la règle en 1854 qu'en 1851 ; mais cette année, la quinzaine de faveur accordée au Salon n'ayant pas été prévue par le programme et les pouvoirs du jury de placement ayant cessé le 15 du mois dernier, l'administration supérieure a pu dès lors agir en toute liberté, et l'on ne saurait trop la remercier de l'intelligent usage qu'elle a eu hâte de faire de son initiative. Au surplus et ainsi que l'ont remarqué les principaux organes de la presse, le jury de placement et ses prérogatives pourraient fort bien être conservés, sans qu'il soit nécessaire pour cela de se priver d'un avantage que le dernier essai vient encore de rendre plus évident. Rien n'empêche à coup sûr le jury en question, après avoir pour une première période déterminé la place

des œuvres d'art, d'en assigner une seconde à ces œuvres avec les compensations d'espace et de lumière qui leur sont incontestablement dues.

Le déplacement d'un assez grand nombre d'objets exposés leur a donc valu de la part du public un surcroît de bon accueil, et il a démontré à la dernière évidence que la place occupée par un tableau ou par une statue compte quelquefois pour beaucoup dans sa réussite. Ainsi l'œuvre nouvelle de M. Fraikin, la statue du commandeur Nicolaï, que l'on remarquait dans la première travée de la galerie réservée à la sculpture, n'avait rien à désirer sous le rapport du jour et de la situation, il en est résulté un double profit pour l'artiste et pour la foule. Le commandeur Nicolaï, assis dans un fauteuil, y est représenté dans l'attitude de la conversation : non-seulement la pose est simple et digne, mais encore la ressemblance est parfaite; c'est là de tout point une œuvre d'un haut mérite dont il aurait été très-fâcheux que notre Exposition n'eût pas les prémices.

Sur le chemin des réformes la commission directrice, dont l'équité et le bon vouloir ne sont l'objet d'un doute pour personne, aurait, à mon avis, sagement interprété son mandat en étendant ses utiles modifications au tarif du droit d'entrée. L'essai d'un abaissement de ce droit aurait été, selon toute apparence, couronné d'un plein succès. En diverses circonstances et récemment encore les journaux de notre capitale ont réclamé contre l'élévation de ce tarif, et peut-être n'a-t-on pas oublié que dès l'ouverture du Salon, j'ai adressé des considérations du même genre à la Revue des Beaux-Arts.

Je suis loin d'être l'ennemi des entrées rétribuées, surtout lorsqu'elles tournent au bénéfice des artistes; mais j'estime, en principe, que ce système de rétribution ne saurait en aucune manière préjudicier à la multitude qui n'a pas le moyen de payer ces plaisirs. Sous ce double rapport, les jours d'entrée gratuits n'ont point été assez nombreux, sans compter que les deux derniers dimanches et la fête de la Toussaint, jour de la clôture, ont été soumis à rétribution; ensuite, cette rétribution d'un franc est trop forte. D'excellents motifs portent à croire que ce droit, diminué de moitié, ou même des trois quarts, aurait eu pour conséquence non d'amoindrir, mais d'augmenter le chiffre total des recettes. Il est à croire que l'expérience des expositions de 1851 et de 1854 ne sera pas perdue pour notre futur Salon triennal.

Quoi qu'il en soit, le mouvement général et le produit des entrées durant le Salon qui vient de finir s'est réparti de la manière suivante : Cartes prises à la porte, 26 500 francs, représentant autant de visiteurs; cartes personnelles, 2290 francs; vente des livrets, 6400 francs; en tout, 35 190 francs. Les cartes d'entrée non rétribuées que la convenance, autant que l'usage, obligeaient de mettre à la disposition des représentants de l'administration supérieure et municipale, ainsi qu'aux journalistes, n'ont point été une charge préjudiciable aux intérêts des exposants. Les princes de la famille royale, les ministres, et d'autres hauts fonctionnaires, ont tenu à honneur de payer comme le reste des visiteurs.

D'autres renseignements que je puise à des sources authentiques trouvent ici leur place. La souscription pour l'achat des œuvres d'art, à répartir par la voie du sort, est toujours très-active. Il a été pris, jusqu'au moment où sont écrites ces lignes, pour 45 000 francs d'actions. Peut-être cette affirmation inspirera-t-elle quelques scrupules; mais le bruit court, et je répète après tout le monde, que l'ensemble des acquisitions faites par le gouvernement, la commission directrice et les amateurs dépasse la somme de 250 000 francs.

Au nombre des tableaux honorablement vendus on cite : *L'Attente*, par M. de La Tour; *Le Serment des arquebusiers de Dordrecht*, par M. Bendorp; *L'Appel au repas*, par M. de Heuvel; *Paysages divers*, par Saltzmann; *La Lecture*, par M. de Braeckeleer; *La Partie de musique*, du même artiste; *Un Pont chinois*, par M. Borget; *Paysage*, par M. Van Gobelschroy; *Foire flamande au XVIIe siècle*, par M. Thielemans; *Vue prise aux environs*

de Bruxelles, par M. Goemans; *Un Naufrage*, par M. Musin; et un *Site du Limbourg*, par M. Relhof. La série de ces ouvrages complète les indications déjà données sur ce même sujet par ce journal.

Il est d'usage à Paris, après la fermeture du Salon, d'exposer encore durant une ou plusieurs semaines les œuvres honorées de récompenses. On a, à Bruxelles, l'habitude d'en agir ainsi pour les tableaux et autres objets d'art achetés avec les fonds provenant des souscripteurs de la loterie artistique.

Aussitôt notre Exposition close, la commission directrice a donc donné les ordres et pris les mesures nécessaires pour qu'une des salles du musée fût appropriée à ce service; de là une exhibition plus restreinte, mais non moins attrayante que la première, sur laquelle elle possède d'ailleurs un avantage signalé, puisque le public y est admis sans payer sa curiosité à la porte. On pense que cette exposition se prolongera jusqu'à la fin du mois; ce délai permettra aux amateurs retardataires de prendre en vue de la loterie des actions qui continuent à se délivrer, et avec l'argent desquelles seront achetés des tableaux, dès à présent choisis par la commission directrice, sous la réserve toutefois d'être rendus à leurs auteurs si les fonds suffisants n'étaient pas recueillis.

En attendant, la commission s'est rendue propriétaire, pour compte des souscripteurs, de divers ouvrages dont je regrette de ne pouvoir consigner ici que la simple mention : *La Fontaine aux amours*, de M. Henri Picou; *les Joueurs d'échecs*, par M. Eeckhout; *le Double combat*, par M. Seben; *Buste de saint Jean* (en marbre), par M. H. Van den Broeck; et un tableau de *Fruits*, par Mlle V. de Sartorius, de Liége.

Une autre bonne fortune est réservée aux actionnaires de cette loterie de 1854 : trois lots de la loterie du Salon de 1851 n'ont point été réclamés; après un délai de trois années, la prescription est certainement bien acquise contre les détenteurs des numéros gagnants, s'ils venaient jamais à se présenter; c'est pourquoi les lots non réclamés jusqu'à ce jour seront compris dans la loterie de 1854; ces lots se composent des trois tableaux ci-après : *Un effet de matin*, par M. Lapito, l'une des plus remarquables toiles de ce peintre, *le Jeu de cartes*, composition de genre, par M. Linnig; et un *Paysage*, par M. Roffiaen. Le gouvernement se propose, dit-on, d'ajouter à cette heureuse aubaine une belle collection de gravures et de médailles. De ce qui précède et de ce que j'aurai peut-être encore à vous communiquer, il y a aujourd'hui plus que jamais lieu de conclure que, d'une exposition à l'autre, la situation des peintres et des sculpteurs nationaux s'améliore, et que les arts chez nous sont bien réellement en progrès.

FLORIS VAN STRAET.

Bruxelles, 10 novembre.

MOSAÏQUE.

—

Un tableau de M. le baron Wapers. — Visite de l'Empereur et de l'Impératrice au palais de Fontainebleau. — MM. Gosse, Jonking, Pleysier. — Achats de M. le ministre d'État. — M. Charles Lelong. — Mlle Aimée Duvivier. — Topographie galvanoplastique. — Quentin de Latour et sa statue. — Statue de Desaix. — Exposition de la Société des Bouches-du-Rhône.

Tout comblé qu'il soit d'honneurs et de commandes par le roi des Belges dont il est le peintre officiel, M. le baron Wapers, comme son compatriote et son émule M. Gallait, n'en passe pas moins la plus grande partie de l'année à Paris; le célèbre artiste paraît même se plaire de plus en plus dans cette capitale; son atelier de la rue Pigale mérite d'être cité aussi bien pour les œuvres de haut prix qui l'enrichissent que pour les illustrations de tout genre qui, tant que le maître l'habite, aiment à s'y donner rendez-vous.

Le séjour de M. Wapers au milieu de nous a été très-diversement interprété; dans certaines sphères on a attribué à ce séjour une cause politique, et quelques personnes du nombre de celles qui se réputent bien informées, persistent à soutenir que l'auteur du *Bourgmestre de Leyde*, parce que S. M. Léopold Ier l'a créé baron et choisi pour peintre doit être nécessairement mêlé aux affaires

et aux grands secrets d'État, comme le furent à leur époque ses glorieux prédécesseurs Michel-Ange et Rubens. Des renseignements puisés à bonne source nous autorisent à croire que ces récits ne sont que des chimères et que la faveur royale dont jouit M. le baron Wapers, uniquement due à son caractère et à ses œuvres, ne va pas au delà du cercle d'ailleurs fort étendu que ces œuvres embrassent. Le peintre du roi Léopold vient de quitter Paris, non pour porter à Bruxelles ou à Laeken des confidences diplomatiques, mais pour terminer, à ce qu'on assure, le portrait du jeune duc de Brabant qu'il a depuis quelques mois sur son chevalet. Cette simple histoire d'un tableau en rappelle une autre à notre souvenir.

Les amateurs de la peinture qui emprunte ses sujets aux annales contemporaines n'ont certainement pas oublié, s'ils ont eu l'avantage de la voir, la touchante composition inspirée à M. le baron Wapers par une des scènes qui se passaient quotidiennement au couvent du Temple entre le dauphin, fils de l'infortuné Louis XVI, et son odieux geôlier le savetier Simon, autrement dit le citoyen Caracalla. Le succès obtenu il y a quelques années par cette toile fut aussi juste qu'unanime, aussi le roi des Belges voulut-il qu'elle allât enrichir sa galerie. Peu après le monarque pria son peintre de faire un pendant à cet ouvrage, et tout aussitôt l'artiste se mit en devoir d'obéir à la royale invitation.

Le tableau à l'état d'esquisse avait passé de l'atelier de Bruxelles dans celui de la rue Pigale et la pensée du maître, s'arrêtant, se complétant d'une journée à l'autre avait pu être admirée par Mme la duchesse de Bassano, dont M. Wapers achève en ce moment le portrait. S. M. l'Impératrice se rendant il y a quelques mois aux bains de Biarritz, prit connaissance durant son voyage d'un petit volume de M. de Beauchène, sur la captivité du jeune Louis XVII au Temple. Profondément impressionnée de cette lecture, la souveraine crut devoir en parler à sa dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano. Mieux que personne Mme de Bassano était capable de comprendre et de partager les émotions de Sa Majesté, à laquelle elle apprit dans les termes les plus flatteurs que M. Wapers avait aussi fixé sur la toile un épisode des tortures de l'innocent dauphin.

Revenue à Paris, l'Impératrice a désiré voir le tableau vanté par sa dame d'honneur, et, sans plus de retard, l'œuvre a été portée au château. Cette seconde page, comme celle que possède déjà le roi Léopold, représente le jeune Louis Capet et son infâme bourreau Caracalla ; il faut renoncer à décrire l'effet et surtout le contraste de ces deux physionomies : l'une, celle du savetier, renouvelée du démon ; l'autre, celle du prince, empruntée aux anges. A plus forte raison encore faut-il renoncer à dire la douce et vive sensation éprouvée par le cœur et par les yeux de l'Impératrice à la vue de cette attendrissante scène, sur laquelle l'auteur s'est plu à répandre toutes les finesses de son pinceau et les éclatantes couleurs de sa palette.

Une fois aux Tuileries, le tableau ne devait plus en sortir, l'Impératrice ayant exprimé l'intention de le garder. Vainement M. Wapers a-t-il objecté que cette œuvre était un pendant qui lui avait été commandé par son souverain et qui avait sa place dans la galerie du palais de Bruxelles. M. Wapers qui, fort heureusement, est d'humeur plus facile que l'abbé Vertot, en sera quitte pour recommencer son ouvrage, ou pour en composer un autre. Ajoutons, si ce qu'on nous transmet est exact, que le célèbre peintre, conduit par le succès, a découvert une véritable mine d'or dans la reproduction par le pinceau des malheurs de la famille royale de France, en 1793, et qu'il prépare une suite à ce martyrologe sublime dans une grande page historique, consacrée aux *Derniers moments de la reine Marie-Antoinette.* A ce propos il n'est pas inutile de rappeler qu'après les portraits de l'empereur Napoléon Ier, les ressemblances qui jouissent peut-être de la plus grande popularité chez nous sont celles de l'auguste et douloureuse fille de Marie-Thérèse.

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus, le 10 de ce mois, au palais de Fontainebleau, et ont visité en détail les travaux qui s'exécutent par leurs ordres dans cette antique et somptueuse résidence. Leurs Majestés, accompagnées de S. Exc. M. Achille Fould, d'un aide de camp et de quelques dames du palais, ont particulièrement remarqué le nouveau théâtre, le pavillon du Tibre et la chapelle de la Trinité, enrichie des peintures de Freminet, que M. Théodore Lejeune, peintre attaché par concours à la restauration des tableaux du Musée impérial du Louvre, vient de remettre au jour avec un talent et une conscience extrêmes. Le souverain, durant une assez longue station dans le saint lieu, s'est beaucoup entretenu de la complète réussite de cette restauration avec M. le ministre d'État.

En diverses circonstances, il a été question dans cette REVUE des ouvrages destinés par leurs auteurs à l'exposition uiverselle des Beaux-Arts en 1855. Les informations continuent à nous parvenir de divers ateliers; nous savons ainsi que M. Gosse, peintre d'histoire, a presque terminé un tableau de grande dimension, commandé par M. le ministre d'État, qu'il destine au Musée du Luxembourg et représentant *le Christ au prétoire;* le même artiste a entrepris une autre com-

position ayant pour sujet : *L'empereur Napoléon III parcourant les travaux du Louvre.* Cette œuvre, exécutée sur les ordres du Sénat, doit embellir le palais de cette assemblée. Deux autres petits tableaux de M. Gosse, traités à la manière hollandaise, viennent d'être gravés aussi soigneusement qu'ils ont été peints : l'un représente *Galilée aveugle expliquant son système du monde dans le palais du duc de Florence;* l'autre, *saint Vincent de Paule visitant les prisons de Paris.*

Les progrès de M. Jongking, élève de M. Eugène Isabey, sont de plus en plus sensibles dans le genre qu'il a si heureusement choisi ; au nombre de ses tableaux achevés on cite avec éloge deux *Vues prises dans l'intérieur de Paris.* Les nouvelles productions de M. Jongking se distinguent par l'exactitude de la perspective et le mérite de l'exécution.

De passage à Paris, où sans doute il reviendra bientôt, un peintre de marine de l'école hollandaise, M. Pleysier, a vendu à un amateur de cette capitale, deux toiles d'une incontestable valeur ; la première est une *Vue prise des côtes de Norvége;* un bâtiment en butte à une merhouleuse est secouru par un bateau de sauvetage ; la seconde est une *Vue de la mer du Nord.* La vérité qui règne dans ces compositions et principalement la transparence des eaux, attestent bien l'origine hollandaise de leur auteur.

Le paysage biblique de M. Lecointe peint à Rome et ayant pour sujet *le Figuier maudit*, cette œuvre dont la Revue a fait un juste éloge dans le récent compte rendu qu'elle a publié relativement aux envois de nos pensionnaires de la villa Médicis, vient d'être acheté à son auteur par M. le ministre d'État, ainsi que le tableau de M. Bouguereau : *les Funérailles de sainte Cécile*, recommandé au gouvernement par l'Académie des beaux-arts.

Dans l'une des dernières assemblées des professeurs de l'École impériale des beaux-arts, M. Charles Lelong a été nommé membre de la commission d'architecture, en remplacement de M. Grillon, décédé.

Une artiste trop oubliée de la génération contemporaine, bien qu'elle se fût fait une très-honorable place dans la peinture, Mlle Aimée Duvivier, est morte récemment à Paris presque nonagénaire. Mlle Duvivier avait conservé jusqu'à son dernier jour le sentiment de son art et la passion du travail ; élève de Greuze, elle avait gardé le plus respectueux souvenir du maître d'après lequel elle avait exécuté des études et des copies tenues en haute estime par les amateurs. Le nom de Mlle Duvivier est inscrit sur les livrets de nos Salons en 1806, 1822 et 1824 ; parmi celles de ses œuvres qui ont obtenu les honneurs de l'exposition au Louvre, on cite principalement les portraits du marquis Galaor de Tristan et de M. Eugène de Moranghe.

On a présenté, il y a quelques jours, à l'Académie des sciences, des spécimens de petites cartes topographiques obtenues à l'aide de la galvanoplastie et qui offrent les reliefs des montagnes avec une exactitude toute mathématique.

La renommée de Latour comme peintre de pastel est une des plus radieuses que nous ait transmise le XVIIIe siècle; on sait assez généralement que ce célèbre peintre de S. M. Louis XV, qui joignait à tous ses titres celui de membre de l'Académie des beaux-arts de Paris, était né en 1704 à Saint-Quentin, où il termina ses jours le 17 février 1788. Mais on n'est peut-être pas aussi bien renseigné sur le noble usage que savait faire le grand artiste d'une importante fortune, tout entière due à son talent et à l'ordre qu'il mettait jusque dans ses moindres affaires.

La vie artistique de Quentin de Latour est connue, mais beaucoup de détails de son existence intime sont ignorés ou du moins ils ne jouissaient pas, jusqu'à ce jour, du retentissement que méritait une pareille mémoire. Par la récente mesure qu'elle vient de prendre, la ville de Saint Quentin rappelle à la France que le peintre dont elle a abrité le berceau et dont elle garde la tombe a su joindre aux éminentes qualités de son art les vertus de l'homme de bien. Il ne sera bientôt plus permis à personne d'ignorer que Latour a affecté 10 000 fr. de son patrimoine à la fondation d'un prix de 500 fr. dit prix de la *tête d'étude*, que décerne chaque année l'Académie des beaux-arts de Paris ; pareille somme a été léguée à la ville d'Amiens pour un prix à délivrer par l'Académie locale à la plus belle action ou à la découverte la plus utile dans les arts. Latour a en outre doté Saint-Quentin d'une école gratuite de dessin, si utile aux artisans; de son vivant il avait versé près de 50 000 livres dans la caisse de cette institution, qui montre encore avec orgueil les admirables pastels de son fondateur.

Tant de bienfaits et de services sont à la veille de recevoir leur récompense; très-prochainement la statue de Latour s'élèvera sur une des places de Saint-Quentin, en témoignage d'une gratitude qui a grandi avec le temps. Un décret impérial du 31 janvier 1854 autorise cet hommage, et M. Lenglet, jeune sculpteur né dans l'arrondissement de Saint-Quentin, a fait le modèle en plâtre de la statue qui sera coulée en bronze. L'artiste, nous apprend-on, a conservé religieusement dans son modèle le costume de l'époque où florissait son héros : debout, la tête levée vers le ciel, Latour

tient dans sa main droite un crayon, la gauche s'appuie sur un album ; à ses pieds sont une palette et des pinceaux. L'architecte du monument, M. Penguiet-Védié, a eu l'heureuse idée de ne faire son piédestal ni grec ni romain, afin qu'il fût en harmonie avec le personnage. La munificence du gouvernement, le concours pécuniaire du conseil général de l'Aisne et les sympathiques souscriptions des habitants de Saint-Quentin ont pourvu aux dépenses de la statue de Quentin de Latour, qui atteste les progrès que nous faisons chaque jour en France dans la glorification des célébrités nationales.

La ville de Riom va aussi élever une statue en bronze au général Desaix, qui est né dans ses murs. L'illustre guerrier ne possède encore, comme gage de l'admiration de ses concitoyens, que le buste érigé il y a plus d'un demi-siècle à sa mémoire sur la place Dauphine, par Percier et Fontaine.

Une exposition de peinture a eu lieu à Marseille par les soins de la Société artistique des Bouches-du-Rhône à laquelle il n'a fallu rien moins que son zèle et son ardeur éclairée pour vaincre l'indifférence assez générale de la foule en ce qui concerne les arts dans cette portion de notre beau pays de France. Les œuvres capitales de cette exposition étaient un petit tableau de M. Ary Scheffer: *Madeleine au pied de la croix;* la pauvre fille n'est vue qu'à mi-corps, mais l'expression de ses traits et son attitude sont admirables; *la Vierge et l'enfant Jésus* de M. Hippolyte Lazerges, acheté par la Société artististique des Bouches-du-Rhône ainsi qu'un triptyque de M. Rave de l'École de Lyon, sujet chrétien exécuté dans un style des plus religieux. La Société artistique s'est encore rendue propriétaire des tableaux suivants : *Vue du port de la Joliette*, par M. Landais; *l'Orpheline*, de M. Baccani; *la Cérémonie de St-Gilles*, par M. Marbeau; et *la Brume du matin*, marine de M. Barry. On a remarqué le *Marché* de M. Van Schendel, déjà apprécié ailleurs; le *Clair de lune* et l'*Étude de vache* de M. Troyon; des envois de MM. Camille Roqueplan, Gudin, Eugène Isabey, Paul Flandin, Beaume, Louis Garneray et plusieurs autres notabilités parisiennes. Les artistes de l'École de Marseille n'ont pas manqué non plus de répondre à l'appel; dans le nombre il faut citer MM. Aiguier, Brest, Engallière et M. Loubon, directeur du musée de la ville, auteur du joli tableau *un Bouvier jouant du flageolet près de son troupeau.* A côté de la peinture, la statuaire occupait aussi une honorable place à cette exposition phocéenne, puisqu'on y distinguait les animaux de M. Mène, deux bustes en marbre par M. Verret de Paris, un *Christ* et une *Nymphe* par M. Magne. Dans cette spécialité de la sculpture la Société artistique des Bouches-du-Rhône a fait, comme dans celle de la peinture, de nombreux et intelligents achats.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS

Conservatoire des Arts et Métiers.

PROFESSEURS ET COURS.

Le document relatif à la classification des professeurs, ainsi qu'à la nature et à la forme de leur enseignement à l'École impériale des beaux-arts, vient d'être publié sous les auspices du ministère d'État. Au tableau contenant les noms des professeurs est joint un autre tableau concernant les séances d'ouverture, ainsi que les jours et heures des leçons.

Sont chargés, durant l'année scolaire 1854-1855 de l'enseignement quotidien, d'après la nature et d'après l'antique, et de la direction des divers concours, dans la *peinture*, MM. Hersent, Ingres, Heim, P. Delaroche, H. Vernet, Cogniet et Robert Fleury; dans la *sculpture*, MM. David, Nanteuil, Petitot, Auguste Dumont et Duret.

L'enseignement oral de l'*anatomie* est confié à M. le docteur Émery, et celui de l'*histoire* et des *antiquités*, à M. Jarry de Mancy. Le même enseignement oral est dévolu à M. Constant Dufeux, pour la *perspectioe* avec la direction des concours spéciaux pour les deux sections. La premiere comprenant la peinture et la sculpture, la seconde ayant rapport à l'architectuee.

Dans la section d'*architecture*, les travaux du professorat sont répartis de la manière suivante : M. Lesueur, *théorie de l'architecture*, enseignement oral et direction des concours d'architecture; M. Lebas, *histoire de l'architecture*, enseignement oral ; M. Jay, *construction*, enseignement oral et direction des concours spéciaux; M. Francœur, *mathématiques*, enseignement oral et examens spéciaux.

La séance d'ouverture du cours de *mathématiques* a été tenue le 11 de ce mois; les leçons ont lieu les mardi et samedi de chaque semaine, à midi. Les séances d'inauguration et les leçons des autres cours s'effectueront dans l'ordre ci-après : *Anatomie*, ouverture 25 novembre; leçons les mercredi et samedi, à deux heures et quart. *Théorie de l'architecture*, ouverture 27 janvier 1855; leçons le samedi, à une heure et demie. *Construction*, ouverture le 16 janvier; leçons le

mardi à neuf heures. *Perspective*, pour les deux sections, ouverture le 18 janvier; leçons les samedis et jeudis, à deux heures. *Histoire* et *antiquités*, ouverture le 18 janvier; leçons le jeudi à trois heures. *Histoire de l'architecture*, ouverture 23 janvier; leçons le mardi, à deux heures.

Le programme ci-dessus est accompagné des signatures de M. Émery. président, administrateur de l'école impériale et spéciale des Beaux-Arts, pour l'année 1854; de M. L. Vinit. secrétaire perpétuel de l'École impériale et spéciale des beaux-arts; de M. Gilbert, secrétaire archiviste de la section d'architecture de l'École, membre de l'Institut.

Quelques-uns des cours publics et gratuits, ouverts dimanche 12 novembre, au Conservatoire impérial des Arts et Métiers, placé sous la direction de M. le général d'artillerie A. Morin, se rattachant aux arts et ayant, en conséquence, un intérêt direct pour les artistes, nous croyons de notre devoir de les mentionner comme complément des cours de l'École impériale des beaux-arts, indiqués plus haut.

Pour la *géométrie appliquée aux arts*, M. le baron Charles Dupin a commencé ses leçons le 12 de ce mois; il les poursuivra les dimanches, à une heure après-midi.

Le surlendemain 14, M. de La Gournerie a inauguré son cours de *géometrie descriptive*, qu'il continuera les mardi et jeudi de chaque semaine, à huit heures et demie du soir.

En ce qui concerne la *mécanique appliquée aux arts*, dont les cours ont lieu le dimanche, à une heure, et le jeudi à sept heures du soir, M. Morin, professeur, sera remplacé par M. Trescat.

La *physique appliquée aux arts* est enseignée le dimanche, à onze heures et demie, et le mercredi, à sept heures et demie du soir, par M. E. Becquerel.

Enfin, M. Péligot professe la *chimie appliquée aux arts;* il tient ses cours le dimanche, à deux heures et demie, et le jeudi, à huit heures et demie du soir.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 528.

Séance du mardi 7 novembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. ROUGET, VICE-PRÉSIDENT.

A huit heures M. le secrétaire général donne lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 17 octobre 1854, lesquels mis aux voix séparément sont adoptés.

La correspondance comprend : 1° les numéros des 21, 28 octobre et 4 novembre 1854 du journal anglais *the Builder*, renvoyés à M. L. Moultat.

2° Une lettre de M. Colin, archiviste, au sujet de diverses questions administratives.

3° Une lettre de la Société philotechnique contenant l'envoi de quatre billets pour la séance publique qui doit avoir lieu le 19 de ce mois, dans les salons de M. Hertz.

4° Une lettre de M. Gay, libraire, faisant la demande d'un exemplaire de la liste des membres de la Société.

5° Une lettre de M. Charvin aîné, de Lyon, par laquelle il remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants et par laquelle il prie M. le secrétaire général de lui envoyer son diplôme et sa médaille.

6° Une lettre de notre collègue, M. Hittorff, de l'Institut, au sujet de l'envoi du rapport annuel de l'Institut royal des architectes britanniques. Cette brochure est renvoyée à M. L. Moultat.

7° Une lettre de M. A. Brullé, bibliothécaire de l'Académie de Dijon, au nom de laquelle il accuse réception de l'envoi qui lui a été fait le 8 août dernier et par laquelle il fait la demande de quelques brochures qui lui manquent pour former le complément de nos annales.

8° Une lettre de notre collègue M. Hyvonnait, peintre à Poitiers, renfermant diverses questions d'art dont l'examen est confié à M. Paul Carpentier.

9° Une brochure des mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, renfermant le compte rendu de la séance publique qui a eu lieu le 17 août 1853. Cette brochure est renvoyée à l'examen de M. Maillet.

10° Un volume des mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1853. M. Paul Carpentier est chargé de ce rapport.

11° Un volume des mémoires dela Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1853, dont l'examen est confié à M. Dussauce.

12° Un bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest, troisième trimestre, année 1854. Renvoyée à M. Gelée.

13° Les numéros de septembre et d'octobre 1454 des *Annales* de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France, dont l'analyse est confiée à M. E. Vavin.

14° Deux brochures de la distribution des prix de l'École d'architecture et de dessin de Poitiers, dont notre collègue, M. Hyvonnait, est directeur. Ces brochures sont déposées aux archives.

La correspondance étant terminée, M. le président communique à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Hippolyte Vanderburch, décédé le 20 octobre dernier. Cette nouvelle, déjà connue de la plupart de nos collègues, n'en est pas moins reçue avec toutes les marques d'un profond regret, car M. Vanderburch, honoré par ses talents de peintre paysagiste, avait su attirer l'estime et l'affection de ses collègues. La Société voulant témoigner officiellement à sa famille ses sincères regrets, décide qu'une députation composée de MM. Rouget, Paul Carpentier et Ransonnette se rendra auprès de la veuve, et elle charge en outre M. Gavet, l'un de ses membres, de faire la notice nécrologique de ce collègue.

L'ordre du jour appelle les rapports de M. Gelée sur les portraits de Daguerre et des frères Méade de New-York, lithographiés par eux. Après avoir fait une critique favorable de ces œuvres, notre collègue conclut à leur dépôt dans les cartons de la Société, ainsi que du portrait de Mlle Fanny Henzel, gravure au burin envoyée par M. Henzel père.

M. Paul Carpentier fait son rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen depuis 1849 jusqu'à 1853.

Il mentionne les analyses faites par M. Girardin, professeur de chimie, sur des peintures antiques dans une maison qui, démolie en 1846, occasionna une découverte à deux mètres vingt-cinq centimètres au-dessous du sol, d'une salle de quatre mètres quinze centimètres de long sur trois mètres vingt-cinq centimètres de large; hypocauste gallo-romain dont la construction remontait au IIIe siècle.

Notre collègue rappelle divers morceaux de poésie qui, après avoir appelé l'attention des Rouennais, n'ont pas échappé à ses judicieuses observations; puis il manifeste sa satisfaction de voir l'Académie de Rouen reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 12 avril 1852. Rappelant les phases révolutionnaires de 89 à 93, il se félicite de voir des tableaux, des statues et tant d'autres objets d'art échappés par miracle à ces idées de fanatisme et de superstition qui aveuglaient et passionnaient les masses. Heureusement, dit-il, il existait des hommes courageux et amis des arts pour faire contraste aux bandes révolutionnaires et sauver ces objets précieux. Ici notre collègue rend hommage à un artiste peintre et homme de lettres dont les connaissances archéologiques furent d'un très-grand secours pour remplir cette tâche difficile. Cet artiste était Charles Lecarpentier, qui depuis fut nommé professeur à l'école de dessin à Rouen et à qui notre collègue adresse ses sentiments de gratitude pour les leçons qu'il reçut de lui et pour les bons conseils qui l'ont guidé dans la carrière des beaux-arts.

M. Paul Carpentier termine son rapport en faisant connaître un fait se rattachant à un tableau attribué à Raphaël, représentant la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus et portés sur des nuages au milieu d'un ciel d'azur. Comme ce tableau ressemble à celui de la madone Saint-Sixte, de la galerie de Dresde, on l'a pendant longtemps attribué à Raphaël, tandis que d'après les archives départementales, ce tableau est postérieur de près d'un siècle et demi à la mort de cet illustre maître

Enfin M. Paul Carpentier conclut son excellent rapport à ce que des félicitations soient adressées à l'Académie de Rouen sur ses utiles travaux, sur les encouragements qu'elle accorde et l'émulation qu'elle excite parmi les artistes de la Normandie. Ces trois volumes sont déposés aux archives d'après le vœu du rapporteur et le vote de la Société.

M. Carpentier annonce que la commission chargée d'examiner les travaux de M. Ch. Chevalier à laquelle M. Desjardins a demandé d'être adjoint, s'est réunie cour des Fontaines, n° 3, le jour même, à midi, et que cette réunion aura lieu tous les mardis suivants à la même heure; ces réunions ont pour but d'initier ses collègues aux travaux et procédés de la photographie.

M. Moullard rappelle que par le procès-verbal de la séance du 18 juillet dernier, la Société avait renvoyé à la séance du premier mardi de novembre, la discussion générale sur le travail de M. Desjardins au sujet des jetons de présence. La Société décide que cette question sera mise à l'ordre du jour de la séance du 21 courant.

M. Ch. Chevalier communique à la Société des épreuves photographiées par M. Fays de Lille, amateur d'un grand mérite, lequel a pris près de 150 dessins dans un voyage qu'il a fait. Quelques épreuves positives sont d'une réussite parfaite et la Société remercie M Ch. Chevalier de cette communication.

M. Bourla présente à la Société les plans et dessins des vases, poterie, et autres objets antiques qu'il a découverts en faisant les fouilles du théâtre de Tournay (Belgique). M. le président remercie M. Bourla de cette communication et lève la séance à dix heures et demie.

Ordre du jour de la séance du mardi 21 *novembre.*

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 7 de ce mois; 2° Correspondance; 3° Rapport de

M. Horsin-Déon sur le tableau déposé chez M. Bondon; 4° Rapport de M. Paul Carpentier sur la lettre de M. Hyvonnait, peintre; 5° Discussion générale sur les jetons de présence; 6° Rapport de M. L. Fournier sur le journal espagnol *Las Bellas Artes*.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 3 *novembre* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. SIMÉON CHAUMIER.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Clerget s'excuse, sur l'état de sa santé, de ne pouvoir prendre part aux travaux de la séance.

En l'absence de MM. les secrétaires, M. le président invite M. Brévière à remplir, pour cette séance, les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après quelques observations relatives au vœu exprimé dernièrement par le Comité au sujet de l'insertion dans la Revue des notes sur les funérailles de l'empereur Napoléon Ier, rédigées et lues dans nos séances par M. Marcellin, l'ordre du jour appelle le rapport de M. Siméon Chaumier sur les poésies de M. Alfred de Tanouarn.

Nous ne saurions mieux faire que de citer le préambule du rapport de M. Siméon Chaumier, afin de faire apprécier du même coup la valeur du livre et la compétence du juge.

L'œuvre poétique de M. Alfred de Tanouarn porte le titre de *Solitude et rêverie*.

« Lorsqu'un volume de vers me tombe sous la main, dit M. S. Chaumier, c'est une bonne fortune qui m'arrive; qu'est-ce donc quand c'en est un de poésies? Celui dont vous m'avez chargé de vous rendre compte m'est précieux à ce double titre, car si le prosodiste s'y montre riche par la forme, poëte il a su trouver le cri de la douleur et la faire passer sur mon âme; c'est un grand plaisir qu'il m'a fait.

« Oui, s'il est des plaisirs qui font peine, il est par contre des peines qui font plaisir; et je vous le demande, quel est le meilleur si ce n'est celui de s'associer aux larmes qu'on verse devant nous? Le volume de M. Alfred de Tanouarn en est plein; c'est une coupe enchantée qui déborde; mais si amère qu'elle soit, elle ne répand aucune amertume, car on sent que la muse qui l'alimente n'y verse jamais de fiel.

« A la première lecture, car j'ai lu deux fois *Solitude et rêverie*, je me suis laissé porter sur le flot des impressions que M. de Tanouarn cherche, et je me suis grisé presque de ses odes. En les relisant une seconde fois, j'ai fait quelques remarques que je vous dois, et qu'il faut que j'adresse surtout au poëte.

« M. de Tanouarn a reçu évidemment une éducation chrétienne, ses chants en portent l'empreinte; mais ils ne la portent qu'en fin de compte, passez-moi cette locution.

« Parfois je me suis dit : mais voilà du sensualisme raffiné; parfois je pensais : voici du Lucrèce pur; ici je croyais être en compagnie de Parny, là je me voyais avec lord Byron. Tantôt j'étais tenté de me croire avec Young; enfin je me suis même récrié : mais ceci c'est du blasphème! et puis les dernières strophes me reposaient sur le doux oreiller de la foi.

« Il y a de grandes puissances de tons dans cette manière qui, du reste, est celle de l'école moderne; seulement ne l'oublions pas, les dangers sont proportionnels aux effets qu'on en tire, et il faut une main sûre pour tenir la bride à l'imagination. J'ai craint parfois pour M. de Tanouarn; mais dans un volume de vers cette méthode n'a pas les inconvénients qu'elle présenterait pour un livre en prose; car il n'y a guère que les esprits cultivés qui lisent les poésies; aussi ferai-je bon marché de cette observation, tout en recommandant au poëte d'en tirer son profit. »

Le rapporteur continue par de judicieuses remarques et donne ensuite lecture de plusieurs des pièces de poésie qui composent le livre de M. de Tanouarn. Cette lecture produit la plus favorable impression sur l'auditoire, qui applaudit à la fois et l'inspiration du poëte et la diction élégante du lecteur.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 17 *novembre* 1854.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance; 2° Lecture par M. Marcellin sur Michel-Ange et Saint-Pierre de Rome; 3° Proposition de M. L. Shaal, relative aux annales du Comité central des artistes; 4° Présentation de candidats; 5° Rapport des commissions.

H. BRÉVIÈRE,
Secrétaire par intérim.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

Odéon : *la Conscience.*— Gymnase : *Flaminio.* — Variétés : *Un mari qui ronfle.*—Opéra : la direction, les rentrées. — Italiens : *Mathilde di Sabran*, *Ernani.* — Théatre-Lyrique : *Schabaham II.* — Cirque-National : *la Bataille d'Alma.*

Pour développer la thèse philosophique de la conscience, M. Dumas a pris un de ces événements de la vie privée qui se rencontrent trop fréquemment encore dans la société moderne, un fils qui vole son père! Molière, pour punir l'avarice d'Harpagon, a pu nous faire rire du vol de la cassette, vol qui du reste n'a rien de sérieux; mais nos mœurs modernes ont moins de laisser aller que l'ancienne comédie, et le fils qui vole son père commet un crime véritable, l'abus de confiance se joint au vol. Je sais bien que les fils regardent cela en général comme une espèce d'avancement d'hoirie, et que les pères volés se taisent la plupart du temps. Il appartient au théâtre de flétrir énergiquement un délit que la loi n'atteint pas d'ordinaire. L'idée de M. Alexandre Dumas est donc une idée morale et digne d'éloge.

Maintenant l'auteur a-t-il complétement réussi dans l'exécution? Nous devons ici séparer les trois premiers actes des deux derniers. La pièce est posée à merveille. Toute la partie du vol est traitée de main de maître; M. Alexandre Dumas, avec l'habileté dramatique dont il a donné tant de preuves, a mis un fils de famille en lutte avec la passion du jeu, et il a poussé les choses, dans une suite de scènes émouvantes, jusqu'à la catastrophe. Son héros est conduit, de perte en perte, jusqu'au détournement d'une somme de mille florins qu'il prend dans la caisse de son père, receveur de l'État. Forcé d'avouer son vol pour ne pas laisser planer des soupçons sur sa mère, il se voit chassé de la maison paternelle et condamné à vivre, pour se réhabiliter vis-à-vis de sa famille et de lui-même.

Les deux derniers actes sont consacrés à l'expiation, et quoique la pièce continue à s'élever en dignité morale, et que M. Alexandre Dumas fasse parler noblement la conscience, nous ne retrouvons plus la même adresse dans les moyens. Il y a pour ainsi dire une solution de continuité. C'est une autre action qui commence, et une action dont les rapports nous ont semblé assez éloignés avec celle qui a si vivement impressionné le spectateur. Ce ne sont plus les mêmes personnages qui entourent le héros, et l'attention est distraite par des incidents étrangers. Ce que fait Édouard (c'est le nom du jeune homme) est assurément d'un honnête homme, mais sans liaison assez intime avec le passé. Quoi qu'il en soit de cette critique, le drame de M. Alexandre Dumas est attachant; il a obtenu un très-grand succès.

Au Gymnase George Sand a obtenu également un triomphe complet. M. Scribe avait créé autrefois pour le Gymnase un monde de diplomates, d'avoués, de notaires, de vieux colonels; George Sand en a créé un autre pris dans les régions de la poésie, monde plus romanesque, mais plus éloquent, dont le langage se revêt de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Flaminio appartient à ce type idéal de personnages qui relèvent de l'imagination. Flaminio est un de ces hommes qui vivent en dehors des conditions normales de la société, en attendant le jour où ils s'y feront une place brillante; rien la veille, et tout le lendemain. C'est un de ces êtres bien doués qui n'ont pas encore trouvé l'emploi de leurs facultés, soit que les occasions de faire fortune leur aient manqué, soit que l'insouciance de la jeunesse ait arrêté leur essor.... Qu'un amour profond s'empare d'eux, qu'ils veuillent s'élever jusqu'à une femme placée au-dessus de leur sphère, et nul effort ne leur sera impossible; ils franchiront, à force de persévérance et de travail, tous les obstacles qui les séparent de la richesse et du bonheur. Ainsi fait Flaminio, pour plaire à la belle comtesse Sarah Melvil.

Le premier acte de cette comédie nouvelle de George Sand, est capricieux, fantasque, mais plein d'attrait; le second surtout est un petit chef-d'œuvre de grâce et de sentiment. Jamais l'amour contenu et qui se révèle en dépit qu'on en ait, n'a été mieux rendu. Marivaux n'est pas descendu plus avant dans les surprises de l'amour, dans les subtilités du cœur, et toutes ces minutieuses analyses sont mises en relief avec bonheur par l'éclat et par l'énergie de l'expression. Les deux derniers actes nous ont paru empreints d'un peu d'exagération par la difficulté où s'est trouvé l'auteur de séparer violemment deux amants trop épris, et de retarder un dénoûment prévu; mais le talent déployé dans cette étude fait aisément oublier ce défaut. Il faut dire que l'excellence des artistes contribue beaucoup à l'illusion. On ne saurait se faire une idée, sans les avoir vues, du charme de toutes les scènes où Mme Rose Chéri et Lafontaine débattent ces choses du cœur toujours si sympathiques, dont chacun a plus ou moins le souvenir ou l'intuition.

Les Variétés continuent à accumuler pièce sur pièce, Ossa sur Pélion, et ce travail gigantesque n'est favorable ni aux auteurs ni à l'administration. Les pièces qui méritent de rester sur l'affiche ne font qu'y passer, à peine a-t-on le temps de les voir. Le théâtre des Variétés est de-

venu une lanterne magique. Espérons qu'Arnal maintiendra de son autorité privée au répertoire, le vaudeville amusant de M. Siraudin, *Un mari qui ronfle*. C'est une bouffonnerie que le public acceptera avec plaisir; elle ne souffre pas l'analyse, mais elle peut être vue et revue avec avantage par ceux qui, pour aider à la difficulté de leur digestion, ont besoin d'un gros et franc rire. On prépare aux Variétés un *panorama* dont on dit des merveilles; nous le déroulerons à la prochaine quinzaine.

HIPPOLYTE LUCAS.

A peu de jours d'intervalle le *Moniteur* a enregistré la démission de M. Nestor Roqueplan de sa charge de directeur de l'Académie impériale de musique, et le décret qui appelle M. Crosnier aux fonctions d'administrateur général de la première scène lyrique. En présence de cette nomination, on se demande si le titulaire membre de la députation du Cher au Corps législatif conservera son mandat? En attendant les nouveautés, principalement les *Vêpres siciliennes* de Verdi, et l'*Africaine*, que M. Meyerber ne persiste sans doute plus à retirer, les rentrées se succèdent à l'Opéra où tour à tour ont reparu la Rosati dans *Jovita*, Poultier dans *Lucie*, et la Cerrito dans *la Vivandière*. Mercredi 15, si l'affiche tient sa promesse, on reverra, sous le voile de Valentine des *Huguenots*, Sophie Cruvelli, dont l'éloignement ne tenait, dit-on, qu'à un fâcheux malentendu. La comédie ne se joue pas qu'au théâtre.

Deux reprises accueillies par un véritable succès portent la foule aux Italiens, *Mathilde di Sabran*, partition d'une éternelle jeunesse, aussi fraîche aujourd'hui qu'elle l'était à son début en 1821, a été admirablement interprétée par Mme Bozio dont le talent et la renommée ne cessent de grandir, et par Mme Borgni-Mamo. Le rôle d'Elvire dans *Ernani*, rendu plus difficile encore par les souvenirs qu'y a laissés la Cruvelli, a été pour Mme Bozio le sujet d'une nouvelle et éclatante réussite. Les autres rôles principaux de l'ouvrage de Verdi ont été fort bien rendus par Bettini, Gassier et Graziani.

Le répertoire du théâtre lyrique s'est récemment accru d'un petit acte fort gai, *Schabaham II*. MM. de Leuwen et Carré sont les auteurs de cette bouffonnerie où les vulgarités du premier sont rares, mais où l'on rencontre souvent la finesse d'esprit et le soin de la forme qui caractérisent le second de ces écrivains dramatiques. Le prince Maroquin est un successeur du célèbre pacha de M. Scribe, qui comble de tendresse, d'honneurs et de trésors, et qui unit à la femme dont il voulait faire sa fiancée un Léandre de la foire Saint-Laurent, parce qu'un astrologue lui a persuadé que son sort dépendait de celui de cet amoureux vagabond. La musique inspirée à M. Eugène Gauthier par cette folie qui offre quelque ressemblance avec *le Caïd*, est on ne peut mieux appropriée au sujet, et très-vraisemblablement elle ouvrira à son auteur les portes de l'Opéra-Comique. Junca, Ribbes et Mlle Girard jouent et chantent avec beaucoup de verve.

La Niaise, comédie en cinq actes, de M. Mazère, depuis longtemps écrite et depuis longtemps reçue au Théâtre-Français, a été représentée la semaine dernière par MM. les comédiens ordinaires de l'Empereur; il sera rendu compte de cet ouvrage dans notre prochain numéro. — Au Cirque impérial du boulevard du Temple, *la Bataille d'Alma* poursuit le cours de ses triomphes au milieu d'un tonnerre d'applaudissements que méritent bien les tirades héroïques, la mise en scène, les danses, les décors et toutes les splendeurs de ce patriotique spectacle.

MÉLANGES.

15 novembre.

Les amis des arts et du vrai talent n'apprendront pas sans une véritable satisfaction que M. Barye vient d'être nommé professeur de dessin au Jardin des Plantes; le même artiste a reçu de M. le ministre d'État la commande de quatre groupes très-importants pour le Louvre. Ces groupes représentent *la Force*, *l'Ordre*, *la Gloire* et *la Paix*. Les modèles, réduits au tiers, des deux premiers groupes, vont être livrés aux praticiens; ils seront encore jusqu'à la fin de ce mois dans l'atelier de M. Barye, Montagne-Sainte-Geneviève, maison des crèches.

— Le collége des bourgmestre et échevins de la ville de la Haye vient de porter à la connaissance du public qu'une exposition de tableaux et autres produits d'art, d'artistes vivants, aura lieu au mois de mai prochain dans cette capitale.

— Jeudi dernier a eu lieu à l'Académie française la réception de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; M. le comte de Salvandy a répondu au discours du prélat.

— M. Etex vient de terminer la statue du général Lecourbe, qui lui a été commandée pour la ville de Lons-le-Saulnier, lieu de naissance du général; mais l'inauguration de cette statue ne s'effectuera pas cette année, l'artiste se proposant d'envoyer son œuvre à l'Exposition universelle de 1855.

PEINTURES

DE LA CHAPELLE DU PALAIS DE FONTAINEBLEAU.

RESTAURATION DE M. THÉODORE LEJEUNE.

Un touriste anglais a dit, en voyant pour la première fois le château de Fontainebleau et ses magnifiques constructions : « Ceci est un rendez-vous de palais. » L'idée est juste ; elle peint d'un seul trait la superbe résidence où François Ier, fuyant les bruits de Paris, venait, parfois, rêver d'amour aux pieds de Diane, et parler art et poésie avec Benvenuto Cellini ; où Louis XIV, fatigué des pompes monotones de sa cour fastueuse, allait souvent déposer l'éclat de sa majesté bruyante et blasée aux genoux de quelque langoureuse La Vallière ; et où Napoléon, désillusionné des hommes et des choses politiques, brisa volontairement le sceptre du monde, que son génie et la victoire avaient mis dans ses mains.

Fontainebleau est un véritable rendez-vous de palais, où chaque grand règne a laissé, en passant, l'empreinte indélébile de son époque ; mais l'art, lui aussi, cet autre monarque de la civilisation, et, surtout, l'art de la peinture, a imprimé sur les murs de ce splendide édifice son cachet multiple et caractéristique. A l'aspect de ces belles *pages de pierres peintes*, qui décorent l'intérieur de Fontainebleau, on dirait d'un riche spécimen de tous les pinceaux, de tous les styles, de tous les maîtres. Là, à côté des œuvres florentines du Rosso et du Primatice, sont celles de Dubreuil, des deux Dubois, de F. Boucher, de Barthélemy et d'autres encore ; puis au-dessus de tous, Fréminet, le peintre de la voûte de la chapelle, étalant les belles et savantes œuvres de l'École française, œuvres d'une valeur souvent bien supérieure à celle d'une foule de peintres italiens que l'on est habitué à admirer de confiance.

Si l'excès du sentiment national, en France, nous rend quelquefois injustes envers les autres pays, ce n'est certes pas à l'endroit des arts. En peinture, par exemple, nous avons une malheureuse tendance de dénigrement personnel qui nous fait nier le beau, le vrai, et surtout l'ancienneté de notre école. Cependant, bien avant Simon Vouët, bien avant Fréminet, les maîtres de l'École française avaient leur allure à eux ; allure qu'ils n'empruntaient à personne, style original, sublime et naïf, qui ne le cédait en rien à celui des maîtres des grandes écoles de Florence et de Rome.

Les peintures de Fontainebleau exécutées successivement par des artistes d'écoles rivales, sont un sûr moyen de comparaison ; elles prouvent que notre opinion, relativement aux peintres français, ne se fonde pas sur un paradoxe, et que la France doit être fière de ses artistes.

Quoi qu'il en soit, sans la sollicitude éclairée de M. le ministre d'État, les peintures de la chapelle de Fontainebleau disparaissaient sous les atteintes réitérées du temps, et la négligence de conservateurs inhabiles ; M. Achille Fould a donc rendu un éminent service à l'art, en prescrivant la remise en état de ces ouvrages.

La restauration des peintures devrait être d'autant plus estimée qu'elle est plus difficile ; car cet art est l'abnégation absolue de tout amour-propre, de toute manière personnelle ; c'est l'*identification* complète, si je puis me servir de cette expression, de la

pensée du restaurateur à celle du peintre qu'il ressuscite. Toucher à l'œuvre d'un grand maître avec d'autres idées, avec la manie de le *corriger*, de se substituer à lui, c'est une irrévérence, une profanation, dont, malheureusement trop de praticiens vulgaires se sont rendus coupables.

Décidé à faire revivre, dans leur primitif éclat, les peintures de la chapelle de Fontainebleau, M. le ministre d'État a chargé de cette lourde tâche, un artiste que ses succès antérieurs désignaient, à plus d'un titre ; il a choisi M. Théodore Lejeune, qui n'est pas un restaurateur ordinaire, mais un peintre de tact et de goût qui excelle à s'effacer devant le maître. Les éminentes qualités de ce peintre se révèlent dans toute leur évidence à la coupole des Invalides, où il a su rétablir les chefs-d'œuvre des Coypel et de La Fosse, comme si les maîtres eux-mêmes eussent effectué ce travail.

Les restaurations de M. Lejeune qui ont devancé celle dont nous allons tenter l'analyse, sont trop connues et trop justement appréciées, pour que nous ayons besoin d'y revenir ; mais en ce qui concerne la mission artistique qu'il vient de remplir avec tant de talent au palais de Fontainebleau, ce ne serait pas assez de dire qu'il a mieux fait qu'aucun de ses prédécesseurs. Nous nous efforcerons de prouver par la description approfondie de la partie restaurée, et par le consciencieux examen des retouches, que M. Lejeune a su s'élever à la hauteur de Fréminet, en lui restituant avec une abnégation, un dévouement sans bornes, toute la gloire qu'il a eue de son vivant, et qu'il mérite de conserver aux yeux des amateurs futurs. Il est toutefois nécessaire, avant d'aborder ce compte rendu, d'esquisser ici d'un trait rapide l'historique de la chapelle de la Trinité, en y joignant le récit des circonstances qui ont occasionné les dégradations, dont une partie de ses murs présente encore l'affligeant spectacle.

Construite en 1529, sous François Ier, la chapelle fut décorée, sous Henri IV et sous Louis XIII, de ces peintures à l'huile que l'on pourra bientôt admirer dans tout leur ensemble et leur éclat. Comme on l'a vu plus haut, ces peintures sont l'œuvre magistrale du Français Martin Fréminet, dont la manière fière et large rappelle sans plagiat celle de Michel-Ange, car elle a cette hardiesse de raccourci, cet ensemble terrible, imposant et sévère qui distinguent si éminemment les peintures de la chapelle Sixtine ; mais elle a aussi une allure qui lui est propre et qui en fait une chose originale, un type à part, qui est bien celui du grand artiste notre compatriote.

Ce fut en 1603 que Henri IV, pour remplacer Dumoutier, son premier peintre qui venait de mourir, appela à Paris Martin Fréminet, retenu depuis longtemps à Rome par son amour de s'instruire. Dès son arrivée en France, le peintre fut chargé de la décoration de la chapelle sans avoir à subir aucun programme ; aussi n'écouta-t-il d'autres conseils que ceux de son génie.

Au milieu de la voûte, entre deux grands cartouches, règne un compartiment historié de trois grandes compositions encadrées dans trente-huit tableaux parallèles. Vingt-deux de ces tableaux sont de forme elliptique, seize autres de forme carrée sont disposés dans des entre-suites. Une inaltérable prospérité semblait promise aux compositions de Fréminet enrichissant cet ensemble architectural ; mais deux cent trente cinq années et la la révolution de 93, en passant sur la France, ont laissé leur empreinte fatale aux parois de la sainte chapelle. Le temps a été moins implacable encore que la révolution.

Les démolisseurs de 93, dans l'opinion desquels les arts étaient une anomalie, en enlevant les chéneaux de plomb de la toiture pour en fabriquer des balles, ou plutôt, suivant la chronique locale, pour les vendre à la livre, abandonnèrent à toutes les injures atmosphériques, tant au dehors qu'au dedans, la précieuse voûte. Par bonheur, cette cause principale de dégradation eut un terme à l'avénement de l'empereur Napoléon Ier. Dix millions prélevés sur la liste civile furent alors affectés par le chef de l'État à l'ornementation et à l'agrandissement du palais de Fontainebleau. Comme on le pense, les de-

vis n'oublièrent point la chapelle, dont la toiture fut remise en possession de ses indispensables chéneaux. La cause du mal ainsi supprimée, on allait pourvoir à la réparation du mal lui-même, quand survinrent les événements de 1814.

Le fondateur de la dynastie napoléonienne signant l'acte d'abdication dans ce palais réédifié en quelque sorte par sa toute-puissante main, avait sans doute le pressentiment que, tôt ou tard, un prince de sa famille continuerait son œuvre réorganisatrice. C'est en effet à S. M. l'empereur Napoléon III que l'on doit, non-seulement la restauration des peintures de la chapelle, mais encore l'édification du nouveau théâtre ; la reconstruction presque totale du pavillon du Tibre ; les embellissements du parc et d'autres grands travaux, tous exécutés avec les fonds de la cassette impériale, sous la direction de l'habile continuateur du Louvre, M. Lefuel, architecte du palais de Fontainebleau.

Pour ce qui est des peintures de la chapelle, crevassées par le jeu des plâtres, avonsnous dit, et rongées par l'humidité, elles étaient inaccessibles à l'œil de l'amateur, et pourtant l'immensité de ces malheurs a été un bien sous ce rapport que, si les dégâts eussent été moins considérables, le magnifique poëme de Fréminet n'existerait plus ; il aurait été livré à la brosse inintelligente des restaurateurs officiels qui florissaient il y a quelques années. Beaucoup de ces entrepreneurs reculaient, il est vrai, devant les dégradations et devant la responsabilité artistique qui en serait pour eux la conséquence; mais d'autres, plus audacieux, n'hésitaient pas à encourir les risques de la tentative et demandaient la somme fabuleuse de cent mille francs avec un délai de quatre années, pour essayer de faire ce que M. Lejeune a exécuté en huit mois de temps.

Très-certainement, les hardis restaurateurs dont il s'agit n'auraient pas pris au sérieux leur délicate mission ; ils auraient cru compromettre leur dignité en ramenant simplement et sagement, comme l'a fait M. Lejeune, les peintures de Fréminet à leur caractère primitif. Le travail en question aurait été pour les novateurs un prétexte de mettre en pratique leur système, qui consiste à couvrir les anciennes peintures pour y substituer les leurs, sans avoir en aucune manière égard au dessin original.

Hâtons-nous d'écrire que la confiance de M. le ministre d'État a été pleinement justifiée : Sous le discret pinceau de M. Th. Lejeune, la pensée monumentale de Fréminet revoit aujourd'hui la lumière aussi majestueuse qu'en 1623, et avec toutes les qualités qui la signalaient à sa première apparition. Mais que de recherches n'a-t-il pas fallu faire, et que de peines n'a-t-il pas fallu se donner ; que d'obstacles, enfin, M. Théodore Lejeune n'a-t-il pas dû vaincre pour obtenir ce résultat?

Que l'on se représente, en effet, une large surface où se démêlaient encore çà et là, avant le travail du restaurateur, quelques vestiges de dessin : des groupes tronqués et sans suite ; des bras, des jambes, des torses à peine indiqués ; le tout en raccourci, à la manière étonnante de Michel-Ange. Puis, au milieu de ces vestiges interrompus et sans corrélation entre eux, une crevasse béante de plus de vingt centimètres absorbait le dessin sous les creux et les saillies de son parcours, serpentait dans toute l'étendue de la voûte, et semblait rendre impossible toute tentative de recomposition. C'est ce chaos de lignes éparses, ce pêle-mêle sans forme que M. Lejeune, malgré l'écartement indiqué, a rétabli dans ses véritables proportions. Une telle entreprise s'est effectuée sans bruit, modestement, avec la convenance et le goût qui vont si bien à l'artiste pénétré de sa propre valeur.

Fidèle aux procédés dont il a le secret, et qui lui réussissent toujours, M. Lejeune a attaqué de front et avec fermeté la gigantesque composition de Fréminet : il a fait reparaître ces larges figures aux raccourcis excentriques, inexplicables peut-être, mais si pleins de vie, qui sont l'une des gloires de l'école française au XVIIe siècle. Alliant le savoir du peintre à l'habileté du restaurateur, et maintenant avec un infatigable respect le cachet du maître, M. Lejeune a ressuscité, dans les

grands caissons, des figures presque anéanties par l'action du salpêtre.

On ne saurait donc trop répéter que le restaurateur n'a eu d'autre souci dans son travail digne des plus complets éloges, que l'exacte reproduction de l'idée première ; c'est merveille de le voir ressaisissant les contours disparus, non au moyen de touches sèches, guindées ou contournées, comme l'ont fait quelques-uns de ses devanciers dans plusieurs restaurations analogues au palais de Fontainebleau, mais avec le soin, avec l'esprit qui vénèrent et conservent le style du maître jusque dans ses défauts.

Pour nous résumer, Fréminet vient de revivre tout entier sous la voûte de sa chapelle, et c'est au pinceau d'un de ses plus sincères admirateurs, M. Théodore Lejeune, qui a imprimé un si remarquable essor à l'art de la restauration contemporaine, qu'il faut rendre grâces des joies et des salutaires effets de cette entreprise.

J. CHAUTARD.

ITINÉRAIRE DE DAMAS A BAGDAD

PAR PALMYRE [1].

Le voyage de Damas à Bagdad se fait toujours en caravane; la route indiquée par cet itinéraire est aujourd'hui la moins fréquentée, vu la crainte qu'inspirent les Arabes du désert. Le nombre des caravanes qui partent de Damas par cette voie n'a rien de régulier; lorsque la sécurité régnait dans le désert, on en comptait chaque année environ une douzaine et autant pour le retour ; actuellement elles suivent la route d'Alep et de Moussoul.

En général, les caravanes qui viennent de Bagdad à Damas sont moitié plus considérables que celles qui partent de Damas pour Bagdad : les premières sont chargées d'indigo, de châles, de perles, de tuyaux de pipes, de noix de galle, de drogues et de roseaux pour écrire ; le nombre des chameaux varie de quinze cents à deux mille, et même quelquefois davantage. Les seconds convois transportent surtout des indiennes provenant des manufactures anglaises, de la quincaillerie, des draps, des tarbouches, des étoffes de Damas, du papier, des cordes, de la cochenille, du sucre, etc.; ces convois se composent ordinairement de douze cents chameaux.

Il n'y a pas de saison où l'on puisse dire que les départs soient plus fréquents et les transports plus considérables dans l'une que dans l'autre ; cela dépend des besoins du commerce et même de la crainte ou de la confiance qu'inspire la route ; il n'arrive, en effet, que trop souvent d'apprendre le pillage d'une caravane par les Bédouins du désert.

Le chemin que l'on suit pour se rendre à Bagdad est fort accidenté. D'abord Adra est un petit village situé à quatre lieues (une lieue est une heure de marche) de Damas, où les chameliers envoient successivement une grande partie des marchandises qu'ils doivent transporter; on y trouve de l'eau de source d'assez bonne qualité.

Quatre lieues plus loin qu'Adra est le village de Khan-el-Taïfey, où l'on fait provision d'eau pour deux jours.

Sept lieues plus loin que Khan-el-Taïfey, apparaît Ksaire, vieux fort ruiné, sans eau.

Les autres stations principales du trajet de Damas à Bagdad sont les suivantes :

Koriétaine, à six lieues de Ksair : grand village où la population chrétienne domine, mais où les musulmans et les chrétiens sont exposés aux vexations des chameliers de la

1. Pendant son voyage en Asie Mineure, M. Félix Pigeory a eu l'avantage de rencontrer, à Damas, un compatriote, M. J. B. Lautour, depuis longtemps établi dans cette ville, à laquelle il ne cesse de rendre, ainsi qu'aux voyageurs qui y séjournent, de signalés services comme médecin sanitaire, homme d'observation et guide expérimenté. Dans son livre intitulé *les Pèlerins d'Orient*, M. Félix Pigeory s'est efforcé de rendre à M. Lautour la justice qui lui est si bien due pour son infatigable obligeance envers les étrangers et particulièrement les Français; il est heureux de renouveler ici ses remercîments en donnant place dans les colonnes de la REVUE à une communication que vient de lui adresser M. Lautour et qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt. D'autres envois sont promis par l'auteur de cet *Itinéraire;* ils se rapporteront plus étroitement encore à la spécialité des beaux-arts, dont l'Orient a été jadis la terre de prédilection et qui garde toujours, pour qui sait les découvrir et les comprendre, de splendides restes de son passé. (NOTE DE LA RÉDACTION.)

caravane. Le pays, peu fertile en grains, est planté de vignes et fournit de très-bon raisin. Comme la caravane ne doit plus trouver d'eau avant Palmyre, elle s'approvisionne à Koriétaine pour trois jours.

Palmyre est à trois petites journées de Koriétaine, environ vingt heures de marche; on y arrive sans trouver une seule habitation; il faut coucher à la belle étoile, si l'on n'a eu la précaution de se munir de tentes. Le deuxième jour on rencontre une petite source dont l'eau est si purgative, qu'il suffit d'en boire une dose légère pour être soumis aux influences des eaux thermales d'occident les plus en renom. Palmyre, elle aussi, possède des sources d'une eau sulfureuse qui n'est potable qu'après avoir été pendant quelque temps exposée à l'air ; l'eau en question, lorsqu'on néglige ce soin, est chaude et d'un goût détestable. Les voyageurs prennent, à Palmyre, de l'eau pour quatre jours. Les pastèques de cette ville sont excellentes. Quatre cents habitants environ peuplent les ruines de la cité fameuse que je n'essayerai pas de décrire après Volney.

On touche à Dguib-el-Ranam, à quatre journées de Palmyre, sans avoir aperçu une seule habitation, pas même à Dguib-el-Ranam, qui n'est remarquable que par trois grands puits sans cordes, ni vases, ni poulies; il faut extraire l'eau des entrailles de la terre à force de bras et avec les instruments que l'on a apportés. L'arrivée en ce lieu se faisant d'ordinaire le matin du quatrième jour, on reste jusqu'au lendemain au lever du jour pour les menus soins à donner aux bêtes de somme.

Rihane est à deux jours de Dguib-el-Ranam, sur le bord de l'Euphrate. Le jour suivant, on arrive de très-bonne heure à Rihane, qui n'offre aucune habitation.

Il en est de même à Anah, ville située sur l'Euphrate, à trois jours de Rihane. Durant tout ce parcours, l'eau ne manque jamais. Les voyageurs ne s'éloignent du fleuve qu'à la distance d'une à deux lieues au plus, pour éviter les sinuosités qu'il décrit, mais s'en rapprochant toujours aux heures du repos. Entre Rihane et Anah commence la végétation d'une espèce d'arbuste, dont les tiges sont assez rapprochées les unes des autres pour retarder et incommoder beaucoup la marche des chameaux.

Anah est le point de jonction des caravanes d'Alep et de Damas. Cette ville, qui contient environ 4000 âmes, est habitée par des musulmans et quelques Juifs, qui, tous, ont à souffrir de la brutalité des chameliers. A Anah, les voyageurs peuvent s'indemniser des longues privations qu'ils ont éprouvées pendant le voyage ; car la viande de mouton et les autres provisions fraîches y sont abondantes et à très-bon marché, surtout le poisson de l'Euphrate, qui est excellent. La caravane reste trois jours dans cette localité; mais ce n'est point au repos que le temps est consacré, les voyageurs et les marchandises gagnent la rive gauche du fleuve. Le pays environnant produit des dattes en abondance. Le gouverneur de la ville est sous la dépendance du pacha de Bagdad.

La station suivante, inhabitée et située également sur le bord de l'Euphrate, est à quatre ou cinq lieues d'Anah. On s'y repose deux jours; mais, cette fois, c'est le repos complet, le *kief* des Arabes, pour se réjouir d'avoir échappé avec leurs marchandises à la rapacité des Bédouins Anezés qui infestent ces contrées depuis Koriétaine. Ces voleurs du désert ne sont plus à craindre dès que l'on a mis le pied en Mésopotamie, où ils n'oseraient aller, sachant bien que les Choummas les détruiraient sans miséricorde. Les Choummas sont des Arabes pasteurs qui vivent dans les plaines de la Mésopotamie; leur caractère sociable et commerçant n'expose la caravane à aucun danger; ils sont ennemis déclarés des Anezés et les ont battus toutes les fois que ceux-ci ont tenté de s'établir dans leur pays, ou d'y exercer le pillage. La caravane se met donc en liesse, et tout voyageur un peu aisé doit sacrifier un mouton pour régaler son chamelier.

El Cheick-Habib-el-Naguiau se trouve à trois jours de la station précédente, en marchant constamment près des bords de l'Euphrate et couchant où l'on veut, puisqu'il n'y

a d'habitation nulle part. Ce lieu est renommé par le souvenir d'un cheick musulman qui a donné son nom à la localité, où son tombeau jouit d'une grande vénération. La caravane, au moment de quitter les rives de l'Euphrate pour traverser un autre désert, fait provision d'eau pour trois jours.

On s'achemine vers le nord-est, à travers la Mésopotamie; trois jours après, on parvient à une station qui ne diffère des précédentes que par une fontaine d'où jaillit incessamment une très-bonne eau. A ce point de son itinéraire, la caravane envoie un exprès à Bagdad prévenir les préposés de la douane de son approche.

Tell-el-Echenne est à six lieues de la station précédente. Tout près de là existe un petit lac formé par les eaux du Tigre, où les chameliers vont abreuver leurs chameaux et rapportent de l'eau pour eux ainsi que pour les voyageurs. C'est au Tell que l'on attend les employés de la douane, qui procèdent sans retard à l'examen des marchandises. Le chef de la caravane sacrifie une chamelle, la fait couper par morceaux et en fait cuire toute la viande dans un seul chaudron. Le produit de cette énorme cuisson est distribué à tous les chameliers.

Après avoir marché pendant sept à huit heures, on arrive sur les bords du Tigre, à un lieu très-fréquenté par des Arabes pasteurs d'un caractère fort doux et maîtres d'immenses troupeaux. Assez habituellement les voyageurs sont attendus en cet endroit par leurs amis de Bagdad.

Le lendemain on peut être à Bagdad avant midi. Pendant cette course, on aperçoit les voûtes dorées du village d'El-Kadoum ou Kazoum, élevées en l'honneur de l'iman Moussa, très-vénéré par les musulmans de la secte d'Ali, qui s'y rendent en pèlerinage. Après avoir déposé les marchandises à la douane, les voyageurs et les chameliers passent le Tigre dans des barques rondes très-dangereuses nommées *kouffés*.

Bagdad est située en partie sur la rive gauche, en partie dans un îlot placé au milieu du fleuve. La position de cette ville est des plus avantageuses pour le commerce de l'Inde et de la Perse; elle est l'entrepôt naturel de l'Asie centrale et de toute la Turquie, d'où les marchandises sont ensuite répandues en Europe quand le besoin s'en fait sentir. Le pays environnant est assez fertile en blé, orge et sésame, dont on fait une huile qui remplace celle d'olive. Il y a aussi beaucoup de melons et de pastèques, d'orangers, de citronniers et des dattes en quantité, dont on fait un grand commerce.

J. B. LAUTOUR,
Médecin sanitaire à Damas.

Damas, 15 octobre 1854.

L'ÉGLISE SAINTE-CLOTILDE.

MONOGRAPHIE SOMMAIRE.

Commencée, comme nous l'avons dit, en 1846, la basilique de Sainte-Clotilde, dont l'édification est bien près de son terme, sera à coup sûr, lors de son achèvement, l'une des plus intéressantes et des plus remarquables créations de l'architecture contemporaine. La *Revue municipale* a donné, dans un de ses derniers numéros, une monographie sommaire de ce monument dont l'illustre Gau, le savant auteur du *Voyage en Nubie*, doit être considéré comme le père, ses plans ayant été préférés au concours et mis à exécution pour la majeure partie de l'édifice, jusqu'à l'heure où M. Théodore Ballu a été adjoint à l'habile et regrettable architecte pour continuer une œuvre que l'affaiblissement de ses forces ne lui permettait plus de diriger lui-même. L'intéressante description de M. Louis Lazare a ici sa place :

« L'église Sainte-Clotilde a la forme d'une croix latine avec chevet circulaire, flanqué de cinq chapelles à pans coupés : celle du fond, dédiée à la sainte Vierge, est la plus profonde; deux autres chapelles, celle des morts et celle des fonts baptismaux, sont placées à l'entrée de l'église. De chaque côté de la nef principale, il existe un bas côté qui tourne autour du chœur et le sépare des chapelles et des deux sacristies placées l'une à droite, l'autre à gauche entre le transsept et les chapelles. Le sol de l'église est élevé de huit marches au-dessus de la place.

« Les deux tours de la façade sont élevées sur un porche ouvert du côté de la rue Saint-Dominique. Chacune des trois arcades de ce porche correspond aux portes de l'église. L'espace entre les deux tours, au-dessus du porche, est occupé

intérieurement par la tribune de l'orgue; c'est dans cette partie de la façade que se dessine la grande rose. Deux autres roses semblables occupent la partie supérieure des murs pignons du transsept.

« Les deux tours sont élevées, indépendamment d'un étage carré au-dessus du porche, de deux étages supérieurs de forme octogonale et terminés par une flèche en pierre à jour. Sous peu cette partie de l'édifice sera entièrement achevée. Le projet primitif comportait des flèches; mais M. Gau, chargé originairement de la direction des travaux de cette église, avait renoncé à les élever. M. Ballu, qui a maintenant la conduite des travaux, a donné les dessins des flèches qui s'exécutent en ce moment, et a reconstruit dans ce but les étages supérieurs des tours. On a profité de cette circonstance pour modifier certaines parties de la façade qui présentaient un caractère de sécheresse peu en harmonie avec l'intérieur de l'édifice.

« Le style adopté se rapproche de celui du XIV[e] siècle. Les piliers de la nef et du chœur sont entourés de colonnettes disposées de manière à recevoir sur leurs chapiteaux les retombées des arcs doubleaux et les arêtiers des voûtes. La longueur totale du monument est de 96 mètres. Sa plus grande largeur est de 38 mètres. La nef et le chœur ont 10 mètres 40 de largeur mesurée d'axe en axe des piliers. Les bas côtés ont 6 mètres 20, mesurés de même.

« La hauteur, du sol au sommet des flèches en y comprenant la croix, sera de 69 mètres. La hauteur de la nef et du chœur est de 26 mètres depuis le sol intérieur de l'église jusqu'à la clef des voûtes. La hauteur des bas côtés mesurés de même est de 12 mètres 25.

« Indépendamment des trois grandes roses décorées de trèfles et de quatre-feuilles, l'église est éclairée par 24 croisées géminées placées dans la partie haute de la nef, du transsept et du chœur, et par 7 croisées simples au fond du chœur. Ces dernières croisées sont garnies de vitraux représentant le Christ, la Vierge, sainte Clotilde et sainte Valère, patrons de l'église, saint Pierre, et enfin saint Denis et saint Marcel. Ces vitraux sont dus à M. Maréchal, de Metz, chargé aussi de décorer les deux croisées des chapelles de l'entrée.

« Les huit croisées hautes du transsept représentent des prophètes et des docteurs, dessinés par MM. Lamothe et Mancel, et exécutés par M. Lafaye. Les vitraux de la nef en grisaille sont de M. Thévenot; les vitraux des roses ont été exécutés par M. Thibault. Les dix croisées géminées des bas côtés seront decorées de vitraux représentant divers saints dessinés par MM. Jourdy et Galimard et exécutés par M. Lusson. Les croisées basses du transsept recevront des vitraux composés par M. Amaury Duval et exécutés par M. Lusson. Enfin les vitraux des quinze croisées des chapelles du fond, représentant diverses légendes dans des médaillons composés par M. Auguste Hesse, sont exécutés par MM. Laurent, Gzell et C[ie].

« On a placé sur les murs, au-dessous des croisées des bas côtés et du transsept, quatorze bas-reliefs représentant les stations du chemin de la croix. Ces sculptures sont de Pradier et de M. Duret. La façade sera décorée, tant sur les contre-forts que de chaque côté des portes, de statues de saints. Beaucoup d'entre elles sont exécutées. Trois d'entre elles sont de M. Napoléon Perrey. Les portes principales recevront des tympans en pierre sculptés par MM. Toussaint et Oudiné.

« Le chœur sera entouré de grilles dans le fond; il est clos sur les côtés par deux murs enrichis, en dehors, de bas-reliefs entourés d'une décoration sculptée. Ces bas-reliefs sont de M. Guillaume. On achève le dallage. Il restera encore à faire le mobilier, les grilles des chapelles, les peintures, etc. L'église sera terminée en 1855. »

Un de nos collaborateurs, en mesure d'être bien informé, confirme ce que dit M. Louis Lazare des deux flèches de la basilique, en nous annonçant que sous peu les échafaudages qui cachent encore les tours seront enlevés. L'œuvre de M. Théodore Ballu ainsi mise à découvert sera très-certainement l'objet de l'attention et des éloges des vrais amis de la grande architecture religieuse.

FÉLIX PIGEORY.

MOSAÏQUE.

Le testament de Napoléon I[er], M. Auguste Barre. — Statue de l'impératrice Joséphine. — Médaille du maréchal de Saint-Arnaud. — Plafond de M. Cogniet à l'Hôtel de Ville. — Exposition universelle bâtiment des beaux-arts, la décoration intérieure du palais, M. Elias Robert.—*La bataille de l'Alma.* — La tour Saint-Jacques la Boucherie. — Dépenses monumentales de Louis XIV. — Le Musée de Clermond-Ferrand. — Carrière de marbre statuaire. — —Legs du baron de Stassart à l'Académie française. — Tarif des objets d'art entre la France et la Belgique. — La propriété littéraire. — Tableaux de Rubens à la cathédrale d'Anvers. — *L'Art Industry* de Londres. — Le Musée de Dresde. — Paolo Toschi.

Par un article de son glorieux testament, Napoléon I[er] a compris au nombre de ses légataires les

vétérans qui l'avaient accompagné dans ses immortelles campagnes, et qui avaient partagé ses périls ainsi que ses victoires. Un décret impérial a récemment pourvu à l'exécution de ce legs; une commission a été nommée, réclamant et appréciant les titres des ayants droit. On estime que le nombre de ces légataires sera d'environ cent mille, et l'un de ces braves, interprète de la pensée de beaucoup d'autres, demande que chaque héritier de Napoléon Ier prélève, sur la part qui lui reviendra, la modeste somme d'un franc. Ce prélèvement aurait pour résultat un capital de cent mille francs, avec lequel un monument pourrait être élevé à la mémoire de l'auguste donateur. A peine mis en avant, le projet a pris de la consistance, et il se répète déjà que M. Barre, l'habile statuaire auquel on doit les beaux bustes de Napoléon III, a composé une esquisse capable, sous tous les rapports, de réaliser les vœux de la souscription future.

L'impératrice Joséphine a laissé les plus doux, les plus touchants souvenirs à la Martinique; sa mémoire y est vénérée, son nom n'est jamais prononcé qu'accompagné des bénédictions de tous les habitants. Aussi l'idée d'un monument en l'honneur de l'excellente souveraine a-t-elle été accueillie avec enthousiasme à Saint-Pierre et à Port de France. Dès l'année 1853, les conseils municipaux de ces deux villes ont voté des centimes additionnels pour l'exécution du projet; après quoi ils ont sollicité l'approbation du gouvernement métropolitain, qui la leur a accordée par décret du 27 juillet 1853. Les souscriptions ont alors été régularisées par une commission, sous la présidence de M. le comte Desvergers de Sanois, ancien page de Napoléon Ier, cousin germain de l'impératrice Joséphine, ayant pour membres : MM. de Lascases, le cardinal Donnet, l'amiral Bergeret, le baron Pelet, le comte de Barral, Belmontet, Casimir Noël, Trumeau, Perrault, le comte d'Artenn, et Mocquart, notaire de l'Empereur. Des dons importants ont, depuis, été accordés par S. M. l'Empereur sur sa liste civile, par MM. les ministres d'État et de la marine, et on a tout lieu de croire que les sommes nécessaires à l'érection du monument seront bientôt réunies. On ne cite encore le nom d'aucun statuaire; mais le choix de la commission se fixera sans nul doute sur un artiste capable d'exprimer dignement la reconnaissance des habitants de la Martinique.

On frappe en ce moment à la Monnaie une médaille en l'honneur du maréchal Saint-Arnaud. D'un côté, est le buste en profil de l'Empereur, gravé par Chabaud, avec cette légende : NAPOLÉON III, EMPEREUR; de l'autre, est l'inscription suivante : NAPOLÉON III A LA MÉMOIRE DU MARÉCHAL DE SAINT-ARNAUD, VAINQUEUR A LA BATAILLE DE L'ALMA, LE XX SEPTEMBRE MDCCCLIV, MORT EN MER A BORD DU BERTHOLLET, LE XXIX SEPTEMBRE MDCCCLIV. POMPE FUNÈBRE DANS LA BASILIQUE DES INVALIDES, ORDONNÉE LE XI OCTOBRE MDCCCLIV, CÉLÉBRÉE PAR LES SOINS DE S. E. LE MARÉCHAL VAILLANT, MINISTRE DE LA GUERRE, LE XVI OCTOBRE MDCCCLIV.

En ce moment on place à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Zodiaque, située au midi de la salle du Trône et à côté du cabinet préfectoral, le beau plafond de M. Léon Cogniet. D'autres artistes peignent pour la galerie d'Henri IV, qui va de la salle du Trône aux bureaux de l'aile du nord, dix grands tableaux, représentant des points de vues choisis dans les environs de la capitale.

L'édifice spécial dont nous avons annoncé la construction à l'angle de l'avenue Montaigne, pour le service des beaux-arts, lors de l'Exposition universelle, présente déjà debout la moitié de sa charpente en bois. Ce vaste bâtiment est formé de sept galeries conjointes avec salon au milieu, dans des proportions colossales. La longueur du parallélogramme du plan de l'édifice est de 250 mètres, et sa largeur sur l'avenue Montaigne de 150 mètres.

Au sujet de ce bâtiment, il convient ici de dire que c'est à tort que l'on attribue son érection aux entrepreneurs du palais de l'Industrie et de la galerie qui lui sert d'annexe sur le quai de la Conférence. Le bâtiment dont il s'agit a été confié à une autre société d'édificateurs. On parle, mais nous ne pouvons croire à un chiffre aussi fabuleux, d'une dépense de 1 100 000 francs.

Le palais de l'Industrie est, de la part du gouvernement, l'objet d'une attention toute particulière. Une société industrielle a construit le monument, mais le gouvernement pense à son ornementation. Déjà, on y a placé les belles verrières de M. Maréchal; maintenant on vient de charger M. Devers, artiste distingué qui a su régénérer en France les peintures sur faïence, d'une suite de médaillons de grands hommes, qui sont destinées à orner le grand escalier de l'entrée principale.

Ajoutons à ces détails, que M. Élias Robert, l'auteur du couronnement du palais, a terminé l'esquisse d'une statue de la Fortune, qui sera plus tard exécutée en bronze, et placée sur une colonne en regard même de la façade du monument.

Un peintre dont le talent est depuis longtemps apprécié, M. Eugène Lami, vient d'être chargé de l'exécution d'un tableau représentant la *Bataille de l'Alma*. L'artiste a promis que sa composition figurerait à l'Exposition de 1855.

La tour Saint-Jacques la Boucherie reprend un caractère de jeunesse qui la met en rapport avec les nouvelles constructions de la voie monumentale dont elle fait aujourd'hui l'un des principaux ornements; mais il en aura coûté cher pour sauver ce vieux spécimen de l'art gothique. Lorsque l'administration municipale en fit l'acquisition en 1836, elle se trouvait dans un état de dégradation fort avancé. Un premier crédit de 500 000 fr. fut accordé pour sa restauration. La commission municipale a voté un second crédit de 200 000 fr., il y a quelques mois, pour la continuation et l'achèvement des travaux, ce qui portera la dépense à près d'un million, en y comprenant les 250 000 fr. qui ont été payés pour le rachat de l'édifice.

On vient de trouver, chez un marchand de Versailles, parmi de vieux papiers vendus après la mort d'un riche célibataire, le compte des dépenses que Louis XIV fit en bâtiments sous Mansard. Ce compte a été dressé par un nommé Marinier, commis à la surintendance de Mansard. Versailles, Marly et dépendances, 116 238 893 livres; Saint-Germain, 6 155 551; Fontainebleau, 2 775 746; Chambord, 1 225 701; Louvre et Tuileries, 10 008 969; Arc-de triomphe Saint-Germain, 513 755; Observatoire de Paris, 725 174; Invalides, 1 718 382; place Vendôme, 2 062 699; Val-de-Grâce, 370 383; Annonciades de Meulan, 88 412; Canal du Languedoc, 7 736 555, Gobelins de la Savonnerie, 3 645 943; pour diverses manufactnres, 1 979 990; total général, 158 000 000 l.

Au commencement de cet automne, un touriste de notre connaissance intime, qui est aussi un ami de la nature et des arts, parcourait les sites pittoresques de la vieille Auvergne; il avait gravi les escarpements du Puy-de-Dôme, cueilli quelques brins de bruyère sur l'ancien grenier de César et visité les bains de Royat; un dernier et sérieux pèlerinage lui restait à accomplir, il avait à voir le Musée du chef-lieu, la collection de tableaux de Clermont-Ferrand, vantée dans toutes les descriptions, tous les guides et toutes les histoires du département. Au seuil de l'édifice, l'amateur trouve un personnage remplissant les fonctions de gardien de tous les établissements scientifiques, littéraires et artistiques de l'endroit. Quelle n'est pas la déconvenue du touriste lorsqu'à ses demandes réitérées le gardien répond que le conservateur de l'établissement, le maire de la ville, son adjoint, toutes les autorités enfin sont hors de chez elles, aux champs, à la chasse ou à la pêche, et que, pour ce qui le concerne, il lui est impossible, quel que soit son bon vouloir, d'ouvrir la porte, attendu qu'il n'a pas la clef. Une dernière question est alors hasardée par le pèlerin.

« Si la porte de votre Musée est toujours close, dit-il à son interlocuteur, à quoi servent et que deviennent, dans ce cas, les nombreux dons qu'il tient de la munificence du gouvernement, de la générosité des artistes ou des libéralités particulières?

— Tous ces trésors, réplique aussitôt le gardien, sont conservés avec le plus grand soin, roulés la plupart du temps comme ils nous arrivent, étalés par terre ou solidement appuyés contre les murs.

— Ne vaudrait-il pas mieux, objecte le touriste, que ces toiles, placées ainsi qu'il convient dans leur cadre, fussent disposées le long des parois de votre galerie?

— Peut-être! dit le gardien, auquel il tardait que ce dialogue eût un terme, mais le local n'est ni assez spacieux ni assez élevé pour qu'il soit permis dès à présent d'en agir de la sorte, tout cela s'arrangera un peu plus tard, si l'on a le temps. »

Le musée de Clermont-Ferrand est en effet situé dans une espèce de ruelle; à l'extérieur, il a l'apparence de la plus modeste habitation. Ne serait-il pas plus simple d'écrire alors sur cette obscure façade : Musée de Clermont. *Le public n'entre pas ici.* Pareille inscription ne figurerait pas mal, d'ailleurs, au frontispice de plus d'un musée départemental.

Une carrière de marbre statuaire a été signalée dans le département de la Nièvre. Cette carrière, qui gît à la Rochemillay, canton de Champrobert, existait depuis longtemps, et, dans le pays, on cite un château, celui d'un ancien comte de La Ferté, bâti avec les marbres qui en ont été extraits. Par la suite ces beaux produits ont été employés à beaucoup d'usages, et les gens de la localité n'ont aucun scrupule de s'en servir pour faire de la chaux. On a l'intention d'exploiter d'une manière plus artistique la carrière de la Rochemillay; divers blocs provenant de son gisement ont été soumis à l'examen de sculpteurs distingués.

La mémoire du baron de Stassart acquiert chaque jour de nouveaux titres aux hommages des contemporains et de la postérité; le testament de l'illustre défunt est une intarissable source de bonnes pensées et de bonnes œuvres. On sait tout ce que le baron de Stassart à déjà fait pour son pays; il n'a pas non plus oublié la France, qui l'avait compté, durant la période du premier empire, au nombre de ses citoyens et de ses fonctionnaires éminents. Une somme de dix mille francs a donc été léguée par le baron de Stassart à l'Académie française pour fonder un prix de trois mille francs, à décerner tous les six ans au

meilleur éloge d'un moraliste désigné par cette académie.

Il est question, entre les gouvernements français et belge, de reviser le tarif des statues et autres objets de sculpture importés d'un pays dans l'autre. Jusqu'à ce jour, les droits se percevaient de la manière suivante : statues en bois, quinze pour cent de la valeur; en pierre et albâtre, quinze pour cent; en marbre, quarante-quatre francs les cent kilogrammes; en carton-pierre, deux cent douze francs les cent kilogrammes. Les statues en bronze étaient prohibées. Le tarif belge est ainsi réglé : statues en marbre, pas de droit; en plâtre, albâtre et autres pierres, vingt francs par cent kilogrammes; en bois, vingt francs les cent kilogrammes; en bronze, six pour cent de la valeur. On voudrait arriver à une égalité à peu près complète entre les deux États; mais en protégeant la cause des arts en général, on tient à ménager les intérêts des artistes français. Les négociations se poursuivent et il y a tout lieu de croire qu'elles auront un heureux résultat.

Le traité conclu avec le gouvernement français pour assurer les droits de la propriété littéraire commence à porter ses fruits; plus de 10 000 volumes ont été envoyés en Belgique par les éditeurs français et déposés à la bibliothèque royale de Bruxelles.

La restauration des admirables tableaux de Rubens qui enrichissent la cathédrale d'Anvers ayant été achevée, M. le ministre de l'intérieur de Belgique a transmis à l'académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles le rapport qui lui avait été adressé sur cet intéressant sujet. La commission de surveillance est unanime à reconnaître que M. Étienne Leroy s'est parfaitement acquitté de ce difficile travail; cette opinion est en tout conforme à celle communiquée à l'Académie par ses membres de la section de peinture, qui ont suivi, dans ses moindres détails, l'œuvre terminée avec tant de succès par l'habile restaurateur. Une crainte a toutefois été émise devant l'assemblée académique par M. Stas, chimiste : ce savant appréhende que dans les conditions où ils se trouvent placés, exposés à des courants d'air constants et à l'action du soleil, les tableaux de Rubens ne tardent pas à subir de nouvelles détériorations. Mais on songe déjà à obvier au mal. La fabrique de la cathédrale d'Anvers s'est engagée à faire établir derrière les chefs-d'œuvre de Rubens un double fond en bois qui empêchera l'humidité de se fixer sur la peinture, et à garnir de carreaux dépolis la verrière à travers laquelle les rayons du soleil se projettent directement sur les chefs-d'œuvre.

La fondation d'un Musée continue à être le fait qui préoccupe les esprits à Dresde. Chaque salle sera destinée à un maître et aux peintres de son école. Les salles de Paul Véronèse, de l'École Napolitaine de Rubens et de ses successeurs, presque terminées, sont enrichies de peintures ornementales en rapport avec leur destination. Ces peintures ont été exécutées par MM. Shurig, Grosse, Kirchbach et Rolle.

L'étroit accord de la France et de l'Angleterre se remarque surtout dans les arts et dans l'industrie. Une association anglaise qui, à l'exemple de nos instituts et de nos académies nationales et particulières, distribue des primes ou des récompenses, a confié à un artiste français l'exécution d'une grande médaille qu'elle donne à un mérite reconnu, à une utile découverte, à un travail profitable sous quelque rapport que ce soit. La médaille, que nous avons eu occasion de voir, et qui a été frappée à l'hôtel des monnaies de Paris, atteste par sa composition la bonne entente des deux grands pays : sur la face une femme debout, la tête surmontée d'une étoile, tient dans sa main droite un flambeau et dans la gauche des couronnes; ses pieds posent sur un globe ou sont gravés les mots *Arts*, *Industry*, joints à l'écusson des armes de la Grande-Bretagne. Derrière cette figure, accompagnée d'une foule d'attributs, apparaissent les façades du Palais de cristal de Londres et de notre Panthéon. Le revers présente une couronne et dans le champ une étoile rayonnante avec cette légende : *The universal Society for the Encouragement of arts and industry, founded in London. A. D.* 1851.

Les arts et le grand-duché de Parme ont eu, comme nous l'avons dit, le malheur de perdre au mois de juillet dernier une de leurs plus légitimes illustrations, le laborieux Paolo Toschi, membre associé de l'Institut de France, où il avait succédé en 1832 à son compatriote Longhi. Cet artiste était le dernier représentant des graveurs sur cuivre italiens qui, pendant la première moitié de ce siècle, se sont acquis par leurs œuvres une gloire européenne. Raphaël Morgen, Anderloni, Longhi, Garavaglia et Gesi étaient descendus dans la tombe avant Toschi La plus célèbre gravure de Toschi est celle connue sous le nom de *Spasimo di Sicilia* ou *Jésus portant sa croix*, d'après Raphaël; le tableau appartenant à la galerie de Madrid se trouvait à Paris lors du premier empire. Arrivé dans cette capitale en 1809, Toschi avait eu l'occasion d'étudier soigneusement la composition de Raphaël; mais déjà bien avant qu'il la reproduisit par le burin, il jouissait en France d'une grande célébrité pour sa gravure d'après le grand tableau de Gérard : *l'Entrée*

d'Henri IV à Paris. Les autres œuvres capitales de cet artiste sont : *Vénus et Adonis*, d'après l'Albane; *la Descente de la Croix*, d'après Voltera et la *Madone della scodolla*, d'après le Corrége. Toschi est mort directeur de l'école des beaux-arts qu'il avait fondée à Parme. L'Institut de France vient de donner pour successeur à Paolo Toschi le graveur Felsing, de Darmstadt.

HENRY DE SAINT-DIDIER.

LES DRAMES DE M. ALEXANDRE LAYA.

Peut-être est-il du devoir de la critique de signaler aux lettrés les drames que M. Alexandre Laya vient de faire paraître, après avoir désespéré de les voir représenter. M Alexandre Laya n'est pas le premier venu. Fils de l'auteur de *l'Ami des Lois* et d'une dame également distinguée par son esprit, frère d'un spirituel vaudevilliste, connu lui-même par de nombreux travaux, publiciste remarquable, il n'a pu se faire jouer, et si nous insistons là-dessus, c'est pour montrer une fois de plus toute la difficulté qu'on éprouve dans ce genre de littérature, si attrayant au premier abord

Les mésaventures de M. Alexandre Laya sont celles d'un grand nombre de jeunes gens, qui malheureusement n'ont pas la même étendue de connaissances, et ne peuvent pas se créer une autre carrière à côté de celle qui leur manque. De là viennent tant de découragements, et quelquefois ces suicides douloureux dont les journaux retentissent, et qu'ils propagent en les constatant. M. Alexandre Laya a eu assez de fermeté d'esprit pour ne pas bourrer un pistolet avec une page de son manuscrit de *Jane Shore,* premier drame de sa composition, que Mme Dorval voulait jadis jouer à l'Odéon, et dans lequel cette actrice passionnée aurait eu probablement le succès que nous avons vu obtenir à Miss Smithson dans la tragédie anglaise de Rowe. L'affaire manqua. Il ne fit pas de procès.

M. Alexandre Laya adresse à M. Jules Janin une préface, où il raconte l'odyssée de sa Jane Shore, et combien de fois elle a failli monter sur les planches, et combien de fois elle a été obligée de redescendre l'escalier des directeurs! Il en a pris son parti en galant homme, il ne se plaint de personne; il n'accuse que le sort. Il a eu du malheur, car la pièce possède des qualités viables et des vers dramatiques, susceptibles d'effet.

La fatalité qui le poursuit se déclare de nouveau, lorsqu'il lui prend fantaisie de mettre à la scène le roman de Corinne, de Mme de Staël. Une jeune et charmante actrice du Théâtre-Français, Madeleine Brohan, prend Corinne sous sa protection, mais en vain. Corinne reste comme Jane Shore à l'état errant. Peut-être était-il imprudent aussi de s'en prendre à Corinne, non pas que Corinne soit un de ces chefs-d'œuvre qu'on ne puisse toucher, mais parce que le caractère indécis d'Oswald ne peut guère être intéressant. Cette fois encore M. Alexandre Laya ne fit pas de procès.

Notre auteur s'est plu ensuite à remuer toutes les horreurs des Borgia Il pouvait tailler en plein drap dans cette histoire terrible où le sang se mêle à la pourpre, et le poison au vin de Chypre. Il y a des passages très-énergiques dans cette composition, qui aurait besoin d'être un peu serrée pour la scène; nous en dirons autant de *la Conspiration de Grenoble*, qui se recommande, sauf quelques longueurs, à nos théâtres de boulevard. M. Alexandre Laya, avocat, professeur, se laisse parfois entraîner aux habitudes de cette double carrière, mais ce n'est pas un défaut pour le lecteur, qui se plaît aux phrases bien faites, et apprécie le mérite de l'écrivain. Beaucoup de pièces ont été jouées, qui n'avaient pas, à coup sûr, le quart du mérite de celles de M. Alexandre Laya, et nous désirons vivement que le destin lui devienne plus propice.

PIERRE DUMOUTIER.

LE RETOUR.

A AUGUSTE LAPITO.

J'ai fui depuis longtemps Paris pour la Touraine,
J'ai vu poindre la feuille et la fleur s'entr'ouvrir;
A l'onde des ruisseaux, au soleil de la plaine,
Les prés s'illuminer et les moissons mûrir.

Mais il est sous le ciel moins de clartés que d'ombres,
Il faut que la nature ait aussi ses retours:
Aux rayons les plus vifs succèdent les nuits sombres,
Le printemps perd ses fleurs, septembre ses beaux [jours.

A l'été plein de feux a succédé l'automne,
Chaque jour l'horizon est plus triste et plus gris,
L'arbre ne retient plus sa fragile couronne,
Le sol humide et froid se couvre de débris.

Les chênes ont vu fuir leurs feuilles jaunissantes,
Le perce-neige seul élève un front fleuri;
Sous les baisers glacés des brises frissonnantes
La nature a voilé son visage flétri.

D'un séjour plus brillant, mais aussi moins tranquille,
Ce qui m'entraîne encore à prendre le chemin,

C'est bien moins le plaisir de retourner en ville
Que celui de pouvoir vous y presser la main.

Je n'ai point oublié ces jours que Dieu m'enlève,
Où, grâce à vos conseils, j'étais peintre à demi;
Où dans votre atelier je devins votre élève,
Et je bénis ce temps qui vous fit mon ami.

Vous souvient-il encor de ces *croûtes* sans nombres,
Que barbouillait ma main avec le même aplomb
Que si j'eusse atteint l'art des clartés et des ombres,
Mais dont les eaux, les *ciels* semblaient être de plomb!

Il me tarde de voir vos nouveaux paysages
Qui charment le regard, font oublier l'hiver;
J'ai toujours admiré leurs mobiles ombrages
Où l'on sent le soleil circuler avec l'air.

Aussi je crois en vous et j'espère sans cesse
Que vous avez trouvé, malgré vos longs travaux,
Le temps de me tenir votre bonne promesse
Et que je puis compter sur un de vos tableaux.

Aujourd'hui pour la plume en quittant la palette,
S'il vous semble que j'ai pris un nouveau travers,
Dites-vous que c'est plus l'ami que le poëte
Qui se souvient de vous et vous écrit des vers!

Comte Eugène de Lonlay.

Bellefontaine, près de Fontainebleau.

LES PLAFONDS DE M. INGRES.

Au Directeur.

Paris, 18 novembre.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce que la Revue des Beaux-Arts dit dans son dernier numéro de l'Exposition future et surtout de la témérité qu'il y aurait à vouloir enlever les plafonds de M. Ingres des places qu'ils occupent au palais du Louvre et à l'Hôtel de Ville.

On ne sait peut-être pas assez généralement que ces chefs-d'œuvre, pour me servir d'une expression technique, sont *marouflés*, c'est-à-dire retenus adhérents, fixés de la manière la plus étroite aux monuments qu'ils enrichissent. Il en résulte que, malgré tout le soin que l'on pourrait apporter au dégagement et à la translation de ces belles peintures, on aurait toujours à craindre des dégradations ou des dommages qui seraient de véritables calamités pour l'art.

Que la Revue des Beaux-Arts continue donc à s'élever contre un semblable projet, et tous les artistes applaudiront.

N. GOSSE.
Peintre d histoire.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 529.

—

Séance du mardi 21 novembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. ROUGET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Desjardins, membre présent, en remplacement de M. le secrétaire général, que des affaires de famille empêchent d'assister à la séance. Ce procès-verbal est mis aux voix et adopté.

M. le président dépouille la correspondance, dans laquelle il trouve :

1° Les numéros des 11 et 18 novembre 1854 du journal anglais *the Builder*, lequel est renvoyé à l'examen de M. L. Moulat.

2° Le huitième numéro du *Bulletin* des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture. Renvoyé à M. E. Vavin.

La correspondance étant terminée, M. Paul Carpentier demande la parole et annonce à la Société que notre collègue M. Felsing, graveur à Darmstadt, vient d'être nommé membre associé de l'Académie des beaux-arts de Paris.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Horsin-Déon sur le tableau déposé chez M. Bondon. Notre collègue s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« D'après votre invitation, MM. Paul Carpentier, Ch. Chevalier et moi avons visité le tableau optique que M. Bondon tient exposé passage des Pavillons.

« Nous devons tout d'abord vous faire connaître qu'il est peut-être le seul vrai chef-d'œuvre du genre en fait de dessins ou peintures soumises aux règles de la catoptrique, cette science de la réflexion de la lumière. Nous n'avons jamais vu que des ébauches qui n'avaient d'autre prétention que celle de révéler aux artistes ses curieux effets; mais aujourd'hui il ne s'agit de rien moins que de la reproduction d'une composition capitale de Rubens, exécutée dans son école par un artiste d'un vrai talent.

« Cette peinture curieuse n'offre d'abord à la vue qu'une toile sur laquelle des couleurs ont été répandues en apparence sans discernement et sans forme sensible. Mais lorsqu'un miroir cylindrique est posé sur le point d'où rayonnent les cercles, alors, comme par magie, apparaît aux yeux du spectateur étonné une Élévation en croix dans laquelle il trouve toutes les difficultés vaincues : raccourcis, brillant dans la couleur, franchise

dans l'exécution. On comprend alors que pas une touche n'est donnée au hasard, que toutes sont le résultat d'une laborieuse recherche.

« Depuis longtemps les effets singuliers et curieux de la perspective sont bien négligés, je dirai même qu'ils sont aujourd'hui presque inconnus à l'artiste qu'ils intéressent cependant au plus haut point.

« Et comment pourrait-il en être autrement dans un temps où la science est ridiculisée, où le titre d'homme sérieux est mis à l'index? La perspective est devenue une spécialité : un peintre a aujourd'hui son perspecteur comme il a son marchand de couleurs, et comme les copistes du Musée ont leurs dessinateurs, le diagraphe étant devenu un instrument officiel

« Quoi qu'il en soit, le tableau de M. Bondon nous rappelle un ouvrage des plus intéressants, le *Traité de perspective*, du P. Niceron. Dans ce livre, les problèmes catoptriques du R. P. Mersenne sont résolus avec simplicité et clarté; tous les eff ts curieux de la perspective sont rassemblés dans ce volume. Leur bizarrerie intéresse et facilite souvent l'intelligence de problèmes que plus d'un peintre a renoncé à résoudre. Nous terminons donc ce rapport en recommandant particulièrement à l'attention des artistes et des amateurs le tableau de M. Bondon et le traité du R. P. Niceron. »

La parole est ensuite donnée à M. Paul Carpentier pour faire son rapport sur la lettre de notre collègue M. Hyvonnait. Après en avoir fait la lecture et soumis de justes appréciations à la Société, il est décidé qu'il serait écrit à M. Hyvonnait, tandis que le rapport est déposé aux archives.

La discussion générale sur les jetons de présence est déclarée ouverte. M. Desjardins, auteur de la proposition, en rappelle les termes, et après une courte discussion, la Société décide que vu l'importance de la proposition une convocation générale des membres de la Société sera prochainement faite, à l'effet d'indiquer le jour de la discussion générale.

L'ordre du jour étant épuisé, une longue conversation a lieu sur le journal de la Société; il est convenu que la discussion sera ouverte dans la séance prochaine et sera mise à l'ordre du jour.

M. Ch. Chevalier demande qu'une commission soit nommée pour qu'il lui donne connaissance d'un appareil qu'il possède, dit transmomètre, par M. Wolkoff, qui offre le moyen de déterminer la forme et le volume moyen de la tête et du crâne de l'homme. Cette commission se compose de MM. Colombes, Paul Carpentier, Gatteaux et Husson.

M. Horsin-Déon annonce qu'il a réuni la commission pour le monument de Jean Cousin et qu'il a été convenu qu'il écrirait au président de la Société archéologique de Sens, avec laquelle la Société doit agir de concert, afin qu'il désigne les notabilités habitant à Paris qu'il désirerait voir joindre à la commission.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour de la séance du mardi 5 décembre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 21 novembre dernier; 2° Correspondance; 3° Rapport de M. L. Fournier sur le journal espagnol *las Bellas artes;* 4° Discussion générale sur la question du journal; 5° Discussion générale sur la question des jetons de présence.

Le secrétaire général,

I. MOULLARD, du Comtat.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS : *la Niaise*, *Rosemonde*. — PORTE-SAINT-MARTIN : *le Comte de Lavernie*. — VAUDEVILLE : *les Maris*, *Éva*. — GAITÉ : *les Cinq cents Diables*. — PALAIS-ROYAL. — VARIÉTÉS. — OPÉRA : le répertoire de Verdi. — ITALIENS : *Beatrice*. — OPÉRA-COMIQUE. — THÉATRE-LYRIQUE : M. Hector Berlioz, *l'Enfance du Christ*.

Il y a déjà un certain nombre d'années que M. Mazères avait fait ses preuves dans la comédie, en compagnie de Picard et de M. Empis, et *les Trois Quartiers*, *le Jeune Mari*, promettaient à coup sûr un poëte comique dans le genre de Picard lui-même, avec un peu moins de verve, et un peu plus de distinction. Par malheur pour la comédie, M. Mazères est entré dans la carrière administrative, et sa plume, au contact des affaires, a perdu sa souplesse et sa légèreté; il a donc écrit *la Niaise* comme on rédige un rapport officiel. La gaieté est généralement absente de cette comédie, surtout des derniers actes. Le titre de la pièce n'est d'ailleurs qu'une antiphrase. Cette femme, qui passe pour une niaise aux yeux de son mari, est naturellement très-fine, plus fine que lui, et devient la cheville ouvrière de l'action. Il n'y avait pas lieu de faire cinq actes avec cette idée, qui n'est pas neuve. L'auteur s'est donné beaucoup de peine pour peu de résultat; des scènes bien faites et des mots de bon aloi se rencontrent dans son ouvrage, mais des détails admi-

nistratifs y tiennent trop de place. Cette comédie a été fort bien jouée, notamment par Geffroi, et par Mme Madeleine Brohan, mais tous leurs efforts ne pourront maintenir au répertoire une œuvre en retard de vingt-cinq ans au moins pour le langage et pour la forme.

Je crois que M. Latour-de-Saint Ybars, dans le désir bien naturel, d'ailleurs, de faire jouer un rôle à Mlle Rachel, s'est aussi un peu attardé. Le poëte n'a pas dans le cadre étroit qu'il s'est imposé (un acte en vers) suffisamment rajeuni la vieille forme tragique. Rosemonde, fille de Cummond, roi des Lépides, et captive à la cour d'Alboin, roi des Lombards, est destinée à la couche du vainqueur. Le féroce Alboin, non content de s'emparer de sa beauté, veut encore que Rosemonde boive dans le crâne même du roi des Lépides. Rosemonde se révolte à cette idée, et par ses séductions se crée un défenseur qui assassine le roi, et qu'elle récompense fort mal, car elle se tue au lieu de tenir ses engagements envers lui. Cette situation n'est autre que celle d'Oreste qui immole Pyrrhus, comme on sait et se voit dédaigné par Hermione. Mlle Rachel a pensé qu'une fille, à laquelle on offre, en guise de coupe, le crâne de son père, fournirait à son jeu muet et aux qualités stridentes de sa voix qui se plie à merveille aux sentiments de haine et de vengeance, quelques beaux effets. Il faut dire que dans cette création la tragédienne ne s'est pas tenue à sa hauteur ordinaire.

Après avoir assez longtemps partagé, grâce à une active et intelligente collaboration, la fortune dramatique et littéraire de M. Alexandre Dumas, bien plus que ses succès, car le renom du grand romancier absorbait toujours le sien, M. Auguste Maquet a pris le parti de voler de ses propres ailes, et tour à tour on l'a vu réussir dans le feuilleton et au théâtre. Un des derniers romans de M. Auguste Maquet a pour titre *le Comte de Lavernie;* l'écrivain s'est chargé de le mettre lui-même en scène à la Porte-Saint Martin. Il s'agit de la rivalité de Mme de Maintenon et de Louvois, rivalité compliquée d'enfants naturels, dont l'histoire ne parle pas. Le drame de M. Maquet est un de ces grands drames, comme il en faisait avec son ancien collaborateur, qui tiennent l'attention du public éveillée pendant toute une soirée.

Au Vaudeville, *les Maris me font toujours rire*, ont fort réussi. C'est une peinture très-gaie de la jalousie conjugale. Un beau jeune homme que les maris font rire, et qui est enchanté d'en avoir forcé un à se cacher dans une armoire, se marie à son tour, et, cédant lui-même au défaut dont il s'était moqué chez les autres, finit par se cacher dans cette même armoire où les maris s'enferment pour épier leurs femmes. L'ouvrage de MM. Jaime fils et Delacour est lestement joué par Félix et Delannoy.

Nous sommes en retard avec le compte rendu d'*Eva*, sorte de drame à spectacle par MM. Deslandes et Montjoie, représenté au théâtre de la place de la Bourse avant le vaudeville qui précède. Eva est une jeune fille séduite, dont le repentir efface la faute. Ce drame écrit avec soin, et qui s'appuie sur d'émouvantes situations, a donné lieu à Mlle Fargueil de faire apprécier de nouveau son talent, aimé du public.

La Gaîté s'est vouée *aux Cinq cents Diables* de MM. Dumanoir et Dennery. On connaît cette locution proverbiale : tirer le diable par la queue, et il est question d'une queue de diable perdue et retrouvée dans les circonstances les plus baroques. Ces sortes de pièces ne supportent pas l'analyse, mais on les voit avec plaisir et l'on ne saurait se faire une idée de l'hilarité que produit cette désopilante féerie.

Avec MM. Marc-Michel et Labiche, le Palais-Royal n'est pas en reste de joyeusetés. *Otez votre fille s'il vous plaît*, a toute l'excentricité voulue pour plaire aux amateurs de ce théâtre, où la bouffonnerie est toujours bien reçue. Levassor joue le rôle d'un peintre, que ses imaginations amoureuses empêchent toujours d'arriver à l'Exposition. Comme tous les personnages de théâtre, l'incandescent artiste finit par se marier, et le public emporte l'espoir que cette union ouvrira à son héros les portes du Louvre.

L'horizon des Variétés s'est égayé une heure durant l'autre soir avec *le Roi malgré lui*, de MM. Jautard et Montjoie. Après et avant tant d'autres, les auteurs de cet acte tout enrubanné, tout poudré, tout musqué, ont fait une excursion dans ce XVIIIe siècle qui sera pendant longtemps encore la ressource des chercheurs d'aventures et des fantaisistes. La pièce en question roule tout entière sur un quiproquo et un travesti; le quiproquo profite à un jeune seigneur que l'on fait passer pour le monarque lui-même; le travesti est porté par Mlle Scrivaneck; c'est assez dire que rien n'a manqué à la réussite.

HIPPOLYTE LUCAS.

Après plusieurs ajournements, la rentrée de Mlle Sophie Cruvelli s'est effectuée à l'Opéra dans le rôle de Valentine des *Huguenots*, sans autre incident qu'un mot de la reine Marguerite au début du second acte, lorsque cette princesse demande à sa demoiselle d'honneur des nouvelles de *son hardi voyage.* Une soudaine et bruyante hila-

rité a accueilli cet à-propos qui n'a rien enlevé au succès de la représentation. Gardoni lui aussi a reparu dans le rôle de Fernand de *la Favorite* sur la scène de ses premiers triomphes, et comme décidément le vent de l'Académie impériale de musique est aux rentrées, on a revu le même soir, dans l'ouvrage de Donizetti et après une trop longue absence, la souple et passionnée danseuse qui s'appelle Mme Guy Stephan.

La nouveauté de cet hiver à l'Académie impériale sera, comme on sait, *les Vêpres siciliennes*, livret de M. Scribe, dont la musique a spécialement été écrite pour notre scène, par le maître Guiseppe Verdi. Il y a donc quelque intérêt à connaître les antécédents et les titres du compositeur qui va sans doute mettre le comble à sa renommée chez nous. Un journal de Turin, *Il Pirata*, a récemment donné la liste complète des ouvrages de Verdi en y joignant les noms des artistes qui en ont été les interprètes aux premières représentations; nous nous bornerons à extraire de ce travail les titres des opéras avec les époques de leur apparition et l'indication des villes qui en ont eu les prémices : *Oberto de san Bonifacio*, novembre 1839, Milan; — *Un Giorno di regno*, opéra bouffe de Romani, septembre 1840, Milan; — *Nabucodonosor*, poëme de Thémistocle Solera, mars 1842, Milan; — *I Lombardi alla prima crociata*, de Th. Solera, février 1843, Milan; — *Ernani*, poëme de Piave, mars 1844, Venise; — *I Due Foscari*, de Piave, novembre 1844, Rome; — *Giovanna d'Arco*, poëme de Th Solera, février 1845, Milan; — *Alzira*, poëme de Cammarano, août 1845, Naples; — *Attila*, de Th. Solera, mars 1846, Venise; — *Macbeth*, de Piave, mars 1847, Florence; — *I Manasdieri*, de Maffei, juillet 1847, Londres; — *La Battaglia di Legnano*, poëme de Cammarano, janvier 1849, Rome; — *Il Corsaro*, 1849, Trieste; — *Luisa Miller*, de Cammarano, décembre 1849, Naples; — *Stiffelio*, novembre 1850, Trieste; — *Rigoletto*, mars 1851, Venise; — *Il Trovatore*, poëme de Cammarano, janvier 1853, Rome; — *La Traviata*, mars 1853, Venise. En tout, dix-huit ouvrages auxquels on ajoute à tort la *Jérusalem* donnée à l'Opéra, cette partition n'ayant été que la reproduction presque textuelle *di Lombardi* avec intercalation de divers autres morceaux du maître.

Au Théâtre-Italien, la Frezzolini a retrouvé dans la *Beatrice* de Bellini ses admirables élans, ses douces cantilènes et son succès de la saison dernière. On parle de la prochaine reprise des *Tre Nozze*, opéra de M. Alari, dont un des rôles a été créé à Paris par Mme Sontag, ainsi que de la première représentation du *Trovatore*, avec la Frezzolini et le ténor Boccarde.

Deux petits ouvrages se répètent à l'Opéra-Comique : l'un est *le Chien du Berger*, de M. Grisar; l'autre a pour titre *Miss Fauvette;* M. Victor Massé en a écrit la musique, et la fauvette, on le devine, sera Mme Miolan-Carvalho. — Le Théâtre-Lyrique s'occupe très-activement de la remise à la scène d'un chef-d'œuvre auquel le temps n'a rien fait perdre de sa popularité chez nous, de ce *Robin des Bois* qui bientôt passionnera la foule du boulevard du Temple comme il l'a jadis enthousiasmée à l'Odéon.

Avant de partir pour l'Allemagne, où plusieurs villes importantes l'appellent, M. Hector Berlioz donnera, le 10 de ce mois, dans la salle Hertz, un concert qu'il dirigera en personne, et dont le programme sera en grande partie formé d'œuvres de sa composition. La principale de ces œuvres sera une trilogie sacrée, *l'Enfance du Christ*, dont M. Berlioz a écrit les paroles et la musique, et qui doit, dit-on, mettre le comble à la renommée lyrique de l'auteur du *Faust* et de la symphonie d'*Harold*.

MÉLANGES.

1er décembre.

La commission chargée de l'organisation de l'Exposition des beaux-arts, en 1855, prenant en considération le désir exprimé par plusieurs comités étrangers, a décidé que le délai fixé pour l'envoi, par les comités étrangers, des listes des artistes exposants, et qui expirait le 30 novembre, sera prorogé au 20 décembre de cette année.

— Le délai fixé aux artistes, par l'avis de M. le commissaire chargé de la direction de l'Exposition universelle des beaux-arts, pour la déclaration du nombre et de la dimension des ouvrages qu'ils se proposent de présenter à la prochaine Exposition, ce délai qui expirait le 15 novembre dernier, a été, par un nouvel avis, prorogé jusqu'au 30 du même mois. Les déclarations devront être faites aux bureaux de l'Exposition (section des Beaux-Arts), rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, soit par l'artiste en personne, soit par lettre affranchie. On ne peut savoir trop de gré à l'administration supérieure de sa constante sollicitude envers les artistes.

— Durant la dernière quinzaine, une des sommités du monde artistique a été frappée d'un grand deuil. Mme la comtesse Charles de Nieuwerkerke, née de Vassan, mère du directeur général des Musées, intendant des beaux-arts de la Maison de l'Empereur, est morte à Paris, à la suite d'une longue maladie; ses dépouilles mortelles seront trans-

portées à sa terre de Villiers, où se trouve le tombeau de sa famille.

— Les travaux qui s'exécutent dans la partie du Louvre devant l'ancienne entrée du Musée, mettant à découvert les fondations de l'édifice, ont permis de reconnaître des constructions souterraines d'une haute antiquité. On croit aujourd'hui être certain que du Louvre à la rue de la Monnaie, où Gabrielle d'Estrées avait un hôtel, il régnait sous le sol une galerie construite par les ordres de Henri IV.

— Le nivellement et le pavage de la place du Carrousel viennent d'être terminés. Cette grande opération a fait disparaître l'éminence qui dominait de près de 4 mètres l'arc de Triomphe et les Tuileries, et qui cachait au spectateur le pied des galeries latérales. Pour mettre la place du Carrousel dans l'état ou elle est aujourd'hui, il a fallu enlever 45 000 mètres cubes de déblais, garnir de pavés une surface de 34 000 mètres, et construire des galeries d'égout de 500 mètres de longueur.

—Le côté du pont d'Austerlitz en regard du chevet de Notre-Dame, a été dégagé de ses échafaudages, et l'on peut juger maintenant de l'élégante hardiesse des voûtes nouvelles. Dans les massifs en pierre de taille réservés au-dessus des piles, à la retombée des voûtes, on va, dit on, sculpter des aigles en bas-relief comme au pont d'Iéna.

— Il est question d'élever, entre le pont des Invalides et celui d'Iéna, aux frais d'une entreprise particulière, une nouvelle voie de communications qu'on appellerait le pont d'Alma.

— La restauration du pont au Change a été commencée par celle de la pile de l'arche du Diable et de l'arche Avalant. Le pont au Change actuel fut commencé le 19 septembre 1639, sous Louis XIII, et terminé sous Louis XIV enfant, le 20 octobre 1640. Il a 123 mètres 75 centimètres de longueur, et 32 mètres 60 centimètres de largeur. Il est le plus large des ponts de Paris. Au commencement du siècle, deux rangées de maisons à cinq et six étages étaient encore pressées sur ses bords. Il remplaça le Grand-Pont, dont l'origine remontait à l'époque romaine.

— Paris compte un passage de plus. Cette nouvelle voie, située sur la rive gauche de la Seine dans le quartier des études, a reçu le nom de passage Sorbonne.

— On parle de la publication prochaine d'un nouveau volume de M. Victor Hugo, qui aurait pour titre : *les Contemplations*.

— Par son testament, l'illustre jurisconsulte père du général Merlin qui vient de mourir, avait donné au musée de Douai son buste en marbre, exécuté par David (d'Angers), mais à la condition qu'il resterait entre les mains du général jusqu'à la mort de celui-ci. Ce précieux morceau de sculpture va prochainement enrichir le Musée de Douai.

— Nîmes, en sa qualité de ville historique et artistique, ne pouvait se dispenser de prendre part aux développements de plus en plus notables que subissent les beaux-arts chez nous; Nîmes ouvre donc tous les deux ans, aux amateurs et à la foule, les portes d'une exposition d'ouvrages d'artistes vivants, où l'on regrette seulement de trouver cette année des productions d'un ordre plus que médiocre mêlées à des œuvres d'un mérite réel. Le jury nîmois se montrera sans doute moins indulgent en 1856.

— La distribution des récompenses aux artistes exposants du dernier salon de Bruxelles aura lieu dimanche 3 de ce mois avec un grand éclat; on croit que S. M. le roi des Belges présidera en personne à cette solennité.

— D'après ce qui se répète, M. le baron Wappers, de plus en plus attaché au séjour de Paris par ses travaux, serait sur le point de donner sa démission de directeur de l'Académie de peinture d'Anvers; M. Wappers aurait, dit-on, pour successeur dans ces hautes fonctions, un de ses confrères, M. N. de Keyser.

—Le professeur Henzel, de Berlin, dont le nom a été plusieurs fois cité avec éloge dans cette Revue, est attendu à Rome, où il doit peindre le portrait du souverain pontife.

M. Von Kaulback est à Munich, où il consacrera une grande partie de l'hiver à l'achèvement du grand carton de son tableau destiné au Musée de cette capitale, et qui a pour sujet : *l'Arrivée des Croisés devant Jérusalem*.

—Le portrait de la jeune impératrice d'Autriche a été commandé à M. Fritz Kaulback par le duc Max de Bavière.

— Le grand-duc de Saxe-Weimar fait faire présentement d'importants travaux de restauration au château de la Wartbourg, un des plus curieux monuments du moyen âge en Allemagne. La Wartbourg a été bâtie, dit-on, au milieu du XI[e] siècle, par Louis, landgrave de Thuringe; ce château se mêle, par sa fondation, aux origines de la maison de Saxe; aussi y aura-t-il dans le musée de vieilles armes que l'on se propose d'y placer, une collection d'objets historiques se rattachant à l'histoire de cette maison. Le grand-duc a fait restaurer la chambre qui a été habitée par sainte Élisabeth de Hongrie, la salle des Minnesingers où les poëtes livrèrent au moyen âge leur fameux tournoi littéraire, et la chambre où Luther, en 1521, a travaillé, pendant qu'il s'y était réfugié, à la traduction de la Bible.

CABINET

DU BARON DE MECKLEMBOURG.

VENTE PUBLIQUE.

La guerre et les préoccupations qu'elle cause n'ont pu arrêter chez nous la valeur ascensionnelle des objets d'art; nous constations, il y a deux ans, les prix considérables que la concurrence des amateurs accordait à ces ouvrages, et il nous semblait que ces prix ne pouvaient être dépassés. Les enchères du beau cabinet du baron de Mecklembourg prouvent que l'empressement est loin de s'affaiblir; il serait impossible, en effet, de citer dans les ventes précédentes rien de comparable à ce qui s'est produit dans celle dont nous avons aujourd'hui à rendre compte.

Trois jours durant, tout ce que Paris et la province renferment de connaisseurs et de gens de goût s'était donné rendez-vous à l'hôtel de la rue Drouot; chacun était impatient de connaître cette mystérieuse collection, si vantée, que peu de personnes avaient vue, et dont le propriétaire, dit-on, ne jouissait pas lui-même. Il est vrai de dire que le cabinet du baron de Mecklembourg possédait des peintures hors ligne, entre autres ce qu'il faut considérer peut-être comme le chef-d'œuvre de Philippe Wouwermans, le *Marché aux chevaux*. Composition, couleur, touche spirituelle et scrupuleuse, conservation, tout est exquis dans ce tableau; aussi a-t-il été poussé jusqu'à 80 000 fr. Pour cette adjudication comme pour celles qui vont suivre, il est toujours entendu que nous ne comptons pas les frais. Le *Marché aux chevaux* avait été acheté 35 600 fr. à la vente de Mme la duchesse de Berry, en 1837. Le plus haut prix jusqu'à présent obtenu par les œuvres de Wouwermans n'avait pas excédé 60 000 fr., somme payée pour une de ses productions à la vente du cardinal Fesch.

Le second tableau qui a eu, sous le rapport pécuniaire, les honneurs de la vente dont il s'agit, a été un Hobbema, adjugé à 72 000 fr., prix énorme, qui ne s'explique à nos yeux que par l'extrême rareté de ce maître. L'œuvre en question, fort belle d'ailleurs, n'est cependant pas une des pages capitales de son auteur : elle est peu faite; sa touche, sa couleur ont quelque chose de cru, de sec, je dirais même de choquant, que ne compense pas ce qu'il gagne du côté de la fougue, du sentiment et du brillant. Plus terminé, Hobbema, en ce qui concerne la qualité du fini, est ordinairement supérieur à Ruysdaël, quoique moins sincère que lui. Dans ce cas seulement nous comprenons l'engouement extraordinaire qu'excitent les ouvrages, toutefois admirables, de ce célèbre paysagiste.

Ensuite sont venus un très-beau et capital tableau de Jean Both, d'un lumineux parfait et d'une grande chaleur de tons; vendu 28 200 fr.—Un magnifique *portrait du bourgmestre Sixt*, par Rembrandt, dans lequel on admire les magiques effets que cet illustre maître sait tirer du clair-obscur : 28,000 fr. — Une autre peinture du même maître, qui offrait aussi de précieuses qualités, mais dont le sujet est moins heureux, une *Tête de Christ* a été adjugée hors de proportion : 13 100 fr. — Des *Fleurs*, de Van Huysum, ont atteint le prix de 13 000 fr. C'est un très-beau tableau d'une exquise délicatesse, malheureusement l'artiste y a prodigué le jaune au point que ces tons trop répétés nui-

sent à l'effet général. — Une *Vue de Harlem*, par J. Ruysdaël, qui est aussi un tableau rare, a trouvé acquéreur à 7900 fr.

Nous ne rangerons pas seulement au nombre des tableaux de premier ordre qui composaient la riche collection du baron de Meckembourg ceux que recommandent un nom glorieux; nous placerons encore dans cette catégorie deux remarquables peintures si bien réussies qu'elles ont causé à l'exposition comme aux enchères une admiration unanime. La première de ces œuvres, d'après le catalogue, serait un Teniers que nous donnerons comme un de Heem, car cet artiste, fier de la collaboration d'un maître fameux, a dépensé dans son tableau toutes les ressources de son génie. Brillant et vérité dans la couleur, fini et élégance dans la touche, sont les mérites qui distinguent cette création à laquelle Teniers a ajouté des figures merveilleuses de lumière et de conscience et qui a été vendu 5500 fr. Le second tableau est *Le gibier mort*, par Wenix; c'est une production complète, réussie dans toutes ses parties, à laquelle on peut opposer des compositions du même auteur plus capitales, plus agréables, mais rien de plus parfait : 9000 fr.

Le reste de la collection du baron de Mecklembourg présentait encore de bons tableaux, quoique de ceux qui n'excluent pas les imperfections : ainsi, le Paul Potter vendu 6450 fr., est un tableau d'importance, d'une exécution consciencieuse, d'une couleur brillante et vraie, mais sa composition, son effet, laissent trop à désirer : — Les animaux et la composition du Berghem sont remarquables, mais sa couleur est poussée au noir au point de détruire entièrement l'effet général de l'œuvre, adjugée néanmoins 19000 fr. — Le Van der Neer, qui manque aussi de lumière, est monté à 4100 fr. — Le Ruysdaël, *Paysage avec cascades*, tableau supérieur qui a souffert surtout dans les silhouettes : 14 000 francs. — — Pynaker, excellent tableau, bien pur, mais défectueux dans sa composition, 6000 fr. — Sassoferrato, peu agréable, mais beau de qualité, 2200 fr. — *Marine*, par Guillaume Van den Velde. Les bâtiments qui meublent ce remarquable ouvrage sont très-bien éclairés, les nombreuses petites figures qui l'animent sont spirituellement touchées, mais les eaux lourdes, sales et sans transparence ne participent en rien du ciel qu'elles ne reflètent pas : 8900 fr.— Un *portrait de Philippe Rubens*, par son frère, le glorieux Pierre-Paul; portrait qui n'est qu'une étude : 3200 fr. — Un *Intérieur*, mis par le catalogue sous le nom de Pierre de Hooghe. Si cet *intérieur* est réellement du maître désigné, sous le rapport de l'esquisse il prouve peu en faveur de sa touche; 5450 fr.—Un très-joli petit *Van der Werf*, rivalisant avec Schalken; nous nous demandons seulement pourquoi cette lune sans reflets : 2600 fr. — *Saint Hubert*, par Wouwermans. Ce tableau est sans profondeur, sa couleur est lourde; seul, le cheval mérite quelque attention : 7200 fr. — J. Steen, sujet fâcheux : 2800 fr. — *Van Stry*, 505 fr. — *Miëris*, 2250 fr. — Enfin, une mauvaise copie d'Ostade, donnée au maître, 730 fr. — Un *portrait*, par Vanloo, 640 fr. — Verschuer, *marine*, 4100 fr.

Quelques tableaux modernes que possédait le baron de Mecklembourg ont été aussi chèrement payés : une *Mer agitée*, par Schotel, s'est vendue 6600 fr.; — des *Fleurs et Fruits*, par Beekers, 1700 fr.; — une *Aquarelle*, de Redouté, 605 fr.; — une *Porcelaine*, d'après Raphaël, 400 fr. Au résumé ces trente tableaux mis aux enchères ont produit toujours, sans y comprendre le cinq pour cent du droit de prisée, la somme de 356 000 fr. D'autres ventes suivront de près celle du cabinet du baron de Mecklembourg; nous formons des vœux pour qu'elles justifient les espérances qu'elles font concevoir, et pour que leur résultat égale le succès dont nous venons de consigner dans cette REVUE la rapide analyse.

HORSIN-DÉON.

Une communication que nous transmet un de nos collaborateurs, complète les détails donnés par l'article ci-dessus. Le *Marché aux chevaux* de Wouwermans,

appartient maintenant au marquis de Hertford, qui a si vivement disputé au gouvernement français et à la Russie le Murillo du maréchal Soult. L'Hobbema a été acheté par M. Fitz-R..., qui est, dit-on, un agent du Musée royal de Berlin. L'Hobbema en question avait, il y a une trentaine d'années, un pendant; les deux tableaux du maître se vendirent ensemble, à cette époque, 9000 fr. Le pendant figure aujourd'hui dans la galerie particulière du roi des Belges; on ne sait pas quel prix il a été payé. M. Schneider, ancien ministre des travaux publics, vice-président du Corps législatif, s'est rendu acquéreur du *portrait du bourgmestre Sixt*, par Rembrandt; le *Paysage* avec cascades, de Ruysdaël, a été acheté par M. Roux; la *Mer orageuse*, de Schotel, adjugée au prix de 6600 fr., avait coûté 9000 fr. au baron de Mecklembourg.

LES ÉGLISES DE PARIS.

Saint-Germain des Prés. — Saint-Eustache. — Saint-Sulpice. — Saint-Vincent de Paul. — Saint-Thomas d'Aquin. — Saint-Jacques du Haut-Pas. — Saint-Roch.

COMMANDES DE LA MUNICIPALITÉ.

Les séances toujours si intéressantes de la commission municipale de Paris, momentanément interrompues par la session du conseil général de la Seine, ont été reprises, au grand avantage des artistes et de la cité, le 1er de ce mois, pour être dorénavant tenues suivant l'usage les vendredis de chaque semaine. M. le préfet de la Seine, qui a fourni de si nombreuses preuves de son infatigable sollicitude et de ses capacités administratives depuis que la confiance de l'Empereur l'a investi des éminentes fonctions qu'il occupe, a encore donné, dès cette première réunion, des marques éclatantes de son dévouement au bien-être de la ville, au développement et à la prospérité des arts chez nous.

Sur ce point comme sur d'autres, tout ce que l'on pourrait dire de M. Haussmann a déjà été écrit par un biographe mieux informé et par une plume plus influente que la nôtre; nous ne pouvons que renvoyer ceux des lecteurs curieux d'en savoir davantage au travail spécial dans lequel M. Ferrier, secrétaire de M. le préfet de la Seine, attaché depuis de longues années à la personne de ce magistrat, a apprécié avec autant de conscience que de talent les qualités de premier ordre et les services rendus par M. Haussmann au pays. Le livre de M. Ferrier aura lui aussi son appréciation dans les colonnes de cette Revue, qui ne sortira pas de sa spécialité en l'examinant avec tout le soin qu'il mérite, et en lui rendant la justice qui lui est incontestablement due.

Mais c'est pour nous aujourd'hui une suffisante tâche de signaler à l'attention les nouveaux titres que M. Haussmann vient d'acquérir aux sympathies publiques par les généreuses propositions qu'il a soumises aux conseillers municipaux dans leur réunion du 1er décembre, et qu'un article, inséré au *Constitutionnel*, résume avec trop de lucidité pour qu'il ne nous soit pas permis de reproduire les passages de cette analyse ayant rapport à un sujet qui nous intéresse au plus haut degré. Il s'agit de travaux de peinture et de sculpture ou de compléments d'ornementation dans plusieurs de nos grands édifices religieux.

La décoration de l'église Saint-Germain des Prés, commencée avec tant de succès en 1842, va être continuée suivant les projets adoptés dès cette époque. Des peintures semblables à celles qui ont été exécutées par M. Hippolyte Flandrin dans le sanctuaire et dans le chœur de cette église, vont décorer les murs de la nef dont les voûtes ont déjà reçu une ornementation semblable à celle du reste de l'édifice. Ces peintures, qui ne doivent pas occuper moins de dix travées, représenteront, dans la partie supérieure, les archanges et les anges; plus bas, les prophètes, les sibylles et les Pères de l'Église; dans la frise, les principaux sujets de l'histoire sainte, et dans les tympans, les portraits des papes les plus célèbres.

Saint-Eustache est aussi l'une des cinq ou six églises dont l'administration a entrepris la décoration d'ensemble, et les travaux qu'on y a exécutés depuis quelques années, n'y laissent presque plus rien à faire. Sur vingt-quatre chapelles qui forment le pourtour de cette église, vingt-trois sont terminées. Les unes contenaient d'anciennes peintures que le grattage des murs a mises à découvert, et que l'on a restaurées; les autres ont été l'objet de décorations nouvelles. La dernière va recevoir des peintures et une ornementation semblables à celles qui ont été exécutées dans le reste de l'église.

L'église Saint-Sulpice vient d'obtenir ce qu'elle désirait et sollicitait depuis longtemps : la décoration des deux dernières chapelles de la nef. Sur la demande du curé et des membres de la fabrique, M. le ministre d'État a consenti à apporter

la moitié des frais. L'administration municipale, qui n'avait jusqu'ici été arrêtée que par l'élévation de la dépense, s'est empressée d'accepter l'offre de M. le ministre d'État, et les deux chapelles de l'église Saint-Sulpice, dont les murs attendaient depuis longtemps des peintures, vont recevoi' une décoration semblable à celle des autres chapelles.

En 1843, la ville de Paris fit exécuter, à titre d'essai, une peinture sur lave émaillée, dont l'invention était alors toute récente, et qui fut placée sous le porche de l'église Saint-Vincent de Paul, au-dessus de la porte principale. La solidité et le bon effet de ce nouveau genre de peinture, qui l'ont fait placer au nombre des inventions les plus curieuses et les plus intéressantes de notre époque, ont inspiré à l'administration la pensée d'en étendre l'application à toute la paroi principale du porche de l'église de Saint-Vincent de Paul. Cette décoration comprendra six nouveaux tableaux, à peu près de la même dimension que celui qui existe aujourd'hui.

L'église Saint-Thomas d'Aquin, dont les voûtes et les bras de la croix sont ornés de peintures dues au pinceau de M. Blondel, possède, à droite et à gauche de son maître-autel, deux fausses baies qui n'ont jusqu'à présent reçu aucune décoration et qui vont être ornées de deux grandes figures peintes.

Pour compléter l'énumération des travaux de peinture que la ville va commander cette année, nous mentionnerons encore deux vitraux peints : l'un pour la chapelle des catéchismes à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, dont le carton est fait depuis plusieurs années, d'après une Vierge de M. Ingres, et l'autre pour le buffet d'orgues de l'église Saint-Eustache, qui est aujourd'hui terminé et dont l'inauguration a eu lieu le 26 mai dernier. Ce buffet reçoit la lumière par une grande rose située au-dessus de la tribune de l'orgue.

On va également exécuter des vitraux de couleur pour les fenêtres du chœur de l'église Saint-Roch; ils remplaceront très-heureusement, à notre avis, les rideaux blancs, que l'on avait été depuis longtemps obligé de faire poser en cet endroit, pour garantir le maître-autel de l'ardeur du soleil. La moitié de la dépense sera supportée par la fabrique.

Enfin, nous avons encore à citer la commande d'une statue du Christ destinée à la chapelle que possède l'église Saint-Vincent de Paul pour la célébration des mariages mixtes. Cette figure sera exécutée en pierre, avec les parties nues en marbre.

L'ensemble des travaux que nous venons d'énumérer donnera lieu à une dépense totale de 315 612 fr. 61 c., que le conseil a autorisée en principe, sauf à pourvoir par des allocations successives au payement des artistes, au fur et à mesure de l'exécution.

Ces commandes de la municipalité dont le chiffre, grâce à l'active influence de M. Haussmann, va s'élevant d'un exercice à l'autre, ont une portée et une signification sur lesquelles il serait superflu d'insister. Les habitants de Paris n'ont qu'à se réjouir du développement des richesses monumentales dont le spectacle leur est incessamment offert, et le chapitre relatif à ces sortes de dépenses dans le budget de l'opulente cité, doit de plus en plus être considéré comme la liste civile des artistes.

Félix PIGEORY.

STATUE DE NAPOLÉON Ier

PROTECTEUR DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

Un grand hommage vient d'être rendu par la ville de Lille à la mémoire du fondateur de la dynastie napoléonienne : au centre de la Bourse de cette cité, s'élève maintenant la statue de Napoléon Ier, protecteur de l'industrie nationale dont l'inauguration a eu lieu avec un éclatant appareil, le dimanche 3 de ce mois. On n'a point oublié que l'idée de ce monument appartient à la chambre de commerce de Lille, qui en a fait l'objet d'une souscription à laquelle elle a pris une large part. La chambre a été secondée dans son initiative par le gouvernement qui s'est empressé de lui procurer le bronze nécessaire par le don de canons russes pris à Austerlitz. On se souvient encore que la première pierre de ce trophée a été officiellement posée l'année dernière par M. Dumas, sénateur, ancien ministre du commerce, au nom du souverain. En cette mémorable circonstance, M. Dumas avait annoncé que dix médailles d'honneur étaient mises par le gouvernement à la disposition de la chambre de commerce de Lille, pour être décernées aux agents industriels les plus capables du département du Nord.

La solennelle inauguration de la statue s'est accomplie cette année, sous les auspices du comte d'Arjuzon, chambellan de l'Empereur, tout exprès délégué par Sa Majesté. Une riche estrade avait été dressée dans l'intérieur de la Bourse en regard du monument : des siéges y avaient été préparés pour Mgr l'archevêque de Cambrai, le comte d'Arjuzon, le préfet du département et d'autres personnages qu'accompagnaient les autorités civiles et militaires et de nombreuses députations envoyées des alentours. Des applaudisse-

ments unanimes et des acclamations enthousiastes ont éclaté quand a été découverte la statue, œuvre de M. Lemaire, député du Nord, auquel les arts sont redevables, entre autres compositions, de l'admirable fronton de la Madeleine.

L'Empereur est debout, le front ceint d'une couronne de lauriers, revêtu de la toge et du manteau, une main appuyée sur le sceptre, l'autre étendue sur les attributs de l'agriculture et de l'industrie, représentés par un plant de betteraves, par une touffe de lin teillé et par des rouages de mécanique. Le bronze fondu à Paris, par M. Saint-Jean, est irréprochable : les parties dorées, la couronne, le sceptre, les abeilles du manteau sont d'un fort bon effet.

Plusieurs discours ou allocutions de circonstance ont été prononcés par Mgr l'archevêque de Cambrai, M. Kulhmann, président de la chambre de commerce de Lille, M. le préfet du Nord et M. le comte d'Arjuzon. Le bronze d'Austerlitz, fourni par l'État, a été pour M. Kulhmann le sujet d'un patriotique à-propos : il a exprimé la pensée, qu'un jour aussi sans doute, l'airain pris à Bomarsund, à Alma et à Inkermann servirait à l'érection de quelque monument pacifique.

L'aspect architectonique de la Bourse de Lille est connu ; un spacieux portique l'entoure : devant les arcades de ce portique seront posées sur des consoles faisant cortége au héros principal, les bustes des illustrations françaises qui ont le plus contribué au développement industriel du pays et parmi lesquels nous citerons, sans en épuiser la liste : Chaptal, Philippe de Girard, Vauquelin, Monge, Benjamin Delessert, Conté, Berthollet, Leblanc, Chappe, Brongniart, Montgolfier, Gay-Lussac, Oberkampf, Ternaux, et Richard Lenoir. Plusieurs de ces bustes sont déjà à leur place.

Les dix médailles d'honneur offertes par Son Excellence M. Magne, ont ensuite été décernées à dix contre-maîtres choisis par la chambre du commerce entre les plus habiles du département; ces braves travailleurs ont reçu leurs récompenses des mains de M. le comte d'Arjuzon.

On a en outre distribué aux ouvriers des députations qui figuraient dans le cortége, une médaille frappée pour la circonstance à la monnaie de Lille. Cette médaille d'un diamètre légèrement inférieur à celui d'une pièce de cinq francs, représente, sur sa face principale, l'effigie du chef de l'État avec cet exergue : NAPOLÉON III, EMPEREUR, 1854. Au revers on lit : A NAPOLÉON I[er], LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE, MONUMENT ÉRIGÉ A LA BOURSE LE 3 DÉCEMBRE 1854.

Ainsi s'est terminée une cérémonie qui laissera d'ineffaçables traces dans le souvenir de tous ceux qui y ont assisté.

MOSAÏQUE.

Portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, par M. Léon Noël. — Peintures au palais du quai d'Orsay. — *Les peintres mosaïstes.* — Bustes d'Ancelot et de Mlle Fix.—La présidence de l'École des beaux-arts. — Le fauteuil du comte de Saint-Aulaire M. le duc de Broglie. — L'*Imitation de Jésus-Christ.* — Médaille de l'emprunt national. — L'armurerie française. — Les pensionnaires du département de Maine-et-Loire. — L'église Saint-Martin de Vendôme. — Direction de l'Ecole des beaux-arts de Dijon. — Exposition de la Société des amis des arts de Bordeaux. — Médailles et achats de tableaux à l'Exposition de Nîmes. — Saint-Paul hors les murs, à Rome.

M. Léon Noël a terminé la lithographie du portrait en pied de l'Empereur, d'après la belle peinture de M. Winterhalter. On sait que ce consciencieux artiste avait déjà fait paraître la lithographie du portrait de Sa Majesté l'Impératrice, d'après le même peintre.

M. Gendron qui a exécuté dans la salle des Pas Perdus du palais d'Orsay, de fort bonnes peintures mnrales, a été chargé par le gouvernement de compléter son œuvre; il aura à peindre une suite assez importante de cartouches et de pendentifs nécessaires à l'ornementation de l'une des plus belles salles du palais construit par M. Lacornée.

Un de nos peintres distingués, M. Faustin Besson, s'occupe très-activement de finir, pour 1855, un tableau d'assez grande dimension, ayant pour sujet : *Les peintres mosaïstes.* On dit déjà beaucoup de bien de cet ouvrage.

M. Gayrard achève en ce moment un buste en marbre d'Ancelot pour la salle des séances de l'Institut. On espère que l'habile statuaire exécutera une reproduction de ce beau buste pour la Bibliothèque de la ville du Havre, patrie de l'académicien.

A sa nombreuse et remarquable collection de bustes de personnages contemporains, M. Auguste Barre vient d'ajouter celui d'une des plus gracieuses sociétaires de la Comédie française, Mlle Delphine Fix. La physionomie fine, animée et spirituelle de la jeune actrice a été rendue par le sculpteur avec autant de talent que de vérité.

A dater du 1[er] janvier prochain, M. Auguste

Dumont, statuaire, vice-président de l'École des beaux arts, pendant l'année 1854, deviendra président pour toute la durée de l'année 1855. M. Robert-Fleury, sera vice-président pour le même espace de temps.

Un nouveau vide s'est produit au sein de l'Académie française, sur laquelle, depuis quelques années, la mort ne cesse pas de s'appesantir. Le fauteuil du comte de Sainte-Aulaire est vacant. Parmi les candidatures les plus sérieuses à la succession du défunt académicien, on place celle de M. le duc de Broglie, grand seigneur, homme d'État et écrivain d'une haute moralité, qui a épousé, comme on sait, la fille de Mme de Staël.

La typographie française, bien résolue à ne point laisser déchoir l'antique renommée d'un art dont l'éclat a jadis été si vif à Anvers, Strasbourg, Mayence, Paris, Lyon, Venise, Amsterdam et autres grandes cités, prépare pour l'Exposition universelle un chef-d'œuvre qui aspire à égaler, s'il ne les surpasse pas, les merveilles des Plantin et des Robert Étienne, la *Bible polyglote* de Philippe II, à Anvers, et le *La Fontaine* des fermiers généraux, à Paris. Il s'agit, au dire du journal *l'Union*, d'une réimpression de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui ne sera tirée qu'à cent exemplaires, lesquels coûteront cinquante mille écus.

L'emprunt national, dont la souscription a été un des faits les plus significatifs de cette époque, méritait bien d'être commémoré par l'art. M. Caqué, graveur de l'Empereur, vient de terminer une médaille de grand module, représentant sur la face l'effigie de l'Empereur, et sur le revers une scène pleine d'intérêt : la France, debout devant un autel, tient avec fierté dans une main le sceptre impérial, et dans l'autre la foudre, tandis qu'à ses pieds, l'Agriculture, le Commerce, les Arts, l'Industrie, personnifiés par quatre figures, déposent leurs souscriptions. Sur la partie antérieure de l'autel sont gravés ces mots : 700 000 SOUSCRIPTEURS, 468 MILLIONS. Pour légende on lit : EMPRUNT DES 250 MILLIONS PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE, et sur l'exergue : M. BINEAU, MINISTRE DES FINANCES, MDCCCLIV.

On sait avec quels légitimes succès l'armurerie parisienne soutient dans le monde le renom de sa spécialité presque artistique; les armuriers de notre capitale, se souvenant des bonnes traditions de l'Exposition universelle de Londres, viennent, comme ils l'avaient fait en 1851, de former une société pour l'Exposition de l'année prochaine. L'un des chefs de cette industrie, M. Devismes, a été nommé délégué de l'association; c'est lui qui a reçu la mission de disposer la montre monumentale dans laquelle ses confrères placeront leurs chefs-d'œuvre.

Une mesure qui aura sans nul doute la plus heureuse influence pour les arts et pour les artistes, et qui ne saurait rencontrer trop d'imitateurs en France, a récemment été prise par le préfet de Maine-et-Loire. Le conseil général de ce département est dans l'usage d'affecter chaque année un crédit de 3000 francs, réparti en quatre pensions chacune de 750 francs, pour un laps de quatre années, aux jeunes gens montrant des aptitudes pour la peinture, la statuaire, ou les autres branches de l'art. Les élus ainsi pensionnés ont toute latitude de se rendre à Paris et d'y recevoir les leçons des plus habiles maîtres. Quoi qu'il en soit, les bienveillantes dispositions du conseil général, réglementées par M. le préfet, auront désormais de plus productifs résultats pour les élèves et pour le département. Au terme de ce règlement une commission de sept membres, sous la présidence du préfet, statuera tous les ans, au mois de novembre, sur le mérite des candidats, qui devront avoir moins de vingt-cinq ans et appartenir à la circonscription départementale de Maine-et-Loire. Des concours de dessin et de modelé d'après nature, à l'instar de ceux de notre École impériale des Beaux-Arts, attesteront les capacités ou la vocation des aspirants qui, devenus pensionnaires, auront comme par le passé, la faculté de choisir leurs professeurs à Paris. Avant l'expiration de leur quatrième année d'étude, les pensionnaires seront tenus d'envoyer à Angers une copie de tableau de maître, ou une sculpture en terre cuite; ces ouvrages, réunis dans une des salles de la préfecture, formeront à la longue une sorte de musée qui aura bien son intérêt.

La ville de Vendôme, cette petite Venise de la France, possède quelques monuments curieux, des ruines intéressantes, principalement celles de l'église de Saint-Martin, devenue comme tant d'autres, depuis 1792, une halle au blé et aux marchandises. Située presque au centre de la ville, cette église a été construite à deux époques différentes : une moitié dans le XVe siècle; l'autre moitié dans le XVIe. Malheureusement, le point de jonction des travaux des architectes qui se sont succédé dans cette entreprise, est marqué d'une manière assez fâcheuse sous le rapport de l'harmonie des lignes et de l'ornementation intérieure. Achetée par la commune de Vendôme il y a soixante-deux ans, et affectée à son service actuel par un décret de la Convention, l'église Saint-Martin ne fut pas même entretenue comme aurait dû l'être un marché; on avait cru beaucoup faire en la laissant debout. Cette négligence a eu pour résultat qu'au commencement de cette année quelques parties de la nef se sont écroulées.

Comme on le pense, le premier soin de l'autorité a été de faire étayer l'édifice. Les habitants se sont alors émus, non du sort de la vénérable église, mais du péril dont ils étaient menacés. Les circonstances étaient graves ; elles commandaient une prompte détermination. Le conseil municipal s'assemble, et décide que le monument sera démoli. C'était assurément le droit de la municipalité d'en agir ainsi : elle devait pourvoir d'une part à la sûreté de ses administrés, et de l'autre elle avait la triste certitude que l'état des finances locales ne lui permettait pas d'entreprendre une coûteuse restauration. Mais, par un de ces retours d'opinions, fréquents chez nous, et qu'il serait superflu de vouloir expliquer, à peine l'arrêt en vertu duquel l'église Saint-Martin doit disparaître a-t-il été rendu, que des amis des arts ont élevé la voix et protesté avec énergie contre l'accomplissement d'un acte semblable. Deux partis se sont trouvés et se trouvent maintenant encore en présence : ceux qui veulent la démolition et ceux qui la repoussent.

L'église Saint-Martin, comme nous l'avons dit, est un curieux spécimen de l'architecture au XVe et au XVIe siècle ; elle est ornée de sculptures qui ne manquent ni de correction ni d'élégance ; à l'intérieur, la hardiesse de ses voûtes étonne le regard ; au dehors un clocher, dominant toutes les habitations, est d'un pittoresque effet pour le voyageur et pour l'antiquaire.

Les bonnes raisons et les excuses spécieuses abondent chez les défenseurs et chez les adversaires du monument. Suivant les premiers, dont nous partageons l'avis, il ne faut pas anéantir jusqu'à la dernière toutes les traces d'un noble passé. La démolition d'ailleurs, indépendamment du danger qu'elle entraînera à sa suite, occasionnera aussi des dépenses. Au dire des seconds, le délabrement de l'édifice est si profond, l'ignorance ou l'incurie dont il a été victime depuis le commencement du siècle ont tellement multiplié pour lui les causes de ruine, qu'à moins de sommes considérables, et sans trop savoir à quelle destination il sera approprié, on ne peut nourrir l'espoir de l'arracher à son anéantissement.

En ce moment l'art et l'intérêt municipal se combattent à Vendôme : lequel des deux l'emportera? La démolition a été votée, mais ce vote n'aura d'effet qu'autant qn'il aura reçu la sanction du gouvernement. Peut-être est-il permis de croire que, tout en rassurant les habitants de Vendôme, on leur conservera le pieux sanctuaire qu'ils ont trop longtemps dédaigné, et que la gothique église de Saint-Martin ne sera pas rayée de la liste des anciens monuments, qui sont une des richesses de la France centrale.

Depuis la nomination de M. Ziégler à la direction de l'École des Beaux-Arts de Dijon, d'importants et utiles changements ont été introduits dans l'administration et les travaux de cette école, qui, après avoir donné l'exemple et rendu de signalés services aux arts, était tombée depuis 1848 dans une déplorable décadence. Grâce à l'énergique élan qui vient de lui être imprimé par l'auteur de la *Vision de saint Luc et de l'hémicycle* de la Madeleine, grâce au concours que l'intelligente impulsion de M. Ziégler a trouvé dans la sollicitude et les lumières du conseil général de la Côte-d'Or, on a aujourd'hui l'assurance qu'avant peu l'École des Beaux-Arts de Dijon aura repris le rang d'où elle n'aurait jamais dû descendre.

Pour la quatrième fois depuis son utile création, la Société des amis des arts de Bordeaux a ouvert ses galeries à une exhibition publique d'ouvrages des artistes vivants ; elle a appelé à elle les représentants des écoles françaises et étrangères, et on lui doit la justice de dire que d'une exposition à l'autre son succès n'a point cessé de croître. Nous avons constaté en son lieu l'achat par la Société des amis des arts de cette ville, au prix de vingt mille francs, du remarquable tableau de M. Léon Cogniet, *la Tintorella.* Il se répète aujourd'hui que depuis le début des exhibitions bordelaises, les ventes d'œuvres artistiques qui ont eu l'avantage d'y être admises, ont atteint un chiffre de plus de cent vingt mille francs. En raison même de ces heureuses circonstances, le nombre des artistes, la quantité et la valeur de leurs productions ont été dans un continuel progrès. L'exhibition actuelle ne compte pas moins de deux cent soixante-seize artistes, dont soixante au moins appartiennent à la Belgique ou aux Pays-Bas. Il est vrai que la plupart des ouvrages envoyés ont déjà paru ailleurs, principalement au dernier Salon de Paris et à celui qui vient de se clore à Bruxelles ; mais ce n'est pas là certainement une remarque défavorable. Parmi ces envois figurent un petit tableau de M. Horace Vernet : *Cheval blanc à l'écurie;* une page sérieuse de M. Chasseriau : *le Tépidarium aux Thermes de Pompeïa*, et *le Marché aux chevaux*, que Mlle Rosa Bonheur aura sans doute eu le temps de finir depuis le jour où elle l'a pour la première fois soumis aux regards de la foule.

Plus départementale que l'exposition de Bordeaux, celle de Nîmes a présenté sous divers rapports un véritable intérêt, bien que la peinture d'histoire y fût faiblement représentée, et que la statuaire y brillât moins par la quantité que par le mérite des œuvres. Au demeurant, cette solennité artistique, qui a tenu beaucoup de promesses, inspire de légitimes espérances. Les récompenses

décernées par la commission des Beaux-Arts se sont réparties de la manière suivante : la médaille d'or à M. Joseph Félon, de Paris, pour sa *Vénus ;* une médaille d'argent à MM. Perrot et Doze, de Nîmes ; enfin une médaille de bronze à MM. Ponthus-Cinier, Appian, de Lyon, et Crapelet, de Marseille. En outre, la commission a fait achat pour sa loterie des tableaux désignés ci-après :

Un Paysage, par M. Hector Allemand, de Lyon ; *la Fille du Tintoret*, par M. Jalabert, de Carcassonne ; *un Tableau de Fleurs*, par M. Régnier, de Lyon ; *l'Heureuse Mère*, par M. Doze, de Nîmes ; *la Ronde d'enfants*, par M. Brun, de Montpellier ; *le Testament*, par M. Carmagnolle, d'Aix ; *l'Aumône*, par M. Fouque, d'Arles ; *le Trompette*, par M. Virenque, de Montpellier ; *un Paysage*, par M. Baboult, de Grenoble ; *le Joueur de vielle*, par M. Bert, de Nîmes ; *un dessin au fusain*, par M. Appian, de Lyon ; *Vue de Constantinople*, par M. Huguet ; *Cangue descendant le Nil* par M. Crapelet, de Marseille. Ces noms et ces ouvrages ont surtout obtenu les éloges des amateurs à la dernière exposition de Nîmes.

L'un des plus admirables monuments dont la capitale du monde chrétien se glorifia, la basilique de Saint-Paul hors les murs, avait été comme on sait, la proie des flammes dans les derniers jours du pontificat de Pie VII. Le grand pape mourut sans apprendre un tel désastre ; on le lui cacha pour ne point attrister ses derniers moments. Léon XII ordonna la réédification de la basilique, et l'œuvre commencée par lui fut continuée avec la plus grande activité par ses successeurs. Le gouvernement y a consacré 40 à 60 000 scudi chaque année. L'empereur François Ier d'Autriche a fait don de colonnes de granit ; Mehemet-Ali, vice-roi d'Égypte, a offert des blocs énormes d'albâtre. Les aumônes des fidèles se sont jointes à ces présents. Grégoire XVI avait consacré la nef transversale (la basilique a la forme d'une croix grecque). Aujourd'hui, la nef du milieu et les collatérales étant achevées (sauf le pavé, qui n'est pas entièrement terminé), S. S. Pie IX a résolu de procéder à la consécration solennelle de l'édifice entier.

Saint-Paul, sous le rapport de l'art, a des défauts, mais c'est assurément le plus vaste des monuments chrétiens élevés dans notre siècle ; on y remarque la richesse des marbres travaillés avec la plus grande habileté ; les statues de Tenerani, de Rinaldi et d'autres maîtres ; les tableaux d'Agricola, de Podesti, de Coghetti et de Camuccini, ses autels de malachite et d'albâtre, d'une admirable exécution ; enfin les portraits de tous es souverains pontifes en mosaïque. Pie IX a onné ce qui est nécessaire pour la façade, qui ne coûtera pas moins de 40 000 écus romains. Les portraits des papes en mosaïque montent à plus de 1000 florins chacun ; il y en a 260, et peu sont exécutés. Il faudra environ quinze ans pour achever la série. Une commission de cardinaux, présidée par le secrétaire d'État, a dirigé la reconstruction de ce vaste temple, dont le principal architecte est actuellement le chevalier Poletti de Modène.

Henry de SAINT-DIDIER.

SALON DE BRUXELLES.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Le dernier chapitre de l'Exposition belge de 1854 a pris sa place dans l'histoire générale des arts contemporains. Ainsi qu'on l'avait annoncé, la distribution des croix et des médailles aux artistes qui se sont le plus distingués par leurs ouvrages au Salon qui vient de fermer ses portes, a solennellement eu lieu le dimanche 3 décembre, en présence du roi et d'une partie de la famille royale, dans la nouvelle salle du Jardin botanique, appropriée et décorée pour la circonstance. La cérémonie avait été précédée par la publication du rapport du jury des récompenses, qui a ainsi résumé son jugement sur les divers genres de peinture et de sculpture qui ont contribué à l'éclat de la dernière exposition :

« En ce qui concerne la peinture historique, la commission regrette qu'elle n'ait pas fourni de plus nombreux éléments à l'appréciation du public. Il est cependant de jeunes talents qui, dans le *genre religieux*, font pressentir un bel avenir.

« Nous pouvons louer plus librement les tableaux qui appartiennent à la spécialité de *l'histoire ;* ils sont nombreux. Quelques-uns ont une valeur hors ligne, et la plupart attestent des talents heureux, des études sérieuses.

« Le genre si difficile des *portraits* compte quelques toiles bien réussies.

« Les *paysages* et les *marines* sont peut-être, les premiers surtout, moins nombreux qu'au dernier Salon, mais ils offrent toutefois un ensemble remarquable. Il est vrai qu'ils brillent parfois par des qualités fort différentes et dont l'accord, trop souvent méconnu par certains artistes, leur vaudrait des applaudissements plus unanimes, des sympathies plus vives et des succès moins contestés.

« La *sculpture* n'a pas abandonné sa supériorité, mais elle se rattache surtout à des noms déjà célèbres, et dont le rang est à l'abri de toute controverse.

« La *gravure* qui, par la fermeté et la finesse du trait, la gradation des ombres, la force du burin, la science de son procédé, et l'estime qu'on fait de ses œuvres, est comme le premier dignitaire de la peinture, a fait des progrès dignes d'attention et d'éloges. Il y a là toute une école dont on ne saurait assez louer les efforts et qui en fournit des preuves brillantes. »

On savait donc à l'avance à quoi s'en tenir sur les conséquences artistiques de notre Salon ainsi que sur les encouragements qui devaient être décernés aux exposants d'élite; la séance solennelle du 3 décembre a été la consécration de ce que l'on peut considérer à bon droit comme le sentiment public uni aux arrêts du Jury. Le roi, le comte de Flandre et la princesse Charlotte ont été reçus aux portes du Jardin botanique par MM. Piercot, ministre de l'intérieur; Stevens, secrétaire général de ce département; le comte de Beaufort, inspecteur général, et Vander Belen, directeur des beaux-arts, entourés des membres de la Commission et du Jury. La famille royale et les hauts fonctionnaires ayant pris place sur les siéges d'honneur qui leur avaient été réservés, M. le Ministre de l'intérieur a prononcé un discours peut-être trop étendu, mais qui renferme d'excellents passages, parmi lesquels je citerai les suivants :

« Sire, les arts contribuent à la gloire d'un pays. La Belgique leur doit une grande partie de sa renommée; mais les arts, comme toutes les productions du génie, ne fleurissent qu'à l'ombre d'une protection éclairée et fécondante; ils prospèrent surtout dans les contrées où le sentiment national, stimulé par un puissant patronage, promet aux artistes de vives sympathies, et appelle sur leurs travaux les faveurs de la fortune et le prestige des honneurs publics.

« En Belgique, ce sentiment s'est manifesté à toutes les époques de notre histoire. Les peintres, surtout les grands peintres d'histoire, les statuaires, les artistes les plus célèbres y étaient l'objet d'encouragements positifs, d'ovations enthousiastes. Le peuple entier s'y associait....

« Sire, vous êtes le continuateur de ces glorieuses traditions. Votre libérale sollicitude veille sur les artistes et provoque les chefs-d'œuvre du génie. Entraînée par l'initiative de Votre Majesté, la nation, par ses représentants, a constitué aux arts une dotation permanente, et il nous est permis de dire, devançant le jugement de la postérité, que les beaux-arts n'ont jamais reçu de plus nombreux et de plus puissants encouragements de la part de l'État que sous le règne de Votre Majesté....

« Votre Majesté avait compris que, pour profiter à l'art, les expositions devaient revêtir un caractère universel, afin que toutes les nations pussent se contrôler réciproquement au contact des productions les plus remarquables de leurs artistes....

« L'exposition de 1851, favorisée par un concours de circonstances heureuses, avait pris, en effet, un développement inaccoutumé. Toutes les écoles y étaient représentées par de nombreuses et remarquables productions; celle de 1854 n'a pas atteint les proportions de sa devancière. Nous en trouvons la cause, d'abord dans les grands événements qui préoccupent tous les peuples de l'Europe; car les arts sont, avant tout, les plaisirs et les délassements de la paix. »

La Commission directrice fait remarquer ensuite que la simultanéité des expositions de Munich et de Berlin, et l'approche de la grande Exposition universelle de Paris, ont dû nécessairement avoir pour conséquence de ralentir le mouvement artistique provoqué par l'Exposition de Bruxelles.

Les artistes étrangers n'ont pas été passés sous silence dans le discours de M. le Ministre de l'intérieur : « Les étrangers, a dit en terminant M. Piercot, emporteront de l'Exposition de Bruxelles le souvenir d'une cordiale hospitalité. Les nationaux comme les étrangers se rappelleront avec bonheur que si leur renommée y a reçu d'éclatantes satisfactions, le placement avantageux de beaucoup d'œuvres de mérite n'a pas été moins profitable à un grand nombre d'entre eux. »

Trois arrêtés royaux ont ensuite été lus par M. Stevens, secrétaire général de l'intérieur : l'un élève M. le comte de Beaufort, inspecteur général des beaux-arts, à la dignité de commandeur de l'ordre royal de Léopold; l'autre nomme chevaliers du même ordre les artistes dont les noms suivent : MM. Hippolyte Bellangé, Henriquel-Dupont, Hamman, Hubner, Joseph Jacquet, A. Thomas, Edmond T'Schaggeny et Van Hove. Le troisième arrêté pourvoit à la distribution des médailles d'or.

Ces médailles d'or ont été obtenues par MM. Bal, pour sa gravure de la *Tentation*, d'après M. Gallait; — Belly, pour ses paysages; — Billoin, pour ses portraits; — Capronnier, pour ses verrières; — Cermack, pour son tableau *Propagation de la foi catholique en Bohême;* — de Knyff, pour ses paysages; — Delatour, pour ses miniatures; — de Noter, pour ses intérieurs; — de Senezcourt, pour l'ensemble de ses tableaux; — de Winter, pour ses marines; — Dillens, pour ses tableaux; — Vital Dubray, pour son groupe en plâtre : *le Maître à tous;* — Ghémar, pour ses pastels et ses lithographies; — Lehon, pour ses marines; — Lies,

pour son tableau de *la cour de Marguerite d'Autriche,* — Stroobant, pour sa vue de ville et ses lithographies; — Guffens, pour les cartons de ses peintures murales de l'église de Saint-Nicolas; — Van Moer, pour ses intérieurs; — Verlat, pour son tableau de *Godefroy de Bouillon à la prise de Jérusalem.*

Jusqu'à présent, il n'est pas venu à ma connaissance qu'aucune réclamation sérieuse se soit élevée contre cette répartition des récompenses honorifiques et des encouragements. Plus impatients que d'autres, un certain nombre de porteurs d'actions de la loterie du Salon se sont présentés pour retirer les deux lithographies auxquelles ils ont droit en vertu de leur souscription. L'affluence des demandes était telle, que la Commission s'est vue contrainte de faire publier un avis informant le public que les travaux artistiques et matériels des deux lithographies sont loin encore de toucher à leur terme, et qu'un second avis préviendra les intéressés quand le moment de recevoir leurs primes sera venu. Pour ce qui est des souscripteurs qui ont fait choix de la gravure, il leur est loisible de s'adresser tous les jours au secrétariat du Musée.

Permettez-moi de vous rappeler, en finissant ce compte rendu, une nouvelle que sans doute vous connaissez déjà : l'Exposition de la Haye, qui avait été annoncée et qui devait, suivant l'usage, ouvrir ses portes au mois de mai prochain, n'aura décidément pas lieu. Le gouvernement des Pays-Bas a réfléchi que cette fête artistique aurait trop à souffrir de sa coïncidence avec l'Exposition universelle, qui sera inaugurée au Palais de l'Industrie de Paris à la même époque. On ne peut que féliciter les autorités de la Haye de l'adoption de cette sage mesure.

FLORIS VAN STRAET.

Bruxelles, 8 décembre.

STATUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

Au Directeur.

Paris, 5 décembre 1853.

Je lis, M. le directeur, dans la dernière livraison de la REVUE DES BEAUX-ARTS, au sujet du monument à élever en l'honneur de l'Impératrice Joséphine à Saint-Pierre de la Martinique, que l'artiste auquel devra être remise l'exécution de cette œuvre, n'est point encore désigné.

Permettez moi de vous dire, M. le directeur, que les renseignements qui vous ont été transmis ne sont pas exacts : j'ai été choisi par S. M. l'Empereur, sur la présentation de Son Exc. M. Théodore Ducos, ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies, pour le travail artistique dont vous avez entretenu vos lecteurs.

Si la REVUE DES BEAUX-ARTS juge convenable de prêter à ma communication la publicité de ses colonnes, j'ai tout lieu de croire qu'elle rendra service à ceux de mes confreres qui, sur la foi d'une première annonce, pourraient adresser des propositions ou faire des démarches maintenant superflues.

Veuillez agréer, etc.

VITAL DUBRAY,
Sculpteur.

Au sujet du monument dont il est question dans la lettre qui précède, *le Constitutionnel* a récemment publié la note ci-après : « Prévenu par un avis du ministre de la marine et des colonies que l'Empereur avait fait don d'une somme de douze mille fr. pour l'exécution d'une statue qui doit être érigée à la mémoire de l'Impératrice Joséphine, le conseil général de la Martinique a exprimé sa respectueuse reconnaissance pour la libéralité de S. M. Impériale, et pour l'intérêt qu'elle daigne prendre à l'œuvre de la Martinique. Puis il a voté un crédit de vingt-cinq mille francs pour compléter l'actif fourni par les souscriptions particulières et par les centimes additionnels provenant des votes spéciaux des communes, spécifiant, au surplus, qu'en cas d'insuffisance, ce crédit serait suivi d'autres allocations dans la limite du nécessaire, la colonie ne pouvant trop faire pour la mémoire de l'illustre Impératrice Joséphine. »

MONUMENT DE VISCONTI.

Le règlement des devis et autres travaux préliminaires ayant rapport au mausolée qui va être érigé au cimetière de l'Est en l'honneur de Visconti, se poursuit avec un zèle, un accord et un dévouement qui ne permettent pas de douter que la mémoire du grand architecte ne reçoive avant peu un hommage digne de ses impérissables œuvres. Les communications suivantes ont été adressées à M. Félix Pigeory, architecte, chargé, de concert avec MM. Hippolyte Le Bas, Caristie et Hittorff, de l'Institut, de pourvoir à l'exécution du monument adopté par la commission que préside M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux et intendant des beaux arts de la maison de S. M. l'Empereur.

« Paris, 2 décembre 1854.

« Je m'empresse de vous transmettre, monsieur, la lettre que je viens de recevoir de M. Henraux, en réponse à la demande que j'avais eu l'honneur de lui faire relativement à nos devis pour la sépulture monumentale de Visconti.

« Les sentiments de haute gratitude si noblement exprimés dans cette lettre en font un document qui a sa place marquée dans les archives de notre commission, et qui mérite sans nul doute d'être porté à la connaissance du public.

« E. Verrier,
« Architecte. »

« Paris, 2 décembre 1854.

« Mon intention, monsieur, lorsque j'ai offert les marbres pour le monument à élever à la mémoire de Visconti, a été de donner à ce monument tout le caractère de grandeur et de durée que mérite sa destination. Je pense donc qu'il faut éviter les placages et faire emploi de marbres pleins.

« Les monuments, surtout à l'extérieur, périssent par les joints, et je voudrais que celui de Visconti fût aussi durable que le sera mon affection pour sa chère mémoire.

« Je vous prie donc, monsieur, d'agir bien librement et de ne point épargner les marbres : je mettrai à la disposition de la commission tous ceux qui seront jugés nécessaires.

« S. Henraux,
« Fournisseur des marbres du tombeau de l'Empereur. »

On peut donc jusqu'à un certain point conclure de cette généreuse déclaration de M. Henraux, que le socle rectangulaire sur lequel reposera la statue de Visconti et qui rappellera sous quelques rapports le tombeau de Scipion, aura cet avantage bien rare qu'il sera formé d'un seul bloc.

LES ALBUMS LYRIQUES DE 1855.

La saison actuelle est par excellence l'âge d'or des concerts et des albums ; il n'en faut pas précisément conclure que tous les artistes qui donnent des matinées ou des soirées musicales, que tous les compositeurs et tous les éditeurs qui mettent en vente des albums, sont voués au succès ou favorisés par la fortune ; mais ces sortes de choses ayant coutume de se produire au temps où nous sommes, le devoir de la critique est d'en dire un mot. Le premier recueil lyrique dont il nous a été fait hommage, est de M. le comte Eugène de Lonlay ; il n'offre d'autre titre, d'autre indication d'éditeur que le nom et la qualité nobiliaire du poëte qui a écrit au courant de ses pèlerinages ou dans la retraite aristocratique de quelques vieux châteaux, les neuf ou dix pièces fugitives qui composent cet écran vocal et dont quelques jeunes maîtres de talent, MM. Alfred Dufresne, Auguste Morel, Anatole Cressent, D. Fournier, Avelino Valenti, Frédéric Barbier, et Eugène Aumont ont composé la musique. Entre toutes ces fantaisies aussi galamment esquissées qu'instrumentées nous avons lu et entendu avec un véritable plaisir *l'Echo du Lavoir*, chansonnette ; *le Dernier Jour*, mélodie ; *la Belle Jardinière*, romance ; et *le Bal*, tourbillonnante valse qui étourdit l'imagination. Des lithographies exécutées avec un grand soin, accompagnent et traduisent, pour le regard, ces distractions ou ces rêves du poëte, et les riantes pensées de M. le comte de Lonlay gagnent encore aux doux reflets du crayon.

Cette année, pas plus que les années précédentes, *le Ménestrel*, qui occupe une place honorable parmi les journaux de musique, n'a eu garde de manquer à son habitude d'offrir sous forme de prime des albums à ses souscripteurs. On a le choix entre l'album de piano et l'album de chant, l'un et l'autre parfaitement reliés, illustrés et dorés sur tranches. Le premier de ces recueils, l'album de piano, comprend douze morceaux : valse, polka, varsoviana, polka-mazurka, schotisch, quadrille, cavatine, rêverie, tyrolienne ou nocturne de MM. Bousquet, Strauss, Battmann, Micheli, Félix Godefroid, Henry Resellen, Alphonse Longueville, Ch. Hess, et Paul Bernard. L'album de chant renferme comme celui de piano, douze compositions, dont MM. Louis Abadie et Edmond Lhuillier se sont partagé la musique. Au nombre de ces œuvres, on remarque *la Prière au bon Dieu*, *Ma senora*, *les Défauts de Jeannette* de M. Louis Abadie ; les perles lyriques de son collaborateur M. Edmond Lhuillier sont surtout à notre avis *le Passeux du Gué*, *Alouettes et Fillettes*, et *la Dansomanie*. Cet album pour lequel deux hommes de talent se sont mis de moitié, justifie merveilleusement le vieil adage du bon Sedaine :

> Quand les bœufs vont deux à deux
> Le labourage en va mieux.

La *Revue et Gazette musicale* ne traite pas ses souscripteurs avec moins de libéralité que *le Ménestrel* ; elle les gratifie tout à la fois de la partition pour piano du *Pré aux Clercs*, chef-d'œuvre d'Hérold, et d'un volumineux recueil intitulé : *Album lyrique du chant français*, où sont

réunis vingt morceaux pour la voix avec accompagnement de piano, par MM. A. Adam, Auber, Donizetti, Halévy, Hérold, Labarre, Meyerbeer, Panseron et Rossini. Il serait difficile de mieux choisir ses auteurs.

Un attrayant recueil vient aussi de paraître chez l'éditeur Girod. L'auteur de la musique est M. Presutti, dont le talent promet, dans un avenir prochain, un heureux compositeur de plus à nos scènes lyriques. L'album en question mérite d'autant mieux de fixer les préférences, qu'il peut être mis dans toutes les mains, comme le garantit le nom du poëte, Mme Hermance Lesguillon, qui a déjà donné de nombreuses preuves de l'élévation de ses pensées et de la distinction de son style. Non-seulement Mme Lesguillon a répandu dans les pièces qui composent ce recueil le charme particulier à sa poésie, mais encore elle a emprunté tous ses sujets au cœur, et il n'est pas un seul des sentiments qu'elle exprime qui ne soit maternel, sympathique ou religieux. *La Prière des Morts* est comme une réminiscence de Jérémie et de Lamartine, tandis que marchant de pair la mélodie rappelle Schubert par son dessin et par son instrumentation. Il faut encore citer *Quinze ans*, romance pleine de grâce; *la Berceuse*, rêve d'une mère qui endort son enfant; *la Plainte*, cri de désespoir d'une âme que la mort a privée de ce qu'elle avait de plus cher; et enfin *le Pandour*, marche sauvage d'une troupe ivre de combats et de victoire, mais où l'harmonie n'a rien de désagréable à l'oreille. Chacune de ces pièces se distingue par l'expression et par la variété. L'art avec lequel M. Presutti a su comprendre et interpréter les inspirations tour à tour agréables et charmantes de Mme Hermance Lesguillon est un gage certain de la vocation qui le porte vers le théâtre, où il retrouvera, sans nul doute, les encouragements qui dès aujourd'hui l'accueillent toutes les fois qu'il fait entendre sa musique dans nos salons.

Le jour anniversaire de la fête de Sainte-Cécile a été marqué le mois dernier à Bordeaux par une brillante solennité lyrique. La société qui s'est formée dans cette ville sous le patronage de la sainte des musiciens, avait mis au concours l'hymne latin inspiré par son martyre au poëte Santeuil, et le 22 novembre, à l'issue de la messe célébrée pontificalement dans la cathédrale de Notre-Dame, on a proclamé en plein hôtel de ville, dans la partie de cet édifice réservée au Musée, les noms des lauréats. Mgr le cardinal Donnet, M. de Mentque, préfet de la Gironde, et d'autres notabilités du clergé et de l'ordre civil assistaient à cette séance, où d'unanimes applaudissements ont accueilli le nom de M. Elwart, compositeur de talent, depuis de longues années professeur d'harmonie au Conservatoire impérial de Paris, et auteur de la partition qui a obtenu la médaille d'or décernée par la société. Le rapporteur, M. Mézeray, chef d'orchestre du grand théâtre de Bordeaux, a présenté le compte rendu des œuvres soumises au jugement de la commission; ce compte rendu, écrit avec une profonde connaissance des matières qui y étaient analysées, a été écouté avec un vif intérêt.

MARFORIO.

SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS

BULLETIN N° 530.

Séance du mardi 5 *décembre* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. DELAIRE.

MM. les membres de la Société ont répondu avec empressement à l'appel que leur a fait M. le secrétaire général, au sujet des deux questions importantes mises à l'ordre du jour; lesquelles devront être continuées dans la séance du 19 du même mois. La réunion est nombreuse et la séance ouverte à huit heures.

M. Henri de Sauclières, l'un des secrétaires adjoints, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 novembre dernier, lequel mis aux voix est adopté.

Notre honorable président, M. Delaire, absent depuis cinq mois, reprend la direction des affaires de la Société; ses premières paroles sont des remercîments adressés à MM. Rouget et Paul Carpentier, vice-présidents, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés dans leurs fonctions; puis, exprimant la satisfaction qu'il éprouve de se retrouver au milieu de ses collègues, M. Delaire regrette d'avoir à constater la perte de l'un des dignes soutiens de la Société, en la personne de M. Hippolyte Vanderburch. L'accueil fait aux paroles de M. le président par tous les membres de la Société ont dû lui prouver une fois de plus combien il avait la sympathie de ceux qui l'ont appelé à l'honneur de la présidence.

Le dépouillement de la correspondance comprend :

1° Les numéros des 25 novembre et 2 décembre 1854, du journal anglais *the Builder*, dont l'examen est confié à M. L. Moultat;

2° Une lettre de M. Tolosa, jointe à l'envoi d'une ardoise en toile dont il est l'inventeur, ainsi

que d'une collection de cartons toile pour les études d'après nature, afin que la Société prenne connaissance de ses nouveaux produits et en apprécie l'utilité; ces spécimens sont remis à la Société par l'intermédiaire de M. E. Vavin;

3° Une lettre de M. L. Moultat, par laquelle il rappelle à la Société l'envoi des annales fait par la Société d'éducation de Lyon, et le désir qu'il a de voir inscrire cette société sur la liste de celles qui correspondent avec nous. Sur l'observation de M. le secrétaire général, il est donné avis que note avait été prise de cet envoi, et qu'au prochain tirage du dix-huitième volume de nos *Annales*, la Société d'éducation de Lyon le recevrait pour lui prouver toute la sympathie que nous avons pour elle, ainsi que notre désir de faire un mutuel échange de nos travaux.

En outre, cette lettre nous rappelle que la Société d'éducation de Lyon décernera un prix de la valeur de trois cents fr. à l'auteur du meilleur ouvrage inédit sur la manière de faire une classe, au double point de vue de l'instruction et de l'éducation; tous les manuscrits seront reçus jusqu'au 30 avril prochain, chez M. Brun, libraire, rue Mercière, n° 5, à Lyon;

4° Les numéros des mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 1854 de *l'Investigateur*, journal de l'Institut historique. M. Pernot est chargé de l'examen de ces ouvrages, et d'en rendre compte à la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la question du journal. A ce sujet, M. le président donne connaissance des conventions arrêtées il y a un an, entre le bureau et M. Félix Pigeory. La parole est ensuite donnée à ceux de nos collègues pouvant soumettre quelques observations. MM. Lemercier, Horsin Déon, Delaire, Gavet et Pigeory prennent tour à tour la parole. M. Delaire donne connaissance du traité primitif passé entre la Société et M. Jacquemard, puis les modifications apportées par les conventions faites avec M. Pigeory. Une nouvelle discussion s'engage, à laquelle prennent part les membres ci-dessus désignés, ainsi que MM. Henry de Sauclières, Ch. Chevalier, Vavin et Moullard. Ce dernier fait une proposition, qui, prise en considération, est mise aux voix et adoptée; l'ensemble des conditions nouvelles, prises pour l'année 1855, consiste à ne point s'écarter des bases générales du traité primitif dont les art. 7 et 9 ont été modifiés en ce qui concerne M. Pigeory; que, partant de ce principe, la Société libre des Beaux Arts donnait plein pouvoir à son bureau, pour arrêter la question de détail avec M. F. Pigeory, à la charge par lui d'en rendre compte à la Société dans sa séance du 19 courant.

La séance est levée à dix heures et demie.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS.

Liqueur hygrophile de M. Festeau, pour employer le collodion à l'état sec.

La nécessité de transporter avec soi un matériel embarrassant de cuvettes, bains, tentes, etc., etc.; les difficultés de reproduire, soit un paysage, soit un objet d'art éloigné de son laboratoire, ont fait rechercher par beaucoup d'amateurs l'usage du papier qui, recommandable sous beaucoup de rapports, ne peut cependant pas remplacer le collodion dans toutes les occasions où une grande finesse de trait est nécessaire.

La recherche d'un moyen conservant au collodion sec la sensibilité qu'il possède au sortir du bain d'argent, a donc été le but de plusieurs chimistes. La solution de ce problème a déjà été trouvée; mais propriété exclusive des inventeurs, peu de personnes ont été appelées à s'en servir.

La liqueur hygrophile possède à un haut degré la faculté de conserver à la couche de collodion sa sensibilité pendant plusieurs jours. Je vais indiquer en peu de mots son emploi.

La glace étant nettoyée et iodurée comme à l'ordinaire, plongez-la dans un bain composé de :

15 grammes nitrate d'argent cristallisé.
300 — eau distillée.
10 gouttes acide acétique cristallisable.

Lorsque l'iodure d'argent est convenablement formé à la surface de la glace, retirez cette dernière de ce premier bain et mettez-la (le collodion en dessus) dans une autre cuvette contenant une certaine quantité d'eau distillée; elle doit rester dans cette solution environ deux ou trois minutes, puis être retirée et recevoir à sa surface une couche de la liqueur hygrophile (cette opération se fait de la même manière et aussi facilement que l'application du collodion). Cette opération terminée[1], laissez sécher la glace sur un angle, à l'abri de la lumière et de la poussière.

Après l'impression lumineuse, on peut retarder quelque temps la venue de l'image, qui se fait alors de la manière suivante : mettez la glace pendant une ou deux minutes dans le même bain d'eau de lavage qui a servi après la sensibilisation, puis versez à sa surface une certaine quantité de la solution suivante :

450 grammes d'eau distillée.
1 — acide pyrogallique.
50 — acide acétique ordinaire concentré.

1. Surtout jetez ce qu'il peut y avoir de liqueur excédante sur la glace, et ne la remettez pas dans le flacon.

L'image apparaît un peu plus lentement que de coutume, mais ne tarde point cependant à arriver à une vigueur extraordinaire, surtout si en hiver on opère le développement dans un laboratoire chauffé. L'image venue au point désiré, lavez et fixez avec les solutions ordinairement employées;

Soit :	50	grammes	hyposulfite de soude.
	100	—	eau ordinaire.
Ou :	2	—	cyanure blanc de potassium.
	100	—	eau ordinaire.

Lavez à grande eau, puis séchez et vernissez.

Il est facile de voir la simplicité de cette méthode, dont le succès s'accroît chaque jour par la réussite indubitable des épreuves.

Ordre du jour de la séance du mardi 19 décembre.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 5 du même mois; 2° correspondance; 3° communication du bureau; 4° rapport de M. L. Fournier sur le journal espagnol *Las Bellas Artes;* 5° discussion générale sur la question des jetons de présence; 6° notice historique de M. H. Vanderburch, par M. Gavet; 7° rapport par M. Vavin, sur les mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, des arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Le secrétaire général,
I. MOULLARD, du Comtat.

COMITÉ CENTRAL DES ARTISTES.

Séance du vendredi 17 novembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. MINET (doyen d'âge).

Lecture est faite du procès-verbal de la séance. M. Shaal prend la parole pour rectifier une erreur de rédaction, à l'occasion du mémoire lu par M. Marcellin, sur les funérailles de l'Empereur. Il avait été dit par le bureau, et voté par l'assemblée, que le Comité ferait insérer le mémoire de M. Marcellin dans la partie de la REVUE DES BEAUX-ARTS qui, aux termes du traité passé entre le Comité central des Artistes et M. le directeur de la REVUE DES BEAUX-ARTS, reste à la disposition du Comité en dehors de la limite des procès-verbaux. Selon M. Shaal, cette décision n'a pas été suffisamment rappelée; le Comité décide qu'une rectification aura lieu dans le sens de la réclamation qui vient d'être faite. Après cet incident, le procès-verbal est adopté.

M. Carré écrit au président pour annoncer que des motifs purement accidentels l'obligent à donner sa démission. Il sera répondu à M. Carré selon l'usage.

M. Émile Bellier de La Chavignerie lit un rapport sur une brochure publiée par M. Victor Le Sens, ayant pour titre : *Essai historique sur l'origine du Blason de la ville de Cherbourg.*

Le rapporteur, par une rapide analyse du travail de M. Le Sens, fait apprécier au Comité ce qu'il y a d'utile dans ces travaux modestes, qui ajoutent chaque jour une pierre de plus au temple de l'histoire.

« On ne saurait trop encourager, dit le rapporteur, ces modestes et utiles travailleurs qui consacrent leurs loisirs à relever quelques-unes des ruines regrettables que le temps, les guerres civiles, l'incendie et les révolutions entassent derrière nous. »

Le rapporteur conclut en proposant de remercier l'auteur, et de placer sa brochure dans les archives du Comité.

M. Émile de La Chavignerie fait une proposition ayant pour objet l'envoi des numéros de la REVUE DES BEAUX-ARTS à ceux des auteurs dont les ouvrages sont l'objet d'un rapport; cette formalité sera laissée à la discrétion du président.

M. Marcellin et M. Minet rendent compte des démarches qu'ils ont faites pour organiser une réunion. L'assemblée décide qu'une invitation sera immédiatement adressée à chacun des membres du Comité, et la réunion, dont le jour est fixé au samedi 9 décembre, aura lieu dans le local qui sera désigné ultérieurement.

M. L. Shaal demande la parole pour faire une proposition relativement à la création des Annales du Comité central des Artistes; après quelques observations présentées par M. Clerget, l'assemblée, sur la proposition de M. Minet, ajourne à une prochaine séance la discussion du projet de M. Shaal.

M. Auvray, statuaire, l'un des secrétaires du Comité, présente la candidature de M. Paul Chareau, homme de lettres. Cette candidature est appuyée par M. H. Rivière. M. Paul Chareau sera invité à remplir les formalités prescrites par les statuts, et le Comité procédera à l'admission selon les formes établies.

M. Brevière exprime le désir que les travaux arriérés soient mis au courant, autant que le permettent les circonstances qui peuvent paralyser le zèle incontestable des membres.

M. le secrétaire est invité à dresser la liste des propositions en cours d'examen, afin qu'il puisse être statué sur l'opportunité de chacune d'elles.

L'heure avancée n'ayant pas permis au Comité d'entendre la lecture du travail de M. Marcellin

sur Michel-Ange, cette lecture est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour du vendredi 15 décembre 1854.

1° Lecture du présent procès-verbal et de celui du 1er novembre ; 2° Correspondance ; 3° Lecture par M. Marcellin d'une Notice sur Michel-Ange et Saint-Pierre de Rome ; 4° Propositions diverses, etc.

Le secrétaire général,
C. E. CLERGET.

THÉATRES.

Quinzaine dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS : *les Ennemis de la maison.* — VARIÉTÉS : *la Bonne sanglante*, — *dans un Coucou.* — VAUDEVILLE : *Grégoire.* — PALAIS-ROYAL. — AMBIGU : *la Bourgeoise ou les cinq auberges.*

Ce fut en 1850, je crois, que M. Camille Doucet donna, au théâtre de l'Odéon, sa charmante comédie, intitulée *les Ennemis de la maison*; on l'apprécia à cette époque comme une œuvre spirituelle et distinguée, mais l'auteur, plus sévère pour lui-même que la critique, se remit au travail malgré le succès, et visant au Théâtre-Français, augmenta son œuvre de plus de cinq cents vers élégants et faciles, comme il les sait faire Le Théâtre-Français n'a pas été insensible à ces prévenances ; il a accueilli la comédie de M. Camille Doucet, et comme une politesse en attire une autre, il en a confié l'interprétation à ses meilleurs artistes. Regnier, Bressant, Mmes Allan, Favart, Dubois, se sont empressés de faire valoir cette ingénieuse étude de mœurs.

On n'a pas quelquefois, dans sa propre maison, d'autre ennemi que soi-même ; on va chercher bien loin des sujets de contrariété, lorsqu'en se regardant bien on s'apercevrait qu'ils proviennent d'une humeur soupçonneuse et jalouse ; telle est la donnée de la comédie de M. Camille Doucet. Son héros s'en prend à tout le monde, à sa belle-mère, à ses connaissances, à sa femme, et ses inquiétudes n'ont pas le moindre fondement. Il y a là, comme on le voit, un sujet digne du Théâtre-Français, où la comédie de caractère tiendra toujours le premier rang. Il est à désirer que les travaux administratifs n'empêchent pas M Camille Doucet d'écrire pour le théâtre ; qu'il prenne garde de se *bureaucratiser*, comme M. Mazères ; la plume officielle, heureusement pour lui, n'a pas passé au travers des *Ennemis de la maison !*

Inspirée par le dernier livret de M. Scribe, à l'Opéra, la *Bonne sanglante* des Variétés est une de ces grosses bouffonneries dont les anciens vaudevillistes semblent avoir conservé le secret. Rien de plus gai que de voir Kopp en bonne sanglante, répandant la terreur chez ces êtres grotesques du répertoire ordinaire de la farce, types que les acteurs de l'endroit savent rendre vraisemblables. Numa, dans *le Coucou*, a obtenu aussi son succès avec Danterny. Cet excellent Numa est un mari qui, pour détourner du mauvais chemin sa femme sur le point de faiblir, lui persuade que celui qui lui fait la cour est le plus grand scélérat de la terre. Des scènes fort amusantes sortent de cette donnée.

Le *Grégoire* du Vaudeville est une pièce sans prétention, qui renferme beaucoup de gaieté et de couplets, ce qui n'a surpris personne quand on a nommé les auteurs, MM. Cognard et Bernard Lopès. Une notabilité du théâtre des Batignolles, que M. Boyer a fort bien fait d'attirer chez lui, l'acteur Parade, qui montre une grande intelligence dans la composition de ses rôles, n'a pas moins contribué que Félix à la réussite du nouvel ouvrage.

Le Palais-Royal, lui aussi, n'est pas en reste de gaietés plus ou moins champêtres avec MM. Siraudin et Lasaigne, et de gaietés plus ou moins maritimes avec MM. Paul de Kock et Roger. *La Mère du Pêcheur* et *le Vieux Loup de mer* sont de désopilantes preuves de ce que nous écrivons.

L'Ambigu-Comique a quelquefois le privilége de mêler le rire aux larmes. M. Paul Féval, dont on connaît le talent de romancier, a composé un drame assez noir commençant par un assassinat ; il a néanmoins tâché de l'égayer. Mme Laurent se montre très-pathétique dans cette pièce, et Laurent y déploie toute sa verve joyeuse. Je crois peu cependant à la durée de ce drame, non qu'il soit inhabilement fait ou mal joué, mais je ne crois pas à un succès de cent représentations, et j'en éprouve un vif regret, car ce n'est pas d'hier que mes sympathies sont acquises à M. Paul Féval.

HIPPOLYTE LUCAS.

OPÉRA. — ITALIENS : *Les Tre Nozze.* — THÉATRE-LYRIQUE : *le Roman de la Rose.*

La grande question du rétablissement des pensions à l'Opéra, conséquence naturelle du retour de la première scène lyrique dans les attributions de la liste civile, s'agite de nouveau, et très-probablement, elle recevra cette fois une solution sa-

tisfaisante. Le bruit de la retraite de M. Crosnier un instant mis en crédit par quelques organes de la presse, n'était pas plus exact que celui de la démission d'une des cantatrices appartenant à sa compagnie. Les répétitions des *Vêpres siciliennes* se continuent sous la direction même du compositeur ; le troisième acte de cet ouvrage ressemblera beaucoup à un ballet dont l'héroïne sera la Cerrito. Une autre nouveauté chorégraphique se prépare pour la Rosati.

Il est vraisemblable qu'en 1852, comme aujourd'hui, la partition de M. Alari, les *Tre Nozze*, n'aurait point été représentée aux Italiens, si l'auteur n'eût rempli au théâtre les fonctions de maître du chant. Cette musique très-fatigante pour ses interprètes, ne nous a semblé favorable à aucun d'eux et nous sommes obligé de dire, à notre grand regret, que Mme Bosio n'a guère été plus heureuse dans son rôle que ne l'avait été sa célèbre devancière Mme Sontag. Quant à M. Rossi, il s'en faut qu'il fasse oublier Lablache.

Un jeune compositeur, M. Prosper Pascal, s'est produit la semaine dernière au Théâtre-Lyrique avec un acte de MM. Barbier et Deshayes : *le Roman de la Rose*, sujet tout entier de fantaisie qui relève beaucoup plus de la ballade que de la vie réelle. Un rêveur amoureux et allemand, s'est épris d'une rose à défaut d'une jeune fille qu'il adorait et que son odieuse famille a contrainte de se faire baronne. Mais la baronne retrouve bientôt sa liberté avec le veuvage et elle en profite pour se substituer à la rose dans le jardin du désolé qui, devient, au bout du compte, son second époux. La musique de M. Prosper Pascal écrite avec beaucoup de soin, atteste le savoir et l'étude. *Le Roman de la Rose* était reçu à l'Opéra-Comique depuis trois ans ; l'auteur, las d'attendre, ayant d'ailleurs un autre ouvrage accepté, sur la même scène, a demandé et obtenu l'épreuve du Théâtre-Lyrique, où il a très-justement réussi. — Sous peu, sera représenté au boulevard du Temple, *le Muletier de Castille*, opéra en trois actes de M. Adolphe Adam, dont Mme Marie Cabel chantera le rôle principal. Une indisposition du ténor Sapin a, d'après ce qui se répète, obligé l'administration de lui donner pour remplaçant M. Sujol.

L'exécution de *l'Enfance du Christ*, trilogie de M. Hector Berlioz, a eu lieu pour la première fois et de la manière la plus brillante, dimanche dernier, à la salle Herz. Le célèbre compositeur dirigeait lui-même l'orchestre : chanteurs et instrumentistes ont rivalisé de talent et d'ensemble. Une seconde exécution de cette grande œuvre lyrique est promise pour dimanche. — M. Emile Wartel, fils de François Wartel, l'habile professeur et l'ancien artiste de l'Opéra, qu'une irrésistible vocation entraînait vers la scène, s'est présenté au dernier concours du Conservatoire pour une des quatre places vacantes au pensionnat, que briguaient plus de soixante compétiteurs. M. Emile Wartel qui a, dit-on, une fort belle voix de basse, a chanté l'*Evocation* des nonnes de *Robert le Diable* : il a été reçu le premier et à l'unanimité des suffrages.

MÉLANGES.

15 décembre.

Le dernier numéro de la REVUE DES BEAUX-ARTS renfermait quelques lignes au sujet de la construction probable d'un nouveau pont sur la Seine, avec la qualification de pont de l'Alma. Cette question importante a été vidée par la commission municipale à la reprise de ses séances hebdomadaires le 1er de ce mois. Le pont qui va être édifié et qui, suivant les intentions de l'Empereur, portera, comme nous l'avons dit, le nom de pont de [illegible] sera placé à l'extrémité du quai de la Conférence e[illegible] l'avenue Montaigne, entre le pont d'Iéna et le pont des Invalides, séparés l'un de l'autre par une distance de quinze cents mètres. Il sera construit en pierre, sur trois arches, et aura vingt mètres de largeur. L'exécution en devra être achevée au 1er mai prochain. La dépense, qui est évaluée à un million sept cent mille fr., sera supportée, à part égale, par l'État et la ville de Paris.

— La deuxième livraison du beau travail consacré par M. A. Marquet, peintre d'histoire, à la reproduction de *l'Ascension de N. S. Jésus-Christ*, chef-d'œuvre du Pérugin, maître de Raphaël, vient de paraître. Ces nouvelles planches représentent la Très-Sainte-Vierge, N. S. Jésus-Christ, saint Mathieu, saint André, et une planche de pieds et de mains. Il est impossible de rien voir de plus pur, de plus gracieux que la figure de la Vierge, de plus élevé et de plus inspiré que les têtes du Christ, de saint André et de saint Mathieu. Le souverain pontife a adressé à M. Marquet une lettre autographe, pour le féliciter de sa publication qui, dès son début, a été honorée des souscriptions de la maison de l'Empereur et du ministre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

DIRECTEUR : M. **FÉLIX PIGEORY**, ✻, ARCHITECTE DE LA VILLE DE PARIS.

CONSEIL DE RÉDACTION.

MM. le baron DE HEECKEREN, ✻, sénateur; ACHILLE JUBINAL, ✻, député au Corps législatif; ADOLPHE ADAM, O ✻, de l'Institut; HIPPOLYTE LE BAS, O ✻, de l'Institut; HECTOR BERLIOZ ✻; LOUIS BOULANGER, ✻, peintre; BRION, statuaire; F. DE BROTONNE, ✻, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; A. DESBOEUFS, ✻, statuaire; LOUIS DESNOYERS, président honoraire de la Société des Gens de lettres; GERMEAU, C. ✻, ancien préfet; ALEXANDRE DE LAVERGNE, ✻; MÉRY, ✻; X. B. SAINTINE, ✻; le marquis T. DE TANLAY, ✻ président de la Société des Amis des Arts de Paris, etc.

M. GEORGES GUÉNOT, ✻, Rédacteur en chef.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.